Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/revue-benedictine_1961_71

REVUE BÉNÉDICTINE

TOME SOIXANTE ET ONZIÈME

1961

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique

1961

ALMA COLLEGE
P
LIBRARY
Los Gatos, Calif.

58474

v.71
1961

LES DEUX SERMONS DU PRÊTRE ERACLIUS D'HIPPONE

Des homiliaires de toutes sortes nous ont transmis quantité de sermons d'origine africaine et dont la très grande majorité sont munis d'attributions pseudépigraphiques. C'est surtout de saint Augustin qu'ils se réclament. En réalité, ils proviennent d'auteurs presque aussi nombreux que les sermons eux-mêmes, mais qui nous sont restés inconnus. Quelques noms seulement émergent, et encore pour un petit nombre de pièces : Optat de Milève, Quodvultdeus, Eraclius, Fulgence de Ruspe. On peut espérer qu'une connaissance plus approfondie de cette vaste littérature permettra un jour de grouper autour de ces noms d'autres sermons encore[1].

Nous avons mentionné Eraclius. Il est surtout connu comme successeur immédiat de saint Augustin sur le siège d'Hippone[2]. Nous possédons de lui deux sermons, que la tradition manuscrite lui attribue explicitement. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort, mais nous avons à son sujet quelques renseignements précis, que nous tenons de lui-même[3] ou de saint Augustin.

Il n'était pas originaire d'Hippone même[4]. Il appartenait à une famille riche. Dès son enfance, il reçut une excellente formation[5]. Il était encore adolescent, lorsqu'il vint à Hippone se placer sous la conduite de saint Augustin.

Eraclius était diacre, on ne sait depuis combien de temps, au début de 426. Désireux de se conformer parfaitement à l'idéal de

---

1. La plupart de ces sermons africains sont imprimés. On les trouve principalement dans l'Appendice des sermons de saint Augustin de l'édition bénédictine, dans les éditions de nouveaux sermons augustiniens données par Mai et par Caillau, enfin, parmi les œuvres de saint Fulgence. Certaines remarques critiques ont été fournies par les Mauristes et, surtout, par Dom G. Morin (*Sancti Augustini Sermones post Maurinos reperti*, dans *Miscell. Agostin.*, vol. I, Rome, 1930, p. 721-769, *passim*). Une étude d'ensemble, étoffée de nouveaux sermons, a été commencée par Dom J. Leclercq (*Prédication et rhétorique au temps de saint Augustin*, dans *Rev. Bénéd.*, t. LVII, 1947, p. 117-131 ; *Les inédits africains de l'homiliaire de Fleury*, dans *Rev. Bénéd.*, t. LVIII, 1948, p. 53-72).

2. Tillemont a consacré à ce personnage quelques pages dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. XIII, Venise, 1732, p. 866-872.

3. Dans le sermon I édité ci-dessous.

4. ... *iam durus huc adueni* (l. 72-73), ... *postquam ueni* (l. 75).

5. *Per omnia enim tempora puerilis aetatis ... rebus aliis occupabar* (l. 73-74).

pauvreté préconisé par Augustin pour ses clercs, il avait offert à son évêque de lui remettre une importante somme d'argent héritée de son père[1]. Augustin se fit scrupule d'accepter: la mère d'Eraclius était encore en vie et l'évêque craignait d'encourir le reproche d'avoir abusé d'une générosité juvénile[2]. Aussi conseilla-t-il à Eraclius d'acheter avec cette somme un terrain, dont la propriété serait dévolue à l'église: si la mère venait à réclamer, la propriété pourrait lui être rétrocédée. Eraclius suivit le conseil. Mais, la somme dont il disposait étant insuffisante, il dut faire un emprunt. L'évêque décida que les revenus du terrain seraient affectés au remboursement.

Avant de s'engager définitivement dans le genre de vie imposé à ses clercs par saint Augustin, Eraclius avait déjà fait construire à ses frais une chapelle destinée à accueillir des reliques de saint Étienne[3]. Envisageant de faire venir sa mère à Hippone, il avait bâti de ses propres deniers, sur un terrain attenant à l'église, une maison qui serait, elle aussi, propriété de l'église, mais mise à la disposition de sa mère[4]. Il lui restait encore quelques serviteurs; il les avait placés dans le monastère, mais il les affranchit légalement le jour même où saint Augustin prononça le sermon 356, c'est-à-dire peu après le 6 janvier 426[5].

Par ces dispositions, Eraclius s'était totalement dépouillé et, dans ce même sermon, saint Augustin pouvait dire de lui, devant tout le peuple : *Testimonium ei perhibeo : pauper remansit, sed in caritatis possessione permansit.*

Les qualités et les mérites d'Eraclius étaient appréciés d'Augustin. Aussi l'évêque songea-t-il, dès cette année 426, à le désigner pour son successeur. Il était pourtant jeune encore et occupait la dernière place parmi les prêtres de la ville. Nous possé-

1. Sur toute cette affaire, voir le sermon 356, par. 7, de saint Augustin, *De moribus clericorum secum habitantium* (éd. Lambot, *Sancti Aurelii Augustini sermones selecti duodeviginti*, dans *Stromata patristica et mediaevalia*, 1. Utrecht, 1950, p. 136-137).

2. ... *ipsa suspecta mihi adhuc eius aetas fuit ... inductum a me fuisse adulescentem, ut bona eius paterna consumerem, et eum egentem relinquerem* (*Ibid.*, p. 136-137).

3. *De opere eius expensa pecunia eius memoriam sancti martyris habemus* (*Ibid.*, p. 136). Saint Augustin y prononça plusieurs sermons en l'honneur du saint diacre. La *memoria* était ornée d'une peinture représentant le martyre d'Étienne (cfr sermon 316, 5 ; *P.L.*, t. XXXVIII, col. 1434).

4. *Emit spatium ab ista postera ecclesiae... et sua pecunia aedificauit domum... eam donauit ecclesiae* (*Ibid.*, p. 137).

5. *Aliqui seruuli... quos tamen gestis ecclesiasticis manumissurus est hodie* (*Ibid.*, p. 137). Sur la date précise où fut prononcé le sermon 356, voir C. Lambot, *op. cit.*, p. 123.

dons toujours le procès-verbal de la cérémonie du 26 septembre, au cours de laquelle saint Augustin manifesta publiquement son intention[1]. Il avait alors 72 ans et ne se promettait plus de longues années. Il disposait de moins en moins de temps pour s'occuper de son église, absorbé qu'il était par d'importants travaux que lui avaient confiés les Pères d'un concile de Numidie et d'un autre de Carthage[2]. Il voulut que sa déclaration fût publique et non pas réservée au seul clergé : il éviterait ainsi de donner occasion au peuple de se plaindre d'avoir été tenu à l'écart, comme cela s'était passé à Milève, lors de la succession de l'évêque Sévère, en 425[3]. D'autre part, ce ne serait qu'une simple désignation : Eraclius ne serait consacré qu'après la mort d'Augustin, conformément aux canons de Nicée[4]. Le procès-verbal est là pour attester que le peuple d'Hippone ratifia avec enthousiasme le choix de son évêque[5].

C'est à l'initiative d'Eraclius qu'en 428 se rencontrèrent à Hippone, pour une discussion théologique, Augustin et Maximin l'Arien, ainsi que celui-ci le déclare dès le début de la conférence[6].

Augustin mourut le 28 août 430, alors que la ville était encore assiégée par les Vandales. Nous ignorons si l'on procéda aussitôt au sacre d'Eraclius, et de son gouvernement l'histoire n'a conservé aucun souvenir[7].

Les deux sermons conservés d'Eraclius furent prononcés alors qu'il était encore simple prêtre. Augustin avait, en effet, confié à ses prêtres la charge de prêcher en son absence. En cela il avait

---

1. *Epist.* CCXIII (éd. GOLDBACHER, *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 372-379). La réunion eut lieu dans la *Basilica Pacis*, église cathédrale d'Hippone. Eraclius est mentionné en dernier lieu sur la liste des prêtres présents. *Huic iuueni*, dit de lui saint Augustin, p. 377.

2. ... *propter curam scripturarum, quam mihi fratres et patres mei, coepiscopi mei, duobus conciliis Numidiae et Carthaginensi inponere dignati sunt...* (*Ibid.*, p. 377). Pareilles réunions épiscopales étaient fréquentes en Afrique ; peut-être s'agit-il ici des conciles de Numidie et de Carthage qui se tinrent respectivement en 423 et 424. Cfr HÉFELÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. II, 1, p. 214.

3. Éd. GOLDBACHER, p. 374.

4. *Erit presbyter, ut est, quando deus uoluerit, futurus episcopus.* Augustin, lui, avait été sacré coadjuteur de l'évêque Valère, *quod concilio Nicaeno prohibitum fuisse nesciebam nec ipse sciebat* (*Ibid.*, p. 376).

5. Les notaires ont consigné jusqu'au nombre des acclamations qui retentirent ce jour-là dans l'église d'Hippone *(Ibid., passim)*.

6. *P.L.*, t. XLII, col. 709.

7. « Il dut s'enfuir avec les autres habitants qui laissèrent ainsi les Vandales maîtres de leur ville, et, en tout cas, il n'exerça pas l'épiscopat en Afrique » (J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1912, p. 264).

innové, car en Afrique la prédication était réservée aux évêques[1]. Vers la fin de sa vie, il invita ses prêtres à prendre la parole même en sa présence. Eraclius fut le premier à subir cette épreuve, comme il l'affirme lui-même dans la brève allocution qui forme notre sermon I[2]. En celui-ci il se borne pour ainsi dire à s'excuser de son incapacité et à rendre hommage à son maître : c'est de lui que le jeune prédicateur récemment ordonné reconnaît tenir tout ce qu'il a. La présence de l'évêque, manifestement, lui cause un certain embarras; mais il cherche tout de même à produire bon effet, il s'est appliqué à bien composer son sermon. Eraclius avait certainement des lettres, mais son talent oratoire était plutôt médiocre. D'autre part, il s'ingénie, par endroits, à reprendre certaines pensées et expressions chères à saint Augustin.

Le second sermon eut pour occasion la lecture liturgique de Matthieu XIV, 23-32, où est rapportée la tempête qui mit en péril la barque des apôtres. Le navire figure l'Église en butte aux orages que suscite le démon. L'intervention de Jésus marchant sur les eaux fournit au prédicateur prétexte à prendre à partie les Manichéens, qui prétendaient tirer argument de cette apparition. Ce qui sauve l'Église au milieu de la tempête, c'est la croix qui surmonte le navire comme un mât et la foi dont Pierre est animé. A l'exemple de l'apôtre, les chrétiens doivent sans cesse recourir au Seigneur par la prière. Du point de vue doctrinal, il n'y a rien à redire au discours. Mais ses mérites littéraires sont quelconques : l'auteur se plaît à accumuler toutes sortes d'images assez disparates mêlées d'interprétations allégoriques qui n'aboutissent qu'à embarrasser le développement. Çà et là, on surprend à nouveau le souci évident d'imiter les procédés stylistiques de saint Augustin.

Il nous faut aborder maintenant la tradition manuscrite.

Occupons-nous, en premier lieu, de l'allocution prononcée en présence de l'évêque. Les Mauristes ont été les premiers à la faire connaître[3]. Le texte leur avait été communiqué par le chanoine Godefroy Hermant[4] d'après un manuscrit du chapitre de Beauvais. Celui-ci a malheureusement disparu et les Mauristes n'ont laissé aucune indication à son sujet. La perte est compensée par un

1. Voir d'autres cas semblables dans C. P. Caspari, *Briefe, Abhandlungen und Predigten*, Christiania, 1890, p. 409-410.

2. ... *inter ceteros patres et conpresbiteros meos loqui sub conspectu suo me potissimum iussit, quod ante facere non solebat* (lignes 51-53).

3. Ils en imprimèrent le texte immédiatement après celui des sermons authentiques de saint Augustin (*P.L.*, t. XXXIX, col. 1717-1720).

4. Sur cet érudit (1617-1690), voir la notice du *D.T.C.*, t. VI, col. 2263-2266.

manuscrit ancien, BRUXELLES *B.R.* 2838-43, du IX^e siècle, de provenance inconnue[1]. Un troisième témoin subsiste dans PARIS *B. N.* lat. 18585, du XIII^e siècle, venu du collège de Navarre[2]. Dans les deux manuscrits, les pièces qui accompagnent le sermon ne sont pas de nature à nous éclairer sur sa tradition antérieure.

Il est impossible de dégager la relation qui unirait entre eux ces trois témoins. Constatons du moins dans le manuscrit de Bruxelles et celui de Paris trois mêmes variantes qui paraissent fautives[3]. Mais il n'est pas certain qu'elles ne figuraient pas dans le manuscrit de Beauvais que nous n'avons plus sous les yeux; elles peuvent avoir été corrigées par Hermant ou par les Mauristes. Cependant, le texte ne paraît pas avoir subi d'altération grave.

Le cas du sermon sur Matthieu XIV, 23-32, est moins simple. Son texte nous est parvenu par deux collections augustiniennes : les *Cinquante Homélies* et le *De verbis domini*. La première de ces collections est, comme on sait, l'œuvre de saint Césaire d'Arles († 542) : celui-ci y a réuni quelques sermons authentiques de saint Augustin parmi d'autres qui lui sont étrangers[4]. Nous ignorons dans quelles conditions Césaire a recueilli notre sermon. Il est heureux, en tout cas, qu'il en ait maintenu le titre original et l'attribution à Eraclius. Dans les manuscrits, le sermon forme le n° 33[5].

La seconde collection est bien connue, elle aussi. Elle renferme 64 articles ayant trait à des péricopes évangéliques. Les sermons apocryphes y sont relativement peu nombreux. Le recueil semble avoir été constitué au VIII^e siècle, vraisemblablement en Italie[6]. Le sermon d'Eraclius y occupe le n° 14. Ici, la pièce ne porte plus le nom d'Eraclius, mais celui d'Augustin. Une autre particularité, importante, distingue cette recension : on n'y lit pas le long développement sur la tempête et les écueils qui guettent la barque en détresse[7]. De plus, l'exorde est sensiblement différent; il commence par ces mots : *Cum sanctum evangelium legeretur*, début assez commun dans les sermons augustiniens.

---

1. J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, Bruxelles, 1902, t. II, p. 135 (n. 1101).

2. Le ms. parisien est un exemplaire de la collection *Quinquaginta* des sermons de saint Augustin, augmenté en finale de cinq articles adventices et de provenances disparates ; le sermon d'Eraclius constitue le troisième de ces articles.

3. Lignes 61, 64, 66.

4. Sur la collection *Quinquaginta*, voir G. MORIN, *Sancti Caesarii Arelatensis Sermones*, dans *Corp. Christ.*, t. CIII, p. LXXV-LXXXIV.

5. Dans les imprimés, le sermon d'Eraclius a été éliminé et remplacé par le sermon 126 de saint Augustin.

6. Cfr A. WILMART dans *Casinensia*, t. I, 1929, p. 233-236.

7. Lignes 47-82 du sermon II, forme A, édité ci-dessous.

La question est de savoir laquelle des deux formes est originale. La section propre à *Quinquaginta* n'aurait-elle pas été rédigée par Césaire lui-même, suivant un procédé qu'il pratiquait facilement? Nullement, car ni le style ni la teneur du texte biblique ne sont de lui. L'hypothèse d'un emprunt fait par l'évêque d'Arles au sermon d'un autre auteur doit être exclue, elle aussi : en effet, la langue et les procédés stylistiques sont bien ceux d'Eraclius. Du reste, le passage se lie naturellement à ce qui précède et à ce qui suit : la recension propre à la collection *Quinquaginta* est parfaitement cohérente et homogène. Par conséquent, il nous faut tenir la recension courte, celle de *De verbis domini*, pour un abrégé.

Il ne semble pas que la collection *Quinquaginta* ait été une des sources du compilateur de *De verbis domini* ; c'est ce qui ressort de l'examen comparatif des deux recueils. D'ailleurs, en ce qui concerne le sermon II d'Eraclius, on ne remarque aucune variante fautive commune aux deux recensions qui soit vraiment caractéristique et qui, de ce fait, dénoterait une dépendance. Pour tous ces motifs, nous éditerons séparément les deux textes.

Bien que la collection *Quinquaginta* remonte à Césaire d'Arles, les manuscrits qui l'ont conservée ne sont pas antérieurs au IX^e^ siècle. Ils sont assez nombreux, surtout des XI^e^ et XII^e^ siècles. Pour notre sermon II, nous nous sommes bornés à utiliser les quatre manuscrits accessibles des IX^e^ et X^e^ siècles[1] et nous en avons ajouté un du XI^e^. Ce sont : Épinal *B. Munic.* 7, Paris *B. N.* lat. 12202, Berlin *Staatsbibl.* Phillips 1677, Paris *B. N.* lat. 2721 et Munich *Staatsbibl.* lat. 6323. De l'avis de dom Morin[2], le manuscrit 12202 de Paris est le meilleur témoin de la collection ; il formera donc la base de notre édition.

Quant aux manuscrits de la collection *De verbis domini*, nous avons choisi également parmi les plus anciens, mais en nombre limité : Vatican lat. 474, Orléans *B. Munic.* 164, Lyon *B. Munic.* 472, Paris *B. N.* lat. 2013 et 2015, Autun *B. Munic.* Séminaire 14 et Oxford *Bodléienne* 229. Les quatre premiers sont du IX^e^ siècle ; ils accusent déjà une tradition très différenciée, dont il est impossible de définir les ramifications. Des nombreux manuscrits du XI^e^ siècle nous avons retenu seulement Paris *B. N.* lat. 2017 et Dijon *B. Munic.* 143. Ces deux témoins, en effet, relèvent

1. Le ms. Léningrad Q.v.I.24 (s. x) n'a pas été collationné. Quant au ms. Valenciennes 517 (s. x), il ne contient que la première partie du sermon ; ses variantes n'ont pas été retenues.

2. *Op. cit.*, p. LXXXIII.

d'une édition spéciale de la collection, où se trouvent insérés de nouveaux sermons ayant trait à des lectures évangéliques, mais empruntés à d'autres sources. Cette édition existait déjà au temps de Florus de Lyon, mort en 861 ou peu avant. Parmi les pièces ajoutées se rencontre le sermon II d'Eraclius, forme longue empruntée à la collection *Quinquaginta*. L'insertion s'explique par le fait que l'incipit est différent dans les deux collections et qu'une recension est plus longue que l'autre : le compilateur se sera cru en présence de deux sermons distincts.

Un mot, enfin, sur les Mauristes. Nous avons dit qu'ils ont été les premiers à publier l'allocution qu'Eraclius prononça en présence de saint Augustin. Quant au sermon sur Matthieu XIV, ils l'ont placé dans l'Appendice sous le n° 72[1]. Il faut observer qu'avant eux on ne connaissait le sermon que sous la forme brève, celle de *De verbis domini* ; leur édition reproduit, au contraire, la forme longue avec quelques références à la forme brève[2].

I

B : Bruxelles *B. R.* 2839-43 (ix-x) *prov. inconnue*, fol. 21-26v.
P : Paris *B. N.* lat. 18585 (xiii) *Collège de Navarre*, fol. 130-131.
m : ms. perdu de Beauvais utilisé par les Mauristes.

SERMO SANCTI ERACLI PRESBITERI
DISCIPVLI SANCTI AVGVSTINI EPISCOPI
IPSO PRAESENTE HABITVS

Puto, fratres, quod meam sarcinam sentiatis, et peto ut tanto me onere laborantem fraternis uotis tamquam subpositis humeris subleuetis. Nam beatissimus pater, qui hoc mihi pondus imposuit, scio quia pro me orare

1-3 Eraclii *P m;* presbiteri *om. P*, presbyteri Eraclii *inv. m;* episcopi *om. P m* 4 fratres] erat res *sic B* onere] oneri *B*

1. *P.L.*, t. XXXIX, col. 1884-1886.
2. Le sermon II a été édité par C. P. Caspari dans *Theologisk Tidsskrift*, t. X, 1885, p. 265-272, à l'aide des mss Munich 6323 (s. xi) et Einsiedeln 281 (s. ix). Notre édition utilise également le premier de ces mss. On pourrait croire, à première vue, que le second témoin présente un texte indépendant des recensions *Quinquaginta* ou *De verbis domini*, puisque le ms. ne renferme ni l'une ni l'autre de ces deux collections. Vérification faite, c'est simplement une pièce détachée de la collection *Quinquaginta* et le texte en est trop médiocre pour qu'on doive le retenir ici.

non desinit. Non enim sola iussione me premeret, et pia oratione desereret. Sine dubio, fratres, qui iussit ut hoc feram, orat ut perferam. Quid est ergo quod iussit, nisi audire ignorantiam praesente sapientia, et loqui imperitiam tacente doctrina ? Cumque scriptura dicat : *Loquere, senior : decet enim te ;* pater dicit : « Loquere, iunior : delectat enim me. » Scitis autem, fratres, quia loqui uobis pro modulo meo uerbum dei et ante iam coeperam, suscepti enim nuper officii necessitate compulsus : quia hoc munus effugere non habebam. Sed facile est, ut absentis magistri locum suppleat quicumque discipulus ; arduum uero est atque difficile docere condiscipulos sub magistro : tali praesertim magistro, cuius uerbis ex eo est maior auctoritas, quod docentem linguam uita comitatur. Ad omne enim bonum quod nobis insinuatur eruditionis uerbo, praecedit nos conuersationis exemplo. Praecedit nos, inquam ; utinam uel sequamur ! Quidquid enim in hoc uiro miramur, ueneramur, amplectimur, tunc creditur uere a nobis amari, si nos non pigeat imitari. Pro modulo ergo nostro ad eum nos unusquisque tendamus, atque exsistens de radice cordis eius diuersos uirtutum ramos, prout ualemus, singuli decerpamus. Qui potest, assequatur eius eloquentiam : qui non potest, teneat continentiam. Qui potest, impleat eius auctoritatem : qui non potest, sectetur humilitatem. Qui potest, apprehendat eius scientiam : qui non potest, imitetur eius patientiam. Atque in omnibus uiis domini, qui potest, ambulet cum illo : qui non potest, discat ab illo. Gaudeamus, fratres, secundum dispensationem munerum diuinorum habere nos in ipso quod non habemus in nobis. Quidquid enim in illo uidemus, nostrum est, si amemus.

2. Hoc ergo tacente, nos loquimur. Hoc, inquam, tacente, nos loquimur. Cicada clamat, et cignus tacet. Sed non tacet loquentibus nobis, quia ipse loquitur et in nobis. Si enim uobis dicimus quod ab ipso didicimus, ipse uos docet, siue per se, siue per me. Verumtamen, fratres, hoc quod nobis imposuit adhuc paruis, uix impletur a magnis. Sed non ideo iam desperare debemus, quia parui sumus. Benedixit enim dominus pusillos cum magnis. Multum fortia sunt, quae poscuntur a nobis, et nos infirmi sumus. Infirmi sumus, fragiles sumus, fictiles sumus. Sed quid ? Placebit deo in uase fictili ponere thesaurum suum, ut dicamus et nos cum Paulo apostolo : *Habemus thesaurum istum in uasis fictilibus, ut eminentia*

---

8 hoc] hec *P* est *om. m* 9 nisi] ut *add. P* audire] audere *m* 10 dicat scriptura *inv. P* 11 delectat] delectet *B* 12 uobis pro modulo meo] pro uobis *m* 13 suscepti] suscepi *m* 14 effugire *B* $^{1\,m.}$ ut *om. m* 16 condiscipulos] *ita B* $^{2\,m.}$ *m ;* condiscipulus *B* $^{1\,m.}$, condiscipulum *P* 17 docentem] docente *B* 21 nos *om. m* 22 exsistens] exsistentes *conj. maur.* 23 cordis *om. P* 23-24 decerpamus] decerpemus *P* 28 qui] et *praem. m* 32 hoc[1]] hunc *B* hoc[2]] hunc *B* tacente[2]] tacentem *B* 33 cicada] ciclada *B* $^{1\,m.}$ *m* (cicada *corr. conj. maur.*) 34 ipso] eo *m* 36 nobis *om. P* 37 disperare *B* 39-40 Sed quid? Placebit] *ita interpung. m ;* Sed quid placebit *B P* 40 deo] domino *m* in uase] ponere *praem. m* uase] uas *B* $^{1\,m.}$, uase *corr. ipsa 1 m.* 41-42 ut eminentia ... ex nobis *om. m*

10-11 Eccli. 32, 4. 41-42 II Cor. 4, 7.
37-38 Cfr Ps. 113, 13.

uirtutis sit dei et non ex nobis. In manu enim illius et nos et sermones nostri, quoniam dat uerbum euangelizantibus uirtutes multas. Quid enim putatis, fratres, quia dispensator iste tam sapiens, nisi se sciret in nobis pecuniam dominicam collocasse, iuberet uobis aliquid erogare ? Conscius sibi est operum suorum, conscius sibi est piorum laborum : scit quantum me sale uerbi condierit. Est enim ipse sal terrae uiuidum, referens apostolicae doctrinae saporem. Sed ego uereor, ne condimentum eius insulso corde non duxerim. Bene ergo fecit, quod nostrum uoluit gustare sermonem. Bene fecit inspicere, quantum in nobis sui saporis agnoscat. Quid enim aliud existimandum est, quod inter ceteros patres et conpresbiteros meos loqui sub conspectu suo me potissimum iussit, quod ante facere non solebat, nisi quia, de eorum maturitate atque eruditione securus, nostra sollicitus rudimenta uoluit sic probare ? Pareo, fratres, salubribus imperatis ; et cui me dudum in deo nutriendum erudiendumque commisi, etiam nunc inspiciendum corrigendumque non subtraho. Inspice, pater pie et magister bone. Interroga linguam, et testimonium prodat tibi cordis affectum. Quidquid tibi in nostro sermone placuerit, agnosce, quia tuum est : quidquid autem displicuerit, ignosce, quia meum est. Sed sic ignosce, ut corrigas : sic ignosce, ut punias. Ignoscas mihi, quia erraui : punias mihi, quod erraui. Ac sic parcas homini, non errori, donec paulatim totum, quod non a te plantatum est, relinquatur.

3. Sed ut uobiscum potius, dilectissimi, quam cum ipso loquar, ne in aliquo limites paternae iussionis excedam : quoniam ut vobis loquerer, imperauit : in hoc eius facto Paulum apostolum cogitemus, cuius modo epistolam, cum legeretur, audiuimus. Cum enim diuinis mysteriis adolescentem Timotheum praepararet caelestibusque doctrinis mentem adolescentis imbueret, inter cetera, sicut audistis, dicebat ei : *Praedica uerbum ;* et paulo post : *Opus fac euangelistae, ministerium tuum adimple.* Tunc si diceret ille : « Non possum », responderet ei Paulus : « Quare non potes, fili ? Nonne ab infantia sacras litteras didicisti ? » Hoc, fratres, mihi non potest dici. Sicut enim nouerunt plurimi uestrum, iam durus huc adueni. Per omnia enim tempora puerilis aetatis, quam facilius flectit ac dirigit norma doctrinae, rebus aliis occupabar. Sed plane, quod

---

42 et[2] *om. m* 43 quoniam] qui *m* uirtutes multas] uirtute multa *P* [2 m.] *m* 45 iuberet] iubere *B* 47 uiuidum] *ita B* (uiui dum) *m ;* dum *P* 48 referens] refert *P* saporem doctrinae *inv. P* ego *om. m* 49 insulso] inculto *m* 52 suo] meo *P* 53 non solebat] *ita B ;* non consueuerat *P*, nolebat *m* 54 sollicitus *om. m* uoluit rudimenta *inv. m* 55 salubribus] salubrius *m* deo] domino *m* 56 etiam nunc inspiciendum corrigendumque *om. m* 57 linguam] *ita B* [1 m.] *m ;* lingua *B* [2 m.] *P* 58 affectum] affectus *conj. m* 61 sic] *ita m ;* si *B P* 64 limites] *ita m ;* limite *B P* quoniam] qui me *m* 65 modo] modi *B* 66 epistolam] *ita m ;* epistola *B P* 67 caelestibusque] caelestibus *P* 68 inter cetera sicut audistis *om. m* ei *om. m* 70 ei *om. m* quare] fili *praem. P sup. lin.* 72 mihi] *om. P* dici non potest *inv. P* 73 adueni] *ita m ;* inueni *B* (in *eras.*) *P* tempora] tempore *m*

---

43 Cfr Ps. 67, 12.
68-69 II Tim. 4, 2.
69 *Ibid.* 4, 5.
71 Cfr *Ibid.* 3, 15.

fatendum est, postquam ueni, quantum potuit, in me operatus est sanctus agricola, multumque conatus est nostram expugnare duritiam. Neque imbres umquam mihi, nec semina defuerunt : et ideo nunc qui semen iniecit, fructum requirit. Oret, ut non degenerauerint grana eius in nobis. Oret, ut seruemus in fructibus tanti seminis dignitatem, et quidquid uel in sermonibus uel in moribus nostris ipso excolente et deo incrementum dante processerit, non spina, sed spica sit. Quod ergo iam restat, dilectissimi, ipsum pariter deprecemur, ut quemadmodum ego ultra uires meas praeceptis eius parui, ita omnium nostrum desiderio se ipse non subtrahat, sed post hunc sermonem meum loqui nobis uel pauca dignetur ; quae discedentes uos meminisse delectet, et recordando salubriter ruminare non pigeat. Verumtamen, ne toto sermone in excusatione consumpto sanctitatem uestram monuisse nihil uidear, audite me, fratres : quaecumque a patre nostro semper audistis, et accepistis, et didicistis, haec cogitate, haec agite, et deus pacis erit uobiscum. Amen.

II

Dans l'apparat critique, en plus des variantes propres à chaque collection on a placé les variantes principales de la forme rivale : celle-ci est désignée par le sigle *V (De verbis domini)* ou *Q (Quinquaginta)*.

A. Forme *Quinquaginta*.

A : Épinal *B. Munic.* 7 (ix) *Moyenmoutier*, fol. 81v-83v.
B : Paris *B. N.* lat. 12202 (ix) *Saint-Germain-des-Prés*, fol. 69-71.
C : Berlin *Staatsbibl.* Phillips 1677 (x) *Collège de Clermont*, fol. 52v-54v.
D : Paris *B. N.* lat. 2721 (x) *Sainte-Marie de Reims, puis Saint-Victor de Marseille*, fol. 16-19.
E : Munich *Staatsbibl.* lat. 6323 (xi) *Freising*, fol. 102v-106.

75 potuit] potui *P* operatus est in me *inv. P* 77 nec] neque *m* 79 oret ut seruemus ... dignitatem *om. m* 80 nostris *om. m* deo] domino *m* 84 meum] nostrum *m* nobis] uobis *m* 87 nihil monuisse *inv. P*

80-81 Cfr I Cor. 3, 6-7. 88-89 Cfr Philipp. 4, 8-9.

SERMO ERACLI PRESBITERI DE LECTIONE EVANGELII VBI PETRUS AMBVLAVIT SUPER AQVAS

Audiuimus euangelium, et quodammodo uidimus in lectione praesenti nauiculam periclitantem, Christum periclitantibus succurrentem, Petro ueniente, Christo occurrente. Quibus omnibus miraculum spectauimus : mysterium requiramus. Quando enim possumus de diuinis operibus quae leguntur, ipso aspirante qui faciet, intellectum alicuius mysticae significationis scrutari, quasi de abstrusis fauorum cellis mella producimus, uel Christi discipulos imitantes, spicas manibus confricamus, ut ad latentia grana perueniamus.

2. Ascendit ergo, sicut audistis, dominus Christus in montem solus orare. Mons altitudo est. Quid autem in hoc mundo altius caelo ? Quis uero in caelum ascenderit, nouit optime fides uestra. Cur autem solus ascenderit si requiras, cito respondeo quia *nemo ascendit in caelum, nisi qui de caelo descendit, filius hominis qui est in caelo.* Quamuis et in finem cum uenerit, et nos omnes sua membra collegerit ac leuauerit in caelum, etiam tunc solus ascendit, quia caput cum corpore suo unum est Christus. Tunc tamen solum caput ascendit mediator dei et hominum homo Christus Iesus : ipse ascendit ad patrem interpellare pro nobis.

3. Verumtamen, carissimi, dum ille orat in excelsum, nauicula turbatur in fluctibus in profundo. Quia insistunt fluctus, potest nauicula turbari : sed quia Christus orat, non potest mergi. Nauiculam quippe illam, fratres, ecclesiam cogitate ; turbulentum mare, hoc saeculum. Quando rex aliquis impiae uoluntatis, maximae potestatis, persecutionem indicit ecclesiae, quantum in ipso est christianum nomen conatur extinguere,

---

1-3 *Inscriptio haec est omnium codd.;* sermo *om. E;* Eracli *A C,* Eraclii *B E;* presbiteri Heracli *inv. D;* sancti euangelii *C* 4 audiuimus euangelium ... lectione praesenti] cum sanctum euangelium legeretur audiuimus *V* 5 nauiculam] nauicellam *V* succurrentem] subuenientem *V* 5-6 Petro ueniente Christo occurrente] *ita B D* $^{1 m.}$; Petrum uenientem Christum occurrentem *A C,* Petro ueniente Christum occurrentem *D* $^{2 m.}$ *E,* Petrum uenienti Christo occurrentem *V* 6 quibus] in *praem. V* spectauimus] expectauimus *V* 8 ipso aspirante qui faciet *om. V* 9 scrutari] exculpere *V* fauorum] fauor *B D* $^{1 m.}$, fauo *E* 11 perueniamus] et eis uitam inueniamus *V* 12 sicut audistis *om. V* dominus] noster Iesus *add. V* - Christus] ut lectum est *add. V* 13 autem] enim *V* 14 ascenderit] ascendit *V* 15 ascenderit si requiras] ascendit *V* requiras] recurras *D E* cito respondeo *om. V* quia nemo ascendit in caelum *om. A* 16 descendit de caelo *inv. A C* et *om. E* finem] fine *V* 18 ascendit] *ita B D V;* ascendet *A C E* unum] unus *V* 19 tunc tamen] nunc autem *V* 20 ascendit] solus orare quia ipse ascendit *add. V* pro nobis interpellare *inv. V* 21 ille *om. E* excelsum] excelso *V* 22 in[1] *om. V* insistunt] insurgunt *V* nauicula] ista *praem. V* 23 nauiculam quippe illam] nauicellam quippe istam *V* 25 rex *om. V* 26 quantum] et *praem. V* nomen christianum *inv. A*

---

10 Cfr Luc 6, 1.
15-16 Ioh. 3, 13.
19-20 Cfr I Tim. 2, 5.
20 Cfr Hebr. 7, 25.

super nauiculam Christi grandis unda consurgit. Sed in his temptationibus erigatur antemna, et suspensa arbori crucem figuret. Hanc christianus respiciat, et non deficiat : quoniam, sicut dicit apostolus Petrus, *Christus pro nobis passus est, relinquens nobis exemplum, ut sequamur uestigia eius.* Dicit et alius testis eius : *Sicut enim Christus pro nobis animam suam posuit, sic et nos debemus animam pro fratribus ponere.* Huic ergo antemnae, id est cruci Christi, simplex conuersatio et pura confessio tam candentia uela religentur. Et haec uela nostra fluctibus abluantur, uentisque tendantur, ut sine macula et ruga inueniantur. Quamtumlibet mare saeuiat, uentus incumbat, et inter flatus ac fluctus nauis ista turbetur : tantum non mergatur, et currit. Denique, fratres, posteaquam aedificata est nauis in Hierusalem atque inde in medio pelagi huius prementis emissa est, aestuantium uolumina undarum et furentium flabra uentorum, dum iactando eam per diuersa circumferunt, omnium gentium littoribus appulerunt, peregrinas merces, quocumque uenit, aduexit. Quid enim tam peregrinum in terra nostra, quam per paenitentiam remissio peccatorum regnumque caelorum ? Et tamen oportebat Christum, ait ipse dominus Christus, *oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis tertia die, et praedicare in nomine eius paenitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientes ab Hierusalem.* Ab ipso enim portu nauis haec primam anchoram soluit.

4. Nauiget ergo, carissimi, nauiget haec dominica nauis inter procellas saeculi, Christo protegente secura, Christo docente sollicita. Non enim quia in naui nauclerus uigilat, ideo debet nauta dormire. Vigilat ille, de quo ueraciter scriptum est : *Non dormiet neque dormitabit, qui custodit Israhel.* Sed etiam nobis ipse praecepit, dicens : *Vigilate et orate, ne intretis in temptationem.* Unde ergo debemus esse solliciti, et unde securi ?

---

28 et] ut *V* 29 quoniam] quia *V* dicit] dixit *A* 30 Christus *om. A* passus est pro nobis *inv. E* passus] mortuus *A C* est *om. D* nobis[2]] uobis *B E* sequamur] sequamini *A E* 31 et alius testis eius] etiam beatus Iohannes *V* Christus *om. E* pro nobis Christus *inv. C* 32 suam *om. D E V* animam pro fratribus] *ita B C D ;* pro fr. animam *A*, animas pro fr. *E*, pro fr. animas *V* 34 tam] tamquam *V* religentur] regentur *E* 35 uentisque tendantur] uestisque tendatur *V* inueniantur] inueniatur *V* 36 inter] et *om. V* flatus ac fluctus] fluctus ac flatus *inv. E*, fluctus et fluctus *V* 37 mergatur] mergitur *D* [2 m.] fratres *om. V* 38 aedificata est nauis] nauis haec aedificata est *V* nauis] haec *add. D E* 39 prementis] frementis *V* 40 furentium] fluentium *E* iactando *om. V* per diuersa] huc atque illuc *V* 41 merces] mercedes *A C* 42 quocumque] quacumque *V* 44-45 ait ipse dominus Christus oportebat Christum *om. V* 45 pati *om. D* praedicare] praedicari *V* 46 in] per *V* incipientes] incipiens *D* [1 m.] *E*, incipientibus *V* 47-82 Ab ipso enim ... solliciti fueritis *praeterit V* 48 ergo *om. D* 50 nauclerius *D* dormire] uigilare *sic D* 51 scriptum est ueraciter *inv. E* dormiet] dormitet *E* dormitabit] dormitauit *D* 52 uigilate] ergo *add. E* 53 sollici *sic A*

30-31 I Petr. 2, 21.
31-32 I Ioh. 3, 16.
35 Cfr Ephes. 5, 27.
44-47 Luc. 24, 46-47.
51-52 Ps. 120, 4.
52-53 Matth. 26, 41.

Solliciti, quia dixit nobis quod *in hoc mundo pressuram habebitis;* securi autem, quia mox addidit : *Confidite, ego uici mundum.* Solliciti, quia temptationes futuras praenuntiauit nobis ; securi, quia non desinit interpellare pro nobis. Caute itaque, fratres mei, atque sollicite inter saeculi fluctus gubernate nauigium in bonis actibus uestris. Nec dens obtrectatoris uos frangat, nec adulatoris lingua decipiat. Adulatores uestros tamquam latentes sub undis scopulos obseruate. Quando enim mare tranquillum est, tunc saxa latentia non uidentur : si tribulationis procella consurget, tunc inter undarum montes uerticem tollunt, tunc in eis apparet periculum quod latebat. Neque sufficit talibus deserere tribulantem, nisi obpugnare conentur et premere. Hoc ergo genus humanum uelut asperrimas cautes placita superficie pelagi uentis obtectas christianus euitet. Haec breuiter de adulatoribus dixerimus. Obtrectatores autem omnino contemnendi sunt, quia canes marini sunt : de profundo amaritudinis latrare possunt, mordere non possunt. Sed quamdiu mordere non possunt ? Quamdiu in naui sedes. Quid est, quamdiu in naui sedes ? Quamdiu ligno haeres, quamdiu crucem Christi tenes, ab eius nauicula non recedis. Erigamus in caelum mentem, et non curemus inuidam mentem. In hoc sane procelloso et turbulento mari etiam diabolus archipirata bacchatur armata classe terribilis, et circumquaque discurrens commeatus obsidet innocentium. Ipse est enim, de quo dicit apostolus Petrus : *Aduersarius uester diabolus, tamquam leo rugiens, quaerens aliquem deuorare circuit.* Et quia subdidit : *Cui resistite firmi in fide,* exercentur contra eum proficientium cotidiana certamina. Bellum hoc describebat, quando dicebat : *Non est uobis conluctatio cum carne et sanguine, sed aduersus principatus et potestates, rectores mundi tenebrarum harum, aduersus spiritalia nequitiae in caelestibus.* In his ergo, fratres, in hoc labore, in hoc certamine constitutos illa uos apostolica sententia consoletur : *Dominus in proximo est, nihil solliciti fueritis.*

54-55 securi autem] securitatem *D* 55 sollici *sic denuo A* 56 desinit] desinet *D* 62 consurget] *ita A C D* $^{2\,m.}$*;* consurgat *B D* $^{1\,m.}$ *E* 63 eis] his *E* neque] enim *add. B* 65 uentis] uectas *A*, uentas *B* $^{1\,m.}$ obtectas] obtrectas *A* 66 dixerimus] diximus *E* 66-67 obtrectatores] obtrectoris *A* $^{1\,m.}$, obtrectores *A* $^{2\,m.}$ 67 quia] *ita A B* $^{2\,m.}$ *C;* qui *B* $^{1\,m.}$ *D E* canes] canis *D* 68 quamdiu] tamdiu *A C* 70 tenes] tenens *D* 71 recedis] recedes *A E* in] ad *E* 72 turbolento *B D E* etiam] etiamsi *A L* 73 archipirata bacchatur] *ita D E ;* aspiceret a baccatur *B* $^{1\,m.}$ (pirata bacchatur $^{2\,m.}$), aspiceret ab hac *A C* 74 commeatus] comoueatus *B* $^{1\,m.}$ obsidet] absciderat *A C* innocentum *E* 76 firmi] fortes *A C* 77 exercentur] exerceantur *E* proficientium] proficiscentium *E* 78 quando dicebat *om. E* uobis] nobis *A* 79 rectores] aduersus *praem. E* 81 constitutos] constitutus *D* $^{1\,m.}$, constituti sunt *A C* illa uos] illa quos *B* $^{1\,m.}$, illi quos *A C* 82 consoletur] consolatur *A C*

---

54 Ioh. 16, 33.
55 *Ibid.*
75-76 I Petr. 5, 8.
76-77 *Ibid.*, 9.
78-80 Ephes. 6, 12.
82 Philipp. 5, 5-6.

5. Venit ergo Christus ad nauem suam quarta uigilia. Extrema pars est : sicut enim una nobiscum soletis audire, uigilia una tres horas habet, ac per hoc nox quattuor uigilias habet, ternis horis per singulas distributis. Quarta ergo uigilia noctis, hoc est pene iam nocte finita, iam consumpto tempore tenebrarum, uenit Christus ad discipulos suos, qui turbabantur in mari. Sic ueniet in finem saeculi, iniquitatis nocte transacta, ad iudicandos uiuos et mortuos. Venit enim modo ualde mirabiliter, sicut audistis, id est ambulans super aquas. Surgebant fluctus, sed calcabantur ; fremens pelagus sub domini uestigiis murmurabat, sed tamen eum uolens nolensque portabat. Quantilibet tumores saeculi potestatesque consurgant, premit eorum caput, nostrum caput.

6. Cum ergo dominus nauiculae suae adpropinquare coepisset, turbati sunt prae timore discipuli, et putauerunt fantasma esse. Continuo dominus, *Habete*, inquit, *fiduciam ; ego sum, nolite timere*. Quid est, ego sum ? « Fantasma non sum quod putatis, agnoscite quae uidetis. » Audiant manichei, audiant, erubescant : confundantur, ut corrigantur ; mutentur, ne damnentur. *Habete*, inquit, *fiduciam ; ego sum, nolite timere*. Ad hanc uocem continuo audax ille Petrus exiliit, et ait illi : *Domine, si tu es, iube me uenire ad te super aquas*. « Si tu es, non miror quia ambulas super aquas, non miror quod solidam carnem super liquentis elementi terga suspendis. Quid enim mirum, si conditori suo creatura famulatur ? Hoc ergo non miror. Fac quod mirer : ambulet Petrus. Fac quod mirer : *iube me uenire ad te super aquas*. Tu deus es, ego homo sum. Sed uoluisti de meo habere infirmitatem in carne quam portas : habeam et ego de tuo potestatem, ut unda me portet. *Si tu es, iube me uenire ad te super aquas*. Scio quidem quod corpus humanum naturae lege non sinitur in liquidis fluctibus habere fixa uestigia : sed accedat donum gratiae, et paululum

---

83 Venit ergo ... *denuo V* uenit ergo Christus ... extrema pars est] uenit ergo dominus ad uisitandos discipulos suos qui turbabantur in mari quarta uigilia noctis. Quarta uigilia noctis extrema pars noctis *V* nauem] nauim *C* 84 sicut enim ... soletis audire *om. V* 85 ac per hoc] haec per haec *B* $^{1\,m.}$, hec per hoc *D* $^{1\,m.}$ *E* singulas] uigilias *add. V* 85-86 distributis] distributas *A C* 86 finita *om. E* 86-88 iam consumpto ... in mari *om. V* 87 suos *om E* 88 turbabantur] *ita D E (V) ;* tardabantur *B C*, tardabant *A* mari] naui *C E* finem] fine *B* 89 enim] ergo *E* modo] nunc *V* 89-90 sicut audistis ualde mirabiliter *inv. V* ambulans] id est *om. V* 91 uestigis *A* 92 eum *om. A* quantilibet] quantumlibet *V* tumores] timores *E* 93 nostrum] uestrum *A* 94 cum ergo ... coepisset] cum uero adpropinquaret nauiculae *V* 95 putauerunt] exclamauerunt putantes *V* continuo] quibus *V* 96 habete inquit] ait habete *V* 97 non sum fantasma *inv. V* quae] quem *A D E V* 97-99 audiant manichei ... nolite timere *om. V* 100 continuo audax ille Petrus exiliit] exiliit Petrus *V* illi *om. V* 101-102 quia ambulas super aquas non miror *om. per homoeot. V* 102 quod] quia *E* solidam] suspendis *praem. E* 103 suspendis *hic om. E* 104 mirer[1]] miror *E* mirer[2]] miror *E* 105 super aquas] Scio enim ... super aquas (l. 108-110) *hic add. V* 105-110 tu deus ... super aquas *om. per homoeot. A* 105 sed *om. V* 106 habere de meo *inv. C* 107 si tu es] domine *praem. V* 108-110 scio quidem ... super aquas *hic om. V* 108 quidem] enim *V* sinitur] sinetur *D* 108-109 fluctibus liquidis *inv. V* 109 fixa] saxea *E* $^{1\,m}$

cesset lex ista naturae. *Si tu es, iube me uenire ad te super aquas.* Commodatur mihi in mari uia, si hoc iusserit uia. » Et dominus, *Veni*, inquit. Nec dubitauit Petrus. Audiuit domini uerbum, et mox currit ad uerbum. Cito credidit, quia fidelis homo erat. Sed cum surrexisset uentus ualidus, titubauit, quia homo erat. Titubatio, fratres, quasi mors fidei fuit. Sed cum coepisset mergi, exclamauit ad Christum. Ubi exclamauit, fide iterum resurrexit. Non titubaret, si plene crederet ; sed nec clamaret, si non crederet. *Domine*, inquit, *saluum me fac.* Et dominus extensa manu leuauit eum, et ait illi : *Modicae fidei, quare dubitasti ?* « Quod iussi, factum est : ambulasti. *Quare dubitasti ?* Posset te uentus elidere, quem non potuit unda sorbere ? Posset te flatus euertere, quem non potuit fluctus operire ? Quare ergo ? Plus erat quod feceras : mare calcaueras, fluctus presseras, uentus uiceras. *Quare dubitasti ?* »

7. In Petro itaque, dilectissimi, communis omnium nostrorum consideranda conditio est, ut si nos in aliquo, dum in his fluctibus nauigamus, uel conatur unda submergere uel uentus impingere, clamemus ad Christum. Quid est, clamemus ? Oremus. Porrigit enim manum, et eruit de profundo. Etenim manus eius deducit nos et tenebit dextera eius, donec ad sempiterna nos sua promissa perducat.

B. Forme *De verbis domini*

A : Vatican lat. 474 (ix) *Saint-Vivant-sous-Vergy*, fol. 23v-24v.
B : Orléans *B. Munic.* 164 (ix) *Fleury*, fol. 57-59.
C : Lyon *B. Munic.* 472 (ix) *prov. inconnue*, fol. 42-42v.
D : Paris *B. N.* lat 2013 (ix) *Collège de Clermont*, fol. 35v-36v.
E : Paris *B. N.* lat. 2015 (ix-x) *Colbert*, fol. 40-41.

---

110 lex] *om. A B* 1 m. *C ;* uis *suppleuit B* 2 m. *sup. lin.* naturae] natura *A C* ad te *om. B E* 1 m. 110-111 commodatur] *ita D ;* commendatur *B*, commodat *A C E* commodatur mihi ... iusserit uia] quomodo enim mihi in mari non erit uia si tu iusseris qui propter nos factus es uia *V* 111 uia1] uiam *A C E* 112 currit] cucurrit *V* 113-114 sed cum ... homo erat *om. per homoeot. A* 113 surrexisset] surrexit *C* uentus] uenit *E* 114 titubatio] ista *add. V* 115 cum coepisset ... ad Christum *om. V* 115 exclamauit] clamauit *B* Christum] Iesum *E* fide] fides *V* 116 resurrexit] surrexit *A C* 116-117 non titubaret ... si non crederet] non ambularet nisi crederet sed nec mergeretur nisi dubitaret *V* 116 plene] plane *E*, bene *A C* 117-119 domine inquit ... quare dubitasti *om. V* 117 extensa manu] extendens manum *A C* 119 posset] possit *A C* 120 posset] possit *A C* flatus] uentus *V* 121 quare ergo *om. V* 122 uentus] uentos *B* 2 m. *D* 2 m. *V* uiceras] uicerat *A* 123 dilectissimi *om. V* nostrorum] nostrum *V* 123-124 conditio consideranda *inv. E* 124 dum in his fluctibus nauigamus *om. V* 125 uel1 *om. C* uel conatur ... uentus impingere] temptationum uentus conatur subuertere uel unda submergere *V* conatur] conetur *E* 126 porrigit] porriget *V* enim] ille *V* eruit] eruet *V* 127 deducit] deducet *B* 2 m. *D* 2 m. *V* tenebit] continebit nos *V* nos ad sempiterna sua *inv. V* 128 perducat] Explicit *add. D.*

---

127 Cfr Ps. 138, 10.

F : Autun *B. Munic.* Séminaire 14 (ix-x) *Saint-Nazaire*, fol. 36-37.
G : Oxford *Bodléienne* 229 (x) *Exeter*, fol. 42-43^{v}.
H : Paris *B. N.* lat. 2017 (xi) *Colbert*, fol. 30-31.
I : Dijon *B. Munic.* 143 (xi) *Cîteaux*, fol. 30^{v}-31.

DE VERBIS DOMINI IN EVANGELIO SECVNDVM MATHEVM VBI CHRISTVS SVPER AQVAS MARIS AMBVLAVIT ET DE APOSTOLO PETRO

Cum sanctum euangelium legeretur, audiuimus nauicellam periclitantem, Christum periclitantibus subuenientem, Petrum uenienti Christo occurrentem. In quibus omnibus miraculam expectauimus : mysterium requiramus. Quando enim possumus de diuinis operibus quae leguntur intellectum alicuius mysticae significationis exculpere, quasi de abstrusis fauorum cellis mella producimus, uel Christi discipulos imitantes, spicas manibus confricamus, ut ad latentia grana perueniamus et in eis uitam inueniamus.

2. Ascendit ergo dominus noster Iesus Christus, ut lectum est, in montem solus orare. Mons altitudo est. Quid enim in hoc mundo altius caelo ? Quis uero in caelum ascendit, nouit optime fides uestra. Cur autem solus ascendit ? Quia *nemo ascendit in caelum, nisi qui de caelo descendit, filius hominis qui est in caelo.* Quamuis et in fine cum uenerit, et nos omnes sua membra collegerit ac leuauerit in caelum, etiam tunc solus ascendit, quia caput cum corpore suo unus est Christus. Nunc autem solum caput ascendit mediator dei et hominum homo Christus Iesus :

1-3 *Hanc inscriptionem prae se ferunt A B C G I* (aquas] undas *G*); De eodem euangelio ut supra *H ; ceteri autem codd. D E F e succedenti sermone.* De uerbis domini in euangelio secundum Matheum : si peccauerit in te frater tuus corripe eum inter te et ipsum solum. 4 cum sanctum ... audiuimus] audiuimus euangelium et quodammodo uidimus in lectione praesenti *Q* sanctum *om. E F* nauicellam] naucellam *G H* $^{1 m.}$ *I*, nautelam *C*, nauiculam *Q* 5 subuenientem] succurrentem *Q* 5-6 Petrum uenienti Christo occurrentem] Petro uenienti Christum occurentem *E F*, Petro uenienti Christo occurrentem *I*, Petro ueniente Christo occurrente *Q* 6 in *om. Q* expectauimus] spectauimus *Q* 7 quando] quanto *G* leguntur] ipso aspirante qui faciet *add. Q* 8 exculpere] scrutari *Q* de *om. G* 10 confricamus] confringamus *H I* $^{1 m.}$ 10-11 et in eis uitam inueniamus *om. Q* 12 ergo] *om. H ;* sicut audistis *add. Q* noster Iesus *om. Q* ut lectum est *om. Q* 13 est] esset *D E* $^{1 m.}$ enim] autem *Q* 14 caelum] caelo *H* $^{1 m.}$ *I* $^{1 m.}$ ascendit] ascenderit *Q* 15 ascendit[1]] ascenderit si requiras *Q* quia nemo] cito respondeo *praem. Q* descendit de caelo *inv. B H* 16 fine] finem *B Q* 17-19 etiam tunc ... caput ascendit *om. H* 18 ascendit] *ita B* $^{1 m.}$ *F* $^{1 m.}$ *G Q ;* ascendet *A B* $^{2 m.}$ *C D E F* $^{2 m.}$ *H I* unus] unum *Q* nunc autem] tunc tamen *Q*

9-10 Cfr Luc. 6, 1.
15-16 Ioh. 3, 13.
19 Cfr I Tim. 2, 5.

ipse ascendit solus orare, quia ipse ascendit ad patrem pro nobis interpellare.

3. Verumtamen, carissimi, dum ille orat in excelso, nauicula turbatur fluctibus in profundo. Quia insurgunt fluctus, potest ista nauicula turbari : sed quia Christus orat, non potest mergi. Nauicellam quippe istam, fratres, ecclesiam cogitate ; turbulentum mare, hoc saeculum. Quando aliquis impiae uoluntatis, maximae potestatis, persecutionem indicit ecclesiae, et quantum in ipso est christianum nomen conatur extinguere, super nauiculam Christi grandis unda consurgit. Sed in his temptationibus erigatur antemna, ut suspensa arbori crucem figuret. Hanc christianus respiciat, et non deficiat : quia, sicut dicit apostolus Petrus, *Christus pro nobis passus est, relinquens nobis exemplum, ut sequamur uestigia eius.* Dicit etiam beatus Iohannes : *Sicut enim Christus pro nobis animam posuit, sic et nos debemus pro fratribus animas ponere.* Huic ergo antemnae, id est cruci Christi, simplex conuersatio et pura confessio tamquam candentia uela religentur. Et haec uela nostra fluctibus abluantur, uestisque tendatur, ut sine macula et ruga inueniatur. Quantumlibet mare saeuiat, uentus incumbat, inter fluctus et fluctus nauis ista turbetur : tantum non mergatur, et currit. Denique, posteaquam nauis haec aedificata est in Hierusalem atque inde in medio pelagi huius frementis emissa est, aestuantium uolumina undarum et furentium flabra uentorum, dum eam huc atque illuc circumferunt, omnium gentium littoribus appulerunt, peregrinas merces, quacumque uenit, aduexit. Quid enim tam peregrinum in terra nostra, quam per paenitentiam remissio peccatorum regnumque caelorum ? Et tamen *oportebat Chris-*

---

20 solus orare quia ipse ascendit *om. per homoeot. Q* 20-21 interpellare pro nobis *inv. Q* 22 excelso] excelsum *Q* 23 fluctibus] in *praem. Q* quia] dum *add. B*$^{2m.}$ insurgunt] insistunt *Q* ista *om. Q* 24 nauicellam] naucellam *C G H*$^{1m.}$ *I*$^{1m.}$, nauiculam *Q* istam] illam *Q* 26 aliquis] aliqui *B*$^{1m.}$ *C G I*$^{1m.}$; rex *praem. Q* 27 et *om. Q* quantum] quando *G* est *eras. G* christianum] christianorum *G* 28 nauiculam] nauicula *G* 29 ut] et *Q* arbori] arbor *G* 30 et] ut *F* deficiat] deficiet *C G* quia] quoniam *Q* dicit] dixit *G* 31 passus est pro nobis *inv. G* nobis[1] *om. G* 32 etiam beatus Iohannes] et alius testis eius *Q* 33 animam] suam *add. G Q* pro fratribus animas] animam pro fr. *Q* 35 tamquam] tam *Q* 36 uestisque tendatur] uestesque tendantur *H I*$^{1m.}$, uentisque tendantur *Q* ut] et *D*$^{1m.}$ *E F* inueniatur] inueniantur *H I*$^{1m.}$ *Q* 37 inter fluctus et fluctus] et inter flatus ac fluctus *Q* et fluctus *om. per homoeot. G* 38 et currit] *ita B*$^{2m.}$ *C G H I Q*; et currat *B*$^{1m.}$, *om. A D E F* denique] fratres *add. Q* 38-39 posteaquam nauis] postea quamuis *litteris male compactis H* 39 nauis haec aedificata est] aedificata est nauis *Q* inde *om. G* medio] medium *B*$^{2m.}$ 40 frementis] fluctibus *praem. G*, prementis *Q* emissa] missa *G* 41 dum] iactando *add. Q* huc atque illuc] per diuersa *Q* 42 littoribus] littorum *A* quacumque] quamcumque *C*, quocumque *Q* quacumque uenit] quas cum inuenit *G* 43 enim *om. G* 44-45 Christum] ait ipse dominus Christus oportebat Christum *add. Q*

20-21 Cfr Hebr. 7, 25.
31-32 I Petr. 2, 21.
32-33 I Ioh. 3, 16.
36 Cfr Ephes. 5, 27.
44-47 Luc. 24, 46-47.

tum pati, et resurgere a mortuis tertia die, et praedicari in nomine eius paenitentiam et remissionem peccatorum per omnes gentes, incipientibus ab Hierusalem.

4. Venit ergo dominus ad uisitandos discipulos suos, qui turbabantur in mari, quarta uigilia noctis. Quarta uigilia noctis, extrema pars noctis. Vigilia una tres horas habet, ac per hoc nox quattuor uigilias habet, ternis horis per singulas uigilias distributis. Quarta ergo uigilia noctis, hoc est pene iam nocte finita. Sic ueniet in finem saeculi, iniquitatis nocte transacta, ad iudicandos uiuos et mortuos. Venit enim nunc, sicut audistis, ualde mirabiliter ambulans super aquas. Surgebant fluctus, sed calcabantur ; fremens pelagus sub domini uestigiis murmurabat, sed tamen eum uolens nolensque portabat. Quantumlibet tumores saeculi potestatesque consurgant, premit eorum caput, nostrum caput.

5. Cum uero adpropinquaret nauiculae, turbati sunt prae timore discipuli, et exclamauerunt, putantes fantasma esse. Quibus dominus ait : *Habete fiduciam ; ego sum, nolite timere.* Quid est, ego sum ? « Non sum fantasma quod putatis, agnoscite quem uidetis. » Ad hanc uocem exiliit Petrus, et ait : *Domine, si tu es, iube me uenire ad te super aquas.* « Si tu es, non miror quod solidam carnem super liquentis elementi terga suspendis. Quid enim mirum, si conditori suo creatura famulatur ? Hoc ergo non miror. Fac quod mirer : ambulet Petrus. Fac quod mirer : iube me uenire ad te super aquas. Scio enim quod corpus humanum naturae lege non sinitur in fluctibus liquidis habere fixa uestigia : sed accedat donum gratiae, et paululum cesset lex ista naturae. *Si tu es, iube me uenire ad te super aquas.* Tu deus es, ego homo sum. Voluisti de meo habere infirmitatem in carne quam portas : habeam et ego de tuo

---

45 tertia] *ita B H I ;* tertio *non traduce sed correctione A C D E F G* praedicari] praedicare *G H* 1 m. *Q* 46 per] in *Q* incipientibus] incipiens *B*, incipientes *Q* 47 *Post* ab Hierusalem *pergit solus Q* (Ab ipso enim ... solliciti fueritis. *Cfr supra* l. 47-82) 48-49 uenit ergo dominus ... extrema pars noctis] uenit ergo Christus ad nauem suam quarta uigilia. Extrema pars est *Q* 48 turbabantur] turbantur *F H* 50 uigilia una] sicut enim una nobiscum soletis audire *praem. Q* ac] hac *E I* 51 horis] horas *G* uigilias *om. Q* distributis] distributas *G* 52 iam pene *inv. G* finita] iam consumpto tempore tenebrarum uenit Christus ad disciplulos suos qui turbabantur in mari *add. Q* finem] fine *B C G H I* iniquitatis] Christus *B* 2 m. *sup. eras.* 53 nunc] modo *Q* 54 ualde mirabiliter sicut audistis *inv. Q* ambulans] id est *praem. Q* 56 eum *om. G* nolensque] nolens *B I* 1 m. ; aut *praem. B* 2 m. *sup. lin.* quantumlibet] quantilibet *Q* 57 consurgant] consurgunt *G H* 2 m. nostrum caput *om. per homoeot. G* 58 cum uero ... nauiculae] cum ergo dominus nauiculae suae adpropinquare coepisset *Q* 59 exclamauerunt putantes] putauerunt *Q* quibus] continuo *Q* 60 ait habete] habete inquit *Q* 61 fantasma non sum *inv. Q* quem] quod *G*, quae *Q* uidetis] audiant manichei, audiant, erubescant, confundantur ut corrigantur, mutentur ne damnentur *add. Q* 62 exiliit Petrus] continuo audax ille Petrus exilit *Q* exiliit] exiliuit *G H I* ait] illi *add. Q* 63 non miror] quia ambulas super aquas non miror *add. Q* super *om. G* 65 ergo] ego *B C* ambulet Petrus. Fac quod mirer *om. per homoeot. H I* 1 m. 66-69 scio enim ... super aquas *hic om. Q* 66 enim] quidem *Q* 67 liquidis fluctibus *inv. Q* habere fixa uestigia] abire fixo uestigio *C G* 69 ad te *om. G* uoluisti] sed *praem. Q* 69-70 habere de meo *inv. E*

potestatem, ut unda me portet. *Domine, si tu es, iube me uenire ad te super aquas.* Quomodo enim mihi in mari non erit uia, si tu iusseris, qui propter nos factus es uia ? » Et dominus, *Veni*, inquit. Nec dubitauit Petrus. Audiuit domini uerbum, et mox cucurrit ad uerbum. Cito credidit, quia fidelis homo erat. Sed cum surrexisset uentus ualidus, titubauit, quia homo erat. Titubatio ista, fratres, quasi mors fidei fuit. Sed ubi exclamauit, fides iterum resurrexit. Non ambularet, nisi crederet ; sed nec mergeretur, nisi dubitaret. « Posset te uentus elidere, quem non potuit unda sorbere ? Posset te uentus euertere, quem non potuit fluctus operire ? Plus erat quod feceras : mare calcaueras, fluctus presseras, uentos uiceras. *Quare dubitasti ?* »

6. In Petro itaque communis omnium nostrum consideranda conditio est, ut si nos in aliquo temptationum uentus conatur subuertere uel unda submergere, clamemus ad Christum. Quid est, clamemus ? Oremus. Porriget ille manum, et eruet de profundo. Etenim manus eius deducet nos et continebit nos dextera eius, donec nos ad sempiterna sua promissa perducat.

EXPLICIT SERMO SANCTI AVGVSTINI.

Maredsous.

P. VERBRAKEN,
Chargé de recherches
du F.N.R.S.

---

71 domine *om. Q* 72 super aquas] scio quidem ... super aquas *(cfr l. 66-69) hic add. Q* 72-73 quomodo enim ... factus es uia] commodatur mihi in mari uia si hoc iusserit uia *Q* 72 si] nisi *H* 74 uerbum domini *inv. E F* cucurrit *Q* 74-75 credidit] reddidit *D* 76 ista *om. Q* sed] cum coepisset mergi exclamauit ad Christum *add. Q* 77 fides] fide *Q* 77-78 non ambularet ... nisi dubitaret] non titubaret si plene crederet sed nec clamaret si non crederet *Q* 78 posset] domine inquit ... quare dubitasti *(cfr supra l. 117-119) praem. Q* 78-81 posset ... dubitasti *om. per homoeot. G I* 79 uentus] flatus *Q* 80 operire] quare ergo *add. Q* 81 uentos] uentus *Q* 82 itaque] dilectissimi *add. Q* communis] communionis *A D E F* nostrum] nostrorum *Q* 83 aliquo] dum in his fluctibus nauigamus *add. Q* 83-84 temptationum uentus ... unda submergere] uel conatur unda submergere uel uentus impingere *Q* 84 clamemus[2]] ad Christum *add. I sup. lin.* 85 porriget] porrigat *G*, porrigit *H* [2 m.] *I* [2 m.] *Q* ille] enim *Q* eruet] eruit *H* [2 m.] *I* [2 m.] *Q* deducet] deducit *H* [2 m.] *I* [2 m.] *Q* 86 continebit] tenebit *B Q* nos[2] *om. Q* ad sempiterna nos sua *inv. Q* 88 Explicit sermo sancti Augustini] *ita A B E ; om. D Q*, sancti Augustini *om. C F G*, sermo sancti Augustini *om. H I*

85-86 Cfr Ps. 138, 10.

DESCRIPTION DE LA COLLECTION DE BÈDE LE VÉNÉRABLE SUR L'APÔTRE

Dom André Wilmart a retracé dans cette Revue les vicissitudes que traversa au cours des siècles le commentaire donné par Bède aux épîtres de saint Paul au moyen de textes de saint Augustin[1]. En publiant un sommaire de cette collection, dom Wilmart empêcha que renaisse la confusion qui exista longtemps entre l'ouvrage de Bède et le travail similaire du diacre lyonnais Florus[2]. Mais depuis lors, les augustiniens et les historiens de Bède sont restés sur leur faim. La description de dom Wilmart ne semblait pas exhaustive ; l'eût-elle été, elle ne donnait pas le contenu exact des extraits augustiniens retenus par Bède. Tout éditeur d'un texte augustinien devait recourir aux manuscrits... et ceux-ci allaient se multipliant[3]! Dom Morin, dom Wilmart et dom Lambot[4] utilisè-

---

1. A. Wilmart, *La Collection de Bède le Vénérable sur l'Apôtre*, dans *Revue bénédictine* 38 (1926), p. 16-52 et 216.

2. Pourtant W. Affeldt s'est fourvoyé à nouveau dans la bibliographie qu'il dressa du commentaire (*Verzeichnis der Römerbriefkommentare der Lateinischen Kirche bis zu Nikolaus von Lyra*, dans *Traditio* 13 [1957], p. 375-376) en signalant comme témoin de l'œuvre de Bède un manuscrit de Troyes, malgré la mise en garde de dom Wilmart (*art. cit.*, p. 26, n° 21). Dom C. Charlier a donné une analyse détaillée de la compilation de Florus et établi définitivement les droits du diacre lyonnais sur cette œuvre (*La compilation augustinienne de Florus sur l'Apôtre*, dans *Revue bénédictine* 57 [1947], p. 132-186).

3. Aux manuscrits repérés par A. Wilmart et cités par M. L. W. Laistner (*A Hand-List of Bede Manuscripts*, Ithaca, 1943, p. 38), il faut ajouter ceux que signale F. Stegmüller (*Repertorium biblicum Medii Aevi*, Madrid, 1950, t. II, p. 182-183, n° 1619-1631) et que les notes manuscrites de dom G. Morin mentionnaient déjà.

4. Dom Lambot a dressé la liste des sermons connus de Bède (*La tradition manuscrite anglo-saxone des sermons de saint Augustin*, dans *Revue bénédictine* 64 [1954], p. 3-8). Voici les études de détail : A. Wilmart, *Sermon sur la prière cité par Bède* (*Revue bénédictine* 41 [1929], p. 5-14) (c'est le Wilmart XII de G. Morin ; il sera réédité par C. Lambot, *Le sermon de saint Augustin sur la prière publié par dom A. Wilmart*, dans *Revue des Études augustiniennes* 2 [Mémorial G. Bardy], 1956, p. 131-142 ; dans notre analyse, cet extrait porte le n° **259**). — G. Morin, *Sancti Augustini sermones post Maurinos reperti* (*Miscellanea Agostiana*, vol. I), Rome, 1930 : Denys VI (p. 29-32 ; notre n° **229**) ; Guelf. III (p. 452-455 ; nos n° **115** et **307**) ; Morin XV (p. 646-653, notre n° **234**) (ce sermon sera réédité par C. Lambot, *Nouveaux sermons de saint Augustin. VI. Sermo de natale sancti Quadrati*, dans *Revue bénédictine* 50 [1938], p. 16-20) ; Wilmart XII (p. 705-711 ; notre n° **259**). — C. Lambot, *Le sermon de saint Augustin sur la Femme forte du livre des Proverbes*, dans *Revue bénédictine* 65 (1955), p. 208-217 (notre n° **276**)

rent le florilège pour éditer quelques sermons ; W. L. Laistner publia la liste des manuscrits du commentaire... mais ne tint pas compte des œuvres citées par ce commentaire dans son étude sur la bibliothèque de Bède[1]. C'est pour rendre service aux uns et aux autres que nous publions aujourd'hui la description détaillée du florilège.

Pour ne pas différer encore la publication de cette analyse et de peur d'imposer au lecteur des développements qui lasseraient, nous reportons à plus tard les questions d'introduction. Précisons néanmoins quels sont les témoins manuscrits du florilège et leur contenu.

Boulogne *Bibl. mun.* 64 (71) (début XII^e s., *Saint-Bertin*), fol. 72^v-89^r (extraits).
Cologne *Dombibl.* 104 (IX-X^e s.), p. 1-160 (Rom. à II Thes.) (n° **1** à **393**).
Mont-Cassin *Bibl. abb.* 178 (XI^e s.) (Rom. à Hebr.) (n° **1** à **457**).
Orléans *Bibl. publ.* 81 (78) (IX^e s., *Fleury*), p. 62-211 (Rom. à Hebr.) (n° **1** à **393**).
Orléans *Bibl. publ.* 84 (81) (IX^e s., *Fleury*), p. 1-288 (Rom. à Phil.) (n° **1** à **344**).
Rouen *Bibl. publ.* 147 (IX^e s., *Jumièges*), fol. 1-99 (Rom. à Hebr.) (n° **1** à **445**).
Saint-Omer *Bibl. publ.* 91 (IX^e s., *Saint-Bertin*), fol. 1-120 (Rom. à Hebr.) (n° **1** à **457**).
Schaffhouse *Min. Bibl.* 64 (XII^e s.), fol. 1-92 (Rom. à II Thes.) (n° **1** à **393**).
Schaffhouse *Min. Bibl.* 65 (XII^e s.), fol. 2-101 (Rom. à II Thes.) (n° **1** à **393**).
Vatican Urb. lat. 102 (XV^e s.), fol. 233-308 (Rom. à Hebr.) (n° **1** à **457**).
Wurzbourg *Univ.* Mp. Th. F. 63 (XII^e s.), fol. 1-75^v (Rom. à Gal.) (n° **1** à **306**).

La description qui suit est basée sur Saint-Omer 91. Dom Wilmart estime que ce manuscrit est sans doute une copie très proche de l'archétype[2]. Cette description énumérera chacun des

(voir aussi I. Fransen, *Les commentaires de Bède et de Florus sur l'Apôtre et saint Césaire d'Arles*, dans *Revue bénédictine* 65 [1955], p. 262-266). — C. Lambot, *S. Aurelii Augustini sermones selecti duodeviginti (Stromata patristica et mediaevalia* I), Utrecht, 1950 ; sermon 298 (p. 95-99 ; notre n° **433**) ; sermon 302 (p. 100-111 ; nos n° **119** et **120**).

1. M. L. W. Laistner, *The Library of the Venerable Bede*, dans *The Intellectuale Heritage of the Early Middle Ages*, Ithaca, 1957, p. 117-149. R. E. Mc Nally, *The Bible in the early Middle Ages* (*Woodstock Papers*, n° 4), Westminster (Maryland), ne cite pas le florilège parmi les œuvres authentiques de Bède.

2. A. Wilmart, *art. cit.*, p. 40. Nous remercions M^lle Vielliard et l'Institut de recherche et d'histoire des textes qui nous ont procuré les planches de ce manuscrit.

457 extraits du florilège en donnant, dans l'ordre, pour chacun, selon la disposition adoptée par Bède :

1. le lemme scripturaire et sa référence ;
2. le titre de l'œuvre augustinienne donné par le manuscrit ;
3. l'*incipit* et l'*explicit* du texte augustinien ;
4. la référence à la Patrologie latine de Migne ou au Corpus de Vienne.

1. *Le lemme.* En général, Bède respecte l'ordre : lemme-titre-extrait augustinien. Cependant il arrive que le lemme soit omis : *a*) lorsque deux extraits commentent le même passage scripturaire ; *b*) lorsque le texte scripturaire commenté fait partie du texte augustinien lui-même et forme soit le début de l'extrait, soit la fin de l'extrait précédent ; *c*) lorsque Bède ou les copistes ont été distraits. Comme cette analyse se veut pratique avant tout, nous avons, afin de donner une référence scripturaire précise, suppléé le lemme lorsqu'il a été omis par le manuscrit ; nous l'avons composé soit au moyen de la Vulgate, soit le plus souvent au moyen du texte même d'Augustin qui, la plupart du temps, cite le texte scripturaire qu'il commente. Cette reconstitution est indiquée par des parenthèses.

2. *Le titre de l'œuvre augustinienne.* Bède a noté le titre exact de l'ouvrage où il a puisé son extrait, en ajoutant parfois le numéro d'ordre du livre, du *titulus*, du chapitre, de la lettre ou du sermon. Mais ces titres ne correspondent pas toujours aux titres augustiniens habituellement reçus depuis le XII^e^ siècle. Nous avons suivi scrupuleusement le manuscrit pour l'énoncé de ces titres. Le recours à la table alphabétique, à la fin de cet article, permettra l'identification de l'œuvre citée.

3. *Le texte augustinien.* Là où le texte utilisé par Bède s'écartait par trop des éditions, nous l'avons reproduit ; nous avons agi de même lorsque, malgré nos recherches, nous ne sommes pas parvenu à identifier l'œuvre augustinienne utilisée[1].

4. *La référence.* L'on sait que Bède, en citant saint Augustin a écarté parfois des mots, voire des phrases entières lorsque ces mots ou ces phrases ne servaient pas son propos de commenter le texte

1. Extraits non identifiés : n° **244** et **263**.

paulinien. Comme Florus, il lui arrive de modifier çà et là une forme verbale, d'ajouter un mot, d'opérer une inversion[1]. Les omissions sont parfois très nombreuses : on en trouve jusqu'à vingt pour un seul extrait! Nous ne pouvons indiquer ici le détail de ce découpage ; nous nous contenterons donc de marquer d'un astérisque les extraits qui comportent de telles omissions.

La Table alphabétique qui termine cet article est composée d'après la Table des œuvres augustiniennes dans la Patrologie de Migne (*P.L.* 46, col. 33-42). Pour chacun des titres de cette Table, nous avons ajouté entre parenthèses et en italique le titre donné par Bède, ainsi que la référence scripturaire et le numéro d'ordre qui peuvent aider à identifier l'extrait. Nous avons inséré dans cet ordre alphabétique les titres propres à Bède[2].

(AD ROMANOS)

Paulus seruus christi ihesu uocatus apostolus etc. (ROM. 1, 1-2)
1. EX LIBRO CONTRA QUINQUE HERESES. Ordo iste... non amisit diuinitatem (*P.L.* 42, 1107, 5-1107, 35).

(de filio suo... domini nostri) (ROM. 1, 3-4)
2. EX LIBRO DE SANCTA TRINITATE XII CAPITULO VI. De filio suo... factus est homo (*P.L.* 42, 1002, 10-1002, 32).

Testis enim... in spiritu meo (ROM. 1, 9)
3. EX LIBRO PRIMO DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Ego autem... a malo est illius (*P.L.* 34, 1255, 6-1256, 3)*.

Justitia enim dei... in fidem (ROM. 1, 17)
4. EX LIBRO QUAESTIONUM EUANGELII SECUNDO TITULO XXXVIIII. Quod dixerunt... obtinemus (*P.L.* 35, 1352, 41-1353, 4).

(Reuelatur enim... impietatem) (ROM. 1, 18)
5. EX SERMONE CONTRA PAGANOS DE KALENDIS IANUARIIS. Reuelatur enim... quam creatorem (*P.L.* 38, 1021, 30-1023, 14).
6. EX OMELIA IN EPISTULA SANCTI IOHANNIS SECUNDA. Sed uae tibi... ista fecit (*P.L.* 35, 1995, 15-1995, 44)*.

Propterea tradidit... in inmunditiam et cetera (ROM. 1, 24)
7. EX LIBRO DE GRATIA ET LIBERO ARBITRIO. Scriptum est... non est gratia (*P.L.* 44, 908, 46-909, 27)*.

---

1. C. CHARLIER, *art. cit.*, p. 138 et 185, note 2.
2. Cette Table est dressée selon les principes énoncés par C. CHARLIER, *art. cit.*, p. 138-139, 168-185.

Masculi... recipientes (Rom. 1, 27)

8. EX LIBRO CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM PRIMO. Oportuisse... incrementa uitiorum (*P.L.* 42, 635, 14-635, 22).

Propterea inexcusabilis... qui iudicas et cetera (Rom. 2, 1)

9. EX EPISTULA AD XYSTUM PRESBITERUM DE PELAGIANIS. Si ergo istos... iusta damnatio (*C.S.E.L.* 57, 195, 19-197, 17)*.

(Quicumque... iudicabuntur) (Rom. 2, 12)

10. EX LIBRO DE GRATIA ET LIBERO ARBITRIO. Qui ergo nouerunt... uapulabit multa (*P.L.* 44, 884, 33-884, 54).

(Est autem deus uerax... mendax) (Rom. 3, 4[a])

11. IN SERMONE DE PSALMO CXV. Solus deus uerax... de mendace ueracem[1] (cfr *P.L.* 112, 1329, 57-1330, 23).

12. IN EXPOSITIONE PSALMI CXV. Ego autem... filii altissimi (*P.L.* 37, 1492, 27-1492, 49)*.

Sicut scriptum est... iudicaris (Rom. 3, 4[b])

13. IN EXPOSITIONE PSALMI LXI. Quid est hoc... facti sunt homines (*P.L.* 36, 590, 29-591, 17)*.

Faciamus mala ut ueniant bona (Rom. 3, 8)

14. EX LIBRO DE GRATIA ET LIBERO ARBITRIO. Quam incomprehensibilia... pro malis bona (*P.L.* 44, 910, 11-910, 28).

Causati enim... facti sunt (Rom. 3, 9-12)

15. IN EXPOSITIONE PSALMI XIII. Omnes declinauerunt... non timent deum (*P.L.* 36, 141, 52-142, 24)*.

Scimus autem... obstruatur et cetera (Rom. 3, 19-20[a])

16. EX TRACTATU PSALMI CXVIII. Conclusit... coram te (*P.L.* 37, 1581, 11-1581, 19).

Per legem... manifestata est (Rom. 3, 20[b]-21)

17. EX TRACTATU PSALMI CUIUS SUPRA. Omnes praeuaricantes... caritatis inspiretur (*P.L.* 37, 1574, 41-1575, 9).

Omnes enim... gloriam dei (Rom. 3, 23)

18. EX TRACTATU PSALMI XXX. Omnes peccatores... gloriam dei (*P.L.* 36, 233, 45-234, 11)*.

Ubi est... exclusa est et cetera (Rom. 3, 27)

19. EX TRACTATU PSALMI CXVIII. Uiam inquit... subuenientis misericordia (*P.L.* 37, 1527, 2-1527, 13).

---

1. Ce texte est inédit sous le nom de saint Augustin ; il sera publié dans le *Mémorial Gelin* (*Bibliothèque de la Faculté Catholique de théologie de Lyon* 8), 1961. Rhaban Maur l'a inséré dans son Commentaire de l'épître aux Romains.

Arbitramur enim... operibus legis (Rom. 3, 28)

20. EX SERMONE DE ABRAHAM UBI IMMOLAT DEO ISAAC FILIUM SUUM. Credidit abraham... in opere (*P.L.* 38, 31, 52-32, 35).

Quid ergo... secundum carnem (Rom. 4, 1)

21. EX PROLOGO PSALMI XXXI. Hunc ergo... arida remaneret (*P.L.* 36, 258, 39-259, 44)*.

Beati quorum... sunt peccata (Rom. 4, 7)

22. (EX TRACTATU PSALMI XXXI[1]). Totum gratiae... misericordiae dei (*P.L.* 36, 264, 38-264, 56)*.

Si enim... est fides (Rom. 4, 14)

23. EX LIBRO CONTRA IULIANUM SECUNDO. Immo destruetur... requiratur (*P.L.* 45, 1210, 1-1210, 5).

(Lex enim... nec praeuaricatio) (Rom. 4, 15)

24. ITEM EX EODEM LIBRO. Cur non adtenditis... dei sumere (*P.L.* 45, 1208, 54-1209, 4).

(Ideo ex fide... omnium nostrum) (Rom. 4, 16)

25. EX LIBRO AD PROSPERUM ET HILARIUM. Praedestinatio dei... promissionis dei (*P.L.* 44, 975, 14-976, 9)*.

Qui uiuificat... ea quae sunt (Rom. 4, 18)

26. EX TRACTATU PSALMI CXVIII. Et ueniat... quod sum (*P.L.* 37, 1536, 22-1536, 30).

Traditus est... iustificationem nostram (Rom. 4, 25)

27. EX SERMONE DE LECTIONE EUANGELII FERIA TERTIA PASCHAE. Traditus est... resurgat iustitita (*P.L.* 38, 1120, 14-1120, 31)*.

Commendat... in nobis et cetera (Rom. 5, 8)

28. EX LIBRO DE TRINITATE IIII CAPITULO I. Persuadendum erat... per ipsum (*P.L.* 42, 887, 10-887, 17).

(Iustificati in sanguine... per ipsum) (Rom. 5, 9)

29. EX LIBRO DE TRINITATE XIII CAPITULO XVI. Iustificati inquit... mortem suam (*P.L.* 42, 1030, 43-1031, 11).

30. EX SERMONE DE PASSIONE. Si enim... pro nobis (*P.L.* 39, 1723, 23-1723, 33).

(Si enim... uita ipsius) (Rom. 5, 10)

31. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO XXXII. Fuimus et nos... dominum nostrum (*P.L.* 40, 248, 53-249, 16).

---

1. SAINT-OMER 91 omet ce titre. Cfr n° **21**.

(Non solum autem... accepimus) (ROM. 5, 11)

32. EX LIBRO DE TRINITATE XIII CAPITULO XVI. Non solum autem... regeneratos (*P.L.* 42, 1031, 14-1031, 33).

(Propterea... peccauerunt) (ROM. 5, 12)

33. AD UALERIUM COMITEM. Si apostolus... originale peccatum (*C.S.E.L.* 42, 299, 10-17)*.

Propter hoc sicut per unum... peccauerunt (ROM. 5, 12)

34. EX EPISTULA RESPONSIONIS AD CONSULTA HILARI MONACHI SYRACUSANI. Sicut ab illo... generatis (*C.S.E.L.* 44, 466, 19-469, 21)*.

35. EX LIBRO SECUNDO CONTRA IULIANUM. Disputamus... in mundum (*P.L.* 45, 1163, 13-1163, 22).

36. ITEM EX EODEM LIBRO. Numquid enim... ex femina (*P.L.* 45, 1166, 26-1166, 40).

37. ITEM EX EODEM LIBRO. In eo quidem... possint (*P.L.* 45, 1169, 28-1176, 26)*.

(Et non sicut... in iustificationem) (ROM. 5, 16)

38. ITEM EX EODEM LIBRO. Uerum est... adduntur[1] (*P.L.* 45, 1203, 47-1204, 11 + 1182, 40-1182, 53)*.

Si enim ob unius... ihesum christum (ROM. 5, 17)

39. EX EPISTULA RESPONSIONIS AD CONSULTA HILARII SYRACUSANI. Si enim... transibit (*C.S.E.L.* 44, 460, 12-460, 18).

(Itaque sicut... iustificationem uitae) (ROM. 5, 18)

40. EX LIBRO CONTRA IULIANUM SECUNDO. Adhuc permaneant... si non ipse (*P.L.* 45, 1183, 3-1198, 38)*.

41. EX EPISTULA RESPONSIONIS AD CONSULTA HILARII. Eosdem autem... non possunt (*C.S.E.L.* 44, 461, 1-466, 16)*.

(Quid ergo... uiuemus in eo) (ROM. 6, 1-2)

42. EX LIBRO ENCHIRIDION CAPITULO LII. De qua per unum... in eo (*P.L.* 40, 256, 34-356, 50)*.

43. EX EPISTULA AD UALENTINUM MONACHUM. Nihil dici... peccato (*C.S.E.L.* 57, 395, 12-295, 16).

(An ignoratis... ambulemus) (ROM. 6, 3-4)

44. EX LIBRO ENCHERIDION CAPITULO LII. Deinde ut... in deo (*P.L.* 40, 256, 50-258, 3)*.

(Scientes quia... seruiamus peccato) (ROM. 6, 6)

45. EX LIBRO DE SANCTA TRINITATE CAPITULO III. Interioris enim... in corde suo[2] (*P.L.* 42, 891, 15-891, 36).

---

1. En compilant le texte augustinien, Bède a opéré des inversions ; nous les indiquerons chaque fois par une double référence.
2. Il s'agit du livre 4.

(Quod autem mortuus est... christo ihesu) (ROM. 6, 10-11)
46. EX SERMONE DE RESURECTIONE DOMINI. Quod autem... absolutorum (*P.L.* 39, 1724, 22-1724, 34).

(Non ergo... peccato) (ROM. 6, 12-13)
47. EX OMELIA IN EUANGELIO IOHANNIS XXXVIII[1]. Non ergo... legi dei (*P.L.* 35, 1698, 45-1699, 2).

Cum essetis... iustitiae (ROM. 6, 20)
48. EX LIBRO CONTRA IULIANUM PRIMO[2]. Liberum arbitrium... non potest uelle (*C.S.E.L.* 60, 426, 4-429, 3)*.

(Nunc uero... uitam aeternam) (ROM. 6, 22)
49. ITEM EX EODEM LIBRO[3]. Liberos dicimus... potestis facere (*P.L.* 45, 1105, 22-1105, 32).

(Stipendium... domino nostro) (ROM. 6, 23)
50. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO CX. Unde et ipsam... redditur (*P.L.* 40, 282, 26-282, 37).

An ignoratis... tempore uiuit et cetera (ROM. 7, 1)
51. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII CAPITULO LXVI. Apostolus in hac... legi peccati (*P.L.* 40, 60, 55-62, 28)*.

(Itaque fratres... fructificemus deo) (ROM. 7, 4)
52. EX LIBRO AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM. Cur mortui... constringebant (*P.L.* 40, 110, 5-110, 18).

(Cum enim essemus... mortui) (ROM. 7, 5)
53. EX SERMONE IN EPISTOLAM AD ROMANOS. Quid est ergo... spem pone (*P.L.* 38, 829, 36-830, 10)*.

(Nunc ergo... litterae) (ROM. 7, 6)
54. EX LIBRO AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM. Nunc ergo euacuati... possit impleri (*P.L.* 40, 110, 26-110, 43 + 103, 25-105, 3)*.

(Lex quidem... et bonum) (ROM. 7, 12)
55. ITEM IN SERMONE DE QUO SUPRA. Numquid uberius... omnes peccauerunt (*P.L.* 38, 831, 52-832, 28)*.

---

1. Il s'agit du tome 41 des éditions ; Bède cite deux fois encore ce tome sous le chiffre 38 (nº **250** et **294**).
2. Il s'agit du *Contra secundam Iuliani responsionem imperfectum opus sex libros complectens* que Bède cite une vingtaine de fois sous le titre *ex libro contra Iulianum*.
3. Titre erroné pour le *Ad Bonifacium contra duas epistolas Pelagianorum libri quattuor*. C'est le seul extrait repris par Bède.

(Scimus enim... sub peccato) (Rom. 7, 14)
56. ITEM EX LIBRO AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM. Deinde subiungit... memoriam eorum (*P.L.* 40, 105, 20-106, 7)*.
57. ITEM EX SERMONE IN HANC LECTIONEM SECUNDO. Si ergo... caro captiua (*P.L.* 38, 836, 57-838, 29)*.

(Uelle adiacet... inuenio) (Rom. 7, 18)
58. EX LIBRO CONTRA IULIANUM QUARTO. Bona opera... non concupiscere (*P.L.* 44, 734, 8-734, 21)*.

(Non enim quod uolo... ago) (Rom. 7, 19)
59. EX LIBRO CONTRA IULIANUM PRIMO. Non enim quod... uolo ago (*P.L.* 45, 1116, 15-1116, 19).

(Si quod nolo... peccatum) (Rom. 7, 20)
60. EX TRACTATU PSALMI CXVIII. Quomodo in uiis... ipse sanaretur (*P.L.* 37, 1506, 26-1507, 58)*.

(Condelector... membris meis) (Rom. 7, 22-23)
61. EX SERMONE SUPRASCRIPTO IN HANC LECTIONEM SECUNDO. Condelector... dominum nostrum (*P.L.* 38, 839, 18-840, 33)*.

(Igitur ego... legi peccati) (Rom. 7, 25)
62. ITEM EX SERMONE TERTIO IN EANDEM EPISTULAM. Igitur ipse... et mortis (*P.L.* 38, 841, 3-842, 31)*.

(Lex autem uitae... et mortis) (Rom. 8, 2)
63. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII CAPITULO LXVI. Lex peccati... promulgata est (*P.L.* 40, 61, 34-61, 50).

(Quod enim impossibile... per carnem) (Rom. 8, 3[a])
64. ITEM EX SERMONE IN HANC LECTIONEM SECUNDO. Quod enim impossibile... oboedire (*P.L.* 38, 844, 22-846, 16)*.

(Misit deus... carne) (Rom. 8, 3[b])
65. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XIIII. Misit deus... in ipso (*C.S.E.L.* 25, 406, 18-406, 28).

(Prudentia... et pax) (Rom. 8, 6)
66. ITEM EX SERMONE SUPRASCRIPTO IN HANC LECTIONEM SECUNDO. Prudentia enim... mortis huius (*P.L.* 38, 846, 40-849, 4)*.

(Corpus quidem mortuum est... propter iustitiam) (Rom. 8, 10)
67. EX LIBRO DE TRINITATE IIII CAPITULO III. Corpus autem... ex fide uiuit (*P.L.* 42, 890, 44-890, 51)*.
68. EX TRACTATU PSALMI LXXXV. Non ait... habens animam (*P.L.* 37, 1094, 4-1094, 9).

(Si autem spiritus... in uobis) (ROM. 8, 11)

69. EX SERMONE IN EPISTOLA AD ROMANOS TERTIO. Ergo de corpore... munera sua (*P.L.*38, 848, 35-849, 31)*.

(Ergo fratres... autem christi) (ROM. 8, 12-17)

70. ITEM EX SERMONE IN EANDEM EPISTULAM IIII. Ergo fratres... christi (*P.L.* 38, 852, 39-859, 7)*.

(Existimo... in nobis) (ROM. 8, 18)

71. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII TITULO LXVII. Existimo... sicuti est (*P.L.* 40, 66, 49-69, 35)*.

(Uanitati... in spe) (ROM. 8, 20)

72. ITEM EX LIBRO CONTRA AEPISTULAM SECUNDINI MANICHEI. Diligit ergo... adoptionem gratiae (*C.S.E.L.* 25, 916, 10-916, 21).

(Quid oremus... nescimus) (ROM. 8, 26b)

73. AD PROBAM DE ORANDO DEO. Quid enim... audiuit (*C.S.E.L.* 44, 68, 12-69, 10)*.

74. EX EPISTULA AD SYSTUM PRESBITERUM. Uerumtamen... nescimus (*C.S.E.L.* 57, 188, 11-189, 10).

add. sed ipse spiritus postulat pro nobis (cfr *C.S.E.L.* 57, 189, 20).

Scimus autem... in bonum (ROM. 8, 28)

75. EX LIBRO DE GRATIA ET LIBERO ARBITRIO. Sine domino... negauit christum (*P.L.* 44, 901, 44-901, 57).

76. EX EPISTULA AD XISTUM PRESBITERUM DE PALAIANIS[1]. Hereticorum... in bonum (*C.S.E.L.* 57, 213, 21-214, 6).

Nam quos presciuit... filii sui (ROM. 8, 29a)

77. EX LIBRO AD PROSPERUM ET HILARIUM. Praedestinatio... praedestinationis effectus (*P.L.* 44, 975, 3-975, 16).

78. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XXII TITULO XVI. Illud etiam... pertinet (*C.S.E.L.* 40, 2, 624, 8-624, 16).

(Ut sit primogenitus... fratribus) (ROM. 8, 29b)

79. EX LIBRO DE TRINITATE XIIII TITULO XVIII. Ut sit... sed in spe (*P.L.* 42, 1055, 2-1055, 45).

80. EX LIBRO DE DONO PERSEUERANTIAE. Ista igitur... est praedestinare (*P.L.* 45, 1018, 57-1019, 6)*.

(et quos uocauit... iustificauit) (ROM. 8, 30b)

81. AD PAULUM. Et quos uocauit... sed non electi (*C.S.E.L.* 57, 65, 10-65, 12).

Quid ergo... contra nos (ROM. 8, 31)

82. EX SERMONE DE NATALE MARTYRUM. Omnium quidem... timeamus (*P.L.* 38, 1467, 45-1468, 57)*.

---

1. Cfr n° **89**.

(Certus sum... domino nostro) (ROM. 8, 38-39)
83. EX LIBRO DE MORIBUS ECCLESIAE CATHOLICAE. Certus sum... praesens est (*P.L.* 32, 1319, 16-1319, 53)*.

Non potest... tibi semen (ROM. 9, 6-7)
84. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XVI TITULO XXXII. Dixerat habrahae... congregantur (*C.S.E.L.* 40, 2, 182, 11-182,23).

(Non qui filii carnis... in semen) (ROM. 9, 8)
85. EX LIBRO DE GESTIS PELAGII. Neque enim nesciebat... ministrauèrunt (*C.S.E.L.* 42, 66, 21-67, 8).

(Promissionis enim... sarrae filius) (ROM. 9, 9)
86. EX LIBRO CONTRA IULIANUM PRIMO. Uolens igitur... potens est facere (*P.L.* 45, 1139, 50-1140, 12).
87. EX LIBRO SECUNDO CONTRA EUNDEM. Contra deum... uocantur (*P.L.* 45, 1206, 52-1207, 4).

(non solum... nostri) (ROM. 9, 10)
88. EX LIBRO AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM. Non solum autem... tempore concepti (*P.L.* 40, 112, 25-112, 41).

(Nondum enim nascentibus... absit) (ROM. 9, 11-14)
89. EX EPISTOLA AD XISTUM PRESBITERUM DE PELAGIANIS. Intentio igitur... miserentis est dei (*C.S.E.L.* 57, 206, 12-207,15).

(Quia maior seruiet minori) (ROM. 9, 12)
90. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XVI CAPITULO XXXV. Quod autem dictum... impletur (*C.S.E.L.* 40, 2, 187, 23-188, 6).

(quid ergo... absit) (ROM. 9, 14)
91. (EX EPISTOLA AD XIXTUM PRESBITERUM DE PELAGIANIS)[1]. Quid ergo... hoc absit (*C.S.E.L.* 57, 207, 8-207, 11).

Moyses enim... est dei (ROM. 9, 15-16)
92. EX LIBRO CONTRA IULIANUM PRIMO. Hoc si adtenderes... iudicium est (*P.L.* 45, 1140, 29-1140, 49).

(Non uolentis... est dei) (ROM. 9, 16)
93. EX LIBRO AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM. Neque enim... ambulatis (*P.L.* 40, 120, 11-121, 41)*.

Numquid dicit... in contumeliam (ROM. 9, 20^{b}-21)
94. EX EPISTULA SUPRASCRIPTA AD XISTUM PRESBITERUM. Ubi uniuersa... uiae eius (*C.S.E.L.* 57, 179, 18-180, 4).

(Si autem uolens deus... ex gentibus) (ROM. 9, 22-24)
95. EX LIBRO SUPRASCRIPTO AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM. Si autem... conspersionem (*P.L.* 40, 123, 34-124, 19)*.

---

1. SAINT-OMER 91 omet ce titre, restitué ici d'après le n° **89**.

(Uocaui non plebem meam... saluae fient) (ROM. 9, 25-27)
96. EX LIBRO CONTRA IULIANUM PRIMO. Ad misericordiam... fient (*P.L.* 45, 1141, 17-1141, 22).

(Uerbum enim... super terram) (ROM. 9, 28)
97. EX LIBRO AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM. Uerbum enim... sarcina mea leuis est (*P.L.* 40, 124, 43-124, 50).

(Nisi dominus... ex operibus) (ROM. 9, 29-32[a])
98. ITEM EX LIBRO SUPRASCRIPTO CONTRA IULIANUM. Ut autem ... secundum scientiam et cetera (*P.L.* 45, 1141, 22-1141, 37).

Offenderunt... non confundetur (ROM. 9, 32[b]-33)
99. EX OMELIA IN EPISTULA IOHANNIS TERTIA. Christus sperabatur... amarum est illis (*P.L.* 35, 2000, 41-2000, 57)*.

Et omnis... non confundetur (ROM. 9, 33[b])
100. EX OMELIA IN AEPISTULAM SANCTI IOHANNIS QUARTA. Quicumque... cum uenerit (*P.L.* 35, 2006, 3-2006, 12).

Ignorantes... subiecti (ROM. 10, 3)
101. EX LIBRO AD HILARIUM[1]. Ignorantes... subiecti (*P.L.* 45, 1141, 37-1141, 40).

Omnis autem... saluus erit (ROM. 10, 13)
102. EX LIBRO CONTRA HILARIUM PRIMO[1]. Quod omnino... excitaui (*P.L.* 45, 1141, 40-1142, 31).
103. EX LIBRO ENCHIRIDION CAPITULO VII. Quia de peccato... crediderunt (*P.L.* 40, 234, 8-234, 20).

(Quomodo inuocabunt... mittantur) (ROM. 10, 14-15)
104. EX LIBRO CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM SECUNDO. Apostolus uero... mittendos (*P.L.* 42, 644, 31-644, 47).

(Dico ergo... absit) (ROM. 11, 1)
105. IN EXPOSITIONE PSALMI LXXVIII. Dico ergo... excaecati sunt (*P.L.* 36, 1010, 53-1011, 19).

(Quod quaerebat... excaecati sunt) (ROM. 11, 7)
106. EX OMELIA L IN EUANGELIUM IOHANNIS. Propterea... non potest (*P.L.* 35, 1776, 30-1777, 11)*.

Et dauid... retributionem illis et cetera (ROM. 11, 9)
107. EX TRACTATU PSALMI LXVIII. Sitiebam... erexit (*P.L.* 36, 859, 25-830, 20)*.

Secundum euangelium... propter uos et cetera (ROM. 11, 28)
108. AD PROSPERUM ET HILARIUM. Quid est... fixa sunt (*P.L.* 44, 984, 7-985, 14)*.

---

1. Il s'agit du *Contra secundam Iuliani responsionem imperfectum opus*. Cfr n° **49**.

Sicut enim... misereatur (ROM. 11, 30-32)

109. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XXI. Non ideo... damnaturus (*C.S.E.L.* 40, 2, 563, 14-564, 7).

(O altitudo... saeculorum) (ROM. 11, 33-36)

110. IN EPISTOLAM AD XYSTUM PRESBYTERUM. O altitudo... indignus (*C.S.E.L.* 57, 180, 1-181, 7).

111. EX LIBRO DE SANCTA TRINITATE I CAPITULO VI. Quaero itaque... patris et filii (*P.L.* 42, 827, 6-827, 31)*.

Et nolite... huic saeculo (ROM. 12, 2)

112. EX LIBRO DE TRINITATE XIII TITULO XVI[1]. Qui uero... deformare (*P.L.* 42, 1053, 1-1053, 8).

113. EX LIBRO CONFESSIONUM XIII LOQUENS DE PRINCIPIO GENESIS[2] UBI FACTA EST ANIMA UIUA SECUNDUM GENUS. Ecce enim... perfectum est (*C.S.E.L.* 33, 369, 20-370, 20).

Non alta... consentientes (ROM. 12, 16)

114. EX TRACTATU PSALMI CXVIII. Si dixerimus... quod sapis (*P.L.* 37, 1505, 21-1505, 35).

115. ITEM EX SERMONE DE PASSIONE DOMINI. Qui se exaltat... inimicus iniustus (*P.L.* 39, 1723, 36-1723, 44).

Non uosmetipsos defendentes carissimi (ROM. 12, 19)

116. EX TRACTATU PSALMI LXXVIII. Scriptum est... exemplum (*P.L.* 36, 1017, 32-1018, 17)*.

Si esurierit... ciba illum et cetera (ROM. 12, 20)

117. EX LIBRO DE DOCTRINA CHRISTIANA III. Seruabitur... subuenitur (*P.L.* 34, 74, 46-57, 15)*.

(Noli uinci... in bono malum) (ROM. 12, 21)

118. IN EXPOSITIONE PSALMI LXXVIII. Unde apostolus... diligit se (*P.L.* 36, 1018, 45-1019, 1).

119. EX SERMONE DE NATALE SANCTI LAURENTII MARTYRIS. Si tu iam... esset bonus (*P.L.* 38, 1389, 25-1389, 35).

(Bonum fac... ex illa) (ROM. 13, 3)

120. EX SERMONE DE NATALE SANCTI LAURENTII MARTIRIS. Uis autem... prebente (*P.L.* 38, 1389, 54-1390, 20).

Is qui manducat... non spernat et cetera (ROM. 14, 3)

121. EX LIBRO DE SERMONE DOMINI IN MONTE II. De genere... iudicat (*P.L.* 34, 1296, 47-1297, 1)*.

Non est enim... spiritu sancto (ROM. 14, 17)

122. EX LIBRO QUAESTIONUM EUANGELII TITULO XI. Magis ergo... spiritu sancto (*P.L.* 35, 1338, 3-1338, 17)*.

---

1. Il s'agit en réalité du livre 14.
2. SAINT-OMER 91 : *Genesi* ; *Genesis* d'après les n° **146** et **437**.

Etenim christus... super me (ROM. 15, 3)
123. EX TRACTATU PSALMI LXVIII. Dixit ergo... et filium (*P.L.* 36, 851, 36-851, 43).

Dico enim... circumcisionis (ROM. 15, 8)
124. EX SERMONE DE PASSIONE. Rex ergo... mererentur accedere (*P.L.* 39, 1723, 47-1723, 58).

Dico enim... circumcisionis et cetera (ROM. 15, 8)
125. EX TRACTATU PSALMI LXXVIII. Dominus... cum plebe eius (*P.L.* 36, 1012, 5-1012, 19)*.

(AD CORINTHIOS I)

Paulus uocatus... dei (I COR. 1, 1)
126. EX OMELIA IN EPISTOLA IOHANNIS TERTIA. Aliam significationem... populi israhel (*P.L.* 35, 2000, 32-2000, 40)*.

Cum omnibus... christi (I COR. 1, 2[b])
127. EX LIBRO CONFESSIONUM PRIMO. Inuocat te... inuocabo eum (*C.S.E.L.* 33, 2, 6-2, 11).

Numquid Paulus.. crucifixus est (I COR. 1, 13)
128. EX OMELIA IN EPISTULA SANCTI IOHANNIS SECUNDA. Scribo uobis... crucifixus est (*P.L.* 35, 1992, 10-1992, 26).

Perdam sapientiam... probabo (I COR. 1, 19)
129. EX LIBRO DE CIUITATE DEI X. Non suam sapientiam... confitentes (*C.S.E.L.* 40, 1, 495, 13-496, 3)*.

(Stultum Dei... hominibus) (I COR. 1, 20)
130. EX TRACTATU PSALMI LXVIII. Deus tu scis... omnes sapientes (*P.L.* 36, 849, 10-849, 22)*.

Ipsis uero... dei sapientiam (I COR. 1, 24)
131. EX LIBRO QUAESTIONUM EUANGELII I. Quod dixerunt.. id est gentes (*P.L.* 35, 1326, 32-1326, 38).

Uidete uocationem... sapientes (I COR. 1, 26-27)
132. EX SERMONE DE TRIBUS UIRGIS. Quare autem... per superbiam (*P.L.* 39, 1731, 36-1732, 7).
133. EX SERMONE CONTRA PAGANOS DE KALENDIS IANUARIIS. Sed forte... non erit (*P.L.* 38, 1023, 15-1023, 22).

Ut non glorietur... conspectu eius (I COR. 1, 29)
134. EX TRACTATU PSALMI LXV. Uidete... glorietur (*P.L.* 36, 789, 19-789, 26)*.

Ex ipso... et redemptio (I Cor. 1, 30)

135. EX LIBRO VI DE SANCTA TRINITATE. Filius factus est... in nobis (*P.L.* 42, 937, 57-938, 5).

136. EX EPISTULA AD CONSENSIUM DE TRINITATE. Ea porro... plena iustitia (*C.S.E.L.* 34, 720, 26-721, 15)*.

(Qui gloriatur... glorietur) (I Cor. 1, 31)

137. EX LIBRO XI DE GENESI AD LITTERAM. Sic enim... habet ut sit (*C.S.E.L.* 28, 1, 341, 23-341, 26).

Si enim cognouissent... crucifixissent (1 Cor. 2, 8)

138. EX LIBRO DE SANCTA TRINITATE I TITULO XIII. Nisi tamen... infirmitate carnis (*P.L.* 42, 840, 29-840, 44).

Sed sicut scriptum... ascendit (I Cor. 2, 9)

139. EX LIBRO AD PROBAM DE ORANDO DEO. Quod oculus... debet ascendere (*C.S.E.L.* 44, 59, 19-60, 3).

(Spiritus enim... profunda dei) (I Cor. 2, 10)

140. EX TRACTATU PSALMI CXVIII. Spiritus... nesciat (*P.L.* 37, 1529, 52-1529, 55).

Quis enim... in ipso est (I Cor. 2, 11)

141. EX LIBRO II DE GENESI CONTRA MANICHEOS. Spiritus hominis... in ipso est (*P.L.* 34, 202, 19-202, 23).

142. EX LIBRO AD PAULINAM DE UIDENDO DEO. Nemo enim... noti sumus (*C.S.E.L.* 44, 284, 19-285, 3).

Nos autem... accepimus et cetera (I Cor. 2, 12)

143. EX OMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS LXXXII UBI AIT DOMINUS QUIA SERUUS NESCIT QUID FACIAT DOMINUS EIUS. Nos autem... glorietur (*P.L.* 35, 1849, 55-1850, 9).

144. EX SERMONE DE NATALE SANCTORUM MARTYRUM MASSILITANORUM. Qui enim... infelices (*P.L.* 38, 1287, 7-1287, 22).

Animalis... spiritus dei (I Cor. 2, 14)

145. EX SERMONE DE BLASPHEMIA IN SPIRITUM SANCTUM. Hunc spiritum... non habentes (*P.L.* 38, 461, 41-462, 44)*.

Spiritalis... iudicatur (I Cor. 2, 15)

146. EX LIBRO CONFESSIONUM XIII LOQUENS DE PRINCIPIO GENESIS UBI ACCEPIT HOMO POTESTATEM SUPER CUNCTA ANIMANTIA. Ita homo... corrigendi habet (*C.S.E.L.* 33, 371, 1-373, 14)*.

Et ego... non escam (I Cor. 3, 1-2)

147. EX OMELIA IN EUANGELIO IOHANNIS XCV. Praedicatus... loquebar (*P.L.* 35, 1881, 2-1881, 58)*.

Cum enim sint... ambulatis (I Cor. 3, 3-4)

148. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XIIII. Cum enim sint... dii essetis (*C.S.E.L.* 40, 2, 8, 11-9, 20)*.

Ego plantaui... dedit (I Cor. 3, 6)

149. EX SERMONE CONTRA PAGANOS DE KALENDIS IANUARIIS. Quid uolebat... cupiebat (*P.L.* 38, 1023, 24-1023, 39).

Qui plantat... unum sunt (I Cor. 3, 8)

150. EX LIBRO DE TRINITATE VI CAPITULO II. Nescio utrum... unum corpus est (*P.L.* 42, 926, 11-926, 30).

(Fundamentum... manifestabitur) (I Cor. 3, 11-13)

151. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XXI TITULO XXVII. Nihil in aedificio... non perdit (*C.S.E.L.* 40, 2, 568, 17-570, 9)*.

152. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO LXVIIII. Tale aliquid... remittantur (*P.L.* 40, 265, 18-265, 25).

Fundamentum... ihesus et cetera (I Cor. 3, 11-15)

153. EX TRACTATU PSALMI XXVIIII. Qui bene... fenum secundum (*P.L.* 36, 222, 6-222, 39).

Nescitis... dei estis (I Cor. 3, 16)

154. EX LIBRO DE TRINITATE VIII CAPITULO III. Deum esse... corpore uestro (*P.L.* 42, 938, 56-939, 9).

Et iterum... uanae sunt (I Cor. 3, 20)

155. EX TRACTATU PSALMI XCIII. Dominus scit... sapientes sunt (*P.L.* 37, 1202, 41-1202, 54)*.

Donec ueniat... tenebrarum et cetera (I Cor. 4, 5)

156. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO CXXIIII. Non enim scimus... inluminabitur deo (*P.L.* 40, 288, 42-288, 47).

Quis enim te discernit (I Cor. 4, 7)

157. EX EPISTOLA AD UALENTINUM MONACHUM. Prohibet apostolus... gloriantur (*C.S.E.L.* 57, 382, 10-383, 8).

(Audet quisquam... apud sanctos et cetera) (I Cor. 6, 1)

158. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO LXXX. Audet quisquam... infirmis (*P.L.* 40, 269, 34-270, 15).

Nescitis... saecularia (I Cor. 6, 3)

159. EX TRACTATU PSALMI LXXXVI. Sedebitis... iudicaturum (*P.L.* 37, 1103, 58-1104, 13)*.

160. (EX TRACTATU PSALMI XXXXVIIII[1]). Quomodo ergo... perfectorum (*P.L.* 37, 572, 15-572, 20).

Omnia mihi... expediunt (I Cor. 6, 12)

161. EX LIBRO AD POLLENTIUM PRIMO. Potest aliquid... expediunt (*C.S.E.L.* 41, 365, 2-365, 4).

---

1. SAINT-OMER, 91, omet ce titre.

162. ITEM IN EODEM LIBRO. Tunc expedit... salutis (*C.S.E.L.* 41, 369, 14-369, 16).
163. ITEM IN EODEM LIBRO. Mihi uidentur... non sint (*C.S.E.L.* 41, 366, 6-366, 11).

Esca uentri... destruet (I COR. 6, 13)
164. EX LIBRO CONFESSIONUM X. Reficimus... incorruptionem (*C.S.E.L.* 33, 258, 20-258,23).

An nescitis... corpus est (I COR. 6, 16)
165. EX LIBRO DE TRINITATE VI CAPITULO II. Cum sic dicitur... cum deo (*P.L.* 42, 926, 20-926, 40).
166. ITEM EX CAPITE III. Quamobrem... conexio (*P.L.* 42, 927, 34-927, 42).

(Qui autem adhaeret... spiritus est) (I COR. 6, 17)
167. EX LIBRO DE TRINITATE XIII TITULO XIII[1]. Sic ordinata... delectet (*P.L.* 42, 1051, 29-1051, 45).

Omne peccatum... peccat (I COR. 6, 18)
168. EX SERMONE DE EADEM RE. An nescitis... efficiatque captiuum (*P.L.* 38, 887, 16-887, 39).

Et non estis... magno (I COR. 6, 19[b])
169. EX SERMONE DE DUOBUS GENERIBUS PECCATORUM. Duo sunt... illum deus (*P.L.* 38, 1271, 42-1271, 57).

(Nolite... imperium) (I COR. 7, 5-6)
170. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO LXXX. Quae sint autem... fateatur (*P.L.* 40, 269, 15-269, 34).

Quod si se... quam uri (I COR. 7, 9)
171. EX SERMONE DE BONO NUPTIARUM. Qui potest... nostris (*P.L.* 39, 1732, 24-1732, 37).

Eis autem... discedere (I COR. 7, 10)
172. EX LIBRO I DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Dominus ergo... credendi (*P.L.* 34, 1248, 54-1252, 50)*.

Reliquum est... habentes sint (I COR. 7, 29[b])
173. EX LIBRO I DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Beatiora... non habentes sint (*P.L.* 34, 1249, 17-1249, 25).

Praeterit... mundi (I COR. 7, 31[b])
174. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XX TITULO XIII. Peracto quippe... inuocatis (*C.S.E.L.* 40, 2, 461, 10-465, 20)*.

(Scientia autem... aedificat) (I COR. 8, 1[b])
175. EX LIBRO DE CIUITATE DEI VIII TITULO XX. Scientia... extollere (*C.S.E.L.* 40, 1, 437, 28-438, 4).

1. Il s'agit en réalité du livre 14.

Nescitis... edunt et cetera (I Cor. 9, 13)
176. EX SERMONE DOMINI IN MONTE II. Dicit licere... accipiat (*P.L.* 34, 1292, 42-1293, 44).

Factus sum... lucrifacerem et cetera (I Cor. 9, 20)
177. EX EPISTOLA AD SANCTUM HIERONIMUM DE EADEM QUESTIONE. Quod autem dixi... lucrifaceret (*C.S.E.L.* 34, 378, 1-381, 2)*.

(Omnibus... lucrifacerem) (I Cor. 9, 20)
178. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII. Hoc ergo... quaerunt (*P.L.* 40, 81, 18-82, 28).

(Nolo enim... christus) (I Cor. 10, 1-4)
179. EX OMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS XLII. Ut scias... biberunt (*P.L.* 35, 1723, 9-1723, 39)*.

(Haec autem... propter nos) (I Cor. 10, 11)
180. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM VI. Sed quid dicturi... seruiamus (*C.S.E.L.* 25, 285, 23-286, 6)*.

Neque temptemus... perierunt (I Cor. 10, 9)
181. EX LIBRO CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM II. Qui nos super... figurauit (*P.L.* 42, 661, 35-661, 41).

Temptatio... humana (I Cor. 10, 13)
182. EX LIBRO II DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Sunt etiam... nisi humana (*P.L.* 34, 1284, 34-1284, 40).

Propter quod... fieri (I Cor. 10, 14-20)
183. EX LIBRO CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM I. Adhibet... daemoniorum fieri (*P.L.* 42, 625, 15-626, 18).

Quia unus... participamur (I Cor. 10, 17)
184. EX SERMONE DE SACRAMENTIS FIDELIUM FERIA II PASCHAE. Quia passus... uiuimus (*P.L.* 38, 1103, 5-1103, 30).

Sine offensione... placeo (I Cor. 10, 32-33)
185. EX LIBRO DE SERMONE DOMINI IN MONTE II. Apostolus dicit... fieri uolo (*P.L.* 34, 1271, 5-1271, 25).

Caput autem christi deus (I Cor. 11, 3[b])
186. EX LIBRO DE TRINITATE VI CAPITULO VIIII. Si deus... non possit (*P.L.* 42, 930, 47-931, 6).

Uir quidem... est uiri (I Cor. 11, 7)
187. EX LIBRO DE TRINITATE XII CAPITULO VII. Quicumque... figuratur (*P.L.* 42, 1005, 8-1005, 31).

Sicut enim... ex deo (I Cor. 11, 12)
188. EX LIBRO AD RENATUM DE ORIGINE ANIMAE PRO UICTORE QUI EX PROPAGINE ANIMAS FIERI NEGABAT[1]. Sicut enim mulier... ut sint (*C.S.E.L.* 60, 327, 3-328, 11)*.

Oportet... inter uos (I Cor. 11, 19)
189. IN EXPOSITIONE PSALMI VII. Malo enim... sint deo (*P.L.* 36, 106, 49-106, 57).

Itaque quicumque... panem et cetera (I Cor. 11, 27)
190. EX OMELIA EUANGELII IOHANNIS LVIIII. Quid ergo... inimicus (*P.L.* 35, 1801, 58-1802, 12).

Ideo notum... anathema sit (I Cor. 12, 3)
191. EX LIBRO DE SERMONE DOMINI IN MONTE II. Non omnis... enunciat (*P.L.* 34, 1307, 5-1307, 30)*.

(*Nemo dicit... sancto*) (I Cor. 12, 3)
192. EX OMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS LXXI. Deinde apostolica... qui diligit (*P.L.* 35, 1827, 11-1827, 21).

Haec autem... spiritus (I Cor. 12, 11)
193. EX SERMONE DE BLASPHEMIA IN SPIRITUM SANCTUM. Quod ait... indiuiduam (*P.L.* 38, 459, 55-460, 1 + 459, 34-459, 37).

Sicut enim corpus... christus (I Cor. 12, 12)
194. EX TRACTATU PSALMI XXX. Loquens... facere (*P.L.* 36, 232, 29-232, 41).

Et adhuc... demonstro (I Cor. 12, 31[b])
195. EX SERMONE DE EO QUOD SCRIPTUM EST NON ERIT NOBIS CONLUCTATIO ADUERSUS CARNEM ET SANGUINEM. Qui dicit... peccatorum (*P.L.* 39, 1734, 13-1734, 26).

(*Caritas enim... perperam*) (I Cor. 13, 4[b])
196. EX SERMONE DE LAUDE CARITATIS. Caritas enim... promittuntur (*P.L.* 39, 1534, 58-1535, 20).

Non quaerit... sunt (I Cor. 13, 5)
197. EX LIBRO DE GENESI AD LITTERAM XI. Neque enim essent... non inflatur (*C.S.E.L.* 28, 1, 347, 23-347, 26).

(*Caritas omnia credit*) (I Cor. 13, 7)
198. EX LIBRO CONFESSIONUM X. Caritas omnia... unum facit (*C.S.E.L.* 33, 228, 4-228, 5).

---

1. Ce titre développé se retrouve chez Florus de Lyon (C. CHARLIER, *La compilation augustinienne de Florus sur l'Apôtre*, dans *Revue bénédictine* 57 [1947], p. 186).

Uidemus nunc... ad faciem (I Cor. 13, 12)

199. EX LIBRO DE TRINITATE XV. Mirificata... uisionis (*P.L.* 42, 1067, 32-1069, 34)*.

Uidemus nunc... in aenigmate (I Cor. 13, 12ª)

200. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XXII TITULO XXX. Dico enim... domini spiritus (*C.S.E.L.* 40, 2, 657, 23-662, 4)*.

Nunc scio... cognitus sum (I Cor. 13, 12ᵇ)

201. EX LIBRO AD PAULINAM DE UIDENDO DEO. Ad illam... in diem (*C.S.E.L.* 44, 327, 4-327, 21).

Nunc autem... caritas (I Cor. 13, 13)

202. EX LIBRO DE DOCTRINA CHRISTIANA PRIMO. Itaque tria... permanebit (*P.L.* 34, 35, 18-36, 19)*.

Qui enim loquitur... sed deo et cetera (I Cor. 14, 2)

203. EX LIBRO DE GENESI AD LITTERAM XII TITULO XIIII. Spiritus a mente... in mente (*C.S.E.L.* 28, 1, 390, 5-392, 1).

(Et quia resurrexit... cephae) (I Cor. 15, 4-8)

204. EX LIBRO DE CONSENSU EUANGELISTARUM III TITULO XXV. Et quia... ascensionis eius (*C.S.E.L.* 43, 390, 23-391, 16).

Non ego... mecum (I Cor. 15, 10ᵇ)

205. (AD PAULINUM[1]). Non quia... adiuuaret (*C.S.E.L.* 57, 76, 6-76, 7).

Quoniam sicut... mortuorum (I Cor. 15, 21)

206. EX LIBRO RESPONSIONIS AD CONSULTA HILARII. Ideo hic... damnabuntur (*C.S.E.L.* 44, 461, 13-462, 1)*.

(Sicut in adam... uiuificabuntur) (I Cor. 15, 22)

207. EX EPISTOLA AD OPTATUM DE ORIGINE ANIME. Sicut in adam... filii dei (*C.S.E.L.* 57, 143, 20-144, 5).

Deinde finis... et patri (I Cor. 15, 24ª)

208. EX LIBRO DE TRINITATE I TITULO X. Tradet itaque... regnum eius (*P.L.* 42, 834, 14-835, 36)*.

(Cum euacuerit... et uirtutem) (I Cor. 15, 24ᵇ)

209. EX EODEM LIBRO TITULO VIII. Cum euacuerit... coaeterna natura (*P.L.* 42, 831, 3-14 + 830, 36-49 + 830, 17-35 + 829, 40-49)*.

Ut sit deus... in omnibus (I Cor. 15, 28)

210. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XXII TITULO XXX. Quid est enim... uita communis aeterna (*C.S.E.L.* 40, 2, 665, 19-666, 7).

1. Ce titre a été gratté dans SAINT-OMER, 91.

Cotidie... gloriam fratres (I Cor. 15, 31).

211. EX LIBRO I DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Hoc ne quis... domino nostro (*P.L.* 34, 1255, 34-1256, 43)*.

(Sed dicet... imaginem caelestis) (I Cor. 15, 35-49).

212. EX EPISTOLA AD CONSENTIUM DE CORPORE DOMINI POST RESURRECTIONEM. Cum resurrectionem... retinendo (*C.S.E.L.* 57, 328, 1-333, 23)*.

(Qualis terrenus... terreni) (I Cor. 15, 48)

213. EX SERMONE DE RESURRECTIONE MORTUORUM. Manifestum est... in caelum[1] (*P.L.* 39, ?-1621, 5).

Manifestum est autem quod caelestem hominem christum uelit accipi terrenum hominem adam non propter carnem terrenum sed propter peccatum cui dictum erat terra es et in terram ibis reo iam facto et mortis supplicio destinato. Dominus autem noster non cadens propter se sed descendens propter nos sine peccato carnem adsumsit in qua tamen adsuntione carnis ostenderet resurrectionem omnis carnis et portaremus interim fide caelestem hominem imaginem hominis caelestis interim fide interim corde postea uero in resurrectione mortuorum et corpore. Qualis... (*P.L.* 39, 1621, 2).

(Hoc autem dico... induere inmortalitatem) (I Cor. 15, 50-53)

214. EX EPISTOLA AD CONSENTIUM. Cum igitur... nuncupauit (*C.S.E.L.* 57, 334, 1-336, 15).

(Omnes resurgemus...) (I Cor. 15, 51)

215. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XX TITULO XX. Omnes resurgemus... non tamen nulla (*C.S.E.L.* 40, 2, 477, 10-477, 25).

(Neque corruptio... possidebit) (I Cor. 15, 50-52)

216. EX SERMONE DE RESURRECTIONE MORTUORUM[2]. Nolebat eos... diei iudicii (*P.L.* 39, 1623, 4-1625, 27)*... quantus est ictus oculi. Non quo palpebram mouentes claudimus oculum uel aperimus sed ictum dicit oculi emissionem radiorum ad aliquid uidendum. Mox ut enim aperueris oculum emittitur radius tuus non dico ad parietem proximum sed ad montem longe distantem nec dico ad montem qui in terra ideo uidetur quod proximus est in sidera in lunam in solem quae tam magno intervallo distant a terra mox ut radium emiseris ibi est quae spatia quam cito transuolat in atomo in ictu oculi in nouissima tuba, signo illo dato de caelo die iudicii (cfr *P.L.* 112, 156, 30-40).

---

1. Le texte de ce sermon, cité cinq fois par Bède (nº **213**, **216**, **378**, **380**, **424**), s'écarte notablement de celui de l'édition. Nous avons transcrit les phrases les plus différentes ; nous avons ajouté la référence à la compilation de Rhaban Maur, quand ce dernier a repris ces textes.

2. Cfr nº **213**.

(Tunc fiet... peccatum) (I Cor. 15, 54-56)
217. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII. Mortem significari... obruetur (*P.L.* 40, 79, 53-80, 39)*.

(Aculeus autem mortis peccatum est) (I Cor. 15, 56)
218. EX SERMONE AD POPULUM DE HAC LECTIONE. Aculeus... nec possint (*P.L.* 38, 818, 43-818, 45 + *Revue bénédictine* 65 [1955], p. 264).

(Primus autem homo... caelestis) (I Cor. 15, 45-49)
219. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XIII. Primus autem... assumpsit (*C.S.E.L.* 40, 1, 648, 3-652, 21)*.

(De collectis... apud se ponat) (I Cor. 16, 1-2)
220. EX LIBRO II DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Et apostolus... intueatur (*P.L.* 34, 1295, 4-1295, 54)*.

(AD CORINTHIOS II)

Paulus... uoluntatem dei (II Cor. 1, 1)
221. EX OMELIA IN EPISTOLA SANCTI IOHANNIS VIII. Amat paulus... sanata est (*P.L.* 35, 2037, 17-2037, 33).

(Cum uenissem... Macedoniam) (II Cor. 2, 12-13)
222. EX LIBRO AD PROSPERUM ET HILARIUM. Quomodo aperitur... quis idoneus (*P.L.* 44, 989, 45-990, 26)*.

(Christi bonus odor sumus) (II Cor. 2, 15)
223. EX OMELIA XLVII IN EUANGELIUM IOHANNIS. Et domus inquit... odore bono (*P.L.* 35, 1760, 38-1761, 30)*.

(Littera... uiuificat) (II Cor. 3, 6)
224. IN LIBRUM AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM. Littera enim... est nobis (*P.L.* 40, 110, 42-110, 48).

Quod si ministratio... fuit in gloria (II Cor. 3, 7)
225. (IN LIBRUM AD SIMPLICIANUM EPISCOPUM[1]). Cur ministratio... scriptum est (*P.L.* 40, 109, 40-110, 2).

(Littera... uiuificat) (II Cor. 3, 6)
226. EX LIBRO DE DOCTRINA CHRISTIANA. Cauendum est... fructibus solet (*P.L.* 34, 68, 59-69, 15)*.

Quod si ministratio... in gloria (II Cor. 3, 7-8)
227. EX LIBRO II CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM. Lex enim... non intellegebant (*P.L.* 42, 652, 12-653, 24)*.

---

1. SAINT-OMER, 91, omet ce titre, restitué ici d'après n° **224**.

Nos autem... transformamur (II Cor. 3, 18)

228. EX LIBRO XV DE TRINITATE TITULO VII. Uidemus nunc... transformationis bonum (*P.L.* 42, 1067, 44-1068, 33).

229. ITEM EX CAPITULO XI. Uerum haec... domini spiritu (*P.L.* 42, 1073, 27-1073, 34).

230. ITEM EX LIBRO AD PAULINAM DE UIDENDO DEO. In qua enim... ad faciem (*C.S.E.L.* 44, 328, 4-328, 10).

(In quibus... infidelium) (II Cor. 4, 4)

231. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XXI. In quibus deus... abyssus multa (*C.S.E.L.* 35, 569, 22-571, 11)*.

Quoniam deus... nostris (II Cor. 4, 6)

232. EX LIBRO CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM I. Quin etiam... cordibus nostris (*P.L.* 42, 609, 31-611, 22)*.

(Habentes autem... loquimur) (II Cor. 4, 13)

233. EX EPISTOLA RESPONSIONIS AD CONSULTA HILARII. Habentes autem... uaria non sit (*C.S.E.L.* 44, 462, 6-462, 16).

(Credidi... et loquimur) (II Cor. 4, 13^b)

234. EX SERMONE DE NATALE SANCTI QUADRATI. Beatus apostolus... ad salutem (*P.L.* 39, 1731, 23-1731, 34).

235. AD UALERIUM COMITEM. Eadem fides... generat (*C.S.E.L.* 42, 277, 8-277, 10).

Et si exterior... in diem (II Cor. 4, 16)

236. EX LIBRO XIIII DE TRINITATE TITULO XVII. Sane ista... in enigmate (*P.L.* 42, 1054, 27-1056, 12)*.

Scimus autem... in caelis (II Cor. 5, 1)

237. EX TRACTATU PSALMI LXVIII. Quanquam christo... a mortuis (*P.L.* 36, 842, 51-843, 8).

Et enim qui sumus... a uita (II Cor. 5, 4)

238. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XIII. Adgrauamur... non grauabit (*C.S.E.L.* 40, 2, 5, 14-5, 18).

239. EX TRACTATU PSALMI XXX. Saluam fecisti... nolumus (*P.L.* 36, 237, 50-238, 17)*.

(Ingemescimus... a uita) (II Cor. 5, 4)

240. EX SERMONE DE NATALI APOSTOLORUM PETRI ET PAULI. Ingemescimus... contentio tua (*P.L.* 38, 1374, 27-1375, 4).

Qui autem perfecit... spiritus (II Cor. 5, 5)

241. EX LIBRO CONTRA IULIANUM II. Iam responsum est... non habere (*P.L.* 45, 1198, 54-1199, 6).

Omnes enim... christi et cetera (II Cor. 5, 10)

242. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO CXIII. Non igitur... in corpore (*P.L.* 40, 283, 40-283, 50).

243. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XVII TITULO IIII. Faciendum est... et corpus (*C.S.E.L.* 40, 2, 218, 7-218, 15).
244. AD UITALEM. Intueri conuenit apostoli uerba quia non dixit referre oportere eum qui iudicatur prout gessit ante corpus manifestum est quia non ante corpora animae extiterunt ; si enim ante extitissent diceret utique apostolus sicut per corpus ita et ante corpus (= *Epistola* 217?)[1].

Siue ergo mente... uobis (II COR. 5, 13)
245. EX SERMONE IN EUANGELIUM IOHANNIS VII. Uidebitis... praedicatione (*P.L.* 35, 1448, 59-1450, 8)*.
246. EX TRACTATU PSALMI XXX. Uerbum extasis... deus scit (*P.L.* 36, 230, 8-230, 38)*.

Caritas enim... mortui sunt (II COR. 5, 14)
247. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XX TITULO VI. Omnibus bonum... iustificationem nostram (*C.S.E.L.* 40, 2, 436, 15-436, 27).

(Itaque nos... non nouimus) (II COR. 5, 16)
248. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XI. Itaque nos... salui facti (*C.S.E.L.* 25, 325, 18-326, 27)*.
249. EX OMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS XCI. Et si nouera-mus... nouit (*P.L.* 35, 1869, 48-1869, 52).

(Pro christo... deo) (II COR. 5, 20)
250. EX OMELIA XXXVIII IN EUANGELIUM IOHANNIS. Pro christo... pro nobis fecit (*P.L.* 35, 1695, 9-1695, 38)*.

(Eum inquit... in ipso) (II COR. 5, 21)
251. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO XLI. In uetere... peccati (*P.L.* 40, 253, 5-253, 25).

Os nostrum... corinthi (II COR. 6, 11)
252. EX OMELIA IN EPISTULAM SANCTI IOHANNIS X. Latitudo... quod diligis (*P.L.* 35, 2058, 37-2058, 52).

Qui multum... non minorauit (II COR. 8, 15)
253. IN EXPOSITIONE PSALMI CXXI. Qui multum... exhibere aequalitas (*P.L.* 37, 1627, 10-1627, 14).

Desponsaui... christo (II COR. 11, 2)
254. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII CAPITULO LXI. Quod uero... et uirgo (*P.L.* 40, 47, 41-47, 54).

(Et timeo... in christo) (II COR. 11, 3)
255. EX TRACTATU PSALMI XC. Et timeo... draconem (*P.L.* 37, 1168, 41-1168, 55)*.

---

1. Je n'ai pas retrouvé ce texte dans la lettre 217.

Si quis... caedit (II Cor. 11, 20)

256. EX LIBRO I DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Facies est... uellet impendi (*P.L.* 34, 1259, 15-1259, 24).

Damasci... manus eius (II Cor. 11, 32-33).

257. EX EPISTOLA AD HONORATUM THIAUENSIS ECCLESIAE EPISCOPUM CONSULENTEM AN ADUENTANTE UASTATIONE BARBARICA EPISCOPIS ESSET UEL CLERICIS EX ECCLESIIS RECEDENDUM[1]. Recolimus... perpeti (*C.S.E.L.* 57, 485, 3-486, 6).

Et ne magnitudo... carnis (II Cor. 12, 7)

258. EX SERMONE II IN EPISTULAM AD ROMANOS CONTRA PELAGIANOS QUI DICUNT HOMINEM SINE PECCATO ESSE POSSE IN HAC UITA. Nempe hic... triumphantes (*P.L.* 38, 835, 36-836, 4)*.

Propterquod... perficitur (II Cor. 12, 8-9)

259. EX SERMONE DE EO QUOD AIT DOMINUS PETITE ET ACCIPIETIS. Inuenimus... perficitur (*P.L.* 39, 1733, 17-1733, 47).

Si quis non amat... maranatha (I Cor. 16, 22)

260. IN DISPUTATIONE QUAM HABUIT CUM PASCENTIO DE FIDE PRAESENTE LAURENTIO IUDICE. Simul graeco... redeat (*P.L.* 33, 1161, 34-1161, 38).

(AD GALATAS)

Si nos... anathema sit (Gal. 1, 8)

261. EX SERMONE CONTRA PAGANOS DE KALENDIS IANUARIIS. Nec ipse... donato (*P.L.* 38, 1023, 40-1023, 54).

Sed neque... circumcidi (Gal. 2, 3)

262. EX EPISTOLA AD HIERONIMUM DE HAC IPSA LECTIONE. Et Timotheum... damnari (*C.S.E.L.* 34, 362, 6-363, 2).

Dexteras... sotietatis (Gal. 2, 9)

263. EX LIBRO LXXXIIII QUAESTIONUM CAPITULO LVIII. Dicit uenisse se hierosolyma et euangelium cum apostolis contulisse dexteras sibi datas fuisse id est signum concordiae signum consonantiae. Quod ab eis quae ipsi didicerant in nihilo discrepabat[2].

---

1. Ce titre développé se retrouve chez Florus de Lyon. Cfr la note 1, p. 40.

2. Ce texte ne se trouve pas dans les éditions. Florus de Lyon reproduit exactement cet extrait ; il n'est cependant pas conforme au n° **68** des éditions, comme le dit C. Charlier, *La compilation augustinienne de Florus sur l'Apôtre*, dans *Revue bénédictine* 57 (1947), p. 151.

Cum uenisset... coram omnibus et cetera (GAL. 2, 11-14)

264. EX LIBRO CONTRA MENDACIUM AD CONSENTIUM. Omnimodo... redarguebat (*C.S.E.L.* 41, 504, 12-506, 6)*.

265. EX EPISTOLA AD HIERONIMUM DE HAC QUAESTIONE. Et si tale... non mentior (*C.S.E.L.* 34, 357, 10-357, 15).

Et nos... fide christi (GAL. 2, 16b)

266. EX LIBRO AD PAULINUM NOLANUM EPISCOPUM. Non ex operibus... mensuram fidei (*C.S.E.L.* 57, 48, 14-48, 23)*.

267. ITEM AD PROSPERUM ET HILARIUM. Ex fide... impetrantur cetera (*P.L.* 44, 969, 40-969, 42).

Uiuo autem... in me christus (GAL. 2, 20a)

268. EX SERMONE DE QUI AMAT ANIMAM SUAM PERDET EAM. Audi apostolum... habitat in te (*P.L.* 38, 1459, 5-1459, 14).

Qui dilexit... pro me (GAL. 2, 20b)

269. EX HOMELIA IN EPISTOLAM SANCTI IOHANNIS SEPTIMA. Apostolus dicit... inuenimus (*P.L.* 35, 2032, 46-2033, 20)*.

Credidit abraham deus et cetera (GAL. 3, 6)

270. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XVI TITULO XXIII. Continuoque... circumcisus (*C.S.E.L.* 40, 2, 164, 22-165, 15)*.

Christus uenit... in ligno (GAL. 3, 13)

271. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XIIII. Quid ergo... separetur (*C.S.E.L.* 25, 405, 23-408, 8)*.

Abrahae dicte sunt... christus (GAL. 3, 16)

272. EX HOMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS CV. Unus est... christus estis (*P.L.* 35, 1916, 25-1916, 32).

(Quid ergo lex... esset iustitia) (GAL. 3, 19-21)

273. EX SERMONE QUARTO IN EPISTOLA AD ROMANOS. Quid ergo... mortuus est (*P.L.* 38, 852, 4-852, 34 + 850, 42-851, 39)*.

Itaque lex... sub pedagogo (GAL. 3, 24-25)

274. EX LIBRO DE DOCTRINA CHRISTIANA TERTIO. Qui sequitur... moliti sunt (*P.L.* 34, 69, 8-69, 34)*.

(Quicumque... in christo ihesu) (GAL. 3, 27-28)

275. EX LIBRO DE TRINITATE XII CAPITULO VII. Quicumque... mentis suae (*P.L.* 42, 1005, 8-1005, 16).

(Quotquot in christo... induistis) (GAL. 3, 27)

276. EX SERMONE DE MULIERE FORTI IN PROUERBIIS. Omnes apud eam... domini sui (*P.L.* 38, 228, 48-229, 2)*.

Quotquot in christo... induistis (GAL. 3, 27)

277. EX LIBRO V DE UNICO BAPTISMO. Induunt christum... et piorum (*C.S.E.L.* 51, 291, 4-291, 8).

(Cum autem uenit... sub lege) (GAL. 4, 4)

278. EX SERMONE DE PROPHETICIS UERBIS UT HOMO DILIGAT IUSTITIAM ET MISERICORDIAM ET IUDICIUM PARATUSQUE SIT AMBULARE CUM DOMINO DEO SUO. Cum autem... in mulieribus (*P.L.* 38, 316, note b).

279. EX LIBRO DE TRINITATE II TITULO V. Cum itaque... appareret (*P.L.* 42, 849, 44-850, 50)*.

(Ut eos... redimeret) (GAL. 4, 5)

280. EX SERMONE IN EUANGELIUM IOHANNIS III. Ut eos... christus (*P.L.* 35, 1397, 1-1397, 23)*.

Quoniam autem... abba pater (GAL. 4, 6)

281. EX EPISTOLA AD SYXTUM PRESBYTERUM. Accepistis... in uobis (*C.S.E.L.* 57, 189, 13-189, 22)*.

(Nunc autem... a deo) (GAL. 4, 9)

282. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XXII TITULO II. Secundum hanc... effecit (*C.S.E.L.* 40, 2, 584, 15-584, 23).

283. EX LIBRO DE GENESI AD LITTERAM IIII TITULO VIIII. Sicut recte... donauerat (*C.S.E.L.* 28, 1, 104, 21-106, 13)*.

Dies obseruatis... et annos (GAL. 4, 10)

284. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO LXXXI. Sunt quaedam... in uobis (*P.L.* 40, 270, 25-270, 41)*.

(Et tentationem... non spreuistis) (GAL. 4, 13-14[a])

285. EX LIBRO DE SERMONE DOMINI IN MONTE II. Aliud est... antequam fiant (*P.L.* 34, 1282, 38-1282, 47).

Sed ut angelum... ihesum (GAL. 4, 14[b])

286. EX SERMONE CONTRA PAGANOS DE KALENDIS IANUARIIS. Quia ipse... corpus suum (*P.L.* 38, 1023, 55-1024, 11).

(Si fieri posset... mihi) (GAL. 4, 15).

287. EX LIBRO CONTRA EPISTULAM GAUDENTII. Si fieri posset... iustitiam (*P.L.* 43, 727, 18-727, 26)*.

(Scriptum est... libera est et cetera) (GAL. 4, 22-26)

288. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XV TITULO II. Haec forma... excursibus (*C.S.E.L.* 40, 2, 61, 8-62, 18)*.

(In monte sina... filiis suis) (GAL. 4, 24-25)

289. EX LIBRO DE GESTIS PELAGII. In illo uero... ministrauerunt (*C.S.E.L.* 42, 66, 8-67, 8).

Haec autem... cum filiis suis (GAL. 4, 24-25)

290. EX SERMONE DE AGAR ET ISMAHEL IN NATALE MARTYRUM. Testamentum... superbiam (*P.L.* 38, 32, 41-33, 38).

Ecce ego... nihil proderit (GAL. 5, 2)
291. EX EPISTULA AD HIERONYMUM. Decepit ergo... perdurare (*C.S.E.L.* 34, 370, 15-371, 9).
292. ITEM EX EADEM EPISTULA. Dico ergo... esse potuerunt (*C.S.E.L.* 34, 364, 21-365, 16).

(Utinam... conturbant) (GAL. 5, 12)
293. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XVI. Maledicta... regnum caelorum (*C.S.E.L.* 25, 465, 11-465, 23)*.

Uos in libertatem... fratres (GAL. 5, 13[a])
294. EX HOMELIA XXXVIII IN EUANGELIUM IOHANNIS. Haec est... seruus iusticiae (*P.L.* 35, 1696, 45-1696, 59).

(Sed per caritatem... inuicem) (GAL. 5, 13[b])
295. EX LIBRO DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Sed per caritatem... salutem (*P.L.* 34, 1299, 30-1299, 33).

(Spiritu... ne perficietis) (GAL. 5, 16)
296. EX LIBRO CONTRA IULIANUM IIII. Spiritu ambulate... concupiscimus (*P.L.* 44, 733, 33-734, 12)*.

(Caro concupiscit... carnem) (GAL. 5, 17)
297. EX LIBRO DE GENESI AD LITTERAM X TITULO XVI. Uerissime quippe... aduersus carnem (*C.S.E.L.* 28, 1, 309, 8-310, 8).

Quod si spiritu... sub lege (GAL. 5, 18)
298. EX EPISTOLA AD SANCTUM HIERONYMUM. Magna mihi... deserenda (*C.S.E.L.* 34, 371, 14-373, 9)*.

Manifesta autem... et his similia (GAL. 5, 19-21)
299. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XIIII. Totus iste... diabolo (*C.S.E.L.* 40, 2, 3, 26-7, 1)*.

Qui autem... uitiis et cetera (GAL. 5, 24)
300. EX SERMONE DE QUADRAGESIMA. Congruit... deo placentem (*P.L.* 38, 1039, 19-1039, 35).

Fratres et si... lenitatis (GAL. 6, 1)
301. EX SERMONE IN EPISTULA AD ROMANOS II. Scimus autem... sic est (*P.L.* 38, 836, 8-836, 28).

Alter... portate (GAL. 6, 2)
302. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII. Quia ueteris... iubemur (*P.L.* 40, 80, 43-81, 1).

Opus autem... in altero (GAL. 6, 4)
303. EX HOMELIA IN EPISTOLAM SANCTI IOHANNIS VI. Reuocemur... non potest (*P.L.* 35, 2020, 40-2021, 13)*.

Unusquisque... portabit (GAL. 6, 5)
304. EX LIBRO DE CONSENSU EUANGELISTARUM. Nisi oneris... portantur[1] (*C.S.E.L.* 43, 176, 22-177, 7).

Qui autem... metemus (GAL. 6, 8b-9)
305. EX HOMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS LXX. Sane quaedam... metemus (*P.L.* 35, 1825, 57-1826, 8).

(Mihi autem... christi) (GAL. 6, 14)
306. EX SERMONE DE APOSTOLO QUI GLORIATUR IN DOMINO GLORIETUR. Mihi autem... fronte defixit (*P.L.* 38, 875, 23-877, 6)*.
307. EX SERMONE DE PASSIONE DOMINI. Gloriemur ergo... collocauimus (*P.L.* 39, 1724, 3-1724, 7).

AD EPHESIOS INCIPIT.

(Instaurari... in ipso) (EPH. 1, 10)
308. EX LIBRO ENCHIRIDION CAPITULO LXII. Instaurari... renouantur (*P.L.* 40, 261, 21-261, 27).

In qua enim... sumus (EPH. 1, 11)
309. EX TRACTATU PSALMI XXX. In manibus tuis... sors est (*P.L.* 36, 246, 48-247, 13)*.

(Eramus... irae) (EPH. 2, 3)
310. EX HOMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS XLI. Si enim cecitas... est natus (*P.L.* 35, 1713, 54-1714, 4).

(Et cum essemus... facti) (EPH. 2, 5)
311. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XI. Et cum essemus... christo ihesu (*C.S.E.L.* 25, 326, 30-327, 19)*.

(Gratia... fidem) (EPH. 2, 8)
312. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO XXXI. Gratia salui... creauerat deus (*P.L.* 40, 247, 22-247, 42).

(Ipsius enim... bonis) (EPH. 2, 10)
313. EX LIBRO AD PROSPERUM ET HILARIUM. Ipsius enim... ipsa donatio (*P.L.* 44, 974, 57-975, 4 + 974, 54-974, 56)*.

(Et inluminare... sapientiae dei) (EPH. 3, 9-10)
314. EX LIBRO DE GENESI AD LITTERAM V TITULO XXIII. Et inluminare... aequales dei (*C.S.E.L.* 28, 1, 162, 9-162, 19).

Huius rei... cordibus uestris (EPH. 3, 14-17)
315. EX LIBRO DE GRATIA NOUI TESTAMENTI AD HONORATUM. Merito ergo... gaudentium (*C.S.E.L.* 44, 207, 23-212, 6)*.

1. Il s'agit du livre 2.

Ut impleamini... dei (EPH. 3, 19)

316. EX LIBRO AD PAULINAM DE UIDENDO DEO. Hanc plenitudinem... pleni deo (*C.S.E.L.* 44, 309, 17-330, 2)*.

Solliciti... spiritus (EPH. 4, 3)

317. EX SERMONE DE DIE SANCTO PENTECOSTES. Ideo spiritus... gloriaris (*P.L.* 38, 1232, 22-1233, 1)*.

(Unicuique... doctores) (EPH. 4, 7-11)

318. EX LIBRO DE TRINITATE XV TITULO XVII. Unicuique... prophetae et cetera (*P.L.* 42, 1084, 13-1084, 46)*.

Et ipse... doctores (EPH. 4, 11)

319. EX LIBRO QUAESTIONUM AD PAULINUM NOLANUM EPISCOPUM. De prophetis... et doctores (*C.S.E.L.* 44, 358, 13-359, 6).

(Ad consummationem... christi) (EPH. 4, 12)

320. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XV TITULO[1]. Hic autem... hominibus (*P.L.* 42, 1085, 8-1085, 22).

Donec occuramus... christi (EPH. 4, 13)

321. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XXII TITULO XV. Si dixerimus... plenitudinis christi (*C.S.E.L.* 40, 2, 623, 13-624, 4).

(In mensuram... in caritate) (EPH. 4, 16)

322. EX EODEM LIBRO TITULO XVIII. Quosdam autem... impletur (*C.S.E.L.* 40, 2, 627, 4-628, 12)*.

(Renouamini... ueritatis) (EPH. 4, 23-24)

323. EX LIBRO DE TRINITATE XIIII TITULO XVI. Renouamini... caro est (*P.L.* 42, 1053, 9-1053, 51)*.

324. EX SERMONE DE PASSIONE DOMINI. Neque enim... proximo suo (*P.L.* 39, 1724, 10-1724, 19).

(Propter quod... uestram) (EPH. 4, 25-26)

325. EX SERMONE DE HAC LECTIONE. Nemo itaque... iracundia tua (*P.L.* 36, 189, 7-189, 50).

(Irascimini... peccare) (EPH. 4, 26)

326. EX LIBRO CONFESSIONUM VIIII. Legebam... peccarem (*C.S.E.L.* 33, 204, 15-204, 17).

Nolite locum dare diabolo (EPH. 4, 27)

327. EX SERMONE DE ABRAHAM UBI TEMPTATUR A DEO. Deus temptat... triumphant (*P.L.* 38, 29, 20-29, 27).

(Et nolite... redemptionis) (EPH. 4, 30).

328. EX LIBRO DE GENESI AD LITTERAM IIII TITULO X. Et nolite... predicanda est (*C.S.E.L.* 28, 1, 105, 12-106, 3).

---

1. Titre erroné pour *ex libro de trinitate XV*.

Et clamor... a uobis (EPH. 4, 31)

329. EX LIBRO AD CONSENTIUM CONTRA MENDACIUM. Blasphemia... dicuntur (*C.S.E.L.* 41, 524, 7 + 524, 4-7)*.

Hoc enim scitote... christi (EPH. 5, 5)

330. EX LIBRO IIII DE UNICO BAPTISMO. Quaero ergo... coaequetur (*C.S.E.L.* 51, 229, 20-230, 3).

Mundans eam... inmaculata (EPH. 5, 26-27)

331. EX LIBRO DE TRIBUS UIRGIS. Haec est sponsa... ihesu (*P.L.* 39, 1501, 1-1501, 17) + Merito ergo ipse sine macula iniquitatis et sine ruga duplicis cordis tamquam bonus et fidelis amicus sponsi. Desponderat enim uni uiro uirginem castam exhibere christo sine macula et ruga[1] (cfr *P.L.* 112, 458, 58-459, 2).

(Ut exhiberet... gloriosam) (EPH. 5, 27)

332. EX LIBRO DE PERFECTIONE IUSTITIAE HOMINIS AD PAULUM ET EUTROPIUM. Tunc ergo... in gloria (*C.S.E.L.* 42, 35, 16-36, 5).

(Relinquet... in ecclesia) (EPH. 5, 31-32)

333. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XII. Relinquet... possemus (*C.S.E.L.* 25, 337, 2-337, 14).

334. EX TRACTATU PSALMI XXX. Dicturus est... in corpore (*P.L.* 36, 231, 54-232, 25)*.

Quia non est... sanguinem (EPH. 6, 12)

335. EX TRACTATU PSALMI XXX. Inimici homines... persequentibus me (*P.L.* 36, 248, 19-248, 46)*.

336. EX TRACTATU PSALMI LXXVII. Rectores... cognoscunt christum (*P.L.* 36, 975, 22-975, 27).

In omnibus... fidei (EPH. 6, 16)

337. EX TRACTATU PSALMI XXXIIII. Adprehende... non sinit (*P.L.* 36, 323, 37-324, 10)*.

(Non est nobis... sanguinem) (EPH. 6, 12)

338. ITEM EX SERMONE DE EADEM LECTIONE. Non est nobis... liberetur (*P.L.* 39, 1733, 50-1734, 11).

AD PHILIPPENSES

Paulus et timotheus... ihesu (PHIL. 1, 1)

339. EX HOMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS LXXXII. Sicut duo... in eternum (*P.L.* 35, 1849, 20-1849, 49)*.

---

1. Il s'agit en réalité du sermon 341 *Quod tribus modis christus intellegatur*. Il comporte ici une phrase inédite sous le nom d'Augustin. Rhaban Maur a inséré cet extrait dans son Commentaire de l'épître aux Philippiens.

(Quidam uero... uinculis meis) (PHIL. 1, 17)
340. EX HOMELIA XLVII[1] IN EUANGELIUM IOHANNIS. Quidam uero... diffametur (*P.L.* 35, 1731, 13-1731, 27).

(Quid enim... gaudebo) (PHIL. 1, 18)
341. EX LIBRO CONTRA EPISTOLAM PETILIANI. Uidemus... christi (*C.S.E.L.* 52, III, 13-III, 20)*.

(Nihil per contentionem... superiorem sibi) (PHIL. 2, 3)
342. EX LIBRO LXXXIIII QUAESTIONUM. Nihil per... portemus (*P.L.* 40, 82, 38-82, 48 + 81, 53-82, 13)*.

(Cum in forma... ut homo) (PHIL. 2, 6-7)
343. EX LIBRO DE TRINITATE I TITULO VII. Et illi quidem... est patri (*P.L.* 42, 828, 43-829, 21)*.

(Habitu inuentus ut homo) (PHIL. 2, 7)
344. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII. Habitus... mutantur (*P.L.* 40, 84, 33-85, 42)*.

(Factus oboediens... crucis) (PHIL. 2, 8)
345. EX HOMELIA XXXIII IN EUANGELIUM IOHANNIS. Cum eius oboedientiam... ihesu christi (*P.L.* 35, 1664, 55-1665, 20)*.

Cum timore... operamini (PHIL. 2, 12)
346. EX SERMONE DE NISI MANDUCAUERITIS CARNEM MEAM ET BIBERITIS SANGUINEM MEUM NON HABEBITIS UITAM IN UOBIS. Mirum est... sicceris (*P.L.* 38, 730, 31-730, 52)*.

Omnes enim... christi (PHIL. 2, 21)
347. EX HOMELIA XLIIII IN EUANGELIUM IOHANNIS. Quis est ergo... mercedem suam (*P.L.* 35, 1729, 43-1729, 53).

Nos enim... seruientes (PHIL. 3, 3)
348. EX LIBRO DE SANCTA TRINITATE I CAPITULO VI. Maxime uero... habetis a deo (*P.L.* 42, 827, 47-828, 16).

Si quis alius... octaua die (PHIL. 3, 4-5)
349. EX EPISTOLA RESPONSIONIS AD CONSULTA HILARII. In ueteribus... octauus est (*C.S.E.L.* 44, 462, 1-462, 5).

Propter eminentem... lucrificiam (PHIL. 3, 8)
350. EX EPISTOLA AD HIERONYMUM. Hoc ergo... reprehenderat (*C.S.E.L* 34, 75, 12-76, 12).

(Ut inueniar... iustitiam quae ex fide) (PHIL. 3, 9)
351. EX LIBRO CONTRA IULIANUM II. Qui enim... in semine (*P.L.* 45, 1209, 1-1209, 25).

1. Peut-être 44, d'après n° **347**?

Sequor autem... ihesu (PHIL. 3, 12)

352. EX EPISTOLA AD IANUARIUM DE RATIONE PASCHALI. Noua ergo... nouitatis (*C.S.E.L.* 34, 199, 3-200, 1)*.

(Fratres ego... ihesu) (PHIL. 3, 13-14).

353. EX TRACTATU PSALMI SEPTUAGESIMI[1]. Carissimi quomodo quisque potest... pervenire (*P.L.* 37, 1058, 37-1058, 50).

354. ITEM EX TRACTATU PSALMI LXXXVIIII. Quoniam mille... aeternorum (*P.L.* 37, 1143, 2-1143, 10)*.

355. IN EXPOSITIONE PSALMI XXXVIII. Notum mihi... hominum (*P.L.* 36, 417, 21-418, 8)*.

(Secundum intentionem... uocationis) (PHIL. 3, 14)

356. EX OMELIA IN EPISTOLAM SANCTI IOHANNIS IV. Secundum intentionem... amore seculi (*P.L.* 35, 2009, 16-2009, 21).

Quicumque ergo... sapiamus (PHIL. 3, 15[a])

357. EX LIBRO DE PERFECTIONE IUSTITIAE HOMINIS AD PAULUM ET EUTROPIUM EPISCOPUM. Quotquot ergo... ostenderetur (*C.S.E.L.* 42, 17, 15-18, 12).

Et si quid... ambulemus (PHIL. 3, 15[b]-16)

358. EX OMELIA L IN EUANGELIUM IOHANNIS. Si in quo... non potuimus (*P.L.* 35, 1777, 41-1777, 56)*.

359. EX LIBRO DE SANCTA TRINITATE I CAPITULO III. Spero de... sermocinationes (*P.L.* 42, 823, 26-823, 31).

Postulationes... apud deum (PHIL. 4, 6)

360. AD PROBAM DE ORANDO DEO. Non sic accipiendum... claritatis dei (*C.S.E.L.* 44, 61, 4-61, 13).

Et pax... corda uestra (PHIL. 4, 7)

361. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XXII TITULO XXVIIII. Nunciam... sic nosse (*C.S.E.L.* 40, 2, 656, 12-657, 3)*.

Gauisus sum... sentire (PHIL. 4, 10)

362. EX LIBRO CONFESSIONUM XIII. Neque enim... corrumpi (*C.S.E.L.* 33, 377, 15-380, 2)*.

EXPLICIT AD PHILIPPENSES

INCIPIT AD COLLOSSENSES

Qui eruit... dilectionis suae (COL. 1, 13)

363. EX LIBRO DE TRINITATE XV TITULO XVII. Quod dictum est... genitus (*P.L.* 42, 1087, 1-1087, 9).

---

1. Titre erroné pour *ex tractatu psalmi LXXXIII*.

Qui est imago... creaturae (COL. 1, 15)

364. EX LIBRO CONTRA EPISTULAM SECUNDINI MANICHEI. Fides uero... inuisibilia (*C.S.E.L.* 25, 911, 26-916, 1)*.

Quoniam in ipso... in ipsum (COL. 1, 19-20)

365. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO LXII. Per illud... patris (*P.L.* 40, 261, 27-261, 45).

(Ut suppleam... carne mea) (COL. 1, 24)

366. EX SERMONE DE TRIBUS UIRGIS. Siue ergo... unus est christus (*P.L.* 39, 1500, 41-1500, 53).

367. EX OMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS CV. Non dixit... adimplebat (*P.L.* 35, 1916, 36-1916, 40).

Cauete... secundum christum (COL. 2, 8)

368. EX SERMONE CONTRA PAGANOS DE KALENDIS IANUARIIS. Quid est... esse ammonens (*P.L.* 38, 1024, 12-1024, 24).

(Quia in ipso... corporaliter) (COL. 2, 9)

369. EX LIBRO DE PRESENTIA DEI AD DARDANUM. Quia in ipso... corporis sui (*C.S.E.L.* 57, 116, 9-116, 23).

In quo sunt... absconditi (COL. 2, 3)

370. EX LIBRO DE TRINITATE XIII CAPITULO XVIIII. Quatenus... absconditi (*P.L.* 42, 1033, 34-1034, 25)*.

(In quo et circumcisi... carnis) (COL. 2, 11)

371. EX LIBRO DE TRINITATE XIIII TITULO XVI. In expoliatione... mens est (*P.L.* 42, 1053, 45-1053, 52) + renouamini autem spiritu mentis uestrae.

Et uos... cum illo (COL. 2, 13)

372. EX LIBRO AD PAULINUM. Praeputium... expoliandi sumus (*C.S.E.L.* 44, 372, 13-372, 15).

373. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XVI. Quid enim... complebitur (*C.S.E.L.* 25, 474, 20-475, 26)*.

(Principatus exemplauit) (COL. 2, 15)

374. EX LIBRO AD PAULINUM. Principatus... dominabantur (*C.S.E.L.* 44, 372, 21-373, 2)*.

(Nemo ergo... futurorum) (COL. 2, 16-17)

375. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM VI. Nemo ergo... predicabantur (*C.S.E.L.* 25, 286, 6-286, 14).

Nemo uos... non uidit et cetera (COL. 2, 18)

376. EX LIBRO AD PAULINUM. In his uerbis... aduenerat (*C.S.E.L.* 44, 369, 3-370, 3)*.

(Si autem resurrexistis... quaerite) (COL. 3, 1)
377. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XI. Si autem resurrexistis... facti sumus (*C.S.E.L.* 25, 324, 12-324, 25)*.

(Si autem resurrexistis... non quae terrena sunt) (COL. 3, 1-2)
378. EX SERMONE DE RESURRECTIONE MORTUORUM. Commutatio... mors in nobis[1] (*P.L.* 39, 1627, 23-1627, 43)*. (*P.L.* 112, 531, 4-20).

(Mortui estis... in deo) (COL. 3, 3)
379. EX OMELIA IN EUANGELIUM IOHANNIS LXII. Tunc enim... mundus (*P.L.* 35, 1808, 46-1809, 4).

(Mortificate... libidinem et cetera) (COL. 3, 5[a])
380. EX SERMONE DE RESURRECTIONE MORTUORUM. Mortificate... carnem[2] (*P.L.* 39, 1627, 47-1627, 53)*. (*P.L.* 112, 532, 31-35).

Et auaritia... seruitus (COL. 3, 5[b])
381. EX LIBRO III DE UNICO BAPTISMO. Neque auari... seruitus (*C.S.E.L.* 51, 227, 7-229, 9)*.

Expoliate... grecus et cetera (COL. 3, 9-11)
382. EX LIBRO DE TRINITATE XII CAPITULO VII. Si ergo spiritu... mentis suae (*P.L.* 42, 1004, 54-1005, 16).

(Qui renouatur in agnitionem) (COL. 3, 10)
383. EX LIBRO III DE GENESI AD LITTERAM TITULO IX. Sicut enim... renouaretur (*C.S.E.L.* 28, 1, 87, 15-87, 19).
384. EX LIBRO IIII[3] DE TRINITATE TITULO XVI. Ista renouatio... renouatur (*P.L.* 42, 1054, 7-1054, 24)*.
385. EX LIBRO CONTRA ADUERSARIUM LEGIS I. Iurauit dominus... non mutabit (*P.L.* 42, 627, 2-627, 11).

AD THESSALONICENSES PRIMA

Paulus et Siluanus... thessalonicensium (I THES. 1, 1)
386. IN EXPOSITIONE PSALMI LXXXI. Deus stetit... homines (*P.L.* 37, 1047, 14-1047, 22).

Factus sum... filios suos (I THES. 2, 7)
387. EX SERMONE DE TRIBUS UIRGIS. Ideo non dixit... semine suo (*P.L.* 39, 1732, 11-1732, 21).

---

1. Cfr n° **213**.
2. Cfr n° **213**.
3. Il s'agit en réalité du livre 14.

Propterea consolati... uestram fidem (I THES. 3, 7)
388. EX LIBRO DE DOCTRINA CHRISTIANA III. Dubium utrum... permittitur (*P.L.* 34, 68, 33-68, 43).

(Quoniam ipse... cum domino erimus) (I THES. 4, 16-17)
389. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XX TITULO XX. Quoniam ipse... moriatur (*C.S.E.L.* 40, 2, 475, 24-476, 25).

Corripite... alicui reddat (I THES. 5, 14-15)
390. EX SERMONE DE EO QUOD SCRIPTUM EST SI QUIS UULT POST ME UENIRE ABNEGET SEIPSUM. Quando uidet... in misericordia (*P.L.* 39, 1732, 43-1733, 13).

(Spiritum nolite extinguere) (I THES. 5, 19)
391. EX EPISTULA AD BONIFATIUM. Spiritum... uelint (*C.S.E.L.* 34, 523, 12-523, 14).

Et integer... seruetur (I THES. 5, 23)
392. EX LIBRO DE PERFECTIONE IUSTITIAE HOMINIS AD PAULUM ET EUTROPIUM. Aliud est... declarat (*C.S.E.L.* 42, 25, 4-25, 14).

AD THESSALONICENSES II.

Rogamus uos... uenerit refuga primum et cetera (II THES. 2, 1-3)
393. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XX TITULO XIII. Rogamus uos... iudicatum (*C.S.E.L.* 40, 2, 471, 1-475, 11)*.

(Audiuimus... manducent) (II THES. 3, 11-12)
394. (EX LIBRO DE OPERE MONACHORUM). Quid ad haec... ipse non tacuit[1] (*C.S.E.L.* 41, 536, 24-556, 6)*.

Quod si quis... cum illo (II THES. 3, 14)
395. (EX TRACTATU PSALMI C). Nos quidem... corde sunt[1] (*P.L.* 37, 1289, 51-1290, 23).

EXPLICIT.

INCIPIT DE EPISTOLA PAULI APOSTOLI AD TIMOTHEUM I.

Paulus apostolus... nostri et reliqua (I TIM. 1, 1)
396. EX LIBRO CONFESSIONUM VIII. Infirma mundi... auctoritatis (*C.S.E.L.* 33, 177, 3-177, 14).

1. SAINT-OMER, 91, omet les nos **394** et **395** ; ils sont ajoutés ici d'après MONT-CASSIN, 178, p. 208 (Cfr A. WILMART, *La Collection de Bède le Vénérable sur l'Apôtre*, dans *Revue bénédictine* 38 [1926], p. 45).

Neque intenderent... in fide (I Tim. 1, 4)

397. EX LIBRO II CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM. Quod ergo... questiones (*P.L.* 42, 637, 5-637, 32)*.

Finis autem... non ficta (I Tim. 1, 5)

398. EX LIBRO DE DOCTRINA CHRISTIANA I. Cum quisque... fallatur (*P.L.* 34, 36, 21-36, 34).

Scimus autem... utatur (I Tim. 1, 8)

399. EX LIBRO CONTRA IULIANUM I. Praedestinatis... auditores (*P.L.* 45, 1151, 35-1111, 41).

400. EX SERMONE IIII IN EPISTOLA AD ROMANOS. Lex cui minatur... quaereret (*P.L.* 38, 851, 29-851, 37)*.

(Sciens hoc... iniustis et reliqua) (I Tim. 1, 9)

401. EX TRACTATU PSALMI CXVIII. Sciens hoc... scribitur (*P.L.* 37, 1528, 8-1528, 40).

Fidelis sermo... saluos facere (I Tim. 1, 15)

402. EX SERMONE DE EADEM LECTIONE Peccatores... saluos facere et cetera[1] (*P.L.* 38, 951, 26-952, 8)* + Item dicit quorum primus ego sum non quia prior peccauit sed quia ceteris plus peccauit. Quomodo dicimus in actibus medicum primum multis aetate inferiorem sed arte superiorem fabrum primum architectum primum sic se apostolus appellauit peccatorum primum. Nemo enim est grauius ecclesiam persecutus.

Regi autem saeculorum... saeculorum. Amen (I Tim. 1, 17)

403. EX LIBRO DE UIDENDO DEO AD PAULINAM[2]. Sicut enim... adherere (*C.S.E.L.* 44, 311, 8-312, 2).

404. ITEM EX EODEM LIBRO. Quia enim... commendare (*C.S.E.L.* 44, 323, 9-323, 20).

Obsecro itaque... actiones (I Tim. 2, 1)

405. EX LIBRO QUAESTIONUM AD PAULINUM NOLANUM EPISCOPUM. Multa hinc... in nobis (*C.S.E.L.* 44, 362, 6-364, 12)*.

(Omnes homines... saluos fieri) (I Tim. 2, 4)

406. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO CV. Deus ergo omnipotens... impletum (*P.L.* 40, 280, 5-281, 3)*.

Unus enim deus... christus (I Tim. 2, 5)

407. EX SERMONE DE NATALE IOHANNIS BAPTISTAE. Quid est unus... alienata (*P.L.* 38, 1333, 3-1333, 18).

Uolo ergo... puras manus (I Tim. 2, 8)

408. EX TRACTATU PSALMI LXII. Et in nomine... ad deum (*P.L.* 36, 755, 27-755, 45).

---

1. Il s'agit du sermon 176. Il comporte dans Bède une phrase amplifiant le texte des éditions ; nous la reproduisons.

2. Cfr nº **142** ; SAINT-OMER, 91 : *Paulinum*.

Adam enim... eua et cetera (I Tim. 2, 13-14)

409. EX LIBRO XI DE GENESI AD LITTERAM. Uir quidem... fecerat (*C.S.E.L.* 28, 1, 377, 6-378, 17).

Qui episcopatum... desiderat (I Tim. 3, 1)

410. EX LIBRO DE CIUITATE DEI TITULO XVIIII. In actione... caritatis (*C.S.E.L.* 40, 2, 406, 15-407, 6)*.

(Oportet... inreprehensibilem esse) (I Tim. 3, 2)

411. EX SERMONE QUALIS DEBEAT EPISCOPUS ESSE ET UBI REPREHENDIT PAULUS PETRUM. Oportet ergo... in uobis uidemus (*P.L.* 39, 1734, 31-1734, 39).

(Oportet... uxoris uirum) (I Tim. 3, 2)

412. EX LIBRO DE BONO CONIUGALI. Quod acutius... subditam christi (*C.S.E.L.* 41, 214, 8-215, 2).

(Peccantes... habeant) (I Tim. 5, 20)

413. EX LIBRO DE CORREPTIONE ET GRATIA. Peccantes... et ipsum solum *(P.L.* 44, 946, 30-946, 34).

Est autem questus... sufficientia (I Tim. 6, 6)

414. EX LIBRO DE CIUITATE DEI I TITULO X. Scimus quia... communicent et cetera (*C.S.E.L.* 40, 1, 18, 15-20, 3)*.

(Qui uolunt... et noxia) (I Tim. 6, 9)

415. EX SERMONE DE EADEM LECTIONE. Non ait... plus sitit (*P.L.* 38, 956, 28-956, 40)*.

(Radix omnium malorum est auaritia) (I Tim. 6, 10[a])

416. EX LIBRO DE GENESI AD LITTERAM XI TITULO XI. Radix... potestatem (*C.S.E.L.* 28, 1, 347, 1-347, 17)*.

417. EX OMELIA IN EPISTOLA IOHANNIS VIII. Et quaerimus... non potuit (*P.L.* 35, 2039, 6-2039, 16).

418. EX TRACTATU PSALMI CXVIII. Inclina... amiserunt (*P.L.* 37, 1530, 41-1531, 17)*.

Quod quidam... doloribus multis (I Tim. 6, 10[b])

419. EX SERMONE DE EADEM LECTIONE. Nam si pecuniae... dederit locum (*P.L.* 38, 955, 20-955, 40)*.

Ut serues... dominantium (I Tim. 6, 14-15)

420. EX LIBRO DE SANCTA TRINITATE I CAPITULO VI. Si dixisset... propriis (*P.L.* 42, 826, 12-826, 44).

Et lucem... inaccessibilem (I Tim. 6, 16)

421. IN EXPOSITIONE PSALMI CXVIII. Ubi dictum est... muneribus suis (*P.L.* 37, 1514, 14-1515, 2)*.

Diuitibus... sapere (I Tim. 6, 17)

422. EX SERMONE EIUSDEM LECTIONIS. Precipe inquit diuitibus... in futurum (*P.L.* 38, 957, 32-959, 26)*.

(AD TIMOTHEUM II)

Si non credimus... non potest (II Tim. 2, 13)
423. EX OMELIA L IN EUANGELIUM IOHANNIS. Sic autem... humanae (*P.L.* 35, 1778, 34-1778, 41).

Et sermo eorum... facta esse (II Tim. 2, 17-18[a])
424. EX SERMONE DE RESURRECTIONE MORTUORUM. Ambas ergo... peruerterunt[1] (*P.L.* 39, 1627, 55-1628, 36)*.

(Et fidem... subuerterunt) (II Tim. 2, 18[b])
425. EX TRACTATU PSALMI XCII. Et fidem... recedere (*P.L.* 37, 1185, 33-1185, 54)*.

(Recedat... domini) (II Tim. 2, 19[b])
426. EX SERMONE DE BLASPHEMIA SPIRITU SANCTI. Recedat... nomen domini (*P.L.* 38, 446, 50-447, 17)*.

In magna autem... contumeliam (II Tim. 2, 20)
427. EX LIBRO DE UNICO BAPTISMO III. Dicit apostolus... coguntur (*C.S.E.L.* 51, 218, 13-219, 17)*.

(Nouit dominus... eius) (II Tim. 2, 19)
428. EX LIBRO V DE UNICO BAPTISMO. Nouit dominus... reuelabit (*C.S.E.L.* 51, 294, 16-294, 28).

Seruum autem... patientem (II Tim. 2, 24)
429. EX LIBRO IIII UNDE SUPRA. Uir sanctus... patienter discat (*C.S.E.L.* 51, 228, 18-228, 22).

Habentes speciem... abnegantes (II Tim. 3, 5)
430. EX SERMONE OCTAUARUM PASCAE. Audistis... sonans et cetera (*P.L.* 39, 1727, 26-1727, 36).

Testificor... et mortuos (II Tim. 4, 1)
431. EX LIBRO ENCHIRIDION TITULO LIIII. Duobus modis... iudicabuntur (*P.L.* 40, 258, 14-258, 20).

Ego enim... instat (II Tim. 4, 6)
432. EX SERMONE DE NATALE APOSTOLORUM PETRI ET PAULI. Immolari... obpignerauit (*P.L.* 38, 1368, 40-1368, 48).
433. EX SERMONE ALIO DE NATALE EORUNDEM APOSTOLORUM. Ego enim... quo itur (*P.L.* 38, 1366, 17-1366, 50)*.

Bonum certamen... seruauí (II Tim. 4, 7)
434. IN EXPOSITIONE PSALMI LXXXIII. Quia misericordiam... ueritatem (*P.L.* 37, 1067, 35-1068, 23)*.

1. Cfr nº 213.

(Non solum autem mihi... manifestationem eius) (II TIM. 4, 8)
435. EX SERMONE DE NATALE APOSTOLORUM PETRI ET PAULI. Et ne ipse... iustitiae (*P.L.* 38, 1369, 33-1370, 35)*.

Alexander... opera ipsius (II TIM. 4, 14)
436. EX LIBRO DE SERMONE DOMINI IN MONTE. Precepto domini... cogatur (*P.L.* 34, 1265, 5-1266, 49)*.

(In prima mea... imputetur) (II TIM. 4, 16)
437. EX LIBRO CONFESSIONUM XIII LOQUENS DE PRINCIPIO GENESIS. Dicebamus... diuinorum (*C.S.E.L.* 33, 376, 20-377, 8)*.

INCIPIT DE EPISTOLA AD TITUM.

In spem... aeterna (TIT. 1, 2)
438. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XII. Quae saecula... futurum erat (*C.S.E.L.* 40, 1, 595, 8-595, 23).
439. EX LIBRO RESPONSIONIS AD CONSULTA OROSII PRESBITERI. Dixit autem... ullum tempus (*P.L.* 42, 672, 54-673, 2).

Dixit quidam... propheta (TIT. 1, 12)
440. EX LIBRO CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM II. Iam illud... non mentitur (*P.L.* 42, 646, 10-646, 19)*.

(Sed secundum... regenerationis) (TIT. 3, 5)
441. EX LIBRO CONTRA FAUSTUM XI. Sed secundum... fecit (*C.S.E.L.* 25, 324, 17-324, 22).

(AD HEBREOS)

Cui enim... genui te (HEBR. 1, 5)
442. IN EXPOSITIONE PSALMI II. Quamquam possit... predicat (*P.L.* 36, 71, 1-71, 10).

Et ad angelos... dicit (HEBR. 1, 7)
443. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XV TITULO XXIII. Qui facit... ambiguum est (*C.S.E.L.* 40, 2, 109, 23-109, 30).
444. IN EXPOSITIONE PSALMI CIII. Et ignem... impleuit (*P.L.* 37, 1349, 7-1349, 12).

Ad filium... saeculi (HEBR. 1, 8)
445. EX TRACTATU PSALMI CI[1]. Sedes tua... filius hominis (*P.L.* 36, 503, 39-507, 47)*.

1. Il s'agit du *tractatus* sur le Psaume 44.

Et opera... peribunt (HEBR. 1, 10-11)

446. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XX TITULO XXIIII. In epistola... stella (*C.S.E.L.* 40, 2, 492, 1-492, 23).

Ad quem... tuorum (HEBR. 1, 13)

447. EX TRACTATU PSALMI CVIIII. Quod est scabellum... aut uictus (*P.L.* 37, 1450, 26-1452, 44)*.

448. EX LIBRO QUAESTIONUM LXXXIIII TITULO LXVIIII. Placuit deo... uidemus (*P.L.* 40, 78, 21-78, 30).

Testatus est... uisitas eum (HEBR. 2, 6)

449. IN EXPOSITIONE PSALMI VIII. Quid inter... exceptum sit (*P.L.* 36, 113, 1-114, 25)*.

Quapropter... pascuae eius (HEBR. 3, 7-8)

450. EX TRACTATU PSALMI XXIIII. Nos autem... plebem suam (*P.L.* 37, 1225, 1-1226, 56)*.

Et facti estis... cibo (HEBR. 5, 12)

451. EX OMELIA IN EPISTOLA SANCTI IOHANNIS TERTIA. Est autem... est patri (*P.L.* 35, 1998, 5-1998, 15).

(Uidete ergo... in lumbis patris sui fuit) (HEBR. 7, 4-9)

452. EX LIBRO DE GENESI AD LITTERAM X TITULO XXX. Uidete ergo... exemplum (*C.S.E.L.* 28, 1, 321, 14-324, 15).

Iurauit dominus... melchisedec (HEBR. 7, 21)

453. EX LIBRO CONTRA ADUERSARIUM LEGIS ET PROPHETARUM I. Noverunt... prohibet (*P.L.* 42, 627, 6-627, 48)*.

Uituperans... in populum (HEBR. 8, 8-10)

454. EX TRACTATU PSALMI CXVIII UBI DICTUM EST LEGEM PONE MIHI DOMINE. Quid est ergo... angustiis (*P.L.* 37, 1528, 17-1528, 44).

455. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XVII TITULO III. Ubi autem legitur... totum bonum (*C.S.E.L.* 40, 2, 208, 8-208, 22)*.

(Fide offerebat abraham... adduxit) (HEBR. 11, 17-19)

456. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XVI TITULO XXXII. Fide offerebat... portauit (*C.S.E.L.* 40, 2, 182, 27-183, 10).

Ne quis fornicator... primogenita sua (HEBR. 12, 16)

457. EX LIBRO DE CIUITATE DEI XVI TITULO XVI(?). Hic discimus... culpandum (*C.S.E.L.* 40, 2, 190, 8-190, 9).

EXPLICIT COLLECTIO BEDE PRESBITERI EX OPUSCULIS BEATI AGUSTINI IN EPISTOLAS PAULI APOSTOLI.

TABLE DES EXTRAITS AUGUSTINIENS

A

De coniugiis ADULTERINIS libri duo *(ex libro ad Pollentium)* :
ex l. primo : I Cor. 6, 12 **(161, 162, 163)**.

Altercatio Augustini cum Pascentio, cfr SERMONES, App. epist. 20.

De ANIMA et eius origine contra Vincentium Victorem libri quattuor *(ex libro ad renatum de origine animae pro uictore qui ex propagine animas fieri negabat)* : I Cor. 11, 12 **(188)**.

De libero arbitrio et gratia, cfr de GRATIA et libero arbitrio.

B

De BAPTISMO contra Donatistas libri septem *(ex libro de unico baptismo)* :
ex l. tertio : II Tim. 2, 20 **(427)**.
ex l. quarto : Eph. 5, 5 **(330)** ; Col. 3, 5[b] **(381)** ; II Tim. 2, 24 **(429)**.
ex l. quinto : Gal. 3, 27 **(277)** ; II Tim. 2, 19 **(428)**.

Ad BONIFACIUM contra duas epistolas Pelagianorum libri quattuor *(ex libro contra iulianum primo*, ex errore Bedae) : Rom. 6, 20 **(48)**.

De BONO conjugali *(ex libro de bono coniugali)* : I Tim. 3, 2 **(412)**.

C

De charitate, cfr SERMO 350

De CIUITATE DEI contra Paganos libri uiginti duo *(ex libro de ciuitate dei)* :
ex l. primo : (tit. 10) I Tim. 6, 6 **(414)**.
ex l. nono : (tit. 20) I Cor. 8, 1[b] **(175)**.
ex l. decimo : I Cor. 1, 19 **(129)**.
ex. l. duodecimo : Tit. 1, 2 **(438)**.
ex l. tertiodecimo : I Cor. 15, 45-49 **(219)**.
ex l. quartodecimo : I Cor. 3, 3-4 **(148)** ; II Cor. 5, 4 **(238)** ; Gal. 5, 19-21 **(299)**.
ex l. quintodecimo : (tit. 2) Gal. 4, 22-26 **(288)** ; *(tit. 23)* Hebr. 1, 7 **(443)**.
ex l. sextodecimo : (tit. 32) Rom. 9, 6-7 **(84)** ; *(cap. 35)* Rom. 9, 12 **(90)** ; *(tit. 23)* Gal. 3, 6 **(270)** ; *(tit. 32)* Hebr. 11, 17-19 **(456)** ; *(tit. 16?)* Hebr. 12, 16 **(457)**.
ex l. septimodecimo : (tit. 4) II Cor. 5, 10 **(243)** ; *(tit. 3)* Hebr. 8, 8-10 **(455)**.
ex l. duodeuicesimo : (tit. 19) I Tim. 3, 1 **(410)**.
ex l. uicesimo : (tit. 14) I Cor. 7, 31[b] **(174)** ; *(tit. 20)* I Cor. 15, 51 **(215)** ; *(tit. 6)* II Cor. 5, 14 **(247)** ; *(tit. 20)* I Thes. 4, 16-17 **(389)** ; *(tit. 13)* II Thes. 2, 1-3 **(393)** ; *(tit. 24)* Hebr. 1, 10-11 **(446)**.
ex l. uicesimo primo : Rom. 11, 30-32 **(109)** ; *(tit. 27)* I Cor. 3, 11-13 **(151)**.
ex l. uicesimo secundo : (tit. 16) Rom. 8, 29[a] **(78)** ; *(tit. 30)* Rom. 13, 12[a] **(200)** ; *(tit. 30)* Rom. 15, 28 **(210)** ; *(tit. 2)* Gal. 4, 9 **(282)** ; *(tit. 15)* Eph. 4, 13 **(321)** ; *(tit. 18)* Eph. 4, 16 **(322)** ; *(tit. 29)* Phil. 4, 7 **(361)**.

De nuptiis et CONCUPISCENTIA ad ualerium libri duo *(ad ualerium comitem)* : Rom. 5, 12 **(33)** ; II Cor. 4, 13[b] **(235)**.

De bono conjugali liber unus, cfr de BONO.

CONFESSIONUM libri tredecim *(ex libro confessionum)* :
ex l. primo : I Cor. 1, 2[b] **(127)**.
ex l. octauo : I Tim. 1, 1 **(396)**.
ex l. nono : Eph. 4, 26 **(326)**.
ex l. decimo : I Cor. 6, 13 **(164)** ; 13, 7 **(198)**.
ex l. tertiodecimo : Rom. 12, 2 **(113)** : *loquens de principio genesis ubi facta est anima uiua secundum genus ;* I Cor. 2, 15 **(146)** : *loquens de principio genesis ubi accepit homo potestatem super cuncta animantia ;* Phil. 4, 10 **(362)** ; II Tim. 4, 16 **(437)** : *loquens de principio genesis.*

De CONSENSU euangelistarum libri quattuor *(ex libro de consensu euangelistarum)* :
ex l. secundo : GAL. 6, 5 **(304)**.
ex l. tertio : (tit. 25) I COR. 15, 4-8 **(204)**.
De CORREPTIONE et gratia liber unus *(ex libro de correptione et gratia)* : I TIM. 5, 20 **(413)**.

D

De DOCTRINA christiana libri quattuor *(ex libro de doctrina christiana)* :
ex l. primo : I COR. 13, 13 **(202)**; I TIM. 1, 5 **(398)**.
ex l. tertio : ROM. 12, 20 **(117)**; II COR. 3, 6 **(226)**; GAL. 3, 24-25 **(274)**; I THES. 3, 7 **(388)**.

E

De moribus Ecclesiae et de moribus Manichaeorum, cfr de MORIBUS.
ENCHIRIDION de fide, spe et charitate liber unus *(ex libro enchiridion)* :
(tit. 32) ROM. 5, 10 **(31)**; *(cap. 52)* ROM. 6, 1-2 **(42)**; *(cap. 52)* ROM. 6, 3-4 **(44)**; *(tit. 110)* ROM. 6, 23 **(50)**; *(cap. 7)* ROM. 10, 13 **(103)**; *(tit. 69)* I COR. 3, 13 **(152)**; *(tit. 124)* I COR. 4, 5 **(156)**; *(tit. 80)* I COR. 6, 1 **(158)**; *(tit. 80)* I COR. 7, 5-6 **(170)**; *(tit. 113)* II COR. 5, 10 **(242)**; *(tit. 41)* II COR. 5, 10 **(251)**; *(tit. 81)* GAL. 4, 10 **(284)**; *(cap. 63)* EPH. 1, 10 **(308)**; *(tit. 31)* EPH. 2, 8 **(312)**; *(tit. 62)* COL. 1, 19-20 **(365)**; *(tit. 105)* I TIM. 2, 4 **(406)** ; *(tit. 54)* II TIM. 4, 1 **(431)**.
Enarrationes in Psalmos, cfr Enarrationes in PSALMOS.
EPISTOLAE ducentae septuaginta
40 *(ex epistola ad ieronimum presbyterum)* : PHIL. 3, 8 **(350)**.
55 *(ex epistola ad ianuarium de ratione paschali)* : PHIL. 3, 12 **(352)**.
82 *(ex epistola ad (sanctum) ieronimum)* : GAL. 5, 2 **(291, 292)**; 5, 18 **(298)**;
ad (sanctum) ieronimum de eadem (hac) questione) : I COR. 9, 20 **(177)**; GAL. 2, 11-14 (265).
(ad ieronimum de hac ipsa lectione) : GAL. 2, 3 **(262)**.
98 *(ex epistola ad bonefatium)* : I THES. 5, 19 **(391)**.
120 *(ex epistola ad consentium de trinitate)* : I COR. 1, 30 **(136)**.
130 *(ad probam de orando deo)* : ROM. 8, 26[b] **(73)**; I COR. 2, 9 *(ex libro)* **(139)**; PHIL. 4, 6 **(360)**.
140 *(ex libro de gratia noui testamenti ad honoratum)* : EPH. 3, 14-17 **(315)**.
147 *(ex libro ad paulinam de uidendo deo)* : I COR. 2, 11 **(142)**; 13, 12[b] **(201)**; II COR. 3, 18 **(230)**; EPH. 3, 19 **(316)**; I Tim. 1, 17 **(403, 404)**.
149 *(ex libro ad paulinum)* : Col. 2, 13 **(372)**; 2, 15 **(374)**; 2, 18 **(376)**.
(ex libro questionum ad paulinum nolanum episcopum) : EPH. 4, 11 **(319)**; I TIM. 2, 1 **(405)**.
157 *(ex epistola (libro) responsionis ad consulta hilarii (monachi syracusani))* : ROM. 5, 12 **(34)**; 5, 17 **(39)**; 5, 18 **(41)**;
(ex libro) I COR. 15, 21 **(206)**; II COR. 4, 13 **(233)**; PHIL. 3, 4-5 **(349)**.
186 *(ex libro ad paulinum nolanum episcopum)* : I COR. 15, 10[b] **(205)**; GAL. 2, 16[b] **(266)**.
(ad paulum) : ROM. 8, 30[b] **(81)**.
187 *(ex libro de presentia dei ad dardanum)* : COL. 2, 9 **(369)**.
190 *(ex epistola ad optatum episcopum de origine animae)* : I COR. 15, 22 **(207)**.
194 *(ex epistola ad sixtum presbyterum)* : ROM. 8, 26[b] **(74)**; 9, 20[b]-21 **(94)**; 11, 33-36 **(110)**; GAL. 4, 6 **(281)**.
(ex epistola ad sixtum presbyterum de pelagianis) : ROM. 2, 1 **(9)**; 8, 28 **(76)**; 9, 11-14 **(89)**; 9, 14 **(91)**.
205 *(ex epistola ad consentium de corpore domini post resurrectionem)* : I COR. 15, 35-49 **(212)**.
(ex epistola ad consentium) : I COR. 15, 50-53 **(214)**.

214 *(ex epistola ad ualentinum monachum) :* I Cor. 4, 7 **(157).**
215 *(ex epistola ad ualentinum monachum) :* Rom. 6, 2 **(43).**
217 ? *(ad uitalem) :* II Cor. 5, 10 **(244).**
228 *(ex epistola ad honoratum thiauensis ecclesiae episcopum consulentem an aduentante uastatione barbarica episcopis esset uel clericis ex ecclesiis recedendum) :* II Cor. 11, 32-33 **(257).**

Ex epistola ad :

Bonefatium epistola 98
Consentium de Trinitate 120
Consentium 205
Consulta Hilarii 157
Dardanum de presentia Dei 187
de Gratia noui testamenti 140
Hieronimum 40, 82
Hilarii (ad consulta-) 157
Honoratum 228
Ianuarium 55
Optatum episcopum 190
Paulinam de uidendo deo 147
Paulinum episcopum 149
Paulinum nolanum episcopum 186
Paulum 186
Probam de orando deo 130
Sixtum 194
Ualentinum monachum 214, 215
Ualerium comitem, cfr de nuptiis et concupiscentia.
In epistolam Ioannis tractatus decem *(ex omelia in epistola (sancti) iohannis) :*
secunda : Rom. 1, 18 **(6)**; I Cor. 1, 13 **(128).**
tertia : Rom. 9, 32-33 **(99)**; I Cor. 1, 1 **(126)** ; Hebr. 5, 12 **(451).**
quarta : Rom. 9, 33^{b} **(100)** ; Phil. 3, 14 **(356).**
sexta : Gal. 6, 4 **(303).**
septima : Gal. 2, 20^{b} **(269).**
octaua : II Cor. 1, 1 **(221)**; I Tim. 6, 10^{a} **(417).**
decima : II Cor. 6, 11 **(252).**
Quaestionum evangeliorum libri duo *(ex libro questionum euangelii) :*
ex l. primo : I Cor. 1, 24 **(131).**
ex l. secundo : Rom. 1, 17 **(4)**; *(tit. 11)* Rom. 14, 17 **(122).**

F

Contra faustum Manichaeum libri triginta tres *(ex libro contra Faustum) :*
l. 6 : I Cor. 10, 11 **(180)**; Col. 2, 16-17 **(375).**
l. 11 : II Cor. 5, 16 **(248)**; Eph. 2, 5 **(311)**; Col. 3, 1 **(377)**; Tit. 3, 5 **(441).**
l. 12 : Eph. 5, 31-32 **(333).**
l. 14 : Rom. 8, 3^{b} **(65)**; Gal. 3, 13 **(271).**
l. 16 : Gal. 5, 12 **(293)**; Col. 2, 13-15 **(373).**
l. 21 : II Cor. 4, 4 **(231).**

G

Contra gaudentium donatistam episcopum libri duo *(ex libro contra epistolam gaudentii) :* Gal. 4, 15 **(287).**
De genesi contra Manichaeos libri duo *(ex libro de genesi contra manichaeos) :*
ex l. secundo : I Cor. 2, 11 **(141).**
De genesi ad litteram libri duodecim *(ex libro de genesi ad litteram) :*
ex l. tertio : (tit. 9) Col. 3, 10 **(383).**
ex l. quarto : (tit. 9) Gal. 4, 9 **(283)**; *(tit. 10)* Eph. 4, 3 **(328).**
ex. l. quinto : (tit. 23) Eph. 3, 9-10 **(314).**
ex l. decimo : (tit. 16) Gal. 5, 17 **(297)**; *(tit. 30)* Hebr. 7, 4-9 **(452).**
ex l. undecimo : I Cor. 1, 31 **(137)**; 13, 5 **(197)**; I Tim. 2, 13 **(409)**; *(tit. 11)* I Tim. 6, 10^{a} **(416).**
ex l. duodecimo : (tit. 14) I Cor. 14, 2 **(203).**
De gratia noui testamenti, cfr epistola 140.
De gratia et libero arbitrio ad Ualentinum et cum illo monachos Adrumetinos liber unus *(ex libro de gratia et libero arbitrio) :* Rom. 1, 24 **(7)**; 2, 12 **(10)**; 3, 8 **(14)**; 8, 28 **(75).**

De correptione et gratia, cfr de CORREPTIONE.

H

Tractatus contra HAERESES quinque *(ex libro contra quinque hereses)*: ROM. 1, 1-2 **(1)**.

I

Ad inquisitiones Ianuarii libri duo, cfr EPISTOLA 55.

In IOANNIS Euangelium tractatus centum uiginti quattuor *(ex omelia in euangelium (sancti) iohannis)*:

3 *(3)* GAL. 4, 5 **(280)**.
7 *(7)* II COR. 5, 13 **(245)**.
36 *(33)* PHIL. 2, 8 **(345)**.
41 *(38)* ROM. 6, 12-13 **(47)**; II COR. 5, 20 **(250)**; GAL. 5, 13[a] **(294)**.
44 *(41)* EPH. 2, 3 **(310)**.
45 *(42)* I COR. 10, 1-4 **(179)**.
46 *(44)* PHIL. 2, 21 **(347)**.
(47) PHIL. 1, 17 **(340)**.
50 *(47)* II COR. 2, 15 **(223)**
53 *(50)* ROM. 11, 7 **(106)**; PHIL. 3, 15[b]-16 **(358)**; II TIM. 2, 13 **(423)**.
62 *(59)* I COR. 11, 27 **(190)**.
65 *(52)* COL. 3, 3 **(379)**.
73 *(70)* GAL. 6, 8[b]-9 **(305)**.
74 *(71)* I COR. 12, 3 **(192)**.
85 *(82)* I Cor. 2, 12 **(143)**: *ubi ait dominus quia seruus nescit quid faciat dominus eius*; PHIL. 1, 1 **(339)**.
94 *(91)* II COR. 5, 16 **(249)**.
98 *(95)* I COR. 3, 1-2 **(147)**.
108 *(105)* GAL. 3, 16 **(272)**; COL. 1, 24 **(367)**.

Contra IULIANUM haeresis Pelagianae defensorem libri sex *(ex libro contra Iulianum)*:
ex l. quarto: ROM. 7, 18 **(58)**; GAL. 5, 16 **(296)**.

Contra secundam IULIANI responsionem imperfectum opus sex libros complectens *(ex libro contra Iulianum)*:
ex l. primo: ROM. 6, 22 **(49)**; 7, 19 **(59)**; 9, 9 **(86)**; 9, 15-16 **(92)**; 9, 25-27 **(96)**; 9, 29-32[a] **(98)**; 10, 3 **(101; 102)**; I TIM. 1, 8 **(399)**.
ex l. secundo: ROM. 4, 14 **(23)**; 4, 15 **(24)**; 5, 12 **(35; 36; 37)**; 5, 16 **(38)**; 5, 18 **(40)**; 9, 9 **(87)**; II COR. 5, 5 **(241)**; PHIL. 3, 9 **(351)**.

L

Contra aduersarium LEGIS et prophetarum libri duo *(ex libro contra aduersarium legis et prophetarum)*:
ex l. primo: ROM. 1, 27 **(8)**; I COR. 10, 14-20 **(183)**; II COR. 4, 6 **(232)**; COL. 3, 10 **(385)**; HEBR. 7, 21 **(453)**.
ex l. secundo: ROM. 10, 14-15 **(104)**; I COR. 10, 9 **(181)**; II COR. 3, 7-8 **(227)**; I TIM. 1, 4 **(397)**; TIT. 1, 12 **(440)**.

De gratia et libero arbitrio, cfr de GRATIA.

M

Contra MENDACIUM liber unus *(ex libro contra mendacium ad Consentium)*: GAL. 2, 11-14 **(264)**; EPH. 4, 31 **(329)**.

De opere Monachorum liber unus, cfr de OPERE.

De MORIBUS ecclesiae et de moribus manichaeorum libri duo *(ex libro de moribus ecclesiae catholicae)*: ROM. 8, 38-39 **(83)**.

N

De NUPTIIS et concupiscentia ad Ualerium libri duo *(ad ualerium comitem)*: ROM. 5, 12 **(33)**; II COR. 4, 16 **(235)**.

O

De OPERE monachorum *(ex libro de opere monachorum)*: II THES. 3, 11-12 **(394)**.

Ex libro ad Renatum de origine animae, cfr de ANIMA.

Ad OROSIUM contra Priscillanistas et Origenistas liber unus *(ex libro responsionis ad consulta orosii presbyteri)*: TIT. 1, 2 **(439)**.

P

Pascentii altercatio cum Augustino, cfr SERMONES.

De gestis PELAGII ad Aurelium liber unus *(ex libro de gestis pelagii)* : ROM. 9, 8 **(85)**; GAL. 4, 24-25 **(289)**.

De PERFECTIONE iustitiae hominis epistola seu liber ad Eutropium et Paulum *(ex libro de perfectione iustitiae hominis ad paulum et eutropium (episcopum))* : EPH. 5, 27 **(332)**; PHIL. 3, 15[a] **(357)**; I THES. 5, 23 **(392)**.

De dono PERSEUERANTIAE liber *(ex libro de dono perseuerantiae)* : ROM. 8, 29[b] **(80)**.

Contra litteras PETILIANI libri tres *(ex libro contra epistolam Petiliani)* : PHIL. 1, 18 **(341)**.

Ex libro ad Pollentium, cfr de conjugiis ADULTERINIS.

De PRAEDESTINATIONE sanctorum ad Prosperum et Hilarium liber *(ex libro ad prosperum et hilarium)* : ROM. 4, 16 **(25)**; 8, 29[a] **(77)**; 11, 28 **(108)**; II COR. 2, 12-13 **(222)**; GAL. 2, 16 **(267)**; EPH. 2, 10 **(313)**.

Ex libro de praesentia dei ad Dardanum, cfr EPISTOLA 187.

Enarrationes in PSALMOS *(ex tractatu psalmi) (in expositione psalmi)* :

2 HEBR. 1, 5 **(442)** *(exp.)*.
7 I COR. 11, 19 **(189)** *(exp.)*.
8 HEBR. 2, 6 **(449)** *(exp.)*.
13 ROM. 3, 9-12 **(15)** *(exp.)*.
25 EPH. 4, 25-26 **(325)** *(ex sermone de hac lectione)*.
29 I COR. 3, 11-15 **(153)**.
30 ROM. 3, 23 **(18)**; I COR. 12, 12 **(194)**; II COR. 5, 4 **(239)**; 5, 13 **(246)**; EPH. 1, 11 **(309)**; 5, 31-32 **(334)**; 6, 12 **(335)**.
31 ROM. 4, 1 **(21)** *(ex prologo)* ; 4, 7 **(22)**.
34 EPH. 6, 16 **(337)**.
38 PHIL. 3, 13-14 **(355)** *(exp.)*.
44 HEBR. 1, 8 **(445)**.
49 I COR. 6, 3 **(160)**.
50 ROM. 3, 4[b] **(13)** *(exp.)*.
62 I TIM. 2, 8 **(408)**.
65 I COR. 1, 29 **(134)**.
68 ROM. 11, 9 **(107)**; 15, 3 **(123)**; I COR. 1, 20 **(130)**; II COR. 5, 1 **(237)**.
76 EPH. 6, 12 **(336)**.
78 ROM. 11, 1 **(105)** *(exp.)* ; 12, 19 **(116)**; 12, 21 **(118)** *(exp.)* ; 15, 8 **(125)**.
81 I THES. 1, 1 **(386)** *(exp.)*.
83 PHIL. 3, 13-14 **(353)**; II TIM. 4, 7 **(434)** *(exp.)*.
85 ROM. 8, 10 **(68)**.
86 I COR. 6, 3 **(159)**.
89 PHIL. 3, 12-14 **(354)**.
90 II COR. 11, 3 **(255)**.
92 II TIM. 2, 18[b] **(425)**.
93 I COR. 3, 20 **(155)**.
94 HEBR. 3, 7-8 **(450)**.
100 II THES. 3, 14 **(395)**.
103 HEBR. 1, 7 **(444)** *(exp.)*.
109 HEBR. 1, 13 **(447)**.
115 ROM. 3, 4[a] **(12)** *(exp.)*.
118 ROM. 3, 19-20[a] **(16)**; 3, 20[b]-21 **(17)**; 3, 27 **(19)**; 4, 18 **(26)**; 7, 20 **(60)**; 12, 16 **(114)**; I COR. 2, 10 **(140)**; I TIM. 1, 9 **(401)** ; 6, 10[a] **(418)**; 6, 16 **(421)** *(exp.)* ; HEBR. 8, 8-10 **(454)** : *ubi dictum est legem pone mihi domine.*
121 II COR. 8, 15 **(253)** *(exp.)*.

Q

De diversis QUAESTIONIBUS ad Simplicianum libri duo *(ex libro ad Simplicianum episcopum)* : ROM. 7, 4 **(52)**; 7, 6 **(54)**; 7, 14 **(56)**; 9, 10 **(88)**; 9, 16 **(93)**; 9, 22-24 **(95)**; 9, 28 **(97)**; II COR. 3, 6 **(224)**; 3, 7 **(225)**.

De diversis QUAESTIONIBUS octoginta tribus liber unus *(ex libro quaestionum octoginta quattuor)* :

59 *(cap. 61)* II COR. 11, 2 **(254)**.
66 *(cap. 66)* ROM. 7, 1 **(51)**; 8, 2 **(63)**.
67 *(cap. 67)* ROM. 8, 18 **(71)**.
? *(cap. 58)* GAL. 2, 9 **(263)**.
69 *(cap. 69)* I COR. 15, 54-56 **(217)**; HEBR. 1, 13 **(448)**.
71 I COR. 9, 22 (178) ; GAL. 6, 2 **(302)**; PHIL. 2, 3 **(342)**.
73 PHIL. 2, 7 **(344)**.

Quaestionum Euangeliorum libri duo, cfr quaestionum EUANGELIORUM.

R

De anima et eius origine ad Renatum, cfr de ANIMA.

De RESURRECTIONE mortuorum sermones duo, cfr SERMO 362.

S

Contra SECUNDINUM manichaeum liber unus *(ex libro contra epistolam secundini manichei)*: ROM. 8, 20 **(72)**; COL. 1, 15 **(364)**.

SERMONES :

Ex sermone

2 *(de abraam ubi temptatur a deo)*: EPH. 4, 27 **(327)**.
(de abraam ubi immolat deo isaac filium suum): ROM. 3, 28 **(20)**.

3 *(de agar et ismahel in natale martyrum)*: GAL. 4, 24-25 **(290)**.

37 *(de muliere forti in prouerbiis omnes apud eam uestiti sunt)*: GAL. 3, 27 **(276)**.

48 *(de propheticis uerbis ut homo diligat iustitiam et misericordiam et iudicium paratus ue sit ambulare cum domino deo suo)*: GAL. 4, 4 **(278)**.

71 *(de blasphemia in spiritum sanctum)*: I COR. 2, 14 **(145)**; 12, 11 **(193)**; II TIM. 2, 19^{b} **(426)**: *(spiritu sancti)*.

131 *(de nisi manducaueritis carnem meam et biberitis sanguinem meum non habebitis uitam in uobis)*: PHIL. 2, 12 **(346)**.

151 *(ad populum de hac lectione)*: I COR. 15, 56 **(218)**.

153 *(in epistola ad romanos)*: ROM. 7, 5 **(53)**; 7, 12 **(55)**.

154 *(in hac lectione secundo)* ROM. 7, 14 **(57)**; 7, 22-23 **(61)**.
(in epistula ad romanos secundo): GAL. 6, 1 **(301)**.
(secundo in epistulam ad romanos contra pelagianos qui dicunt hominem sine peccato esse posse in hac uita): II COR. 12, 7 **(258)**.

155 *(tertio in eandem epistulam)*: ROM. 7, 25 **(62)**.
(in hanc lectionem secundo): ROM. 8, 3 **(64)**; 8, 6 **(66)**.
(in epistola ad romanos secundo): ROM. 8, 11 **(69)**.

156 *(in eandem epistulam quarto)*: ROM. 8, 12-17 **(70)**.
(quarto in epistola ad romanos): GAL. 3, 19-21 **(273)**; I TIM. 1, 8 **(400)**.

160 *(de apostolo qui gloriatur in domino glorietur)*: GAL. 6, 14 **(306)**.

162 *(de eadem re)*: I COR. 6, 18 **(168)**.

176 *(de eadem lectione)* I TIM. 1, 15 **(402)**.

177 *(de eadem lectione)* I TIM. 6, 9 **(415)**; 6, 10^{b} **(419)**; 6, 17 **(422)**.

197 *(contra paganos de kalendis ianuariis)*: ROM. 1, 18 **(5)**; I COR. 1, 26-27 **(133)**; 3, 6 **(149)**; GAL. 1, 8 **(261)**; 4, 14^{b} **(286)**; COL. 2, 8 **(368)**.

205 *(de quadragesima)*: GAL. 5, 24 **(300)**.

229 *(de sacramentis fidelium feria secunda pasche)*: I COR. 10, 17 **(184)**.

236 *(de lectione euangelii feria tertia paschae)*: ROM. 4, 25 **(27)**.

268 *(de die sancto pentecostes)*: EPH. 4, 3 **(317)**.

278 *(de duobus generibus peccatorum)*: I COR. 6, 19^{b}-20 **(169)**.

283 *(de natale sanctorum martyrum massilitanorum)*: I COR. 2, 12 **(144)**.

293 *(de natale iohannis baptistae)*: I TIM. 2, 5 **(407)**.

298 *(de natale eorundem apostolorum)*: II TIM. 4, 6 **(433)**.

299 *(de natale apostolorum petri et pauli)*: II COR. 5, 4 **(240)**; II TIM. 4, 6 **(432)**; 4, 8 **(435)**.

302 *(de natale sancti laurenti martyris)*: ROM. 12, 21 **(119)**; 13, 3 **(120)**.

330 *(de qui amat animam suam perdet eam)*: GAL. 2, 20^{a} **(268)**.

334 *(de natale martyrum)*: ROM. 8, 31 **(82)**.

341 *(de tribus uirgis)* (ex errore Bedae): EPH. 5, 26-27 **(331)**; COL. 1, 24 **(366)**; cfr FRAGMENTA, 5.

350 *(de laude caritatis)* : I COR. 13, 4[b] **(196)**.
362 *(de resurrectione mortuorum)* : I COR. 15, 48 **(213)**; 15, 50-52 **(216)**; COL. 3, 1-2 **(378)**; 3, 5[a] **(380)**; II TIM. 2, 17-18[a] **(424)**.

FRAGMENTA : *P.L.* 39.

1. Col. 1723-1724 *(de passione)* : ROM. 5, 10 **(30)**; 15, 8 **(124)**. *(de passione domini)* : ROM. 12, 16 **(115)**; GAL. 6, 14 **(307)**; EPH. 4, 23-24 **(324)**.
2. Col. 1724 *(de resurrectione domini)* : ROM. 6, 10-11 **(46)**.
3. Col. 1727 *(octauarum pasche)* : II TIM. 3, 5 **(430)**.
4. Col. 1731 *(de natale sancti quadrati)* : II COR. 4, 13[b] **(234)**.
5. Col. 1731-1732 *(de tribus uirgis)* : I COR. 1, 26-27 **(132)**; I THES. 2, 7 **(387)**.
6. Col. 1732 *(de bono nuptiarum)* : I COR. 7, 9 **(171)**.
7. Col. 1733 *(de eo quod scriptum est si quis uult post me uenire abneget seipsum)* : I THES. 5, 14-15 **(390)**.
8. Col. 1733 *(de eo quod ait dominus petite et accipietis)* : II COR. 12, 8-9 **(259)**.
9. Col. 1733-1734 *(de eadem lectione)* : EPH. 6, 12 **(333)**.
10. Col. 1734 *(de eo quod scriptum est non est nobis colluctatio aduersus carnem et sanguinem)* : I COR. 12, 31[b] **(195)**.
11. Col. 1734 *(qualis debeat episcopus esse et ubi reprehendit paulus petrum)* : I TIM. 3, 2 **(411)**.

P.L. 33, 1159-61, Epistola 20 appendicis *(in disputatione quam habuit cum pascentio de fide praesente laurentio iudice)* : I COR. 16, 22-24[a] **(260)**.
P.L. 111, 1329, 57-1330, 23 *(in sermone de psalmo centesimo quinto decimo)* : ROM. 3, 4[a] **(11)**.

Bedae tituli ad sermones :

de ABRAHAM ubi immolat deo isaac filium suum 2
de ABRAAM ubi temptatur a deo 2
de AGAR et Ismahel in natale martyrum 3
de APOSTOLO qui gloriatur in domino glorietur 160
de BLASPHEMIA in spiritum sanctum 71
de BONO nuptiarum fr. 6
in DISPUTATIONE quam habuit cum pascentio de fide praesente laurentio iudice App. epist. 20
de EADEM lectione fr. 9
de EADEM re 162
in EPISTOLAM ad romanos 153-156
in EPISTULAM ad romanos contra pelagianos qui dicunt hominem sine peccato esse posse in hac uita 154
de EO quod ait dominus petite et accipietis fr. 8
de duobus GENERIBUS peccatorum 278
contra paganos de KALENDIS ianuariis 197
de LAUDE caritatis 350
de LECTIONE euangelii feria tertia paschae 236
de eadem LECTIONE 176, 177, fr.9
ad populum de hac LECTIONE 151
de hac LECTIONE : Enarratio in Ps. 25
in hanc LECTIONEM 155
in hac LECTIONE 154
(quod tribus MODIS christus intellegatur) 341
de MULIERE forti in prouerbiis omnes apud eam uestiti sunt 37
de NATALE apostolorum petri et pauli 299
de NATALE eorundem apostolorum 298
de NATALE Iohannis baptistae 293
de NATALE martyrum 334
de NATALE sancti laurenti martyris 302
de NATALE sancti Quadrati fr. 4
de NATALE sanctorum martyrum massilitanorum 283
de NISI manducaueritis carnem meam et biberitis sanguinem meum non habebitis uitam in uobis 131
octauarum PASCHE fr. 3
de PASSIONE domini fr. 1
de die sancto PENTECOSTES 268
de PROPHETICIS uerbis ut homo diligat iustitiam et misericordiam et iudicium paratusque sit ambulare

cum domino deo suo 48
de PSALMO centesimo quinto decimo : fr.
de QUADRAGESIMA 205
QUALIS debeat episcopus esse et ubi reprehendit paulus petrum fr. 11
de QUI amat animam suam perdet eam 330
(QUOD tribus modis christus intellegatur) 341
de RESURRECTIONE domini fr. 2
de RESURRECTIONE mortuorum 362
de SACRAMENTIS fidelium feria secunda pasche 229
de eo quod SCRIPTUM est non est nobis conluctatio aduersus carnem et sanguinem fr. 10
de eo quod SCRIPTUM est si quis uult post me uenire abneget seipsum fr. 7
de tribus VIRGIS fr. 5, cfr 341
De SERMONE Domini in monte *(ex libro de sermone domini in monte) :*
ex l. primo : ROM. 1, 9 **(3)**; I COR. 7, 10 **(172)**; 7, 29b **(173)**; 15, 31 **(211)**; II COR. 11, 20 **(256)**; II TIM. 4, 14 **(436)**.
ex l. secundo : ROM. 14, 3 **(121)**; I COR. 9, 13 **(176)**; 10, 13 **(182)**; 10, 32-33 **(185)**; 12, 3 **(191)**; 16, 1-2 **(220)**; GAL. 4, 13-14a **(285)**; 5, 13 **(295)**.

T

De TRINITATE libri quindecim *(ex libro de trinitate) :*
ex l. primo : (cap. 6) ROM. 11, 33-36 **(111)**; *(tit. 13)* I COR. 2, 8 **(138)**; *(tit. 11)* I COR. 15, 24a **(208)**; *(tit. 8)* I Cor. 15, 24b **(209)**; *(tit. 7)* PHIL. 2, 6-7 **(343)**; *(cap. 6)* PHIL. 3, 3 **(348)**; *(cap. 3)* PHIL. 3, 15b-16 **(359)**; *(cap. 6)* I TIM. 6, 14-15 **(420)**.
ex l. secundo : (tit. 5) GAL. 4, 4 **(279)**.
ex l. quarto : (cap. 1) ROM. 5, 8 **(28)**; *(cap. 3)* ROM. 6, 6 **(45)**; *(cap. 3)* ROM. 8, 10 **(67)**.
ex l. sexto : (cap. 2) I COR. 3, 8 **(150)**; (*cap. 2)* I COR. 6, 16 **(165)**; *(cap. 3)* I COR. 6, 16 **(166)**; *(cap. 9)* I COR, 11, 3b **(186)**.
ex l. septimo : I COR. 1, 30 **(135)**; *(cap. 3)* I COR. 3, 16 **(154)**.
ex l. duodecimo : (cap. 6) ROM. 1, 3-4 **(2)**; *(cap. 7)* I COR. 11, 7 **(187)**; *(cap. 7)* GAL. 3, 27-28 **(275)**; *(cap. 7)* COL. 3, 9-11 **(382)**.
ex l. tertiodecimo : (cap. 16) ROM. 5, 9 **(29)**; *(cap. 16)* ROM. 5, 11 **(32)**; *(cap. 18)* COL. 2, 3 **(370)**.
ex l. quartodecimo : (tit. 17) ROM. 8, 29b **(79)**; *(tit. 16)* ROM. 12, 2 **(112)**; *(tit. 14)* I COR. 6, 17 **(167)**; *(tit. 17)* II COR. 4, 16 **(236)**; *(tit. 16)* EPH. 4, 23-24 **(323)**; *(tit. 14)* COL. 2, 11 **(371)**; *(tit. 16)* COL. 3, 10 **(384)**.
ex l. quintodecimo : (tit. 7) I COR. 13, 12 **(199)**; *(tit. 8)* II COR. 3, 18 **(228)**; *(cap. 11)* II COR. 3, 18 **(229)**; *(tit. 17)* EPH. 4, 7-12 **(318)**; 4, 12 **(320)**; *(tit. 17)* COL. 1, 13 **(363)**.

Maredsous. IR. FRANSEN.

L'HOMILIAIRE CAROLINGIEN DE MONDSEE

Nombreux et variés sont les homiliaires *per anni circulum* compilés à l'époque carolingienne. Beaucoup d'entre eux s'en tiennent à l'ancienne formule et reproduisent à peu près tels quels des textes patristiques : sermons, homélies, extraits de commentaires scripturaires, de lettres ou d'autres ouvrages. Ce sont les plus connus, car, utilisés avec la prudence requise, ils permettent souvent de retrouver la tradition primitive de textes antérieures [1].

Beaucoup plus négligés, par contre, sont les homiliaires qui, tout en s'inspirant très largement des écrits des Pères, prennent avec eux une plus grande liberté. Et pourtant, outre leur intérêt liturgique certain, ils ne sont pas sans importance du point de vue de l'histoire littéraire et doctrinale. Pour traditionalistes qu'ils soient, en effet, les carolingiens ne s'interdisent pas toute espèce d'originalité, et celle-ci demande à être déterminée aussi exactement que possible. Se limiterait-elle au choix et à l'agencement des sources, il resterait instructif de savoir où l'on a puisé et dans quel esprit. Or, pour peu que l'on s'aventure à le rechercher, il apparaît vite que l'on a parfois affaire à des textes fort mal représentés dans la tradition manuscrite ou même totalement inconnus. C'est ainsi, par exemple, que certaines homélies, éparses dans des manuscrits cassiniens, ont pu être réintégrées dans la rarissime *Interpretatio Evangeliorum* de l'Épiphane latin [2], tandis que l'analyse du III[e] Livre des homélies de Bède laisse subsister un reliquat assez important [3] et que l'on ne sait pas davantage identifier certaines homélies conservées dans l'homiliaire interpolé de Paul Diacre ou les recueils de Smaragde, de Raban Maur ou d'Haymon. D'autre part, un homme comme Héric d'Auxerre a une valeur per-

1. L'abbé R. Etaix se propose d'en dresser le répertoire et l'inventaire.

2. Édition A. Erikson, *Sancti Epiphanii episcopi Interpretatio Evangeliorum*, Lund, 1939. Cfr *Clavis Patrum*, 914 ; Fr. Stegmüller, *Repert. Bibl. Medii Aevi*, 2245.

3. Cfr J. Leclercq, dans *Rech. Théol. anc. et méd.*, 14 (1947), p. 211-8, repris dans *Corpus Christ.*, t. 122, p. 381-4. On notera, en outre, que *Hom.* III, 85-86, *In die festo sancti Wigberti*, sont publiées sous le nom de Loup de Ferrières dans *P.L.* 119, 693-8. Pour *Hom.* III, 42, 44, 50 et 107-109, voir plus loin, p. 76, note 3, et p. 90.

sonnelle trop reconnue pour qu'il ne soit pas souhaitable d'être enfin fixé sur l'homiliaire qui lui est attribué.

Il est vrai, toute cette littérature, en majeure partie manuscrite, est si abondante et encore si enchevêtrée qu'elle semble décourager d'avance les chercheurs, aussi bien que les rédacteurs de Catalogues. Pour commencer d'y voir un peu clair, il faudrait pouvoir dégager au moins quelques grandes collections homogènes, puis les grouper par genres ou par affinités et en établir, au fur et à mesure, le répertoire détaillé, en procédant, de préférence, suivant les péricopes scripturaires, en général assez stables, et non point uniformément d'après l'*incipit* qui varie à plaisir et, en tout état de cause, n'oriente pas vers la comparaison des textes parallèles. De la sorte, il serait plus aisé d'identifier les exemplaires d'un même recueil, de déceler leurs interpolations successives et leurs dérivés plus ou moins directs, de discerner les divers emprunts des collections composites et d'éliminer maints remaniements sans valeur. Il est d'ailleurs possible de poser, dès maintenant, quelques premiers jalons.

Tout d'abord, l'homiliaire de Raban Maur († 856) indique que l'on pratique deux genres littéraires différents : le *sermon* et l'*homélie*. Comme l'explique, en effet, la préface à l'archevêque Haistulphe[1], la première partie rassemble des « sermons » pour les fêtes principales de l'année liturgique, ou sur les vertus et les vices. Sans retranscrire exactement les textes des Pères, il est clair qu'une bonne part de leur substance en est empruntée *ad verbum*. Ainsi, le tout premier sermon, *Ante natalem Domini*, démarque à peine le sermon pseudo-augustinien *App.* 115 *(Appropinquante iam sacra sollemnitate...)* ; le sermon 28, *In Natali sanctae Mariae*, résume *App.* 194, 1-3 ; le suivant, *In Assumptione S. Mariae*, reprend quelques fragments au Pseudo-Origène (*hom.* 1) et à Eusèbe de Gaule (*serm.* 2), etc. Dans un manuscrit de Saint-Emmerand de Ratisbonne, *Clm* 14629 (x^e^ siècle), le premier recueil de Raban a été nanti d'une préface factice, suivi d'une péricope scripturaire ; il n'en a pas fallu davantage pour qu'une confusion de Bernard Pez, perpétuée par Migne[2], le désignât comme l'homiliaire d'Héric d'Auxerre !

---

1. *P.L.* 110, 9-10. Cfr A. Lisenmayer, *Geschichte der Predigt in Deutschland*, Munich, 1886, p. 45-48, qui donne également des informations sur Haymon et d'autres recueils (p. 48-53).

2. *P.L.* 124, 1129-1130. Pour dissiper la confusion, voir la notice du *Catalogue des Manuscrits de Munich*, t. IV, 2 (1876), p. 205.

Du même type est un autre homiliaire carolingien, auquel des emprunts à Amalaire impriment un caractère liturgique tout à fait à part. Signalé naguère par dom G. Morin[1], il semble être au complet dans CAMBRIDGE *Pembroke College* 25 (XI^e siècle, *Saint-Edmund de Bury*), dont le Catalogue de M. R. James a donné une analyse détaillée. CAMBRIDGE *St John's College* 42 (XII^e siècle), LONDRES *Br. Mus.* Royal 5. E. XIX (XI-XII^e siècle) et CHARTRES 25 (X-XI^e siècle, *Saint-Père*) n'en reproduisent qu'une partie plus ou moins longue, mais on en retrouve encore des éléments dans PARIS *B. N.* lat. 3794 (XI-XII^e siècle), recueil composite[2].

Bien que plus tardif, l'homiliaire de Hermann, évêque de Prague (1099-1122), publié par Ferd. Hecht[3], peut être rattaché à ce premier groupement, caractérisé par l'usage du « sermon ». D'une manière générale, toutefois, les carolingiens ont donné la préférence à l'homélie, qui suit, verset par verset, le texte scripturaire indiqué par les divers *Capitula* liturgiques. Certes, les homiliaires anciens, notamment celui de Paul Diacre, ne s'étaient pas fait faute d'utiliser les Commentaires des Pères sur les Évangiles, ou les *Homeliae XL in Evangelia* de saint Grégoire et les *Omeliarum Evangelii libri duo* du Vénérable Bède, mais, à l'époque carolingienne, le genre « homélie » devient pour ainsi dire de règle ; de plus, il s'étend des Évangiles aux Épîtres.

Certains recueils se limitent aux seules Épîtres de l'année liturgique ; à ce titre, ils forment une catégorie à part. Ils peuvent emprunter textuellement à des commentaires, conservés ou perdus, mais aussi présenter des compositions en partie originales, comme les homélies publiées par J. Gymnicus (Cologne, 1535), sous le nom de Bède[4].

---

1. *Études, Textes, Découvertes,* Maredsous, 1913, p. 60-61. L'abbé R. Etaix me signale que le manuscrit de Chartres est aujourd'hui très abîmé et presque inutilisable.

2. Cfr J. LECLERCQ, dans *Rev. Bén.*, 56 (1945-46), p. 94-96.

3. *Das Homiliar des Bischof von Prag, saec. XII* (Beiträge zur Geschichte Böhmens, I, 1), Prague, 1863. On peut consulter un exemplaire de cet ouvrage à la Bibliothèque Nationale de Paris.

Voir aussi J. F. RIVERA RECIO, *El « Homiliarium Gothicum » de la Bibl. Capit. de Toledo,* dans *Hispania Sacra,* 4 (1951), p. 147-167 (écrit au milieu du X^e siècle et de type romain, contient de brèves homélies).

4. Cfr J. SCHLECHT, *Doctrina XII Apostolorum. Die Apostellehre in der Liturgie der katholischen Kirche,* Fribourg-en-Br., 1901. Cet ouvrage donne l'analyse détaillée de *Clm* 6264 (XI^e s., *Freising*), des *Initia Homiliarum* (p. 130-138) et des informations succinctes sur divers recueils carolingiens. Les homélies qu'il étudie correspondent à celles qu'a publiées A. LIVERANI, *Spicilegium Liberianum,* Florence, 1903, p. 35-108 ; plusieurs se retrouvent dans les homiliaires de Raban Maur et d'Haymon d'Auxerre (interpolé).

Beaucoup plus souvent, les homélies sur les Épîtres sont réparties à côté des homélies sur les Évangiles. Cette ordonnance en facilite l'utilisation, mais il faut prendre garde qu'elle n'est pas toujours primitive et représente, d'ordinaire, une interpolation. A elle seule, elle ne peut donc servir de principe de classement.

Qu'ils comprennent ou non, sous leur forme originale, des homélies sur les Épîtres, les homiliaires sur les Évangiles sont, de loin, les plus nombreux. Il en est, — et leur intérêt n'en est pas nécessairement diminué, — qui ne semblent pas avoir eu d'influence en dehors de leur lieu d'origine et qu'on ne peut, au moins pour le moment, rattacher à aucun autre. Tels sont, par exemple :

PARIS *B. N.* lat. 9603 (sec. moitié du IXe siècle, *Saint-Martin de Tours*, 122), 99 fol. : homélies sur les Épîtres et Évangiles[1].

PARIS *B. N.* lat. 13408 (IXe siècle, *Saint-Pierre de Corbie*), fol. 1-105 : IN NOMINE DEI SUMMI INCIPIT TRACTATUS PRO QUATTOR EVANGELIAS[2].

LYON 475 (IXe siècle) : homélies sur les Évangiles.

Par contre, une vingtaine de manuscrits des IXe et Xe siècles[3] attestent la très large diffusion des *Collectiones epistolarum et evangeliorum de tempore et de sanctis* de Smaragde de Saint-Mihiel († vers 830). Leur caractéristique n'est point tant de réunir des homélies sur les Épîtres et les Évangiles que d'emprunter presque textuellement aux commentaires et sermons des Pères. « De magnorum tractatibus prolatisque sermonibus Patrum, explique l'auteur, quasi de magnis fluminibus pelagique gurgitibus in modicos rivulos pariter derivator, pariterque extiti breviator[4]. »

La seconde partie de l'homiliaire de Raban Maur, dédiée à l'empereur Lothaire (847-855) ne se contente pas d'adopter le même procédé de composition que Smaragde ; elle présente nombre de pièces identiques, dont beaucoup sont de simples extraits des Commentaires de Bède sur les Évangiles de saint Marc et de saint Luc, sur les Actes des Apôtres et sur les Épîtres Catholiques. Or,

1. Cfr L. DELISLE, dans *Notices et extraits des Mss de la Bibl. Nat.*, Paris, t. XXXI, 1 (1884), p. 195-7 et 295-8 (analyse à reviser). La date du manuscrit m'est précisée par M. le Professeur B. Bischoff.

2. Cet homiliaire (Avent-Pâques) ne se rattache pas au groupe d'Haymon, en dépit de la note des Mauristes (fol. 1) : « Quisquis sit, author gravis et doctus, forsan domnus Aymo. »

3. *P.L.* 102, 13-552. Les manuscrits sont indiqués par A. SOUTER, dans *Texts and Studies*, IX, 1 (1922), p. 334, et STEGMÜLLER, *Repert. Bibl. M.A.*, 7695. Ajouter : PRAGUE *Cath.* 223 (XIIe s.), SALZBOURG *S. Peter*, IX, 28 (milieu IXe s.), et, d'après une communication de M. le Bibliothécaire, LYON 481 (Xe s.). ORLÉANS 194 (Xe s., *Fleury*), mutilé.

4. *Praefatio*, *P.L.* 102, 13C.

— sans parler des textes propres à Raban (ou attribués), — ces mêmes éléments communs s'intègrent à quantité d'autres homiliaires, comme ceux de l'école d'Auxerre. On est donc en présence d'un groupe particulier, où s'exerce l'influence prépondérante du Vénérable Bède. Pour une bonne part, le III^e livre de ses Homélies n'a pas d'autre explication[1].

Plus massif encore est l'ensemble des homiliaires qui se rattachent à l'école d'Auxerre, illustrée par Haymon, Héric et Rémi. Une fois éliminées les contaminations venues du groupe précédent ou d'ailleurs, il apparaît que leur méthode est assez différente et beaucoup plus originale. A l'emprunt textuel, ils ont, en effet, substitué un commentaire qui, — tout en s'inspirant, parfois *ad verbum*, des écrits des Pères, — expose de façon plus ou moins personnelle le sens et la portée spirituelle des textes sacrés employés dans la liturgie. Ne comportant primitivement que les homélies sur les Évangiles, ils ont été, par la suite, complétés par les homélies sur les Épîtres, tirées surtout des commentaires d'Haymon sur Isaïe, les Épîtres de saint Paul et l'Apocalypse. En cela, ils conservaient encore une certaine homogénéité, mais on a si bien tronqué, remanié et interpolé, qu'il devient impossible de se reconnaître dans tout cet enchevêtrement sans le secours de quelque fil d'Ariane[2].

E. Riggenbach nous l'a mis en main, en restituant, selon toute vraisemblance, à Haymon, moine de Saint-Germain d'Auxerre, l'homiliaire imprimé pour la première fois à Cologne, en 1531, sous le nom d'Haymon d'Halberstadt, et reproduit par Migne au tome 118 de sa *Patrologie Latine*[3]. La tradition manuscrite confirme cette attribution, et elle est assez ferme pour permettre d'éliminer les interpolations postérieures[4]. Toutefois, selon

1. Cfr J. Leclercq, dans *Rech. Théol. anc. et méd.*, 14 (1947), p. 211-218.

2. Quelques indications sur les homiliaires de l'école d'Auxerre ont déjà été données dans *Rev. Bén.*, 68 (1958), p. 213-221.

3. E. Riggenbach, *Die ältesten lateinischen Kommentare zum Hebräerbrief* (Forschungen zur Geschichte des NT-Kanons, VIII, 1), Leipzig, 1907, p. 110-136.

4. Quelques manuscrits sont indiqués dans *Rev. Bén.* 68 (1958), p. 215, note 4. E. Riggenbach, *op. cit.*, p. 124-6, a signalé que 17 homélies sont reprises de Bède *(In Marc., In Luc., In Act. Apost. et In I Ioan.)* et 26 autres d'Alcuin *(In Ioan.)*. Onze homélies sur les Épîtres sont, en outre, empruntées au Pseudo-Bède, et quatre à Smaragde. Reste un reliquat de quatorze homélies sur Saint-Matthieu, qui peut-être proviennent d'un même commentaire.

La division *De Tempore et de Sanctis* n'est pas primitive, mais toutes les homélies *De Sanctis* (avec quelque doute pour la dernière) sont authentiques. L'homélie pour le premier dimanche de l'Avent donne l'*incipit* du recueil : « *Cum appropinquasset Ihesus Hierosolimis...* (Matth. XXI, 1-9). Non solum opera et uirtutes quas fecit Dominus plena sunt mysteriis... »

V. Rose, la forme primitive de cet homiliaire serait à chercher dans BERLIN *Staatsbibl.* theol. fol. 595 (Phillips 12270, XI^e siècle), qui offre un texte très proche de celui qu'a publié Fr. Liverani d'après un manuscrit de la basilique romaine de Sainte-Marie-Majeure[1].

Beaucoup plus original et de qualité doctrinale certaine est l'homiliaire dû à Héric († après 876), disciple d'Haymon et maître de Rémi. Si B. Pez s'est mépris à l'occasion, il en avait du moins repéré un assez bon exemplaire dans un manuscrit d'Oberaltaich, aujourd'hui *Clm* 9504 (XII^e siècle), que plusieurs autres, de diverses provenances, permettent de contrôler et de purifier de ses quelques interpolations[2]. Une quarantaine de ces homélies, toutes attribuées à Héric dans l'édition de L. Surius (Cologne, 1576) et la *Bibliotheca homiliarum et sermonum* de L. Condio (Lyon, 1588), sont allées grossir l'homiliaire de Paul Diacre ; trois d'entre elles sont également passées dans le III^e Livre de Bède[3], et d'autres sont éparpillées ailleurs, tandis que les homélies sur les féries de carême, de rédaction plus étudiée et peut-être postérieure, sont volontiers groupées à part.

L'authenticité de l'ensemble n'a pas à être mise en cause, mais il faudra déterminer ses rapports exacts avec une autre collection, assez mal définie et sans doute dérivée, qui fut publiée pour la première fois à Cologne, en 1530, et présente beaucoup d'éléments communs avec LYON 628 (seconde moitié du IX^e siècle), ZURICH 379 (X^e siècle, *Rheinau* 12) et VATICAN Regin. lat. 115 (XII^e siècle), fol. 1-64^v[4].

1. *Spicilegium Liberianum*, Florence, 1863, p. 207-534. Cfr V. ROSE, *Verzeichniss der lateinischen Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Berlin*, t. II (1901-5), p. 152, note 2, et p. 1331-6 (donne la correspondance avec l'édition de Liverani). Dans *Rev. Mabillon*, 36 (1946), p. 8, note 2, dom J. Leclercq a également indiqué PARIS *B.N.* lat. 3782 (Épîtres et Évangiles), que M. le Professeur B. Bischoff date du tournant du IX^e-X^e s. et pense originaire du centre de la France.

2. B. PEZ, *Thesaurus Anecdotorum novissimus*, Augsbourg t. I (1721), p. XLIV-XLV. Cfr *Histoire Littéraire de la France*, Paris, t. 5 (1740), p. 541-3. Aux côtés de *Clm* 9504, on peut citer BERLIN theol. fol. 146 (Rose : elect. 352), du XV^e s. (interpolé et attribué à Haymon). La partie d'hiver est dans REIMS 1406 (XI^e s., *Saint-Thierry*), fol. 112-176 (analyse dans le Catalogue de H. Loriquet, p. 602-5), VATICAN lat. 1236 (XIII^e s.), MELK F. 34 (XIII^e s.), *Clm* 16027 (XIV^e s., *S. Nicolas de Passau*), PRAGUE *Univ.* 471 (XIV^e s.). Celle d'été est conservée par SAINT-PÉTERSBOURG F. v. I. 19 (XII^e s., *Leyde*), et GRAZ 617 (XV^e s., *Neuberg*) :

> (Hiver) DOM. I ADV. *Cum appropinquaret Ihesus Hierosolimis...* (MATTH. XXI, 1-9). Dei et hominum mediator homo Christus Ihesus pro humani generis reparatione passurus...

3. *Hom.* III, 42, 44 et 50. *P.L.* 94, 360-3, 364-8 et 383-6.

4. Cfr *Rev. Bén.*, 68 (1958), p. 215-6. L'édition de Cologne est introuvable. Celle de Paris, Bonnemère, 1534 (qui la reproduit avec quelques additions), donne l'*incipit* suivant, qui rappelle fort celui d'Héric :

Il est certain, en tout cas, que « l'homiliaire d'Alcuin retrouvé » naguère par dom Morin dans PARIS *B. N.* lat. 14302 (XII^e siècle, *Saint-Victor*), n'est autre qu'une rédaction abrégée de l'homiliaire d'Héric. Elle est attestée, dans son état pur, par PARIS *Mazarine* 698 (X^e siècle, *Saint-Victor*), et on la retrouve, incomplète ou interpolée, dans PARIS, *B. N.* lat. 2451 (X^e siècle), AUTUN *Sém.* 7 (X^e siècle) et PARIS, *B. N.* n. acq. lat. 464 (XII^e siècle). S'il faut se fier aux libellés, plusieurs fois répétés, de *B. N.* 2451 *(Omelia uenerabilis remigii monachi)*, Rémi († vers 908), le dernier maître célèbre de l'école d'Auxerre, en serait le responsable. Du moins, est-il désormais acquis que les « homélies » publiées sous son nom, et d'autres qui restent manuscrites, sont de simples extraits de son grand commentaire sur Saint-Matthieu[1].

Autour de ces quatre ou cinq grandes collections gravitent une multitude d'homiliaires, dérivés ou composites, qui attestent le grand rayonnement de ce centre influent. On en retrouve les traces jusqu'en Italie, dans les manuscrits de la Laurentiana de Florence ou de la Vallicelliana de Rome, et peut-être un examen plus approfondi laissera-t-il apparaître encore certaines séries homogènes de quelque intérêt.

Il existe, cependant, d'autres groupes importants, qui restent indépendants des précédents et ont leur propre diffusion. En dépit d'une tradition manuscrite relativement tardive, c'est, en effet, à l'époque carolingienne et sans doute à l'Italie, que semble devoir être rattaché un homiliaire transmis par VATICAN lat. 4365 (début XII^e siècle, Italie), PARIS *B. N.* lat. 3576 (XII^e siècle, France méridionale) et 3827 (XIII^e siècle), fol. 1-162^v (mutilé du début et interpolé), VATICAN Ottob. lat. 698 (XII-XIII^e siècle, Italie), fol. 1-100^v (interpolé), ROME *Vallicell.* C 78 (XIII^e siècle, Italie), etc. Y appartiennent, entre autres, les trois homélies publiées en appendice des œuvres de Maxime de Turin[2].

DOM. I. ADV. *Cum appropinquaret Ihesus Hierosolimis...* Redemptor noster pro humani generis salute passurus...

1. *Ibid.*, p. 217-220.
2. *P.L.* 57, 915-920. L'ensemble de l'homiliaire débute ainsi :

DOM. I ADV. *Cum appropinquasset Ihesus Hierosolimis...* Dominus ac redemptor noster, qui semper est aequalis Deo Patri in omni gloria et maiestate, dignatus est descendere de caelis...

On notera, toutefois, que cette homélie fait parfois défaut, car le même évangile est également lu au dimanche des Rameaux. Ainsi VATICAN lat. 4365 débute par le second dimanche de l'Avent :

Erunt signa in sole... (LUC. XXI, 25). Salvator noster, dil. fr., preparatos nos invenire desiderans, prenuntiat mala et pericula et tribulationes...

Enfin, pour arrêter là un aperçu général encore provisoire et en venir à l'objet propre de cette étude, il faut mettre en bon rang, à raison de son ancienneté et de ses caractères particuliers, un groupe d'origine bavaroise, dont VIENNE *B. N.* lat. 1014 (Rec. 3326) permet d'atteindre, au moins pour la partie d'été, la forme primitive.

Comme beaucoup d'autres de ce fonds, le manuscrit provient de l'abbaye Saint-Michel de Mondsee, au diocèse de Salzbourg. Il a déjà été décrit et analysé par M. Denis, puis, avec plus de précision, par J. H. Hermann[1]. Dans son état actuel, il comprend 202 folios (250 × 160), numérotés de 1 à 198 (avec fol. 190, 190a, 190b, 190c et 190d), à 24 lignes par pages d'une belle écriture régulière en minuscule caroline du type de Salzbourg. L'ordonnance en a été bouleversée par endroits, et plusieurs pages ont souffert au point de devenir presque illisibles. De plus, tout un cahier a disparu (entre fol. 21 et 22) et un folio double a été arraché (après fol. 190a et 190c) ; par contre, les folios 6-15 sont adventices et reproduisent, d'une écriture assez grossière du IX^e^ siècle, les deux sermons sur la Toussaint attribués à Bède[2]. L'homiliaire est donc à lire dans l'ordre suivant : fol. 1-5^v^, 16-21^v^, (lacune d'un cahier), 22-37^v^, 127-190^v^, 118-126^v^, 190a-198^v^ (avec lacune d'un folio après 190a et 190c) et 38-117^v^[3]. Il débute par une dédicace, en grandes majuscules, qui occupe toute la première page[4] :

IN GLORIAM ET HONOREM DEI
ATQUE HILDEBALDI ARCHIEPISCOPI
EGO LANTPERHTUS ABBAS HUNC
LIBRUM ROGABO SCRIBERE
TEMPORIBUS NOSTRIS MULTOS
ANNOS UITA NOSTRA DOMINO
ADIUUANTE FELICITER ET SALUUM
ILLUM LIBRUM LEGAT SEMPER

1. M. DENIS, *Codices manuscripti theologici Bibl. palat. Vindob. latini*, Vienne, t. II (1799), 1843-9 (n° II, 766) ; *Tabulae codicum manuscr. in Bibl. palat. Vindob. asservatorum*, Vienne, t. I (1864), p. 176 ; J. H. HERMANN, *Die Frühmittelalterlichen Handschriften des Abendlandes* (= J. SCHLOSSER und H. J. HERMANN, *Die illuminierten Handschriften und Inkunabeln der Nationalbibliothek in Wien*, t. I), Leipzig, 1923, p. 176-178 (n° 66).

2. *Hom.* III, 70 et 71, *P.L.* 94, 450-453C12 (...alii ad hoc sunt constituti). Sur ces sermons, qui se retrouvent dans quantité d'homiliaires, voir *Rev. Ben.*, 68 (1958), p. 211-2.

3. Au fol. 117^v^, ont été ajoutées les premières lignes d'un sermon (*App.* 197, *P.L.* 39, 2113-4), *In natali sancti Iohannis Baptista* (Natalem sancti Iohannis Baptista, fr. k., hodiae caelebramus, quod nulli sanctorum legimus fuisse concessum...), qui fait double emploi avec les homélies 87 et 88.

4. Elle a été publiée intégralement par J. H. HERMANN, *op. cit.*, p. 176.

Il n'y a pas à hésiter sur la personnalité d'Hildebald, ou Hildebold, le célèbre archevêque de Cologne (784-819). Quant à Lantperhtus, il fut abbé de Mondsee de 811 à 829, mais il ne régissait l'abbaye qu'au nom et place d'Hildebold, qui l'avait en commende. C'est donc entre 811 et 819, vers la fin des « longues années » d'Hildebold et sans doute à son intention, que l'homiliaire fut composé. Cette date doit retenir l'attention, car, jusqu'ici, on ne connaissait aucun homiliaire de type « carolingien », qui fût antérieur à celui de Smaragde.

A la suite de la dédicace, des tables détaillées, mais non pourvues de titre (fol. 1^{v}-5^{v}), indiquent numéro d'ordre (LXX-CXXXVIIII), jour liturgique, référence aux *Capitula Evangeliorum* et début de la péricope évangélique, suivie de *Sermo lectionis eiusdem.* A quelques exceptions près, toutes ces indications sont exactement reprises dans le corps de l'homiliaire, qui, par la formule *et reliqua usque ad*, précise, de plus, jusqu'où s'étend la lecture du jour. Il n'y a donc pas à reproduire les Tables elles-mêmes, mais l'inventaire donné ci-dessous en tiendra compte pour en signaler les variantes et suppléer, éventuellement, les passages lacuneux.

Consacré uniquement aux homélies sur les Évangiles, le manuscrit ne comprend que la partie d'été. Celle-ci débute, au nº LXX, avec le dimanche *post ascensa Domini*, pour s'achever avec la vigile de la Saint-André (nº 134), suivie de trois homélies *In dedicatione ecclesiae* (nº 135-137) et de trois autres *In conventu sacerdotum* (nº 138-140). C'est dire que la partie d'hiver, aujourd'hui introuvable, comptait soixante-neuf homélies et devait débuter avec la fête de saint André ou les dimanches *Ante natale Domini.* L'ensemble est de structure nettement romaine, avec cette division de l'année liturgique, son sanctoral et la répartition des dimanches après la Pentecôte en dimanches *post Pentecosten* (quatre), *post natale Apostolorum* (huit), *post sancti Laurentii* (sept) et *post sancti Angeli* (six). Mais, bornons-nous à un examen d'ordre littéraire.

Sur la fin de sa vie, l'archevêque Hildebold, dont le *scriptorium* est justement célèbre[1], avait fait copier un homiliaire « patristique », conservé encore à la Bibliothèque Capitulaire de Cologne (*Cath.* 171). L'inscription initiale en indique bien le caractère, et, dès le premier sermon, on reconnaît une compilation de saint Césaire d'Arles (sermon 187) :

1. Cfr Leslie Weber JONES, *The Script of Cologne from Hildebald to Hermann* (The Mediaeval Academy of America), Cambridge, Massachussets, 1932.

(fol. 1) CODEX SANCTI PETRI SUB PIO PATRE HILDIBALDO SCRIPTUS. *Omelia excerpta diuersorum patrum de diebus festis.*
(fol. 2) DE ADMONITIONE ANTE DIEM NATALIS DOMINI. SANCTI FAUSTINI. Quia propitia diuinitate, fr. dil., iam prope est dies, in qua natalem domini saluatoris...[1]

Pour contemporain qu'il soit, l'homiliaire de Mondsee est d'un tout autre type, car il adopte le genre « carolingien » de l'homélie inspirée des écrits des Pères, et, par son ordonnance liturgique, il ne s'y rattache en aucune façon[2]. Cependant, qu'il soit dû à la requête du même Hildebold ou à l'initiative de Lantperhtus, il procède bien d'une inspiration pastorale identique et l'on n'y relève rien de spécifiquement monastique. Il est fait pour un évêque, qui doit sans cesse exhorter ses fidèles et ses prêtres. Aux uns et aux autres, il prêche la fuite du péché, la pénitence, les vertus chrétiennes, l'amour de Dieu et du prochain, la prière, l'aumône et le désir confiant de la récompense éternelle. Aux prêtres, coopérateurs de Dieu et médecins des âmes, il rappelle la grandeur et les devoirs de leur charge, leur recommandant, avec instance, le détachement du monde, l'humilité, la chasteté, l'hospitalité, la concorde et la paix.

Ce souci constant d'édification chrétienne et sacerdotale, qui ne néglige en rien l'instruction doctrinale, donne au recueil sa caractéristique propre et le distingue des homiliaires de Smaragde, de Raban ou de l'école d'Auxerre. Il en explique aussi la composition, car il dicte le choix des sources et leur mode d'utilisation. Les homélies pastorales de saint Grégoire et du Vénérable Bède répondaient parfaitement au but recherché, et Lantperhtus s'est souvent contenté de les abréger, en les allégeant de leurs commentaires plus techniques (nº 80, 84, 86, 88, 96, 99, 111-113, 133 et 134). A l'occasion, il y ajoute encore une exhortation morale (nº 100 et 137), ou bien une explication supplémentaire (nº 70, 71 et 95). Parfois, au contraire, il n'en retient qu'un apport assez faible (nº 82, 87, 104, 123 et 128). Il ne leur est même pas lié au point de s'interdire de chercher ailleurs un texte plus à sa convenance, et les homélies correspondantes de Bède (*Hom.* 11, 12, 15, 16 et 17) n'entreront pour rien dans les homélies 79, 89, 90 et 91.

1. *Ibid.*, p. 57-58 (nº 18) et Planches LXXII-LXXV. Cfr Ant. Decker, *Die Hildebold'sche Manuskriptensammlung des Kölner Domes*, dans *Festschrift der Dreiundvierzigsten Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner*, Bonn, 1895, p. 241 (nº 62).
C'est le manuscrit *H* [23] de Dom Morin (édition des sermons de saint Césaire).
2. On notera, cependant, Cologne *Cath.* 172 (xe s.) : homélies sur les Épîtres (Noël-Ascension) du Pseudo-Bède.

Ayant la même préoccupation dominante, le sermon *De dispensatoribus Domini* de Fulgence, coupé en deux et abrégé, fournira également à lui seul deux homélies sacerdotales (nº 108 et 132). Cependant, ces auteurs préférés n'avaient pas exposé tous les Évangiles liturgiques, et le compilateur a dû, en général, combiner entre elles plusieurs sources différentes. D'ordinaire, les commentaires patristiques sur les Évangiles lui fournissent la trame de son homélie, et il les complète, à son goût, par des exhortations empruntées à d'autres écrits, ou des considérations plus personnelles.

S'il n'a presque rien demandé au Commentaire de Bède sur Saint-Marc (nº 125), — même lorsque la lecture du jour y invitait (nº 85, 94 et 111), — il a, en revanche très largement fait appel à son Commentaire sur Saint-Luc, aussi bien pour certains passages parallèles de Saint-Matthieu (nº 97, 125-127, 130 et 131) que pour les textes correspondants. Il en est de même pour le Commentaire de saint Ambroise (nº 127, 130 et 131), qui sert aussi, évidemment, pour les homélies sur Saint-Luc (nº 77, 78, 116 et 135). En dehors de là, le Commentaire de saint Jérôme sur le premier Évangile est presque toujours utilisé, mais par simples bribes, à cause de son caractère surtout exégétique. Plus approprié, celui du Pseudo-Chrysostome est davantage mis à contribution (nº 114, 119, 121, 122 et 128), mais on relève aussi trois emprunts au *De sermone Domini in monte* d'Augustin (nº 93, 95 et 117) et, c'est à noter, deux réminiscences du commentaire fragmentaire de Chromatius d'Aquilée (nº 95 et 117), assez mal représenté dans la tradition littéraire et manuscrite[1]. Quant aux homélies sur le quatrième Évangile, dont plusieurs font défaut (nº 72-75), elles

1. Cfr Fr. Stegmüller, *Repert. Bibl. M. A.*, nº 1941 ; *Corpus Christ*, t. IX, p. 373-8; R. Etaix, « *Tractatus in Matheum* » *partiellement inédits, pouvant être attribués à Chromace d'Aquilée*, dans *Rev. Bén.*, 70 (1960), p. 469-503. Aucun des textes publiés par l'abbé R. Etaix n'a son emploi dans l'homiliaire de Mondsee. De son côté, dom J. Lemarié pense reconnaître plusieurs « homélies » du même Chromace dans un manuscrit provenant de Ripoll. L'une d'entre elles (sur Matth. VI, 22), dont il me communique aimablement la transcription, est très proche des *Tractatus in Mattheum*, mais, confrontation faite, c'est elle, et non le *Tractatus* XVII, qui est reprise, presque à la lettre, par l'homiliaire de Mondsee.

L'homélie 95, en effet, lui emprunte les deux premières lignes d'introduction *(Post multam ac caelestem doctrinam...)*, puis, après un extrait d'Augustin, *De sermone Domini, I, 17*, poursuit la citation pendant une vingtaine de lignes (fol. 161ᵛ-162). A son tour, l'homélie 117 de Mondsee, peu après le début (fol. 43), en reprend un autre passage *(Duos hic dominos...)*, et lui demande, au surplus, sa conclusion (fol. 44ᵛ).

On est donc en droit de se demander si un *Corpus* d'homélies, attribuable à Chromace, n'a pas servi de source directe à Lantperhtus de Mondsee et n'a pas laissé d'autres traces dans son homiliaire.

demandent autant à l'homiliaire de Bède (nº 70, 71, 134 et 137) qu'aux *Tractatus in Ioannem* d'Augustin (nº 70, 71, 89 et 107), et l'une d'entre elles (nº 79), si elle n'est pas originale, s'inspire d'une source inconnue.

Pour étoffer ces commentaires suivis sur les quatre Évangiles, Lantperhtus a maintes fois recours (nº 94, 101, 102, 109, 114, 123-126, 128, 130, 131, 136 et 140) à l'*Interpretatio Evangeliorum* de l'Épiphane latin[1], très adaptée à son but : dans deux cas (nº 136 et 140), elle fournit même presque toute la substance de l'homélie. L'histoire littéraire enregistrera d'autant plus volontiers ces emprunts à un auteur rarement cité et encore mal identifié, que des références marginales le désignent, tour à tour, sous le nom d'Eusèbe (*eūs* : nº 126, 128 et 131), d'Hilaire (*hilr'* : nº 124) ou de Césaire (*ces* : nº 128).

A part cette attribution fausse, Césaire n'est jamais mentionné dans les références marginales qui paraissent primitives, mais sa contribution, tout à fait *ad rem*, est importante (nº 87, 92, 95, 98, 104, 109, 136, 137 et 140). Aux côtés de ses sermons, viennent se ranger les *Homiliae ad monachos* d'Eusèbe de Gaule (nº 100, 103, 115 et 125), qu'il a lui-même utilisées (cfr nº 95). En dehors d'homélies de Bède étrangères au texte évangélique du jour (nº 77, 83, 94 et 97), on relève aussi des emprunts à des sermons attribués à saint Augustin (nº 105 et 106) ou à Maxime de Turin (nº 85, 90, 92 et 98) et aux sermons *In Natali sanctae Mariae* de l'homiliaire d'Alain de Farfa (nº 109 et 116), qui pourrait avoir servi de source directe dans quelques cas (nº 105, 109, 116). Une référence marginale (*Iul'*) renvoie encore à un passage du *De vita contemplativa* de Julien Pomère (nº 122), et permet d'en reconnaître un autre extrait (nº 81). Ailleurs, ce sont des sermons de saint Léon (nº 107 et 120), les *Synonyma* d'Isidore de Séville (nº 78), ou bien la conclusion du *De remissione peccatorum* de

---

1. Édition A. Erikson, *Sancti Epiphanii episcopi Interpratio Evangeliorum*, Lund, 1939. Cfr *Clavis Patrum*, 914; Stegmüller, *op. cit.*, nº 2245.

Notons, au passage, que le sermon 60 de cet auteur *(In illis, inquit, diebus, ait evangelista...)*, repris par l'homélie 94 de Mondsee, est passé tout entier dans le sermon pseudo-augustinien *App.* 81, 2-5, *P.L.* 39, 1903-4 (=Pseudo-Maxime, *serm.* 107, *P.L.* 57, 744A7-746C).

A propos de l'attribution à Hilaire (nº 124), il faut également relever la parenté des sermons 1 et 2 d'Épiphane avec les homélies *In Mattheum* publiées, sous le nom d'Hilaire, dans *Florilegium Casinense*, t. II (1875), p. 62-66, et A. Mai, *Nova Patrum Bibliotheca*, Rome, t. I (1844), p. 477-484 *(Liber generationis Iesu Christi... A transmigratione Babylonis usque ad Christum...)*. Ce même texte reparaît encore dans Rome *Vallicelliana* A.10 (XII^e s., *Mont-Cassin*), fol. 47^v-49^v *(Tractatus S. Ylarii episcopi)*.

Fulgence (nº 82, 91 et 94) qui servent d'exhortation finale à l'homélie.

Bref, sans que tous les ouvrages utilisés aient pu être identifiés, l'éventail des sources apparaît assez large et de bonne qualité. Lantperhtus travaille sur pièces et non pas de seconde main ; il fait, dans le matériel dont il dispose, un choix judicieux, bien adapté à son propos et ses agencements sont assez ingénieux pour ne pas trop laisser voir l'artifice. Là, pourtant, ne doit pas se borner son mérite, car, en dehors de tel ou tel « chapeau » initial et de quelques raccords, gloses ou conclusions morales, il semble bien avoir parfois cédé à sa propre inspiration. Loin d'être un compilateur servile, il ne cite pas toujours à la lettre les textes qu'il a sous les yeux et il sait s'écarter des interprétations allégoriques qu'ils lui proposent. Il ne dédaigne point la paraphrase (nº 83, 126, 130, etc.) ou les remaniements (nº 102, 109, 117, etc.), et, dans certains cas, c'est à peine si on peut lui trouver quelque point d'appui (nº 91, 93, 97 et 105), alors même qu'il pouvait recourir à Bède ou à Augustin (nº 79, 90 et 91). Il pratique aussi la libre imitation, et certains passages (nº 78 et 130) ont une saveur césairienne assez marquée, sans se laisser repérer dans les œuvres de l'évêque d'Arles[1]. Enfin, tout imprégnées qu'elles soient de la doctrine la plus traditionnelle, deux homélies *In conventu sacerdotum* (nº 138 et 139) ne montrent point d'emprunts textuels. Sans doute, de plus perspicaces recherches réduiraient-elles cette marge de relative originalité ; elles ne sauraient, toutefois, la supprimer. Par là, comme par son caractère pastoral, la valeur des

1. Voici, à titre d'exemple, le passage « césairien » de l'homélie 84 (fol. 25ᵛ-26). Pour les expressions *et alia his similia, longum est, iudicem-preconem*, on pourra se reporter aux passages similaires de Césaire indiqués par dom Morin dans les Tables de son édition :

(fol. 25ᵛ) Et ideo, fr. k., quantum possumus haec eadem uitia *et alia his similia*, quae *denumerare longum est*, sollicite cogitemus ea de cordibus nostris extirpare, quatenus firmi et stabiles in uirtutibus existere ualeamus, et quomodo corpus nostrum componere satagimus delectamentis, saltim animas nostras bonis moribus et sanctis operibus (*add post* similiter) adornare studeamus. Quicquid ergo in anima nostra sordidum inuenitur paenitentiae (fol. 26) lacrimis lauetur. Quod in ea nigrum et obscurum propter delectationes carnis repperitur, aelymosinis dealbetur. Quod per luxoriam inquinatum est, castitate mundetur. Quod per neglegentiam perditum nostri temporis est, assiduis orationibus reparetur. Quod avaritia sordidauit, cum Dei adiutorio et largitate redimatur. Hilari uultu et gaudenti animo a nobis suscipiatur quod nobis ad redemptionem peccatorum nostrorum pronuntiatur. Qui uoluerit euadere *iudicem*, non contemnat *preconem*, quia nos quod nostrum est admonemus. Deus autem omnipotens in cor uestrum ea inspirare dignetur quae uobis ad ueram et ad perpetuam pertinent salutem.

sources utilisées, son ancienneté et son intérêt liturgique, l'homiliaire de Mondsee se recommande à l'attention.

Il mérite également d'être tiré de l'oubli en raison de son influence, qui s'exerce non seulement en pays bavarois, mais jusqu'en Italie. Peut-être n'est-il jamais passé à Cologne, parce que la mort de l'archevêque était survenue entre temps (3 septembre 819). En tout cas, des copies ont certainement circulé, car B. Bruni, l'éditeur trop généreux de Maxime de Turin, a rencontré les homélies 85 et 90 dans des recueils tardifs et en a fait ses sermons 92 et 95. D'autre part, l'homélie 91, abrégée de quelques lignes, a été publiée dans le *Florilegium Casinense* (t. III, p. 48-49), d'après MONT-CASSIN 177 (XI-XII^e siècle), p. 292-3, et cet homiliaire composite pourrait bien avoir conservé quelques autres homélies de la partie d'hiver aujourd'hui perdue[1]. Il faut en dire autant, semble-t-il, d'un manuscrit de Reichenau de la première moitié du IX^e siècle, KARLSRUHE Aug. CLII, fol. 75^v-83^v, dont trois des neuf homélies pour le Commun des Saints (= n° 105, 112 et 133), et peut-être cinq autres, sont reprises de l'homiliaire de Mondsee[2]. L'homélie 113,

1. Également publiées dans *Florilegium Casinense*, t. III (1877), p. 40-46. Elles ont, en effet, une parenté certaine avec les homélies correspondantes de l'homiliaire dérivé de celui de Mondsee (*Hom.* I, 7, 8, 11, 13 et 14), mais sans leur être identiques. En voici l'*incipit* :

— *Angelus Domini apparuit in somnis Ioseph...* (MATTH. II, 13-18). Nato Domino et salvatore nostro Iesu Christo in civitate Bethleem... (p. 40-41).

— *Erant Ioseph et Maria mater eius mirantes...* (LUC. II, 33-40). Lectio sancti evangelii quae nunc lecta est, fr. k., manifeste nobis tradit quod virginis filius est Iesus... (p. 41-42).

— *Defuncto Herode ecce angelus Domini apparuit in somnis Ioseph...* (MATTH. II, 19-23). Redemptoris nostri Domini Iesu in carne ostensionem veneranda prevenientes sollempnitate... (p. 42-43).

— *Cum factus esset Dominus Iesus annorum XII...* (LUC. II, 42-52). Lectio sancti evangelii quae modo lecta est, fr. k., infantiam Domini Salvatoris annuntiat... (p. 43-45).

— *Venit Dominus Iesus a Galilea in Iordanem...* (MATTH. III, 13-17). Sancti evangelii lectio, quam audistis, dil., magnum nobis demonstrat humilitatis exemplum... (p. 45-46).

2. La première (Beatissimorum apostolorum passio, fr. k., quorum hodie natalem celebramus, cunctis est honoranda credentibus...) appartient aux homélies du Pseudo-Bède sur les Épîtres, éd. Gymnicus, p. 280. Les autres, sauf une (fol. 78^v-79^v), ont leur correspondance dans l'homiliaire bavarois (= *B*) dérivé de celui de Mondsee, mais les trois que l'on peut contrôler ne coïncident qu'avec le texte de celui-ci. On peut donc penser que tout le groupe dérive directement de l'homiliaire de Mondsee, des homélies pour une fête propre de Saint ayant été transférées au Commun. En voici le détail, d'après A. HOLDER, *Die Reichenauer Handschriften*, Leipzig, 1906, p. 365-7 :

— fol. 76-76^v : *Dixit Ihesus d. s. Hoc est praeceptum meum...* (IOH. XV, 12-16). Ex lectione evangelica audistis, fr. k., vere caritatis discipulis suis dare

In decollatione sancti Ioannis Baptistae, est également passée tout entière dans les *Vitae et sermones* de VATICAN lat. 1190 (XII^e siècle), fol. 97-100^v, et on en retrouve d'autres, au complet ou en partie, dans l'homiliaire italien de VATICAN Chigi P. VIII. 16 (XI-XII^e siècle), fol. 157-158 (n° 72), 253-254 (n° 91) et 258-259^v (n° 109 et 108). La liste n'est évidemment pas close, mais il y a mieux que ces fragments épars.

Il est certain, en effet, que l'homiliaire de Mondsee, — pris dans son ensemble et, sans aucun doute, avec sa partie d'hiver, — a servi de source principale et directe à un autre homiliaire bavarois, dont on peut citer les exemplaires suivants :

1. BAMBERG Patr. 156 (B. I. 4., *Cathédrale*), 204 fol. (37×23). Manuscrit bavarois du IX^e siècle[1]. Mutilé des premiers folios, il reproduit d'abord l'*Homelia in Initium Evangelii sancti Matthaei* de Walafrid Strabon († 849), *P. L.* 114, 852A8-862). A la suite :

(fol. 6) IN UIGILIA DOMINI DE NONA. *Lectio sancti euangelii secundum Matheum* [I, 18-21]. In illo tempore, cum esset desponsata mater ihesu maria ioseph... *Omelia lectionis eiusdem.* Matheus apostolus et euan-

---

Dominum preceptum...//...cui sit honor et virtus, laus et imperium per infinita s. s. Amen (cfr *B* I, 72).

— fol. 76^v-77^v : *Dixit Ihesus d. s. Ecce ego mitto vos...* (MATTH. X, 16-22). Attendamus, dil. fr., quemadmodum discipulos suos veritas...//...ut per caritatem preparetis Deo in vestris cordibus templum (= *M* 105. Cfr *B* II, 39).

— fol. 77^v-78^v : *Dixit Ihesus d. s. Si quis venit ad me...* (LUC. XIV, 26-33). Si consideremus, fr. k., quae et quanta sunt...//...in s. s. Amen (*M* 112 ; *B* II, 47).

— fol. 78^v-79^v : *Videns Ihesus turbas ascendit in montem...* (MATTH. V, 1-12). Audistis ex lectione evangelica, fr. k., exhortantem Dominum discipulos suos contra pressuras...//...qui coaeternus Deo Patri et Spiritui Sancto vivit... (cfr *B* II, 28).

— fol. 79^v-80^v : *Dixit Ihesus... Homo quidam peregre proficiscens...* (MATTH. XXV, 14-23). Audivit dilectio vestra, fr. k., Domini parabolam...//...coaequalis Deus vivit et regnat per omnia s. s. Amen (cfr *B* I, 9).

— fol. 80^v-81^v : *Respondens Ihesus dixit : Confiteor tibi, Pater...* (MATTH. XI, 25-30). Audivit dilectio vestra in praesenti sancti evangelii lectione Domini nostri Ihesu Christi.../...Christum qui cum Patre... (= *M* 124. Cfr *B* II, 59).

— fol. 81^v-82 : *Dixit Ihesus... Simili est R. C. thesauro...* (MATTH. XIII, 44-52). Ecce ex lectione evangelica audistis, filii kar., caelorum regnum.../...saec. Amen (cfr *B* I, 18).

— fol. 82-83^v : *Dihit Ihesus... Simili est R. C. decem virginibus...* (MATTH. XXV, 1-13). Saepe nos admoneo...//...omnibusque ad eam diebus vitae nostrae fideliter et studiose praeparare, ipso auxiliante Domino nostro, qui... (= *M* 133. Cfr *B* II, 80).

Je remercie l'abbé R. Etaix de m'avoir signalé ce manuscrit.

1. Communication de M. le Professeur B. Bischoff. L'homiliaire est analysé par F. LEITSCHUH et Hans FISCHER, *Katalog der Handschriften der königlichen Bibliothek zu Bamberg*, Bamberg, t. I, 1 (1895), p. 540-2, et I, 3 (1908), p. 34-5. Le microfilm m'en a été aimablement communiqué par l'entremise de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes.

gelista natiuitatem domini et saluatoris nostri ihesu christi, qui aeternus ante saecula dei filius... //...sine aliqua miseria conceditur aeterna felicitas. Per...

2. Munich lat. 3833 (*Aug. eccl.* 133), 192 fol.
Écrit pour la cathédrale d'Augsbourg, dans la première moitié du IXe siècle[1]. Après les *Capitula* (fol. 2-11), débute par la première homélie du manuscrit de Bamberg.

3. Paris *B. N.* lat. 17301 (*Saint-Martin-des-Champs* 37), 179 fol. (340×250).
Écrit vers le milieu du IXe siècle, probablement en Allemagne du Sud[2]. A part les mutilations du début et de la fin, a le même contenu que le manuscrit de Bamberg.

4. Vatican Palat. lat. 431 (X-XIe siècle, Allemagne du Sud ?), 228 fol. (270×210).
Après les Tables (mutilées), le manuscrit débute comme celui de Bamberg : *In uigilia domini de nona...* Matheus apostolus... (fol. 2v), et a le même contenu.

5. Munich lat. 19107 et 19108 (XIe siècle, *Tegernsee*)[3].
Ces deux manuscrits se font suite. Le premier contient la partie d'hiver, précédée de l'homélie de Walafrid Strabon[4], comme dans le manuscrit de Bamberg. Le second débute au dimanche *post ascensa Domini :* Cum uenerit paracletus... Dominus noster ihesus christus in sermone quem audistis... (fol. 7).

6. Verceil *Bibl. Capit.* CVIII (XIe siècle).
Mutilé du début et de la fin, ce manuscrit n'a conservé (avec quelques interpolations), que les homélies de Noël au samedi saint. Une partie de son contenu et quelques pièces supplémentaires (vigile paschale à férie IV de Pâques) se retrouvent dans le manuscrit *LXI* (XIII-XIXe siècle) de la même Bibliothèque[5].

7. Reims *Bibl. mun.* 1407 (K. 787, *Saint-Thierry* 113), fol. 132-183 (XIIIe siècle).
Même contenu.

Ce dernier manuscrit ayant été soigneusement décrit (attributions à part) dans le Catalogue dressé par H. Loriquet[6], il n'est pas indispensable d'en donner à nouveau l'analyse détaillée. Mieux

1. D'après les indications du Catalogue. Pour la date, voir B. Bischoff, *Die Südostdeutschen Schreibschulen und Bibliotheken in der Karolingerzeit*, Leipzig, t. I (1940), p. 13.
2. Communication de M. le Professeur B. Bischoff.
3. Cfr B. Bischoff, *op. cit.*, p. 163.
4. D'après des notes prises pour moi par dom J. Leclercq. Le Catalogue indique à tort : « Wallafridi Strabonis collectarium (homil.) excarpsatum per anni circulum de lection. et evangel. per festa praecipua. »
5. Je dois l'analyse de ces manuscrits à l'amabilité de l'abbé R. Etaix.
6. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements*, série in-8°, t. 39 (1905), p. 607-619.

vaut préciser les rapports de ce copieux recueil carolingien (88 et 83 pièces) avec l'homiliaire de Mondsee.

Certes, le *Comes* liturgique est loin d'être identique de part et d'autre. Beaucoup de lectures sont assignées à un autre jour, et quatre sont restées sans emploi, à savoir celles qui étaient assignées au vendredi et au samedi dans l'octave de la Pentecôte (nº 77 et 78), au samedi après le second dimanche *post Pentecosten* (nº 83) et au VI^e^ dimanche *post sancti Angeli* (nº 131). D'autres ont été ajoutées pour les fêtes des Saints, et la partie d'hiver s'achève avec quatre dimanches *ante natale Domini* et les trois féries de l'Avent. Cependant, la structure générale de l'ensemble reste assez voisine, avec la division de l'année au dimanche *post ascensa Domini*, les principales fêtes, la répartition des dimanches après la Pentecôte et jusqu'à la manière de désigner les jours liturgiques.

Ces rapprochements deviennent décisifs, si l'on compare entre elles les homélies des deux recueils, tant sont étroites et nombreuses leurs correspondances. Presque toutes celles de Mondsee (à une dizaine près) ont été, en effet, reprises par le second homiliaire, y compris certaines de leurs références marginales aussi peu usuelles qu'*eus* (pour désigner l'Épiphane latin) ou *iul'* (Julien Pomère). Non pas que le compilateur se contente de les reproduire telles quelles. Bien au contraire, il refait tout le travail à frais nouveaux, remaniant plus ou moins profondément le texte de Lantperhtus, recourant directement aux mêmes sources pour les utiliser de façon différente, ou en employant de nouvelles, comme les homélies II, 15 et 16 de Bède, qui avaient été négligées (nº 88 et 89).

La confrontation de l'*incipit* ou de l'*explicit* ferait vite apparaître, de part et d'autre, de multiples points de concordance, mais, avec nos bons carolingiens, beaucoup moins plagiaires qu'on ne pense, le procédé est souvent fallacieux. Mieux vaut donc les voir à l'œuvre en prenant un exemple concret ; l'homélie *In Assumptione sanctae Mariae* le fournira. Les deux homiliaires — appelons-les I et II — commencent par utiliser le Commentaire de Bède sur l'Évangile du jour (Luc x, 38-42), mais ils ne lui empruntent pas exactement les mêmes passages ; chaque compilateur a donc sous les yeux l'original. De plus, les premières lignes d'introduction sont assez divergentes :

I (*Hom.* 109)	II (*Hom.* II, 44)
Haec lectio, fr. k., pulcherrima ratione dilectionem dei et proximi rebus et ueritate connectitur. Nam	Haec lectio, fr. k., pulcherrima ratione dilectionem dei et proximi rebus et uerbis designat, ut intellegere

cum intraret ihesus in quoddam castellum...	ualet dilectio uestra. Nam cum intraret ihesus in quoddam castellum...
(ex Beda:)	*(ex Beda:)*
Duae quippe istae dilectae sorores...//...ad uidendam faciem sui creatoris animus inardescat, ita ut iam nouerit carnis corruptibilis pondus...//...et sua pericula commemorat.	Duae quippe istae dilectae domino sorores...//...ad uidendam creatoris sui faciem iugiter animus anhelat.
(omittit)	*(omittit)*
	Dum autem martha tota intentione in actiua uita desudabat...//...et in caelesti patria perficitur.

Indépendance manifeste, dira-t-on, dans l'utilisation d'une source commune ! Il est vrai ; mais voici maintenant la contrepartie :

I	II
(*ex Alano*, II, 64-66)	
Quia ergo adest nobis, dilectissimi, optatus dies beatae ac uenerabilis semper mariae uirginis, ideo cum summa exultatione diem sanctae adsumptionis eius sollemniter caelebremus, quia reuera dignum est, ut in die tantae genitricis laudes domini non sileat lingua carnis.	Quia ergo uenerabilem diem adsumptionis beatae dei genitricis mariae caelebramus, dignum est ut, quantum possumus, creatori nostro gratias agamus,
Merito itaque beata maria singulari a nobis preconio attollitur, cuius sacratissimus partus non solum mundum perditum liberauit, sed etiam aeternae uitae gaudia oboedientibus sibi concessit.	
O beatae mariae intemerata uirginitas, quis ei digne ualeat iura gratiarum et laudum preconia inpendere, quae singulari sua castitate mundo succurrit perdito.	
(*ex Epiphanio*, 19)	
Nam eua peccando mundum merore compleuit ; maria abstinendo se a peccatis, non solum mundum, sed etiam caelos laetitia sempiterna perfudit. Eua nobis poenas et gehennam adquisiuit ; maria uiam nobis regni caelestis aperuit.	quia poenas quas nobis eua mater intulit peccando, maria mater et uirgo abstulit dominum christum pariendo. Et quia eua mundum merore conpleuit, maria abstinendo se a peccatis, non solum nobis exemplum ostendit salutis, sed etiam ipsam nobis

laetitiam attulit aeternae felicitatis, ihesum christum dominum nostrum, qui non solum mundum perditum liberauit, uerum etiam aeternae uitae gaudia oboedientibus sibi concessit, ubi omnium beatitudo ipse erit...

Unde, dilectissimi nobis, omni custodia seruemus cor nostrum...

Cette fois, les coïncidences verbales ne sauraient être attribuables à l'utilisation fortuite de sources communes. Passe encore pour les réminiscences des trois sermons *In natali sanctae Mariae* de l'homiliaire d'Alain de Farfa, qui circulait alors en Bavière et dont II garde, somme toute, fort peu de chose. On l'admettra beaucoup plus difficilement pour l'*Interpretatio Evangeliorum* d'Épiphane, qui n'est point d'usage courant. D'autre part, le deuxième paragraphe, qui ne doit rien aux sermons d'Alain, est, lui aussi, en partie repris par le second homiliaire, dans les dernières lignes. Or, il n'est même pas besoin de se livrer à une confrontation d'ensemble, d'ailleurs facile, pour voir en quel sens s'exerce la dépendance, car l'homiliaire de Mondsee suit de beaucoup plus près le texte d'Épiphane, dont, au surplus il prolonge seul la citation[1]. C'est donc lui qui sert de source directe à l'autre. On pourrait renouveler maintes fois l'expérience ; elle aboutirait toujours au même résultat concluant, mais on notera de nouveau, à l'actif du second compilateur, la grande liberté dont il use à l'égard du texte de Lantperhtus.

Plus que l'utilisation de cette source principale, l'origine des manuscrits de son homiliaires semble bien indiquer en lui quelque auteur bavarois. On en trouve, d'ailleurs, confirmation par l'adjonction d'un sermon (II, 81) en l'honneur de saint Rupert, évêque de Salzbourg († 718) :

Die VII Kal. Oct. IN NATALI SANCTI RUODBERTI EPISCOPI ET CONFESSORIS

Gaudete, dil. fr., in domino, qui ad sanctissimi patris et protectoris nostri sancti Ruodberti episcopi solemnia conuenistis...//...ut nos ipsi per eius misericordiam omne malum uincamus. Per[2]...

1. Édition A. Erikson, p. 22 : « Quid ergo ? Exclusae sunt [foeminae] ? Si Mariam sequuntur, salvae sunt. Eva peccando totum mundum replevit ; Maria abstinendo se a peccatis caelos replevit. Eva poenas et gehennam adquisivit, et Maria regna caelorum. Unde, dilectissimi nobis, omni custodia servemus cor nostrum, non solum a mulieris concupiscentia...

2. Ce sermon n'est qu'une transposition abrégée de l'*Adhortatio ad imitandas virtutes sancti Vedasti* d'Alcuin, *P.L.* 101, 678C-679B, ainsi que l'ont déjà indiqué F. Leischuh et Hans Fischer, *op. cit.*, t. I, 3, p. 35.

Réplique de l'œuvre dédiée à Hildebold de Cologne et composé très vraisemblablement, lui aussi, pour l'usage d'un évêque, l'homiliaire pourrait donc avoir été primitivement destiné à l'église de Salzbourg. On hésite, cependant, à l'affirmer, car le *Comes* qu'il utilise ne correspond pas de tout point avec ceux — il est vrai, plus anciens ou plus tardifs, — que nous connaissons[1]. D'autre part, le culte de saint Rupert était répandu un peu dans toute la Bavière, et *Clm* 3833, le plus ancien témoin, provient de la cathédrale d'Augsbourg. En tout cas, malgré les indications données par le Catalogue de la Bayerische Staatsbibliothek[2], la présence de l'*Omelia* de Walafrid Strabon dans le manuscrit de Tegernsee (*Clm* 19107), comme dans celui de Bamberg, n'autorise aucune identification d'auteur, car elle constitue un apport adventice ; en outre, la tradition littéraire ignore tout d'une semblable attribution. On a, du moins, une région d'origine, la Bavière, et une date approximative, que délimitent l'homiliaire de Mondsee (811-819) et le manuscrit d'Augsbourg (avant le milieu du siècle).

De son côté, la tradition manuscrite atteste la diffusion de ce second homiliaire bavarois. Il a été, de plus, dépecé, comme celui de Mondsee, pour étoffer des compilations ultérieures. Les trois dernières homélies attribuées à Bède (*Hom.* III, 107-109) — toutes trois tirées du même recueil italien du XIII^e^ siècle[3] — ne sont autres, en effet, que ses homélies I, 44, 50 et 45. C'est encore à cette source (II, 5-8) qu'un homiliaire interpolé d'Héric d'Auxerre, *Clm* 9504 (XII^e^ siècle, *Oberaltaich*) p. 290-295, a demandé les homélies pour les cinq premières féries de la Pentecôte. Un autre homiliaire de l'École d'Auxerre, VATICAN lat. 8568 (X^e^ siècle, *Saint-Pierre de Malmédy*), fol. 175-177 (*In natali S. Petri*), 191-191^v^ (*In Assumptione S. Mariae*) et 192-193^v^ (*In natali S. Bartholomei*), lui a également emprunté trois homélies (II, 22, 40 et 33). L'homélie pour la Purification de la Vierge (I, 23), tributaire d'Ambroise Autpert (*Sollemnitas hodierna, fr. k., inter ceteras anni festiuitates non incongrue debito ueneratur officio... Cunctis fidelibus liquet...*), passe, à son tour, dans l'homiliaire d'Hermann, évêque de Prague (fol. 115-116^v^), et il y a certainement ailleurs bien d'autres épaves qui attendent d'être repêchées !

1. Le *Comes* de Salzbourg et des régions avoisinantes a été publié par G. SWARZENSKI, *Die Salzburger Malerei*, Leipzig, 1913, p. 183-199 ; dom A. DOLD en a également donné un fragment palimpseste dans *Ephem. Lit.*, 48 (1934), p. 382-9, et l'on sait qu'il annonce la publication du Sacramentaire de Salzbourg.
2. Cfr *supra*, p. 86, note 4.
3. *P.L.* 94, 510-6. Sur leur provenance, voir la note de la colonne 510.

Bref, avec l'homiliaire de Lantperhtus de Mondsee et son dérivé bavarois, on tient un nouveau fil conducteur, dont ces notes trop sommaires et en partie provisoires n'ont fait que laisser entrevoir les nombreux tenants et aboutissants. Puissent donc les rédacteurs de Catalogues ne point perdre espoir et courage, ni les érudits renoncer plus longtemps à s'aventurer parmi tous ces homiliaires « carolingiens » qui leur offrent un si vaste champ de recherche.

A leur intention, voici, pour terminer, l'inventaire de ce qui subsiste du recueil composé, en 811-819, pour Hildebold de Cologne, avec l'indication des sources qui ont pu être identifiées[1]. Sauf pour la première homélie, qui servira d'exemple, la péricope évangélique est abrégée et l'inutile *Omelia lectionis eiusdem* est supprimée ; éventuellement, les lacunes du manuscrit seront comblées à l'aide des Tables initiales :

70 (fol. 16-19). DOM. POST ASCENSA DOMINI. LECTIO SANCTI EUANGELII SECUNDUM IOHANNEM [Ioh. xv, 26 - xvi, 4], cap. (?). In illo tempore dixit Ihesus discipulis suis : Cum uenerit Paracletus quem ego mittam uobis a Patre, Spiritum ueritatis qui a Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me, *et reliqua usque ad* quia ego dixi uobis.

OMELIA LECTIONIS EIUSDEM.

Dominus noster Ihesus Christus, in sermone quem modo audistis, ait discipulis suis : *Cum uenerit Paracletus...*, tamquam diceret : Iudaei me odio habuerunt et occiderunt...//...per paschalia sacramenta prerogauit Ihesus Christus Dominus noster, qui uiuit et regnat cum Patre in unitate Spiritus Sancti per omnia saecula saecolurum. Amen.

Extraits entremêlés (avec quelques gloses) d'Augustin, *Tract. in Ioann.*, 92, 1 (fin) et 2 (début), *P.L.* 35, 1863, et de Bède, *Hom.*, II, 10 (II, 16), *P.L.* 94, 182C10-D7, 183B5-13 et D5-10, 184A10-B6, 184C1-185A4, 186A5-B10 et 189B5-D5.

71 (fol. 19-21v) IN VIGILIA PENTECOSTES. *Cap.* cxxvii (Ioh. xiv, 15-21). *Si diligitis me, mandata mea seruate...* Quia uigilias uenturae sollemnitatis de aduentu Spiritus sancti caelebramus, fr. k., debemus ipsi congruere sollemnitati quam colimus...//...hoc est in claritate quam habuit priusquam mundus esset apud Patrem, cum quo...

Bède, *Hom.*, II, 11 (=II, 17), *P.L.* 94, 189D16-190B2 ; Augustin, *Tract. in Ioann.*, 74, 1-2, *P.L.* 35, 1826-1828 (abrégé) ; Bède, *l. c.*, 190D9-191C4, 192D10-193A15, 193B5-C6 et 197A13-B14 (fin).

---

1. Pour les homélies de Bède, j'indique d'abord la numérotation usuelle de Migne (*P.L.* 94), puis, entre parenthèses, celle qu'a retenue l'édition du *Corpus Christianorum*, t. CXXII.

72 (fol. 21v) DIE SANCTO PENTECOSTES. *Cap.* CXXX (Ioh. XIV, 23-31). *Si quis diligit me, sermonem meum seruabit...* Hodiernam sollemnitatem, dil., cum precipuis festis esse uenerandam, omnia catholicorum corda cognoscant. Nec dubium est quantae huic diei...//...*(cetera desunt)*

73 *(deest)* FERIA II POST PENTECOSTEN. *Cap.* XCIII (Ioh. III, 16-21). *Sic enim dilexit Deus mundum...*

74 *(deest)* FERIA III POST PENTECOSTEN. *Cap.* LXXVIII (Ioh. X, 1-10). *Amen, amen dico uobis qui non intrat per hostium...*

75 *(deest)* FERIA IIII POST PENTECOSTEN. *Cap.* LX (Ioh. VI, 44-51). *Nemo potest uenire ad me nisi Pater...*

76 *(deest)* FERIA V POST PENTECOSTEN. *Cap.* LXXVI (Luc. IX, 1-6). *Conuocatis Ihesus duodecim discipulis dedit illis...*

77 (fol. 22-24v) FERIA VI POST PENTECOSTEN. *Cap.* XXVI (Luc. V, 17-26). *Factum est in una dierum et ipse sedebat docens... (Initium deest)*...//... cum psalmista die noctuque meditanda. In quo enim corrigit iuuenior uiam suam, nisi in custodiendo sermones Domini...//...Immo etiam ipsi templum Dei sanctum, in quo uenire et mansionem facere dignetur, existere curemus. Per...

Bède, *In Luc.*, V, *P.L.* 92, 387C2-388A2 (abrégé) ; Ambroise, *In Luc.*, V, 11-13, *P.L.* 15, 1638C3-1639B7 ; Jérôme, *In Matth.*, IX, 3-6, *P.L.* 26, 55B1-C8 (suivi d'une glose) ; Bède, *l. c.*, 388C15-389A1, et *Hom.*, I, 16 (= I, 23), *P.L.* 94, 86B14-D3, 87A13-B14 et 86A12-B2.

78 (fol. 24v-27v) SABBATO POST PENTECOSTEN. *Cap.* (?) (Luc. IV, 38-43). *Surgens Ihesus de synagoga* (fol. 25) *intrauit in domum Symonis...*[1] Quia ergo Dominus et Saluator ad liberandum a potestate diaboli humanum genus uenerat, bene etiam primo secundum ordinem Lucae euangelistae...//...in caelo, non in terra, mercis (*corr* e) promittitur sanctis. Per...

Court prologue (5 lignes) ; Bède, *In Luc.*, IV, *P.L.* 92, 379C15-D5 ; Ambroise, *In Luc.*, IV, 57 (en entier), *P.L.* 15, 1629CD ; Bède, *l. c.*, 380B4-14 ; exhortation imitée de Césaire (20 lignes) ; Bède, *l. c.*, 380B15-D11 ; Isidore, *Synonyma*, II, 91 et 95-99, *P.L.* 83, 865C6-21 (*add* : Considera, et semper Deum time), 860B11-13 et C7-D1, 861A1-2 et A7-B10 (quelques variantes).

79 (fol. 27v-30) DOMINICA OCT. PENTECOSTEN. *Cap.* XXIIII (Ioh. III, 1-16). *Erat homo ex Phariseis Nicodemus nomine...* Cum diuersis signis ac uirtutibus Dominus et Saluator noster diuinitatis suae potentiam

1. Les Tables initiales (fol. 1v) indiquent ici une autre péricope : *Lectio sancti euang. sec. Math* (XX, 29). *Cap.* CC. In illo tempore egrediente Ihesus ab Hiericho secute sunt eum. *Omelia lectionis eiusdem.*

declarauit. Venit ad eum Nichodemus...//...sine aliqua miseria conceditur aeterna felicitas.

Source inconnue.

80 (fol. 30v-33v) IN NAT. SANCTORUM MARCELLINI ET PETRI. IIII NON. IUNII. *Cap.* CCXLVIIII (Luc. XXI, 9-19). *Cum audieritis prelia et seditiones...* Dominus ac Redemptor noster perituri mundi precurrentia mala denuntiat...//...concite opitulatur in temptatione. Per...

Extraits de Grégoire, *Hom.* 35, 1 (post init.) à 5 et 9, *P.L.* 76, 1259B14-1260A1, 1260A11-B14 et C12-15, 1261A1-B7 et D4-1262B12, et 1264C13-1265C5 (fin).

81 (fol. 33v-36v) IN NATALI SANCTI BASILIDIS. *Cap.* CXLIIII (Luc. XII, 1-9). *Adtendite a fermento Pharisaeorum, quae est hypocrisis...* Praescius ergo Dominus et Saluator noster multos in sancta Ecclesia aduentantes perfidos et impios homines, qui unitatem sanctae Dei Ecclesiae suis scindere niterentur erroribus...//...et beata quiete mereamur perfrui per Ihesum Christum Dominum nostrum.

Prologue (18 lignes) ; Bède, *In Luc.*, XII, *P.L.* 92, 487B10-15 ; glose inspirée de Jérôme, *In Matth.*, X, 26-27, *P.L.* 26, 66A1-8 ; Bède, *l. c.*, 487D3-9, 488A7-D6 et 489B4-C6 ; exhortation finale reprise de Julien Pomère, *De Vita contemplativa*, I, 12, *P.L.* 59, 427D7-428B7 (abrégé).

82 (fol. 36v-37v et 127-129v) DOM. II POST PENT. *(Cap. deest)* (Luc. XV, 1-10) *Erant autem adpropinquantes ei publicani et peccatores...* Audistis in lectione euangelica, fratres mei, quia peccatores et publicani accesserunt ad Redemptorem nostrum, et non solum ad colloquendum...//...intra Ecclesiam catholicam perseuerauerit usque in finem, hic saluus erit per I. C. D. N., cui...

Grégoire, *Hom.* 34, 2-6 (abrégé) et 15 (post init.) à 17, *P.L.* 76, 1246C13-1247A15, 1247B8-1249C6, 1255D7-1256C6 et 1257A7-C7 ; Fulgence, *De remissione peccatorum*, II, 22, *P.L.* 65, 574B3-8.

83 (fol. 129v-131v) SABBATO IN EBDOM. II PENTECOSTEN. *Cap.* LXXXV (Luc. VIII, 41-56) *Venit ad Ihesum uir cui nomen Iairus...* Ex uerbis euangelicae lectionis, fr. k., de restauratione sinagogae, quae in nouissimis temporibus est facta,... Iairus namque adiutus siue inluminatus interpretatur...//...ut in templo suo Dominus Deus libenter habitare dignetur, qui...

Semble inspiré de Bède, *In Luc.*, VIII, dont un passage est textuellement repris (*P.L.* 92, 441D3-13) ; fol. 131, Bède, *Hom.* I, 16 (= I, 23), *P.L.* 94,89B7-14 (fin), puis, source inconnue.

84 (fol. 131v-135) III DOM. POST PENT. *Cap.* CXCV (Luc. XVI, 19-31). *Homo quidam erat diues et induebatur purpura et bysso...* Oportet igitur, fr. k., summa cum ueneratione uerba Domini et Saluatoris nostri con-

siderare (fol. 132) atque sollicita intentione discutere. Ecce etenim Redemptor noster de diuite superbo et humili paupere locuturus... Quem, fr. K., quem diues iste...//...per se in uestris mentibus loquatur, qui...

Court prologue (5 lignes) et extraits paraphrasés de GRÉGOIRE, *Hom.* 40, 2-6, 10 et 12, *P.L.* 76, 1302B12-1307C6, 1309D2-1310A9 et 1312B10-C12 (fin).

85 (fol. 135-137) IN NATALI SANCTORUM PROTASI ET GERVASI, QUAE EST XIII KAL. IUL. *Cap.* CXXXVII (MARC. XIII, 7-13). *Cum audieritis* (fol. 135v) *autem bella et opiniones bellorum...* Domino Deo nostro laudes laeti canimus, dum sanctorum festa martyrum caelebramus, quos diuinae gratiae auxilio roboratos cernimus...//...sic in pace fidelis conscientia coronatur. Per...

Pseudo-MAXIME de Turin, *serm.* 92, *P.L.* 57,715-6, avec deux brèves additions en 715C2 et 716B1.

86 (fol. 137-140v) QUARTA DOM. POST PENT. *Cap.* CLXXXI (LUC. XIV, 16-24)... *Homo quidam fecit caenam magnam...* Verba Domini et Saluatoris nostri Ihesu Christi, fr. dil., ad contemnenda mundi gaudia... Quis ergo iste homo est...//...si ad illum uero amore flagramus, qui...

Court prologue (8 lignes) et extraits de GRÉGOIRE, *Hom.* 36,2-6, 9-11 et 13, *P.L.* 76, 1265D5-1267B11 et C8-12, 1268A7-B2, 1269A12-C13, 1270D10-1271B13, 1272A14-C1, 1272C8-1273A11 et 1274B10-C12 (fin).

87 (fol. 140v-143v) IN VIGILIA SANCTI IOHANNIS BAPTISTAE, QUOD EST VIIII KAL. IUL. *Cap.* (?) (LUC. I, 5-17). *Fuit in diebus Herodis, regis Iudaeae, sacerdos quidam nomine Zacharias...* Sacratissima precursoris Domini nobilitas, cuius hodie festa pia deuotione preuenimus, non solum a parentibus, sed et a progenitoribus gloriosa descendit...//... ut ad eum, cui testimonium perhibuit, lucem, uitam et ueritatem peruenire mereamur, I. C. D. N., qui...

Extraits de BÈDE, *In Luc.*, I, *P.L.* 92, 308D10-309A2, et *Hom.* II, 13 (=II,19, post init.), *P.L.* 94, 203A12-B1 ; extraits glosés de BÈDE, *In Luc.*, I, *P.L.* 92, 310A3-312C12 (abrégé) ; CÉSAIRE, *serm.* 216, 4, éd. Morin, p. 816, 19-30; BÈDE, *Hom.*, II, 14 (=II, 20). *P.L.* 94, 214C2-9 (fin).

88 (fol. 143v-146) ITEM IN NATALI SANCTI IOHANNIS BAPTISTAE IN DIAE. *Cap.* III (LUC. I, 57-68) *Elisabeth autem impletum est tempus pariendi...* Precursoris Domini natiuitas, sicut sacratissima lectionis euangelicae prodit hystoria, multa miraculorum sublimitate refulget...//...rogemus impetrare, ut ad cui testimonium perhibuit... (*ut supra*, hom. 87).

Extraits de BÈDE, *Hom.*, II, 14 (=II,20), *P.L.* 94, 210A9-B4, 211A13-B8 et C15-D8, 212B4-C3 et D8-14, et 213C8-214C9 (fin).

89 (fol. 146-148) IN VIGILIA SANCTI PETRI. IIII KAL. IUL. *(Cap. deest)* (Ioh. xxi, 15-19), *Dixit Ihesus Petro: Simon Iohannis, diligis me plus his...* Audistis, fr. k., beatissimum Petrum in Saluatoris passione suis erroribus proficisse, et posteaquam negauit Dominum, fuisse apud Dominum meliorem...//...ut uincat etiam mortis naturalem timorem, quo mori nolumus, sed cum eo in aeternum uiuere uolumus, cui honor et gloria in s. s. Amen.

Pseudo-Augustin, *App.* 192, 1, *P.L.* 39, 2102 ; source inconnue (Passion de S. Pierre) ; fol. 146v ; extraits d'Augustin, *Tract. in Ioann.*, 123, 5, *P.L.* 35, 1969 (lignes 33-39) et 1967-8.

90 (fol. 148-151) IN NATALI SANCTI PETRI. *Cap.* clxvi (Matth. xvi, 13-19). *Venit autem Ihesus in partes Caesareae Philippi...* Tempus hodiernae sollempnitatis, quia principis apostolorum festa caelebramus, ammonet nos, fr. k., ut euangelicum capitulum, quod nunc lectum audiuimus, quantum possumus disseramus...//...iste per portas caelorum feliciter intrat ad uitam aeternam, habiturus plenam sine fine laetitiam (fol. 151) per omnia s. s. Amen.

Premières lignes reprises du Pseudo-Maxime, *serm.* 95 (début), *P.L.* 57, 723B5-6 ; pour le reste, source inconnue. N'utilise pas Bède, *Hom.*, II, 16 (= I, 20).

91 (fol. 151-153v) IN NATALI SANCTI PAULI. *Cap.* xcv (Matth. xix, 27-29). *Dixit Simon Petrus ad Ihesum : Ecce nos reliquimus omnia...* Quia Dominus et Saluator diuites diuitias mundi diligentes difficile regnum caelorum docebat intrare, statim fiducialiter discipuli eius responderunt...//...si in fide recta et bona uita intra Ecclesiam catholicam perseuerauerit usque in finem, hic saluus erit.

Édition *Flor. Casin.*, t. III (1877), p. 48-49. Quelques emprunts à Jérôme, *In Matth.*, xix, 27-28, *P.L.* 26, 138C6-8 et D1-139A8 ; finale de Fulgence, *De remissione peccatorum*, II, 22, *P.L.* 65, 573B4-574B8. N'utilise pas Bède, *Hom.*, II, 17 (= I, 13).

92 (fol. 153v-156v) DOM. I POST NATALEM APOSTOLORUM. *Cap.* xxviiii (Luc. v, 1-11) *Factum est autem cum turbae inruerent in eum, ut audirent uerbum Dei...* Audiuit dilectissima caritas uestra, cum euangelium legeretur, quomodo turbae inruerent ad Ihesum, ut audirent uerbum Dei. Amore ergo et desiderio magistri... Genesareth idem dicunt esse...//...percipere regnum quod uobis paratum est ab origine mundi.

Court prologue (8 lignes) ; extraits de Bède, *In Luc.* v, *P.L.* 92, 381D-38A1 (abrégé). S'y intercalent (fol. 154v et 155) deux passages du Pseudo-Maxime, *serm.* 95, *P.L.* 57, 724A4-12 et 12-15. Finale empruntée à Césaire, *serm.* 58, 5, éd. Morin, p. 274, 5-20 (var. fin.).

93 (fol. 156v-158v EBD. II POST NATALEM APOSTOLORUM. *Cap.* (?) (Matth. v, 20-24). *Amen, amen dico uobis, nisi habundauerit iustitia uestra plus quam scribarum...* Audistis hodie, dil., qualiter auctoritate

diuinae gratiae legis sit seueritas amplificata et impletus est sermo Domini dicentis : Non ueni soluere legem...//...et aeternae generositatis laudem laetitiam accipietis (*corr* a) a Deo Patre, cui est laus et gloria in s. s. Amen.

Début repris d'AUGUSTIN, *De sermone Domini in monte*, I, 21, *P.L.* 34, 1240 (lignes 24-31 et 7-12). Pour le reste, source inconnue, sauf un court emprunt (fol. 158) à JÉRÔME, *In Matth.*, v, 23, *P.L.* 26, 37B3-10.

94 (fol. 158v-161) EBD. III POST NAT. APOSTOLORUM. *Cap.* LXXVI (MARC. VIII, 1-9). *Cum multa turba esset cum Ihesu, nec haberent quod manducarent...* Modo, fr. k., cum euangelium legeretur, audiuimus quia turba cum esset cum Ihesu... Aperte miseretur qui misericordia dicitur...//...fugiat culpam et accipiat (*corr* e) ueniam, per...

Extraits entremêlés et glosés de JÉRÔME, *In Matth.*, XV, 32-33, *P.L.* 26, 111D2-4 et 112A2-3, et d'ÉPIPHANE, *serm.* 60, éd. Erikson, p. 163, 21 à 164, 8 et 164, 18ss (cfr Pseudo-AUGUSTIN, *App.* 81, 2 et 3) ; fol. 159, extraits de BÈDE, *Hom.*, I, 21 (= II, 2) et I, 16 (=I, 23), *P.L.* 94, 113D9-114A7, 113C2-7 et 89A9-12 ; finale empruntée à FULGENCE, *De remiss. peccat.*, II, 22, *P.L.* 65, 572D12-573B4 (la suite termine l'hom. 91).

95 (fol. 161-162v) IN NATALE VII FRATRUM, QUOD EST VI ID. IUL. *Cap.* CXXXIII (LUC. XI, 33-36). *Nemo lucernam accendit et in abscondito ponet...* Post multam ac caelestem doctrinam, qua discipulos suos Dominus et Saluator noster instruxit, ait in presenti lectione... Lucernam uero sub modio ponere est superiora corporis commoda facere...//...sed delectemur in Domino. Quod ipse prestare dignetur, qui tanta nobis tamque preclara beneficiorum pignora per suam misericordiam prerogauit, I.C.D.N., qui...

Prologue ; AUGUSTIN, *De sermone Domini*, I, 17, *P.L.* 34, 1237-8 (extraits) ; homélie inspirée de CHROMATIUS, *Tract. in Evang. Matth.*, XVII, 1, *P.L.* 20, 366C6-D2 ; CÉSAIRE, *serm.* 197, 4 (fin) et 5, éd. Morin, p. 756, 1-13 ; BÈDE, *Hom.*, II, 10 (= II, 16), *P.L.* 94, 189B12-D7 (fin).

96 (fol. 162v-164) IN NATALI SANCTAE FELICITATIS. *Cap.* CXXX (MATTH. XII, 46-50). *Loquente Ihesu ad turbas, ecce mater eius et fratres stabant foris querentes loqui ei...* Sancti euangelii, fr. k., breuis est lectio recitata, sed magis mysteriorum ponderibus grauida...//...spiritali tamen gladio carnalia desideria in mente trucidamus.

Extraits de GRÉGOIRE, *Hom.* 3, *P.L.* 76, 1086B9-C2, 1086C12-1087B1 et B11-C3, 1088A1-9 et 1088B3-1089A7 (fin).

97 (fol. 164-166) DOM. IIII POST NAT. APOSTOLORUM. *Cap.* LVI (MATTH. VII, 15-21). *Adtendite a falsis* (fol. 164v) *prophetis, qui ueniunt ad uos in ueste ouium...* Quia Dominus et Redemptor noster electos suos per huius uitae labores ad illam quae laborem nescit uitam futurae

beatitudinis, per sacrae uerba doctrinae instituit festinare...//...cunctos ad gloriam sua bonitate resuscitet, omnes nos perducat ad regnum caelorum, qui...

Début de Bède, *Hom.*, I, 18 (= I, 24), *P.L.* 94, 96B1-3 ; Jérôme, *In Matth.*, VII, 15, *P.L.* 26, 48, A15-B2 ; extraits glosés de Bède, *In Luc.*, VI, *P.L.* 92, 410C13-411A5, 411B1-7 et 10-13, et 412A3-5 ; fol. 165v, source inconnue.

98 (fol. 166-168v) IN NATALI SANCTI APOLLONARIS (!), QUOD EST VIIII KAL. AUG. *Cap.* LXX (Luc. XXII, 24-30). *Facta est* (fol. 166v) *autem et contentio inter discipulos quis eorum uideretur esse maior...* Bonis ergo moris esse solet in scripturis semper exempla patrum precedentium, quibus ad meliora proficiant...//... cum gaudio et exultatione percipiamus, prestante D.N.I.C., qui...

Extraits glosés de Bède, *In Luc.*, XXII, *P.L.* 92, 598A13-B1, B6-8 et B15-D14, 599A11-C6 et C9-D1, et 599D12-600A12 ; Pseudo-Maxime, *Hom.* 82, *P.L.* 57, 429B8-13 et C1-3, 429C5-430B3 et B12-14 ; Césaire, *serm.* 215, 2 (fin), éd. Morin, p. 812, 19-24.

99 (fol. 168v-171v) DOM. V POST NAT. *Cap.* CCXXXVI (Luc. XIX, 41-47). *Cum adpropinquasset Ihesus Hierusalem, uidens ciuitatem fleuit super illam...* Pensare debemus, fr. k., quid sit quod flente Domino, sicut nunc in presenti lectum est, hierosolime ciuitatis subuersio describebatur...//... aeternae uitae gaudia cum sanctis angelis se suscipere laetetur, per I. C. D. N., qui...

Extraits de Grégoire, *Hom.* 39, 1 (post init.), 3-5, 7 et 9, *P.L.* 76, 1294A11-B13 et C6-11, 1295B15-D7, 1296A5-C7, 1297A8-B4, 1298B8-D4 et 1300A6-14 ; addition finale (5 lignes).

100 (fol. 171v-173v) IN NATALI SANCTORUM FELICIS, SIMPLICIS ET CETERORUM, QUOD EST IIII KAL. AUG. *Cap.* CLIIII (Luc. XII, 35-40). *Sint lumbi uestri precincti, et lucernae ardentes...* Sancti euangelii, fr. k., aperta nobis est lectio recitata, sed ne aliquibus ipsa eius planities alta fortasse uideatur...//... ut quod nobis contulit iudicatus, integrum in nobis inueniat iudicaturus, I.C.D.N., qui...

Extraits de Grégoire, *Hom.* 13, *P.L.* 76, 1123C7-12, 1123D2-1124C6 et C12-D2, 1123D6-1125A8 et B11-D3, 1126A5-C7 et 1127A2-13 (fin) ; finale d'Eusebius Gall., *serm.* 38 *(Ad monachos,* 4), *P.L.* 50, 843D10-13.

101 (fol. 173v-176v) DOM. VI POST NAT. APOST. *Cap.* CXC (fol. 174) (Luc. XVI, 1-9). *Homo quidam erat diues, qui habebat uilicum... (Eus.)* Dominus enim ac Redemptor noster ideo dignatus est de tanta maiestate ad hominum humilitatem descendere, ut omnium portaret infirmitates...//... ut adueniente Domino nostro infatigabiliter mereamur centuplum metere, et uitam aeternam percipere. Per...

Extraits d'Épiphane, *serm.* 51, éd. Erikson, p. 127, 5-18 ; source inconnue (15 lignes) ; extraits de Bède, *In Luc.*, xvi, *P.L.* 92, 529B11-C5 et C10-13, et 529D4-530A6, et de Grégoire, *Hom.*, 12, 3, *P.L.* 76, 1120B3-9 ; Épiphane, *l. c.*, p. 127, 18 à 128, 10 ; p. 128, 15 à 129, 19 et p. 128, 10-13.

102 (fol. 176v-179v) DOM. VII POST NAT. APOST. *Cap.* cxxi (Luc. x, 25-37). *Quidam legisperitus surrexit temptans illum et dicens : Magister, quid faciendo uitam aeternam possidebo?...* Audiuit dilectio uestra euangelium canentem (*corr* s) in presenti lectione quia quidam legisperitus... Quem enim magistrum uocat non Dominum, hominem tantum credidit...//... tunc apparebitis cum eo in gloria.

Extraits d'Épiphane, *serm.* 49, éd. Erikson, p. 118, 26 à 119, 21 (remanié); Bède, *In Luc.*, x, *P.L.* 92, 468A5-9, A14-B4 et B9-C2, 468C7-469B8 et 469B11-D1 ; Épiphane, *l. c.*, p. 122, 16 à 123, 13 ; Bède, *l. c.*, 470C5-14 ; Épiphane, *serm.* 52, p. 131, 15 à 132, 10 et 133, 6-11.

103 (fol. 179v-183) IN NATALI SANCTI STEPHANI PONTIFICIS, QUOD EST IIII NON. AUG. *Cap.* ccxxxviiii (Luc. xix, 12-26). *Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum et reuerti...* Homo ergo nobilis qui abire in regionem longinquam dicitur, ut in presenti lectione audistis, ipse Dominus Ihesus Christus (fol. 180) intellegitur ; regio longinqua, Ecclesia gentium usque ad fines terrae dilatata dicitur...//... ut his spiritalibus quibusdam gradibus ascendere mereamur ad promissa Domini nostri Ihesu Christi, qui...

Prologue de 10 lignes ; extraits de Bède, *In Luc.*, xix, *P.L.* 92, 562D12-563A10 et B6-C10, 563C13-564A5 et A8-B9, 564D4-565B15, C2-5 et C13-D10, et 566A8-10 ; finale d'Eusebius Gall., *serm.* 37 (*Ad mon.* 3), *P.L.* 50, 840D1-841B1.

104 (fol. 183-185) DOM. VIII POST NAT. APOST. *Cap.* ccxiiii (Luc. xviii, 9-14). *Dixit autem* (erasum) *Ihesus ad quosdam qui in se confidebant... Duo homines ascenderunt in templum...* Cum Dominus et Saluator noster de humilitate et perseuerantia bonorum actuum, uel etiam de oratione discipulos suos ammonuit... mox altera iuncta parabola...//... et bonos coronare possit uita integra, et paenitentes ualeat excusare correcta.

Repris (avec quelques variantes) de Bède, *In Luc.*, xviii, *P.L.* 92, 552A2-5, C3-4 et D4-6, et 552D12-553A12 ; Grégoire, *Hom.* 34, 15-16, *P.L.* 76, 1256A12-C5 ; Césaire, *serm.* 156, 6, éd. Morin, p. 605, 11 à 606 (fin).

105 (fol. 185-187v) IN NATALI SANCTORUM XISTI, FELICISSIMI ET AGAPITI, QUOD EST VIII ID. AUG. *Cap.* clxxxii (fol. 185v) (Matth. x, 16-22). *Ecce ego mitto uos, sicut oues in medio luporum...* Adtendamus, dil fr., quemadmodum discipulos suos Veritas in hunc mundum misit ad debellandam inimicorum seuitiam...//... ut per caritatem preparetis Deo in uestris cordibus templum.

Au début, quelques emprunts au Pseudo-Augustin, sermon Mai 59, 1 (cfr *Homiliaire d'Alain*, II, 82), et à Jérôme, *In Matth.*, x, 17, *P.L.* 26, 64C13-14. Autres sources inconnues.

106 (fol. 187v-189v) IN VIGILIA SANCTI LAURENTII. *Cap.* CLXX (Matth. XVI, 24-28). *Si quis uult post me uenire abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me...* Gaudeamus igitur, dil., gaudio spiritali in beatissimi Christi martyris Laurentii festiuitate quam hodierna die sollemniter preuenimus, in quo nobis Dominus et presidium sanctae conuersationis constituit et exemplum...//... festinant in uia ut perueniant ad patriam paradisum. Per Dominum.

Source inconnue, sauf quelques réminiscences de Jérôme, *In Matth.*, XVI, 24, *P.L.* 26, 120C1-2 et 5-6, et la finale, reprise du Pseudo-Augustin, *App.* 71, 10, *P.L.* 39, 1883-4.

107 (fol. 189v-190v et 118-118v) ITEM IN NAT. SANCTI LAURENTII IN DIE IIII ID. AUG. *Cap.* CIIII (Ioh. XII, 24-26). *Amen, amen, dico uobis, nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit...* Saluator noster, fr. dil., discipulorum animos ad passionis suae sectanda uestigia exhortans, sumit exemplum de grano frumenti...//... et portemus Deum in corpore nostro, ut ad ea quae fidelibus sunt preparata peruenire mereamur. Per...

Prologue de 12 lignes ; extraits d'Augustin, *Tract. in Ioann.*, 51, 9-13, *P.L.* 35, 1766-9 ; Léon, *Serm.* 53, 3, *P.L.* 54, 518C2-12.

108 (fol. 118v-121) XVIII KAL. SEPT. NATALIS SANCTI EUSEBII. *Cap.* CCLXIII (Matth. XXIV, 42-47). *Vigilate ergo, quia nescitis qua hora dominus uester uenturus sit...* Dominicus sermo, quem debemus omnes non solum studiose, uerum etiam sapienter audire...//... thesaurum nostrum, fr., in caelis ponamus, ut etiam cor nostrum in caelis habere possimus.

Extraits de Fulgence, *serm.* I, 1-3 et 5-8, *P.L.* 65, 719D3-722B12, 722D9-723B11 (avec addition de 4 lignes), 723B12-D3 et 723D8-724A3 (La suite forme l'hom. 132).

109 (fol. 121-124) IN ADSUMPTIONE SANCTAE MARIAE. XVIII KAL. SEPT. *Cap.* CXXII (Luc. X, 38-42). *Intrauit Ihesus in quoddam castellum, et mulier quaedam Martha nomine...* Haec lectio, fr. k., pulcherrima ratione dilectionem Dei et proximi rebus et ueritate con[n]ectitur. Nam cum intraret Ihesus in quoddam castellum... Duae quippe istae dilectae sorores...//... et qui in Deo manet sempiternae erit beatitudinis heres per Ihesum Christum.

Extraits de Bède, *In Luc.*, X, *P.L.* 92, 470D4-471B8 (avec variante initiale de l'homiliaire de Paul Diacre, II, 70) ; quelques emprunts aux trois sermons *In Natali S. Mariae* de l'homiliaire d'Alain, II, 64-66 ; extraits d'Épiphane, *serm.* 19, éd. Erikson, p. 22, 2-25 et p. 25, 4-8 (fin) ; Césaire, *serm.* 234, 2-3, éd. Morin, p. 887, 5-34 ; addition de 6 lignes (reprise en finale de l'hom. 121) ;

Césaire, *serm.* 179, 3 et 2 (très remanié), éd. Morin, p. 685, 5-20 et p. 684, 29-31 ; addition finale.

110 (fol. 124v-126v) IN NATALI SANCTI AGAPITI. *Cap.* CLIII (Luc. XII, 35-40). *Sint lumbi uestri precincti et lucernae ardentes...* Audistis, dil., quomodo Dominus suos discipulos ammonuit parare se in aduentum domini sui... Sic enim debemus nos aduentum Domini spectare...//... ibique cum omnibus sanctis requiescere et in aeterna pace gaudere uideamur, adiuuante eodem Domino nostro, cui est...

Démarqué de Bède, *In Luc.*, XII, *P.L.* 92, 495B12-497A6, ou directement de Grégoire, *Hom.* 13, *P.L.* 76, 1123-7 (déjà utilisé pour l'hom. 100).

111 (fol. 126v et 190a-190bv) DOM. I POST SANCTI LAURENTII. *Cap.* LXXIIII (Marc. VII, 31-37). *Exiens Ihesus de finibus Tyri, uenit per Sidonem ad mare Galilae...* Surdus ille et mutus, quem mirabiliter curatum a Domino modo cum euangelium legeretur audiuimus, genus designat humanum...//... ad perfectum nobis lumen ueritatis intimare dignabitur Ihesus Christus Dominus Unigenitus Patris, qui...

Extraits de Bède, *Hom.*, II, 10 (= II, 16), *P.L.* 94, 234A6-14 et B10-D22, 235A4-15 (lacune d'un folio après 190a) et 236D2-237C7 (fin).

112 (fol. 190bv-190dv) IN NATALI SANCTI TIMOTHEI. XI KAL. SEPT. *Cap.* CLXXXII (Luc. XIV, 26-33). *Si quis uenit ad me et non odit patrem suum...* Si consideremus, fr. k., quae et quanta sunt quae nobis promittuntur in caelis, uilescunt animo omnia quae habentur in terris...//... cuncta reliquistis. Ipse nobis gaudia desiderata concedet, qui nobis aeternae pacis remedia contulit, Ihesus Christus Dominus (fol. 190dv) noster qui...

Extraits de Grégoire, *Hom.* 37, 1-8 et 10, *P.L.* 76, 1275A12-B14 et C2-9, 1275D1-1276A11 et B8-C3 (lacune d'un folio après 190c), 1278D6-1279A2 et A6-14, et 1281B7-14 et C9-D4 (fin).

113 (fol. 191-194v) IN NATALI SANCTI IOHANNIS BAPTISTAE. IIII KAL. SEPT. *Cap.* LVIIII (Matth. XIV, 1-12). *Audiuit Herodes tetrarcha famam Ihesu, et ait pueris suis: Hic est Iohannes Baptista...* Natalem, fr. k., beati Iohannis diem caelebrantes oportet ut non solum constantiam passionis illius pia deuotione recolamus...//... ut nos qui de terra sumus subleuaret ad caelos, I.C.D.N., qui...

Extraits de Bède, *Hom.*, II, 20 (= II, 23), *P.L.* 94, 237C13-D2, 238A3-B8, 239A3-B4, 239D11-240B3, B9-C5 et C9-D6, 241A4-B5, 242A11-15 et C6-D4, et 243B6-D1 (fin).

114 (fol. 194v-198v) DOM. II POST NAT. SANCTI LAURENTII. *Cap.* CXCIII (Matth. XIX, 16-21). *Accedens unus de scribis ad Ihesum ait illi: Magister bone, quid boni faciam ut habeam uitam aeternam...* Audistis in lectione, dilectissimi nobis, quomodo unus de scribis Iudaeorum acces-

sit ad Ihesum... Qui etiam ab alio euangelista adolescens pronuntiatur...//... quaerens quem deuoret, qui resistite firmiter in fide. Per...

Extraits glosés et entremêlés du Pseudo-Chrystome. *In Matth.*, *serm.* 33, *P.G.* 56, 806-8, et de Jérôme, *In Matth.*, xix, 18-21, *P.L.* 26, 137A10-14 et B9-C8 ; finale d'Épiphane, *serm.* 43, éd. Erikson, p. 103, 19 à 104, 2.

115 (fol. 198v et 39-39v) DOM. III POST SANCTI LAURENTII. *Cap.* cci (Luc. xvii, 11-19). *Dum iret Ihesus in Hierusalem transibat per mediam Samariam et Galileam, et, cum ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem uiri leprosi...* Dominus ac Redemptor noster, qui propitius (= pro totius) humani generis salute in hunc mundum uenire dignatus est, ut eos qui ad uitam aeternam erant predestinati uocaret ad fidem...//... nobisque sitis, et in presenti uita ornamentum, et in futuro prae(si)dium. Amen.

Source inconnue, puis, extraits de Bède, *In Luc.*, xvii, *P.L.* 92, 543B9-C14 et 544C6-14 ; finale d'Eusebius Gall., *serm.* 43 (*Ad mon.*, 9), *P.L.* 50, 856B6-D13.

116 (fol. 39v-42v) IN NATIVITATE SANCTAE MARIAE. VI ID. SEPT. *Cap.* iii (Luc. i, 39-47). *Exsurgens Maria in diebus illis abiit* (fol. 40) *in montana cum festinatione...* Gaudeamus, fr. k., in die hodiernae festi-[ui]tatis, qua beatissimae uirginis genitricis Dei et Domini nostri Ihesu Christi natiuitatem caelebramus, quae tam sancta, tam pretiosa Deo.../... Continentes christiani, qui sanctae conuersantur et bonis operibus continenter insistunt, multo maiorem in eodem regno gloriam possidebunt. Per...

Extraits du Pseudo-Ildefonse, *serm.* VII, 2, 4 et 5 (passim), *P.L.* 96, 268-9 (cfr Alain de Farfa, II, 64), de Bède, *In Luc.*, i, *P.L.* 92, 320B1-13, et d'Ambroise, *In Luc.*, ii, 25-28, *P.L.* 15, 1561D1-D8 (glosé) ; source inconnue.

117 (fol. 42v-44v) DOM. IIII POST SANCTI LAURENTII. *Cap.* xlviii (Matth. vi, 24-33). *Nemo potest duobus dominis seruire...* In doctrina igitur caelesti, qua Dominus et Saluator noster discipulos suos instruxit, ait in presenti lectione... Duos hic dominos, Dominum et diabolum ostendit.../... Unde auctori uitae ac salutis nostrae per omnia fideliter seruire debemus, ut ad dominationem illam caelestis regni peruenire possimus.

Prologue ; homélie inspirée de Chromatius, *Tract. in evang. Matth.*, xiv, 4 (glosé) et 3, *P.L.* 20, 368C8-10 et 367C6-368A1, de Jérôme, *In Matth.*, vi, 24, *P.L.* 26, 44D5-45A5, et d'Augustin, *De sermone Domini*, II, 47 (lignes 11-13), *P.L.* 34, 1290 ; fin de l'homélie de Chromatius.

118 (fol. 44v-48) DOM. V POST NAT. SANCTI LAURENTII. *Cap.* lxvi (Luc. vii, 11-16). *Ibat Ihesus in ciuitatem quae uocatur Naim...* Audistis, dil. fr., cum euangelium legeretur, pieta-(fol. 45)-tem et misericordiam Saluatoris nostri, quod ad misericordiam motus est super unius

uiduae filio...//... et per impletionem mandatorum Dei ad regni caelestis gaudia aeterna peruenire. Ubi nos perducere dignabitur D.N.I.C., qui...

Après un assez long prologue, glose librement Bède, *In Luc.*, VII, *P.L.* 92, 417C1-419A2.

119 (fol. 48-51) XVIII KAL. OCT. IN NATALI SANCTORUM CORNELI[I] ET CICYPRIANI (!). *Cap.* CXL (Luc. XI, 47-54). *Dixit Ihesus turbis Pharisaeorum et principibus* (fol. 48v) *Iudaeorum: Vae uobis qui aedificatis monumenta prophetarum...* Omne bonum, fr. k., quod fit propter Deum in omnibus rebus aequaliter obseruatur ; bonum ergo illud quod propter homines fit, cum figura huius mundi preterit. Unde in presenti lectione.../... sed augeatur in nobis Dei et proximi caritas. Per...

Extraits du Pseudo-Chrysostome, *In Matth.*, serm. 45 (post init.) et 46, *P.G.* 56, 885-891 (passim) ; addition finale.

120 (fol. 51-54) DOM. VI POST NAT. SANCTI LAURENTII. *Cap.* CLXXVII (Luc. XIV, 1-11). *Cum intrasset Ihesus in domum cuiusdam principis Pharisaeorum sabbato manducare panem... Et ecce homo quidam hydropicus...* Ecce, fr. dil., modo cum euangelica lectio legeretur, audistis quia cum intraret Ihesus... Hydropis morbus ab aquoso humore...//... quando et caro animo regitur, et animus Deo preside gubernatur, cui est honor et gloria in s. s. Amen.

Extraits de Bède, *In Luc.*, XIV, *P.L.* 92, 510D11-511A4 (avec addition de 21 lignes), 511A4-B5 et B12-C5, 511D7-512A2, A7-10 et A15-C9, 512C13-513A9 ; Léon, *serm.* 39, 1, *P.L.* 54, 263C12-264B4.

121 (fol. 54-58) DOM. VII POST NAT. SANCTI LAURENTII. *Cap.* CCXXIII (Matth. XXII, 23-39)[1]. *Accesserunt ad Ihesum Sadducei, qui dicunt non esse resurrectionem...* Adtendere et considerare oportet, fr. k., uerba sancti euangelii, quae in presenti lectione... Sadducaei iusti interpretantur.../... Ubi sicut est beatorum perfecta caritas, sic eorum permanet sempiterna felicitas.

Extraits glosés de Jérôme, *In Matth.*, XXII, 23-30, *P.L.* 26, 165D3-166D12 et du Pseudo-Chrysostome, *In Matth.*, *serm.* 42, *P.G.* 56, 869 et 872-875 (passim) ; addition finale (déjà incorporée à l'hom. 109).

122 (fol. 58-61v) ITEM UNDE SUPRA DE SACERDOTIBUS. *Cap.* CCXXVII. Postquam Dominus impios sacerdotes super se inruentes quasi feras bestias quodam uenabulo acutissimae responsionis prostrauit.../... ut expulsione uitiorum caelebretur introductio uirtutum. Per...

1. Par confusion avec l'homélie précédente (hom. 120), est indiquée la même fin de péricope : *et reliqua usque* qui autem se exaltauerit humiliabitur, et qui se humiliat exaltabitur (Luc. XIV, 11).

Extraits du Pseudo-Chrysostome, *In Matth., serm.* 43, *P.G.* 56, 876-880 (abrégé) ; fol. 61 (*iul'*), Julien Pomère, *De vita contemplativa*, III, 3, *P.L.* 59, 478A7-479A5.

123 (fol. 61v-65v) IN NATALI SANCTI MATHEI. XI KAL. OCT. *Cap.* LXXI (Matth. IX, 9-13). *Vidit Ihesus hominem sedentem in telonio Matheum nomine...* Ex lectione euangelica, fr. k., audiuimus quia uidit Ihesus... Ipse autem Matheus alio loco publicanum *(add post* se*)* uocauit...//... non nostris meritis, sed eius semper gratiae tribuamus, qui sedens in throno Patris cum Spiritu sancto uiuit [et] regnat in omnia saecula.

Jérôme, *In Matth.*, IX, 9, *P.L.* 26, 55D7-56A5 (repris librement) ; extraits de Bède, *Hom.*, II, 22 (= I, 21), *P.L.* 94, 251B10-252A13, 252C1-7, 252D9-253C2, 253C10-254A10 et C4-7, et 254D5-255A15, et d'Épiphane, *serm.* 23, éd. Erikson, p. 34, 22 à 35, 12 (variantes) ; finale de Bède, *l. c.*, 256A9-B2.

124 (fol. 65v-68) IN NATALI PLURIMORUM SANCTORUM. *Cap.* CX (Matth. XI, 25-30). *Respondens Ihesus dixit : Confiteor tibi, Pater, domine caeli et terrae, quia abscondisti haec a sapientibus...* Audiuit uestra dilectio in presenti sancti euangelii lectione Domini nostri Ihesu Christi confessionem ad Patrem, simul et exultantem in Spiritu sancto...//... quia sanctos Dei usque ad caelum non mundi (fol. 68) cupiditas, sed Dei caritas eleuauit. Per...

Épiphane, *serm.* 26, éd. Erikson, p. 40, 26 à 41, 2 ; Jérôme, *In Matth.*, XI, 25, *P.L.* 26, 75A13-B11 ; Épiphane, *l. c.*, p. 41, 23-25 ; Bède, *In Luc.*, X, *P.L.* 92, 466 C12-15 et D5-10 ; Épiphane, *l. c.*, p. 41, 26 à 43, 2 (fin) ; source inconnue.

125 (fol. 68-70v) IN NATALI SANCTI MICHAELIS ARCHANGELI. III KAL. OCT. *Cap.* CLXXXVIII (Matth. XVIII, 1-10). *Accesserunt ad Ihesum discipuli eius dicentes : Quis, putas, maior est in regno caelorum...* Refert euangelista quia in illa hora accesserunt discipuli ad Ihesum... Superius requiramus et donante (*add* Dei) gratia inueniemus hoc quod ait euangelista...//... quo gaudio ad munera sua ipso inuitante ueniamus, prestante D. N. I. C. qui...

Épiphane, *serm.* 27, éd. Erikson, p. 43, 4 à 44, 9 ; extraits glosés et entremêlés de Jérôme, *In Matth.*, XVIII, 6-9, *P.L.* 26, 129A3 et C10-12, et de Bède, *In Marc.*, IX, *P.L.* 92, 226B6-12 et C4-13 (cfr *In Luc.*, XVII, *P.L.* 92, 538D5-11) ; Épiphane, *l. c.*, p. 44, 10-24 ; finale d'Eusebius Gall., *serm.* 40 (*Ad mon.* 6), *P.L.* 50, 848B3-849B7.

126 (fol. 70v-74) DOM. I POST NAT. SANCTI ANGELI[1]. *Cap.* LXX (Matth. IX, 1-8). *Ascendens Ihesus in nauiculam transfretauit, et uenit in*

1. Les Tables omettent NATALE et portent, dans tous les cas, Dom. post Sancti Angeli, et, de même, Dom. post S. Laurentii.

ciuitatem suam... Dominus enim noster ac Saluator inter innumerabiles uirtutes, quas diuina Patris maiestate perficiebat in populo Iudaeorum, uenit in ciuitatem suam...//... In his ergo quisquis uixerit simul cum Christo in aeternum uiuit, cui laus et gloria in s. s. Amen.

Début d'Épiphane, *serm.* 53, éd. Erikson, p. 135, 7-8 ; commentaire inspiré de Jérôme, *In Matth.*, IX, 2-7, *P.L.* 26, 55 (passim), d'Ambroise, *In Luc.*, V, 10-12 (glosé), *P.L.* 15, 1638B4-8 et C2-D1, et 1639A5-10, et de Bède, *In Luc.*, V, *P.L.* 92, 388D1-389A6 (passim) ; finale, source inconnue.

127 (fol. 74-76v) DOM. II POST NAT. SANCTI ANGELI. *Cap.* LXXIIII (Matth. IX, 18-22). *Loquente Ihesu ad turbas, ecce princeps unus accessit et adorauit eum dicens : Filia mea modo defuncta est*... Audistis ex lectione euangelica, fr. k., quia loquente Domino Ihesu ad turbas... Vir iste princeps doctores et predicatores qui ex Iudaeis crediderunt significat...//... sed potius inueniat quod coronet, I. C. D. N., qui...

Extraits de Bède, *In Luc.*, VIII, *P.L.* 92, 441D10-442D3 ; Ambroise, *In Luc.*, VI, 57, *P.L.* 15, 1683B1-3 ; fol. 75, source inconnue.

128 (fol. 76v-82) DOM. III POST NAT. SANCTI ANGELI. *Cap.* CCXXI (Matth. XXII, 2-14). *Dicebat Ihesus turbis similitudinem* (fol. 77) *hanc : Simile factum est regnum caelorum homini regi qui fecit nuptias filio suo*... Multa et innumerabilia misericordiae suae documenta adueniens in terris Dominus ac Saluator noster diuersis modis exhibuit incredulis Iudaeis ...//... Est qui faciat fiduciam nostram, ille scilicet qui in se dignatus est adsumere naturam nostram, qui...

Épiphane, *serm.* 32, éd. Erikson, p. 58, 24 à 59, 27 ; Jérôme, *In Matth.*, XXII, 3, *P.L.* 26, 159B7-8 (glosé) ; Grégoire, *Hom.* 38, 3, *P.L.* 76, 1283C8-11 ; Épiphane, *l. c.*, p. 60, 4-10 ; Grégoire, *l. c.*, 1283C11-14 ; Pseudo-Chrysostome, *In Matth.*, *serm.* 41, *P.G.* 56, 861-2 (avec variantes et réminiscence de Jérôme, *l. c.*, 159C7-8) ; Grégoire, *op. cit.*, 5 (abrégé), 1284C11-1285A11 ; Pseudo-Chrysostome, *l. c.*, 864-5 ; Grégoire, *op. cit.*, 12-14 et 16 (fin), 1289D1-1290A11 et B9-D1.

129 (fol. 82-85) DOM. IIII POST NAT. SANCTI ANGELI. *Cap.* CLXXXVIII (Matth. XVIII, 13-15). *Dixit Ihesus discipulis suis parabolam hanc :* (fol. 82v) *Simile est regnum caelorum homini regi qui uoluit rationem ponere cum seruis suis*... Dominus enim Deus noster, qui nos summa bonitate creauit, misericordia preuenit, gratia iustificauit... Hic enim regnum caelorum Ecclesia sanctorum dicitur, cum qua Dominus et Rex sempiternus rationem positurus est...//... et pax Dei, quae exsuperat omnem intellectum, custodiat corda nostra et intellegentias nostras in Christo (fol. 85) Ihesu Domino nostro.

Quelques éléments empruntés à Jérôme, *In Matth.*, XVIII, 23 et 33, *P.L.* 26, 132C12-D13 et 133C4-12.

130 (fol. 85-88) DOM. V POST NAT. SANCTI ANGELI. *Cap.* CCXXIII (MATTH. XXII, 15-21). *Abeuntes Pharisaei concilium inierunt ut caperent eum in sermone...* Quantis remediis et medicaminibus Dominus noster uoluit curare miseros et uulneratos Iudaeos, sed illi noluerunt accipere sanitatem...//... sed qui perseuerauerit usque in finem hic saluus erit. Per Ihesum Christum Saluatorem nostrum, cui...

ÉPIPHANE, *serm.* 34, éd. Erikson, p. 67, 15-19 ; extraits de JÉRÔME, *In Matth.*, XXII, 16-21, *P.L.* 26, 162B10-163C4 (largement interpolé) ; brèves réminiscences du Pseudo-CHRYSOSTOME, *In Matth., serm.* 42, *P.G.* 56, 867 (fin), et de BÈDE, *In Luc.*, XX, *P.L.* 92, 579D4-5 ; ÉPIPHANE, *l. c.*, p. 68, 29 à 69, 14 ; AMBROISE, *In Luc.*, IX, 35-36, *P.L.* 15, 1802C8-D2 ; finale d'inspiration césairienne.

131 (fol. 88-90v) DOM. VI POST NAT. SANCTI ANGELI. *Cap.* (?) (MATTH. XII, 9-13). *Cum transisset inde Ihesus, uenit in synagogam Iudaeorum, et ecce homo manum habens aridam...* Clemens et pius Dominus Deus noster incomprehensibilis misericordia hominem suum, quem predestinauerat ad uitam, non est passus relinquere in mortem...//... quoniam elymosina a morte liberat et ipsa tollit omne peccatum, ipso adiuuante I. C. D. N., qui...

ÉPIPHANE, *serm.* 20 (début), éd. Erikson, p. 25, 10-18 ; extraits entremêlés et glosés de BÈDE, *In Luc.*, VI, *P.L.* 92, 394D2-12, 394B5-7, 395C12-D5 et 395D9-396A5, d'AMBROISE, *In Luc.*, V, 39, *P.L.* 15, 1646D6-1647A5 et 7-8, et de JÉRÔME, *In Matth.*, XII, 10-13, *P.L.* 26, 78A4-10 et B5-9 ; ÉPIPHANE, *l. c.*, p. 25, 24 à 26, 26 (fin).

132 (fol. 90v-93) IN NATALI SANCTI MARTINI. III ID. NOVEMBRIS[1] (LUC. XII, 35). *Sint lumbi uestri precincti et lucernae ardentes* [in manibus uestris], *et uos similes hominibus expectantibus dominum suum.* Istum Domini sermonem, fr. k., si secundum litteram uelimus accipere, nihil in eo commodi spiritalis possumus inuenire...//... Hanc rogo iam meritis uobis prestate beatam, gaudia quae Christo iuncti sine fine tenetis.

FULGENCE. *serm.* I, 9-16, *P.L.* 65, 724A14-726A8 (le début forme l'hom. 108) ; addition finale (éloge de S. Martin).

133 (fol. 93-96) IN NATALI VIRGINUM (MATTH. XXV, 1-13). *Simile est regnum caelorum decem uirginibus, quae accipientes lampades suas...* Saepe uos, fr. k., ammoneo praua opera fugere, mundi huius inquinamenta deuitare...//... omnibusque ad eam diebus uitae nostrae fideliter et studiose preparare, ipso auxiliante Domino nostro, cui...

Extraits de GRÉGOIRE, *Hom.* 12, *P.L.* 76, 1118B13-C9, 1119A7-9, A13-C3 et 11-15, et D4-7, 1119D10-1120B14, 1120C4-1121B10, 1121B13-1122A15, 1123A2-8 et A13-B3 (fin) ; addition finale de 5 lignes.

---

1. A partir de l'homélie 132, le renvoi aux *Capitula* fait défaut, aussi bien dans les Tables initiales que dans le corps de l'homiliaire.

134 (fol. 96v-99v) IN VIGILIA SANCTI ANDREAE APOSTOLI. II KAL. DEC. (Ioh. i, 35-51). *Stabat Iohannes et discipuli eius duo, et respiciens Ihesus ambulantem dicit: Ecce Agnus Dei...* Tanta ac talis est scripturae sublimitas, ut non solum uerba quae a sanctis uel ab ipso Domino dicta referuntur, sed etiam circumstantia...//... Beati autem (fol. 99v) mundo corde, quoniam ipsi Deum uidebunt. Quod ipse nobis prestare dignetur, qui...

Extraits de Bède, *Hom.*, II, 23 (= I, 16), *P.L.* 94, 256B12-C16, 257A4-B1, 257B6-258C12, 259B3-12 et C4-D7, 259D12-260A10 et C2-7, 261B14-D6 (fin).

135 (fol. 99v-103) IN DEDICATIONE ECCLESIAE (Luc. vi, 43-48). *Non est arbor bona quae facit fructus malos...* Quia propitia diuinitate, fr. k., sollemnia dedicationis ecclesiae caelebramus, debemus congruere sollemnitati quam colimus...//... donauit uos uidere bona sua in terra uiuentium I. C. D. N., qui...

Extraits de Bède, *Hom.*, III, 65 (=II, 25), *P.L.* 94, 433D3-18, 434C9-D4 et 7-17, 435B6-436D19 ; Ambroise, *In Luc.*, v, 81-82, *P.L.* 15, 1658B4-C10 ; finale de Bède, *l. c.*, 439B11-C6.

136 (fol. 103-106) ITEM UNDE SUPRA IN DEDICATIONE ECCLESIAE (Luc. xix, 1-10). *Ingressus Ihesus perambulabat Hiericho, et ecce uir nomine Zacheus...* Quotiescumque, fr. k., altaris uel templi festiuitatem colimus, si fideliter et diligenter adtendimus, et sanctae ac iustae uiuimus...//... intra in gaudium domini tui. Ad quod gaudium nos Dominus sub sua protectione perducat, qui...

Césaire, *serm.* 227, 1-2, éd. Morin, p. 852-3 ; commentaire inspiré de Bède, *In Luc.*, xix, *P.L.* 92, 559D-560B ; Épiphane, *serm.* 42, éd. Erikson, p. 99, 18 à 100, 17 et p. 100, 20 à 101, 13 ; Césaire, *l. c.*, 4 (début), 5 (début) et 6, éd. Morin, p. 853-5.

137 (fol. 106-109v) ITEM UNDE SUPRA IN DEDICATIONE ECCLESIAE ANNUALIS. (fol. 106v) (Ioh. x, 22-30). *Facti* (= Facta) *sunt encenia in Hierosolimis, et hiemps erat, et ambulabat Ihesus in templo...* Audiuimus ex lectione euangelica, fr. k., quia facta sunt encenia in Hierosolimis. Encenia autem uocabantur sollemnia dedicationis templi...//... Omnes ad premia quae promisit perpetuae uisionis intro- (fol. 109v)-ducat D. I. C. D. N., qui...

Extraits de Bède, *Hom.*, II, 21 (=II, 24), *P.L.* 94, 243D8-244C1 et 10-14, 245A8-13, 245B8-246A10, 246C6-247A5 ; source inconnue ; Césaire, *serm.* 228, 6, éd. Morin, p. 858, 24 à 859, 6 ; finale de Bède, *l. c.*, 250D7-19,

138 (fol. 109v-112v) IN CONVENTU SACERDOTUM (Matth. xviii, 15-20). *Respiciens Ihesus discipulos suos dixit Simoni Petro,* usque [ad] *quia ibi sum in medio eorum.* Dominus et Saluator noster, fr. k., ait presenti lectione, ut audiuit dilectio uestra : Ubicumque duo uel tres congregati fuerint in nomine meo, ibi sum in medio eorum. Quod ipsum et in alio

loco dixit : Ecce ego uobiscum sum omnibus diebus...//... ad commune gaudium et nostrum et uestrum, dil. fr., et conseruet nos proficientes in omni bono, per omnia s. s. Amen.

139 (fol. 112v-115) ITEM UNDE SUPRA.

Heri, fr. dil., pauca uobis de uitae conuersatione diximus ; modo quoque aliqua dicemus de eis quibus alios instruere debeatis... Dei enim cooperatores sumus...//... Per haec et his similia opera et rectam fidem, promerebitur et presens prosperitas et futurae uitae aeterna beatitudo ; ibi uiuemus et laetabimur cum omnibus sanctis in gloria aeterna. Amen.

140 (fol. 115-117v) ITEM UNDE SUPRA VEL AD SANCTAE (!) MONIALES.

Dominus enim noster Ihesus Christus, creator et amator animarum nostrarum, qui pro nostra salute in hunc mundum uenire dignatus est...//... et cum dies iudicii uenerit, et bonos coronare possit uita integra, et malos ualeat excusare correcta.

Extraits d'Épiphane, *serm.* 36 et 19, éd. Erikson, p. 75, 27 à 76, 9 et p. 20, 9 à 22, 18 ; Césaire, *serm.* 156, 4-6, éd. Morin, p. 603, 5 à 606, 2.

Rome, Séminaire Français. H. Barré, C. S. Sp.

LA PRÉTENDUE RÈGLE DE GRÉGOIRE VII POUR CHANOINES RÉGULIERS

En 1901, dom G. Morin publiait dans la *Revue bénédictine*, d'après le seul ms. VATICAN lat. 629, une règle de Grégoire VII pour chanoines réguliers[1], édition reprise dans la suite par plusieurs éditeurs sans que la base de la tradition manuscrite soit élargie[2]. Tous les auteurs qui ont traité depuis lors de la réforme canoniale du XI^e siècle ont accepté l'attribution de ce texte au grand pape réformateur[3]. On a tenté, mais sans succès, de trouver dans les règles augustiniennes une source de la *regula* nouvelle[4]. On a aussi noté l'influence exercée par elle sur la législation des autres centres de réforme canoniale[5].

Or l'étude d'un nouveau manuscrit, bien supérieur à celui utilisé par G. Morin, le MILAN *Ambrosienne* H 5 inf., — sur lequel dom J. Leclercq a aimablement attiré notre attention, — oriente, croyons-nous, vers une toute nouvelle solution des problèmes posés par ce texte :

1° La règle éditée par G. Morin n'est pas homogène. Il faut distinguer de la règle proprement dite un texte liturgique *In die resurectionis...* bien connu parce qu'il figure dans de nombreuses collections canoniques où il est régulièrement introduit par la formule : *Gregorius VII in generali synodo residens dixit.*

---

1. G. MORIN, dans *Revue bénédictine*, 1901, t. XVIII, pp. 177-183.

2. Édition reprise par HÉFELÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles...* Paris, 1912, t. V, 1, pp. 94-98 et par G. MORIN, *Études, textes et découvertes*, Maredsous, 1913, t. I, pp. 457 ss.

3. Voir entre autres J. C. DICKINSON, *The Origins of the Austin Canons and their Introduction in England*, Londres, 1950, p. 51. — Ch. DEREINE, article *Chanoines*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, 1951, t. XII, col. 377. Dans cette étude, le ms. de l'Ambrosienne examiné ici porte par erreur la cote 45 qu'il faut corriger en H 5 inf. — J. MOÏS, *Das Stift Rottenbuch in der Kirchenreform des XI.-XII. Jahrhunderts*, Freising, 1953, p. 241.

4. G. BARDY, *Grégoire VII et la réforme canoniale au XI^e siècle*, dans *Studi Gregoriani*, Rome, 1947, t. I, p. 61.

5. Ch. DEREINE, *Note sur l'influence de la règle de Grégoire VII pour chanoines réguliers*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1948, t. XLIII, pp. 512-514. — K. HALLINGER, *Woher kommen die Laienbruder ?* dans *Analecta S. Ord. Cisterciensis*, t. XII, 1956, pp. 21-24.

2° Rien désormais ne permet d'attribuer à Grégoire VII la règle proprement dite. Une brève étude de style viendra confirmer cette position.

En conclusion de cette étude critique, nous tenterons de définir le rôle exact joué par Grégoire VII dans la réforme canoniale.

Comparons tout d'abord les deux mss aujourd'hui connus, qui nous ont conservé le texte de la *regula* afin d'en déterminer la valeur.

Le ms. VATICAN lat. 629 utilisé par Montfaucon, Duchesne et Morin a été décrit en 1902 par Vatasso et Franchi de Cavalieri[1]. Il contient l'œuvre du Pseudo-Isidore, un catalogue des Pontifes romains, leurs *Vitae*, enfin une série de canons attribués à Grégoire VII et Urbain II, parmi lesquels figure, au fol. 268[d], notre texte sous le titre : *Regula canonicorum Greg. IIII pp.*[2]. Comme c'est souvent le cas, le catalogue des pontifes permet de dater l'ensemble du manuscrit : une première main a inscrit les papes depuis saint Pierre jusqu'à Urbain II inclus. Une nouvelle main a ajouté, après la mention de ce pape : *natione francigena*, et a continué la liste jusqu'à Honorius II où l'on constate un nouveau changement de main[3]. Le ms. peut donc être daté du règne d'Urbain II (1088-1099). Par contre, aucun indice n'a permis jusqu'ici d'en déterminer la provenance. Mais soulignons le fait, important à notre point de vue, qu'il s'agit d'un ms. contenant des textes canoniques et non un recueil de textes législatifs en usage dans une communauté canoniale régulière.

A ce dernier type de ms. répond au contraire le MILAN *Ambrosienne* H 5 inf. dont voici une brève description :

fol. 1-6 : *Sermo venerabilis viri... Mediolanensis qui pastoralis dicitur...*
= Pseudo-AMBROISE, *P.L.* 139, c. 170[4].
fol. 7-53 : Martyrologe.

---

1. *Catalogus. Codices vaticani latini*, Rome, 1902, t. I, p. 629.

2. L'indication du chiffre IIII. après le nom du pape constitue une erreur. plusieurs fois répétée dans le ms.

3. Les auteurs du catalogue cité ci-dessus signalent un changement de main pour Honorius II. En fait, il y en a déjà un pour Urbain II.

4. Ce texte attribué tantôt à saint Ambroise, tantôt à Gerbert semble en fait être l'œuvre de Grégoire le Grand. Il a été souvent utilisé à l'époque de la réforme grégorienne à cause des attaques qu'il contient contre la simonie. Nous espérons pouvoir rédiger prochainement une note à ce sujet.

fol. 53v-56 : *Ordo qualiter regularium canonicorum per tocium anni circulum observandum est.*

fol. 56-66 : Une collection canonique assez développée qui mériterait une étude de détail. Notons seulement la présence, au fol. 64v, du texte liturgique de Grégoire VII sous le titre : *Gregorius papa in generali synodo dixit: In die resurectionis usque in sabbato... antiquos imitantes Patres.*

fol. 66v-137 : Extraits de la Règle d'Aix.

La présence du martyrologe, de l'*Ordo* spécial et de larges extraits de la Règle d'Aix permet d'affirmer sans crainte d'erreur que le ms. a été utilisé comme livre liturgique par une communauté canoniale régulière et doit prendre place dans la série de textes analogues décrits par C. Egger et par dom J. Leclercq[1].

Malheureusement, aucune mention explicite ne permet de fixer ni la date du ms. ni sa provenance. Une marque de propriété placée au fol. 69v : « Iste liber est conventus Cremone Ordinis fratrum eremitarum S. Augustini cuius corpus Papiae fuit translatum », ne vaut que pour une époque plus récente. L'étude du martyrologe permettra peut-être de déterminer un jour sa provenance primitive. Même incertitude pour la date. Toutefois l'écriture très archaïque du ms. et le fait que la collection canonique ne contient aucun texte postérieur à Grégoire VII, nous permet de penser qu'il doit être daté de la fin du XIe siècle, peut-être même des années 1080[2].

Contrairement au ms. de la Vaticane, celui de l'Ambrosienne, très probablement plus ancien, présente comme deux textes distincts l'*Ordo qualiter* et le texte liturgique *In die resurectionis*, le premier étant anonyme, le second seul attribué à Grégoire VII. Or, tant l'examen de la tradition manuscrite du texte *In die resurectionis* que l'étude de certaines formules de l'*Ordo qualiter* permettent d'affirmer que la présentation du manuscrit ambrosien répond à la situation authentique tandis que celle du manuscrit du Vatican est le résultat d'une compilation artificielle sans valeur.

---

1. Voir les mss Vatican Ottobonianus 38 et latin 4885 et 1351 décrits par C. Egger, *De antiquis regulis canonicorum regularium*, dans *Ordo Canonicus*, 1946, t. I, p. 35, et le ms. Ottobonianus 174 décrit par J. Leclercq, *Un témoignage sur l'influence de Grégoire VII dans la réforme canoniale*, dans *Studi Gregoriani*, Rome, 1959, t. VI, pp. 173-228. Comme les ouvrages précédemment cités, ces deux articles doivent être corrigés en ce qui concerne l'attribution de la règle à Grégoire VII.

2. Ce jugement devrait être confirmé par une étude « codicologique » du ms. que nous n'avons pu mener.

On rencontre en effet le texte *In die resurectionis*, toujours isolé et toujours attribué à Grégoire VII, dans de nombreuses collections canoniques et dans des textes liturgiques dont les plus anciens remontent au règne du grand pape. En voici la liste :

I. Collections canoniques[1].

Collection en deux livres, fin du pontificat de Grégoire VII, *F.L.B.* II, p. 130.

Collection en cinq livres, fin du pontificat de Grégoire VII, *F.L.B.* II, p. 134.

Liber Tarraconensis, 1085-1090, *F.L.B.* II, p. 245.

Addition à un ensemble de collections canoniques dans le ms. SAINT-GALL 676, fin du XI^e siècle, fol. 203-204[2].

Addition à la collection d'Anselme de Lucques (ms. NAPLES XII. A. 37-38-39) début du XII^e siècle.

Collection du ms. ASHBURNHAM 1554, début du XII^e siècle, *F.L.B.* II, p. 136.

Polycarpus, début XII^e siècle, Livre I, c. 18[3].

Addition à la *Panormia* d'Yves de Chartres, ms. CAMBRIDGE *University* II, 4, 28, début XII^e siècle, fol. 98[4].

II. Livres liturgiques ou textes littéraires.

Bernold de Constance dans son *Micrologus*, écrit vers 1100, c. 54, *P.L.* CLI, col. c. 1017[5].

Martyrologe et obituaire de Cassan, ms. PARIS, *B. N.* nouv. acq. latin 1963, XII^e siècle, addition au fol. 138^v.

Liber ordinarius de St-Nicolas de Passau, éd. E. AMORT, *Vetus disciplina canonicorum regularium et saecularium*, Venise, 1747, p. 988-989.

Lettres de Ponce, abbé de Saint-Ruf, et Gautier, évêque de

---

1. Dans la liste qui suit, le sigle *F.L.B.* renvoie à P. FOURNIER et G. LE BRAS, *Histoire des collections canoniques en Occident*, Paris, 1932, t. II.

2. D'après J. AUTENRIETH, *Brief Gregors VII an Mathilde von Tuscanien*, dans *Deutsch Archiv* XIII, 1957, p. 536.

3. Voir P. FOURNIER, *Le liber Tarraconensis...*, dans *Mélanges Havet*, Paris, 1895, p. 272.

4. Signalons encore que ce texte est passé dans Gratien, D. 5, de cons., c. 15.

5. Voir *P.L.* CLI, c. 1017 et KENNEDY, V.L., *For a new Edition of the Micrologus of Bernold of Constances*, dans *Mélanges Mgr Andrieux*, Strasbourg, 1956, pp. 229-241.

Maguelone, aux chanoines de Chaumouzey, vers 1121-1124, éd. Ch. Dereine, *Saint-Ruf et ses coutumes aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Revue Bénédictine*, 59 (1949), p. 167-170.

Cette large diffusion du texte *In die resurectionis* seul vient confirmer le témoignage du ms. de l'Ambrosienne qui l'isole, nous l'avons vu, de l'*Ordo qualiter*.

L'*Ordo qualiter* se présente donc sous sa forme originale, sans le texte *In die resurectionis* dans le ms. de l'Ambrosienne. Rien ne permet plus dès lors de l'attribuer à Grégoire VII. Une particularité de style vient encore confirmer cette position. En effet, comme l'avait déjà remarqué J. C. Dickinson[1], la formule *canonicus regularis* apparaît dans le titre de l'*Ordo qualiter* et trois fois dans le texte. Or, on ne la retrouve ni chez Pierre Damien, ni dans le registre de Grégoire VII, ni dans ses autres bulles. Voici en effet la liste des documents issus du grand pape réformateur destinés aux chanoines réguliers[2].

Signalons tout d'abord une série de bulles dans lesquelles on ne trouve aucune mention spéciale de vie régulière :

Cruis (1074), *J.L.* 4845.
Mont-Saint-Éloy (1075), *J.L.* 4977[3].
Saint-Aubert de Cambrai (1076), *J.L.* 5009.
Toussaint-en-l'Ile (1078), *J.L.* 5094.
Saint-Quentin de Beauvais (1083), *J.L.* 5261.
Sainte-Agathe de Crémone (1073-1085), *J.L.* 5261.

Plus intéressantes pour nous sont les bulles ou lettres où le pape fait mention explicite de la régularité :

1. Saint-Nicolas de Passau (1075), *J.L.* 4945.

   ad communem et regularem vitam... sub communi vita et claustrali conversatione ad communem usum... ut communem et regularem vitam ducentes, nihil de bonis ecclesiae proprium et singulariter sibi vindicent...

2. Watten (1077), *J.L.* 4585[4].

   religiosam et communem vitam...

1. *Op. cit.*, p. 51.

2. La liste citée ci-dessous n'est pas exhaustive. Nous n'avons pu consulter par exemple les bulles pour Sainte-Croix de Mortara et Sainte-Marie de Suse signalées par Kehr, *Italia Pontificia*, t. VI, 2, p. 225 et 114. Nous la croyons pourtant suffisamment représentative pour justifier les conclusions que nous en tirerons.

3. Éditée à nouveau par J. Ramackers, *Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge*, t. 3, Artois, p. 32.

4. Éditée à nouveau, *ibid.*, p. 34-35

3. Saint-Martin de Lucques (1078), *J.L.* 5092.

communem regularemque vitam... ut communem vitam sicut Romana ecclesia intelligit...

4. Saint-Bernard de Romans (1078), *J.L.* 5068.

regularem canonicamque vitam incepisse... fratribus vestris regularibus... quicumque ex vobis eis se sociare regulariter voluerint... ad regularem vitam conversis, ad mensam fratrum regulariter viventium...

5. Saint-Sernin de Toulouse (vers 1081)[1].

canonicis regulariter victuris... canonicam vestram quousque communem et religiosam vitam duxeritis (videlicet ut regulariter viventes et proprium non habentes, constitutiones B. Hieronimi et Augustini de conversatione communiter viventium clericorum irreprehensibiliter observaveritis).

6. Saint-Symphorien d'Autun (vers 1082), *J.L.* 5240.

clerici si canonice vivere volunt...

7. Saint-Sernin de Toulouse (vers 1082-1083), *J.L.* 5238[2].

canonicam... praefata ecclesia quamquam noviter decenter tamen canonicam vitam instituit atque... ex tunc regulariter vixisse dignoscitur... quod ante regularem ordinationem...

L'étude du vocabulaire de ces sept documents pose un problème de critique préalable. Seuls les originaux fournissent une base absolument certaine à l'étude du style. En effet, les formules de régularité peuvent avoir été modifiées par des copistes par souci plus ou moins volontaire d'uniformisation, sans que l'on doive les traiter de faussaires. En outre, l'on doit se demander dans quelle mesure les documents reflètent le style propre de la curie ou s'ils n'ont pas, au contraire, été influencés par les formules contenues dans les lettres d'introduction que présentent souvent les demandeurs. Ainsi, dans la bulle pour Saint-Sernin, nº 5, on trouve sous forme d'incise une formule que nous avons placée entre parenthèses, car elle constitue un cas unique dans les bulles de Grégoire VII : *videlicet ut regulariter viventes et proprium non habentes, constitutiones B. Hieronimi et Augustini de conversatione communiter viventium clericorum...* Cette phrase que l'on rencontre fréquemment dans le sud-ouest de la France pour marquer la

1. Éditée par E. Magnou, *L'introduction de la réforme grégorienne à Toulouse*, Toulouse, 1958, doc. n. 4, p. 16.
2. Éditée à nouveau, *ibid.*, doc. n. 6, p. 19.

régularité peut être une addition du scribe du XVIII^e siècle qui est le seul à nous avoir transmis ce texte[1]. Mais elle peut aussi avoir figuré dans la lettre d'introduction donnée aux chanoines de Saint-Sernin par l'évêque Isarn et avoir été reprise par le scribe de la curie[2].

A cette exception près, les sept documents signalés ci-dessus offrent, dans le formulaire de régularité, une homogénéité suffisante pour garantir leur authenticité, comme le prouve la liste suivante :

communis et regularis vita : 1 (2 fois), 3.
religiosa et communis vita : 2, 5.
regularis et canonica vita : 4
regularis vita : 4
canonica vita : 7.
regulariter vivere : 4, 5.
canonice vivere : 6.
regularis ordinatio : 7.
regulares fratres : 4.

On peut conclure de cette énumération que l'adjectif *regularis* et l'adverbe *regulariter* sont fréquemment employés à la curie romaine du temps de Grégoire VII, mais que la formule *canonicus regularis* n'apparaît pas, bien que l'expression très proche, *fratres regulares*, soit employée une fois dans le texte 4. Si l'on se rappelle que la formule *canonicus regularis* est utilisée quatre fois par l'auteur de l'*Ordo qualiter* (une fois dans le titre et trois fois dans le texte par ailleurs assez court), il est permis de conclure que ce code ne peut plus être attribué à Grégoire VII sur le seul témoignage du ms. de la Vaticane dont l'erreur peut d'ailleurs être facilement expliquée par la fusion opérée entre le texte liturgique *In die resurectionis*, qui est de Grégoire VII, et notre *Ordo qualiter* anonyme.

On peut se demander dès lors quel a été le rôle exact de Grégoire VII dans les origines de la réforme canoniale ? Avant son pontificat, Hildebrand, dignitaire de l'Église Romaine, est intervenu de façon décisive en faveur de la nouvelle forme de vie religieuse au concile

1. Voir *ibid.*, p. 28.
2. La lettre d'introduction d'Isarn est mentionnée dans la bulle : *Quia confrater noster Isarnus, Tolosanus episcopus, litteris suis nos rogavit...* Au sujet du problème de critique posé par cette mention, voir *ibid.*, p. 39.

romain de 1059[1]. Grâce au texte de cette intervention, nous savons :

1° qu'il existait avant 1059 à Rome et dans les diocèses environnants des communautés régulières ;

2° que ces communautés étaient menacées dans leur recrutement par l'« apostasie » de certains chanoines réguliers qui arguaient de l'existence de la Règle d'Aix, — permettant la propriété privée, — pour justifier leur conduite ;

3° qu'Hildebrand a pris parti vigoureusement contre la Règle d'Aix en faveur de l'idéal nouveau de *vita instar primitivae ecclesiae*[2]. En permettant la propriété privée et en accordant aux chanoines une trop large mesure en matière de boisson et de nourriture, le code carolingien constitue une déviation par rapport à la tradition primitive.

4° La cause de cette déviation doit être cherchée dans l'intervention injustifiée du pouvoir impérial lors de la rédaction de la règle : *Quam (regulam) utique in sui regni provinciis inventam nec Ludovicus mutare qualibet ratione debuit aut potuit sine auctoritate et consensu Sanctae Romanae et Apostolicae Sedis quia, quamvis Imperator et devotus tamen laicus erat*[3]...

Les historiens qui ont traité de la genèse des idées grégoriennes n'ont pas eu l'attention attirée par ce texte[4] qui nous paraît essentiel. Il permet en effet d'affirmer que dès 1059, Hildebrand jugeait

---

1. Texte fragmentaire contenu dans le ms. VATICAN Ottobonianus 38, fol. 226, édité par MABILLON, *Annales Ordinis S. Benedicti*, IV, 686-687 et plus récemment par A. WEMINGHOFF, *Die Beschlüße des Aachener Concils im Jahre 816*, dans *Neues Archiv*, 1902, t. XXVIII, p. 630 ss. Le texte donne à Hildebrand la qualité d'archidiacre. Il semble que ce soit une légère erreur comme l'a montré G. BARDY, *op. cit.*, p. 48, n. 3. Voir encore à ce sujet l'article de G. BORINO, *L'arcidiaconato di Ildebrando*, dans *Studi Gregoriani*, Rome, 1952, t. III, p. 463 ss.

2. Cette formule figure dans l'intervention d'Hildebrand au concile de 1059 et aussi dans une formule de profession contemporaine. Voir à ce sujet C. EGGER, *op. cit.*, p. 46. On la trouve dès 1058 à Florence comme nous l'indiquerons ci-dessous.

3. Voir MABILLON et WERMINGHOFF, *op. cit.*

4. Il n'est, à notre connaissance, jamais cité par A. FLICHE, ni dans *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, Paris, 1912, p. 451, ni dans *La réforme grégorienne*, Louvain, 1924, t. I, p. 336-337, ni dans *La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne* (*Histoire de l'Église*, t. 8), Paris, 1950, p. 28. De même, G. BARDY, *op. cit.*, p. 49, n. 6, fait erreur lorsqu'il affirme : « Pour ne pas compromettre l'autorité de l'Empereur ni celle d'un concile, Hildebrand feint d'ignorer le véritable auteur de la Règle d'Aix-la-Chapelle, et, sous couvert de cette ignorance, il n'hésite

que l'intrusion des laïcs, surtout de l'empereur, dans les affaires ecclésiastiques était la cause de déviation introduite dans la discipline canoniale. Par cette position extrémiste, le futur Grégoire VII se distingue non seulement d'un Pierre Damien[1] mais surtout de nombreuses personnalités soucieuses de réforme qui pourtant restaient attachées à l'ancienne discipline carolingienne, tels un Wazon, évêque de Liège, et un Oldaric de Reims[2].

Cette intervention d'Hildebrand a certainement influencé les Pères du concile. Elle a dû être appuyée par le pape Nicolas II qui avait lui aussi favorisé la réforme *instar primitivae ecclesiae* alors qu'il était évêque de Florence en 1058[3]. Pourtant la majorité de l'assemblée adopta, on le sait, une position moins radicale, plus nuancée : elle imposa aux chanoines l'ancienne discipline selon la Règle d'Aix tout en recommandant vivement comme un idéal la pratique de la vie commune et apostolique[4].

Cette décision du concile romain de 1059, reprise en 1063, a-t-elle influencé le développement de la réforme canoniale? La question est controversée et difficile à résoudre en l'absence de documents explicites[5].

---

pas à en faire une rigoureuse critique. » Quand Hildebrand dit de la règle qu'elle est *a quo nescitur compilata*, il rejoint les résultats de la critique actuelle.

1. J. Leclercq, *op. cit.*, p. 173, a insisté sur l'analogie de l'argumentation employée par Hildebrand et Pierre Damien, sans signaler la différence d'attitude à l'égard du pouvoir impérial.

2. Wazon cite la Règle d'Aix comme une autorité incontestée dans sa lettre au prévôt Jean, éd. Anselme, *Gesta episcoporum Leodiensium*, dans *M.G.H. SS.*, t. VII, p. 211. Voir à ce sujet notre article *L'école canonique liégeoise et la réforme grégorienne*, dans *Annales du congrès archéologique et historique de Tournai*, 1949, Tournai, 1951, p. 87. Même attitude d'Oldaric, prévôt de Reims, d'après son testament, éd. *P.L.* CL, col. 1545.

3. Voir le texte cité d'après Ughelli, dans Ch. Dereine, *Vie commune, règle de saint Augustin et chanoines réguliers au XI^e siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1946, t. XL, p. 372, n. 42. L'attitude de Nicolas II avant son pontificat, à l'égard de la réforme canoniale, mériterait une étude.

4. *Et rogantes monemus ut ad apostolicam, communem scilicet vitam summopere pervenire studeant.* Mansi, *Amplissima collectio...*, t. XIX, p. 898. A noter que la formule *instar primitivae ecclesiae* employée par Hildebrand est remplacée par la formule équivalente *vita apostolica* par le rédacteur du canon 4. Cette dernière ne figurera ni dans le régeste ni dans les bulles de Grégoire VII comme l'a fait remarquer à juste titre H. Grundmann, *Neue Beiträge zur Geschichte der religiöse Bewegungen im Mittelalter*, dans *Archiv f. Kulturgeschichte*, 1955, t. XXXVII, p. 148-149.

5. Toujours soucieux d'affirmer l'influence de la papauté, A. Fliche, *La réforme grégorienne*, t. I, p. 337, et *La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne*, p. 28, résoud le problème par l'affirmative : « On ne saurait hésiter à voir dans cette mesure l'origine du mouvement qui, pendant la fin du XI^e siècle, portera les chanoines à vivre selon la règle de saint Augustin. » En sens contraire, G. Bardy, *op. cit.*, p. 51.

Mais il est certain que l'attaque d'Hildebrand contre la Règle d'Aix, renouvelée en 1065 par Pierre Damien[1], a provoqué la suppression des passages critiqués dans les manuscrits de la Règle d'Aix en usage dans des communautés canoniales régulières, romaines ou italiennes[2].

Durant son pontificat (1073-1085), Grégoire VII n'est intervenu que de façon assez sporadique en faveur des chanoines réguliers. On ne peut plus lui attribuer, nous l'avons vu, la rédaction d'une règle. Par contre, les décisions relatives à la liturgie contenue dans le texte *In die resurectionis*, largement diffusé par les collections canoniques, a influencé les rédacteurs de coutumiers, entre autres ceux de Saint-Ruf[3]. Peut-être faut-il encore voir l'influence de ce texte dans le fait que les chanoines réguliers du nord de la France suivaient, en matière de liturgie, les usages de la chapelle pontificale[4]. Par ailleurs, si Grégoire VII est intervenu à deux reprises (Saint-Symphorien d'Autun et Saint-Sernin de Toulouse) pour rétablir des communautés canoniales régulières menacées dans leur existence par l'emprise des moines, il n'a pas formulé les principes qui devaient régir les relations entre les deux Ordres, tâche qui sera accomplie par un de ses successeurs, Urbain II[5].

Ne pouvant plus être attribué à Grégoire VII, l'*Ordo qualiter* se présente donc maintenant comme une œuvre anonyme dont il faudrait déterminer l'auteur, la date de composition et la communauté où il fut en vigueur. Seul un examen « codicologique » du ms. Milan *Ambrosienne* H 5 inf. pourra peut-être un jour apporter une réponse précise à ces questions.

Notons toutefois dès maintenant que l'*Ordo qualiter* figure, si l'on accepte la date approximative que nous avons proposée, vers 1080, parmi les plus anciens « coutumiers » de chanoines réguliers, rédigés dans les milieux italiens comme complément du texte législatif de base, la Règle d'Aix modifiée.

---

1. Voir l'opuscule *Contra clericos regulares proprietarios* daté de 1605 d'après Neukirch et Dressler par J. Leclercq, *op. cit.*, p. 174, n. 3.

2. Voir C. Egger, *op. cit.*, p. 48.

3. Voir ci-dessus et Ch. Dereine, *Saint-Ruf et ses coutumes au XI^e et XII^e siècles*, dans *Revue bénédictine*, 1949, t. LIX, p. 174.

4. *Denique papam eandem quam canonicis regularibus in partibus istis tenent consuetudinem in cellula sua tenere sciatis...* Lettre de Galon, évêque de Paris, à Lambert d'Arras, *P.L.* CLXII, col. 695.

5. Ch. Dereine, *L'élaboration du statut canonique des chanoines réguliers, spécialement sous Urbain II*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLVI, 1951, pp. 354 ss.

Il devrait être situé dans le temps par rapport aux textes analogues contenus dans les mss VATICAN Ottobonianus 38 et VATICAN latin 4884 et 1351 placés par C. Egger aux origines de la réforme canoniale[1].

Ainsi donc, selon nous, le groupe de coutumiers constitué par les trois mss du Vatican décrits par Egger et par notre ms. de Milan reflète les premières tentatives de codification d'usages entreprises dans les milieux de la réforme canoniale italienne autour des années 1080[2]. Ils constituent un ensemble assez homogène reflétant les directives des conciles de 1059 et 1063 : large utilisation de la Règle d'Aix modifiée dans les chapitres qui ne sont pas conformes à l'idéal de pauvreté de la *Vita Apostolica*, compléments recherchés dans les Règles de Saint-Benoît et de Chrodegang, enfin apport de textes originaux parmi lesquels notre *Ordo qualiter* occupe une place importante.

Ces premiers témoins de la législation canoniale régulière en Italie sont également importants pour l'histoire des chanoines réguliers en d'autres pays. L'influence qu'ils ont exercée devrait être encore étudiée mais paraît dès maintenant fort probable: influence sur Saint-Ruf en Provence par l'intermédiaire de Saint-Laurent d'Oulx au diocèse de Turin, influence sur Rottenbuch et la province ecclésiastique de Salzbourg grâce aux relations établies entre Grégoire VII, Anselme de Lucques et Altmann de Passau[3].

Usumbura (Ruanda-Urundi),
Faculté de Philosophie et Lettres. Ch. DEREINE.

1. C. EGGER, *De antiquis regulis canonicorum regularium*, dans *Ordo canonicus*, t. I, 1946, pp. 35 ss. Notons que les textes contenus dans l'Ottobonianus 38, fol. 24-30, décrits par Egger comme une suite de textes sans liens entre eux, nous paraissent constituer un petit coutumier homogène. — Le coutumier contenu dans le ms. VATICAN Ottobonianus 175, qui utilise d'ailleurs notre *Ordo*, nous paraît plus récent. Après un examen rapide de l'écriture du ms., nous le situerions volontiers vers le milieu du XII^e siècle, alors que dom J. Leclercq proposait comme date la fin du XI^e ou le début du XII^e siècle (J. LECLERCQ, *Un témoignage sur l'influence de Grégoire VII sur la réforme canoniale*, dans *Studi Gregoriani*, t. VI, Rome, 1959, pp. 173 ss).

2. Peut-être parviendra-t-on à déceler dans l'un d'entre eux ce coutumier rédigé, par Anselme de Lucques, au témoignage de Bonizon de Sutri : *Nostris diebus in Italia, apud mediolanum, ex praecepto Alexandri papae, coeperunt clerici secundum praecepta Hieronimi ad Nepotianum de vita clericorum et secundum regulam S. Augustini episcopi, nihil possidentes, in communi vivere, quae postea a S. Anselmo Lucensi episcopo brevi libello digesta, tradita est ecclesiis observanda* (*Liber de vita christiana*, éd. Perels, Berlin, 1930, p. 204).

3. Nous espérons pouvoir établir prochainement la preuve de l'influence italienne sur Saint-Ruf. — Pour Rottenbuch voir l'ouvrage de J. Moïs cité ci-dessus et Ch. DEREINE, *Les chanoines réguliers dans l'ancienne province ecclésiastique de Salzbourg*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LV, 1960, p. 907.

NOTICES

LE SENS D'« ANTIFANA » ET LA LONGUEUR DE L'OFFICE DANS LA « REGULA MAGISTRI »

De prime abord, l'*opus Dei* de la Règle du Maître[1] semble avoir une longueur sensiblement égale à celle de l'office bénédictin. Le nombre des psaumes à dire à chacune des heures n'est guère plus élevé que chez saint Benoît : six à Laudes et à Vêpres, trois aux Petites Heures, une douzaine à l'office nocturne, réduite à neuf en été[2], tels sont les chiffres des *antifanae*, qui forment la masse principale de la psalmodie. Mais au vrai, qu'est-ce qu'une *antifana* ? Nous venons d'entendre ce mot au sens d'*un psaume* dit avec antienne. D'autres cependant l'entendent autrement : il s'agirait non d'un psaume, mais de *trois*[3]. Dans cette hypothèse, la quantité réelle de la psalmodie serait le triple de ce que paraissent indiquer les chiffres du Maître. La question, on le voit, est d'importance. Suivant le sens qu'on donne à *antifana*, on obtient une image toute différente de l'office de la *Regula Magistri*, et par suite on doit se faire une idée tout autre des rapports de cet office avec celui de saint Benoît. Nous nous proposons donc ici d'examiner ce que recouvre *antifana* dans la *RM*. Disons-le d'emblée : il nous semble possible de prouver que ce terme désigne *un psaume unique* dit « avec antienne », quelle que soit d'ailleurs la signification précise de cette dernière expression, qui ne nous intéresse pas directement ici.

Pour voir clair, il importe avant tout d'avoir présent à l'esprit le compte des 24 « impositions » de jour et de nuit, qui commande toute la structure de l'office du Maître[4]. En quoi consistent ces *impositiones* ? Le Maître en énumère de trois sortes : *antifanae* ou *psalmi (cum antifanis)*, *responsoria*, *euangelia*. Cette dernière espèce, qui ne se rencontre qu'aux Matines et au Lucernaire, doit sans doute être identifiée avec les cantiques de l'Évangile *(Benedictus* et *Magnificat)*. Ainsi le Maître entend par *impositio* l'une de ces trois choses : le psaume antiphoné, le répons, le cantique.

Remarquons au passage que l'*antifana* ou *psalmus cum antifana* est ainsi placée sur le même plan que le répons et le cantique. Il s'agit apparemment d'entités similaires, puisqu'elles sont susceptibles de faire nombre les unes avec les autres : on n'additionne que des choses de même nature. Or le répons consiste certainement en *un* psaume ; nul ne l'a jamais mis en doute. De même, le canti-

---

1. Citée d'après l'édition VANDERHOVEN-MASAI, Bruxelles-Paris, 1953.

2. Pour les Nocturnes d'hiver, un des manuscrits indique onze *antifanae*, l'autre douze, et nous avons proposé de lire treize. Voir *Lacunes et erreurs dans la section liturgique de la « Regula Magistri »*, dans *Revue Bénédictine*, LXX (1960), pp. 410-413.

3. Ainsi C. GINDELE, *Die Römische und monastische Überlieferung im Ordo Officii der Regel St. Benedikts*, dans *Studia Anselmiana*, 42, Rome, 1957, pp. 180-183 *(Der Dreipsalmer)*.

4. *RM* 36 (jour) ; pour la nuit, voir *RM* 33, 62-69. Aux nuits d'été, le chiffre des « impositions » tombe à vingt : *RM* 33, 72-78.

que de l'Évangile paraît être unique, malgré le pluriel *euangelia*. D'après ces parallèles, on serait donc déjà tenté de voir dans l'*antifana* un seul psaume.

Cependant, il faut surtout retenir, pour la suite de notre démonstration, que chaque *antifana* est une *impositio*, le nombre total des *impositiones* étant de 24. Considérons d'autre part le symbolisme de ces 24 « impositions ». Le Maître met ce chiffre en rapport avec les 24 vieillards de l'Apocalypse, « qui adorant Dieu sans cesse dans les cieux, jettent leurs couronnes, se prosternent, et, louant le Seigneur jour et nuit, rendent gloire à Dieu [1] ». En effet, explique le Maître, nous imitons les 24 vieillards en faisant un nombre égal de *génuflexions*, sur terre, jour et nuit, avec des *louanges* [2]. On voit quels sont aux yeux du Maître les deux élements essentiels de ces *impositiones*, au nombre si soigneusement réglé : la génuflexion et la louange, à l'instar des vieillards célestes. Il songe à l'oraison qui suit le psaume, et pour laquelle on se prosterne à terre [3] ; il songe aussi au *gloria*, la louange par excellence, qui suit également le psaume. S'il faut 24 *impositiones*, c'est qu'il faut 24 gloria-oraisons à l'office au cours d'une journée.

Ce point acquis, nous allons voir que le Maître exige que *chaque psaume simple* soit terminé par un gloria et une oraison. Dès lors, aux 24 gloria-oraisons de l'office doivent correspondre autant de psaumes simples. Chacune des 24 « impositions » est donc faite d'un psaume unique. Et comme l'*antifana* constitue une *impositio*, elle représente elle aussi un seul psaume, et non trois.

Où donc le Maître prescrit-il de terminer chaque psaume du psautier par le gloria et l'oraison? Qu'on se reporte à la fin du ch. 33 (l. 87-112). Ce passage ayant été diversement interprété, un bref commentaire s'impose pour en atteindre le sens exact. Il se divise en trois parties :

> l. L. 87-95. Sed hoc semper, tam in hieme quam in aestate, tam in die quam in nocte quam in uigiliis cum psallitur caueatur, ne psalmi aliquando conbinentur, quod non licet, sed singulos debere definiri cum gloria, ut nec orationes inter ipsos agendae perdantur, nec glorias eorum laudi Dei uideamur subducere, cum conpendiosa neglegentia cogitur in se psalmos inserere, quia omni psalmo, cui initium propheta inposuit, constituit et finem.

L'auteur s'oppose ici à la « combinaison » des psaumes, pratique consistant à joindre les psaumes deux à deux, en escamotant le gloria et l'oraison qui devraient les séparer. On supprime ainsi la moitié des gloria-oraisons. Il se peut aussi, quoique cela ressorte moins clairement du texte, que la « combinaison » comporte l'abrègement du psaume. En tout cas, le Maître veut que l'on dise chaque psaume intégralement et qu'on le fasse suivre du gloria et de l'oraison. On notera qu'il s'agit bien de chacun des 150 psaumes du psautier, comme le montrent les derniers mots du texte : *quia omni psalmo, cui initium propheta inposuit, constituit et finem*. L'argument serait inopérant s'il s'agissait de groupes de trois psaumes. C'est donc chaque psaume simple qui doit être récité jusqu'au bout et terminé par gloria-oraison.

L'expression *nec glorias eorum laudi Dei uideamur subducere* rappelle en outre les passages cités plus haut sur les 24 « impositions ». Si le Maître s'oppose à la

---

1. *RM* 36, 13-16 : *proni iacentes... laudantes Dominum dant gloriam Deo.*
2. *RM* 36, 22-33 : *genua nostra cum laudibus Deo flectamus.* Cfr 33, 67-69.
3. *RM* 48, 22 : *iacentibus. Ibid.*, 25 : *qui orat praesentis Christi uideatur pedes tenere.*

« combinaison », c'est que cette pratique, en réduisant le nombre des doxologies terminales, porte atteinte au compte des *impositiones* et à son symbolisme sacré. Dieu est frustré de la louange qui lui est due.

> II. L. 96-107. Quod si aliqua necessitas omnes psallentes perurgeat, non conbinent sed conternent, tamen cum gloriis suis subsequantur, ut et citius conpleant, et psalmorum numerus non minoretur. Ergo ideo aut singulos aut ternos diximus debere dici, quia sicut unitas in Trinitate et Trinitas in unitate agnoscitur, ita aut singulos aut pro necessitate ternos credamus, tamen cum gloriis suis, dici debere. Nam conbinari ex toto non licet, quia non plus neque minus ab unitate et Trinitate quod fuerit christianum decet...

Dans le passage précédent, l'auteur énonçait une règle générale : la psalmodie ne doit pas être écourtée par la « combinaison ». Cette règle, qui interdit d'abréger l'office, souffre cependant des exceptions. En cas d'urgence, l'abrègement de l'office est autorisé, mais il doit être pratiqué suivant certaines normes, qui vont être précisées dans le présent paragraphe et dans le suivant.

Comment faut-il donc procéder pour abréger une heure canoniale? Ici encore, le Maître proscrit la « combinaison ». Ce n'est pas deux à deux qu'on joindra les psaumes, mais trois à trois *(conternent)*. Le motif pour préférer trois à deux relève de la théologie trinitaire. Ainsi, la « combinaison » est écartée ici pour une raison toute différente de celle qui jouait au paragraphe précédent. Ce n'est plus en tant qu'abrègement de l'office qu'on la réprouve, car joindre les psaumes trois à trois est un procédé d'abrègement plus radical encore, mais en tant qu'elle repose sur le nombre *deux*, jugé incongru.

A part cette différence de nombre, la « conternation » (qu'on nous pardonne ce barbarisme!) est un système d'abrègement identique à la « combinaison ». Il consiste à dire trois psaumes d'affilée, en supprimant les gloria-oraisons intermédiaires. On ne fait ainsi qu'une seule doxologie finale par groupe de trois psaumes. Mais le Maître trouve la « conternation » trop radicale, et il la tempère par une importante restriction : on omettra l'oraison, mais non point le gloria *(tamen cum gloriis suis subsequantur... tamen cum gloriis suis)*. Ainsi chaque psaume sera suivi de son gloria, tandis qu'il n'y aura qu'une oraison à la fin de chaque groupe de trois psaumes. La raison invoquée pour maintenir de la sorte les gloria est très remarquable : *ut psalmorum numerus non minoretur*. L'auteur ne perd pas de vue son cher calcul des 24 « impositions »! A défaut de l'oraison, sacrifiée aux nécessités pratiques, il restera du moins le gloria pour assurer le nombre sacré des doxologies.

Cette méthode pour raccourcir l'office est illustrée dans *RM* 55, 13-21. Il s'agit là d'un frère qui dit l'office en particulier, au lieu où il travaille. Si le travail est pressant, il dira les psaumes trois à trois, mais avec leurs gloria, *quia gloriae illae quae inter eos dicuntur pro orationibus constant, nam ipsae gloriae flexo semper capite a psallente dicantur*[1].

---

1. Les gloria, dits avec une inclination de tête, *tiennent lieu* d'oraisons ; ainsi le gloria, outre sa fonction propre de doxologie, assure encore d'une certaine façon le *geste* d'hommage de la génuflexion, propre à l'oraison. L'inclination de tête, qui l'accompagne, compense dans une certaine mesure la perte de la prosternation. C'est ce que semblent dire également ces mots, qui se lisent un peu plus haut : *sua flectens ceruices quae aguntur in oratorio genua* (*RM* 55, 11-12) : « Fléchissant la nuque comme le font les genoux à l'oratoire » (?).

A cette remarque, qui confirme l'interprétation proposée plus haut, le Maître en ajoute une autre : *psalmos uero directaneos dicens, propter... urgentem laboris operam.* Cette notation, qu'on ne lisait pas dans *RM* 33, 96-107, concerne-t-elle seulement le cas particulier du frère qui dit l'office en privé, ou bien est-elle valable en règle générale toutes les fois qu'on pratique la « conternation » ? Cette seconde hypothèse ne peut être exclue à priori. On sait que le gloria ne se disait primitivement qu'à la fin de l'*antiphana*[1]. Dès lors, la suppression du gloria, impliquée normalement par la « conternation », pourrait bien aller de pair avec la suppression de l'*antifana* et l'adoption du mode « direct » dans la psalmodie.

Quoi qu'il en soit de ce point douteux, une chose est claire : ni le présent paragraphe de *RM* 33, ni son illustration dans *RM* 55, ne parle en aucune façon d'un groupe de trois psaumes qui constituerait normalement l'*antifana*. Le système d'abrègement préconisé sous le nom de « conternation » consiste au contraire à joindre trois par trois des psaumes simples, constituant autant d'*antifanae*. On reste dans la perspective du paragraphe précédent, où, nous l'avons vu, l'unité de psalmodie est le psaume simple, le psaume du psautier. Chacun de ces psaumes simples, disait le premier paragraphe, doit être suivi du gloria et de l'oraison. Chacun d'eux, reprend le second paragraphe, doit garder son gloria, en dépit de la « conternation », afin que le nombre des psaumes ne soit pas diminué.

> III. L. 107-112. Nam si aliqua grauior necessitas quauis hora psallentes perurgeat, dicendorum omnium psalmorum singula capita cum una gloria conpleant, et sic exeant oratorio, ut quauis necessitate, tamen opus Dei non uideatur praetermitti.

Voici un cas nouveau, celui de la *grauior necessitas*. Il s'agit d'une urgence extrême, qui va obliger à simplifier l'office au maximum. Il ne sera donc plus question de « combiner » ou de « conterner ». Ce sont tous les psaumes de l'heure canoniale qui seront groupés sous un seul gloria. De plus, on ne dira qu'un seul *caput* de chaque psaume, c'est-à-dire une courte section faite de quelques versets[2].

Un tel système d'abrègement détruit évidemment l'édifice des 24 « impositions ». Aussi n'en est-il plus question. Si l'office abrégé est une petite heure, on perdra deux doxologies ; si c'est le Lucernaire ou Matines, on en perdra jusqu'à cinq... A vrai dire, le Maître ne songe peut-être qu'à une petite heure. C'est du moins le seul cas qui est envisagé dans *RM* 56, 23-42, texte qui illustre parfaitement ce dispositif.

Toute cette finale du ch. 33 ne renferme donc aucune allusion à l'équivalence : 1 *antifana* = 3 psaumes. Elle invite bien plutôt à poser l'équivalence : 1 *antifana* = 1 psaume. En effet, elle affirme que chaque psaume simple doit être suivi de sa doxologie. Or les doxologies font l'objet d'un compte précis : elles doivent être au nombre de 24, terminant les 24 « impositions ». La doxologie est donc attachée à la fois au psaume simple et à l'« imposition », ce qui oblige à conclure que l'« imposition » est faite d'un psaume simple. Et comme l'*antifana* est une « imposition », il s'ensuit que l'*antifana* représente elle aussi un seul psaume.

---

1. Cfr Cassien, *Inst.*, II, 8.

2. Ce genre d'abrègement est prescrit en règle générale pour les répons des petites heures : *RM* 46, 19 *(bina capita)*.

Cette petite démonstration ne fait d'ailleurs que confirmer ce qu'indique au premier abord le vocabulaire. Tantôt le Maître parle d'*antifanae*[1], tantôt il dit : *psalmi cum antifanis*[2]. Les deux expressions semblent équivalentes, et l'on donne des chiffres dans un cas comme dans l'autre. Or le sens obvie de *quattuor psalmi* est : quatre psaumes simples, quatre des cent cinquante psaumes du psautier. La chose est particulièrement claire quand le Maître traite des prières du réfectoire. Au début du repas, on dit un psaume, *psalmus unus* (38, 2). Ce psaume unique est dit d'ordinaire *directaneus sine antifana*, mais les jours de fête *cum antifana uel alleluia* (43, 6-7), ce qui permet de parler de la *mense antifana* (73, 20). Si donc l'*antifana* représentait trois psaumes, on aboutirait à cette équation assez étrange : *psalmus unus* = 3 psaumes !

Nous ne voudrions pas clore ces remarques sans considérer brièvement un dernier texte qui a été invoqué comme preuve de la thèse du triple psaume. Il s'agit de *RM* 40, 2-5. Aux petites heures, dit le Maître dans ce passage, on psalmodiera tout avec antiennes, mais le troisième psaume sera donné avec alleluia. Selon le P. Gindele[3], ce « troisième psaume » ne serait pas la troisième « imposition », le dernier des trois psaumes de l'heure, la troisième *antifana*, mais le dernier des trois psaumes qui composent chaque *antifana*. En effet, le Maître vient de prescrire de dire l'alleluia à toutes les antiennes du jour, le dimanche[4]. Étant ainsi déjà pourvue de l'alleluia, la troisième antienne ne peut être visée par la présente rubrique.

Ce raisonnement, si nous l'avons bien compris, ne paraît pas concluant, car il s'applique avec la même force si l'on entend par *tertius psalmus* le troisième psaume de chaque antienne. En réalité, les deux rubriques jouent sur des plans différents, l'une énonçant une règle générale, valable chaque jour, l'autre ne visant que le cas particulier du dimanche. Il n'y a entre elles aucune opposition, et il est inutile de chercher à les concilier.

Que d'ailleurs le *tertius psalmus* soit bien ici la troisième *antifana*, c'est ce que montre un coup d'œil jeté sur l'ensemble des ch. 39-44. D'un bout à l'autre de cette section, le Maître applique la même loi : diviser le lot des *antifanae* ou *psalmi cum antifanis* de chaque heure en deux parties, la première sans alleluia, la seconde avec alleluia. Cette division s'opère partout suivant la même proportion : 2/1. Ainsi, sur six psaumes antiphonés de Matines, on en dira quatre sans alleluia et deux avec alleluia. De même pour les petites heures : deux sans alleluia et un avec alleluia... Si l'interprétation du P. Gindele est à la rigueur plausible quand on ne considère que le cas des petites heures, elle devient impossible dès qu'on envisage les cas parallèles des autres heures, où la même proportion s'applique à des lots de six, neuf ou treize psaumes. Dans ces cas, la division porte, de toute évidence, sur le total des *antifanae*, non sur les psaumes dont serait composée chaque *antifana*. Il ne peut qu'en être de même pour les petites heures.

Concluons : l'*antifana*, dans la Règle du Maître, est constituée par un seul psaume. Dès lors, la longueur des offices prescrits par cette Règle est celle qu'in-

---

1. *RM* 33, 62 ; 33, 74 ; 33, 83 ; 44, 4 ; 44, 12 ; 44, 14 (Nocturnes). *RM* 36, 10 (petites heures) et 39, 12 (heures du jour).

2. Comparer *RM* 35-37 *(psalmi)* et 39-42 *(cum antifanis psallantur)*, à propos des mêmes psaumes des heures du jour.

3. *Art. cit.*, p. 180.

4. *RM* 39, 12-15.

diquent les chiffres donnés par le Maître : trois psaumes aux petites heures, six à Matines et au Lucernaire, une douzaine aux Nocturnes... Ces chiffres sont assez voisins de ceux qu'indiquent saint Benoît d'une part, les documents romains de l'autre. Du Maître à saint Benoît, il ne s'est pas produit cette réduction brutale du triple au simple, dont certains ont parlé. L'office bénédictin, du point de vue de la quantité des psaumes à dire, nous paraît homogène à l'office du Maître et l'office romain, bien qu'il accuse une certaine tendance à l'abrègement[1].

Un dernier point de comparaison permet de situer l'*ordo* du Maître parmi les vieux *ordines* monastiques : c'est Cassien. On sait que celui-ci décrit deux types d'offices : le premier, qu'il désapprouve, est l'*opus Dei* des moines gaulois, caractérisé par l'ampleur de la psalmodie : 18, 20 ou même 30 psaumes aux Nocturnes, 3, 6, 9 aux petites heures[2] ; le second, qu'il recommande, est celui des moines d'Égypte et d'Orient, beaucoup plus sobre : 12 psaumes aux Vêpres et aux Nocturnes, 3 aux petites heures[3]. Or quand on examine l'office de Césaire d'Arles et d'Aurélien, ainsi que celui dont parle le Concile de Tours de 567[4], on s'aperçoit que ces offices gaulois du VI^e^ siècle se tiennent dans l'ordre de grandeur de l'office gaulois décrit par Cassien. Les plaintes de celui-ci ne semblent pas avoir empêché ses compatriotes de célébrer leur *opus Dei* démesuré. Au contraire, l'office romain, l'office du Maître et celui de saint Benoît, à quelques nuances près, se tiennent dans la ligne proposée par Cassien, conformément aux canons de l'Égypte et de l'Orient. Quand on sait l'étroite dépendance du Maître par rapport à Cassien en matière de spiritualité et d'institutions monastiques, on est tenté de penser que l'influence de Cassien s'est exercée sur lui pareillement dans le domaine liturgique, et que c'est à l'abbé de Marseille, au moine de Bethléem, au pèlerin de l'Égypte, que nous devons en définitive certaines structures fondamentales de notre office.

La Pierre-qui-Vire. A. DE VOGÜÉ.

---

1. La parenté de l'office bénédictin avec le romain d'une part, et la *RM* de l'autre, ne se limite pas à cette question de la quantité. On la retrouve en d'importants traits de structure. Ainsi les Nocturnes de saint Benoît rappellent à la fois le romain (douze psaumes toute l'année, avec distribution du psautier *per hebdomadam*), et le Maître (répartition de ces psaumes en deux lots, l'un sans alleluia, l'autre avec alleluia). Mais ceci demanderait à être exposé à part. Nous espérons le faire bientôt.

2. *Inst.*, II, 2.

3. *Inst.*, II, 4 et III, 3. Ces chiffres, comme ceux du Maître, doivent s'entendre de psaumes simples, non de psaumes triples. En effet, dans *Inst.*, III, 6, Cassien désigne nommément les trois psaumes de la *nouella solemnitas* : ps. 50, 62 et 89. Or cette *nouella solemnitas*, nous dit-il ailleurs, consiste en trois psaumes et oraisons, célébrés « sur le modèle de l'antique observance de tierce et sexte » (*Inst.*, III, 4). On doit en conclure que les petites heures consistaient également en 3 psaumes simples. Dès lors, il n'y a pas de raison de ne pas entendre de même le canon des Vêpres-Nocturnes : 12 psaumes simples.

4. Référence dans GINDELE, *art. cit.*, p. 172-174, n. 5, 6 et 9.

DIE LESUNGEN UND CANTICA AN DER OSTERVIGIL IM « COMES PARISINUS »

Der *Comes Parisinus* (Paris *B.N.* lat. 9451), ein Lectionarium plenarium aus dem ausgehenden 8. Jahrhundert, hat im vergangenen Jahr eine erste Untersuchung durch R. Amiet erhalten[1]. Der Verfasser wirft darin S. 338 f die Frage auf, in welchem Skriptorium der Codex geschrieben worden ist. E. A. Lowe, *C.L.A.* V, Nr. 580 vermutet dieses in Norditalien oder in der Schweiz, R. Amiet will den *Comes* näherhin in Monza, der Krönungsstadt der Langobardenkönige, enstanden wissen. Sein Hinweis auf das Cantatorium von Monza bzw. dessen Schwesterhandschrift[2], zwei in ähnlich prachtvoller Weise wie der *Comes Parisinus* angefertigte Codices, bestätigen diese Vermutung durchaus. In diesem Zusammenhang wären auch noch die Initialen zu nennen, die in ihrer überwiegenden Mehrheit typisch langobardischen Stil zeigen.

Da demnach Monza als Skriptorium ziemlich sicher feststeht, fragt es sich, welches die Heimat der unmittelbaren Vorlage unseres *Comes* war. Diese ist, wie es scheint, in einer Pankratiuskirche zu suchen, da das Fest des hl. Pankratius auffallenderweise mit einer Vigil ausgezeichnet ist. Noch wichtiger ist schließlich die Frage nach der Heimat des eigentlichen Archetypus, wozu die folgende Untersuchung der in unserem *Comes* vorkommenden Lesungen und Cantica an der Ostervigil einen Beitrag leisten möchte.

Zuerst sei jedoch auf 3 weitere Lektionarfragmente aufmerksam gemacht, die ungefähr aus der gleichen Zeit stammen wie der *Comes Parisinus* und offensichtlich auf den gleichen Archetypus zurückgehen.

1) Ein Münchener Fragment (2 Blätter des *Clm* 29164/2a, 29, aus : *Clm* 17277) aus dem Anfang des 9. Jahrhunderts, vermutlich aus Oberitalien (Bobbio?), auf das bereits A. Dold hingewiesen hat[3].

2) Ein weiteres Münchener Fragment (2 Blätter im Einband von *Clm* 7678) aus dem Ende des 8. Jahrhunderts, aus Regensburg ; vgl. Lowe, *a.a.O.* IX, Nr. 1287.

3) Ein Bamberger Fragment (Vorsatzblatt des Cod. Med. 3) aus dem Anfang des 9. Jahrhunderts, in angelsächsischer Schrift auf dem Festland geschrieben (Mitteilung von B. Bischoff).

Nur im zweiten der genannten Fragmente finden sich Teile der Lesungen und Cantica der Ostervigil, wobei völlige Übereinstimmung, von einigen Schreibfehlern abgesehen, mit dem Pariser Lektionar zu beobachten ist.

Daß die beiden anderen oben genannten Fragmente vom gleichen Urtypus abstammen, ergibt sich im Falle des 1. Münchener Fragments aus der Tatsache, daß die fragmentarisch erhaltene Kapitelsübersicht auf dem 2. Blatt bis auf Kleinigkeiten vollständig mit dem *Comes Parisinus* übereinstimmt[4]. Dies gilt

---

1. *Un « Comes » carolingien inédit de la Haute-Italie*, in *Ephem. lit.* 73 (1959), 335-367.
2. Vgl. P. Siffrin, *Eine Schwesterhandschrift des Graduale von Monza*, in *Ephem. lit.* 64 (1950), 53-81.
3. A. Dold, in *Archiv für Liturgiewissenschaft* I (1950), 82-91.
4. Diese Kapitelsübersicht ist von A. Dold, *a.a.O.*, 84-86 ediert.

besonders hinsichtlich der dem genannten *Comes* eigenen Einfügung einiger weniger Heiligenfeste aus dem *Gregorianum* in das Temporale.

Das dritte Fragment (in angelsächsischer Schrift), das ein stark beschnittenes Einzelblatt darstellt, stimmt ebenfalls, soweit erkennbar, mit der Pariser Handschrift überein. Es beinhaltet die Weihnachts-Perikopen 6-11 dieses *Comes*, einschließlich der Isaias-Lesungen. Auch die Reihenfolge der Lektionen und die Rubriken sind völlig gleich.

Ein allen 4 genannten Lektionaren weiteres gemeinsames Kennzeichen ist die Tatsache, daß sie zweispaltig geschrieben sind. Wieweit auch einspaltig geschriebene Lectionaria plenaria auf den gleichen Urtypus zurückgehen, wurde noch nicht restlos untersucht. Die meisten Zeugen scheinen jedoch nach den bisherigen Beobachtungen einem anderen Typus anzugehören[1]. Darauf ist in diesem Zusammenhang jedoch nicht einzugehen.

Nun zum eigentlichen Thema : Die Lesungen und Cantica der Ostervigil im *Comes Parisinus* (und im 2. Münchener Fragment). Es sind in diesen Zeugen 10 Lektionen vorhanden und zwar die gleichen, die auch im sog. Altgelasianum[2] (= *V*) und im Pragense[3] (= *Pr*) für diesen Zweck angegeben sind[4]. Sie seien hier den Initien nach wiedergegeben und mit den Angaben in *V* und *Pr* verglichen :

INCIPIUNT LECTIONES DE UIGILIIS PASCHAE[5]

I Lectio libri genesis. In principio creauit deus... (Gen. I, 1-II, 2)
V: Sequitur lectio. In principio fecit deus
Pr: IN PRINCIPIO

(II) Item secunda lectio libri genesis. Noe uero... (Gen. V, 31-VIII, 21)
V: Sequitur de Noe
Pr: DE ABRAHAM II

III Lectio libri genesis. In diebus illis temptauit... (Gen. XXII, 1-19)
V: De Abraham tertia
Pr: DE NOE III[6]

IIII Lectio libri exodi. In diebus illis factum est... (Ex. XIV, 24-XV)
V: In exodo quarta cum cantico. Cantemus domino.
Pr: CANTEMUS DOMINO IIII

V Lectio esaie prophete. Haec est hereditas... (Is. LIV, 17-LV, 11)
V: In Esaia V
Pr: V IN ESAIA

VI Lectio ezechihelis prophete. In diebus illis. Facta (Ez. XXXVII, 1-14)
V: In Ezechihel VI
Pr: UI IN EZECHIEL

---

1. Sie finden sich nicht selten direkt als Anhang zu junggelasianischen Sakramentaren, so zu dem von Monza (ed. Dold-Gamber), von Scheyern (ed. Dold-Gamber als Anhang zum Sakramentar von Monza), von Salzburg-Saint Amand ; vgl. K. Gamber, in *Scriptorium* 14 (1960), 106-108. Sie gehören deshalb wohl auch diesem Typus an ; vgl. A. Wilmart, in *Rev. bénéd.* 30 (1913), 25-69.

2. Herausgegeben von Mohlberg-Eizenhöfer-Siffrin (= *Rerum ecclesiasticarum Documenta*, Series maior, Fontes IV, Roma 1960).

3. Herausgegeben von Dold-Eizenhöfer (= *Texte und Arbeiten* [= TuA], Heft 38-42, Beuron 1949).

4. Vermutlich auch im Sakramentar von Gellone.

5. Foliozahlen sind auf den Photographien nicht zu erkennen.

6. In *Pr* sind die 2. und 3. Lesung vertauscht.

VII Lectio esaiae prophetae. In uigiliis pentecosten[1]. In diebus illis adprehendent... (Is. IV, 1-6)
V: VII in Esaia cum cantico. Uinea domini
Pr: VII IN ESAIA CUM CANTICO UINEA DNI SPET(IOSA)[2]

VIII Lectio libri exodi. In diebus illis dixit dns... (Ex. XII, 1-11)
V: Item in Exodo VIII
Pr: VIII IN EXODO

VIIII Lectio libri deuteronomii. In diebus illis scripsit... (Deut. XXXI, 22-30)
V: In Deuteronomio cum cantico
Pr: VIIII DEUTERONOMII

X Lectio danihelis prophetae. In diebus illis nabuch... (Dan. III, 1-24)
V: In Danihelo X
Pr: XI(!)[3] IN DANIHEL

Eine andere Lektionsordnung für die Ostervigil läßt das *Gregorianum* (H 84)[4] erkennen. Hier finden sich nur 4 Lesungen und zwar :

1. Lectio libri genesis (Gen. I, 1 - II, 2)
2. Lectio libri exodi (Ex. XIV, 24 - XV, 1)
3. Lectio esaiae prophetae (Is. IV, 1-6)
4. Lectio esaiae prophetae (Is. LIV, 17 - LV, 11)

Diese Lektionen wurden verschiedentlich auch zweisprachig vorgetragen, wie außer dem Appendix zum *Ordo XXVIII* (Andrieu, *Ordines* III, 412-413) der *Liber Commonei* (*Bodl. Library*, MS Auct. F. 4. 31) zeigt[5].

Einige Zeugen nennen als 4. Lektion anstelle der Isaias-Lesung Deut. XXXI, 22-30, so außer dem genannten Appendix ein von A. Dold bekannt gemachtes Palimpsest-Lektionar des 8. Jahrhunderts[6].

Außer der « gelasianischen » Ordnung in *V*, *Pr* und im *Comes Parisinus* und der « gregorianischen » in *H* und den eben genannten Zeugen gibt es noch eine « junggelasianische », wie sie die meisten *Sacramentaria mixta* aufweisen, deren wichtigster Zeuge der *Codex Sangallensis* 348 (ed. Mohlberg) ist. Hier finden wir 12 Lesungen, die auch in das *Missale Romanum* übergegangen sind. Zusätzlich zu den « gelasianischen » sind es :

nach der 5. Lektion : Baruch III, 9-38,

nach der 8. Lektion : Jonas III, 1-10[7].

Diese Ordnung spiegeln die zum junggelasianischen Sakramentartypus gehörenden Lektionare wider, so u.a. der *Comes* von Corbie (Leningrad, Codex

---

1. Vermutlich Nachtrag der Vorlage.

2. Diese Übereinstimmung auch im Wortlaut des Canticums (s.u.) ist bedeutungsvoll. Im römischen Antiphonale beginnt der Text dieses Canticums : « Uinea facta est... » ; mit « Uinea domini », wie oben in V, wird nur noch im Alcuin-Comes das Canticum notiert, doch ist dessen vollständiger Text nicht mitgeteilt.

3. Versehentlich falsche Nummer.

4. Wir zitieren nach dem *Hadrianum* (ed. Lietzmann).

5. Vgl. Bonifaz Fischer, *Die Lesungen der römischen Ostervigil unter Gregor d. G.*, in *Colligere fragmenta* (= TuA, Beiheft 2, Beuron, 1952), 144-159.

6. A. Dold, in *Ephem. lit.* 54 (1940), 12-37.

7. Diese Jonaslesung kam wahrscheinlich in die Ostervigil, nachdem sie von ihrem ursprünglichen Platz am Karfreitag verdrängt worden war ; vgl. K. Gamber, *Das kampanische Meßbuch*, in *Sacris erudiri* II (1961). Die Baruchlesung wurde wohl deshalb genommen, um eine 12-Zahl von Lektionen zu gewinnen.

Q.v.1, N° 16)[1] und das Fragment *Clm* 29,164/I 15 (aus *Clm* 4760) aus der 1. Hälfte des 9. Jahrhunderts (aus Scheyern). Alle übrigen Ordnungen der Lesungen der Ostervigil sind Mischungen zwischen den genannten Grundtypen[2].

Uns interessieren hier jedoch in erster Linie die 10 Lesungen im *Comes Parisinus*, die, wie erwähnt, auch im Altgelasianum vorausgesetzt sind. Die Frage ist nun : Ist der Brauch der 10 Lesungen stadtrömisch und vorgregorianisch ? Eine Antwort darauf können uns m.E. die im Pariser Codex mitgeteilten Cantica geben. Diese entsprechen in keiner Weise denjenigen, die im römischen Antiphonale vorkommen[3]. Sie haben folgenden Wortlaut :

Nach der Lectio IV :

Cantemus dno gloriose enim honorificatus est.
Equum et ascensorem degecit(!) in mare. Cantemus.
Fortitudo mea (et laus[4]) dns et factus est mihi in salutem. Cantemus.
Iste ds meus et glorificabo eum. ds patris mei et exaltabo eum. Cantemus.
Dns quasi uir pugnator. omnipotens nomen eius. Cantemus.
Electi principes (ei) submersisti in mari rubro. Cantemus.
Dns regnauit in eternum et ultra. Cantemus.
Filii israhel ambulauerunt per[5] siccum in medio eius. Cantemus.

Nach der Lectio VII :

Uinea dni spetiosa(!) facta est.
Cantabo nunc dilecto canticum dilectae uineae meae.
Uinea facta est dilecta in cornu in loco uberi.
Et edificaui turrem in medio eius et torcular fodi in ea.
Et macheria[6] circumdedi et circumfodi et plantaui uineam sorech.
Nunc homo qui habitas in hierusalem. iudica inter me et uineam meam.
Debuerat enim facere uuas fecit autem labruscas.
Sustinui ut facere(t) iustitiam fecit iniquitatem.
Diruam maceriam eius. non plantabitur neque fodietur.
Uae qui coniungitis domum ad domum et agrum et ad agrum copolatis usque ad terminum loci.
Numquid habitabitis soli uos in medio terrae.
In auribus meis est[7] haec. dicit dns exercituum.

Nach der Lectio IX :

Gaudebo in deo salutari meo dne ds uirtus mea
Dne audiui auditionem tuam et timui. Dne opus tuum in medio annorum uiuifica[8] illud. Dne ds uirtus mea.
In medio annorum[9] notum facies cum iratus fueris misericordia recordaueris. Dne ds.

---

1. Vgl. W. H. Frere, *Studies in early Roman Liturgy* III (London, 1935), 9 f.
2. Vgl. die näheren Untersuchungen von Bon. Fischer, *a.a.O.*, 155 ff ; A. Chavasse, *Le Sacramentaire Gélasien* (Paris 1958), 113 ff ; H. Schmidt, *Hebdomada Sancta* (Roma 1957), 827 ff.
3. R. J. Hesbert, *Antiphonale missarum sextuplex* (Bruxelles 1935), Nr. 79 (S. 96 f), im folgenden kurz *AMS* zitiert.
4. Von 1. Hand(?) über die Zeile geschrieben.
5. Ursprünglich : super.
6. Ursprünglich : macheriam.
7. Abgekürzt : st (mit Kürzungsstrich !).
8. Ursprünglich : uiuificabo.
9. Hier dürfte die Vorstellung lebendig sein, daß Ostern die Mitte des Jahres darstellt ; vgl. dazu A. Dold, in TuA 26-28 (Beuron 1936), XCII f.

Ds ab austro ueniet et scs de monte umbroso. Dne ds.
Operuit caelos gloria eius et laude eius plena est terra. Dne ds.
Splendore eius ut lux erit. cornua in manibus eius. Dne ds.
Suscitans suscitabis arcum tuum iuramenta tribus qua[m] locutus es. Dne ds.
Egressus es in salute populi tui. in salute cum xpo tuo. Dne ds.
Uiam fecisti in mari. equis tuis in lutum aquarum multarum. Dne ds.
Ego autem in dno gaudebo. et exultabo in deo ihu meo. Dne ds.
Et ponet pedes meos quasi ceruorum. et super excelsa mea deducit me in psalmis canentem. Dne ds.
Gaudebo in deo salutare meo dne ds uirtus mea.

Im Unterschied zu den stadtrömischen Cantica, die in Melodie und Aufbau (jetzt) Tractus-Gesänge darstellen, wurden die obigen Cantica responsorial vorgetragen. Das Responsorium ist nach jedem Vers der einzelnen Cantica (mit Ausnahme des zweiten) in der Handschrift ausdrücklich genannt und zwar lautet dieses im 1. Canticum :

Cantemus domino gloriose enim honorificatus est,

im 2. Canticum (hier ist das Responsorium lediglich dadurch ausgezeichnet, daß es vor dem eigentlichen, mit einer Initiale versehenen und mit den Worten : Cantabo nunc dilecto... beginnenden Canticum steht) :

Uinea domini spetiosa facta est,

im 3. Canticum wechselt das Responsorium. Wir finden nämlich zu Beginn und am Schluß des Canticum :

Gaudebo in deo salutari meo domine deus uirtus mea,

sonst nur dessen zweiten Teil verzeichnet :

Domine deus uirtus mea.

Die stadtrömischen Tractus-Gesänge, wie sie im Antiphonale stehen, wurden von einem einzigen Cantor in kunstvoller Weise vorgetragen, die obigen Cantica dagegen responsorial, d.h. von einem Cantor im Wechsel mit dem Chor (Volk). Dabei trug der Cantor die einzelnen Verse des Canticum vor, worauf ihm jedesmal mit einem gleichbleibenden Responsorium geantwortet wurde, also z.B. im Falle des 2. Canticums :

Cantor: Uinea domini spetiosa facta est.
Chor: Uinea domini spetiosa facta est.
Cantor: Cantabo nunc dilecto canticum dilectae uineae meae.
Chor: Uinea domini spetiosa facta est.
Cantor: Uinea facta est dilecta in cornu in loco uberi usw.

Abgesehen von der Art des Vortrags unterscheiden sich unsere Cantica von denen des römischen Antiphonale auch durch den Text. Der 1. stadtrömische Tractus hat als Umfang Ex. xv, 1-2, das entsprechende Canticum des *Parisinus* dagegen Ex. xv, 1-4, xviii, xix (mit Auslassungen). Der 2. stadtrömische Tractus hat als Umfang Is. v, 1-2, im *Parisinus* finden wir den Abschnitt Is. v, 1-9 (mit Auslassungen)[1]. Das 3. Canticum findet sich an diesem Tag

1. Einen längeren Text hat noch der *Liber Commonei;* vgl. Bon. Fischer, *a.a.O.*, 150 f.

überhaupt nicht im römischen Antiphonale am Karsamstag, sondern als Tractus nach der 1. Lesung des Karfreitags, wenn auch nicht mit demselben Wortlaut und dem gleichen Umfang. Beide Fassungen stellen freie Bearbeitungen (und Kürzungen) des Bibeltextes Habacuc 3 (Oratio Habacuc prophetae pro ignorantia) dar.

Was sagt nun der Vergleich der Cantica im *Comes Parisinus* mit den Tractus-Gesängen im römischen Antiphonale aus ? Es scheint ausgeschlossen zu sein, daß beide Gesänge dem gleichen Liturgiebereich angehört haben, außer man nimmt an, daß Gregor d. Gr. bei der Redaktion des Antiphonale eine vorausgegangene Ordnung sehr stark geändert hat, was schon auf Grund der verschiedenen Textfassung nicht wahrscheinlich ist[1].

Wenn man der ersteren Annahme den Vorzug gibt, daß also in den Cantica des *Parisinus* Zeugen einer nicht-römischen Liturgie erhalten geblieben sind, taucht sofort die Frage auf, wie diese in ein Lektionar geraten sind, in dem offensichtlich stadtrömische Lesungen enthalten sind.

Wie ich in meinem Aufsatz « Das Münchener Fragment eines Lectionarium Plenarium aus dem Ende des 6. Jahrhunderts » (in *Ephem. lit.* 72, 1958, 268-280) nahegelegt habe, ist die Ausbildung eines ausgeschriebenen Lektionars (mit den Episteln und Evangelien) außerhalb Roms schon im 6. Jahrhundert erfolgt. Die Grundlage dazu bildeten je ein Verzeichnis der Episteln und der Evangelien, wie solche in Rom in Gebrauch waren[2].

Die älteste Form einer stadtrömischen Epistelliste ist uns in der Abschrift eines Angelsachsen aus der Zeit um 700 in M. p. th. f. 62 der Universitätsbibliothek Würzburg erhalten[3]. Diese Liste stimmt weitgehend mit den Lesungen des *Comes Parisinus* überein. Hingewiesen sei hier nur auf die 3-fachen Lesungen in den Messen an Weihnachten (Isaias, Apostel, Evangelium), die in beiden Zeugen in gleicher Weise vorkommen. Dabei dürfte die Isaias-Lesung bereits zur Zeit Gregors d. Gr. in Rom nicht mehr üblich gewesen sein, weil im *Gregorianum* eine zusätzliche Oration für diese Messen fehlt, die sonst bei Formularen mit 3 Lesungen regelmäßig vorkommt (so u.a. an den Quatember-Mittwochen).

In dieser ältesten, ihrer Vorlage nach auf die Zeit vor Gregor d. Gr. zurückgehenden stadtrömischen Epistelliste fehlt nun eigenartigerweise eine Angabe der Lektionen der Ostervigil vollständig. Der Redaktor des Lectionarium Plenarium war deshalb gezwungen, eine andere Quelle, vermutlich die Ordnung seiner Heimatkirche, zu benützen. Mit dieser Leseordnung wären dann auch die dazugehörenden Cantica, über die wir oben gesprochen haben, übernommen worden.

Bevor wir die Frage aufwerfen, wo dieses Lectionarium plenarium mit seinem hauptsächlich stadtrömischen Lesegut entstand — eine Frage, die innigst verbunden ist mit einer andern, wo das sog. Altgelasianum ausgebildet wurde, da dieses die gleiche Ordnung der Lesungen und Cantica an der Ostervigil zeigt —,

---

1. H. Schneider, *Die altlateinischen biblischen Cantica* (= TuA 29-30, Beuron 1938) 65, setzt die Redaktion der römischen Cantica der Ostervigil ins 5. Jahrhundert.

2. Vielleicht waren in Rom auch schon früh ausgeschriebene Epistolare und Evangeliare in Gebrauch. Das älteste Fragment eines Epistolars (Cod. Vat. lat. 4329) stammt noch aus dem 7./8. Jahrhundert ; vgl. Lowe, *C.L.A.* I, Nr. 20.

3. Herausgegeben von G. Morin, in *Rev. bénéd.* 27 (1910), 41-74.

wollen wir einen kurzen Blick tun auf die Feier der Ostervigil in zwei liturgischen Zentren Italiens, in Mailand und Benevent[1].

Die alte mailändische Leseordnung ist im « ambrosianischen » Capitulare lectionum zu erkennen[2]. Hier finden wir folgende Lektionen :

1. Lectio libri geneseos (VI, 9-VIII, 21 mit Auslassungen)
2. Lectio libro genesis (I, 1-II, 3)
3. Lectio libri genesis (XXII, 1-19)
4. Lectio libri exodi (XII, 1-12) (heute die 5. Lesung)
5. Lectio esaiae prophetae (LIV, 17-LV, 11) (heute die 6. Lesung)
6. Lectio libri exodi (XIII, 18-XIV, 9) (heute die 4. Lesung)
7. Lectio esaiae prophetae (I, 16-20)

wobei die 1. Lesung nach heutigem ambrosianischen Ritus nach der Terz, die übrigen 6 nach der Non (und vorausgegangenem « Exultet ») vorgetragen werden. Folgende sechs Cantica werden nach den Lesungen gesungen[3] :

Tui sunt caeli et tua est terra...
Immola deo sacrificium laudis...
Canticum puerorum : Benedictus es...
Tunc cantabat moyses et filii israel...
Benedictus dominus deus israel...
Sicut ceruus desiderat ad fontes...

Nach den 6 Lesungen mit jeweiligen Canticum folgt (wie im römischen Ritus) in jedem Fall eine Oration.

Der Ritus der Ostervigil in Benevent ist im Cod. VI 33 (10./11. Jahrhundert) des Erzbischöfl. Archivs zu Benevent erhalten (fol. 73r ff) :

Antiphona : Ad uesperum demorabitur fletus... (unbekannt)[4]
Ds qui diuitias misericordiae tuae... (= *V* 431)

1. (Lectio) libri genesis (GEN. I, 1-II, 2)
   Tractus : Domine audiui auditum... (= *AMS* 78)
   Ds qui mirabiliter fecisti... (= *H* 84, 1)

2. Lectio libri genesis (GEN. V, 31-VIII, 21)
   Tractus : Commouisti... (= *AMS* 35)
   Ds fidelium pater summe... (= *V* 434)

3. Lectio libri exodi (EX XIV, 24-XV, 1)
   Tractus : Cantemus domino... (= *AMS* 79)
   Ds cuius antiqua miracula... (= *H* 84, 2)

---

1. Die gallikanischen Ordnungen brauchen wir nicht anzuführen ; vgl. dazu das Lektionar von Luxeuil (ed. SALMON), 97 ff ; K. GAMBER, in *Rev. bénéd.* 69 (1959), 203 ff.

2. Herausgegeben (von P. CAGIN) im Anhang der Edition des Sakramentars von Bergamo (= *Supplementum sive Auctarium Solesmense*, Series liturgica, T. I, Solesmes 1900), 193 ff ; bes. 199.

3. Text und Melodie in *Antiphonale Missarum iuxta ritum sanctae ecclesiae Mediolanensis* (Romae 1935), 192 ff.

4. An der Pfingstvigil findet sich ähnlich eine solche Antiphon zu Beginn ; vgl. das beneventanische Meßbuchfragment im Cod. Vat. lat. 10645, herausgegeben von A. DOLD, in *Jahrb. f. Lit.* 10 (1930), 44. Leider bricht das Fragment in der 1. Lesung ab.

4. Lectio hesaie prophete (Is. IV, 1-V, 7!)[1]
   Tractus : Uinea facta est... (= *AMS* 79)
   Ds qui omnibus ecclesie tue... (= *V* 438)

5. Lectio danielis prophete (III, 49-55)[2]
   Tractus : Canticum puerorum (nur Hinweis im Text)
   Exultet (in beneventanischer Fassung)[3]

6. Lectio esaie prophete (Is. LIV, 17-LV, 11)
   Tractus : Sicut ceruus desiderat (= *AMS* 79)
   Omnipotens s. d. respice propitius... (= *V* 442)
   Antiphona : Omnes sitientes... (unbekannt)

Ähnlich wie in Mailand finden wir auch hier 6 Lesungen, jeweils mit einem Canticum und einer Oration. Das Exultet hat im Gegensatz zu Mailand seinen Platz erst nach der 5. Lesung. Wieweit hier eine ältere Ordnung noch zu erkennen ist, bleibt noch zu untersuchen.

Die beiden angeführten Ordnungen der Ostervigil, die eine von Mailand und die andere von Benevent, zeigen, daß in den einzelnen Gegenden Italiens anfänglich verschiedene Lesungen und Cantica in Gebrauch waren, die nur z. T. Gemeinsamkeiten aufweisen. Die Lektionen im *Comes Parisinus* stimmen aber weder mit den römischen (gregorianischen) noch den mailändischen oder beneventanischen überein[4].

Da der durch den *Comes Parisinus* vertretene Lektionartypus hauptsächlich in Oberitalien (und Süddeutschland) vorkommt, müssen wir als Heimat dieses Typus, nachdem Mailand ausscheidet, die Zentren Aquileja und Ravenna vermuten. Es kommt jedoch nur Ravenna in Frage und zwar aus folgenden Gründen :

1. Das Vorhandensein des Festes des hl. Apollinaris, des ersten Bischofs von Ravenna (N° 300). Auch das Fest des hl. Vitalis, dem unter Bischof Maximian eine große Kirche erbaut worden ist, hat ein eigenes Evangelium (N° 203).

2. In keiner Stadt Italiens ist schließlich schon so früh der römische Ritus übernommen worden als gerade in Ravenna. Diese Übernahme erfolgte, wie anzunehmen ist, unter Bischof Maximian (546-553), der, wie wir aus dem *Liber pontificalis* des Agnellus wissen, die liturgischen Bücher Ravennas redigiert hat[5].

---

1. Vor dem Canticum (am Schluß der Lesung) findet sich noch der Satz : Uinea enim domini speciosa facta est (vgl. oben das 1. Canticum des *Comes Parisinus!*).

2. Denselben Abschnitt, nämlich DAN. III, 49-55 wie am Quatembersamstag (statt DAN. III, 1-24), bringt auch der Alkuin-Comes (Nr. XCI).

3. Text in *Paléographie Musicale* XIV, 385-386 ; M. DE SANTIS, *I tre « Exultet » dell'archivio Capitolare di Troia*, in *Rivista Liturgica* 45 (1958), 168-175 ; H. SCHMIDT, *a.a.O.*, 824 ff.

4. Die alte Ordnung der Ostervigil in Verona können wir aus den Traktaten des Zeno von Verona erschließen (Liber II, tract. 54-72). Hier werden folgende Lesungen erwähnt : De exodo (EX. XII), De exodo (EX. XIII-XVII), De Daniele (DAN. III), vermutlich auch Is V-VI (vgl. tract. 25-26).

5. Vgl. F. LANZONI, *Le tre messe di Natale in Ravenna*, in *Rassegna Gregoriana* 8 (1909), 37-40. Über die Notiz des Agnellus hat in letzter Zeit A. CHAVASSE eine gründliche Untersuchung in *Ephem. lit.* 74 (1960), 115-120 angestellt.

3. Die Beziehungen, die zwischen dem *Comes Parisinus* und dem sog. *Gelasianum* besonders hinsichtlich der Ordnung der Ostervigil bestehen[1]. Nun ist aber allem Anschein nach auch das *Gelasianum* in Ravenna, und zwar unter Bischof Maximian, auf Grund hauptsächlich römischer Liturgietexte zusammengestellt worden[2]. Das ravennatische Sondergut, zu dem die Ostervigil gehört, müßte erst noch durch eigene Untersuchungen vom unmittelbar römischen geschieden werden[3].

4. Die Beziehungen, die zwischen dem *Comes Parisinus* und den ältesten erhaltenen ravennatischen Liturgiebüchern bestehen. Diese sind :
   a) Das Fragment eines Lectionarium plenarium aus dem Ende des 6. Jahrhunderts[4].
   b) Die Sakramentarfragmente in Stuttgart[5] und in Stockholm-Breslau[6] aus dem 7./8. Jahrhundert.
   c) Das Lectionar-Sakramentar in Monte Cassino[7] aus der gleichen Zeit.
   d) Der Rotulus von Ravenna mit Orationen zur Weihnachtsvigil[8] aus der gleichen Zeit.

---

1. Hingewiesen sei hier noch auf die im *Comes* gelegentlich vorkommende Bezeichnung FERIA SEPTIMA (Nrr. 79 und 157) wie in V statt SABBATO wie im *Gregorianum*. Sogar Kleinigkeiten in der Schreibweise sind gleich, so z.B. von « spetiosa » im Canticum « Uinea domini » (vgl. Pr 79 h), oder von IN UIGILIIS statt IN UIGILIA.

2. Vgl. K. GAMBER, *Sakramentartypen* (Beuron 1958), 53-56.

3. Ravennatisch könnte z. B. die folgende Weihnachtspräfation sein, wie ein Vergleich mit dem Sermo 144 des Petrus Chrysologus zeigt :

Sermo 144	V, I, 2, 4
De *natiuitate* Christi nos comperendinare sermonem altitudo rei facit et cogit mysterii *magnitudo*.	Cuius diuinae *natiuitatis* potentiam ingenita uirtutis tuae genuit *magnitudo*.
...et quem non capiebat pusillitas humani corporis, coepit uirginalis uteri *magnitudo*.	
...Uidetis quia quod concipit uirgo non terrenum germen est sed caeleste. uirgo peperit, sed deus suscepit filium.	Quem semper filium et ante tempora aeterna generatum. quia tibi pleno atque perfecto aeternis patris *nomen* non defuit praedicamus.
...Qui in caelo semper concedit patri, nunc sedem dauid accepit in terra.	
...Quia in hoc *nomine* deitatis tota adoratur *maiestas*... huic prosternuntur nomini, hoc adorant.	Uerum etiam honore *maiestatis* atque uirtute aequalem tibi cum sco spu confitemur. dum trino uocabulo unicam credimus *maiestatem*.

A. P. LANG will die Präfation Leo d. Gr. zuweisen ; vgl. Leo d. Gr. und die Texte des Altgelasianums (Steyl 1957), III ff.

4. Herausgegeben von K. GAMBER, in *Ephem. lit.* 72 (1958), 268-280.

5. Herausgegeben von K. GAMBER, in *Archiv f. Liturg.* VI, 2 (1960), 455-460.

6. Herausgegeben von K. GAMBER, in *Ephem. lit.* 72 (1958), III-126. Ein zum Stockholmer Fragment gehörendes Stück hat J. WORONCZAK in Breslau gefunden, der es auch edieren wird.

7. Herausgegeben von A. DOLD (= TuA 34, Beuron 1943).

8. Vgl. K. GAMBER, *Die Orationen des Rotulus von Ravenna*, in *Archiv f. Liturg.* V, 2 (1958), 354-361.

Schon die schriftmäßig-formale Anlage der einzelnen Handschriften (vom Rotulus abgesehen) ist in allen genannten Zeugen gleich und stimmt auch mit der im *Comes Parisinus* überein. Die ravennatischen Codices sind nämlich im Gegensatz zu den übrigen oberitalienischen Liturgiebüchern zweispaltig geschrieben. Sprechender sind jedoch die sachlichen Übereinstimmungen. So weist das Lektionarfragment (unter a oben !), soweit erkennbar, die gleiche Leseordnung auf wie der *Comes*. Ferner : Das Lektionar-Sakramentar (unter c oben !) stimmt in der Auswahl der Lesungen mit dem *Comes* überein. Auch die Stellung von Pascha annotina (vor der Vigil von Christi Himmelfahrt) ist in beiden Liturgiebüchern dieselbe.

Da in Ravenna noch z. Zt Gregors d. Gr. verschiedene liturgische Sonderbräuche vorhanden waren, wie die in Rom damals noch unbekannte *Benedictio cerei*[1], und da für die Orationen der Weihnachtsvigil noch um 700 ein eigener Rotulus geschrieben wurde, ist es gar nicht verwunderlich, daß auch hinsichtlich der Ostervigil in Ravenna andere Lesungen und Cantica in Gebrauch waren als in Rom, auch dann noch, als man bereits weitgehend die römische Liturgie übernommen hatte.

Der Redaktor des dem *Comes Parisinus* zugrundeliegenden Urexemplars ist allem Anschein nach Maximian von Ravenna[2]. Jedenfalls ist dieses Liturgiebuch vor dem Ende des 6. Jahrhundert entstanden, da wir, wie erwähnt, aus dieser Zeit bereits ein Fragment eines Lektionars aus Ravenna besitzen. Doch scheint das Lektionar des Maximian im 7. Jahrhundert durch Stationsangaben und durch Aufnahme einiger Feste, besonders Heiligenfeste nach dem *Gregorianum*, überarbeitet worden zu sein[3]. Andere Tage fehlen noch ganz wie Mariä Verkündigung, Mariä Geburt und Martin.

Als Ergebnis unserer Untersuchung dürfen wir festhalten : Die Leseordnung der Ostervigil im *Comes Parisinus*, die die gleiche ist wie im *Gelasianum*, mit ihren sonst nicht bekannten altertümlichen Cantica geht zurück auf einen alten Brauch der Kirche von Ravenna. Während man in Ravenna in 6. Jahrhundert unter Bischof Maximian stadtrömische Liturgiebücher (Sakramentar-Libelli, Lektions-Listen) übernahm, blieb doch dort auch eigenständiges Liturgiegut teilweise erhalten, so u.a. die Ordnung der Weihnachts- und Ostervigil. Auch hier bewahrheitet sich wieder das von A. Baumstark aufgestellte « Prinzip der Erhaltung des Alten in liturgisch hochwertiger Zeit ».

Eine weitere sich ergebende Schlußfolgerung aus dieser Untersuchung lautet : Wenn der durch den *Comes Parisinus* vertretene Lektionartypus in Ravenna ausgebildet worden ist, dann muß wegen der auffälligen Übereinstimmung in den Lesungen und Cantica mit dem *Gelasianum* auch dieses in Ravenna redigiert worden sein.

Kloster Prüfening, Regensburg. Kl. GAMBER.

1. Die in V, 426-429 für diesen Zweck angeführten Texte, sowie der ganze «Ordo qualiter sabbato sancto ad uigiliam ingrediantur» in V, I, 42 ist nach dem oben Gesagten sicher ravennatisch.

2. Dadurch wurde die altravennatische Leseordnung, wie sie in etwas überarbeiteter Form in Leseverzeichnis des Cod. Vat. Regin. lat. 9 erhalten ist, abgelöst ; vgl. K. GAMBER, *Eine altravennatische Epistelliste aus der Zeit des hl. Petrus Chrysologus*, in *Liturgisches Jahrbuch* 8 (1958), 73-96.

3. So u.a. die Heiligenfeste in *H* 101, 102, 105, 106, 132, 133, 135, 137, 140, 145, 151, 157, 158, 160, 161/2, 170, 171, 172, 181.

NOTE SUR L'ÉPITRE DE GUNZO DE NOVARE

Dans son épître aux moines de Reichenau, Gunzo de Novare aborde entre autres questions, celle de la nature, vivante ou non, des corps célestes. Il note que Platon et Aristote s'opposent sur ce point, le premier croyant les astres, non seulement vivants, mais aussi pourvus de raison et immortels, Aristote les tenant pour *inanimata* encore qu'*immortalia*. Gunzo fait alors appel à l'autorité de Salomon qui « Platoni videtur favisse, ubi ait : oritur sol et occidit et ad locum suum revertitur, girat per meridiem et flectitur ad aquilonem ; lustrans universa per circuitum vadit spiritus et in circulos suos revertitur. Que sententia ita solvi potest, quod ideo sol spiritus dicatur, quia calore eius omnia nascentia vivificantur et crescunt. Inde est quod quidam gentilium naturam hoc modo definiendam putarunt : natura est ignis artifex quadam via vadens in res sensibiles procreandas. »

Le dernier éditeur, Karl Manitius[1], signale deux sources pour ce passage : Eccl. 1, 5-6, et, pour les derniers mots, Cicéron, *De natura deorum* 2, 22, 57. Je voudrais pousser quelque peu cette *Quellenforschung*, en souhaitant d'ailleurs que quelqu'un prenne le relais après moi, car il reste un point important à éclaircir.

Et d'abord il est utile de noter que la citation de l'Ecclésiaste se rattache, non à la première version de saint Jérôme, celle de son commentaire sur ce livre (cfr *Corpus Christianorum* 72, p. 254-255 ; éd. M. Adriaen), mais à la version de la Vulgate (due également à saint Jérôme), à la réserve que les mots « ubique renascens » ont été sautés, et que l'expression « in circuitu pergit » est rendue par « per circuitum vadit ».

Cette remarque mérite d'autant plus d'être faite que l'interprétation de « spiritus » par le soleil paraît bien avoir été reprise, directement ou par intermédiaire, audit commentaire de Jérôme : « Oritur sol et occidit sol et ad locum suum ducit et oritur ipse ibi [...]. Vadit ad austrum et gyrat ad aquilonem ; gyrans gyrando vadit spiritus et in circulos suos revertitur spiritus. Hinc possumus aestimare hiemis tempore solem ad meridianam plagam currere et per aestatem septentrioni esse vicinum, et non per aequinoctium autumni habere principium ; sed primum spirante favonio, quando tempore veris in fetum cuncta rumpuntur. Quod autem ait : G. g. v. s. et in c. s. r., sive *ipsum solem spiritum nominavit* ; quod animal sit et spiret et vigeat, etc.[2] ».

Cette relation entre l'épître de Gunzo et le commentaire de Jérôme paraît confirmée par la présence dans ces deux œuvres de la même citation de Virgile (*Aen.* 6, 725-727 = Jérôme, p. 255 ; *Aen.* 6, 724-727 = Gunzo, p. 47).

---

1. *Gunzo, Epistula ad Augienses, und Anselm von Besate, Rhetorimachia*, dans *Monumenta Germaniae historica, Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters*, t. II, Weimar, 1958 ; cfr p. 50.

2. L'explication de saint Jérôme est résumée par Alcuin (*P.L.* 100, 672) et se retrouve textuellement ou à peu près textuellement dans le *De natura rerum*, c. 27, d'Isidore de Séville (*P.L.* 83, 1001 A), dans le commentaire à l'Ecclésiaste du Pseudo-Rupert (*P.L.* 168, 1201) et dans la *Glossa ordinaria* (= école d'Anselme de Laon) (*P.L.* 113, 1117). L'exégèse de Jean Scot est également dans la ligne hiéronymienne, ou plutôt origénienne (*P.L.* 122, 680). Quant à Hugues de Saint-Victor, il n'adopte pas l'exégèse de saint Jérôme sans de nettes réserves (voir ci-dessus, dans le texte).

La raison invoquée par Gunzo pour justifier l'interprétation *spiritus = sol*, soit « *quia calore* eius *omnia* nascentia *vivificantur* et crescunt », trouve un équivalent textuel dans le commentaire de Remi d'Auxerre († ca 908) au *De Consolatione Philosophiae* de Boèce (III, 9) : « *quia*, sicut calificat corpus anima, ita solis *calore vivificantur omnia*[1] » et dans celui de l'Anonyme du *Bruxellensis 10066-77*, que j'estime antérieur et source de Remi : « *quia calore* [i.e. solis] *vivificantur omnia*[2] ». La connaissance d'un au moins de ces commentaires par Gunzo est très plausible[3].

Pour la dernière phrase (Inde... procreandas), l'éditeur renvoie au *De natura deorum* 2, 22, 57 où on lit : « Zeno igitur ita naturam definit, ut eam dicat, ignem esse artificiosum ad gignendum progredientem via. » Parmi les *quidam gentilium* figure donc Zénon, et un des textes visés est sans doute celui du fragment 171 J. von Arnim : « τὴν μὲν φύσιν εἶναι πῦρ τεχνικὸν ὁδῷ βαδίζον εἰς γένεσιν » (= DIOGÈNE LAËRCE 7, 156).

Naturellement Gunzo n'a pas eu connaissance du texte original de Diogène Laërce, mais on peut se demander si Cicéron a bien été l'intermédiaire comme le suggère Manitius. En effet, Hugues de Saint-Victor s'inspire à deux reprises de la sentence de Zénon d'une manière qui l'apparente à Gunzo et non à Cicéron.

1. *Didascalicon* 1, 11, éd. C. H. BUTTIMER, Washington, 1939, p. 18 :

> *Natura est ignis artifex* ex quadam vi procedens *in res sensibiles procreandas.* Physici namque dicunt, omnia ex calore et humore procreari.

2. *Homilia II*[a] *in Ecclesiastem*, *P.L.* 175, éd, 1879, col. 136 :

> Secundum praecedentem expositionem, spiritum nunc non inconvenienter accipere possumus igneam vim quae ab ipso sole procedens, per cuncta se diffundit, et universa invisibiliter penetrans vegetat et movet. Unde et veteres *naturam* esse dixerunt *ignem artificem* procedentem *in res sensibilis procreandas.* Vitalis enim motus et vegetationis sensibilis in cunctis nascentibus ignea vis origo est : quae rebus omnibus incrementum subiicit, et invisibili eas nutrimento alens ac fovens, ad invisibilem tandem producit substantiam. Hanc autem occultam naturae vim cuncta moventem, et alentem poeta quoque spiritum nominavit : et nota sunt eius verba : *Principio... se corpore miscet* (*Aen.* 6, 724-727). Quamvis in his verbis illum potius errorem probare videatur, qui mundum hunc sensilem quasi animal constans ex anima et corpore, ipsamque eius animam spiritum esse cuncta moventem asseveret. Sed quomodolibet opinio errantium exponatur, nos sano intellectu spiritum pergentem in omnia...

---

1. Cfr *Revue d'histoire ecclésiastique* 47 (1952), p. 58.

2. Cfr *ibid.*, p. 59. Dans l'édition, il faut mettre un point après « omnia » et une majuscule à « Terra ».

3. Le commentaire de Remi a joui d'une grande vogue qu'atteste le nombre des manuscrits qui nous l'ont conservé. Il est certain d'autre part que Gunzo a connu le *De consolatione* de Boèce. Aux réminiscences de cette œuvre repérées par M. K. Manitius, j'ai apporté quelques compléments dans le compte rendu que j'ai fait de l'édition dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, 38 (1960), p. 650-652. A noter que le commentaire de Remi et celui du *Bruxellensis* citent les versets en question de l'Ecclésiaste, celui-ci dans la version de la Vulgate, avec une leçon caractéristique de l'Amiatinus (*ubique* au lieu de *ibique*) (*op. cit.*, p. 60), celui-là dans une version assez aberrante : « Oritur sol et occidit et revertitur ad ortum suum ; girat per meridiem et flectitur ad aquilonem » (*op. cit.*, p. 63). Voilà un nouvel indice qui montre que le commentaire du *Bruxellensis* n'est pas une version parmi d'autres du commentaire de Remi, comme le veut dom M. Cappuyns, mais bien un commentaire distinct.

On voit que Gunzo et Hugues dérivent tous les deux d'une même source qui ne peut être le passage du *De natura deorum*, même si l'on tient compte que Cicéron use dans la suite du terme « artifex ».

Il ne m'a pas été donné de repérer cette source. Voici quelques *loci paralleli* dans des auteurs latins, les seuls qui aient été accessibles à Gunzo et à Hugues.

Varron, *De lingua latina* 5, 59 ; Cicéron, *De finibus* 4, 5, 12 ; id., *Acad. post.*, 1, 39 ; id., *De natura deorum* 3, 27 ; Sénèque, *Nat. Quaest.* 2, 45 ; Pline, *Hist. Nat.* 6, 187 ; Minucius Felix, *Octavius* 19 ; Servius, *Comm. in Aen.* 6, 727 ; Tertullien, *Apol.* 21, 10 ; id., *Ad nationes* 2, 2, 18-19 ; Lactance, *Div. inst.* 4, 9 ; Censorinus, *De die natali* 4, 10 ; Saint Ambroise, *De Abraham* 2, 37 ; Saint Jérôme, *in Isaiam* 16, 57 ; id., *in Ezech.* 12, 40 ; id., *in Habacuc* 1, 2 ; id., *in Epist. ad Ephes.* 4, 5-6 ; Saint Augustin, *De civitate Dei* 8, 5.

La plupart de ces auteurs, à partir de Minucius Felix, citent plusieurs vers de Virgile, notamment les vers 724 à 727 du 6e Chant de l'*Énéide* comme c'est le cas, ainsi que nous l'avons vu, pour saint Jérôme, Gunzo et Hugues de Saint-Victor. P. Courcelle a traité de cette question dans sa belle étude *Les Pères devant les enfers virgiliens*, parue dans les *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge* 22 (1955), p. 5-74 ; voir p. 37 à 44.

Univ. Lovanium, Léopoldville. H. Silvestre.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DES BÉNÉDICTINS FRANÇAIS DE 1766 A 1789

ANCIENS BÉNÉDICTINS, EXEMPTS, ANCIENS BÉNÉDICTINS DE FLANDRE ET D'ARTOIS, BÉNÉDICTINS DU ROUSSILLON

De 1766 à 1789, l'Ordre de Saint-Benoît a subi en France l'action conjointe de la monarchie administrative et de l'épiscopat gallican. La Commission des Réguliers de 1766 à 1780, celle des Unions de 1780 à 1784, le Bureau des Réguliers rattaché à la Chancellerie de 1785 à 1791 ont été les organes de cette action, retracée et étudiée dans notre thèse de doctorat[1]. La première source de cette étude est la série G⁹ 6-77 qui a recueilli les papiers officiels de la Commission des Réguliers ; non classée et non inventoriée, elle est la seule à avoir été consultée jusqu'à notre travail et n'est formée que des débris des archives de la Commission. La deuxième source est constituée par les registres de la Collection de Brienne sous les cotes 4 AP 1-111 ; elle provient de la transcription des documents originaux due à la diligence du rapporteur de la Commission, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et elle comprend 110 registres dont la richesse documentaire dépasse de beaucoup celle de G⁹. Une troisième source est fournie par les Rapports à la Commission pour les années 1769-1774, contenus dans les manuscrits français nos 13846-13856 de la Bibliothèque Nationale. Des compléments sont fournis par les registres de la Commission des Unions dans la Collection de Brienne. Ce qui subsiste enfin des archives du Bureau des Réguliers se trouve aux Archives Nationales sous les cotes H 1647 et AA 15 et 26 no 883.

La présente publication a pour objet de donner l'inventaire des documents concernant l'ancien Ordre de Saint-Benoît et provenant des sources mentionnées plus haut. La part la plus importante est formée par les documents de la Collection de Brienne. Les titres des documents sont ceux donnés dans les registres par les copistes de l'archevêque de Toulouse ; le renvoi numérique suit la pagination établie par les copistes, lorsqu'elle existe ; on y a suppléé lorsqu'elle manque. On a opéré de plus la collation des documents transcrits dans les registres de 4 AP avec les originaux contenus dans G⁹. On prendra toutefois garde que dans cette première livraison consacrée aux Anciens Bénédictins et aux Exempts, on a laissé subsister la répétition dans l'inventaire de G⁹ de documents déjà indiqués dans celui des registres de 4 AP, uniquement pour ne pas augmenter la fragmentation à laquelle on a été obligé de recourir en classant dans un ordre logique les pièces complètement mélangées des cartons de G⁹, puisque aussi bien des pièces intéressant la même maison se trouvent dans des cartons aussi éloignés que G⁹ 27 et G⁹ 76 par exemple. C'est la raison de la table de concordance établie entre 4 AP et G⁹ et qui regroupe les 3 séries de documents intéressant une même maison. Une difficulté supplémentaire est venue du fait que les cartons de G⁹ donnent, — et c'est une exception précieuse, — des documents sur les Bénédictins de Flandre et d'Artois ainsi que du Roussillon, qui manquent dans les Registres de Brienne, et une partie de l'inventaire est réservée à ces documents.

---

1. *Loménie de Brienne et l'ordre monastique* (1766-1789). Bibliothèque de la Société d'Histoire ecclésiastique de la France. Vrin éditeur, Tome I et II, Paris 1959-1960.

On trouvera donc ci-après l'inventaire intéressant les Anciens Bénédictins et les Exempts, des registres de 4 AP 5-9 et 41 comptant respectivement 566, 607, 523, 593, 693 pages pour les premiers et 728 pages pour les seconds, et celui des cartons de G⁹ 27-28 et 66-77.

On y a joint des compléments tirés de H 1647 et AA 15 et 26 nº 883 des Archives Nationales, ainsi que des Archives Vaticanes.

De leur côté, les seuls cartons de G⁹ 27-28 et 66-77 ont donné la matière de l'inventaire concernant les Bénédictins des Pays-Bas français et du Roussillon.

Sans entrer dans le détail des matières traitées, remarquons que pour les Anciens Bénédictins comme pour les Exempts, tous les documents ont trait à la suppression des maisons intéressées, à de rares exceptions près comme celles des maisons de Moreuil et de Marsillac.

Avec les Bénédictins des Pays-Bas, il n'est plus question de suppression, car ici les maisons ont échappé à la décadence et sont encore florissantes. Il s'agit de l'opposition faites par les puissantes abbayes du Nord à l'application de l'édit de 1773 au sujet de l'exemption que l'impétueux évêque d'Arras Mgr de Conzié aurait bien voulu voir disparaître.

Quant aux maisons du Roussillon, c'est aussi de suppression qu'il s'agit, malgré les efforts tentés par l'abbé de Saint-Michel de Cuixa pour faire revivre sa maison.

Ainsi l'ensemble des documents inventoriés permet de relater et de retracer avec le maximum de fidélité la fin de nombreuses maisons bénédictines qui, à la veille de la Révolution, ne se soutenaient plus qu'avec peine, mais dont l'agonie, et c'est un trait de l'Ancien Régime, s'est poursuivie longtemps, par suite de la complexité et de la lenteur des procédures canoniques et civiles. Du reste, l'étude de la fin des maisons isolées de l'Ordre de Saint-Benoît ainsi que celle de la disparition de la Congrégation des Exempts instruit avec surabondance de la caducité dans laquelle se trouvait alors l'ancien Ordre de Saint-Benoît, sauf exception, et illustre fort bien les raisons de la création des Congrégations réformées comme Saint-Maur et Saint-Vanne, qui malgré leur vigueur encore soutenue et leurs mérites, traversaient elles aussi, en cette seconde moitié du XVIIIe siècle une crise particulièrement sensible dont on trouve trace dans les documents subsistants qui les concernent.

Table de Concordance
des registres 4 AP 5-9 et 41, des cartons G⁹ 25-28 et 67-77 et des mss fr. 13.846-13.856

Anciens Bénédictins	4 AP 5-9	G⁹ 25-28	G⁹ 67-77	Mss fr. 13.846-13.856
	4 AP 5			
1° Saramon	p. 1-341		G⁹ 74	13.848, f^os 150-153sq. 13.855, f^os 75-76^v.
2° Homblières	p. 351-366		G⁹ 70	
3° St-Prix	p. 373-415	G⁹ 27-28	G⁹ 76	
4° St-Jean d'Orbestier	p. 423			
5° St-Sauveur-le-Vicomte	p. 431-432			
6° Tholey	p. 443-448			
7° Hambye	p. 463			
8° Chemillé	p. 471-521			
9° St-Séva et St-Sever	p. 535-545			
10° Hôpital de Grandville	p. 549-550			
11° St-Liguaire	p. 557-566			
	4 AP 6			13.848, f^os 233-236^v 13.849, f^os 238-245
1° Boscodon	p. 3-321			
2° Marsillac	p. 329-377			
3° Maurs	p. 389-523			
4° N.-D. de Bournet et	p. 553-569			
St-Amand de Boixe	" "	G⁹ 25		
5° St-Genou	p. 577-582			
6° Anchin	p. 601-607			
	4 AP 7			
1° Troarn	p. 9-318		G⁹ 76-77	
2° St-Cybard	p. 329-338			
3° Blangy	p. 353-432			
4° Moreuil	p. 451-483	G⁹ 25		13.854, f^os 202-203^v
5° Chambon	p. 499-523			13.854, f^os 159-161^v
	4 AP 8			
1° Perrecy	p. 15-86	G⁹ 25	G⁹ 74	
2° Rieupeyroux	p. 179-489			13.855, f^os 183-191 13.856, f^os 146-147^r
3° Montebourg	p. 515-539			
4° St-André-le-Bas	p. 551-593			
	4 AP 9			
1° Forest-Montiers	p. 13-484		G⁹ 68	13.846, f^os 165-180sq 13.848, f^os 245-246^v 13.849, f^os 304-312^v
2° Savigny	p. 513-555		G⁹ 74	
3° St-Polycarpe	p. 553-606	G⁹ 25		
4° Corneilles	p. 613-693			13.855, f^os 70-73^v

Exempts	4 AP 41	G⁹ 25-28	G⁹ 67-77	Mss fr. 13.846-13.856
1° Affaires générales	p. 1-82-325-453, 718-728	G⁹ 28		13.848, f°s 134-139sq 13.850, f°s 123-128sq
2° Nanteuil	p. 88-93, 585-604		G⁹ 72	
3° S^t-Benoît de Quinçay	p. 99-104			
4° Charroux	p. 110-141, 515-529	G⁹ 28		
5° Terrasson	p. 151-156, 461-475		G⁹ 76	
6° Le Mas d'Azil	p. 159-169, 607-707		G⁹ 72	13.856, f°s 200-201
7° Tasque	p. 173-178, 559-560		G⁹ 76	
8° S^t-Ferme	p. 189-243, 309-323 565-577	G⁹ 28		
9° Baignes	p. 247-301	G⁹ 28		
10° Guitres	p. 481			
11° Blaye	p. 492-496			
12° Cruas	p. 499-506	G⁹ 28		
13° La Reulle	p. 533-556	G⁹ 28		13.855, f°s 174-176

I. INVENTAIRE DES REGISTRES DE LA COLLECTION DE BRIENNE CONCERNANT LES ANCIENS BÉNÉDICTINS

1. Arch. Nat. 4 AP 5

1) *Abbaye de Saramon*[1] *(diocèse d'Auch)*

pages		G⁹
21	Rapport (séance du 4 juin 1767).	
26	Mémoire particulier concernant le Couvent de Saramon.	
31	Mémoire de D. Joseph Vilemur Prieur de Saramon aux Commissaires.	
41	Biens et revenus de la maison de Saramon.	
47	Ordonnances faites au cours des visites par M. l'abbé Simon, Vicaire général.	
57	Règlement fourni par les religieux de Saramon dans le diocèse d'Auch.	74
73	Lettre à M. l'archevêque de Reims du 16 mars 1767 de Saramon des R.R.P.P. Lamarche, camerier et doyen, Lacôme Prestre aumônier et syndic du chapitre, Rey, Prestre et religieux.	
78	Extrait de rapport de la séance du 27 juin.	
85	Lettre de M. l'archevêque d'Auch du 10 juin 1767.	
88	Lettre de M. l'abbé de la Tour du 12 juin 1767.	
90	Mémoire de l'abbé de Saramon.	
98	Extrait du procès-verbal de visite de l'abbaye de Saramon fait par M. l'évêque de Lombès en vertu de l'arrêt du Conseil du 25 juillet 1767. Rapport de May 1768.	

1 Adde *B. N.* ms. fr. 13854, f° 73-76v. Arrêt du Conseil qui établit un séquestre pour la régie du temporel du monastère de Saramon.

pages		G⁹
119	Lettre de M. l'évêque de Lombès ce 28 Xbre 1767.	
121	Procès-verbal de la visite de l'abbaye de Saramon faite par M. l'évêque de Lombès commissaire du Roi à cet effet.	74
184	Requête des religieux de Saramon à M. Jacques de Cerisy év. de Lombès, Commissaire du roi en exécution de l'arrest de son Conseil du 15 juillet 1767.	74
189	Délibération des habitans de Saramon (26 novembre 1767).	74
193	Suite du procès-verbal de la visite de l'abbé de Saramon (3 décembre 1767) (biens, charges, revenus du monastère).	
215	Dénombrement des biens, rentes et revenus du monastère de Saramon.	74
223	Procès-verbal de l'état des lieux par experts du 24 9bre 1767.	74
240	Lettre de l'arch. de Toulouse à l'archevêque d'Auch, 6 juin 1768.	
241	Lettre de l'archevêque de Toulouse à M. l'abbé de la Tour ce 7 juin 1768.	
243	Projet d'union de l'abbaye de Saramon au Séminaire d'Auch.	74
256	Réponse de M. l'archevêque d'Auch le 28 juin 1768.	
258	Lettre de M. l'archevêque d'Auch à l'archevêque de Toulouse du 15 juillet 1769.	
263	Brevet du 20 7bre 1766 qui permet à M. l'archevêque d'Auch de procéder tant à l'extinction du monastère de Saramon qu'à la réunion de ses revenus à la manse du Séminaire d'Auch.	
265	Brevet du 24 février 1769 qui permet à M. l'archevêque d'Auch de procéder tant à l'extinction du Monastère de Saramon qu'à la réunion de ses revenus au séminaire d'Auch.	74
267	Lettres et assignation en appel comme d'abus, 10 juillet 1769	
271	Requête du Supérieur du séminaire à l'archevêque d'Auch Jean François de Montillet ou ordonnance de soit communiqué du 7 juin 1769. Conclusion du Promoteur. Ordonnance et nomination du commissaire du 9 juin 1769 Procès-verbal d'acceptation de la Commission et Lettres ajournatoires. Publications et affiches.	
283	Tableau des avantages proposés au Sr abbé de Saramon, au Sr Curé du Lieu aux habitants et religieux, savoir etc.	
287	Dépositions contre la conduite des religieux de Saramon.	
287	Extrait du procès-verbal de visite de l'abbaye de Saramon faite par M. l'évêque de Lombès le 23 9bre 1767, concernant D. Vilemur et D. Rey.	
315	Mémoire sur l'abbaye de Saramon[1].	
319	Lettre de M. le chancelier à M. l'archevêque de Toulouse datée de Compiègne le 14 août 1769.	
321	Lettre de l'archevêque de Toulouse à l'archevêque d'Auch du 25 août 1769.	
325	Lettre de l'archevêque d'Auch à celui de Toulouse, 2 7bre 1769.	

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 13848, f^os 152-152^v. Mémoire sur Saramon (septembre 1769).

pages G⁹

327 Lettre de M. l'archevêque de Toulouse à l'archevêque d'Auch du 16 7bre 1769.
329 Lettres patentes concernant l'union de la manse conventuelle de l'abbaye de Saramon au séminaire d'Auch.
331 Billet de M. le chancelier à M. l'archevêque de Toulouse du 7 novembre 1769.
332 Lettre de M. le Chancelier à l'archevêque de Toulouse datée de Versailles le 8 janvier 1770.
333 Lettre du vicaire général supérieur du Séminaire d'Auch à l'archevêque de Toulouse.
337 Lettre de Brienne au duc de la Vrillière (10 mai 1772).
338 Projet de Lettres Patentes.
341 Lettre de M. le duc de la Vrillière à Brienne. Versailles le 23 mai 1772.

2) *Abbaye d'Homblières (diocèse de Noyon)*

351 Lettre du Prieur d'Homblières à l'archevêque de Toulouse. 6 juin 1767.
352 Mémoire sur l'abbaye d'Homblières.
364 Lettre de l'évêque de Noyon à Brienne, 17 juin 1769.
366 Copie de la lettre de l'évêque de Noyon au Prieur d'Homblières (16 juin 1769).

3) *Abbaye de St-Prix (diocèse de Noyon)*

379 Lettre du Prévôt de St Prix à Brienne, St Quentin 12 mai 1767.
380 Réponse de Brienne à D. Bruslé, prévôt de St Prix, 18 mai 1767.
381 État des faits dans l'affaire de St Prix dont la manse conventuelle et les offices claustraux doivent être unis au séminaire de Noyon.
400 Lettre de Mr. Hangard supérieur du petit séminaire de Noyon à l'évêque de cette ville, Noyon 4 mai 1768.
407 Lettre des officiers municipaux de la ville de St Quentin à l'archevêque de Reims, St Quentin 24 juin 1767.
408 Mémoire par les officiers municipaux de la ville de St-Quentin, diocèse de Noyon.
415 Lettre de M. le Comte de St Florentin aux officiers municipaux de la ville de St-Quentin.

4) *Abbaye St-Jean d'Orbestier (diocèse de Luçon)*

423 Lettre du Prieur de St Jean d'Orbestier à l'archevêque de Reims 25 juin 1767.

pages G⁹

5) *Abbaye de St-Sauveur-le-Vicomte (diocèse de Coutances)*

431 Lettre du Prieur de St Sauveur le Vicomte à l'archevêque de Reims, du 27 8bre 1766.
432 Observation aux Commissaires du Roy présentées par Dom Pierre Dressaussay prieur de St Sauveur le Vicomte.

6) *Abbaye de Tholey (diocèse de Trèves)*

443 Mémoire sur l'état de l'abbaye de Tholey ordre de St Benoît située en Lorraine diocèse de Trèves.
448 Lettre de M. Salabert abbé de Tholey à l'archevêque de Toulouse à la cour des Deux Ponts le 4 août 1771.

7) *Abbaye d'Hambye (diocèse de Coutances)*

463 Lettre du Prieur de l'abbaye de Hambye à l'archevêque de Reims du 10 juin 1767.

8) *Prieuré de Chemillé (diocèse d'Angers)*

471 Lettre du R. P. Vaugelade Procureur claustral de Chemillé à M. l'archevêque de Reims du 5 février 1767.
480 Mémoire envoyé de la part de M. l'évêque d'Angers pour les commissaires.
481 Lettre de l'évêque d'Orléans à Mgr l'archevêque de Toulouse, Versailles le 13 juin 1769.
482 Lettre de M. le curé de Chemillé (St Pierre) envoyée à l'évêque d'Orléans sans date.
485 Requête présentée le 18 juin 1769 par P. Camus curé de St Pierre de Chemillé à Nosseigneurs du Conseil d'État du Roy.
489 Lettre de M. le curé St Pierre de Chemillé à M. le Comte de St Florentin, sans date.
491 Lettre de M. de Montjouvent doyen comte de Lyon à Monseigneur. sans date.
492 Lettre de M. de Montjouvent doyen comte de Lyon à Monseigneur de Lyon le 2 aoust 1769.
492 Lettre de Brienne à M. l'abbé de Montjouvent, de Compiègne le 10 août 1769.
493 Mémoire à l'évêque d'Angers.
494 Lettre de frère Précieux religieux à Mgr l'évêque d'Angers aux Écoles chrétiennes le 11 aoust 1769.
496 Lettre de l'évêque d'Orléans à l'archevêque de Toulouse, de Compiègne le 24 aoust 1769.
497 Lettre de l'évêque d'Angers à l'archevêque de Toulouse le 27 aoust 1769.

pages G⁹

497 Lettre de M. de Montjouvent doyen Comte de Lyon à Monseigneur ? ce 17 aoust 1769.
499 Mémoire sur l'état actuel du prieuré de St Pierre de Chemillé en Anjou fille indépendante de l'abbaye royale de Marmoutiers les Tours.
507 Lettre de M. le Comte de Rougé à Brienne du Château de Cholet en Anjou le 15 9bre 1770.
509 Lettre du duc de la Vrillière à Brienne de Versailles le 3 janvier 1772.
509 Lettre de Brienne à la Vrillière.
510 Lettre de M. Jourdan secrétaire de l'ancien évêque de Limoges à M. Thieriot secrétaire général de la C. des Réguliers. Versailles le 1 Xbre 1773.
512 Lettre du P. du Sageon à M. l'ancien évêque de Limoges. Marmoutiers le 6 Xbre 1773.
514 Lettre de M. Thieriot Secrétaire de la Commission à M. Jourdan secrétaire de M. l'ancien évêque de Limoges, Paris le 11 Xbre 1773.
515 Observations sur la lettre de D. de Sageon cellerier de l'abbaye de Marmoutiers.
518 Requête recommandée à Brienne par M. Ménard de Choisy
521 Réponse de Brienne à Ménard. Paris ce 24 février 1774.

9) *Abbaye de St-Seva et St-Sever (diocèse de Coutances)*

533 Lettre du Prieur de St Seva à Mgr l'archevêque de Toulouse, 15 Xbre 1766.
540 Lettre de M. Douessey conseiller au Parlement de Rouen à Brienne, 18 janvier 1767.
541 Réponse de Brienne à Mr. Douessey.
542 Mémoire pour les religieux de l'abbaye de St Sever à Brienne rédigé à Paris le 29 janvier 1767.
545 Mémoire par les religieux de l'abbaye de St Sever.

10) *Hôpital de Granville*

549 Lettre du maréchal de St Pain à Brienne, Granville 7 mars 1770.
550 Mémoire pour l'hopital de Granville.

11) *Abbaye de St-Liguaire (diocèse de Saintes)*

557 Requête des religieux de St Liguaire aux Commissaires, le 3 7bre 1767.
559 Déclaration des Municipaux de St Liguaire sur l'utilité des religieux du 9 août 1767.
562 Lettre du Prieur de St Liguaire à l'archevêque de Reims, 25 8bre 1766.
566 Procès-verbal du Lieutenant général de Niort du 17 mai 1653.

Arch. Nat. 4 AP 6

1) *Abbaye de Boscodon (diocèse d'Embrun)*

pages **G⁹**

3 Lettre du P. Sylvestre prieur de Boscodon à l'archevêque de Reims 5 8bre 1766.
4 Constitutions du 20 7bre 1621 (règlement du 20 7bre 1621).
35 Règlement du 22 8bre 1644.
41 Décret de l'union des bénéfices de l'abbaye de Boscodon rendu par Mgr de Tencin archevêque d'Embrun, le 13 décembre 1731.
51 Lettre des religieux de Boscodon à l'archevêque de Reims.
52 Lettre de Mr Dioque Lablache Procureur du Consul, le 20 juin 1767. (envoi d'un mémoire).
53 Mémoire présenté par la ville d'Embrun aux Commissaires du Roi.
56 Requête afin de faire rentrer au couvent de Boscodon 2 religieux qui occupent 2 places de vicaires dans les paroisses.
64 Lettre des administrateurs du collège d'Embrun à l'archevêque de Reims (envoi d'un mémoire) 25 Xbre 1768.
65 Mémoires (Collège de la ville d'Embrun).
81 Assemblée capitulaire des religieux de l'abbaye de Boscodon portant consentement à l'extinction et union de leur maison conventuelle du 24 juillet 1769.
84 Consentement donné par le sieur abbé de Boscodon pour l'extinction de la manse conventuelle et département de la part de tous les immeubles qu'il possède à Boscodon, Embrun, les Crottes et Prinonières (enregistré au greffe du parlement de Dauphiné ensuite de son arrêt de ce jour 2 Xbre 1769.)
90 Lettres patentes pour l'extinction et suppression de la manse monacale et offices claustraux en dépendant de l'abbaye de Boscodon et union des biens et revenus d'icelles à plusieurs établissements de la ville d'Embrun[1].
93 Observations sur les lettres patentes.
95 Lettre de l'archevêque d'Embrun à l'archevêque de Toulouse 14 août 1769.
96 Lettre de Mr Brunet à Brienne, 9 7bre 1769.
97 Lettre du même, 10 7bre 1769.
97 Observations sur la collation des bénéfices dont le pape est collateur.
103 Requête présentée au parlement de Dauphiné par les sieurs sindics du clergé du chapitre, du séminaire, de l'hôpital et du collège pour l'enregistrement des Lettres patentes (2 Xbre 1769 enregistré).
106 Arrêt du Parlement du Dauphiné.
109 Extrait du registre des consignations du greffe du Parlement de Dauphiné.
109 Exploit de signification des pièces cy-devant fait à la requête de l'Econome sequestre aux religieux de la dite abbaye.
113 État ou inventaire des papiers, vases sacrés, linges et meubles de la Sacristie et autres mobiliers de la manse conventuelle de l'Abbaye

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 13848, f^os^ 233-236^v^. Lettres patentes du 21 octobre 1769 (suppression).

pages G⁹

de Boscodon dressé par Mr Guérin notaire royal de la ville d'Embrun et établi pour la régie des biens et revenus de la dite manse en exécution des Lettres patentes de sa Majesté du 21 8bre 1769.

174 Commission accordée par l'évêque de Digne à M. de la Fond vicaire général et official de l'évêché de Gap pour faire la procédure de commodo et incommodo.

176 Requête présentée à M. Delafont pour accepter la commission à luy déferée par Mr l'Évêque de Digne.

178 Conclusion du promoteur général du diocèse d'Embrun.

179 Ordonnance de Mr Delafond commissaire.

181 Exploits d'affiche à tous les prétendants droits et intéressés à la suppression et extinction de la Manse conventuelle de l'abbaye de Boscodon et à l'union des revenus d'icelle pour comparoir à la procédure de Commodo et Incommodo. Embrun 20 janvier 1770.

184 Assignation à Mr. l'abbé de Boscodon.

185 Assignation au grand prieur et religieux de Boscodon.

187 Assignation à l'Économe sequestre.

189 Assignation aux témoins.

190 Procès-verbal d'enquête et nomination d'experts.

204 Enquête de commodo et incommodo.

222 Assignation aux experts pour la vérification des bâtiments de Boscodon.

224 Vérification des effets énoncées en l'État et Inventaire dressé par l'Économe séquestre.

230 Serments des Experts et rémission de leurs rapports.

235 Rapport des Experts.

238 Conclusion définitive du Promoteur général du diocèse d'Embrun pour l'union des biens dépendans de la Manse conventuelle de Boscodon et de ceux cédés par le Sr Abbé 28 janvier 1770.

249 Décret de Mr l'Évêque de Digne.

269 Lettres patentes[1].

278 Enregistrement.

283 Lettre du Prieur et religieux de Boscodon à Brienne. Embrun 9 7bre 1771.

284 Réponse de Brienne aux Prieurs et religieux de Boscodon.

285 Lettre de Mr de St Germain à Brienne à Versailles le 11 janvier 1777 (envoi d'une requête des religieux de Boscodon).

287 Requête des religieux de Boscodon au Roi.

316 Mémoire pour les religieux de l'abbaye de Boscodon (Diocèse d'Embrun).

320 Lettre de Brienne à M. de St Germain, de Valence le 17 janvier 1777.

321 État des religieux de l'abbaye de Boscodon.

---

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 1349, f^os 238-245. Lettres patentes confirmatives d'un décret de l'évêque de Digne portant suppression de la manse conventuelle de Boscodon (août 1770 de Compiègne).

pages G⁹

2) *Abbaye de Marsillac (diocèse de Cahors)*

329 Lettre du Prieur claustral de Marsillac à Brienne, 2 Xbre 1776.
330 Seconde lettre du Père Olive à Brienne, 22 Xbre 1770.
332 État circonstancié des revenus, statuts et régime de vie qu'observent les religieux du chapitre abbatial St Pierre de Marsillac, ordre de St Benoît au diocèse de Cahors en Quercy.
343 État des charges que les Dignitaires . . . . . sont tenus de payer
347 Extrait des statuts du chapitre.
363 Lettre de M. Joly de Fleury Conseiller d'État à Brienne du 21 9bre 1770.
364 Mémoire pour l'abbé Quesnel abbé de St Pierre de Marsillac diocèse de Cahors.
368 Lettre de Brienne à Joly de Fleury. Conseiller d'État du 28 8bre 1770.
370 Lettre de la Duchesse de Gramont à Brienne, Paris ce 26 9bre 1770.
371 Lettre de la Vrillière à Brienne, de Versailles le 25 janvier 1771 (?)
372 Mémoire des habitants de Marsillac et des paroisses voisines qui demande la conservation des anciens bénédictins.
377 Lettre de Brienne à la Vrillière.

3) *Abbaye de Maurs (diocèse de St-Flour)*

389 État de l'abbaye de St Pierre de Maurs.
392 Lettre des supérieurs et religieux de Maurs à l'archevêque de Reims, à Maurs le 12 juin 1767 (envoi d'un mémoire).
393 Mémoire concernant ladite abbaye de St Pierre de Maurs.
395 Lettre des officiers municipaux de la ville de Maurs à l'archevêque de Toulouse. à Maurs ce 15 juin 1767.
396 Mémoire des officiers municipaux de la ville de Maurs au sujet des religieux du monastère St Pierre.
401 Lettre de Mr de Senezergues abbé de Maurs à Mgr l'archevêque de Reims, Aurillac 15 juin 1767.
408 Lettre des curés, vicaires et officiers de la ville de Maurs à l'archevêque de Reims à Maurs le 15 juin 1767.
404 Mémoire concernant le monastère St Pierre de la ville de Maurs.
406 Lettre des curés du diocèse de Cahors à l'archevêque de Reims du 16 juin 1767.
407 Lettre de M. de St Paul, évêque de St Flour à l'archevêque de Reims à St Flour le 20 juin 1767.
408 Plaintes de 3 religieux bénédictins du monastère de Maurs réduits à la misère par la modicité de leur pension adressée à l'archevêque de Reims, juillet 1767.
410 Lettre de Mr d'Arses religieux Bénédictin de Maurs et ancien Prieur claustral à l'archevêque de Reims à Maurs ce 20 juillet 1767.
412 Mémoire concernant l'abbaye de Maurs adressé à ce même prélat.
419 Lettre du P. Chaule Prêtre bénédictin sindic à l'archevêque de Reims. à Maurs le 20 juillet 1767.
420 Lettre du P. Darses religieux bénédictin et ancien prieur claustral de Maurs, 25 juillet 1767.

pages G⁹

423 Extrait du bail affermé fait par M. l'abbé de Maurs aux sieurs Majourenq et Forestier, du 8 juillet 1769.
426 Autre bail fait par Mr l'abbé de Maurs aux mêmes fermiers.
427 Autre extrait du dit bail concernant l'abbaye.
430 Compte au menu du montant que retire chaque religieux du monastère de Maurs de sa manse monachale.
432 Quittance des décimes, appointements, rentes, dons gratuits de 1734, 1735, etc du chapitre de Maurs.
433 Lettre du P. Darsses à l'archevêque de Reims, 26 8bre 1767.
436 Lettre de P. Chaule à l'archevêque de Reims, 10 8bre 1768.
438 Lettre de l'évêque d'Orléans à Brienne à Versailles le 9 avril 1770.
439 Lettre des religieux de Maurs à Mr l'Évêque d'Orléans par laquelle ils se plaignent des abus qui règnent dans leur maison.
441 Lettre du P. Darsses et des mêmes religieux cy après nommés au même Prélat à Maurs ce 7 may 1769.
443 Lettre des mêmes religieux au même prélat.
444 Placet à Brienne présenté par les susdits religieux de l'abbaye de Maurs.
448 Lettre du P. Chaule à l'archevêque de Reims à Maurs le 4 may 1770.
449 Acte concernant les objets cités dans la lettre cy-dessus.
451 Autre acte sur le même objet.
455 Lettre du P. Laborde Bénédictin à l'archevêque de Reims. à Maurs le 14 mai 1770.
457 Supplique faite par le Corps des Bénédictins du monastère de la ville de Maurs à Mr de St Flour leur supérieur, le mois de juillet 1769.
461 État des revenus des officiers claustraux y compris ceux de leur manse monacale quitte de toutes charges.
462 Brevet qui autorise l'évêque de St Flour à proceder à l'extinction et suppression de la manse conventuelle de Maurs et union à tel établissement qu'il appartiendra.
463 Lettre de Brienne à MM. les Municipaux de Maurs.
464 Lettre de Brienne au Prieur de Maurs.
465 Lettre de l'abbé Malroux à l'archevêque de Toulouse, Paris le 3 juillet 1770.
469 Réponse de Brienne à Malroux, Paris 6 juillet 1770.
470 Lettre de Dom Chaule et D. Darsses à Brienne le 29 mai 1770.
472 Lettre de Brienne à l'abbé de Maurs.
473 Lettre de l'abbé de Maurs à Brienne à Aurillac le 12 juillet 1770.
474 Lettre de D. Delfart cellerier, D. Auriac, camérier, D. Laborde, D. Palis, D. Jourde bénédictins de Maurs à Brienne.
475 Lettre de l'évêque de St Flour à Brienne, à St Flour 8 7bre 1770.
476 Lettre des moines de Maurs à Brienne à Maurs le 11 7bre 1770.
477 Lettre de D. Chaule à Brienne à Maurs le 9 9bre 1770.
478 Lettre de Brienne à D. Chaule.
478 Lettre de D. Darssès, etc. à Brienne.
480 Acte sous seing prive contenant la vente àd vitam de 3 barriques de vin faite à l'abbé de Maurs par les bénédictins.
481 Lettre de Brienne à l'évêque de St Flour.

pages G⁹

482 Lettre de Mr de Molen vicaire général de St Flour au Cardinal de la Rocheaymon, St Flour le 4 janvier 1772.
484 Lettre des religieux de Maurs à Brienne, à Maurs 16 juillet 1772.
486 Réponse de Brienne.
487 Lettre de D. Chaule à Brienne du 12 juillet 1772.
487 Réponse de Brienne.
488 Requête de D. Chaule à Brienne.
489 Autre requête à Mgr l'archevêque de Toulouse.
490 Autre requête à la Roche Aymon.
490 Lettre de 3 religieux de Maurs à l'archevêque de Reims.
492 Autre lettre des mêmes à Brienne du 20 août 1772.
494 Réponse de Brienne aux religieux de Maurs.
495 Lettre de 3 religieux de Maurs à Brienne ce 12 8bre 1772.
496 Lettre de 3 religieux de Maurs à Brienne du 12 9bre 1772.
497 Réponse de Brienne aux religieux de Maurs.
498 Délibération des religieux de Maurs.
501 Billet de Mr le Prince de Beauveau à Brienne.
501 Copie de la lettre écrite au Sr Auriac officier au régiment du Bourbonnais par son frère moine de l'abbaye de Maurs au diocèse de St Flour, de Maurs le 4 Xbre 1772.
503 Procès-verbal de réception de la lettre de Mgr l'archevêque de Toulouse, 18 8bre 1772.
505 Lettre du chevalier de Casteja à Brienne à Montpellier le 16 Xbre 1772.
507 Réponse de Brienne à M. de Casteja.
507 Observations de Brienne s/ le mémoire du Sr Dauriac religieux de Maurs.
509 Réponse de Brienne aux religieux de Maurs.
512 Renvoi par le chancelier d'une lettre à lui adressée par les religieux de Maurs à Brienne.
523 Consultation de Mr Piales s/affaire de Maurs.

4) *Abbayes N.-D. de Bournet et St-Amand de Boixe (diocèse d'Angoulême)*

553 N. D. de Bournet : Mémoire.
554 Lettre de Brienne à la Vrillière.
555 Projet de Brevet.
556 Réponse de La Vrillière à Brienne, Versailles 10 avril 1772.
557 Lettre de Brienne à l'évêque d'Angoulême 11 avril 1772.
557 Réponse de l'évêque d'Angoulême à Brienne, 13 avril 1772.
569 St-Amand de Boixe : Mémoire pour le Sr Hériard religieux de l'ordre de St-Benoît de l'abbaïe commandataire de St Amand de Boixe.

5) *Abbaye de St-Genou (diocèse de Bourges)*

577 Requête des habitans de la Paroisse d'Étrée, de St Genou à la Commission.
578 Mémoire en conséquence.

pages G⁹

582 Copie de l'acte d'Assemblée des habitans de la Paroisse d'Étrée, St Genou 29 mars 1772.

6) *Abbaye d'Anchin (diocèse d'Arras)*

610 Lettre du Grand Prieur d'Anchin à l'archevêque de Reims en réponse à la lettre circulaire de la commission en date du 9 7bre 1766, du 6 8bre 1766.

607 Autre lettre du Grand Prieur d'Anchin à l'archevêque de Toulouse, 21 janvier 1767.

Arch. Nat. 4 AP 7

1) *Abbaye de Troarn (diocèse de Bayeux)*

9 Réponse à la première lettre de la Commission et pièces envoyées par les religieux (par le prieur claustral de Troarn).

11 Arrêt notable rendu en la seconde Chambre des requêtes du Parlement de Normandie le 26ᵉ jour de janvier 1699 entre l'abbé et les religieux de l'abbaye de Troarn, or. de St-Benoît diocèse de Bayeux. 76

11 Extrait du registre de la cour et parlement de Rouen.

41 François Sordieu par la grâce de Dieu etc. évêque de Bayeux aux religieux de l'abbaye de Troarn. 1658 (règlement et constitution).

56 Lettre d'un religieux particulier de Troarn adressée à Monseigneur (?) (envoi d'une consultation en Sorbonne s/ abus glissés ds la communauté), (14 janvier 1767).

57 Usages, exposé des premiers consultés en Sorbonne (28 avril 1766). 76

59 Seconds usages non consultés (16 janvier 1767). Seconde lettre des religieux de Troarn.

61 Lettre de l'évêque de Bayeux sur la sécularisation de l'abbaye de Troarn à Bayeux le 16 juillet 1767.

65 Observations historiques s/ origine de l'abbaye de Troarn et sur son état actuel présentées à Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Pierre Jules César de Rochechouart, évêque de Bayeux et supérieur majeur de cette abbaye. 76

70 Réponse à la précédente lettre de Mr l'Évêque de Bayeux sur la sécularisation de l'abbaye de Troarn.

73 Seconde lettre de Mr de Bayeux à Bayeux ce 16 aoust 1767.

78 Réponse à la seconde lettre de Mr de Bayeux (Lettre secrette à Mgr évêque de Bayeux.) 7bre 1767.

82 Comparution des religieux de Troarn devant les notaires apostoliques du diocèse de Bayeux.

85 Lettre ostensible du même jour.

87 3ᵉ lettre de Mr de Bayeux, à Bayeux 8 8bre 1767.

92 Extrait des registres capitulaires de l'abbaye de Troarn (5 octobre 1767).

pages G°

96 Comparution des religieux de Troarn devant notaire.
101 Réponse à la 3° lettre de Mr de Bayeux.
107 Lettre ostensible à Mr l'évêque de Bayeux.
109 Projet de délibération par le chapitre du St Sépulchre de Caen.
113 Lettre de Mr le doyen du chapitre du St Sépulchre de Caen (signé Godard) écrite à Monsieur (?).
115 Lettre du Doyen du St Sépulchre à Brienne du 8 janvier 1768.
116 Délibération du chapitre du St Sépulchre du 8 janvier 1768.
118 Autre lettre du doyen du St Sépulchre du 28 janvier 1768.
119 Délibération du chapitre du St Sépulchre du 26 janvier 1768.
122 Lettre de Brienne en réponse aux 2 lettres du Doyen du St Sépulchre de Caen.
126 Lettre de Brienne au prieur de l'abbaye de Troarn.
129 Lettre de Mr Godard doyen du St Sépulchre à l'archevêque de Toulouse à Caen le 23 février 1768.
130 Lettre de M. Macparlant chanoine du St Sépulchre de Caen à Brienne le 24 février 1768.
133 Lettre du prieur de l'abbaye de Troarn à Brienne, à Troarn ce 24 février 1768.
133 Extrait du registre capitulaire de l'insigne église collégiale du St Sépulchre de Caen le mardi 23 février 1768.
137 Lettre de M. Godard doyen du St Sépulchre de Caen à Brienne à Caen 29 février 1768.
138 Copie de l'acte capitulaire qui n'est point encore signé le mardi 20 février 1768.
139 Lettre de Mr Godard à Brienne le 1er mars 1768.
141 Copie de l'arrêté du chapitre 29 février 1768.
142 Lettre de Brienne au Doyen du St Sépulchre de Caen.
143 Extrait du registre capitulaire de l'insigne église collégiale du St Sépulchre de Caen le mardi 15 mars 1768.
146 Lettre de Mr Macparlant à Mgr l'archevêque de Toulouse à Caen ce 2 mars 1768.
149 Lettre de Mr Godard à Brienne le 15 mars 1768 (Caen).
151 Lettre de Brienne à Godard.
152 Lettre de Brienne aux religieux de Troarn.
153 Lettre de Brienne à Godard le 6 may 1768.
154 Convention d'union entre le chapitre du St Sépulchre de Caen et les religieux de l'abbaye de Troarn.
159 Motifs particuliers pour la suppression du collège Dumont (au profit des religieux de Troarn).
161 Observations sur la chaire de Théologie.
165 Mémoire au sujet du Collège des Jésuites à Caen aujourd'hui nommé Collège Dumont.
171 Mémoire pour former dans la ville de Caen une nouvelle collégiale affectée à la noblesse.
179 État des revenus de l'abbaye de Troarn et des offices claustraux.
183 Lettre de Godard à Brienne, Caen ce 19 avril 1768.
184 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne, Caen 27 août 1768.
186 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne, 15 9bre 1768.

pages G⁹

188 Lettre de D. Brunel prieur de Troarn à Brienne, 12 mars 1769.
190 Réponse de Brienne à D. Brunel.
191 Lettre de Brienne à l'évêque de Bayeux. 17 juillet 1769.
192 Lettre ostensible de Brienne au Prieur de Troarn.
194 Billet de l'évêque de Bayeux à Brienne.
195 Lettre du Cte de St Florentin à l'évêque de Bayeux.
196 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne, 30 juillet 1769.
198 Lettre du Prieur de Troarn à Brienne, 29 juillet 1769.
201 Extrait du registre capitulaire de l'abbaye St Martin de Troarn (28 juillet 1769).
203 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne.
206 Procès-verbal de la visite faite par Mr l'évêque de Bayeux à l'abbaye de Troarn (9 octobre 1769).
219 Réponse de Brienne à l'évêque de Bayeux, Montpellier 3 janvier 1770.
220 Lettre de Brienne à Mr Bertin ministre, 3 janvier 1770.
221 Lettre de Mr Bertin à l'évêque de Bayeux.
224 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne, 26 avril 1770.
225 Délibération des religieux de Troarn.
225 Extrait du registre capitulaire de l'abbaye de St Martin de Troarn, (12 mai 1770, collationné par le secrétaire du chapitre).
232 Réponse de Brienne à l'évêque de Bayeux, Paris 5 mai 1770.
236 Lettre du Prieur de Troarn à Brienne ce 1er mai 1770.
237 Lettre du Prieur de Troarn à Brienne, 14 mai 1770.
238 Lettre de l'évêque d'Orléans. à Brienne, Versailles 25 mai 1770. (envoi d'un mémoire des habitants de Troarn).
239 Mémoire sur l'intérêt des habitans de Troarn présenté par l'évêque d'Orléans.
243 Lettre de Mr l'évêque de Bayeux à Brienne au château de Barberie 30 juillet 1771.
244 Lettre de Mr Brunet à Brienne, Paris ce 2 juillet 1770.
245 Autre lettre de Mr Brunet à l'archevêque de Toulouse, 23 juillet 1770.
247 Projet de concordat dressé par Mr Brunet.
252 Délibération des chanoines du St Sépulchre, du Vendredy 8 aout 1770.
259 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne, Sommercieux 10 aout 1770.
263 Lettre de Mr Brunet à l'archevêque de Toulouse, Paris ce 6 7bre 1770.
264 Observations sur le nouveau projet de délibération du Sépulchre.
269 Délibération des religieux de Troarn (lundi 15 octobre 1770).
275 Délibération du chapitre du St Sépulchre (mardi 23 octobre 1770).
279 Lettre du Prieur de Troarn à Brienne (26 février 1771).
281 Autre lettre du Prieur de Troarn à l'évêque de Bayeux (5 mars 1771).
282 Extrait du registre capitulaire de l'abbaye de Troarn (lundi 28 mars 1771).
284 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne (Paris 18 juillet 1771).
286 Réponse de Brienne à l'évêque de Bayeux.
288 Lettre de Mr Brunet à Brienne, Paris 30 juillet 1771.
290 Projet de délibération commune du chapitre du St Sépulchre et de la communauté de Troarn.
295 Lettre de Brienne à l'évêque de Bayeux, Paris 25 août 1771.

pages G°

295 Mr. Brunet : Observations sur la délibération du chapitre de St Sépulchre de Caen du 11 8bre 1770.
297 Explication d'une autre du 8 août précédent.
299 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne du 6 7bre 1771.
300 Lettre de Brienne à Mr Brunet, 10 7bre 1771.
300 Lettre de Brienne à Mr Bertin ministre, 20 7bre 1771 (envoi d'un mémoire).
301 Mémoire au Roy.
305 Réponse de Bertin à Brienne, Fontainebleau 12 9bre 1771.
306 *Brevet* du 12 9bre 1771 autorisant la sécularisation de l'abbaye de Troarn et sa réunion au chapitre du St Sépulchre de Caen.
308 Lettre de Mr l'abbé de Cognac, Vicaire général de Bayeux à Brienne, Sommervieux 5 Xbre 1771.
309 Lettre de Brienne à Bertin, Paris 18 Xbre 1771 (envoi d'un modèle de lettre du Roy au Pape).
309 Lettre du Roy au Pape (modèle)
312 Lettre du Roy au Cardinal de Bernis (Fontainebleau 12 9bre 1771).
313 Lettre du Prieur de Troarn à Brienne, Troarn ce 25 février 1772).
314 Lettre de Mr Bertin à Brienne, Versailles de 5 avril 1772.
315 Lettre du P. Brunel, prieur de Troarn à Brienne, 13 avril 1772.
316 Réponse de Brienne au P. Brunel à Brienne, 21 avril 1772.
317 Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne, Bayeux le 21 may 1772.
318 Réponse de Brienne à l'évêque de Bayeux, Paris ce 2 juin 1772.

2) *Abbaye de Saint-Cybard (diocèse d'Angoulême)*

329 Réponse des religieux de St Cybard à la lettre circulaire de l'archevêque de Reims, 27 7bre 1766.
330 Projet de réunion des places monocales et des offices claustraux de St Cybard au Chapitre d'Angoulême.
334 Lettre de Mr l'évêque d'Angoulême au Doyen du Chapitre, ce 16 juillet 1767.
335 Lettre de l'évêque d'Angoulême aux religieux de St Cybard le 16 juillet 1767.
335 Lettre de l'abbé de St Cybard au doyen du chapitre d'Angoulême, 3 8bre 1767.
337 Lettre de Mr l'abbé de Clamarge doyen à Brienne, Angoulême 6 avril 1768.
348 Lettre du chapitre d'Angoulême à Brienne.

3) *Abbaye de Blangy (diocèse de Boulogne)*

353 Lettre de l'abbé de Blangy à Brienne (4 février 1767).
355 État des revenus de l'abbaye Ste Berthe de Blangy, diocèse de Boulogne, suivant les baux actuels.
377 Constitutions du monastère de Sainte Berthe translatées du latin.
387 Extrait d'un cartulaire nommé livre noir.

pages G⁹

391 Extrait d'un autre cartulaire.
397 Coutumes de Février (description des possessions et droits de l'abbaye.)
432 Lettre de l'abbé de Blangy à l'archevêque de Reims, le 4 février 1767 à Blangy. (envoi du mémoire).

4) *Abbaye de Moreuil*[1] *(diocèse d'Amiens)*

451 Lettre de Mr d'Inguimbert abbé commendataire de l'abbaye St Vast de Moreuil à MM. les Commissaires nommés pour la réformation des ordres religieux du 20 juin 1767.
452 Lettre de Brienne à l'abbé de St Vast.
453 Lettre de Mr l'abbé de Moreuil à l'archevêque de Toulouse, 30 juillet 1767.
454 Requête de M. l'abbé de Moreuil à MM. les Commissaires nommés pour la réforme des ordres religieux.
458 Copie des certificats des experts sur l'état de l'abbatiale de Moreuil.
460 Biens et revenus de la manse conventuelle de l'abbaye St Vast de Moreuil. 25
466 Règlements de l'abbaye de Moreuil (du 13 et 18 avril 1699) 25
470 Lettre du Doyen du chapitre du St Wulfran à l'archevêque de Toulouse, du 16 janvier 1769.
471 Lettre de la duchesse d'Elbeuf à Brienne du 24 9bre 1769
473 Lettre de Brienne à la duchesse d'Elbeuf du 18bre 1769
474 Lettre de la Duchesse d'Elbeuf à Brienne du 26 7bre 1769 (protestation contre l'abbé commendataire)
476 Mémoire pour l'abbaye de Moreuil. 25
483 Mémoire pour les bénédictins non réformés de l'abbaye de St Vast de Moreuil, diocèse d'Amiens, bailliage de Montdidier (signé Dom Charles de Glatigny. Prieur). 25

5) *Abbaye de Chambon*[2] *(diocèse de Poitiers)*

499 État actuel de l'abbaye de Chambon.
505 Lettre du P. Ingoult Prieur de Chambon à l'archevêque de Toulouse, 25 9bre 1768.
512 Lettre de M. de Cressac abbé de Chambon à D. Ingoult prieur de Chambon, 14 9bre 1768.
513 Lettre de D. Ingoult prieur de Chambon à Brienne, 4 juin 1769.
515 Mémoire pour les abbayes de Chambon, La Ferrière et Brignon.
523 Lettre de D. Ingoult prieur de Chambon à Brienne, 7 mars 1770.

---

1. Adde: *B. N.* ms. fr. 13854, f^os^ 202-203^v^. Lettres patentes pour la conservation de la conventualité dans le monastère de Moreuil.

2. Adde: *B. N.* ms. fr. 13854, f^os^ 159-161^v^. Arrêt du conseil qui met en séquestre le temporel de cette maison (12 mars 1773).

Arch. Nat. 4 AP 8

1) *Prieuré de Perrecy en Charolais (diocèse d'Autun)*

pages G⁹

15 État général des biens et revenus du Prieuré de Perrecy tant par les Prieurs que par les Religieux.
28 Donation de Mr l'abbé Berryer au petit couvent de Perrecy en Charolois.
37 Consultation de Mr Piales relativement à la donation de Mr Berryer et aux droits que le Prieur a à exercer sur les biens pour raison de réparations (délibéré à Paris le 7 avril 1770).
52 Lettre de l'abbé d'Irval à Brienne 20 juin 1770.
52 Lettre de l'évêque d'Orléans à Brienne, 1 juin 1770.
53 Observations sur la suppresion du monastère de Perrecy.
57 Lettre de la Vrillière à Brienne, 29 juillet 1770.
58 Lettre de Brienne à la Vrillière.
59 Lettre de l'abbé d'Irval à Brienne, 24 juillet 1770.
60 Arrêt du Conseil qui nomme un Économe sequestre du Couvent du Prieuré de Perrecy[1] (Compiègne le 25 aout 1770).
64 Lettre de la Vrillière à Brienne, Versailles 1er sept. 1770
64 Lettre de l'abbé d'Yrval à Brienne, Paris 8 7bre 1770.
65 Lettre de l'abbé d'Yrval à Brienne, Vendeuil 18 7bre 1770.
66 Lettre de l'abbé d'Yrval à Brienne, Vendeuil 3 8bre 1770.
67 Réponse de Brienne à l'abbé d'Yrval, octobre 1770.
67 Lettre de Mr d'Aligre 1° Président à Brienne, à la Rivière, le 11 8bre 1770.
68 Réponse de Brienne au 1° Président.
68 Lettre d'Yrval à d'Aligre.
69 Lettre du sieur Béraud à Brienne à Perrecy le 30 9bre 1770 (lettre de l'économe de Perrecy).
70 Mémoire au Roy et à Nosseigneurs les commissaires (par Béraud économe de Perrecy).
74 Lettre de Brienne à la Vrillière, 15 février 1771.
75 Arrêt qui autorise l'économe de Perrecy à acquitter les dettes du Prieuré (nota : cet arrêt n'a pas eu lieu).
76 Lettre de l'abbé d'Irval à l'évêque d'Orléans, à Vendeuil près Jonchery sur Vesles par Fismes le 9 février 1771.
78 Lettre de l'évêque d'Orléans à Brienne, Versailles 15 février 1771.
78 Lettre de l'abbé d'Yrval à Brienne (1771).
80 Lettre de la Vrillière à Brienne, Versailles 25 février 1771.
81 Lettre du Prieur claustral de Perrecy au Cardinal de la Rocheaymon, 30 février 1772.
83 Réponse du Cardinal de la Rocheaymon au Prieur claustral de Perrecy, février 1772.
83 Lettre de l'abbé d'Yrval à Brienne.
84 Lettre de Brienne à l'évêque d'Autun, mars 1772.
86 Projet de décret concernant le monastère de Perrecy.

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 13849, fos 268-269.

pages G⁹

2) *Prieuré de Rieupeyroux*[1] *(diocèse de Rodez)*

179 Réunion au chapitre de St Martial de Limoges. Rapport du mois d'octobre 1767.

195 Pièces justificatives qui prouvent que le doyenné et monastère de Rieupeyroux dépend de l'abbaye de St Martial de Limoges.

195 Bulle du pape Alexandre III, 16 des Kalendes de juillet 1662.

207 Donation au comte de Toulouse de la 1/2 de la ville d'Arpières en Rouergue par l'abbé de St Martial le 4 des nones de janvier de l'année 1229.

211 Règlement pour le monastère de Rieupeyroux par le doyen et les Religieux du monastère du consentement de l'abbé de St Martial de Limoges, dimanche après la pufication de l'année 1296.

211 Confirmation de l'évêque de Rodez du mardi dans l'octave de la Purification de l'année 1299.

214 Fulmination de la Bulle de sécularisation de l'église de St Martial de Limoges où cette Bulle est rapportée au long. La bulle est en 1535 et la Fulmination en 1537.

284 Envoi de la Bulle (autorisation royale) 20 juillet 1552.

286 Citation du Doyen de Rioupeyroux au chapitre général de St Martial de Limoges et sa réponse, 28 mars 1552.

287 Pensions et redevances à l'abbaye de St Martial.

293 Livre des redevances dues au chapitre de St Martial de Limoges 1739-1740.

296 Procès-verbaux de visites par les Évêques de Rodès où il est prouvé et les religieux même reconaissent que Rieupeyroux dépend de l'abbaïe de St Martial de Limoges 1739 — 1742 — 1745 — 1752.

296 Visite par Mgr de Saléon du 13 juin 1747.

301 Extrait de procès-verbaux de visite du Diocèse de Rodés par Mgr de Saléon le 12 juillet 1739.

302 Visite par Mgr de Saléon du 9 7bre 1745.

305 Visite par Mgr de Grimaldy d'Antibes évêque et comte de Rodés le 9 7bre 1752.

308 Mémoire pour le chapitre de St Martial de Limoges sur la réunion au dit chapitre de St Martial de Rieupeyroux avec la liste des principales pièces employées dans cette affaire.

320 Procédure de l'union des Bénéfices de Rieupeyroux. Brevet d'union des prévôtés de la Souterraine et d'Arnac, diocèse de Limoges, de Saujeon diocèse de Saintes, et du doyenné de Rioupeyroux, diocèse de Rodés.

320 Places et offices claustraux qui en dépendent au chapitre royal et collégial de St Martial de Limoges. (4 décembre 1740).

321 Arrêt du Conseil d'État contre le Prévôt de la Souterraine, 21 septembre 1748.

---

1. Adde *B. N.* ms. fr. 13855, f^os^ 183-191. Lettres patentes interprétatives du décret de suppression du monastère de Rieupeyroux et des Lettres patentes rendues précédemment sur celui-ci. — Ms. fr. 13856, f^os^ 146-147^v^. Arrêt du conseil qui détermine la fonction qui doit appartenir à chacun des séminaires du diocèse de Rodez dans les revenus de cette maison (mai 1774).

pages G⁹

331 Première requête présentée à Mgr l'évêque de Rodés par le Chapitre de St Martial pour parvenir à la Réunion (28 juillet 1752).
335 Information de Commodo et Incommodo (5 aoust 1752).
364 Procès-verbal de l'état des lieux du monastère de Rieupeyroux d... 6 août 1752.
369 Procuration portant consentement de l'abbé de St Martial de Limoges à la réunion de Rieupeyroux en la Citté, 15 aoust 1752.
372 Consentement à la d. réunion par le fondé de procuration de Mr l'abbé de St Martial de Limoges, 7 7bre 1752.
376 Consentement à la réunion par Dom Sombart l'un des religieux et sacristain de Rieupeyroux, 7 7bre 1752.
379 Consentement de Dom Garrigay religieux de Rieupeyroux, 16 7bre 1752.
383 Consentement de Mr Joseph Marie de Lafont doyen commendataire de Rieupeyroux, 19 aoust 1752.
386 Dom Mercadier de Rioupeyroux se départ de l'opposition qu'il avait faite et consent à la réunion, 16 janvier 1754.
389 Appel comme d'abus par Pierre Boussignac religieux soi-disant sacristain, Antoine Laout, Jean Guibert, Jacques Bérard, François Sabbatier, religieux de Rieupeyroux et faisant pour Pierre Mercadier leur confrère (celui-ci a consenti à leur réunion en 1754. Voyez l'acte précédent) de la procédure faite devant Mgr l'évêque de Rodez.
393 Arrêt du Grand Conseil qui avant l'enregistrement des lettres patentes ordonnance information de commodo et incommodo, 12 Xbre 1764.
399 Arrêt sur requête présenté au roy par le sieur abbé et chapitre de St Martial du 19 avril 1754.
402 Arrêt contradictoire par lequel Sa M. évoque à soi et à son conseil l'appel comme d'abus ensemble toutes les contestations nées et à naître concernant l'union de Rieupeyroux au chapitre de St Martial de Limoges et ycelles circonstances et dépendances, renvoyé au bureau des affaires ecclésiastiques 28 février 1755 et commission s/ledit arrêt.
429 Iugemens de Mr les Commissaires généraux du Conseil de Sa Majesté qui déboute les Religieux et habitans de Rieupeyroux de leur demande en rapport du Brevet, dit qu'il n'y a abus dans la procédure et ordonné qu'il sera passé outre à la réunion, 23 9bre 1757.
440 Décret de réunion du doyenné de Rieupeyroux au chapitre de St Martial de Limoges du 21 juillet 1732 et lettres patentes confirmatives du décret du 7 7bre 1763.
467 Lettres patentes de septembre 1763. Ordonnance s/la réunion.
469 Décret contre le doyen de Rioupeyroux, 28 9bre 1764.
475 Mémoire pour les Échevins habitants et communauté de Rioupeyroux diocèse de Rodés, Généralité de Montauban.
482 Première proposition. Les irrégularités qui vicient le décret de Mr l'Évêque de Rodez et la Proédure sur laquelle il est intervenu ne permettront pas qu'il ait son effet.
489 Seconde proposition. Les circonstances où se trouvent respectivement

pages G⁹

le monastère et la Communauté de Rioupeyroux rendent ce monastère bien différent de ceux que les intentions de sa Majesté et les principes adoptés par MM. les Commissaires paraissent dévouer à suppression.

3) *Abbaye de Montebourg (diocèse de Coutances)*

515 Lettre de Prieur de l'abbaye royale de Montebourg à Brienne du 29 octobre 1766.
521 Consultation de Monsieur de Loget avocat au Parlement. (délibéré à Paris ce 18 avril 1770, signé Loget-Berdelin).
524 Lettre de D. Parisy religieux à Brienne de l'abbaye de Montebourg le 24 juin 1767.
527 Lettre de D. Parisy religieux à Brienne de l'abbaye de Montebourg le 29 juin 1769.
528 Mémoire joint.
537 Lettre de Mr Bertin à l'archevêque de Toulouse à Versailles le 25 avril 1772.
538 Réponse de Brienne à Bertin à Paris, avril 1772.
539 Lettre de Bertin à Brienne à Compiègne le 9 aoust 1772.
539 Réponse de Brienne à Bertin, Paris aout 1772.

4) *Abbaye de St-André-le-Bas (diocèse de Vienne en Dauphiné)*

551 Lettre du Grand Prieur du chapitre régulier de St André le Bas à l'archevêque de Reims, 7 aout 1767.
555 Mémoire pour le Grand Prieur et Religieux du chapitre régulier de l'abbaye de St-André le Bas du Grand ordre de St Benoit de la ville de Vienne en Dauphiné.
592 Lettre du Père Chambaran à l'archevêque de Reims du 31 juillet 1768.
592 Lettre de Brienne au Chancelier.
593 Copie de la lettre du Prieur de St-André le Bas à Monsieur le Chancelier du 4 may 1770.

Arch. Nat. 4 AP 9

1) *Abbaye de Forest-Montiers*[1] *(diocèse d'Amiens)*

13 Rapport sur l'abbaye de Forestmontier
14 Lettre de D. Fourne Prieur de l'abbaye de Forestmontier du 15 juin 1767 à Mgr.

1. Adde *B. N.* ms. fr. 13848. Arrêt du conseil d'octobre 1769, f⁰ˢ 245-246ᵛ, et lettres patentes de suppression et union pour l'abbaye de Forest-Montiers, janvier 1771, f⁰ˢ 304-312ᵛ.

pages G°

16 Lettre de D. Fourne Prieur de l'abbaye de Forestmontier du 18 juillet 1767 à Mgr ?
19 Lettre de D. Fourne Prieur de l'abbaye de Forestmontier du 3 aoust 1767.
22 Lettre du Cte de St Florentin du 1er aoust 1767.
23 Lettre de Mr Dupleix Intendant de Picardie 27 juillet 1767.
26 Lettre de D. Fourne Prieur de Forestmontier 30 juin 1767.
28 Lettre de l'évêque d'Amiens, 7 juin 1767.
28 Lettre de l'archevêque de Reims au Prieur de Forestmontier.
29 Autre lettre de Mr de Reims à l'évêque d'Amiens.
31 Lettre de D. Fourne Prieur de Forestmontier, 15 aout 1767.
32 État des revenus de la manse conventuelle de l'abbaye royale de Forestmontier.
36 Lettre de l'évêque d'Amiens à l'archevêque de Reims, 18 aout 1767.
37 Lettre des religieux de Forestmontier, 23 aout 1767.
38 Autre lettre religieux de Forestmontier, 23 aout 1767.
40 Lettre de D. Fourne, 24 aout 1767.
41 Lettre des religieux de Forestmontier, 26 août 1767.
42 Lettre de D. Fourne, 30 aoust 1767.
44 Lettre des religieux, 3 septembre 1767.
48 Lettre de D. de Modène Prieur de Riquier à D. Vezelier prévôt de l'abbaye de Forestmontier, 1 septembre 1767.
49 Lettre des religieux de Forestmontier.
50 Lettre de Mr le curé de Forestmontier du 4 septembre 1767.
51 Lettre de D. Fourne, 11 septembre 1767.
55 Lettre de Mr l'abbé de la Pagerie à D. Fourne, 6 septembre 1767.
57 Lettre de D. Fourne, 17 septembre 1767.
59 Lettre de Brienne à St Florentin, 18 septembre 1767.
63 Réponse de St Florentin à Brienne.
64 Arrêt du conseil d'État du Roy du 18 septembre 1767 concernant le Prieur et les religieux de Forestmontier.
64 Extrait du registre du conseil d'État du roy.
70 Lettre de D. Fourne, 19 septembre 1767.
73 Certificat pour les chanoines de Forestmontier.
75 Lettre du Prieur d'Homblières aux religieux de Forestmontier.
78 Requête des Pères de Forestmontier à MMrs de la Commission.
80 Lettre de l'évêque d'Amiens à l'archevêque de Reims du 10 8bre 1767 (envoi d'un mémoire)
81 Mémoire à MMr. les Commissaires pour le collège d'Abbeville
82 Autre lettre de l'évêque d'Amiens à l'archevêque de Reims 30 8bre 1767.
84 Requête du curé de Forestmontier à la Commission, 8 janvier 1768.
90 Lettre de Mr Douville avocat d'Abbeville à l'archevêque de Reims, 15 mars 68.
92 Mémoire pour les administrateurs du Collège de la ville d'abbeville. 68
101 Lettre de l'évêque d'Amiens au Cte de St Florentin, 16 juin 1768.
102 Lettre de Mr de Reims à Brienne.
103 Lettre de Mr l'évêque d'Amiens à Mr de Reims, 9 juin 1768
103 Mémoire de Mr l'évêque d'Amiens.

pages G⁹

107 Lettre de l'évêque d'Amiens à Brienne, 9 juin 68.
108 Lettre de Brienne à l'évêque d'Amiens.
109 Lettre du Directeur des Économats de Reims à l'Archevêque de Reims, 18 juin 1768.
111 Réponse de l'archevêque de Reims à Mr Soyer directeur des Économats de Reims.
112 Lettre de l'évêque d'Amiens à Brienne, 17 juin 1768.
114 Lettre de Brienne à l'évêque d'Amiens.
115 Lettre de D. Fourne à Brienne, 22 juin 1768.
119 Lettre de D. Fourne au Cte de St Florentin, 11 juillet 1768.
120 Lettre de l'intendant de Picardie au Cte de St Florentin 11 juillet 1768.
128 Requête à Mr l'intendant de Picardie.
132 Arrêt du Grand Conseil, Paris 18 juin 1768.
139 Extrait de la lettre de Mr l'Intendant d'Amiens à Mr de St Florentin du 11 juillet 1768.
140 Réflexions tirées des Pièces.
142 Lettre de D. Fourne à Brienne, de Paris 12 juillet 1768 à nos seigneurs les Commissaires (requête et mémoire de D. Fourne).
152 Lettre de l'évêque d'Orléans écrite à Compiègne le 24 aout 1768 à Brienne.
153 Mémoire et requête du chapitre de St Vulfrand à Abbeville qui demande la réunion du chapitre de Forestmontier
163 Observations pour le Sr de Puisiquieux abbé de Forestmontier.
173 Projet d'union de l'abbaye de Forestmontier au collège d'Abbeville.
176 Lettre de l'évêque d'Amiens à Brienne (18 juillet 1768).
Lettre de Brienne à l'évêque d'Amiens.
180 Lettre de M. d'Amiens à l'archevêque de Toulouse le 11 aout 1768.
181 A NN. SS. les Commissaires nommés pour l'exécution de l'arrêt du Conseil du 23 mai 1766. (requête du doyen et chapitre de St Wulfran d'Abbeville) et envoi de mémoires.
184 Mémoire présenté au roy le 22 aout 1768.
188 Mémoire présenté à l'évêque d'Orléans le 24 aout 1768.
191 Lettre de D. Fourne à Brienne à Paris au Collège de Grandmont ce 5 septembre 1768 (envoi d'un mémoire sur les revenus de Forestmontier).
194 État fidèle et précis des revenus de la manse conventuelle de l'Abbaye royale de Forestmontier.
199 Rapport sur Forestmontier du 28 février 1769[1].
210 Décret pour l'union de la Manse conventuelle de l'abbaye de Forestmontier au collège d'Abbeville du 7 avril 1769 (de Louis Français Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens).
242 Lettres patentes sur le décret de Forestmontier (avril 1769)[2].
251 Pièces justificatives.
251 Observations de M. Piales sur un projet de conclusions définitives du Promoteur du diocèse d'Amiens qui a été réformé en conséquence.

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 13846, f⁰ˢ 161-172ᵛ.
2. *Ibid.*, f⁰ˢ 173-180.

pages G⁹

253 Observation sur le Projet de décret d'Union.
265 Lettre à Mr l'évêque d'Amiens.
267 Projet de dispositif du décret tel qu'il a été envoyé d'abord à l'évêque d'Amiens.
274 Conclusions du Promoteur.
282 1° Projet de lettres patentes sur le décret de Forestmontier.
290 Lettre du curé de Forestmontier à l'archevêque de Toulouse (18 février 1768).
293 Réponse de Brienne au curé de Forestmontier, 1er février 1769 (?).
293 Lettre des administrateurs du collège d'Abbeville à l'archevêque de Toulouse.
295 Réponse de Brienne aux administrateurs du collège d'Abbeville. État des dépenses annuelles indispensables pour le collège d'Abbeville après l'extinction des pensions aux religieux.
298 Lettre de l'évêque d'Amiens à Brienne le 28 7bre 1769.
299 Réponse de Brienne à l'évêque d'Amiens, février 1769.
300 Observations de Mr l'évêque d'Amiens, 11 mars 1769
301 Réponse de Brienne.
303 Lettre de l'évêque d'Amiens à Brienne 15 mars 1769.
304 Réponse de l'archevêque de Toulouse.
306 Lettre de Mr d'Amiens à Brienne, 21 mars 69.
307 Réponse de Brienne, Paris ce 23 mars 69.
308 Lettre de Mr d'Amiens, 10 avril 1769.
309 Lettre de Brienne à Mr Soyer, Paris 3 juillet 1769.
311 Lettre de Mr Soyer à Brienne, de Aÿ en Champagne 15 juin 1769.
315 Lettre de Mr Soyer à Brienne, à Aÿ 11 juillet 1769.
316 Arrêt d'enregistrement des lettres Patentes confirmatives au décret d'Union de Forestmontier[1].
316 Extrait du registre du Parlement du 6 7bre 1769.
319 Délibération des Administrateurs du Collège d'Abbéville. 68
331 Observations sur la délibération des administrateurs du Collège d'Abbeville. 68
337 État des revenus et des charges de la manse abbatialle de l'abbaye de Forestmontier, à commercer au 1er janvier 1769.
345 Division et partage des deux manses de Forestmontier d'après l'estimation des biens faite par Mr Soyer.
347 Observations du collège d'Abbeville.
352 Consultation de Piales et Vulpian avocats au Parlement sur le partage des biens de Forestmontier, Paris 22 juin 1770.
359 Concordat du 3 aoust 1691.
373 Ratification des religieux de Forestmontier pour le concordat du 3 aoust 1691.
375 Concordat du 20 septembre 1746.
380 Requête de la part des habitants de Forestmontier à NN. les arch. commissaires presentée le 12 juillet 1770.
381 État général des revenus de l'abbaye royale de Forestmontier.
386 Lettre de Brienne au Duc de la Vrillière (aoust 1770).

3. *Ibid.*, f° 180.

pages G⁹

386 Réponse de La Vrillière à Brienne à Versailles le 10 7bre 1770.
387 Lettres patentes pour le collège d'Abbeville.
403 Arrêt d'enregistrement (blanc).
406 Delibération de l'hôtel de ville d'Abbeville (18 février 1770).
420 Observation sur la délibération des administrateurs du Collège d'Abbeville. 68
424 Mémoire sur les observations de Mr Thiériot secrétaire général de la Commission.
427 Inventaire du 2 juillet 1770.
462 Extrait du registre aux délibérations du Bureau d'administration du collège d'Abbeville.
471 Partage des biens de l'abbaye de Forestmontier (Fait à Lion le 17 juillet 1770, signé l'abbé de Puisiqueux).
484 Arrêt d'enregistrement des lettres patentes du 17 janvier 1772. Extrait du registre du Parlement.

2) *Abbaye de Savigny (diocèse de Lyon)*

513 Tableau de l'abbaye et chapitre de St Martin de Savigny ordre de St Benoît diocèse de Lyon. etc.
547 Noms des religieux de l'abbaye en 1766. etc.
552 Observation du Grand Prieur de Savigny à NN.SS. les Commissaires pour le bien et l'utilité du chapitre de Savigny (16 oct. 1766). 74
555 Lettre de Mr de Fondras Grand Prieur à Brienne, de Savigny près l'Arbresle le 18 oct. 1766. (envoi d'un état et d'un dénombrement).

3) *Abbaye de St-Polycarpe (diocèse de Narbonne)*

563 Lettre de Mr l'abbé de Gohin vicaire général du diocèse d'Agde à l'archevêque de Reims, Agde 4 juillet 1767.
564 Mémoire sur l'abbaye de St Polycarpe à NN.SS les Commissaires.
573 Mémoire sur l'union projettée de la manse et revenus de St Polycarpe au séminaire de Narbonne.
575 Lettre du frère Arsène religieux de St Polycarpe à Mgr l'archevêque de Toulouse, 4 Xbre 1768.
578 Lettre de l'abbé Portic à Brienne, Narbonne 19 janvier 1770.
578 État des revenus des Prêtres de la Congrégation de la Mission directeurs du Séminaire de Narbonne et établis pour les missions du diocèse.
581 État des revenus de la manse des religieux de St Polycarpe.
582 Projet de lettres patentes.
586 Lettres patentes portant établissement d'un séminaire à Narbonne.
593 Lettre de l'abbé de Séguiran à Brienne, Narbonne ce 20 mars 1771.
594 Observations sur le projet de lettres patentes concernant la réunion de la manse conventuelle de l'abbaye de St Polycarpe au séminaire de Narbonne.
598 Réponse de Brienne à l'abbé de Séguiran.

pages G⁹

600 Lettre de Brienne au duc de la Vrillière.
602 Réponse de la Vrillière à Brienne à Compiègne, 15 aout 1771.
602 Lettres patentes, 14 aout 1771. 25
606 Arrêt du conseil, 14 aout 1771.

4) *Abbaye de Cormeilles*[1] *(diocèse de Lisieux)*

613 Lettre du Baillif sous-prieur de Cormeilles à l'archevêque de Reims du 14 février 1767.
615 Lettre du Prieur claustral à Mr de Reims du 12 8bre 1766.
621 Lettre de Mr Bertin à Brienne, Versailles 30 mars 1771 (envoi d'un mémoire de religieux).
621 Lettre du P. Garet bénédictin à Brienne, Cormeilles 25 7bre 1771.
624 Lettre de l'évêque de Lisieux à Brienne, 20 févr. 1773 (janvier).
625 Lettre de l'évêque de Lisieux à Brienne, 22 177" (janvier).
626 Réponse de Brienne à l'évêque de Lisieux, Paris ce 1er février 1773.
627 Lettre de Brienne à Mr de la Barberie.
627 Lettre de Bertin à Brienne, Versailles ce 20 juin 1773.
628 Réponse de Brienne à Bertin.
629 Lettre du Cardinal de la Rocheaymon à Mr Bertin.
632 Arrêt du Conseil d'État pour les religieux de Cormeilles du 27 février 1773[1].
633 Lettre de l'évêque de Lisieux à Brienne, 16 mars 1773 de Lisieux.
634 Autre lettre de l'évêque de Lisieux à l'archevêque de Toulouse, 3 avril 1773, Lisieux.
634 Autre lettre de l'évêque de Lisieux à l'archevêque de Toulouse, 21 avril 1773, Lisieux.
636 Réponse de Brienne à l'évêque de Lisieux, Paris avril 1773.
636 Délibération des religieux de Cormeilles du 16 avril 1773.
639 Requête adréssée au Roi par le promoteur du diocèse de Lisieux.
644 Procès-verbal concernant le monastère de Cormeilles du 15 et 16 avril 1773.
661 Résultat du décret de réunion de Grandmont lez Rouen au Séminaire collège de Lisieux.
663 Requête adressée au Roi par les habitants du Bourget paroisse de Ste Croix de Cormeilles (22 avril 1773).
669 Lettre de Brienne à l'évêque de Lisieux, Paris le 15 mai 1773.
670 Réponse de l'évêque de Lisieux à Brienne, Lisieux le 18 mai 1773.
672 Extrait du registre du Conseil d'État du Roy.
678 Lettre de l'évêque de Lisieux à Brienne, Lisieux le 21 janvier 1774.
681 Mémoire contre Dom Félix d'Aqueville.
684 Sommation faite au nom de la Communauté de Cormeilles à Dom Nicolas Rivière de venir habiter sa maison conventuelle.

---

1. Adde *B. N.* ms. fr. 13855, fos 70-73v. Arrêt du conseil qui permet la suppression du monastère de Cormeilles (23 mai 1773).

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 13854, fos 134-135.

pages G⁹

687 Lettre de Dom Garet bénédictin de Cormeilles, d'Allery le 14 décembre 1773.

691 Lettre de Dom Garet bénédictin de Cormeilles à Mr l'évêque de Lisieux, Cormeilles le 2 octobre 1774.

693 Lettre de D. Garet à Dom Rivière, le 23 décembre 1773.

II. INVENTAIRE COMPLÉMENTAIRE DE LA SÉRIE G⁹ 25-28 ET 67-77

1) *Prieuré de Perrecy (diocèse d'Autun)*

G⁹ 25 Mémoire pour la réformation des ordres religieux de France. S.d.

Arrêt du Conseil qui nomme un économe sequestre des biens du prieuré de Perrecy.

Lettre de l'abbé d'Irval, prieur de Perrecy, sur les biens de la maison, 4 oct. 1770.

Lettre de Brienne sur la suppression du prieuré. S.d.

Lettre de l'abbé d'Irval à Brienne sur la liquidation du prieuré, 8 sept. 1770.

Lettre du prieur de Perrecy à Brienne sur l'administration des biens du prieuré, 17 sept. 1771.

Lettre du même à Brienne demandant de hâter la liquidation du monastère, 11 avril 1771.

Lettre du duc de La Vrillière à Brienne sur la demande adressée par les moines de Perrecy au grand Conseil relative au partage des biens, 21 février 1771.

Copie d'un arrêt du conseil nommant le sieur Béraud notaire royal pour la régie et l'administration des biens du prieuré, février 1771.

Lettre de l'évêque d'Autun à Brienne sur la demande faite par M. l'abbé d'Irval, prieur de Perrecy.

Lettre de l'abbé d'Irval suppliant Brienne de faire terminer l'affaire de la suppression des religieux du prieuré, du 9 février 1771.

Lettre de l'abbé d'Irval à Brienne sur les menées du P. Hilarion religieux bénédictin de Perrecy en vue de faire augmenter la pension des religieux, 1771.

Minute de lettre adressée au duc de La Vrillière par laquelle il lui fait parvenir un arrêt du conseil autorisant l'économe de Perrecy à acquitter les dettes, 1771.

Lettre du P. Cyr, bénédictin de Perrecy, sur la modicité de la pension des religieux, 30 janvier 1772.

Minute de lettre adressée probablement au P. Cyr lui recommandant de s'adresser à l'évêque d'Autun pour avoir une augmentation de pension, 1772.

Minute de protestation des religieux de Perrecy sur la liquidation du monastère et la réunion des biens au diocèse d'Autun, 1772.

Lettre de l'évêque d'Autun à Brienne sur la pension des moines de Perrecy et sur la nécessité de ne pas l'augmenter à cause des vues

qu'il a sur ce monastère où il compte établir une maison utile à son diocèse, 1775.

Minute d'une lettre à Brienne sur les travaux faits à Perrecy par l'abbé d'Irval, prieur commendataire, 1775.

Lettre adressée par le P. Silvestre à M. Thiériot lui annonçant l'envoi d'un arrêt pour la nomination d'un nouveau séquestre des revenus de Perrecy, 21 juin 1777.

Lettre d'envoi de l'arrêt susdit signée d'Amelot, 18 juin 1777.

Copie de l'arrêt relatif à la nomination d'un nouveau séquestre des revenus de Perrecy.

Lettre de l'évêque d'Autun à Brienne sur l'opposition formée par dom Hilarion qui a essayé de soulever le bourg en vue de s'opposer à l'arrêt, 27 mai 1777.

Minute de lettre à Brienne sur le changement du séquestre établi à Perrecy pour cause de négligence, 4 juin 1777.

Lettre à Brienne sur la régie des biens du prieuré de Perrecy, 12 août 1778.

Lettre relative aux contestations relatives à l'administration des biens du prieuré de Perrecy, 31 août 1778.

Arrêt du conseil du Roi sur la liquidation du prieuré et le traitement des religieux, 31 août 1778.

2) *Abbaye d'Issoudun (diocèse de Bourges)*

Mémoire de l'abbé de Sades, abbé commendataire de l'abbaye d'Issoudun à Brienne sur le projet de suppression de cette abbaye et les pensions à accorder aux trois religieux âgés qui la composent, 1771.

3) *Abbaye de Moreuil (diocèse d'Amiens)*

Lettre du duc de La Vrillière à Brienne lui annonçant l'envoi de lettres patentes pour l'abbaye de Moreuil, diocèse d'Amiens, 15 avril 1773.

Mémoire pour les bénédictins de Moreuil pour le maintien du monastère.

Règlement fait par Jérôme Dogerdias à son avènement à l'abbaye de Saint Vaast de Moreuil et après sa prise de possession, 18 avril 1699.

Rapport présenté aux Commissaires par d'Inguimbert, abbé de Moreuil, sur le règlement des petites communautés religieuses, 20 novembre 1767.

Lettre de Colmet sur le transfert de plusieurs religieux à Moreuil, 17 mai 1779.

Lettre de dom Benoit Chomez, prieur de Moreuil, sur la réception d'un bref de translation dans ce monastère de dom Servant, moine de l'observance de Cluny, 26 mai 1779.

Mémoire pour l'abbaye de Moreuil, octobre 1769.

Rapport sur l'abbaye de Moreuil et les nouveaux religieux, 3 mai 1779.

Lettre de l'abbé d'Inguimbert, abbé commendataire de Moreuil, au Cardinal de la Roche-Aymon sur l'ajournement de la suppression de l'abbaye qui peut maintenant recevoir des novices.

Biens et revenus de la manse conventuelle de l'abbaye Saint Vast d'Arras.

État des biens et revenus de l'abbaye de Moreuil... suivant le partage du 18 février 1767.

4) *Abbaye St-Amand de Boixe (diocèse d'Angoulême)*

Demande de l'évêque d'Angoulême à Brienne pour réunir la manse de l'abbaye de Saint Amand à l'évêché d'Angoulême.

Décret de l'évêque d'Angoulême portant suppression et extinction de la manse de St. Amand de Boixe.

5) *Abbaye de St-Polycarpe (diocèse de Narbonne)*

Copie de lettres patentes du Roi autorisant la suppression du monastère bénédictin de Saint Polycarpe, du diocèse de Narbonne. S. d.

6) *Abbaye de St-Prix (diocèse de Noyon)*

G⁹ 27 Mémoire des seigneurs et habitants de Fonquieres pour la destruction du prieuré de Saint Pry, 1767.

Lettre de M. Doresmieulx, de Fonquieres, à Brienne, 10 février 1767.

Procès-verbal d'assemblée et de délibération des officiers de Fonquieres, 1767.

Mémoire sur le prieuré de Saint Pry, 10 février 1767.

7) *Abbaye de Forest-Montiers (diocèse d'Amiens)*

G⁹ 68 Copie d'un arrêt du Conseil remettant les bénédictins de Forestmontiers dans le même état qu'ils étaient auparavant. S. d.

Arrêt des Commissaires de la Commission sur le même objet. S. d.

Mémoire pour les Prieur et Religieux de l'abbaye royale de Forestmontiers.

Déclaration du majeur-commandant pour le Roi dans Abbeville en faveur de l'abbaye.

Déclaration des habitants et du clergé de Forestmontiers en faveur de l'abbaye, 26 septembre 1759.

Requête tendant à obtenir une provision pour l'abbaye de Forestmontiers.

Mémoire pour les administrateurs du Collège d'Abbeville.

Procès-verbal sur les dégâts causés à Forestmontiers par un incendie, 15 mars 1768.

Arrêt d'enregistrement des lettres patentes du mois de janvier 1771.

[Lettre de l'évêque de Lombez à Brienne sur l'union du prieuré de Saramon, 12 juin 1780.[1]]

1. Devrait se trouver à G⁹ 74.

Observations sur la délibération des administrateurs du collège d'Abbeville.
Acte notarié sur le partage des biens de l'abbaye, 12 juillet 1755.
Observations pour le sieur de Puisiquieux, abbé de Forestmontiers.
Acte notarié sur le partage des biens de l'abbaye de Forestmontiers avec le collège d'Abbeville, 22 juin 1770.
Délibération des administrateurs du collège d'Abbeville.
Lettres patentes sur le décret de Forestmontiers, avril 1769[1].
Visite de la maison vicariale et de l'école de Forestmontiers, 1770.
Procès-verbal de visite du presbytère de Forestmontiers, 1770.
Devis de construction du presbytère de Forestmontiers, 1770.

8) *Abbaye d'Homblières (diocèse de Noyon)*

G⁹ 70 Extrait des registres du Conseil d'État prescrivant l'inventaire des biens de l'abbaye, 11 février 1776.
Statuts et constitutions de l'abbaye Notre-Dame d'Homblières.
[Édit du Roi concernant les Ordres religieux, mars 1768.]
Ordre du Roi de mettre son arrêt à exécution, 11 février 1776.

9) *Prieuré de Perrecy (diocèse d'Autun)*

G⁹ 74 Déclaration de régularité pour l'exécution de la suppression du monastère, 1er août 1781.
Rapport sur l'état du monastère.
Copie de lettres patentes sur la suppression du monastère et l'union de la manse conventuelle au petit séminaire d'Autun.

10) *Abbaye de Saramon (diocèse d'Auch)*

Projet d'union de l'abbaye au séminaire d'Auch.
Lettre de Brienne à M. de la Tour, juin 1768.
Supplique des moines de Saramon aux Commissaires.
Ordonnances de visite canonique, 12 déc. 1740.
Règlements fournis par les religieux.
Statut de la Congrégation de Saint Benoît.
Lettres patentes autorisant la suppression du monastère, 1772.
Mémoire concernant l'abbaye de Saramon.
3 plans des bâtiments.
Procès-verbal de l'état des lieux, 24 nov. 1767.
Dénombrement des biens et revenus du monastère, 3 déc. 1767.
Délibération des habitants sur la suppression, 27 nov. 1767.
Requête des religieux de Saramon sur la réunion du monastère à une Congrégation générale.
Procès-verbal de visite canonique par l'évêque de Lombez, 23 déc. 1767.

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 13846, fos 173-180.

État des vacations dues à Bernard Cazeneuve, maçon.
Brevet autorisant l'archevêque d'Auch à procéder à la suppression de la mense conventuelle, 24 février 1769.
Mémoire concernant la réunion de la mense conventuelle au séminaire d'Auch.

11) *Abbaye de Savigny (diocèse de Lyon)*

Supplique des religieux à la Commission.
Extrait des registres du Conseil du Roi sur la suppression, 26 avril 1778.
État du personnel.
État des bénéfices à la nomination de l'abbé.
Questions projetées sur le sort projeté des membres de l'abbaye.
Mémoire sur l'état de l'abbaye, 16 octobre 1766.
Lettres patentes autorisant la suppression.
Extrait des registres du Conseil d'État sur la suppression, 28 déc. 1784.
Mémoire pour Messieurs du Chapitre de Savigny.
Procès-verbal de délibération du Chapitre de Savigny, 2 juin 1778.
Supplique de Dom Barthelas à Brienne pour ne pas supprimer le monastère, 22 déc. 1777.
Lettre d'envoi d'un mémoire contre le projet de suppression du Chapitre de Savigny, 22 février 1777.
Accusé de réception du mémoire, 1777.
État actuel de l'abbaye royale de St. Martin de Savigny, s. d.
Projet de partage de la manse abbatialle et conventuelle de Savigny en faveur des trois Chapitres de Laigneux, d'Alix et de l'Argentière.
Mémoire adressé à la Commission des suppressions et unions.
Lettre du grand prieur de Savigny annonçant l'envoi d'une délibération du chapitre, 11 mars 1782.
Extrait des registres capitulaires de l'abbaye royale de Savigny, 12 mars 1782.
Rapport à l'évêque d'Autun sur la réunion de la manse abbatiale.
Brevet du Roi pour la suppression de l'abbaye, 18 juillet 1779.
Rapport du 29 mai 1782.
Réponse aux observations contenues dans la lettre de Mgr l'évêque d'Autun à Mgr l'archevêque de Lyon.
Copie de lettre de l'archevêque de Toulouse au Garde des sceaux, 14 juin 1782.
Observations sur le projet de Brevet de suppression de la manse abbatiale.
Réponse aux observations sur le projet de suppression et de réunion de la manse de Savigny.
Déclaration sur la nécessité de réunion de la manse de Savigny.
Observations sur le même objet.
Lettre d'envoi d'une délibération du chapitre à Brienne, 11 mars 1782.
Acte de délibération de l'abbaye de Savigny, 11 mars 1782.
Justification de la demande des religieux de Savigny.
Décret de M. l'archevêque de Lyon portant suppression de l'abbaye de Savigny et union des biens et revenus aux chapitres nobles des chanoi-

nesses de Leigneux-en-Forêt, d'Alix et de l'Argentière, 28 décembre 1781.
Demande des chapitres de Leigneux, d'Alix en interpellation des lettres patentes confirmatives du décret de suppression et union de Savigny, 14 mars 1784.

12) *Abbaye de Troarn (diocèse de Bayeux)*

G⁹ 76 Lettre à l'évêque de Rodez sur l'expédition de l'arrêt pour le séquestre des revenus de Troarn, 4 juin 1779.
Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne sur les services que rendent les moines de Troarn, 13 juin 1780.
Observations historiques sur l'origine de l'abbaye de Troarn.
Usages de l'abbaye, 14 janvier 1767.
Lettre du prieur à la Commission, 6 avril 1781.
Lettre de l'évêque de Bayeux sur les Constitutions de l'abbaye, 29 juin 1781.
Lettre de Brienne à l'évêque de Bayeux sur la communication des statuts nouveaux, 26 avril 1781.
Projets de constitution.
Lettre de dom Ygou ancien prieur de Troarn à Brienne sur les pensions à adresser aux religieux, 23 octobre 1780.
Lettre du même refusant de nouvelles constitutions, 16 octobre 1780.
Lettre du même sur l'élection du nouveau prieur, octobre 1780.
Lettre à Brienne annonçant le scellement de la commission sur arrêt, 9 août 1780.
Lettre de dom Ygou à Brienne, 23 juillet 1780.
Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne, 4 juillet 1780.
Lettre du prieur de Troarn à Brienne, 3 mai 1780.
Déclaration sur la Constitution.
Projet de lettre du garde des sceaux à M. Bertin.
Lettre du prieur de Troarn 6 avril 1780.
Lettre du prieur de Troarn à l'évêque de Bayeux, 16 juin 1780.
Lettre de l'évêque de Bayeux à Brienne, 24 juillet 1780.
Déclarations des religieux de Troarn 1er février et 31 juillet 1780.
Note sur le séquestre.
Mémoire adressé par le garde des sceaux à Bertin, 15 avril 1780.
Extrait de justification faite aux quatre religieux soumis et des cinq opposants de l'abbaye de Troarn, 1780.
Extrait de la signification faite aux religieux de Troarn 3 février 1780.
Protestation des 4 religieux contre les 5 qui se sont soumis à la réforme, 3 août 1780.
États des biens de l'office claustral.
Projet de délibération que les religieux de Troarn peuvent prendre, 1er juin 1779.
Consentement de l'abbé Ygou à la suppression de la manse conventuelle, 13 juin 1779.
Mémoire sur les avantages d'un chapitre plus nombreux à Caen par l'union de la manse de Troarn.

Lettre de dom Ygou à Brienne, 30 novembre 1779.
Envoi à Brienne d'une lettre du prieur de Troarn, 5 déc. 1779.
Copie de la lettre du prieur du Goutel à l'abbé Belu docteur de Sorbonne, 14 juin 1779.
Mémoire concernant l'abbaye de Troarn.
États des revenus de l'abbaye de Troarn 1772.
Projet pour l'abbaye de Troarn.
Déclaration par devant notaires, des religieux de Troarn, 5 septembre 1771.
Délibérations du Chapitre abbatial 4 avril 1770, 4 mars 1771, 15 octobre 1770.
Observations sur le nouveau projet de délibération du St. Sépulcre de Caen.
Convention entre les députés du chapitre du St. Sépulcre de Caen et des religieux de Troarn.
Mémoire sur le chapitre du Saint-Sépulcre.
Lettres à l'évêque de Bayeux.
Lettre du doyen du Chapitre du St. Sépulchre de Caen.
Lettre de dom Ygou à Brienne, 20 décembre 1777.
Lettre de dom Desenne à Brienne, 17 avril 1777.
Lettre de dom de Marigny à Brienne, 17 février 1767.
Arrêt notable rendu en la seconde chambre des enquêtes sur le partage des biens de l'abbaye, 26 janvier 1699.
Rapport sur l'état de l'abbaye.
Rapport sur la nécessité d'unir la manse conventuelle de Troarn à des établissements d'éducation.
Lettre adressée à Brienne sur le même sujet.
Mémoire sur la suppression de la manse conventuelle de Troarn?
Plan général des bâtiments de l'abbaye de Troarn.
Autre plan des bâtiments de l'abbaye de Troarn.
État de la dépense faite pour la levée du plan de l'abbaye 20 juillet 1778.[1]

13) *Abbaye de Saint-Prix (diocèse de Noyon)*

Décret de l'évêque de Noyon, 18 juillet 1762.

14) *Abbaye de Troarn (diocèse de Bayeux)*

G⁹ 77 Projet d'arrêt pour la prieure des chanoinesses de Troarn 10 sept. 1768.
Lettre de la grande prieure de Troarn, 15 nov. 1789.
Lettre de la veuve Heusset sur l'affaire Grou, 28 février 1791.
Extrait des délibérations du Bureau des administrateurs de l'hôpital de Troarn, 25 février 1791.
Observations des héritiers de Grou religieux de Troarn 6 février 1791.

1. Il faut ajouter à ces pièces la pièce no 117 du carton G⁹ 30 (Saint Maur) formant un fascicule de 5 documents daté de janvier 1779 à février 1781.

Lettre d'un héritier de dom Grou sur le compte de la succession 23 mars 1791.
Réponses aux sieurs Choyere héritiers de dom Grou, 4 mai 1791.
Compte de la succession mobiliaire de dom Grou, 6 janvier 1791.
Lettre à Vergennes sur la suppression de l'abbaye de Troarn, 12 oct. 1785.
Rapport sur l'abbaye.
Rapport sur l'arrêt qui a ordonné la suppression du monastère.
Observations sur la suppression de l'abbaye.
Nouveau projet d'arrêt relatif à Troarn.
Observations sur la suppression de l'abbaye et les pensions à accorder aux religieux.
Observations sur le projet d'arrêt.
Nouveau projet d'arrêt.
Observations de l'évêque d'Autun.
Nouvelle rédaction proposée par l'évêque d'Autun.

15) *Abbaye de Nant (diocèse de Vabres)*

Lettre de l'évêque de Vabres sur la nécessité d'union de la manse de Nant au séminaire de Vabres, s. d.

III. Inventaire complémentaire de la série H 1647 et AA 15 et 26 n° 883

H 1647 année	mois	n°	
1787	avril 26	67	*Arles.* Abbayes du Roussillon. Lettre à l'évêque de Perpignan envoyant un mémoire des religieux bénédictins d'Arles par lequel ils demandent la sécularisation avec 1200 livres de pension.
1785	mars 17	11	*Baigne* et *St-Liguaire* (Ordre de St-Benoît). 2 arrêts du Conseil pour la suppression sur demande de l'évêque de Saintes et union à sa cathédrale. Décision du Garde des sceaux.
1787	déc. 10	85	*St-Cybard* (dioc. d'Angoulême). Lettre à l'évêque pour l'exciter à rendre le décret de suppression au sujet de l'évocation de la saisie des revenus de l'abbé commendataire à la demande des religieux.
1788	janv. 1	88	Lettre à l'évêque d'Angoulême pour le prévenir des inconvéniens de l'éclat que peut faire la discution des religieux de St-Cybard avec leur abbé. On y observe que la conduite de ces religieux tendrait à les maintenir dans la possession des lieux claustraux et les soustraire à l'exécution de l'édit de 1768.

année	mois	nº	
1788	may 19	99	Projet d'arrêt du conseil qui évoque au Conseil les saisies arrêts entre les mains des fermiers de la manse abbatiale de St-Cybard [1].
1786	avril 6	42	*St-Genis de Fontaniez* (Ordre de St-Benoît), diocèse de Perpignan. Lettre d'envoi à M. de Ségur d'un projet de Lettres Patentes qui autorise l'évêque de Perpignan à faire rentrer dans sa juridiction ce monastère en exécution de l'édit de 1768 [2].
1786	nov. 9	53	Lettre à l'abbé de Montserrat pour l'informer que son droit de juridiction est anéanti par l'édit de 1768.
1787	août 27		Envoy d'un arrêt du Conseil qui soumet le monastère de St-Genis de Fontaniez à la juridiction de l'évêque de Perpignan.
1788	avril 7	95	Lettre au comte de Brienne avec envoy de celle écrite par l'abbé de Montserrat et quelques religieux de St-Genis en rapport de Lettres Patentes enregistrées au Conseil supérieur de Roussillon, On dit à M. de Brienne d'écrire à ces religieux de manière à leur ôter toute espérance dans leur demande [3].
1787	juil. 2	72	*Hambie* et *St-Sauveur le vicomte* (Ordre de St-Benoît), diocèse de Coutances. Projet d'arrêt de mise en régie des biens.
1788	févr.	89	Lettre aux religieux de N.-D. des Anges de Coutances qui demandent la réunion des biens d'Hambie. Avis de l'évêque.
1789	févr. 12	125	*Haspres*. Prévôté de St Vaast d'Arras. Remontrances du Parlement de Douai sur l'arrêt de séquestre du 20 décembre 1788 [4].
1789	déc. 12	158	Lettre au ministre de la guerre avec projet de révocation de l'arrêt du Conseil du 20 décembre 1788.
1787	août 13	78	*Honnecourt* (Ordre de St-Benoît), diocèse de Cambray. Lettre à l'archevêque de Cambray pour l'inviter à mettre en exécution l'édit de 1768 relativement aux religieux d'Honnecourt qui ne se sont maintenus au nombre de 6 qu'en recevant des sujets à la profession en contravention à cette loi.
1787	may 10	69	Lettre circulaire excitative aux évêques pour la suppression des monastères. 1º . . . . . . 2º à M. l'évêque d'Angoulême qui a trois maisons d'Anciens Bénédictins.
1787	févr. 1	61	*St-Liguaire*. Anciens Bénédictins (dioc. de Saintes).

1. Cfr AA 15, nº 883, 1er février et 19 mai 1788. Analyse du conflit entre les religieux et l'abbé commendataire, M. de Pradines.

2. Cfr AA 15, nº 883, au 7 janvier 1788.

3. Cfr AA 15, nº 883, au 30 juin 1788. Réponse du baron de Breteuil ; et au 7 avril 1738 : rejet de la requête.

4. Cfr AA 26, nº 883, au 13 juin 1789. Analyse du conflit.

année	mois	n°	
			Projet de Lettres Patentes confirmatives du décret d'union de l'archevêque de Bordeaux Métropolitain de Saintes, des biens au chapitre cathédral de Saintes.
1787	juil. 9	75	*Marsillac.* Anciens Bénédictins, diocèse de Cahors. Réponse à l'évêque de Cahors qui voulait des Lettres Patentes en exception à l'édit de 1768. Pas de vie commune. Pas de moines. L'évêque a obtenu en 1778 un arrêt du Conseil pour l'application des biens. La suppression est devenue nécessaire.
1785	oct. 11	29	*Maurs.* Anciens Bénédictins. Lettres patentes confirmatives du décret d'union de l'évêque de St Flour.
1788	fevr. 1	88	*Moreuil.* Anciens Bénédictins. Envoy à l'évêque d'Amiens de la requête de suppression contre pension adressée par les prieurs et religieux.
1788	mars 17	94	Lettre à la duchesse d'Elbœuf qui voudrait la conservation. Réduits à 5 religieux, rétablissement impossible[1].
1786	nov. 9	53	*Saumur, St Florent.* Projet de Lettres Patentes confirmatives du décret de suppression de l'évêque d'Angers.
1785	août 11	25	*Tournus.* Abbaye. Projet de Lettres Patentes confirmatives du décret de l'évêque de Chalon sur Saône portant suppression et union de Tournus à l'évêché de Chalon sur Saône.
1788	oct. 11	29	*Troarn.* Lettre au ministre des affaires étrangères avec envoy de différents projets de brevets et d'arrêts du Conseil pour la suppression de Troarn et l'employ des biens pour la dotation d'un chapitre de chanoinesses en faveur des élèves de St Cyr.

IV. Inventaire complémentaire sur les Anciens Bénédictins (Séries de l'Archivio Segreto Vaticano)

I. Nunziatura di Francia :

Vol. 570, f° 92 Dépêche du 17 avril 1780 :
Envoi de pièces sur l'abbaye de Boscodon.

f° 168 Dépêche du 24 juillet 1780 :
L'assemblée du clergé s'occupe de l'arrêt du Conseil révocant celui du Parlement de Grenoble sur Boscodon.

f° 178 Suite de pièces sur Boscodon.

(à suivre)

Troyes. P. Chevallier

1. Cfr AA 15, n° 883. Réponses à la duchesse d'Elbœuf du 17 mars, 3 mars et 1er février 1788.

COMPTES RENDUS

MANUSCRITS ET BIBLIOTHÈQUES

Ch. Samaran et R. Marichal. **Catalogue des manuscrits en écriture latine** portant des indications de date, de lieu ou de copiste. I. *Musée Condé et Bibliothèques parisiennes.* — Paris, C.N.R.S., 1959, in-4° ; 1 vol. texte : xx-508 p. ; 1 vol. planches : CXCIII pl. ; 90 fr. fr.

Le 30 avril 1953, le premier Colloque international de paléographie latine clôturait à Paris ses travaux en exprimant plusieurs résolutions. Parmi celles-ci on notait : « Le Colloque décide de faire établir... un répertoire des livres manuscrits, datés de temps ou de lieu, écrits en écriture latine, jusqu'au xvi^e^ siècle inclus. » Ce vœu a trouvé un commencement de réalisation dans les volumes que nous présentons ici et qui concernent les manuscrits conservés à la bibliothèque du Musée Condé à Chantilly et dans les bibliothèques publiques parisiennes autres que la Bibliothèque nationale ; celle-ci fera l'objet du volume suivant.

L'utilité d'un tel catalogue n'est pas à démontrer. Quel est en effet le paléographe, le philologue ou l'historien qui n'ait souhaité avoir sous la main un répertoire aussi exhaustif que possible de types d'écritures, qui lui permettrait de situer avec le maximum de sécurité et de précision, dans le temps et dans l'espace, l'exécution de tel manuscrit non daté ? Car la codicologie, cette branche de la paléographie, est d'abord science d'observation : il faut rechercher le plus grand nombre possible de manuscrits, y repérer et rapprocher les uns des autres les éléments sinon semblables du moins comparables et déterminer alors avec exactitude les multiples étapes de la transformation de ces éléments.

Un tel travail est à la fois gigantesque et délicat. Gigantesque car il s'agit de repérer tous les mss tant d'Europe que des autres continents, antérieurs à l'an 1600, susceptibles d'offrir quelque élément de réponse au problème de la datation et de la localisation des autres mss. Mais M. Samaran, le courageux initiateur de cette entreprise, a pu heureusement trouver dans de nombreux pays la collaboration souhaitée (on sait que le répertoire pour la Hollande, confié au Prof. Lieftinck, est déjà très avancé ; que celui qui concerne la Belgique et que dirige M. Masai, est en bonne voie ; de même celui de l'Autriche, de l'Italie, du Vatican, de l'Angleterre et de la Pologne). Délicat aussi, ce travail, car il comporte bien des difficultés qui tiennent à la nature même des choses. M. Samaran en relève quelques-unes dans son introduction : risque de confusion entre la date de l'exécution du manuscrit et celle de la composition de l'ouvrage ; certaines mentions (date, lieu, etc.) dont on peut se demander si elles sont du copiste ou si elles ont été reprises telles quelles par lui dans son modèle ; colophons trompeurs touchant le lieu ou la date de l'exécution du ms. Il fallait donc reprendre l'examen particulier et approfondi de chaque ms. portant explicitement une date ou un lieu (ou éventuellement auquel une date approximative pouvait être attribuée d'après des indices certains, autres évidemment que paléographiques).

Ce premier tome comporte deux volumes. Le premier se compose essentiellement de trois sections : notices détaillées (p. 3-383), notices sommaires (p. 387-

435) et manuscrits éliminés (p. 437-445). L'ordre suivi à l'intérieur de ces sections est celui des bibliothèques et des cotes. Un mot sur chacune d'elles. La notice détaillée porte : 1° une date (millésime tel qu'il se présente dans le ms. ou siècle si le ms. n'est pas daté mais localisé ; si le ms. est composé de plusieurs fragments de dates différentes, chaque fragment a sa notice) ; 2° son titre ; 3° sa description très sommaire (du point de vue de son aspect matériel et de celui de son histoire) ; 4° son histoire (origine, scribe, destinataire, possesseurs) ; 5° une bibliographie (où seuls sont mentionnés les travaux qui ont servi à l'élaboration de la notice). Les notices sommaires concernent les mss qu'il est plus malaisé de dater avec précision ; leur description et leur histoire sont plus succinctes. Enfin, dans la liste des mss éliminés, on a fait figurer ceux qui portent seulement la date soit de l'archétype soit de la rédaction de l'œuvre, ou bien qui contiennent la mention de leurs possesseurs ou des années postérieures à leur exécution, ou encore ceux qui, datés ou datables du XVI^e siècle, sont écrits en écriture personnelle.

Le second volume de ce premier tome contient les planches en photocopie ; celles-ci sont classées en deux séries chronologiques. Viennent d'abord les mss portant des dates, ensuite ceux qui offrent une indication d'origine ou de copiste. Les photographies reproduisent le texte à sa grandeur réelle. Les mss signalés dans les deux premières séries du premier volume n'ont pas tous un specimen de leur écriture dans ce second volume, du moins pour ceux qui sont postérieurs à 1450, car leur nombre très élevé aurait démesurément grossi le recueil.

Les notices comme les photographies n'ont été imprimées que d'un côté. Quand plusieurs volumes auront paru, le travailleur qui souhaiterait consulter les échantillons d'écritures pour une période donnée pourra donc découper notices et photographies et les classer en fichier, selon l'ordre chronologique.

Il n'est pas exagéré de dire que la parution de ces beaux et solides volumes constitue un « événement » dans le domaine de la paléographie. Nous posséderons dorénavant un instrument de premier ordre qui permettra à chacun de cerner de façon beaucoup moins approximative l'âge des manuscrits en écriture latine. Les paléographes, les médiévistes et tous ceux qui ont à utiliser les manuscrits dans leurs travaux, comme les philologues ou les historiens de l'art, sauront gré au *Comité international de Paléographie* d'avoir mis en chantier une œuvre aussi utile et à son Président, M. Samaran, ainsi qu'à M. Marichal, M^lles d'Alverny et Vielliard et M^me Vernet d'avoir par ce premier tome inauguré une œuvre qui fait honneur à la science française. D. MISONNE.

E. A. Lowe. **English Uncial.** — Londres, Clarendon Press : Oxford Univ. Press, 1960, in-f°, 30 p., 40 pl. h.-t. ; 75/–.

Présenter aux lecteurs un album paléographique de M. Lowe constitue un travail passionnant, mais redoutable tout à la fois. Redoutable vraiment, car devant l'œuvre d'un tel maître la seule attitude qui convienne semble être l'admiration silencieuse. Mais, à feuilleter ces notices et ces planches, un irrésistible amour, un enthousiasme envahit le cœur et l'esprit. Que de merveilles, témoins d'authentique culture !

Ancien professeur de paléographie à Oxford, M. Lowe se devait de consacrer sa compétence à mettre en lumière les caractères propres de l'écriture anglaise ancienne. Dans le présent album, avec une complaisance à peine dissimulée, il s'attarde sur l'onciale. Sans vouloir éclaircir le problème de l'origine de l'écriture onciale européenne, il caractérise par quelques coups de pinceau l'onciale

non anglaise : l'italienne, la française, l'espagnole, l'africaine même et la byzantine. L'A. explique alors comment l'onciale anglaise résulte tout naturellement de la combinaison de l'onciale italienne, importée par les missionnaires de Grégoire et par Benoît Biscop, et de l'écriture insulaire préexistante, originaire des centres irlandais. L'onciale anglaise a été menée à son point de perfection dans l'école northombrienne, dont le scriptorium de Wearmouth-Jarrow, celui-là même qu'illustra de sa présence le Vénérable Bède, constitue le centre à la fois le plus raffiné et le plus actif. Il est évident, affirme avec force M. Lowe, que le célèbre Amiatinus, fleuron de l'onciale anglaise, a été exécuté dans ce scriptorium par des scribes anglais : il n'y a aucun motif d'y supposer la présence d'une main italienne ; l'évidence est telle, que l'Amiatinus peut servir de pierre de touche dans le classement de manuscrits onciaux dont l'origine serait douteuse. Plus tard, l'onciale anglaise s'acquerra de nouveaux et solides centres de diffusion en terre continentale, et rien ne permet de distinguer de façon nette les scribes d'Echternach ou de Fulda de ceux qui ont œuvré et œuvrent toujours sur l'Ile-mère.

Quarante planches, représentant près de quatre-vingts manuscrits, tous antérieurs au IXe siècle (parmi eux, outre l'Amiatinus, l'évangéliaire d'Utrecht, le psautier de Stuttgart, l'Histoire Ecclésiastique de Bède conservée à Léningrad, la Règle bénédictine de la Bodléienne, et jusqu'à ce fragment de psautier découvert tout récemment à Namur), sont là qui attestent le bien-fondé des vues de M. Lowe. La réputation de Clarendon Press n'est plus à faire. On ne se lasse pas d'admirer. P. VERBRAKEN.

N. R. KER. **English Manuscripts in the Century after the Norman Conquest** (The Lyell Lectures 1952-3). — Londres, Clarendon Press : Oxford University Press, 1960, in-4°, XIV-68 p., 28 pl. h.-t. ; 63/–.

Il y a huit ans, les *Lyell Lectures* d'Oxford étaient consacrées à l'étude des manuscrits anglais exécutés au cours des cent années qui suivirent la conquête de l'Ile par les Normands. La détermination de ce laps de temps n'a rien d'arbitraire : on constate, en effet, que l'arrivée des premiers manuscrits continentaux vers 1080 marqua fortement les écritures des scribes insulaires, et, d'autre part, c'est vers 1170 que les caractères de l'ancienne caroline cèdent définitivement la place à l'influence gothique. Si les manuscrits de cette période se comptent par centaines, la plupart d'entre eux se rattachent, directement ou indirectement, aux scriptoriums des cathédrales (Durham, Hereford, Lincoln, Salisbury, Worcester, Cantorbéry, Exeter, Rochester), des abbayes bénédictines (Bury, Saint-Augustin, Cantorbéry, Reading, Saint-Alban) ou des couvents augustins (Cirencester, Lanthony) ; en outre, des liens très étroits devaient unir entre eux certains de ces centres, comme on peut le voir pour Cantorbéry et Rochester. On parvient à dater avec une extrême précision bon nombre de manuscrits de l'époque, grâce notamment au célèbre Rouleau mortuaire de Vital de Savigny (soixante-dix scribes anglais, après une bonne centaine de français, y ont apposé des spécimens de leurs écritures), grâce aussi aux nombreuses pièces officielles dûment datées et émanant soit de la Curie épiscopale, soit du Chapitre conventuel de Cantorbéry. L'influence continentale se manifesta tout d'abord à Durham, à Cantorbéry et à Rochester ; elle provoqua rapidement le désarroi parmi les scribes, professionnels et autres, ce qui a valu cette efflorescence de variétés infinies dans le dosage des indices insulaires et continentaux ; la stabilisation ne s'opéra qu'au cours du second quart du XIIe siècle. Outre des caracté-

ristiques mineures, concernant par exemple la préparation du parchemin, la ponctuation ou la signature des cahiers, partout se manifestent et s'accentuent les préférences des scribes anglais : de ronde et largement étalée qu'elle était, leur écriture se fait toujours plus anguleuse, plus verticale et plus serrée.

Tel apparaît, trop sèchement résumé, l'essentiel des conférences de M. Ker. Un simple coup d'œil sur la liste des manuscrits cités suffit à démontrer l'ampleur de sa base documentaire. Au texte font suite une bonne cinquantaine d'impeccables fac-similés ; ils achèvent de faire de cet album un admirable ouvrage, digne assurément des plus pures traditions anglaises. P. V.

P. O. KRISTELLER. **Latin Manuscripts Books before 1600.** A List of the Printed Catalogues and Unpublished Inventories of Extant Collections. — New York, Fordham Univ. Press, 1960, in-8°, XXII-234 p. ; $ 4,50.

Voici un instrument de travail susceptible de rendre de grands services. M. Kristeller a groupé en un volume unique la liste de tous les catalogues et inventaires de manuscrits latins antérieurs à 1600. Il a divisé ses références en trois sections. Dans la première, *A*, sont signalés quelques ouvrages généraux de bibliothéconomie pouvant aider à dépister des collections de manuscrits ; on y signale, par exemple, qu'aux pages 24 à 71 du catalogue des livres mis à la disposition des lecteurs dans la salle de travail de la B. N. de Paris, figure une liste des catalogues des manuscrits. Les ouvrages ayant pour objet la description de manuscrits épars, mais se rapportant à un point de vue bien déterminé, sont consignés dans la section *B* ; ainsi, le volume I[er] des *Ordines Romani* de Mgr Andrieu, ou les nombreuses listes hagiographiques parues dans les divers tomes des *Analecta Bollandiana*. Enfin, dans la section *C* couvrant plus des deux tiers du travail, sont indiqués pour chaque ville, et éventuellement chaque bibliothèque, les catalogues et inventaires actuellement connus. Ce relevé, faut-il le dire, est des plus précieux. Il n'a été possible de le dresser sur une aussi vaste échelle que grâce aux très nombreux voyages de l'Auteur et à la collaboration effective des bibliothécaires. A l'intention de ses compatriotes, M. Kristeller indique en plus les sigles des bibliothèques américaines qui possèdent un exemplaire ou du moins une reproduction des ouvrages cités. Le présent élenchus reprend, mais en le précisant et l'augmentant, celui que fit paraître l'A. dès 1948 et 1953 dans les volumes VI et IX de *Traditio* (l'indication des années 1949 et 1952 du début de la Préface est erronée). On se félicite de trouver rassemblés en un seul volume tant de renseignements utiles pour la recherche des manuscrits latins. P. V.

ÉCRITURE SAINTE

Dictionnaire Encyclopédique de la Bible. Traduction, par les bénédictins du Mont César (Louvain), de la 2[e] éd. du **Bijbels Woordenboek.** — Turnhout (Belgique) et Paris, Brepols, 1960, 16×23,5, XV-983 p. (1958 colonnes), 15 cartes ou plans, 1 carte dépliante h.-t., 29 illustr., 32 pl. (61 sujets) h.-t., tableaux synchroniques et des mesures, poids et monnaies, etc. ; rel., empreintes or ; 700 fr. b.

Nous ne répéterons pas tout ce que nous avons dit (*Rev. Bén.* 1959, p. 370) en présentant l'original néerlandais. Rappelons que nous y avons compté, sauf

erreur, plus de 2100 articles, certains de 14 ou 15 colonnes. Celui consacré aux manuscrits du désert de Juda a été inséré dans le corps du volume. Voici, par ordre alphabétique, quelques vues des AA. **Aaron.** Plusieurs traditions. Comme il est surtout nommé dans la plus récente, il est difficile de préciser ce qu'il fut à l'origine. En tout cas, les traditions s'accordent à lui reconnaître la dignité de prêtre ou de lévite. Son nom, une fois qu'il eut acquis de la célébrité, fut souvent joint à celui de Moïse. L'A. distingue ce qu'il est permis d'affirmer de lui d'après les diverses traditions, l'ancienne et la postérieure. **Abel.** Pourquoi son sacrifice, et non celui de Caïn, fut-il agréable à Dieu ? La raison s'en trouve sans doute dans l'ancienne tradition israélite qui préférait le mode de vie des nomades, éleveurs de bétail, à la civilisation des agriculteurs sédentaires. **Abraham.** Appartient probablement aux tribus semi-nomades qui, du désert syro-arabe et de la Mésopotamie, pénétrèrent en Canaan entre 2000 et 1700. D'après une tradition, sa patrie serait Haran ; d'après une autre, Ur en Chaldée. La Genèse l'appelle l'Hébreu, ce qui signifie, selon la Bible, qu'il descend de Héber, et, selon l'histoire, qu'il appartient au groupe des 'Apiru, encore que sa race ne forme qu'une partie de ces 'Apiru. Sa migration est attribuée à un ordre de Jahvé, ce qui n'exclut pas nécessairement tout autre motif. Bon résumé de son histoire. Sa foi est plus une confiance inébranlable en la parole de Dieu, même quand elle semble irréalisable, qu'un acquiescement à des vérités théoriques : est juste, celui qui accepte Dieu et les dispositions de sa providence, et y conforme sa vie. **Actes des Apôtres.** Composés au plus tard en 80 ; vers 62, si Luc a eu l'intention de raconter toute la vie de Paul. Il a traité ses sources avec le plus grand respect, même là où leur vocabulaire était dépassé par le développement de la théologie chrétienne ; il fournit donc des données de première valeur pour notre connaissance des doctrines primitives. **Agape.** Repas fraternel, à caractère liturgique, ayant pour but, comme les repas des confréries religieuses juives, de raffermir l'entente des fidèles et de soutenir les pauvres. Attestée à partir de la fin du IIe siècle ; mais il n'est pas prouvé qu'elle ait existé aux tout premiers temps de l'Église, et encore moins qu'elle ait été la forme primitive de l'Eucharistie. Quant à *1 Cor.*, XI, 17-34, le plus probable est que Paul interdit de célébrer l'Eucharistie au cours d'un repas communautaire, mais qu'il ne s'agit pas de l'agape. **Agar.** Les deux récits de sa répudiation ne sont que des doublets. L'allégorie de Paul dans *Gal.* est basée sur le fait que le Sinaï est situé en Arabie, le pays d'Ismaël ; elle réfute la doctrine juive du salut, fondée sur la descendance purement charnelle d'Abraham et l'observation de la loi mosaïque. **Ange de Jahvé.** On ne peut le mettre sur le même plan que les autres anges de l'A. T., nettement distincts de Dieu. L'explication la plus satisfaisante des textes, apparemment contradictoires, se trouve dans la théorie de l'identité : l'Ange de Jahvé est Dieu lui-même. A l'origine il est Dieu se montrant aux hommes. On peut voir dans l'expression un effort pour distinguer, de la nature de Dieu, certaines de ses activités, et éviter toute apparence d'anthropomorphisme. Plus tard, quand on souligna davantage la transcendance de Dieu, on tendit à accentuer la distinction, jusqu'à en faire une de personnes. — Nous voudrions continuer ; mais il faut que nous nous arrêtions. D'importants articles, tels que celui *Alliance*, étaient trop complexes pour être résumés ici. Redisons ce que nous disions du *Bijbels Woordenboek:* on trouvera dans les articles tous les renseignements nécessaires sur les personnes, peuples, données géographiques, doctrines, institutions, fêtes, objets, dont parle la Bible, et sur les Livres bibliques ; les résultats certains des études archéologiques, histo-

riques, linguistiques, etc., étant partout conciliés avec les exigences d'une orthodoxie bien comprise. Nous remercions et félicitons, au nom des lecteurs de langue française, les auteurs de cette traduction, notamment D. Cl. Van Puyvelde, O. S. B., qui en fut le principal artisan. D. R. REUL.

E. G. KRAELING. **Rand McNally Bible Atlas.** — Londres, New-York, etc., Collins, 1956, 18×25,5, 487 p., dont 40 de cartes h.-t. en coul., 300 photos, illustr., plans, etc ; rel.

Nous venons de recevoir ce beau volume ; mais il date de 1956 ; on devra éventuellement tenir compte des nouvelles découvertes, des publications plus récentes, etc. D'abord quelques mots sur Qumrân, nos principales sources (littéraires et archéologiques) de connaissance des pays bibliques, la géographie et le climat de la Palestine, etc. Puis, s'attachant aux récits de la Bible, du premier chap. de la Genèse au dernier de l'Apocalypse, l'A. cherche à identifier les régions, localités, fleuves mentionnés, et, quand il y a lieu, rappelle les souvenirs historiques évoqués par chacun d'eux et en donne une description plus ou moins détaillée. Il s'étend particulièrement, en scrutant les Évangiles et les Actes, sur les voyages de Jésus et de Paul. Le tout abondamment illustré par les nombreuses photos, etc., et les belles cartes. Cela amène l'A., notamment en ce qui concerne l'A. T., à soulever diverses questions de critique textuelle, littéraire ou historique. Il propose, aux difficultés, des solutions intéressantes, qui, si elles ne s'imposent pas toutes également, méritent toutes de retenir l'attention, chacune devant être examinée et discutée avec soin. Parfois nous ne sommes pas d'accord pour l'interprétation des textes ou l'identification des lieux, ou nous ne sommes pas convaincu. L'A. analyse d'une manière touchante la psychologie de Jésus enfant et adolescent ; mais peut-on affirmer du Verbe fait chair, ce qui se serait vraisemblablement passé dans l'âme d'un autre enfant ou adolescent ? L'union hypostatique devait avoir des conséquences impénétrables pour nous. L'A. croit pouvoir conclure de *Luc*, I, 80, que Jean-Baptiste *joined a monastic group*, et, jusqu'à preuve du contraire, que cette *monastic community* était celle de Khirbet Qumrân. Il pense aussi que Jésus, *for a decade*, aurait vécu *with some ascetic group*, l'argument étant que Jésus était encore célibataire quand il commença sa vie publique et qu'on lui donnait le titre de *teacher*. Mais n'est-ce pas méconnaître que Jésus, Verbe incarné, eut, dès l'origine, pleine conscience de sa mission messianique et une source de science bien supérieure à l'enseignement des écoles ? Tableau synchronique détaillé de 5 p. Enfin, une table de 32 colonnes de noms géographiques et une table des matières. Ouvrage extrêmement intéressant et instructif. Mais tout n'y est pas parole d'Évangile. D. R. REUL.

Sacra Pagina. Miscellanea biblica Congressus internationalis catholici de Re biblica. Ediderunt J. COPPENS, A. DESCHAMPS, E. MASSAUX (Bibl. Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, XII-XIII). — Gembloux, Duculot, 1959, 2 vol. gr. in-8°, 580 et 488 p. ; 700 fr.

Pour ceux qui y ont participé, le Congrès Biblique de Louvain-Bruxelles, l'année de l'Exposition Internationale, a été un succès. Les conférenciers et les membres, nombreux et venus de toutes les branches de la science exégétique, en ont fait une manifestation remarquable, admirablement organisée d'ailleurs par les professeurs d'exégèse de l'Université, qui sont aussi les éditeurs du pré-

sent recueil. Le monde a pu voir, si c'était encore nécessaire, que l'exégèse catholique n'était plus la parente pauvre qu'elle avait pu être jadis. Mais si ce Congrès était exclusivement catholique, — aucun conférencier n'appartenait à une autre confession chrétienne, — il faut reconnaître que chacun pouvait s'y trouver à l'aise et que l'esprit en a été vraiment œcuménique. Résumer les communications, en dire simplement les titres est chose impossible ici. Chacun devra prendre en main ces deux volumes et chercher dans la table et les index ce qui le concerne. Tous les grands noms de l'exégèse catholique s'y rencontrent. Signalons le chan. Drioton qui reprit sa thèse de l'origine sémitique de la Sagesse d'Amenemopé. Largement fit une communication sur le Jour de Yahvé et le Nouvel-An en Israël. H. Cazelles étudia « l'enfantement de la Sagesse » dans *Prov.* VIII. Pour le N. T., mentionnons les noms de Lyonnet, Dupont, Georges, Braun, Schnackenburg, Mgr Cerfaux, Rigaux, etc. — Il faudrait s'attacher à décrire des tendances, à marquer les voies dans lesquelles s'oriente ou doit s'orienter la recherche. Là aussi la tâche est difficile, car les tendances furent très diverses. Cependant, à notre sens, il y eut un peu partout une même insistance portée sur la question de la vulgarisation. Il ne peut y avoir de cloison étanche entre la science et la prédication, et pourtant il y a entre eux la haie de la prudence. Le savant a droit à l'hypothèse, et son lecteur sait à quoi s'en tenir. Cette liberté n'est plus la même pour le pasteur. Une telle distinction a été faite plus d'une fois, et particulièrement par S. Ém. le card. Alfrink. Dans un autre domaine, celui de la théologie biblique, la conférence du chan. Descamps a été fort remarquée. Il a rappelé à la fois le droit à l'existence mais aussi les risques d'une « philosophie de la religion ». Plusieurs fois il y eut, à la suite des conférences, des échanges de vue, parfois épiques. Il eût été intéressant de les rapporter. Mais surtout félicitons encore les organisateurs de ce Congrès et les éditeurs de ses Actes. M. B.

G. Auzou. **La Parole de Dieu.** Approches du mystère des Saintes Écritures. Éd. nouv. (Connaissance de la Bible, 1). — Paris, Éd. de l'Orante, 1960, in-16, 446 p. ; 14,70 fr. fr.

Cette 2e édition, suivant de peu la première, témoigne du succès de cet ouvrage. Succès bien mérité par l'intelligence de l'Écriture comme par les qualités pédagogiques qui s'y manifestent. l'Écriture ne se comprend que dans la foi et en Église. Mais elle y jouit d'une valeur incomparable : sacrement de la Parole de Dieu, elle appelle et elle nourrit notre foi. C'est seulement dans cette perspective qu'on pourra se pencher utilement sur elle, pour la lire ou pour l'étudier. L'étude nous en est proposée de façon progressive : littéraire, historique et théologique, mais sans juxtaposition appauvrissante. Excellente présentation du vocabulaire biblique, du génie hébraïque, toujours saisis à même l'histoire du salut. Tout le chapitre consacré à celle-ci est des plus suggestifs pour une « théologie biblique ». Mais la Révélation ne se comprend elle-même qu'à l'intérieur de la tradition de l'Église et de son travail d'assimilation. Un long chapitre de 175 pages en retrace les principaux moments. Il constitue l'apport le plus considérable et le plus neuf de cette réédition. Un dernier chapitre esquisse, d'une façon qu'on eût souhaitée plus étoffée, en raison même de sa qualité, les grandes articulations d'une théologie de l'Écriture (inspiration, sens, sacrement de la Parole). Sans doute avons-nous ici l'une des meilleures initiations actuelles à l'Écriture. E. F.

Altes Testament (Echter-Bibel). Éd. définitive : V. *Registerband.* — Wurtzbourg, Echter-Verlag, 1960, 16×24, 162 p., 3 cartes ; rel. DM. 15.

Table analytique très détaillée des 4 vol. que nous avons présentés en 1960 (p. 657) ; calendrier, tableau synchronique, mesures, poids, monnaies ; Palestine et Croissant fertile. R. R.

R. DE VAUX, O.P. **Les institutions de l'Ancien Testament.** II. *Institutions militaires et religieuses.* — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-16, 544 p. ; 19,50 fr. fr.

Le bibliste est enfin dispensé de consulter mille articles et monographies, depuis que le P. de Vaux a consacré ce volume aux Institutions militaires et cultuelles. Les sujets difficiles et controversés, relatifs aux armées, places fortes, aux divers genres de guerre, y sont présentés avec l'objectivité des résultats d'une longue étude technique. Il en est de même pour les questions plus délicates encore des sanctuaires sémitiques et israélites, des fonctions sacerdotales et lévitiques, des rituels. Une bibliographie sélectionnée mais abondante, des index (matières et citations) recouvrant les deux volumes, achèvent ce travail sérieux et indispensable. A. B.

R. L. ARUNDALE. **The Old Testament.** — Londres, etc., Nelson, 1958-59, 3 fascicules, 12×18, VI-90, VII-88 et VII-87 p., 7 cartes, 35 illustr. dont 6 en coul.

Exposé sommaire, forcément incomplet, mais intéressant, destiné aux jeunes. Nous ne sommes pas d'accord en tout point : l'appellation « mythe » pour des récits imagés, sans rien de mythologique, de faits réels, tel celui de la création, est peu heureuse ; l'auteur paraît ramener à une perspicacité naturelle les prédictions des prophètes ; il exclut de la Bible les Livres deutérocanoniques ; etc. R. R.

H.-J. KRAUS. **Le Peuple de Dieu dans l'Ancien Testament.** — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1960, in-16, 80 p. ; 39 fr. b.

Après avoir mis en évidence, de manière originale, la physionomie et la structure du Peuple élu, saisies dans son histoire, M. Kraus conclut par une critique un peu rapide de l'Église chrétienne qui a tendance, dit-il, à se séparer d'Israël et de l'A. T., à adopter des formes de pensée, des critères grecs et païens, à désirer vivre inconsciemment comme si ses racines plongeaient dans les forces vives qui animent la vie nationale et politique des civilisations païennes. A. B.

FR. MICHAELI. **Le Livre de la Genèse (chap. 12 à 50).** — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1960, in-16, 152 p. ; 56 fr. b.

L'intérêt de ce petit commentaire protestant tient à la compétence et au sens religieux de son auteur. Avant l'analyse des versets (brèves précisions historiques, ethnologiques, sociologiques et valeur religieuse), un excellent résumé de chaque ensemble étudié en dégage la place dans le plan de Dieu, l'apport théologique dans l'histoire de la révélation, l'accomplissement dans le Christ et le message actuel. L'auteur considère en effet la Genèse comme « une semence plantée qui va germer et croître » (p. 147). A. B.

P. MORANT, O.F.M. Cap. **Die Anfänge der Menschheit. Eine Auslegung der ersten elf Genesis-Kapitel.** — Lucerne, Räber et Cie, 1960, 13,5×20,5, 423 p., 1 carte, 6 illustr. ou tabl., 16 pl. h.-t. ; rel. fr. s. 24.

Les textes de la Genèse ne doivent pas tous être pris à la lettre : l'A. le montre en y opposant à plusieurs reprises les données des diverses sciences. Mais alors? Il observe que seul doit être regardé comme inspiré le dernier rédacteur du Livre, à une date tardive, après l'exil. Ce rédacteur a utilisé des documents antérieurs, non inspirés, ou des traditions très anciennes, dont certains éléments remontent au moins au temps de Moïse ; J et E, p. ex., s'étant respectivement développés aux sanctuaires d'Hébron et de Silo. Mais le rédacteur inspiré n'a pas voulu couvrir de son autorité tout ce qu'il reproduisait : cela résulte du fait qu'il a parfois juxtaposé (création) ou entremêlé (déluge) des récits inconciliables. Le devoir de l'exégète est donc de rechercher ce que le rédacteur inspiré a réellement voulu affirmer (ce qui intéresse religion et morale), et d'en distinguer ce qui n'est que forme d'expression. Il devra aussi parfois se demander la raison de l'insertion de tel ou tel passage des sources. Ces principes sont incontestables. Mais il n'est pas toujours facile de les appliquer. Le P. M. l'a essayé. Dans certains cas, nous pensons qu'il a vu juste ; dans d'autres, il nous semble qu'il a été trop craintif ou hésitant. Si son volume n'est pas définitif, il a le mérite d'avoir frayé la voie. D. R. REUL.

La Bíblia. Version d'après les textes originaux, avec introductions et commentaires, par les moines de Montserrat. IX : *Job*, par R. Augé. — Montserrat, Abadía, 1959, 20,5 × 27,5, 379 p.

Superbe volume, avec belle reliure bleue et empreintes or, comme les autres de la série. Les limites qui nous sont imposées ne nous permettent guère de parler du commentaire, très développé, qui occupe en moyenne les trois quarts de chacune des 328 dernières pages. Bornons-nous aux questions d'introduction. D. A. distingue notamment, en les attribuant à des auteurs différents, les passages en prose du commencement et de la fin, le corps du poème, les discours d'Éliu. On peut se demander si le poème a jamais existé sans aucune introduction ; en tout cas, les textes en prose qui l'encadrent actuellement ne sont pas de la même main que lui, ce que D. A. démontre par divers arguments. Une partie du récit en prose original a été remplacée par le poème. Le texte de celui-ci a souffert. Le troisième discours de Sophar manque ; D. A. croit le retrouver, au moins en partie, xxvii, 7 ss. Primitivement le discours de Dieu était ininterrompu et Job n'y répondait qu'une seule fois : les versets 2-5 de xl ne sont pas à leur place, et 1 est à supprimer avec les Septante. Il y a des interpolations dans le poème, notamment aux chap. xxviii, xxxix, xl et xli ; œuvre peut-être de l'auteur des discours d'Éliu. Cet auteur a aussi retouché le récit en prose, dans les parties qui actuellement précèdent immédiatement et suivent le poème. C'est donc à lui qu'est dû notre Livre de Job. Il est douteux que les petites introductions en prose des discours de Job et de ses amis appartiennent au poème primitif. L'auteur de celui-ci est inconnu ; ce doit être un Juif, du iii^e s. av. J.-C., à Jérusalem ou en Palestine ; D. A. incline à croire qu'il s'est mis lui-même en scène sous la figure de Job. Le Livre complet ne serait pas antérieur à la mort d'Antiochus Épiphane. L'auteur des discours d'Éliu voulait reprendre certaines paroles de Job qui lui semblaient déplacées. Beaucoup d'autres détails intéressants, fort utiles pour l'interprétation du Livre, seraient encore à relever ; mais nous ne pouvons nous étendre davantage. D. R. REUL.

H. A. Ironside. **Expository Notes on the Prophet Isaiah.** — New York (10), Bible Truth Depot, 1958, 12,5 × 19, xi-369 p., rel., jaqu. illustr. en coul., $ 3.

L'A. († 1951) est présenté comme *Bible teacher and preacher*. Exégèse assez simpliste : le Livre d'Isaïe étant inspiré, seuls des incroyants peuvent y trouver des problèmes littéraires ou historiques. Les chap. I-XXXV, XL, LIII et LV sont traduits et expliqués entièrement ; XLI-LII, LIV et LVI-LXVI, partiellement ; XXXVI-XXXIX, seulement brièvement expliqués. Vues intéressantes. Nous ne sommes pas d'accord pour certaines traductions et quelques applications de prophéties à des faits déjà passés ; quant à plusieurs prédictions que nous jugions hyperboliques, il paraît qu'elles se réaliseront à la lettre lors du *Millennium*. Nous rendons hommage à la foi de l'A. et à son amour pour le Christ. Qu'il parle en protestant (p. ex. quant à la justification par la foi), on s'y attendait. Mais est-il permis d'accuser d'*idolatry*, parce qu'elles vénèrent *all kinds of icons and images, the Roman Catholic, the Greek Catholic, the Greek Orthodox, and other branches of the Catholic Church* (certaines Églises d'Angleterre) ? Et quand nous lisons : *This is not to say, as Rome does, that the virgin Mary is herself the mother of God*, nous nous demandons si l'A. ignorait que ce n'est pas Rome qui a défini la doctrine de la ΘΕΟΤΟΚΟΣ, mais les conciles d'Éphèse (431), Chalcédoine (451) et Constantinople (680-681). D. R. REUL.

R. VUILLEUMIER. **La tradition cultuelle d'Israël dans la prophétie d'Amos et d'Osée** (Cahiers théol., 45). — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1960, in-8°, 96 p. ; 4,75 fr. s.

Un nouvel examen des rapports entre culte et prophétisme (limité ici à l'œuvre d'Amos et d'Osée). Qu'ils fussent l'un et l'autre beaucoup plus liés que ne le voulait Wellhausen ou Lods, la chose n'est plus neuve. Mais c'est l'angle de vue de l'argumentation que l'A. propose de renouveler. Au lieu de remonter au culte à partir des allusions éparses et partielles qu'on y trouve en chaque prophète, on gagnerait à établir d'abord la correspondance générale entre la structure de culte en Israël et sa triple référence constitutive au passé de l'Exode (et de la royauté), à l'instance actuelle et à la résolution eschatologique d'une part, et la même structure de l'oracle chez les prophètes d'autre part. On pourrait alors reconnaître sur cette base la portée véritable de la polémique « anticultuelle » : celle-ci apparaît dirigée non contre le culte traditionnel pour en contester la valeur de droit, mais au nom de cette dernière, contre les déformations qui le prostituent. Étude consciencieuse et généralement convaincante. La conception du culte et du temps se réclame en particulier de von Rad, de Néher, de Jacob. N'y a-t-il cependant pas une pétition de principe à faire dériver du culte la structure historique de la vision prophétique ? On pourrait aussi bien, en stricte logique, renverser le rapport. Ne faut-il pas plutôt y reconnaître la constante interférence de deux manifestations, parallèles et indissociables, de ce qui fait l'âme de la foi d'Israël, antérieurement à toute expression particulière : la structure de l'Alliance ? E. F.

H. C. KEE et F. W. YOUNG. **The Living World of the New Testament.** — Londres, Darton Longman Todd, 1960, 14×21,5, XVIII-492 p., 14 cartes et plans dont 3 en coul., 56 illustr., rel., jaqu. illustr. en coul. ; 25/-.

Frère jumeau de *The Living World of the Old Testament* (cf. *Rev. Bén.*, 1960, p. 662), ce vol. est extrêmement intéressant. Mais nous ne sommes pas disposé à faire nôtres toutes les vues des AA. Ainsi l'affirmation (p. 72) *Papias... speaks of an elder named John as the author of the fourth Gospel, distinguishing him from John the Apostle* nous étonne, car, bien qu'on puisse déduire du célèbre texte

qu'il y eut, outre l'apôtre Jean, un presbytre du même nom, Papias ne dit nulle part, que nous sachions, que l'Évangile de Jean est l'œuvre du presbytre. Les AA. se sont appliqués à décrire le milieu historique, depuis l'époque d'Alexandre le Grand jusqu'au sac de Rome par Alaric. Bons aperçus sur la Paternité de Dieu, le Royaume, etc., et analyses détaillées de l'Év. de Jean, de l'Ép. aux Hébreux, de l'Apocalypse, etc. Il y a, à notre avis, de graves réserves à faire. P. ex., les AA. ont une tendance à assigner une date tardive aux écrits du N. T. et à en nier l'authenticité, à considérer des textes importants comme des interpolations postérieures ou des produits de la foi de la première génération chrétienne ; ils estiment que Jésus n'a eu qu'assez tard conscience de sa mission messianique et s'est parfois trompé ; etc. On devra donc être très prudent. La lecture du livre pourra certes être vraiment utile, mais seulement à ceux qui sont capables de faire les distinctions nécessaires. D. R. REUL.

Commentaar op het Nieuwe Testament. F. W. GROSHEIDE : *Mattheus* (2de herz. en verm. dr.) ; *Hebreeën* et *Jakobus* (2de herz. en verm. dr.) ; *1-2 Korinthe* (2 vol. ; 2de herz. dr.). H. RIDDERBOS : *Romeinen*. F. W. GROSHEIDE : *Efeziërs* ; et H. RIDDERBOS : *Kolossenzen*. — Kampen (Pays-Bas), J. H. Kok, 1954-1960, 17×24, 464, 419, 448, 388, 364 et 244 p. ; rel. 18,75, 15,75, 19,25, 18,25, 14,75 et 12,75 fl.

Après l'A. T. (*Rev. Bén.*, 1959, 250 et 436), le N. T. MATTHEUS. Comme la 1re éd., mais après une mise à jour soignée, s'adresse surtout aux *predikanten*, pour la préparation de leurs prêches. On n'y cherchera pas ce que l'A. n'a pas voulu y mettre. Ainsi les questions d'introduction ne sont que brièvement traitées. L'auteur est bien Matthieu-Lévi. C'est en araméen plutôt qu'en hébreu (Papias) qu'il écrivit son évangile, probablement vers 60-70. La traduction grecque (auteur inconnu ; rien ne permet d'affirmer que ce soit Matthieu lui-même) a été faite avant l'an 100. Le respect qu'on avait pour les textes sacrés autorise à la tenir pour conforme à l'original, ce qui n'exclut pas des retouches et additions, notamment d'après Marc. Il a existé très tôt une tradition orale de l'Évangile. Selon le but spécial qu'ils se proposaient, les évangélistes ont choisi dans cette tradition et disposé les éléments de leurs récits ; d'où certaines ressemblances et différences des Synoptiques. Pas de traduction. L'A. explique le texte grec, en tenant compte des principales variantes, en discutant le sens des mots et la valeur des formes verbales, en recourant éventuellement à ce qu'a pu être l'expression hébraïque ou araméenne originale, etc. Commentaire extrêmement détaillé et précis. L'ouvrage peut, réserve faite de quelques points de vue protestants, que nous n'avons pas à discuter ici, être très utile aux exégètes, théologiens et prédicateurs catholiques. HEBREEËN. Introduction de 52 p. Auteur : Τίς δὲ ὁ γράψας ... θεὸς οἶδεν (Origène). On peut penser à un Judéo-chrétien, de culture hellénistique, versé dans les Écritures, n'ayant pas connu personnellement Jésus, qui a prêché en Italie, mais s'en trouve éloigné. En grec, entre 70 et 90. Destinataires : le plus probablement, mais ce n'est pas certain, un groupe de Judéo-chrétiens de l'Église de Rome. Pas de traduction. Du commentaire, nous pourrions répéter ce que nous avons dit de celui de Matthieu. Impossible d'entrer dans le détail. Seulement ceci : VI, 4-6, intéressant essai d'interprétation ; mais nous n'admettons pas la théorie de l'inamissibilité de la grâce. JAKOBUS. Il s'agit du Jacques d'*Actes*, XV, 13, *Galates*, I, 19, etc., « frère du Seigneur » (fils de Joseph et Marie, pense M. G. ; d'un premier mariage de Joseph, selon Origène et Épiphane, cela expliquerait plusieurs

faits ; de Marie, c'est exclu par *Jean*, XIX, 26-27), distinct des deux apôtres du même nom, de J. « le Petit » (*Marc*, XV, 40, etc.), et de J., père (?) de Jude (*Luc*, VI, 16 ; etc.). Destinataires : les Judéo-chrétiens, en grande majorité hellénistes, qui quittèrent Jérusalem après le martyre d'Étienne et s'étaient réfugiés en Syrie (où J. ne pouvait guère aller les visiter). En grec. Date plausible : 43-44. Pas de traduction. Commentaire : cfr Matthieu. Pour la question de la foi et des œuvres, il y a entre J. et Paul *zakelijk* (réellement, quant à l'essentiel)... *volledige overeenstemming* (accord complet). Nous ne pouvons nous étendre davantage. 1 KORINTHE. L'introduction débute par un aperçu de l'histoire de Corinthe, du ministère de Paul en cette ville, de l'organisation de son Église, de la situation de celle-ci au moment où fut écrite notre première épître, et de la succession des faits qui ont immédiatement précédé cette intervention. On a parfois prétendu que l'Église de Corinthe ne possédait aucune hiérarchie stable, mais était dirigée par l'Esprit. M. G. observe que, bien que Paul ait établi des presbytres dans les Églises de la Galatie du sud (*Actes*, XIV, 23), l'Épître aux Galates ne fait aucune allusion à ceux-ci ; et il conclut (nous traduisons) : « ...nous pouvons supposer qu'il y avait (à Corinthe) des πρεσβύτεροι possédant le charisme de διδάσκειν, et d'autres, ou les mêmes, ayant celui de gouverner. On ne peut pas oublier que l'intention de Paul, *1 Cor.* XII, 28, est de traiter des charismes, et non de dire ce qu'il y avait d'autre dans la communauté, ou à quoi les charismes pouvaient s'ajouter, ou à quoi ils servaient, ou comment la communauté était gouvernée. » L'épître a été envoyée d'Éphèse, dans les premiers mois ou tout à la fin de 54, ou au début de 55, avant l'émeute suscitée par Démétrios (le ἐθηριομάχησα de XV, 32, doit être compris au sens figuré, mais d'autres oppositions que cette émeute). Une épître, qui n'a pas été conservée et n'a, que nous sachions, laissé aucun souvenir dans la tradition patristique, l'avait précédée (cfr V, 9). Pas de traduction. Commentaire approfondi du texte grec. Il y aurait beaucoup à en dire ; mais la place nous est mesurée. Seulement ceci. Il n'y a pas lieu de voir, avec Loisy, Alfaric et d'autres, des interpolations dans XI, 17-34. Paul s'est laissé aller à une digression au vers. 2 (ἐπαινῶ δὲ ὑμᾶς), après laquelle, 3-16, il reprend ses instructions. Ce sont celles-ci que vise le τοῦτο δὲ παραγγέλλων de 17, tandis que le οὐκ ἐπαινῶ (17) se rattache par opposition à ἐπαινῶ de 2. Les pensées se suivent donc, mais à la manière paulinienne. 2 KORINTHE. Postérieure à la première canonique. En réalité, quatrième. Une, en trois parties. Rien de la troisième lettre, entièrement perdue. M. G. discute les vues de Hausrath, Windisch et Preisker. De Macédoine, en 56-57. Voici comment M. G. conçoit les faits. Paul avait un plan de voyage (*1 Cor.* XVI, 3-8). Mais des événements graves, difficiles à préciser, le décident à partir sans délai pour Corinthe. Là, il subit un cuisant outrage. Il ne s'attarde pas et retourne à Éphèse. Il envoie alors à Corinthe une lettre sévère, la troisième, puis charge Tite d'une mission en cette ville. L'émeute suscitée par Démétrios l'ayant contraint à quitter Éphèse, Paul se rend à Troas, où il attend le retour de Tite. Celui-ci n'arrivant pas, Paul, qui ne voulait pas retourner à Corinthe avant d'avoir des informations, passe directement en Macédoine. De là, les nouvelles apportées par Tite étant assez, mais pas pleinement satisfaisantes, Paul envoie, probablement par Tite, sa quatrième lettre, deuxième canonique, avant d'aller lui-même à Corinthe. M. G. semble comprendre *2 Cor.* I, 15, de la visite rapide susdite ; nous inclinerions plutôt à penser qu'il s'agit d'un court séjour, avant de se rendre en Macédoine, lorsqu'il quitterait définitivement Éphèse, que Paul aurait annoncé au cours de cette visite, mais qu'il a

omis parce qu'il n'avait pas encore reçu le rapport de Tite. M. G. traite aussi, dans l'introduction, de diverses autres questions. Pas de traduction. Commentaire fouillé du texte grec. Mais nous devons nous arrêter. ROMEINEN. Pas de raison sérieuse de douter de l'authenticité paulinienne de I-XV. Il n'est pas démontré que XVI n'appartient pas à l'épître. De Grèce, très probablement de Corinthe, en 58 ; au début de l'année, semble-t-il. C'est une véritable lettre ; pas *kerugma*, car les destinataires sont chrétiens ; plutôt *paraenese*, *didache*, *anamnese*. L'Église de Rome étant composée en majorité de gentils (ce que M. R. démontre), le ton de polémique antijuive de I-XI s'explique par le fait que Paul continue à employer la méthode dont il avait nécessairement dû faire usage jusqu'alors : *Dieser Brief*, dit Jeremias, *ist in seinen ersten elf Kapiteln... ein Sendschreiben, das erwachsen ist aus einem vielfach geführten Dialogus cum Iudaeis*. Il n'était d'ailleurs pas inutile d'armer la chrétienté de Rome contre les attaques possibles de la juiverie de la ville. Pas de traduction. Le commentaire du texte grec touche de graves questions. Faute de place, notons seulement ceci. I, 4 : ἐν δυνάμει se rapporte à υἱοῦ θεοῦ ; ὁρισθέντος signifie ici *aangesteld*, établi, le décret éternel divin étant sous-entendu ; par Sa résurrection, Jésus a été rétabli dans la plénitude de Sa majesté de Fils de Dieu, à laquelle Il avait en quelque sorte renoncé en Se faisant homme ; ἁγιωσύνης exprime la divinité de l'Esprit ; κατὰ πνεῦμα ἁγιωσύνης, c'est à l'Esprit qu'est attribuée la résurrection. EFEZIËRS, KOLOSSENZEN. Brève introduction commune. On renvoie pour la question d'authenticité, laquelle est ici supposée, à deux ouvrages, que nous ne connaissons pas : *Hermeneutiek* et *Algem. Canoniek*. On ajoute qu'il n'est pas vrai que *Col.* fasse allusion à la gnose (IIe s. ou plus tard). Les deux épîtres doivent dater de la première captivité romaine de Paul. Il semble qu'*Éph.* soit une lettre circulaire, que Tychique aurait été chargé de communiquer aux diverses Églises d'Asie Mineure, d'où son caractère général, et qui serait arrivée à Éphèse en dernier lieu. C'est sans doute de cette lettre qu'il s'agit *Col.* IV, 16, ἐκ Λαοδικείας. Le but de *Col.* doit avoir été de combattre des erreurs ; mais il est difficile de préciser lesquelles. La place considérable consacrée au Christ et à Son œuvre permet de supposer qu'on n'était pas orthodoxe à ce sujet. Une seconde introduction, un peu plus détaillée, pour *Kolossenzen* ; mais nous ne pouvons continuer. Pas de traduction d'*Efeziërs* et *Kolossenzen*. Bon commentaire du texte grec. — Mrs G. et R. sont des Réformés néerlandais. Nous ne faisons évidemment pas nôtres les vues protestantes qu'ils énoncent. Même pour le reste, nous ne sommes pas d'accord avec eux en tous points. Mais, ces réserves faites, nous tenons à reconnaître la haute valeur de leurs volumes, ainsi que l'esprit de foi qui s'y révèle. Pour ceux qui sont capables de faire les distinctions nécessaires ou opportunes, ils constituent une mine presque inépuisable de renseignements précieux. D. R. REUL.

The Layman's Bible Commentary. Vol. 18, *Luke*, par D. G. MILLER. Vol. 22, *Galatians, Ephesians, Philippians, Colossians*, par A. M. HUNTER. — Richmond (Virginia, U.S.A.), John Knox Press, 1959, 12,5×18,5, 175 et 144 p., chacun rel. 2 doll.

Ici aussi (cf. *Rev. Bén.*, 1960, p. 661) pas de traductions ; seulement introductions sommaires et excellents commentaires. L'authenticité des cinq écrits est nettement affirmée. Nous ne pouvons recommander ces volumes à tous les lecteurs indistinctement, à cause de quelques points de vue protestants et attaques contre l'Église Romaine. Bornons-nous à ces remarques. Les œuvres

dignes d'un chrétien (nous dirions « surnaturellement méritoires ») ne précèdent pas la justification, mais la suivent comme ses fruits, d'accord ; mais, ἡ μεγάλη καὶ πρώτη ἐντολή étant ἀγαπήσεις κύριον τὸν θεόν σου *etc.*, comment la justification pourrait-elle être ἐκ πίστεως, si celle-ci, dans la pensée de Paul, n'incluait pas l'ἀγάπη ? et Paul lui-même n'a-t-il pas dit κἂν...ἀγάπην...μὴ ἔχω, οὐθέν εἰμι ? Ne s'agit-il pas d'une question de mot ? L'Église Romaine ne pratique nullement la *Mariolatry*. Si les *brothers and sisters* de Jésus sont à entendre au sens strict (mais cf. *Gen.* XIII, 8), pourquoi est-ce à l'apôtre Jean que Jésus mourant a confié sa Mère, et est-ce Jean qui ἔλαβεν...αὐτὴν εἰς τὰ ἴδια ? Pour κεχαριτωμένη (*Luc*, I, 28), renvoyons, faute de place, à Lagrange, *h. l.* Etc. Cela dit, nous tenons à rendre hommage à l'élévation des pensées ; d'innombrables considérations sont admirables. D. R. REUL.

The New London Commentary on the New Testament. M.-C. TENNEY : *John. The Gospel of Belief.* 2e éd. — F. F. BRUCE : *The Book of the Acts.* 3e éd. — Londres, Marshall Morgan and Scott, 1954 et 1956, 13,5×21,5, 321 et 555 p. ; rel. 25/– et 30/–.

Nous remercions les éditeurs, qui ont consenti à nous envoyer ces vol. datant déjà de quelques années. JOHN. Pas de traduction. L'A. utilise l'*American Standard Version of the Revised Bible*, en la corrigeant d'après le texte original. Il s'adresse à l'*average Christian* ; ce qui ne veut pas dire que l'ouvrage n'est pas strictement scientifique ; mais il ne se présente pas sous une forme technique. *Tradition may not be infallible, but no more acceptable hypothesis has been invented to account for the authorship than the historic belief that this Gospel owed its genesis to John, the son of Zebedee.* Bien dit ! L'A. observe que la clef de l'interprétation de l'Évangile de Jean est sa structure et il explique celle-ci. Jean ne raconte que peu de miracles, mais authentiques, accomplis par Jésus *in the presence of his disciples*, et judicieusement choisis. Commentaire excellent ; pensées élevées ; une carte et plusieurs tableaux en facilitent l'intelligence. Peu de réserves à faire. Est-ce à Jean que Jésus mourant aurait confié Sa Mère, si celle-ci avait eu d'autres enfants que Lui, même ne croyant pas en Lui ? Qu'il y ait eu dans la famille une division causée par cette incrédulité, ce n'est qu'une hypothèse, tandis qu'il est établi que les mots *frère* et *sœur* ne sont pas toujours employés au sens strict. Le changement du nom Simon en Pierre a un sens plus profond que celui indiqué p. 81 : *super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam* (*Mat.*, XVI, 18). Jésus a dit : *Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem...* (VI, 57), c'est vrai, mais pas qu'Il mangeait la chair et buvait le sang de son Père ; VI, 53-59 est donc, pensons-nous, *the Johannine expression of the last supper*. Etc. ACTS. Plus technique, l'A. ayant utilisé son *Commentary on the Greek Text of Acts* (1951). C'est néanmoins un ouvrage nouveau, complétant en plus d'un point le premier. Introduction, *American Standard Version* de 1901 (avec mention d'innombrables variantes, notamment les occidentales), commentaire du texte original et notes. Troisième Évangile et Actes sont bien de Luc. Un seul ouvrage. Séparés quand on constitua un recueil des quatre Évangiles. Le *more favourable verdict* que mérite la théorie des deux sources de Harnack est *not proven*. L'Év. de Marc, dont dépend Luc, pouvant être antérieur à 60, et rien n'obligeant à reculer celui de Luc jusqu'après 70, *a reasonable life-setting* pour l'œuvre de Luc est *a little earlier than the persecution of 64*. Très grande valeur, Luc ayant pu recourir, pour une partie considérable, à *his own experiences*, et, pour le reste, à *reliable first-hand informants*. Relevons que

M. Br. cite l'étude sur « Les plus anciens Prologues latins des Évangiles » publiée dans notre Revue par D. De Bruyne (†). Muratori ne fut jamais cardinal. Commentaire très au courant et extrêmement fouillé. Mais nous ne partageons pas toutes les vues de l'A., notamment touchant les *frères* et *sœurs* de Jésus (cfr ci-dessus). P. 84, anachronisme : Innocent II mourut en 1143, Thomas d'Aq. ne naquit qu'en 1224/25. JOHN, ACTS : Les réserves nécessaires faites, deux volumes excellents et du plus haut intérêt. D. R. REUL.

H. VAN DEN BUSSCHE. **Het vierde Evangelie. Verklaring van Johannes.** 4 vol. I. *Het Boek der Tekens* (c. 1-4) ; II. *Het Boek der Werken* (c. 5-12) ; III. *Jezus' Woorden bij het Afscheidsmaal* (c. 13-17), 2e éd. ; IV. *Het Boek der Passie* (c. 18-21). — Tielt (Belgique), Lannoo, 1957-1960, 13×20, 276, 279, 200, et 248 p. ; br., 80, 80, 68, 80 fr. b. ; rel., jaqu. illustr. en coul., 105, 105, 92, 105 fr. b.

L'ouvrage dénote une grande maîtrise du sujet. Mais, laissant de côté ce qui est trop technique, l'A. a su se mettre à la portée de tout lecteur suffisamment cultivé. D'abord une excellente introduction. L'auteur de l'év., dit M. VdB., se révèle, par la pauvreté de son vocabulaire et de son style, ainsi que par le tour de ses expressions, comme un Sémite possédant mal le grec ; mais l'assurance et la vigueur de sa pensée ne s'expliquent que s'il fut témoin oculaire de la vie de Jésus, et conviennent parfaitement à ce que nous savons des « Fils du Tonnerre ». Rien de décisif ne peut être opposé à la tradition, confirmée par la critique interne, qui attribue l'év. à Jean, fils de Zébédée ; mais VII, 53 - VIII, 11 n'en fait pas partie, et XXI est d'un disciple. M. VdB. étudie longuement les caractéristiques de l'év. de Jean et ses rapports avec les Synoptiques. Ceux-ci devaient généralement s'en tenir à la catéchèse primitive ; Jean, disciple immédiat, revêtu de l'autorité apostolique, était plus libre. Son év. est un témoignage de foi plutôt qu'une biographie. Les discours de Jésus qu'il rapporte, ne sont pas un enregistrement sténographique ; il les reproduit tels qu'il s'en souvenait et qu'il les avait pénétrés au cours de longues méditations sous la direction de l'Esprit. M. VdB. montre comment l'év. de Jean est dominé par la pensée de l'« Heure » de Jésus (= Passion, Résurrection, Ascension, Pentecôte ; ensemble Sa « glorification »), en discute la valeur historique, etc. Ensuite, traduction du texte avec commentaire approfondi. Impossible d'entrer dans le détail. I, 3, ὃ γέγονεν est à bon droit rattaché à ce qui suit : *In wat geworden is, daarin was Hij het Leven*, « En ce qui a été fait, en cela Il était la Vie ». Table générale et bibliographie à la fin du t. IV. Œuvre de valeur. Traduction française (III a paru) aux « Éditions de Maredsous », par Maredret (Belgique).

D. R. REUL.

R. H. LIGHTFOOT (†). **St. John's Gospel. A Commentary.** Édité par C.F. EVANS. — Oxford, University Press, 1960, 12,5×20, XIII-368 p. ; 8/6.

M. E. précise dans la préface sa contribution à l'ouvrage. Remarquable introduction. Les papyri d'Égypte sont une *evidence available* que l'Év. de Jean pouvait exister peu après l'an 100, si pas déjà plus tôt. On n'a jamais démontré l'impossibilité de son attribution traditionnelle à l'apôtre Jean ; certains indices la favorisent même. Le plan et la structure en sont longuement étudiés. Une attention spéciale est attachée aux idées de *sign* et de *belief*. Il est probable que Jean a connu les Synoptiques. Il doit avoir voulu les interpréter, surtout pour les lecteurs de la gentilité, en mettant en pleine lumière la divinité de Jésus.

Bien que ses préoccupations soient surtout théologiques, il est parfois historiquement plus exact que les Synoptiques. Le *Jewish background* et le *Greek background* sont distingués ; mais peut-être accorde-t-on trop d'importance au second. Etc. Traduction de la *Revised Version*. Commentaire détaillé. Nombreuses notes. L'insertion de VII, 53 - VIII, 11 fut fortuite. XXI fut délibérément ajouté à l'Év., probablement après la mort de Jean. Excellent volume. Mais nous ne sommes pas d'accord en tout, notamment pour l'interprétation de *brethren* (p. 186). D. R REUL.

P. BRUIN et PH. GIEGEL. **Welteroberer Paulus. Die Ausbreitung des Christentums.** — Zurich et Stuttgart, Artémis Verlag, 1959, 22×28, 70 p. de texte, 1 carte double page, 130 illustr., dont 73 pleine page, 14 double page, et 12 h.-t. en coul. ; rel., jaqu. illustr. en coul., 39 fr. s.

Ce magnifique album fait suite à celui *Hier hat Gott gelebt* (cf. *Rev. Bén.*, 1960, p. 259). Les AA. ont visité de 1953 à 1957, *Actes* et *Épîtres* à la main, les pays et villes où passa Paul ou qu'il évangélisa par l'entremise de ses premiers disciples. M. Br. est un écrivain de talent ; il a su donner couleur locale et vie aux récits des *Actes* en les complétant d'après ses observations personnelles et les écrits des historiens anciens. Il fait généralement abstraction des controverses et expose simplement sa manière de voir (ainsi il ne semble pas douter du transfert des corps de Pierre et de Paul *in catacumbas* le 29 juin 258 ; nous sommes d'accord pour le fait, nié par d'autres, mais pas pour la date). Parfois il ne s'agit que de simples traditions ou hypothèses. La lecture est passionnante. Les photos de M. G. sont superbes et constituent la partie la plus importante de l'ouvrage. Il y en a qui n'ont aucun équivalent ailleurs. Trois catégories. D'abord, et ce sont les plus intéressantes, les restes de ce qui est en ruine : Pergé, Lystres, Troas, Philippes, monuments d'Athènes, Corinthe, Éphèse, Pergame, Sardes, Milet, Césarée, Pouzzoles (aussi la Croix et l'Autel d'Herculanum), la *via Appia*, etc. Ensuite les villes encore existantes, dans leur état actuel : Jérusalem, Damas, Antioche, Attalia, Iconium, Neapolis, Thessalonique, Bérée, etc. ; le *Tre Fontane, San Paolo fuori le Mura ;* de saisissants paysages. Enfin (mais il ne faut pas en urger la conformité à ce qui se passait au temps de Paul) divers types et scènes remarqués par les AA. au cours de leurs voyages. Nous ne saurions assez recommander ce bel album ; nous ne connaissons rien de pareil. D. R. REUL.

R. MAYER et J. REUSS. **Dodezeerollen en Bijbel.** Trad. de l'allemand par A. VAN DEN BORN. — Roermond (Pays-Bas) et Maaseik (Belgique), Romen en Zonen, 1960, 12×19, 244 p. ; br. 205 fr. b. ; rel., jaqu. illustr., 230 fr. b.

L'original a paru sous le titre *Die Qumran-Funde und die Bibel* (Ratisbonne, Pustet). Les ressemblances de ce que les découvertes de Q. nous ont révélé, avec le N. T. et les débuts de l'Église forment, a dit Dupont-Sommer, un « ensemble presque hallucinant » ; et certains se sont demandé si le berceau du christianisme n'était pas à chercher à Q. plutôt qu'à Bethléem ou Nazareth. Exagérations ! Le présent volume qui, malgré son format modeste, contient une incroyable abondance de renseignements, met les choses au point. Dans le chap. I, M. M. fait un bref récit des trouvailles, rappelle les principales études et éditions qui en ont été faites, donne une liste sommaire des textes, et discute les dates de ceux-ci. Dans le chap. II, il étudie l'organisation et l'histoire de la communauté de Q., analyse les doctrines maîtresses renfermées dans les documents, et examine s'il s'agit là simplement d'une continuation ou d'un développement

des idées de l'A. T., ou s'il faut admettre des influences étrangères. Peut-être pourrait-on découvrir quelques apports iraniens, mais ce n'est pas certain. Il montre ensuite l'importance des découvertes de Q. pour notre connaissance de l'histoire du judaïsme, du texte de l'A. T., de la langue hébraïque. Dans le chap. III, M. R. passe au crible les indéniables points de contact du N. T. (notamment évangiles, Jean, Paul) avec Q. Ils sont nombreux. Il n'est pas impossible, mais ce n'est pas prouvé, qu'avant de commencer son ministère Jean-Baptiste ait séjourné à Q. Jésus a certainement connu Q. et les doctrines qui y étaient enseignées. L'évangéliste Jean également ; peut-être surtout par Jean-Baptiste, dont il doit avoir été le disciple. Mais il y a, entre les institutions et idées de Q. et celles du N. T. ou du christianisme primitif, des différences essentielles, que M. R. expose, et qui permettent de conclure que Q. ne fut pas un christianisme avant le Christ et qu'il n'y aurait jamais eu de christianisme sans Jésus (qui n'est nullement une « réincarnation » du Docteur de Justice, que ne mentionnent d'ailleurs ni Philon ni Josèphe, quand ils parlent des esséniens). Certaines paroles de Jésus semblent même être dirigées contre l'une ou l'autre institution ou doctrine de Q. Bref, excellent petit livre ; on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir, avec bibliographie. D. R. REUL.

LITTÉRATURES CHRÉTIENNES

COMMODIANUS. **Carmina.** Cura et studio J. MARTIN.

CLAUDIUS MARIUS VICTORIUS. **Alethia.** Cura et studio P. F. HOVINGH (Corpus Christianorum, series latina, CXXVIII). — Turnhout, Brepols, 1960, gr. in-8°, 302 p. ; 325 fr.

L'éminent spécialiste de Commodien qu'est J. Martin nous livre dans le *Corpus Christianorum* le résultat définitif de ses patientes recherches entreprises voici bientôt cinquante ans. Dans l'introduction, il reprend ses positions habituelles : pour lui, Commodien est syrien d'origine et doit avoir vécu comme laïc à Rome ; son œuvre serait antérieure à 312, et il n'y a donc aucun motif de lui dénier le titre de premier poète latin chrétien. L'édition critique des deux livres d'*Instructiones* est basée sur l'actuel ms. BERLIN, Phillips 167, du IX^e^ s. et provenant de Saint-Aubin d'Angers, compte tenu des nombreuses conjectures proposées depuis l'édition princeps de Nicolas Rigault. A noter l'introduction d'une division plus rationnelle des deux livres : les quatre premières instructions du livre II sont rattachées aux quarante et une du livre I^er^. Quant aux mille soixante hexamètres du *Carmen de duobus populis*, il est édité d'après l'unique ms. connu, l'actuel LONDRES *Brit. Mus.* addit. 43460, VIII^e^ s., originaire de Nonantola, et les conjectures proposées depuis l'édition princeps de dom Pitra. Pas moins de soixante-dix pages d'index facilitent la consultation de cette fort belle édition des œuvres du poète.

Dans le même volume, P. Hovingh édite un autre ouvrage hexamétrique : les trois livres de l'*Alethia*, commentaire poétique aux dix-neuf premiers chapitres de la Genèse, de Claudius Marius Victorius. Ici encore, un seul ms. est connu, l'actuel PARIS *Bibl. Nat.* lat. 7558, du IX^e^ s. et qui se trouvait à Saint-Julien de Tours au XVI^e^, mais dont plusieurs savants avaient examiné et parfois corrigé le texte, lui-même surchargé par diverses mains anciennes. L'apparat

consacré aux *auctores et imitatores* est particulièrement fourni. On trouvera en outre, complétant la présente édition, une bibliographie choisie et six index. Soulignons que l'éditeur préfère à l'appellation habituelle de Victor celle de Victorius ; il appuie son choix à la fois sur un examen des mss de la notice de Gennadius et sur une étude paléographique du manuscrit parisien de l'*Alethia*. Le travail soigné de P. Hovingh remplace dorénavant l'édition viennoise de Schenkl et contribue à faire du présent volume l'un des plus réussis du nouveau *Corpus*. P. V.

H. Hoppenbrouwers, O.S.B. **La plus ancienne version latine de la vie de S. Antoine par S. Athanase.** Étude de critique textuelle (Latinitas Christianorum Primaeva, XIV). — Nimègue, Dekker et van de Vegt, 1960, in-8°, XIV-220 p. ; Fl. 12.–.

La publication de cette étude dans la collection bien connue de Nimègue indique déjà que l'auteur se propose de s'attacher surtout à l'aspect philologique et linguistique de cette œuvre. On se demande dès l'abord : pourquoi une édition nouvelle de ce texte déjà publié par G. Garitte ? L'auteur reconnaît à celui-ci le mérite d'avoir fait beaucoup de corrections judicieuses et d'avoir donné un apparat critique complet ; il lui reproche toutefois d'avoir corrigé témérairement certains passages qu'il estimait corrompus, sous prétexte d'éliminer des barbarismes venant de la littéralité extrême de la version. Le P. Hoppenbrouwers, pour sa part, entend bien tenir compte davantage des formes anormales du texte. Dans une première partie, il étudie la tradition manuscrite ; celle-ci est fort réduite : un texte complet, le ms. du chapitre de Saint-Pierre, et quelques passages dans le ms. de Farfa. Il détermine ensuite jusqu'à quel point le texte grec peut servir de norme pour les corrections. Dom Wilmart et G. Garitte estimaient que la traduction latine est servile ; le P. Hoppenbrouwers n'est pas de cet avis : la traduction manifeste une certaine liberté vis-à-vis du grec et s'inspire de préoccupations littéraires. Enfin l'A. étudie la langue et le style de la *Vita* ; le traducteur a marqué sa préférence pour les mots du langage ordinaire ; le style est fort inégal, ce qui s'explique par l'improvisation. La seconde partie comporte l'édition critique accompagnée d'annotations érudites. L'ouvrage se termine très utilement par une abondante bibliographie, un index analytique, un index des mots latins et grecs et par la liste des citations. H. L.

Marius Victorinus. **Traités théologiques sur la Trinité.** Texte établi par P. Henry. Introd., trad., notes et commentaire par P. Hadot (Coll. « Sources chrétiennes », 68 et 69). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-16, 2 vol. de 1168 p. ; 49,50 fr. fr.

Il s'agit d'une édition critique, d'une traduction française et d'un volumineux commentaire des œuvres suivantes : la correspondance entre Candidus et Victorinus, les quatre livres *Adversus Arium*, le petit traité *De homoousio recipiendo* et les trois hymnes adressés à la Trinité. L'introduction générale commente avec ampleur et sagacité la notice laconique de saint Jérôme sur Victorinus et replace à merveille dans son contexte historique la personne et la doctrine de l'arien converti. La tradition manuscrite se présente comme ceci. Les trois derniers ouvrages cités ne sont connus que par l'unique ms. 1684 de Berlin (c'est l'ancien *Phill.* 15, l'un des mss français subtilisés jadis par Sirmond), mais l'édition princeps de Sicard peut tenir lieu d'un second témoin

qui n'a pu être identifié ; il est difficile d'opter unilatéralement pour l'une ou l'autre de ces branches. Ces deux témoins contiennent également la deuxième lettre de Candidus, dont on trouve en plus une recension indépendante dans un ms. de la fin du VIII^e s. et originaire de Saint-Pierre de Cologne. Quant à la première lettre de Candidus et sa réponse, on en a conservé six mss, dont les meilleurs sont les n^os *Patr.* 46 de Bamberg, du IX^e s., et 381 de Saint-Gall, du XI^e ; leur accord l'emporte sur celui des quatre autres témoins. Pour le *De homoousio recipiendo*, on possède, outre le ms. berlinois et l'édition de Sicard, un ms. du X^e s. venu de Saint-Germain-des-Prés, et dont les leçons permettent de départager les deux premiers témoins. Il est tenu compte également des corrections proposées dans les éditions antérieures. L'apparat critique est, le plus souvent, à la fois positif et négatif. La présente édition sera reproduite, mais avec plus de détails encore, dans le *Corpus* de Vienne. Déjà telle quelle, elle constitue un véritable monument scientifique qui fait honneur à ses artisans. En principe, l'ensemble est dû à la collaboration du Père Henry et de M. Hadot ; mais le premier s'est spécialement attelé à l'établissement du texte, le second à la traduction, aux notes et au commentaire. Celui-ci occupe l'entièreté du volume II : il fourmille de remarques pertinentes, de parallèles éclairants, de renseignements de toutes sortes sur la portée exacte des mots, des expressions ou des développements doctrinaux des écrits de Victorinus. P. V.

ORIGÈNE. **Homélies sur Josué.** Texte latin, introd., trad. et notes de A. JAUBERT (Sources Chrétiennes, 71). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-16, 520 p. ; 30 fr. fr.

Dernière œuvre parfaitement achevée d'Origène, les Homélies sur Josué méritent notre particulière attention. Leur texte n'est malheureusement connu que par la traduction latine de Rufin ; mais, pour les fragments conservés en grec dans les chaînes de Procope, comme aussi pour le passage d'homélie sauvé par la Philocalie, la comparaison est possible et démontre la qualité du travail de ce traducteur-né, encore que celui-ci préfère la longue paraphrase au servile mot-à-mot ; la critique interne doit achever de nous rassurer. De ce texte de Rufin est reproduite ici l'édition Baehrens du Corpus de Berlin, sans l'apparat critique. (A noter cependant : Baehrens, p. 308, l. 7 : *ministeriis* est maintenu, mais expliqué comme étant une corruption du *mysteriis* original des mss. P. 323, l. 28 : *expurgatis* est préféré à *expugnatis*. P. 391, l. 22 : *conterat* est maintenu, mais la traduction adopte *conteret* jugé plus conforme au texte biblique de Rufin. P. 434, l. 18 : *constrictione* est maintenu de préférence à *contructione*. P. 452, l. 16 : *sacerdotali* est maintenu de préférence à *sacerdotalis*, eu égard à l. 22.) La traduction de M^lle Jaubert, comme en est averti le lecteur, vise avant tout à être claire, sans se cramponner à un littéralisme paralysant, ce qui est parfaitement conforme aux principes appliqués par Rufin... L'introduction, les appendices et les notes exposent mainte idée utile à une lecture féconde des Homélies, où le thème de la terre promise et le parallélisme Josué-Jésus constituent les pôles d'attraction. Un beau volume donc, où se dessine en filigrane, plus nettement peut-être qu'en aucun autre, le pasteur d'âmes que fut l'exilé de Césarée. P. V.

Dictionnaire de spiritualité. Article : *S. Éphrem.* Par Edm. BECK, D. HEMMERDINGER-ILIADOU et J. KIRCHMEYER (fasc. XXVI-XXVII, col. 788-822). — Paris, Beauchesne, 1959, in-4°.

La recension de cet article, déjà parue dans le précédent fascicule (*Rev. Bénéd.* LXX, 1960, p. 672), contient quelques erreurs dont nous nous excusons. Les chapitres sur l'Éphrem grec et latin sont *tous deux* de Mme Hemmerdinger-Iliadou ; la dernière partie seule, sur les autres versions, est signée par le P. Kirchmeyer. Celui-ci a de plus revu et complété le travail de Mme Hemmerdinger-Iliadou (col. 819). On ne peut insister assez sur l'originalité et l'importance de ce travail. M. B.

Saint Grégoire de Nazianze. **Poèmes et Lettres.** Textes choisis et présentés par Edm. Devolder dans la trad. de P. Gallay (Coll. « Les Écrits des Saints »). — Namur, Éd. du Soleil Levant, 1960, in-16, 192 p. ; 51 fr.

Grégoire de Nazianze est une figure bien attachante. Aussi est-ce avec joie que nous saluons la parution du présent petit volume destiné au grand public. On y trouvera, discrètement et intelligemment introduits, les plus beaux poèmes, les plus belles lettres, le plus beau discours théologique du Théologien. Tout Grégroire est là, avec son sens aigu du vrai, ses tendres qualités de cœur, son exquise finesse d'âme. On connaît la grande valeur de la traduction française de Paul Gallay, dont sont extraits les poèmes et les lettres ; seul le deuxième discours théologique est traduit ici, fort élégamment d'ailleurs, par E. Devolder. On regrette de ne pas voir mentionnée, dans la notice bibliographique, l'étude importante de Jean Plagnieux parue en 1951 ; il faudrait aussi corriger *Palangne* par *Palanque*, et ajouter que l'édition manuelle grecque de l'abbé Gaume a paru en 1853.

La collection a pour but de « laisser parler les saints aux hommes de notre temps ». L'éventail est varié à souhait : saint Luc et saint Paul y voisinent avec saint Augustin, saint Thomas More, sainte Catherine de Ricci et saint Pie X. Peut-être y aurait-il lieu d'expliquer aux lecteurs, dans les présentations ou les introductions, qu'on ne lit pas de la même façon les écrits d'un évangéliste, d'un Père ou d'un Docteur de l'Église, d'un fondateur d'Ordre ou d'une mystique moderne. Mais il reste que, telle quelle, l'entreprise est des plus louables et mérite largement le beau succès qu'on lui connaît. P. V.

Saint Jérôme. **Lettres.** Textes choisis et présentés par A. Dumas, O. S. B., dans la trad. de Labourt (Coll. « Les Écrits des Saints »). — Namur, Éd. du Soleil Levant, 1960, in-16, 192 p. ; 51 fr.

Que le peuple chrétien se passionne pour les Pères de l'Église constitue assurément un signe de notre temps. Encore faut-il diriger son enthousiasme et, notamment, l'aider à choisir judicieusement ses lectures. Les *Lettres* de saint Jérôme ne sont pas d'un abord facile : on y lit tant d'allusions à des circonstances précises dont la portée exacte nous échappe. Par ailleurs, peut-on imaginer écrits plus directs, pour communier à l'âme et au cœur des anciens, que leur correspondance ? Les vingt *Lettres* présentées ici sont groupées sous trois chefs : elles exposent les *Principes de vie* enseignés par le Docteur ; divers *Exemples* illustrent l'heureuse application qu'en firent les disciples du Directeur d'âmes ; enfin, l'on trouvera un portrait éminemment suggestif, fruit de sept coups de pinceau, de l'*Homme de la Bible* que fut Jérôme. Vraiment, dom Dumas s'avère excellent présentateur de figures anciennes. P. V.

M. C. McCarthy. **The Rule for Nuns of St. Caesarius of Arles.** A Translation with a critical Introduction (The Cath. Univ. of America Studies in Mediaeval History, new series, XVI). — Washington, Cath. Univ. of America Press, 1960, in-8°, VIII-232 p. ; $ 3,75.

Cette dernière thèse parue de l'Université de Washington constitue un beau travail d'histoire monastique. Elle est consacrée à la *Regula virginum* de saint Césaire, dont elle donne pour la première fois une traduction anglaise complète. Un portrait préliminaire de l'évêque d'Arles et de sa cité fournit l'entrée en matière. Puis, quatre chapitres centrent successivement l'intérêt du lecteur sur divers aspects de la Règle : son texte, son contenu, ses sources et son influence sont ainsi passés en revue. En chacun des secteurs de son étude, l'A. fait preuve d'une réelle perspicacité dans l'emploi de sa très riche documentation. Dans ses grandes lignes, le présent travail confirme les positions traditionnellement reçues en la matière, mais il a le singulier mérite de les grouper dans une synthèse qui les englobe toutes. Sur le terrain archéologique, l'A. préfère aux essais de reconstruction de F. Benoît ceux de J. Hubert. Au point de vue littéraire, il faut distinguer l'influence des traditions monastiques lérinienne (avant tout la Règle césairienne pour hommes, mais aussi les énigmatiques *Statuta Patrum*, la *Regula Magistri*, la *Regula Macarii*, et Cassien) et augustinienne (Césaire emprunte beaucoup à la Règle pour hommes ; l'A. accepte avec dom Lambot l'antériorité de la lettre 211 adressée aux vierges, mais laisse sans réponse la question de savoir si Césaire l'a effectivement connue). Les nombreux emprunts textuels faits à ces diverses Règles suffisent à expliquer l'incohérence stylistique de la *Regula virginum*. Une influence limitée est admise sur la Règle bénédictine, la *Regula Tarnatensis* et quelques Règles mérovingiennes mineures. L'A. insiste beaucoup sur le rôle prépondérant de l'évêque d'Arles dans la valorisation de la virginité consacrée en Occident. P. V.

Isidore de Séville. **Traité de la nature.** Édité par J. Fontaine (Bibl. de l'École des Hautes Études hispaniques, 28). — Bordeaux, Féret, 1960, gr. in-8°, XIV-466 p.

On se réjouit de voir M. F. donner un regain d'intérêt aux études isidoriennes, trop délaissées depuis un demi-siècle. Voici, de sa part, une nouvelle contribution, particulièrement importante puisqu'il s'agit d'une édition critique du *De natura rerum*, édition précédée d'une étude toute neuve en plus d'une partie. Après avoir rappelé les données littéraires essentielles, où une section spéciale est consacrée fort à propos au texte biblique utilisé par Isidore, M. F. expose la tradition manuscrite particulièrement riche. L'étude linguistique traite de l'orthographe, de la phonétique, de la morphologie, de la syntaxe et surtout du style du Sévillan. Quant au poème de Sisebut accompagnant le *De natura rerum*, il fait aussi l'objet d'un chapitre spécial. Le corps de l'ouvrage est constitué par l'édition du traité, y compris le poème royal. Le texte latin est accompagné en regard d'une traduction française excellente. De copieuses notes critiques et un très précieux index des mots employés terminent ce beau volume.

A la différence de ses prédécesseurs, M. F. a donné à son édition une base géographique aussi large que possible : il utilise une vingtaine de témoins, espagnols, français, italiens, anglo-saxons, germaniques. Tous ces manuscrits s'échelonnent du VII^e siècle à la fin du VIII^e ; cependant, deux manuscrits du IX^e y ont été adjoints, remontant l'un et l'autre à des modèles visigothiques. Parmi les nombreuses variantes l'A. a établi une discrimination, mettant à

part celles qui peuvent rivaliser d'une certaine manière avec la leçon adoptée dans le texte ; dans l'apparat général, distinct de l'apparat critique proprement dit, sont alors détaillées toutes les autres leçons. L'éditeur a apporté grand soin à n'en négliger aucune, car elles peuvent offrir un intérêt critique, codicologique ou linguistique certain. Enfin, dans les *Fontes et testimonia* on trouve consigné tout ce qui, de près ou de loin, s'apparente au texte ou à la pensée d'Isidore. Le *De natura rerum* a connu de très bonne heure, dès la seconde moitié du VII^e siècle, une diffusion rapide, déjà très étendue à l'époque de Charlemagne. L'ouvrage, on le sait, fut particulièrement en faveur dans les écoles. Le Sévillan en a donné lui-même deux éditions : la première comportait quarante-six chapitres accompagnés de la lettre laudative hexamétrique du roi Sisebut ; la seconde ne se distinguait de la première que par l'adjonction d'une seconde postface, l'actuel chapitre quarante-huit ; enfin, une troisième forme augmentée est sortie de l'usage scolaire northombrien. Du point de vue de l'histoire culturelle du haut moyen âge, la présente étude s'avère des plus intéressantes. On constate, en effet, que les deux recensions authentiques se sont diffusées d'Espagne par la Provence vers le Nord de la France et vers l'Italie ; quant à la recension augmentée, elle a gagné rapidement les pays germaniques, d'où elle est descendue à son tour jusqu'en Italie. P. V.

AMÉDÉE DE LAUSANNE. **Huit homélies mariales.** Introd. et notes par G. BAVAUD ; texte latin de J. DESHUSSES, O. S. B. ; trad. par A. DUMAS, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 72 ; Textes Monastiques d'Occident, V). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-16, 242 p. ; 15 fr. fr.

Ancien novice de saint Bernard à Clairvaux, puis abbé d'Hautecombe et enfin évêque de Lausanne, saint Amédée mourut le 27 août 1159. Ses huit Homélies mariales répondent à un plan organique : la première introduit dans le mystère de Notre-Dame, et les sept autres veulent dégager chacune un parallèle précis entre l'un des sept dons du Saint-Esprit et un événement particulier de l'existence de la Vierge. La doctrine mariale des Homélies s'insère harmonieusement dans la recrudescence de la dévotion à la Vierge au XII^e siècle cistercien et contribue encore à son développement. Quant au texte des Homélies, il est conservé dans le manuscrit L 303 de la Bibliothèque cantonale de Fribourg-en-Suisse, de la seconde moitié du XIII^e siècle (partiellement repris dans le ms. L. 125, du XV^e) et dans un manuscrit non coté de la Bibliothèque capitulaire d'Aoste ; il faut y joindre l'édition princeps parue à Bâle en 1517, dont le texte apparaît indépendant des manuscrits cités. Les Bénédictins d'Hautecombe, héritiers spirituels de saint Amédée, se devaient de présenter les Homélies parmi les *Textes monastiques d'Occident.* P. V.

LITURGIE

Liturgisch Woordenboek. Aflev. 3. — Roermond (Pays-Bas) et Maaseik (Belgique), Romen en Zonen, 1960, 17,5×25, 160 p. (col. 641-960), 7 illustr., 12 pl. (31 sujets) h.-t. ; 140 fr. b.

Commence par l'explication des lettres E U O U A E *(saeculorum. Amen)* et se termine dans le corps de l'art. *H. Hart-feest.* Parmi les nouveaux collaborateurs,

nous remarquons R. Van Doren et A. Robeijns, respectivement abbé-coadjuteur et moine du Mont César, et P. Meyvaert, de Quarr Abbey. Une notice est consacrée à notre confrère de Maredsous, M. Festugière. Belles photos de l'*Épiphanie* de G. et N. Pisano (Sienne), des Évangéliaires de Charlemagne et de Notger, etc. Impossible de mentionner tous les articles qui le mériteraient ; seulement ceux-ci : *Engeland* (mouvement et science liturgiques), *Engelen*, *Epiphanie*, *Eschatologie*, *Eucharistie*, *Frankrijk* (mouvement et science liturgiques), *Geest (H.)*, *Gelasianum*, *Geloof*, *Gemeenschap*, *Gemeenschapsmis*, *Gregorius de Grote*, *Hadrianum*. Tenir compte des documents romains postérieurs.

D. R. REUL.

E. Werner. **The sacred Bridge.** The Interdependence of Liturgy and Music in Synagogue and Church during the First Millennium. — Londres, Dennis Dobson, 1959, in-8°, xx-618 p. ; 90/–.

Le sous-titre de cet ouvrage en exprime bien le contenu ; il traite en effet des analogies que présentent, tant sur le plan musical que liturgique, la religion juive et la religion chrétienne au cours du premier millénaire. Ce point de vue est assez nouveau et l'auteur est particulièrement bien placé pour l'aborder avec compétence puisqu'il est professeur de musique liturgique à l'Hebrew Union College et au Jewish Institute of Religion aux États-Unis.

Le livre comporte deux parties. La première intitulée : *Historic-Liturgical*, est consacrée aux questions suivantes : La liturgie juive au temps du christianisme primitif ; Les traits liturgiques et musicaux de la première communauté chrétienne ; Les leçons de l'Écriture et leur signification liturgique ; La tradition musicale des leçons et les formes liturgiques connues ; Les formes psalmodiques et leur évolution ; Les formes semi-psalmique et mélismatique dans les liturgies de l'Église et de la Synagogue ; Hymnes et formes connues ; Les acclamations liturgiques ; La doxologie dans la Synagogue et dans l'Église ; La valeur esthétique et morale de la musique dans la Synagogue et dans l'Église. La seconde partie est plutôt une suite d'études particulières concernant surtout la musicologie ; elle nous paraît particulièrement instructive et elle abonde en aperçus originaux.

Ce livre sera certainement fort apprécié par les historiens de la liturgie qui se féliciteront de posséder désormais un moyen d'accès à un domaine en somme peu exploré. D. M.

O. Perler. **Ein Hymnus zur Ostervigil von Meliton? (Papyrus Bodmer XII)** (Coll. Paradosis, XV). — Fribourg (Suisse), Universitätsverlag, 1960, in-8°, 96 p., 1 pl. h.-t. ; DM. 8,50.

Le Papyrus Bodmer XIII, non encore publié, nous donnera un nouveau texte de l'*Homélie sur la Pâque* de Méliton, jadis publié par C. Bonner et réédité récemment par Lohse. (H. Chadwick a d'ailleurs découvert et donné l'édition critique du texte latin de cette homélie, contenu dans les *spuria* de saint Augustin et de saint Léon : *JTS* XI [1960], p. 76-82.) Au verso du dernier f°, semblant faire suite au texte de l'homélie, se trouvent 6 lignes d'une hymne dialoguée qui a reçu le nom de *P. Bodmer XII*. L'ensemble est du IIIe-IVe s. C'est ce texte qui est ici étudié et particulièrement les thèmes du Christ-époux et de l'Église-mère qu'il contient. Il est considéré par l'A. comme un répons liturgique relevant de la célébration de la Pâque chez les Quartodécimans d'Asie Mineure et baignant dans la spiritualité baptismale et eschatologique des

épousailles. Cette étude, un peu unilatérale peut-être, est cependant fort intéressante par le rapprochement de nombreux parallèles. Le fragment est attribué avec probabilité à Méliton comme aussi l'homélie. O. Perler n'ignore cependant pas les controverses sur ce dernier point. Il faut regretter que la description paléographique du Pap. soit si brève. Sur la photographie apparaissent les traces d'une double pagination et quelques lignes d'un titre assez abîmé qu'il faudrait essayer de lire. La publication du Pap. Bodmer XIII nous apportera sans doute les indications complémentaires. M. B.

A. Quacquarelli. **Retorica e Liturgia antenicena** (Ricerche Patristiche, 1). — Rome, Desclée et C°, 1960, in-8°, xxviii-344 p. ; 3.500 lires.

On sait la place que tenait la rhétorique dans la vie culturelle du monde antique. L'auteur a jugé intéressant de considérer les survivances de cet art dans le christianisme des premiers siècles. Il s'est donc proposé de rechercher dans le concret les reflets de la rhétorique dans la liturgie chrétienne jusqu'au concile de Nicée. Il a groupé ses recherches autour de quelques thèmes. Le titre de quelques-uns de ses chapitres en donne une idée : *Fides ex auditu :* I ministri della parola ; *Sermo*, omilia, panegirico ed epistola ; *Actio rhetorica* e gesto liturgico : il segno della croce ; Il dialogo liturgico ; Sopravvivenze retoriche con l'antica concezione del martirio nella liturgia. Pour l'A., la transmission des valeurs propres de la rhétorique classique dans le culte chrétien des premiers siècles n'est pas le fait de l'inertie mais répond à l'exigence d'une perfection formelle qui reflète la noblesse du contenu. D. M.

J. Doresse et E. Lanne, O. S. B. **Un témoin archaïque de la liturgie copte de S. Basile.**

B. Capelle, O. S. B. **Les liturgies « basiliennes » et saint Basile.** (Bibliothèque du *Muséon*, 47). — Univ. de Louvain, Institut Orientaliste, 1960, in-8°, ii-76 p., 5 pl. h.-t.

Découvert par M. Doresse, le manuscrit de l'anaphore copte de saint Basile (16 p. de 16 à 19 lignes) a été acquis par l'université de Louvain grâce à la générosité de feu Mgr Lefort. Il trouve ici, par les soins de son inventeur, une excellente publication et, par ceux de dom E. Lanne, un commentaire précis. Le ms. qu'on peut dater de la première moitié du viie s. présente la partie centrale de l'anaphore et tout ce qui la suit. Il est à ce point de vue particulièrement intéressant. Le texte comporte quatre caractéristiques importantes (cfr p. 43). Nous en soulignons deux ici. L'anaphore ne fait pas mention des « mains saintes et vénérables », omission qu'on ne rencontre que dans l'anaphore d'Hippolyte et dans le n° 27 des Coptica Lovaniensia (*Muséon* LIII [1940], p. 23-24). Elle omet également la partie caractéristique des anaphores orientales, celle qui marque son rôle consécrateur. En cela aussi, elle est proche de la *Paradosis* qui joint, comme ici (f° iii^{v}-iv^{r}), la venue de l'Esprit et la prière pour l'unité. Notons cependant que l'épiclèse est écrite en caractères particuliers. Est-ce une habitude ? Le commentaire ne nous éclaire pas là-dessus.

Dans une étude des différentes formes des liturgies basiliennes, dom B. Capelle étaye alors plus solidement la thèse de dom Engberding selon laquelle saint Basile aurait adapté et considérablement amplifié une anaphore préexistante. La preuve est de critique interne mais le nombre des parallèles de la forme

longue de l'anaphore avec les œuvres de saint Basile emporte l'adhésion. Ouvrage important donc que cette édition d'un texte précieux dont la sobriété est le meilleur gage d'ancienneté. M. B.

A. Paulin. **Saint Cyrille de Jérusalem catéchète** (Coll. « Lex Orandi », 29). — Paris, Éd. du Cerf, 1959, in-8°, 254 p. ; 10,80 fr. fr.

En ce temps où s'exerce une heureuse auto-critique de l'enseignement catéchétique, ce livre sur le contenu des catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem, sa méthode et son esprit, se présente comme un excellent instrument d'information pour le catéchiste. Sans entrer dans le fouillis des problèmes historiques et critiques, mais en donnant une suffisante idée de l'ambiance religieuse du IVe siècle, l'A. s'attache à exposer quel est l'objet de la catéchèse cyrillienne (ch. II), son aspect vital (ch. III), son aspect liturgique et symbolique (ch. V). Ce qui est exposé au catéchumène est moins un objet de connaissance qu'un objet d'amour : le Christ centre de l'histoire du salut. Présentation de la vie chrétienne dans les dimensions de l'histoire du salut depuis la chute jusqu'à la seconde venue du Christ, vie dans le Christ qui conditionne l'aspect moral de la vie du chrétien, vie actuelle de tous les mystères du salut par la liturgie qui les rend présents, telle est l'unité ferme de cette initiation donnée par l'Église elle-même, signe concret et actuel de la présence du salut. H. N.

Le Pénitentiel de saint Colomban. Introd. et édition critique par J. Laporte, O. S. B. (Monumenta christiana selecta, IV). — Tournai, Desclée et Co, s. d. [1958], in-8°, 112 p.

Le texte intégral du Pénitenciel de saint Colomban se lit dans deux mss très voisins, les Turin, *Bibl. Naz.* G V 38 (de la première moitié du Xe s.) et G VII 16 (du milieu du Xe s.), tous deux en provenance de Bobbio. C'est sur la base de ces mss qu'a été établie l'édition de Seebass (1894). Un autre ms., aujourd'hui perdu, moins ancien que les précédents mais, comme eux, provenant de Bobbio, nous est connu par Fleming *(Collectanea Sacra)* qui s'en était servi pour son édition de Louvain de 1657. La présente édition a été établie sur la base de ces trois témoins. Les mss qui ne contenaient que des fragments du Pénitenciel n'ont pas été retenus. Il ne s'agit donc pas d'une édition critique complète. On trouvera celle-ci dans l'ouvrage de Walker et Bieler *(Sancti Columbani Opera,* Dublin, 1957) qui parut presque en même temps que le présent volume. Toutefois on tiendra compte des remarques que dom Mundo crut devoir faire au sujet de l'édition de Walker-Bieler (*Scriptorium* XII [1958], p. 289-293).

Ici, dans une introduction assez développée, dom Laporte étudie l'authenticité du Pénitenciel, la pratique de la pénitence columbanienne et l'influence du Pénitenciel. Deux tables, l'une des noms propres et l'autre des mots importants, terminent l'ouvrage. On se félicite de posséder ainsi une édition très pratique de cette œuvre si importante pour le haut moyen âge, précédée d'une judicieuse introduction. D. M.

Antifonario visigotico mozarabe de la Catedral de Leon. Texte, notes et index par L. Brou, O. S. B., et J. Vives (Monumenta Hispaniae Sacra, ser. liturgica, V, 1). — Barcelone-Madrid, C.S.I.C., 1959, 17,5×25, XX-636 p., 2 pl. h.-t. ; 400 ptas.

Cet antiphonaire, que dom Brou a qualifié jadis de « joyau des antiphonaires latins », a été écrit au milieu du xe siècle pour la cathédrale de Léon, où il se trouve encore aujourd'hui. C'est le seul antiphonaire mozarabe qui soit absolument complet, et il présente cette particularité de fondre ensemble le temporal et le sanctoral. Il a fait l'objet d'éditions relativement récentes : le texte en 1928, et des fac-similés en 1953. De nombreuses études portant sur l'ensemble ou sur quelque point particulier ont déjà vu le jour ; signalons spécialement le tome VIII des *Archivos Leoneses* de 1954. Les éditeurs des *Monumenta Hispaniae Sacra* ont estimé que le moment était venu de procéder à une nouvelle présentation, tant du texte que de la partie musicale. Le présent volume concerne exclusivement le texte et sera suivi d'un volume de reproductions. L'édition est l'œuvre de dom Brou et du Dr Vives ; ces deux savants étaient particulièrement qualifiés pour cette tâche, préparés qu'ils y étaient par les études approfondies qu'ils ont eux-mêmes livrées à ce sujet. Une brève Introduction décrit les normes adoptées pour l'édition. Les vingt-huit premiers folios sont d'un autre caractère que l'antiphonaire proprement dit ; ils renferment divers textes de calendriers, computs, etc, dont les plus intéressants ont déjà été édités ailleurs. Certains espaces laissés d'abord en blanc ont été ensuite occupés par des prières liturgiques, que la présente édition a recueillies en appendice puisqu'elles sont étrangères à l'antiphonaire original. Quant à l'antiphonaire lui-même, le texte en est reproduit dans l'édition, non seulement avec une scrupuleuse exactitude, mais aussi de manière à donner une idée quasi-visuelle de la disposition du texte dans le manuscrit ; c'est ainsi que des dessins en entrelacs figurent comme échantillons tout le long des pages et que les notes marginales donnant les références bibliques sommaires sont également reproduites en marge ici. Les notes des éditeurs se distinguent par leur abondance et leur précision ; elles forment une sorte de commentaire succinct des textes et des signes musicaux.

On ne peut qu'admirer le caractère vraiment scientifique de la présente publication, que l'on peut considérer comme définitive. Les paléographes et les musicologues se feront une joie de posséder bientôt le tome II, qui présentera en fac-similés les pages de ce monument vénérable de la liturgie visigothique.

P. V.

H. Hürlimann. **Das Rheinauer Rituale** (Spicilegium Friburgense, 5). — Fribourg (Suisse), Éd. Universitaires, 1959, gr. in-8°, xvi-180 p. ; 18 fr. s.

Avec cet ouvrage se poursuit l'édition des livres liturgiques du monastère de Rheinau. En 1957, A Hänggi donnait l'édition du *Liber Ordinarius* qui constituait le 1er volume du *Spicilegium Friburgense ;* sous peu paraîtra son édition du Sacramentaire. Dans ce cinquième volume de la collection, G. Hürlimann nous donne l'édition du Rituel. Dans une bonne introduction, le rituel et ses sources nous sont présentés. L'influence des *Consuetudines Cluniacenses* y sont évidentes. L'A. peut aisément dater le manuscrit du xiie siècle. Il tente de préciser sa datation et propose 1105-1114. Ainsi qu'il est fréquent dans les rituels monastiques, on trouve un rituel de baptême et de confirmation ; mais on ne lit pas ici, encore que sa présence soit habituelle, un rituel de mariage. Par contre, un *Ordo ad clericum faciendum* (111-112) intitule sa seconde oraison : *Item alia ad clericum vel monachum faciendum,* suivi peu après d'une *Ordinatio monachorum* (116-123). On comprend les motifs qui ont amené l'éditeur du manuscrit à rétablir — pour des pièces secondaires, et c'est heureux qu'il ne s'en soit pas trouvé d'autres, — l'ordre logique des pièces. C'est ainsi que l'édition commence

par le folio 1v du manuscrit : *Exorcismus ad sal.* Après le folio 8r viennent les folios 95v, 96r, 96v, qui continuent le rituel de la lustration dominicale. Après le folio 46r vient, enfin, le folio 1r comme première oraison de la *Benedictio lardi*, suivi du folio 96v, *alia oratio* de cette même bénédiction. Peut-être certains préféreront-ils une édition qui présente le manuscrit tel quel, avec en note, les renvois nécessaires. On ne pourrait trop féliciter la collection pour les excellents travaux qu'elle nous donne. H. N.

Le graduel romain. T. IV. *Le texte neumatique.* Vol. I. *Le groupement des manuscrits.* Édition critique par les Moines de Solesmes. — Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, 1960, in-4°, 402 p., 1 carte.

Il y a une douzaine d'années que fut décidée à Solesmes la publication d'une édition critique du graduel romain. En 1957 paraissait un premier volume (qui doit être le second de la collection) comportant le répertoire systématique des sources (cfr *Rev. bénéd.* LXVIII, [1958], p. 307) ; en voici à présent un nouveau (premier volume du quatrième tome) consacré à la restitution du texte neumatique. La restitution du texte mélodique fera l'objet du cinquième tome. Quant au texte littéraire du Graduel, il sera étudié séparément et confronté finalement avec les conclusions auxquelles aura abouti l'examen du texte musical.

Il s'agit dans le cas présent de reconstituer l'archétype ou — plus probablement — les archétypes des mss. De ceux-ci, il faudra dresser un arbre généalogique. On ne pourra le faire qu'après avoir franchi deux étapes : tout d'abord celle de la recherche des relations de proximité entre les mss ; ensuite celle de la fixation des relations d'intermédiaire entre groupes et mss isolés. Le présent volume se limite uniquement à la première démarche : comparer les mss pour voir dans quelle mesure ils sont semblables ou différents. Les deux autres opérations seront menées dans les volumes suivants.

Il est pratiquement impossible de comparer tous les mss sur toute l'étendue du répertoire. Le travail serait démesuré. Il faut donc se limiter. On ne peut pas diminuer le nombre des mss en éliminant p. ex. les plus récents ou ceux qui doublent des témoins antérieurs ; cette élimination serait le résultat d'un choix et celui-ci n'est possible qu'après le classement et la comparaison de tous les mss. Mais on peut diminuer la longueur du texte neumatique ; en d'autres termes, on peut procéder par sondages. Ce moyen est légitime à condition de n'accepter les résultats que comme approximatifs. Si l'on multiplie les sondages on peut réduire la part d'incertitude.

Le présent volume décrit le travail de sondage et en dégage les résultats. Les auteurs ont pris grand soin d'exposer dans le détail leurs démarches, tâtonnantes parfois, toujours instructives, qui les ont conduits à un certain groupement des mss. Un premier sondage, qui a porté sur 150 endroits du texte neumatique où les mss attestent des variantes, a donné les résultats suivants : 1° Les relations de proximité entre les mss correspondent à la géographie ; en gros les mss peuvent se grouper en deux blocs, d'inégale importance, l'un énorme et relativement compact, qu'on pourrait appeler « germanique », l'autre plus morcelé qu'on nommerait « anglo-latin ». Le premier couvre l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse alémanique, l'Autriche et une partie de l'Italie du Nord ; le second, le reste de l'Italie, la France, la Belgique, le Nord de l'Espagne et l'Angleterre. 2° Les limites politiques ne correspondent que très vaguement aux limites des groupements des mss ; on peut donc croire qu'il n'y a pas de relations entre

elles. 3° Il n'y a aucun rapport entre la carte des groupes et celle des provinces ecclésiastiques ; celle-ci ne peut donc expliquer celle-là. 4° Il ne faut pas attribuer d'importance à la différence entre les mss notés *in campo aperto* et ceux notés sur lignes. 5° Bien qu'il y ait un certain parallélisme entre la carte des écritures neumatiques et celle des groupements, on ne peut pas y voir une relation de cause à effet. 6° Les grandes limites linguistiques (langues germaniques - langues latines, langue d'oc - français) correspondent assez bien aux limites des groupes. 7° L'histoire monastique est sans aucun doute la cause principale des groupements ; il faut se rappeler que les deux tiers des mss sont d'origine monastique. Un grand nombre de ces groupements trouvent leur explication dans les différents mouvements de réforme, tout particulièrement dans le bloc germanique.

Ce premier sondage a abouti à un groupement approximatif des mss. Pour contrôler la vraisemblance de ce groupement, les auteurs ont entrepris un second sondage sur un nombre moins étendus de mss (le groupement qu'a donné le premier sondage a permis d'éliminer certains mss), mais sur un plus grand nombre de « lieux variants ». Ce nouveau sondage a confirmé les conclusions du premier pour ce qui concerne l'existence des différents groupes et leur composition, et, dans une certaine mesure, les relations de voisinage qui unissent les groupe entre eux ou avec des mss isolés. On pourra donc se limiter pour les opérations ultérieures (entre autres pour l'établissement des relations généalogiques entre les mss) à la liste réduite des mss qui a servi au second sondage, tout en augmentant le nombre des « lieux variants ».

Ce premier volume consacré au texte neumatique nous a mis en appétit. On est impatient de savoir maintenant comment vont s'établir les relations de proximité entre les mss et finalement les relations généalogiques. Si ces opérations, très délicates, sont menées avec autant de probité que celle dont il a été question dans le présent volume, on pourra considérer leurs résultats comme définitifs. D. MISONNE.

S. CORBIN. **L'Église à la conquête de sa musique** (Coll. « Pour la Musique »). — Paris, Gallimard, 1960, in-8°, 312 p., 16 pl. h.-t. ; 12,50 fr. fr.

Le regretté Maurice Emmanuel rappelait fréquemment que le seul texte de saint Grégoire le Grand dont nous pouvions faire état pour situer son action sur le chant traditionnel de l'Église, était précisément celui que l'auteur rapporte en entier à la page 178 (MANSI, t. X, col. 434, trad. J. Fontaine) où il met en garde les clercs contre la tentation de jouer les chantres. Il en tirait malicieusement argument pour libérer le grand pape du VII^e^ siècle de ce rôle de compositeur que certains voulaient lui faire jouer, exagération à laquelle étaient étrangers d'ailleurs les rénovateurs de Solesmes. Sachons gré à l'auteur, en son chapitre X notamment, de nous rappeler que le plain-chant n'est pas « un » (p. 205), que rien ne ressemble moins à Grégoire que la composition d'un recueil de chant (p. 211), que même encore au XII^e^ siècle le « grégorien » n'avait pas fait l'unanimité à Rome, loin de là (p. 213). Nous avons ici un solide ouvrage qui n'a pas peur de prêcher la modestie à ceux qui prétendent être remontés aux sources. Nous pourrions regretter quelques omissions, notamment le silence sur certaines hypothèses mensuralistes dignes d'être retenues, qui mieux que d'autres relient Palestrina et son école à l'influx primitif. Mais ce serait là querelle technique. Laissons-nous plutôt entraîner vers le dernier chapitre où il est souligné que la Musique a, dans le culte, un rôle supérieur à celui des autres

arts *d'abord parce qu'elle sert la parole sacrée, ensuite parce qu'on ne peut s'en abstraire* (p. 269), qu'elle est à l'église *la solemnisation des paroles sacrées* (p. 280).

DANIEL BORDELET.

O. Casel. **Das Christliche Kultmysterium.** Vierte durchgesehene und erweiterte Auflage herausgegeben von P. Burkhard Neunheuser, O. S. B. — Ratisbonne, Fr. Pustet, 1960, in-8°, 244 p. ; DM. 13,50.

Personne ne mettra en doute que dom Casel ait apporté à l'Église l'insigne service d'une compréhension plus approfondie des mystères du culte chrétien. Si, ici ou là, quelques précisions et corrections ont dû être faites, l'intuition fondamentale, même après *Mediator Dei*, est définitivement acquise. Aussi sera-t-on reconnaissant à dom Neunheuser d'avoir assuré cette nouvelle édition de l'ouvrage principal de dom Casel. C'est la reproduction fidèle de l'édition antérieure, celle que l'auteur avait encore pu achever lui-même ; l'éditeur y a joint en appendice une vingtaine de notes explicatives. Est ajouté également le texte de deux chapitres-annexes, l'un sur l'essence du mystère, l'autre sur l'Église communauté mystérique : ils sont formés d'extraits des papiers laissés à Herstelle par dom Casel, qui les destinait à être englobés un jour dans un ouvrage sur le mystère du sacrifice chrétien. P. V.

J. A. Jungmann, S. J. **Liturgisches Erbe und pastorale Gegenwart.** Studien und Vorträge. — Innsbruck, Tyrolia Verlag, 1960, in-8°, VIII-560 p. ; DM. 25.

C'est toujours avec profit que l'on entreprend la lecture d'un ouvrage du Père Jungmann. Mais en marge de ses œuvres principales connues de tous, le savant jésuite autrichien a publié plusieurs études et prononcé de nombreuses conférences : le texte de certaines d'entre elles est peu accessible au grand public. Aussi les éditions Tyrolia furent-elles bien inspirées en proposant à l'Auteur que soit publié un recueil de ses travaux dispersés. On y trouve à la fois des études spécialisées et de larges développements d'aspect plus général, des articles de haute vulgarisation et de minutieuses mises au point, des contributions historiques, pastorales, doctrinales. Le titre du recueil exprime d'ailleurs fort bien quels sont les centres d'intérêt de l'Auteur et de son œuvre. La présentation soignée fait honneur aux éditeurs. P. V.

Th. Camelot, O. P. **Spiritualité du baptême** (Coll. « Lex orandi », 30). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-16, 288 p. ; 10,80 fr. fr.

En maints articles déjà, le P. C. s'était intéressé à la théologie patristique du baptême et de la confirmation. C'est une synthèse qu'il tente à présent. Non pour les spécialistes, assure-t-il dès la préface, mais pour tant de chrétiens qui, désireux d'approfondir leur vie spirituelle, négligent encore si souvent d'en chercher dans le baptême le fondement et le soutien permanent. Révéler toute la richesse de l'initiation chrétienne, c'était forcément ramener aux sources scripturaires, liturgiques, patristiques. l'A s'y emploie résolument ; son livre abonde en témoignages des premiers siècles, c'est un florilège catéchétique où règnent Tertullien, S. Cyrille de Jérusalem, Théodore de Mopsueste, S. Ambroise, S. Augustin, sans qu'on y oublie S. Thomas. Plutôt que de suivre le développement du dogme et de la pratique chrétienne, qui risquait de rebuter certains par une allure trop positive, le P. C. a choisi un mode d'exposition plus organique. « Sacrement de la foi », le baptême est d'abord décrit en lui-même comme pro-

fession et engagement de foi, comme entrée dans l'Église, et mystère d'illumination. Une 2e partie, « mort et résurrection », y souligne l'assimilation au mystère du Christ. Enfin, onction et sceau du chrétien, en liaison intime avec la confirmation, comme avec le propre baptême du Christ, il nous apparaît dans sa relation essentielle avec le Saint-Esprit. Cette présentation synthétique tient d'ailleurs beaucoup plus de la méditation théologique sur le baptême, source de vie spirituelle, que de la réflexion et de la systématisation théologiques. Et quoiqu'à l'intérieur de chaque chapitre, l'A. garde, en la soumettant à un certain ordre logique, une démarche qui va de la pratique liturgique ou des textes scripturaires aux commentaires patristiques, on eût aimé dans l'exposé des articulations plus marquées et un enracinement plus concret dans l'histoire comme dans l'expérience chrétienne de la vie quotidienne. Au lecteur superficiel on éviterait ainsi l'impression de piétiner un peu dans une telle profusion de citations accourues de partout et la pastorale y trouverait un accent plus direct de témoignage vécu. On souhaiterait également que soient plus explicitement discernées selon leur originalité spécifique les autorités respectives de l'Écriture, de la liturgie, des Pères et de la scolastique. L'intelligence spirituelle du baptême y gagnerait plus de relief et de fermeté. Mais ces souhaits ne diminuent pas le mérite d'un livre qui, pour la première fois depuis longtemps, initie le chrétien latin à vivre plus consciemment le sacrement de son initiation. E. F.

THÉOLOGIE

O. Andrén. **Rättfärdighet och Frid.** En studie i det första Clemensbrevet. — Stockholm, Svenska Kyrkans Diakonistyrelses Bokförlag, 1960, in-8°, 236 p.

Voici un nouvel et éloquent exemple de l'intérêt que porte l'École philologique scandinave à l'exégèse plénière des mots-clef de l'ancienne littérature chrétienne. M. Andrén se penche sur la δικαιοσύνη et l'εἰρήνη telles qu'elles apparaissent jumelées dans la *Prima Clementis*. S'il faut décidément se résigner à ignorer la cause exacte des troubles qui remuèrent les chrétiens de Corinthe, on constate cependant que la difficulté interne a poussé les meneurs à faire montre d'un ζῆλος, fruit de l'orgueil, radicalement opposé à la paix et au bon ordre qu'engendrent toujours les avances du Dieu qui justifie. Un examen attentif (mais est-il totalement impartial ?) du thème de la justice dans les premiers écrits chrétiens et dans la littérature ambiante, examen que complète un tableau de la paix et de ses principales composantes que sont l'ἀγάπη et la μετάνοια, aboutit à cette conclusion de bon sens : les vues de Clément ne relèvent en rien de l'esprit de système ; la justice apparaît à ses yeux, non pas comme un concept théologique aux arêtes tranchées, mais plus simplement comme une facette parmi d'autres de cette paisible concorde dont l'évêque de Rome se veut le héraut auprès des Corinthiens divisés. P. V.

C. Eichenseer, O. S. B. **Das Symbolum Apostolicum beim Heiligen Augustinus** (Kirchengeschichtliche Quellen und Studien, 4). — St. Ottilien, Eos Verlag, 1960, in-8°, xxiv-504 p. ; DM. 45,–.

Le P. Eichenseer s'est courageusement attelé à débrouiller le difficile problème du symbole de foi tel qu'on le voit utilisé dans les écrits de saint Augustin. Une première partie du travail étudie le symbole dans l'Église ancienne en général, son nom, son origine, son expression littéraire, son usage liturgique. A ce propos, la relation très étroite, encore que non exclusive, qui dès les débuts unit la règle de foi au baptême, est clairement soulignée. Mais l'intérêt majeur de l'ouvrage est centré sur le symbole augustinien. Si la matière est abondante, du fait surtout de la conservation des sermons directement consacrés à l'explication du symbole, par contre le travail ne pouvait manquer d'être ardu, car pour deux de ces sermons seulement, les nos 213 et 215, le texte est critiquement établi. Or précisément, tandis que, dans le premier sermon, Augustin base son exposé sur le symbole milanais de son propre baptême, dans le second, il commente franchement un Credo africain. Et entre les deux schémas les divergences sont nettes, importantes parfois *(in* ou *per sanctam ecclesiam)*. D'ailleurs, même là où le texte du sermon est bien établi, celui du symbole sous-jacent reste parfois peu sûr, puisque la tradition, rappelée explicitement par Augustin, était de ne point prononcer en public la formule du Credo. Très judicieusement, l'A. témoigne à l'endroit de ces variantes dûment attestées le respect auquel elles ont droit. En des pages à la fois très denses et très nuancées, il égrène un à un les articles du Credo augustinien tel qu'il se dessine en filigrane dans ses œuvres. L'A. s'attache surtout au libellé du symbole « personnel », celui qu'on utilisait à Milan lors du baptême d'Augustin, celui que plus tard l'évêque d'Hippone continuera régulièrement d'exposer à son peuple d'Africains. (Ceci, d'ailleurs, n'est pas un cas isolé dans l'Église ancienne : qu'on songe à Rufin d'Aquilée qui, par respect pour le symbole romain utilisé lors de son baptême à Rome, le préféra toujours à celui qui était en usage dans sa propre église d'Aquilée.) C'est bien la méthode de travail qu'il faut : soumission au texte avant toutes choses, quitte à ce qu'on soit amené en conséquence à réviser les idées reçues sur tel ou tel point, même doctrinal. On peut ne pas souscrire pleinement à chacune des considérations dont fourmille le livre du Père Eichenseer. Il reste que, grâce à ce très beau travail, nous connaissons mieux aujourd'hui la teneur exacte des deux schémas qui ont véhiculé la foi du plus grand Docteur de l'Église. P. V.

M. Agterberg, O.E.S.A. **« Ecclesia-Virgo ».** Étude sur la virginité de l'Église et des fidèles chez saint Augustin (Extrait de *Augustiniana* VIII-X, 1958-60). — Héverlé-Louvain, Institut Historique Augustinien, 1960, in-8°, 136 p. ; 120 fr.

Cette thèse de doctorat présentée à l'Angelicum et parue précédemment dans la revue *Augustiniana* s'impose à notre attention. De l'avis de son A., saint Augustin a creusé le thème de la virginité à partir de deux passages scripturaires fondamentaux : la parabole matthéenne des dix vierges et le *Desponsavi vos uni viro virginem castam exhibere Christo* de saint Paul. Ce qui est frappant, c'est le lien très étroit établi par Augustin entre la virginité de l'Église et celle des chrétiens (cette dernière étant simplement la *virginitas mentis* du croyant ou la virginité plus parfaite de la vierge consacrée), au point qu'à ses yeux l'une soit réellement fonction de l'autre. Il faut citer textuellement la conclusion finale : « L'*Ecclesia-Virgo* est pour Augustin l'unité personnifiée des nombreux fidèles, qui sont vierges parce qu'ils possèdent intérieurement, dans la foi, l'espérance et l'amour, par la grâce du Christ, un connaître et un vouloir affran-

chis de la concupiscence et, partant, une pudicité ou continence qui s'incarne dans la chasteté conjugale ou celle du veuvage et trouve sa plus belle expression dans la virginité de la chair. » Travail solidement documenté, mené avec méthode et qui de ce fait offre les meilleures garanties. Une liste des passages augustiniens cités eût rendu service. P. V.

K. Rahner. **Écrits Théologiques.** T. II. *L'appartenance à l'Église d'après la doctrine de l'encyclique « Mystici Corporis Christi ». Piété personnelle et piété sacramentelle.* Trad. de R. Givord. — *Vérités oubliées sur le sacrement de pénitence.* Trad. de H. Declève, S. J. (Coll. « Textes et études théologiques »). — Paris-Bruges, Desclée De Brouwer, 1960, in-16, 200 p. ; 96 fr. b.

Apparemment juxtaposées par leur matière, ces 3 études sont étroitement solidaires par la méthode et par le point de vue qui les commande. Nous y retrouvons avec un intérêt toujours accru la manière du P. R. Au delà de la simple description historique ou phénoménologique, comme de la systématisation strictement déductive, le donné révélé est réfléchi en profondeur, selon une démarche souvent fort abstraite, mais toujours rigoureuse ; les schèmes imaginatifs et les catégories de pensée sont critiqués de façon pénétrante à la lumière d'une logique jalousement théologique si souvent analysées *in vitro*, les réalités sont ici ressaisies dans leur complexité organique, dans leur solidarité, dans l'essentielle interférence du monde et de l'histoire, de l'institution et de l'événement, des choses et des personnes, de l'individu et de la communauté, de l'humain et du chrétien, Christ et Église, — le tout dans l'acte du Dieu de grâce qui révèle et qui sauve. Œuvre d'assainissement par rapport à tant de tentations de la théologie posttridentine : pseudo-réalisme physiciste ou extrinsécisme nominaliste ; mais œuvre de théologie classique dans toute la force du terme, puissamment traditionnelle même lorsqu'elle parle de « vérités oubliées », résolument attachée à saisir la Révélation à partir de ses « lieux » les plus immédiats : magistère et pratique vécue de l'Église. Plus précisément, ces 3 études gravitent dans leur ensemble autour d'une même question : rapport constitutif de l'intention personnelle et de la réalité objective, qu'il s'agisse de l'appartenance à l'Église (« ordination » au Corps Mystique), de la vie spirituelle (piété personnelle et liturgie) ou de la pénitence (actes du pénitent, prière de l'Église, absolution). De ces pages souvent très, voire trop denses, il faut spécialement retenir une analyse serrée de l'inclusion nécessaire et réciproque de l'aspect subjectif de la vie de la grâce et de sa réalisation objective, dont le sacrement *(opus operatum)* représente la consécration normale (pp. 128-145), ainsi qu'un développement magistral sur l'unité originaire qui relie les hommes entre eux au plan métaphysique comme au plan surnaturel de l'incarnation fondement de la présence *concrète* de l'Église à tout *votum baptismi* même implicite (pp. 99-112). Sans doute pourrait-on pousser cette réflexion plus loin encore : pour en montrer toute la cohérence, on gagnerait à expliciter le rapport et l'unité existant entre les différentes étapes de l'économie du salut, dès avant l'incarnation et jusqu'à la récapitulation finale. Mais l'A., très modestement, présente ses études comme des esquisses. Nous n'en connaissons pas de plus prometteuses sur des sujets aussi délicats et déterminants. Attendant avec impatience que se poursuive un travail de traduction dont on devine l'austérité et les embûches, dont on sait aussi tout le prix, nous exprimons aux traducteurs notre gratitude, et notre vœu : qu'on aère autant que possible la typographie et le style. E. F.

H. Rondet, S. J. **Introduction à l'étude de la théologie du mariage.** — Paris, Lethielleux, in-16, 1960, 202 p. ; 9,60 fr. fr.

Comme il l'avait fait pour la grâce, pour la mariologie et, plus récemment, pour le péché, le P. R. introduit cette fois à la théologie du mariage en l'abordant sous l'angle du développement du dogme et de la théologie. Dans le cas du mariage tout particulièrement, l'étude de la tradition dans son devenir s'impose préalablement à tout essai de systématisation. Cette histoire nous est retracée dans ses lignes maîtresses en une douzaine de chapitres brefs. Nous acheminant du monde préchrétien aux discussions récentes sur les fins du mariage, elle nous découvre à chaque grand tournant de la civilisation un aspect nouveau de la compréhension du mariage : mariage et continence, indissolubilité, contrat, sacrement, privilège paulin, empêchements, institution, législation civile. L'A. peut alors tirer des conclusions générales : métaphysique chrétienne de l'amour (une étude plus précise de la sexualité eût été bienvenue), sacramentalité du mariage, contrat et sacrement, juridiction, unité et indissolubilité, mariage et virginité. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une introduction. Mais fruit d'un travail souvent de première main et d'une réflexion mûrie au contact de l'histoire, éprouvée par un long enseignement, elle ne manque pas d'être éclairante par les jalons qu'elle pose (développement de la théologie), stimulante par les questions qu'elle relance (par ex. rapport entre *ratum* et *consummatum*, p. 167, ou entre juridiction de l'Église et de l'État, dans le cas surtout des infidèles, p. 169), bienfaisante par son attention à rappeler le caractère chrétien et donc sacrificiel du sacrement, à mettre en garde contre les confusions entre « art d'aimer » et vie de la charité, entre *érôs* et *agapè*. Regrettons seulement que cette théologie ne soit pas plus explicitement réfléchie à la lumière d'une théologie biblique développée de façon plus organique et reconnue dans son autorité spécifique (le rapport proposé entre contrat et « alliance » p. 150, eût évidemment mérité plus qu'une simple allusion). L'aspect pastoral de cette théologie eût également gagné à s'exprimer davantage. En appendice, une traduction du décret du concile de Trente et une bibliographie qui, fort bien documentée jusqu'à la guerre, devrait être complétée pour les ouvrages plus récents (l'A. semble ignorer une thèse importante de M. A. Coste-Floret sur *La nature juridique du mariage*, Montpellier, 1935). E. F.

O. Lottin, O. S. B. **Psychologie et Morale aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.** VI. *Problèmes d'histoire littéraire de 1160 à 1300.* — Gembloux (Belgique), Duculot, 1960, 16,5×25, 516 p.

D. L. a beaucoup écrit. Certaines de ses études étaient à chercher dans divers périodiques. On sera content de trouver réunies ici celles concernant le sujet et l'époque qu'indique le titre. L'A. déclare dans l'avant-propos : « Nous ne les rééditerons pas toutes : plusieurs ont été dépassées par des travaux plus importants ou des recherches plus exhaustives ; d'autres ont été spontanément répudiées par nos propres études ultérieures ou victorieusement réfutées par de savants médiévistes. Quant aux études que nous rééditons en ce tome VI, plusieurs seront suivies d'un *post scriptum* qui apporte de nouvelles précisions ou rencontre des objections qui nous ont été opposées. » D. L. ajoute qu'il a cru devoir joindre, en appendice, deux petites études, publiées pendant et après l'impression du t. V, qui complètent ce qui a été dit de l'école d'Anselme de Laon ; et il explique pourquoi il ne fait pas de même pour deux études omises

dans le t. IV : *Les vertus morales acquises sont-elles de vraies vertus ? La réponse des théologiens de Pierre Abélard à Pierre Auriol*, et *La connexion des vertus morales acquises, au début du XIV^e siècle*. Faute de place, nous devons nous borner à indiquer les titres des 24 études constituant le volume. Pour chacune, on trouvera, soit dans le texte, soit en note, les précisions désirables : si le texte primitif est reproduit tel quel ou s'il a été modifié, si plusieurs articles ont été réunis en une seule étude, où et quand fut faite la première publication, etc. Études : I. *Le premier commentaire connu des Sentences de Pierre Lombard ;* II. *Un traité de l'école porrétaine attribué faussement à Prévostin de Crémone ;* III. *Le traité d'Alain de Lille sur les vertus, les vices et les dons du Saint-Esprit ;* IV. *Alain de Lille, une des sources des « Disputationes » de Simon de Tournai ;* V. *La Summa de Sacramentis « Totus homo » est-elle l'œuvre d'Alain de Lille ?* VI. *A propos des « Glossae super Sententias » attribuées à Pierre de Poitiers ;* VII. *La « Summa » attribuée à Étienne Langton ;* VIII. *Quelques « quaestiones » de la collection de Douai 434 ;* IX. *L'influence littéraire du chancelier Philippe ;* X. *Roland de Crémone et Hugues de Saint-Cher ;* XI. *A propos de Jean de la Rochelle ;* XII. *Deux commentaires sur l'Ethica vetus des environs de 1230-1240 ;* XIII. *Ouvrages théologiques de saint Albert le Grand ;* XIV. *L'authenticité du « De potentiis animae » de saint Albert le Grand ;* XV. *Saint Albert le Grand et l'Éthique à Nicomaque ;* XVI. *Un commentaire sur les Sentences tributaire d'Odon Rigaud ;* XVII. *A propos du Commentaire des Sentences de Pierre de Tarentaise ;* XVIII. *La date de la question disputée « De malo » de saint Thomas d'Aquin ;* XIX. *Le Commentaire sur les Sentences de Jean de Murro est-il trouvé ?* XX. *Un quodlibet inconnu de Godefroid de Fontaines ;* XXI. *L'« ordinatio » de Jean Duns Scot sur le livre III des Sentences ;* XXII. *Robert Cowton et Jean Duns Scot.* Appendices : XXIII. *La doctrine d'Anselme de Laon sur les dons du Saint-Esprit et son influence ;* XXIV. *Le « Liber pancrisis »*. En guise de conclusion, D. L. traite deux problèmes : 1° Les rapports chronologiques entre le Commentaire des Sentences d'un auteur donné et ses questions disputées ; 2° Le conflit possible entre la critique interne et la critique externe. Enfin les tables (manuscrits, auteurs, analytique).

D. R. REUL.

M. Trémeau, O. P. **Principes de morale chrétienne.** — Paris, Lethielleux, 1959, in-16, 304 p. ; 9 fr. fr.

L'A. ne s'adresse pas aux théologiens, mais aux prêtres et catéchistes. Reconnaissant après tant d'autres la nécessité de renouveler la présentation de la théologie morale en fonction de ses sources et de la pastorale, il commence par en formuler les traits essentiels : morale théocentrique, surnaturelle, christocentrique, efficace, eschatologique, de conversion. Cette introduction ne donne malheureusement pas le ton au corps de l'ouvrage. Vulgarisation assez élémentaire de la *secunda*, celui-ci perd le bénéfice d'une exégèse un peu rigoureuse de la pensée de saint Thomas, soit pour la commenter à la façon de Gilson, soit pour la repenser en fonction des questions posées dans l'introduction, à la façon de Gilleman (le bouleversement du plan de saint Thomas demanderait à se justifier), comme il s'interdit de reprendre l'ensemble en fonction des besoins et des possibilités de la pastorale contemporaine, à la façon de Häring. On peut craindre que, malgré sa compréhension ouverte de saint Thomas et son souci pastoral très réel, ce livre n'arrive un peu tard.

E. F.

SPIRITUALITÉ

ORIGÈNE. **Esprit et Feu.** I. *L'âme.* II. *Le Christ, parole de Dieu.* Textes choisis et présentés par Urs VON BALTHASAR. Trad. par les Dominicaines d'Unterlinden. — Paris, Éd. du Cerf, 1959-60, 2 vol. in-16 de 158 et 262 p. ; 7,20 et 9,90 fr. fr.

L'unique volume de l'édition allemande nous sera monnayé en quatre petits livres dont voici les deux premiers. Cet ouvrage voudrait permettre à un public plus large que celui des théologiens de prendre contact avec l'œuvre d'Origène. En cinquante pages très pénétrantes, le P. Urs von Balthasar suggère la grandeur exceptionnelle du maître d'Alexandrie et nous indique la façon d'aborder son œuvre. Ces pages datent de 1938. Leur auteur les retoucherait peut-être aujourd'hui, mais elles nous semblent parmi les plus belles que l'on ait écrites sur Origène. Les extraits dont la longueur varie de deux lignes à plusieurs pages, sont groupés autour de quelques thèmes directeurs. Le premier volume est consacré à l'anthropologie, le second à la théologie de la Parole. La traduction française a été reprise aux *Sources Chrétiennes* chaque fois que cela a été possible. Les textes sont parfois de toute beauté, dans le second volume surtout. De tels extraits nous familiarisent avec les thèmes favoris d'Origène et tracent un portrait assez complet de sa pensée, sans pouvoir cependant remplacer une lecture suivie. J.-B. R.

R. THOMAS, O. C. S. O. **Notes sur Guillaume de Saint-Thierry** (Coll. « Pain de Cîteaux »). — La Trappe, 1959, 2 vol. in-16 de 116 et 156 p. ; pro manuscripto, hors commerce.

Depuis quelque temps déjà, des abbayes cisterciennes de France éditaient hors commerce une série de traductions d'œuvres monastiques des origines de l'Ordre. Inspirée du même souci de ressourcement, la nouvelle collection nous annonce traductions et études concernant les Pères de Cîteaux. On ne pouvait mieux commencer que par Guillaume de Saint-Thierry, dont le P. Th. nous présente en 2 volumes la personnalité et la doctrine. Simples « notes » assure modestement le titre, mais bien informées des études plus techniques de dom Wilmart, de dom Déchanet, du P. Dumeige, de M. Davy. Le 2e volume en particulier offre une esquisse suggestive de la théologie mystique de G. de S.-T., retraçant les grandes étapes de la montée de l'âme, par la foi, dans la connaissance et l'amour de Dieu. Dans leur simplicité et leur familiarité aimante à l'égard de l'homme et de son œuvre, ces pages sont bien faites pour nous en faire goûter l'âme de cette intelligence du cœur et de l'esprit que nous apprenons à leur contact. E. F.

M.-D. POINSENET. **Par un sentier à pic.** Saint Jean de la Croix (Bibl. Ecclesia, 57). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 256 p. ; 10 fr. fr.

Le titre même de l'ouvrage indique suffisamment que cette biographie décrit l'itinéraire spirituel de saint Jean de la Croix. Basé sur une sérieuse documentation historique et topographique, et tracé d'une plume alerte, le récit est d'une lecture aisée et simple. Le plus grand mérite de l'A. est peut-être d'avoir fait un choix judicieux de textes du Docteur du Carmel qui éclairent la route et donnent au lecteur l'envie d'aller s'abreuver directement à la source. S. C.

R. VOILLAUME. **Lettres aux Fraternités.** — Paris, Éd. du Cerf, 1960, 2 vol. in-16, 408 et 344 p. ; 21,60 fr. fr.

Les lettres du Père Voillaume à ses Fraternités contiennent une telle richesse spirituelle qu'il faut lui être très reconnaissant de les avoir communiquées à toute la chrétienté en les publiant. Destinées aux Petits Frères de Jésus, elles atteignent tous les chrétiens, et, pour ceux qui sont consacrés à Dieu, elles sont une source d'enseignements précieux, basés sur l'expérience de la vie religieuse. Le Père Voillaume a un don particulier d'analyser les facteurs psychologiques et les problèmes spirituels que pose à notre époque une vie donnée à Dieu ; il en parle franchement, avec un sens de Dieu et une force d'âme qui reflètent si bien l'exigence de l'Évangile et son sens des hommes. Il faut noter surtout ce premier chapitre : *Le second appel*, que chacun, prêtre, religieux ou laïc, doit méditer. Les pages sur l'amitié entre religieux, celles sur le sacerdoce, sur la prière surtout qui tient une place importante dans la vie des Petits Frères, retiennent également l'attention. Un moine s'étonne sans doute de ce que, sur les bases spirituelles qu'il établit, le Père Voillaume ne fasse guère appel à l'office divin ; mais c'est là une orientation spirituelle plus particulière à sa Congrégation. Le second volume contient une série de lettres plus courtes, plus occasionnelles, qu'il faut lire et méditer également. D'excellentes tables analytiques permettent de regrouper les passages qui traitent d'un même sujet. A. W.

Le rôle de la Religieuse dans l'Église (Coll. « Problèmes de la Religieuse d'aujourd'hui »). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-8°, 206 p. ; hors commerce.

La manière d'adapter la vie religieuse féminine aux temps présents mérite assurément grande attention. Sans prétendre résoudre toute difficulté, une équipe de compétences s'applique ici à examiner divers problèmes rattachés à ce sujet. La vie religieuse est envisagée dans une suite de leçons théologique (Congar), canonique (Carpentier), liturgique (Rousseau), dans son élévation contemplative, etc. Cet ouvrage fournit aussi des directives d'apostolat concernant nos pays, les secteurs déchristianisés, les régions de mission (Mgr Maury). Tout l'ensemble tient bien compte des authentiques valeurs de dévouement et d'apostolat qui appartiennent à la femme vouée à Dieu. I. R.

V.-M. Breton, O. F. M. **Aux âmes consacrées.** Lettres de direction. I. — Mulhouse, Salvator, 1960, in-16, 236 p. ; 90 fr. b.

La spiritualité de ce vrai fils de saint François témoigne d'un authentique élan de vie surnaturelle : la recherche du divin y apparaît joyeuse, soutenue par l'abnégation, l'humilité et la discrétion. — On regrette qu'aucune table ni quelques indications n'orientent le lecteur. I. R.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Ch. Poulet, O. S. B. (†). **Histoire de l'Église.** Nouvelle éd. revue et mise à jour par L. Gaillard, O. S. B. T. II. *Temps Modernes.* — Paris, Beauchesne, 1960, 14×22,5, 447 p., 1 pl. h.-t. ; 20 fr. fr.

De l'éclosion de la Réforme (avec coup d'œil rétrospectif sur les causes de celle-ci) à l'élection de Jean XXIII. D. G. a pu utiliser de nombreux ouvrages récents ; aussi l'exposé est-il, pour certains chapitres, relativement détaillé ; mais il manque parfois de clarté, notamment parce qu'on ne voit pas toujours

à qui ou quoi se rapportent les pronoms. Généralement, par siècle ou demi-siècle ; ce qui favorise les vues d'ensemble. Bons aperçus sur la science catholique et l'activité missionnaire aux XVI^e^ et XVII^e^ s. ainsi que sur la vitalité chrétienne et l'activité intellectuelle au XIX^e^. Mais pas d'histoire suivie de la papauté. Erreurs typographiques : p. ex., p. 113, l. 34, il ne s'agit pas d'Urbain VII (omis p. 429) ! Et confusions : p. 29, l. 21, lire *Yuste*, non *Saint-Yuste* ; p. 69, l. 2, la VIII^e^ session eut lieu à Trente, non à Bologne (cf. *Rev. Bén.*, 1958, p. 138) ; p. 72, D. R. Ancel, O. S. B. († 23 juin 1932), fut moine de Ligugé, non de Maredsous (son étude sur *La disgrâce et le procès des Carafa* parut aussi dans notre Revue) ; p. 76, ce n'est pas à Sixte-Quint, mais à Sixte IV, que la chapelle Sixtine doit son nom (les fresques de la voûte furent achevées en 1512, et le *Jugement dernier* en 1541, donc avant l'élection de Sixte-Quint) ; etc. Et D. G. a parfois oublié de tenir compte des dernières béatifications et canonisations ; p. ex., p. 49, pour John Fisher et Thomas More ; p. 429, pour Innocent XI et Pie X ; et ailleurs pour d'autres. D. G. ne voudrait-il pas rétablir, en les corrigeant, dans la prochaine édition des deux tomes, les tableaux généalogiques d'autrefois ? D. R. REUL.

P. DE LUZ. **Histoires des Papes.** — Paris, Albin Michel, 1960, in-8°, 2 vol. de 424 et 496 p., 24 ill. h.-t. ; 42 fr. fr.

Il manquait, accessible au grand public de langue française, une Histoire des Papes depuis les origines jusqu'à notre époque. Les deux volumes que nous présentons sont en fait une histoire de l'Église axée sur l'action personnelle de la Papauté. Ce n'est pas une suite de biographies mais un large exposé où les papes défilent tour à tour. L'A. procède par périodes : Le temps des Martyrs ; De la Liberté à l'indépendance (313-756) ; La douce tutelle carolingienne (756-896) ; L'ère de plomb (896-1057) ; Les grands papes, les grands saints, les grands conciles (1057-1304) ; Les papes d'Avignon (1305-1377) ; Le grand schisme d'Occident (1378-1417) ; De l'Unité restaurée à la Réforme de Trente (1417-1565) ; De la Réforme de Trente à la Révolution française (1566-1789) ; La Papauté et la Révolution française (1789-1814) ; Les derniers temps de l'État de l'Église (1814-1870) ; la Captivité (1870-1929).

C'est l'œuvre probe d'un véritable historien. Il ne s'embarasse pas de discussions érudites ni de préoccupations polémiques ou apologétiques ; il se contente de décrire les faits et les personnages tels que l'histoire les présente. On devine aisément, sous-jacente au récit, une documentation solide.

La lecture de cet ouvrage est extrêmement agréable ; l'auteur a su mettre en évidence, et parfois de manière très pittoresque, les traits caractéristiques d'une époque ou d'un homme. Sa plume est élégante et alerte. Les illustrations consistent en cartes géographiques et, pour les papes postérieurs à Innocent III et dont on possède une effigie authentique, dans la reproduction de médailles.

La mort a empêché M. de Luz de terminer son œuvre ; celle-ci s'arrête en plein pontificat de Léon XIII. Elle a été achevée par M. G. Truc qui a puisé dans la documentation de l'auteur et s'est inspiré de sa méthode et de son esprit.

D. M.

BÉNÉDICTINS DE PARIS. **Vies des Saints et des Bienheureux.** XIII. *Supplément. Table générale.* — Paris, Letouzey et Ané, 1959, in-8°, 596 p. ; 22 fr. fr.

Nos confrères parisiens auront poussé un soupir de soulagement en voyant paraître en 1959 le dernier volume de leur travail inauguré en 1935. Ce tome XIII raconte d'abord la genèse de l'œuvre de dom Baudot, ensuite sa prise en charge

par les Bénédictins de Farnborough, puis de Paris. C'est découvrir au public les points forts et les points faibles de l'œuvre. Le mérite des collaborateurs n'est certes pas en cause, mais la valeur critique de l'ouvrage, qui se dessine après le tome de juin, n'est pleinement assurée qu'avec celui d'octobre.

Viennent ensuite plus de 200 pages de notices nouvelles, concernant principalement les bienheureux ou saints élevés par Pie XII aux honneurs des autels. S'y ajoutent quelques *praetermissi*, dont saint Charlemagne... Ce serait le moment de signaler, au 23 avril, Gérard d'Orchimont, Cistercien, ancien abbé de Florennes, et quelques martyrs anglais (par exemple Thomas Pickering et ses deux compagnons, au 17 décembre ou au 3 mai) ou d'Extrême Orient (tel Jean-Louis Bonnard, au 1er mai).

La table, bien faite, rendra de grands services. Elle est purement onomastique. Comme il est à espérer que la publication des Bénédictins de Paris sera reprise en une édition nouvelle, peut-on suggérer d'établir aussi une table topographique et surtout une analyse ascétique ou morale ? Ce serait un beau couronnement de pareille œuvre. S. C.

A. P. Frutaz. **Il complesso monumentale di Sant'Agnese e di Santa Costanza.** — Rome, Tipogr. poliglotta Vaticana, 1960, 20×14, 160 p., 49 pl. h.-t., 1 plan.

Cette élégante plaquette, que Mgr Frutaz consacre à l'ensemble monumental de Sainte-Agnès et de Sainte-Constance, nous dit avec sobriété et science ce que l'on doit savoir sur ces deux personnages et sur les édifices dont ils sont titulaires. Sainte Agnès, qui endura le martyre, probablement sous Dioclétien, fut ensevelie sur le côté gauche de la Voie Nomentane dans un cimetière qui, par la suite, prendra son nom. A l'époque constantinienne on éleva une basilique et un oratoire *ad corpus* qui fut remplacé, sous Honorius Ier, par l'actuelle basilique. Celle-ci, restaurée d'abord par Pie IX, le fut à nouveau récemment (1957-58). Tout proche de cette construction, s'élève le mausolée de Sainte-Constance, construit par la fille de Constantin. C'est un édifice à plan central, précédé d'un atrium. Le mausolée fut, au moyen âge, transformé en église et Alexandre IV y consacra un autel en 1256. Cet édifice a été restauré peu avant la guerre ; on lui a rendu à cette occasion ses lignes primitives. On lira avec un intérêt particulier le chapitre que l'auteur consacre à la description archéologique de la basilique d'Honorius Ier. De nombreuses illustrations en hors-texte dont trois en couleurs rehaussent encore l'attrait de ce petit guide. On y a joint des résumés français, anglais, espagnol et allemand. D. M.

Ed. Schwartz. **Zur Geschichte der alten Kirche und ihres Rechts** (Gesammelte Schriften, 4). — Berlin, de Gruyter, 1960, in-8°, XII-344 p. ; DM. 44.

Nous avons recensé récemment (*Rev. Bénéd.* LXX [1960], p. 444) le troisième tome des *Gesammelte Schriften* de Eduard Schwartz et nous en avons souligné les mérites. La même chose doit être dite pour le présent volume qui contient une série d'articles plus récents. Les pôles d'intérêt sont, pour chacune de ces études, les conciles, origine et fonctionnement, les collections canoniques et les rapports entre l'Église et l'Empereur. En ces matières, l'auteur est un spécialiste inégalé. Son esprit et sa méthode, qui relèvent d'un rationalisme absolu, sont cependant la cause de certaines limites dans l'interprétation et dans la synthèse. L'ouvrage est suivi de la bibliographie complète de Ed. Schwartz. Elle révèle l'abondance d'une œuvre qui, dans des domaines divers, n'est pas

près de passer. Voici les titres des quatre articles repris ici : *Zur Kirchengeschichte des 4. Jahrhunderts* (ZNW. 34, 1935), *Ueber die Reichskonzilien von Theodosius bis Justinien* (Zeits, der Savigny-St., kan. Abt. 11, 1921), *Die Kanonessammlungen der alten Reichskirche* (*ibid.*, Abt. 25, 1936) et *Zur Kirchenpolitik Justinians* (Sitz. Bayer. Ak., Ph.-Hist. Abt. 1940). M. B.

Studia Gratiana post octava Decreti Saecularia. Édités par J. Forchielli et A.-M.Stickler, t. VI et VII. — Bologne, Institutum Gratianum (Université), 1959, 17,5×25, 453 et 483 p., 28 pl. h.-t. dans le t. VII ; chacun 6.000 lires.

Heureuse surprise ! Et ces tomes ne sont pas les derniers : on annonce déjà 25 études *quae in sequentibus voluminibus edentur*, en ajoutant : *alias dissertationes auctores ad nos se missuros esse polliciti sunt.* Le t. VI n'en contient que deux, mais fort longues ; le t. VII, onze, et les planches (6 de la Vaticane, 10 de Vienne, 1 de Cambridge, 11 de Dantzig). T. VI. i) E. Will : *Decreti Gratiani Incunabula. Beschreibendes Gesamtverzeichnis der Wiegendrucke des Gratianischen Dekretes.* L'A. a pu identifier avec certitude, comme datant de 1471 à 1500, 44 éd. du *Decretum* (il en mentionne aussi 3 qui sont *nicht belegt und zweifelhaft)*, 1 des *Rubricae*, 1 du *Decretum abbreviatum*, 1 du *Correctorium*. Les descriptions, très détaillées, sont basées sur le *Gesamtkatalog der Wiegendrucke* de la *Deutsche Staatsbibliothek* de Berlin. Les indications en ont été contrôlées et complétées au moyen de questionnaires envoyés aux détenteurs de ces incunables. Mais certains ne pouvaient être atteints ou n'ont pas répondu. Le travail de l'A. n'est donc pas absolument définitif. Plusieurs *Register* récapitulatifs. P. 59, au lieu de *Morlewetz-Mariémont* lire *Morlanwelz-Mariemont.* ii) A. Adversi (avec le concours de l'*Institutum Gratianum* et de la Bibliothèque Universitaire de Bologne) : *Saggio di un catalogo delle edizioni del « Decretum Gratiani » posteriori al secolo XV.* Jusqu'à présent les catalogues ne mentionnaient qu'une trentaine d'éditions du *Decretum* postérieures à 1500. On en trouvera ici une liste chronologique de 164, décrites en détail, avec indication du contenu et de nombreux renseignements. L'A. en cite aussi 16 autres, signalées par des répertoires bibliographiques ou d'autres ouvrages, mais qu'il n'a pu retrouver, et 40 au sujet desquelles les informations ne sont qu'*incerte e contradditorie.* Plusieurs *Indici* récapitulatifs. T. VII. i) G. Scano : *I manoscritti del Decreto di Graziano conservati nella Biblioteca Apostolica Vaticana.* Description et provenance de 40 *Codices*, avec beaucoup d'autres renseignements. ii) G. Rabotti : *Elenco descrittivo di Codici del Decretum in archivi e biblioteche italiane e straniere.* Réédition, mais après révision et avec compléments, du catalogue de la *Mostra di manoscritti e incunabuli del Decretum Gratiani* (Bologne, 1952). iii) Fr. Eheim : *Die Handschriften des Decretum Gratiani in Österreich.* Description. Plusieurs se trouvent dans les monastères bénédictins d'Admont, Kremsmunster, Melk, Saint-Pierre de Salzbourg, Saint-Paul *im Lavanttal.* iv) J. Sydow : *Die Dekret-Handschriften der Bayerischen Staatsbibliothek in München.* Des XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ s. Description, autres renseignements et conclusions. v) H.-L. Pink : *Decretum Manuscripts in Cambridge University.* L'A. en énumère et décrit onze. vi) L. Prosdocimi : *I Manoscritti della « Summa Decretorum » di Uguccione da Pisa — I — Iter Germanicum.* Cette étude est la première d'une série faisant suite à celle publiée dans le t. III des *Studia Gratiana.* Elle est consacrée aux mss de Bamberg (3), Cuse (1), Fulda (1), Leipzig (1), Marbourg (1) et Munich (2). vii) A. Vetulani : *Le Décret de Gratien et les premiers décrétistes à la lumière d'une source nouvelle.* Cette source est un ms. de l'ancienne bibliothèque municipale

de Dantzig contenant un abrégé du Décret, de la première moitié du XII^e s. L'A. conclut que Paucapalea ne fut pas le premier décrétiste et émet l'hypothèse que Gratien a conçu le plan de son œuvre dès l'époque du conflit entre Henri V et le pape Pascal II. Onze des planches illustrent cette étude. VIII) K. WOJTYŁA : *Le traité « de Penitentia » de Gratien dans l'abrégé de Gdańsk Mar. F. 275.* De l'examen de cet abrégé de Dantzig, qui est aussi un remaniement du texte original de Gratien, l'A. conclut que celui-ci, tel que nous le possédons, contient des interpolations, mais qu'on ne peut démontrer que le *de Penitentia* entier est une interpolation. IX) Fr. GILLMANN (†) : *Il Codice di Praga XVII A 12... e l'apparato al Decreto di Laurentius Hispanus* (mis au point par E. ROESSER). L'A. estime que les gloses de ce *Codex* ne dépendent pas directement de l'apparat de Laurentius, mais d'une recension de l'apparat de Joannes Teutonicus, dépendant lui de Laurentius, d'Uguccione da Pisa et d'autres décrétistes, et postérieure à la *Compilatio IV antiqua.* X) P. PALAZZINI : *L'imputabilità dell'atto umano nel periodo pre-grazianeo e nel « Decretum » di Graziano.* Deux systèmes étaient en présence : imputabilité *ex voluntatis consensu* et imputabilité *ex effectu.* Comment Gratien a concilié ces deux points de vue. XI) B. BIONDI : *Appunti intorno allo stato servile nel Corpus iuris civilis e nel Decreto di Graziano.* L'A. expose notamment la condition de l'esclave quant au mariage et à la famille dans le droit romain et quant au mariage et à l'ordination dans le droit de l'Église. — Eu égard aux nombreuses autres études qui sont annoncées ou promises, nous souhaitons aux prof. Forchielli et Stickler : *Ad multos annos !*

D. R. REUL.

Mittellateinisches Wörterbuch. Bis zum ausgehenden 13. Jahrhundert. Herausg. von der Bayerischen Akademie der Wissenschaften und der Deutschen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Band I, Liefer. 2 : *addebeo-aer.* Liefer. 3 : *aera-allium.* — Munich, C. H. Beck'sche Verlag, 1960, in-4°, 80 p. ; DM. 15.

Nous avons déjà signalé (*Rev. Bénéd.* LXX [1960], p. 458) la parution de la première livraison de ce nouveau dictionnaire ; nous en avions exposé le but, les caractéristiques et les qualités. On retrouvera celles-ci dans les présents fascicules. Qu'il nous suffise d'épingler ici quelques mots qui ont été particulièrement développés : *adducere, adiutorium, administratio, admonitio, adoptio, adventus, advocatia, aedes, aedificium, aevum, ager, agnosco, ago, albus, alius...* Les mots nouveaux, absents du *Thesaurus linguae latinae* (marqués ici d'un astérique), restent nombreux : près de la moitié de ceux qui sont analysés.

D. M.

Navigatio Sancti Brendani Abbatis from Early Latin Manuscripts. Edited with Introd. and Notes by C. SELMER (Publ. in Mediaeval Studies, XVI). — Notre Dame (Indiana, U.S.A.), University Press, 1959, in-8°, LII-132 p. ; $ 4,75.

Né dans le dernier quart du V^e siècle, l'Irlandais Brendan se rendit rapidement célèbre tant par la sainteté de ses mœurs que par le nombre imposant de ses expéditions en haute mer. La tradition fixa son souvenir dans une *Vita* et une *Navigatio ;* si la première semble historiquement assez solide, la seconde, par ailleurs, recueille plus volontiers des récits largement orchestrés par les légendes populaires. Depuis toujours, les spécialistes se sentaient gênés par l'absence d'une édition critique de la *Navigatio,* dont les recensions s'avéraient passablement

divergentes. Cent vingt manuscrits ! M. Selmer a voulu être ce « self-sacrificing scholar » que chaque celtisant appelait de ses vœux. Plusieurs travaux d'approche l'amenèrent à retenir dix-huit manuscrits s'échelonnant de la fin du x^e^ siècle au milieu du xii^e^. Tous ces témoins se rattachent, moyennant les chefs de file de branches secondes, à quatre familles principales, occupant chacune un champ géographique plus ou moins délimité, savoir : les plaines du Nord, le sud de l'Allemagne, la France et le pays rhénan. Leurs chefs de file doivent dériver, en définitive, d'un original unique lotharingien. Il est possible, à partir de ce stemma, de situer les manuscrits non retenus. Le texte semble avoir été le mieux conservé dans le ms. 401 de la Bibliothèque de l'Université de Gand, dont la provenance ancienne reste malheureusement obscure. Encore qu'on se défie toujours un peu des stemmas trop précis, on possède maintenant, grâce à M. Selmer, un texte sûr de la *Navigatio*. De précieuses notes, paléographiques, bibliographiques et autres, augmentent encore la valeur de cette belle édition. Un seul regret : que l'A., sacrifiant peut-être à une humilité excessive, n'ait pas à tout le moins résumé ici les résultats de son enquête très fouillée sur l'origine de l'œuvre ; dans les *Studien und Mitteilungen* de 1956, il avait proposé la première moitié du x^e^ siècle, Trêves et sa réforme monastique, et jusqu'au nom même d'un auteur présumé : un certain Israël, Scot d'origine, qui vint terminer ses jours comme moine à Trêves. Une suggestion, pour terminer : le ms. G, si proche de l'original, ne serait-il pas, lui aussi, originaire de Saint-Maxime, comme le sont maints autres mss du dépôt gantois ?

P. V.

The Bridlington Dialogue. An Exposition of the Rule of St. Augustine for the Life of the Clergy. Translated and edited by a Religious of C. S. M. V. — Londres, Mowbray, 1960, in-8°, x-400 p. ; £ 4/4/–.

On ne connaît l'existence du *Dialogue de Bridlington* que depuis 1932, lorsqu'un ms. qui le contenait fut acquis par la bibliothèque Bodleienne d'Oxford ; il s'agit du Ms. Lat. th. d. 17. Un second ms. de cette œuvre a été signalé récemment : c'est celui que conserve la bibliothèque du collège de Durham (Ms. B. III, 8). La présente édition a été établie d'après le ms. de la Bodleienne, qui date de la fin du xii^e^ ou du début du xiii^e^ s. ; le ms. de Durham est d'un siècle postérieur et représente une version abrégée faite sur une révision de l'œuvre originale. Le *Dialogue* est anonyme, mais l'éditeur est parvenu à identifier son auteur : il s'agit de Robert de Bridlington, quatrième prieur de la communauté des chanoines de Saint-Augustin établie dans cette localité. Il composa l'œuvre vers 1150. Cet écrit profondément spirituel et d'une solide sagesse est un document intéressant pour qui veut saisir la spiritualité des chanoines réguliers au moyen âge. L'éditeur accompagne le texte latin d'une élégante traduction anglaise.

D. M.

A. H. Bredero. **Études sur la « Vita prima » de saint Bernard.** Thèse académique présentée à l'Université de Nimègue. — Rome. Editiones Cisterciences, 1960, gr. in-8°, 182 p.

Ce qu'on appelle la *Vita prima* de saint Bernard n'est pas une œuvre homogène. Plusieurs auteurs y ont travaillé successivement. Le livre I^er^ est dû à Guillaume de Saint-Thierry et fut composé en 1145-1148, donc du vivant même de saint Bernard ; le livre II est l'œuvre d'Ernaud de Bonneval et a été rédigé avant 1156 ; les trois derniers livres émanent de Geoffroy d'Auxerre, secrétaire de saint Bernard, mais cette partie est postérieure à la mort du saint.

Après avoir rappelé les travaux historiques auxquels cet ouvrage a donné lieu, notamment ceux de Hüffer et de Vacandard, l'auteur entreprend de nous faire connaître la tradition manuscrite : celle-ci comporte deux branches représentant respectivement deux états du texte ; c'est ainsi que sont distinguées une première recension et une recension retouchée de très bonne heure. L'auteur a dressé des listes très longues des manuscrits témoins de l'une et l'autre recension, en les rattachant, autant que faire se pouvait, aux zones de diffusion de Clairvaux et de Morimond. Sont étudiés également les récits historiques qui semblent avoir été destinés à servir de sources, par exemple les *Fragmenta Gaufridi* ou l'*Historia miraculorum in itinere germanico patratorum*. Un dernier chapitre est consacré aux auteurs et au développement de l'œuvre. M. Bredero a bien mis en évidence la complexité du problème et se trouve à même de préparer une édition critique dont la parution est hautement souhaitable. D. M.

P. Classen. **Gerhoch von Reichersberg.** Eine Biographie mit einem Anhang über die Quellen, ihre handschriftliche Überlieferung und ihre Chronologie. — Wiesbaden, Steiner Verlag, 1960, gr. in-8°, XII-486 p. ; DM. 50.

Rares sont les hommes qui occupent dans le XII^e^ siècle religieux allemand une place aussi curieuse que Géroh. Successivement écolâtre et chanoine à Augsbourg, augustin régulier à Rottenbuch, puis curé de Cham, enfin prévôt de Reichersberg, Géroh connut de près neuf papes, quatre empereurs et rois, deux grands fondateurs d'ordres, une nuée d'évêques et de théologiens ; il vit se conclure le concordat de Worms et participa en personne au premier concile du Latran. Mais il avait la tête chaude et son ardeur combative ignorait toute mesure. Ses excès le mirent aux prises avec presque tous ceux qu'il rencontrait, et c'est encore à sa démesure qu'est dû l'échec de l'œuvre à laquelle, toute sa vie, il n'a cessé de se consacrer : la réforme du clergé, des chapitres canoniaux surtout, par l'instauration de la vie commune intégrale et l'observance stricte de la Règle augustinienne. Sa carrière, orageuse s'il en fut, prit fin en 1169. Géroh a laissé un héritage littéraire considérable ; mais, faute de connaître jusqu'aux dernières circonstances de sa vie mouvementée, nous risquions de ne pas saisir toujours la portée très précise de chacun de ses vingt ouvrages : ce sont presque tous écrits de circonstance, pamphlets enflammés lancés au plus vif des disputes. Là réside exactement l'exceptionnel mérite de la présente biographie : nous avons maintenant, pour chacune de ses œuvres, le *Sitz im Leben* précis. Il faut rendre hommage au soin extrême avec lequel l'A. a rassemblé et classé l'abondant matériel dont il disposait. Vraiment, peu de figures de l'époque bénéficient d'une biographie aussi fouillée. Le regeste des chartes et lettres où figure le nom de Géroh est donné en appendice ; son intérêt dépasse largement le cadre d'une biographie et ces pages ne passeront pas inaperçues. P. V.

Itinerarium Symonis Semeonis ab Hybernia ad Terram Sanctam. Edited by M. Esposito (Scriptores Latini Hiberniae, IV). — Dublin, The Dublin Institute for Advanced Studies, 1960, in-8°, x-127p., 1 carte ; 25/–.

L'an 1323, deux franciscains irlandais, Simon Semeon et Hugues Le Luminour, entreprirent un pèlerinage en Terre Sainte. Hugues mourut inopinément au Caire, le 26 novembre. Simon, une fois rentré au pays, rassembla les notes prises au cours du voyage. De cette relation, une copie, sans doute directe, fut prise entre 1335 et 1352 ; elle est conservée dans l'actuel ms. 407 de Corpus Christi College de Cambridge, folios 1 à 33^v^, mais le texte s'arrête en plein récit

du séjour à Jérusalem. M. Esposito publie ici une édition critique des cent chapitres de l'*Itinerarium*, ainsi qu'une traduction anglaise. Une introduction souligne l'intérêt de la relation de Simon pour notre connaissance du XIVe siècle tant occidental qu'oriental. Quatre index et une carte géographique dressés avec grand soin achèvent de faire de ce beau volume une contribution importante à l'histoire déjà si fournie des pèlerinages médiévaux. P. V.

J. CHABANNES. **Saint Antoine de Padoue.** — Paris, Fayard, 1960, in-16, 288 p. ; 9,50 fr. fr.

La biographie présentée par M. Chabannes, évocatrice du milieu où vécut son héros, est sobre et sans prétentions critiques. Devant la pauvreté de documents sur les faits et gestes de saint Antoine, on se demande pourquoi ne pas étudier davantage son *Interpretatio mystica in Sacram Scripturam* et ses sermons? Pareilles sources aideraient à nous révéler l'homme à travers le théologien et le prédicateur. S. C.

Bayerns Kirche im Mittelalter. — Munich, Hirmer Verlag, 1960, 22×20, 64 p., 72 pl. h.-t. dont 8 en couleurs ; DM. 6.

Du 21 juin au 16 octobre 1960 s'est tenue à Munich une exposition organisée par les bibliothèques et les dépôts d'archives de l'État en Bavière. On pouvait y admirer près de 300 mss et cartes d'origine ecclésiastique. Ces pièces étaient partagées en quatre sections, correspondant à leur région d'origine : Freising-Augsbourg, Ratisbonne-Passau-Salsbourg, Wursbourg-Eichstätt et Bamberg. En annexe on trouvait des mss de bibliophiles ayant un contenu religieux et s'échelonnant du XVe au XVIIIe s. Parmi les mss les plus remarquables, on pouvait noter celui de la Règle de Saint-Benoît de Tegernsee (fin du VIIIe s.), l'homiliaire d'Alain de Farfa provenant de Benediktbeuern (vers 800), le *codex aureus* de St-Emmeran de Ratisbonne (870), les mss de l'école de peinture de Reichenau, l'évangéliaire de Mayence de 1260 et bien d'autres encore. Parmi les chartes, on remarquait le plus ancien diplôme original de Charlemagne (777), le diplôme d'Henri II pour la fondation de l'évêché de Bamberg (1007) et celui de l'empereur Louis de Bavière pour la fondation d'Ettal (1332). C'était en somme un aperçu par l'image de l'histoire de l'Église bavaroise au moyen âge. A cette occasion fut publié le luxueux catalogue que nous présentons ici, savamment commenté par le Dr. Wolfgang Hörmann, directeur de la section des mss de la Staatsbibliothek bavaroise de Munich. Les illustrations — 7 planches en couleurs et 64 en noir et blanc — sont remarquables. D. M.

F.-W. WENTZLAFF-EGGEBERT. — **Kreuzzugsdichtung des Mittelalters.** Studien zu ihrer geschichtlichen und dichterischen Wirklichkeit. — Berlin, W. de Gruyter, 1960, in-8°, XX-404 p. ; DM. 28.

Entre l'histoire littéraire et l'histoire tout court existent des liens de réciprocité que l'on aurait tort de ne point dégager avec méthode. En tout cas l'historien des croisades gagnerait-il à s'éclairer davantage à la lumière des poésies du temps. Plus qu'il ne paraît à première vue, elles sont les fidèles miroirs de situations politiques, sociales, religieuses ; mieux, elles ont pu concourir à entretenir, voire à susciter telle ou telle de ces situations. Si l'enthousiasme des croisés s'exprime naturellement dans leurs poèmes et leurs cris de ralliement, inversément récits épiques et chansons de hauts faits contribuent pour leur

part à alimenter cette sainte ardeur. C'est ce qui ressort à merveille de la lecture du présent ouvrage. Pour de très nombreux textes, latins, vieil-allemands, provençaux, vieux-français ou italiens, du chant d'Ezzo à la plainte de Tannhäuser, de la Chronique Impériale à la Geste de Louis le Pieux, des strophes d'Aymeric de Belenoy aux *Carmina Burana*, on trouve ici la clef d'une interprétation plénière et, en revanche, l'étude de ces pièces et de leur coloration sociale jette une lumière inattendue sur plus d'un épisode des croisades où nous percevions mal les mobiles des croisés. On est étonné de voir la place qu'occupe dans la littérature lyrique de l'époque le thème de la croix, de la croisade, du croisé. De l'avis de l'A., la pièce la plus caractéristique du genre, et qui en inspira bien d'autres devenus moins célèbres, est sans conteste le fougueux *Willehalm* de Wolfram d'Eschenbach. Voici donc un livre bien attachant, où l'on sent à chaque page la présence rassurante d'un guide à la fois averti et discret. *Tolle, lege.* P. V.

P. Thoby. **Le Crucifix des origines au concile de Trente.** — Nantes, Bellanger, 1959, in-4°, xiv-288 p., 39 fig., 393 reprod. en 189 pl. h.-t. ; 135 fr. fr.

Après une préface de M. Aubert et un avant-propos où il situe son œuvre dans la suite des rares travaux traitant ce sujet, l'A. consacre neuf chapitres aux représentations de la croix et du Christ en croix. Mais avant d'aborder le sujet proprement dit de sa recherche, il précise ce qu'étaient la croix et le supplice du crucifiement dans l'Antiquité ; il en fait le point de départ historique et technique à partir duquel il édifie l'étude des images conçues par les artistes et il apporte aux exégètes les éléments d'une compréhension très objective de la Passion du Seigneur.

Dans les chapitres suivants, le Dr Thoby étudie les figurations du Christ en croix en explorant systématiquement les œuvres des grandes périodes de l'Histoire de l'Art, depuis les origines de l'art chrétien jusqu'au concile de Trente. L'analyse rigoureuse de ces monuments iconographiques lui permet de produire et d'exprimer toutes les variantes d'interprétation de ce thème capital et de ramener à un certain nombre de types les œuvres innombrables que nous possédons ; et il les justifie en apportant les raisons qui en rendent compte : conceptions théologiques et directives doctrinales plus ou moins rigoureuses selon les époques et les régions, événements historiques ou géographiques, évolution de la sensibilité religieuse en relation intime avec la littérature contemporaine, bref tous les éléments susceptibles d'avoir exercé une influence sur les artistes qui exécutèrent ces représentations.

Dans chacun de ces chapitres, l'A. présente les différentes techniques d'art utilisées par ces artistes pour exprimer leur inspiration : miniature, mosaïque, peinture, tapisserie, ivoire, émaillerie, orfèvrerie, sculpture monumentale. Il est de la sorte possible de suivre pas à pas et en les contrôlant, les étapes d'une lente évolution, depuis la simple représentation de la croix jusqu'à la figuration très académique du Christ en croix de la fin du xvi^e^ siècle, et de comparer les crucifixions de la première période, — qui s'étend jusqu'au viii^e^ siècle, où le Christ est représenté glorieux et vivant, vêtu de la longue robe sans manches, les yeux ouverts, — aux autres crucifixions de l'art byzantin, très stylisées et rigoureusement précisées et fixées par les exigences des théologiens. Et encore il est loisible de remarquer et de comprendre les changements apportés à la composition depuis l'époque romane jusqu'à la fin de l'art gothique : attitude du corps et des membres, — en particulier la disposition des pieds, tantôt

superposés, tantôt croisés, — étirement, apparition du *titulus* et du *perizonium*, transformation de la couronne et apparition tardive de la couronne d'épine, et aussi groupement autour de la croix de personnages plus ou moins nombreux.

Quant à l'étude de l'expression, elle n'est pas non plus négligée ; et en tenant compte de la conception du mystère de la croix au différentes époques de l'histoire religieuse, on voit disparaître le Christ glorieux, triomphant par la croix, pour faire place au Christ à l'aspect émouvant et pathétique dans la mort du XIVe siècle, et aux représentations où s'exalte la sensibilité et qui tendent au paroxysme sentimental du XVe qui fera place lui-même à la pure expression de la beauté plastique recherchée comme telle.

Viennent ensuite des tables et des répertoires très soignés, permettant de retrouver aisément les exemples qui illustrent la démonstration de l'A. et qui les désignent avec la plus grande précision possible. Dans une dernière partie, le Dr Thoby permet alors de vérifier son analyse et ses conclusions en mettant sous nos yeux quelques 189 planches d'excellentes photos qui sont par leur rapprochement singulièrement suggestives ; cette abondante documentation permet une étude comparative très approfondie qui achève de nous convaincre.

On doit féliciter l'A. d'avoir été aussi rigoureux et aussi méthodique dans son travail et d'avoir enfin apporté et groupé les matériaux nécessaires à la compréhension d'un sujet d'une pareille importance au point de vue de l'iconographie chrétienne. A. G.

F. E. Cranz. **An Essay on the Development of Luther's thought on Justice, Law and Society** (Harvard Theological Studies, XIX). — Cambridge, Harvard Univ. Press, 1959, in-8°, XVIII-198 p.

L'A. se proposait d'étudier la conception luthérienne de la société dans ses rapports avec l'ancienne tradition médiévale. Mais il fut amené à envisager les théories sociales de Luther en fonction de sa théologie fondamentale sur la justification et sur la Loi. Un examen très attentif des œuvres du réformateur, surtout bien entendu ses commentaires sur les Psaumes et sur Galates-Romains, a bien mis en lumière ce fait qu'il y a dans sa pensée en ce domaine une évolution considérable et que le tournant décisif se place vers 1518-1519. Alors seulement Luther admet que l'existence du chrétien se situe simultanément sur deux plans distincts : le règne céleste du Christ où il est totalement juste en Lui par une justice reçue passivement, moyennant la foi, et où il est totalement pécheur en dehors de Lui ; le royaume du monde où le chrétien est partiellement juste et partiellement pécheur, et où il est soumis à la justice et à la loi « civiles » et « actives ». Ce travail très méthodiquement élaboré permet d'aborder un secteur important de la pensée luthérienne dans lequel un premier regard ne découvre qu'un tissu de contradictions. G. GHYSENS.

H. Emser. **Schriften zur Verteidigung der Messe.** Édités par Th. Freudenberger (Corpus Catholicorum, 28). — Münster (Westf.), Aschendorff, 1959, gr. in-8°, XXXVIII-196 p., 10 ill. ; DM. 18,80.

Parmi les premiers adversaires de Luther en Allemagne, Jérôme Emser fut l'un des plus violents, sinon des plus efficaces. Avant tout, c'est un humaniste comme Érasme, mais il est très attaché à l'Église et à son enseignement traditionnel. Il connaît bien l'Écriture et les Pères. Pourtant ce n'est qu'un médiocre théologien, cantonné dans une polémique toute négative. On trouve ici le texte soigneusement établi des cinq opuscules (trois en latin, deux en allemand) qu'il

écrivit en 1524-1525 pour défendre la Messe contre Luther, Zwingli et les deux prévôts de Nuremberg, Pesler et Pômer. Son effort se concentre sur les deux problèmes principaux posés alors par les réformateurs : l'unité du sacrifice de la Messe et de celui de la Croix ; la haute antiquité de la liturgie catholique de la Messe et l'orthodoxie du Canon. Une brève introduction à chacun des opuscules et trois index complètent cette utile édition qui s'orne en outre de dix fac-similé des anciens frontispices. G. G.

L. Willaert, S. J. **La Restauration catholique, 1563-1648.** I. (Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours, 18). — S. l., Bloud et Gay, 1960, gr. in-8°, 492 p.

Les précédents volumes de la série « Fliche et Martin » nous avaient habitués à des exposés d'histoire « événementielle ». Le P. Willaert n'a pas cru devoir se conformer à cette présentation. Il a jugé préférable de s'attacher formellement aux manifestations de la vitalité spirituelle de l'Église. La période même qu'il étudie l'a poussé à donner sa préférence à cette manière d'envisager l'histoire ; en effet, la période posttridentine est remarquable par la fermentation d'idées et de sentiments qui la différencie des périodes précédentes.

Dans le présent volume, l'A. étudie d'abord les institutions de l'Église. C'est la prémière partie : la Papauté et la curie romaine, la hiérarchie épiscopale, le clergé séculier et les ordres religieux. Il passe ensuite, dans une seconde partie, à l'examen de la vie intérieure de l'Église ; conformément au but principal qu'il s'est assigné, l'A. s'étend longuement sur cette section. Il passe en revue les orientations nouvelles de la théologie et les problèmes doctrinaux de la Restauration catholique. Le P. Willaert s'attache particulièrement à l'histoire de l'ecclésiologie qui, à cette époque, reçut de nouveaux enrichissements par suite de la controverse suscitée par la Réforme. L'exposé des problèmes doctrinaux se poursuivra dans un second tome où trouveront place également les questions relatives à la théologie morale, au droit canonique et à la spiritualité.

Le P. Willaert ne prétend pas épuiser la matière ; mais il a eu à cœur de signaler au passage les aspects qui pourraient être encore explorés. Dans sa pensée, son livre doit être un véritable instrument de travail. A ce but concourt aussi une abondante bibliographie. On aurait souhaité que celle-ci fut distribuée plus logiquement et, il faut bien le dire, émondée de certains ouvrages dont l'intérêt documentaire est à peu près nul. Il convient cependant d'observer que cette partie bibliographique a été faite en collaboration ; et il semble que les négligences et les lacunes qui s'y rencontrent ne sont pas imputables à l'A. Nous savons gré au P. Willaert de nous faire profiter de sa longue expérience d'historien et de nous communiquer son enthousiasme resté juvénile. D. Misonne.

G. Hunermann. **Le Père des pauvres. Saint Vincent de Paul.** Trad. par M. Grandclaudon. — Mulhouse, Salvator, 1960, in-16, 288 p. ; 90 fr. b.

L'Auteur poursuit sa tâche de biographe populaire. Le genre laisse une part libre à l'imagination pour reconstituer le milieu et les dialogues. Vulgariser pourrait cependant se faire en tenant compte des études historiques, dût y perdre le pittoresque d'un Monsieur Vincent esclave chez les Barbaresques. S. C.

A. C. Jemolo. **L'Église et l'État en Italie, du Risorgimento à nos jours.** Trad. de l'italien par M. et R. Juffé (Coll. « Esprit »). — Paris, Éd. du Seuil, 1960, in-8°, 288 p. ; 12 fr. fr.

Le conflit entre l'Église et l'État a revêtu, dans l'Italie des cent dernières années, un caractère exceptionnellement aigu : Rome, capitale de l'Église, est devenue, au XIXe siècle, capitale d'un État moderne et cette mutation a violemment secoué la conscience catholique. Quelle allait être la position des catholiques italiens soucieux de participer à la conduite de l'État ? M. A. C. Jemolo, professeur à l'Université de Rome, montre avec compétence et finesse comment ces catholiques, écartés de la politique, y rentrèrent d'abord avec le parti populaire, ancêtre de la Démocratie chrétienne, puis avec le Fascisme qui trouva la voie de la réconciliation avec le Vatican. Si le livre de M. Jemolo retrace l'histoire des relations entre l'Église et l'État en Italie, en réalité sa portée ne se limite pas à l'Italie. Le cas italien, si passionnant en lui-même, a valeur d'exemple et d'indication pour l'ensemble des pays catholiques. D. M.

HISTOIRE DES RELIGIONS

H. Ringgren et Å. V. Ström. **Les Religions du Monde.** Trad. de l'allemand par R. Jouan. — Paris, Payot, 1960, 14×22,5, 462 p. ; 29 fr. fr.

D'abord quelques principes et notions fondamentales : « Historiquement et géographiquement, la religion est... partout présente », affirment les AA. Ils rejettent les théories animiste, préanimiste, magique, totémique, sociologique, etc., ainsi que l'évolutionnisme de Spencer ; mais, faisant abstraction de la révélation primitive et de la connaissance de Dieu dont parlent le Livre de la Sagesse, XIII, 1ss, et l'Épître aux Romains, I, 19ss, ils doivent conclure : « Il n'est... pas possible de donner une réponse sûre, indiscutable, à cette question sur l'origine de la religion. » Les exposés des diverses religions sont bien au courant. Il ne nous semble nullement établi que les Sémites « témoignent un penchant indiscutable pour le monothéisme » : on ne peut arguer du Judaïsme, du Christianisme et de l'Islam, qui dépendent de révélations surnaturelles. De nouveau, les AA. font abstraction de l'origine surnaturelle du Judaïsme et du Christianisme ; mais ils reconnaissent que l'origine kénite du Yahwisme n'est qu'« une supposition très incertaine » et que « Les témoignages sur la vie de Jésus ne manquent... pas et toutes les tentatives faites pour le représenter comme un personnage mythique, ont échoué ». Conversion de Paul : 32. Évangiles : Marc, vers 60 ; Matthieu et Luc, sensiblement de l'an 60 ; Jean, vers la fin du 1er siècle. L'exposé du Christianisme est généralement exact. Cependant, que Jacques de Jérusalem fut un « frère physique » de Jésus, est indémontrable ; que le Saint-Esprit « s'est incarné » dans l'homme Jésus, est une fausse interprétation des textes évangéliques ; que les Personnes de la Trinité sont des « manifestations » de Dieu, a une saveur modaliste. P. 103, il faut ὁμοούσιος, non ὁμοιούσιος ; Cyrille d'Al. a eu des expressions malheureuses (celle θεοτόκος est exacte), mais l'ensemble de sa doctrine montre qu'il ne fut pas monophysite ; l'Église ancienne peut avoir emprunté au monde hellénistique certaines expressions ou formes extérieures, mais elle n'en a pas subi « des modifications de la croyance » ; la lutte contre le gnosticisme a occasionné des précisions de la doctrine de l'Église, non des « changements ». Etc. Bibliographie de 16 p. Pour Israël, des ouvrages catholiques de valeur semblent ignorés. Ces réserves et quelques autres faites, excellent volume. D. R. REUL.

E. O. James. **Mythes et Rites dans le Proche-Orient ancien.** Trad. de l'angl. par R. Jouan. Préf. de G. Contenau. — Paris, Payot, 1960, 14×22,5, 316 p., 1 carte h.-t. ; 20 fr. fr.

Mythes et rites sont innombrables. Diverses explications de leur origine et de leur sens ont été tentées. Après un bref exposé de ce que l'archéologie a révélé des temps préhistoriques, l'A. traite, en autant de chapitres, des mythes et rites concernant le changement des saisons, la royauté sacrée, la déesse-mère et le mariage sacré, la création, le bien et le mal et le combat sacré, l'eschatologie ; ensuite, du mythe étiologique et de la saga. Dans chacun il parle, selon qu'il y a lieu, des divers pays : Égypte, Mésopotamie, Canaan, Israël, Syrie, Asie occidentale, Iran, Inde, Égéide, Grèce, Rome, Europe occidentale. Ce tableau, extrêmement intéressant, est complété par une abondante bibliographie (p. 43, n. 67, lire *De Langhe*). Dans un chap. final, l'A. expose ses conclusions : *signification du mythe, fonction du rite.* Il dit lui-même que, surtout en ce qui concerne les récits bibliques, on ne doit pas se laisser tromper par des analogies. C'est parfaitement vrai. Mais il nous semble qu'il n'a pas toujours appliqué ce principe. P. ex., il est trop porté aux explications étiologiques et ne distingue pas suffisamment le strict monothéisme moral du fond de ce qui n'est qu'imagerie, figure, tradition populaire, syncrétisme des masses, etc. Nous ne partageons pas ses vues touchant l'origine du monothéisme, l'interprétation d'Isaïe, VIII, 3, et d'Osée, etc. ; mais impossible de discuter cela ici.

D. R. REUL.

E. O. James. **Le Culte de la Déesse-Mère dans l'histoire des religions.** Trad. de l'anglais par S. M. Guillemin. — Paris, Payot, 1960, 14×22,5, 300 p. ; 19 fr. fr.

L'A. insiste sur le relief exceptionnel que prit dans la tradition religieuse du Moyen Orient et des pays méditerranéens le culte de la Déesse. La raison en est que « la procréation et la conservation de la vie ont été, depuis les temps paléolithiques..., la préoccupation fondamentale des hommes » et que la part de la mère dans la génération est manifeste. « Avec la connaissance de l'élevage... des animaux, le rôle du mâle... apparut plus clairement... A ce moment, on assigna à la Déesse-Mère un partenaire mâle qui était son fils ou son amant, son frère ou son époux. Toutefois... il occupa vis-à-vis de la Déesse une position subordonnée... » Le culte de la Déesse-Mère semble provenir des steppes de la Russie méridionale et de l'Asie occidentale. Il eut des antécédents dès l'époque paléolithique : statuettes féminines, danses rituelles de la fertilité, etc. A la lumière des découvertes archéologiques et des témoignages écrits arrivés jusqu'à nous, l'A. étudie ces antécédents et les diverses formes du culte de la Déesse, le cas échéant avec celui de son partenaire, dans tout le monde antique. L'ouvrage est bien documenté et extrêmement intéressant. Mais nous devons faire d'importantes réserves. Certes, de graves abus se sont parfois produits dans le culte de Yahvé : adoration de la « Reine du Ciel », prostitution sacrée, etc. ; mais il ne s'agit pas là de survivances du Yahvisme authentique primitif. Quant à la « Mater Ecclesia » et à la Madone, auxquelles M. J. consacre un chapitre, l'A. méconnaît la transcendance du dogme catholique : la « Mater Ecclesia » est une réalité, l'institution à laquelle furent confiés les moyens qui confèrent la vie de la grâce ; la Madone fut vraiment la Mère du Fils de Dieu fait homme, et les doctrines de l'Immaculée Conception et de l'Assomption ne sont pas unique-

ment fondées sur des « traditions fabuleuses » et des « traités hérétiques », comme on pourrait le comprendre. P. 242, l. 10, lire *Duns Scot* au lieu de *Scot Érigène* (IXe s.), et, l. 4, nous nous demandons qui est ce *saint Victor*.

D. R. REUL.

Présence du Bouddhisme. Sous la direction de R. DE BERVAL. — Saïgon, Revue « France-Asie », XVI (1959), nº 153-157, pp. 180 à 1026, 110 pl. h.-t., 7 cartes et tableaux ; 50 fr. fr.

Pour ceux qui pensent encore au bouddhisme comme à une religion orientale plus ou moins sclérosée et qui n'aurait plus rien à dire à notre temps, voici un livre volumineux au titre dynamique, commémorant le 25e centenaire du Parinirwana du Buddha. L'intention de M. de Berval et de ses nombreux collaborateurs est de présenter au public un bilan comportant à la fois « l'historique, le développement et l'état actuel du bouddhisme dans le monde ». On peut affirmer qu'ils ont réussi. Le volume se divise en trois grandes parties : l'une est consacrée au Buddha, à son enseignement et à la diffusion de sa doctrine ; la deuxième présente le bouddhisme par les textes ; la troisième donne un tableau du bouddhisme dans le monde actuel. On ne peut assurément chercher dans cette œuvre une parfaite homogénéité : des spécialistes de tendances et de nationalités différentes y ont collaboré. La diversité de leurs opinions et de leurs attitudes ne fait d'ailleurs qu'exprimer la richesse étonnante du bouddhisme. Plusieurs articles sont écrits par des bouddhistes convaincus. On peut cependant regretter certaines notes un peu trop aggressives, qui ne conviennent guère à l'âme bouddhiste (cfr l'art. de Fritjof Schuon). D'autre part, tous les pays y étant représentés, ce livre est représentatif du bouddhisme plus qu'il n'exprime la « présence » dynamique « du bouddhisme » au monde actuel. Signalons enfin la bibliographie fort bien faite. Le lecteur non initié peut trouver dans cette œuvre collective une bonne introduction au bouddhisme. P. TRI.

E. GATHIER, S. J. **La pensée hindoue.** Étude suivie d'un choix de textes. — Paris, Éd. du Seuil, 1960, in-16, 224 p.

La collection se propose de faire communiquer les univers, non cosmiques mais humains : urgence de ce temps où les distances spirituelles risquent de s'accuser dans la mesure même où elles s'estompent géograhiquement. Son premier volume limite à l'hindouisme sa présentation de la pensée indienne. Le bouddhisme n'y a donc pas de part. Cependant, un chapitre sur les diverses écoles de Yoga y trouve place après une première esquisse de la littérature védique et épique (les sources) et de leur exégèse philosophique et mystique dans les védanta. L'A. n'oublie pas le renouveau hindouiste contemporain et ses formes populaires. La présentation est objective, forcément élémentaire, un peu sèche, peut-être un peu extérieure. Certaines expressions y détonnent : « pseudo-écriture », « pseudo-revélation » (p. 63) et feraient préférer une présentation plus humainement proche de l'univers spirituel auquel on entend nous initier. Mais les 75 pages réservées à un choix de textes classiques anciens y contribue assurément. Bref, une introduction utile, dans les limites, parfois un peu étroites, qu'elle s'est imposée. E. F.

Les Pèlerinages (Coll. « Sources orientales, 3). — Paris, Éd. du Seuil, 1960, in-16, 376 p. ; 15 fr. fr.

Conformément au programme de la collection, ce nouvel ouvrage se défend de faire œuvre de synthèse. Il vise seulement à verser au dossier des éléments de valeur constitués par des monographies confiés à divers spécialistes de différents milieux religieux d'Orient. On ne peut les passer ici en détail, de l'Égypte à l'Indonésie et au Japon, sans oublier Madagascar. L'ensemble est forcément éclectique ; il ne faut pas y chercher de proportion entre le développement de chaque étude et l'importance de son sujet : près de 60 pages sont consacrées à l'Égypte ancienne, 20 seulement à Israël (il n'y est guère parlé de Jérusalem). Rien n'y est dit du pèlerinage en milieu chrétien, fût-ce pour l'Église ancienne ou pour l'Église d'Orient ou pour les Croisades en Orient, quant à la chrétienté occidentale. On tirera donc profit de ces études sérieuses à condition d'y chercher d'abord une meilleure connaissance des différents milieux présentés plutôt que d'en dégager des conclusions prématurées du point de vue comparatiste ou du point de vue de l'essence du pèlerinage — conclusions que très sagement l'ouvrage s'interdit de tirer lui-même. E. F.

HISTOIRE PROFANE

Atlas of the Classical World. Par plusieurs auteurs. Trad. du néerlandais par M. F. HEDLUND ; *curantibus* A. A. M. VAN DER HEYDEN et H. H. SCULLARD. — Édimbourg, Nelson, 1959, 25,5×35, 222 p., 73 cartes h.-t. en coul., 475 illustr., rel., jaqu. illustr. en coul. ; 70/–.

Après l'*Atlas of the Bible* et l'*Atlas of the Early Christian World*, et en même temps qu'une *History of Dutch Life and Art*, voici encore un splendide album. L'original a lui aussi paru à Amsterdam (Elsevier), sous le titre *Atlas van de Antieke Wereld*. Le texte se divise en trois parties. D'abord la préhistoire et l'histoire de la Grèce, depuis les époques crétoise et mycénienne, jusqu'à la période hellénistique et la conquête romaine. Ensuite Rome, avec coup d'œil rétrospectif sur ce qu'on sait de l'Italie primitive (Étrusques, etc), jusqu'à la chute de Constantinople en 1453. Enfin, intitulées *The heritage of classical culture*, des considérations sur les littératures, arts, etc. grecs et romains, avec des analyses des principales œuvres. Le tout constitue un remarquable résumé de ce qu'il importe de connaître ; les AA. ont réussi à exposer l'essentiel en un minimum de pages. Les cartes ont été conçues et réalisées d'une manière extraordinairement ingénieuse et parlante ; elles permettent de repérer immédiatement, p. ex., les diverses régions climatiques, principales mines, itinéraires des migrations et expéditions militaires, édifices les plus remarquables, sanctuaires, routes commerciales et autres voies de communication, théâtres et hippodromes, etc., du monde méditerranéen, des empires perse et d'Alexandre, de la Bretagne. Quant aux photos, il y en a de merveilleuses. Non seulement de statues, monuments, ruines, etc., mais aussi et surtout celles prises en avion, spécialement en vue de la présente publication ; ensemble unique. Tous ceux qui ont collaboré ou contribué à l'ouvrage, ainsi que les maisons Elsevier et Nelson, ont droit aux plus vifs remerciements et félicitations. D. R. REUL.

The Acts of Malcolm IV, King of Scots, 1153-1165. Collected and edited by G. W. S. BARROW (Regesta Regum Scottorum, 1). — Edimbourg, The University Press, 1960, in-8°, XVI-340 p., 1 carte ; 63/–.

Voici qu'est inaugurée une belle série de huit volumes qui donneront l'analyse détaillée des documents royaux authentiques d'Écosse pour la période allant de 1153 à 1424. Par documents il faut entendre non seulement les diplômes mais aussi d'autres actes officiels comme les lettres patentes, la correspondance diplomatique, etc.

Ce premier volume contient tous les actes écrits connus de Malcolm IV d'Écosse (1153-1165). Une longue et savante introduction (p. 1-128) nous donne au préalable l'essentiel de la vie et du règne de ce souverain, un aperçu sur le gouvernement royal en Écosse, l'analyse globale des actes de Malcolm, des remarques sur ceux qui sont antérieures à 1153, les itinéraires de David Ier (1103 - mai 1153) et de Malcolm IV, la liste des sources et enfin la méthode suivie pour la datation et la présentation des actes. Les regestes comportent 317 numéros. Les 104 premiers concernent les actes antérieures à l'accession au trône de Malcolm. Parmi les actes de ce souverain, 51 sont perdus ; de ces derniers, le Professeur Barrow nous dresse la liste (actes en faveur d'institutions ecclésiastiques, actes en faveur de personnes privées) et nous donne le contenu tel qu'il peut se dégager des mentions qui en sont faites. Quant aux actes dont le texte nous est parvenu en son entièreté, l'A. nous les présente selon l'ordre chronologique ; pour chacun il résume le document, en donne la date, reproduit la suscription et les clauses essentielles, puis dresse la liste des sources, des éditions et éventuellement énumère les variantes relatives au passage édité. En appendice, on trouve trois actes, déjà connus par ailleurs (de saint Bernard de Clairvaux à David Ier, du pape Innocent II au même et de Gilbert Foliot à Malcolm IV). Deux copieux index facilitent beaucoup l'utilisation de ce beau et très utile volume. D. M.

M. Bloch. **Seigneurie française et manoir anglais** (Cahiers des Annales, 16). — Paris, Collin, 1960, in-8°, 160 p. ; 8 fr. fr.

Quelle heureuse idée a eue M. G. Duby de publier ce cours de Marc Bloch ! Ce fut en 1936, à la Sorbonne, qu'il le donna. Malgré les quinze ans qui nous en séparent et les nombreuses études d'ensemble ou de détail qui depuis ont abordé le sujet (le lecteur trouvera en fin de volume une bibliographie sélective de près de trois cents numéros qui lui donnera l'état des recherches depuis 1936), il reste d'une lecture captivante. Bloch qui, à la suite de Pirenne, tenait l'histoire comparative pour « l'un des plus précieux instruments de renouvellement dont puisse disposer la recherche historique », nous donne ici en un dyptique aux panneaux contrastés, une histoire des campagnes française et anglaise, du xe au xve siècle. Il a choisi, comme « fil conducteur » à travers cette histoire, l'institution qu'en France l'on appelle *seigneurie* et en Angleterre *manoir*. Le cours comporte trois parties. Tout d'abord l'étude des origines : seigneurie carolingienne et manoir anglais au xie siècle. Ensuite, l'évolution de ces institutions qui va dans le sens d'un contraste de plus en plus accusé parce que la structure sociale et juridique, beaucoup plus qu'économique, est différente de part et d'autre. Enfin, le sort de ces institutions, à partir du xive siècle, qui, sous l'effet des transformations économiques, continuèrent de se différencier. Il s'agit de notes de cours. Très souvent rédigées avec soin, surtout pour les premiers chapitres, elles sont moins développées pour les derniers, parfois même quelques mots seulement, sorte d'appui pour une improvisation verbale. Mais, peut-être en partie à cause de ces bouts de phrases, de ce style télégraphique, le cours est vivant ; c'est Bloch qui parle, éveillant des idées, ouvrant des perspectives.

Comme le dit M. Duby dans la préface : ce cours « de haute qualité... présente l'aspect le plus séduisant, sans doute, de toute une part de l'œuvre de M. Bloch et de son *métier d'historien* ». D. M.

J. J. M. TIMMERS. **A History of Dutch Life and Art.** Trad. du néerlandais par M. F. HEDLUND. — Édimbourg, Nelson, 1959, 25,5×35, 201 p., 1 carte h.-t. en coul., 580 illustr. ; rel., jaqu. illustr. en coul. ; 70/–.

L'original a paru à Amsterdam (Elsevier) sous le titre *Atlas van de Nederlandse Beschaving*. Il ne traite directement que des diverses régions constituant l'actuel royaume des Pays-Bas ; mais occasionnellement, c'était inévitable, il est parfois question de villes belges : Tongres, Tournai, Bruxelles, Anvers, Malines, Louvain, Bruges et surtout Liège. L'art ne naît pas et ne se développe pas dans un pays indépendamment du milieu ; il ne s'explique complètement que compte tenu de l'état social, économique, politique et religieux. L'A. a donc retracé brièvement, sous ses multiples aspects, autant que faire se peut, la préhistoire et l'histoire des Pays-Bas (il fixe le baptême de Clovis à l'an 506, sans justifier une date si tardive ; et *the catastrophic flood* de la p. 190 ne s'est-il pas produit en 1953 plutôt qu'en 1952 ?) Les influences de l'étranger ne sont pas méconnues. Réciproquement, l'A. rappelle celle des artistes néerlandais sur les autres nations. L'exposé est divisé en cinq sections : *The Origins and Early History of the Low Countries, From Charlemagne to Charles V, The Achievements of the Golden Age, The Netherlands and European Art, Modern Times ;* chacune comprenant plusieurs chapitres. Pour chaque période, selon qu'il y a lieu, les diverses formes de l'art sont étudiées. Les illustrations complètent le texte. Quelques-unes, particulièrement saisissantes, sont consacrées à la lutte contre l'eau ; d'autres aux découvertes préhistoriques. Les plus intéressantes et les plus belles sont celles ayant pour objet l'art religieux sous ses nombreux aspects ; il y en a de superbes ; mais nous ne pouvons en donner une liste ici. Vingt-six colonnes de tables complètent ce magnifique volume. En toute vérité l'A. peut conclure : *If... you have never yet been in Holland, this book will have taught you something of the manifold aspects of its wealth and beauty. And, who knows..., it may become..., for your whole life, a book of memory, in which you may rediscover many a spot, many a painting and many an object of beauty that you have learned to love.* D. R. REUL.

A. CHOURAQUI. **Théodore Herzl, inventeur de l'État d'Israël.** — Paris, Éd. du Seuil, 1960, in-16, 400 p., ill. ; 15 fr. fr.

Nous devons déjà à M. Chouraqui bien des livres attachants introduisant à une connaissance vécue du judaïsme, de son histoire, de ses espérances présentes. Sa traduction des Psaumes, du Cantique des cantiques, comme de l'œuvre mystique de Bahyia ibn Paquda, fait passer dans notre sang un peu de cette âme d'Israël dévorée de la soif du Dieu Vivant. A cette œuvre écrite se joint d'ailleurs l'activité du délégué permanent de l'Alliance Israélite Universelle. L'homme était tout désigné pour nous révéler, à l'occasion de son Centenaire, la figure « prophétique et visionnaire » de l'« inventeur de l'État d'Israël ». Vie passionnée de cet homme que le journalisme mène d'abord de l'Europe centrale au Paris de l'affaire Dreyfus, que la détresse de ses frères persécutés de toute part détermine à se consacrer alors tout entier à la réalisation de l'utopie qui l'a soudain fasciné : rendre Israël à sa Terre, et qui semblera finalement le trahir,

lorsqu'il meurt épuisé à l'âge de 44 ans. Biographie passionnée, servie par un style alerte et une compréhension chaleureuse : à travers l'œuvre anticipatrice, elle nous fait communier à même l'histoire à l'irrésistible espérance de l'Esprit.

E. F.

G. SUFFERT. **Les catholiques et la gauche.** — Paris, Maspero, 1960, in-16, 192 p. ; 7,50 fr. fr.

Par ce cahier autant que par sa propre vie l'A. illustre ce type de chrétien « engagé » que Mounier appelait de ses vœux. Après avoir retracé l'évolution des mentalités à cet égard depuis les temps héroïques d'un Péguy, il nous décrit les catholiques de gauche tels qu'ils se présentent en France dans les différentes classes sociales. Quelques croquis les prennent sur le vif, dans la mêlée des affrontements entre la droite et la gauche. Témoignage personnel. Mais il est symptômatique que sans risque de confusion, il puisse se faire entendre avec autant de liberté, et avec la conviction de le faire en chrétien. E. F.

PHILOSOPHIE

A. HESNARD. **L'œuvre de Freud et son importance pour le monde moderne** (Bibl. scientifique). — Paris, Payot, 1960, in-8°, 396 p. ; 22 fr. fr.

Trois parties composent cette somme : les origines : vue d'ensemble sur l'œuvre de Freud ; une histoire : évolution et extension de la psychanalyse ; une synthèse : prospective de l'œuvre de Freud. Tous les grands thèmes, puis tous les grands courants et les grands noms d'un bout du monde à l'autre, enfin les principaux rapports aux différentes disciplines des sciences humaines y sont successivement passés en revue. L'autorité de l'A. n'est plus à établir. Introducteur de Freud en France, il reste fidèle à la stricte orthodoxie freudienne, quitte à prolonger en variations le système des instances psychologiques et à s'inspirer dans une certaine mesure de la phénoménologie. Nous retrouvons dans ce livre les positions développées dans *l'Univers morbide de la faute* et dans *Morale sans péché*, avec des précisions nouvelles quant au rapport à établir entre psychanalyse et religion. On peut croire que les discussions subséquentes à la mise à l'index des ouvrages précédents de l'A, ont permis à celui-ci de nuancer l'expression de sa pensée. Bien des malentendus seraient encore à dissiper. Un chrétien se satisfera difficilement de l'agnosticisme de l'A. Mais il devra s'incliner devant le respect de la personne dont témoigne son œuvre, assurément indispensable à l'homme de métier. E. F.

C. MOIX. **La pensée d'Emmanuel Mounier.** — Paris, Éd. du Seuil, 1960, in-8°, 348 p. ; 12 fr. fr.

Depuis dix ans, nous attendons une présentation de cet homme, qui sera sans doute, pour le milieu du siècle, ce que fut Péguy à ses débuts. Non pas une biographie : pour l'essentiel, qui tient à l'histoire du cœur et de l'esprit, nous étions déjà comblés par *Mounier et sa génération* (Seuil, 1956), recueil de ses lettres et carnets ; mais une introduction à l'œuvre, indissociablement recherche de réflexion lucide sur l'action et effort d'engagement responsable de la pensée. Sans doute faudra-t-il plus de recul pour reconnaître ce que fut en toutes ses

dimensions l'action de Mounier. Mais dès à présent, C. M. a réussi à regrouper, avec une intelligence discrète et chaleureuse, les thèmes majeurs qui inspiraient cette action, à les articuler selon leur logique profonde, qui est logique de présence totale à l'homme et au réel, et à nous faire communier à l'âme vivante de Mounier, à l'actualiser pour nous, par le biais d'une pensée qui, toujours en instance d'elle-même, ne se comprend que dans la lutte quotidienne au service de la personne et de l'esprit. Un premier chapitre nous présente l'homme : « chrétien dans le monde » ; c'est tout son programme, c'est aussi, admirablement, son portrait. Puis les thèmes se dégagent comme ils s'impliquent, selon une cohérence qui précède et qui transcende le système : la protestation contre le désordre établi, l'appel à la révolution nécessaire, au nom d'une exigence inséparablement personnelle et communautaire. Ainsi se définit une pensée personnaliste, dans son opposition au totalitarisme fasciste, dans la conversion et le dépassement de l'antithèse marxisme-existentialisme ; dans le dialogue aussi, ouvert sans complaisance, exigeant sans dureté. Problèmes du christianisme dans le refus des confusions comme des juxtapositions du spirituel et du temporel ; volonté d'un christianisme intégral qui, dénonçant également intégrisme et modernisme, redécouvre au jour le jour dans l'affrontement d'une histoire en marche la volonté de Dieu sur lui. Se réclamant de P.-H. Simon, l'A. peut conclure par un dernier chapitre : présence de Mounier. On ne saurait mieux dire, et que ce livre nous en convainque témoigne de sa réussite E. F.

LITTÉRATURE PROFANE

H. Peri. **Der Religionsdisput der Barlaam-Legende, ein Motiv abendländischer Dichtung** (Acta Salmanticensia, Filosofia y Letras, XIV, 3). — Université de Salamanque, 1959, in-8°, 274 p., 15 pl. h.-t.

On sait le succès extraordinaire dont a joui la légende de Barlaam et Josaphat. Indien d'origine, le récit doit avoir repris pour noyau initial la vie de Bouddha ; passé en terre manichéenne, puis en terre chrétienne, il s'est incorporé l'apologie d'Aristide et s'est diffusé à travers l'Europe entière, grâce surtout aux traductions grecque du VII^e^ siècle et latine du XII^e^. L'A. du présent ouvrage, professeur de philologie romane à l'Université hébraïque de Jérusalem, ne recense ici pas moins de cent quarante-huit versions et adaptations de la légende, chacune d'elles se colorant du folklore et des mentalités du peuple et de l'époque où elle a pris racine. Dans la seconde partie de l'ouvrage, on trouvera des extraits de dix de ces versions (trois latines, une française, deux italiennes, quatre espagnoles), ainsi que des reproductions partielles des manuscrits qui les ont conservés et, en appendice, un schéma généalogique de toutes les versions et adaptations connues. P. V.

Deutsches Dante-Jahrbuch. Band 38. Herausg. im Auftrag der Deutschen Dante-Gesellschaft von Fr. Schneider. — Weimar, H. Böhlaus Nachf., 1960, in-8°, VIII-222 p. ; DM. 16.

La *Deutsche Dante Gesellschaft* a encore publié un 38^e^ recueil d'études qui rivalisent d'intérêt. Il y en a toutefois de plus générales et de plus particulières. Ainsi pour commencer, J. Storost écrit, contre U. Leo, une justification de l'his-

toire de la littérature, *Litteraturwissenschaft*, qui n'est pas hors de propos. D'autres articles concernent l'histoire de la connaissance et de la critique de Dante, comme cette évocation de la *Lectura Dantis*, toujours pratiquée en Italie depuis Boccace, ou la description des attitudes prises devant l'*Altissimo* par le XVIIe s., celui de Voltaire. Mais sans doute ce qui retiendra davantage l'attention, ce sont les pages de commentaire du texte même, comme deux études sur l'Ulysse de la *Divine Comédie*. Pour permettre de suivre le mouvement, des avis sur les travaux récents : critique assez sévère de l'ouvrage de G. Rabuse sur la structure cosmique de l'au-delà dantesque, et relevé bibliographique.

TH. D.

Ch. MOELLER. **Littérature du XXe siècle et christianisme.** IV. *L'espérance en Dieu notre Père.* — Tournai, Casterman, 1960, in-8°, 518 p. ; 135 fr.

Poursuivant sa confrontation de la littérature du XXe siècle et du christianisme, le Chanoine Moeller nous livre un 4e tome tout aussi substantiel que les précédents et peut-être même plus riche, car la plupart des auteurs étudiés apportent réponse valable à l'angoisse des hommes : l'espérance en Dieu notre Père.

Les six études de ce volume sont disposées selon un plan très simple. Un lever de rideau de 25 pages présente Anne Frank dont la brève vie a rencontré et dénoué le problème de la mort : « Dieu ne m'a pas abandonnée et ne m'abandonnera jamais » (p. 43). N'est-ce pas le message qu'attend le monde car : « Les hommes meurent et ils ne sont pas heureux » (p. 12). Unamuno ne le sait que trop, lui pour qui « l'espoir repose sur un seul pilier, notre abyssal refus de mourir » (p. 133). L'étude sur Miguel de Unamuno sert comme de repoussoir à toutes les autres qui se closent par une acceptation de la mort, entrée en Dieu par la résurrection.

Ensuite viennent les études sur Gabriel Marcel, Du Bos, Hochwälder et Péguy qui ont accepté dans leur vie « la Gloire et la Croix... les deux réalités fondamentales du Christianisme » (p. 373), découvrant l'espérance en Dieu au delà « du désespoir, de la déréliction » (p. 462). Dans chaque partie, des allusions fréquentes aux autres auteurs manifestent l'unité qui sous-tend ces diverses études, comme aussi le rapport entre les deux études extrêmes : Anne Frank n'incarne-t-elle pas « la petite fille espérance qu'a chantée Péguy » ? (p. 511).

La valeur des études vient d'abord de l'ample information : les sources littéraires sont établies avec soin ; les manuscrits confrontés et critiqués (ainsi pour l'œuvre d'A. F., p. 18). L'auteur a puisé des renseignements inédits auprès des écrivains eux-mêmes (p. 13, 47, 415) ou de leurs proches (p. 47, 407). L'information littéraire se double d'une information philosophique qui donne à nombre de pages une densité qui oblige un lecteur même cultivé, à une lecture d'allure méditative. Mais la valeur originale de l'ouvrage réside dans le jugement chrétien porté sur les textes étudiés dans leur répercussions littéraires et idéologiques.

L'examen de ces divers messages se fait à la lumière d'une pensée théologique nourrie de l'Écriture et nous trouvons dans ces pages une synthèse entre l'étude critique de textes et la vie chrétienne, alors que tant d'enseignements, même universitaires, se limitent à la première partie du travail, l'amputant ainsi de sa signification la plus profonde. On ne peut que recommander la lecture de ces pages à tous ceux qui ont foi en « l'Europe de l'âme » (p. 297).

R. B.

LIVRES REÇUS

J. Abelé, S. J. **Le christianisme se désintéresse-t-il de la science ?** (Coll. « Je sais, je crois », 14). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

A. H. Armstrong et R. A. Markus. **Christian Faith and Greek Philosophy.** — Londres, Darton-Longman-Todd, 1960, in-16, x-162 p. ; 15/–.

Asprenas. Organo dell'Academia ecclesiastica napoletana. Anno VII, 1960, fasc. 3. Anno VIII, 1961, fasc. 1.

A. Ayffre, P. S. S. **Cinéma et foi chrétienne** (Coll. « Je sais, je crois », 131). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 144 p. ; 4 fr. fr.

H. Bars. **Trois vertus-clefs** (Coll. « Je sais, je crois », 27). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

G. Bouwman. **De Bijbel over volgen en navolgen.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1961, 19,5×11, 96 p.; 48 fr.

H. De Baar. **De Bijbel over de wederkomst van Christus.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1961, 19,5×11, 116 p. ; 48 fr.

R. Delavignette. **Christianisme et colonialisme** (Coll. « Je sais, je crois », 96). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

J. J. de Vault, S. J. **The Book of Josue.** With a Commentary. — New York, Paulist Press, 1960, in-8°, 96 p.

B. de Vaulx. **Les missions : leur histoire des origines à Benoît XV** (Coll. « Je sais, je crois », 98). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

L. de Vienne. **Spiritualité de la voix.** — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-16, 288 p. ; 10,50 fr. fr.

G. Fesenmayer. **Uw gesprek met God.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1960, 10,5×11, 136 p. ; 48 fr.

J. T. Forestell, C. S. B. **The Book of Proverbs.** With a Commentary. — New York, Paulist Press, 1960, in-8°, 96 p.

Chr. Fournier. **Le Christ et sa banlieue** (Bibl. Ecclesia, 62). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 192 p. ; 9 fr. fr.

J. Fuchs, S. J. **Le droit naturel.** Essai théologique (Bibl. de théologie, sér. II, 6). — Tournai-Paris, Desclée et Cie, 1960, in-8°, 216 p.

A. L. Gabriel. **Les Prémontrés dans les universités médiévales dans l'Allemagne du Nord-Est.** (Extrait des *Analecta Praemonstratensia* XXXVI, 1960, pp. 5-15).

I. E. Georg. **Pratique de la continence périodique.** — Mulhouse, Salvator, 1960, in-16, 232 p. ; 90 fr. b.

C. Gindele, O. S. B. **Gregorianisches Singen.** — Ratisbonne, Pustet, 1960, 19×11, 72 p. ; DM. 4,–.

G. S. Glanzman, S. J. **The Book of Deuteronomy.** With a Commentary. — New York, Paulist Press, 1960, in-8°, 2 vol. de 80 et 96 p.

D. Hemmerdinger-Iliadou. — **L'Enkomion de saint Démétrius par Jean archevêque de Thessalonique** (Extrait de *Balkan Studies*, 1960, pp. 49-56).

D. Hemmerdinger-Iliadou. **L'illustration du Psautier d'Utrecht et le Sacramentaire Léonien** (Extrait des *Cahiers archéologiques* XI, 1960, pp. 257-260).

L. Hermans. **De Bijbel over Jezus' geboorte en jeugd.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1960, 19,5×11, 116 p. ; 48 fr.

J. Heuschen. **De Bijbel over hemelvaart.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1960, 19,5×11, 104 p. ; 48 fr.

P. Hoesl. **Chante ! ma joie.** — Lyon, Éd. du Chalet, 1960, in-16, 128 p., nombr. ill.

G. Hunermann. **Histoire du Royaume de Dieu.** IV. *Le rocher battu par les flots.* — Mulhouse, Salvator, 1960, in-8°, 328 p., 4 photos h.-t. ; 150 fr. b.

G. Hunermann. **Le rebelle obéissant.** Trappiste et missionnaire. Le Père François Pfanner, fondateur et abbé de Mariannhill. — Mulhouse, Salvator, 1960, in-16, 264 p. ; 120 fr. b.

P. Husser, S. J. **« Vieilles béquilles théologiques » ou science ?** — Châteauroux, chez l'auteur : rue de l'Indre 14, 1960, in-16, 74 p.

G. Huyghe. **Équilibre et adaptation** (Coll. « Problèmes de la religieuse d'aujourd'hui). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-8°, 304 p. ; hors commerce.

J. Kahmann. **De Bijbel over de prediking van het woord.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1961, 19,5×11, 108 p. ; 48 fr.

N. Q. King. **« There's such Divinity doth hedge a King ».** Studies in ruler cult and the religion of sacred monarchy in some late fourth century Byzantine monuments. — Edimbourg, Nelson, 1960, in-8°, 34 p., 6 pl. h.-t.

P. J. King. **The Book of Judges.** With a Commentary. — New York, Paulist Press, 1960, in-8°, 96 p.

L. J. Lekai, S. O. Cist. **Abbot Jean Petit of Citeaux and the strict Observance.** (Extrait des *Analecta Sacri Ordinis Cisterciensis* XVI, 1960, pp. 120-142).

Livres catholiques 1955-1958. Catalogue collectif. — Paris, Lethielleux, 1960, in-8°, 160 p. ; 6 fr. fr.

J. Marie et J. Servel. **Les sacrements.** — Lyon, Éd. du Chalet, 1961, 27×21, 32 p., 120 ill.

H. Menabrea. **Le bon Larron.** Roman (Coll. « Le Signe »). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 224 p. ; 10 fr. fr.

R.-P. Millot. **Missions d'aujourd'hui** (Coll. « Je sais, je crois », 99). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

M. L. Montoya. **Cartas Misionales. 1915-1922.** — Madrid, Coculsa, 1960, in-16, 416 p.

A. Müller. **De Kerk.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1960, 19,5×11, 108 p.; 48 fr.

A. Müller. **Maria's plaats in ons geloofsleven.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1960, 19,5×11, 102 p. ; 48 fr.

P. P. Parente. **Père Pio, premier prêtre stigmatisé.** — Mulhouse, Salvator, 1960, in-16, 154 p. ; 66 fr. b.

Prier Dieu avec les poètes. Poèmes catholiques d'aujourd'hui présentés par L. Chaigne. — Paris, Fayard, 1961, in-16, 272 p. ; 12 fr. fr.

Renouveau liturgique (Le). Communautés sacerdotales de Saint-Séverin de Paris et Saint-Joseph de Nice (Coll. « Je sais, je crois », 110). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 144 p. ; 4 fr. fr.

A. Rivera, C. M. F. **La perfecta virginidad de María en los Padres y Escritores eclesiásticos** (Extrait de *Estudios Marianos* XXI, 1960, pp. 157-181).

M. Rousseau. **L'Épître aux Romains.** — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1960, in-8°, 72 p.

L. Sales. **La perfection religieuse à la lumière du divin amour.** — Mulhouse, Salvator, 1960, in-16, 140 p. ; 51 fr. b.

D. Schaller. **Die karolingischen Figurengedichte des Cod. Bern. 212** (Extrait de *Medium Aevum Vivum*, Festschrift für Walther Bulst, 1960, pp. 22-47).

P.-W. Scheele. **Opfer des Wortes.** Gebete der Heiden aus fünf Jahrtausenden. — Paderborn, Schöningh, 1960, in-16, 288 p. ; DM. 12,50.

K. H. Schelkle. **De Bijbel over Maria.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1960, 19,5×11, 96 p. ; 48 fr.

Fr. Stier. **De Bijbel over de heilsgeschiedenis.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1960, 19,5×11, 144 p. ; 48 fr.

B. M. F. Van Iersel. **De Bijbel over de levende God.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1960, 19,5×11, 112 p. ; 48 fr.

Vita Latina. — Avignon, Aubanel, sept. 1960 (n° 11).

O. Widding. **Alkuin i Norsk-Islandsk Overlevering** (Editiones Arnamagnaeanae, ser. A, 4). — Copenhague, Munksgaard, 1960, gr. in-8°, 154 p.

M. Winowska. **Aux portes du royaume.** Bronislas Markiewicz (Bibl. Ecclesia, 61). — Paris, Fayard, 1960, in-16, 296 p. ; 12,50 fr. fr.

IN MEMORIAM

DOM BERNARD CAPELLE

C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris le décès, survenu le 19 octobre, de dom Bernard Capelle, Révérendissime Abbé du Mont César à Louvain. Sa disparition met en deuil la Revue Bénédictine *dont il fut Directeur de septembre 1925 à janvier 1928 et qui lui doit la fondation du* Bulletin d'ancienne Littérature chrétienne latine.

Sa formation scientifique était achevée lorsque, venu du clergé diocésain de Namur, l'abbé Paul Capelle revêtit à Maredsous, en octobre 1918, l'habit bénédictin. Il s'était déjà signalé par un important mémoire sur le Psautier latin en Afrique. Tout en continuant à s'intéresser à la Bible latine, dom Capelle fut naturellement conduit à étendre ses recherches aux écrits patristiques. Il y exerça avec succès son esprit critique comme en témoignent les articles publiés ici même.

Le 23 janvier 1928, le chapitre conventuel de l'abbaye du Mont César le choisissait pour Abbé. Sa présence dans la ville universitaire ne pouvait que stimuler son activité scientifique. Sous ses auspices fut fondé le périodique Recherches de Théologie ancienne et médiévale *qui devait occuper d'emblée un rang des plus honorables. C'est principalement à cette revue que désormais dom Capelle confiera la publication de ses travaux; de plus en plus, ceux-ci concernaient l'histoire de la liturgie, domaine où il révéla une maîtrise exceptionnelle.*

L'œuvre de dom Capelle est d'une qualité rare. Il ne s'attachait qu'aux questions vraiment intéressantes, et toujours pour les renouveler par quelque côté. Il était prompt à discerner le nœud du problème et il en trouvait à coup sûr la solution. Apportant un soin infini à la composition de ses articles, il estimait que la clarté, jointe à la probité, était le moyen le plus efficace de persuasion. Il écrivait avec un certain souci d'élégance et tempérait par là l'austérité du sujet et de l'argumentation.

Les travaux de dom Capelle subsisteront pour attester la valeur durable de sa contribution à l'érudition ecclésiastique et servir d'exemple aux jeunes générations.

LE RITUEL MONASTIQUE CHEZ SAINT BENOIT ET CHEZ LE MAITRE

Les réformes liturgiques sont à l'ordre du jour, aussi bien dans les monastères que dans l'Église. Plusieurs congrégations bénédictines ont entrepris la révision de leur rituel. Le principe dont s'inspirent les réviseurs est excellent : retrouver autant que possible le sens et la structure primitifs des rites, et en particulier, là où la Règle de saint Benoît fournit des indications explicites, s'en tenir autant qu'on le peut à celles-ci. Mais ce principe incontestable n'est pas toujours appliqué d'une façon assez méthodique. Quand on examine certains projets, on est surpris de constater que leurs auteurs ne remontent pas plus haut que les premiers commentateurs de la *RB* (Paul Diacre, Smaragde), quand ils cherchent à interpréter le texte de saint Benoît. Ils paraissent ignorer les anciennes règles monastiques et le parti qu'on en peut tirer pour une meilleure compréhension des rites bénédictins. De ces règles anciennes, la plus proche de la *RB*, la plus riche aussi en indications liturgiques, et de loin, c'est la Règle du Maître *(RM)*. Nous pensons qu'aucune révision sérieuse du rituel bénédictin ne peut se dispenser d'une étude approfondie de ce document.

Certes, les difficultés ne manquent pas, et elles excusent en partie la carence que nous venons de relever. C'est d'abord l'absence jusqu'à ce jour d'un texte critique ou même simplement pratique[1]. Ensuite il règne autour du Maître une atmosphère d'antipathie, assez compréhensible encore qu'imparfaitement justifiée, qui incite à le regarder soit comme un interprète mal inspiré de saint Benoît, soit comme un précurseur auquel le saint patriarche se serait systématiquement opposé ; dans les deux cas on est peu disposé à recueillir son témoignage. Enfin et surtout les liturgistes ont peine à surmonter une impression de malaise en présence des discussions qui renaissent sans cesse au sujet des rapports de la *RM* et de la *RB*. Tant que le débat ne sera pas clos, — et le sera-t-il jamais? — il semble prudent de ne pas faire

1. Nous citons ici H. Vanderhoven et F. Masai, *La Règle du Maître. Édition diplomatique*, Bruxelles-Paris, 1953 (chapitre et ligne).

usage d'un document aussi controversé. Pour toutes ces raisons, on préfère s'en tenir aux deux chefs de file de la tradition bénédictine, à Paul Diacre et à Smaragde.

C'est là pourtant, croyons-nous, une erreur de méthode fondamentale. Non que les deux plus anciens commentateurs de saint Benoît ne méritent point audience ; mais leur exégèse de la *RB*, si utile soit-elle, a été élaborée quelque trois siècles après saint Benoît, tandis que la critique contemporaine, favorable ou non à l'antériorité de la *RM* par rapport à la *RB*, est unanime à placer l'œuvre du Maître au VI^e^ siècle, c'est-à-dire au siècle même de saint Benoît. La distance chronologique pourrait, il est vrai, être compensée par la continuité d'une tradition vivante qui relierait Benoît à ses premiers exégètes. Malheureusement, on le sait, les historiens ne croient plus guère à une tradition cassinaise du VIII^e^ siècle remontant à saint Benoît lui-même à travers la communauté réfugiée au Latran en 577. Entre le fondateur du Cassin et ceux qui restaurèrent son monastère près de deux cents ans après sa mort, il faut bien constater qu'il y a eu solution de continuité.

Qui plus est, des travaux récents tendent à rejeter l'authenticité du commentaire attribué à Paul Diacre. Au lieu d'être l'expression de la tradition cassinaise à la fin du VIII^e^ siècle, ce commentaire ne serait plus qu'un écho de l'enseignement donné à Milan par le moine franc Hildemar au milieu du IX^e^ siècle[1].

Ces divers résultats de la recherche contemporaine ne sont pas de nature à fortifier le crédit des plus anciens commentaires de la *RB*. Leur exégèse devra toujours être soumise à une critique serrée, qui s'efforce de faire le départ entre les traditions authentiques et les simples conjectures. On doit s'attendre en effet à ce que le commentateur ne nous livre dans bien des cas que son interprétation personnelle du texte, élaborée à trois siècles de distance avec des ressources philologiques et historiques insuffisantes. On verra plus loin quelques exemples de telles exégèses.

En face de Smaragde et de Paul Diacre, la *RM* possède un avantage certain : elle est toute proche dans le temps, sinon dans l'espace, de la *RB*. Nous ne faisons appel, pour l'affirmer, à aucune théorie controversée sur les rapports des deux règles, mais à un fait qui n'a pas été discuté depuis la parution de l'édition diplomatique du Maître : les deux plus anciens manuscrits de celui-ci

1. W. Hafner, *Der Basiliuskommentar zur Regula S. Benedicti*, Munster, 1959.

ont été copiés autour de l'an 600, ce qui oblige à placer la rédaction du texte au VI^e siècle[1].

Ce point admis, il reste évidemment à résoudre un problème important et difficile : antériorité du Maître ou de saint Benoît, ou dépendance de l'un et de l'autre à l'égard d'une source commune? Mais il n'est pas indispensable d'avoir résolu ce problème pour commencer à éclairer la *RB* au moyen de la *RM*. Quelle que soit en effet la solution à laquelle on se rallie, la parenté des deux documents et leur proximité dans le temps confèrent en tout cas à la *RM* une valeur sans pareille pour l'interprétation de saint Benoît : si la *RM* n'est pas la source immédiate de la *RB*, elle est son plus ancien commentaire, antérieur de trois siècles à Paul Diacre et à Smaragde, ou encore un document parallèle à peu près contemporain. Nous ne demandons donc au lecteur aucun acte de foi à l'antériorité du Maître ou à une théorie quelconque sur sa relation à saint Benoît. Dans les pages qui suivent, nous supposerons que la *RM* est la source de la *RB*, parce que tout exposé comparatif des deux règles exige qu'on adopte, au moins à titre d'hypothèse de travail, l'une de ces théories. Quand l'hypothèse de l'antériorité du Maître aura joué son rôle de fil conducteur dans l'exposé des faits, nous laisserons le lecteur libre d'interpréter ceux-ci comme bon lui semble, en faisant sienne, s'il le veut, une hypothèse différente. De toute façon, il le verra, l'intérêt du Maître pour éclairer saint Benoît[2] reste sensiblement égal.

I. LE RITUEL DE LA *REGULA MAGISTRI*

Le rituel du Maître s'étale en ordre dispersé sur toute la longueur de sa règle. Il est d'une richesse et d'une précision que ne surpasse, à notre connaissance, aucun document liturgique de l'antiquité avant les premiers *Ordines Romani*[3]. Esprit porté au détail concret et à la minutie, le Maître a développé ces tendances innées de la façon la plus heureuse pour nous dans le domaine de la description des cérémonies. On n'en dirait pas autant des développements de casuistique, qui sont un autre aspect, assez ingrat, du même tour d'esprit.

1. Voir F. Masai dans *La Règle du Maître* (cité p. 233, n. 1), *Prolégomènes*, pp. 42-60.

2. Nous citons ici R. Hanslik, *Benedicti Regula*, Vienne, 1960 (*C.S.E.L.* LXXV). Les chiffres indiquent le chapitre et le verset.

3. A cet égard la *RM* peut se comparer à la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte ou à l'*Itinerarium Egeriae*.

Comment classer cette multitude de cérémonies décrites dans la *RM*? De par leur structure, ces rites peuvent se répartir en deux grandes catégories : les *oraisons* et les *bénédictions*.

1. ORAISONS

Avant toute analyse, il sera bon de mettre sous les yeux du lecteur la description d'un de ces rites. Le texte que nous citons est l'oraison pour la sortie des semainiers de la cuisine, le samedi soir au réfectoire (*RM* 25, 8-18) :

> Deinde sedenti abbati uel uniuersae congregationi simul dicant eudomararii : « Iubete domini et orate pro nobis, quia ministerio humilitatis expleuimus septimanam. » Statim omnes surgentes cum abbate, fixis in terra genibus, orent pro ipsis cum ipsis conmuniter. Et cum surrexerint, dicant eudomararii hunc uersum : *uideant qui nos oderunt et confundantur, quoniam tu Domine adiubasti nos et consolatus es nos.* Deinde conplenti abbati pacem tradant, simul et praepositis suis uel omni congregationi.

Ce rite, on le voit, comporte essentiellement une oraison faite en commun. Les autres éléments s'ordonnent tous autour de celui-là. Avant l'oraison se place la demande motivée faite par les intéressés à l'abbé et à la communauté : « *Iubete domini...* » A la fin de l'oraison silencieuse, on dit un verset : « *Uideant qui nos oderunt...* » (*Ps.* 85, 17) et l'abbé prononce une formule de conclusion, suivie du baiser de paix ; celui-ci, nous le verrons, constitue le remerciement des semainiers pour l'oraison qu'on a bien voulu faire à leur demande et en leur faveur.

Nous pouvons donc dresser le schéma suivant :

1. Demande d'oraison.
2. Oraison, terminée par un verset et une conclusion.
3. Baiser de paix.

Ce schéma se retrouve chaque fois que le Maître décrit ce que l'on peut appeler un rite d'*entrée* ou de *sortie*, marquant le début d'une action ou sa fin. Ces rites sont nombreux. Pour commencer par ceux qui s'apparentent le plus étroitement à la sortie des semainiers, relevons l'entrée de ceux-ci (19, 2-22), l'entrée du lecteur (24, 19-33)[1] ; on célèbre pareillement le départ en voyage

1. Il n'y a pas de cérémonie prévue pour la sortie du lecteur, sans doute en raison de la moindre importance de ce service. D'autres semainiers tels que les *uigilgalli* (ch. 31) et les hôteliers (ch. 79), n'ont de cérémonie ni pour l'entrée ni pour la sortie, pour la même raison apparemment. De même encore les officiers permanents inférieurs aux prévôts : cellérier (ch. 16), gardien du mobilier (ch. 17), portiers (ch. 95).

et le retour (66 et 67), l'arrivée et le départ lors d'une visite faite à un monastère (57, 37-55) ou à une église (57, 55-60), la rencontre d'autres religieux et les adieux au cours d'un voyage (71 et 67), l'arrivée des hôtes au monastères (65)[1], la réception des eulogies sacerdotales (76) ; à ces rites relatifs aux voyages et au monde extérieur, il faut ajouter ceux qui sanctifient le travail : oraison avant et après le travail manuel (50, 108-117), avant et après le travail spirituel ou « méditation » (50, 146-155) ; il faut également joindre à cette sorte d'oraisons les prières avant et après les repas (23 et 38 ; cfr 73), au lavement des pieds qui précède le coucher (30, 6-11 ; cfr 30, 48-49) et au réveil de l'abbé (32, 9-13). Notons enfin le rite de la communion des semainiers (21), qui s'apparente à celui de la visite des églises, et l'oraison pour le frère tenté (15, 33-47; cfr 15, 97-100).

Tous les rites que nous venons d'énumérer présentent le trait commun et fondamental de l'*oraison* silencieuse. Il ne faudrait pourtant pas croire que le schéma indiqué plus haut se retrouve partout uniformément. En fait, on observe de nombreuses variantes de détail, qui ne sont pas toutes imputables à une description lacuneuse ou à des retouches postérieures. Visiblement, le Maître a voulu adapter à des circonstances diverses un type de cérémonie qui reste foncièrement le même ; dans la plupart des cas, les variantes se justifient par des raisons obvies. Ainsi, lorsque l'intéressé se trouve seul, il n'y aura ni demande de prière ni baiser de paix (à qui cela s'adresserait-il?); quand on rencontre des moines étrangers hors du monastère, aucun verset n'est prévu pour la fin de l'oraison, puisque ces étrangers ne sont pas censés connaître les usages liturgiques propres au monastère du Maître ; quand on visite une église en passant et sans s'y arrêter, les deux oraisons, pour l'entrée et pour la sortie, se trouvent réunies sous une seule conclusion et avec un seul verset, etc. Dans un instant, lorsque nous étudierons un à un les éléments de ce type de rite, nous signalerons les principales variantes ainsi que la raison, certaine ou probable, qu'on peut souvent leur reconnaître.

Avant d'entrer dans cette analyse de détail, il nous faut signaler encore plusieurs rites qui se distinguent par leur apparence compliquée, bien que les éléments qu'ils mettent en œuvre et l'acte qu'ils solennisent les apparentent foncièrement à la catégorie des *oraisons*. Il s'agit d'abord de cette entrée dans la vie monastique

1. Le départ des hôtes n'est pas indiqué, mais cfr 20, 30-35 et 88, 25-29 (départ du postulant).

qu'est la profession (89, 10-57), puis de l'entrée en charge ou « ordination » de l'abbé[1] (93, 9-84), enfin de cette rentrée en communauté qu'est la réconciliation de l'excommunié (14, 2-112). De ces trois rites d'entrée, les deux derniers possèdent une contrepartie, un rite de sortie qui leur correspond : l'ordination du nouvel abbé s'accompagne de l'absolution de son prédécesseur (93, 76-84) et la réconciliation fait suite à une cérémonie où l'excommunication a été fulminée (13, 2-60). Au contraire, la profession n'a pour pendant aucun rite marquant la fin de la vie monastique, autrement dit la mort. L'absence de tout rite funéraire est un trait curieux dans un rituel aussi complet.

Du point de vue de la structure, ces trois grandes cérémonies ont pour noyau essentiel une oraison, comme les rites énumérés précédemment. La chose est très claire en ce qui concerne l'ordination abbatiale : c'est l'oraison de l'évêque (93, 56-68) qui en est le rite constitutif, comme l'affirme le Maître par les paroles qu'il met dans la bouche de l'ancien abbé (93, 51-52) et par des assertions répétées dans la suite du même chapitre (93, 110, etc.). Il est également clair que la réconciliation de l'excommunié se fait essentiellement par une oraison (14, 53-57) : c'est de cette prière de tous et surtout de l'abbé que le pénitent espère son absolution (14, 26-27 ; cfr 14, 40-44). Pour la profession, l'importance constitutive de l'oraison est moins fortement marquée, l'engagement dialogué entre le profès et l'abbé passant au premier plan ; toutefois l'oraison ouvre et ferme la cérémonie (89, 14-15 et 54-55).

Ayant achevé l'inventaire de ces rites d'« oraison », il nous faut maintenant examiner de plus près chacun des éléments dont ils sont formés.

a. *La demande d'oraison*. Elle n'a lieu, cela va sans dire, que dans les cas où le sujet du rite est distinct de ceux qui prient pour lui. Elle consiste principalement en une formule, très sobre en général, par laquelle l'intéressé lui-même[2], ou à son défaut le supérieur[3], sollicite la prière de la communauté et en fait con-

1. Le terme d'*ordinatio* n'est d'ailleurs pas réservé à l'abbé. On le retrouve à propos des prévôts (11, 41), du cellérier (16, 103), des hebdomadiers (18, 21 et 26). — Une cérémonie est prévue pour l'*ordinatio* des prévôts (11, 41-52), mais la description en est lacuneuse. Seule est indiquée la tradition de la *uirga*, insigne de cette fonction.

2. *RM* 24, 25-27 ; 25, 10-11 ; 89, 12-14 ; 93, 79-84. Cfr 14, 7-10 ; 20, 26-27 et 34-35.

3. *RM* 14, 40-44 ; 15, 36-44 ; 19, 4-9 ; 93, 51-52. Cfr 20, 7-8.

naître le motif[1]. Ces sortes d'invitations à la prière sont bien connues de la liturgie romaine, qui en a gardé plusieurs exemples, notamment dans les cérémonies d'ordination et dans la fonction du vendredi saint. Outre la formule de demande, le Maître indique parfois un geste qui la souligne : l'intéressé donne le branle en se prosternant le premier la face contre terre, comme le fera à sa suite la communauté[2] ; de la demande d'oraison on passe ainsi à l'oraison elle-même. Parfois le geste est plus réduit, quoique non moins expressif et suppliant : l'intéressé « fléchit la nuque à la hauteur des genoux » de celui qu'il supplie[3] ; nous étudierons de plus près ce geste dans notre seconde partie.

b. *L'oraison.* Pour celle-ci, nous venons de le voir, on se prosterne par terre de tout son long. Dans deux cas (24, 28 et 25, 10-11), la rubrique porte seulement *fixis in terra genibus*, ce qui doit peut-être s'entendre d'un simple agenouillement ; la raison de cette variante serait que la cérémonie se fait dans ces deux cas au réfectoire, où la place fait sans doute défaut pour la prosternation normale. En tout cas l'oraison comporte au minimum l'agenouillement et dans la généralité des cas la prosternation complète. Il en va de même pour les oraisons faites à l'office après chaque psaume, ainsi que nous l'apprennent plusieurs textes[4].

L'oraison se fait en silence. La seule exception — et elle n'est qu'apparente — est celle de la réconciliation de l'excommunié. Celui-ci doit proférer au cours de chacune des oraisons de l'office un assez long discours (14, 5-29), et il formulera une prière plus longue encore pendant l'oraison de réconciliation (14, 58-101). Mais cette particularité démontre clairement le caractère silencieux de l'oraison : si l'excommunié peut se faire entendre, c'est précisément parce que, une fois le psaume achevé, la communauté fait oraison en silence, de même qu'elle reste en silence pendant l'oraison de réconciliation.

Le même épisode peut nous aider à répondre à une question délicate : combien de temps durait cette oraison silencieuse? Certes, la durée en était variable et dépendait en définitive de la volonté du supérieur. Le Maître lui-même suggère parfois ces

1. Dans *RM* 89, 12-14 (profession), le motif n'est pas dévoilé. Il ne le sera qu'après l'oraison, au cours de l'engagement dialogué.
2. Bien indiqué dans *RM* 19, 9-12 et 93, 64-66.
3. *RM* 89, 10-11.
4. Prosternation (cas normal) : *RM* 48, 22-25. Agenouillement (geste réduit) : *RM* 56, 3 et 17.

variations de longueur : tantôt l'oraison est *modica*[1], tantôt elle doit être *diutissima*[2]. Mais entre ces limites extrêmes il existait sans doute une durée moyenne, celle qui est supposée toutes les fois que l'auteur ne précise rien. Peut-on se faire une idée de cette durée? Nous venons de voir que l'excommunié devait débiter une supplication après chaque psaume de l'office, pendant l'intervalle de l'oraison silencieuse qui suit le psaume (14, 3 et 29-30) ; or ce texte comporte 23 lignes (14, 5-29) et sa récitation demande environ 100 secondes, soit une minute et demie. Ce temps représente sans doute la durée normale d'une oraison de l'office et probablement aussi celle d'une oraison du rituel, durée considérable si l'on songe qu'une « minute de silence » observée par un groupe nous semble aujourd'hui interminable. Quant à l'oraison que le Maître qualifie de *diutissima*, la mesure en est sans doute donnée par le texte prescrit pour l'oraison de réconciliation (14, 57-101) : deux fois plus long que le précédent, ce discours ne peut guère être prononcé en moins de trois minutes.

c. *Le verset.* La place du verset *à la fin* de l'oraison, immédiatement avant la conclusion, est attestée par un ensemble de textes clairs, parmi lesquels se trouve celui que nous avons cité[3]. A lire d'autres descriptions, on a l'impression que le verset prend place *au milieu* de l'oraison silencieuse, qu'il interrompt ; il serait ainsi séparé de la conclusion par la deuxième partie de l'oraison. Ce sont là pourtant, croyons-nous, des cas exceptionnels, relevant d'une circonstance particulière[4] ; parfois aussi une rédaction ambiguë produit cette impression, quoique le texte puisse s'entendre d'un verset placé immédiatement avant la conclusion[5].

---

1. *RM* 21, 12 et 18 ; 57, 59. De même à l'office en voyage, *RM* 56, 9 et 30.
2. *RM* 15, 45 ; 89, 14.
3. *RM* 21, 20 ; 24, 31-32 ; 25, 14-17 ; 32, 10-13 ; 65, 12-13 ; 88, 27 (cependant ce dernier texte ne mentionne pas la conclusion).
4. Dans *RM* 57, 56-60, la séquence : oraison — verset — oraison — conclusion, s'explique par le fait que deux oraisons, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie se trouvent réunies (cfr 21, 19-20). La même raison vaut sans doute pour *RM* 93, 57-67, où d'ailleurs la demande d'oraison est renouvelée après le verset, avant la seconde oraison (voir *infra*, p. 246, n. 1).
5. C'est le cas de *RM* 19, 14-15, où la mention du verset est suivie des mots suivants : *postquam uero oratum pro eis ab omnibus fuerit, surgentes supradicti duo fratres obsculentur genua abbati* etc. En réalité, cette mention de l'oraison n'est sans doute qu'un rappel de l'oraison qui a précédé le verset (19, 9-12). Comparer 21, 12 et 18, qui présente une répétition analogue. On pourrait aussi l'entendre de la conclusion de l'oraison, prononcée par l'abbé après le verset et avant la paix ; cette conclusion existe certainement ici, bien que le texte n'en parle pas. Voir aussi p. 241, n. 1.

Ainsi placé devant la conclusion, que signifie le verset? Une rubrique isolée (66, 1-2 et 8-9) nous fournit à cet égard une indication précieuse : *petant pro se orari dicentes hunc uersum.* D'après ce texte, il semble que le verset équivaille à une demande de prière. C'est, si l'on veut, une seconde demande d'oraison. La première demande a provoqué l'oraison silencieuse ; à son tour le verset va provoquer la conclusion. C'est donc un renouvellement de la demande d'oraison, en vue de la conclusion que prononcera le supérieur. On s'explique par là que le verset soit dit, au moins dans sa première partie, par le bénéficiaire du rite. C'est à celui-ci qu'il appartient de solliciter la formule de conclusion, de même que c'est lui qui, en règle générale, a fait la demande d'oraison.

Venant à la fin de l'oraison, le verset doit être dit debout. On se relève donc après la prosternation de l'oraison. La position debout est certaine en ce qui concerne la communauté et l'abbé. Quant à l'intéressé, à celui pour qui l'on prie, certaines descriptions donnent à penser qu'il reste peut-être prosterné pour dire le verset et ne se relève qu'après la conclusion, pour le baiser de paix[1].

Le Maître cite expressément quatorze versets différents, dont certains sont répétés en plusieurs circonstances. En voici la liste. Nous donnons d'abord la référence à la *RM*, puis la référence scripturaire du verset et son *incipit*, enfin les rubriques particulières dont quelques-uns sont affectés :

1) *RM* 14, 47 : *Ps.* 117, 1 Confitemini *(subsequatur... congregatio respondens).*
2) *RM* 14, 106 : *Ps.* 118, 176 Erraui *(respondentibus secum cunctis).*
3) *RM* 19, 13 : *Ps.* 16, 8 Custodi nos.
4) *RM* 24, 29 : *Ps.* 50, 17 Domine labia mea *(respondentibus secum cunctis*[2]*).*
5) *RM* 25, 14 : *Ps.* 85, 17 Uideant qui nos.

1. Ainsi s'expliquerait, dans 19, 12-15, la double rubrique : *postquam leuauerint se omnes... surgentes supradicti duo fratres,* avant et après le verset. Voir note précédente. — Quand l'intéressé est seul à accomplir le rite, il se lève pour dire le verset : *RM* 57, 57 et *passim.*

2. Répété dans 30, 25 et 40 *(dicat sibi lente)* ; 32, 11 *(lente)* et 26 *(tertio dicant).* Dans ce dernier passage, il s'agit du *uersus apertionis* des nocturnes ; cfr 32, 21-22 : *omnes post inchoationem abbatis una uoce simul petant ;* 44, 2-3 : *ab abbate dici uersum apertionis ;* 32, 28 : *tertio dici ab omnibus.* Le rapprochement de ces textes montre bien comment un verset alterné entre l'abbé et la communauté peut être attribué soit à l'abbé soit à la communauté suivant les besoins du contexte.

6) *RM* 30, 9 : *Ps.* 118, 4-5 Tu mandasti *(secum omnibus respondentibus)*.
7) *RM* 30, 19 : *Ps.* 140, 3 Pone Domine custodiam [1].
8) *RM* 45, 30 : *Ps.* 149, 5 Exultabunt sancti [2].
9) *RM* 57, 41 : *Ps.* 131, 7 Introibimus [3].
10) *RM* 57, 44 : *Ps.* 24, 4-5 Uias tuas [4].
11) *RM* 57, 47 : *Ps.* 16, 5 Perfice gressus meos [5].
12) *RM* 65, 14 : *Ps.* 47, 10 Suscipimus *(cum gloria)* [6].
13) *RM* 89, 49: *Ps.* 118, 116 Suscipe me Domine *(responsorium)*.
14) *RM* 89, 52 : *Ps.* 67, 29 Confirma hoc Deus [7].

Deux fois seulement le Maître mentionne un verset sans dire de quel texte il s'agit : *lente eis uersu dicto*, note-t-il à la communion des servants (21, 19-20) ; de même pour les versets avant et après les repas (23, 5 et 111, etc.). Quant aux cas où une oraison est prescrite sans qu'on mentionne un verset, la suppression de celui-ci peut être due soit au fait que les étrangers avec lesquels on prie ignorent les usages du monastère (ch. 63 et 71), soit à un souci de brièveté, lorsqu'il s'agit de circonstances mineures ou de rites très fréquents (50, 146-155 et 66, 13). Cependant ces raisons ne peuvent justifier l'absence du verset dans le cas de la prière pour le frère tenté, où l'oraison doit être *diutissima* (15, 45). Ici nous devons avouer que la cause de cette absence nous échappe. S'agirait-il d'une lacune rédactionnelle?

On se heurte à plusieurs autres énigmes quand on essaie de rendre compte des rubriques particulières à certains versets. Pourquoi le *gloria* est-il prescrit à tous les versets du chapitre 66, alors que les mêmes versets sont indiqués sans mention du *gloria* au chapitre 57? Pourquoi la rubrique *cum gloria* apparaît-elle à propos du verset qui suit le repas (38, 3), alors que le verset qui précède le repas n'est pas affecté de cette mention (38, 2) et que tous les autres passages concernant les prières du réfectoire

1. Comme le verset des nocturnes (cfr note précédente), ce verset appartient à l'office (fin des complies) plutôt qu'au rituel. Nous le citons ici à cause de sa relation avec le verset d'ouverture des nocturnes.
2. Encore un verset de l'office, le seul que nous connaissions avec ceux qui ont été signalés dans les deux notes précédentes. Mais on le trouve aussi au rituel pour la visite des églises (57, 57) avec la rubrique *lente dicentes*.
3. Répété dans 66, 9 *(cum gloria)*.
4. Répété dans 66, 3 *(cum gloria)*.
5. Répété dans 66, 5 *(cum gloria)*.
6. Répété dans 76, 7 *(cum gloria)*.
7. Répété dans 93, 62 *(dicat retro... congregatio... una cum ipso; cum gloria uel cantilena)*.

passent sous silence ce *gloria* du verset de la fin du repas? La même question se pose au sujet du verset *Confirma hoc Deus* qui est dit *cum gloria uel cantilena* à la bénédiction abbatiale (93, 62) et sans rubrique particulière à la profession (89, 52). Devant ces anomalies, on peut se demander si la mention du *gloria* n'a pas été ajoutée après coup et sans grand esprit de suite[1], le rédacteur l'ayant insérée ici et omise ailleurs un peu au hasard. Il se pourrait aussi que le Maître entende qu'on dise le *gloria* après tous les versets, sans qu'il ait jugé nécessaire de l'indiquer chaque fois.

La longueur du verset est sujette aussi à des variations qu'on s'explique mal. Le verset *Uias tuas Domine* (*Ps.* 24, 4) est allongé de quelques mots empruntés au verset suivant dans *RM* 57, 44, tandis que *RM* 66, 3 ne donne pas cette ajoute. Le verset *Confirma hoc Deus*, dans les deux passages où il figure (89 et 93), est réduit à un demi-verset. Faut-il suppléer le deuxième hémistiche? De même le verset *Erraui* (*Ps.* 118, 176) est amputé de ses derniers mots dans *RM* 14, 107. Cette fois, pourtant, l'explication saute aux yeux : comment l'excommunié prononcerait-il avec le psalmiste : *quia mandata tua non sum oblitus*? On devine aussi pourquoi le Maître fait réciter deux versets au lieu d'un au lavement des pieds (*RM* 30, 9) : parfaitement approprié à la circonstance, le verset *Tu mandasti* (*Ps.* 118, 4) est un peu court pour être commodément « répondu » par tous ; aussi lui ajoute-t-on le verset suivant.

Ces quelques variantes ne doivent pas d'ailleurs nous dissimuler le fait essentiel : tous ces versets sont tirés des psaumes. Le psautier est le grand livre de prière qui alimente à la fois l'office divin et le rituel. A peu d'exceptions près, que nous venons de signaler, le verset du rituel a exactement l'étendue d'un verset psalmique. Les seules libertés que se permette le Maître sont d'ajouter une fois *Domine*[2] ou encore de mettre le texte au pluriel[3].

Une dernière difficulté, analogue à celle du *gloria*; pourquoi le Maître note-t-il de temps à autre *respondentibus secum cunctis* et omet-il ailleurs cette rubrique? Sans doute est-il normal que cette indication soit omise quand le ou les intéressés sont seuls et prient pour eux-mêmes. Mais on ne voit pas pourquoi elle fait défaut à l'entrée et à la sortie des semainiers (19 et 25), quand elle

1. A part 38, 3, toutes les mentions du *gloria* apparaissent à la fin de la Règle, après le chapitre 65.
2. *Ps.* 118, 116, (manque au Psautier romain).
3. *Ps.* 16, 8 et 85, 17.

figure à l'entrée du lecteur et au lavement des pieds (24 et 30). Nous serions enclins à penser qu'elle est supposée chaque fois que la communauté ou un groupe de frères est présent à la cérémonie : le verset se dit alors en deux parties, comme aujourd'hui nos versets de l'office, les intéressés prononçant le premier hémistiche, et la communauté « répondant » par le second. Cette manière de faire est expressément indiquée à propos de la réconciliation de l'excommunié (14, 44-53) :

> praepositi eius introducant eum in oratorio dicentes ambo hunc uersum : *Confitemini Domini quoniam bonum est*, et subsequatur cetera congregatio respondens : *Quoniam in saeculum misericordia eius*[1].

Sans doute cette description, unique chez le Maître, est-elle accompagnée d'un commentaire qui souligne le caractère insolite de la cérémonie. Mais il semble que ce commentaire vise seulement à expliquer pourquoi les prévôts et l'excommunié restent *à l'extérieur* de l'oratoire, tandis que la communauté et l'abbé répondent *de l'intérieur* :

> ut cum praepositi foris paenitenti per hunc uersum confessionem ingerunt, intus de oratorio per os respondentium fratrum mox pius Deus misericordiam repromittat.

C'est cette particularité qui appelle une explication ; quant à la façon de dire le verset en deux parties, il n'y a pas de raison de penser que le présent passage s'écarte de la façon suggérée ailleurs par la rubrique *respondentibus secum cunctis*. C'est donc en ce sens qu'il faut entendre la dite rubrique, en ce sens aussi qu'il faut comprendre le terme de *responsorium* appliqué à deux reprises au verset *Suscipe me Domine* de la profession (89, 49 et 51). Celui-ci est dit ainsi :

Profès : ℣ *Suscipe me Domine secundum uerbum tuum et uiuam.*
Tous : ℟ *Et ne confundas me ab expectatione mea.*

Le cas du *Suscipe* nous conduit d'ailleurs à une constatation ultime sur laquelle nous achèverons cette longue étude des versets du Maître. Nous sommes ici en présence d'un verset qui paraît détaché de l'oraison. Au lieu de se placer à la fin d'une oraison silencieuse, le *Suscipe* vient après la déclaration du profès accom-

1. Voir aussi les textes concernant le *uersus apertionis*, cités plus haut, p. 241 n. 2. *L'inchoatio abbatis* (32, 21-22) paraît désigner la première partie du verset dite par l'abbé, la communauté répondant par la seconde.

pagnant la déposition de la *donatio rerum* sur l'autel (89, 35-48), ou si l'on préfère — car cette remise de la *donatio* sur l'autel n'a pas toujours lieu — à la suite de l'engagement dialogué entre le profès et l'abbé (89, 17-35) ; d'autre part, le *Suscipe* n'est pas suivi de la formule de conclusion de l'oraison, mais d'un second verset, le *Confirma hoc Deus*, qui est dit par l'abbé. Ce n'est qu'ensuite que le Maître indique le baiser de paix et une conclusion[1]. Le verset *Suscipe* est donc récité en dehors d'une oraison. Il apparaît plutôt, avec le verset *Confirma*, comme le prolongement du dialogue entre le profès et l'abbé (89, 17-35) : ce dialogue s'est terminé sur une monition de l'abbé (89, 24-35) ; il reprend maintenant avec le verset *Suscipe* dit par le profès et le *Confirma* dit par l'abbé. Le dialogue se poursuit donc, mais sous une forme nouvelle, celle d'une prière psalmodiée :

Profès : ℣ *Suscipe me Domine secundum uerbum tuum et uiuam.*
Tous : ℟ *Et ne confundas me ab expectatione mea.*
Abbé : ℣ *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.*

Cette réplique donnée par l'abbé au profès par le verset *Confirma* prend tout son sens lorsqu'on la rapproche d'un épisode de la *Passio Sancti Iuliani*, texte qui était familier au Maître et qu'il a cité plusieurs fois dans sa règle[2]. Quand la jeune épouse Basilisse a voué à Dieu sa virginité, Julien *procidens in orationem pauimento adherebat, clamans et dicens: Confirma hoc Deus quod operaris in nobis*[3]. L'analogie des situations est frappante : vœu de virginité de Basilisse et engagement définitif du profès ; l'abbé, comme Julien, ratifie l'oblation en priant Dieu de « confirmer ce qu'il a opéré ».

1. *Data... pace compleat abbas* (89, 53-54). Remarquer l'ordre insolite ; partout ailleurs la paix vient après la conclusion. La raison de ce déplacement nous échappe. Peut-être s'agit-il d'une simple négligence grammaticale : l'ablatif absolu, dans la *RM*, ne paraît pas retenir toujours très fermement la nuance temporelle d'antériorité.

2. Voir *Une nouvelle édition de la Règle bénédictine*, dans *R.A.M.* 36 (1960), pp. 217-219.

3. P. Salmon, *Le Lectionnaire de Luxeuil*, Paris, 1944, p. 32 (*Passio*, n° 6, fol. 37). — On notera dans la *Passio* la variante *operaris* qui se retrouve chez le Maître à la bénédiction abbatiale (93, 62). — Ici le *Confirma* tient lieu en quelque sorte de la conclusion prononcée par l'abbé après le verset, bien que la suite du texte mentionne une conclusion après la paix (voir ci-dessus note 1). D'après la *Passio*, il semble que seul le premier hémistiche du verset soit récité ; quand l'abbé l'a dit, la communauté ne répond pas en disant le second hémistiche. Ceci répond à la question que nous nous posions plus haut à propos de la *longueur* de ce verset.

La profession n'est pas la seule cérémonie où des versets figurent ainsi en dehors de leur cadre naturel qui est l'oraison. On retrouve le *Confirma* dans cette position indépendante à la bénédiction abbatiale (93, 62) où il accompagne la déposition de la règle sur l'autel par le nouvel abbé. On notera cependant dans ce cas la présence d'une oraison immédiatement avant et immédiatement après, de sorte qu'on se rapproche ici du cas normal[1]. De leur côté, les deux versets de la réconciliation de l'excommunié (14, 47 et 106) se disent l'un avant l'oraison, l'autre après celle-ci[2]. Ces légères variantes, propres aux grandes cérémonies que sont la profession, la bénédiction abbatiale et la réconciliation, n'entament pas sérieusement le principe général : le verset est lié à l'oraison et il se place normalement à la fin de celle-ci, juste avant la conclusion.

d. *La conclusion.* Celle-ci est prononcée par le plus digne, que ce soit l'abbé ou l'évêque ou le prêtre, ou encore l'hôte qu'on veut honorer. Quand un ou plusieurs frères accomplissent le rite en l'absence du supérieur, le Maître a soin de noter qu'ils doivent cependant faire la conclusion accoutumée ; c'est ce que signifie la rubrique *complentes sibi*[3].

Normalement, la conclusion doit être prononcée à haute et intelligible voix, en sorte que tous l'entendent[4]. Cependant, si le rite a un certain caractère privé ou secret, dû par exemple au silence nocturne ou à la proximité des séculiers, il est prescrit de conclure à voix basse, *lente*[5].

Il nous est impossible de dire ce qu'étaient au juste ces formules de conclusion, car le Maître ne nous en a pas transmis une seule. Cette carence est elle-même de nature à nous faire réfléchir. Si la *RM* est dépourvue de « conclusions », alors qu'elle abonde en « demandes d'oraison » et qu'elle indique même quelques « bénédictions », n'est-ce pas l'indice que les conclusions sont encore laissées à la libre improvisation du président? Aussi bien après l'oraison qui suit chaque psaume de l'office qu'après l'orai-

1. Il s'agit d'une oraison pour l'entrée à l'oratoire, suivie d'une oraison pour la sortie. Cfr 21, 10-20 et 57, 55-60 (*supra*, p. 240, n. 4).

2. La conclusion fait défaut dans ce cas, probablement parce que l'oraison, au lieu d'être silencieuse, a été remplie par une supplication à haute voix ; celle-ci rend inutile la formule terminale.

3. *RM* 30, 48 ; 32, 10 ; 57, 60. Cfr 56, 18 : *complentes uicibus sibi.*

4. Cfr 53, 11.

5. *RM* 30, 49 ; 32, 13. Même prescription pour le verset dans 21, 19 ; 30, 46 ; 32, 11 ; 57, 59 ; et pour l'office entier dans 16, 83 ; 55, 42 ; 57, 36.

son qui constitue chaque rite monastique, c'est, semble-t-il, au supérieur qu'il revient de « rassembler » la prière de tous en une formule de son invention[1]. Rien ne suggère d'ailleurs l'existence d'un recueil de conclusions analogues à celles des sacramentaires romains ou aux collectes psalmiques éditées par dom Brou. Si l'on veut se faire une idée du style des conclusions de la *RM*, on est réduit à examiner ce qui s'en approche sans doute le plus : la longue oraison que le Maître met dans la bouche du pénitent (14, 58-101). Mais à vrai dire il y a loin de cette *oratio diutissima* aux formules probablement fort brèves qui concluent les oraisons silencieuses.

L'attitude du président et de la communauté pendant la conclusion est la station debout. On se relève donc, si l'on ne l'a déjà fait pour dire le verset. Seuls les intéressés, ceux pour qui l'on prie, restent peut-être prosternés, ainsi qu'il a été dit plus haut[2]. La station debout s'accompagne-t-elle de l'extension des mains? Aucun texte ne l'indique, à notre connaissance, mais l'omission de ce geste classique serait surprenante.

e. *Le baiser de paix.* La paix n'est donnée qu'après l'oraison. Cet ordre s'explique, dans le cas de la rencontre des étrangers, par des raisons de prudence surnaturelle : l'oraison mettra en fuite le diable, si c'est lui qui se cache sous l'apparence de l'étranger (71, 11-17). A cette explication traditionnelle[3], le Maître en joint une seconde qui nous intéresse ici davantage : Dieu premier servi ; d'abord Dieu, ensuite les hommes ; d'abord l'oraison, ensuite la paix (71, 17-23).

Cette seconde motivation nous met sur la voie d'un principe plus général, qui rend compte probablement de la présence de la paix à la fin de chaque oraison du rituel : si l'on s'embrasse ainsi après avoir prié, c'est pour signifier la charité fraternelle qui vient de susciter la prière fraternelle ; plus précisément, il s'agit pour les bénéficiaires du rite de *remercier* la communauté qui a bien voulu répondre à leur demande et prier pour eux.

La paix répond ainsi à la demande d'oraison initiale. Comme pour la demande, ce sont les intéressés, les bénéficiaires du rite, qui y jouent le rôle actif. De là vient une particularité qui nous surprend au premier abord : c'est l'inférieur qui *donne* la paix au supérieur, le bénéficiaire du rite qui *donne* la paix à l'abbé et à

1. Cfr *orationes colligere* (83, 8) qui semble synonyme de *complere*.
2. Voir plus haut, p. 241, n. 1.
3. Cfr *Historia Monachorum* 1, *P.L.* 21, 404 A.

ses prévôts, puis à tous ses frères[1]. La signification de la paix comme remerciement pour l'oraison apparaît assez clairement dans ce détail. Quand d'aventure, dans les « grandes cérémonies », la paix est détachée de l'oraison, ce sont au contraire l'abbé et la communauté qui donnent la paix au bénéficiaire du rite, parce que le baiser de paix n'a plus alors son sens de remerciement pour l'oraison[2].

Le premier personnage qui a droit à cette marque de gratitude, c'est le supérieur, celui qui vient de prononcer la conclusion. Aussi le texte que nous commentons (25, 17) précise-t-il : *conplenti abbati pacem tradant*. Souvent le Maître décrit avec plus de détails ce baiser donné à l'abbé. Le bénéficiaire du rite, qui est sans doute resté seul prosterné pendant le verset et la conclusion, se relève alors partiellement ; encore à genoux, il baise d'abord les genoux de l'abbé ; ensuite il se relève complètement pour l'embrasser :

> surgentes supradicti duo fratres obsculentur genua abbati (19, 15-16).
> conplenti abbati genua obsculetur (50, 151).
> uadat... incuruato per humilitatem capite... eius ad genuam, et post hoc erigatur ei ad pacem (65, 8-10).
> osculetur genua sacerdotis et erigatur ei ad pacem (93, 67-68).
> osculata genua eius, ei porrigatur ad pacem (93, 76-77).

Ce baiser des genoux est une marque d'humble respect accordée au supérieur avant la familiarité du baiser de paix. Il est à rapprocher du baiser de la main du supérieur (14, 115 ; 23, 15 et 21-34 ; 89, 59 ; 93, 54). Il se rapproche encore davantage d'un geste que nous allons bientôt rencontrer : l'inclination de la tête à la hauteur des genoux du supérieur.

f. *Les gestes*. Le texte du chapitre 25, que nous avons reproduit et commenté s'arrête au baiser de paix. Mais cette oraison pour la sortie des semainiers comporte un dernier rite qu'il faut signaler : les semainiers ont apporté avant la cérémonie le petit plat confectionné avec les miettes qu'ils ont recueillies à la fin de chaque repas ; le baiser de paix achevé, on procède à la distribution solennelle de ce gâteau. L'oraison est donc encadrée par l'of-

1. Ainsi dans les chapitres 19, 21 et 25 (semainiers) ; 24 (lecteur) ; 88 (voyageur en partance). L'expression *omnibus in pace acceptis*, en parlant de l'abbé (21, 4) est ambiguë ; elle paraît toutefois signifier que l'abbé, qui est ici l'acteur du rite (distribution de la communion), donne la paix aux frères. Ambiguës également les expressions *erigatur ei ad pacem* (65, 9 et 93, 68), *ei porrigatur ad pacem* (93, 77), *sibi pacem dent* (71, 2).

2. Voir 89, 53 et 93, 23. Alors la paix signifie plutôt l'acceptation du nouveau profès ou du nouvel abbé par la communauté.

frande et la distribution d'un objet bénit. Ces gestes, que Brockie jugeait puérils[1], ne sont pas dénués de sens : les miettes ramassées chaque jour à la fin du repas symbolisent assez bien le soin apporté au service pendant toute la semaine. En tout cas, nous devons noter ce rite qui souligne et étoffe l'oraison.

On en trouve d'autres exemples : déposition d'un objet sur l'autel, que ce soit la *donatio* du profès ou la règle confiée au nouvel abbé; tradition par l'ancien au nouveau de cette même règle, ainsi que de divers objets symboliques, au cours de la bénédiction abbatiale ; tradition de la verge pour l'investiture des doyens (11, 41-52). La « consignation » du nouveau profès ou du pénitent entre les mains de ses prévôts est encore un de ces gestes qui accompagnent parfois les rites d'oraison (89, 56-57 et 14, 108-112). Dans quelques cas, le geste est éclairé par une formule explicative[2].

Nous avons maintenant passé en revue les divers éléments des rites d'oraison. Il reste à dire un mot des bénédictions.

2. BÉNÉDICTIONS

Celles-ci forment un type de rite caractérisé par sa brièveté. L'oraison silencieuse, qui constituait le noyau du type précédent, est supprimée ; avec elle disparaissent le verset et la paix. Il reste seulement une demande, elle-même réduite ordinairement à un simple mot : *Benedicite*[3] ou *Benedic*[4], et une réponse consistant en une formule de bénédiction, parfois accompagnée d'un signe de croix[5]. Cette formule, analogue à la conclusion d'une oraison, est sans doute fort courte. Cédant à un de ses scrupules de juriste, le Maître nous a par bonheur conservé une formule de bénédiction des aliments : *Benedic Domine quidquid ex hinc accepturi sumus*[6]. Ailleurs nous apprenons que la bénédiction peut se réduire à un simple mot : *Deus!* répondant au *Benedicite*[7].

---

1. *Observatio critica*, *P.L.* 88, 943-944.
2. *RM* 14, 110-112 ; 89, 38-48 ; 93, 32-47.
3. *RM* 1, 120 ; 19, 20 ; 23, 73-74 ; 65, 6 ; 95, 20.
4. *RM* 27, 21 (isolé). La demande de bénédiction, sous l'une ou l'autre de ces deux formes, est elle-même appelée parfois *benedictio*. Cfr 9, 9-12 ; 9, 23 et 38, etc. Ce terme est donc ambigu.
5. *RM* 23, 41.
6. *RM* 23, 41-42. Cette formule est peut-être incomplète, car la clausule n'obéit pas au *cursus* rythmique, auquel le Maître ne manque presque jamais dans les textes liturgiques. Seuls les premiers mots importaient pour le propos de l'auteur.
7. *RM* 13, 68.

Les attitudes sont également très sobres : pour la demande de bénédiction, une simple inclination de tête[1] ; pour la formule de bénédiction, le supérieur est normalement debout[2]. C'est l'attitude prescrite, nous l'avons vu, pour la conclusion de l'oraison.

Les bénédictions sont donc en quelque sorte des oraisons en miniature, réduites à une demande et à une conclusion. La brièveté du rite correspond à sa fréquence. En fait les bénédictions sont nombreuses. Citons les principales. On demande la bénédiction au supérieur toutes les fois qu'on veut parler (*RM* 9) ; avant de s'asseoir dans la chaire du lecteur (24, 35) ; avant de prendre place sur le siège abbatial (93, 73-74) ; avant de faire quoi que ce soit à la cuisine (19, 19-22). Mais c'est surtout au cours des repas que les bénédictions abondent : elles se répètent avant chaque plat, avant chaque service de boisson ; celle-ci n'est pas seulement bénite globalement avant la distribution, mais il faut en outre que chaque convive, à chaque table, demande la bénédiction de son prévôt avant de boire ; les servants ne peuvent même goûter la mixture sans une bénédiction spéciale (*RM* 23).

Quelle appréciation d'ensemble peut-on porter sur ce rituel du Maître? Au premier abord, il paraît surabondant et quelque peu étouffant. A le considérer de plus près, on constate que cette impression tient plus à la minutie de la description qu'à la quantité et à l'ampleur réelles des rites. C'est parce qu'il prend la peine de noter chaque détail, comme le ferait un cérémonial ou un coutumier, que le Maître produit sur son lecteur cet effet de surcharge rituelle. Au même niveau littéraire, n'importe quel cérémonial, y compris ceux du XX^e^ siècle, donne la même impression. Il faut donc dépasser les apparences et tenter d'évaluer les dimensions et le poids réels de cet ensemble de rites.

Les rites d'oraison sont au nombre de vingt environ, quelques-uns quotidiens, plusieurs hebdomadaires, la plupart sans périodicité déterminée. Certains d'entre eux ne se cumulent pas, mais s'exécutent en des circonstances diverses : ainsi, quand un frère est envoyé en voyage, il accomplira ce jour-là les rites d'entrée et de sortie, mais il ne fera pas les oraisons avant et après le travail prescrites pour ceux qui restent au monastère.

Assez limitées en nombre, les oraisons sont surtout des rites simples et brefs. On y prononce peu de mots : en règle générale,

1. *RM* 9, 8-9 et 12, etc.

2. *RM* 27, 37 : *antequam sedeat*. Cependant dans 23, 6-11 (bénédiction du pain), il semble que l'abbé reste assis.

les seules formules sont celles de la demande et de la conclusion. Au cœur du rite se trouve l'oraison silencieuse, dont la durée se mesure à la gravité de la circonstance. Cette prière intime, sans paroles, confère au rite un certain caractère d'intériorité, qui s'effacera malheureusement dans la suite, lorsque « l'horreur du vide » conduira les liturgistes à meubler ce silence de *Pater* et de versets.

Les rites d'oraison se distinguent en outre par leur homogénéité. La même structure se retrouve partout, adaptée d'ailleurs avec souplesse à la variété des circonstances. Même les trois « grandes cérémonies » (réconciliation, profession, bénédiction abbatiale) se ramènent en définitive à ce schéma unique, dont elles se contentent de répéter ou de combiner de façon originale certains éléments. La plus longue de toutes, la bénédiction abbatiale, reste une cérémonie étonnamment rapide, qui ne dure peut-être pas plus d'un quart d'heure. Son style est celui des ordinations antiques, dont la simplicité contraste si fortement avec la prolifération des rites et des formules dans le pontifical romain-germanique et dans le pontifical romain encore en usage aujourd'hui.

Homogène en lui-même, le rituel du Maître l'est encore par rapport à l'office divin. Les éléments dont il est fait : demande, oraison, verset, conclusion, se retrouvent à l'office. L'oraison silencieuse, avec sa conclusion orale, suit chaque psaume de l'office comme elle constitue chaque fonction du rituel. La demande de prière se fait également au début de toute oraison de l'office, en faveur des malades, des absents, des hôtes qui viennent de partir[1]. Quant au verset, il fait partie intégrante de toutes les heures de l'office. Certains versets — *Domine labia* et *Exultabunt sancti* — sont même utilisés à la fois à l'office et au rituel, ainsi que nous l'avons noté. D'ailleurs le seul fait que tous les versets du rituel sont tirés de psaumes suffirait à établir une profonde continuité entre celui-ci et l'office divin. Si la psalmodie proprement dite ne se rencontre au rituel qu'avant et après les repas, le verset peut être considéré comme un fragment de psalmodie. Cet emprunt au psautier achève de relier le rituel à la prière des heures : comme celle-ci, il est constitué de psalmodie et d'oraison. Ainsi les deux grandes formes de la prière monastique, celle qui

1. *RM* 20 et 57. Quand les voyageurs rentrent au cours d'un office, ils introduisent la demande de prière pour leur retour au début de l'oraison qui suit le psaume. Dans ce cas, l'oraison prescrite par le rituel se confond avec celle de l'office (*RM* 67).

sanctifie les heures et celle qui sanctifie les actions, s'avèrent foncièrement analogues.

Les bénédictions elles-mêmes ne sont pas absolument propres au rituel. On les retrouve à l'office, où avant chaque psaume on doit demander la bénédiction du supérieur[1].

Tel qu'il se présente dans la *Regula Magistri*, le rituel monastique nous semble une des tentatives les plus remarquables qui aient été faites pour mettre en pratique le précepte apostolique : *omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Iesu Christi*[2]. Tel ou tel aspect de ce rituel, qui peut nous paraître trop pesant, est à juger à la lumière des conditions de vie concrètes dans le monastère du Maître : ainsi le baiser de paix, répété après chaque oraison, ne devait pas être bien long dans une communauté qui ne comptait que deux décanies, soit vingt-cinq moines. Tel autre s'explique par les mœurs antiques : ainsi les bénédictions multipliées au cours du repas ne font qu'épouser l'ordonnance et le cérémonial profanes en usage pour les repas dans le monde romain.

II. LE RITUEL DE LA RÈGLE DE SAINT BENOIT

Quand on passe du Maître à saint Benoît, on est d'abord frappé de la diminution du nombre des rites décrits. Sur une vingtaine de rites d'oraison, il n'en subsiste que sept, soit environ le tiers. Ce sont les prières avant et après les repas, auxquelles il est fait allusion dans *RB* 43, 13-17 ; l'entrée et la sortie des semainiers, réunis dans *RB* 35 ; l'entrée du lecteur (38) ; la réconciliation des excommuniés (44) ; l'accueil des hôtes (53) ; la profession (58) ; la sortie et le retour (67). Ainsi réduit des deux tiers, le rituel bénédictin offre encore un bon échantillonnage des rites en usage chez le Maître.

Que sont devenus les rites passés sous silence ? On pourrait penser que saint Benoît a voulu élaguer cette végétation luxuriante et supprimer purement et simplement ce qu'il n'a pas mentionné. Pourtant il est difficile de penser que l'ordination de l'abbé se passait chez saint Benoît sans aucun rite. Si *RB* 64 passe sous silence la bénédiction abbatiale, c'est d'abord parce que le

1. *RM* 57, 7. Cfr 22, 28 et 30-31 ; 46, 2 et 5.
2. *Col.* 3, 17.

rituel du Maître, conçu en fonction d'un certain mode de désignation de l'abbé, ne convenait pas à un monastère où ce mode de désignation était abandonné. La bénédiction abbatiale décrite par le Maître suppose d'un bout à l'autre que l'abbé prédécesseur est encore vivant ; c'est lui qui mène la cérémonie, de même que c'est lui qui a désigné le nouvel abbé. Remettant l'élection de l'abbé à la communauté, après la mort du prédécesseur, saint Benoît ne pouvait rien tirer du cérémonial prescrit par le Maître.

Il aurait pu, il est vrai, en refaire un autre. Mais ici nous touchons du doigt un caractère très saillant de la *RB*. Non seulement elle est trois fois plus courte que la *RM*, ce qui suffirait à expliquer bien des lacunes, mais elle s'intéresse assez peu aux détails concrets, aux précisions liturgiques et casuistiques, qui remplissent l'œuvre du Maître. Dans son travail d'abrègement, saint Benoît a sacrifié de préférence de tels détails, tandis qu'il ajoutait volontiers des notations d'ordre moral et spirituel qui manquaient dans sa source. C'est ainsi que *RB* 64, tout en supprimant la bénédiction abbatiale, ajoute un long directoire d'abbé.

Un autre exemple de rites passés sous silence plutôt que supprimés. Le Maître, nous l'avons vu, multiplie les bénédictions au cours du repas. Il y en a avant chaque plat et avant chaque service de boisson. La *RB* n'a pas un mot à ce sujet. Devons-nous en conclure que ces bénédictions sont abolies? Nullement, car deux rituels dépendant de la *RB*, l'*Ordo Qualiter* et l'*Ordo Romanus XIX*[1], décrivent le repas monastique de la même façon que le Maître, et cela en plein VIII^e^ siècle. A chaque plat et à chaque tour de boisson, le lecteur s'interrompt pour permettre à l'abbé de prononcer la bénédiction. Il est invraisemblable que saint Benoît, au VI^e^ siècle, ait ignoré ou supprimé un système qui se pratiquait avant lui et qui se retrouve dans sa propre lignée, deux siècles plus tard. Si la *RB* n'en parle pas, c'est simplement parce qu'elle est trop concise pour s'arrêter à de tels détails.

Il faut donc distinguer soigneusement, en matière de suppression de rites, l'aspect littéraire et l'aspect institutionnel des méthodes de saint Benoît. Au plan littéraire, il n'est pas douteux que saint Benoît fait assez peu de cas des rites et les omet facilement. Mais on ne peut en conclure immédiatement que ces rites soient sup-

1. *Ordo Qualiter* dans B. ALBERS, *Consuetudines monasticae*, t. III (Mont-Cassin, 1907), pp. 44-46. — *Ordo Romanus XIX*, § 5-15, dans M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, t. III (Louvain, 1951), pp. 218-219.

primés. Il est toujours possible, souvent très probable, certain même dans plusieurs cas analogues à celui que nous venons de citer, que le monastère de saint Benoît conserve sous une forme ou sous une autre des rites dont sa règle ne parle pas.

On peut même aller plus loin. Si Benoît, malgré sa concision et son peu d'intérêt pour les rubriques, se donne la peine de décrire quelques cérémonies, il est à présumer qu'il veut alors modifier tel ou tel détail de la *RM*. De fait, presque toutes les rubriques de la *RB* accusent des divergences avec le Maître, malgré un fonds d'observances communes. Au contraire, lorsque saint Benoît passe sous silence un rite ou une rubrique, il est vraisemblable que c'est parce qu'il n'y trouve rien à redire. L'omission sera souvent un signe d'acceptation tacite plutôt que de réprobation[1].

Pour qui admet l'antériorité du Maître par rapport à saint Benoît, la méthode à suivre dans l'interprétation des rites de la *RB* sera donc analogue à celle de Callewaert pour l'interprétation de l'office bénédictin. On sait comment ce liturgiste, en admettant que saint Benoît s'est inspiré d'un office romain, explique les insistances de la *RB* comme des corrections, et ses silences ou ses indications cursives comme des marques d'approbation à l'égard d'usages qui sont supposés connus[2]. Tout n'est pas recevable dans les conclusions de Callewaert, mais sa méthode, au moins dans ses grandes lignes, peut servir d'exemple dans l'investigation du rituel bénédictin, une fois admise la dépendance de celui-ci à l'égard du Maître.

Dans cette perspective, nous allons examiner la description que donne *RB* 35, 15-18 de l'entrée et de la sortie des semainiers. On verra ainsi l'équivalent du texte de la *RM* commenté dans notre première partie. Le rapprochement des deux rédactions fera apparaître les points communs et les divergences. Ces faits mis en évidence, le lecteur pourra les interpréter comme bon lui semble.

---

1. Cette règle d'interprétation vaudra surtout dans les cas où la *RB modifie* seulement un rite du Maître, dont elle garde l'essentiel. Il en va autrement dans le cas de la bénédiction abbatiale (*RM* 93 — *RB* 64), où il aurait fallu *refaire* complètement un rituel. Dans ce cas, l'omission signifie l'abandon du rite sous la forme qu'il a dans la *RM*, comme nous l'avons dit plus haut. La bénédiction abbatiale existait certainement dans le milieu de saint Benoît, mais il n'a pas jugé utile de la codifier.

2. C. CALLEWAERT, *Laudes matutinae in officio romano ante regulam sancti Benedicti*, Bruges, 1928, pp. 9 ss (= *Sacris Erudiri*, Steenbrugge, 1940, pp. 64 ss).

[15]Intrantes et exeuntes ebdomadarii in oratorio mox matutinis finitis dominica omnium genibus prouolbantur postulantes pro se orari.

[16]Egrediens autem de septimana dicat hunc uersum : *Benedictus es, domine deus, qui adiubasti me et consolatus es me.*

[17]Quo dicto tertio accepta benedictione egrediens subsequatur ingrediens et dicat : *Deus, in adiutorium meum intende; domine, ad adiubandum me festina.*

[18]Et hoc idem tertio repetatur ab omnibus et accepta benedictione ingrediatur.

Plusieurs différences sautent aux yeux :

1. La *RB* réunit les cérémonies d'entrée et de sortie ; la *RM* les sépare.

2. Lieu et temps sont différents : à l'oratoire, après les matines du dimanche dans *RB* ; au réfectoire, le samedi après vêpres, pour les sortants (*RM* 25), et à l'oratoire le dimanche après prime pour les entrants (*RM* 19).

3. Différent aussi le nombre des semainiers : deux dans *RM* ; un dans *RB*.

4. Autres sont les versets. La seule coïncidence est la deuxième partie du verset de sortie. Encore est-elle au singulier dans *RB* (*me... me*) et au pluriel dans *RM* (*nos... nos*), conformément au nombre des semainiers dans chaque règle. Noter aussi la variante *qui (RB) quoniam (RM)*.

5. Autre encore la façon de dire les versets : la *RB* les fait dire trois fois et « répéter par tous ». Dans la *RM* ces deux indications font défaut.

6. La *RB* n'a pas le baiser de paix prescrit par la *RM*.

Les autres divergences demandent à être considérées avec plus de détails. Nous le ferons en commentant une à une les rubriques de saint Benoît. Notre commentaire utilisera, outre la *RM*, quatre descriptions du même rite. L'une est antérieure à nos deux règles et a pu les inspirer l'une et l'autre : celle de Cassien[1]. Les trois autres sont postérieures au VI[e] siècle et dépendent probablement ou certainement de la *RB* : il s'agit de Fructueux de Braga[2], de Waldebert de Luxeuil[3] et de l'*Ordo Romanus XIX*[4].

1. *Inst.* 4, 19 (éd. M. Petschenig, Vienne, 1888, *C.S.E.L.* XVII, p. 60).
2. *Regula Complutensis*, 9 ; *P.L.* 87, 1104 D (VII[e] siècle).
3. *Regula cuiusdam*, 12 ; *P.L.* 88, 1064 C (VII[e] siècle).
4. M. Andrieu, *Les Ordines Romani*, t. III (Louvain, 1951), p. 222 (§ 29-31).

Enfin nous aurons recours aux commentaires de Paul Diacre[1] et de Smaragde[2].

1. *Omnium genibus prouolbantur*

L'attitude prescrite par le Maître a déjà été étudiée : à la sortie des semainiers, *fixis in terra genibus* (*RM* 25, 12-13) ne désigne peut-être qu'un agenouillement (on est au réfectoire !) ; à l'entrée, en revanche, on doit se prosterner (*RM* 19, 9-12). Dans les deux cas, la communauté entière suit le geste des semainiers, s'agenouillant ou se prosternant avec eux. Remarquons que la sortie a lieu le samedi soir après vêpres et l'entrée le dimanche matin après prime. Or ces deux heures, la seconde surtout, se situent dans l'intervalle de temps où, en vertu d'une loi ecclésiastique universelle et immémoriale, les chrétiens évitent de s'agenouiller et prient debout, en l'honneur de la résurrection du Seigneur. Cette loi est observée par les moines d'Égypte, au témoignage de Cassien (*Inst.* 2, 18). Elle est bien connue du Maître, qui la rappelle à propos de l'office divin (*RM* 45). Si donc il prescrit l'agenouillement ou la prosternation aux cérémonies que nous étudions ici, ce n'est pas de sa part ignorance de la règle, mais propos délibéré de ne point l'appliquer. Autre est à ses yeux le cas de l'office, autre celui du rituel. Les rites monastiques d'oraison ne sont pas soumis à la loi générale, observée à l'office. Pour nous ôter tout doute à cet égard, le Maître prescrit encore l'agenouillement à l'entrée du lecteur, qui a lieu le dimanche à midi (*RM* 24, 28). Et qu'on ne dise pas que l'agenouillement se justifie du fait que cette cérémonie, comme la sortie des semainiers, se passe hors de l'oratoire ; l'entrée des semainiers, elle, se situe *post primam in oratorio dictam* (*RM* 19, 2-3), donc à l'oratoire même selon toute vraisemblance.

La pensée du Maître étant claire, cherchons ce que veut dire saint Benoît. L'expression *ad genua alicuius prouolui* est parfaitement claire, elle aussi. « Se jeter aux genoux de quelqu'un », c'est d'abord se mettre à genoux de façon à se trouver à la hauteur des genoux de la personne qu'on supplie ; éventuellement, on em-

1. *Pauli Warnefridi diaconi cassinensis in sanctam regulam commentarium*, Mont-Cassin, 1880. — Le commentaire d'Hildemar, édité par P. R. MITTERMÜLLER (Ratisbonne, 1880), ne nous a été accessible qu'à travers les citations qu'en fait D. MARTÈNE, *Commentarius in Reg. S. P. Benedicti*, Paris, 1690, pp. 456-458. — Le commentaire dit de Basile ne semble rien apporter pour notre sujet. Voir les textes dans HAFNER, *op. cit.*, pp. 116-142.

2. *P.L.* 102, 867-868.

brassera même les genoux du personnage. Cette attitude ne nous est pas seulement connue par maint texte de l'antiquité profane ou chrétienne[1]. Cassien lui-même l'indique à plusieurs reprises[2] et le Maître la décrit souvent[3].

Saint Benoît veut donc que les semainiers se mettent à genoux pour demander la prière. Il ne nous en dit pas davantage. Son texte, très concis, ne dit rien de l'attitude observée pendant l'oraison elle-même, soit par les semainiers, soit par la communauté. Celle-ci est certainement restée debout au cours de la demande de prière : si les semainiers se jettent aux genoux de tous, c'est que tous sont encore debout. Mais que se passe-t-il ensuite? La communauté se met-elle à genoux à son tour pour prier, comme dans la *RM*? C'est vraisemblable, puisque la *RM* l'indique expressément et que la *RB* n'a pas jugé utile d'intervenir en sens contraire.

Une chose en tout cas est certaine, c'est que la dispense de génuflexion du dimanche n'empêche pas les semainiers de s'agenouiller, au moins pour la demande de prière. Il en sera de même chez Fructueux de Braga : *prostrati coram abbate in conventu eodem veniam simul et benedictionem ab omnibus generaliter petant*[4].

---

1. Tite Live, 34, 11, 5 ; Tacite, *Annales*, I, 13 ; 11, 30 ; 12, 18 ; 14, 61, etc. — *Ev. Luc.* 5, 8 *(procidit ad genua Iesu)* ; Jérôme, *Adv. Jovin.* I, 41 (*P.L.* 23, 272 B) ; *Ep.* 2 (*P.L.* 22, 332 A). — Le geste des mains est suggéré dans Tacite, *Ann.* 1, 13. Voir aussi Augustin, *De cura pro mortuis*, 5 (*P.L.* 40, 597). — Cette *prouolutio ad genua* ne doit pas être confondue avec la *prouolutio ad pedes* dont parlent Tite Live, 6, 3, 4 et *Ev. Marc.* 7, 25 *(procidit ad pedes eius)*. Celle-ci consiste à amener la tête du suppliant à la hauteur des pieds de la personne qu'il supplie ; éventuellement, comme dans le cas précédent, on saisit les pieds de celui qu'on supplie. Cfr *RM* 48, 24-25 : *qui orat praesentis Christi uideatur pedes tenere*, qui se réfère à *Joh.* 20, 17 et à Jérôme, *Ep.* 39, 5-6.

2. *Conl.* 20, 1 et *Inst.* 4, 3 : *omnium genibus prouolutus* (le postulant qui implore son admission). Cfr *Conl.* 20, 1 : *ad eius genua prouolutus ; Conl.* 17, 21 : *fratri ad genua prouoluto in terramque prostrato* (non content de se « jeter aux genoux », il se prosterne en terre, c'est-à-dire qu'il se « jette aux pieds »).

3. *RM* 13, 97 : *humiliato ad genua capite ;* 13, 111 : *abbati ad genuam incurbatus ;* 14, 33 : *humilietur ei ad genua ;* 23, 121 : *satisfactione humiliati ad genua capitis ;* 53, 31 : *humilient se ad genua abbatis ;* 89, 10-11 : *flectat ad genuam eius suam ceruicem ;* 65, 8-10 : *incuruato per humilitatem capite salutationis eius ad genuam.* Dans ce dernier passage, il s'agit sans doute du « baiser des genoux », préalable à la paix, que nous avons étudié plus haut. — On notera dans tous ces textes la flexion de la nuque ou de la tête à la hauteur des genoux du supérieur. Il est difficile de dire si cette inclination de tête faisait partie intégrante de toute *prouolutio ad genua* (le Maître n'emploie jamais une telle expression) ou si c'est une particularité du rituel monastique. Aucun autre auteur, à notre connaissance, n'indique expressément ce geste. Cfr cependant le *Humiliate capita vestra Deo* de la liturgie romaine aux féries de carême.

4. Voir *supra*, p. 255, n. 2.

Ni le Maître, ni Benoît, ni Fructueux ne tiennent compte de la défense de s'agenouiller le samedi soir et le dimanche, lorsqu'il s'agit de ce rite monastique[1].

Cependant une telle dérogation à la coutume ecclésiastique devait tôt ou tard faire problème. Le premier, à notre connaissance, qui ait senti la difficulté est Paul Diacre. Voici comment il commente : *Bene dixit: genibus, et non: in terra, quia non est auctoritas canonica, ut genua flectamus in die dominica*[2]. Il est assez difficile de dire quelle est l'attitude qu'imagine Paul Diacre, mais assurément il conçoit un geste sans agenouillement, pour obéir au précepte canonique. Après lui, Bernard du Cassin précisera : *Non intelligas genuflectionem, sed supplicationem, quae debet fieri ante et retro ad omnem partem. Et ita est prouolutio quasi per omnem partem uolutio*[3].

Bon nombre de rituels médiévaux se sont ralliés à cette interprétation. Que vaut-elle? Aucun latiniste sérieux, croyons-nous, n'acceptera de reconnaître dans l'expression parfaitement claire de saint Benoît le geste bizarre que décrit Bernard : des inclinations en tout sens. Quant à l'exégèse plus prudente de Paul Diacre, elle peut s'autoriser assurément d'un fait curieux : la *RB* n'emploie jamais ailleurs l'expression *genibus alicuius prouolui*[4]. Partout ailleurs, elle parle de se prosterner *in terra* ou *pedibus alicuius*[5]. Malheureusement *genibus prouolui* suppose une génuflexion, comme nous venons de le voir. Si donc saint Benoît a prescrit cette attitude ici, au lieu de la prosternation coutumière, ce n'est pas pour éviter qu'on s'agenouille. Le souci d'appliquer la loi ecclésiastique à ce cas précis est étranger aux anciennes règles monastiques. Faute d'appartenir au temps où vivait saint Benoît, Paul Diacre ne comprend plus l'usage bénédictin. Son exégèse, inacceptable pour le philologue autant que pour l'his-

1. On peut rapprocher cette manière de faire de celle qu'indique saint COLUMBAN dans sa *Regula Coenobialis*, ch. 9 (éd. WALKER, Dublin, 1957, p. 156, lignes 1-2) : *in nocte dominica et tempore quinquagesimae paenitentes genua flectunt ;* au contraire, la communauté ne doit pas se mettre à genoux ces jours-là (*ibid.*, p. 158, l. 18-19 : *moderate se... humiliantes, genua non flectentes*). Les mêmes textes sont repris dans la *Regula Donati*, ch. 34 (*P.L.* 87, 284-285). — Les Irlandais distinguent donc nettement, comme leurs confrères du continent, entre la prière privée (des pénitents) et la prière commune de l'office ; celle-ci seule bénéficie de la dispense de génuflexion.

2. *Op. cit.* (p. 256, n. 1), p. 334. De même HILDEMAR (MARTÈNE, p. 456-7).

3. MARTÈNE, *Commentarius*, p. 457.

4. Je remercie le P. Adalberto Franquesa, de Montserrat, d'avoir attiré mon attention sur ce point.

5. *RB* 44, 2 ; 44, 4 *(uestigiis)* ; 44, 7 ; 53, 7 ; 58, 23 ; 67, 4 *(solo)* ; 71, 8.

torien de la liturgie, n'est qu'une tentative de conciliation artificielle. Si elle n'est pas simplement une invention d'Hildemar, elle atteste tout au plus un usage carolingien[1].

Reste à expliquer le fait que saint Benoît se sert ici d'une expression qu'on ne retrouve pas ailleurs dans la *RB*. En outre, le geste indiqué ne correspond exactement ni à la génuflexion de *RM* 25, ni à la prosternation de *RM* 19. Tout cela suggère une intention assez ferme de la part du législateur. Quelle est-elle? On notera d'abord que le geste revient souvent chez le Maître. D'ordinaire il s'agit d'un geste de pénitence[2], parfois d'une simple marque d'humilité[3], à rapprocher du « baiser des genoux ». Dans *RM* 89, 10-11, il s'agit précisément d'une demande d'oraison, mais ce parallèle, si intéressant soit-il, comporte deux différences avec la *RB:* d'abord, le geste s'adresse à l'abbé, non à tous les frères ; ensuite, l'expression est différente : *flectat ad genuam eius suam ceruicem*. Il est donc beaucoup plus probable que saint Benoît s'inspire de Cassien, qui emploie exactement la même expression dans *Inst.* 4, 3 et *Conl.* 20, 1 : *omnium fratrum genibus prouolutus*. On sait que les traces d'une influence directe de Cassien sont nombreuses dans *RB*, en plus de l'empreinte qu'elle a reçue de Cassien à travers la *RM*. C'en est sans doute ici un exemple[4].

Outre cette dépendance littéraire probable, il est possible que saint Benoît veuille marquer une différence entre les rites majeurs, pour lesquels il prescrit la prosternation, et ce rite mineur, où la *prouolutio ad genua* lui a paru suffisante.

2. *Postulantes pro se orari*

La demande d'oraison se fait, chez le Maître, au moyen d'une formule : *Iubete domini et orate pro nobis...* En est-il de même chez saint Benoît? C'est fort vraisemblable, car au VIII^e siècle, l'*Ordo Romanus XIX*, qui dépend de *RB*, fait encore dire au semainier : *Domni orate pro me*[5].

De nos jours, les semainiers entonnent le verset *Benedictus es* dès le début de la cérémonie. On a l'impression que la demande

1. On cite parfois le canon LXIV (67) des *Capitula* d'Aix-la-Chapelle en 817 : *Ut lector stando benedictionem postulet* (B. ALBERS, *Consuetudines monasticae*, Mont-Cassin, 1907, vol. III, p. 139). Mais est-il sûr que ce texte vise l'entrée du lecteur de table le dimanche ?

2. *RM* 13, 97 ; 13, 111 ; 14, 33 ; 23, 121 (voir p. 257, n. 3).

3. *RM* 53, 31 ; 65, 8-10.

4. Saint Benoît paraît s'être souvenu de cette description du postulant à la porte du monastère dans *RB* 58, 1-3.

5. N° 30, ANDRIEU, p. 222, l. 5.

d'oraison consiste à dire le verset. L'extrême concision de saint Benoît rend cette interprétation possible. On notera pourtant la conjonction *autem* au début du v. 16 ; elle suggère plutôt qu'on passe à autre chose et que le verset est distinct de la demande d'oraison. D'ailleurs *Benedictus es* et *Deus in adiutorium* ne sont pas des demandes adressées à la communauté, mais des prières adressées à Dieu. Tout indique donc que pour saint Benoît, comme pour le Maître, la demande de prière comporte une formule distincte du verset ; celui-ci n'est dit qu'à la fin de l'oraison.

La distinction est parfaitement marquée dans la règle de Waldebert : *pro se orari rogent, et hunc uersum in oratione dicant: Quoniam tu Domine adiuuisti me et consolatus es me*[1]. Plus nettement encore, l'*Ordo Romanus XIX*, après avoir indiqué la formule de demande citée plus haut, poursuit ainsi : *Orantes autem dicit senior: Saluum fac seruum suum. Ille uero subsequens dicit cum omnibus fratribus: Benedictus es, domine Deus.* Non seulement le verset se dit ici au cours de l'oraison *(orantes)*, mais il vient après le *Saluum fac seruum tuum.* Impossible de le confondre avec la demande.

Cependant l'*Ordo Romanus* nous met en présence d'un fait nouveau : le verset *Saluum fac* prononcé par le supérieur au cours de l'oraison. Il se peut même que ce verset *tienne lieu* d'oraison silencieuse, comme c'est le cas aujourd'hui. Paul Diacre et Smaragde ne parlent pas de ce verset dans leur commentaire de *RB* 35, mais ils le signalent, avec tous ceux que nous connaissons aujourd'hui, en commentant les chapitres 38, 58 et 67. L'élimination de la prière silencieuse paraît être un fait accompli à l'époque carolingienne, bien que tel passage de Smaragde y fasse peut-être encore allusion[2].

Dans *RB* au contraire, rien n'indique la disparition de l'oraison silencieuse pratiquée chez le Maître[3].

---

1. Voir p. 255, n. 3.

2. *Sive ab omnibus fratribus oratione praemissa* (ch. 35, *P.L.* 102, 868 B et ch. 38, col. 872 B).

3. Le plus ancien texte où l'on voit un verset substitué à l'oraison spontanée est, à notre connaissance, la *Regula coenobialis* de saint COLOMBAN, ch. IX : *in fine omnium psalmorum genua in oratione... flectere debent, sub silentio dicentes : Deus in adiutorium meum intende, domine ad adiuuandum me festina. Quem uersiculum postquam ter in oratione tacite decantauerint, aequaliter a flexione orationis surgant* (*S. Columbani opera*, éd. WALKER, Dublin, 1957, p. 158, l. 14-18). Le même texte est repris par Donat dans sa *Regula ad virgines*, ch. 34 (*P.L.* 87, 285 A), mais le mot *ter* fait défaut. On peut donc se demander si ce n'est pas sous l'influence des Irlandais que l'oraison silencieuse et spontanée a été peu à peu remplacée par des versets récités d'abord en silence, puis à haute voix.

3. *Benedictus es, domine deus*

Singulier « verset » que cet assemblage de deux textes différents : *Daniel*, 3, 52 et *Ps.* 85, 17 ! Partout ailleurs, dans *RB* comme dans *RM*, le verset est d'un seul tenant et il n'est tiré que du psautier. L'anomalie que nous constatons ici suggère nettement que saint Benoît utilise le Maître et le corrige. *RM* 25 indiquait le verset *Uideant qui nos oderunt et confundantur* (*Ps.* 85, 17), un cri de défi lancé au diable, en harmonie avec *RM* 19, 18-22. Cette première partie du verset a déplu à saint Benoît, qui l'a remplacée par l'action de grâces de Daniel, habilement combinée avec la deuxième partie de *Ps.* 85, 17.

Un fait curieux et qui mériterait d'être étudié : Waldebert de Luxeuil, qui s'inspire certainement de *RB*, n'indique que la seconde partie (*hunc uersum in oratione dicant: Quoniam tu Domine* etc.) Aurait-il rejeté le *Benedictus es* comme hétérogène?

Le verset d'entrée (*Deus in adiutorium: Ps.* 69, 2) est également une innovation par rapport à *RM* 19. Ce verset est cher à saint Benoît, qui le fait dire au début de tous les offices diurnes (*RB* 17, 3 et 18, 1). Les mots *adiutorium... adiubandum* répondent heureusement au *adiubasti me* du verset de sortie. Le verset du Maître *(Custodi nos)* reflète plutôt l'appréhension des menées du diable, en harmonie avec le verset de sortie et la monition de *RM* 19, 18-22. Chaque auteur est conséquent avec lui-même[1].

Waldebert de Luxeuil a ici deux versets différents, mais qui comportent l'un et l'autre le terme caractéristique de *RB: Adiutorium nostrum* et *Adiuua nos Deus.*

4. *Quo dicto tertio*

Les versets du Maître sont dits une seule fois. L'unique exception à cette règle est le *Domine labia* du début des nocturnes, qui est dit trois fois (*RM* 32, 26-30). Le Maître prend la peine d'expliquer cette dérogation : il s'agit de permettre aux retardataires de ne pas manquer le « verset d'ouverture ». Le motif est donc tout pratique et il ne joue que dans ce cas particulier.

Chez saint Benoît au contraire, tous les versets, à l'exception du *Suscepimus* (ch. 53), sont triplés. La prescription particulière du Maître au sujet du début des nocturnes s'élargit en une règle

1. La *RB* a trois autres versets : *Domine labia* (38, 3), *Suscepimus* (53, 14) et *Suscipe me* (58, 21), tous trois empruntés au Maître, avec de légères variantes aux deux derniers (adaptations à la Vulgate).

générale. Le but est sans doute de donner plus de relief au verset, peut-être de « meubler » davantage l'oraison silencieuse. Waldebert ne parle pas de tripler[1].

5. *Et hoc idem tertio repetatur ab omnibus*

Le Maître, nous l'avons vu, indique plusieurs fois *respondentibus secum cunctis*, et il est probable que dans tous les cas le verset est dit chez lui sous la forme responsoriale, c'est-à-dire que la seconde partie est « répondue » par tous.

Aujourd'hui, nous disons de cette façon tous les versets de l'office. Au rituel, au contraire, les versets prescrits par la *RB* sont dits d'un bout à l'autre par les bénéficiaires du rite, puis répétés d'un bout à l'autre par la communauté. Cette façon de faire est celle que recommande Paul Diacre[2]. Selon lui, elle est seule conforme à la lettre de saint Benoît. Ainsi le verset est répété six fois.

Quelle interprétation devons-nous préférer? Celle de Paul Diacre correspond de fait assez bien à ce que nous lisons dans *RB* 35, 18 ; c'est le sens obvie de *hoc idem tertio repetatur ab omnibus*. Pourtant les cas parallèles du lecteur et du profès rendent un son différent :

> *RB* 38, 3 : *dicatur... tertio ab omnibus, ipso tamen incipiente.*
> *RB* 58, 21-22 : *incipiat... uersum... quem... omnis congregatio tertio respondeat, adiungentes: gloria patri.*

Ces textes peuvent certainement s'entendre dans le sens du Maître. Paul Diacre lui-même, s'il maintient son interprétation à propos du premier, ne donne du second qu'un commentaire ambigu : *omnis congregatio tribus uicibus, sicut regula dicit, debet respondere.*

Il est remarquable que la forme responsoriale était pratiquée au temps de Paul Diacre, comme il l'atteste par la critique qu'il en fait[3]. On peut se demander si sa propre interprétation ne provient pas d'un scrupule d'exégète embarrassé par *RB* 35, 17. La tradition vivante de son temps semble comprendre saint Benoît dans le sens du Maître. Lui au contraire se réfère non à un usage existant, mais à ce qu'il croit être le sens du texte.

---

1. Cette façon de tripler le verset n'est attestée, à notre connaissance, que dans la *Regula coenobialis* de saint Colomban. Voir p. 260, n. 3.
2. Commentaire sur *RB* 35 (p. 336) et *RB* 38 (p. 352) ; cfr p. 443.
3. *Op. cit.*, pp. 336 et 352.

Les expressions de l'*Ordo Romanus XIX* paraissent indiquer la forme responsoriale :

> (30) *dicit cum omnibus fratribus: Benedictus es, domine Deus, hoc usque tercio repetens.*
> (31) *dicit...: Deus in adiutorium meum intende, et ista orationem tertio cum omnibus repetitur.*

L'*Ordo* trouvait dans *RB* l'expression *repetatur ab omnibus*. Il attribue cette « répétition » non pas « à tous », mais au semainier lui-même *(repetens)*. Cette répétition se fait « avec tous », c'est-à-dire que tous y prennent part en répondant la seconde partie du verset[1]. On notera que seule la première partie est mise dans la bouche du semainier ; il en est de même un peu plus haut pour le verset *Saluum fac seruum tuum* dit par le supérieur.

Il semble donc que l'interprétation de Paul Diacre soit une conjecture d'érudit plutôt que l'écho d'une tradition vivante. Le sens de la *RB* est que le verset doit être dit trois fois en tout, non pas six fois.

6. *Accepta benedictione ingrediatur*

Le Maître indique après le verset une collecte dite par l'abbé *(conplenti abbati)*. Saint Benoît désigne probablement la même chose par un mot différent : *benedictio*. Ce changement de terminologie peut être dû pour une part à l'influence de Cassien, qui appelle l'oraison de tous les frères pour les semainiers : *hanc... benedictionis mercedem*[2]. Sous la même influence, Fructueux de Braga emploie trois fois le mot *benedictio* à propos de cette oraison.

Cependant on retrouve *benedictio* dans *RB* 38, 4, où l'influence de Cassien ne peut être mise en cause. Il faut en dire autant de la « bénédiction » qui termine certains rites de satisfaction (*RB* 44, 10 et 71, 15) et de celle qui termine certains offices (*RB* 11, 10 et 17, 10). Tout cela est inconnu du Maître, chez qui la *benedictio* n'est que le rite mineur décrit plus haut. Chez saint Benoît, ce sens ancien subsiste[3], mais la *benedictio* paraît être devenue une sorte de formule de conclusion, aussi bien au rituel qu'à l'office.

1. Ou peut-être en disant tout le verset avec le semainier, celui-ci se contentant d'entonner. En tout cas rien n'indique que le verset soit répété six fois.

2. PETSCHENIG, p. 60, lignes 8-9.

3. Voir *RB* 9, 5 et 11, 7 (avant les leçons) ; 25, 6 ; 63, 15 ; 66, 3 (parole). Quant à *RB* 60, 4 *(benedicere aut missas tenere)*, cfr *RM* 83, 8-9 : *orationes colligere conplere et signare*.

En résumé, voici quelle nous paraît être la structure du rite dans *RB* :

demande d'oraison par une formule *(à genoux);*
oraison silencieuse *(à genoux);*
verset sous forme responsoriale, trois fois (la communauté au moins est *debout*);
collecte prononcée par l'abbé *(debout).*

L'existence d'une demande distincte du verset est presque certaine[1]. Celle de l'oraison silencieuse est probable. Plus douteuse celle d'un baiser de paix après la conclusion[2].

Nous espérons que ces remarques aideront les liturgistes bénédictins à se pencher sur la *Regula Magistri* et à utiliser ce document capital pour une saine compréhension de la Règle de saint Benoît.

La Pierre-qui-Vire. A. DE VOGÜÉ.

1. Sans doute *RM* 66, 1-2 et 8-9 *(petant pro se orari dicentes hunc uersum)* semble-t-il faire du verset une demande d'oraison, mais nous avons montré, en étudiant les versets du Maître, que cette rubrique isolée doit s'entendre en ce sens que le verset est une *seconde* demande, appelant la conclusion prononcée par le supérieur. Cette signification subsiste sans doute dans la *RB*, mais la *première* demande, celle qui précède l'oraison silencieuse, n'en est pas pour autant évacuée.

2. Saint Benoît n'en fait mention qu'à propos des hôtes (*RB* 53, 4-5). Cependant *RB* 58, 23 *(in congregatione reputetur)* a été entendu d'un baiser de paix par l'ensemble des rituels dépendant de la *RB*.

THE DATE OF THE LENINGRAD BEDE

After long neglect, the Leningrad manuscript of Bede's *Ecclesiastical History*[1] has attracted considerable attention lately. In 1928 Ol'ga Dobiash-Rozhdestvenskaja published evidence that the manuscript was written in the year 746 :[2] in the margins opposite the chronological summary at the end of Bede's text there are numerals "sans doute de la même main que le texte" headed by the annotation "ante añ[nos]" ; these are a simple calculation of the antiquity of each event mentioned, and all but one of the legible numerals added to the corresponding date in the text give the year 746. In 1958 E. A. Lowe analyzed the colophon at the end of the book and suggested that the last line, an addition reading "Beda famulus Xp̄i indig[nus]", may be Bede's autograph ; that the name is in the nominative sets it apart from the rest of the colophon, and the adjective "indignus" could properly be used only by the author himself : perhaps the autograph was added "because the volume was to be especially cherished with reverence in the monastery".[3] If this proposal be accepted the manuscript must have been written between 731, when Bede finished the *Ecclesiastical History*, and 735 when he died ; Lowe explains the conflict of evidence by saying that the marginal numerals giving the date 746 "must be later additions".[4]

The possibility that the Leningrad manuscript was written under Bede's direct supervision naturally affects the authority textual critics should give to readings found in it ; the manuscript is also a landmark of Northumbrian palaeography and illumination,[5] and even a difference of some twelve years affects our picture of that development. Since I have recently had an

---

1. *Leningrad, State Public Library* named for *Saltykov-Shchedrin*, Ms. Lat. Q. v. I. 18. A fascimile edited by O. Arngart (who formerly called himself O. S. Anderson), *The Leningrad Bede*, Copenhagen, 1952, has been published as the second volume of *Early English Manuscripts in Fascimile*.

2. *Un manuscrit de Bède à Léningrad*, in *Speculum* 3 (1928), p. 314-321.

3. *An autograph of the Venerable Bede?* in *Rev. Bénéd.* 68 (1958), p. 200-202.

4. On page 189 of his article *A key to Bede's scriptorium*, in *Scriptorium* 12 (1958), p. 182-190.

5. Cfr E. A. Lowe, *ibid.*, and Meyer Schapiro, *The decoration of the Leningrad manuscript of Bede*, in *Scriptorium* 12 (1958), p. 191-207.

opportunity to make a close study of the manuscript itself,[1] I propose to reconsider the question of its date, starting with a fresh description of the details which must be called in evidence.

Considered as a whole, the book is clearly the product of an efficiently organized scriptorium, where the work was divided and some jobs done by the appropriate specialist. The text was written by four hands:[2] the first two each filled four gatherings, the third wrote only nine pages, and the fourth finished the volume, writing nearly a hundred folios ; as he wrote the main text in minuscule each man omitted certain features which he left for a specialist who would complete the work.

The first scribe began Bede's prefatory letter to King Ceolwulf without title or colophon at the top of folio 1^r and copied it, the capitulary and text to Book I, and the capitulary and text to Book II as far as "Brettonum populus praefuit" in chapter 5 (Plummer, p. 89), where he stopped his work at the bottom of folio 32^v, the end of the fourth gathering of vellum. As he wrote these texts he left space for the features he omitted : all the chapter numerals in both the capitularies and the texts, all the colophons, certain farewell and date formulae in the papal letters quoted in the text, and certain initials. He omitted the larger initials which now decorate the Preface and Books I and II, and the chapter initials in the first part of each book—some of them later decorated by the same hand who did the major *incipits* (folios 4^v, 5^v, 8^v, 9^r, 10^r, 29^v), others later drawn in ink perceptibly different from the neighboring text, or in a shape poorly adjusted to the space left for them (folios 6^v, 31^r, 31^v, 32^v) ; on the other hand he certainly executed the smaller initials marking subsidiary divisions as he wrote the text, and apparently also some chapter initials, whose design determined the arrangement of the text around them (folios 16^r, 24^r ; cfr plate Ic).

The second scribe began at the top of folio 33^r and copied the rest of Book II, the capitulary and the text of Book III through

1. I want to take this opportunity to thank the members of the staff of the Public Library in Leningrad for their friendly help during my visit there.

2. The distinction of hands was first briefly described by O. S. Anderson [Arngart] in his *Old English Material in the Leningrad Manuscript of Bede's Ecclesiastical History*, Lund, 1941, p. 2 (Skrifter utgivna av Kungl. Hum. Vet. i Lund, XXXI) ; he gave further analysis of the hands on pp. 18-19 of his introduction to the facsimile edition, and Lowe discusses them in his *Scriptorium* article.

chapter 19, which he finished at the bottom of folio 63^{v}, the end of the eighth gathering. He actually wrote 32 folios, since two successive folios have been numbered 51. He followed a practice similar to that of the first scribe, omitting all chapter numerals, all colophons, certain titles and farewell or date formulae in papal letters, and a few initials ; unlike the first scribe, this man seems to have executed the majority of the chapter initials in his section, for most of them fit well in the space assigned them and many certainly determine the arrangement of the following text (as on folio 59^{v}), but he appears not to have carried out the initials on folio 61^{r} and 61^{v}, where the initials fit poorly and match the ink of the chapter numerals. At the beginning of Book III on folio 48^{v} (plate IIa), instead of allowing space for a major decorated *incipit* extending across the width of the column he allowed only one initial, about three times as large as a chapter initial ; it was later decorated, presumably by the same man who did the decoration in the first part of the book, using red and green pigments (apparently folium and verdigris), but at a substantially later date it was erased and replaced by a smaller clumsily designed capital in silver with minium outline. As a sort of alternative to the large decorated *incipit*, the second scribe wrote the first ten lines of Book III in majuscule script, resuming his normal minuscule only with the last line on the page, while the first scribe had begun his minuscule immediately after each *incipit*.

It seems probable that the second scribe also wrote the farewell or date formulae at the end of two papal letters : the formulae on folios 45^{r} and 46^{r} (plate IId) are in a peculiar rustic capital script unlike all the other rustic passages in the volume, and unlike the other capital passages, here the rustic begins in the middle of a line and fits exactly in the space assigned it. Where the first of these passages begins the ink seems to match the preceding text exactly, and where elsewhere in this rustic the ink appears very slightly thinner, this fact may be due to the different method of manipulating the pen necessary for this more formal script. Specific letter forms are of course not comparable, but in a more general sense the bold descending strokes in this peculiar rustic may be compared with those in the minuscule, especially in the letter q. At the scriptorium of Wearmouth-Jarrow, to which Lowe convincingly attributes the manuscript, we would expect scribes to be familiar with uncials and rustic capitals, and since this scribe knew a hierarchy of

two Anglo-Saxon scripts there is no reason why he should not have known something of a classical script, even if normally he preferred to leave those passages for the appropriate specialist.

The third scribe began with the beginning of chapter 20 in Book III at the top of folio 64^{r} and wrote just nine pages, reaching the words "qui in insula" near the beginning of chapter 25 (Plummer, p. 181) at the bottom of folio 68^{r}. During his brief activity he omitted the chapter numerals but apparently executed all six chapter initials that came in his section (which included no colophons or special formulae that might be written in a capital script).

The fourth scribe took over at the top of folio 68^{v} and finished the volume, writing a somewhat larger and looser minuscule. He also omitted all chapter numerals, all colophons (except for part of the first one he encountered, the colophon preceding the capitulary to Book IV on folio 78^{r}, where he treated the second part of the colophon as text to be written in minuscule), and the only farewell formula that came in his section. He omitted the initial letter of Book IV and of Book V, leaving very little space for them, but he executed all the chapter initials in his section, making them quite small, comparable to the paragraph initials by the first two hands.

The fourth scribe certainly began his work only after the third had stopped, but it is possible that the first and second scribes worked simultaneously, each planning to reach a stated point in the text at the end of his fourth gathering. The only practical way for them to have achieved this would be to copy an exemplar of the same format page by page ; both scribes are somewhat irregular in spacing their script, and there are numerous instances of crowding in extra words or leaving a slight gap at the bottom of a page, but most of these devices seem to be designed to reach at least a minor pause in the text, the equivalent of a modern comma, and if the scribes were copying page by page one might expect greater irregularity. The evidence here is not conclusive, and on balance, such a "mass production" system seems to me possible but not very likely.

When the work of these four scribes was brought together two major jobs remained : an artist of great ability supplied decorated initials in the spaces left for them in the work of the first scribe, and presumably also executed the initial at the beginning of Book III on folio 48^{v} (in the section written by the

second hand), which was later erased.[1] He apparently did not do the smaller initials which begin Books IV and V (folios 79r, plate IIc, and 119v in the section written by the fourth hand), which have simple capital forms and were drawn in minium ; in these two cases the quality of the pigment appears to match that used in the colophon just above the initial, and they were probably done by the same man.

The other major job was supplying the various textual accessories which had been omitted by each of the four scribes. All the colophons (except the one later added at the top of folio 1r) and several of the special formulae in papal letters were written in rustic capitals, clearly by the same man in all parts of the volume (except for the two passages we have just attributed to the second text hand) ; we may call this man the rubricator, since he often used minium in these passages. His letters may look somewhat different when greatly elongated for use in the final colophon on folio 161r (plate IV) but features such as the curved top stroke of the T and the peculiar shape of the M identify the hand of the rubricator—and by contrast, the M and the X in the controversial final line reveal a different hand. At the other end of the scale, it is clear that the small chapter numerals placed in the margins throughout the volume were also written by the rubricator, for the hook at the bottom of the X and the shape of the V are the same as in the numerals that occur in the date formulae of papal letters (compare figures c, d and e on plate I). When written in ink both the rustic passages and the chapter numerals have narrower shaded lines and thinner ink than occur in the minuscule of the text (cfr plate Ic), and there is further confirmation of our attribution in the fact that the numerals are written in minium in the capitularies, and sometimes in the text, when the rubricator has had occasion to use minium in that part of the volume. Following the same reasoning we can attribute to the rubricator the horizontal marks with slight finials (in minium) placed at intervals in the margin to the left of the text of papal letters, and

1. Two other initials appear to have suffered later additions : the name "Augustinus" written in crude uncials on the nimbus of the saint in the initial h on folio 26v is in thick black ink of Insular type but unquestionably a later addition ; the awkwardly shaped area of minium in the g on folio 1r (plate IIb) seems out of character for the sensitive artist who designed the colored backgrounds to the initials on folios 3v and 26v (or indeed the shape of this initial itself), and may well have been added by the man who wrote the colophon across the top of folio 1r in degenerate rustic capitals (in minium) in the ninth century or later.

also the chapter initials on folio 61^{r} and 61^{v} where the second hand apparently left spaces and where the ink of the initials exactly matches that of the chapter numerals beside them. We have already seen that the rubricator probably did the initials to Books IV and V on folios 79^{r} and 119^{v}.

Five passages among the farewell and date formulae are written in uncial, indeed in that characteristic uncial which led Lowe to attribute the Leningrad Bede to the Wearmouth-Jarrow scriptorium, since it is used for capitularies in the Codex Amiatinus and for the text of the Stonyhurst Gospel Book. Here the pen was manipulated differently, to produce broader shading and slightly thicker ink than in the rustic passages. Few direct comparisons are possible between these two alphabets, but we do find the same numeral X and a closely similar T. Furthermore, for purely practical reasons it seems sensible that the uncial and rustic passages should be added by the same man where, for example, formulae with identical texts face each other on opposite pages, the first in rustic (folio 22^{v}, plate Id), the second in uncial (folio 23^{r}, plate Ie), but both written in alternate lines of minium and ink ; or where the farewell formula begins in uncial but drops into minuscule when space is short at the bottom of the page (folio 23^{v}, plate Ib) and then the date formula follows immediately in rustic at the top of the next page (plate Ic). Lowe has discussed the reasons for selecting uncial or rustic for these formulae,[1] and it should not surprise us that a scribe at Wearmouth-Jarrow could write them both, for all but one of the seven scribes of the Codex Amiatinus wrote colophons in rustic, and one scribe regularly used rustic for prefaces and for titles to letters quoted in the Biblical text.[2]

1. *The script of the farewell and date formulae in early papal documents,* in *Rev. Bénéd.* 69 (1959), p. 22-31.

2. For several years I have been preparing a study of the scribes of the Codex Amiatinus ; in anticipation of its publication let me explain that the arrangement of texts and gatherings reveals that the enormous volume was written in nine separable sections ; I believe that in two instances one scribe wrote two sections. The second scribe (Joshua, folios 174-193) wrote an inferior uncial, and the only colophon in his section appears to have been inserted in rustic by the first scribe (folio 175^{r}). The scribe to whom I attribute sections VII (Judith – II Maccabees, folios 709-796) and IX (Epistles and Apocalypse, folios 935-1029) had the most complete hierarchy of scripts, including compressed rustic capitals used for prefaces in the Epistles and for titles to letters and other formulae in Esther and Nehemiah ; for a sample of his work cfr E. A. Lowe, *English Uncial,* Oxford, 1960, plate 9a. I have given some preliminary notes on these problems in an article to appear in *Traditio* 17 (1961).

We have now described the activity of six men : four scribes, an illuminator, and a rubricator who inserted special texts and other accessories throughout the volume after the others had finished their work. Now let us turn to the evidence for the date of the manuscript.

Dobiash-Rozhdestvenskaja showed that the small numerals in the margins next to the chronological summary on folio 159^{r} and 159^{v} certainly give the date 746, but she was wrong to attribute these numerals to the hand who wrote this part of the text (our fourth scribe).[1] Comparing the marginal numeral DCCCXV near the bottom of plate Ia with the text numeral XLVI next to it,[2] it is readily apparent that the marginal numeral was written with a narrower pen (and in fact the ink is somewhat thinner) ; that the marginal numerals use V instead of u might be only the scribe's intelligent distinction of scripts, but the tail at the bottom of the X curls *in* in the marginal numerals and *out* in the text numerals, and that is surely valid basis for distinguishing the hands.

But if we look at the top of plate Ia we find a chapter numeral in the familiar hand of the rubricator, and we recognize the forms of X and V used in the marginal numerals ; study of the manuscript itself convinced me that the chapter numeral, the heading "ante añ[nos]" and the marginal numerals were all written by the same pen in the same ink. Indeed we have already seen that the rubricator could write minuscule when he was crowded for space, for on folio 23^{v} (plate Ib) he started in uncial and dropped into minuscule near the end of the line, continuing in Rustic capitals on the next page (plate Ic). Unfortunately there is not enough minuscule material here to allow a convincing comparison, but what there is is entirely consistent with the attribution of the two passages to the same hand. Considering this fact and the characteristic shape, pen and ink of the numerals, as well as what we have seen of the nature of the rubricator's activity in completing the volume, it seems to me we can claim that it was he who wrote the numerals which give the date 746.

1. Page 317 of her article in *Speculum* 3 (1928), p. 314-321.

2. It should be pointed out in passing that this is the only legible marginal numeral which fails to give the date 746 (instead 861), and in fact the central part of the numeral was erased and rewritten by its original scribe, who may have been confused when he began his calculations. The chapter numeral at the top of plate Ia is also incorrect, XXVIIII instead of XXIIII, but the previous chapters are correctly numbered.

Now let us turn to the controversial final line of the colophon ; plate IV shows the whole page, while plate III shows an enlargement of the end of the colophon. The final line is written in relatively thin ink of Insular type, by an unskilled scribe ; in some places the ink line was drawn thinly while in others the ink collected and on drying left a much darker mark ; several strokes were partially repeated (apparently in an attempt to control this unevenness), as the lower stroke of the second A, the lower stroke of the L, the upper right corner of the second D. The letter forms are clearly intended to imitate those of the original colophon ; as an extreme example the N seems specifically modeled on the clumsy N in GENTIS directly above, rather than on any of the better drawn N's elsewhere in the colophon. This scribe was capable of serious mistakes in his imitation (as in his failure to connect the two bowls of the B, and his large curved horizontal stroke at the bottom of the F) and for M and X he departed from his model. Considering this ineptness I cannot agree with Lowe's interpretation that we see here "the tremulous hand of age" ; it seems to me rather the labored hand of a bungling imitator.

Obviously the final line of the colophon was written after the previous four lines ; that is to say, after the rubricator had done his work ; but we just reached the conclusion that the rubricator worked in the year 746, and so the final line cannot be an autograph of the Venerable Bede, who died in 735. The critical link in this argument is my assertion that the marginal numerals were written by the same hand who wrote the chapter numerals, for even if my attribution of the chapter numerals to the hand of the rustic capital formulae and colophons be rejected, it is only reasonable to postulate that the chapter numerals would not have been omitted from a book that was to bear the autograph of the author, and then inserted some twelve years later. On this crucial point I admit there is no substitute for close study of the manuscript itself, for no photograph can satisfactorily record subtle variations in ink, but I submit that plate Ia does give some evidence for my assertion.[1] If the

1. My friend Horace Lunt, Professor of Slavic Languages and Literatures at Harvard University, very kindly examined this problem for me, after this article was drafted, in the course of his own study of manuscripts in the Leningrad Public Library. I asked him simply how many hands he found in the area here reproduced in plate Ia ; he distinguished the text hand from the marginalia, adding "I don't see any difference between the chapter numeral and the other marginal numerals, but didn't work at it long" (letter of 3 April 1961).

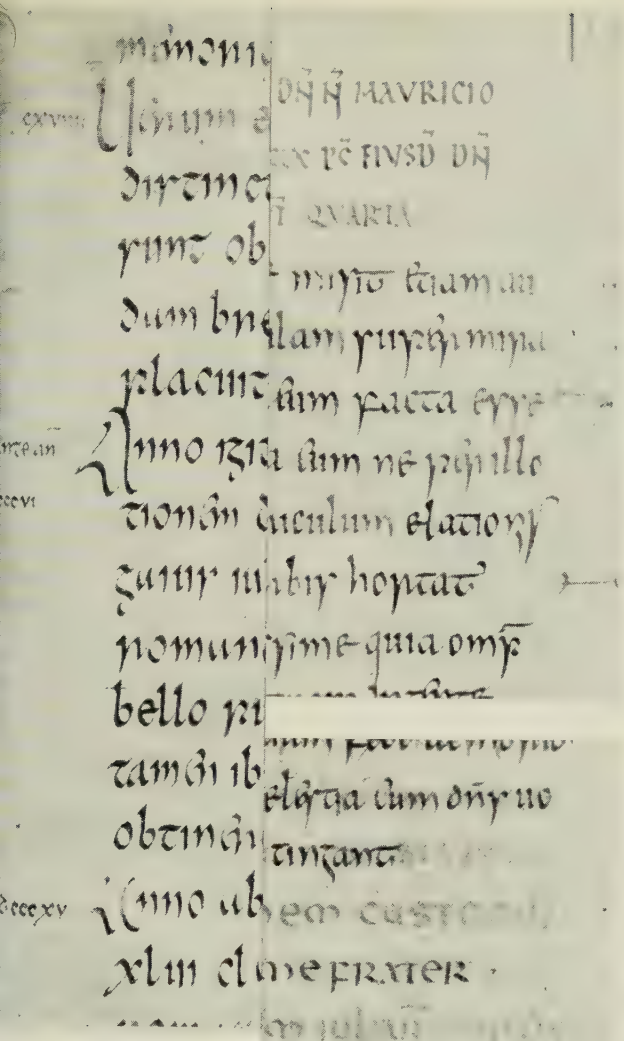

ATE I. Details (printed to s
LENINGRAD, *Public Lib*
Lat. Q. v. I. 18.

fol. 159r, col. 1.
fol. 23v, col. 2.
fol. 24r, col. 1.
fol. 22v, col. 1.
fol. 23r: col. 2.

e Anglo-Saxon minuscule i
the fourth hand, in (b, c,
he first hand. The mar
rals and the passages in un
n rustic capitals are here at
to the rubricator.

Now let us turn to the controversial final line of the colophon ; plate IV shows the whole page, while plate III shows an enlargement of the end of the colophon. The final line is written in relatively thin ink of Insular type, by an unskilled scribe ; in some places the ink line was drawn thinly while in others the ink collected and on drying left a much darker mark ; several strokes were partially repeated (apparently in an attempt to control this unevenness), as the lower stroke of the second A, the lower stroke of the L, the upper right corner of the second D. The letter forms are clearly intended to imitate those of the original colophon ; as an extreme example the N seems specifically modeled on the clumsy N in GENTIS directly above, rather than on any of the better drawn N's elsewhere in the colophon. This scribe was capable of serious mistakes in his imitation (as in his failure to connect the two bowls of the B, and his large curved horizontal stroke at the bottom of the F) and for M and X he departed from his model. Considering this ineptness I cannot agree with Lowe's interpretation that we see here "the tremulous hand of age" ; it seems to me rather the labored hand of a bungling imitator.

Obviously the final line of the colophon was written after the previous four lines ; that is to say, after the rubricator had done his work ; but we just reached the conclusion that the rubricator worked in the year 746, and so the final line cannot be an autograph of the Venerable Bede, who died in 735. The critical link in this argument is my assertion that the marginal numerals were written by the same hand who wrote the chapter numerals, for even if my attribution of the chapter numerals to the hand of the rustic capital formulae and colophons be rejected, it is only reasonable to postulate that the chapter numerals would not have been omitted from a book that was to bear the autograph of the author, and then inserted some twelve years later. On this crucial point I admit there is no substitute for close study of the manuscript itself, for no photograph can satisfactorily record subtle variations in ink, but I submit that plate Ia does give some evidence for my assertion.[1] If the

1. My friend Horace Lunt, Professor of Slavic Languages and Literatures at Harvard University, very kindly examined this problem for me, after this article was drafted, in the course of his own study of manuscripts in the Leningrad Public Library. I asked him simply how many hands he found in the area here reproduced in plate Ia ; he distinguished the text hand from the marginalia, adding "I don't see any difference between the chapter numeral and the other marginal numerals, but didn't work at it long" (letter of 3 April 1961).

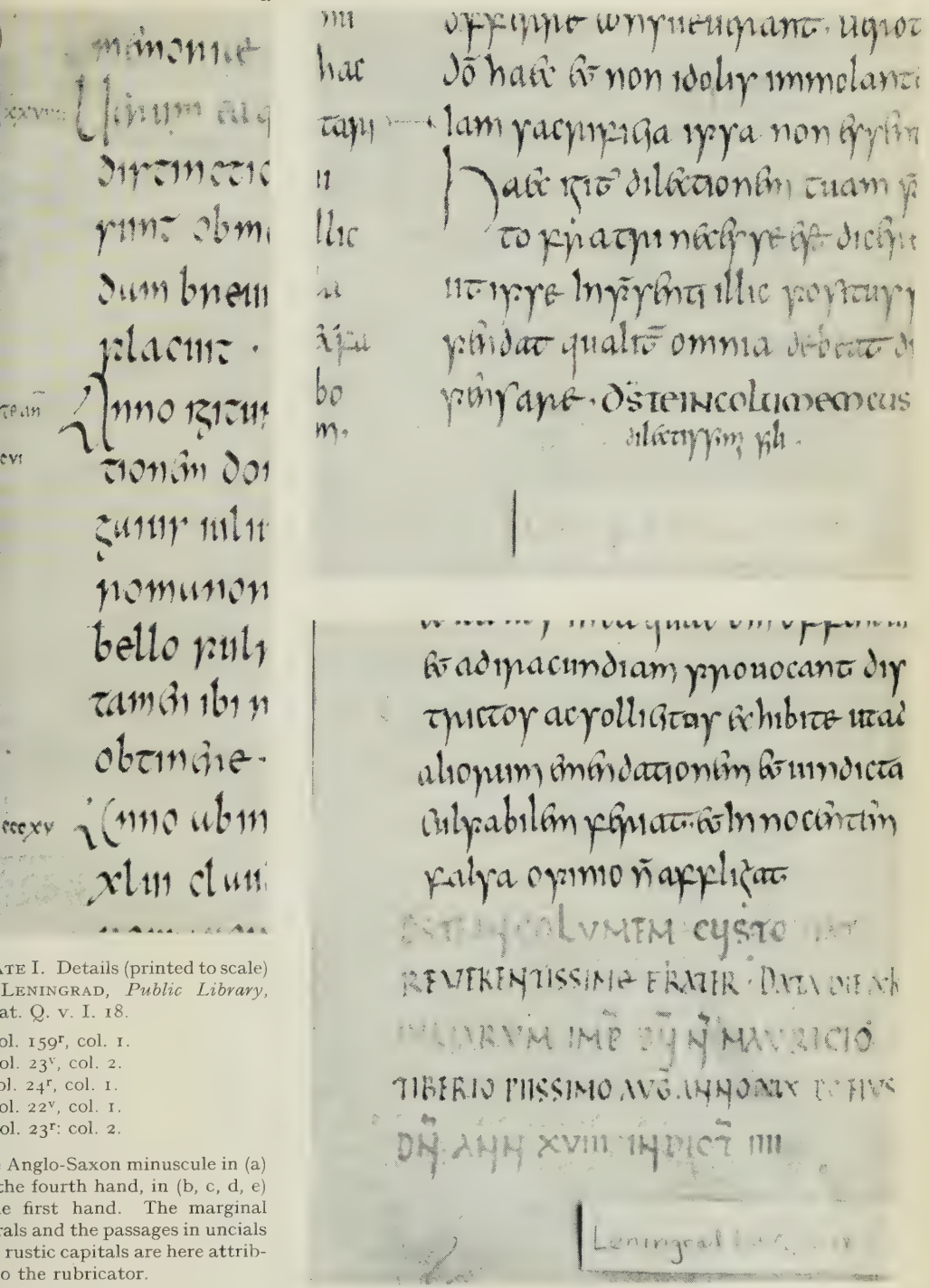

ATE I. Details (printed to scale)
LENINGRAD, *Public Library*,
at. Q. v. I. 18.

ol. 159r, col. 1.
ol. 23v, col. 2.
ol. 24r, col. 1.
ol. 22v, col. 1.
ol. 23r: col. 2.

Anglo-Saxon minuscule in (a)
the fourth hand, in (b, c, d, e)
e first hand. The marginal
rals and the passages in uncials
rustic capitals are here attrib-
o the rubricator.

b

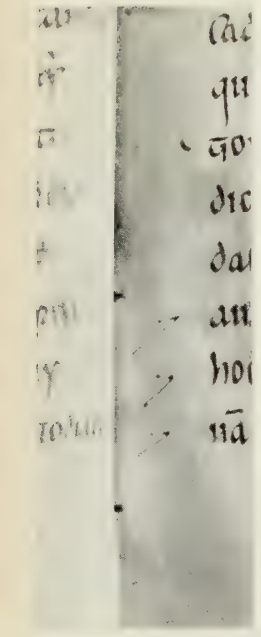

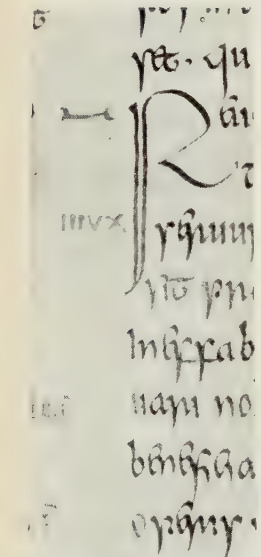

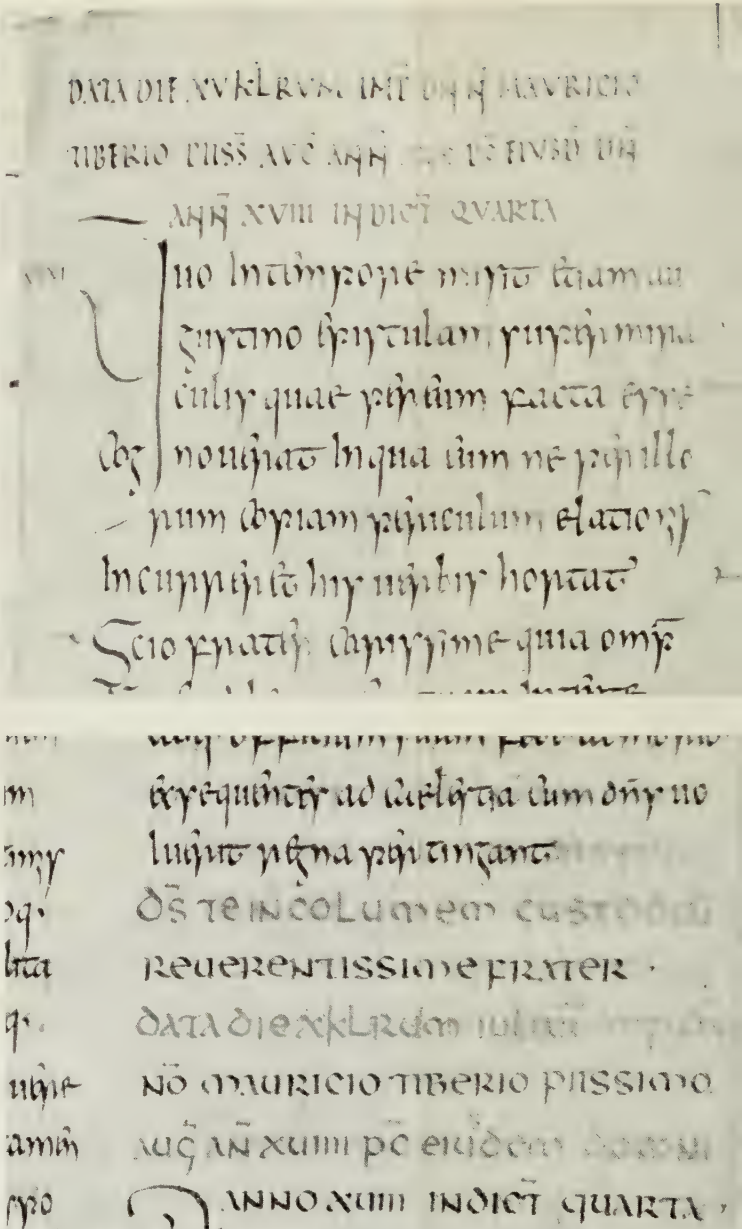

d

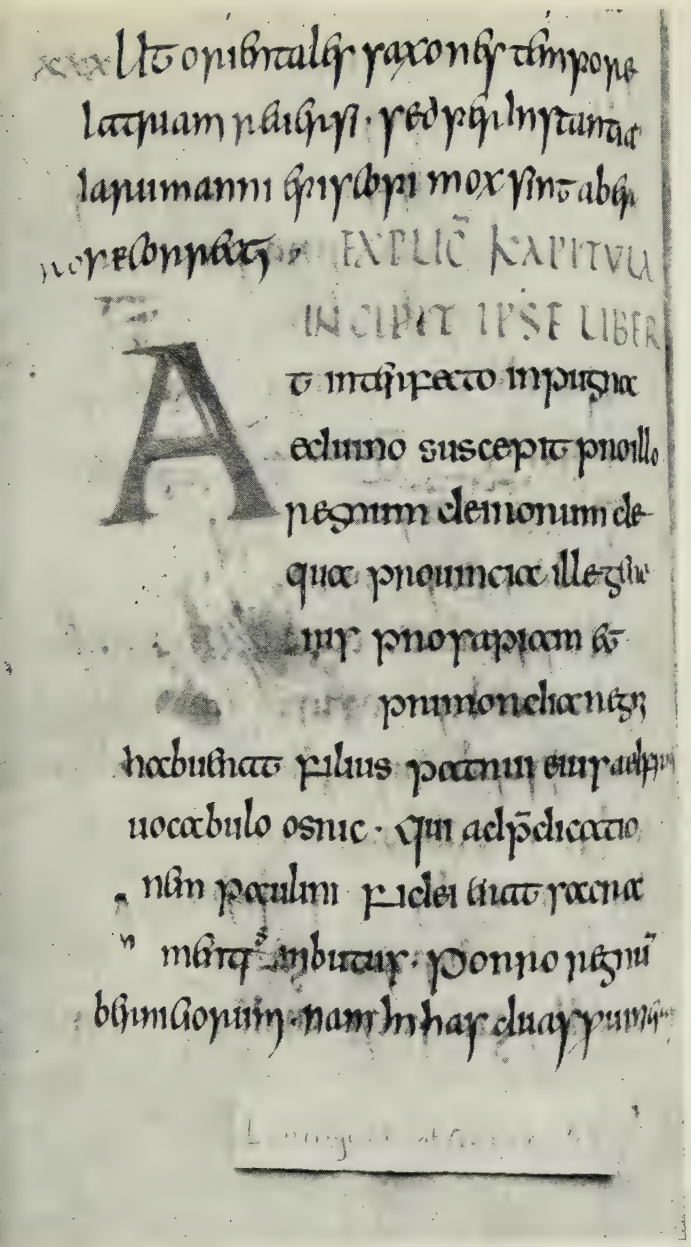

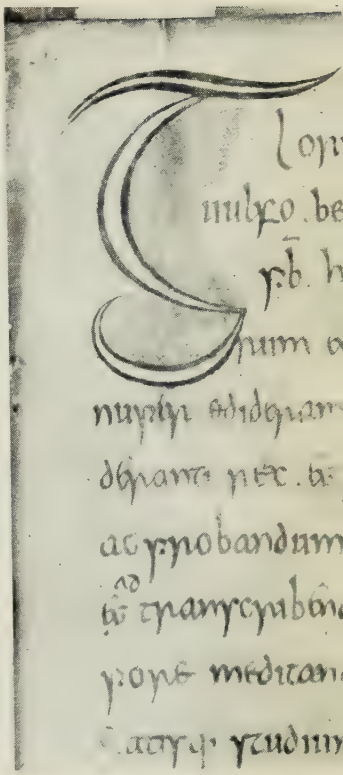

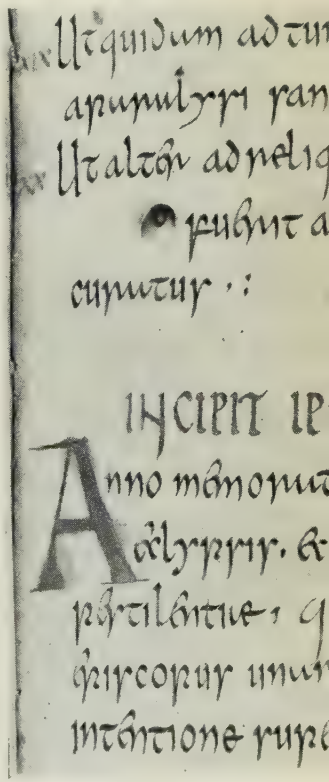

PLATE II. Details (printed to scale) from LENINGRAD, *Public Library*, Ms. Lat. Q. v. I. 18.

a. fol. 48^{v}, col. 2.
b. fol. 1^{r}.
c. fol. 79^{r}, col. 1.
d. fol. 46^{r}, col. 2.

The Anglo-Saxon minuscule and majuscule in (a) and the minuscule in (d) are by the second hand, in (b) by the first hand, and in (c) by the fourth. The rustic capitals in (d) are here attributed to the second hand ; the rustic capitals in (b) and probably the area of minium in that initial are a later addition, as is the initial in (a), which has replaced an original initial. The marginal numerals in (a, c, d), the rustic capitals in (a, c) and the initial in (c) are here attributed to the rubricator.

…ogrypy …
…da …anulay …
…ntanam …
…clesiasticam quam
…libentissime …
…ssimy ad legendum
… tuany mysi · …
…um ac …
…um …
… tuae …

…bam …
…tur ·
…uay …
… oculi …

F LIBER ·
… …
…ox …
… …
…na …
…uy …

…ssimam monasteriam in regnum
…bi simul ac …
…ssionem auctoritay obseruandy cuncta
…ualitey latiuy synodalia diuidunt.
Ite autem in hiy quae scripsy uel ubi
uel etiam audientib. siue lectorib.
huius historiae occasionem dubitandi
subtrahan quib. haec maxime auc
toris didicisse uidentur intermisse
cognabo; Auctor ante omnia ratio

SVLATVS HOC AN·III· SED FLAVIO
FELICISSIMO CAESARE·IDEM FILIO HOC
ANNO·III·IND VII·ID EST ANNO
DOMINICAE INCARNATIONIS
·DC·XXX IIII·

Misit idem papa honoriuy litte
ras etiam sancti protectionem quoy
in obsidionatione ciui pacchae ciuitatis
completa erat, iuxta quae supra docuimus.
Pollicitus est hortatuy ne pauitatem
suam in ecclesiay ciuitatis primis con

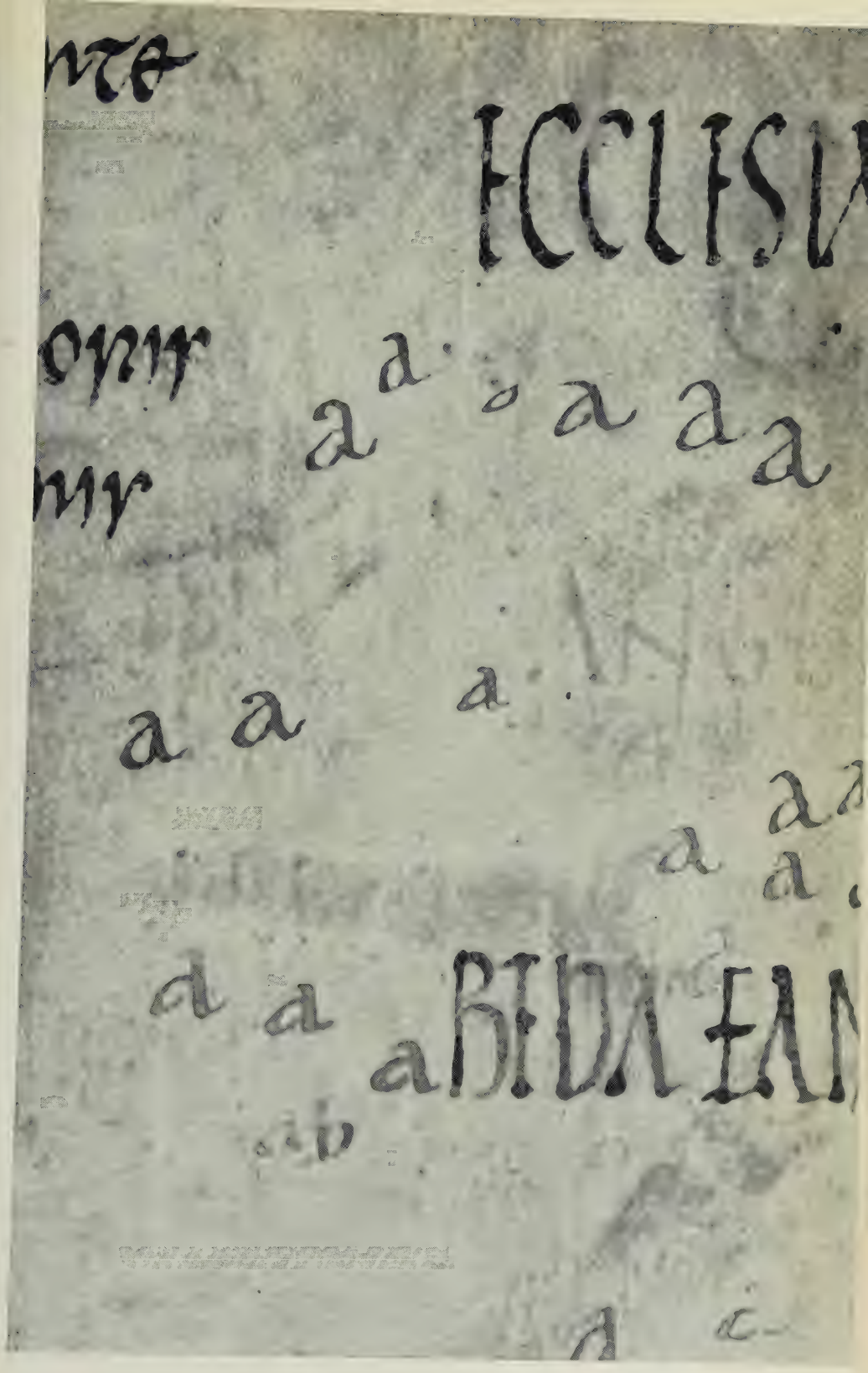

PLATE III. Detail (enlarged about 2.5x) from LENINGRAD, *Public Library*, Ms. Lat. Q. v. This detail shows lines 3 and 4 of the original colophon (by the rubricator), though that line is faded; the roughness visible around it is not erasure but apparently part of the original scrap was made by some kind of [illegible]

. 1, fol. 161' c[illegible] (author's photograph, made by daylight)
ine and some of the added pen trials. Line 4 [ANGLORVM] written in minium is now much
ng of the skin. The roughness near XPI is part of a worm track. The hole in INDIG[NVS]

reonum mantynum diebus ·
in quo omnes quos mundane
rotus non solum quia die·
uenum etiam quo genere
exercamur uel rub quo iudice
mundum uiuamus diligenter
ad notune rtudu ·
Libnum hymneorum diuerso
metro siue rythmo ·
Libnum singulorum hominum
metro siue elegiaco ·
De natunu nenum & de tempo
nibus libnos singulos ·
Item de temporibus libnum
unum mucnum ·
Libnum de onthogunphia
alphabeti ordine diuersoꝝ ·

Neque dignum bone thu uide
proponitur donum tibu
tue reuentie dulcedo huiusmodi
donis etiam bonis uiquando
adte ponitur omnis rapientie
prudentie & grauitate rempe
ante pectus tuum ··

EXPLIC DNO IVVANTE

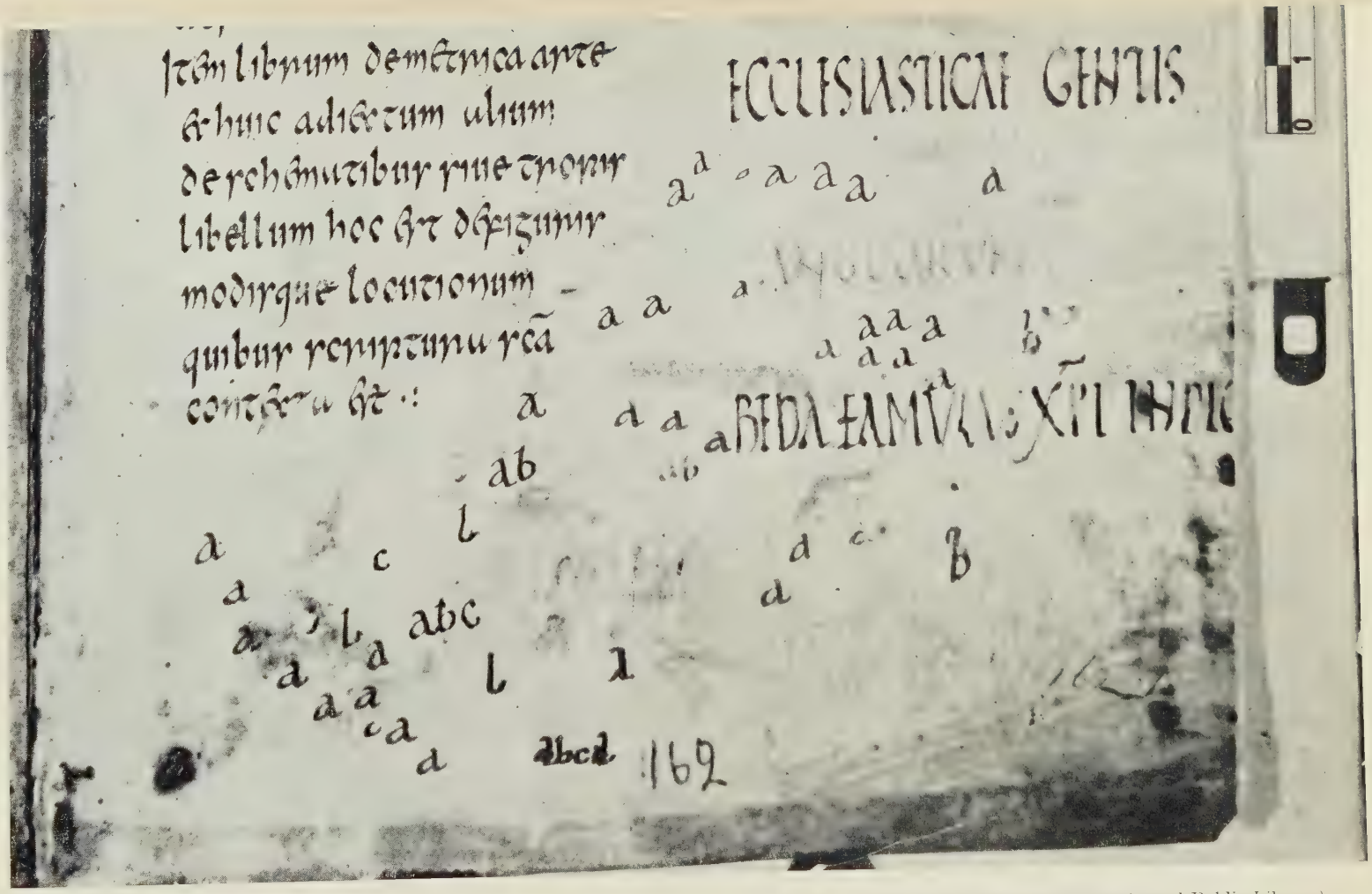

PLATE IV. LENINGRAD, *Public Library*, Ms. Lat. Q. v. I. 18, fol. 161r (ultra-violet light photograph by courtesy of the Leningrad Public Library).

Leningrad Bede is thus dated 746 it becomes necessary to find another explanation for the peculiarities of the last line of the colophon.

It should also be pointed out that there are a number of pen trials near the colophon, mostly the letter a in Caroline minuscule. These are drawn in thin ink of Insular type, which happens to resemble the ink of the last line where the two come together in the middle of the word FAMVLVS, but in fact the ink of the pen trials is better prepared, more consistent, and has finer granules than the ink of the last line ; they cannot have been written at the same time. One of the letters a actually conflicts with the F of FAMVLVS, but there the pen writing the a ran dry and it is impossible to be sure which is on top.[1] There is no erasure in this area. Thus there appears to be no evidence that would give a final answer to the question, which was written first, the pen trials or the added line of the colophon, and our answer must depend on our interpretation of the probable behaviour of scribes. If the pen trials were already there when a scribe started to add the final line why didn't he erase some of them? If the final line was already there when a scribe was trying out his pen why did he impinge upon it so much, even drawing one letter on top of it (albeit when his pen was running out of ink)? When I studied the manuscript in Leningrad I was inclined to suppose that the final line preceded the pen trials, but now, considering the arguments put forward by Dom Meyvaert in the accompanying article, I would withdraw from any committment on this issue. If it is decided that the final line was added after the pen trials (which cannot be dated before the end of the eighth century) my case for dating the original manuscript 746 gains important confirmation. If not, my case must rest on my attribution of the marginal numerals to the rubricator.

Institute for Advanced Study,
Princeton, N. J.

D. H. Wright.

1. This was my conclusion when I examined this detail with a high-power magnifying glass ; Lunt, examining it independently with a less powerful glass, was inclined to the opposite view, but in the absense of clear proof I feel the non-committal description must stand.

THE BEDE 'SIGNATURE' IN THE LENINGRAD COLOPHON

The question of whether the last line in the colophon of the Leningrad manuscript of Bede's *Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum* must be considered as the author's own signature was first raised by Dr. Lowe in this periodical three years ago.[1] Although he inclined to regard the signature as authentic Dr. Lowe was careful both at the beginning and end of his paper to state that he wished to avoid a 'positive statement' and desired only to put a 'note of interrogation' : 'quaerendo dicimus non sententiam praecipitamus' he might have added in Augustine's words.

At the same time as the article on the colophon Dr. Lowe published another paper, in *Scriptorium*, which aimed at showing that the Leningrad Bede was a product of the Jarrow scriptorium.[2] The arguments brought forward for this last claim were independent in themselves of the authenticity of the 'signature'. They rested on the close correspondence existing between the uncial script, used in some of the formulae of papal letters in the Leningrad manuscript, and the uncial of *Codex Amiatinus*, known to have been written at Jarrow.

The attribution of the Leningrad Bede to Jarrow workmanship does appear to rest on solid ground,[3] but a close examination of the structure of the manuscript itself—as Dr. Wright has shown in the preceding paper—and a renewed investigation of the data concerning the colophon and 'signature'—our present purpose—suggest that serious reasons still remain for

---

1. E. A. Lowe, *An Autograph of the Venerable Bede?* in *Rev. Bénéd.* 68 (1958), p. 200-202.

2. *A Key to Bede's Scriptorium*, in *Scriptorium* XII (1958), p. 182-190, with Plates 17-22 (both these articles are cited henceforth with abbreviated titles).

3. There is a small fact which may have bearing on Jarrow provenance : the Leningrad Bede (fol. 160 b. i. 7) is the only manuscript to include the *capitula lectionum* on Tobit, Judith and Esther (item in libro tobie iudith et aester) in the catalogue of Bede's works (cfr *R.H.E.* 54 [1959], p. 529). Does this imply these *capitula* were late works, written after the completion of HE in 731? If so, then it would be normal to suppose that a marginal addition was first made in the Jarrow Ms of HE, which was later copied out in the main text of the Leningrad Ms.

preserving Dr. Lowe's original question mark and even for strenghtening it.

The reader will follow the analysis more easily if he refers to the facsimiles which accompany the preceding paper (Plates III and IV). The reproduction of fol. 161r in the facsimile edition of the Leningrad manuscript[1] is not sufficiently clear on some important details ; the reproductions in Dr. Lowe's two articles are much clearer but only give part of the page.

The first point that needs to be stressed is the difference between the last line, the 'signature', and the rest of the colophon. Not only is the ink of this last line different in hue and texture from the ink of lines 1 and 3 above it[2]—lines 2 and 4 are in red —but the way in which the letters are formed is also different. The 'signature' is clearly by another hand. The contrast is all the more striking when one has taken the trouble to compare lines 1-4 of the colophon with the numerous other headings etc. in rustic capitals found elsewhere throughout the manuscript, for here the similarity is complete.[3] This similarity is also noticeable when one compares lines 1-4 with the rustic capitals of *Codex Amiatinus*[4]—to judge, at any rate, from the available facsimiles of this last manuscript.[5] It is, in fact, against the aggregate of rustic capitals found in these manuscripts that the 'signature' needs to be judged. Here are some points of divergence :

1. Throughout the manner of forming X remains the same, in that the lower left limb does not go below the line but turns slightly in (i. e. to the right) on reaching the line. This implies that the scribe's hand moves downward in making this limb.—In the 'signature' the left limb of X (in Xpi) goes well below the base line and turns out (i. e. to the left), thus indicating that the stroke was begun from below.

---

1. *Early English Manuscripts in Fascimile*, vol. II : *The Leningrad Bede* (ed. O. Arngart), Copenhagen, 1952, fol. 161r.

2. Cfr *supra*, p. 272, also *infra*, p. 278 and Lowe, *An Autograph*, p. 202, n. 1.

3. Only the rustic capitals of the formulae on folios 45r and 46r presents a different appearance (cfr Plate IId and the comments which Dr. Wright makes *supra*, p. 267) yet these capitals are in many ways closer to the rustic found throughout the manuscript than to that of the 'signature'—note in particular the inner strokes of M beginning well down the shaft, the lower left limb of X turning in ; F, L, N and U are also different from the 'signature'.

4. E. A. Lowe, *A Key*, p. 185-186, also stresses this point.

5. See the bibliography of *CLA* III, 299 for facsimiles of *Amiatinus*.

2. The constant rule for P—as indeed for most letters with vertical shafts—is for the shaft to turn in (to the right) as it reaches the line. This rule is not observed in the xPi (rho) of the 'signature'.
3. Only one M occurs in the colophon (angloruM in line 4). It will be noticed that the left inner stroke—the only one still visible on Plate IV does not begin at the top of the vertical shaft but some way down it. This is the normal rule for the inner strokes of rustic M elsewhere in the manuscript. In the 'signature' both inner strokes begin at the very top of the shafts.
4. The letter F does not appear in the colophon but it is found eight times on other folios.[1] The manner of making the upper horizontal stroke remains the same : the stroke is long and turns up in a slight flourish at the end ; the middle stroke likewise never extends to the left of the shaft. But in the 'signature' the F of Famulus has the middle stroke cutting across the shaft. The upper stroke of this letter is also very short, so short that one might think the letter had been modelled—for lack of an F—on the E which stands immediately above it in line 3 !
5. In the 'signature' the upper and lower bows of B do not meet : this is in contrast to the practice found elsewhere in the manuscript.[2]

In a general way the letters of the 'signature' present the appearance of being less firmly written. This could be interpreted as the result of a more tremulous and aged hand,[3] but it could equally be explained by assuming that the hand which wrote them was untrained and unacustomed to rustic capitals. From this point of view the lack of serifs at the top of the descenders in the 'signature' is worth noting for it contrasts greatly with the rest of the colophon.[4]

1. Cfr *The Leningrad Bede*, folios 2, 22^{v} (Plate Id), 26^{v}, 36, 37^{v}, 39, 78, 119^{v}.
2. Some scribes fail to make the bows of B meet e. g. *CLA* I, 36 ; VI, 717^{a} ; VII, 864, 967^{a}. This feature may therefore reveal scribal idiosyncracy.
3. E. A. Lowe, *An Autograph*, p. 202.
4. Serifs—the cross stroke at the top (or bottom) of ascenders and descenders —are considered of importance by palaeographers for distinguishing Insular from Continental hands. Wedge shaped serifs (like those found in the colophon) are an essential characteristic of insular script : cfr N. Denholm-Young, *Handwriting in England and Wales* (Cardiff 1954), p. 6, 14-15. I thank Professor F. Wormald for drawing my attention to the question of serifs in connection with the colophon and 'signature' of the Leningrad Bede.

What significance attaches to the conclusion that the signature is by such a different hand? It will not be a digression if at this point we turn our attention to the minuscule script of the Leningrad Bede. We still await Dr. Lowe's analysis of the script in the final volume of *Codices Latini Antiquiores*, but he has already given us some of his views in the *Scriptorium* paper.[1] Arngart in his introduction to the facsimile edition pointed out that four hands were responsible for the minuscule.[2] Dr. Lowe accepts this finding and states that the first three hands "all show the same uniform pointed compressed minuscule", whereas the fourth scribe writes in a "somewhat broad roundish type", a type, moreover, which differs in specific features from the other hands. Among the features which Dr. Lowe singles out is the fact that "in the first three hands the X is shaped, as is usual in *Codex Amiatinus*, with the lower-left limb either turning in or stopping on the line, in the fourth hand the lower-left limb regularly turns out". Dr. Lowe thinks that this feature, in conjunction with some other points of difference, shows that hand four received his training outside Jarrow. It further emerges from another statement by Dr. Lowe, in connection with the Weinheim fragment of Justinus[3]—whose script comes very close to that of hand four—that this centre was nevertheless a Northumbrian one.

The point we wish to make here is this : if divergence of script (e. g. in the manner of forming X) is sufficient to warrant attribution of scribal training to different *scriptoria* in the case of the minuscule why should it not be equally so in the case of the rustic capitals of colophon and 'signature'? Or, to put the matter another way, is not the fact that the 'signature' is by such a vastly different hand, proof enough that it can hardly stem from a writer as familiar with Jarrow practice as Bede must have been? We believe, therefore, that the signature itself bears witness to its non-authenticy.

Further and even more decisive proof that the 'signature' is not authentic may be forthcoming from the page on which it is written. In a review of Dr. Lowe's first article attention was drawn to the series of *probationes pennae* which has been scribbled between and around the lines of the colophon.[4] Since

1. *A Key*, p. 187-188.
2. *The Leningrad Bede*, p. 18-19.
3. Cfr *CLA* IX, 1370.
4. Cfr *Rev. d'Hist. Ecclésiastique* 54 (1959), p. 632.

these pen trials respect the position of the first four lines they must have been added later than the colophon itself. On the other hand, the F of Famulus in the 'signature'—to judge from the facsimiles—seemed written over a pen trial, an 'a', and this appeared to imply the 'signature' must be later than the pen trials. In an attempt to ascertain the facts more acurately a request for the manuscript to be examined was sent to Leningrad Public Library. Mr. V. Barashenkov, the Director, kindly replied that "the pen trial of the letter 'a' beneath the letter 'F' is, in fact, somewhat effaced and 'F' written above... All the pen trials were written at the same time and, apparently, by one hand in brown ink, in contrast with the text which is written in black ink except for the second and fourth lines of the colophon written in red. In the last line there are no more erased places, only later damage done to the vellum (the letters 'US' in the word 'Famulus', and 'IN' in the word 'Indignus')".[1] Reference must here be made to the factual description of the pen trials given by Dr. Wright in the preceding paper.[2] On closely examining the manuscript itself he found it impossible to determine with certainty whether the F was over or under the 'a'. The pen was probably running dry and this may explain the 'faded' colour of the 'a'. If there can be no 'visual' certainty as to which letter is uppermost then it becomes a question of calculating probabilities and here there may be room for difference of opinion. Dr. Wright has given above the reasons why he thinks the pen trials may postdate the 'signature'. The present writer admits he would tend to take the opposite view for the following reasons : 1) there is no conflict, or even very close proximity, between the pen trials and the colophon proper ; 2) there seems a certain psychological improbability that a scribe would write on top of another letter particularly as there was plenty of room at the side.[3] On the other hand whoever wrote the 'signature' and wished to fit it in neatly in relation to the colophon could hardly avoid placing it over the existing 'a'.[4] Against this view, no doubt, one can

1. Letter dated 12th May 1960 : the citation is from a translation which I owe to the kindness of Miss P. J. Willetts of the Manuscript Department, British Museum.

2. Cfr *supra*, p. 273.

3. Yet cfr *CLA* I, 58, Plate : pen-trials 'a b c d *e f* g'—'*e f*' written over other letters!—also *CLA* VI, 759, Plate.

4. The ruling of the page—still quite noticeable in the facsimiles—guided the insertion of the 'signature' : two blank lines were left between the lines of the colophon, as well as between the colophon and 'signature'.

urge that no other pen trials lie under the signature, nor are there any signs of erasure at this point. The reader must therefore be left to make up his own mind on the available evidence.

The decisive factor about the pen-trials—provided of course the 'F' is over the 'a' !—lies in the type of script they exhibit. Altogether on fol. 161r 'a' comes fifty times ; we also find a few isolated 'b's and 'c's, two groups of 'ab', likewise one of 'abc' and 'abcd'. The letter 'a' is the shibboleth. From a palaeographical point of view it can be described as having the uncial form. But no palaeographer confronted with these pen-trials will be in doubt that he is dealing with the elements of a minuscule script, and a minuscule in which uncial 'a' is the normal form.[1] A careful search through the nine extant volumes of *Codices Latini Antiquiores* has failed to discover a single example under the many minuscule headings (early minuscule, cursive minuscule, pre-Caroline minuscule, etc.) that would justify the conclusion that the pen-trials are contemporary with Bede. The closed or open 'a', not uncial 'a', is the normal letter for a minuscule of the first half of the eight century, both in England and on the Continent. Only with the advent of Caroline minuscule at the end of the eight century does uncial 'a' become a permanent element of the script. The pen-trials on the colophon page of the Leningrad Bede clearly belong to the period when the Carolingian script was dominant ; in other words they may date from the end of the eight century to the twelfth century. They cannot be contemporary with Bede.[2]

All this still leaves us with the problem of the 'signature' : how did it come to be made? A definite answer cannot be given but some suggestions are worth putting forward. Dr. Lowe has pointed out the striking features of this line : the use of the nominative (Beda, Famulus) instead of the expected genitive

1. Uncial 'a' is found in the minuscule section of the Leningrad Bede ; hand four, the last hand, uses it as majuscule to begin a sentence (cfr fols. 69a.b ; 70a.b ; 82b ; 103a, etc.) ; hand three (as Arngart points out in his Introduction p. 18) occasionally uses it in his text. Curiously enough, on investigation, this turns out to be the case only when 'a' follows on 't' (e. g. fols. 63b.ii. 16 construc*ta* ; 64a.i.7 vi*ta* ; 64a.ii.13 inmor*ta*... etc).

2. Proof that the *probationes pennae* are uppermost—were it forthcoming—would not invaiidate the other data concerning the 'signature' presented in this paper. It would simply mean that the argument from the pen-trials was not relevant. In this case an accurate dating of the pen-trials, on palaeographical grounds, would provide a *terminus ante quem* for the insertion of the 'signature'.

construction ; likewise the inclusion of the adjective 'indignus'.[1] These features do strongly suggest the line was intended as a signature and not merely as a completion of the colophon. Among the points Dr. Lowe makes is the one that "in a normal colophon the author's name comes before the title of his work".[2] This generalisation must be taken with some caution. In an attempt to solve the enigma of the Leningrad 'signature' the present writer began collecting data on colophons in Bede manuscripts ;[3] a great diversity of colophons are to be found

1. The margin of fol. 161 has been cut : four letters are fully visible (INDI) and part of a fifth, a curve, which, taken by itself, could belong to C, G or O. The only real possibilities are C and G. In the case of G 'indignus' is the obvious word, given the context. If the letter were C then 'indictio' seems the most probable word. Spanish scribes had a fondness for putting the date in the colophon (e. g. *explicit liber in era DCCCCXL*, etc) but the normal term they used was 'era'. 'Indictio' does occur in some famous subscriptions, those of bishop Victor in *Codex Fuldensis* and the note in the Echternach Gospels, but only as part of a much fuller date (e. g. *indictione VI. P. con. bassilii U. C. anno septimo decimo* = Echternach Gosp.). None of the evidence which the present writer has been able to gather on colophons in general and on Bede colophons in particular suggests that 'indictio' is the more likely word in the Leningrad 'signature' and hence this solution has been left aside.

2. There is no satisfactory study on colophons and yet there can be little doubt that a systematic search would lead to interesting results. This is particularly true of the works of the Fathers. It would be surprising if the busy scriptorium from which, for example, the works of St. Augustine issued forth did not leave its mark on the manuscript tradition and if this mark could be now singled out and recognised it would be a great help. In his interesting study on the Leningrad manuscript of St. Augustine's *De Doctrina Christiana* (*A Fourth Century Manuscript of St. Augustine?* in *Rev. Bénéd.* 69, 1959, p. 191-197), W. M. Green touched on the problem in an 'addendum' (p. 197) when he pointed out that the Leningrad manuscript lacked 'beatus' or 'sanctus' in the colophon ; and asked whether the simple 'explicit augustini episcopi' did not have the appearance of being contemporary with the author. It stands to reason that we must not expect a 'sanctus' or 'beatus' in any manuscript contemporary with Augustine himself. On the other hand the absence of such epithets in the colophons or incipits of later Mss provides proof that we are dealing with a very genuine tradition and if the structure of such colophons remains identical in a large number of treatises there is some chance that it reflects the practice of the Hippo scriptorium. A search through palaeographical albums and critical editions does, in fact, reveal a fairly large number of colophons similar to the following : *Aureli Augustini Achademicorum lib. III explicit; Aurelii Augustini ad interrogata Simpliciani lib. II explicit; Aur. Augustini epi. contra paganos de civitate dei explicit lib. X; Incipit Aurelii Augustini de duobus animis* etc. A more complete study may show that different scriptoria had different usages in the matter of colophons ; other circumstances may also need to be taken into account, for example, the fact that Bede was more often than not his own scribe whereas Augustine mainly dictated his works.

3. The data were collected mainly from catalogues and critical editions but some manuscripts were also examined by the writer. Slight variations between the Mss (e. g. Beda for Bedae, omission or addition of *Feliciter, Deo Gratias, Amen*) are not taken into account.

and it would be tedious to attempt an inventory. Yet some colophons, which mainly occur in early manuscripts, do stand out against the banality of the rest and deserve mention here :

1. Explicit expositio libri Ruth feliciter.[1]
2. Explicit in Samuhelem prophetam allegoricae expositionis liber IIII. Baedae (*al.* Beda) famuli Christi. Lege Feliciter.[2]
3. Explicit liber Tobie explanationis allegoricae Bede famuli Christi.[3]
4. Explicit domino iuvante in Ezram et Neemiam expositionis liber tertius. Feliciter. Bedae presbyteri.[4]
5. Expositionis in evangelium Marci liber IIII explicit. Beda famuli Christi et presbiteri. Deo laudes.[5]
6. i Expositionis in evangelium Lucae Christi iuvante gratia liber quartus explicit.[6]
   ii Explicit in Lucam expositionis Bedae (*al.* Beda) humilis presbi (*al.* presb̄. presbyter) liber quintus.[7]
   iii Expositionis in Lucam iuvante domino liber VI explicit. feliciter. Amen.[8]
7. Explicit in actus apostolorum expositio Bedani (*al.* Beda) famuli Christi.[9]
8. Explicit domino iuvante expositionis in Apocalipsim sancti Iohannis liber tertius Bede (*al.* Bedan) famuli Christi. (*al.* Deo gratias semper).[10]

---

1. Oxford, *Laud. Misc.* 159 (s. x).

2. Cambridge, *Trinity* 82 (s. xii) ; Lyons, *Bibl. Publ.* 449 (s. ix) ; New York, *Pierpont Morgan* 335 (s. ix)—the last two references were kindly given by Dom D. Hurst.

3. Paris, *Arsenal* 318 (s. xii) from Fontenay Abbey. Another Ms from Fontenay is *Arsenal* 319 (Bede's Homilies, s. xii) which should have been used for the edition of the Homilies in *Corpus Christianorum* (vol. CXXII) since it has the same features as the two key Mss (Boulogne 75 and Zurich c. 42) i. e. the homily I.13 on St. Benedict Biscop has not been adapted to St. Benedict (Cassin.) ; homily II.24 (= II.19 in Ms.) has the unabbreviated text.

4. Karlsruhe, *Augiensis* CXLIV (s. ix) ; Orléans 39 (s. ix?) ; Paris, *Arsenal* 318 (s. xii).

5. Cfr *Bedae Venerabilis in Marci Evangelium Expositio* (ed. Dom. D. Hurst), *Corpus Christianorum* CXX (1960), p. 648, *Codices P, V et X.*

6. Cfr *Bedae Venerabilis in Lucae Evangelium Expositio* (ed. D. Hurst), *Corpus Christianorum* CXX (1960), p. 295, *Cod. A.*

7. *Op cit.*, p. 362 *(Codices A, B, E et G).*—The following Mss also have the same colophon with the Greek invocation in the Incipit to Book VI : Milan C. 127 Inf. (s. ix) ; Orléans 72 (69) (s. x) ; Wien 657 (s. ix) ; Paris *B. N.* lat. 2543 (s. ix).

8. *Op. cit.*, p. 425, *Cod. G*—to which add Milan C. 127 Inf. (s. ix) ; Karlsruhe, *Augiensis* LXIV (s. ix). The colophon in Oxford, *Bodley* 218 (s. ix) reads *Expliciunt expositiones in Lucam iuvante xp̄o.*

9. Cfr M. L. W. Laistner, *Bedae Venerabilis Expositio Actuum Apostolorum et Retractatio* (Medieval Academy of America, 1939), p. 158 : this is the colophon found in eight of the leading Mss.

10. Cfr P. Meyvaert, *Colophons dans des Manuscrits de Bède*, in *Rev. Bénéd.* 69 (1959), p. 100 and n. 2. To the Mss there listed add : Arras 672 (s. x) ; Karlsruhe, *Augiensis* CCLV (s. ix) ; Wien 994 (s. x). Arras 174 (s. x) lacks Bede's name at the end.

9. Explicit liber de vita et miraculis sancti Cudberhti Lindisfarnensis aecclesiae episcopi feliciter. Amen.[1]
10. Explicit domino iuvante Bedae presbiteri de temporibus liber. Amen. (*al.* Feliciter).[2]
11. Explicit domino iuvante liber v historiae ecclesiasticae gentis anglorum.[3]

The last colophon quoted is that of the Moore Bede. It coincides with the colophon proper of the Leningrad Bede and has been transmitted as such, that is without the addition of Bede's name, in many of the manuscripts which derive from this exemplar.[4] It serves as a reminder that the works as they left Bede's hands almost certainly did not include the author's name in the colophon itself. This is born out by other colophons in the above list where Bede's name is either lacking or has been added on at the very end (in the genitive, but frequently with the name undeclined), so to speak by way of appendix to the colophon proper. In later manuscripts the structure gets modified, as, for example, in the colophon of Oxford, Jesus College liii : 'Explicit liber iiii Bede presbiteri expositionis allegorice super Samuelem.'

The most curious instance in the above list is undoubtedly the colophon of the fifth Book of the Luke commentary where Bede's name with the epithet 'humilis prebiter', in the nominative, comes in one or two manuscripts.[5] Yet there is no real reason for considering it as a signature here. This is proved by the position the name occupies in the phrase and also by the fact that the abbreviated form 'presb.' can also stand for the genitive.[6] The phrase 'humilis presbiter' is, moreover, the very way in which Bede refers to himself in the preface of the commentary

1. Cfr B. COLGRAVE, *Two lives of St. Cuthbert* (Cambridge, 1940), p. 306.

2. Cfr C. W. JONES, *Bedae Opera de Temporibus* (Medieval Academy of America, 1943), p. 140-167 for, a description of the Mss: the colophon quoted is found in at least 14 Mss. For a description of Mss (some colophons are quoted) see also T. MOMMSEN, *M.G.H. Auct. Antiqu.* XIII *(= Bedae Chronica Maiora)*, p. 431-42.

3. *Early English Manuscripts in Facsimile*, vol. IX: *The Moore Bede* (Copenhagen, 1959), p. 12 and fol. 128r.25.

4. For example BERLIN, *Phill.* 133 (s. IX/X) ; BERN, *Bürgerbibliothek* 49 (s. IX) ; BRUSSELS, *Bibl. Royale* 1353 (II, 2295) (s. IX) ; LONDON, *B. M.* Harley 4978 (s. X) ; PARIS, *B. N.* lat. 5227 (s. X), 5227[a] (s. IX), 12942 (s. XII), 12943 (s. XII), 16078 (s. XI).

5. Cfr H. J. HERMANN, *Die frühmittelalterlichen Handschriften des Abendlandes, Beschreibundes Verzeichnis der Illum. Hss in Osterreich*, Band VIII, n. 13, p. 72-75 (= WIEN 657) : *'Explicit in Lucam expositionis Beda humilis presbyter liber quintus* (sic !)'.—This may be Hermann's interpretation of the abbreviated form 'presb'?

6. LINDSAY, *Notae latinae*, p. 436, n. 106, instances Mss using 'presb' for the genitive or any case.

on Luke and thus its presence in the colophon may be due to a reminiscence on the part of the scribe.[1] Yet the title by which Bede was most familiarly known, as the list of colophons proves, was that of 'famulus Christi'.[2] This is not surprising, for Dom Misonne has shown how frequently this expression comes under Bede's pen. He uses it, to give one instance which is *ad rem*, very near the end of the Ecclesiastical History, in the opening phrase of his autobiography with which the work closes : "Haec de historia ecclesiastica... Domino adiuvante digessi Baeda famulus Christi, et presbyter etc."[3] Yet not a single instance of the use of 'indignus' in a Bede colophon has so far been discovered and thus the presence of this adjective with the nominative 'famulus' does set the Leningrad 'signature' in a place apart.

In searching for colophons in Bede manuscripts a watch was also kept for colophons which might occur in other works. The evidence thus gathered suggested, as we shall see, a probable explanation of the Bede 'signature'. For practical purposes we can here divide colophons into two groups: i) treatise-colophons, that is, colophons proper—all the examples listed above fall into this group : ii) scribe-colophons, signatures, if one prefers the word. A scribe may draw attention to himself in several ways ; by asking the prayers of his readers, by giving his name, or by doing both together. Such scribe colophons or signatures display the greatest variety in structure. There is no way of predicting how a scribe will turn his phrase nor with what brevity or prolixity he will commend himself. One cannot, however, help being struck by the frequency with which the adjective 'indignus' occurs in such signatures.[4] A few examples may suffice :

> Agambaldus indignus vocatus monachus scripsit (s. IX VATICAN Regin. 281).[5]
>
> ...Armentarius indignus... scripsit (s. X MADRID *B. Nac.* 10.25).[6]

1. *Prologus* (cfr *Corpus Christianorum* CXX, p. 6) : 'Domino beatissimo et nimium desiderantissimo Accae episcopo Beda humilis presbiter in Deo aeterno salutem.'

2. " *Famulus Christi* ", à *propos d'un autographe de Bède le Vénérable*, in *Rev. Bénéd.* 69 (1959), p. 97-99.

3. C. PLUMMER, *Venerabilis Baedae Opera Historica* i (Oxford, 1896), p. 356-57.

4. The term 'peccator' also occurs frequently, but 'inperitus', used by Gundohinus in the colophon of the Gundohinus Gospels (= AUTUN, *Bibl. de la Ville* 3), is an exception. Scribes were more willing to proclaim their unworthiness than to express any doubts about their skill !

5. Dom WILMART, *Codices Reginenses latini*, t. II, p. 90.

6. The references to the Madrid Mss are drawn from LOEWE-HARTEL, *Bibliotheca Patrum Latinorum Hispaniensis*.

Florentium indignum memorare (s. x Madrid *B. Nac.* 11.3).
...ego humilis monachus et indignus sacerdos Gregorius (s. xi Madrid *B. Nac.* A. 151).
Ego Leodhardus indignus subdiaconus... scripsi (s. ix Boulogne 44).[1]
In dei nomine maurinus hac se indignus presbiter ora pro me (s. v-vi Paris *B. N.* 10439).[2]
Ego Perpetuus quamvis indignus presbyter... (s. ix Albi 2).[3]
Ego Reginmaar acsi indignus vocatus diaconus... (s. ix Karlsruhe : cod. Karlrs. 340).
Theodosius indignus diaconus fecit.[4]

The expression, no doubt, became stereotyped, but it is precisely as such that it interests us here. It seems legitimate to ask whether the 'signature' in the Leningrad Bede was not originally inserted to authenticate a tradition that the manuscript was Bede's autograph.[5] Several lines of argument appear to con-

1. Mentionned in some manuscript notes of Dom Wilmart.
2. *CLA* V, 600.
3. Cfr *CLA* VI, 836.
4. *CLA* IV, 510—this appears to be the subscription of the compiler who may also have been his own scribe.
5. A few more traditions concerning spurious autographs are worth recalling here. W. M. Green in his article on the Leningrad Ms of Augustine's *De Doctrina Christiana* mentionned above (p. 280, n. 2) refers in a note (p. 192, n. 1) to the signature added below the ornamental border which marked the end of the scribe's work :

P
LEGE ET ORA PEC
O CA
M TO
E RE
AG[ ]INUS

The Ms itself is of the fifth century at the latest, but in Dr. Lowe's opinion, as Green reports, the author's name is by a much later hand, perhaps of the seventh century. It is not altogether clear from Green's statements to which hand the *Lege et ora*, etc. above the 'signature' must be attributed but the addition of the Augustinus does seem an attempt to corroborate the tradition of an 'autograph' and perhaps the uncials of the 'signature' are an immitation later even than the seventh century? 2) Another Augustine 'autograph' is the vi/viith century copy of the *De Baptismo contra Donatistas* now preserved in the 'camarin de las religuias' at the Escorial. For the data concerning this Ms see P. Ewald and G. Loewe, *Exempla Scripturae Visigoticae* (Heidelberg, 1883), p. 1-2 : in the fifteenth century the Ms. belonged to the monastery of Spanheim and the earliest indications that it was considered an autograph of the saint derive from some notes by a xvth century hand *manu eius scriptum accepimus*, ...libri de baptismo / *Quos manu fertur scripsisse proprias*. How far back this tradition goes it is difficult to say, nor is it clear on what evidence it rests for the Ms does not bear any 'signature'. The colophon reads 'Explicit Libri de baptismo numero septem Deo gratias. Qui legis ora pro me' (cfr *C.S.E.L.* 51, p. 375). The last phrase recalls the example given above but it lacks the 'peccatore'. 3) The Cadmug Gospels (= Fulda, *Landesbibliothek*, Bonif. 3, Irish minuscule, s. viii) were at one time considered

verge at this point. There seems little reason for believing that Bede himself could have had any motive for adding such a signature : although he uses the expressions 'humilis presbiter' and 'humillimus famulorum Christi' no instances of 'indignus' used in relation to himself have so far been discovered in his works. But this is the adjective that would naturally occur to someone who desired to add a scribe colophon or signature in order to convince others of Bede's penmanship. To this must be added that we do possess evidence concerning Bede 'autographs' in the middle ages. The Durham catalogues of 1391 and 1416 list three manuscripts as 'de manu Bedae'[1] and a fourth manuscript, now at Durham, bears the same inscription in a fourteenth century hand.[2] This evidence is rather late but it must be the echo of earlier traditions. Nor is it of importance to us here that these attributions are now recognised, on palaeographical grounds, to be unfounded. What is important is to know that, in earlier centuries, some manuscripts acquired 'a relic' value in connection with Bede. Dr. Lowe's investigations have shown where the Leningrad Bede was written : at Jarrow. This surely is sufficient to explain how a tradition connecting the manuscript with Bede may have sprung up. It would, of course, be interesting to discover in some medieval catalogue an allusion to a copy of HE 'de manu Bedae'. Whether such evidence survives is at present difficult to say. A careful search would be needed ; but before it could be usefully undertaken more light has to be shed on the history of the Leningrad Bede.[3]

---

to be the autograph of St. Boniface. This is shown by the entry on fol. 65^{v} written in Caroline minuscule (s. IX-X), in gold, which reads in part : 'hoc evangelium scs bonifatius martyr dni gloriosus ut nobis seniorum relatione compertu e propriis conscripsit manibus' (cfr *CLA* VIII, 1198. 4). The *Codex Vercellensis* was regarded as an autograph of St. Eusebius of Vercelli : cfr *CLA* IV, 467.

1. Cfr *Catalogi Veteres Librorum Ecclesiae Cathedralis Dunelmensis* (Surtees Society, 1838), p. 16 and p. 92: 'D. Quatuor Evangelia, De manu Bedae II. fo. "Baptizatus" '—this has been identified as DURHAM *Cathedral Library* A.II.16 (cfr *CLA* II, 148a) ; *id.*, p. 18 and 93: 'L. Epistolae Pauli glo. De manu Bedae II. fo. "Et post" ' : = CAMBRIDGE *Trinity Coll.* B.10.5 + Cotton Vitelius C. viii (cfr *CLA* II, 133) ; *id.*, p. 18 and 93: 'K. Epistolae Pauli glo. De manu Bedae II. fo. "Paulus" ' (= ?).

2. DURHAM *Cathedral Library* B.II.30, *Cassiodorus in Psalmos* : cfr *CLA* II, 152 : 'a fourteenth century note "de manu Bedae" occurs on fol. 1^{v}.'—On the question of the Bede autographs see also M. R. JAMES, *The manuscripts of Bede*, in *Bede, his Life, Times and Writings* (Oxford, 1935), p. 235, and Dom E. DEKKERS, *Les Autographes des Pères Latins*, in *Colligere Fragmenta* (Beuron, 1952), p. 138, n. 91.

3. New evidence has come to light which makes it seem probable that the Leningrad Bede had already reached the Continent by the XIIth century and not

The objection may be raised : if the 'signature' was meant to confirm the tradition of a Bede autograph why was it not written in the insular minuscule of the main text? The answer is not a difficult one. It would be an anachronism to make a medieval writer think entirely in terms of our modern signature—the signature we add to a letter. This was rightly pointed out by Dr. Lowe in his paper.[1] Scribe colophons or signatures in different kinds of scripts are to be found in the manuscripts. A flourish of majuscules or capitals—even if it happened to include the scribe's name—was not considered an unsuitable way of ending the work. Thus, whoever added the Bede 'signature' in the Leningrad manuscript would have seen no objection in keeping the script of this line in conformity with that of the preceding ones. He may, moreover, if he was someone accustomed to Carolingian script, have considered it safer to copy the rather straightforward structure of the rustic capitals than to try his hand at imitating the more complex insular minuscule. What counted ultimately was less the type of script than the manner in which the 'signature' was phrased and particularly the inclusion of the word 'indignus'.

To conclude : the 'signature' following on the colophon in the Leningrad Bede is very probably a medieval forgery meant to confirm a tradition which considered the manuscript as an autograph of Bede.[2] As such the 'signature' may have an indirect bearing on the Jarrow provenance of the manuscript. But the only reliable evidence for dating the codex now lies—as Dr. Wright has shown in the preceding paper—in the marginal numerals which accompany the chronological summary of the last chapter of HE.

Quarr Abbey, Isle of Wight. P. MEYVAERT.

---

only in xvith century as Arngart suggested in his Introduction to the facsimile edition (p. 31-32). R. A. B. Mynors who first discovered this new evidence will deal with it in his study of the textual transmission of HE.

1. *An Autograph*, p. 202.

2. In the case of the Augustine 'autographs' mentionned above (p. 284, n. 5) the antiquity of the uncial script in wich the Mss are written offers some explanation of how the tradition may have arisen. Could it be that the insular minuscule character of the script in the Leningrad Bede gave rise to a similar tradition of 'autograph' once the Ms had reached the Continent? Dr. Wright (*supra* p. 272) states that the 'signature' was written "in relatively thin ink of Insular type"; but, in fact, we possess no certain criteria for distinguishing an Insular type of ink from a Continental type in the Carolingian period or later. It is therefore not impossible that last line of the Leningrad Bede was penned not in England but on the Continent.

THE PRIVILEGE OF NICOLAS I FOR ST. CALAIS: A NEW THEORY

A group of royal and conciliar charters preserved in a cartulary of the abbey of St. Calais documents a quarrel between St. Calais and the bishopric of Le Mans that opened in 855 and reached its culminating point in 862-863.[1] Late in October of 863, a trial took place before the royal court assembled at Verberie and it resulted in the decision, unfavorable to the bishopric, that St. Calais was and had always been royal property. From the official notice of judgment recording this decision, one learns that the trial was brought about at the injunction of Pope Nicolas I, and that Nicolas had sent five letters on this subject to various Frankish notabilities.[2]

Four of the five letters are to be found in the principal surviving collections of Nicolas's correspondence and were published by Ernst Perels in the *Monumenta;* in this edition they bear the numbers 109, 110, 112, and 113.[3] A sixth letter on the same subject, not mentioned in the Verberie notice of judgment, is also preserved and was published under number 111.[4] All five letters (Perels nos. 109-113) are in the first of the manuscript

1. The cartulary was edited by Julien Havet in the appendix to his brilliant article, *Questions mérovingiennes*, IV : *Les chartes de Saint-Calais*, in *Œuvres de Julien Havet* (Paris, 1896) I, 155-190 (reprinted from *Bibliothèque de l'École des Chartes* XLVIII [1887]) ; for the charters here referred to, *ibid.*, 179-90, nos. 17-21. Most of the charters were re-edited in *Monumenta Germaniae historica* (hereafter *M.G.H.*), *Diplomata Karolinorum* I (Hannover, 1906) and G. Tessier et al., *Recueil des actes de Charles II le Chauve* (hereafter Tessier, *Recueil*) I-II (Paris, 1943-1952 ; *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*), but since Havet had access to a vital manuscript not available to the later editors, his edition has not been superseded ; it will customarily be cited here. The cartulary has also been edited by L. Froger, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais* (Mamers, 1888). St. Calais survives as a town of the same name, about twenty-five miles east of Le Mans. I am much indebted to Professors C. H. Taylor and Giles Constable of Harvard University for their criticism of this paper and many helpful suggestions.

2. Havet, *Œuvres* I, 187, no. 21 : "Cum resideret... rex Karolus in Vermeria palatio... ventilare coepit controversiam [between Bishop Robert of Le Mans and the abbot of St. Calais] pro qua maxime per ammonitionem reverendi papae Nicolai domnus rex ad eumdem conventum venerat." The next sentences relate the reading of the papal letters (quoted *infra* 329, nn. 1-2).

3. *M.G.H. Epistolae* (hereafter *EE.*) VI (Berlin, 1925), 624-626, 627-629.

4. *Ibid.*, 626f.

collections ; two only (Perels nos. 109, 113) are in the second collection,[1] but this second collection also contains a long privilege of Nicolas for St. Calais (Perels no. 159).[2] The group of six letters, —to Charles the Bald (Perels no. 109), to the bishops of Charles's kingdom (no. 110), to Archbishop Hincmar of Reims (no. 111), to the monks of St. Calais (no. 112), to Bishop Robert of Le Mans (no. 113), and to Robert's metropolitan, Erardus of Tours (lost),[3] —was issued at the same time ; the contents are uniformly favorable to the pretensions to St. Calais raised by Robert of Le Mans, and their intention is to bring about the trial that took place in October 863 at Verberie. Though none of them is dated, they may be presumed to have been sent in 863 before October.[4]

A quite different attitude toward the quarrel between bishopric and monastery is exemplified in the likewise undated privilege for St. Calais, which grants the monastery exemption from episcopal control of its possessions and freedom of abbatial election, subject to royal approval. The petitioner of the document is given as being Bishop Odo of Beauvais, acting for Charles the Bald, which implies that the privilege should be dated, like all the papal letters carried north by Odo, *c.* 28 April 863.[5] When set side by side with the six letters which Nicolas dispatched in the same year in behalf of Robert of Le Mans, the St. Calais privilege creates a considerable problem. For this and other reasons, it currently appears among the "Spurious and Dubious" letters of Nicolas I.

Textual tradition is the great obstacle to considering the privilege a forgery. Neither St. Calais nor Maine in general may be implicated in the tradition : the papal registers are the most

1. The first collection survives in a Paris manuscript (*Bibliothèque nationale* lat. 1458), the second in another Paris manuscript (*Bibl. nat.* lat. 1557) and in two modern copies of a lost manuscript of Sta. Maria sopra Minerva in Rome. See *M.G.H. EE.* VI, 261, and especially E. Perels, *Die Briefe Papst Nikolaus I.*, in *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* XXXVII (1912), 538-586.

2. *M.G.H. EE.* VI, 680-683 ; Ph. Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum...* I (2nd ed., Leipzig, 1885), no. 2735 (hereafter Jaffé², followed by the number assigned to the bull).

3. Respectively, Jaffé², nos. 2742, 2745, 2746, 2744, 2743 ; the lost sixth letter was not entered in the *Regesta* (*infra* 329, n. 1).

4. The date was so given by Perels (*loc. cit.*, 287, n. 3) ; the proceedings at Pîtres in 862 (Havet, *Œuvres* I, 183-5, nos. 18-19) imply that the pope was not solicited by any party to the quarrel before the next year.

5. See Jaffé², nos. 2716-2732. That those of Nicolas's letters that were carried back by Odo and have been preserved with closing protocols are all dated 28 April is probably not coincidental. Odo probably made no subsequent journeys to Rome, *infra* 308 with nn. 5-6.

likely source for the collections that contain the St. Calais privilege as well as the letters for Robert of Le Mans. This circumstance creates a very strong presumption of authenticity in the privilege's favor. The document has been challenged on diplomatic grounds and the legality of its contents has been disputed, but neither of these categories of objections, as will be shown, comes near to being decisive. There remains a serious barrier to affirming the privilege genuine in that a portion of the text alludes to the decision of Verberie in October 863 whereas the *narratio* mentioning Bishop Odo imposes the date April 863. It will be suggested in the pages to follow that this anachronism in the St. Calais privilege may be explained by a double delivery, in other words, by the hypothesis that the surviving privilege is the augmented second version of a bull first issued at Odo's request in April 863.

The first part of this study focuses upon the St. Calais privilege and its disputed authenticity. In the discussion, considerable attention will be given to a privilege of Nicolas's for the abbey of Corbie, also issued in April 863, and the charters of St. Calais and Corbie that lay down the legal status of each establishment. There will also be occasion to touch upon other monastic privileges of Nicolas I and the cartulary of St. Calais, which is itself a document. Once the authenticity of the St. Calais privilege has been secured, the problem arises of reconciling its issuance with that of the six letters of Nicolas championing the cause of Robert of Le Mans. The last part of this study will therefore be devoted to a detailed examination of Nicolas's intervention in the quarrel over St. Calais. In so doing the following additional documents will be discussed : the *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* and the *Gesta domni Aldrici*, which represent the episcopal side of the quarrel ; and various letters of Nicolas and of Hincmar of Reims having to do with Rothad of Soissons and his deposition, a contemporary issue of Frankish-papal relations that briefly merged with the quarrel over St. Calais.

I. CONTENT AND FORM

The authenticity of the St. Calais privilege was first challenged in 1886 by Bernhard Simson,[1] and Paul Fournier raised similar

1. *Pseudo-Isidor und die Geschichte der Bischöfe von Le Mans*, in *Zeitschrift für Kirchenrecht* XXI, new ser. VI (1886), 163f.

objections in 1904.[1] An initial attempt to give a total explanation of the document as a forgery was made by E. Lesne, who proposed the following conclusions :[2] The bull was forged at St. Calais shortly after Nicolas's death (867) on the basis of a genuine privilege for Corbie,[3] with occasional borrowings from one of Gregory the Great's privileges for monastic foundations at Autun.[4] The monastery's motive for the forgery was to have a document of Nicolas's to oppose at some undetermined future date to the pope's letters favorable to the bishop of Le Mans.

When finally Ernst Perels, the editor of Nicolas's letters for the *Monumenta*, published his justification for ranking the St. Calais privilege among the *Spuria*,[5] he admitted many of Lesne's arguments but completely rejected his conclusions. The textual history of the privilege for St. Calais forced him to propose a completely different explanation : After the council of Pîtres (June-August 862), Odo of Beauvais, former abbot of Corbie, in anticipation of the mission to Rome he was shortly to undertake, prepared or had others prepare a draft minute for a bull of Nicolas I to renew the privilege already granted the monastery of Corbie by Pope Benedict III.[6] Monks of St. Calais, on the basis of this draft, in turn drew up a minute for a papal privilege to be delivered to their monastery, expressing their claims to the fullest possible extent. Both minutes were taken by Odo to Rome ; there, the one for Corbie was accepted and turned into an actual bull by the papal chancery, whereas the one for St. Calais was not granted. And that was that, so far as St. Calais was concerned. The St. Calais minute, however, perhaps even the original of the minute, was carelessly slipped into Nicolas I's *Registrum epistolarum* and has thus been transmitted.

---

1. Review of *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, edd. G. Busson and A. Ledru, in *Bulletin critique d'histoire et de littérature*, 2nd ser. VI (1904), 366-368.

2. *Nicolas Ier et les libertés des monastères des Gaules*, in *Le Moyen Age* XXIV, 2nd ser. XV (1911), 284-306 : Lesne cited neither Simson nor Fournier.

3. Jaffé², no. 2717 ; ed. L. Levillain, *Examen critique des chartes de Corbie* (Paris, 1902 ; *Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes* 5), 283-288, no. 32.

4. Jaffé², no. 1875-1877 ; for a brief commentary and bibliography, see E. Caspar, *Geschichte des Papstums* II (Tübingen, 1933), 500f. n. 7. Lesne's doubts about these privileges (*loc. cit.* [n. 3], 301, n. 3) are unfounded.

5. *Papst Nikolaus I. im Streit zwischen Le Mans und St. Calais*, in *Pappstum und Kaisertum* (= *Paul Kehr Festschrift*), ed. A. Brackmann (Munich, 1926), 146-162.

6. Jaffé², no. 2663 ; Levillain, *Corbie*, 267-277, no. 29.

This audacious theory was determined by the textual tradition of the St. Calais privilege, which Perels laid down while preparing his edition of Nicolas's letters. So far as transmission is concerned, St. Calais may not be implicated :[1] "The contents of the manuscripts unconditionally point to Rome—not the Frankish kingdom—as place of origin... The remainder of this extensive collection of Nicolas's letters can... scarcely be derived directly or indirectly from anywhere else than the papal registers." And every other piece in the collection is absolutely *unverdächtig*.[2] It is in fact admitted by diplomatists that few documents offer as great guarantees of authenticity as those whose textual traditions derive from the papal registers.[3] Does Perels's solution succeed in circumventing this evidence?

For one thing, his hypothesis is in the category of unique instances, but I hasten to add that this observation is not an

1. *Loc. cit.* (290, n. 5), 160f. Perels did not point out this conclusion in his fundamental article on Nicolas's letters (*supra* 288, n. 1), but in describing the two branches of the textual tradition that transmit this collection, he noted (*Neues Archiv* XXXVII [1912] 566): "Dem Inhalt nach erstreckt sich diese Briefkollektion nahezu ausschließlich auf Angelegenheiten des fränkischen Reiches. Unter diesen aber ist kein Unterschied gemacht. Die Sammlung umfaßt Briefe, die nach allen Teilreichen gerichtet waren und sich auf die verschiedensten Materien bezogen. Kein festes Prinzip ist bei ihrer Anlage maßgebend gewesen, weder sachliche Auswahl noch chronologische Anordnung." (569) : "...auch hier haben wir eine zwar große, aber nicht nach bistimmten Gesichtspunkten geordnete Zusammenstellung von Briefen des Papstes vor uns."

2. The abbreviated protocols also indicate derivation from the papal registers (on this much disputed point, *infra* 301 with n. 3). The collection that contains the St. Calais privilege is uncontaminated with (other) forgeries placed under the name of Nicolas I. It is only fair to point out, however, that a reputedly spurious bull of Gregory IV, concerning Bishop Aldric of Le Mans, is also to be found in the collection (JAFFÉ², no. + 2579). I would be inclined to take a serious view of this matter if only the inauthenticity of the bull had been decisively proved. As it is, though floods of commentary have been devoted to JAFFÉ², no. + 2579, no one has yet given anything like a satisfactory demonstration that it is forged. See, P. HINSCHIUS, introduction to *Decretales Pseudo-Isidoriana et Capitula Angilramni* (Leipzig, 1860), cxciv-cxcv ; B. SIMSON, *Die Entstehung der Pseudo-Isidorischen Fälschungen in Le Mans* (Leipzig, 1886), 18-46 ; ID., *Pseudo-Isidor und die Le Mans-Hypothese*, in *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* XXV, Kanon. Abt. IV (1914), 44-66 (with rich bibliography) ; K. HAMPE in *M.G.H. EE.* V (Berlin, 1899), 72f. ; P. FOURNIER, *Études sur les Fausses Décrétales*, in *Revue d'histoire ecclésiastique* VII (1906), 773-776 ; F. LOT, *Textes manceaux et Fausses Décrétales*, in *Bibliothèque de l'École des Chartes* CII (1941), 9-13.

3. A. DE BOÜARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale* I (Paris, 1929), 190 : « ...l'authenticité des actes ainsi conservés [i. e. in the registers] est indiscutable—sous réserve toutefois qu'un acte enregistré, précisément parce qu'il l'était avant la délivrance, parfois même avant l'établissement de l'original, put être modifié, voire cassé après l'enregistrement... » The instances that support this reservation are drawn from the later history of the papal chancery.

argument. The operations of the papal chancery in the ninth century are sufficiently obscure to banish the aphorism *Testis unus, testis nullus.*[1] The hypothesis, however, goes far beyond a mere imputation of carelessness on the part of the papal chancery : it implies that, as normal procedure, the petitioner presented the chancery with a minute that may have contained a few trifling errors, to be sure, but was in all essentials complete from opening protocols to final clauses. The chancery, in preparing the actual bull, did no more than recopy the minute, correcting its few formal errors and providing the appropriate closing protocols. Note that this procedure was allegedly exercised not only in the case of St. Calais but also in that of Corbie. Having been processed by the chancery, the privilege for Corbie is diplomatically unchallengeable,[2] whereas the St. Calais privilege must be considered as nothing more than a rejected minute.

It is difficult to accept Perels's argument once its implications have been spelled out. Bresslau's remarks about the use of minutes at the papal chancery open with the words : "Apart from isolated exceptions [which occur no earlier than in the mid-eleventh century] participation in the drafting of minutes was not allowed the petitioners at the papal chancery."[3] Even in the imperial and royal chanceries, Bresslau hesitated to admit that the recipient participated in drafting minutes much earlier than in the reign of Conrad I (911-918).[4] Since such exceptions to the rule at the papal chancery as occur in the eleventh century are commonly attributed to the influence of the practices of the imperial chancery, introduced by such German popes as Leo IX,[5] it should be obvious that acceptance of Perels's theory about the St. Calais and Corbie privileges has important general implications.[6]

1. Cfr P. PEETERS, *Les aphorismes de droit dans la critique historique*, in *Recherches d'histoire et de philologie orientales* (Brussels, 1951 ; *Subsidia hagiographica* 27) II, 180-209, here 191f.

2. Mabillon saw and described the original ; cfr LEVILLAIN, *Corbie*, 282f. For a branch of the textual tradition not used in Levillain's edition, see *infra* 301, n. 3.

3. H. BRESSLAU, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien* (2nd ed., Leipzig, 1912-1915) II, 150 with I, 233f.

4. *Ibid.* I, 460f. with nn. 1-2 on p. 460 and n. 2 p. 461.

5. *Ibid.* I, 230-234.

6. Cfr BOÜARD, *Diplomatique* I, 88 with n. 4 : referring to Perels's article he stated that St. Calais represents the exceptional case where the minute is drafted elsewhere than at the papal chancery ; he should have added Corbie, for this is the necessary implication of Perels's argument. Let it be added that Boüard adopted considerable reserve toward the article, e. g. the locution : "L'on a cru reconnaître... "

Plentiful information happens to be available to indicate the procedure followed, at the time of Odo's embassy, to obtain a privilege for the church of Reims. In 855, Benedict III had issued a bull approving the acts of the synod of Soissons (853) and the privileges of the see of Reims.[1] Archbishop Hincmar availed himself of Odo's mission to Rome to ask Nicolas that the privilege be confirmed with additional provisions "which this brother and son of ours [Odo], in so far as he knows our needs, will be able to indicate to Your Holiness". Hincmar excused himself from sending the *autenticam cartam* of Benedict's bull to justify his request ; he feared that it might come to harm on the journey. Instead, he sent a copy of it and indicated that Nicolas would find another copy preserved, as customary, in the *scrinium* of the Roman church, which would prove the accuracy of the transcript he had sent via Odo.[2] The end product of this negotiation also survives, and, of course, it contains many textual borrowings from Benedict's privilege.[3] This evidence makes it perfectly clear that Odo, who may have had written instructions from Hincmar regarding additional provisions, bore a copy of Benedict's privilege, but was not provided with a complete draft minute for the bull he was to seek from Nicolas. If, therefore, a minute was used in the redaction of this privilege for Reims, it was drawn up at the papal court.

Nicolas's privilege for Corbie also contains quite precise indications about its inception. Odo carried letters from both Charles the Bald and the abbot of Corbie asking Nicolas to confirm the privilege granted in 855 by Benedict III ;[4] although there is no evidence that Odo actually brought the privilege itself, what is known from Hincmar about the privilege for Reims makes it likely that, to justify the new privilege for Corbie, Odo did in fact bear a copy of Benedict's bull, which again could be checked against the copy preserved in the papal registers. Since

1. Jaffé², no. 2664 ; *M.G.H. EE.* VI, 367f., no. 59a.

2. Hincmar, *Epistolae*, edd. E. Perels and N. Ertl, *M.G.H. EE.* VIII, fasc. 1 (Berlin, 1939), 121f., no. 159 and 215 lines 20-23, no. 198. Cfr *ibid.*, 190-194, no. 186 : the very interesting instructions of Hincmar to an envoy he was about to send to Rome.

3. Jaffé², no. 2720 ; *M.G.H. EE.* VI, 365-367, no. 59 ; dated 28 April 863.

4. Jaffé², no. 2663 ; Levillain, *Corbie*, 284 : "Nunc vero adveniens venerabilis Odo... innotuit nobis tam petitionem ipsius... principis [Charles the Bald] quam postulationem tuam, qui praefati monasterii Corbeiae abbas esse dignosceris, qua postulasti ut quae prius monasterio illi a decessore nostro beatae recordationis papa Benedicto concessa fuerant, auctoritatis nostrae promulgatione firmare non abnueremus."

there had been no change since 855 in the privileges enjoyed by Corbie, the previous bull was completely adequate both to justify and to indicate the provisions that were to be confirmed in the new bull. The large differences between Benedict's privilege and Nicolas's—for one thing, the latter is only half as long[1]—are to be explained solely in terms of action at the papal court. No need for Odo or some monk of Corbie to set himself the laborious task of composing a virtually perfect papal document in the style adopted under Nicolas I. Had it even been possible, the Frankish kingdom would have been flooded with forged bulls.

Much that has been said in the previous paragraphs is based on three propositions: that the St. Calais privilege is to be dated *c.* 28 April 863 ; that it bears noticeable resemblances to Nicolas's privilege for Corbie ; and that the formal differences between the genuine Corbie privilege and the "spurious" St. Calais privilege are trifling. Leaving aside for later consideration the problem of chronology, which is the main difficulty, the relations between the St. Calais and the Corbie privileges may now appropriately be examined.

The textual parallelism is represented in double columns within Perels's article ;[2] by my rough count, it encompasses about one-sixth of each document. The parallels consist of close resemblances, not of plagiarisms, a point well worth underlining as being exceptional procedure among forgers, in whose productions may normally be recognized the verbatim reproduction of models, at best as a mosaic of borrowed sentences or, more usually, in long, plagiarized chunks. Nothing of this sort may here be alleged. On the other hand, if the privileges for Corbie and for St. Calais were both prepared in the papal chancery for delivery on the same day, the textual similarities would be in no way suspicious or even remarkable.

A further possible reason for the resemblances between the two privileges lies in that the respective constitutional positions of Corbie and St. Calais and the liberties they were to be assured by the pope were virtually identical. If one surveys the charters of both establishments, Corbie appears to enjoy a crucial advantage over St. Calais in possessing an episcopal privilege of Merovingian date ensuring it independence from supervision over its

1. Or even less. Cfr R. L. Poole, *Lectures on the History of the Papal Chancery* (Cambridge, 1915), 197f. with n. 2 p. 198 : the papyrus of Nicolas's privilege was seven or nine feet long, as opposed to twenty-two and a half feet for Benedict's.

2. *Loc. cit.* (290, n. 5) 156-158. In the ordering of provisions, the St. Calais privilege "fast genau an die Vorlage hielt".

temporal by the diocesan bishop (Amiens).[1] Certainly it is true that there would have been no quarrel between St. Calais and the bishopric of Le Mans if the monastery had had a similar privilege, but, since the tightly centralized diocesan unit, against which the privileged Merovingian monastery had been shielded, was a thing of the past, such a document as Corbie's had singulary lost in importance.[2] The prerogatives of bishops over monasteries, which Merovingian councils had pronounced in a form that was derogatory to monastic independence, were now so phrased as to constitute obligations and burdens rather than advantages.[3]

---

1. LEVILLAIN, *Corbie*, 220-229, nos. 4-5 ; no. 4 is an interpolated copy and no. 5 an attempt by Levillain to restore the original draft.

2. See particularly E. EWIG, *Milo et eius modisimiles*, in *Sankt Bonifatius : Gedenkgabe zum zwölfhundersten Todestag* (Fulda, 1954), 431-2 ; also, Th. SICKEL, *Beiträge zur Diplomatik*, IV : *Die Privilegien der ersten Karolinger bis zum Jahre 840*, in *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien* XLVII (1864), 565-635 ; T. MCLAUGHLIN, *Le très ancien droit monastique de l'Occident* (Paris-Ligugé, 1935 ; *Archives de la France monastique* 38), 129-99; J. F. LEMARIGNIER, *L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne*, in *A Cluny. Congrès scientifique* (Dijon, 1950), 291-301. It is misleading to consider the early history of exemption as the period of "origins" for developments in the late tenth century and beyond (e. g. LEMARIGNIER, *loc. cit.*, 293, taking the papal privilege of 628 for Bobbio as a "Curious anticipation of [the papacy's] future policy"). The idea of exemption in these early times appears to have been to reward establishments of unusually strict observance and stability by freeing them from the bonds of diocesan centralization. Such liberation very occasionally reached the point of total emancipation, as exemplified by the Merovingian episcopal privileges allowing monasteries to seek spiritual services from any bishop they pleased (*infra* 304, n. 5) ; but this extraordinary provision had no future and does not appear to have been reproduced in the Carolingian period. The normal Merovingian episcopal privilege did not affect the bishop's spiritual jurisdiction but limited his powers over temporal administration and appointments ; its maximum extent therefore consisted in freedom for the monastery to administer its property and elect its abbot. The collapse of diocesan centralization in the seventh and eighth centuries had as one of its results that freedom of administration and perhaps election came to appear the normal prerogatives of monasteries, provided they were not owned by a bishopric ; accordingly the royal charters that confirmed privileges were no longer preceded by episcopal charters granting them. — It goes without saying that a separate study is required to give these arguments the development they deserve. As for the later history of exemption, the great step in its direction was Nicolas's privilege for Vézelay and the transaction it records (*infra* 306, n. 2).

3. MCLAUGHLIN, *Droit monastique*, 45f., 136-140, 167-171, with the texts cited. Cfr C. DE CLERCQ, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne* (Louvain-Paris, 1936 ; *Université de Louvain, Recueil de Travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie*, 2nd ser. fasc. 38), 96-98, 301f. These remarks apply particularly to the question of property. Abbatial appointments are surrounded by infinite complications, but in general terms the contrast holds between wide episcopal prerogatives in this matter under the Merovingians and drastic curtailment in the next period. See also H. LÉVY-BRUHL, *Les élections abbatiales en France*, I : *Époque franque* (Paris, 1913).

The criterion of ownership that had assumed decisive importance worked to the bishops' detriment except in cases of monasteries whose possession they had been able to assert.[1] By the ninth century, therefore, St. Calais' failure to have a Merovingian privilege signified only that it had no expeditious means of proving that it did not belong to the bishopric of Le Mans.

To compare the constitutional positions of St. Calais and Corbie one must rather look to the positive rights they enjoyed and to their relations with the monarch. These rights can be reduced to two : liberty to administer their temporal affairs and free abbatial elections. Corbie had been granted them in its early privilege, and they had been confirmed by the council of Paris in 847.[2] Free elections had been guaranteed to St. Calais by royal charter in 752, at the decisive moment in the monastery's history when the abbot and monks had commended themselves to King Pepin.[3] A century later, in 850, the incumbent abbot, Reynald, obtained from Charles the Bald a charter confirming his tenure of the monastery as a benefice and granting the monks, who by this time lived under the Benedictine rule, the privilege of freely electing abbots from their own number after his death.[4] Thus St. Calais regained the status it had had when it first entered into a relationship of dependence upon the king.[5] Five years later (855), in the face of attacks from the bishopric of Le Mans, the monastery had the council of Bonneuil formally define its priv-

1. For this point, see the suggestive pages of Ewig, *loc cit.* (295, n. 2). A brief summary and bibliography of the *Eigenkirche* is to be found in McLaughlin, *Droit monastique*, 232-237. The attachement to a diocese or its constituent parts of the concept of ownership,—as characterized by the terms *episcopium* (or *episcopatus*) and *abbatia*,—seems to me far more important in its consequences upon ecclesiastical organization than the question whether the owner of a given ecclesiastical establishment was a layman. This problem will have to be mastered to understand the change the church underwent in the transition from Merovingian to Carolingian times. Its effects were so all-embracing that it cannot be treated in a separate compartment, as it is by McLaughlin.

2. In addition to the privilege cited *supra* 295, n. 1, the charter of 847, in Levillain, *Corbie*, 257-265, no. 28.

3. *M.G.H. Diplomata Karolinorum* I, 4f., no. 2 ; Havet, *Œuvres* I, 166f., no. 8.

4. Tessier, *Recueil* I, 336f., no. 127 ; Havet, *Œuvres* I, 178f., no. 16.

5. Although, according to standing doctrine on the subject of commendation and protection (see Th. Sickel, *Beiträge zur Diplomatik*, III : *Die Mundbriefe, Immunitäten und Privilegien der ersten Karolinger bis zum Jahre 840, loc cit.* [295, n. 2] 213; H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, II [2nd ed., Leipzig, 1928], 67-73), St. Calais would not have jeopardized its liberty by commending itself to the king, it was nevertheless bestowed in benefice by Charlemagne, Louis the Pious and Charles the Bald and was formally claimed to be a royal monastery in 863. Unless one simply assumes abuses on the part of the kings, something appears wanting in standing doctrine.

ileges in a charter[1] that was separately endorsed by Charles the Bald.[2] The privilege of Bonneuil was confirmed at Pîtres in 862 and provided with additional signatures ; this act came in response to new attacks by the bishopric, which now alleged that it had *auctoritates* to back its claims to owning St. Calais.[3] A notable aspect of the Bonneuil conciliar charter is that it defined the privileges of St. Calais in terms that were largely negative. It was not stated that the monastery might manage its temporal affairs, but rather that the monastery's charters did not give the bishop of Le Mans rights over its property.[4] In the absence of a recognized sphere of episcopal interference in temporal matters, this pronouncement must have amounted in effect to the same thing. If the bishop did not manage the monastery's affairs, the right devolved by default upon the monastery itself.

The vagueness surrounding St. Calais' rights to administer its lands has a counterpart in Corbie's electoral privilege. The free elections guaranteed to Corbie in 847 did not specify that the candidate was to come from the monastery's congregation.[5] Benedict III's privilege of 855, however, extended Corbie's rights in this sense and addressed pages of hortatory imprecations to the kings in support of this extension :[6]

> Qua de re, gloriosi principes, monasterio huic electionis praerogativam concedite, neque aliquam personam aut laïcam aut canonicam, quod contra omnem ecclesiasticum ordinem est, aut etiam monachum

1. HAVET, *Œuvres* I, 179-183, no. 17.

2. TESSIER, *Recueil* I, 463-465, no. 176 ; HAVET, *Œuvres* I, 185-187, no. 20.

3. HAVET, *Œuvres* I, 183f., no. 18 ; 185, no. 19 : "Causam monachorum s. Carilefi quae... dilata est, donec cum vestris auctoritatibus rediretis... examinare curavimus." These words were addressed to Bishop Robert of Le Mans ; there is no question of episcopal *auctoritates* in the charter of Bonneuil.

4. There is also on appeal to regular practice (*ibid.*, 181) : "Statuimus ergo, optamus et communi aequitatis auctoritate determinamus ut saepedictum monasterium beatissimi Carilefi confessoris, omni libertate monasticae religionis adepta, pace et quiete per Christi gratiam potita, ordine libero et inconcusso per succedentia quietum valeat degere tempora, ita ut non episcopus, nulla extera persona laicalis seu clericalis ad hoc... possidendum monasterium aspiret, nec etiam praememoratae urbi Cinomannicae proprietate rerum subiaceat, cum liberum sit dono antiquorum regum, praeter communem canonum auctoritatem a propriis pontificibus ipsi et universis monasteriis conservandam."

5. LEVILLAIN, *Corbie*, 260f. : "In ipsa porro electione regularis auctoritas conservetur, id est ut ille praeponatur sancte congregationi quem non multitudinis electio, commendaverit, sed quem sanioris consilii, licet pauci numero fratres elegerint..." Though this prescription conforms exactly to the Rule (c. 64), it is well designed to encourage outside intervention in favor of a rump election.

6. *Ibid.*, 267-277, no. 29 ; quote from p. 274. These exhortations cover fully five pages of the edition.

> vel ex alio monasterio vel non secundum regulam electum, super eum regali potentia constituatis, ne domus Dei, quae domus orationis esse debet, per vos fiat spelunca latronum.

Indeed, the pope decreed that infraction of this particular provision by anyone was to justify the monks' appealing ultimately to Rome.[1] In spite of Benedict's exhortations, neither Charles the Bald nor another of the Carolingian monarchs conceded an additional privilege.

St. Calais and Corbie were upon exactly the same footing in their relations with royal power. For one thing, it is abundantly clear that in both cases the term "free election" left considerable power to the king in deciding successions ; only the diocesan bishop could be considered excluded. Both establishments enjoyed royal immunity and protection. Corbie's most recent charter to this effect was described as follows by the council of Paris :[2] "[auctoritas regis Karoli] qui et idem monasterium, secundum morem praedecessorum suorum, quasi iure haereditario in sua familiaritate ac defensione ab exordio regni sui favente Domino suscepit..." The phrase *quasi iure haereditario* gives a disquieting proprietary tinge to the monarch's protective relation to Corbie. If such was the attitude, it is not surprising to find in October 863 that Charles the Bald based himself on nothing more than the same relationship of protection to assert against the bishop of Le Mans that he was owner of the monastery of St. Calais.[3] The foundation of Corbie, to be sure, had been royal, but this had not then meant that Corbie was a royal *Eigenkloster;*[4] similarly, the commendation of St. Calais to King Pepin in 752 was not equivalent to a donation. One must conclude that by the reign of Charles the Bald such distinctions were considerably blurred. Both monasteries were more royal than anything else, and, though it is doubtful whether St. Calais would have been formally pronounced to be royal property had there not been a struggle with the diocesan bishop, the king's

1. *Ibid.*, 276.

2. *Ibid.*, 259 ; cfr 254f., no. 25. For the latest charter of St. Calais : Tessier, *Recueil* I, 338f., no. 128 ; Havet, *Œuvres* I, 177f., no. 15.

3. See the passage quoted *infra* 330, n. 2, where the same phrase *iure hereditario* occurs referring not to the forged foundation charter of St. Calais (Havet, *Œuvres* I, 156-159, no. 1), in which royal participation is alleged, but to the monastery's commendation to King Pepin and subsequent renewals of royal protection (cfr *supra* 296, n. 5).

4. Levillain, *Corbie*, 213-217, no. 1; the episcopal privilege (*supra* 295, n. 1) bars the idea that it was a royal *Eigenkloster*.

protection of St. Calais and Corbie differed only by a shade from a right of ownership.

If the St. Calais privilege is considered genuine, the differences as well as the similarities between the various earlier privileges with which Corbie and St. Calais were furnished help to explain why its wording resembled that of Nicolas's privilege for Corbie. In the case of Corbie, one notes that the portions of Benedict's privilege concerning free election were watered down in Nicolas's confirmation and that its comminatory clauses were turned away from the monarch to the diocesan bishop ; moreover, the right of appeal was attached to the entire privilege rather than only to the electoral provision.[1] Conversely, the negative formulation given by the council of Bonneuil to St. Calais' right to manage its temporal affairs and to its freedom from episcopal intervention was rephrased by Nicolas in positive terms closely resembling those applied to Corbie.[2] Since further the bishop of Le Mans constituted an actual threat to St. Calais, as opposed to the merely potential threat of Amiens to Corbie, he was to be

1. The principle of election *de se ipsis* is maintained, and it is even stated on one occasion (as in JAFFÉ², no. 2663) that the candidate should no be "alterius monasterii monachum", but the bull particularly emphasizes the right of election itself and the exclusion of laymen and secular clergy ; the prescription is summed-up in the sentence (LEVILLAIN, *Corbie*, 286) : "Qua de re praecipimus omnino ut monasterio... quod Corbeiae dicitur, nullam praeficiant personam, vel ex sibi militantibus, vel ex alieno monasterio sumptam, quae non per electionem sumatur probabilem, sive de laico sive de canonico sive de quocumque fuerit ordine." The other privileges decreed by Nicolas, in so far as they are not mentioned in earlier charters for Corbie, apply to a specific establishment what canon law already prescribed as a general rule : that (at the abbot's request) the diocesan bishop should perform ordinations, consecrate altars, grant holy oil and chrism without fees (e. g. council of Chalon, 813, c. 16, in *M.G.H. Legum sectio III Concilia* II [Hannover, 1906-1908], 277; cfr DE CLERCQ, *op. cit.* [295, n. 3], 241). There is no reason then for agreeing with Levillain that Nicolas both confirmed and broadened the privilege granted by Benedict (*Corbie*, 282, 210). It seems more important to note that Nicolas took great pains to moderate Benedict's tone and to turn its prescription almost entirely against the diocesan bishop.—One should also discount what Levillain said about Odo's mission (*ibid.*, 179, n. 1) and about a supposed movement of monastic emancipation that would have come to fruition under Nicolas in 863. In the latter instance, Levillain based himself on a text (JAFFÉ², no. 2733 ; ed. PERELS, *M.G.H. EE.* VI, 678f., no. 158) which Werminghoff (*Neues Archiv* XXVIII [1903], 49-59) proved to be a forgery composed at Prüm on the basis of (as it happens) the privilege for St. Calais here under discussion and a forged statute of Gregory the Great (JAFFÉ², + 1336). As Werminghoff pointed out, the use of the St. Calais privilege in a forgery in no way compromises its own authenticity. Independently of Werminghoff, Lesne (*loc. cit.* [290, n. 3], 333-345) dealt with the same forgery.

2. As pointed out above, these clauses are also new to the series of privileges for Corbie.

mentioned by name in the St. Calais privilege. Without further anticipating the argument, these considerations should suffice not only to justify the resemblances between the Corbie and the St. Calais privileges but also to provide a basis for understanding the ways in which they differ from one another.

The formal errors of the St. Calais privilege are not of such a kind as to offer an argument against its authenticity. Since Perels offered the most extensive objections in this respect, the order of his statements will be followed :[1]

1. The title and address are inadmissible : "Nicolaus Romanae sedis episcopus Galliarum episcopis universis et principibus sempiternam in Deo patre et domino Iesu Christo salutem." These are, in Perels's words, "irregularities of the coarsest kind" ; as such, however, do they have any value as measures of the document's authenticity? It is difficult to believe that the forger who could compose, *inter alia*, an unimpeachable preamble was capable of committing so gross an error. In all respects, the tenor of the privilege conforms to the address "Galliarum episcopis universis" ; compare Benedict's privilege for Corbie : "Benedictus, servus servorum Dei, universis episcopis Galliarum."[2] If the latter document is to be considered a principal source for the minutes allegedly composed at Corbie and at St. Calais, Perels's hypothesis is quite inadequate to explain the blunders in the title and adress. Since, moreover, the words in their present form reveal no tendentious purpose, one must seek other reasons to explain them than the errors of a forger. Of the letters of Nicolas that derive like the St. Calais privilege from his registers, five have incomplete opening protocols ; one of them, for instance, is simply labelled "Hincmaro Remensi".[3] When it is further noted that the St. Calais privilege is first in the collection in which it is preserved, one may then conjecture that the copyist may well have completed a fragmentary title and address as best he could, without making efforts to approach the style of Nicolas's chancery.

2. No final protocols are transmitted. The St. Calais privilege shares this reproach with five letters in the same collection, which omit both the greeting formula (e. g. "Optamus fraternitatem et sanctitatem vestram in Christo bene valere") and the

1. *Loc. cit.* (290, n. 5), 153.
2. Levillain, *Corbie*, 267.
3. *M.G.H. EE.* VI, 389 ; see also, Perels, nos. 43, 46, 69, 72, in *ibid.*, 317, 322, 384, 400.

date; the date alone is missing from an additional fourteen letters.[1] In total, less than half the letters in this series preserve complete closing protocols,[2] and with one remarkable exception these instances follow the abbreviated form that was standard for dating the letters entered in the registers.[3] In any case where

1. PERELS, nos. 10, 14, 46, 109, 113 ; 1, 8, 12, 13, 15, 16, 28, 33, 34, 38, 58, 60, 66, 108 ; cfr also nos. 4-7, 106.

2. PERELS, nos. 3, 30, 45, 47-49, 51-53, 61, 79, 80, 100-102 ; JAFFÉ², no. 2717.

3. See C. SILVA-TAROUCCA, *Nuovi studi sulle antiche lettere dei Papi*, in *Gregorianum* XII (1931), 17-49, especially 23 : "...la data nel registro viene o omessa del tutto o espressa per mezzo di un richiano ad una lettera precedente (*ut supra*) o, se esiste, no esprime gli anni d'impero" ; and note the important parallel text on p. 37. Additional support for this statement may be obtained by comparing the abbreviated dating formula in Gregory the Great, *Registrum epistolarum*, edd. P. EWALD and L. M. HARTMANN, II, 51-52 (*M.G.H. EE.* I, part 1 [Berlin 1887], 155, 157) and John VIII, *Registrum*, ed. E. CASPAR (*ibid.* VII [Berlin 1926-1928] 81 and *passim*) with such of Nicolas's letters as PERELS, nos. 3, 30, 39, 42, 45, 47-49, 51, 53, etc. The conclusions of Silva-Tarouca, although they occasionally fail to satisfy (explanations of omissions of dates in *Codex Carolinum*, p. 27 ; presence of letters 1, 2, 4, 5, on p. 39f., in the archives of Canterbury), brings a considerable measure of renewed support to the contention of EWALD, *Studien zur Ausgabe des Registers Gregors I.*, in *Neues Archiv* III (1878), 433-625, that abbreviated protocols were used in registering papal letters. Ewald's views had been challenged by MOMMSEN, *Die Papstbriefe bei Beda*, in *Neues Archiv* VII (1882), 287-396, and H. STEINACKER, *Über das älteste päpstliche Registerwesen*, in *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* XXIII (1902), 1-49, whose opinion that registering was done after the originals and with complete transcriptions of protocols had obtained general acceptance : see BRESSLAU, *Urkundenlehre* I, 116f., with n. 1, p. 117; SCHMITZ-KALLENBERG, *Papsturkunden* in A. MEISTER, *Grundriß der Geschichtswissenschaft* I, part 1 (Leipzig, 1906), 197-8; POOLE, *op. cit.* (294, n. 1), 31-33. After Silva-Tarouca's article, it is difficult to admit the contention of these authors that all abbreviations of protocols were carried out by those who compiled the surviving collections of papal letters. This holds true even if one agrees with BRESSLAU, *Urkundenlehre* I, 106, n. 5 on p. 107, against Caspar, that what the latter edited as a direct copy from the registers of John VIII is only a selection drawn from these registers ; cfr POOLE, *op. cit.* (294, n. 1), 34-35.—The notable exception to the rule of abbreviated protocols among the letters of Nicolas I is the privilege for Corbie, JAFFÉ², no. 2717, as given by Mss. PARIS *Bibl. nat.* lat. 1557, f. 54ʳ, and lat. 3859A, f. 131ᵛ ; this is the same collection that contains the St. Calais privilege. (For the relations of these mss., see PERELS, *Neues Archiv* XXXVII [1912], 550f., 565-569. Levillain's edition of the Corbie privilege is based exclusively on *Empfangerüberlieferung* and does not take account of this branch of the textual tradition, which for the rest offers no very startling variant readings.) The insertion of a complete eschatocol in this copy of the bull is all the more remarkable for its bearing the long dating formula of a privilege (on this distinction, BRESSLAU, *Urkundenlehre* I, 77-79 ; SCHMITZ-KALLENBERG, *loc. cit.*, 184f. ; also, SILVA-TAROUCCA, *loc. cit.*, 33-36). Another exception, likewise involving a privilege, is offered by one branch of the textual tradition of this collection of Nicolas's letters, the one devolving from the lost manuscript of Sta. Maria sopra Minerva ; the text concerned is JAFFÉ², no. 2720 (PERELS, no. 59), Nicolas's confirmation of the Synod of Soissons and the privileges of the church of Reims. Although these exceptions are of importance to the textual history of Nicolas's letters and to the problems of registering

the textual tradition derives from the papal registers, the omission or abbreviation of protocols argues neither for nor against a letter's authenticity.

3. The closing portion of the St. Calais privilege places the penalty formula in an altogether uncommon place and proceeds after it to make more provisions of a dispositive character. A simple comparison with the privilege for Corbie suffices to prove this criticism unfounded.[1] It is regrettable that so much space must be devoted to demonstrating so self-evident a point :

Corbie	St. Calais
Hoc vero constitutum si fuerit ab aliquo praevaricatum, per episcopum Ambianensem, quisque ille fuerit, ex nostra conveniatur auctoritate ut eum qui huius sedis constituta convulserit conveniat et iniquitatis suae culpam commoneat, cuique periculo subiiciatur, notum faciat. Quod si vel ipse neglexerit vel despexerit vel timuerit perficere, metropolitanus episcopus conventus a fratribus ipsius coenobii personam huius sanctionis violatricem adire non differat, et huius nostri decreti testificationem innotescat ut que ab eo quod prave gessit recedere non moretur, ex sua nostraque auctoritate contestetur. At si ille contumaciter in sui facti perpetratione permanere decreverit, et non quod inique gessit corrigere maluerit, licentiam habeant fratres monasterii praedicti romanam apostolicamque sedem adire et necessitatis suae causas ante papam, qui tunc fuerit, urbis Romae deponere, et praesentis praecepti constitutionem manifestare. Sicque romanus pontifex, cognita causa, iustae damnationis sententia reum mulctare non cunctetur. Si quis vero sacerdotum vel clericorum, hanc constitutionis	Haec autem constituta volumus omnibus omnino modis inviolabilia praesentibus et futuris temporibus permanere et a nemine vel regum vel episcoporum vel alicuius ordinis violari. Quodsi quis constitutionis nostrae parum ducens decretum coenobio s. Karilefi vel abbati vel fratribus violentiam fecerit et vel in ipsis vel in famulis eorum vel in omni ipsius monasterii possessione invasor apparuerit, reum se in divino iuditio non dubitet apparere et divinae censurae puniendum dampnatione. Unde constituimus, ut primum, quisquis hoc molitus fuerit, sui honoris dignitate privetur, sive sit secularis sive ecclesiastica persona ; deinde ecclesiasticae communionis societate fiat alienus, corporis quoque sanguinisque Christi participatione non communicet, donec vel quod inique gessit corrigat vel digna paenitentia satisfactionem emendet. Fratres vero ipsius monasterii, si quid horum, quae constituimus, violatum esse cognoverint, id est, si abbatis electionem quis eis prohibere molitus fuerit vel ipsius monasterii possessiones aut, quae ibi oblata fuerint, suo iuri mancipare

in general, they do not appear to me to justify discarding either Perels's conclusion that this collection derives from Nicolas's registers, or the present argument that the absence of closing protocols in the St. Calais privilege has no bearing on its authenticity.

1. LEVILLAIN, *Corbie*, 287 ; *M.G.H. EE.* VI, 683.

nostrae paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit ordinis sui dignitate careat. Laicus vero, cuiuscumque sit potestatis vel dignitatis, si huius privilegii decreta in aliquo violaverit, reum se divino iudicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et nisi vel ea quae ab eo sunt male ablata restituerit vel digna poenitentia illicite acta defleverit, Dei et beatorum apostolorum Petri ac Pauli auctoritate atque nostra sententia anathematis vinculo innodatus, a sacratissimo corpore ac sanguine Domini nostri Iesu Christi alienus existat, atque in aeterno examine districtae ultioni subiaceat. Cunctis autem eidem venerabili monasterio iusta servantibus sit pax Domini nostri Iesu Christi, quatenus et hic fructum bonae actionis recipiant, et apud districtum iudicem praemia aeternae quietis inveniant.

decreverit vel ipsum monasterium episcopus Cinnomannicus ad civitatis suae subditionem subiugare temptaverit, licentiam habeant metropolitanum episcopum Turonensem convenire et pressuram innotescere suam. Et metropolitanus causa cognita personam, per quam vexantur, conveniat et, cui periculo tradita sit, ex praesenti auctoritate relecta edicat, utque emendare velit quae prave gessit moneat. Quodsi non libenter audire et reatum corrigere suum maluerit, secundum praesentis constitutionis decretum eum a communione Christianorum et corporis sanguinisque Christi participatione efficiat alienum, quaecumque fuerit persona et cuiuscumque fuerit dignitatis. Quodsi metropolitanus episcopus eorum precibus et adclamationibus adiutorium praestare detrectaverit, licentiam habeant s. Karilefi monasterii fratres apostolicam, id est Romanam sedem, adire et necessitudinis suae causam ante episcopum, qui tunc fuerit, urbis Romae deponere et praesentis edicti constitutionem manifestare : ut Romanus pontifex cognita causa iustam anathematis condempnationem in reum exercere non moretur, ut monasterium praefatum propriam possit suae libertatis munitionem habere, et pontificale decretum regumque emunitates Romanique pontificis constitutum inviolabilem perpetuis obtineant temporibus firmitatem.

The closing paragraphs are devoted to specifying the penalties to be suffered by those who infringe the privilege, and the appeals procedure to be engaged by the monks to have the penalties applied. The immediate threat the diocesan bishop represented at this time to St. Calais amply explains why in the St. Calais privilege the points are disposed in reverse order and are somewhat different and more explicit than in the Corbie privilege.[1]

1. The objection was initially raised by Lesne, *loc. cit.* (290, n. 3), 298: "Les clauses comminatoires ne sont pas exactement à leur place." This means only that they are not at the very end. But is there really any reason for disassociating the provisions about appeals from the penalty formulas? The formulary

The five other monastic privileges issued by Nicolas do not offer grounds for comparison, since they all reflect situations that are in no way analogous.[1]

4. "Lengthy bombastic statements and repetitions in the *dispositio*, the much too strongly recommended favor shown the monastery—over which, for the rest, the [diocesan] bishop preserves spiritual supremacy—appear unusual." This is not an argument against authenticity but a subjective impression. By my rough estimate, the St. Calais privilege is longer than that for Corbie by some 200 words. The passages matched above contribute to explaining the differences in overall length ; another and more important reason will later be shown.[2] As for the bishop's spiritual supremacy, it should cause no surprise. Such a privilege as the one granted in the seventh century to Rebais, that the monastery may seek episcopal services from another than the diocesan bishop, was not bestowed upon monasteries during the Carolingian period.[3] Conciliar legislation insisted

for papal bulls had scarcely yet attained such a degree of rigidity. J. STUDTMANN, *Die Pönformel der mittelalterlichen Urkunden*, in *Archiv für Urkundenforschung* XII (1932), 251-374, especially 267-271, does not discuss the relationship of these provisions to other parts of papal documents.

1. Most important for present purposes, they do not contain appeals provisions : JAFFÉ², no. 2676 (MIGNE, *Patrologia Latina* CXIX, col. 770f.), for Fulda, is a short document confirming former privileges for a monastery directly subordinated to the Holy See ; JAFFÉ², no. 2716 (*Gallia Christiana* X [Paris 1751] Instrumenta p. 240), for the bishopric of Beauvais, confirms the cession of two urban monasteries to the bishopric and is therefore not a monastic privilege properly speaking (see also *infra* 306, n. 1) ; JAFFÉ², no. 2718 (J. TARDIF, *Monuments historiques. Cartons des rois* [Paris, 1866], 124-125, no. 189), for St. Denis, is exclusively concerned with property ; JAFFÉ², no. 2831 (M. QUANTIN, *Cartulaire général de l'Yonne* I [Auxerre, 1854], 84-86, no. 44), for Vézelay, provides for the monastery's becoming papal property (see also *infra* 306, n. 2). No use can be made of the interpolated and much disputed JAFFÉ², no. 2759, for Hamburg (which is episcopal anyway), and the lost JAFFÉ², no. 2830. If anything, these documents confirm the idea that privileges followed no set form, and that the great resemblance between the two texts for Corbie and St. Calais is owed to the coincidence of their respective situations.

2. *Infra* 313.

3. The charters, all of them episcopal, are those of Rebais (636), PARDESSUS-BREQUIGNY, *Diplomata, chartae...* II (Paris, 1849), 169, no. 275 ; St. Mary of Soissons (666), *ibid* , 139-41, no. 355 ; St. Dié (*c.* 667), *ibid.*, 147f, no. 360 ; Flavigny (721), *ibid* , 323-7, no 514 ; Murbach (728), *ibid* , 408-411, no. 596. (The authenticity of some of these texts is disputed, but it suffices for present purposes that one or more of them is certainly genuine in its clauses allowing the monastery to apply for spiritual services to another than the diocesan bishop.) Even though H. R. BITTERMANN, *The Influence of Irish Monks on Merovingian Diocesan Organization*, in *American Historical Review* XL (1935), 235-245, was well advised to minimize Celtic influences on this form of privilege, she obscured the problem by attributing its appearance to "the crumbling of the diocesan organization,

that the diocesan exact no fee for his services ;[1] in addition to this, his exclusion from St. Calais except at the abbot's invitation constituted a more than sufficient safeguard against abusive interventions on his part.[2] A real motive for suspecting the St. Calais privilege would only exist if episcopal prerogatives were further curtailed than they already are.

5. The privilege provides for the abbot to go to the king after his election "in order to receive the power of ruling by his grant and consent *(ut eius et concessu et consensu potestatem regiminis accipiat)*". With Lesne,[3] Perels considered that this passage

---

which was a phenomenon of the later Merovingian period" (p. 237). In the mid-fifth century, a dispute between the monastery of Lérins and the bishop of Fréjus induced a council of Arles to determine that Lérins would be independent of diocesan control except for the various spiritual functions (J. D. Mansi, *Sacrorum conciliorum... collectio* VII, 907). If the Arles council was already willing to go so far at so early a date, some positive advantage must have been seen in the liberation of monasteries (of strict observance) from diocesan control that would serve to explain how subsequently Lérins itself, as well as St. Maurice at Agaune, Luxeuil (see the Flavigny privilege, *loc. cit.*), and the six establishments whose privileges are preserved, were also freed from dependence on the diocesan for ordinations, chrism, etc. In view of the relationship between Lérins and the Christianization of Ireland, there is some reason to believe that the appearance of Irish monks on the continent only reinforced a tendency toward monastic emancipation that had already manifested itself before their arrival by the direct influence of Lérins. There remains that privileges of this sort disappeared in the Carolingian period, probably as a result of the change in diocesan organization and the development of the king's role as protector (cfr *supra* 295, n. 2).

1. *Supra* 299, n. 1.

2. The stipulation that the diocesan cannot come to the monastery except at the abbot's invitation seems a grave infringement of the bishop's spiritual supremacy, but the interpretation of such clauses, which were already current in seventh-century privileges, is by no means clear. See McLaughlin, *Droit monastique*, 166f., 168-171 ; J. Vendeuvre, *L'exemption de visite monastique* (Dijon, 1906), 20-47, is worthless on this subject. The privileges of Rebais and St. Dié (*supra* 304, n. 3) and can. 11 of the coucil of Chalon-sur-Saône (639-654 ; ed. F. Maasen, *M.G.H. Legum sectio III Concilia* I [Hannover, 1893], 210) suggest there was a distinction in the seventh century between the parishes and monasteries which the bishop visited and the privileged monasteries which he did not.

3. *Loc. cit.* (290, n. 3), 301 : "On expose et on approuve ici l'usage gallican qui porte toujours la concession de l'abbaye par le roi, même après une élection régulière faite par les moines. Un clerc ou un moine franc n'y trouverait rien à reprendre, mais Nicolas 1er et aucun pape du IXe siècle n'eut sanctionné une telle atteinte au droit." This is a *petitio principii*. In nearly every case, ninth-century papal privileges approve a pre-existing condition without modifying it in the least. Benedict III's privilege for Corbie is an important exception, and all the more noticeable because it betrays the innovation it decrees by its length and hortatory tone ; it is also significant that Nicolas's confirmation appears to retreat somewhat from Benedict's innovations (*supra* 297-299). Perhaps the ninth-century popes prefigured those of the eleventh century, but certainly not in respect to investitures.

"mit der päpstlichen Rechtsauffassung... schwerlich im Einklang stand." These are *a priori* considerations. Rather, Nicolas's recognition of the king as owner of the monastery should be accommodated to previous conceptions of papal policy toward monasteries. One may well wonder what there is in this provision to arouse an objection from Lesne and Perels. Just as the newly elected abbot of a royal monastery normally received the *abbatia*, a benefice, from the king, so were bishops of the Frankish kingdom invested with the *episcopatus*, likewise a benefice. These practices may well have clashed with the papal *Rechtsauffassung* in later centuries, but not at this date. If St. Calais appears as a royal *Eigenkloster* in Nicolas's privilege, it is no less an *Eigenkloster* for being considered episcopal property in his letters for Bishop Robert.[1] The papacy's acceptance of these relationships is best demonstrated by the fact that, little by little, it was itself entering into them, a development that emerges clearly in such a document as Nicolas's privilege for Vézelay.[2]

1. *Infra* 323. The privilege for Beauvais, JAFFÉ², no. 2716 (*supra* 304, n. 1), confirms a royal grant to the bishopric of two monasteries situated in the diocese; they are to compensate Beauvais cathedral for a third monastery that has been proved to be its property. The third monastery's fate is not outlined, but since the king is compensating for its loss, one may infer that it has somehow or other been diverted to royal use. In this instance, then, the pope was not only treating monasteries as episcopal *Eigenklöster* but also countenancing their appropriation by the king. LESNE, *loc. cit.* (290, n. 3), 339f., inferred from this bull that, as a matter of policy, Nicolas upheld the subjection of monasteries to the diocesan bishop, but this interpretation falls of itself. The Beauvais privilege is not concerned with jurisdiction but with the property holdings of the *episcopatus* of Beauvais. A letter to Charles the Bald about St. Denis makes it even more abundantly clear that Nicolas had no objection to royal intervention in monasteries, JAFFÉ², no. 2719, ed. TARDIF, *op. cit.* (304, n. 1), 125, no. 190: "...nobis innotuisti de monasterio sancti... Dionysii,... quondam a Hludovico, filio Dagoberti, regis Francie, de potestate sedis Parisiace, episcopi, cum consilio pontificum eiusdem patriae, quod fuerit ereptum et abhinc sub regimine regum, vel clarissimorum abbatum semper dispositum..."; he went on to approve the monastery's status.

2. JAFFÉ², no. 2831 (*supra* 304, n. 1). On its authenticity, see the detailed commentary of R. LOUIS, *De l'histoire à la légende*, I: *Girart, comte de Vienne et ses fondations monastiques* (Auxerre, 1946), 92-94, with n. 1, p. 93; also, LEMARIGNIER, *loc. cit.* (295, n. 2), 296f.; V. SAXER, *Le statut juridique de Vézelay des origines à la fin du XII^e siècle*, in *Revue de droit canonique* VI (1956), 225-230; P. FABRE, *Étude sur le* Liber censuum *de l'Église romaine* (Paris, 1892; *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* 62), 39-49 and following, which deal with subsequent privileges on the same model as Vézelay's. By stressing the continuity of papal action in delivering privileges, Fabre (and Lemarignier following him) diminished the novel aspects of papal entrance into the relationship of an owner *vis-à-vis* monastic foundations, whose subsequent importance Lemarignier brought out in writing, "Ce sont d'abord les établissements censitaires, placés en la propriété du Saint-Siège et lui payant un cens, qui vont être peu à peu considérés

6. Exception is taken to the following reference to Roman law : "In legibus enim habemus, ut omnes quaestiones intra triginta annos terminum accipiant ; de ecclesiasticis autem causis post quadragesimum annum nulla querela moveri potest, si non in hoc spatium annorum fuerit mota."[1] The ultimate origin of this entire rule is in one of the sources for Justinian's legislation ; references to it are not unknown in previous papal letters.[2] To find the rule cited in a letter of Nicolas's would therefore be quite natural,[3] but its presence in a forgery manufactured at St. Calais would be very difficult to explain, for the forty-year limitation for ecclesiastical cases does not apparently occur in any document of Frankish origin.[4]

These are the formal deficiencies that led Perels "to cast serious doubt upon the authenticity of the document".[5] Neither individually nor collectively can they be considered to do anything of the sort. Rather than demonstrate the origin of a forgery, diplomatic criticism when faced with the St. Calais privilege must explain a genuine but extremely problematic document.

II. THE CHRONOLOGICAL PROBLEM

Enough has already been said of the situation of St. Calais in 862 to clarify the motives of the monastery and of its royal owner for asking papal confirmation of its privileges. The *narratio* places the role of Odo of Beauvais beyond question : "Unde dignatus est ad nos pius princeps praefatus et missum dirigere suum, id est venerabilem Odonem Beluacensem episco-

---

exempts à partir de 1089..." (p. 290). A comparison between the two cases of Fulda and Vézelay would most likely bring out the possibilities opened to the extension of papal exemption by the papacy's becoming proprietor of monasteries. See, in this sense, LÉVY-BRUHL, *Élections abbatiales* I, 181-183, and my remarks *supra* 296, n. 1.

1. *M.G.H. EE.* VI, 681, lines 32-35.

2. *Ibid.*, 681 n. 4 ; occurence in JAFFÉ², no. 1076 (Gregory the Great) ; also JAFFÉ², no. 2563 (Eugene), cited by Lesne, *loc. cit.* (290, n. 3), 299.

3. M. CONRAT, *Römisches Recht bei Nikolaus I.*, in *Neues Archiv* XXXVI (1911), 720, n. 2, 724.

4. Pointed out by LESNE, *loc cit.* (290, n. 3), 299 with n. 4, who added : "Cette constatation, favorable à l'authenticité du privilège, ne le met pas pourtant à l'abri de la critique ; car un faussaire a pu transcrire des clauses qu'il trouvait dans des pièces authentiques." But an elaborate argument would have to be developed to explain why a forger would have exercised himself in seeking such an obscure provision when it was patently irrelevant to his object.

5. *Loc. cit.* (290, n. 5), 153: "Demnach sind genügend Momente erkennbar, um die Authentizität der Urkunde ernstlich in Zweifel zu ziehen."

pum, et litteras suae dignationis destinare..."[1] Odo's mission to Rome was principally concerned with the more important conflicts then pending in the Frankish kingdoms, namely Lothar's divorce and the deposition of Rothad of Soissons ; Odo was to obtain papal confirmation of the conciliar decision against Rothad and to stiffen Nicolas's opposition to the divorce.[2] The many letters he bore back north were dated uniformly, as it seems, 28 April 863, which may well have been the eve of Odo's departure for the return journey.[3] There is evidence that those of Nicolas's letters addressed to Hincmar of Reims reached their destination on 23 June.[4] So far as Odo is concerned, it may be demonstrated positively that he did not again go to Rome between 863 and January 865 ;[5] his continued presence in the Frankish kingdom may further be presumed between June or August 866 and the date of Nicolas's death.[6] Although the gap of some eighteen months (865-866) in the record of Odo's career deserves to be pointed out, there is no substantial reason for disputing that Odo's role in the St. Calais privilege forces it to be dated 28 April 863.

A sentence in Nicolas's letter to Robert of Le Mans, whose date falls between April and October 863, serves to confirm that during his legation to Rome Odo obtained a bull for St. Calais. Perels followed Simson[7] in quoting this letter in support of his argument that the St. Calais privilege is no more than a minute drafted by St. Calais and rejected by the papal chancery ;[8] but the passage allows another reading than he adopted :[9]

> De illorum monachorum s. Karilephi inprovida intentione decrevimus, ut, si venerint et talia concedi petierint, vestro ducti amore nec illorum impolitis precibus annuemus nec auctoritatis nostrae censuram illis in talibus largiemur. Qui si voce forte falsidicae assertionis aliquid quasi

1. *M.G.H. EE.* VI, 680, lines 28-30.
2. Cfr E. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reiches* II (2nd ed., Leipzig, 1887), 63-65, 90f. ; H. Schrörs, *Hinkmar, Erzbischof von Reims. Sein Leben und seine Schriften* (Freiburg i/Br., 1884), 247 ; E. Amann, *L'époque carolingienne* (Paris, 1947 ; in A. Fliche and V. Martin, *Histoire de l'Église* 6), 372f., 384f. ; J. Haller, *Nikolaus I. und Pseudoisidor* (Stuttgart, 1936), 101.
3. *Supra* 288, n. 5.
4. *M.G.H. EE.* VI, 390, lines 33-34, no. 70.
5. *Ibid.*, 386, lines 31-33, no. 69.
6. *Gallia Christiana* IX (Paris, 1751), col. 698f. ; Lesne, *loc. cit.* (290, n. 3) 291f. ; Perels, *loc cit.* (290, n. 5), 154f.
7. *Loc. cit.* (289, n. 1), 164 with n. 3.
8. *Loc. cit.* 159.
9. *M.G.H. EE.* VI, 628, lines 16-24, no. 113 (to Robert of Le Mans).

> nostrae institutionis edita decreta protulerint, donec nostro demum pontificio cognitum fiat, illis credulitatem exhiberi non volumus, quia, ut praefati sumus, illis in talibus minime assensum praestabimus aut talia volentibus facere apostolicam licentiam dabimus, excepto, si talis ratio non praeluceat, pro qua id definiri intentio cogat.
>
> As to the reckless claim of those monks of St. Calais, we decree that if they come requesting such things to be granted, we will be guided by affection for you and neither approve their insolent prayers nor grant them the permission of our authority for such actions. If in tones perchance of false assertion they should produce any text pretending to be a decree of our making, we do not wish them to be granted credence until it is made known to us, because, as we said, we shall scarcely grant them consent in such things as these or give them apostolic permission to do such things, unless [their] justification is fully apparent, which is why this claim must be judged.

There is no question here of forgery. The passage rather contains a procedural stipulation that, if the monks of St. Calais should support their possibly false pretensions by alleging a papal decree granting them independence, the case is at once to be deferred to the papal tribunal for trial and judgment. Unmistakably, the key phrase, "excepto, si talis ratio non praeluceat, pro qua id definiri intentio cogat", implies that the monks may yet win the lawsuit ; and, if they did, Nicolas would have no objection to their enjoying the benefits of a papal privilege.[1] The intention of this letter, then, was to prevent the privilege, which he issued when still ignorant of the episcopal side of the case, from influencing the decision in the monastery's favor. By threatening to translate the case to Rome once the privilege was invoked, he effectively forced St. Calais to rely upon other, valid evidence in order to justify its rights.

That such were the pope's intentions is borne out by the proceedings at the assembly of Verberie on 25-29 October 863, where neither the privilege of Bonneuil nor that of Nicolas was invoked.[2] In short, when the letter to Robert shows Nicolas insisting that no papal privilege alleged by St. Calais should prejudice Robert's claims to the monastery, it implies that such a

1. Lesne, who does not appear to have noticed this clause, stated that "...aux yeux du pape, les droits de l'Église du Mans sont incontestables" (*loc. cit.* [290, n. 3], 280). He therefore disputed the authenticity of the letter to Hincmar (Perels, no. 111) because it too contains a sentence implying Nicolas entertained the possibility that Bishop Robert would not necessarily win the lawsuit. Perels, *loc. cit.* (290, n. 5), 147-152, rectified Lesne's judgment about this letter.

2. Both Lesne, p. 297, and Perels, p. 159f., considered this fact a point against the authenticity of the privilege.

papal bull did in fact exist in the summer of 863. It follows that the passage may be adduced as proof that, along with a privilege for Corbie, Odo of Beauvais obtained of Nicolas a privilege in favor of St. Calais, probably dated 28 April 863. But if the St. Calais privilege could be explained so easily as this, it would not now be ranked among Nicolas's *Spuria*. A major obstacle remains in that it contains unmistakable allusions to the decision in favor of St. Calais arrived at by the assembly of Verberie in October 863.

The largest part of the St. Calais privilege corresponds to the situation of the abbey as of winter 862-863. Very early, reference is made to St. Calais' "libertatis privilegium et in rerum suarum dispositione et in abbatis de semetipsis electione;"[1] another allusion appears a little later : "libertatem illi monasterio et ab episcopis et a regibus Francorum concessam."[2] To justify these liberties, the most compendious document of which Odo might have brought a copy to Rome is the charter granted St. Calais by the council of Bonneuil in 855.[3] The historical basis for the monastery's freedoms is attested in this privilege by its confirmation of the "praeceptiones regum catholicorum ortodoxorum suprafato monasterio conlatas."[4] These words were sufficient to have excused Odo from producing the *praeceptiones* themselves before Nicolas. Two documents are closely associated with the charter of Bonneuil : its confirmation by Charles the Bald, and the additional signatures gathered in 862 for its reconfirmation at Pîtres ;[5] despite the absence of positive evidence it may be allowed that Odo also carried copies of these two documents to Rome. Finally, Nicolas's privilege for St. Calais, by consistently stressing the monastery's freedom from control by the bishop of Le Mans and his successors, suggests Odo might well have exhibited to Nicolas the letter of the council of Pîtres to Robert of Le Mans.[6]

These four documents and the privilege for Corbie furnish the bases for a textual analysis of the St. Calais privilege. Similarities and differences between the two papal privileges may be

1. *M.G.H. EE.* VI, 680, lines 19-20.
2. *Ibid.*, lines 30-31.
3. HAVET, *Œuvres* I, 179-183, no. 17.
4. *Ibid.*, 180; LESNE, *loc cit.* (290, n. 3), 296, was wrong in claiming that St. Calais displayed no documents until the assembly of Verberie.
5. HAVET, *Œuvres* I, 185-187, 183f., nos. 20, 18.
6. *Ibid.*, 185, no. 19.

satisfactorily explained in terms of the account earlier given of the constitutional and circumstantial positions of the two monasteries. Both bulls feature a list of prohibitions addressed to the respective diocesan bishops ; the clauses usually begin with *nec* or *neque*. At one point, the general parallelism between the Corbie and the St. Calais privileges is long interrupted only to reappear twenty-three lines later[1] :

Corbie	St. Calais
...neque in ecclesiis praedicto monasterio subiectis, vel in presbyteris eisdem ecclesiis ordinatis, aliquam temptet facere perturbationem, vel abbati vel fratribus novam constituendo et antiquam consuetudinem violando :	Nec violenter aut callide mali quicquam aut perturbationis moliatur in illos sicut audivimus quosdam facere voluisse quasi inscriptiones quasdam monstrantes, quibus monasterium suae civitati possessionis iure subditum fieri conati sunt,

quas constat omnino falsas fuisse, quandoquidem privilegia regum, quae ex antiquorum regum Francorum temporibus olim monasterio illi concessa sunt, hoc destruant, sicut et ipsa testantur, quae in archivis monasterii ob testimonium sibi concessae libertatis hodieque servantur. Quodsi fortassis contigisset, ut aliquando monasterium illud sub potestate Cinnomannici fuisset episcopi, quod rebus ipsis probatur et testimoniis monasterio conlatis numquam fuisse, tamen secundum leges saeculi post tot iam saecula et annorum spatia repeti nullatenus iure potuisset et, quod semel acceperat libertatem, iam subditioni nequaquam mancipari denuo potuisset. In legibus enim habemus, ut omnes quaestiones intra triginta annos terminum accipiant ; de ecclesiasticis autem causis post quadragesimum annum nulla querela moveri potest, si non intra hoc spatium annorum fuerit mota. Et ecce hoc monasterium a primo rege Francorum Christiano, id est Chlodoveo, filioque eius Childeberto cum habuerit libertatem et deinceps ab omnibus regibus semper manserit liberum et in rerum suarum dispositionibus et in abbatis electione, nunc repetitur quasi in proprii iuris dominationem, cum, si terrena possessio fuisset et per tot annos possessoris sui dominatione caruisset, nullo modo secundum leges sive mundi sive ecclesiasticas antiquus possessor eam sibi vindicare potuisset. At vero, quod est dictu nefas, Christi possessionem et servorum Dei contubernium, quod terrena potestas liberum esse concessit, episcopalis ambitio in servitutis ius evindicare conatur. Apparet itaque, quisquis haec perverse molitur, non lucrum requirere quod velit animarum, sed magis dominationis fastum et lucra cupiditatis inhiare. Unde omnibus modis hanc perni-

1. Levillain, *Corbie* 285 ; *M.G.H. EE.* VI, 681, line 22 to 682, line 11 ; the inserted passage runs from 681, line 25 to 682, line 10.

tiosam reprimentes ambitionem praecipimus, ut Rotbertus episcopus Cinnomannicus et quicumque successor eius fuerit nullam in praefato monasterio sibi vindicet ditionis potestatem,

sed sicut regulariter et canonice disposita sunt, et longo iam tempore manentia, ita quoque futuris temporibus maneant inconcussa.	sed maneat secundum concessam sibi iam multis annis absolutionem ab omni episcopali pressura et dominatione remotum.

To justify his argument, Perels had to maintain that these lines could have been written before Verberie.[1] Although Lesne was inconsistent in his treatment of this question, he ultimately realized the significance of the passage.[2] Again, a point that should be self-evident must be demonstrated.

Stressing the words *quas* [*auctoritates episcopales*] *omnino falsas fuisse*, Perels stated : "The forger could just as well have had previous knowledge of the documentary material that was adduced by both sides at Verberie, and he, the monastery's spokesman, was naturally convinced at all times, that the titles of Le Mans were false."[3] This observation scarcely explains how the hypothetical forger, writing in winter 862-863, could have foreseen the events of autumn 863 with uncanny precision. From the legal point of view, the most important finding of the trial at Verberie was that St. Calais had been royal property "non solum triginta, sed etiam trecentis annis".[4] The passage just quoted from Nicolas's privilege clearly echoes this finding and adds to it a gloss based on a Roman law all but unknown in the Frankish kingdom.[5] As for the episcopal charters, the judgment in favor of the king's ownership of St. Calais was said at Verberie to render them "inutilia et falsa probata." Nicolas was all the more likely to note this *obiter dictum* and to affirm the forged character of the episcopal titles for having been sadly deluded by them a few months before. In short, the precision with which this

1. *Loc. cit.* (290, n. 5), 159, cfr 155f.
2. *Loc. cit.* (290, n. 3), 289f., 305 ; cfr PERELS, *loc. cit.*, 158f. with n. 6.
3. *Supra* n. 1 : "Das Urkundematerial das in Verberie von beiden Seiten vorgebracht wurde, konnte der Fälscher ebensogut schon zuvor kennen, und es stand ihm, dem Vertreter des Klosters, natürlich von jeher fest, daß die Belege von Le Mans falsch waren."
4. HAVET, *Œuvres* I, 189, no. 21.
5. See *supra* 307 with nn. 1-4.

passage alludes to the decision pronounced at Verberie excludes the possibility that it was written before the event.[1]

Aside from these twenty-three lines, the St. Calais privilege rests on the documentary evidence of at most four charters.[2] And yet, the surviving cartulary of St. Calais appears to have been drawn up to be sent to the pope. A note inserted after the Merovingian charters introduces the documents to follow : "Exemplaria regum modernorum, Pippini scilicet et Karoli... et... Hludovici... et domini nostri Kar[ol]i *filii vestri carissimi*" ;[3] a new allusion is made to the pope in the label to the last document, the report of the judgment of Verberie : "Exemplar notitiae, qualiter dominus noster Karolus *filius vester charissimus* querelae Rotberti episcopi finem dedit."[4]

Unmistakable references to this cartulary are made by Nicolas in the quoted passage : "sicut et ipsa testantur, quae in archivis monasterii... hodieque servantur" ; "quod rebus ipsis probatur et testimoniis monasterii conlatis numquam fuisse". Even more indicative is the phrase : "Et ecce hoc monasterium a primo rege Francorum Christiano, id est Chlodoveo, filioque eius Childeberto cum habuerit libertatem..."[5] This information can be found only in the monastery's (forged) foundation charter ;[6] one may note that the papal court contrived to misread this text in such a way as to involve Clovis in the foundation.[7] However that may be, the cartulary compiled after Verberie is ac-

1. The phrase *quod rebus ipsis probatur* refers directly to a trial of conflicting property claims. Since the Frankish authorities would probably not have resorted to such procedure had they not been forced to it by Nicolas's intercession in Robert's favor, it is all the more unlikely that a forger writing early in 863 could have foreseen the events of October (*supra* 298 with n. 3 : I think such an interpretation of protection in a proprietary sense would have been avoided except as a last resort).—Following Lesne, *loc. cit.* (290, n. 3), 296 Perels seems to have conceived of the proceedings at Verberie as consisting in a match between the documents of St. Calais and those of Le Mans ; in reality, the judgment was based on oral testimony, and no documents from either side were introduced in evidence (see *infra* 330).

2. *Supra* 310 with nn. 3-6.

3. Havet, *Œuvres* I, 166.

4. *Ibid.*, 187. The argument of this paragraph is drawn from Havet, *ibid.*, 118f.

5. Transcribed *supra* 311 ; for allusions to St. Calais documents made earlier in the St. Calais privilege, see *supra* 310.

6. For a detailed demonstration of the forgery (which is virtually superfluous), see Havet, *Œuvres* I, 120-125, and note Sickel's comment quoted on p. 120, n. 2.

7. The charter is labelled : "Fundatio monasterii Anisolae et donatio Childeberti regis Chlodovei primi Francorum christiani principis filii" (*ibid.*, 156), which allows for error in case of hasty reading.

counted for at its intended destination, but only in a limited portion of the resultant privilege.

To conclude, the major problem of the St. Calais privilege resides in that its contents imply contradictory dates for its delivery : mention of Bishop Odo imposes the date 28 April 863, whereas allusions to the decision of Verberie can only have been made after October 863. The difficulty vanishes when textual analysis associates the discrepancy in date to distinct portions of the same bull. Once this is shown, it becomes possible to contend that the privilege for St. Calais was delivered on two separate occasions. The text preserved in the manuscripts represents the second delivery of the bull, alike the first delivery in every respect, but augmented by a long passage recording the monastery's final vindication of its independence. As such, the privilege for St. Calais remains a diplomatic curiosity, because it offers not only a very early case of double delivery *(Neuausfertigung, renouvellement)*, but also one in which no changes have been made in the text to remove the contradictions imposed by the two dates of delivery.[1] The crucial question whether the date affixed to the second version was that of the first or second delivery cannot be answered for lack of closing protocols. Since the existing internal contradiction depends solely on the date of Odo's embassy, it may well have been considered subtle enough to make textual alterations unnecessary. There appears to be occasion to read into the second issue of the privilege a sign of papal displeasure at the imposture that had been practiced by

1. See Bresslau, *Urkundenlehre* II, 312 with n. 4 ; he stated that "Wiederholungen früherer Erlasse durch demselben Austeller" occurred at the papal chancery, but as a rule "mit der Zeit der Wiederholung entsprechenden Protokoll und mit Berücksichtigung der notwendigen Veränderungen im Text, so daß Widersprüchen... nicht leicht entstehen können." Aside from citing a possible exception to this rule (where the contradiction involves subscribers to the bull), Bresslau regrettably gave no references. *Neueausfertigungen* are a confused problem of diplomatic, for they are difficult to distinguish from analogous methods of reproducing documents ; see Boüard, *Diplomatique* I, 172 : "On le voit par ces exemples, les réexpéditions d'originaux sains et saufs sont surtout des cas d'espèce. Distinctes des rénovations d'actes détruits, puisqu'elles n'étaient plus établies, comme ces dernières, d'après les registres ou minutes conservés par l'auteur, mais consistaient ordinairement en une transcription, *mutatis mutandis, adjectis adjiciendis*, de l'original produit par le destinataire, elles marquent clairement le passage à la catégorie nombreuse des reproductions faites par insertion en des actes nouveaux." It is of course impossible to say whether the second delivery for St. Calais was based on the original or a copy in the registers. Cfr also J. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre* (Innsbruck, 1877) I, 294-307 and *passim*, who discussed the problems posed by double deliveries of royal and private charters.

Robert of Le Mans in making his appeal, and a desire on Nicolas's part to repair his error in having momentarily doubted the rights of St. Calais to a privilege. Such considerations as these will find their proper place in an examination of Nicolas I's involvement in the quarrel between the bishopric and the monastery.

III. THE HISTORICAL CONTEXT

The source material suggests that the quarrel over St. Calais had two phases, the first of which allegedly took place between 800 and 841 and witnessed the bishopric of Le Mans vindicating ancient rights to ownership of the monastery. This is the story of the *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*[1] and of its companion piece, the *Gesta Aldrici*,[2] books that are riddled with forgeries and touch upon no event subsequent to 841.[3] The other phase of the quarrel is documented by the letters of Nicolas I, by Hincmar of Reims' *Annales Bertiniani*,[4] and especially by the charters of the cartulary of St. Calais.[5] These documents, if one excludes the irrelevant Merovingian part of the cartulary,[6] are perfectly authentic, and they overwhelmingly indicate there was no quarrel between St. Calais and the bishopric of Le Mans much earlier than the year 855.[7] The general supposition that these two stories relate complementary phases of the same quarrel is erroneous. Rather, the earlier episodes narrated in

1. Edd. G. Busson and A. Ledru (Le Mans, 1901 ; *Archives historiques du Maine* 2).

2. Edd. R. Charles and L. Froger (Mamers, 1889).

3. For a select bibliography and commentary reflecting the current state of criticism, see Heinz Löwe in Wattenbach-Levison, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter. Vorzeit und Karolinger*, fasc. 3 : *Die Karolinger vom Tode Karls des Großen bis zum Vertrag von Verdun* (Weimar, 1957), 346-347 ; see also *infra* 316, nn. 1-2.

4. Ed. G. Waitz (Hannover, 1883 ; *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum...*).

5. *Supra* 287, n. 1.

6. The first four pieces of the cartulary are spurious, as shown by Havet, *Œuvres* I, 120-132. It must be pointed out that these forgeries were practically irrelevant to the monastery's history ; the only allusion to them at Verberie came in the claim that St. Calais had been royal "non solum triginta, sed etiam trecentis annis". Both the evidence given at the trial and the initial assertion that St. Calais was royal were supported by genuine documents (Havet, nos. 8 and following) ; *infra* 330 with n. 2, 332 with n. 1.

7. The first attack by the bishopric of Le Mans on the monastery's independence is reflected in the charter of Bonneuil (cited *supra* 297, n. 1).

the *Actus* and *Gesta* are lies,[1] fabricated during those middle years of the reign of Charles the Bald when genuine documentation proves that a dispute between bishop and monastery actually took place.[2]

Mistaken acceptance of the allegations of the *Actus* and *Gesta*, especially as regards the years 838-841, has obscured the real nature of the quarrel, for if it were admitted that at an earlier date the bishopric had been able to vindicate its ownership of the monastery, it followed naturally that the bishopric's claims must have had some substance. The bishopric, to be sure, was not thereby exonerated of charges of forgery, but one became inclined to balance the scales of guilt. Since the *Vita I s. Carileffi*[3] is a piece of tendentious writing attributable to the monastery and since the cartulary opens with four spurious Merovingian charters, it was easy to blacken the reputation of St. Calais by insisting it was as guilty of dishonesty as the bishopric.[4] Between two blacks, who was to say which shade is the lighter?

1. This was realized long ago by P. Roth, *Geschichte des Beneficialwesens* (Erlangen, 1850), 459, who, after comparing Le Mans' version of the events with that of the independent testimony, concluded : "...es ist dadurch wohl außer allen Zweifel gestellt, daß die ganze Entwicklung der Differenzen zwischen S. Calais und Le Mans unter Carl dem Großen und Ludwig dem Frommen, wie sie oben nach den Acta episcoporum und den Gesta Aldrici gegeben ist, mit allen darauf bezüglichen Urkunden eine Erfindung des Verfassers der Acta ist." In proportion as it has departed from this sane conclusion, subsequent criticism of the *Actus* and *Gesta Aldrici* has come to rest on shifting sands. J. Havet's posthumously published study, *Les actes des évêques du Mans*, in *Œuvres* I, 269-416 (in which the present question is treated on pp. 299-306), and F. Lot's, *Les jugements d'Aix et de Quierzy*, in *Bibliothèque de l'École des Chartes* LXXXII (1921), 281-315, are particularly responsible for this result.

2. Roth did not go on to draw this additional conclusion. Other critics successively assumed the *Gesta Aldrici* must have been written before 840 or 841 because it records no events after that date ; such reasoning is excellent when applied to truthful sources but naïve when applied to forgeries. On the basis of F. Lot's *Textes manceaux et Fausses Décrétales*, in *Bibl. de l'Éc. des Chartes* CI (1940), 5-48 and CII (1941), 5-34, the *termini* of the Le Mans forgeries are currently regarded as being 832-841 (cfr the work cited *supra* 315, n. 3). I am currently undertaking a complete revision of this dating scheme in the sense here indicated.

3. For editions, see *Bibliotheca hagiographica Latina* (Brussels, 1898-1901) under no. 1568. It need not be assumed that this *Vita* was written with the conscious intent of providing a safeguard against episcopal pretensions ; its composition took place before the quarrel, for Hrabanus Maurus incorporated it in his narrative martyrology (Migne, *Patrol. Lat.* CX, col. 1154), whose *termini* are 840-854 (see W. Levison in Wattenbach-Levison, *op. cit.* [315, n. 3], fasc. 1 [Weimar, 1952], 60f.).

4. Fournier, *loc. cit.* (290, n. 1), 368: "En somme dans cette malheureuse affaire, les deux parties semblent avoir fait des faux du commencement à la fin."

Such an approach went astray because it unwittingly resulted in overlooking a series of genuine documents proving that, at least from the year 752, the claims of St. Calais to independence from episcopal control and ownership were solidly founded. Set beside this evidence, the stories of the *Actus* and *Gesta* are vitiated by the technical errors of diplomatic forgeries and excluded by the contradictions which the monastery's documentation imposes on them.[1] In short, the bishopric of Le Mans had no valid claims to St. Calais ; in its quarrel with the monastery, it is not to be represented as a poor, despoiled bishopric seeking to regain its unjustly alienated lands, but rather as an aggressor bent upon seizing a presumably lucrative piece of property.

There is good reason to insist upon these points before attempting to appreciate Nicolas's intervention in the quarrel. To those who held even in some slight measure that the bishopric of Le Mans was justified in disputing the ownership of St. Calais, it seemed natural, at first glance, that the pope should have sided with Robert of Le Mans ; and, consequently, since the papal privilege for St. Calais contradicts Nicolas's supposed pro-episcopal policy, the privilege for St. Calais was considered a forgery, yet another, as it were, of the forgeries that besmirch the monastery's side of the quarrel.[2]

The circumstances present themselves quite differently when it is understood that the episcopal claims to St. Calais are of an exclusively fraudulent character, and that Nicolas's intervention in favor of Bishop Robert was therefore an error. St. Calais had an excellent set of documents to justify its independence from episcopal ownership, and there is no reason to suppose that Nicolas would have failed to admit the excellence of the monastery's case once he was faced with the documentation that is available to us. In this light, it is far less important to explain how the St. Calais privilege was issued than to establish the conjuncture of factors that led Nicolas to side momentarily with the dishonest pretensions of the bishopric of Le Mans.

---

1. The only parts of its dossier of claims to the abbey that have been credited in recent times are two charters of Louis the Pious, transcribed in the *Gesta Aldrici* (ed. cited *supra* 315, n. 2) 112-115, 117-119; Böhmer-Mühlbacher, *Regesten des Kaiserreiche unter den Karolingern* I (2nd ed., Innsbruck, 1899-1908), nos. 982, 981 (hereafter cited as Mühlbacher[2] followed by the register number). I intend to show elsewhere that their spuriousness is beyond doubt.

2. See Perels, *loc. cit.* (290, n. 5), 150, who clearly had a higher opinion of the bishopric's side than is warranted by the evidence.

The immediate background to Nicolas's implication with the affairs of St. Calais was the Frankish assembly at Pîtres in the summer of 862.[1] At that date, conflict between bishopric and monastery had broken out anew after a lapse of seven years,[2] and the problem was brought before the bishops there gathered, of whom Robert was one. When the matter was raised, Robert asked that the case be deferred for a while to allow him to go back to Le Mans to fetch his *auctoritates;* with his request endorsed by the king, he left Pîtres and did not return. After some waiting, the bishops acted ; they decided simply to renew the privilege that had been granted to St. Calais by the council of Bonneuil in 855, at the time when the bishopric of Le Mans had first challenged the monastery's status. New signatures for the privilege were obtained, and the council sent a letter to Robert, via his metropolitan, Erardus of Tours, asking him also to add his signature to the privilege of Bonneuil and to renew peaceful relations with the abbot and monks of St. Calais.[3]

As might well have been expected, Robert did not comply with the council's request. The case remained unsettled and would no doubt be aired again in the year to follow. These circumstances, coupled with Odo of Beauvais' imminent departure for Rome, easily explain why Charles the Bald and his principal adviser, Archbishop Hincmar, felt it wise also to charge Odo with obtaining of the pope that he confirm the independence of St. Calais from episcopal control in matters of property and abbatial election. Considerable space has earlier been devoted

1. Sessions are known in June and in August : C. DE CLERCQ, *La législation religieuse franque*, II : *De Louis le Pieux à la fin du IX^e siècle* (Antwerp, 1958), 244-246.

2. Since the council of Bonneuil in 855. It appears as though, some time before the council of Pîtres, Bishop Robert took advantage of a misunderstanding by the monks of St. Calais, who after electing themselves a new abbot (they had one conciliar and two royal privileges to this effect : HAVET, *Œuvres* I, 178-83, 185-7, nos. 17, 18, 20) failed to apply to King Charles for investiture. (The monastery's privileges of free election were vague on the question of investiture and could have been misunderstood ; cfr Nicolas's privilege, passage cited and discussed *supra* 305 with nn. 1-2, p. 306, where the opportunity may have been taken to clarify the modalities of royal approval.) Robert thereupon applied himself to the king and was given the *abbatia* in benefice. Protest and resistance would have arisen as soon as Robert tried to take possession. The monks had only to have their privileges recognized to expose and ruin Robert's ruse and obtain that his benefice be revoked ; Robert, on the other hand, to secure the abbey, had to muster proofs that his tenure had a more solid basis than King Charles's gift. These preliminaries to the council of Pîtres may be inferred for the most part from Charles the Bald's testimony at Verberie : HAVET, *Œuvres* I, 188, no. 21.

3. HAVET, *Œuvres* I, 183f., 185, nos. 18, 19.

to discussing what documents Odo took with him to Rome to support this petition, and the possibility was then raised that the supporting materials amounted to four documents: the privilege of Bonneuil, its confirmation by Charles the Bald, the additional signatures gathered at Pîtres, and the latter council's letter to Robert of Le Mans.[1] It is important to note that when these documents were laid before Pope Nicolas in the spring of 863, they could afford him only a second-hand view of the privileges of St. Calais. The charters on which the monastery founded its status had been displayed at Bonneuil, but Nicolas would only have taken cognizance of them as mediated by the charter of Bonneuil. Although this defect constituted no bar to the issuance of the bull which Odo requested, it would be the essential factor in obtaining a respectful hearing for the appeal soon to be addressed to the pope by Robert of Le Mans.

The privilege for St. Calais as first issued in April 863 contained a clear echo of the latest developments in the bishopric's attempt on St. Calais. If my reconstruction of its original form is admitted, one of its clauses must have read :[2]

> Nec... callide... moliatur in illos, *sicut audivimus* quosdam facere voluisse quasi inscriptiones quasdam monstrantes, quibus monasterium suae civitati possessionis iure subditum fieri conati sunt: sed maneant secundum concessam sibi iam multis annis absolutionem ab omni episcopali pressura et dominatione remotum.

The words in italics may well refer to oral negotiations, in which Odo would have pointed out to the pope the recent claim of Robert of Le Mans that his church was in possession of documentary proofs to back up its case ;[3] that is to say, Odo would have glossed the brief and obscure reference to these *auctoritates* in the council's letter to Robert, and he would naturally have

1. *Supra* 310 with nn. 1-6.

2. See the quotation *supra* 311f.; the present passage is obtained by excising the twenty-three line insertion. It seems to contain a quite precise echo of the conciliar charter of Bonneuil (Havet, *Œuvres* I, 180f.) : "Praeterea harum praeceptionum [i. e. of the monastery] irruptiones et violentissimas quorumdam instinctu ipsius loci infractiones, asserentium subdole iure possessionis propriae idem monasterium debere subici urbi Cinomannicae, praenominatus vir venerabilis Rainaldus abba evidentissime intimavit." Both texts speak of anonymous episcopal agents, rather than of the bishop himself, and they both emphasize claims to possession. But note the differences. In 855, Rainald complained of persecution "on the part of people asserting" ; in 863, Nicolas has heard of "certain people displaying *quasi inscriptiones*".

3. *Supra* 297, n. 3.

represented the alleged proofs, which had never been produced at Pîtres, in the most denigrating terms. So far as Nicolas's monastic policy is concerned, his specification that newly elected abbots of St. Calais were to be installed with the monarch's consent and by his concession should neither cause surprise nor arouse suspicion.[1] The role allowed the king may only acknowledge his position as the monastery's patron and protector ; if, however, such a royal prerogative is considered equivalent to ownership, the privilege itself ensured that proprietary rights would be largely mitigated. In short, Nicolas's grant of the St. Calais privilege (1st version) was a matter of mere routine.

When Odo brought the privilege back to the Frankish kingdom, toward the end of June 863, the authorities might have considered themselves armed with a decisive weapon to force Robert of Le Mans to abandon the quarrel by subscribing to the charter of Bonneuil. Their ingenuity rebounded, for no sooner had Robert learned of the privilege's existence than he launched his appeal to Pope Nicolas.[2]

Three dates are established in the important sequence of events that occurred at this stage : 28 April, when the papal correspondence which Odo was to carry northward was delivered in Rome ;[3] 23 June, when Hincmar of Reims received the letters addressed to him ;[4] and 25-29 October, when the assembly meeting at Verberie decided the case in favor of St. Calais.[5] Lesne, in his article, insisted that there was insufficient time between Odo's return and the assembly of Verberie for Robert's emissaries to have made a round-trip to Rome.[6] As a parallel instance, he cited Hincmar's messenger, the deacon Liudo, whose departure occurred after Odo's return and who only rejoined the archbishop on 30 November.[7] This argument is far from conclusive because

1. *Supra* 305.
2. See *infra* 324 with nn. 4-5.
3. *Supra* 288, n. 5.
4. *Supra* 308, n. 4.
5. The *Annales Bertiniani* (ed. Waitz, 66) states: "Karolus 8. Kalend. Novembris [= 25 Oct.] synodum in Vermeria palacio habuit" ; and the notice of judgment (Havet, *Œuvres* I, 190) is dated IV Kal. Novemb. (= 29 Oct.). The document makes it clear that the procedure took place on two separate days ; the assembly itself probably lasted even longer, see Tessier, *Recueil* II, 86-89, no. 259, delivered at Verberie on 4 November.
6. *Loc. cit.* (290, n. 3), 293 with n. 2 ; Lesne suggested that a mission to Rome would take from six to nine months, which is excessive.
7. See Hincmar, *Epistolae*, edd. Perels-Ertl (*supra* 293, n. 2), 146, lines 28-30, no. 169.

the extent of time that elapsed between 23 June and the actual date when Liudo left for Rome is unknown. Seventeen weeks separate Odo's return from the meeting at Verberie, whereas twelve weeks would have been ample for a round-trip to Rome, counting travelling time only.[1] One need but assume that Robert of Le Mans acted with greater haste than did Hincmar, a supposition that is perfectly reasonable to make when one finds Nicolas repeatedly complaining (in part, no doubt, unjustly) of Hincmar's dilatory tactics.[2] The available period of time is therefore quite sufficient to allow for Robert's appeal.

The terms in which Robert chose to have his case presented before the pope may be reconstructed by comparing the documents transcribed in the *Actus pontificum* and the *Gesta Aldrici* with allusions to episcopal charters in the letters sent by Nicolas in reply. Notorious forgeries doubtless inspired the title "monasterium s. Karilephi situm in pago Cenomannico, loco videlicet, qui antiquitus dicebatur Casa Gaiani..." ;[3] the same charter is alluded to in the phrase "qualiter a primordio constructionis suae monasterium s. Karilephi... eiusdem Cenomannicae urbis iuri eiusque praesuli subditum fuerit..."[4] Any of three documents

---

1. Cfr R. L. Poole, *The Early Correspondence of John of Salisbury*, in *Studies in Chronology and History*, ed. A. L. Poole (Oxford 1934), 263f. : Poole established that in the twelfth century an ordinary traveller took just about seven weeks from Canterbury to Rome, while an express messenger could cover the same distance in as little as twenty-nine days. According to this reckoning, six weeks for the journey between northern France and Rome is a generous allowance, especially if one assumes that Robert's messengers did not follow the leisurely pace of ordinary travellers. (One also assumes that there was no startling progress in rapidity of communications between the ninth and twelfth centuries.)—The notice of judgment suggests that the assembly of Verberie met primarily because of the pope's letter in Robert's favor, which would imply that summons to the meeting could only have been sent out after the episcopal messengers had returned (see the passage cited *supra* 287, n. 2). In this case, the time allotted Robert's emissaries would have to be considerably restricted to allow the necessary convocations to be distributed throughout the kingdom. But this reading is not warranted, for the Verberie assembly was already foreseen before Robert sent his messengers ; see *M.G.H. EE.* VI, 626, lines 32-33 : "in synodo, quae modo dicitur a sanctitate tua [i. e. Hincmaro] colligi."

2. See, for instance, *M.G.H. EE.* VI, 391, lines 8-9 : "praesumptiones praevaricationesque vestras sumus experti" ; cfr 377f., no. 66.

3. *Ibid.*, 624, no. 109. The key words are *Casa Gaiani*, instead of *Anisola*, as in the St. Calais privilege. The name occurs initially in the *Vita I s. Carileffi* (*supra* 316, n. 3), but is particularly stressed in the Le Mans forgeries, which eventually develop a story showing how a certain Gaianus gave his noble *casa* to Le Mans cathedral (found in the *Vita s. Turibii*, for whose editions see *Bibl. hag. Latina* [*supra* 316, n. 3], no. 8346-8347).

4. *M.G.H. EE.* VI, 626, no. 110.

now preserved in chapter eight of the *Actus* might have been used to delude Nicolas into writing these lines.[1] A final reference suggests that tenure of the monastery by the cathedral was claimed by Robert to have been continuous : "quod iuste suos [i. e. Rotberti] semper tenuisse praedecessores privilegio etiam nobis ostenso fatetur."[2] Much depends on a strict interpretation of the word *semper*. Neither the *Actus* nor the *Gesta Aldrici* goes so far as to allege that St. Calais never slipped from the cathedral's possession ; they admit two brief alienations, occurring in the late eighth and early ninth centuries, and each followed by a restitution.[3] If such complications were to be avoided, Robert could have displayed an immunity charter placed under Louis the Pious's name and dated 6 September 838.[4] This forgery, which would readily correspond to the word *privilegium* used by Nicolas, speaks of St. Calais as Aldric's monastery and

1. Edd. Busson-Ledru (*supra* 315, n. 1), 59-69. Of the three, perhaps the most useful would have been the forged precarial contract by which Carileffus obtained the monastery from the cathedral against payment of a rent. All of them contain the phrase, "in loco (quodam) qui ab antiquis dicebatur Casa Gaiani."

2. *M.G.H. EE.* VI, 624, no. 109.

3. For the first alienation, see *Actus*, edd. Busson-Ledru 270f., followed by the restitution in *ibid.*, 273-277, 288f. ; the second one must be inferred from the forged charter of restitution, dated 838 (Mühlbacher², no. 882, *supra* 317, n. 1). A circumstantial account of both alienations, including a story that conflicts with the *Actus*, is found late in the *Gesta Aldrici*, edd. Charles-Froger (*supra* 315, n. 2), 131f., 134f., but there is good reason to believe this portion of the *Gesta* was only written after October 863.

4. Mühlbacher², no. 981 ; *Gesta Aldrici*, edd. Charles-Froger, 117-119. (Considered genuine though suspect by Mühlbacher.) The grant of immunity was allegedly based on Merovingian immunity diplomas issued to bishops of Le Mans for "their" monastery of *Anisola* (i. e. St. Calais). These diplomas would have had to be forged, for Merovingian immunity diplomas for the monastery were issued to the abbot (see Havet, *Œuvres* I, 162-6, nos. 5-7) ; one such forgery is transcribed in the *Actus* (edd Busson-Ledru 246-8) along with two charters of immunity for the cathedral in which a phrase about the *monasterium Anisolae* has been interpolated (*ibid.*, 228-30, 186-9). The present charter demands that these *Vorurkunden* have been displayed as pseudo-originals, not copies ; and that they deceived Louis the Pious and his chancery. Moreover, the words *monasterium suum*, when taken in context, imply that St. Calais was recognized to be Aldric's property and not a benefice. Now there is no basis for believing the Le Mans forger ever produced pseudo-originals, and St. Calais was never given in full property either to Aldric or to any other bishop of Le Mans. On the basis of content, therefore, the immunity charter of 838 should be labelled a forgery.—Although only a small part of the bishopric's dossier of claims to St. Calais is clearly discernible in Nicolas's letters, it is quite possible that the *Actus pontificum* and *Gesta Aldrici* (less its final section) were sent to the pope in their entirety ; Nicolas might readily have overlooked the *Actus*'s account of an alienation of St. Calais.

would accordingly prove that Robert's predecessor had been its owner.

Once acquainted with these documents, Pope Nicolas was faced with a considerable paradox. In April of the same year, he had accepted charters dating from no earlier than 855 as basis for a privilege granting independence to St. Calais from episcopal control ; now he was shown one document of reputedly high antiquity indicating that the monastery had belonged to the bishopric of Le Mans from the time of its foundation, and perhaps an immunity charter, dated 838, from which he inferred that St. Calais had *still* been owned by Robert's immediate predecessor. All too easily, the rival claims might have appeared to him to complement one another, the earlier charters representing the good old practices of the years 525-838, the later ones testifying to distressing changes in the recent past. Paradox would have yielded place to the story alleged by Bishop Robert, that the monks of St. Calais were attempting to slip away from the bishop's control and that they were being abetted in this attempt by Charles the Bald and the Frankish episcopate.

Acceptance of Robert's story is plainly reflected in the *narratio* of Nicolas's letters :[1]

> Therefore, we desire to make known to [you] that the monastery of St. Calais, situated in the county of Maine, has been subjected to the property *(ius)* of the city of Le Mans and its bishops from the very earliest moments of its construction... But now, as we learn, its monks, despising the authority of the rule, do not zealously follow the tradition of their forefathers and do not wish to preserve established order, since —as is scarcely fitting,—they seek to live according to their own desires and profess not to have been bound to the property *(ius)* of the ordinary in whose diocese they live.

The king's role as protector is avoided, and the monks are represented as wickedly striving to live independently under their abbot : "nunc sine ipsius [i. e. episcopi Cenomanensis] sit consensu sub abbatis constitutum regimine".[2] The notion of property

1. *M.G.H. EE* VI, 625f., no. 110 (to the bishops of Charles the Bald's kingdom): "Idcirco sanctitati vestrae compertum esse volumus, qualiter a primordio constructionis suae monasterium s. Karilephi in Cenomannia situm eiusdem Cenomannicae urbis iuri eiusque praesuli subditum fuerit... Sed nunc, ut nostris intonuit auribus, monachi ipsius regulari auctoritate contempta zelum paternae traditionis non ducunt et modum debitum servare non cupiunt, cum, quod non licet, proprio libitu vivere quaerunt et parrochiani, in cuius diocesi consistunt, ius non tenuisse fatentur."

2. *Ibid.*, 624, line 16, no. 109 (to Charles the Bald).

is introduced on the episcopal side only, while the monastery's faults are made to appear as if lying in the sphere of ecclesiastical discipline.[1] In much of this, Nicolas's letters probably follow the tenor of Robert's petition.

As an additional incentive to the pope, Robert chose to make Hincmar of Reims a leading figure in the quarrel.[2] If one recalls that since the early months of 863 Nicolas had had cause to complain of Hincmar's conduct in the affair of Rothad of Soissons,[3] it becomes evident that Robert would have maneuvered cleverly in complaining that Hincmar was not only prejudicing Charles the Bald against him but also preparing a trap for him over St. Calais.[4] In the ambush to which Robert alluded in writing to the pope may well be recognized the king's intention, and most likely Hincmar's, to force Robert at the next council to abandon his pretensions to St. Calais by confronting him with Nicolas's privilege for the monastery. It may well have been when Robert got wind of this plan that he conceived the idea of appealing to Rome.[5] In wording his complaint, moreover, he

1. The key word is *ius*, which though perfectly appropriate to designate property is ambiguous enough to mean simply "jurisdiction". A gloss nevertheless occurs in the phrase : "quod monasterium s. Karilephi... ab eius *ditione* ac *potestate* subtractum sit" (*ibid.*, 624, lines 13-15 ; also 625, lines 4-6), and certainly suggests that *ius* was used in a proprietary sense. Cfr the forged precarial charter (which may have been presented to Nicolas, *supra* 322, n. 1), in which Carileffus binds himself in the following terms : "nec [monasteriolum] alienare pontificium non habeam, nisi sub *iure* et *potestate* ac *dominatione* [of Le Mans cathedral], vel eorum pontificibus... permaneat" (*Actus*, edd. Busson-Ledru 65).

2. Perels, *loc. cit.* (290, n. 5), 149f., is far too categorical in assigning Hincmar a leading role in the quarrel over St. Calais. His high position at Charles the Bald's court renders it very likely that he was implicated, but Nicolas's letter to him, which implies he was a key figure in the quarrel, merely reflects Bishop Robert's allegations and should therefore be treated with considerable reserve.

3. Jaffé², no. 2712 ; *M.G.H. EE.* VI, 353f., no. 55 (to Hincmar).

4. *M.G.H. EE.* VI, 626, no. 111 (to Hincmar) : "ita ut [tua fraternitas] animum dilectissimi filii nostri Karoli gloriosi regis adversus [Rotbertum] commoverit, et in synodo, quae modo dicitur a sanctitate tua colligi, fertur, quod nescio quas insidias quasi ex alia ratione illi nitamini praeparare, ledere eum magnopere gestientes." Doubtless the letter to Charles the Bald (Perels, no. 109, *ibid.*, 624, lines 19-20) contains an allusion to Hincmar.

5. The reference to a coming synod in the passage just quoted can scarcely be to anything but the coming assembly at Verberie (cfr *supra* 321, n. 1) ; the passage cited *supra* 308f. makes it probable that Robert also knew about the St. Calais privilege (1st version).—The quotation in n. 4 suggests the ambush was to be *quasi ex alia ratione*, that is, over another issue than that of St. Calais. The nature of this "other issue" is destined to remain unknown. It is certainly possible that the entire quarrel over St. Calais was the superficial manifestation of serious political conflict (see the speculations of Simson, *loc. cit.*

contrived to turn the tables on his opponents and, most probably, to influence Nicolas further in his favor by striking a chord that was particularly eloquent at the moment.

While this charge may have contributed to the vehemence of Nicolas's tone, it had little or no effect on the dispositive clauses of his letters. The pope was bound to prescribe corrective remedies that responded to the facts of the case as Robert had misrepresented them to him and, in the first place, to the principle that St. Calais rightfully belonged to the *ius* of Le Mans cathedral. The object to be attained was simply the monks' return to legitimate diocesan rule. To arrive at this end, Nicolas flatly commanded the monks to submit to the bishop of Le Mans ;[1] since it was unlikely that they could so easily be made to obey, Nicolas proceeded to prescribe the conditions for a trial between bishopric and monastery to be held at the level of a provincial council ;[2] finally, Nicolas provided that, in case of need, Robert of Le Mans was to be given every facility to come to Rome with three monks of St. Calais to try the case on appeal before him.[3]

Describing Nicolas's recommendations, Haller wrote that the pope "reserves... the final decision for himself but simultaneously decides for the bishop in advance."[4] This statement does not sufficiently allow for the contents of the letters. Although Nicolas entirely admitted Robert's representations as petitioner,

---

[289, n. 1], 165f.), but the alternative is just as likely that it was merely an attempt by the bishopric of Le Mans to acquire property ; in this case, the "other issue" might well have been another of Robert's ingenious inventions. In this affair and in what little more is known of his life, Robert does not emerge as a particularly savory character (see FOURNIER, *loc. cit* [290, n. 1], 363 ; J. SIRMOND, *Concilia antiqua Galliae*... III [Paris 1629], 405f. ; *Gallia Christiana* XIV [Paris 1856], coll. 361-363 : this evidence is very inconclusive).

1. *M.G.H. EE.* VI, 627, no. 112 (to the monks of St. Calais) : "Qua de re... expressiusque iubemus, ut non vos proprius libitus ducat, quo animus erigi praevaleat ; sed ad principalem vestram ecclesiam, videlicet Cenomannicam, solito more recurrite..." None of the other letters emphasize this direct command.

2. *Ibid.*, 624f., no. 109 (to Charles the Bald) : "Si vero quispiam monachorum supradicti monasterii s. Karilephi amplius resistere nititur... ipse Rotbertus episcopus de vicinis episcopis sibi quos voluerit iudices eligat et nostra auctoritate simul convocatis et ceteris episcopis, qui in diocesibus s. Turonensis ecclesiae videntur existere, talis tumultus dissensiones... iusto sanctorum patrum iudicio resecentur omnisque huius litis ambiguitas pacifica veritate pellatur." Cfr. *ibid.*, 626, lines 14-16, no. 110 ; 627, lines 29-31, no. 112 ; 628, lines 29-31, no. 113.

3. Passage quoted *infra* 333 with n. 6.

4. *Das Papsttums. Idee und Gestalt* II, part 1 (1st ed., Stuttgart, 1937), 87 : "behält... sich die letzte Entscheidung vor, gibt aber zugleich dem Bischof im voraus Recht."

he devoted the most important dispositive parts of his letters to laying down procedure for a trial. He thereby allowed that the quarrel had two sides, and he twice countenanced the possibility that the result of litigation would not be in accord with the bishopric's wishes.[1] The suggested setting for this trial was the provincial council at which Robert would choose three neighboring bishops to judge the case. At the same time, the letter bearing the address "episcopis in regno Karoli... commorantibus" makes it clear that Nicolas did not strictly insist on the provincial council or on neighboring bishops ; and other passages show he was well aware that the king and Archbishop Hincmar would have a role in the proceedings.[2]

The other point where Nicolas may be thought to unduly favor the pretensions of Le Mans occurs when he insists that the king and bishops are not "to bear, discuss or permit to be heard a *sententia* contrary to the privileges" of Robert's church.[3] One must not be deceived by the ostensibly drastic tenor of this stipulation, for it does not excuse Bishop Robert from the obligation of proving the privileges of his church before the court. Nicolas's intention was simply to ensure that judicial proceedings would take place and not be circumvented by such action as the reaffirmation of the synodal charter of Bonneuil or, even worse, publication of his bull for St. Calais.[4] In other words, Nicolas demanded a fair trial at which the bishopric's titles to control over St. Calais would receive a respectful hearing and would be matched by whatever ancient proofs the monastery could muster to justify its liberty from episcopal domination. Once these basic issues had been examined, the decision would be up to the three *iudices electi*. On the question whether at this point the verdict would go necessarily to Le Mans, Nicolas maintained sufficient

1. *M.G.H. EE.* VI, 625, line 6 : "si iustum fuerit" ; 628, lines 23-24 : "excepto si talis ratio non praeluceat, pro qua id definiri intentio cogat." Cfr also *ibid.*, 626: "Denique si Rotbertus episcopus petit quod petere debet, impetret; si vero quod non debet postulat, numquam obtineat."

2. *Ibid.*, 626, lines 14-16, as well as 627, lines 29-31. Cfr PERELS, *loc. cit.* (290, n. 5), 149f. Reliance on *iudices electi*, a procedure based on African precedents, was common in this period for solving ecclesiastical cases ; see DE CLERQ, *op. cit.* (318, n. 1), 90 with n. 59, 210 with n. 3, 212, 220, 232f., 246f., 285, 390.

3. *M.G.H. EE.* VI, 628 : "Gloriosum quoque regem vestrum Karolum eiusque regni episcopos nostris exhortationibus admonemus, ut nostra fulti auctoritate contra vestrae ecclesiae privilegia sententiam minime inferant, discutiant ac audiri permittant..."

4. Cfr *supra* 309 with n. 2.

restraint to be cleared of the charge that he had decided the case in advance.

In spite of these clarifications, one still cannot escape the impression that there is a contradiction between the privilege for St. Calais (1st version) and the letters for Robert of Le Mans. Simson and other critics were mistaken in finding grounds for suspicion in the pope's shifting attitude toward the quarrel.[1] Depending on the information available to him at any given time, Nicolas can readily be understood to have changed his mind as often as the evidence demanded. The contradiction is rather to be found in Nicolas's appreciation of the facts of the case. Whereas the privilege he had delivered in April accorded the king so considerable a role as St. Calais' protector as to suggest rights of ownership, the letters he subsequently issued in response to Robert's appeal treat the monastery as if it were acting of its own accord in striving wickedly to violate the property rights of Le Mans : the king's role is entirely overlooked. It is as if the first transaction had not reflected upon the other, as if Nicolas had no recollection of Odo's request when he later responded to Robert's appeal ; even the allusion to the St. Calais privilege (1st version) in the letter to Robert appears to have been mediated by the terms of Robert's petition.[2]

While somewhat improbable, this situation is not altogether inconceivable. The major questions discussed with Odo during his embassy were of vastly greater importance than the privilege for St. Calais. Little doubt but that Odo's petition for the privilege was accepted quite automatically, and that the task of drawing up the document was delegated to some subordinate. Even in as little as three months, Nicolas might only have had the faintest recollection of the transaction. Robert's appeal would have had the advantage of coming by itself and would have obtained Nicolas's undivided attention, at a time, moreover, when Nicolas was impatiently awaiting an answer to the letters he had sent early in the year about the case of Rothad of Soissons and was incensed at Hincmar's failure to respond.

One may suppose in the alternative that, though sufficiently aware of having issued the St. Calais privilege (1st version), Nicolas was in no position to reach an informed opinion about the case simply on the basis of the conflicting petitions that had been

1. Simson, *loc. cit.* (289, n. 1), 162-164.
2. See the quotation *supra* 308f.

submitted to him. His emphasis of monastic disobedience and silence about the king's role in the letters for Robert of Le Mans may have been dictated by the desire not to create a new dispute between himself and the court of Charles the Bald. The instructions he gave about a trial allowed the monarch to yield St. Calais without losing face or adding to the complexity of the existing conflict with Rome. If justice could be obtained without proclaiming that Charles the Bald had played a sinister part in St. Calais' separation from the bishopric, it would have been very much in Nicolas's interest to turn a blind eye to royal involvement. Either eventuality—forgetfulness or studied omission,—is adequate to explain why the two papal pronouncements, the St. Calais privilege (1st version) and the letters for Robert of Le Mans, seem completely divorced from one another.

The success which Robert's imposture met with in Rome was a very relative quantity, and it scarcely found a counterpart once the issue was raised at the assembly that gathered at Verberie in the last days of October 863. The course of events is not lacking in irony. While the letters Nicolas sent in Robert's support ought to have represented the highest point of episcopal hopes to acquire possession of St. Calais, it was by scrupulously observing the conditions they laid down for settlement of the dispute that the Frankish authorities were able once for all to wreck the bishopric's pretensions to the monastery.[1] Like any party with tenuous, to say nothing of fabricated, claims, Robert could expect no gain from a thorough airing of the case, at least not if the trial was to take place at the Frankish court.[2] Did he then expect

1. Cfr LESNE, *loc. cit.* (290, n. 3), 286.

2. The weak point in St. Calais' constitutional status was its proprietary situation; no clear statement regarding its ownership occurs in the cartulary before the report of Verberie. Le Mans had proceeded to develop a voluminous dossier of forgeries that consistently hammers at the theme of ownership, naturally in a sense favorable to the bishopric; this dossier opens with Gaianus's donation of his *casa* to the cathedral in the second century (*Vita s. Turibii, supra* 321, n. 3) and culminates in a charter of Louis the Pious, dated 838, restoring St. Calais to Le Mans (*supra* 317, n. 1). Though able to concoct documents of all sorts, the Le Mans forgers could not supply the originals, complete with signatures and seals, that would have been needed to convince a Frankish court of the authenticity of at least the charters of Louis the Pious. Since the papal court would have waived such a requirement (*supra* 293 with nn. 1-4), it might have proved a more attractive forum. But would it have looked with favor on so stark an attempt by a bishopric to turn a monastery into its property?

a different answer from the pope than the one he received?

One notes in the report of Verberie that the procedure was only begun because of papal letters that had reached King Charles and Robert's metropolitan, Erardus of Tours, independently of the good offices of Le Mans.[1] Robert himself had made no move to publicize the three letters he had received, two of them for transmission to other parties :[2] "these three had till then been unknown to the lord king and the bishops and the others present, for the same Robert had been hiding them." Barring the unlikely possibility that this statement is tendentious, one must understand that Robert had completely failed to publicize the pope's response to his petition, that he had done nothing to retransmit letters which ostensibly fulfilled his wishes in appealing to Rome.[3] If this is so, it may well follow that the contents of the letters disappointed his hopes even before the trial of Verberie laid them conclusively to rest. What his exaggerated expectations may have been remains a matter of doubt.[4]

---

1. HAVET, *Œuvres* I, 187f., no. 21 : "Recitata autem epistola ab eodem apostolico domno regi directa, narrabat coenobium s. Charilefi potestati episcopatus praedicti Rotberti iniuste subtractum, et ut ei restitueretur exposcebat. Cuius metropolites Herardus [Turonensis] legens scriptum pro praefata altercatione sibi ab eodem papa directum, invenit ceteros eum sillabatim [*intellege* "by a separate letter"] rogasse antistites ut ipsi Rotberto ad ipsum monasterium adhipiscendum unanimiter opem ferrent." For the sentence that immediately precedes this passage, *supra* 287, n. 2. The letter to Archbishop Erardus, also alluded to in Nicolas's letter to Robert (PERELS, no. 113), is lost; it ought to have a number in the Jaffé *Regesta*. From his letter, Erardus learned of the existence of the letter to the bishops (PERELS, no. 110).

2. *Ibid.*, 188 : "Quae litterae [i. e. the two that had been read plus PERELS, no. 110] coram prolatae ostenderunt eidem Rotberto quartam missam epistolam [PERELS no. 113] ; eademque ostensa, inventum est monachis praedicti coenobii quintam missam [PERELS, no. 112] ; quarum tres hactenus domnum regem et pontifices ac ceteros assistentes latuerant, eodem eas Rotberto occultante."

3. The possibility remains that Robert had merely been nursing these letters, and that he always intended to produce them sensationally at Verberie. Although it would be inappropriate in this case to consider the notice of judgment tendentious, its account would still be an inaccurate reflection of Robert's intentions. There would have been little point for Robert to attempt to circularize the letter to "all the bishops of Charles the Bald's kingdom" ; but certainly his failure to transmit the letter to the monks of St. Calais (PERELS, no. 112) went counter to Nicolas's attempt to bring the monks to submission by means of a direct command.

4. Perhaps a clue is afforded by Hincmar's report in the *Annales Bertiniani* (ed. WAITZ, 66) that "[Rotbertus] eam [abbatiam s. Carilephi] per apostolicae sedis commendationem iuri sui episcopatus mancipatam tenere volebat." While these words certainly do not do justice to the contents of Nicolas's letters, they may reflect Robert's expectations. Or possibly Robert asked Nicolas that, on the basis of the evidence furnished in the *Actus* and *Gesta*, he issue a privilege confirming the bishopric of Le Mans in possession of St. Calais.

Proceedings at Verberie had no sooner opened than the ground was taken from under the papal letters. When, pursuant to Nicolas's instructions, three bishops of the province of Tours had been constituted *iudices electi* by Robert's choice, they gathered testimony first from the monks of St. Calais, who professed they had nothing to say but acted only in obedience to their abbot ; then from the abbot, who stated he held the monastery from the king.[1] Charles the Bald next testified in support of the abbot's assertion, "that he owned the monastery without any rent *(census)* by hereditary succession *(iure hereditario)* from his great-grandfather, grandfather and father, and that he had committed it to the rule of one regular abbot after the other".[2] With these words the quarrel as it appeared in the papal letters vanished into thin air ; it became perfectly clear that the monks were not rebelling from the control of the bishop of Le Mans : they were members of a royal abbey, whose abbot was responsible to the king for his tenure of the monastery's temporal. The *iudices electi* suspended their investigation at this point and set a date for trial of the case.[3] When the court reconvened a few days later, the commission pointed out that the issue was one of ecclesiastical property and could not be settled otherwise than by the regular procedure for determining title to a piece of prop-

1. *Supra* 329, n. 2: "Vocati autem... monachi et coram interrogati responderunt se illuc per obedientiam proprii abbatis venisse nec esse sui officii ut ex hoc cum quolibet in rationem intrarent. Interrogatus etiam eorum abbas respondit per obedientiam et munificentiam ipsius regis sub monastica professione se ipsum tenere monasterium et exinde ei debitum exhibere famulatum."

2. *Ibid.* : "Tunc surgens gloriosus rex stetit ante praedictos iudices et manifeste ostendit ex parte attavi, avi et genitoris iure hereditario sine ullo censu se ipsum possidere monasterium ac singillatim monachis abbatibus illud gubernandum commisisse." The usage of *singillatim* and *sillabatim* (*supra* 329, n. 1) particularly characterizes the style of the author of the notice of judgment.—Note that Charles's testimony is founded at earliest on the commendation of St. Calais to King Pepin in 752 (*supra* 296f.).—The seemingly melodramatic words *tunc surgens* are in current usage in other conciliar charters recording legal proceedings. Cfr FLODOARD, *Historia Remensis ecclesiae* III, 11 (*M.G.H. Scriptores rerum Germanicarum* XIII [Hannover 1881], 485), about the Soissons synod of 853 : "Tunc surgens Theodericus Cameracensis episcopus porrexit ...scriptum... Post haec surgens idem Hincmarus... porrexit litteras... Tunc surgens Immo Noviomagensis episcopus porrexit rotulam... etc." Although Flodoard did not indicate his source, the passage is probably drawn verbatim from the council's report.

3. *Ibid.* : " Hinc iudicio episcoporum inventus est ut utriusque partis auctoritates inconvulsae servarentur et datus est eis dies statutus ad discernendum cuius iuste et legaliter refutanda, cuiusve essent scripta approbanda atque tuenda."

erty.[1] Jurisdiction over the case was thereupon transferred from the episcopal commission to the king's court,[2] a secular tribunal competent to treat questions of ownership.

Robert of Le Mans neither came nor sent a personal representative *(legatum)* to the session at which the *iudices electi* transferred jurisdiction to the king's court ;[3] he could readily foresee that the decision would go against him. The bishopric, however, was not judged *in absentia*. Lot followed the opinion of Julien Havet in saying that the *advocatus episcopalis* mentioned in the notice of judgment "vient d'être délégué d'office", but there is no evidence to support this assertion.[4] The advocate, a layman, is well known to have been a regular official of ecclesiastical administration, and he was indispensable in the trial of property claims before a secular court.[5] It may appear strange that this same advocate should be called upon during the trial to

---

1. *Ibid.*, 188f. : "Interea sacrarum statuta auctoritatum et saecularium iura legum prolata demonstraverunt, insuper omnes episcopi et ceteri assistentium assensum praebentes iudicaverunt, ut, quia de rebus ecclesiasticis agebatur negotium et aliter nullo modo poterat definiri, admitterentur advocati utriusque partis, regalis videlicet et episcopalis, quatenus his altercantibus veritas nudaretur et ad debitum celerius terminum causa perduceretur."

2. *Ibid.*, 189 : "Quibus datis, praecellentissimus rex repetito consessu accepit iudiciariam potestatem."

3. *Ibid.*, 188 : "Cui placito ipse domnus rex et monachi interfuerunt, et idem episcopus illo venire atque legatum suum mittere distulit." This sentence appears between the quotations of 330, n. 3 and 331, n. 1.

4. Lot, *Les jugement, loc. cit.* (316, n. 1), 297, n. 4; Havet, *Les actes des évêques du Mans*, in *Œuvres* I, 302 : "A partir de ce moment, le procès-verbal... ne nous fait plus voir qu'un simulacre de justice. L'évêque renonce à plaider ; la cour lui nomme un avocat ou procureur d'office..." This low opinion of the judgment of Verberie was the logical corollary to accepting the stories alleged by Le Mans about events in the years 838-841 (*supra* 315-317). In the same spirit, Havet wrote a little earlier (*ibid.*): "Les moines de Saint-Calais, adversaires de l'évêque du Mans, ont eu le bon esprit de placer leur cause sous la protection du roi, et celui-ci, dès le début du procès, manifeste hautement la faveur qu'il leur porte." Havet's implication that St. Calais submitted to royal patronage only a little before 862-863 is all the more surprising when one knows he edited the cartulary that shows this submission taking place over a century before in 752 (*supra* 287, n. 1).

5. Hincmar, letter to Charles the Bald (Schrörs, *Hinkmar* [*supra* 308, n. 2], Register no. 212, dated August 868 ; Migne, *Patr. Lat.* CXXV, col. 1037) : "Tamen sicut ipsi melius scitis, episcopus secundum leges quas ecclesia recipit et venerabiliter comprobat, et secundum sacros canones ac decreta sedis romanae pontificum, advocatum publicis iudiciis dare debet." For further citations and commentary, see F. Senn, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France* (Paris 1903), 11-52 ; id., *L'institution des vidamies en France* (Paris 1907), 65-71 ; R. Laprat, art. *Avoué, avoueries ecclésiastiques*, in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* V (Paris 1930), coll. 1222-1228 ; McLaughlin, *Droit monastique* 57-58. Senn (*Avoueries* 49f.) pointed out that the *advocatus* sometimes appeared as merely the bishop's assistant in a trial, but his presence was never-

testify against the side he was representing,[1] and yet this episode, by showing that he was by no means a stranger to the affairs of the diocese, gives all the more reason to believe that he was in fact the *advocatus episcopalis* for Le Mans, fulfilling the functions of his office.[2] While it cannot be known whether his actions would have bound the bishopric in the same way as they would if he were armed with the general power of attorney known to us through a formula of this date,[3] his appearance nevertheless adds a touch of finality to the proceedings that could not be vitiated by Robert's absence. When, at the close of the trial, he went through the symbolic steps indicating formal abandonment of the bishopric's claims,[4] the case of St. Calais could be considered at an end for at least the foreseeable future.

The aftermath of the quarrel between Le Mans and St. Calais is intimately bound with a phase of the important case of Rothad of Soissons. Nicolas I and the west-Frankish authorities had been engaged in a dispute over Rothad's deposition ever since the early part of 863. The pope's initial demands that Rothad be sent to Rome with his accusers for a new trial[5] had been modified when in April Odo brought him, among other

---

theless essential, while that of the bishop was not. Unlike the episcopal representative, the advocate who pleaded for the king was subject to a temporary appointment (*ibid.*, 23 with n. 4). Mühlbacher seems to have recognized that the *advocatus episcopalis* who appeared at Verberie was a regular official (MÜHLBACHER², no. 982).

1. HAVET, *Œuvres* I, 189 : after the royal advocate declared that St. Calais was the king's hereditary property and had been so held "non solum triginta, sed etiam trecentis annis" (thus referring to the forged charters nos. 1-4 of the St. Calais cartulary [*supra* 315, n. 6], unlike Charles the Bald at the previous session [*supra* 330, n. 2]), three bishops and Count Adalard, who were all survivors from the reign of Louis the Pious, testified in support that Bishop Aldric had briefly held St. Calais at that time, but only as a benefice. The report continues, "Interrogatus quoque idem advocatus episcopi et Witto eius homo id ipsum professi sunt." It seems as though these two witnesses were also responsible for the additional sentence of testimony that follows.

2. As the official charged with exercising public power within immune territory, the advocate was responsible not only to the bishop but also to the king (LAPRAT, *loc. cit.* [331, n. 5], col. 1223) ; this may well explain why he could be called upon to testify against the party whom we would consider "his client".

3. Or rather dating from the reign of Louis the Pious; *Formulae Senonenses recentiores*, no. 10, ed. K. ZEUMER, *M.G.H. Legum sectio V Formulae* (Hannover 1886), 216.

4. HAVET, *Œuvres* I, 189 : "Unde et se concredidit et nulla principis aut iudicium vi aut oppressione, sed propria voluntate et iusto omnium assistentium iudicio, easdem res cum querela warpivit."

5. *M.G.H. EE.* VI, 353-355, nos. 55-56 ; dated 863 *in.*

letters, a statement from the bishops who had condemned Rothad establishing their collective responsibility.[1] Nicolas thereupon commanded that the bishops themselves or their deputies with full powers should accompany Rothad to Rome.[2] These communications explain the second major item of business before the assembly of Verberie :[3] "[Charles the Bald] sent the formerly deposed Rothad to Rome, with letters and deputies *(vicarii)* from him and the bishops, just as the pope had commanded him." This delegation delayed its departure for so long that it is not heard from again until after Easter of the next year (2 April 864) :[4] "Just as the pope had ordered him, Charles sent Rothad to Rome along with letters borne by Bishop Robert of Le Mans ; and the bishops of his kingdom also sent their deputies to the apostolic see with synodical letters about the case of the same Rothad." From the construction of this passage, one may infer with certainty that Robert of Le Mans was serving as Charles the Bald's *vicarius*, and a letter of Hincmar's suggests that Robert had been given this appointment as early as at Verberie.[5]

The question naturally arises whether Robert's designation had any relation to the quarrel over St. Calais. As will be recalled, Nicolas's letters had made exact provisions to meet the eventuality that the quarrel between Le Mans and St. Calais would have to be carried to Rome on appeal :[6] "If, at the same trial, the aforesaid bishop is driven by any circumstance to appeal for trial of this [issue] in our presence, we desire and order that both this bishop or his legate and also three monks of the aforesaid monastery... come before us." These prescriptions did not entitle Robert to appeal simply because the decision had

---

1. See particularly *ibid.*, 359, no. 57.
2. *Ibid.*, 359, line 38-360, line 5.
3. *Annales Bertiniani*, ed. WAITZ, 66. Cfr *M.G.H EE.* VI, 362, no. 58.
4. *Annales Bertiniani*, ed. WAITZ, 71f.: "Karolus cum epistolis per Rodbertum Cinomannicae urbis episcopum Romam, sicut apostolicus iusserat, Rothadum dirigit ; sed et episcopi regni eius vicarios suos cum synodicis litteris de causa ipsius Rothadi ad apostolicam sedem mittunt." The location of this passage does not necessarily imply that the delegation left after Easter, for the *Annales* are not ordered on a strict chronological basis within a given year.
5. Edd. PERELS-ERTL (*supra* 293, n. 2), 149, no. 169, dated early 864: "Videlicet quia cum litteris ad vestram auctoritatem deferendis idem Rothadus iam [i. e. at the time Liudo returned from Rome on 30 Nov. 863] commissus erat eis, qui ad vestram praesentiam illum deducerent." Cfr also 146, lines 25-30.
6. *M.G.H. EE.* VI, 625 : "Quodsi in eodem iudicio praedictus episcopus Cenomannensis aliqua necessitate conpulsus appelaverit se de hoc in nostra praesentia iudicium agere, volumus et iubemus tam ipsum episcopum vel legatum eius quamque etiam tres de monachis praedicti monasterii... ad nos... venire."

gone against him. Rather, he was to lodge his appeal *in eodem iudicio*, that is, if during the trial itself he found any cause for complaint. Furthermore, Nicolas's consideration for Robert was predicated upon his misconception that the case of St. Calais could be decided before an ecclesiastical tribunal and that the party opposing Le Mans consisted of the monks of St. Calais. As the facts appeared after Verberie, such a view of the quarrel was unthinkable, and Robert's initial representations to the pope would have been exposed as fraudulent. It is also doubtful that Nicolas would have accepted appellate jurisdiction over conflicting claims to property.[1] None of these considerations argue for the hypothesis that Robert appealed to Rome against the decision of Verberie.

The hypothesis only has in its favor that Robert is definitely found going to Rome in the aftermath of his judicial defeat. If he were indeed appealing, Charles might have thought it convenient to appoint him to be Rothad's escort and royal *vicarius* since he was going in that direction anyway.[2] Such conjectures face further obstacles in that Robert and the other *vicarii* accompanying Rothad failed to reach their destination :[3]

> To [the *vicarii*] Louis [the German] denied passage. These legates, however, the king's as well as the bishops', secretly informed the pope of the reasons why it was impossible for them to come to Rome. Rothad, pretending illness, stayed in Besançon, whereas the others went back to their homeland ; and after the latter had departed, he proceeded by way of Chur, with the help of henchmen of Lothar [II] and King Louis of Germany, to join Louis, emperor of Italy, by whose assistance he was able to reach Rome.

These are the words of Hincmar of Reims in the *Annales Bertiniani*. Pope Nicolas, for his part, was not impressed by the

---

1. Cfr the passage quoted *supra* 331, n. 1, in which the *iudices electi* at Verberie, having found that the quarrel was basically *de rebus ecclesiasticis* (the word to underline is *res*), saw no alternative to turning over the trial to a secular court. In other words, they knew of no ecclesiastical procedure for continuing the trial once property was established as the point in dispute. There is some reason to believe the pope would have seen the matter in the same way as they.

2. One might suppose that the episcopal *vicarii* were the three monks of St. Calais also required for the appeal. The idea that they were obscure monks would readily explain why they are nowhere mentioned by name, but these monks were members of the province of Tours, whereas Nicolas's letter, PERELS, no. 69 (*M.G.H. EE.* VI, 386f.) mentioning "illi... vicarii, qui *ab ipsis suis praesulibus*... mitti dicebantur" should be taken to refer to members of the province of Reims. Obviously this argument neither proves nor disproves that monks of St. Calais accompanied Robert and Rothad on the journey south.

3. *Ann. Bert.*, ed. WAITZ, 72.

reasons the *vicarii* gave for turning back. According to him, the cause was not Louis the German but a mere rumor that guards would stop them at the Italian border.[1] He was very much displeased :[2] "This [excuse] once admitted (if indeed it is true), can anything be thought more vapid and foolish than that, on the strength of mere words, with no one stopping them and no certain opponent barring their way, they deserted so important a mission and uselessly turned back."

Hincmar's version may find some justification in the general political situation, for, as Haller pointed out, the rival Carolingians whom Hincmar mentions would have had some advantage in ensuring Rothad's rehabilitation by preventing the arrival of the royal and episcopal deputies.[3] But Nicolas's scornful remarks are telling enough for Haller, who was much inclined to give Hincmar the benefit of the doubt, to add :[4] "Whether [the *vicarii*] did not welcome the opportunity not to have to go to Rome, where nothing good awaited them, and whether they did not all too willingly believe a rumor telling them of closed frontiers, are questions that may be raised but cannot be answered." Robert's appointment to the delegation may offer an additional reason for replying in the affirmative to Haller's questions.

The accompanying letter which Hincmar sent to Pope Nicolas reveals that he had no illusions about the chances the *vicarii* would have of getting Rothad's deposition confirmed.[5] He outlined the envoys' role in completely ambiguous terms, and it appears certain that no prominent figure associated with the condemnation (such as, for instance, Odo of Beauvais) was delegated to carry the case before the pope. By their own admission, the deputies were not to renew accusations of Rothad before the pope ;[6] and, in this way, Nicolas's desire for a new trial was not to be satisfied. In Hincmar's eyes, Rothad's deposition was a lost cause that was better fought by endless delays than by arguments.

---

1. *M.G.H. EE.* VI, 386, lines 16-17, no. 69 : "dictum illis esse nullum sibi aditum Italiam penetrandi prae custodibus fore."
2. *Ibid.*, lines 18-20.
3. *Nikolaus I.* (*supra* 308, n. 2), 104.
4. *Ibid.*
5. HINCMAR, *Epistolae*, edd. PERELS-ERTL (*supra* 293, n. 2), 150-158, no. 169 ; analysis of the letter in Schrörs, *Hinkmar* (*supra* 308, n. 2), 254-257.
6. *M.G.H. EE.* VI, 387, no. 69 : the *vicarii* wrote Nicolas, "quod non ad accusandum Rothadum fuerint a suis antistitibus destinati".

Robert's appointment as Charles's *vicarius* may be interpreted as a measure that was to contribute to this result. He had grossly abused the pope's credulity in the affair of St. Calais, and though his ruse had failed he had compromised the pope in an unjust cause. Doubtless the delegation was provided with not only the Verberie notice of judgment but also the cartulary of St. Calais,[1] which together could scarcely fail to convince Nicolas that he had been Robert's dupe. In short, there was every reason for Robert not to wish to go to Rome. Of all west-Frankish bishops, Charles the Bald and Hincmar could not have chosen a better candidate to ensure the failure of this mission. And, since Robert's eagerness to turn back was largely based on reasons of his own, they would even have avoided bringing upon themselves a charge of collusion.

In the light of these complications, Robert's failure to reach Rome seems more important than that he should have been heading in that direction. Just as the appointment clarifies the attitude of Charles the Bald and Hincmar in naming him to be Rothad's escort, so does Robert's hesitant execution of his commission suggest he had no desire to face Pope Nicolas and complain to him further about St. Calais.[2] For the rest, the monastery's cartulary and its use in the second version of the St. Calais privilege indicate that Nicolas ultimately received and approved the judgment of Verberie. How this final step came about may be inferred from the addition of the twenty-three line passage to the first version of the St. Calais privilege,[3] which, if taken with the other occasions when Pope Nicolas intervened in the dispute, shows that he acted consistently from beginning to end.

As he first issued a privilege to St. Calais in April 863, he could rest certain that he was ratifying the monastery's status as of 855 ; he was not at the time given any precise idea of the claims alleged by the bishopric of Le Mans. Some weeks later, when he received the complaint of Robert of Le Mans, he was faced with documents that implied a completely different past for St. Calais than the charters produced by Odo of Beauvais had given him to assume.

---

1. *Supra* 313 with nn. 2-4. Regardless of its specific purpose, the delegation would probably have carried general correspondence from Charles the Bald's court to the pope.

2. As against the suggestions of SIMSON, *loc. cit.* (289, n. 1), 167f.; FOURNIER, *loc. cit.* (290, n. 1), 363 with n. 3 ; PERELS, *loc. cit.* (290, n. 5), 155.

3. *Supra* 311-313.

The effect of this new information, especially since it was coupled with the charge that Hincmar, his momentary bugbear, was playing a leading role in foiling Robert's just demands, was to bias him strongly in favor of the bishopric of Le Mans, but he did not presume to decide the quarrel in one way or the other. He merely demanded that a trial take place and prescribed the necessary conditions for a thorough airing of the dispute. Finally, at a time that may not be precisely determined, the complete cartulary of St. Calais, with the report of proceedings at Verberie, was transmitted to Nicolas, presumably accompanied by a request that he confirm the privilege (1st version).

Since the pope knew perfectly well that Robert of Le Mans had had an excellent opportunity to come to Rome in 864, he had no grounds for doubting that the sentence of Verberie was anything but just, and examination of the notice of judgment would have made it apparent that procedure had been in exact conformity with his instructions. The additional documents in the cartulary, including the foundation charter (which, as we know, is a forgery), could have fully satisfied him that the monastery had always been in the right. His response need only consist in resuming the stand he had taken toward St. Calais in April 863. As a result, the bull then issued was recopied *verbatim*, with a single additional passage to bear witness to the most recent past ; and in this compendious way the curtain was lowered over the whole deplorable affair.

University of Toronto. W. GOFFART.

LES SOURCES LITTÉRAIRES DE LA VIE DE SAINT ÉLOQUE ET LES AMPLIFICATIONS WALCIODORIENNES DE LA TRANSLATION

Une charte de 946 du comte Robert de Namur pour l'abbaye de Waulsort, nouvellement fondée, nous apprend qu'on y conservait les reliques de saint Éloque[1]. Il existe une Vie ancienne de ce personnage[2]. Plusieurs historiens l'ont déjà étudiée. Ils ont recherché quelles pouvaient en être les sources et, partant, quel crédit il convient de lui accorder.

La *Vita Eloquii* n'a été éditée qu'en 1868 par J. Barbier[3], mais J. Mosander avait déjà publié en 1581, dans le recueil de Surius, un abrégé qui en reprenait mot pour mot certains passages[4]. Mabillon est le premier qui ait pris en considération la *Vita* sous cette forme réduite, et encore ne le fit-il que par occasion. Produisant dans les *Acta Sanctorum O.S.B.*[5] des extraits de la *Vita*

---

1. G. Despy, *Les Chartes de l'Abbaye de Waulsort. Étude diplomatique et édition critique*, t. I (946-1199), Bruxelles, 1957, pp. 324-325.

2. *B.H.L.* 2515.

3. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. V, 1868, pp. 344-355.

4. L. Surius, *De probatis sanctorum historiis*, t. VI, Cologne, 1581, pp. 769-770. Le résumé n'est pas l'œuvre de Mosander. Celui-ci l'a trouvé dans un manuscrit ancien de l'abbaye Saint-Sauveur d'Utrecht, dont la nature n'est pas précisée non plus que la date. C'est de ce même manuscrit que les Bollandistes ont tiré une copie conservée aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 8964, fol. 2-4. Plus d'une fois, du reste, à propos d'autres saints, ils mentionnent ce manuscrit d'Utrecht, d'où l'on peut inférer que ce dernier consistait en un recueil de Vies de saints, abrégées pour la plupart (cfr V. De Buck, *AA.SS. Oct.* XII, Bruxelles, 1867, p. 626, n. 4). D'autres formes abrégées de la *Vita* se trouvent aussi dans deux légendiers, à savoir: ms. Valenciennes 519, du xv^e^ siècle (provenant de Saint-Amand), fol. 55^v^-56, et dont il existe une copie dans les papiers des anciens Bollandistes (Bruxelles *B. R.*, ms. 8964, fol. 22-24), et la compilation de J. Gielemans, conservée à Vienne *Bibl. Nation.*, nov. ser. 12706-12707, fol. 479^v^-480. Au sujet de la translation, le texte de Mosander porte la précision : *in hanc presentem ecclesiam Walciodorensem* (Surius, *op. cit.*, p. 770). Mais le manuscrit d'Utrecht, que nous connaissons par les Bollandistes, dit seulement : *in hanc presentem ecclesiam*. Il semble donc que le nom de Waulsort a été ajouté par l'éditeur. Tous ces résumés ne paraissent pas être antérieurs de beaucoup au xv^e^ siècle.

5. *Saec. II*, Paris, 1669, pp. 653-654.

Momboli, il signala l'identité rédactionnelle de ce texte avec le résumé de Mosander. Cependant il ne se prononçait pas sur le sens de la relation entre les deux écrits ; il se bornait à relever les différences de dates et de lieux. Comme il ne citait les variantes de la *Vita Eloquii* que par référence à la *Vita Momboli*, il pouvait donner l'impression que celle-ci avait servi de source. Mais il ne l'affirme d'aucune façon. C'est pourtant en ce sens que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* l'ont compris : on aurait travesti la Vie de Mombole en celle de saint Éloque[1]. Ils ont ainsi adopté ce qu'ils croyaient être la position de Mabillon. De leur côté, les Bollandistes, qui possédaient une copie de la *Vita* proprement dite et non pas seulement le résumé[2], ont souligné l'étroite ressemblance de la translation de saint Éloque avec un passage de l'*Historia ecclesiae Remensis* de Flodoard relatif à saint Gibrien[3]. L. Lahaye suit l'*Histoire littéraire :* le biographe d'Éloque a décalqué la *Vita Momboli*[4]. E. Sackur ne s'est pas interrogé sur les sources littéraires[5]. S. Balau semble avoir ignoré les travaux de ses prédécesseurs : à son avis, l'auteur n'a utilisé aucune source écrite[6]. I. Snieders ne reconnaît qu'une seule source : la *Vita Fursei;* quant à la *Vita Momboli*, elle dériverait de la *Vita Eloquii*[7]. Pour G. Despy enfin, la Vie d'Éloque repose tant sur la notice de Flodoard que sur la *Vita Fursei*, et elle a servi de source à la *Vita Momboli*[8].

Tout le monde est d'accord pour admettre que l'auteur est un moine de Waulsort. De plus, on a pris pour l'église de Waulsort la basilique où s'est opérée la dernière translation rapportée par la *Vita*[9].

---

1. T. VI, Paris, 1867, p. 90.

2. *AA.SS. Apr.* III (1675), éd. Palmé, 1866, p. 819 : « S. Eloquii Vitam... habemus ex MS Walciodorensi... » La copie de ce manuscrit de Waulsort est sans doute celle qu'on trouve actuellement dans les papiers des anciens Bollandistes, ms. Bruxelles *B. R.* 8964, fol. 18-21v.

3. *Ibid.*, p. 819.

4. *Étude sur l'histoire de l'abbaye de Waulsort*, dans *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du dioc. de Liège* V (1889), p. 297.

5. *Der Rechsstreit der Klöster Waulsort und Hastière. Ein Beitrag zur Geschichte mittelalterlichen Fälschungen*, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtwissenschaft* II (1889), p. 342.

6. *Les sources de l'histoire du pays de Liége au moyen âge*, Bruxelles, 1903, pp. 232-233.

7. *L'influence de l'hagiographie irlandaise sur les* Vitae *des saints irlandais de Belgique*, dans *Rev. d'Hist. eccl.* XXIV (1928), p. 844.

8. *Op. cit.*, p. 38-39.

9. Pour Sackur et, à sa suite, Lahaye, Snieders et G. Despy, il s'agit non de l'église abbatiale mais de l'église domaniale qui existait avant la fondation de l'abbaye.

Nous voudrions mettre bien en lumière que la *Vita Eloquii* n'est pas autre chose qu'un décalque de la *Vita Momboli*, de la *Vita* de Gibrien et aussi de la Translation de ce dernier, dont le texte original, aujourd'hui perdu, a trouvé un écho dans l'*Historia Remensis* de Flodoard. La *Vita* n'a aucun lien avec la présence des reliques à Waulsort, et il n'y a pas de raison valable pour en attribuer la composition à un moine de cette abbaye. On exposera enfin comment, à partir du XII^e siècle, le récit de la translation fut interprété au bénéfice du monastère mosan.

La démonstration sera plus claire si, anticipant sur les conclusions, nous présentons d'abord les œuvres hagiographiques qui, selon nous, ont servi de sources.

La *Vita Momboli* n'a jamais été éditée. Seuls quelques extraits ont été fournis, comme nous l'avons dit, par Mabillon. Celui-ci disposait de deux exemplaires : un bréviaire à l'usage de Lagny et un manuscrit de Compiègne dont le caractère n'est pas spécifié. Ces copies semblent perdues, mais il en subsiste une troisième, qui provient de l'abbaye de Vaucelles et est conservée à la Bibliothèque Royale de Bruxelles sous la cote 7461[1].

Voici ce que nous apprend cette *Vita*. En 653, sous le règne de Clovis, Mombole vint d'Irlande accompagnant Fursy et six autres disciples : Ultain, Feuillen, Boétien, Euloge, Adalgise et Colomban. Le groupe s'établit au monastère de Lagny, sous la conduite de Fursy. A la mort de celui-ci, Mombole lui succéda. Mais des dissensions ayant surgi au sein de la communauté, il quitta cet endroit avec quelques frères et se fixa à Condren[2], sur les rives de l'Oise. Il fut ordonné prêtre par saint Éloi, évêque de Noyon, qui lui donna l'autorisation de prêcher dans son diocèse.

---

1. Avec deux autres manuscrits de la même bibliothèque, c'est-à-dire 7460 et 7462-81, ce manuscrit du XIII^e siècle forme un ensemble de Vies de saints. De Vaucelles (diocèse de Cambrai) ils passèrent dans la bibliothèque de Balthasar Moretus de qui les Bollandistes l'obtinrent par échange en 1637 (*Catal. codic. hagiogr. biblioth. regiae Bruxell.*, t. II, pp. 1 et 15). C'est vraisemblablement sur ce manuscrit que les anciens Bollandistes ont pris la copie qui se trouve actuellement dans le manuscrit 8947-48, fol. 146-147. Dans leur *Catal. codic.* que l'on vient de citer, p. 15, les Bollandistes se réfèrent à une édition qui devait paraître au t. V des *Analecta Bollandiana*. Mais en fait, comme ils en donnent eux-mêmes avis à la p. 530 du même *Catalogus*, ils ont renoncé à la publier, estimant que la Vie d'Éloque, produite dans le recueil de Surius pouvait en donner une idée, puisqu'elle diffère à peine de la *Vita Momboli*.

2. *Condrinus:* Condren, cant. de Chauny, arrond. de Laon, départ. de l'Aisne (A. MATTON, *Dictionnaire topographique du Département de l'Aisne*, Paris, 1871, p. 75).

Il exerça les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles, et accomplit de son vivant de nombreux miracles. Les gens d'alentour l'aidèrent à édifier son oratoire. Mombole mourut un 18 novembre. Il fut enterré dans la chapelle par lui construite. Longtemps après, Halitgaire évêque de Cambrai [1], qui avait le *dominium* sur Condren [2], et Achard évêque de Noyon [3], dans le diocèse duquel se trouvait cette localité, s'y rencontrèrent pour procéder à la dédicace d'une basilique sous le vocable de saint Pierre. Profitant de l'occasion, ils transférèrent dans le nouvel édifice le corps de Mombole. Comme la dédicace avait eu lieu le jour anniversaire de la mort de celui-ci, c'est-à-dire le 18 novembre, les évêques décidèrent qu'une fête liturgique unique, fixée à cette date, commémorerait en même temps la dédicace, la translation du saint et sa *depositio*.

La Vie comporte naturellement le récit de quelques miracles. A propos de l'un d'eux, le desservant de la basilique est nommé : un certain Duidinus. Un aveugle guéri venait de Vic-sur-Aisne [4]. Aucun autre nom de lieu n'est mentionné. La dernière partie de la *Vita* consiste en un long et banal panégyrique sous forme de sermon, ce qui donne à penser que la Vie était destinée à être lue dans la basilique de Condren.

Nous n'avons pas à faire ici la critique historique de cette narration, dont les données positives sont très maigres. Retenons comme valable qu'on vénérait à Condren, dans l'église dédiée à saint Pierre, le corps d'un saint personnage qui avait pratiqué la vie érémitique et avait été inhumé dans sa chapelle particulière. La tradition le faisait venir d'Irlande en compagnie de Fursy et il aurait été le successeur de celui-ci à Lagny avant de devenir ermite.

Observons que l'hagiographe s'est approprié deux bouts de phrase détachés de la *Vita Fursei prima* [5]. S'il a démarqué d'autres écrits, ceux-ci ne sont pas discernables.

1. De 817 à 831. *Gall. Christ.* III, col. 10-11.

2. Cette affirmation est fondée : les évêques de Cambrai furent seigneurs de Condren jusqu'en 1095 (cfr MELLEVILLE, *Dictionnaire historique... de l'Aisne*, t. II, Paris, 1857, p. 185).

3. De 830 à 838. *Gall. Christ.* IX, col. 987-988.

4. *Vicus Regius :* Vic-sur-Aisne, arrond. de Soissons, dép. de l'Aisne. Ce vicus appartenait au domaine royal, d'où son nom. Cependant la forme *Vicus Regius* n'a été relevée ni par MELLEVILLE (*op. cit.*, pp. 276-277) ni par A. MATTON (*op. cit.*, pp. 290-291).

5. Il n'est pas possible de déceler laquelle des deux formes de la *Vita prima* a laissé des traces dans la *Vita Momboli*. Il est probable que c'est la seconde (*B.H.L.* 3210), qui fut de beaucoup la plus répandue.

Nous disposons pour la date d'un *terminus post quem* précis : les années 830-831 qui correspondent aux pontificats simultanés d'Halitgaire de Cambrai et d'Achard de Noyon. La limite chronologique opposée reste vague : elle se déduit de l'âge de notre unique manuscrit qui est du XIII^e^ siècle. Comme il n'est certainement pas une des toutes premières copies, il est loisible, en s'appuyant sur cette donnée, de tenir provisoirement la *Vita Momboli* pour composée au plus tard au cours du XII^e^ siècle.

Les Bollandistes ont publié une *Vita Gibriani* d'après un manuscrit de Saint-Rémy de Reims[1]. Ils le dataient du IX^e^ siècle. Nous n'en avons pas retrouvé la trace. Voici en substance ce que rapporte cet écrit. Gibrien vint d'Irlande avec ses six frères : Helanus, Tresanus, Germanus, Veranus, Abranus et Petranus, ainsi que ses trois sœurs : Francla, Pomptia et Posemna. Ils s'établirent en divers endroits aux abords de la Marne. Chacun fut inhumé au lieu même où il avait vécu. Gibrien était prêtre. Il s'était fixé à Coole[2], sur les bords d'une rivière du même nom. Il laissa une réputation de sainteté. L'hagiographe passe sous silence la date de sa mort. Il dit seulement qu'il fut enseveli à proximité de Châlons, au sommet d'une colline au pied de laquelle coule la Coole, affluent de la Marne. Plus tard, les chrétiens du voisinage édifièrent une chapelle sur le tombeau. La fête du saint se célébrait le 8 mai, date de la *depositio*. Gibrien opéra de nombreux miracles, dont quelques-uns vinrent à la connaissance de l'hagiographe. Sous le règne de Charles le Chauve et le pontificat d'Erchanraus évêque de Châlons[3], deux femmes aveugles originaires de la région, l'une de Récy[4] et l'autre de Matougues[5], furent guéries. Une autre infirme, de Juvigny[6], se trouva rétablie. Une nièce de la première miraculée, venue de Hesbaye, recouvra elle aussi la vue. Au temps d'Eudes de Paris, les Normands firent une nouvelle incursion. Comme nombre de sanctuaires, la chapelle de saint Gibrien fut incendiée. Le tombeau toutefois resta indemne

1. *AA.SS. Maii* II (1680), éd. Palmé, 1846, pp. 298-299.
2. *Cosla:* Coole, cant. de Sompuis, dép. de la Marne (A. LONGNON, *Dictionnaire topographique du Département de la Marne*, Paris, 1891, p. 73).
3. De 858 à 867. *Gall. Christ.* IX, col. 866-867.
4. *Vicus Receius :* Recy, cant. de Châlons-sur-Marne, dép. de la Marne (A. LONGNON, *op. cit.*, p. 225).
5. *Vicus Matusgus :* Matougues, cant. d'Écury-sur-Coole, dép. de la Marne (A. LONGNON, *op. cit.*, p. 159).
6. *Vicus Iuveneius :* Juvigny, cant. de Châlons, dép. de la Marne (A. LONGNON, *op. cit.*, p. 138).

et continua à donner lieu à de nouveaux prodiges. De l'endroit où reposait Gibrien, des lumières jaillissaient la nuit. Elles étaient visibles des remparts de Châlons, au dire des sentinelles préposées à leur garde.

Après avoir annoncé le récit d'événements qui doivent confirmer la sainteté de Gibrien, l'hagiographe brusquement s'arrête[1]. Du moins dans le texte que nous ont conservé les Bollandistes. Il est évident que celui-ci est incomplet[2]. Par bonheur, le chapitre 9 du livre IV de l'*Historia ecclesiae Remensis* consacré à Gibrien permet de suppléer à la lacune[3]. Flodoard connaissait notre *Vita;* il s'y réfère explicitement à deux reprises ; il la résume et en reproduit même certaines expressions. Voici la première partie de sa notice, où nous avons mis en relief les passages empruntés littéralement à la *Vita:*

> Advenerant siquidem *in hanc provinciam septem fratres* ab *Hibernia* peregrinationis *ob amorem Christi* gratia, hic scilicet *Gibrianus, Helanus, Tresanus, Germanus, Veranus, Abranus, Petranus,* cum tribus sororibus suis *Franda, Promtia, Possenna, eligentes sibi super fluvium* nomine *Materna oportuna* degendi *loca. Quorum* hic Gibrianus sanctus *sacerdos quendam vicum elegit ad habitandum Cosla* vocatum, *ubi plurimis annorum curriculis sobrie, iuste et pie vivens, usque ad exitum vitae* bonum studuit certamen *certare.* Cuius *corpus* primo *iuxta publicum* fertur *aggerem* sepultum fuisse, ubi postea *supra tumbam* ipsius est oratorii *aedicula* constructa, ob insignia scilicet quaedam *miraculorum ibidem* manifestata. Ad quam confluere *populi* solita fuerat *frequentia,* maxime cum *depositionis* eiusdem *celebrarentur* festa. Multa namque inibi sanitatum tribuebantur remedia, ex quibus quaedam habentur descripta, sed plurima celantur ignota. Tres tamen mulieres nominibus ascriptis ibidem notantur illuminatae. Cuidam preterea *nomine Grimoarae manus* cum integra est sanitate restituta. *Tempore* denique *regis Odonis,* grassante Nordmannorum *crudelitate* terrasque Francorum vastante, huius *sancti ecclesiola* igne *cremata est* cum aliis multis eiusdem pagi. *Post cuius combustionem saepius auditae* feruntur *voces* inibi psallentium personarum non apparentium ; *luminaria* tamen quaedam *noctibus* inibi *videbantur ardentia*[4].

1. « Ipse enim erat lucerna ibidem absconsa, quam Christus Dominus (honoravit) tantis ac talibus miraculorum suspiciis inibi evidentissime ostensis ; quaeque supra candelabrum Ecclesiae de terrae visceribus exponenda erat ; sicut non post multum temporis rei probavit eventus » (*AA.SS. Maii* II, p. 299).

2. La partie manquante de la *Vita* en aura été détachée pour être assignée, dans les légendiers liturgiques, à la fête de la Translation, fixée au 27 septembre, comme l'atteste le Martyrologe de Saint-Rémy de Reims. Cfr G. Marlot, *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims,* t. II, Paris, 1845, p. 113, n. 2.

3. *M.G.H. SS.* XIII, Hanovre, 1881, p. 574.

4. *Ibid.,* p. 573.

Mais Flodoard ne se limite pas au récit de notre *Vita*. Il raconte aussi les circonstances de la translation et les miracles accomplis à la suite de celle-ci. Rien n'indique qu'il ait tiré ces renseignements d'un nouveau document. Bien au contraire. La *Vita Gibriani*, nous l'avons vu, devait de l'aveu même de l'auteur s'achever sur des prodiges attestant la sainteté de Gibrien. Ces prodiges, précisément, nous les trouvons rélatés par Flodoard. On est donc en droit de penser que l'historien rémois avait sous les yeux le texte intégral de la *Vita*, comportant aussi l'histoire de la translation. Sa notice repose uniquement sur cette *Vita*.

Touchant la translation, Flodoard rapporte qu'un certain comte Hadericus[1] sollicita de Rodoard, évêque de Châlons[2], la permission de transférer le corps du saint en un lieu plus digne. L'évêque l'accorda. Après bien des péripéties, le corps fut acheminé vers Bouzy[3], où il séjourna trois ans. Après quoi, il fut transporté à l'abbaye de Saint-Rémy. Deux ans plus tard, le comte Hadericus et sa femme Hersent demandèrent à Foulques, évêque de Reims[4], que le corps de Gibrien fût inhumé définitivement à l'entrée de la crypte. De nombreux miracles s'y produisirent. La puissance de Gibrien se manifesta ailleurs encore qu'à Saint-Rémy: une femme aveugle avait fait le pèlerinage de Coole, croyant y trouver les reliques ; déçue, elle se rendit à Matougues, où reposait le corps de Veranus, frère de Gibrien. Arrivée près du tombeau, c'est Gibrien surtout qu'elle invoqua, et elle en reçut le bienfait de la guérison.

Les éléments que l'on peut considérer comme historiques se réduisent à peu de chose : on vénérait à Coole un ermite du nom de Gibrien, Irlandais pensait-on. Ses reliques furent transférées de Coole à Saint-Rémy. De la vie de Gibrien et de son époque nous ignorons tout ; l'anniversaire de sa *depositio* se célébrait le 8 mai.

Les termes chronologiques de la composition de la *Vita* sont aisés à fixer. Elle est postérieure au pontificat de Foulques, c'est-à-dire à 900, et antérieure à l'*Historia ecclesiae Remensis*, c'est-à-dire à 950[5]. Vraisemblablement fut-elle composée à Saint-Rémy de Reims.

---

1. Ce personnage, certainement historique, n'est pas connu par ailleurs.
2. De 885(?) à 893. *Gall. Christ.* IX, col. 869.
3. *Vicus Balbiacus :* Bouzy, cant. d'Ay, dép. de la Marne (A. LONGNON, *op. cit.*, p. 35).
4. De 883 à 900. *Gall. Christ.* IX, col. 45-48.
5. Cfr *M.G.H. SS.* XIII, p. 406.

INcipit Prologus Vsuardi
et Aemũ Beati Eleganti
Confessoris.

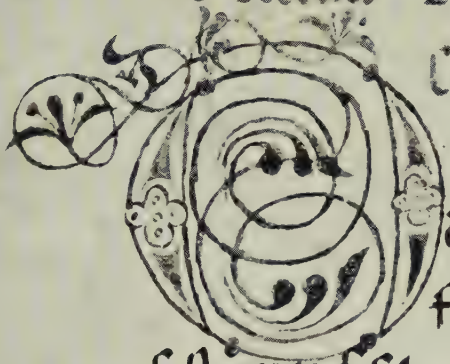

VENERANDI
fris kũi sacro sce
festiuitatis solempni deuotione
religiosorũ conuentuu celebra
bilem. ipsa reuolutio temporis
indicit. et qm plurumũ in hac
plebe huius pentecus gaudes fr.
ex tantis actionibus non otio
su duximus notam tamq ac
tã gratę pandere celebritatis.
Dignũ igitur unumo necessari
ũ credimus. ut qui ista celebrant.
& quare celebrent ignorant.
cognitionẽ huius rei capiant.

INCIPIT VITA
S. Hugi ac beatissimi
GIT. eloqui conf.
ANNO. VERBI.

carnẽ facti scilicet filii dĩ
pro salute ac redemptione
humani generis incarnati.
sexcentesimo quinquagesi
mo sexto. regnante chlo-
doueo uam xp̃ianissimo re
ge. uenit beatissimus Elo-
quius ad gallias tũ lętto
nia ex hibernia insula. cũ
aliquib; uenerabilib; uiris.
uidelicet furseo. ultano. foilla-
no. boetio. mombolo. adalgiso.
hertone. helano. tresbano.
germano. uerano. atti; columbano.

La *Vita Eloquii* coïncide presque mot pour mot avec la *Vita Momboli*. Seuls diffèrent les dates et certains noms. Toutefois, la section de la *Vita Momboli* relative à la translation n'a pas son correspondant dans la *Vita Eloquii*. La translation dont il est question ici est rapportée dans les mêmes termes que la Translation de Gibrien. Dès lors, la question se pose : la *Vita Momboli* et la Translation de Gibrien sont-elles faites d'extraits de la *Vita Eloquii*, ou bien est-ce la *Vita Eloquii* qui est dépendante des deux autres narrations?

Dans la dernière partie de la *Vita Eloquii*, il est question d'une basilique, qui, selon l'auteur, aurait déjà été mentionnée une première fois : *in iam memoratam basilicam*. Or, dans ce qui précède il n'a été fait mention d'aucune basilique. L'anomalie n'a pas échappé aux érudits, mais ils ne semblent pas y avoir attaché de l'importance[1]. Et pourtant, là précisément apparaît l'indice le plus révélateur — car il en est d'autres — de la source d'où dérive le passage, à savoir la *Vita Momboli*. Celle-ci raconte en premier lieu la dédicace de la basilique Saint-Pierre de Condren et plus loin la translation du corps de Mombole dans cette même basilique : *in iam memoratae basilicae... habitaculum*. L'auteur de la *Vita Eloquii*, lui, n'ayant que faire du récit de la dédicace[2], y substitue un passage de la Translation de Gibrien. Ensuite,

1. Cependant G. Despy observe : « L'imprécision de l'expression... provient tout simplement de ce que la *Vita* était un texte destiné à être lu au cours de l'office qui célébrait l'anniversaire de la translation des reliques » (*op. cit.*, p. 38, n. 3). Cette explication ne rend pas compte des termes qui font difficulté : *iam memorata*.

2. Voici en entier le passage sauté par l'auteur de la *Vita Eloquii*. Mabillon l'avait déjà reproduit en partie (*AA.SS. O.S.B.* II, p. 654). « Sepultus sane est debito fidelium honore in loco a se constructo, qui antiquo vocabulo ut supra diximus Condrinus nuncupatur. Quem videlicet locum viri religiosi prona animi extulerunt devotione, rata legum sanctione stabilierunt, cuius licet crebra plurimorum opinione didicerunt sanctitatem, amplius tamen quam a nobis promulgata referantur, non tantum in ipsa qua requiescit basilica, sed in illa quam ipse cum suis discipulis edificaverat.

» Postea vero disponente Deo, visum est Alitgario pontifici Cameracensis ecclesiae ad cuius dominium pertinet ipse locus, et Achardo presuli noviomagensi in cuius diocesi requiescit, ut ob virtutes quas Dominus per merita ipsius ostendebat, inde transferrent sacratissimum corpus, quia sui parvitate ex affluentia populi ut tanto viro dignum est erat incongruus atque in alia tumularent ecclesia quae est principis apostolorum Petri nomine dedicata. Hi itaque ad dedicationem istius basilicae atque ad transferendas in illam sacri corporis reliquias venerunt. Ubi vero tumulo sacro removerunt cooperculum, repererunt insperatum divinae virtutis miraculum, corpusculum videlicet sancti patris, ut ubi per multa annorum curricula iacuerat incorruptum. Tunc demum tam inopinata stupefacti novitate miraculi, gratias egerunt summae Divinitati, quia sanctitas quae in vivente claruerat, in mortuo non latebat. Deportatum itaque... » (*Vita Momboli*, ms. Bruxelles *B. R.* 7461, p. 89).

puisant à nouveau dans la *Vita Momboli*, il transcrit presque littéralement : *in iam memoratam basilicam*, sans se rendre compte que la référence à une basilique déjà nommée était devenue sans objet. Cette bévue à elle seule dénonce déjà le plagiat.

Ainsi donc, l'auteur de la *Vita Eloquii* s'empare de la *Vita Momboli*. Il la copie servilement jusqu'à la fin de la partie biographique. A ce moment, il passe à la *Vita Gibriani*, lui emprunte quelques miracles et l'intervention d'Hadericus auprès de l'évêque Rodoard ; puis il revient à la *Vita Momboli* — naturellement après avoir sauté le passage relatif à la basilique de Condren — et en tire, après une nouvelle série de miracles, le panégyrique final.

Le caractère hétéroclite de la *Vita Eloquii* étant, croyons-nous, suffisamment établi, voyons, tout en faisant des remarques critiques qui souligneront encore la dépendance, comment se déroule la légende de saint Éloque.

C'est en 656, et non en 653 comme dans la *Vita Momboli*, qu'Éloque arrive d'Irlande sur le continent. La différence de date est imputable probablement à une mauvaise lecture des chiffres romains, dont la figure III peut être facilement prise pour VI.

Éloque a douze compagnons : Fursy, Ultain, Feuillen, Boétien, Mombole, Adalgise, Etton, Helanus, Tresanus, Germain, Jeranus et, Colomban. L'auteur a trouvé ces noms, celui d'Etton excepté, pour une part dans la *Vita Momboli*, pour l'autre dans la *Vita Gibriani*[1].

Après un périple à travers la Saxe, le groupe se fixe à Lagny. A la mort de Fursy, Éloque lui succède dans le gouvernement de la communauté. Mais après un certain temps, à la suite de dissensions, il quitte Lagny avec quelques-uns de ses disciples et va vivre en ermite sur les rives de l'Oise, à Gergny[2]. Ce nom est propre à la *Vita Eloquii*. Mombole, lui, s'était fixé à Condren, qui se trouve dans le diocèse de Noyon; Gergny appartenait au diocèse de Laon. Éloque reçoit l'ordination sacerdotale des mains d'Éloi et la permission de prêcher dans son diocèse, c'est-à-dire celui de Noyon. Cette donnée, rappelons-le, provient de la *Vita Momboli*, où elle est tout à fait à sa place, puisque Condren se trouve dans le diocèse de Noyon. Elle n'a plus de sens dans la *Vita Eloquii*.

Après une vie marquée par de nombreux miracles, Éloque

1. Ces listes et d'autres semblables où reviennent toujours à peu près les mêmes noms mériteraient de faire l'objet d'une étude spéciale. En ce qui concerne Etton, on trouve ce nom dans la *Vita Adalgisi*, la *Vita Ettonis* et la *Vita Vincentii*.

2. *Giriniacus* : Gergny, cant. de la Capelle, dép. de l'Aisne (A. MATTON, *op. cit.*, p. 124). Cette localité faisait partie anciennement du diocèse de Laon ; aujourd'hui elle appartient au diocèse de Soissons (MELLEVILLE, *op. cit.*, t. I, p. 288).

mourut un 3 décembre. Cette date est particulière à la *Vita Eloquii*. Le corps fut inhumé au sommet d'une colline, au pied de laquelle coule le Sommeron, un affluent de l'Oise. Ce passage est emprunté à la *Vita Gibriani*, mais on lit Sommeron au lieu de Coole, et Oise au lieu de Marne. L'endroit n'est autre que Gergny. L'hagiographe rappelle que le 3 décembre, jour anniversaire de la mort d'Éloque, il y avait grand concours de peuple autour de son tombeau. Il reprend ici ce qui était dit de Gibrien, mais en changeant la date du 8 mai en celle du 3 décembre.

Vient ensuite le récit de nombreux miracles, toujours empruntés à la *Vita Gibriani*. Celle-ci situe le premier sous l'épiscopat d'Erchanraus, évêque de Châlons. Ce personnage est bien connu comme évêque de Châlons. La *Vita Eloquii* maintient le nom d'Erchanraus, mais fait de lui un évêque de Laon, ce qui est une erreur : il n'a jamais existé à Laon d'évêque de ce nom. La substitution de Laon à Châlons s'explique par le fait qu'Éloque reposait à Gergny, au diocèse de Laon. Pour les quatre miracles qui sont rapportés ensuite, l'auteur de la *Vita Eloquii* a repris purement et simplement ceux de la *Vita Gibriani*, y compris les noms de lieux dont les bénéficiaires étaient originaires : Récy, Matougues, et Juvigny. Ces noms nous reportent donc dans la région marnaise, région où précisément Gibrien était honoré ; l'hagiographe de la *Vita Eloquii* ne s'est pas aperçu, en empruntant ces miracles, qu'il s'éloignait de Gergny où était vénéré Éloque.

Au temps des invasions normandes, la petite église, où était conservée la sépulture du saint, fut détruite. Le corps néanmoins fut préservé mais laissé à l'abandon. Des lumières mystérieuses y brillaient la nuit. A ce sujet, l'hagiographe fait appel au témoignage des *custodes*. On se demande de quels gardiens il peut s'agir, puisque l'endroit est déserté. La réponse est fournie par la *Vita Gibriani* où le narrateur, après avoir parlé de la désolation du sanctuaire de Coole, rapporte que les sentinelles *(custodes)* des remparts de Châlons apercevaient des lumières. L'auteur de la *Vita Eloquii* a laissé tomber ce qui concernait Châlons, mais imprudemment maintenu la mention des gardiens.

A la suite de ces prodiges, le comte Hadericus et sa femme Hersent[1] demandent à Rodoard, évêque de Laon, l'autorisation

1. L'historien rémois ne parle d'Hersent que plus loin, à propos de la translation de Gibrien en direction de Saint-Rémy de Reims ; épisode qui, évidemment, n'intéressait pas l'auteur de la *Vita Eloquii*. Il est toutefois à peu près certain que le nom d'Hersent était déjà associé à celui de son mari dans le récit original rapportant la démarche du comte auprès de Rodoard.

de transférer le corps : elle leur est accordée. Ceci encore est emprunté à la *Vita Gibriani*, à savoir au passage concernant la translation que nous ne connaissons plus que par le résumé de Flodoard. Ici, Rodoard est présenté comme évêque de Châlons, ce qu'il était effectivement. La *Vita Eloquii* en fait un évêque de Laon, ce qui est pure fantaisie.

Après avoir rapporté l'intervention du comte Hadericus, l'hagiographe revient à sa première source, la *Vita Momboli*, à l'endroit où celle-ci, une fois décrite la dédicace de la basilique de Condren, parle en ces termes du transfert des reliques dans cette même basilique :

> Deportatum itaque beatissimi confessoris Christi corpusculum in iam memoratae basilicae intravit habitaculum. Multi enim hac die ex vicinis locis congregati ac variis infirmitatibus pressi, antequam missarum sollemnia complerentur, salvati sunt[1].

Comme le reste de la Vie de Mombole, cette phrase est en prose rimée : *...corpusculum... habitaculum.* Dans la Vie d'Éloque, elle se présente de telle sorte que, manifestement, elle a subi du point de vue stylistique une transformation malencontreuse. La rime est passée dans la seconde phrase, où elle n'a plus de raison d'être, car ici les rimes sont en *-i: ...congregati... pressi:*

> Deportatum itaque est beatissimi confessoris Christi corpusculum in iam memoratam basilicam. Ut autem intravit habitaculum, multi hac die ex vicinis congregati ac variis infirmitatibus pressi, antequam missarum sollemnia complerentur, salvati sunt.

Une fois de plus, la dépendance d'Éloque à l'égard de Mombole apparaît évidente.

Tout plagiaire qu'il soit, le biographe d'Éloque aurait du moins été bien inspiré de nommer l'église où le corps fut transféré. En fait, il nous laisse dans une ignorance totale à ce sujet. Il est permis de supposer que la translation, si elle est un fait historique, n'a consisté qu'en un simple déplacement de la chapelle de Gergny dans l'église du même lieu.

Autour des reliques se produisirent encore de nombreux miracles. Ceux-ci sont les mêmes que ceux de Mombole dans la basilique de Condren, entre autres la guérison du prêtre Duidinus à qui était confiée la garde de ce sanctuaire et d'une aveugle venue de

1. Ms. Bruxelles *B. R.* 7461, p. 89.

Vic-sur-Aisne. Le biographe d'Éloque observe qu'une même date, le 3 décembre, rappelait le souvenir de la mort du saint, de sa translation et aussi de la dédicace de la basilique. De cette dédicace, pourtant, il n'a soufflé mot. La raison de ce silence est toujours la même : il a sauté le passage de la *Vita Momboli* où il était question de la dédicace de la basilique Saint-Pierre de Condren.

Le panégyrique qui clôt le récit est celui qu'on pouvait déjà lire dans la *Vita Momboli*.

Il est évident que la *Vita Eloquii* comporte des incohérences et des inconséquences graves, dues à l'utilisation servile et maladroite des deux autres Vies. Manifestement l'auteur ne savait rien de la carrière d'Éloque. Tout ce qu'on peut inférer de son récit, c'est que de son temps le saint était honoré au diocèse de Laon, à Gergny probablement, par une fête fixée au 3 décembre.

En quel lieu la *Vita Eloquii* a-t-elle été élaborée? Aucune donnée ne fournit de réponse précise. Si elle avait été l'œuvre d'un moine de Waulsort, celui-ci n'aurait pas manqué, dans son récit de la translation, de mentionner ou du moins de suggérer son abbaye[1]. Il faut chercher ailleurs. A notre avis, c'est dans la région sillonnée par l'Oise et la Marne que la *Vita Eloquii* a vu le jour, tout comme les Vies de Mombole et de Gibrien qui lui ont donné naissance, et dont l'aire de diffusion devait rester extrêmement réduite[2].

La dépendance à l'égard de la *Vita Gibriani* reporte l'œuvre au plus tôt au premier quart du x^e^ siècle. Les plus anciennes copies sont du xi^e^-xii^e^ siècle. Le texte en est déjà sensiblement différencié, ce qui suppose une tradition manuscrite assez longue, qui peut fort bien avoir commencé au cours du x^e^ siècle[3].

La *Vita Eloquii* paraît avoir été destinée à l'usage liturgique de l'église où reposaient primitivement les reliques. De celles-ci, la

1. Il serait tentant d'ajouter qu'il n'aurait pas manqué non plus de substituer au nom du comte Hadericus désigné par sa source celui d'Eilbertus, le fondateur de Waulsort. Mais nous en sommes empêché par un manuscrit de la *Vita*, copié à Waulsort où l'on a précisé abusivement que la basilique où s'était opéré le transfert était celle de Waulsort (*in hanc presentem basilicam*) et où néanmoins le nom d'Hadericus a été maintenu. Nous constatons du reste exactement les mêmes procédés dans le texte abrégé de Mosander-Surius, vraisemblablement composé d'après un autre manuscrit walciodorien à Waulsort même (ms. Bruxelles *B. R.* 8964, fol. 4).

2. Rappelons que pour la *Vita Momboli* nous connaissons seulement un manuscrit, celui de Vaucelles, et, d'après Mabillon, un de Lagny et un autre de Compiègne ; pour la *Vita Gibriani*, un manuscrit de Saint-Rémy de Reims, dont les Bollandistes ont conservé le texte.

3. De ce fait les limites chronologiques de la *Vita Momboli* qui, faute de données externes suffisantes, avaient dû être laissées assez larges (831-xii^e^ s.), se trouvent sensiblement rapprochées (cfr ci-dessus p. 342).

dispersion était déjà commencée vers 940, puisqu'une partie notable se trouvait à Waulsort en 946. L'abbaye royale de Juvigny, fondée au IXe siècle, en possédait aussi d'importantes, et cela de temps immémorial[1]. Les anciens livres liturgiques de cette maison présentaient à la date du 3 décembre un office solennel de douze leçons[2]. Si l'acquisition de reliques insignes par l'abbaye de Juvigny était contemporaine de la translation à Waulsort d'une autre partie considérable, il conviendrait de placer dans le second quart du Xe siècle la rédaction de la *Vita Eloquii*.

Tout en s'étonnant de ne point rencontrer Waulsort dans la *Vita Eloquii*, les historiens n'en ont pas moins affirmé, comme allant de soi, que la translation décrite par la *Vita* avait eu lieu dans cette abbaye. N'y vénérait-on pas les reliques d'Éloque? Une certaine Hersent n'avait-elle pas pris avec son mari l'initiative de la translation? Or Hersent était le nom de la fondatrice. Il est vrai qu'en voyant une seule et même personne dans les deux Hersent, on faisait naître une difficulté sérieuse. Selon la *Vita*, Hersent a pour mari le comte Hadericus, tandis que la dame Hersent que nous font connaître les documents historiques relatifs à Waulsort était l'épouse d'Eilbert. D'aucuns ont vu dans Hadericus une déformation du nom d'Eilbertus[3] : métamorphose, avouons-le, plutôt radicale. D'autres ont supposé qu'Hadericus avait été premier mari d'Hersent[4] : c'est là une solution désespérée[5]. Mais du moment que Waulsort est étranger à la *Vita*, il n'y a plus de problème.

Il reste cependant que l'abbaye mosane était déjà en 946 en possession des reliques de saint Éloque : *in quo* (scil. monasterio

---

1. *Juvigny:* arrond. de Montmédy, dép. de la Meuse. Un inventaire officiel dressé en 1609 mentionne pour saint Éloque « la plus grande partie du chef et d'autres ossements grands et petits » (H. Vincent, *Les souvenirs de l'abbaye de Juvigny à Imécourt*, dans *Revue historique ardennaise* XVI [1909], p. 313).

2. Les *Offices propres* de Juvigny, imprimés à Toul en 1648 présentent la note suivante pour le 3 décembre (p. 92) : « Saint Éloque abbé et confesseur non Pontife : Office double de seconde classe et de second Ordre pour y avoir en cette Église la plus grande partie de son sacré corps. Les anciens Bréviaires font mention de luy au Calendrier soub titre d'Évesque le 4 décembre avec Office de Douze leçons ; néanmoins après quantité de recherches, il est icy mis le 3, seulement soubs qualité d'Abbé, suivant les enseignements du Martyrologe et des Chronique de l'Ordre » (Id., *ibid.*).

3. Notamment L. Lahaye, *art. cit.*, p. 228.

4. E. Sackur, *art. cit.*, p. 342 et I. Snieders, *art. cit.*, p. 843.

5. G. Despy estime à bon droit que l'explication doit être cherchée dans l'utilisation inconsidérée de la Translation de Gibrien (*op. cit.*, p. 38).

Walciodorense) *almificus confessor Christi Eloquius pausat corpore*[1]. Elles étaient considérées comme les plus précieuses. Toutefois l'expression *corpore* n'implique pas nécessairement que le corps entier fût conservé. A l'époque, il suffisait d'une relique insigne pour justifier pareille expression[2]. Quand et comment cette relique arriva-t-elle à Waulsort? Aucun document ne nous en informe. Il est vraisemblable qu'elle y fut apportée par les fondateurs religieux de l'abbaye, Maccalan et Caddroé. Saint-Michel-en-Thiérache d'où ils venaient, était proche de Gergny, lieu de sépulture du saint. Éloque était censé de même nationalité que les deux moines. Il n'y aurait rien que de naturel à ce qu'ils eussent apporté une relique de leur compatriote dans la nouvelle fondation. On s'expliquerait d'ailleurs difficilement la présence des reliques à Waulsort si elles n'avaient été apportées par des moines scots.

La *Vita Eloquii* accompagnait-elle la relique? Aucune donnée positive n'autorise à le prétendre. Il était cependant d'usage, lors de l'acquisition d'une relique insigne, de se procurer la Vie du saint. Gérard de Brogne, par exemple, apporta de France, en même temps que la relique de saint Eugène, une copie de la *Vita*, qu'il soumit à l'approbation de l'évêque de Liège[3].

Un calendrier walciodorien, que l'on date du dernier quart du XI^e siècle, porte au 8 octobre la notice suivante : *Adventus sancti Eloquii in Walc*[4]. Cette mention a certainement une valeur traditionnelle. L'âge du manuscrit montre qu'elle est étrangère aux spéculations sur cette date que l'on fit dans la suite à Waulsort. Les anniversaires liturgiques étaient immuables. On peut donc affirmer sans imprudence que les reliques arrivèrent un 8 octobre.

---

1. G. DESPY, *ibid*, p. 324.

2. Nous en avons un exemple frappant dans deux textes qui se rapportent à la relique de saint Eugène que l'on vénérait à Brogne : la *Translatio sancti Eugenii* (éd. L. VON HEINEMANN dans *M.G.H. SS.* XV², p. 646-652) parle constamment du *corpus* de saint Eugène et la charte de 923 de Saint-Martin de Tours en faveur de Gérard de Brogne (*Rev. bénéd.* LXX [1960], p. 546) ne s'exprime pas autrement ; or Brogne n'a jamais possédé qu'un grand os du bras. Cette manière de désigner les reliques était déjà courante dans l'antiquité chrétienne ; cfr G. M. GAGOV, *Uso e significato del termine corpus nell'antica agiografia cristiana*, dans *Miscellanea Francescana*, t. XLVIII, 1948, pp. 51-73.

3. *M.G.H. SS.* XV², p. 648.

4. A. LECHNER, *Mittelalterliche Kirchenfeste und Kalendarien in Bayern*, Fribourg-en-Br., 1891, pp. 208-228. D. U. BERLIÈRE, *Note sur un ancien psautier manuscrit du prieuré d'Hastière*, dans *Rev. bénéd.* IX (1892), pp. 109-112. G. DESPY, *Le scriptorium de l'abbaye de Waulsort au XI^e siècle : la provenance du psautier-hymnaire Munich, Bayer. Staatsbibl. Clm. 13.067*, dans *Le Moyen Age* LIX (1953), pp. 87-115.

La *Vita Eloquii*, rappelons-le, ne nomme pas la basilique où se fit la translation obtenue de l'évêque de Laon par le comte Hadericus et sa femme Hersent. Nous savons désormais que cette basilique n'est certainement pas l'église de Waulsort. Or, passées les premières générations, les moines walciodoriens interprétèrent la *iam memorata basilica* comme étant celle de leur monastère. Une telle manière de comprendre était assez naturelle, il est vrai, étant donné la présence des reliques à Waulsort et l'intervention d'une dame Hersent. La première manifestation littéraire de cette opinion se rencontre dans la *Vita Forannani*, œuvre d'un moine de Waulsort composée vers 1130-1135[1]. Forannan est un personnage historique : c'est lui qui dirigeait la communauté de Waulsort en 946 lorsque le comte de Namur, Robert, fit don au monastère de sa propriété de Mélin[2]. Au XII^e siècle, il était considéré, mais à tort, comme le premier abbé. Sa Vie est purement légendaire. Elle rapporte que Forannan était un archevêque irlandais qui, sur une indication miraculeuse, vint avec douze compagnons se présenter à Waulsort où l'attendait un monastère construit par le comte Eilbert. Accompagné de celui-ci, il se rendit à Rome auprès du pape Benoît VII qui le désigna comme abbé de la nouvelle communauté. Après un séjour à Gorze, où il s'initia à la vie monastique, il revint à Waulsort. C'est alors que le comte Eilbert se rendit à Laon auprès de l'évêque pour obtenir de lui les reliques de saint Éloque. Au retour d'Eilbert, Forannan célébra la messe et de nombreux miracles s'opérèrent qui, dit l'auteur, se trouvent racontés dans la biographie du saint.

C'était donc chose acquise que le récit de la *Vita* concernait l'église de Waulsort. Mais comme il ne rapportait aucun détail sur les cérémonies de la translation, on se mit en frais d'en imaginer. Ce dont témoignent deux documents.

Le premier est de peu postérieur à la *Vita Forannani*. Il s'agit d'une charte prétendument accordée en 946 par le comte Eilbert[3]. Cet acte est du 8 octobre, date traditionnelle de l'arrivée des reliques. Le récit que présente la charte est censé rapporté par Eilbert lui-même. Celui-ci ne dit pas qu'il est allé en personne chercher les reliques, ni où elles se trouvaient. Il notifie seulement que l'on fit halte à Lembrun, à environ quatre milles de Florennes. Là, le seigneur du lieu, Thierry, fit don d'un manse à saint Éloque.

1. *B.H.L.* 3080. Cfr G. Despy, *Les Chartes...*, pp. 52 et ss.
2. G. Despy, *ibid.*, p. 324.
3. *Ibid.*, pp. 327-329.

Le cortège reprit sa route et gagna Waulsort. Le corps d'Éloque fut mis à la place d'honneur par Forannan et Eilbert. Alors le comte céda solennellement à l'abbaye ses droits d'avouerie et diverses redevances prélevées sur ses domaines de Florennes. Une clause semblable fut édictée par le seigneur de Falmagne. Après quoi, Forannan célébra la messe et frappa d'anathème ceux qui ne respecteraient pas ces donations.

Le second récit est celui de l'*Historia Walciodorensis monasterii*, composée vers 1150-1152 et dont on a relevé depuis longtemps le caractère fabuleux[1]. L'auteur qui connaissait la *Vita Eloquii* et la fausse charte d'Eilbert, narrations dont il reprend les données, apporte de nouvelles précisions. Il raconte donc que, revenu à Waulsort, Forannan chargea Eilbert de lui procurer des reliques. Le comte demanda conseil à sa femme Hersent. Celle-ci avait déjà doté le monastère de Saint-Michel-en-Thiérache du corps de saint Algise qui, notons-le en passant, était d'après la *Vita Eloquii* un frère d'Éloque. Ayant entendu parler des miracles opérés par Éloque dans l'église où il avait été inhumé, c'est-à-dire, note l'auteur lui-même, à Gergny, Eilbert alla trouver l'évêque de Laon, Rodoard, et lui demanda l'autorisation de transférer les reliques en un endroit qui fût digne, car le premier sanctuaire avait été dévasté par les Normands et le tombeau laissé à l'abandon. L'évêque acquiesça. Les reliques furent d'abord déposées pour un temps dans la basilique de Saint-Michel-en-Thiérache. Elles y restèrent jusqu'au 3 décembre, jour anniversaire de la *depositio* d'Éloque. Cette première étape est déjà une pure invention de l'auteur de l'*Historia*. Sitôt les fêtes du 3 décembre terminées, poursuit-il, un cortège se forma pour escorter les reliques en direction de Waulsort. En cours de route, traversant la Famenne, à l'endroit appelé Romethuisin, Werry de Falmagne fit don de deux manses à saint Éloque. Le cortège se remit alors en marche et gagna Waulsort. Le jour même, 3 décembre, Forannan procéda à la dédicace de l'église par la consécration de trois autels. Ainsi donc, le 3 décembre, fête de saint Éloque, eurent lieu en même temps la dédicace de l'église et la translation des reliques. Et Forannan établit pour les anniversaires que les trois solennités seraient célébrées un même jour, le 3 décembre. L'auteur de l'*Historia* attribue ici à une décision de Forannan un état de choses qui se lit dans la *Vita Eloquii*, où effectivement à

1. Éd. par G. Waitz dans les *M.G.H. SS.* XIV, Hannovre, 1883, pp. 505-541. Le passage concernant Éloque se lit aux chap. 24 et 25 (pp. 515-517).

Gergny les trois événements étaient commémorés le 3 décembre. Cependant, à l'époque où écrivait le chroniqueur, l'usage liturgique de Waulsort était autre : la fête de saint Éloque restait le 3 décembre, mais la Translation était fixée au 8 octobre et l'anniversaire de la dédicace avait lieu le 14 mai. Aussi le narrateur se croit-il obligé de donner la raison de ce qu'il pensait être dû à un changement[1]. L'abbé Thierry (980-1008), dit-il, pour revaloriser les solennités en cause leur assigna à chacune une date distincte. Mais nous n'avons pas besoin de cette explication. La date du 8 octobre pour l'anniversaire de la translation n'est pas le résultat d'un choix, mais une date traditionnelle attestée par le calendrier de Waulsort-Hastière et qui doit être la date réelle de l'arrivée des reliques à Waulsort. Quant à la date de la dédicace, nous pouvons la considérer aussi comme traditionnelle, du moins à partir de l'abbatiat de Thierry.

Les explications embarrassées de l'auteur proviennent de ce qu'il s'était persuadé d'après la *Vita Eloquii* que primitivement les trois solennités se célébraient le même jour à Waulsort. Constatant qu'il n'en était rien de son temps, c'est-à-dire qu'il y avait trois solennités distinctes, il imagina la solution que nous venons de voir. Mais, rappelons-le, le groupement des trois fêtes liturgiques rapporté dans la *Vita Eloquii* ne concerne pas l'église de Waulsort, mais une église du diocèse de Laon, et cette disposition est elle-même empruntée à la *Vita Momboli*.

Au terme de cette étude, nous croyons utile d'en résumer les conclusions. Le résidu historique de la *Vita Eloquii* est très mince : l'existence du culte d'un saint Éloque au X^e^ siècle dans une église du Laonnais, probablement Gergny, et son anniversaire liturgique fixé au 3 décembre. Pour le reste, elle n'est qu'un grossier décalque de la *Vita Momboli* et de la *Vita Gibriani*. C'est par l'intermédiaire de la *Vita Momboli* qu'elle a reçu les bribes de la *Vita Fursei prima* que I. Snieders devait relever. Avec la

1. « Nos autem, ut ambiguitatem auferamus ab eis, qui ex hoc quod ibidem scriptum reperiunt de eius translatione et templi consecratione scandalizantur, oportet ostendere evidentem rationem ex tribus sollemnitatibus ; et quoniam nostris modo diebus utraque veneratio, templi consecratio et confessoris translatio eiusdemque depositio aliter conservatur, et unaquaeque sollemnitas principaliter per se retinet suam dignitatem, ne error pullulet in cordibus succedentium, necesse est ostendendo intimare, a quo prima templi consecratio et primae translationis observantia acta fuerit, diem etiam cum tempore in quo utraque sollemnitas statuta fuit, et quare eodem die fuerit instituta, certissime demonstrare » (*Hist. Walciod. Monast.*, c. 25, *M.G.H. SS.* XIV, p. 517).

Translation de Gibrien nous retrouvons la source de Flodoard mis en cause par les Bollandistes. Le plagiaire nous est inconnu ; ce n'est certainement pas un moine de Waulsort.

Dès les origines, Waulsort fut en possession d'une relique de saint Éloque. Elle y vint un 8 octobre, apportée probablement par les fondateurs scots. A partir du XII^e siècle au plus tard, on crut que la translation rapportée dans la *Vita* avait eu pour théâtre l'église de Waulsort, et l'on mit au compte d'Eilbert et de sa femme Hersent l'intervention que la Vie attribuait aux époux Hadericus-Hersent. Comme la *Vita Eloquii* ne rapportait aucune autre circonstance de la translation, on imagina à Waulsort tout un déploiement de cérémonies où l'on mit en scène les fondateurs de l'abbaye.

***

Pour rendre plus aisé le contrôle de notre démonstration, il a paru utile de mettre sous les yeux du lecteur le texte complet de la *Vita Eloquii*. Il est vrai qu'elle a déjà été publiée par J. Barbier, mais cette édition laisse à désirer : elle ne comporte pas le Prologue[1], elle s'appuie sur un seul manuscrit, enfin la plupart des noms de lieux sont fautifs. D'autre part, un apparat critique offrira l'avantage de montrer qu'au XI^e-XII^e siècle le texte était déjà évolué, et par conséquent que l'archétype remonte à une époque sensiblement antérieure.

Nous disposons de quatre manuscrits. Le premier, conservé à Namur, fonds de la Ville 15, est le quatrième volume d'un Légendier exécuté à Saint-Hubert[2] à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e[3]. La *Vita*, amputée de son Prologue, occupe les folios 35^v-38^v. Elle se trouve parmi les Vies de saints des premiers jours d'octobre. Elle devait donc servir pour la fête de la Translation

1. Les Bollandistes en ont donné une édition d'après le ms. BRUXELLES *B. R.* 5519-26 dans leur *Catalogus cod. hagiogr. Bibl. reg. Bruxellensis*, t. I, Bruxelles, 1886, p. 519.

2. P. FAIDER, *Catalogue des Manuscrits conservés à Namur*, Gembloux, 1934, pp. 64-71. Le même fonds possède un autre tome du même légendier : ms. 53 (ID., *ibid.*, pp. 128-135). Ces deux volumes ne constituent cependant qu'une partie du légendier ; manquent un premier volume pour les quatre premiers mois de l'année (M. COENS, *Le premier tome du légendier de Saint-Hubert*, dans *Anal. Boll.* LVII [1940], pp. 109-122) et un troisième pour les mois d'août et de septembre.

3. P. FAIDER (*op. cit.*, pp. 70-71) rapporte ces volumes au XII^e/XIII^e siècle. Les spécialistes sont unanimes à dire que ses datations basées sur les caractères paléographiques sont sujettes à révision.

du 8 de ce mois. C'est sur cette copie que repose l'édition de Barbier.

Le second manuscrit provient de l'abbaye de Gembloux et se trouve à la Bibliothèque Royale de Bruxelles sous la cote 5519-26[1]. Il est composé de quatre portions de manuscrits auparavant distincts. La réunion de tous ces éléments doit avoir été opérée au XV^e siècle, puisqu'à cette époque une table du contenu fut dressée sur le folio 49^v. Bien que matériellement hétérogène, le volume peut être considéré dans l'ensemble comme un recueil de Vies de saints et de Passions. La troisième portion comporte deux cahiers. C'est sur le premier (fol. 33-40) qu'on lit la *Vita Eloquii:* elle occupe les folios 33^v-38^v ; l'écriture est du XII^e siècle. Primitivement, ce premier cahier formait à lui seul un livret autonome, consacré exclusivement à la *Vita*. On avait laissé en blanc le recto du premier feuillet (fol. 33^r) et les deux derniers feuillets (fol. 39-40). Ultérieurement, ce livret fut incorporé dans un recueil et les pages qui avaient été laissées en blanc reçurent, au XII^e siècle déjà, de nouveaux textes hagiographiques. Sur la première page (fol. 33^r) prit place la finale de la *Passio sancti Thymothei* (*B.H.L.* 8294)[2], sur la partie inférieure du folio 38^v et les quatre dernières pages (fol. 39-40) fut transcrite une Vie de saint Jérôme (*B.H.L.* 3870). Originairement donc, la *Vita Eloquii* occupait à elle seule l'actuel premier cahier de la troisième section. Tant par la calligraphie que par la décoration, cette *Vita* tranche sur l'ensemble du volume. L'ornement consiste surtout en deux grandes initiales élégamment dessinées, comme on pourra en juger par les fac-similés qui accompagnent cet article : le tracé est filiforme et orné de palmettes. Ce type de décoration ne se trouve en aucun des quelque vingt-cinq manuscrits exécutés à Gembloux au cours des XI^e et XII^e siècles et conservés aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Rien non plus de semblable dans les manuscrits provenant de Waulsort ou d'autres abbayes mosanes. Le texte est divisé en huit sections qui devaient correspondre aux huit leçons des deux premiers nocturnes selon le rite monastique. Le livret a donc été écrit pour un monastère. Le soin qui a présidé à son exécution dénote que la fête d'Éloque y avait un éclat particulier. Enfin, si la *Vita* fut copiée en une brochure spéciale, on

1. J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. V, Bruxelles, 1905, pp. 126-127.

2. La partie antérieure de cette *Passio* est absente du manuscrit, ce qui montre que la troisième portion est elle-même un débris de manuscrit.

peut en conclure que c'est depuis peu que la fête était célébrée. De quelle abbaye s'agit-il? Il serait naturel de penser à Gembloux. Cette église n'a malheureusement laissé ni calendriers anciens ni livres liturgiques médiévaux, de sorte que nous ignorons si la fête de saint Éloque y était célébrée.

La Bibliothèque du Séminaire de Namur possède un troisième manuscrit, n° 45, du XII^e siècle, qui provient de Saint-Gérard et y fut exécuté [1]. La *Vita* occupe les folios 182^r-184^r. Le titre se réfère à la date du 8 octobre : *quod est VIII Idus Octobris:* c'est celle de la Translation à Waulsort. Comme le Légendier de Saint-Gérard n'est pas distribué selon l'ordre du calendrier, cette indication de date doit provenir du modèle de la *Vita*.

Il reste un quatrième manuscrit, plus précisément une copie prise par les anciens Bollandistes sur un manuscrit de Waulsort (BRUXELLES *B. R.* 8964 fol. 18-21^v) [2]. Toutefois, ils n'en ont pas indiqué l'âge et ils ont omis de transcrire le panégyrique final. Ce texte walciodorien présente cette particularité d'avoir été adapté à la tradition locale suivant laquelle la translation avait eu lieu dans l'église de l'abbaye : *in hanc praesentem basilicam*, y lit-on, au lieu de *in iam memoratam basilicam*.

Les manuscrits de Gembloux, de Saint-Gérard et de Waulsort ont certainement un archétype commun, où par suite d'un homéotéleute une phrase entière était omise [3]. Dans ce groupe, les copies de Saint-Gérard et de Gembloux sont assez étroitement apparentées, comme en témoignent plusieurs variantes fautives communes. Quant au manuscrit de Saint-Hubert, il est dans l'ensemble le meilleur. Il ne procède d'aucune des trois autres copies ni de leur plus proche ancêtre. Il est l'unique témoin d'une branche distincte. D'où provenait le modèle de ce manuscrit? De Juvigny, où saint Éloque était honoré d'un culte très solennel? L'abbaye de Saint-Hubert se trouva en relations étroites avec ce monastère précisément à l'époque où fut exécuté notre manuscrit : Lambert le Jeune, l'auteur du *Cantatorium*, prit part à une reconnaissance de reliques qui eut lieu à Juvigny en 1082 [4]. Cependant la place assignée à la *Vita* dans le légendier suppose que la lecture était prévue pour la fête de la Translation à Waulsort (8 octobre). Il est donc loisible de faire venir le modèle de Waulsort plutôt que

1. P. FAIDER, *op. cit.*, pp. 473-484.
2. J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. V, pp. 597-600.
3. Cfr ci-dessous, p. 362, lignes 173-4.
4. K. HANQUET, *La chronique de Saint-Hubert dite* Cantatorium, Bruxelles, 1906, pp. 108-112.

de Juvigny. En ce cas, le texte en usage à Waulsort au XI^e siècle n'était pas celui qu'ont connu les Bollandistes. Il était bien meilleur et ne portait pas la précision tendancieuse : *in hanc praesentem basilicam*.

Comme la *Vita Momboli* et la *Vita Gibriani* sont passées presque mot pour mot dans la *Vita Eloquii*, il était légitime d'invoquer leur témoignage pour départager les manuscrits de notre *Vita*. Le cas échéant, nous avons fait figurer leurs leçons certaines dans l'apparat critique.

E = *Vita Eloquii:*
E[1] NAMUR *Ville* 15 (XI^e s.) provenant de *Saint-Hubert*, fol. 35^v-38^v.
E[2] BRUXELLES *B. R.* 5519-26 (XII) *Gembloux*, origine inconnue, fol. 33^v-38^v.
E[3] NAMUR *Séminaire* 45 (XII) *Saint-Gérard*, fol. 182^r-184^r.
E[4] BRUXELLES *B. R.* 8964 (XVII) copie prise par les Bollandistes sur un ms. de *Waulsort* d'époque indéterminée, fol. 18-21^v.
M = *Vita Momboli*, d'après l'unique ms. BRUXELLES *B. R.* 7461 (XIII) *Vaucelles*, fol. 86-90.
G = *Vita Gibriani*, d'après l'édition des Bollandistes (*AA.SS. Maii*, t. II, p. 298-299) basée sur un ms. perdu de *Saint-Rémy* de Reims.

INCIPIT PROLOGUS VITAE ET ACTUUM BEATI ELOQUII CONFESSORIS

1. Diem hodiernam, fratres carissimi, sacrosanctae festivitatis, solempni devotione religiosorum conventui celebrabilem, ipsa revolutio temporis indicit. Et quoniam plurimi in hac plebe huius penitus expertes sunt, ex tantis actionibus non otiosum duximus notitiam tantae ac tam gratae pandere celebritatis. Dignum igitur, immo necessarium credimus, ut qui istam celebrant ac quare celebrent ignorant, cognitionem huius rei capiant ; et qui hactenus minus festivo studio honorabant, gloriosius ac reverentius iam notam excolere atque venerari discant.

2. Primum videlicet qualis quantusque beatissimus confessor Christi Eloquius, cuius natalis dies instat, dum adhuc mortalitatis istius aerumnis teneretur, extiterit, qualibusque inter caligosos huius seculi anfractus virtutum signis claruerit ; necnon et quam immenso miraculorum iubare terrarum tractus tam prope quam longe sitos illustraverit ; atque de tenebrosa huius saeculi Aegypto, columna legis divinaeque gratiae protectione praeeunte per varias piorum profectuum mansiones,

---

Capitula nn. 1-10 transposita sunt e prima parte Vitae Momboli (M) *Prologo caret* E^1 *Inscriptio ex* $E^{2.3}$, *deest in* E^4 5 plurimi] E^4 *M*, plurimum $E^{1.2.3}$ 14-15 miraculorum iubare] $E^{3.4}$ *M*, *inuert.* $E^{1.2}$.

ad terram repromissionis, per quam patria viventium figuratur, quali fine migraverit ; deinde vero ad indaganda aliqua de multis divinorum operum magnalibus, quae circa ipsum eiusque corpusculum post eius obitum divina clementia praestiterit, quamquam impolitum, sermonis dirigamus officium. Non enim beati viri merita ut clara hominibus appareant mendaciis egent astrui, sed ampliora quam explicari verbis queant, remota omni ambiguitate, debent credi. Sed quia de eis non pro sui quod impossibile est dignitate, sed pro nostri paupertate ingenioli aliqua praeloquendo tetigimus, nunc divina nos praeeunte clementia propositum nobis iter carpamus.

EXPLICIT PROLOGUS

INCIPIT VITA SANCTI AC BEATISSIMI ELOQUII CONFESSORIS

3. Igitur anno Verbi carnem facti scilicet, Filii Dei pro salute ac redemptione humani generis incarnati, sexcentesimo quinquagesimo sexto, regnante Chlodoveo iam christianissimo rege, venit beatus Eloquius ad Galliarum litora ex Hibernia insula cum aliquibus venerabilibus viris, videlicet Furseo, Ultano, Foillano, Boetio, Mombolo, Adalgiso, Hetto, Helano, Tresano, Germano, Verano atque Columbano. Cumque plura monasteria per insulas maris construxissent, et per Britanniam in Saxoniam transvecti essent, plurimum ibi populum Domino adquisierunt. Tunc quibusdam causis ingruentibus, relictis ibidem monasteriis, compulsi a populo et a supradicto rege in loco, cui vocabulum est Latiniacus, monasterium extruxerunt ; ibique sanctus ac beatissimus Furseus, sicut ab angelo ei revelatum fuerat, diem obitus sui imminere sciens, sortitam monasterii beato Eloquio et animarum relinquens curam, ex hoc mundo migravit ad Christum.

4. Post multos vero dies, beatus Eloquius sciens discipulorum animos diaboli instinctu contra se excitatos, relictis omnibus, cum paucis fratribus supra fluvium, cui vocabulum est Isera, loco qui antiquo vocabulo Giriniacus nuncupatur ibidem heremiticam duxit vitam, ibique a viris religiosis honorifice est susceptus, et ab Eligio, venerabili episcopo, presbiter consecratus, undique per suam diocesim licentiam accepit predicandi. Fuit namque vir beatissimus mitis in prosperis, tolerans in adversis, cunctis se obedientiae sedulitate praeferens, multosque pauperes consolans, multos etiam peregrinos cum omni humilitate suscipiens, esurientes reficiens, nudos vestiens, tectum hospitibus praebens, immensa quoque munera divinis cultibus exhibens, atque, ut Apostolus monet, omnia omnibus factus, ut omnes lucrifaceret Christo. Non solum

19 deinde] E^4 *M*, dein $E^{1.2.3}$ 28 Expl. prol.] *om.* $E^{1.3.4}$
29 Incipit... confessoris] E^2, Vita s. E. confessoris E^1, Vita s. E. conf. quod est VIII Idus octobris E^3, *titulus praetermissus in* E^4 *apographo Bollandiano* 30 scilicet facti $E^{1.3.4}$ 35 Hetto] $E^{1.3}$, Hettone E^2, Hottone E^4 35 Verano] Ierano E^1 47 Giriniacus] Girimarus *perperam scripsit Barbier*

55 Cfr I Cor. 9, 21.

namque pauperibus victum carnalem impendens, sed etiam spiritualibus escis reficiens, insuper etiam multos per orationem sanitati restituens, sanos et incolumes in viam deducens, et quasi lucerna supra candelabrum emicans, omnibus qui in domum Domini intrant lucis suae radios infudit.

5. Namque de virtutibus illius modo pauca disserimus, ut post diutius in eius laudibus immorari valeamus. Quadam igitur die dum ad eius cellulam quidam aeger elemosinam peteret, vir Domini, quid ad manum porrigeret, non invenit. Iam enim cetera in usus tales expenderat. Tantumque eius inopiae condolens in oratione prostratus, profusis lacrimis, Domino supplicare cepit, ut, qui caeco nato oculos aperuit, et quatriduanum Lazarum suscitavit, ipse pristinam ei conferre dignaretur sanitatem. Statimque pro foribus Domino gratias agens, sanus profectus est.

6. Cumque fama eius longe lateque divulgaretur, quod vir Domini precibus apud Deum multis sanitatem impetraret, ceperunt in grabatis aegros plurimos afferre, quos tangens sanctissimi olei liquore, post susceptam benedictionem, sani et incolumes proficiscebantur. Viri itaque et circummanentes loci illius magno repleti gaudio, quod apud illos talis vir tantusque pater habitandi moram eligeret, ex agris, vineis atque pratis oratorium illius magnifice honoraverunt.

7. Quadam vero die cum operarios in vineam conduceret, et postea cum eis pariter astaret, venit quidam eiulans et clamans : « Heu me miserum ! Ecce filium unicum, quem ex sacro fonte unda baptismatis abluisti, in domo mea semivivum reliqui. Succurre illi et adiuva, serve Dei. » Cumque eum leniter consolaretur quod ex hac infirmitate non esset moriturus, ecce mater pueri currens et dicens : « Noli vexare virum Dei, iam enim mortuus est. » Quod sanctus Domini audiens, evangelica verba profudit, dicens : « Sic Dominus noster Iesus Christus nobis spem orandi firmavit, dicens : *Omnia quaecumque orantes petitis, credite quia accipietis.* Credite hoc in fide, nihil hesitantes. Fundamus ad Domimun preces, et recipiet sanitatem. » Cumque diu orationi incumberet, ecce puer sanus effectus perrexit ad locum ubi vir Domini orabat. Quem ut vidit, pater et mater gratias egerunt Deo qui salvat sperantes in se.

8. Alia quidem sunt multa, quae per eum Dominus dignatus est operari, nobis autem incognita, Deoque nota. Sed quantum ad nostras fidelibus narrantibus viris perlatum est aures, si omnia cupimus prosequi, dies antequam sermo cessabit. Nam per eum Dominus has virtutes edidit : caecis contulit visum, surdis auditum, paralyticis gressum, leprosis munditiam, a daemonibus oppressis restituit sanitatem.

---

56 impendens] $E^{1.3}$ *M*, impendebat $E^{2.4}$ 57 reficiens] $E^{1.3}$ *M*, reficiebat $E^{2.4}$ 58 deducens] $E^{1.3}$ *M*, deducebat $E^{2.4}$ 61 illius] eius E^{1} 73 sani et inc. proficiscebantur] $E^{2\ 1m.\ 3.4}$ *M*, sanos et inc. prof. $E^{2\ 2m.}$ sani et inc. proficisci iubebat E^{1} 81 eum] enim E^{3} 85 credite] creditis E^{3} 92 prosequi] E^{4} *M*, persequi $E^{1.3}$, sequi E^{2}

58-60 Cfr Matth. 5, 15.
66-67 Cfr Ioh. 9, 1-38.
66 Cfr Ioh. 11, 1-45.
82-83 Cfr Luc 8, 49.
85-86 Marc. 11, 24.
86 Cfr Iac. 1, 6.
89 Cfr Ps. 16, 7.

9. Igitur sanctissimus Domini Eloquius, cursu fideliter peracto, repletus omnium bonorum fructu, adveniente sancti obitus die, ad caeli aulam perhenniter cum Christo, cui devote servivit, regnaturus ascendit. Nec immerito ei introeunti celestia patuere palatia, pro quibus ipse in terra positus, voce cantaverat indefessa : *Quam amabilia sunt*, inquiens, *Domine virtutum, tabernacula tua; concupiscit et deficit* in his *anima mea*. Requievit vero mense decembri, sub die tertio nonas ipsius mensis. Cui mors via ad patriam, ac presentis vitae exitus sequentis ac nunquam finiendae factus est introitus ; ad quam multiplicibus hujus mundi aerumnis absolutus, sui Domini obtutibus, plenis oleo lampadibus, virtutum scilicet piarum fertilitate, meruit apparere coruscus.

10. Post huius quoque vitae discessum, corpus eius sacrum a christifidelibus religiose fuit humatum in quodam monticulo iuxta aggerem publicum, super unum fluviolum cui nomen Sommeron, ad cuius videlicet monticuli radices influit prefatus rivulus in Iseram alveum. Processu denique temporis, aedificata a christicolis aedicula supra tumbam sacri corporis, tum sepius miraculorum signis ibidem divinitus ostensis, tum vero quoque maiori delectatione erga locum sancti fidelium mentibus accensis, ceperunt mutuo se cohortantes eumdem locum frequentius adire causa orationis ac devotionis. Ad cuius etiam postmodum sacrae depositionis sollempnitatem, quae celebratur tertio nonas decembris, consueverat circumquaque venire singulis annis maxima populi frequentia, deferens secum devotissime vota quae voverat sua ; ibique in Dei laudibus nocte excubans tota, celebratoque tandem missarum officio, unusquisque ad propria remeabat cum gaudio. Ubi etiam ad ostensionem meritorum viri Dei, plurimae sanitatum virtutes divinitus sunt operatae, quae propter scriptorum negligentiam et imperitorum desidiam penitus oblivioni sunt traditae.

11. Modernis autem temporibus, quae eo loci miracula gesta sint divinitus, sicut quorumdam relatu maiorum comperimus, paucis intimare studuimus scire cupientibus. Tempore siquidem Karoli regis, postea vero longo post secundi de suo nomine imperatoris, filii videlicet Ludovici imperatoris, Erchanrai vero in urbe Laudunensi presulatus fasces gerentis, accessit quedam mulier ad prefati sancti ecclesiam de vico Roceio, super flumen Maternam sito, nomine Richildis, luminibus diu privata geminis ; fisaque meritis et intercessionibus predicti confessoris Christi sanari, devote venit cum sui munere voti ; moxque ut ad sepulchrum eius causa devotionis ac recuperandae salutis appropinquavit, superna propitiante clementia, matutinali expleto officio ilico lumini restituta est pristino.

12. Expleto denique biennio post peractum superius miraculum, non defuit misericordia Dei quin aliud huic adderet ad ostensionem meritorum sanctissimi viri. Nam similiter quedam mulier nomine Herlefreda,

---

97 bonorum] *add.* operum $E^{1.3.4}$, *non autem* E^2 *M*
125 *Capitula 11-16 excerpta sunt e Vita Gibriani (G) perperam Barbier*, Receio *G*
100 ipse] om. E^2
131 Roceio] Roccio

100-102 Ps. 83, 3.
105-106 Cfr Matth. 25, 1-13.

de vico Mauseo, in praeripio Maternae fluminis sito, duobus aeque orbata luminibus insuper et totis nervorum dissoluta compagibus, cum ad sepulchrum sancti aliorum fuisset deportata manibus, ipsa die qua illo fuit advecta Dei virtute sanctique intercessione ad vesperum propriis luminibus est restituta, et quae paulo ante aliorum manibus fuerat delata, suis vestigiis ad propria cum ingenti gaudio est regressa.

13. Evoluto siquidem postea quinquennio, accessit nec minus ad praefati sancti tumulum quedam femina de vico Iuveneio, nomine Grimuara, que anno integro graviter fuerat contracta manu dextera atque arida, meritis et intercessionibus sancti sanari confisa ab infirmitate sua. Cumque diutius sibi affore presidium sanitatis, pro qua venerat, prestolaretur intente, tandem advesperascente divina virtute ab omni est resoluta debilitate.

14. Post hoc denique miraculum plurimis succedentibus annis, venit quedam mulier de pago Hasbanico, nomine Gerdrudis, dextro privata lumine mensibus binis, cupiens atque desiderans visere Richildem, amitam suam, paulo superius ab infirmitate oculorum sanatam. Cumque saepius ab ea famam virtutum beati Eloquii audisset, qualiterve ad eius sepulchrum ipsius meritis lumen oculorum recepisset, protinus cum ingenti clamore lacrimas fundens, votum vovit Deo sanctoque Eloquio candelam tante magnitudinis se facturam, quae totum in circuitu sui cingeret caput. Que postquam votum suum complevit et ad sepulchrum sancti posuit, e vestigio pristino lumini reddita fuit et ad propria cum gaudio remeavit.

15. Cum ergo temporibus Odonis regis Francorum plurimae fierent circumquaque strages Christianorum crudelitate Danorum, multaque passim incendia agerentur tam ecclesiarum quam villarum, capta immo deflagrata a paganis, tum et ipsa ecclesiola prefati sancti pariter cremata est ab illis, salvo dumtaxat eiusdem sancti corpore, utpote in sepulchro sub imo telluris latente. Post huius quoque crematione ecclesiae, contigit sepius audiri a transeuntibus per iter publicum eo in loco voces suaviter psallentium ; quin etiam et a custodibus referentibus multis crebro videri noctu luminaria ibidem clare ardentia. Quid autem hoc aliud presignabat, nisi quia eo loci lucerna sub modio terrae latebat. Ipse enim erat lucerna ibidem absconsa, quam virtus divina tantis ac talibus miraculorum auspiciis inibi evidentissime ostensis quandoque supra candelabrum Ecclesie de terrae visceribus exponendam decreverat, sicut non post multum temporis rei probavit eventus.

16. Nam cum fama huiusmodi virtutum circumquaque percrebuisset, maximeque quod sanctus Dei absque divino officio sub divo utpote in deserto loco solus iaceret superno ductus amore sanctique veneratione

140 Mauseo] Mausco *Barbier*, Matusgo *G* 147 Iuveneio] Viveneio E^2, Iuvencio *Barbier*, Luventio *G excusus* 148 Grimuara] $E^{2.4}$, Grimuaria $E^{1.3}$, Grimara *G*, Grimoara *G in compendio Flodoardi* 154 Gertrudis $E^{1.3}$ 173-174 sub modio... lucerna] *om. p. homoeot.* $E^{2.3.4}$ 175 ostensis] $E^{2.3.4}$ *G.* absconsis E^1

173 Cfr Matth. 5, 15.

Hadericus religiosus ac venerandus comes, una cum Heresinde sua clarissima coniuge, accesserunt ad Rodohardum, tunc temporis venerabilem Laudunensis ecclesiae pontificem, obnixe flagitantes eum, ut quia ille locus ubi sacrum corpus iacebat funditus erat destructus et a nemine visebatur, dignaretur eis saltem dare licentiam aliorsum illud transferre, quo devotius ac venerabilius valuisset custodiri. Tunc devotus concessit.

17. Deportatum itaque est beatissimi confessoris Christi corpusculum in iam memoratam basilicam. Ut autem intravit habitaculum, multi hac die ex vicinis locis congregati, ac variis infirmitatibus pressi, antequam missarum solempnia complerentur, salvati sunt. Presbiter siquidem huius ecclesiae, nomine Deudinus, febrium vexationem patiebatur. Statim vero ut limen huius ecclesiae sacratissimum corpus intravit, ab hac infirmitate liberatus est. Caecus nanque quidam ex vico Regio, qui per sedecim annos cecitatis tenebras patiebatur, luminis claritatem recepit. Paraliticus etiam, qui in porticu huius ecclesiae ab introeuntibus elemosinam expectabat, pristinae restitutus est sanitati. Illius itaque translationis ac sepulturae decus, et qui aderant votis celebravere sollemnibus, atque suis posteris celebrandum decretis statuere salubribus, sacrae videlicet encoenia basilicae, atque die eadem deportati cadaveris prodigium memorabile, quod hactenus a nobis numeroso populorum coetu ad haec solemnia confluente, anniversario tertio nonarum decembrium die celebratur cum honore.

18. Contigit autem postea quemdam hominem daemonis infestatione graviter oppressum, locum unde sacratissimum corpus translatum fuerat devenisse. Cumque illic prostratus obdormisset, statim ut surrexit, sanus ad domum suam reversus est.

19. Rationem vero, ut credimus, hodiernae festivitatis reddi ⟨di⟩mus, ac quod in ea colimus, utcumque his paucissimis sermonibus explicavimus, depositionem videlicet, qua anima caelos penetravit, insuper et dedicationem basilicae atque translationem ipsam confessoris Christi Eloquii memorabilem. Haec ergo summae devotionis officio honestissime celebramus, eumdemque orationum nostrarum adiutorem ac suffragatorem quaeramus. Plurimum quippe in celestibus sedibus obtinere posse creditur iam cum Christo positus, cui in terris conversatus in omnibus bonis actibus servire studuit indefessus. Ab ipsis siquidem pueritiae suae primordiis divinis famulari elegit obsequiis, ac toto corde vivificis Domini sui obedire mandatis. Nec immerito apostolico vocabulo vivens meruit insigniri, quorum exempla concupivit imitari. Siquidem excelsis eorum meritis dignus habitus est particeps fieri, qui patria parentibusque ac omnibus mundi possessionibus spretis, Christi elegit discipulus effici, ut heres ipsius mereretur inveniri, pro quo uni-

---

187 Deportatum itaque, *abhinc usque ad finem expilatur denuo Vita Momboli.* 188 in iam memoratam basilicam] $E^{1.2}$, memorata basilicae E^3, in hanc praesentem basilicam E^4 188 habitaculum] *praem.* hoc E^4 197 decus] $E^{2.3.4}$ *M*, locus E^1 (locum *corr. Barbier*) 200 populorum] *om.* E^2 205 cumque... obdormisset] *om.* E^4 206 sanus] E^4 *M*, *om.* $E^{1.2.3}$ 206 reversus est] *reliqua desunt in apographo Bollandiano* (E^1) 207 reddidimus] *ita M*, reddimus *ex archetypo mendoso omnes codices E* 217 obedire] E^2 *M*, obedivit $E^{1.3.4}$ 219 habitus est] E^1 *M*, *invert.* $E^{2.3}$ 221 ipsius] *om.* E^2 221 mereretur] *add.* effici $E^{2\ 1m.}$ *del.* $^{2m.}$

versas voluptates caduci contempserat mundi. Nec tamen tantum apostolicis dignus est laudibus adequari, sed etiam angelicis spiritibus ac universis agminibus caeli, cum archangelis summis videlicet nuntiis, summa celestis regni praemia nuntians. Cum angelis sacro sacerdotio angelus Domini exercituum legitur effectus communia mortalibus vivendi precepta dispensans ; cum thronis sessorem habens Domini ; cum dominationibus in motibus membrorum carnalium sciens tenere dominium ; cum principatibus fratribus et discipulis spirituali disciplina principari non ignorans ; cum potestatibus principibus scilicet, vel quibuslibet prave agentibus, plenissima libertate contraire potestatem habens ; cum virtutibus mundum pene sanitatibus ac variis virtutum prodigiis complens ; cum cherubim plenitudinem scientiae, quantum humana potest comprehendere natura, retinens ; cum seraphim ardens ipse divino amore, et incendens alios gemina dilectione. Hic etiam cum patriarchis multorum nutrimento filiorum pater summus ; cum prophetis celestium praemiorum atque infernalium tormentorum praenuntius ; cum apostolis sua relinquens ac Christum sequens, eumdem hominibus predicans apostolus ; cum martyribus mortificatione corporis ac persecutionibus plurimis pressus martyr ; cum confessoribus etiam confessor eximius ; cum virginibus virginitate cordis et corporis virgo mundissimus ; ipse etiam cum evangelistarum figuris participium habens, cum Verbum divinum aliis evangelizat, cum homine rationalis homo ; cum vitulo vivens hostia ; cum leone fremitu predicationis rugiens ; cum aquila ad celestia animi puritate conscendens. Ipse etiam cum divitibus Christi dives, plurimis elemosinam tribuens ; cum pauperibus Christi peregrinus et pauper ; illum psalmi versiculum iugi modulatione decantans : *Incola ego sum apud te et peregrinus sicut omnes patres mei ;* necnon et illum Domini sermonem, quem cum discipulis in monte sedens habuit, continua meditatione atque opere consectans : *Beati pauperes spiritu, cum ipsorum est regnum caelorum.* Illam igitur paupertatem, id est mentis humilitatem, sanctissimus pater Eloquius concupivit, et ad huius primae beatitudinis initia primo festinanter pervenit, ac deinceps ad reliquarum plenitudinem virtutum perfecte sublimiterque conscendit ; et idcirco percipere dignus fuit caelorum regnum talibus a Domino promissum. Id quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis cum apostola Paulo patienter ferens supra modum eternum gloriae pondus operatus est in ipso, ut id recipere in mercede mereretur, quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quae Deus diligentibus se preparavit. Huius etiam beati patris personae illud convenienter aptari potest, quod David propheta ingemiscendo clamabat : *Pauper ego sum et in laboribus a iuventute mea.* Pauper quippe in saeculo beatus Eloquius esse elegit, qui

226-227 communia... habens Domini] *om.* E^2 230-232 cum potestatibus... habens] *om.* E^2 233 complens] complebat E^2 234 retinens] retinebat E^2 235 incendens] incendebat E^2 236 pater] *add.* erat E^2 246 plurimis] *add.* etiam E^2

248-249 Ps. 38, 13.
251 Matth. 5, 3.
257 Cfr II Cor. 4, 17.
258-259 Cfr I Cor. 2, 9.
262-263 Ps. 87, 16.

omnia caducorum culmina honorum simulque hereditatem paternam, ipsamque patriam cum parentibus deseruit, et ipsius Domini preceptum cuidam adolescenti dictum : *Veni, sequere me*, festinanter implevit. Quos enim ille in hac miserabili vita, quae tot aerumnis ac miseriis plena est, non pertulit cruciatus. Praeterea in vilitate vestium vel nuditate, necnon et parsimonia ciborum, quam asperam vitam incessit, cui ordeacei panis esca, et abstinentia fuit a vino cum omni sicera ; reclusus insuper quasi heremita in cella artissima. Cilicina non horruit indumenta, recubans quasi delectabiliter, suumque corpusculum fame, frigore, nuditate castigans, et in servitutem redigens, inextinguibili iugiter divinae dilectionis amore flagravit, viamque vitae, quam agendo didicerat, aliis nuntiabat. Talentumque sibi creditum multiplicare studuit, Dominoque suo duplicatum sua suorumque salute veridicus ratiocinator reportavit.

20. Nunc itaque tantum ac talem non immerito nostrae provinciae defensorem credi decet, nobisque reservatum fore dicendum, cum Dominus cuncto orbi ministros verbi sui dirigeret, qui tam immensis divinorum donorum prerogativis refulget, quique in terris positus caelesti factus est conversatione gloriosus. Illum ergo humilibus animorum nostrorum votis obsecremus, ut quoniam ipse iam nunc in caelesti curia thronum iudiciariae potestatis est adeptus, nobis, ante illud terribile omnipotentis Dei tribunal cum venerimus rationem reddituri de universis nostris actibus, dignetur fieri propitius, ac pro nostris erratibus in tam tremendo examine assurgat causidicus ; minus sane quam oportet ibi securos nos futuros timemus ; sed hac in spe fiduciam habemus, quia quod in nobis minus habemus, ipsius suppleri poterit meritis sacris ac precibus intervenientibus, reddetque nobis ex multiplicibus ac frequentibus ipsius sancti intercessionibus. Subveniat nobis in omnibus omnipotens Dominus, cunctisque sancti praeconia celebrantibus, qui vivit et regnat in trinitate et unitate, Deus per infinita saeculorum saecula. Amen.

EXPLICIT VITA SANCTI ELOQUII CONFESSORIS

---

270 reclusus] recluso E^2 283 iudiciariae] iudicariae E^2 285 actibus nostris E^2 287 in hac spe E^3 288 poterit] opportet E^2 294 Explicit... confessoris] E^1, *nihil habet subscriptum* E^3, *in* E^2 *vero legitur* Finit vita sancti Eloquii confessoris *additum secunda manu, ea scilicet quae in reliquis paginis inseruit Vitam S. Hieronymi*

---

266 MATTH. 19, 21.
273-274 Cfr I COR. 9, 27.
275-276 Cfr MATTH. 25, 24.
284 Cfr ROM. 14, 12

Maredsous. D. MISONNE.

NOTICES

A PROPOS DE LA RÉFORME DU PSAUTIER LATIN

L'Église chrétienne sortie du judaïsme est restée fidèle à l'Ancien Testament. Le Psautier, dont l'origine remonte à la liturgie du Temple, est devenu le livre de chant des assemblées chrétiennes. Dans les Églises orientales, une hymnographie exubérante a peut-être pris le pas sur les cantiques inspirés ; mais en Occident, où les hymnes ne tiennent qu'une place secondaire et périphérique dans la liturgie, le Psautier fournit toujours l'essentiel des chants à la messe comme à l'office. La réforme du bréviaire par Pie X a remis en honneur la récitation hebdomadaire des 150 Psaumes. D'autre part, le mouvement biblique et patristique de ces dernières années a éveillé le désir de mieux comprendre l'Écriture dans son sens littéral tout d'abord, mais aussi dans son interprétation chrétienne. Or ce mouvement de retour aux sources pose un problème.

Le Psautier en usage en Occident, depuis que le grec y a cédé la place au latin, est une sous-traduction de la version grecque des Septante. Dès la fin du IIe siècle, nous constatons l'existence d'une vieille version africaine qui est probablement à la base de toute la tradition latine. En tout cas, à partir du IVe siècle, nous trouvons des psautiers locaux qui, malgré leurs divergences, ont un fonds commun. Parmi eux, celui qu'on nomme le vieux-romain resta en usage à Saint-Pierre de Rome jusqu'en ces dernières années. C'est lui aussi qui a fourni les parties psalmiques du missel romain. Cependant saint Jérôme avait révisé le vieux psautier d'après les Hexaples d'Origène. Cette révision entra en usage tout d'abord en Gaule — d'où le nom de Psautier gallican — mais devint ensuite le texte officiel de la Vulgate et du Bréviaire romain.

Quant à la version que saint Jérôme fit plus tard d'après l'hébreu, c'est une œuvre scientifique qui resta confinée dans les manuscrits et n'exerça aucune influence sur la liturgie. Le texte en usage jusqu'à ces dernières années dans l'Église romaine n'est donc qu'un texte vieux-latin revu par saint Jérôme en 387 et qui repose sur les Septante. Or ce texte est très imparfait. Les traducteurs grecs se sont astreints à un mot à mot qui ne suffit pas toujours à donner au texte un sens acceptable, même quand il n'y a pas de contresens. La version latine ne peut pas être meilleure que son modèle, et le lecteur qui la compare avec une traduction moderne éprouve un certain malaise. On a édité des psautiers bilingues qui donnent d'un côté le texte de la Vulgate et de l'autre une version faite sur l'hébreu. Mais peut-on réciter les mots latins en pensant au sens de l'original donné par la version en langue moderne ?

C'est de cette situation que naquit l'idée de substituer au vieux texte latin une nouvelle version faite sur le texte hébreu, compte tenu des travaux des critiques modernes. Tel fut le Psautier publié en 1945 par ordre de Pie XII. La solution paraissait logique ; mais elle ne satisfaisait pas tout le monde. Le Psautier chrétien, ce n'est pas celui du texte massorétique, c'est celui des Septante. C'est ce dernier qui a informé la piété chrétienne dès les premiers siècles. Même quand il n'est pas conforme au texte original, c'est lui qui a été

l'expression de la foi et de la prière des chrétiens. Et puis le texte massorétique n'est pas toujours très sûr ni très clair. Peut-on renoncer au vieux texte, parfois obscur, en faveur d'un texte clair, mais dont la clarté est le résultat de corrections et de conjectures souvent discutables ? Cependant c'est surtout la qualité de la langue du nouveau Psautier qui a soulevé les critiques les plus vives. Dans une intention, louable en soi, de précision et de clarté on y a modifié profondément le vocabulaire et la syntaxe. Bon nombre de mots qui avaient acquis droit de cité dans la langue des chrétiens ont été écartés. Des tournures parfaitement latines ont été corrigées d'après les grammaires scolaires. On a un texte plus clair, mais assez banal, qui donne l'impression d'un thème de bon élève. Ajoutons que musicalement le nouveau texte est peu harmonieux. Ce n'est pas là une impression purement subjective. Elle peut s'appuyer sur des analyses phonétiques très précises.

L'opinion s'est ainsi trouvée divisée. Les uns acceptent le nouveau Psautier d'enthousiasme ou avec des réserves. Les autres s'en tiennent au Psautier gallican, traduction du texte chrétien qui est celui des Septante.

Beaucoup cependant se rendent compte aujourd'hui que ce sont là deux solutions de facilité. Si vénérable que soit le Psautier gallican, il est loin d'être parfait. Le texte latin n'est pas un original, mais une traduction, et des hommes tels que saint Jérôme ou saint Augustin, hommes cependant de tradition, n'ont pas hésité à le corriger avec les moyens dont ils disposaient. Est-il souhaitable qu'on perpétue les contresens, voire les non-sens qu'il contient ? D'autre part, le nouveau Psautier est une expérience dont les résultats ne sont pas satisfaisants. Va-t-on imposer à toute l'Église latine un texte dont les défauts ne sont niés par personne, même par ses auteurs ? Je crois que, à l'heure actuelle, tout le monde est d'accord pour souhaiter une révision plus respectueuse de la tradition. Deux méthodes sont théoriquement possibles : ou bien prendre comme base le nouveau Psautier et le corriger dans le sens de la langue traditionnelle, ou bien prendre comme base le Psautier gallican et le corriger d'après l'hébreu. La première méthode serait l'affaire de philologues spécialistes du latin chrétien. Or, ceux-ci se sont refusés jusqu'à présent à une besogne qui ressemble à un corrigé de thème. Il y aurait trop de changements à faire et on n'aboutirait qu'à un texte artificiel. Reste donc la seconde méthode : reviser le Psautier gallican en le rapprochant du texte original. Dans quelle mesure cette méthode est-elle possible et quels résultats peut-on en attendre ? Tel est le problème que se sont posé dom Salmon et ses collaborateurs en limitant leur enquête à un petit nombre de Psaumes[1].

La première chose à savoir est dans quelle proportion le texte actuel de la Vulgate diffère de l'hébreu. Dom B. Steuert étudie le problème pour les Ps. 20 et 21 (*La Vulgate et le texte massorétique*, p. 23-34). On ne peut cependant comparer que des valeurs bien définies. Or, si nous possédons une bonne édition critique du Psautier gallican, le texte hébreu est loin d'être établi en tout point avec certitude. Les critiques modernes y introduisent des corrections conjecturales, et c'est leur droit. Mais dans une version destinée à la prière chrétienne, il faut se montrer beaucoup plus prudent et n'admettre que des corrections qui sont évidentes ou qui ont un appui dans la tradition. A ce point de vue, les

---

1. *Richesses et déficiences des anciens Psautiers latins* (*Collectanea Biblica Latina* XIII), Rome, Abbaye Saint-Jérôme, 1959, in-4°, 267 p.

Septante fournissent des éléments valables et dom Steuert admet 7 corrections de l'hébreu d'après le grec.

Quel est le résultat de cette étude ? Sur les 166 mots du texte latin du Ps. 20, dom Steuert en élimine 19, soit 11,44 pour cent ; pour le Ps. 21, la moyenne baisse à 7,9 pour cent. Pour les deux psaumes ensemble, on arrive approximativement à 11 pour cent. J'ai fait un calcul semblable pour le Ps. 20 dans le nouveau Psautier. Sur les 166 mots latins, 37 sont éliminés, soit environ 23 pour cent. Si on y ajoute 12 changements de construction, cela fait 49 modifications, soit environ 30 pour cent. La différence est considérable.

Cependant dom Steuert n'a pas tenu compte du point de vue interne du latin, ce problème étant réservé à dom Gribomont et à dom Thibaut (*Méthode et esprit des traducteurs du Psautier*, p. 51-105). Cette étude, qui me paraît être la pièce de résistance du recueil, aurait peut-être figuré plus justement à la fin du volume, en guise de conclusion, car elle anticipe parfois sur les articles suivants. Elle porte sur le Ps. 20, 1-8. Le fait qu'une cinquantaine de pages est consacrée à huit versets montre la conscience que les auteurs ont mise à leur travail. Je regrette cependant qu'ils aient créé une certaine confusion en traitant conjointement de deux problèmes différents. Il y a, d'une part, la méthode de traduction des Septante et, de l'autre, celle des traducteurs latins. Ces derniers ont fait un calque du grec ; mais ils avaient un certain choix tant pour le vocabulaire que pour la syntaxe. Que les Septante choisissent, par exemple, δύναμις pour exprimer la puissance divine est un fait grec. Que les Latins choisissent *virtus* pour traduire δύναμις plutôt que *potentia*, qui serait un calque plus exact, c'est un fait latin sans relation avec le premier. En traitant conjointement des deux points de vue, les auteurs de ce chapitre ont quelque peu embrouillé le problème.

Il m'est impossible de suivre dans le détail les subtiles analyses de mes confrères. Je me permets seulement de poser quelques points d'interrogation au sujet d'affirmations qui me paraissent trop péremptoires.

Est-il bien vrai que δύναμις soit employé pour éviter un anthropomorphisme et que *virtus* réintroduise l'anthropomorphisme (p. 69) ? Δύναμις serait un terme philosophique. Entendons-nous. C'est un terme employé par les philosophes ; mais, en dehors d'un contexte philosophique, il désigne, dans la langue commune, n'importe quelle force physique ou morale. Quant à *virtus*, on nous dit que ce serait un anthropomorphisme « s'il fallait en croire l'étymologie ». Mais précisément, c'est un terme d'usage si courant qu'on ne pensait plus à l'étymologie. Plus loin on nous dit que l'emploi métaphorique de cœur est propre à l'hébreu et qu'il s'est introduit dans les langues modernes sous l'influence de la Bible. Je n'en crois rien. Le vieil Homère employait déjà κῆρ et καρδίη dans ce sens, et on trouve également *cor* dans le même sens chez Cicéron. Quant aux langues modernes, elles ont restreint ce sens au domaine du sentiment.

La critique qui est faite de l'étude sémantique de Mlle H. Pétré sur *misericordia* ne me paraît pas pertinente. On nous dit que pour saisir toute la profondeur religieuse de ce mot « il convient de se mettre dans les perspectives littéraires de l'Église ancienne, à qui les versions bibliques étaient plus familières peut-être que Cicéron » (p. 85). Or précisément, Mlle Pétré s'appuie sur des textes de saint Augustin, lequel connaissait tout aussi bien les versions bibliques que Cicéron. Ce n'est pas Mlle Pétré qui fait le rapprochement avec le *Pro Ligario* de Cicéron, c'est saint Augustin lui-même dans *De civ. Dei* IX, 5.

Saint Augustin n'aurait-il pas saisi le « sens biblique » du mot ? En tout cas, s'il s'agit du « sens chrétien » d'un mot latin, mieux vaut s'en rapporter à saint Augustin qu'aux spéculations d'un philologue moderne qui veut retrouver dans *misericordia* toutes les nuances du *ḥesed* hébreu.

Passons maintenant à la synthèse qui suit cette analyse. Après avoir montré le littéralisme et le sémitisme des Septante et de la vieille version latine, les auteurs consacrent un paragraphe au rayonnement littéraire du Psautier grec. Nous sommes ici au cœur du problème. On peut critiquer la méthode des Septante, ses obscurités, ses inexactitudes. Mais il est un fait incontestable : c'est cette langue qui est à la base du vocabulaire chrétien, et cela dès le Nouveau Testament. Peu importe que ἐλπίς, ἐλπίζω répondent à trois ou quatre racines hébraïques qui évoquent des images différentes. C'est du texte des Septante que nous vient la notion de l'espérance chrétienne. Et s'il est vrai que *ḥesed* signifiait tout d'abord le lien de Yaweh avec son peuple, ce n'est plus le sens de ἔλεος dans *Rom.* xv, 9. J'aurais souhaité que les auteurs insistent davantage sur ce point ; mais l'essentiel est dit.

Vient ensuite un paragraphe sur les tendances spiritualisantes des Septante. Il faudrait ici ne pas confondre ce qui vient des traducteurs et ce qui vient des lecteurs. Que *laetari* évoque un banquet ou des joies spirituelles, que *rex* désigne un roi historique ou le messie, que *salutare* évoque une victoire ou un salut surnaturel, cela ne dépend pas du traducteur mais de l'interprétation que les lecteurs donnent au texte. Au reste, on nous dit que « le passage à l'expression grecque n'a pas de responsabilité particulière dans ce processus » (p. 100). Alors je ne vois pas du tout ce que cela a à faire avec les tendances spiritualisantes des Septante. Cela ne veut pas dire que ces tendances n'existent pas ; je crois au contraire qu'il y en a. Mais les exemples choisis me paraissent assez faibles *(sperare, misericordia, dulcedo)*. Que la confiance de David diffère de l'espérance chrétienne, cela n'a rien à voir avec la besogne du traducteur. Les Septante ont choisi ἐλπίζω pour traduire plusieurs verbes hébraïques et ils ont fourni un mot-clé pour la pensée chrétienne. Mais le verbe ἐλπίζω n'est pas plus spirituel qu'un autre. L'exemple de *misericordia* est mieux choisi. Il représente un choix fait entre plusieurs sens possibles de *ḥesed* et témoigne d'une évolution de la piété juive dans un sens plus spirituel. Quant à *dulcedo*, c'est un fait proprement latin ; mais χρηστός qui est traduit par *dulcis*, ne comporte pas de nuance très particulière. Il est employé dès l'époque classique à propos des hommes, contrairement à ce qu'on semble dire, p. 76, sur la foi de Mgr Ziegler. Mais peut-être s'agit-il de l'emploi dans la Bible grecque. Je crois qu'il aurait été possible de trouver des exemples plus caractéristiques de spiritualisation ; mais les auteurs ont été limités par la brièveté du texte qu'ils avaient pris pour base de leur étude.

Un dernier paragraphe est consacré aux critères d'une éventuelle révision. Nous y reviendrons plus loin.

Le recueil se continue par deux études sur l'œuvre de saint Jérôme, l'une sur le Psautier gallican, par dom A. Thibaut, l'autre sur le Psautier selon l'hébreu, par dom H. de Sainte-Marie. Pour le Psautier gallican, saint Jérôme a procédé à peu près comme pour sa révision des évangiles : il a revu un texte vieux-latin d'après la recension hexaplaire du Psautier grec, éliminant les fautes propres au latin, précisant parfois le vocabulaire, mais respectant dans l'ensemble les formes traditionnelles. Pour la version selon l'Hébreu, saint Jérôme a procédé de la même manière que pour les autres livres de l'Ancien

Testament. S'il subsiste des concordances avec les anciens Psautiers, le Romain et le Gallican, saint Jérôme s'efforce de suivre l'hébreu et de l'interpréter d'une manière correcte, mais toujours très littérale. Il s'écarte parfois de la vocalisation fixée plus tard par les massorètes. Comme il a utilisé les Hexaples, il y a là des données qui représentent une tradition hébraïque authentique. Quant à la qualité de la langue, cette version s'écarte considérablement de la tradition ancienne tant pour le vocabulaire que pour la syntaxe. Du point de vue critique cette nouvelle traduction représente un effort louable pour l'époque. Avec les moyens dont il disposait, saint Jérôme ne pouvait faire mieux. Du point de vue traditionnel, elle était trop hardie pour être acceptée. Nombre d'innovations ne s'imposaient pas. La substitution de *confidere* à *sperare*, de *fiducia* à *spes* éliminait une notion traditionnelle. D'autres changements d'ordre purement littéraires, par exemple *comedere* pour *manducare*, achevaient d'éloigner le nouveau texte de l'ancien.

Le recueil comporte une deuxième partie : les textes dans la tradition. On y trouve tout d'abord une étude du Père J. Daniélou sur l'interprétation du Ps. 22 dans la tradition patristique, puis une autre de dom J. Leclercq sur les commentateurs des Ps. 20-25 au moyen âge. On aurait aimé que ces deux études soient dans le prolongement de celle de dom Gribomont et de dom Thibaut et montrent le développement des idées chrétiennes à partir du vocabulaire des Septante et du vieux Psautier latin. Mais le Ps. 22 est une base un peu étroite. Quant aux commentaires du moyen âge, ils ne font guère que répéter ce qu'on trouve dans les premiers commentateurs.

Le volume se termine par deux chapitres sur l'usage des Psaumes dans la liturgie, et le chant grégorien. Dom P. Blanchard étudie le choix des textes, leur adaptation et les procédés d'utilisation dans la liturgie romaine. On aurait souhaité que l'étude soit étendue aux rites latins différents du romain, puisqu'il s'agit du Psautier latin. Un défaut plus grave est que l'auteur prend la liturgie romaine dans son état actuel. Or notre Graduel a éliminé les versets de l'offertoire et l'indication des psaumes de communion quand l'antienne n'est pas psalmique. Mais, dans ses limites, l'étude est bien menée. Enfin dom E. Cardine montre comment les mélodies grégoriennes ont contribué à conserver de vieux textes dans leur teneur primitive.

Revenons maintenant au problème posé au début et auquel dom Gribomont et dom Thibaut ont proposé une solution à la fin de leur étude. Quelles conclusions peut-on tirer pour une révision actuelle du Psautier ? Aucun des Psautiers anciens ne donne pleine satisfaction. Le Gallican est une révision consciencieuse d'après les Septante. Saint Jérôme l'a expurgé des corruptions proprement latines et l'a amélioré ; mais il y subsiste bon nombre de contresens, voire de non-sens. D'autre part le Psautier sur l'hébreu est trop révolutionnaire et on ne peut l'accepter tel quel. Dom de Sainte-Marie est d'accord avec ses confrères pour l'écarter dans son ensemble. On ne peut pas couper les racines du vocabulaire chrétien qui s'est développé dans le Nouveau Testament et chez les Pères à partir du texte des Septante et des vieilles traductions latines. A ce point de vue, le texte du Psautier gallican doit rester la base du Psautier liturgique. Il faudra garder sa méthode littéraliste et se conformer à son vocabulaire partout où celui-ci s'est imposé dans la langue chrétienne. Là où il y a contresens ou non-sens, le Psautier suivant l'hébreu pourra fournir d'utiles suggestions. Un problème spécial est posé par le temps des verbes. L'hébreu ne connaissant pas l'opposition des temps, mais seulement celle de l'aspect verbal, perfectif ou

imperfectif, les traducteurs latins et grecs se sont contentés d'une transcription matérielle qui ne répond pas toujours au contexte. On peut sans difficulté, quand cela a quelque importance, restituer le temps qui s'impose. Il faut prendre garde cependant, et c'est un point de vue qui n'a pas été envisagé, à l'harmonie du texte. *Laetatur rex* est plus exact que *laetabitur rex* ; mais il fait une mauvaise coupure. Le membre de phrase se termine par trois syllabes longues et, de plus, *rex* devant être accentué, on a deux accents trop près l'un de l'autre. Il est évident qu'en introduisant une syllabe brève on rend le texte plus coulant : *laetabitur rex. Ad te levavi animam meam* me paraît aussi plus harmonieux que *ad te levo animam meam*. Quant à *ad te attollo animam meam*, il est franchement cacophonique. Qu'on nous donne un Psautier clair, d'accord. Mais qu'on nous donne un Psautier qu'on puisse réciter sans s'écorcher les oreilles. Quant à uniformiser les traductions d'un même mot, je n'en vois guère l'utilité et je crains que cela ne mène à des impasses. Les traducteurs modernes ne parviennent pas davantage à une parfaite uniformité. Souvent l'emploi d'un mot est exigé par le contexte. Une traduction ne consiste jamais à remplacer un mot par un mot. On pourrait faire la même besogne pour la Vulgate des évangiles où δόξα est traduit tantôt par *gloria*, tantôt par *maiestas* ou *claritas*, et introduire partout *gloria*. C'est une besogne que saint Jérôme était parfaitement capable de faire, et il s'en est abstenu. Je ne vois pas ce que nous gagnerions à nous montrer plus puristes que lui et je crois que personne ne songe à corriger ainsi le texte des évangiles. Il n'y a pas plus de raison de le faire pour les Psaumes.

En conclusion je dirai que, si j'ai dû relever quelques inexactitudes dans le détail, je suis tout à fait d'accord pour le fond avec mes confrères. La conclusion de ces études est qu'une correction du Psautier latin sur la base du Gallican est possible et souhaitable. On peut le débarrasser de ses erreurs sans rompre avec une tradition qui remonte aux origines de l'Église. Dom Salmon et ses collaborateurs ont indiqué la voie à suivre. Je souhaite qu'ils puissent se mettre à l'œuvre pour réaliser cette révision qui comblera les vœux de tous ceux dont le Psautier est la prière quotidienne.

Mont César. B. Botte.

« SIMPLE » ET « SIMPLICITÉ » CHEZ SAINT JÉRÔME

Les tables générales de Martianay ou Vallarsi pour saint Jérôme ne s'attardent pas sur le mot *simplicitas* : deux lignes pour une seule référence. Dans ses *Anecdota Maredsolana* (t. 3-3, p. 182), dom G. Morin donne plus : deux références. On en trouve quatre pour le *In Hieremiam* aux tables dressées par S. Reiter (*C.S.E.L.*, t. 59). Un peu plus, dans mon édition-traduction du *Jonas*[1]. Le sujet a été abordé par R. Eiswith, *Hieronymus' Stellung zur Literatur und Kunst*[2]. Mais les idées de Jérôme sur la simplicité et le simple ne sont pas tellement sommaires qu'on ne puisse revenir utilement sur cette question.

1. *Sources chrétiennes*, t. 43, 1956, p. 100, n. 2.

2. Wiesbaden, 1955, p. 34-36. — Voir aussi P. Lehmann, *Historisches Jahrbuch* 58 (1938), p. 305-316, *Die heilige Einfalt*.

C. Spicq a étudié *La vertu de simplicité dans l'Ancien et le Nouveau Testament*[1]. Elle est fondamentale, synonyme de perfection, de vie selon la vérité, en toute innocence et probité. Elle implique rectitude, droiture, loyauté, bonne foi, sincérité. Dans son intégrité, elle équivaut à justice, sainteté. Le bien est un, et se trouve dans une seule direction, suivant une voie droite.

Nous ferons bien de ne pas oublier ici le côté péjoratif du mot, car toute simplicité n'est pas vertu. Pour comprendre l'attitude de Jérôme devant la notion paradoxalement complexe *in concreto* de simplicité, qualité ou défaut, il faut se rappeler les principales vues d'Origène, son grand mentor intellectuel, sur ce thème. Ici, l'influence du maître a été durable, car il ne s'agit pas de ses opinions théologiques parfois aventureuses, que Jérôme rejeta dans sa bruyante palinodie des années tournantes, vers 400. L'Alexandrin se défiait de ceux qui pipaient subrepticement les simples par leur beau langage (Ex. h. 3, 2. *G.C.S.* t. 6). Il ne manquait certes pas de sympathie pour ces simples, mais leur naïveté l'agaçait un peu[2]. Quant à la Bible, il avait de l'estime pour la lettre pure et simple, mais combien plus pour la simplicité de la foi, cette virginité de l'âme, une chose admirable (Lev. h. 12, 5 et 7. *P.G.* 12, 541 B, 543 C. *G.C.S.*, t. 6). La foi simple vaut mieux que toute science profane, mais la connaissance de la Bible vaut mieux que la foi simple (In Ps. 36, h. 3, 6. *P.G.* 12, 1341).

Il serait intéressant de rappeler les principales idées des devanciers[3] ou contemporains latins de saint Jérôme. Saint Augustin compare à la terre solide ceux qui n'ont que la foi, mais très ferme ; ils demeurent dans leur baptême avec une fidélité que rien n'ébranle (In Ps. 135, 8. *P.L.* 37, 1759). Ces *minimi*, s'ils persévèrent dans la foi, arriveront à la béatitude mieux que certains esprits critiques (Ep. 120, 1, 4. *P.L.* 33, 454. *C.S.E.L.* 34, p. 707). Augustin appelle gentiment *tardiores* les esprits un peu simples (Lettre à Jérôme 131, 4. *C.S.E.L.* 56, p. 204, 25 = Ep. 166, 4. *C.S.E.L.* 44, p. 550, 10). Son chapitre 10 du livre 11 de la *Cité de Dieu* (*P.L.* 41) est une sublime analyse de la simplicité à partir de la simplicité divine. Jérôme n'aura pas de ces chars de feu pour nous enlever !

Saint Ambroise, psychologue et moraliste comme le Stridonien, note que les anges à Bethléem convoquaient le peuple simple, incapable de déformer leur message (In Luc. 2, 16, § 53. *P.L.* 15). Imitons la simplicité enfantine, « concurrens veritati » (l. 8, § 60). La prudence du serpent doit s'allier à la simplicité (In Ps. 36, § 10. *P.L.* 14). La simplicité des colombes ne se pose pas

---

1. *Revue des Sciences philos. et théol.* 22 (1933), p. 5-26. — Récemment : S. Légasse, *La révélation aux* NHΠΙΟΙ, dans *Rev. Biblique* 67 (1960), p. 321-348. Surtout : O. Hiltbrunner, *Latina Graeca*. Bern, 1958.

2. G. Bardy, *Rech. sur l'hist. du texte et des versions lat. du* De Principiis *d'Origène*, Paris, 1923, p. 10-13. Notons dans la traduction de Rufin des homélies d'Origène sur les *Nombres* un sens assez curieux de *simplex* : « Si la doctrine ecclésiastique existait seule, sans être assiégée par aucune assertion hérétique, notre foi n'aurait pas son aspect clair si précis. Si doctrina ecclesiastica simplex esset, et nullis extrinsecus haereticorum dogmatum assertionibus cingeretur, non poterat tam clara et tam examinata videri fides nostra » (Num. h. 9, 1. *G.C.S.*, t. 7, p. 55, 10).

3. Sur Tertullien : P. de Labriolle, *Tertullien*, Paris, 1924, 2e éd., p. 109, n. 1. Cfr E. de Faye, *Clément d'Alexandrie*, Paris, 1898, p. 134-5, 299 (2e éd., 1906). Saint Hilaire de Poitiers nous rappelle la nécessité de revenir à la simplicité des enfants (In Mt. 18. *P.L.* 9, 1018. Cfr Jérôme, In Mt. 18. *P.L.* 26, 128 = *Vallarsi* 137).

volontiers en notre monde troublé (De Noe, § 64. *P.L.* 14). Dans ses commentaires du Ps. 35, § 9, du Ps. 61, § 21, Ambroise s'extasie sur la simplicité, si riche en sa sécurité, en sa pureté.

Un martyr de Scilli, en 180, appelait notre religion « le mystère de simplicité [1] ».

De même, la Bible pour saint Jérôme est simple, d'une belle unité : c'est le Seigneur qui a parlé dans les prophètes et les évangiles (In Mic. 7, 7. *P.L.* 25-2, 1222 B = *Vallarsi* 521 B). Le Christ a rompu les sceaux de toutes les Écritures qui forment un seul livre, unique parce que inspiré par un seul et même Esprit (In Is. 29, 12. *P.L.* 24, 332 A = *Val.* 393). En cela, Jérôme fait écho à Origène [2]. Ignorer les Écritures, c'est ignorer le Christ (In Is. prol. 1. *P.L.* 24, 17 B = *Val.* 1-2).

Cette parole de Dieu, exprimée dans la Bible, autre manne, autre pain céleste [3] (In Eccl. 12, 3. *P.L.* 23, *Val.* 488 = *Corpus Christ.* 72, p. 353, 144) mérite autant de respect que le corps et le sang du Seigneur qui se donne en nourriture.

Jérôme est hanté, fasciné par cette unité magnifique de l'Écriture où tout est dans tout, où tout converge. Son idéal est d'imiter la « simplicité des Écritures [4] » (Ep. 36, 14, 2) qui s'adressent à tous en un langage simple — mais de tonalité vulgaire, scandale pour certains doctes. Force, mais aussi faiblesse relative de l'Écriture et de ses disciples !

Ancien élève des rhéteurs, habitué à juger de la littérature et de la vie selon les normes du goût antique, Jérôme ne pouvait pas ne pas sentir profondément les déficiences stylistiques de la Bible, au moins dans ses vieilles traductions, la faiblesse apparente de la simplicité chrétienne en face de la duplicité et des roueries du paganisme lettré. Mais l'auteur chrétien doit se rendre accessible à tous, même à ceux qui sont peu lettrés. Laborieuse simplicité ! Jérôme, vers 377, dans son Ep. 10, 3, nous confie que pour écrire son *Paul* il s'est donné beaucoup de mal à abaisser son style, à se mettre à la portée des simples [5]. Toujours la bouteille, même emplie d'eau, conserve l'arôme de son premier liquide. Pour ne pas troubler les simples qui psalmodient par cœur [6], Jérôme

---

1. *Vies des Saints* par les Bénédictins de Paris, t. 7, Paris, Letouzey, 1949, p. 379.

2. Par exemple, Num. h. 9, 4. *G.C.S.*, t. 7. Daniélou, *L'unité des deux Testaments dans l'œuvre d'Origène*, dans *Rev. des sc. relig.* 22 (1948), p. 27-56.

3. Ep. 78, 15, 4. *C.S.E.L.* 55. Cfr Origène, Gen. h. 10, 3. *Sources chrét.*, p. 189, n. 3.

4. In Gal. prol. 3. *P.L.* 26, 401 B = *Val.* 487-8 : la vraie sagesse a dans les épîtres de nos rustres pêcheurs majesté et grandeur, tandis que les lettrés du siècle ont arrogance et vanité.

5. « Cette humble partie du travail littéraire, qui consiste surtout à éteindre et à effacer, partie si peu comprise des personnes inexpérimentées, qui ne peuvent se figurer ce qu'il en coûte à l'art de se cacher... » (E. Renan, *Essais de morale et de critique*, Paris, 1860, p. 132). Et d'employer des mots, des tours populaires et vulgaires. Qu'on imagine un lettré délicat, comme un Valery Larbaud, usant d'un vocabulaire et d'une syntaxe jocistes !

6. « ... aliud sit in Ecclesiis Christo credentium Psalmos legere, aliud Iudaeis singula verba calumniantibus respondere » (Prol. in Ps. iuxta Hebr. *P.L.* 28, 1126 A = *Biblia sacra... monachorum abbatiae S. Hieronymi in Urbe O. S. B.*, t. 10, Rome, 1953, p. 7, 3). — « Fiet unum atrium et unus pastor (Ioh. 10, 15) : hoc enim graece αὐλὴ significat quod Latina simplicitas in ovile transtulit » (In Ez. 46, 21. *P.L.* 25, 465 C = *Val.* 584).

a conservé, dans le psautier dit gallican, bien des formules contestables provenant des anciennes versions exécutées sur le grec. On peut s'inspirer d'Hégésippe qui a usé d'un langage simple *(sermo simplex)* dans ses *Histoires des Actes de l'Église* pour exprimer les dires de ceux dont il résumait la vie[1].

Il y aurait beaucoup à dire sur ce que Jérôme pense de la simplicité du style. Il anathématise le dilettantisme littéraire, en coquetterie avec les classiques païens (Ep. 22, 29, 7 ; Ep. 22, 30, 4). Dans ses commentaires, il vise avant tout à être compris, dût-il employer des mots vulgaires (Ep. 64, 11, 2 ; In Ez. 40, 6. *P.L.* 25, 378 B = *Val.* 472). Il a plusieurs maximes bien balancées sur rusticité et simplicité : une vérité dite avec rusticité vaut mieux qu'une fausseté éloquente (Ep. 18 A, 4, 2). La sainte simplicité vaut mieux que la rusticité verbeuse (Ep. 57, 12, 4). Une rusticité sainte vaut mieux qu'une méchanceté docte (In Eph. prol. 3. *P.L.* 26, 515 B = *Val.* 633-4), ou qu'une éloquence pécheresse (Ep. 62, 2, 3). Jérôme aime emplir ses œuvres de réminiscences ou de citations de l'Écriture (Ep. 117, 12, 2). Il ne faut pas se choquer du langage simple et comme vulgaire de la Bible, parfois maladresse des traducteurs, mais parfois voulu, apte à une instruction populaire, mais susceptible d'interprétations profitables au savant comme à l'ignorant (Ep. 53, 10, 1). Jérôme est indulgent aux saintes violences des saints, à leurs éclats, à leurs échappées (In Gal. 5, 12. *P.L.* 26, 405 D = *Val.* 493). Sa mauvaise santé l'empêche de limer son style ; sans ce lent travail, on a l'air d'un nouveau riche (*divitum rusticorum*) que ses dehors cossus déparent plus qu'ils ne parent (In Gal. prol. 3. *P.L.* 26, 400 BC = *Val.* 485-6). Mais un style trop fourbi ne risque-t-il pas de prendre les apparences d'un style fourbu ? Lorsque Jérôme dit : « Omnes liberi viscera sunt parentum » (In Philem. 12. *P.L.* 26, 612 C = *Val.* 756), son assertion est littérairement irrépréhensible. Mais qu'il se garde bien de broder sur ce thème ! Il en viendrait à une gentillesse comme : « Propria viscera idolis immolarant, ventres suos sepulchra facerent liberorum[2] » (In Hierem. 19, 9. *C.S.E.L.* 59, p. 235, 6). Guidé par l'Ecclésiaste, il estime vanité ces fignolages qui tournent dans le même cercle, ce travail d'un auteur au profit des autres, cette sueur du mort devenue friandise des vivants (In Eccl. 2, 20. *P.L.* 23-2, *Val.* 405 = *C.C.* 72, p. 271, 338).

Cependant les prestiges littéraires sont puissants sur le Stridonien. Dans sa Chronique, il parle avec estime d'un poème compliqué qui valut à Publilius Optatianus Porfirius son rappel d'exil par Constantin. Or, note le sage Tillemont, M. Valois dit que « le travail d'une composition si gesnée n'est pas moins ridicule que grand[3] ». Si le travail du style, dans les commentaires sacrés, n'est pas inspiré par l'amour du Christ, ce travail est vain[4] (In Gal. 5, 26. *P.L.* 26, 424 C = *Val.* 517 D).

1. De viris, 22. *T. U.* 14-1 ; Richardson, p. 20, ou *P.L.* 23. De même, sermo simplex, simplicia verba (In Gal. prol. 3. *P.L.* 26, 401 B = *Val.* 487-8) : un langage simple pour rendre les paroles simples des Apôtres.

2. Cfr P. Antin, *Touches classiques et chrétiennes juxtaposées chez S. Jérôme*, dans *Rev. de Philologie* 34 (1960), p. 58-65, spécialement p. 64.

3. Chron. an. 329, éd. Helm (*G.C.S.* Eusèbe, t. 7, 1956, p. 232, 20). Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. 4, p. 222.

4. Cfr Érasme, *Enchiridion* (*De armis...* : « Omnia ad Christum referantur » ; *canon IV* : « Literas amas, recte, si propter Christum »).

Épiphane se fait lire par les doctes pour ce qu'il dit, et par ceux qui sont médiocrement cultivés (simplicioribus) pour la manière dont il le dit[1] (propter res... propter verba). Mais saint Hilaire de Poitiers « se guinde sur son cothurne de Gaulois et, pavoisé de fleurs grecques, il s'embrouille parfois dans de longues périodes, en sorte que les frères un peu simples sont loin de pouvoir le lire » (Ep. 58, 10, 2). On doit s'adapter à son public, être simple pour les simples. Jérôme oppose plus d'une fois simple et docte. Voici quelques-unes de ces antithèses : sapientes — indocta... turba (In Is. 1, 3. *P.L.* 24, 27 B = *Val.* 13) ; doctores — imperitum vulgus (In Is. 1, 5. col. 29 B = *Val.* 15) ; eruditi et vulgus indoctum (In Is. 9, 14. col. 131 C = *Val.* 138 fin) ; vulgus indoctum — sacerdotes... qui habuerunt clavem scientiae (In Is. 28, 3. col. 327 A = *Val.* 386) ; indocto populo — praeceptoribus (In Is. 29, 12. col. 332 B = *Val.* 393). Il y a si loin, du savant au simple ! (In Dan. 12, 4. *P.L.* 25, 576 D = *Val.* 726). Le simple est méprisé par le demi-savant : « certains, avec un front plissé, un soucil baissé et des paroles pesantes, revendiquent pour eux une autorité de docteurs et de juges ; non que leur science ait rien qui mérite arrogance, mais ils voient que les frères simplets, en comparaison de leur savoir, ignorent un certain nombre de choses » (In Eph. 4, 2. *P.L.* 26, 494 A = *Val.* 607 C). Le piquant est qu'on peut voir dans l'Église fleurir tout ce qu'il y a de plus inhabile : tandis que le savant se cache dans l'ombre, souffre persécution ; non seulement il est mal vu, mais il crève de misère, de faim (In Eccl. 9, 11. *P.L.* 23-2, *Val.* 465 = *C.C.* 72, p. 329, 279). Vision fugitive, inspirée par Qoheleth et insolite chez Jérôme, du cercle de mépris se refermant, englobant le simple et le savant !

Le chrétien simple est méprisé par l'hérétique ou le philosophe, lequel, comme Moab, a la superbe injurieuse. Il dédaigne si bien la simplicité ecclésiastique qu'il tient tous les hommes de l'Église pour des bêtes... Mais il arme sa bouche contre le Créateur même, il vilipende ses prophètes, s'autorisant fallacieusement du texte évangélique où le Sauveur dit : Tous ceux qui sont venus avant moi furent des voleurs et des larrons (Ioh. 10, 8). Il va jusqu'à appeler Moïse, le serviteur de Dieu, un homicide ; il vilipende Josué, fils de Nauè, comme un homme sanguinaire... et David... comme un assassin et un adultère[2] (In Is. 16, 6. *P.L.* 24, 236 B = *Val.* 272 A). Ces hérétiques aristocrates bafouent « l'Église du Christ qui ne vient ni de l'académie ni du lycée, mais n'est qu'un ramassis de la vile populace » (In Gal. prol. 3. *P.L.* 26, 400 D = *Val.* 485-6). L'hérétique fait peu de cas de la simplicité de l'Église et trouve que sa foi est seulement impéritie (In Abd. 4. *P.L.* 25-2, 1103 D = *Val.* 368 C).

Certains chrétiens prêtent le flanc à ce mépris par une sécurité trop facile. « Je suis stupéfait profondément, s'écrie Jérôme, en voyant des gens estimer que notre foi et que l'espérance chrétienne peuvent se contenter à peu de frais *(simplicitate contentam)* car il est écrit : La parole de Dieu, brillante, illumine les yeux (Ps. 18, 9), et que nous ne devons pas chercher plus que ce qui est prescrit ; alors que toute l'Écriture, et spécialement les prophètes, sont enveloppés dans les mystères futurs, pour stimuler notre intelligence, en visant la parole évangélique : Demandez, vous recevrez ; cherchez, vous trouverez ; frappez, on vous ouvrira (Mt. 7, 7)»(In Is. 18, 1. *P.L.* 24, 246 BC = *Val.* 284-5).

Heureusement, l'Église a des travailleurs, des penseurs capables de tenir tête aux doctes du dehors. Le *De viris* ou *De scriptoribus ecclesiasticis* a été composé

1. De viris, 114. *T.U.* 14-1 ; Richardson, p. 51 ou *P.L.* 23.
2. Cfr in Ez. 30. *P.L.* 25, 291 D = *Val.* 360 ; 34, col. 330 A = *Val.* 410.

par Jérôme pour prouver cette valeur intellectuelle des chrétiens. Écoutez ce cri de l'apologiste : « Qu'ils (Celse, Porphyre, Julien et compagnie) ne reprochent plus à notre foi de n'être que simplicité rustique ; qu'ils reconnaissent plutôt leur incompétence ! » (De viris, prol. *T.U.* 14-1 ; Richardson, p. 2, 17. *P.L.* 23, 603 C = *Val.* 823).

Que peut le pauvre simple contre les machines de guerre de la dialectique ? « Je pense que les pauvres, ce sont ceux qui se contentent de la foi simple, et qui ne peuvent répondre à la malice des hérétiques » (In Amos, 5, 11. *P.L.* 25-2, 1046 C = *Val.* 294 C). On bouleverse les décrets simples de la foi ecclésiastique avec les ruses de l'art dialectique (Ep. 98, 5, 5 de Théophile d'Alexandrie trad. par Jérôme). Les hérétiques s'applaudissent de leur dialectique, de leur rhétorique et de toutes leurs opinions sophistiquées ; ils dédaignent la rusticité de l'Église comme indigne de leurs mystères qu'ils se sont fabriqués comme des idoles ; ils la considèrent comme rien (In Soph. 2, 8. *P.L.* 25-2, 1365 CD = *Val.* 706-7). Dans son *Peri archon*, Origène impose les folies des philosophes à la simplicité chrétienne (Ep. 124, 6, 1). Au catholique Atticus, le pélagien Critobule réplique : « Tu me presses avec la dialectique, tu ne parles pas avec la simplicité chrétienne » (C. Pelag. 3, 3. *P.L.* 23, 572 A = *Val.* 784).

Les hérétiques, s'ils ont bonne apparence, trompent les cœurs des frères un peu simples (In Mt. 7, 15. *P.L.* 26, 48 B = *Val.* 40). Rufin excite contre Jérôme la malveillance des gens simples et incompétents, grâce à sa faveur dans ce milieu (C. Rufin. 3, 25. *P.L.* 23, 476 C = *Val.* 555). Rufin s'efforce de se jouer de la simplicité de ses auditeurs, mais il se joue de sa foi, ou plutôt de sa mauvaise foi (Ep. 126, 1, 3). Ces gens-là trompent les simples sans instruction par leur mauvaise foi, mais ils ne peuvent tromper ceux qui méditent la loi de Dieu jour et nuit (Ep. 133, 3, 1).

Il y a une catégorie spéciale de simples très naïfs : ce sont les braves guides pour touristes de Terre sainte, ou ceux qui composent leurs boniments. Quelques frères assez simples pensent que le mont des Béatitudes est le mont des Oliviers : mais il n'en est rien ! (In Mt. 5, 1. *P.L.* 26, 33 D = *Val.* 23 A). « Des frères assez simples montrent des pierres rouges, soit parmi les ruines du temple et de l'autel, soit au sortir des portes menant à Siloé ; ils croient qu'elles sont souillées du sang de Zacharie. Nous ne condamnons pas une erreur qui vient de la haine des Juifs et d'une piété de bonne foi » (In Mt. 23, 35. *P.L.* 26, 174 A = *Val.* 191 A). « C'est un rite chez les guides des lieux saints dans cette province de montrer dans l'enceinte du temple les degrés de la maison d'Ézéchias ou d'Achaz, ces degrés que le soleil avait descendus. Mais jamais je ne croirai — pour Achaz, ce serait un comble, lui qui fut un roi impie ! — qu'un saint roi ait pu avoir sa maison dans le temple de Dieu » (In Is. 38, 8. *P.L.* 24, 392 A = *Val.* 470 A).

On pourrait mettre dans le même sac que ces guides les exégètes *simpliciores* qui, pour donner tout à Dieu et rien à l'homme, ôtent un *non* du texte sacré (In Gal. 5, 8. *P.L.* 26, 402 B = *Val.* 488), ou bien pensent, comme les latins un peu simples, qu'on a eu la forme *Saulus* avant la forme *Saul* (In Philem. 1. *P.L.* 26, 603 B = *Val.* 745 C), ou bien prennent avec simplesse les métaphores bibliques d'une manière anthropomorphique, ἀνθρωποπαθῶς[1] ! Les ébionites,

1. G. Morin, *Anecd. Mareds.*, t. 3-3, p. 6, 20 = *C.C.* 78, p. 360, 162 ; t. 3-1, p. 7, 17 et 51, 21 = *C.C.* 72, p. 182, 18 et 211, 13. L'adverbe grec revient au moins dix fois dans Jérôme, soit, dans l'ordre chronologique : Q. heb. Gen. 18, 10. *P.L.* 23-2,

demi-chrétiens, demi-juifs, ont reçu le nom de « pauvres » à cause de leur sens terre à terre, *pro humilitate sensus* (In Is. 66, 20. *P.L.* 24, 672 B = *Val.* 823 E).

L'allégorie ingénieuse et la polémique simplificatrice ont vite fait de comparer les *simpliciores* aux bêtes. Au reste, Jérôme lui-même note avec complaisance, en attendant les quatrains de Péguy dans *Ève*, que « le Seigneur ne trouve point de place chez les hommes, chez Platon, chez Aristote, mais dans une crèche, entre des bêtes, des animaux, parmi les simples et les innocents[1] ». Ailleurs nous apprenons que les brebis mères d'Isaïe 40, 11 (*P.L.* 24, 404 C = *Val.* 485 BC) sont les Apôtres, les hommes apostoliques et tous les Docteurs de l'Église qui enfantent le salut d'une multitude. Les hérétiques, eux ne se gênent pas pour considérer les hommes de l'Église comme des bêtes (In Is. 16, 6. *P.L.* 24, 236 B = *Val.* 272 A). Ils groupent contre la maison de Dieu tous ceux qui n'ont pas de raison et qui sont semblables à des troupeaux à cause de leur innocence excessive (In Ez. 13, 4. *P.L.* 25, 110 D = *Val.* 125 A). Misérable peuple, mené par des maîtres comme une bande d'animaux ! (In Ez. 7, 11, col. 66 C = *Val.* 67 E). Parfois les besoins du commentaire allégorique amènent Jérôme à prédire une triste fin au simple : « Celui qui se contente de la simple foi demeure bien dans l'Église, mais à la manière des bêtes. Il ne progresse en aucune bonne œuvre ; il n'imite pas la fourmi qui pendant la moisson se prépare et amasse des réserves : il mourra de faim » (In Ez. 6, 12. *P.L.* 25, 61 C = *Val.* 61 AB). C'est un honneur d'être brebis du Seigneur : « Il guide le peuple simple qu'il appelle son troupeau » (In Mic. 3, 1. *P.L.* 25-2, 1178 D = *Val.* 465 D). Jérôme distingue peuple et brebis : « peuple s'applique à ceux qui usent de leur raison, brebis à ceux qui ne s'en servent pas encore, mais se contentent de la simplicité. On les nomme l'héritage de Dieu » (In Mic. 7, 14, col. 1227 A = *Val.* 527 B). Certains, à cause de leur simplicité, sont des bœufs et des brebis (In Ioel 1, 17. *P.L.* 25-2, 960 D = *Val.* 182 D) ; ou ce sont les peuples qui sont des troupeaux (In Amos, 1, 2, col. 994 A = *Val.* 226 A). Il y a dans l'Église plus de bêtes de somme que d'hommes, plus de brebis que d'esclaves, de servantes et de domestiques. Ils travaillent dans l'Église sans user de leur raison, sans connaître l'Écriture (In Eccl. 2, 7. *P.L.* 23, *Val.* 399 = *C.C.* 72, p. 265, 126). Mais il peut arriver que le saint tombe ou que le pécheur se relève, que le savant aboutisse à l'enfer, tandis que le simple et le rustre, animal domestique en comparaison, vive mieux, soit couronné du martyre et devienne habitant du paradis (In Eccl. 3, 21. *Val.* 417 = p. 282, 344).

Les commentaires de Jérôme ne sont pas destinés au simple quasi illetré, encore qu'ils tiennent compte des esprits peu agiles[2]. Jérôme est du reste convaincu que pour s'informer utilement sur l'Écriture, il ne doit pas consulter les hommes simples de l'Église, car leur grâce est différente, et chacun abonde dans son sens (dans une maison considérable de père de famille, on dira que

---

Val. 333 = *C.C.* 72, p. 22, 25 (vers 390) ; In Zac. 1, 14 et 14, 3. *P.L.* 25-2, 1426 B, 1523 B = *Val.* 787 fin, 914 (vers 406) ; In Mal. 1, 2, col. 1546 D = *Val.* 946 (vers 406) ; In Dan. 9, 18. *P.L.* 25-1, 541 A = *Val.* 679-80 (vers 407) ; In Is. 1, 14. *P.L.* 24, 35 B = *Val.* 21 (vers 408) ; In Hierem. (après 414) : voir au mot l'index de Reiter, 4 fois.

1. *Anecd. Mareds.*, t. 3-2, p. 245, 13 = *C.C.* 78, p. 275, 71.

2. P. Antin, *S. Jérôme et son lecteur*, dans *Rech. de sc. relig.* 34 (1947), notamment p. 87, n. 38 et p. 88, n. 57. In Soph. 2, 7. *P.L.* 25, 2, 1361 D = *Val.* 702 ; In Is. 60, 17. *P.L.* 24, 596 B = *Val.* 728.

grande est la diversité des ustensiles) ; il doit consulter ceux qui ont appris leur art d'un artiste (Ep. 119, 11, 3). Il se défie des autodidactes[1].

Malheureusement, le sens du texte à expliquer n'est pas toujours « simple et clair[2] (apertus) » (Ep. 65, 4, 1).

Jérôme sait rendre justice à ce qu'il y a de bon et d'admirable dans la psychologie du chrétien rudimentaire. « Ceux de l'Église sont simples : ils n'ont pas de machinations, nihil habent praeparatum » (*Anecd. Mareds.*, t. 3-2, p. 284, 9 = *C.C.* 78, p. 319, 184). Le pauvre et le juste est celui qui dans l'Église n'a pas la science des Écritures, mais se contente de sa simplicité, et exécute les commandements qui ont été formulés (In Amos 2, 6. *P.L.* 25-2, 1006 D = *Val.* 242 D). Il y a du reste toute une gamme de simplicité, comme Jérôme nous l'apprend dans l'allégorie de la bette. L'incroyant est bette crue. Celui qui se contente de la simple foi, sans raisonnements pour chercher la vérité de nos dogmes, et accomplit les œuvres de justice, peut être une bette cuite. Il y a aussi les tièdes, les endormis ; celui qui flotte indécis entre vice et vertu et accède au service de Dieu avec un cœur double, est une bette à moitié cuite (In Is. 51, 20 LXX. *P.L.* 24, 493 B = *Val.* 598). Le vrai pauvre de la Bible est l'homme de l'Église, content de la simplicité de la vérité, qui ne recherche pas le confort des hérétiques, l'éclat de l'éloquence, les richesses des arguments (In Amos, 4, 1. *P.L.* 25-2, 1025 A = *Val.* 267 A). Mais ce pauvre verra un jour affluer les richesses profanes, butin opulent. « Les plus éloquents seront amenés à la foi du Christ, la sagesse des sages sera folie, la prudence des prudents sera réprouvée, afin que ce qui est folie de Dieu soit plus sage que les hommes » (I Cor. 1, 25) (In Is. 60, 11. *P.L.* 24, 594 A = *Val.* 725 E).

Heureuse simplicité, qui sert de plastron dans les joutes théologiques ! Si vous reprenez un coupable, il plaidera sa simplicité ; si vous le convainquez de rouerie, il confessera son impéritie, pour échapper à la note mauvaise. Alors vous, l'accusateur, vous passerez calomniateur, et lui que l'on reprend, il sera jugé non pas hérétique, mais rustre (C. Ioan. 1. *P.L.* 23, 355 A = *Val.* 407).

Jérôme aime les simples. S'ils ne sont pas comparables à la splendeur du firmament, ils sont cependant semblables aux étoiles, d'après Théodotion et les LXX (In Dan. 12, 1. *P.L.* 25, 576 D = *Val.* 726 D). Ils tiennent d'instinct à cette tradition ecclésiastique pour laquelle Jérôme professe un attachement réfléchi[3].

Il veut se mettre à la portée des petits. « Rampons (haereamus terrae), dit-il, à cause des esprits un peu simples » (*Anecd. Mareds.*, t. 3-2, p. 53, 20 = *C.C.* 78, p. 59, 136). « Je parle avec quelque simplicité pour les frères un peu simples incapables de comprendre ce qui serait plus élevé » (t. 3-2, p. 124, 21 = *C.C.* p. 139, 197). « Je donne un exemple pour que ceux qui sont un peu simples puissent saisir ce qu'on dit. Tu vas à la ville, en moine, tout seul. Tu commences à

---

1. Antin, *Essai sur S. Jérôme*, Paris, 1951, p. 26, n. 1, 120, 142, 148, 204 « Je dois indiquer aux miens, avec simplicité, ce que j'ai appris » des hébraïsants (In Naum, 2, 1. *P.L.* 25-2, 1243 D = *Val.* 550 A).

2. « Si simplex esset historia... » (*Anecd. Mareds.*, t. 3-3, p. 51, 11 = *C.C.*78, p. 404, 11). La réponse aux questions ne sera pas toujours évidente, *aperta* (Ep. 120, 4, 6), brève et nette, *absoluta* (C. Rufin. 1, 29. *P.L.* 23, 420 B = *Val.* 484).

3. Cette force de tradition a son analogue païen. J. C. Plumpe, *Wesen und Wirkung der auctoritas maiorum bei Cicero*, Munster, Bochum, 1935. H. Roloff, *Maiores bei Cicero*, Göttingen, 1938. A. Magdelain, *Auctoritas principis*, Paris, 1947 (*Coll. d'études latines* 22).

y circuler, tu entends une clameur au cirque. On te dit : 'Viens voir le cirque.' Tu réponds : 'Ce n'est pas permis, je ne peux pas y aller.' Si on te montre une foule immense et si on te dit : 'Il y a là 200.000 hommes. Alors, ils vont tous périr, et tu seras seul sauvé ?', tu dois comprendre que c'est une hécatombe (symptoma) du diable, autrement dit tu dois savoir que plusieurs tombent ensemble » (*Anecd. Mareds.*, t. 3-2, p. 116, 5 = *C.C.* 78, p. 129, 80).

Pour ses lecteurs d'esprit lent, Jérôme utilise, pour présenter son texte biblique, les *cola* et *commata* de l'antiquité classique (traduction d'Isaïe, prol. ; trad. d'Ézéchiel, prol. *P.L.* 28, 771 B, 938-9).

Il reste que, si sympathiques que puissent être par certains côtés les simples, ils sont légers dans l'Église et bien différents des « hommes robustes de la vraie foi. » Ils sont semblables à ces insectes qu'une moustiquaire maîtrise : elle serait inefficace contre des animaux plus forts (Ep. 140, 12, 3).

Faut-il souhaiter la prudence à ces petits ? Quelques précisions, ici, seront utiles. La sagesse est connaissance des choses visibles et invisibles ; la prudence, des choses visibles (In Is. 5, 21. *P.L.* 24, 87 B = *Val.* 83 B). Cependant la *prudentia* du centurion, son intuition, sut voir la divinité cachée sous une enveloppe corporelle (In Mt. 8, 5. *P.L.* 26, 51 C = *Val.* 44). La prudence de l'homme habile s'oppose à l'esprit prophétique (trad. de Daniel, prol. *P.L.* 28, 1293 B). La prudence sans bonté est méchanceté[1]. La simplicité sans la raison s'appelle sottise (In Osee, 7, 11. *P.L.* 25-2, 878 C = *Val.* 76 B).

Jérôme à plusieurs reprises note le cas où des hommes simples sont élus évêques. Tout d'abord, bien entendu, dans son commentaire, dicté vers 388, sur Tite 1, 9 (*P.L.* 26, 569 D = *Val.* 703-4) : « Si l'évêque a tout bonnement une vie sainte, cela lui sera utile personnellement. Mais s'il a de l'instruction, la doctrine avec la parole, il peut instruire aussi les autres ; non seulement instruire les siens, les former, mais aussi réfuter les adversaires. S'ils ne sont pas réfutés, convaincus, ils peuvent facilement pervertir les cœurs des simples. Ce passage va contre ceux qui se laissent aller à l'inertie, au repos, au sommeil, et croient pécher s'ils lisent l'Écriture, qui méprisent comme bavards inutiles ceux qui méditent jour et nuit la Loi du Seigneur ; ils ne remarquent pas que l'Apôtre, après avoir détaillé les qualités de l'évêque, lui a prescrit également la doctrine. » Plus tard, vers 392, Jérôme déclare que les « simples », une fois élus évêques, doivent s'instruire pour n'être pas dépassés par les laïcs (In Agg. 2, 12. *P.L.* 25-2, 1407 B = *Val.* 761 A). L'Église du Christ est détruite de fond en comble si les laïcs sont meilleurs que les clercs[2] (In Tit. 2, 15. *P.L.* 26, 590 C = *Val.* 729 A). Vers 393 (C. Iovin. 1, 34. *P.L.* 23, 257 D = *Val.* 291-2), Jérôme revient sur les élections épiscopales : « Beaucoup sont élus évêques non pas tant pour eux-mêmes que contre quelqu'un. Pour certains, la seule simplicité attire le suffrage ; on les oppose à la prudence et à l'habileté d'un autre comme à une perversité. Parfois le jugement du peuple, de la masse, est en défaut, et pour choisir le clergé, chacun suit ses goûts, en sorte qu'on se

1. Jonadab, le mauvais génie d'Amnon, est *prudens* dans 2 R. ou 2 S. 13, 3. — Notons l'emploi ironique de la formule protocolaire « ta prudence » au début du *C. Rufin.* 3, 1 (*P.L.* 23, 457 A = *Val.* 531). Cfr 3, 22, col. 474 A = *Val.* 552.

2. Jérôme ne semble pas très chaud pour ce qu'il appelle vers 412 la *laica vilitas* (In Ez. 48, 13. *P.L.* 25, 484 D = *Val.* 608 A). Mais plus loin il proclame que tous les ouvriers (laïcs) à l'envi doivent édifier l'Église (48, 18, col. 486 C = *Val.* 610). Le plus obscur des efforts n'est pas méprisable (486 D) : qu'on pense au « denier » de la veuve.

cherche non pas un bon prélat, mais un prélat à sa ressemblance. » Les gens mariés, la majorité, prennent un marié. « D'aventure, cela arrive par la faute des pontifes, qui prennent pour le clergé non les meilleurs, mais les plus politiques, et font aux âmes simples et innocentes une réputation d'inhabileté, ou bien octroient les postes, comme on ferait pour une administration séculière, à des proches ou parents, ou bien cèdent aux pressions des riches. Le pire est qu'ils confèrent l'ordre clérical à ceux qui les ont conquis par leurs flagorneries. »

Cependant la science est nécessaire au prêtre. L'*innocentia* ne suffit pas (Ep. 64, 20, 4). Celui qui est saint *(iustus)*, s'il n'est pas instruit, est aussi loin du sage saint *(iustus)* que les lueurs stellaires de la lumière du firmament (In Eph. prol. 3. *P.L.* 26, 515 A = *Val.* 633-4). Pour Théodotion, il y a autant de distance entre la sainteté instruite et la sainte rusticité qu'entre le ciel *(docti)* et les étoiles *(absque doctrina iusti)* (In Dan. 12, 1. *P.L.* 25, 576 D = 726 D). Une sainte rusticité n'est utile qu'à elle-même : elle peut édifier par le mérite de sa vie l'Église du Christ, mais elle lui est nuisible si elle ne peut résister aux objections (Ep. 53, 3, 4). Une vie honnête *(innocens)* et sans phrases est utile par l'exemple qu'elle donne, mais peut nuire par son silence. Il faut les abois du chien, le gourdin du berger pour effrayer la rage du loup (Ep. 69, 8, 8). Une vaine science *(rerum eruditio)* est inutile sans la science de Dieu (Ep. 64, 21, 2).

Les mots « simple » et « simplicité » reviennent plus d'une fois dans la polémique de Jérôme[1]. Tandis que Rufin appelle son adversaire « frère très cher » et « fils très cher » (*Apol.* 2, 41 et 48 ; éd. Simonetti, p. 330, 2 et 346, 5), Jérôme emploie le vocatif ironique « amice simplicissime » (C. Rufin. 1, 9. *P.L.* 23, 403 C = *Val.* 465). Il reproche à Rufin de retrancher dans Origène tout le nocif, à cause des simples (1, 7, col. 402 A = *Val.* 462). Il s'écrie : « Tu abuses de notre simplicité ... mais cela est excusable, venant d'un homme sans malice *(simplicis)* ; les connaisseurs ne peuvent s'y tromper, mais un semblant d'innocence pipera les ignorants » (2, 5 et 2, 7, col. 427 C = *Val.* 493 ; 430 A = *Val.* 496). Jérôme discerne que Rufin veut toucher le cœur des simples (1, 1, col. 397 A = *Val.* 457), mais il ne peut feindre la simplicité : on surprend l'homme habile en mal de malice (398 A = *Val.* 458). On fait grief à Jérôme des louanges de cet ami archisimple (1, 2, col. 399 B = *Val.* 459). Victorinus le martyr montrait sa simplicité en ceci qu'il ne préparait de mauvais coups à personne (1, 2). Rufin, lui, excelle à accabler un ami en prétendant le ménager : c'est toute sa simplicité (3, 21, col. 473 A = *Val.* 551). Ce n'est pas pour rien qu'il est « vir sapientissimus et Romanae dialecticae caput » (3, 27, col. 477 B = *Val.* 556).

Jérôme a-t-il été simple? Dans son travail immense de traducteur scripturaire, il fut d'une audace magnifique. « Sciens ergo et prudens in flammam mitto manum » (Trad. d'Isaïe, prol. *P.L.* 28, 772 cité dans C. Rufin. 2, 32. *P.L.* 23). Son éloge du clerc instruit est un plaidoyer *pro domo ;* il excuse un peu sa morgue envers un Ambroise, un Augustin, plus préoccupés de pastorale que de technique scripturaire. Il mena sa recherche de Dieu avec une certaine simplicité, semble-t-il, au moins dans les grandes lignes. Sa spiritualité, toute biblique, n'était guère compliquée. Il préférait la famine à l'hérésie (Ep. 139, 3).

---

1. Rufin emploie *simplex* fort rarement en son *Apologie* contre Jérôme : 2, 39, p. 322, 22, éd. M. Simonetti. Jérôme avait dit (Ep. 84, 9, 2) au moderniste ami des nouveautés origénisantes : « Épargne les oreilles romaines. » Rufin paraphrase : « les oreilles simples des latins. »

Il a cédé à ses rancunes contre Rufin, à sa servilité pour Théophile d'Alexandrie contre Chrysostome avec une simplesse et une souplesse infantiles. Son exécution d'Ambroise, en trois lignes, dans son *De viris* (124 ; Richardson, p. 53. *P.L.* 23), est d'un grand sans-gêne. Il se garde bien de s'en expliquer dans sa réplique à Rufin, qui lui reprochait cette sévérité indécente (Apol. 2, 28 et 39 ; Simonetti, p. 288 et 320). Au reste, à la fin de sa préface de la Chronique, il déclarait : « Je ne crains pas de parler *libere et vere* des vivants » (Helm, p. 7, *G.C.S.* Eusèbe, t. 7, 1956), ajoutant prudemment : « mais tout est incertain à cause des barbares. » Bons barbares, fourriers d'une parousie devenue problématique, prétexte commode à la παρρησία comme à la réticence !

Non, il ne manque pas de prudence, le Stridonien. Il insiste, Ep. 45, 2, sur son attitude réservée avec les dames de l'Aventin. Il parle à mots couverts de ses ennemis, les Épicure, les Aristippe[1] (Ep. 33, 6) ; il ne nomme pas Stilicon (Ep. 123, 16, 2). L'allégorie devient pour lui rhétorique de circonspection. Ses éloges mêmes sont parfois voilés (Ep. 141, 1). Le pape Innocent semble lui reprocher discrètement son manque de mordant, ses atermoiements dans la lutte contre l'hérésie (Ep. 136, 1). Dans sa lettre 84, 7, 5, Jérôme raille les Rufin qui ont édulcoré le dangereux Origène « satis simpliciter et ingenue et non malitiose ». Lui, il ne s'est pas frotté aux mauvais livres (cfr C. Rufin. 1, 8. *P.L.* 403 = *Val.* 464). Bref, le titre protocolaire[2] « Prudentia tua » lui convenait, et S. Laurent Justinien avait raison de dire que Jérôme « prudentissime perduravit » (*P.L.* 22, 224 fin).

Concluons. Nous n'avons pas chez saint Jérôme d'envol métaphysico-théologique sur la simplicité. Sans en méconnaître les aspects louables, il souligne volontiers ses déficiences.

Ligugé. P. Antin.

LA NOUVELLE ÉDITION CRITIQUE DE LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT

C'est avec joie que l'on salue la parution de l'édition critique de la Règle de saint Benoît établie par M. R. Hanslik[3] et annoncée depuis quelques années dans des travaux préliminaires[4]. Le savant autrichien est le continuateur de H. Plenkers, ancien disciple de L. Traube, le promoteur principal des études

1. Sur Aristippe, quelques mots de Diès, *Platon*, p. 195 (coll. *Grands cœurs*).

2. M. B. O'Brien, *Titles of Adress in christian latin Epistolography*, Washington, 1930, p. 33.

3. *Benedicti Regula* recensuit Rudolphus Hanslik (*C.S.E.L.* LXXV), Vienne, Holder-Pichler-Tempsky, 1960, LXXVI-375 p.

4. *Textkritisch-sprachliche Bemerkungen zur Regula Benedicti*, dans MNHMHΣ XAPIN (Gedenkschrift Paul Kretschmer), Vienne, 1956, p. 146-153; *Die Benediktinerregel im Wiener Kirchenvätercorpus*, dans *Commentationes in Regulam S. Benedicti (Studia Anselmiana* XLII), Rome, 1957, p. 159-169 ; *Herkunft und Text der ältesten Handschrift der Regula Benedicti in Österreich*, dans *Wiener Studien* LXX (1957), p. 117-130.

sur le texte de *RB*[1]. Plenkers avait été chargé jadis par l'Académie de Vienne d'éditer dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* les règles monastiques antérieures au IXe siècle, mais il mourut sans avoir terminé son œuvre : il ne laissait que sa documentation et des travaux d'approche[2]. Plutôt que d'utiliser ces matériaux, M. Hanslik a préféré reprendre le sujet sur nouveaux frais, de manière à faire œuvre toute personnelle. C'est le fruit de son labeur que nous avons sous les yeux.

Il nous est agréable de constater, à la dédicace même du livre[3], que celui-ci a été composé dans un sentiment de vénération envers saint Benoît et de sympathie à l'égard de l'Ordre monastique. L'œuvre est d'envergure et l'auteur y déploie une érudition, une conscience scientifique, une habileté technique dignes des plus grands éloges. S'il nous arrive dans ces pages de formuler des réserves et d'émettre des critiques, serait-ce sur des points fondamentaux, notre attitude procède des mêmes sentiments que ceux de l'auteur : culte de la vérité scientifique et déférence attentive pour les travaux des devanciers, même lorsque leurs opinions ne sont pas partagées. Que M. Hanslik soit bien assuré que nos observations n'altèrent nullement la haute estime en laquelle nous tenons son œuvre. Nous lui restons reconnaissants d'avoir mis au point l'instrument de travail indispensable dans l'étude des problèmes ardus qui continuent à se poser.

Le volume comporte les trois parties habituelles dans ce genre d'ouvrages : la préface avec les prolégomènes, le texte critique, les index.

Dans les prolégomènes, M. Hanslik décrit rapidement la genèse de son œuvre. C'est en 1951 qu'il en fut chargé par l'Académie de Vienne. Il s'imposa la tâche d'examiner personnellement quelque trois cents manuscrits, en vue de les classer par familles[4]. Cette enquête fut menée à travers des difficultés telles, que l'éditeur faillit en être découragé. En fait, moins de dix ans lui ont suffi pour réaliser son programme.

La préface traite d'abord les questions relatives à la personne de saint Benoît et à son œuvre ; puis sont décrits et classés les manuscrits de la Règle ; enfin, très rapidement, sont présentés les divers essais antérieurs d'édition critique.

1. *Vie de saint Benoît. Date et genèse de composition de la Règle*

La biographie de saint Benoît tient en une seule page. Dans ce résumé par trop succinct, M. Hanslik est moins nuancé que ne le sont aujourd'hui la

---

1. *Textgeschichte der Regula S. Benedicti* (Abhandl. königl. Bayer. Akad. Wissenschaften, Philos.-philol.-hist. Klasse, XXV, 2). Deuxième édition, Munich, 1910.

2. *Untersuchungen zur Überlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregeln* (Quellen und Untersuchungen, I, 3), Munich, 1906.

3. « *Monachis Ordinis S. Benedicti religione humanitate doctrina egregiis* ».

4. M. Hanslik exagère, me semble-t-il, quand il affirme qu'on peut suivre à travers les variantes des mss non seulement l'histoire du texte de la Règle, mais aussi l'histoire même de l'Ordre de saint Benoît (p. IX). PLENKERS, *Untersuchungen*, p. 50, est plus nuancé : « Die Textgeschichte der Regula ist ein Spiegelbild der Geschichte des Benediktinerordens, ja der mittelalterlichen Kulturgeschichte überhaupt. »

plupart des historiens. Des trois dates traditionnelles, — naissance[1] vers 480, arrivée au Mont-Cassin[2] en 529, composition de la Règle à partir de cette année[3], — pas une n'est garantie par des documents historiques. Elles sont conventionnelles et purement approximatives. Les études les plus récentes ne proposent qu'une seule date : l'année 547 comme *terminus post quem* de la mort de Benoît ; on pourrait à la rigueur placer celle-ci même après le milieu du VI^e^ siècle.

Le paragraphe qui décrit la Règle et en définit la place parmi les autres règles monastiques est très satisfaisant. En ce qui concerne l'époque de composition de la Règle de saint Benoît *(RB)*, il est loisible d'admettre avec l'éditeur qu'elle est postérieure au séjour à Subiaco et suppose même déjà quelques années passées au Mont-Cassin. M. Hanslik a cependant essayé de serrer de plus près la question[4]. Mais, plutôt que de circonscrire les limites autour d'une année *(circiter 540)*, je préférerais dire que l'élaboration de *RB* se situe entre 535 et la mort du saint survenue au plus tôt en 547[5]. Il serait illusoire de proposer une année déterminée, car, ainsi que l'admet M. Hanslik, la composition s'étendit sur toute une période (p. XIII-XV).

S'appuyant sur les travaux de Gradenwitz, l'éditeur reconnaît que certains chapitres ou passages furent incorporés progressivement à un ensemble déjà constitué. Cependant, il écarte avec raison l'hypothèse d'une double rédaction. C'est uniquement sous la forme que nous lui connaissons que la Règle est sortie des mains de saint Benoît. Une interpolation postérieure des chapitres VIII à XX, discrètement proposée par dom Gindele, n'est pas soutenable non plus ; elle est contredite par toute la tradition manuscrite parfaitement homogène sur ce point dès le VI^e^ siècle, comme l'attestent les témoins réunis par M. Hanslik[6]. Encore que celui-ci ne se soit pas proposé de le démontrer formellement, son étude de la tradition manuscrite, de la langue et des graphies aberrantes du manuscrit de Saint-Gall rend manifeste avec évidence que *RB* a été composée tout entière au VI^e^ siècle en Italie, et non pas au VII^e^ et en Gaule comme le

---

1. Norcia ne se trouve pas « *in confinio Campaniae et Umbriae* » (p. XI), mais en pleine Ombrie, laquelle est séparée de la Campanie par le Latium et l'Aprutium. La vie érémitique de Benoît a commencé juste après qu'il ait quitté Affile, non pas avant. Qu'il ait vécu à Subiaco suivant les institutions de Pacôme (p. XII), c'est là une simple déduction qui ne dépasse pas les limites d'une hypothèse.

2. D'après les *Dialogues*, c'est bien un lieu de culte dédié à Apollon qu'aurait détruit le saint au sommet du Mont-Cassin. Mais peut-être saint Grégoire a-t-il commis une méprise : les fouilles archéologiques y ont fait découvrir un autel consacré à Jupiter.

3. Dans la suite, la date de composition est mieux établie.

4. La Règle de saint Césaire aux vierges, qu'on mentionne ici comme point de repère, était déjà composée en 512 ; elle reçut des compléments jusqu'en 534. Voir l'article cité dans la note suivante.

5. M. HANSLIK veut bien citer ici mon article sur *L'authenticité de la Regula S. Benedicti*, dans *Commentationes in Regulam S. Benedicti* (*Studia Anselmiana* XLII), p. 133-137, ce qui m'oblige à préciser.

6. Sur les raisons qui militent en faveur de l'hypothèse avancée par M. Hanslik, que les chapitres liturgiques sont antérieurs au corps de la Règle (p. XIII et XVIII), on peut dire, mieux encore, qu'ils ont été composés à part.

proposait dom Froger[1]. Avec de solides raisons et à l'encontre d'une certaine tradition pourtant ancienne, M. Hanslik nie catégoriquement la conservation jusqu'au IXe siècle d'un exemplaire autographe. Sur les feuilles originales, qui n'étaient pas nécessairement de la main même de Benoît, furent prises de son vivant diverses copies qui firent souche et dont la descendance est parvenue jusqu'à nous (p. XV-XVI, XIX-XX). Cette affirmation est grosse de conséquence, comme nous aurons l'occasion de le montrer.

Incidemment, M. Hanslik fait intervenir une Règle de Lérins[2], qui serait la source commune des grandes Règles du Maître et de saint Benoît (p. XIV-XVI). Je regrette maintenant d'avoir contribué au lancement de cette règle hypothétique[3]. Elle est un fantôme, que je pense avoir désormais dissipé[4].

Il est aisé de suivre dans les grandes lignes le tracé que fait M. Hanslik de la diffusion de *RB* à l'époque la plus lointaine ; pour le détail cependant, il y aurait lieu de faire quelques remarques[5]. Nous remettons à plus tard la question de savoir si la *Regula Magistri (RM)* est, oui ou non, un témoin de la diffusion de *RB*. Que les moines du Cassin, dispersés par les Lombards en 577, se soient réfugiés au Latran, c'est là une tradition tardive qui s'est développée par étapes. On savait, par le récit des Dialogues de saint Grégoire, que les moines étaient parvenus à s'enfuir sains et saufs. Paul Diacre ajouta qu'ils trouvèrent asile à Rome. C'est seulement au IXe siècle, par le Pseudo-Fauste de la *Vita Mauri*, c'est-à-dire Odon de Glanfeuil, qu'on apprend leur installation définitive au Latran, ce que répéteront à l'envi les chroniqueurs du Mont-Cassin. Tout bien considéré, il n'est pas impossible, en effet, que les fugitifs aient été accueillis au Latran et s'y soient fixés. Le fait, s'il était avéré, serait d'importance pour l'histoire des diverses branches du texte de *RB*. Directement ou indirectement, elles proviendraient toutes, suivant M. Hanslik, du monastère du Latran (p. XX-XXIII et LI). L'ancêtre du type *Obsculta* y serait

---

1. Sur toute cette question, voir mon article cité p. 383, n 5, ainsi que, pour la langue de saint Benoît, l'article de Chr. MOHRMANN dans *Rev. Benéd.* LXII (1952), p. 108-139 (article repris dans *Études sur le latin des chrétiens*, Rome, 1958, p. 402-435, et reproduit comme introduction à l'édition de la Règle de Ph. SCHMITZ, Maredsous, 1955, p. 9-39).

2. Page XIV, Lérins est désigné par la forme *Lero, Leronis*. En fait, cette forme est celle qui s'applique à la plus étendue des îles, aujourd'hui Sainte-Marguerite. Là ne se trouvait pas le monastère qui rendit le site célèbre, mais bien dans l'autre île, aujourd'hui Saint-Honorat, qui s'appelait *Lirinus, Lerinus* ou *Lerina*.

3. M. HANSLIK s'appuie sur les travaux de Mlle Payr et de dom Steidle, auxquels il se réfère. Cependant, dom Steidle ne dit pas qu'une Règle de Lérins écrite serait la source littéraire commune de *RM* et de *RB*, mais que l'une et l'autre ont comme *Mutterboden* l'esprit du monachisme lérinien. Pas davantage dom PENCO dans sa remarquable édition de la Règle parue dans la *Biblioteca di Studi superiori*, XXXIX, Florence, 1958. Quant à moi, recensant l'édition diplomatique de *RM* (*Osservatore Romano*, 8 avril 1954, n. 81, p. 3), je supposais l'existence d'une telle Règle lérinienne écrite ; mais depuis, j'ai changé d'avis, comme on peut le voir dans *L'authenticité*, p. 113, où l'on trouvera aussi la bibliographie sur cette question.

4. Dans des conférences prononcées en septembre-octobre 1960 à l'*Instituttet for sammenlignende Kulturforskning* d'Oslo, qui sont sous presse par les soins de ce même institut.

5. Personne ne nous dit, par exemple, que les moines échappés des Abruzzes, dont fait mention saint Grégoire (*Epist.* I, 39), aient observé la *RB* (voir p. XIX).

venu vers 577 ; des remaniements et interpolations opérés là-même vers 600[1] auraient donné naissance au type *Ausculta*. A l'exemple de Traube et surtout de dom Brechter et de dom Meyvaert, M. Hanslik retrace l'histoire du prétendu « autographe » de *RB*, son retour au Mont-Cassin[2], sa disparition vers 886, et la préservation supposée jusqu'au XVIII[e] siècle du dernier feuillet[3].

2. *Classement des manuscrits*

La part du lion revient à la description et au classement des manuscrits (p. XXV-LXX). Cette partie de la préface est riche en apports nouveaux et s'appuie, de plus, sur les principales études parues depuis Traube sur la tradition manuscrite de *RB*. On saura gré à l'éditeur d'avoir mis entre nos mains une telle richesse documentaire.

M. Hanslik décrit minutieusement cinquante-sept manuscrits, et il en mentionne une vingtaine d'autres ; il retient encore les notes marginales du vénérable manuscrit de Saint-Gall et les extraits épars dans d'autres règles monastiques (notamment dans la *Regula Magistri*) et dans les commentaires de l'époque carolingienne.

Le groupement des témoins par familles était particulièrement difficile. *RB* étant un texte connu par cœur de presque tous ceux qui le copiaient, il était fatalement exposé à des retouches dans chaque nouvelle copie. De là, des contaminations et des harmonisations continuelles : la plupart des manuscrits offrent un nombre variable de leçons caractéristiques d'autres branches.

M. Hanslik distribue les manuscrits en sept classes. Dans la première sont rangés ceux du « type pur ». Ils dérivent de l'exemplaire d'Aix-la-Chapelle,

---

1. Puisque M. Hanslik me fait l'honneur de s'appuyer sur ce que j'avais écrit dans *L'authenticité*, p. 150, je tiens à préciser que ma conclusion n'allait pas si loin. Je me bornais à constater que *RB Ausculta*, c'est-à-dire le texte dit « interpolé », venait d'Italie et probablement de Rome, et que sa diffusion avait commencé avant la fin du VI[e] s. C'est, du reste, ce qu'avaient observé avant moi Traube et d'autres encore.

2. Ce n'est pas Willibrord (p. XXIII), mais Willibald qui aida Pétronax à rétablir la vie monastique sur la sainte montagne. Pages XXIV et XXV, les graphies correctes me paraissent être *Saraceni* et *Zacharia*.

3. D'après les données réunies par dom P. MEYVAERT, *Problems concerning the « Autograph » Manuscript of saint Benedict's Rule*, dans *Rev. Bénéd.* LXIX (1959), p. 15-21, ce feuillet sur papyrus (?) aurait été en écriture « longobardique ». Dans la terminologie des Mauristes et sans doute, bien avant eux, des érudits français, cé qualificatif désignerait l'écriture que, de nos jours, on appelle « *ab* de Corbie ». Le feuillet ne serait donc pas antérieur à la fin du VIII[e] s. Il s'agissait probablement d'un don apporté de France et offert par l'abbé Drogon de Glanfeuil. Sur l'écriture dite « longobardique », voir mes *Adnotationes in antiquissimum ordinem Feriae V in Cena Domini*, dans *Liturgica* II (*Scripta et documenta* X), Montserrat, 1958, p. 193-194. J'y insiste, parce que l'imitation en France, aux VIII[e]-XI[e] siècles, de l'écriture bénéventaine me semble peu vraisemblable. La confusion entre les deux types d'écriture *ab* de Corbie et bénéventaine s'est poursuivie jusqu'au XVIII[e] s. : on leur appliquait le vocable commun de « longobardiques ».

c'est-à-dire de celui-là même que l'abbé Théodemar envoya du Mont-Cassin à Charlemagne. Ce sont :

A : Saint-Gall 914 (s. ix), qui mérite une étude approfondie.
α : les leçons marginales de *A*.
B : Vienne *N. B.* 2232 (ix inc.), texte du type interpolé-dépravé narbonnais[1] (cinquième classe), mais corrigé d'après un ms. de type pur.
C : Munich lat. 28118 (ix). C'est le *Codex Regularum* de Benoît d'Aniane[2], conforme à l'exemplaire d'Aix.
U : Utrecht 361 (xv), copie directe de *C* et qui sert à suppléer une lacune de son modèle.
σ : Smaragde, qui dans son commentaire de *RB*, vers 815-820, utilise la copie de son maître Benoît d'Aniane. M. Hanslik a eu recours aux plus anciens mss.
T : Munich lat. 19408 (viii ex.?), venu de *Tegernsee*. Texte interpolé, corrigé d'après la copie de Benoît d'Aniane.
D : Augsbourg *Ord.* 1 (ix inc.), écrit à *Benediktbeuren*[3]. Texte interpolé, corrigé d'après la copie de Benoît d'Aniane.
G_{1-4} : copies faites à *Reichenau*, à *Saint-Gall* et à *Rheinau*, dérivées de *A*, mais ayant admis presque toutes les leçons marginales α.

L'intermédiaire entre *BCσDT* d'une part, et l'exemplaire-type d'Aix d'autre part, serait, d'après M. Hanslik, une copie prise par Benoît d'Aniane sur cet exemplaire d'Aix[4].

---

1. Voir p. xxx-xxxi et liv. Il est probable que ce type de texte parvint à Reichenau et dans les régions alémaniques avec Pirmin, fondateur de cette abbaye. Pirmin était un visigoth échappé de la région des Pyrénées dans le premier quart du viii^e^ s.

2. Depuis quand Benoît passe-t-il pour avoir été évêque d'Aniane? Page xxxii, à propos de Görres, le double prénom Johannes-Joseph aurait dû être donné chaque fois en entier.

3. Pour la commodité du lecteur, M. Hanslik a eu l'heureuse idée de mettre entre parenthèses les formes vulgaires des noms de lieux, à la suite des noms latins. Cependant, il y a des omissions, des erreurs, des confusions. Ainsi, *Indam* (p. xxvi) est sans correspondant ; il aurait été utile de savoir qu'il s'agit là de Cornelimünster, qui sera mentionné p. xxxii, encore que ce nom ait été donné à *Inda* beaucoup plus tard. Page xxxv, *St. Mang* n'est-il pas *Sanctus Magnus Faucensis?* La forme latine de Benediktbeuren n'est pas *-beuronensis* (p. xxiii, xxxv, lx), mais *-buranum* (cfr *Carmina burana*). Page xxiii, lire *Brixiensis* au lieu de *Bresciensis*. Cette tendance à latiniser les formes vulgaires sans recourir aux vraies formes latines anciennes apparaît encore : p. xiv, *Nizzam* pour *Nicaeam* ou *Niciam ;* p. xxxiii, *S. Mihieli* pour *S. Michaeli, Vallentiennensis* pour *Valentianensis ;* p. xlviii, *Prumensi* pour *Prumiensi ;* p. lvii, *Cardenensi* pour *Caradignensi ;* p. lxxi, *Finlapinensis* pour *Finaripiensis*. Parfois, l'influence germanique se fait sentir : ainsi, p. xxiii, *Farva* pour *Farfa ;* p. lxvii, *Lothwici ;* p. lxi, *Meinratum ;* p. xli, *Giscard*. En catalan, *Bibliografia* ne s'écrit pas avec *ph* (p. lxx) ; en italien, *Faenza* s'écrit sans diérèse (p. lxiv).

4. Pages xxxii et xxxiv, M. Hanslik dit que Benoît d'Aniane se serait procuré une copie de l'exemplaire normal d'Aix peu après 780 ; Dominique de Rottbach (?) aurait utilisé cette même copie vers la même date, en transcrivant *T* pour les moines de Tegernsee. Cette chronologie est-elle possible? D'abord, il me semble difficile de maintenir que Benoît ait pris connaissance, et surtout qu'il ait pris une copie, du texte pur de *RB* avant 787 : car dès 779-780 il était occupé à la fondation d'Aniane dans le sud de la Gaule et, ce qui plus est, jusqu'en 787 il a éprouvé un grand attrait pour le monachisme oriental de Basile et de Pacôme,

Dans la deuxième classe sont compris les manuscrits « cassiniens ». Ils sont, en général, étroitement liés au texte pur, mais ils ont été corrigés souvent d'après les normes grammaticales reçues à l'époque carolingienne. Ce sont :

175 : Mont-Cassin 175 (x inc.). C'est le ms. cassinien le plus important, assez proche de *A.* Traube et Morin ont cru qu'il dérivait en droite ligne de l'« autographe » ; d'autres y ont vu un descendant de l'exemplaire d'Aix. M. Hanslik y voit un texte bénéventain dépravé (sixième classe), mais corrigé au moyen de la tradition cassinienne issue de l'autographe.

179, 442, 47 : Mont-Cassin 179, 442, 47. Texte cassinien harmonisé et caractéristique de la grande abbaye aux xi^e^ et xii^e^ siècles.

m : New York, *Pierpont Morgan* M 642 (xi ex.). Même type de texte que les trois précédents. Les mss *179, 442, 47* et *m* sont désignés, le cas échéant, sous le sigle commun *k*.

X : Mont-Cassin 499 (xiii-xiv), qui malgré son âge tardif accuse une certaine indépendance à l'égard des autres exemplaires cassiniens. Il emprunte ses leçons, tantôt au type pur, tantôt au type cassinien, tantôt au type interpolé (quatrième classe).

---

ayant une sorte de mésestime pour *RB* ; ce n'est qu'à partir de 787 qu'il apprend à respecter *RB* et à l'aimer (Voir *Vita Benedicti* par Ardon-Smaragde, dans *M.G.H., Script.* XV, 1, p. 191-220; voir aussi Ph. Schmitz, dans *D.H.G.E.* VIII, c. 190). Autre difficulté : Théodémar n'a envoyé à Charlemagne la copie de l'« autographe » cassinien, origine de l'exemplaire normal, qu'après le voyage du roi en Italie, c'est-à-dire après 787. Nouvelle objection : Benoît a compilé sa *Concordia Regularum* au plus tôt à partir de 787 : or, elle contient encore un texte de *RB* de type interpolé (p. xxxii); la *Concordia* s'est diffusée surtout dans le centre et le nord de la France, au cours de la période d'activité de Benoît qui chevauche sur les dernières années du viii^e^ s. et les premières du ix^e^. Enfin, dernière indication : en 804, Benoît et ses compagnons entrent à Gellone pour y inaugurer la vie régulière ; or, le ms. Montpellier *Mun.* 12 + Avignon *Calvet* 175, contemporain de cet événement, présente encore le texte interpolé-dépravé narbonnais (p. lvii). Mon confrère dom C. Molas est arrivé à des conclusions semblables dans son article récent : *A propósito del « Ordo diurnus » de s. Benito de Aniano*, dans *Studia monastica* II (1960), p. 205-221 (surtout p. 208, n. 18 ; p. 211-212, n. 25, 37, 62). Il me paraît donc assez probable que c'est seulement après 800 que Benoît eut connaissance du texte pur de *RB*, c'est-à-dire au moment où il commença son activité en terre germanique. Une contre-épreuve serait justement le fait que tous les exemplaires qui dépendraient de sa copie *(BCDT)* sont de provenance germanique. La seule objection serait la date « fin du viii^e^ s. » assignée à *T* par B. Bischoff (*Die süddeutschen Schreibschulen.* I, *Die bayerischen Diözesen*, Leipzig, 1940, p. 154 et 157-158), par Bauerreis et Brechter (cités par Hanslik), ainsi que par E. A. Lowe (*C.L.A.* IX, n. 1322 [saec. VIII, ex. post A.D. 787] — c'est-à-dire après l'arrivée à Aix de l'exemplaire normal). Est-il permis de conjecturer que Dominique, le copiste de ce ms., poursuivit son activité jusqu'après 800, comme l'a pensé L. Traube (*Textgeschichte*, p. 9, 32, 53)? J'estime que, du point de vue paléographique, il n'y aurait à cela aucune difficulté sérieuse. Par contre, l'identification du scribe Dominique, qui signe le ms. Munich lat. 18092 et a exécuté notre ms. *T* et d'autres mss de Tegernsee, avec le prêtre Dominique de Rottbach (?), signalé une seule fois, en 769, me paraît plus que douteuse, malgré les indices réunis par dom R. Bauerreis (*Dominikus, der Schreiber der Tegernseer Regelhandschrift Clm 19408*, dans *Stud. Mitt.* LXI [1947], p. 46-52) et l'adhésion sous réserve apportée par Lowe (*C.L.A.* IX, n. 1315, 1321, 1322 ; voir aussi VIII, n. 1216, et IX, n. 1252). Le dernier mot sur ce problème appartiendra sans doute au Dr Bischoff.

La troisième classe présenterait, d'après M. Hanslik, un texte déjà « légèrement dépravé ». Son unique témoin serait la *Regula Magistri :*

μ_1 : Paris *B. N.* lat. 12634 (VI-VII). Extraits de *RM* dans un recueil de règles monastiques[1]. C'est le ms. *E* de l'édition diplomatique.
μ_2 : Paris *B. N.* lat. 12205 (VII inc.)[2]. Ms. *P* de l'édition.
μ_3 : Munich lat. 28118 (IX). C'est le *Codex Regularum* de Benoît d'Aniane. Ms. *A* de l'édition[3].

La quatrième classe groupe les représentants du texte qu'à la suite de Traube il est convenu d'appeler « interpolé ». Citons d'abord les témoins indirects, par ordre d'ancienneté :

δ : Extraits de *RB* insérés par Donat de Besançon dans sa Règle (vers 660-665)[4].
χ : Extraits insérés par Chrodegang de Metz dans sa Règle pour chanoines (vers 742-766).
ζ : Texte de *RB* commenté par Hildemar (vers 845).

Mais voici, plus importants, les témoins directs :

O : Oxford *Bodl.* Hatton 48 (VII-VIII), le plus ancien des mss connus de *RB*, copié probablement à *Cantorbéry*.
V : Vérone *Cap.* LII (VIII-IX), copié en Bourgogne.
S : Saint-Gall 916 (VIII ex.). Une main du XI[e] s. l'a plus d'une fois corrigé d'après le texte pur[5].
M : Trèves 1245 (IX inc.), écrit à *Prüm*. Il offre parfois des leçons tirées de Benoît d'Aniane.
W : Wurzbourg Mp. th. q. 22 (VIII-IX), venu peut-être de *Fulda*. Manquent le prologue et les chapitres VIII-XX.
Z_{1-2} : Munich lat. 29169 et 6330 (VIII ex.), fragments en provenance de *Saint-Emmeran* et de *Freising*[6].

---

1. De moins en moins ce ms. me paraît avoir été écrit à Vivarium. Ce serait plutôt la région de Capoue, au sud du Cassin, qui l'aurait vu naître. Rome non plus n'est pas exclue.

2. Celui-ci a plus de chances d'être sorti du milieu cassiodorien, encore qu'une origine romaine dérivée d'un exemplaire vivarien ne soit pas à exclure. Voir à ce sujet une remarque pertinente de P. Courcelle, *De la Regula Magistri au Corpus vivarien des « Chroniques »*, dans *Rev. Ét. anciennes* LVI (1954), p. 424-428.

3. Page LXXIII, M. Hanslik dit que l'accord μ_1-μ_3 ou même μ_2-μ_3 donne la leçon originale de *RM*. Ceci peut n'être pas toujours vrai, puisque l'ancêtre commun de nos trois mss était déjà défectueux : ainsi, par exemple, dans *RM* II, 20, *iustitiam tuam* (*om.* μ_{1-3}), complément d'oraison qui est sûrement tombé ; peut-être aussi dans *RM* X, 164, *cum propheta* (*om.* μ_{1-3}), qui figure dans *RB* VII, 52.

4. L'éditeur paraît avoir confondu les dates relatives à Donat et à sa Règle. Il situe la fondation de Jussamoutier par Flavia en 655-660. En fait, cette date approximative est celle de la composition de la Règle adressée à l'abbesse Gauthstrude, qui succéda à Flavia. Voir *L'authenticité*, p. 146, n. 126.

5. La fin du prologue fut ajoutée devant le corps de *RB* d'après un ms. du type narbonnais. Sur l'origine probable de ce ms., voir p. 386, n. 1 et p. 389, n. 1.

6. On regrette que M. Hanslik ait omis de mentionner deux témoins très anciens, encore que fort fragmentaires, de la recension interpolée. Ce sont : l'*Instrumentum magnum bonorum operum* (chap. IV de *RB ;* témoin connu déjà de L. Traube, *Textgeschichte*, p. 88-89, et de Plenkers) du ms. Vatican lat. 3836, f[os] 198[v]-199[v], du début du VIII[e] s., écrit à Rome, avec des variantes proches de *W ;* et le feuillet d'une Règle pour moniales conservé dans le ms. Bruxelles *B. R.* II, 7538, jadis feuille de garde du ms. 9964-66, datant du VII[e]-VIII[e] s. (édité

M. Hanslik a dressé une longue [1] liste des leçons qui distinguent ces manuscrits de la quatrième classe de ceux de la classe pure. De même, il a relevé les leçons communes entre les manuscrits de la quatrième classe et ceux de la suivante. La caractéristique la plus saillante du groupe *OVSM(W)* est l'absence de la fin du prologue (versets 40-50). M. Hanslik rend compte de cette lacune d'une manière originale mais qui ne me convainc pas. Selon lui, la réduction aurait été faite en deux étapes : le thema de *RM* aurait tout d'abord supprimé les versets 46-49 [2], et l'archétype de *OVSM* aurait laissé de côté les versets 40-50. Par ailleurs, l'insertion de ces versets à une place anormale dans *S* et ses apparentés s'expliquerait bien par contamination de quelque manuscrit du type narbonnais [3] (cinquième classe).

La cinquième classe de manuscrits est définie comme « narbonnaise-hispanique », dénomination dictée par la provenance des manuscrits qui la composent. Son texte serait, toujours d'après M. Hanslik, le fruit d'une contamination du texte interpolé (quatrième classe) et du texte italien dépravé (sixième classe). Je pense que ce classement correspond à peu près à la réalité ; en tout cas, il doit avoir existé un subarchétype commun antérieur à l'ancêtre immédiat de *OVSMW*. Manuscrits utilisés :

H_1 : Escurial a I 13 (x inc.), écrit à *Bobadilla* en Galice.
H_2 : Escurial I III 13 (ix-x), d'origine inconnue [4].
H_3 : Londres *B. M.* Add. 30055 (x), copié à *Cardeña.*
H_4 : Variantes d'un très ancien manuscrit (viii ?) de *Narbonne* [5], perdu, dont une collation est conservée dans Paris *B. N.* lat. 12772.
Y : Barcelone *A. C. A.* Sant Cugat 22 (xi inc.) [6].
e : Paris *B. N.* lat. 4209 (xi).

La mise en lumière de la sixième classe est due à une heureuse intervention de dom Morin. Elle groupe les témoins du « texte dépravé ». Celui-ci serait sorti du Latran, avant même que n'y prît naissance la recension interpolée. On n'en connaît malheureusement plus que trois témoins, tardifs d'ailleurs et contaminés par des manuscrits de type interpolé. Ce groupe est appelé à jouer un rôle important dans l'histoire du texte de *RB*. En voici les témoins :

---

par D. De Bruyne dans *Rev. Bénéd.* XXXV [1923], p. 126-128, et par F. Masai dans *Scriptorium* II [1948], p. 215-222 ; voir aussi *Scriptorium* V [1951], p. 123-124 et planches 26-27), contenant une insertion de *RB* xxxix, 1-9, d'après un texte à mi-chemin entre *W* et *M*. Pourquoi le texte de type interpolé employé par Benoît d'Aniane dans sa *Concordia*, antérieure à son recueil de règles (p. xxxii), n'a-t-il pas été admis non plus ? Il en existe un très bel exemplaire, du début du ix[e] s., dans le ms. Orléans 233(203), provenant de Fleury.

1. Liste longue, assurément, mais incomplète. Il y manque, par exemple, les phrases en excédent du prologue 21 ss ; vi, vii, etc., pour lesquelles il faut encore recourir à L. Traube, *Textgeschichte*, p. 9-29.

2. En haut de la p. xlix on lit, par erreur, 45-50.

3. Peut-être, comme on l'a déjà dit, le visigoth Pirmin de Reichenau aura-t-il emporté dans ses bagages un ms. de ce type.

4. Le type d'écriture visigothique indiquerait plutôt le nord-ouest de la péninsule ibérique.

5. Viendrait-il d'Aniane après la réforme de Benoît? Son texte permet d'y songer, surtout si l'on pense que le même type était connu à Gellone (p. 386, n. 4).

6. L'écriture est caroline pure, non pas visigothique. Le ms. a été écrit à l'usage de Sant Llorenç del Munt, non loin de Sant Cugat del Vallès.

446 : MONT-CASSIN 446 (x ex.). Il paraît avoir été copié en Italie méridionale. Déjà dom Morin avait soupçonné que l'*Orationale* contenu dans ce ms. était celui en usage dans la basilique du Latran[1].

R : VATICAN Barb. lat. 421 (XI), venu de *Rieti*, mais transcrit dans un centre bénéventain[2].

b : VATICAN lat. 5419 (XII-XIII), de *Saint-Laurent de Bénévent.*

Les autres manuscrits examinés par M. Hanslik forment la septième classe, celle du « *textus receptus* ». A vrai dire, comme l'observe l'éditeur, il s'agit d'harmonisations de textes locaux, qui tendent à se ressembler de plus en plus, mais dont les plus anciens surtout conservent néanmoins certains caractères qui permettraient de les rattacher à l'une ou l'autre des classes précédentes. En voici la liste :

Mss allemands : *L:* FULDA D 3 (IX) ; *E:* EINSIEDELN 236 (IX) ; *f:* MUNICH lat. 6255 (X-XI).

Mss romains : *I:* VATICAN lat. 378 (XI ex.)[3] ; *J:* VATICAN Barb. lat. 646 (XI-XII), venu peut-être de *Terracine* ou de *Gaète.*

Mss bénéventains : *a:* ASCOLI PICENO *Comm.* XXVI A (X) ; *v:* VATICAN lat. 6980 (XIII-XIV) ; *c:* VATICAN lat. 5949 (XII), de *Sainte-Sophie de Bénévent.*

Mss d'Italie septentrionale, probablement diffusés par *Bobbio* : *o:* TURIN *B. N.* G VII 18 (IX), de *Bobbio; p:* TURIN *B. N.* G V 38 (XII), de *Bobbio; r:* BRUXELLES *B. R.* 8302-5 (X) ; *d:* SAINT-DANIEL en Frioul 250 (X); *z:* VÉRONE *Comm.* 2005 (X), de *Saint-Zénon.*

Mss français : *334* : MONT-CASSIN 334 (XII) ; *P* : PARIS *B. N.* lat. 13746 (vers 860), de *Saint-Germain des Prés*, peut-être écrit par Usuard ; *F:* ORLÉANS 273 (IX), de *Fleury ; y:* PARIS *B. N.* lat. 4208 (IX) ; *Q:* MILAN *Ambros.* Q 66 sup. (X), d'*Avignon; n:* ANGERS 400 (X) ; *h:* LONDRES *B. M.* Harley 5431 (X), ms. français, mais implanté en Angleterre.

---

1. La provenance de ce livre euchologique serait à démontrer de façon plus sûre, vu l'importance de cette œuvre. Les extraits publiés dans *Miscellanea Cassinese* I (1897), sect. monast., p. 1-7, n'y suffisent pas. Parmi les leçons qui apparentent les mss 446 et *R*, il faut supprimer *RB* v, 9, *opera*, puisque 446 lit *operatio*. Peu après, lire XXXXII, 3, au lieu de XXXII, 3.

2. A noter que ce ms. présente quelques interpolations, parfois assez longues, dans le texte de *RB*. Une des plus remarquables est celle qu'on trouve vers la fin du chap. I : le texte se poursuit normalement jusqu'à *melius est silere quam loqui ;* puis, sans aucune marque de séparation, un long morceau occupant les f^os^ 26^v^-28^v^ : *Sex sunt genera monachorum, quorum tria optima et perfecta, reliqua uero deterrima et omnimodis euetanda*, etc. jusqu'à *satiantur usque ad uomitum ;* puis, le chapitre se termine normalement : *His ergo omissis, ad cenouitarum fortissimum genus disponendum adiuuante Domino ueniamus ;* nouvelle interpolation, f^os^ 28^v^-30^v^ : *Inter cenobium et monasterium distinctio est*, etc. jusqu'à *quod eis opus est uelum inter ipsos ;* suit le texte normal du chap. II. Ce qui est étonnant, de plus, c'est l'analogie de ces morceaux (remaniements de Cassien, *Coll.* XVIII, 4-10, et Jérôme, *Epist.* XXII, 34) avec le chapitre correspondant de *RM*, lequel contient la longue interpolation sur les gyrovagues ; on y trouve même des contacts littéraux. Peut-être une étude plus poussée réserverait-elle des surprises.

3. Non pas « s. x ex. » comme on le croyait. L'histoire de ce ms. est complexe : il paraît avoir été d'abord à l'usage de Sainte-Croix de Rome, à la Sessorienne ; il a dû passer ensuite, avec les moines cassiniens, à Sainte-Marie et Saint-Sébastien in Pallara (ou Palladio) ; enfin, il est arrivé à Sainte-Marie in Campitello. Voir A. WILMART, *La Trinité des Scots à Rome*, dans *Rev. Bénéd.* XLI (1929), p. 218-230.

Mss anglais : *x :* Oxford *Corp. Chr.* CXCVII (x) ; *j :* Londres *B. M.* Cott. Tib. A IV 107 (xi)[1] ; *g :* Cambridge *Corp. Chr.* 57 (xi) ; *i :* Londres *B. M.* Cott. Tib. A III 115 (x).

Le texte cistercien (sigle *t*) clôt cette longue énumération des témoins manuscrits de *RB* utilisés par notre éditeur.

Ces sept classes et leurs relations mutuelles sont rendues sensibles par un tableau à la fois généalogique et chronologique (p. lxxv). Ce graphique nous paraît valable, sauf toutefois pour les relations établies par M. Hanslik entre les archétypes des Règles de Lérins, du Maître et de saint Benoît.

En ce qui concerne les sigles utilisés, on regrette que l'éditeur n'ait pas eu recours à un signe unique pour chaque classe ; la lecture de l'apparat critique en eût été grandement facilitée. Pour notre part, dans les pages qui suivent nous utiliserons pour *RB* les sigles indiqués ci-après ; la plupart d'entre eux ont déjà été choisis par Traube, Morin, Plenkers, Butler et Linberbauer[2] :

Ω : « autographe », sur feuilles volantes ou *schedae* non conservées.
Ψ : archétype de :
Ψ^1 : copie du vi^e^ s., censée autographe, brûlée vers 886, et d'où dérivent indirectement les mss *K*.
Ψ^2 : copie directe de Ψ^1, envoyée du Mont-Cassin à Charlemagne après 787, et sur laquelle a été copié le ms. *A* de Saint-Gall. Elle a influencé $BCU\sigma TDG_{1\text{-}4}$.
K : subarchétype, dérivé de Ψ^1, des mss *175*, *X* et *k*.
Λ : archétype, imparfaitement conservé, de *446*, *R* et *b*, et qui a influencé Φ et *K*.
Π : archétype perdu, à reconstituer d'après:
Σ : subarchétype de $OVSMW\delta\chi\iota$, et qui a influencé Φ.
Φ : subarchétype de $H_{1\text{-}4}Ye$.
α : corrections marginales de *A*, tirées des *Neoterici* et passées dans $G_{1\text{-}4}$, peut-être aussi dans *K*, *X* et *D*.
TR : diverses branches du *Textus receptus*.

3. *Économie externe de l'édition*

La disposition matérielle de l'édition de M. Hanslik est particulièrement soignée.

Le texte de *RB* est divisé en courtes sections, qu'on peut appeler désormais « versets ». Ce procédé, très commode, a été inauguré par dom Lentini[3] et a déjà été adopté par tel ou tel éditeur. Dans la présente édition, chaque verset commence par un nouvel alinéa : utile, à cause de sa clarté même, dans les éditions savantes, cette disposition ne serait guère praticable dans les éditions d'usage courant.

---

1. Dans les cotes des mss du fonds Cotton, le dernier numéro a toujours été omis ; je le supplée, à l'occasion. De même, pour les mss de Paris et de Munich manque l'indication du fonds latin.

2. Seuls les sigles ω et Σ font une apparition timide dans le tableau généalogique de la p. lxxv, mais il n'en a pas été tenu compte dans l'introduction proprement dite, ni dans l'apparat. Je réserve *K* pour l'ensemble de la tradition cassinienne, *k* servant à désigner ses mss secondaires.

3. Des tentatives avaient été faites antérieurement de diviser la Règle en petites sections. Voir G. Colombàs, *San Benito. Su vida y su Regla* (*B.A.C.* CXV), Madrid, 1954, p. 278.

Il y a deux apparats. Le premier, placé immédiatement sous le texte, indique les références aux sources : Bible, Pères, autres écrits. A la différence des éditions de Butler et de Montserrat, les textes ne sont pas reproduits ; l'éditeur s'y réfère simplement[1]. Les citations bibliques non-littérales sont précédées du sigle *cf.* ou de l'astérisque dans l'index, p. 166-169. On regrette que, pour les citations patristiques, M. Hanslik n'ait pas distingué citations littérales, réminiscences et simples parallèles : il emploie uniformément *cf.* et, comme le lecteur n'a plus sous les yeux le texte complet de la citation, il lui est impossible de saisir du premier coup d'œil le caractère précis de la référence[2].

Dans l'apparat des variantes, les sigles des manuscrits effectivement utilisés figurent en tête et sont repris à chaque page. On eût souhaité que l'ordre de présentation des sigles fût plus conforme aux indications de l'introduction concernant les sept classes de manuscrits, selon l'ordre suivant : *ABCσTD ; αG*$_{1\text{-}4}$; *X ; 175Km ; 446Rb ; OWVSMδχ*^{1} ; *H*$_{1\text{-}4}$ *Ye; LEFIJPQ334 ;* etc. Ici, on le voit, eût été utile l'emploi des sigles communs à un groupe bien défini de manuscrits. Les sondages opérés m'ont permis de constater que l'éditeur a apporté un soin extrême à justifier le choix des leçons qu'il a adoptées ; quant aux autres variantes, M. Hanslik a noté pratiquement toutes celles qui permettent de suivre l'évolution textuelle de *RB*[3]. L'apparat est souvent positif ; lorsqu'il est négatif, il faut recourir à la liste générale placée en tête. Malheureusement, M. Hanslik n'a pas toujours spécifié à quels manuscrits appartiennent les variantes : trop souvent, il emploie des formules vagues telles que

---

1. On n'arrive pas à découvrir le critère qui a permis de ranger un certain nombre de citations bibliques dans l'apparat réservé aux citations patristiques : ainsi, par exemple, p. 4, 21, etc. ; p. 9, les deux genres de citations sont réunies dans un même apparat.

2. Ainsi, par exemple, en *RB* XL, 6, il y a une citation littérale et expresse de *Vitae Patrum* V, 4, 31 ; elle est néanmoins précédée de *cf.*

3. Un sondage sommaire des mss de *RM*, d'une part, et des mss H_2 et *A*, d'autre part, pour le prologue de *RB*, me permet de faire les remarques et corrections suivantes. Prol. 1 : parmi les témoins d'*obsculta* n'est mentionné que μ_2, et μ_3 pour *ausculta ;* en fait, μ_2 a deux fois *obsculta*, tandis que μ_3 écrit respectivement *obsculta* et *ausculta*. Prol. 9 : *A* porte *cotithie*. Prol. 16 : dans le texte on lit *audiens*, alors que l'apparat porte pour *audies*] A^1 ; *Q, corr.* A^1, ce qui peut induire en erreur. Prol. 21 : dans l'apparat on lit *fidem* $\mu_{2\text{-}3}$; mais Traube a explicitement remarqué que dans μ_2 le *m* est sous grattage, et μ_3 porte *fide* (ce qui, d'ailleurs, n'est pas indiqué dans la récente édition diplomatique de *RM*) ; pour ce même passage, que signifient *fide M, obseruantia M*, ces deux leçons étant acceptées dans le texte? Prol. 21 : les mss μ_2 et H_2 font l'inversion *in regnum suum uocauit*. Prol. 22 : parmi les témoins de *curratur*, ajouter μ_3. Prol. 30 : à noter que μ_2 a corrigé par la suite *illum dicentem* en *illud dicentes*, conformément au texte adopté. Prol. 31 : on dirait, d'après l'apparat, que μ_2 et H_2 ont *deprecatione ;* en fait, μ_2 écrit *de praecatione* et la première main de H_2 a *depre|di|catione*. Prol. 34 : *domo illa* est attesté par μ_2 seul. Prol. 36 : *A* écrit *aemendationem*. Prol. 37 : au lieu de *te*, μ_3 lit *nos*. Prol. 43 : *uacat* est omis par μ_1. Prol. 45 : $\mu_{2\text{-}3}$, et sans doute d'autres mss de *RB*, lisent *schola*. Prol. 46 : H_2 lit *in quo* et *grabe*. Prol. 47 : *restractus* est le fruit d'une lecture erronée de l'écriture visigothique de H_2 ; la première main écrit, de façon bizarre j'en conviens, *restrictius*. Prol. 47 : H_2 écrit *conserbationem*. Prol. 48 : *ilico* est omis par H_2, et ce ms. lit *pabore*. Prol. 50 : il faut corriger l'apparat ainsi : ...*discedentes* α *CT* μ_3 μ_1, ...*discendentes* μ_1 corr., *descendentes* μ_2. Prol. 50 : H_2 porte *perseberantes*.

alii aliter, pauci, plerique, permulti, multi, perpauci[1]. L'inconvénient est grave lorsque, sous ces références imprécises, se cachent par exemple les leçons propres à *K*, Λ, Σ et Φ, ce qui n'arrive que trop souvent. M. Hanslik n'a pas distingué les diverses mains d'un même manuscrit, estimant que pareilles distinctions n'offriraient guère d'intérêt[2]. Tel n'est pas mon avis : ces interventions de copistes peuvent rendre compte des contaminations entre manuscrits de divers types, puisqu'elles résultent souvent de leçons primitivement écrites sur grattage ou dans les marges, pour faire corps ensuite avec le texte dans une copie ultérieure.

4. *Les titres et les compléments du texte*

M. Hanslik n'a pas craint d'innover dans la présentation du titre général de la Règle, lequel est « *Benedicti Regula* », forme succincte qui en remplace d'autres, plus développées, telles *Sancti Benedicti Regula monasteriorum* ou *monachorum* de Butler et Linderbauer. La tradition manuscrite est loin d'être unanime ; les titres varient presque avec chaque exemplaire. Plutôt que d'opter pour l'un ou l'autre, M. Hanslik a préféré opérer un filtrage et ne retenir que les deux seuls termes communs à tous les manuscrits, à savoir *Benedicti* et *Regula*. Avec dom Brechter cependant[3], j'aurais préféré l'ordre inverse *Regula Benedicti* : sans être aussi classique, c'est en fait l'ordre de succession des mots dans les manuscrits et, de plus, il est conforme au type de titres en usage dans les autres règles monastiques de l'époque, où le nom de l'auteur vient normalement après *Regula*.

Il est évident que saint Benoît lui-même n'a pas mis son nom en tête de sa Règle, et vraisemblablement n'a-t-il placé aucun titre, puisqu'il s'agissait d'un code régissant la vie de communauté. En toute hypothèse, du vivant du saint *Incipit Regula* ou *Incipit prologus Regulae* pouvaient suffire. Après la mort du fondateur, pour éviter les confusions, ses disciples auront ajouté le nom de Benoît ; ainsi, du reste, sa Règle se trouvait située parmi les autres règles monastiques. Ce processus était dans l'ordre des choses. Dans ces conditions, il eût mieux valu sans doute que M. Hanslik plaçât entre crochets ce titre de son choix, comme il est d'usage de le faire aujourd'hui pour les parties dues à l'intervention personnelle de l'éditeur.

---

1. Ces formules vagues se trouvent répétées jusqu'à cinq fois dans les seules pages 16-17. Page 20, on lit *perpauci* (deux fois), *alii*, *ceteri* (deux fois), *permulti* (trois fois), *plerique*, *multi*. Les lettres *mp* servent à désigner deux mss, mais dans l'apparat de II, 9 elles signifient *manus posterior*.

2. En fait, l'éditeur a souvent distingué jusqu'à trois correcteurs de *A* ; il distingue parfois, dans plusieurs autres mss, la première et la seconde main. C'est bien la preuve qu'il leur attribue de l'importance.

3. *Zum authentischen Titel der Regel des hl. Benedikt. Beitrag zur Textkritik und Revision der Textgeschichte*, dans *Stud. Mitt.* LV (1937), p. 156-229. C'est sans doute la plus récente étude importante en vue de l'amélioration du texte de *RB*. Pour la suite, voir *L'authenticité*, p. 139-144. Il faut se rappeler que l'absence de titre dans *O* est due vraisemblablement à la perte d'une première page ornée ; en tout cas, on sait que la dernière page du ms. a disparu.

Dans l'édition, la fin du prologue ne porte pas *Amen*. Et c'est bien ainsi, car ce mot est loin d'être unanimement attesté[1]. Sa présence dans certains manuscrits, même appartenant à des groupes aussi diversifiés que Ψ, *K*, Σ et Φ, peut s'expliquer par la ressemblance de la finale avec certaines formules liturgiques, ce qui pouvait entraîner facilement les copistes à conclure par un *Amen*.

Entre le prologue et la liste des chapitres de *RB*, Hanslik a inséré simplement ce sous-titre : *Capitula Regulae*. Il eût été plus conforme à l'ensemble des manuscrits les plus autorisés de mettre : *Explicit prologus. Incipiunt capitula Regulae*. Ces articulations, ne l'oublions pas, ont été introduites par des secrétaires organisant la mise au net des copies en vue de leur diffusion. Ici encore, M. Hanslik aurait dû recourir à l'emploi de crochets, s'il voulait ne pas laisser croire que ces accessoires figuraient dans l'autographe.

Quant à la table des chapitres qui se trouve entre le prologue et le chapitre premier, M. Hanslik serait plutôt d'avis qu'elle se trouvait déjà dans l'original, encore qu'il insinue qu'il pourrait en avoir été autrement (p. XVII). Pour moi, je suis porté à voir dans cette liste l'œuvre de secrétaires, comme d'ailleurs dans les titres placés en tête de la plupart des chapitres dans le corps même de la Règle. On sait que, dans l'antiquité et les premiers siècles du moyen âge, le soin de tous ces accessoires du texte était laissé aux secrétaires et à leurs adjoints[2]. De ce caractère adventice M. Hanslik donne plusieurs indices ; on pourrait y ajouter celui-ci : Benoît décline généralement *cibus-cibi* (XXIV, 5 ; XXV, 5 ; XLIII, 18), tandis que dans les titres on trouve *cibus-cibus* (XXXIX, index et corps de *RB*). M. Hanslik accepte un nombre considérable de différences entre l'index préliminaire et les titres précédant chaque chapitre[3].

1. Ici, comme pour les *incipit* et *explicit* qui suivent, l'éditeur s'est contenté d'indiquer quelques témoins seulement, ajoutant *alii, alii aliter, multi, permulti, pauci, plerique*.

2. Sur la valeur et l'origine de l'index des titres précédant le texte de *RM*, voir H. VANDERHOVEN, *Les plus anciens manuscrits de la Règle du Maître transmettant un texte déjà interpolé*, dans *Scriptorium* I (1946-1947), p. 202, n. 21. Pour le titre placé devant le chap. 1 de *RM*, voir aussi Ph. CORBETT, *The Latin of the Regula Magistri*, Louvain, 1958, p. 121. Pour Paul Diacre, tout pénétré des idées et habitudes classiques, c'était encore l'usage ; du moins, on est d'accord pour attribuer à un secrétaire la rédaction des titres et des index des chapitres de son *Historia Langobardorum*.

3. Dom S. BRECHTER (*Zum authentischen Titel*, p. 205-206) s'est décidé en faveur de l'authenticité des titres surmontant chaque chapitre : il déduit, à partir du texte du chap. XXXIII, que l'auteur de la Règle suppose le titre, puisqu'il s'y réfère. Mais cette conclusion me paraît peu justifiée. Car l'ensemble des versets 1-4 de ce chapitre dit explicitement quel est le vice qu'il faut retrancher : *Praecipue hoc vitium... amputandum est de monasterio* (si la phrase finissait ici, elle pourrait se référer au titre ; en fait, elle continue :) *ne quis praesumat aliquid dare aut accipere... neque aliquid habere proprium*. Il semble justement que le titre a été tiré, après coup, de ces tout derniers mots. Dom A. LENTINI, dans *Il ritmo prosaico nella Regola di san Benedetto* (*Miscellanea Cassinese* XXIII), Mont-Cassin, 1942, p. 60, fait remarquer la perfection du cursus métrique du titre de *RB* LXXIII et de quelques autres encore ; il croit qu'ils sont de Benoît. Cet argument tiré du rythme est plus sérieux. Il n'exclut cependant pas la possibilité de l'intervention d'un secrétaire pour la rédaction de plusieurs titres, surtout s'il s'avère que *RB* a été dicté, non pas d'un seul jet, mais par intervalles. Mon intention, du reste,

Cette question est, du reste, en relation étroite avec le problème de la *Regula Magistri* et spécialement des titres de ses chapitres. Il conviendrait d'abord de définir exactement le rapport entre *RM* et *RB*, puisqu'aussi bien les arguments proposés par M. Hanslik pour accorder l'antériorité à *RB* ne sont pas faits pour nous convaincre.

L'articulation *Expliciunt capitula. Incipit (textus) Regula(e)*, qui relie la liste des titres au corps de la Règle, est aussi reléguée dans l'apparat des variantes, quoiqu'attestée par plusieurs manuscrits de toutes familles. Dans ces conditions, au lieu de placer ostensiblement en tête du chapitre premier la déclaration *Regula appellatur ab hoc quod oboedientum dirigat mores*, attestée uniquement dans quelques manuscrits Ψ et *K*, M. Hanslik eût été plus logique avec lui-même s'il l'avait placée dans l'apparat, comme il l'avait fait pour *Explicit prologus. Incipiunt capitula Regulae.* Cette phrase, du reste, doit sans aucun doute être considérée comme une glose due à l'initiative d'un copiste.

Au terme de la Règle, M. Hanslik a également rejeté dans l'apparat des variantes[1] l'*Amen* final et la formule *Explicit Regula (sancti Benedicti)*. A mon avis, *Amen. Explicit Regula* aurait mérité de figurer, entre crochets si l'on veut, à la suite du texte de *RB*. Par contre, c'est à bon droit que M. Hanslik a relégué dans l'apparat le colophon : *Facientibus haec regna patebunt superna* (quelques manuscrits Σ et Φ), ou bien *Facienti haec uita erit aeterna* (quelques manuscrits Ψ'), qui fait pendant à la définition *Regula appellatur* etc. et doit être attribué, lui aussi, à un copiste soucieux d'édification.

5. *Les index*

Avec l'apparat critique des variantes, les index constituent l'élément le plus utile de la nouvelle édition. Ils sont appelés à rendre les plus grands services aux érudits qui se pencheront sur le texte de *RB*.

La première table *(Index scriptorum)* comporte trois sections. D'abord, les citations bibliques : la comparaison avec les relevés de Butler et de Linderbauer est tout à l'avantage de M. Hanslik, qui signale de plus nombreuses réminiscences, jusqu'à deux ou trois pour un même passage[2]. Ensuite, les auteurs

---

n'est pas de nier que les titres soient authentiques, mais de nier qu'ils soient de la main de l'auteur. Brechter, p. 204, et Linderbauer, p. 146, suivant en cela Butler et Wölfflin, tiennent pour l'originalité des *explicit* de *RB*.

1. Il faut regretter ici encore les imprécisions dénoncées plus haut, p. 393 et n. 1. Précisément les meilleurs représentants des familles Ψ et Σ, c'est-à-dire les mss *A* et *O*, ont perdu chacun leur dernier feuillet, lequel portait assurément les souscriptions.

2. On aurait aimé voir indiqué à quel passage de l'Écriture correspondent des mentions telles que *Canticum Deuteronomii* dans XIII, 9 (*Deut.* XXXII, 1-43), *Benedictiones* dans XII, 4 (*Dan.* III, 57-88), *Laudes* dans XII, 4 et XIII, 11 (*Ps.* CXLVIII-CL) ; de même pour *psalterium* et les psaumes indiqués par leur numéro d'ordre, les *Cantica de Evangelia*, l'Apocalypse : il s'agit là de véritables références explicites. Certes, on aurait pu, à la rigueur, se contenter d'un renvoi à l'*Index verborum*, où tous les psaumes cités sont indiqués avec leur numéro d'ordre (p. 293-294). Il est regrettable aussi que dans l'*Index grammaticus*, parmi les *Notiones notabiles* (p. 349), le terme *benedictiones* soit accompagné de la référence fautive *Deut.* III, 57-88 ; dans cette même liste, les cantiques de l'Évangile sont correctement identifiés avec le *Benedictus* et le *Magnificat*, sans que toutefois soient marquées les références à *Luc.* I, 68-79 et 46-55.

ecclésiastiques : ici encore, on remarque de nouveaux enrichissements, surtout en ce qui concerne Cassien. Enfin, les auteurs profanes. On regrette cependant que, dans ces deux dernières sections, l'absence du sigle *cf.* ne permette plus de distinguer au premier coup d'œil si l'on a affaire à une citation littérale ou bien s'il s'agit d'une réminiscence ou d'un simple parallèle idéologique[1]. M. Hanslik ne tenant pas la *Regula Magistri* pour une source de la Règle de saint Benoît, aucune place n'a été naturellement réservée à *RM* dans cet index.

La seconde table *(Index verborum)* est une des maîtresses pièces du volume. Elle s'étend sur cent soixante-huit pages[2] imprimées en petits caractères et sur deux colonnes. C'est plus qu'un simple lexique, c'est une véritable concordance, chaque mot y étant présenté avec son contexte. Elle rendra des services inappréciables aux chercheurs[3]. Peut-être certaines variantes

---

1. A la suite de Butler, qui pourtant avait mis suffisamment en garde, on se réfère sans plus aux *Acta SS. Agapes, Chioniae et Irenes* du mois d'avril des *Acta Sanctorum*. Ces Actes n'existent à l'état séparé que parce que, dans certains passionnaires destinés à la lecture liturgique, ils ont été détachés de la *Passio S. Anastasiae* ou *S. Chrysogoni*. Il aurait fallu se référer à l'édition critique de H. Delehaye, *Étude sur le légendier romain. Les saints des mois de novembre et décembre* (*Subsidia hagiographica* XXIII), Bruxelles, 1936, p. 234. La *Vita Antonii* aurait pu être indiquée sous le nom de son auteur, saint Athanase. Puisque le nom de Pacôme est attaché à sa Règle, il eût été logique de rendre à Orsièse sa Doctrine, plutôt que d'en faire honneur à saint Jérôme, le traducteur des deux écrits. L'*Ordo psalmodiae Lirinensis* et les Actes du Concile d'Agde auraient pu figurer sous le nom de leur auteur, saint Césaire d'Arles. Le diacre Pélage avait droit à une place pour sa traduction des *Vitas Patrum V*. Ces mêmes *Vitas*, les *Collationes* et *Instituta* de Cassien et la Règle de saint Basile sont cités explicitement comme sources par *RB* LXXIII, 5 (voir aussi XLII, 3) ; ces passages auraient donc dû être relevés dans l'*Index scriptorum*. Une référence à Denis comme traducteur de la *Vita Pachomii* eût été souhaitable. Pélage et Denis, contemporains de saint Benoît et probablement ses amis, peuvent être considérés comme des sources vivantes. Est-il croyable que saint Benoît ait connu la recension longue, dont on ne possède que le texte grec, des Ascétiques de saint Basile? En ce qui concerne la Règle de saint Augustin, il est certain que saint Benoît, tout comme saint Césaire, n'a eu sous les yeux que la forme masculine, originale à mon avis, et non l'adaptation pour femmes citée ici comme *Epist. 211* : celle-ci n'est qu'un arrangement tardif d'éléments empruntés à l'évêque d'Hippone. Comme j'espère l'avoir prouvé récemment, Vigile n'a aucun droit à figurer comme auteur de la *Regula orientalis*. Sous la rubrique *Alii auctores*, le Sacramentaire gélasien est la seule source liturgique relevée ; il aurait fallu y adjoindre les hymnes *Te decet laus*, *Te Deum* et le *Gloria Patri*.

2. Un petit démon typographique a renversé le numéro de la dernière page de cet index : 432 pour 342. Qu'il est difficile d'éviter ces coquilles ! Je renonce à noter celles, heureusement rares, que l'on découvre dans le livre ; dans l'apparat des variantes surtout, on les contrôle plus difficilement.

3. Quand il existe quelque variante graphique pour un même mot, les renvois pertinents sont faits ; la chose a cependant été omise pour *clausura* que l'on trouve sous *clusura*, pour *eulogia* rangé sous *eologia*. Les adverbes sont à rechercher sous leur adjectif correspondant, ce qui fait apparaître *breuiter* sous *brebis*. *Certe* a été distingué de *certus, ceteri* de *de cetero*. *Absconse* figure sous *absconsus*, lequel adjectif n'est pas employé dans *RB*. D'autres minuties encore, et dont on peut ne pas être pleinement satisfait. Ainsi, est-ce *affligare* ou *affligere*?

notables, attestées par de bons manuscrits, y auraient-elles figuré utilement[1].

Quant aux deux dernières tables (*Index orthographicus* et *Index grammaticus*), elles ont donné à M. Hanslik l'occasion de déployer ses connaissances philologiques exceptionnelles. Elles constituent pratiquement un précis du latin vulgaire distribué systématiquement à l'aide d'exemples empruntés à *RB*. La table orthographique présente tous les cas où le texte établi par le savant professeur de Vienne s'écarte des normes censées classiques : assimilations et dissimilations, confusions de voyelles, simplifications de diphtongues et simples voyelles transformées en diphtongues, aspirations ajoutées ou supprimées, redoublements de consonnes, bêtacismes et autres confusions de cette nature[2]. Il y a là matière à discussion. Quant à la table grammaticale, elle est encore plus précieuse[3]. Elle sera particulièrement utile aux traducteurs modernes du texte de la Règle, peu préparés qu'ils sont par leurs études classiques à aborder un texte rédigé en latin vulgaire où tous les éléments empruntés à la langue parlée (syntaxe, vocabulaire, sens des mots) s'éloignent de la langue littéraire. J'attire particulièrement leur attention sur les paragraphes consacrés aux *Substantivorum notiones notabiles* (p. 349-351), aux *Notabilia de adiectivorum notione* (p. 352-353), aux remarques sur les acceptions flottantes de certains verbes (p. 353-355) et sur l'usage et le sens de certains adverbes (p. 361-362)[4].

***

On aurait pu distinguer *bonum*, substantif, de *bonus*, adjectif ; de même, *malum* et *malus*. *Patienter* est rangé en fait sous *pati*, et non sous *pacienter* comme indiqué. *Disposite* est séparé de *disponere*, *potens* de *posse*. Une mention de *diligenter* se trouve sous *diligens*, mais *seruitor diligens ac sollicitus* de XXXVI, 7 est rangé sous *diligere*. Quelle différence d'étymologie y a-t-il entre *discidere* et *discedere* pour justifier leur séparation ? De même, *reprehendere* est séparé de *repraehendere*. Pour *tauerna*, on renvoie à *taberna*, qui ne figure pas dans l'index ; sans doute est-ce une erreur pour *tabernaculum*.

1. Il y aurait lieu, peut-être, à l'occasion, de montrer l'importance de quelques-unes de ces variantes du point de vue linguistique.

2. Je ne saisis pas ce qu'on a voulu dire p. 347 : « o-u : apostolus *pr. 31 ; cett.* » Il me semble que *coenouita* trahit une formation hybride gréco-latine dérivée de *uita-uitae*, comme il y en a d'autres dans la terminologie monastique de cette période. Peut-être démontrera-t-on un jour que *senpectas* n'est pas un dérivé du grec *syn+paecta*, comme il est supposé aux pages 345 et 348.

3. Pourtant, le premier paragraphe, celui des *Vocabula graeca et barbara*, aurait gagné à être intitulé *Vocabula graeca et christiana*. A côté de *decania*, il fallait aussi mentionner *decanus*. *Quirie* et *eleison* devaient être maintenus groupés. *Heremita* et *heremus* ne sont que des graphies diverses de leurs correspondants non aspirés. Sur *senpectas*, voir la note précédente.

4. On sera cependant prudent avant d'accepter certaines *notiones* proposées ici, p. 349-351. Parmi plusieurs points à revoir, rappelons ce que nous avons dit concernant les *Benedictiones*, p. 395, n. 2. Personne n'a sérieusement contesté que *bibliotheca*, dans XLVIII, 15, non relevé ici, puisse avoir le sens de « bible », comme cela a été démontré dans *Rev. Bénéd.* LX (1950), p. 65-92. Le sens du mot *collationes*, emprunté au titre bien connu du grand ouvrage de Cassien, a évolué, sous l'influence de XLII, 3 et 5, jusqu'à signifier un entretien spirituel tenu avant Complies et comportant une lecture. A la notice *completorium = ultimi officii horae*, il faudrait substituer *completorius* (cfr p. 196) *ultima officii hora*. Sur le sens de *missa* et *una* (synonyme de *unica*, non relevé ici, qu'on lit dans XXXV, 12

L'édition de M. Hanslik peut être considérée comme le résultat final des théories de L. Traube et des travaux qui s'en sont inspirés. On doit se féliciter qu'elle soit l'œuvre d'un philologue aussi éminent.

Tout en rendant hommage au mérite exceptionnel de M. Hanslik, nous ne pouvons cependant nous dérober au devoir de soumettre son travail à une critique que nous voudrions constructive. Les résultats positifs de cette critique même ne seraient pas possibles, si on ne disposait désormais de l'édition de M. Hanslik. Si donc un progrès est aujourd'hui réalisable, c'est en grande partie à lui qu'on le devra.

La longueur déjà démesurée de la présente recension empêche de discuter à fond l'aspect le plus important de l'œuvre de M. Hanslik, celui de la valeur même du texte de *RB* établi par lui. Mais de ce qui précède on aura pu deviner avec quelle réserve il faudra utiliser la nouvelle édition. En effet, celle-ci se heurte, à mon avis, à trois graves objections, lesquelles résultent, en définitive de la position adoptée par M. Hanslik à l'égard du problème des relations *RM-RB*, de son jugement déterminant sur la valeur des archétypes de *RB*, et de l'acceptation quasi systématique des graphies insolites du manuscrit de Saint-Gall.

L'examen de ces trois points fera l'objet, prochainement je l'espère, d'une discussion détaillée. Pour ne pas trop laisser le lecteur en suspens, je formule déjà les conclusions de mon étude : 1° le manuscrit 914 de Saint-Gall, notre *A*, reste en principe le meilleur témoin du texte de la Règle bénédictine ; 2° on ne peut plus cependant lui reconnaître l'autorité exclusive prônée par Traube ; 3° en effet, la copie censée autographe, notre Ψ^1, d'où dérive *A* moyennant un seul intermédiaire, n'était pas l'autographe de la Règle, mais une très bonne copie, effectivement du VI^e^ siècle, prise à la dictée, non exempte toutefois de certains défauts qui ont échappé à la correction du premier réviseur ; 4° par conséquent, on ne peut attribuer systématiquement à Benoît absolument tout ce que présente Ψ^1 ; 5° les corrections « anciennes » de *A* sont à prendre en considération, car elles peuvent refléter l'« autographe » ; 6° quant aux leçons marginales des *Neoterici*, leçons de caractère italien pour une large part, elles ont peut-être été rassemblées au Mont-Cassin au temps de Paul Diacre et

---

et XXXIX, 4), dom B. STEIDLE a certainement raison (*Studia Anselmiana* XLII [1957], p. 73-104), quoique M. Hanslik n'accepte pas son opinion (p. 364). Parmi les adjectifs, ajouter *unicus*, *Adtonitus*, dans prol. 9, aurait été mieux rendu par *adtentus* que par *tonitru percussus*. *Directaneus* veut dire la même chose que *in directum : non interruptus antiphona*. *Priuatus* indique plutôt celui qui n'a pas une dignité particulière, un honneur spécial. Le verbe *meditare* a parfois la signification d'étudier dans les règles monastiques de l'époque. A-t-on trouvé mention de *gyrouagus* avant *RB*, si ce n'est dans *RM*, que M. Hanslik considère comme postérieure à *RB*? Il faudrait ajouter ce terme parmi les substantifs rares (p. 351), puisqu'aussi bien il n'y a pas de section correspondante pour les adjectifs. *Stirpator* n'est pas, à vrai dire, un substantif nouveau ; c'est une graphie phonétique de *exstirpator*, la première syllabe n'étant prononcée que très imparfaitement. Quant aux expressions *cantica de Euangelia, de Prophetarum, legat Eptaticum aut Regum*, il eût été préférable de les ranger, munies d'une majuscule initiale, parmi les substantifs indéclinables (p. 351), plutôt que de les éparpiller parmi les accusatifs régis par *de* ou les omissions d'ordre grammatical (p. 376) : en effet, il s'agit de titres de quelques-uns des neuf *codices de bibliotheca* (voir *Rev. Bénéd.* LX [1950], p. 78-83).

recopiées dans la marge du manuscrit envoyé à Charlemagne, notre Ψ^2 ; 7° la *Regula Magistri* étant selon toute vraisemblance une source immédiate de la Règle de saint Benoît, il faut tenir compte de ses leçons certaines dans la restitution de l'original de *RB* ; 8° lorsque le texte de *RB* que l'on appelle « interpolé » est d'accord avec celui de *RM*, on doit tenir ses variantes propres pour originales ; 9° les manuscrits de la classe dite « interpolée » étant indépendants de Ψ, ils possèdent donc une valeur propre et remontent, eux aussi, en droite ligne à l'original ; 10° en dehors de Ψ, les archétypes du texte de *RB* sont Π, avec les deux subarchétypes Σ et Φ, et Λ ; leur témoignage ne devra jamais être négligé.

Montserrat. A. Mundó.

L'ULTIMATUM DE POPILLIUS A ANTIOCHUS ÉPIPHANE RELATÉ DANS LE « DE NOVISSIMIS » DU MS. BAMBERG CAN. 10

Dom O. Lottin a inséré au tome V de son ouvrage monumental *Psychologie et morale aux XII^e et XIII^e siècles* (Gembloux, 1959 ; cfr p. 391-400) l'édition d'un petit traité anonyme *De resurrectione* qu'il a repéré dans le ms. Bamberg *Staatsb.* Can. 10, f. 9^v-11^v. Dom Lottin note que l'exposé relatif à l'Antéchrist est indépendant de la tradition commune et se rattache au *Libellus de Antichristo* de l'abbé Adson (ca. 1000) et à une question *De antichristo* conservée dans le *Clm* 14569 (f. 135^r-139^v), au milieu de fragments de l'école d'Anselme de Laon. Cependant, ajoute-t-il, ce qui se lit au sujet d'Antiochus Épiphane ne se rencontre dans aucun des deux exposés (cfr p. 393).

Voici le passage en question (cfr p. 398) :

> Legitur enim tam in greca quam in romana historia quod Antiochus Epiphanes obsederat duos filios Cleopatre sororis sue in Egypto, et venerunt romani legati quorum unus Marcus Publius Ienas cum eum stantem in littore invenisset et ex parte senatus dixisset quod iuberetur ab amicis populi romani recedere et suo imperio contentus esse ; et ille responsum ad amicorum consilium distulisset orbem fecit in arena baculo quem manu tenebat et regem circumscribens ait : senatus et populus romanus precipiunt ut hoc in loco respondeas quid consilii geras ; unde ille perterritus ait : si hoc placet senatui et populo romano recedendum esse et statim movit exercitum, adeo dicunt antichristum timendum romano imperio.

Quoique le nom de l'ambassadeur romain soit dans ce texte à peine reconnaissable, — il s'agit en fait de Gaius Popillius Laenas, — l'épisode relaté, qui se place en 168 avant Jésus-Christ, est aisément repérable chez les historiens anciens, tant grecs que latins : Polybe (29, 27), Diodore de Sicile (31, 2), Cicéron (*Phil.*, 8, 23), Tite-Live (45, 12), Valère-Maxime (6, 4, 3), Appien (*Guerres syriennes*, 11, 66), Dion Cassius (20, 69), Justin (Trogue-Pompée) (34, 3, 1)[1].

1. Au sujet de cet épisode, voir Walter Otto, *Zur Geschichte der Zeit des 6. Ptolemäers. Ein Beitrag zur Politik und zum Staatsrecht des Hellenismus*, dans *Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philos. hist. Abt.*, N.F., Heft 11, Munich, 1934, 147 p. ; cfr surtout p. 73-75.

Pourtant, la comparaison des textes montre que ce n'est chez aucun d'eux que l'auteur du *De novissimis* a puisé son information. C'est le commentaire sur Daniel (c. 11) de saint Jérôme qui est sa source immédiate :

> Et graeca et romana historia [...]. Cumque duo fratres Ptolemaei, Cleopatrae filii, quorum avunculus erat [*scil.* Antiochus], obsiderentur Alexandriae, legatos venisse Romanos : quorum unus Marcus Popilius Laenas, cum eum stantem invenisset in litore et senatus consultum dedisset quo iubebatur ab amicis populi Romani recedere et suo imperio esse contentus et ille ad amicorum responsionem consilium distulisset, orbem dicitur fecisse in arenis baculo quem tenebat in manu et circumscripsisse regem atque dixisse : « senatus et populus Romanus praecipiunt ut in isto loco respondeas quid consilii geras. » Quibus dictis ille [*scil.* Antiochus] perterritus ait : « si hoc placet senatui et populo Romano, recedendum est », atque ita statim movit exercitum (*P.L.* 25, a. 1884, 567D-568B).

On remarque que c'est saint Jérôme qui est responsable de la substitution de *Marcus* à *Gaius*. La confusion était d'autant plus excusable que notre Popillius eut un frère qui fut censeur et dont le prénom était *Marcus*[1]. Quant au *Publius* du *De resurrectione*, il ne s'agit que d'une évidente « lectio facilior » pour *Popilius* (ou, plus exactement, *Popillius*).

D'après Lübeck[2], la source de saint Jérôme serait Tite-Live. A noter que saint Jérôme est le seul, sauf erreur, à localiser la rencontre « in litore ». C'est le simple résultat de déductions inconscientes : Popillius ayant tracé un cercle sur le sol avec un bâton, ce cercle avait *dû* s'inscrire sur du sable et ce sable *devait* être celui de la plage sur laquelle il débarqua et où Antiochus, venu à sa rencontre, le salua.

Il est probable que d'autres auteurs médiévaux ont narré la même historiette. J'ai relevé une allusion dans le *De victoria Verbi* de Rupert de Deutz († 1129 / 1130) :

> ...et qualiter imperio Romanorum circumscriptus, ac deterritus inde recesserit, recitare praesentis non est negotii, praesertim quia propositi sui viam tenens animus digniora prospicit, et ad ipsa tendit (*P.L.* 169, a. 1894, 1416D).

Univ. Lovanium, Léopoldville. H. SILVESTRE.

1. Cfr PAULY-WISSOWA, *R.E.*, sub v. Popillius (Konrat ZIEGLER, a. 1953).
2. E. LÜBECK, *Hieronymus quos noverit scriptores et ex quibus hauserit*, Leipzig, 1872, p. 202-203. H. HAGENDAHL, *Latin Fathers and the Classics*, Göteborg, 1958, p. 226, n. 6, se contente de renvoyer à Lübeck.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DES BÉNÉDICTINS FRANÇAIS DE 1766 A 1789

II[1]

V. INVENTAIRE DU REGISTRE DE LA COLLECTION DE BRIENNE CONCERNANT LES BÉNÉDICTINS EXEMPTS.

Arch. Nat. 4 AP 41

1) *Affaires générales*

pages		G⁹
1	Rapport du ... 1768 sur la Congrégation des Exempts.	
6	Insuffisance des Constitutions.	
12	Désordre et anarchie de cette prétendue congrégation.	
15	Noms des Maisons.	
15	Nombre des religieux.	
17	Détails particuliers sur chaque maison.	
26	Moyens offerts de déterminer le sort de cette Congrégation.	
27	Lettres Patentes qui ordonnent à l'égard de la Congrégation des Exempts l'éxécution de l'article 6 de l'édit de 1768.	28
31	Lettre de D. de Pindray supérieur général qui envoye à l'archevêque de Reims le détail des maisons.	
33	Lettre de D. de la Rivière Visiteur provincial qui propose la réunion de l'abbaye de Tasque à celle de la Reulle.	
36	Lettre de D. Morisset religieux exemt à M. Pialles avocat pour l'informer des opérations de la Commission des Réguliers.	
37	Lettre du Supérieur Général à l'archevêque de Reims pour lui demander ses ordres pour la tenue du prochain chapitre général.	
38	Procès-verbal du Chapitre général de la Congrégation des Exemts tenu en 1748 :	28
40	Ouverture du Chapitre. Démission du Supérieur.	
42	Plaintes contre un religieux et jugement du chapitre.	
44	Règlement pour le chant et l'office divin.	
47	Amendes contre les abbayes qui n'ont pas député au Chapitre Général.	
49	Élection du Général et autres Supérieurs Majeurs.	
53	Procès-Verbal du Chapitre Général tenu à Blaye en 1741 :	28
56	Appel des maisons ; démission de chaque député.	
57	Règlement particulier sur l'administration des maisons.	
63	Élection des Supérieurs Majeurs.	
65	Procès-Verbal du chapitre général tenu à Ste Croix de Bordeaux en 1758 :	28

1. Voir la première partie de cette notice dans le fascicule 1-2 de ce tome LXXI (1961), p. 138-174.

pages G⁹

75 Appel des maisons ; dires des Députés.
Règlement particulier pour l'administration des maisons.
81 Élection des Supérieurs majeurs.
82 Règlement de discipline fait au chapitre de 1758, etc...

2) *Abbaye de Nanteuil*

88 Attestation des curés voisins en faveur de cette abbaye.
89 Lettre de D. Morisset prieur qui demande la sécularisation de sa maison.
91 Attestation des habitants de Nanteuil de l'utilité de cette abbaye.
93 Lettre de D. de Pindray supérieur général et prieur de Nanteuil qui détaille la situation de cette abbaye.

3) *Abbaye St-Benoît de Quinçay*

99 Procès-Verbal de visite fait en 1722.
104 Procès-Verbal de visite fait en 1729.

4) *Abbaye de Charroux*

110 Histoire de l'abbaye de Charroux.
131 Agrégation de cette abbaye à la Congrégation des Exempts. 28
135 Arrêt du Grand Conseil du 14 may 1726 qui confirme les Supérieurs de la congrégation des Exempts dans leurs droits et privilèges.
141 Mémoire sur l'état actuel de l'abbaye de Charroux et les moyens de la rétablir.

5) *Abbaye de Terrasson*

151 Billet de M. le duc de Noailles pour s'informer des vues de la Commission sur cette abbaye. 76
152 Lettre de M. l'évêque de Sarlat qui annonce le projet de réunir à son collège la manse conventuelle de Terrasson.
154 Réponse de l'archevêque de Toulouse à l'évêque de Sarlat.
154 Lettre de M. Esmangard intendant de Bordeaux qui consulte l'archevêque de Toulouse sur l'état actuel de l'abbaye de Terrasson.
156 Réponse de l'archevêque de Toulouse.

6) *Abbaye du Mas d'Azil*

159 Lettre et Mémoire contenant l'histoire abrégée de cette abbaye et qui annonce l'impossibilité de la rétablir.

pages G⁹

166 Requête de la communauté du Mas d'Azil pour la conservation de cette maison et l'érection d'un chapitre séculier. 72
169 Délibération à l'effet de la requête ci-dessus. 72

7) *Abbaye de Tasque*

173 Lettre de D. Dulac religieux de Tasque à l'archevêque de Reims qui demande un ordre pour sortir de sa maison.
175 Autre lettre du même religieux qui se plaint des mauvais traitements qu'il reçoit de l'abbaye de Tasque.
176 Troisième lettre sur le même sujet.
178 Lettre et mémoire de l'abbé de Tasque sur la situation de son abbaye pour en demander la réunion à celle de St. Jean de St Mont ordre de Cluny.

8) *Abbaye de St-Ferme*

189 Lettre et mémoire adressés à M. de Toulouse par M. l'abbé de Bats sur les abus qui règnent dans cette maison.
191 Autre lettre de M. l'abbé de Bats contre des religieux non profès de l'abbaye de St-Ferme.
199 Protestation des habitants de St-Ferme contre la réunion de l'abbaye au chapitre de la Réole.
204 Mémoire du Prieur de St-Ferme pour demander la sécularisation et union de son chapitre à celui de la Réolle.
220 Acte capitulaire de l'abbaye de St-Ferme de l'année 1641 qui constate dès ce tems l'impossibilité d'y pratiquer la vie communne.
227 Procès-verbal de visite de la Maison Prieurale de Ste Ferme.
243 Requête des religieux de St-Ferme à la Commission pour demander leur sécularisation.

9) *Abbaye de Baignes*

247 Lettre des religieux de Baignes à M. l'évêque de Saintes pour se soumettre à sa jurisdiction.
249 État des revenus de la manse conventuelle de Baignes.
254 Projet de réunion au Séminaire de Saintes.
268 Lettre de D. Régley religieux de Baignes qui se plaint de l'arrangement qui lui préjudicie.
268 Nouveau Mémoire des religieux contenant l'état des revenus et charges et un nouveau projet d'arrangement pour la réunion.
269 Procuration du Séminaire de Saintes à l'effet de passer le Concordat d'union.

pages G°

281 Procuration de l'abbé de Baignes.
288 Procuration des religieux.
301 Procuration du Curé et habitants de Baignes.

10) *Pièces nouvelles sur l'abbaye de St-Ferme*

309 Lettre de M. l'abbé de Bats qui rend compte de l'inconduite de ses religieux.
312 Mémoire de la Communauté de St-Ferme qui demande l'établissement de quatre chapelains pour remplacer le monastère.
319 Réponse de l'archevêque de Toulouse à l'abbé de Bats pour luy conseiller de se concerter avec M. l'évêque de Bazas.
323 Lettre du syndic de St-Ferme qui se soumet aux projets de M. de Bazas.

11) *Congrégation des Exempts*

325 Mémoire ou histoire abrégée de la Congrégation des Exemts ;
329 Détails sommaires des status de la Congrégation.
335 Chapitres généraux.
337 Régime de la Congrégation. Visite des Maisons.
338 Nombre des maisons qui conposaient au dernier siècle la Congrégation des Exemts.
340 Nombre actuel des Maisons et religieux.
341 Détail sur les maisons de la Congrégation.
343 Abbaye de Nanteuil .....
350 Abbaye de Charroux .....
351 Abbaye du Mas d'Azil.....
354 Abbaye de Tasque .....
355 Abbaye de la Réolle .....
359 Abbaye de St-Ferme .....
361 Abbaye de Terrasson.....
361 Abbaye de Moreaux .....
363 Abbaye de Baignes .....
364 Abbaye de St-Sauveur de Blaye.
Abbaye de Guitres .....
367 Tableau de la Congrégation...
371 Pièces concernant ce qui s'est passé au Parlement lors de la présentation des Lettres Patentes.
371 Lettres de M. le Chancelier et observations sur les démarches préliminaires à l'Enregistrement.
374 Réponse de M. l'archevêque de Toulouse aux observations.
375 Billet de M. l'abbé Terray à l'archevêque de Toulouse sur les mouvements du Parlement à raison des Lettres Patentes.
382 Lettre de M. l'abbé Gayet de Sansale sur le même sujet.
383 Lettre de l'archevêque de Reims au Général des Exemts pour le faire venir à Paris.
383 Réponse du Général qui s'excuse sur son grand âge.

pages		G⁹
385	Rapport du 1er 7bre 1769 sur l'état actuel de la Congrégation, la convocation du Chapitre Général, la nomination d'un Commissaire et les moyens de déterminer le sort de la Congrégation[1].	28
389	Projet d'Arrêt du Conseil qui indique la tenue du prochain chapitre au 6 9bre 1769[2].	
391	Instructions pour M. l'évêque de Mirepoix[3].	28
394	Ordre du Roy qui défend aux Supérieurs de la Congrégation de recevoir des novices[4].	28
394	Mémoire servant d'instructions particulières à M. l'évêque de Mirepoix sur l'état de la Congrégation et de chacune des maisons qui la composent[5].	
410	Observations nouvelles ou additions sur la conduite à tenir au Chapitre de la Congrégation des Exemts.	
416	Lettre de M. le Comte de Broglie à l'archevêque de Toulouse pour lui faire part des démarches par lui faites auprès du Général des Exemts.	
419	Lettre de l'archevêque de Toulouse qui envoye au Général des Exemts l'arrêt qui convoque le Chapitre.	
420	Réponse du Général.	
421	Lettre de l'évêque de Mirepoix à l'archevêque de Toulouse sur les difficultés à résoudre au Chapitre.	
	Réponse de l'archevêque de Toulouse.	
425	Rapport du ... mars 1770 qui rend compte des opérations du Chapitre Général des Exemts[6].	28
429	Lettres Patentes qui déterminent le sort de la Congrégation[7].	
433	Procès-Verbal dressé par M. l'évêque de Mirepoix du Chapitre Général des Exemts :	
435	Lecture des ordres du Roy.	
436	Dires de M. de Mirepoix.	
438	Délibération du Chapitre.	
441	Requête de la Congrégation au Roy pour rentrer sous la jurisdiction de l'ordinaire et dissoudre le régime.	
445	Arrêt d'entregistrement des Lettres Patentes.	
448	Lettre de D. Rabat Prieur de Malvoisin qui offre à l'archevêque de Toulouse son droit de nomination à la cure.	
449	Réponse de l'archevêque de Toulouse.	
449	Lettre de D. Montesquieu prieur du Mas d'Azil au même pour lui demander audience à Toulouse.	
450	Réponse de Brienne.	

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 13848, fos 134-136.
2. *Ibid.*, fos 136-137.
3. *Ibid.*, fos 137-138v.
4. *Ibid.*, fo 138.
5. *Ibid.*, fos 139-141v.
6. Cfr. *B. N.* ms. fr. 13850, fos 123-126v.
7. *Ibid.*, fos 127-128v.

pages G⁹

451 Lettre de M. le Nonce qui envoie à Brienne un mémoire de Rome sur la suppression des Exemts.
452 Réponse de l'archevêque de Toulouse.
453 Mémoire en réponse aux difficultés contenues au Mémoire précedent.

12) *Abbaye de Terrasson*

461 État des revenus et dettes de l'administration et de la conventualité de cette maison.
466 Lettre de M. le Comte de la Rochefoucault à M. l'archevêque d'Arles pour la conservation de cette maison.
469 Mémoire de la Communauté de Terrasson en faveur de l'abbaye.
475 Lettre de M. de Mirepoix qui envoie à Brienne une autre lettre à lui adressée en faveur de l'abbaye de Terrasson.
475 Lettre de D. La Peyre à M. l'évêque de Mirepoix.

13) *Abbaye de Guitres*

481 Requête des religieux de Guitres portant leur adhésion aux délibérations du Chapitre.
État de l'abbaye.

14) *Abbaye de Blaye*

492 Délibération des religieux de Blaye pour se soumettre à la juridiction de l'archevêque de Bordeaux.
494 Requête présentée par eux à cet effet.
496 Acte d'acceptation de l'archevêque de Bordeaux.

15) *Abbaye de Cruas*

499 Requête du Chantre de Cruas qui demande la jouissance de son revenu sauf l'union après sa mort.
501 État des revenus de la chantrerie de Cruas.
503 Requête du sacristain de Cruas portant son adhésion aux délibérations du Chapitre général.
506 État des revenus de l'office claustral de Sacristain.

16) *Abbaye de Charroux*

515 État des revenus et charges de la manse conventuelle de Charroux.
519 Déclaration particulière du revenu des offices claustraux.
528 Lettre du Prieur de Charroux à l'archevêque de Toulouse pour lui demander la conduite qu'il doit tenir par rapport aux frais de députation au chapitre.
529 Réponse de l'archevêque de Toulouse.

17) *Abbaye de La Reulle*

533 État des revenus et charges de l'abbaye.
535 Requête des religieux de l'abbaye de la Reulle pour demander la conservation de leurs revenus en cas de réunion.

pages G⁹

537 Lettre et mémoire de M. l'abbé de Noguès abbé de la Reulle pour s'opposer à la réunion au séminaire de Lescar.
542 Réponse de l'archevêque de Toulouse.
543 Lettre de M. l'archevêque de Toulouse à l'évêque de Lescar pour luy envoyer les lettres patentes qui déterminent le sort de la congrégation des Exemts.
544 Réponse de M. l'évêque de Lescar.
546 Arrêt d'enregistrement des Lettres Patentes au Parlement de Paris.
547 Lettre de l'archevêque de Toulouse à l'évêque de Lescar pour luy indiquer la marche de la procédure.
549 Lettre de M. l'abbé de Noguès à l'archevêque de Toulouse contenant ses observations sur la réunion et la demande d'un nouveau partage des 2 manses.
554 Tableau des revenus et charges des manses conventuelle et abbatialle de la Reulle.
556 Réponse de l'archevêque de Toulouse qui approuve la proposition de M. l'abbé de Noguès.

18) *Abbaye de Tasque*

559 Lettre de D. Dulac religieux à l'archevêque de Toulouse pour luy demander une pension de 700 livres et autres objets.
560 Lettre de Brienne à M. l'abbé de Gamanson pour lui redemander la demande de Dom Dulac.

19) *Abbaye de St-Ferme*

565 Lettre du chapitre de St-Ferme à l'évêque de Mirepoix pour être dispensé de députer au chapitre.
567 Lettre et requête du même chapitre adressées à l'archevêque de Toulouse pour obtenir en cas de réunion la conservation de leurs revenus particuliers.
569 Lettre de M. l'abbé de Bats à M. de Mirepoix contre deux religieux de St-Ferme non profès.
570 Lettre du même à l'Arch. de Toulouse sur le même objet.
571 Lettre de l'archevêque de Toulouse à l'évêque de Bazas pour le consulter sur l'objet des plaintes de l'abbé de Bats.
572 Réponse de l'évêque de Bazas qui justifie les religieux de St-Ferme.
576 Seconde lettre de l'abbé de Bats à l'archevêque de Toulouse.
577 Réponse de l'archevêque de Toulouse.
578 Requête présentée à la Commission par DD. Casemage et Denyau pour se justifier des accusations de l'abbé de Bats.

20) *Abbaye de Nanteuil*

585 État des revenus et charges et des offices claustraux.
590 Requête des religieux de Nanteuil à l'évêque de Poitiers pour se soumettre à sa juridiction et luy demander la conservation de leurs biens.

pages G⁹

592 Lettre de M. le comte de Broglie à l'archevêque de Toulouse pour le prévenir des dispositions de D. de Pindray prieur de Nanteuil.
594 Autre lettre de M. le Comte de Broglie pour proposer l'acquisition des biens de l'abbaye de Nanteuil.
597 Lettre de M. le Président Rolland à l'archevêque de Toulouse pour luy recommander le mémoire suivant.
599 Mémoire pour D. Deschalais religieux de Nanteuil pour obtenir sa pension sur les revenus de cette abbaye.
603 Lettre de D. Deschalais à l'archevêque de Toulouse.
604 Réponse de l'archevêque de Toulouse.

21) *Abbaye du Mas d'Azil*

607 État des revenus et charges.
613 Nombre des religieux.
614 État des revenus des offices claustraux :
627 Mémoire au Roy présenté par les religieux du Mas d'Azil pour obtenir la conservation de leurs revenus en cas de suppression.
629 Lettre de D. Claret syndic du Mas d'Azil à l'archevêque de Toulouse pour mettre sous sa protection le placet suivant.
630 Mémoire présenté au Roi par 4 simples religieux du Mas d'Azil pour obtenir les 4 premiers offices claustraux vacants.
631 Lettre particulière de D. Sérac de St Jean à l'archevêque de Reims pour le même objet.
635 Demandes particulières de DD. Larivière et Rabat religieux du Mas d'Azil.
642 Requête du carillonneur de l'abbaye qui demande une pension.
648 Lettre de M. le Comte de Faisans à l'archevêque de Toulouse en faveur de D. Rabat chantre du Mas d'Azil.
650 Lettre du curé et Échevins du Mas d'Azil pour demander une indemnité lors de la suppression de la manse conventuelle.
652 Lettre de M. l'évêque de Rieux à l'archevêque de Reims contenant son projet d'unir la manse conventuelle du Mas d'Azil au chapitre de sa cathédrale.
656 Lettre de D. Rabat à l'archevêque de Toulouse pour lui faire part de la résiliation de ses baux.
657 Requête des habitants du Mas d'Azil qui présente divers objets de dédommagements pour la suppression du monastère.
664 Lettre de l'évêque de Rieux et projet d'union des biens du Mas d'Azil au diocèse de Rieux.
669 Réponse de Brienne à l'évêque de Rieux.
670 Lettre et Mémoire de D. Montesquiou à l'archevêque de Toulouse pour obtenir un accroissement de revenu.
674 Lettre de M. de Montesquiou Commandant de Nancy en faveur de son frère.
676 Réponse de l'archevêque de Toulouse.
677 Arrêt du 20 aout 1748 qui nomme D. Montesquiou à la visite des maisons de la Congrégation.

pages G⁹

680 Mémoire de D. Montesquiou à la Commission pour demander la libération des dettes par luy contractées pour la Congrégation.
692 Lettre écrite à D. Montesquiou en may 1748 par M. le chancelier Daguesseau pour luy demander des renseignements sur l'état de sa congrégation.
693 Copie de l'ordre du Roy qui retardait en 1751 le chapitre général des Exemts.
694 Lettre de M. le comte de St Florentin à D. Montesquiou pour luy envoyer l'ordre.
696 Lettre de D. Montesquiou pour envoyer l'ordre à ses religieux.
697 Autre lettre circulaire pour l'exécution des réglemens.
698 Ordre du Roy pour la convocation du chapitre général de 1758.
700 Lettre de D. Montesquiou écrit en conséquence.
703 Mémoire envoyé par D. Montesquiou à M. de S Florentin pour lui exposer l'état et les besoins de sa congrégation.
Lettre par laquelle M. de St Florentin envoie à l'archevêque de Toulouse la requête suivante.
713 Requête des religieux du monastère du Mas d'Azil pour obtenir du Roy la permission d'emprunter pour reconstruire leur monastère.
715 Certificat de l'architecte.
717 Réponse de l'archevêque de Toulouse.
718 Mémoire et observations envoyées de Rome sur la suppression de la congrégation des Exemts.
728 Idées générales sur les monastères de la Congrégation.

VI. INVENTAIRE COMPLÉMENTAIRE DE LA SÉRIE G⁹ 28 et 72-76

1) *Affaires générales*

G⁹ 28 Rapport sur les exempts, sept. 1769.
Instructions pour le chapitre de la Congrégation des exempts.
Lettres patentes ordonnant que les maisons des bénédictins exempts qui ont des lieux réguliers se réuniront à une Congrégation sinon qu'elles demeureront soumises aux Ordinaires février, 1769.
Rapport sur les exempts, mars 1770.
Ordre du Roi sur l'admission des novices.
État de la Congrégation des bénédictins exempts en France, origine de cette congrégation.
Procès-verbaux de l'abbaye de Saint-Sour de Terrasson (13 août 1750), de l'abbaye de St. Benoît de Quinsay (2 août 1750), de l'abbaye de Notre-Dame de Nanteuil en Vallée (23 juillet 1750), de l'abbaye de Guitres (3 juillet 1750), de l'abbaye de La Réole (14-16 juin 1750), de l'abbaye de Saint-Ferme (25 juin 1750), de l'abbaye du Mas d'Azil (2 mai 1750), de l'abbaye de St.-Hilaire du diocèse de Carcassonne (14 mai 1750), de l'abbaye de Saramon (1ᵉʳ juin 1750), de Blazimont (28 juin 1750), de St. Sauveur de Blaize (11 juillet 1750), de St. Sauveur de Charoux (27 juillet 1750), de Notre-Dame

de Moreau (31 juillet 1750), de Saint-Pierre de Vigeois (17 août 1750).
Abrégé historique de l'abbaye de Charroux.
Copie vidimée d'un acte capitulaire du 21 décembre 1580.
Copie vidimée de l'acte d'agrégation de l'abbaye de Charroux à la Congrégation des Bénédictins exempts, 10 sept. 1680.
Copie vidimée et scellée du procès-verbal du Chapitre général tenu à Blaye, 15 mai 1686.
Imprimé d'un arrêt du Conseil ordonnant que les statuts de la Congrégation des Bénédictins exempts seront exécutés selon leur forme et teneur, 14 mai 1761.
Imprimé du procès-verbal du Chapitre général tenu à Blaye le 1er septembre 1741 où il est dit que les règlements faits au Chapitre général de Baigne ont été autorisés par lettres patentes.
Imprimé du procès-verbal du Chapitre général tenu dans l'abbaye du Mas d'Azil le 2 mai 1748.
Imprimé du procès-verbal du Chapitre général tenu à Blaye, 1er mai 1761.
Extrait du procès-verbal du Chapitre général tenu en l'abbaye de Guitres le 7 mai 1764.
Mémoire et description de l'état ancien de l'abbaye de Charroux... de son état actuel.
Extrait du procès-verbal du Chapitre général de la Congrégation des Bénédictins exempts tenu en l'abbaye de Blaye, 1er mai 1761.
Extrait du procès-verbal du Chapitre général de la Congrégation des Exempts tenu en l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, 1er mai 1758.
Verbal de la tenue du Chapitre général de la Congrégation de MM. les Bénédictins exempts en France tenu en l'abbaye du Mas d'Azil, 2-4 mai 1748.
Mémoire général sur la Congrégation des Bénédictins exempts, 3 juillet 1751.
Memoria intorno alla soppressione della Congregazione degli Esenti di Francia.
État de la Congrégation des exempts.
Lettre de Dunoguès de Castelgaillard, syndic, à Brienne, 3 juillet 1768.
Règlements pour le rétablissement de la régularité et discipline monastique faits au Chapitre général tenu à l'abbaye St. Étienne de Baigne, 15-17 mai 1729.

2) *Abbaye de St-Ferme*

Mémoire sur l'état du chapitre régulier de St-Ferme.
Mémoire concernant l'abbaye de St-Ferme.
Mémoire sur les abus à réformer dans l'abbaye royale de St-Ferme.

3) *Abbaye de Cruas*

Précis pour dom de Montesquiou contre l'évêque de Viviers.

4) *Abbaye de Charroux*

Procès-verbaux de visite (1719, 1722, 1734, 1738, 1761, 1766).

5) *Abbaye de La Reulle*[1]

Observations sur les arrangements à prendre pour la réunion de la manse conventuelle au séminaire de Lescar.
Propositions et observations générales sur la réunion de l'abbaye au séminaire de Lescar.
Extrait des registres du Parlement de Navarre sur l'abbaye de la Reulle, 25 mai 1770.
Procès-verbal de visite de l'église abbatiale de la Reulle, 5 août 1770.
Extrait des registres des délibérations de l'abbaye de la Reulle, 8 août 1770.
Mémoire pour l'église cathédrale de Lescar.
Mémoire contenant réponse aux demandes de l'Intendant de la Généralité de Pau.

6) *Abbaye du Mas d'Azil*[2]

G⁹ 72 État de l'abbaye ; état des maisons de Nanteuil, Saint-Ferme, Guitres, Blaye, Cruas, La Reulle, Charroux, Terrasson.
Lettres patentes sur la suppression du monastère, 25 mars 1770.
Requête au Roi par le Chapitre général des exempts, 6 déc. 1769.
Lettre du Roi sur l'élection de dom de Montesquiou, 17 déc. 1767.
Extrait des registres du Conseil sur le même objet, 20 oct. 1748.
Mémoire envoyé à M. le Comte de Saint-Florentin, 8 mai 1758.
Mémoire sur le Mas d'Azil adressé par dom de Montesquiou à Brienne.
Mémoire adressé par les religieux à Brienne, 1769.
Délibération des habitants sur la suppression du monastère, 7 nov. 1770.
Mémoire pour la communauté de la ville du Mas d'Azil.
Extrait des registres du Parlement sur la réforme du Monastère, 27 juin 1770.
Supplique de dom de Montesquiou adressée au Roi, 1770.
Supplique du même pour la réformation des Ordres religieux, 1770.
Envoi d'une requête au comte de Saint-Florentin.
Supplique présentée à Brienne par Joseph Francazal, 8 janv. 1770.
État des dégâts causés au Mas d'Azil par les innondations, 19 mai 1770.
Copie de la lettre du Roi à dom de Montesquiou, supérieur général des Bénédictins exempts, 9 juillet 1751.
Copie d'une lettre du comte de Saint-Florentin, 3 nov. 1751.
Envoi d'un mémoire sur le Mas d'Azil, 18 juin 1767.

---

1. Adde *B. N.* ms. fr. 13855, f^os^ 174-176. Lettres patentes confirmatives du décret de suppression de l'abbaye de La Reule (dioc. de Lescar).

2. Adde *B. N.* ms. fr. 13856, f^os^ 200-201. Lettres patentes confirmatives du décret de suppression de l'abbaye du Mas d'Azil (22 juillet 1774).

Mémoire adressé par les moines aux membres de la Commission, 1766.
Lettre d'envoi d'une supplique des habitants du Mas d'Azil à l'archevêque de Reims, 11 juin 1767.
Supplique adressée par la communauté de la ville du Mas d'Azil à l'archevêque de Reims, 1770.
État des revenus et des charges du monastère du Mas d'Azil 1770.
Lettre adressée à Brienne par le sieur de Montesquiou sur le sort de son frère bénédictin exempt.
Lettre d'envoi d'un placet en faveur de dom Deschalais, moine du Mas d'Azil, 31 oct. 1770.

7) *Abbaye de Nanteuil*

Lettre de l'évêque de Poitiers sur une enquête faite sur la vie des religieux, 18 oct. 1767.
Lettre du même sur la véracité des faits contenus dans un mémoire sur les religieux.
Procès-verbaux des visites canoniques 1722, 1729, 1734, 1738, 1743, 1750, 1759, 1760.
Lettre du prieur de l'abbaye de Moreaux à Brienne, 13 mai 1767.
Supplique adressée par Étienne Pallu, prieur de l'abbaye de Moreaux, aux membres de la Commission.
Déclaration du curé de Nanteuil sur la régularité des moines, 30 nov. 1766.
État du personnel de l'abbaye de Nanteuil.
Supplique adressée à Brienne par la communauté de la ville de Nanteuil.
Rapport sur la suppression du monastère rédigé par Jacques Louis de Cressac, vicaire général de l'évêque de Poitiers, 28 octobre 1770.
Décret de suppression par Martial de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, 10 nov. 1770.

8) *Abbaye de Tasque*

G⁹ 76 Lettre de dom Duvigneau prieur et sacriste à Brienne, 4 mai 1769.
Observations sur la lettre du prieur de Tasque.

9) *Abbaye de Terrasson*

Lettre à Brienne sur l'état des Bénédictins exempts, 1 mars 1770.
Demande de renseignements à Brienne sur l'abbaye par le duc de Noailles.
Lettre de Brienne, s. d.
Lettre d'Esmangart à Brienne au sujet de la manse conventuelle de Terrasson, 21 mars 1767.
Lettre de Brienne sur le même sujet.
État des revenus et noms des religieux, 24 décembre 1769.

Lettre à Brienne au sujet de la réunion de la manse de Terrasson au collège de Sarlat, 14 mars 1770.
Mémoire pour le duc de Noailles sur les droits qui lui appartiennent sur l'abbaye de Terrasson.
Réponse à Bertin sur Terrasson, 14 janvier 1771.
Dernières demandes du duc de Noailles en cas de suppression.
Copie des lettres patentes autorisant la réunion de la manse de l'abbaye de Terrasson au collège de Sarlat, 20 juin 1773.

VII. INVENTAIRE COMPLÉMENTAIRE SUR LES EXEMPTS (SÉRIES DE L'ARCHIVO SEGRETO VATICANO)

I. NUNZIATURA DI FRANCIA :

Vol. 532, f^os^ 42 sq. Dépêche du 25 juillet 1768 :
On parle de la destruction des Bénédictins exempts.
Vol. 534, f^o^ 114^v^ Dépêche du 4 juin 1770 :
Envoie deux imprimés sur la suppresion des exempts.
f^os^ 188 sq. Lettre et mémoire de l'archevêque de Toulouse au Nonce sur la suppression des Exempts (Paris, 7 juillet 1770).
f^os^ 223 sq. Dépêche du 13 aout 1770 :
Sur le mémoire de Brienne au sujet des Exempts.
f^os^ 227^v^ sq. Dépêche du 20 août 1770 :
Entrevue avec Brienne. Résultats obtenus par le nonce.
f^os^ 283 sq. Dépêche du 3 septembre 1770 :
Nouvelle entrevue avec Brienne sur la question des Exempts.
f^os^ 288^v^ sq. Dépêche du 10 septembre 1770 :
Nouvelle entrevue avec Brienne. Procédure écrite.
Le nonce pratique la méthode di dolcezza.
Éloge de Brienne.
f^os^ 339^v^ sq. Dépêche du 3 décembre 1770 :
Audience du ministre. Convenu de faire tenir un mémoire sur la suppression des ordres (dont les Exempts).
f^o^ 343 Dépêche du 10 décembre 1770 :
Mémoire remis au ministre, communiqué au Président de la Commission qui n'en a pas été mécontent.
f^os^ 347 sq. Décembre 1770 :
Mémoire au Roi sur la suppression des ordres (texte).
f^o^ 376^v^ Dépêche du 17 décembre 1770 :
Réponse du ministre des affaires étrangères au mémoire remis par le nonce.
Vol. 535, f^o^ 14 Dépêche du 14 janvier 1771 :
Le Roi s'est entretenu avec l'archevêque de Reims du mémoire remis par le nonce.

f° 51 Dépêche du 11 mars 1771 :
L'archevêque de Reims demande la suppression des Exempts.

II. SEGRETARIO DI STATO :

Vol. 461, f^os^ 74^v^-75 Dépêche du 23 mai 1770 :
Les ordres exempts ne peuvent être supprimés sans le St Siège.

f^os^ 79-80 Dépêche du 20 juin 1770 :
Les Exempts relèvent directement de la juridiction du St Siège. Les bénéfices réguliers ne peuvent être unis aux séculiers sans le St Siège.

f^os^ 90-91 Dépêche du 8 août 1770 :
Sur la justification de la suppression des Exempts présentée par l'archevêque de Toulouse.

f^os^ 96-100 Mémoire sur la suppression des Exempts de France.

VIII. INVENTAIRE DE LA SÉRIE G^9^ 27-28 CONCERNANT LES ANCIENS BÉNÉDICTINS DES FLANDRES ET D'ARTOIS

1) *Abbaye de Saint-Bertin*

G^9^ 27 Mémoire à consulter.

2) *Abbaye d'Auchy-les-Moines*

Lettre de l'abbé d'Auchy-les-Moines à Brienne, 13 janvier 1767.
États des revenus de l'abbaye, s.d.
Charges de l'abbaye, s.d.
Mémoire sur l'abbaye, s.d.

3) *Abbaye de St-Amand*

G^9^ 28 Extrait du livre de Chartes reposant ès archives de l'abbaye royale de St. Amand.
Décret et bref sur l'exemption de l'abbaye de Saint-Amand.
Copie d'une lettre du duc d'Aiguillon sur l'exemption de certaines formalités en faveur des religieux français ou autrichiens.
Lettre de M. le Cardinal de la Roche-Aymon à M. le Duc d'Aiguillon, juin 1774.
Supplique des abbés bénédictins exempts de Belgique.
Lettre du Roi adressée à l'abbé bénédictin de Saint-Amand, 2 déc. 1766.
Déclarations royales relatives aux abbayes de St. Bertin, de St. Vaast et de St. Amand.

Extrait des registres du Conseil d'État du Roi sur des contestations concernant la juridiction ecclésiastique, 17 septembre 1701.

4) *Abbaye St-Vaast d'Arras (Exemption)*

Réponse de l'évêque d'Arras au mémoire des religieux de St. Waast sur leur prétendue exemption.
Titres concernant l'exemption de l'abbaye de St. Waast d'Arras.
Observations des trois Ordres des États de la Province d'Artois sur les maisons religieuses de Flandre.
Édit du Roi concernant les Ordres religieux, mars 1768.
Copie de la circulaire adressée par M. de Monteynard aux intendants de Flandre et d'Artois, sept. 1773.
Édit du Roi concernant les réguliers, février 1773.
Envoi d'une copie de délibération de l'assemblée nationale des États d'Artois, 6 janvier 1778.
Déclaration du Roi sur les cures du diocèse d'Arras, 29 juillet 1774.
Déclaration du Roi concernant les monastères situés en Flandre et en Artois, 17 décembre 1774.
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des États d'Artois, 17 nov. 1777.
Rapport sur la juridiction épiscopale en Artois, mars 1778.
Arrêt du Conseil du Roi portant la non-exécution des édits concernant les réguliers, s.d.
Rapport de dom Cassiodore Demonchaux sur l'abbaye de Saint-Amand en Artois, 4 décembre 1766.

5) *Abbaye de St-Vaast d'Arras (Affaire de Dom Breuvart)*

Lettre de cachet ordonnant l'exil pour le P. Hyacinthe Breuvart, moine de St. Waast, 23 oct. 1769.
Mémoire contre dom Breuvart.
Lettre du Roi ordonnant le transfert au collège St. Waast à Paris de dom Breuvart.
Lettre du duc de Choiseul à Brienne au sujet du transfert de dom Breuvart à Paris.
Lettre de dom Vigor de Briois, abbé de St. Waast, sur l'attitude de dom Breuvart, 16 juin 1771.
Lettre de dom Vigor de Briois autorisant dom Breuvart à se retirer dans une maison particulière, 22 juin 1770.
Procès-verbal de l'assemblée capitulaire de St. Waast tenue le 5 juillet 1771.
Réfutation d'un libelle intitulé Mémoire que dom de Briois abbé de St. Waast présente aux Commissaires.
Extraits de lettres adressées par dom de Briois à dom Breuvart (1765-1769).
Lettre de dom Breuvart à Brienne.

6) *Anciens Bénédictins des Flandres et d'Artois (opposition à l'édit de 1773)*

G⁹ 27 Rapport de M. le Maréchal de Muy sur la réclamation des États de Flandre contre les réguliers, 1773.

Observations sur les Ordres religieux en Artois et en Flandre.

Extrait des registres du Parlement portant publication de l'édit de mars 1768.

Observations du Parlement de Douai.

Remontrances du Parlement de Douai.

Lettre du chancelier de Maupeou à Brienne lui annonçant l'envoi d'un rapport qu'il vient de recevoir au Conseil Supérieur de Douai, 6 janvier 1774.

Mémpire pour les officiers du Conseil Supérieur de Douai sur l'édit... concernant les réguliers, 7 février 1765.

Mémoire adressé au Roi par les États de la Flandre Wallonne sur l'exécution des décrets concernant les réguliers, 1774.

Arrêt de la Cour du Parlement de Douai portant enregistrement de la déclaration du 17 décembre concernant les monastères situés en Flandre et en Artois.

Parallèle entre la déclaration du 17 décembre 1774 concernant les monastères situés en Flandre et en Artois et le projet qui en avait été dressé, 1775.

Supplique des Abbés et religieux de la Province d'Artois au Garde des Sceaux, 1775.

Observation du Parlement de Paris sur la déclaration de 1774 concernant les monastères situés en Flandre et en Artois, 1775.

Arrêt du Conseil royal ordonnant aux monastères de Flandre et d'Artois de remettre au Garde des Sceaux les mémoires sur leurs privilèges, 1775.

Projet de lettres patentes sur l'arrêt du 18 avril 1778 concernant les réguliers d'Artois. S.d. [1778].

Projet de lettres patentes dérogatoires à l'édit de 1768 en faveur de divers monastères d'Artois, 1778.

Édit du Roi concernant les réguliers, février 1773.

Pièces relatives à l'exécution dans les Provinces de Flandre et d'Artois des édits concernant les réguliers.

Remontrances des trois Ordres des États d'Artois au Roi sur les droits des religieux. S.d. 1778.

Lettres patentes sur la juridiction ecclésiastique, 10 février 1706.

Lettres patentes sur le même objet, 13 avril 1706.

Extrait des Registres du Conseil provincial d'Artois sur la saisie et inventaire des biens de l'abbaye de Hénin-Liétard, 15 déc. 1617.

Citation prouvant que les évêques n'ont jamais eu l'administration des maisons religieuses dans les Provinces belges. S.d.

Observations sur un texte de Van Espen concernant la possession où sont les évêques de la Flandre d'intervenir aux comptes des monastères qui leur sont soumis. S. d.

Placard de Sa Majesté sur l'exécution des Décrets du Synode provincial de Cambrai en octobre 1586.

Ordonnance pour la reddition des comptes des fabriques et tables des pauvres.
Mémoire à consulter sur l'abbaye de Saint Bertin. S.d.
Observations ... sur les titres de l'exemption prétendue par les abbayes de Saint Vaast et de Saint Bertin, 1778.
Citations qui prouvent que les évêques n'ont jamais eu l'administration des maisons religieuses dans les Provinces Belges. S.d.
Textes de Van Espen : Jus ecclesiasticum universum.
Recueil des règlements du diocèse d'Arras, 1740.
État des maisons religieuses dans les Provinces de Flandre et d'Artois.
Pièces concernant la manière dont le concile de Trente a été reçu en Artois.
Mémoire et pièces justificatives pour les réguliers de Flandre et d'Artois servant de réponse au mémoire et à l'analyse publiés par MM. les évêques sur l'exécution des édits concernant les réguliers de ces Provinces, 1778.
Lettre de M. de Brion, abbé de Saint Vaast à Brienne, 25 oct. 1766.
Titres concernant l'exemption de Saint Vaast d'Arras.
Lettre de dom Antoine Pelet, prieur de Saint Bertin à Brienne, 22 sept. 1766.
Lettre du même à Brienne, 11 mai 1767.

G⁹ 28 Projet de dispositif de lettres patentes adressées au Parlement de Paris et au Conseil d'Artois, 1768.
Observations sur le projet de lettres patentes pour l'Artois, 1778.
Arrêt de la Cour du Parlement de Douai portant enregistrement du 17 décembre concernant les monastères de Flandre et d'Artois, 24 mars 1775.
Résolution des assemblées générales des États d'Artois au sujet des édits de 1768 et 1773 sur les réguliers.
Arrêt du Conseil du Roi portant surséance de l'édit de 1695 sur la juridiction ecclésiastique en Flandre, 23 août 1698.
Mémoire sur l'exécution en Flandre et en Artois des édits concernant les réguliers, 12 octobre 1777.
Lettre de l'évêque d'Arras à Brienne pour demander la révocation de l'édit de 1768 concernant les réguliers d'Artois, 12 oct. 1777.
Édit concernant les réguliers, février 1773.
Déclaration du Roi portant que les cures du diocèse d'Arras y désignées continueront d'être conférées par la voie du concours, 29 juillet 1774.
Arrêt du Conseil du Roi portant sursis de l'édit concernant les réguliers.
Lettre de Brienne à l'évêque d'Arras [?].
Extrait des registres du Conseil du Roi sur la réception en Artois des décrets du Concile de Trente, 5 sept. 1701.
Mémoire et pièces jutificatives pour les réguliers de Flandre et d'Artois servant de réponse au mémoire et à l'analyse publiés par les évêques sur l'exécution des édits concernant les réguliers de ces Provinces, 1774.
Lettre de l'évêque de Saint-Omer à Brienne, 8 août 1773.
Envoi à Brienne par l'évêque de St. Omer d'un projet d'arrêt relatif aux réguliers, 28 août 1773.

Copie d'un arrêt du Conseil ordonnant de faire établir des états détaillés de tous les prieurés et offices dépendant des abbayes.
[Mémoire sur le prieuré de Saint-Pry[1], 10 février 1767.]
Protestation de fidélité de dom Pelat, prieur de Saint Bertin, 11 mai 1767.
États des prieurés et prévôtés existant en Hainaut, 1774.

IX. INVENTAIRE DE LA SÉRIE G⁹ 27 ET G⁹ 75 CONCERNANT LES BÉNÉDICTINS DU ROUSSILLON

1) *Abbaye Notre-Dame d'Arles*[2]

G⁹ 27 Lettre de D. de Gispert à Brienne, 16 juillet 1777.
Lettre du même à Brienne, 3 septembre 1777.
Lettre de MM. les Consuls d'Arles aux Commissaires, 11 oct. 1777.
Représentation de MM. les Consuls d'Arles aux Commissaires. S. d. (1777).
Lettre du Maréchal de Noailles à Brienne, 14 octobre 1777.
Réponse de Brienne à M. de Noailles.
Lettre de M. le Curé d'Arles à Brienne, 18 octobre 1777.
Mémoire de M. le Curé d'Arles à Brienne.
Lettre de M. l'abbé Cortie à Brienne, 26 décembre 1777.
Requête du même aux Commissaires, 1777.
Extrait du registre des délibérations du chapitre de Notre-Dame d'Arles, 1777.
Extrait du registre de recette et dépense du procureur du monastère de Notre-Dame d'Arles.
Extrait du registre des rentes et revenus de la Caisse commune du monastère de Notre-Dame d'Arles.
Lettre de l'abbé de Marsot aux Commissaires, 2 avril 1778.
Observations sur les bénédicins d'Arles, 1778.
Lettre anonyme à Brienne, octobre 1781.
Lettre de M. l'évêque d'Aire à Brienne, 8 septembre 1782.
Réponse de Brienne à l'évêque d'Aire, 1782.

2) *Abbaye St-Michel de Cuixa, au Roussillon*

G⁹ 75 5 plans.
État des trois monastères de Roussillon : Notre-Dame d'Arles, St. Martin du Canigou et St. Michel de Cuixa.

---

1. N'est pas à sa place. Cfr G⁹ 27.
2. Adde *B. N.* ms. fr. 13835, f⁰ˢ 116-119ᵛ. Rapport sur les monastères de St-Martin du Canigou, d'Arles, de St-Michel de Cuixa, ancien Ordre de St-Benoît, dioc. de Perpignan (juillet 1773). Cfr aussi H 1647-1787, 26 avril, n⁰ 67.

État de l'argenterie et des ornements de l'abbaye de St. Michel de Cuixa, 5 février 1774.
État des revenus et des charges de l'abbaye.
Supplique aux membres de la Commission.
Suplique des moines de l'abbaye au Roi, 19 juin 1775.
Lettre de dom de Réart abbé de St. Michel à dom Joseph Compte, 24 juin 1775.
Délibération sur l'opportunité de supprimer l'abbaye, 9 juin 1775.
Lettre du curé de St. Pierre à Brienne, 1er janvier 1779.
Lettre du prieur d'Arles à Brienne, 18 mars 1779.
Lettre du curé de St. Pierre à Brienne, 23 oct. 1777.
Lettre de dom de Campredon à Brienne, le 3 oct. 1777.
Lettre du Maréchal de Noailles à Brienne, 5 juillet 1777.
Lettre de dom de Réart abbé de St. Michel à Brienne, 10 mai 1777.
Lettre de dom Pélissier à Brienne, 29 mai 1777.
Lettre du même à Brienne, 28 avril 1776.
Lettre de dom Réart à Brienne, 30 mars 1776.
Lettre de dom de Réart à Brienne, 23 juin 1775.
Lettre du même à Brienne, 3 mai 1776.
Mémoire adressé à la Commission par dom Compte sacristain.
Mémoire adressé au Cardinal de la Roche-Aymon.
Mémoire de l'évêque de Perpignan à Brienne, 5 janvier 1776.
Mémoire sur l'emploi des revenus du monastère.
État des rentes et des fondations de l'abbaye N. Dame d'Arles.

3) *Abbaye Saint-Martin du Canigou*

G⁹ 75 Extrait des registres de délibération du chapitre de Notre Dame d'Arles en Roussillon, congrégation de Tarragone et de Saragosse, 26 octobre 1773.
Revenu de la manse abbatiale.
Lettre d'Antoine Marsol à Brienne, 27 septembre 1773.
Lettres des curés d'Eus, de Marquixans aux membres de la Commission, 22 octobre 1773.
Délibération du chapitre abbatial de St. Martin de Canigou, 4 novembre 1779.
Copie de lettres patentes sur le projet de suppression du monastère St. Martin du Canigou.
Extrait du registre de délibération du chapitre de Notre-Dame d'Arles, 6 septembre 1766.
Extrait du registre des recettes et dépenses du monastère de Notre-Dame d'Arles en Roussillon, 25 décembre 1766.
Mémoire sur les abbayes de St. Michel d'Arles et de St. Martin du Canigou.
Lettres patentes concernant l'Ordre des Bénédictins, 14 août 1772.
Supplique de Jean Gabriel d'Agay évêque de Perpignan aux Commissaires.
Brevet de consentement à la suppression de l'abbaye St. Martin du Canigou, 6 juin 1781.

Extrait des registres du Conseil souverain de Roussillon, 27 août 1783.
Arrêté de la Cour du Parlement sur l'abbaye, 20 juin 1783.
Rapport sur la requête de l'évêque de Perpignan.
Mémoire sur l'abbaye St. Martin.
Mémoire sur le chapitre de Castelnaudary.
Mémoire sur les chapitres des églises cathédrales et collégiales.
Projet de nouvelles lettres patentes sur la suppression de l'abbaye St. Martin.
Lettre et observations à Brienne sur l'abbaye, 2 juillet 1783.
Lettre à Brienne sur le mémoire de l'abbé du Canigou.
Copie de lettres patentes sur la suppression de l'abbaye, novembre 1782.
Copie d'une lettre de l'archevêque de Narbonne aux moines du Canigou, 5 octobre 1782.
Lettre à Brienne sur l'arrêt rendu par le Conseil du Roussillon, 5 juillet 1783.
Lettre du Maréchal de Ségur à Brienne sur le décret de l'archevêque de Narbonne, 1 octobre 1783.
Lettre à Brienne sur l'enregistrement des lettres patentes relatives à l'abbaye, 6 septembre 1783.
Lettre de dom de Durfort abbé de St. Martin à Brienne sur la suppression du monastère, 25 août 1770.
Lettre de dom Saleta syndic du Chapitre St. Michel d'Arles à Brienne sur le chapitre St. Michel d'Arles, 22 juillet 1777.
Copie d'une lettre de Brienne à l'évêque de Perpignan, 10 juillet 1783.
Extrait de la délibération du chapitre abbatial de St. Martin du Canigou, 23 janvier 1780.
Copie d'une lettre du 1er Président du Conseil du Roussillon au Président de Sauveterre, 24 mai 1783.
Copie d'une lettre du 1er Président du Conseil du Roussillon à l'abbé de Malartic son frère, 23 mai 1783.
Lettres de l'évêque de Perpignan à Brienne, 4 juillet, 23 juillet 1783, 30 septembre 1783.
Lettre d'envoi à Brienne de l'état des revenus et charges de St. Martin du Canigou, 6 décembre 1783.
Lettre de l'évêque de Valence sur St. Martin du Canigou.
Enquête sur l'abbaye, 4 septembre 1782.
Extrait de la requête préalable au décret.
État des revenus des offices claustraux des abbayes de St. Michel, d'Arles et de St. Martin.
Supplique de la ville de Prades en faveur du maintien de l'abbaye.
Mémoire du sieur François Rovira à Brienne sur les affaires des Bénédictins de cette Province de Roussillon.
Supplique de Dom Guerras aux Commissaires.
Rapport aux membres de la Commission.
Lettre de l'évêque d'Autun à Brienne, 13 juin 1780.
Revenu fixe de chaque religieux sécularisé.
Lettre à Brienne au sujet de l'enregistrement des lettres patentes sur le Canigou, 9 mai 1783.
Lettre de l'évêque de Perpignan à Brienne, 1 mai 1783.
Lettre de l'évêque de Valence à Brienne, 15 mai 1783.

Copie d'une lettre de M. de Malartic président du Conseil du Roussillon à l'abbé son frère, 17 mai 1783.
Lettre à Brienne sur l'état financier de l'abbaye, 14 avril 1783.
Devis des réparations à l'abbaye St. Martin du Canigou, 30 sept. 1779.
Devis des travaux à effectuer à l'abbaye, 24 février 1780.
Copie d'une requête présentée à la Cour du Conseil souverain du Roussillon par l'évêque d'Elne, 26 février 1783.
Extrait du secrétariat de l'évêché d'Elne, extrait des registres du livre des délibérations capitulaires du chapitre de St. Michel de Cuixa, 26 juin 1777.
Rapports sur les monastères bénédictins du Roussillon, mars 1774[1], juillet 1775.
Affaire des bénédictins du Roussillon, 1774, 1777.
Procès-verbal de l'évêque de Perpignan, 12 juillet 1777.
Copie de la lettre de M. de Malartic au Garde des Sceaux, 8 mars 1783.
Observation sur la lettre du Premier Président du Roussillon.
Mémoire sur l'établissement de douze demoiselles élevées au couvent.
Mémoire sur l'administration des revenus des monastères supprimés en Roussillon.
Mémoire sur le couvent des Religieux servites de Notre-Dame de Belloc.
Mémoire sur l'emploi des revenus des trois monastères supprimés.
Extrait de la dépense des réparations et distributions à faire pour l'établissement du collège de Perpignan.
Mémoire sur l'établissement des douze gentils-hommes au collège royal de Perpignan.
Extrait des revenus actuels du collège royal de Perpignan.
Procès-verbal de la réunion capitulaire de l'abbaye de St. Martin du Canigou, 12 novembre 1781.

Troyes. P. CHEVALLIER.

1. Cfr *B. N.* ms. fr. 13856, f^os^ 106-134.

COMPTES RENDUS

MANUSCRITS ET BIBLIOTHÈQUES

Die mittelalterlichen Handschriften der Universitätsbibliothek Basel. Beschreibendes Verzeichnis. Abteilung B : *Theologische Pergamenthandschriften.* Band I. Bearbeitet von G. MEYER und M. BURCKHARDT. — Bâle, Bibl. de l'Université, 1960, gr. in-8°, XLVIII-882 p. ; 185 fr. s.

La Bibliothèque de l'Université de Bâle possède une riche collection de manuscrits. On se réjouit d'en voir publié un somptueux catalogue, dont voici le premier volume. Il embrasse les 197 premiers manuscrits sur parchemin, cotés B I 1 à B VIII 10, de la section de Théologie. Cette collection est formée essentiellement de deux fonds anciens, provenant l'un de la bibliothèque de la Chartreuse de Bâle et l'autre du couvent des Dominicains de la même ville. Une bonne partie de l'Introduction est consacrée à l'histoire de ces deux bibliothèques, dont on a la bonne fortune de pouvoir suivre les développements, surtout de celle des Chartreux. La majeure partie de ces manuscrits sont médiévaux et concernent, soit la Bible et ses commentaires, soit la théologie scolastique. Mais il s'y trouve aussi un certain nombre de manuscrits plus anciens, dont ce premier volume du catalogue nous fait connaître une bonne vingtaine. La plupart proviennent de la Chartreuse. Voici ceux qui relèvent de l'ancienne littérature chrétienne latine : B V 16 (saec. ix) Épiphane latin ; B II 11 (ix) Évangiles ; B III 3 (ix) saint Augustin, *Tractatus in Iohannem* et deux sermons publiés par dom Morin dans la *Revue Bénédictine* de 1924 ; B III 2 et B VI 3 (ix-x) Homiliaire de Paul Diacre complet ; B V 13 (ix-x) Cassien, *Conférences* 1 à 10, et diverses pièces, parmi lesquelles une lettre des cassiniens *ad Teutonicos* publiée par Mabillon vraisemblablement d'après ce manuscrit ; B V 14 (ix-x) Cassien, *Conférences* 11 à 17 ; B VII 18 (ix-x) Extraits d'Amalaire et d'Alcuin, *Règle Pastorale* de saint Grégoire, et plusieurs fragments liturgiques ; B VIII 9 (ix-x) provenant de Murbach, saint Augustin, *De heresibus* et la correspondance avec Quodvultdeus, *Épître* 211 (Règle pour moniales. On sait que les manuscrits anciens de cette lettre sont très rares ; aussi convient-il d'attirer l'attention sur celui-ci), *De libero arbitrio ;* B I 6 (x) Bible ; B IV 12 (x) *Sentences* de saint Isidore (ce manuscrit a appartenu à Archambault, évêque de Strasbourg, mort en 991) ; B IV 26 (x) Homiliaire ; B VII 7 (x) saint Augustin, *De consensu evangelistarum ;* B II 5 (x-xi) Épîtres de saint Paul glosées ; B VIII 7 (xi ex.) *Quaestiones in vetus Testamentum* d'Isidore ; B I 12 (xi-xii) et B I 13a (xii ex.) *Moralia* de saint Grégoire ; B I 14 (xv) Taïon, *Libri sententiarum,* et saint Grégoire, *Homélies sur les Évangiles.* Sauf pour quelques uns, la première origine de ces manuscrits n'est pas décelable. A signaler en outre quelques manuscrits grecs, qui ont appartenu aux dominicains : B II 15 (ix-x) Opuscules divers de saint Jean Chrysostome ; B II 14 (x) Textes juridiques gréco-romains ; B II 16 (x) *Homélies sur la Genèse* de saint Jean Chrysostome ; B II 17 (xi) *Homélies sur la Genèse* du même, et *Premier discours sur la Pâque* de saint Grégoire de Nazianze ; B VI 26 (xvi) *Macrinia* de saint Grégoire de Nysse. L'Introduction est copieuse. Elle retrace l'histoire de la Bibliothèque de l'Université, puis celle

des deux principales bibliothèques dont elle est l'héritière, enfin elle décrit le plan sur lequel les notices ont été rédigées. Le canevas est le suivant : la cote, la date, l'indication sommaire du contenu, éventuellement les éditions, les travaux, les autres manuscrits connus du même ouvrage, l'analyse très détaillée du contenu (pour chaque œuvre, folio par folio, parfois même ligne par ligne, sont indiqués les débuts et les finales ; en certains cas particulièrement compliqués ou intéressants, des tables de concordance ont été dressées et même des collations effectuées), enfin la notice codicologique (matière employée, écriture, décoration, reliure, provenance). Pour donner une idée de l'ampleur que peuvent prendre les descriptions, disons, par exemple, que celle du seul manuscrit B VII 31 n'occupe pas moins de 26 pages ! On peut difficilement rêver d'un catalogue plus exhaustif. Il ne laisse vraiment rien dans l'ombre. L'usager est servi à souhait. Nous devons être reconnaissants à Messieurs G. Meyer et M. Burckhardt pour la peine infinie qu'ils s'imposent, et aussi pour le soin et l'exactitude avec lesquels ils s'acquittent de leur lourde tâche. Déjà, assure-t-on, la composition du second volume est fort avancée. Nous souhaitons ardemment qu'elle puisse être bientôt menée à un heureux achèvement. La présentation typographique est parfaite et digne des nobles traditions bâloises.

P. VERBRAKEN.

ÉCRITURE SAINTE

E. Kalt (†). **Genesis, Exodus und Leviticus übersetzt und erklärt.** Éd. par N. Adler (Herders Bibelkommentar, I). — Fribourg-en-Br., Herder, 1948, 15,5×22,5, xi-494 p. ; cart. DM. 21 ; rel. DM. 27.

Nous avons demandé ce vol. déjà ancien parce que toute contribution consciencieuse à la solution des problèmes que présente le Pentateuque mérite d'être prise en considération. Cette série *Die Heilige Schrift für das Leben erklärt*, disait le card. Innitzer, n'a pas pour but *den heiligen Text wissenschaftlich zu erklären*, mais *sie hat die wissenschaftliche Erforschung zur Voraussetzung und baut auf ihr auf*. On ne trouvera donc guère, dans ce livre, de discussions techniques ; ce n'est qu'occasionnellement que l'A. aborde les questions critiques. L'ouvrage est fort intéressant. Mais nous ne partageons pas les préventions de M. K. contre la *Vierquellenhypothese ;* il faudrait seulement qu'elle soit bien mise au point ; ce à quoi on n'arrivera peut-être jamais. Que ce soit un *Augenzeuge* qui ait écrit les récits de l'Exode, tels que nous les possédons aujourd'hui, ce nous semble difficile à soutenir. Nous admettons, dans l'esprit de l'encyclique *Divino afflante Spiritu*, l'existence de genres littéraires non strictement historiques, supposant des traditions orales et documents écrits remontant au moins en partie au temps des faits racontés. En tout cas, l'essentiel reste sauf. Nous sommes d'accord avec l'A. pour dire, par ex., que sans Moïse l'histoire d'Israël serait inexplicable et que *Ohne ein ausserordentliches Eingreifen* (intervention) *Gottes wäre es Moses niemals gelungen, das israelitische Volk aus Ägypten an den Sinai und von da an die Grenzen Kanaans zu führen ;* et cela seul suffit à prouver *die göttliche Führung auf Christus hin.*

D. R. REUL.

G. Auzou. **De la servitude au service.** Étude du livre de l'Exode (Connaissance de la Bible, 3). — Paris, Orante, 1961, in-16, 424 p. ; 14,70 fr. fr.

Après *La Parole de Dieu*, premier volume de cette collection, après *La Tradition biblique*, Georges Auzou nous livre encore cette excellente étude du livre de l'Exode. Ainsi donc, après les mises en place théologiques et historiques des deux premiers livres, l'A. nous donne la possibilité de rejoindre l'événement le plus fondamental de l'Ancien Testament, la constitution du Peuple de Dieu. Tout est à louer dans ce livre : la clarté de l'exposé, malgré la complexité des analyses ; la haute exigeance scientifique, toujours très bien informée ; l'inspiration spirituelle qui valorise chaque détail et prépare, suggère, introduit la compréhension chrétienne de l'Exode d'une manière toute intrinsèque, et non pas par l'extrinsécisme des figures allégoriques. Même pour ceux qui n'ont pas lu les deux volumes précédents, ce livre reste accessible. Il rendra des services inappréciables aux étudiants en théologie, et, pour les exégètes de métier, il peut servir de modèle par son équilibre entre les exigences de la science et de la foi : exigences que certains pensent inconciliables, et qui, dans le livre de G. Auzou, se prêtent mutuellement appui. Tout chrétien cultivé, et soucieux d'approfondir sa connaissance de la Bible, retrouvera le schème de son expérience personnelle, qui est aussi celle du peuple de Dieu, expérience du « passage » de la servitude au service du Dieu Vivant. PL. R.

The Layman's Bible Commentary. 9. *Psalms*, par A. B. Rhodes ; 12. *Jeremiah, Lamentations*, par H. T. Kuist ; 20. *Acts of the Apostles*, par A. C. Winn ; 25. *I-II-III John, Jude, Revelation*, par J. P. Love. — Richmond (Virginia, U.S.A.), John Knox Press, 1960, 12,5×18,5, 192, 148, 136, 128 p. ; chaque vol. rel. $ 2 ; ensemble, $ 7.

Nous avons, *Rev. Bénéd.*, 1960, p. 661, caractérisé ce *Commentary*. Psalms. Introduction (théologie et poésie des ps. ; essai de classification ; etc.) ; puis analyse de chacun des ps. M. R. estime que la théorie du *Lord's enthronement*, telle qu'elle est souvent présentée, dépend plus des pratiques magiques babyloniennes et cananéennes que des données bibliques. Les ps. royaux ne se comprennent bien qu'en fonction du *covenant* de Dieu avec David (2 Sam. vii) ; mais les promesses du *covenant* et l'idéal messianique n'ont été pleinement réalisés qu'en Jésus. Jeremiah. « Aucun livre de la Bible, dit M. K. (nous traduisons), ne met plus clairement en lumière que ce Livre de Jérémie comment et pourquoi Dieu converse avec l'homme. » Excellente introduction. M. K. rappelle notamment les principaux faits de l'époque et montre que ce qui est de Jérémie et ce qui vient de Baruch *was... compiled by their successors with other prophetic materials* pour former notre « Jérémie ». Impossible d'entrer dans le détail du commentaire. Lamentations. Introduction (circonstances, structure, etc. ; il n'est pas exclu que Jérémie soit l'auteur de II et IV et peut-être de III). Bref commentaire. Acts. Introduction (surtout origine : rien de décisif ne s'oppose à l'attribution à Luc, pas même la difficulté de concilier les Actes avec les Épîtres de Paul, car ces deux sources d'information sont fort incomplètes et la *volcanic personality* de Paul ne répugnait pas à des compromis ; l'ensemble Évangile-Actes date des quarante dernières années du Ier s., mais impossible de préciser). Bon commentaire. I-II-III John. Pour chacune, introduction et commentaire. I est *a marvel of deep thought expressed in the simplest of language*. M. L. note ce qu'elle a de commun avec le quatrième Évangile. Les différences ne s'opposent pas à l'identité d'auteur. L'auteur est *to some* Jean le Presbytre,

to most Jean l'Apôtre. II et III sont du même auteur que I. Jude. Introduction et commentaire. Auteur et destinataires : l'Épître ne les désigne pas clairement et la tradition *is late and hardly very reliable; II Petri* a fait des emprunts à Jude. Revelation. Il y a des raisons en faveur de l'attribution à Jean l'Apôtre ; mais c'est discuté. Date presque certainement d'un temps de persécution : de Néron ou de Domitien. Introduction et commentaire remarquables. — Nous ne pouvons nous étendre davantage. Quelques points de vue protestants. Pour le reste, quatre excellents petits volumes. D. R. REUL.

De Boeken van het Oude Testament uit de grondtekst vertaald en uitgelegd : V-2 *Esdras en Nehemias* par J. De Fraine, S. J. — Roermond (Pays-Bas) et Maaseik (Belgique), Romen en Zonen, 1961, 17×24, 142 p.

Introduction de 11 p., où sont brièvement discutés les principaux problèmes que posent les deux Livres; d'autres le sont dans le commentaire, très détaillé, qui occupe en moyenne les trois quarts de chacune des pages. Sous le titre *Tekstverantwoording*, des remarques de critique textuelle. Nous ne pouvons relever ici que quelques-unes des vues de l'A. Il n'est pas favorable à l'opinion de Van Hoonacker (Néhémie-Esdras) : l'ordre traditionnel (Esdras-Néhémie) lui semble plus probable. Plus probable aussi la distinction de Zorobabel de Sjesjbassar. Les deux Livres n'ayant vraisemblablement formé à l'origine qu'un seul ouvrage avec Chroniques (peut-être pourrait-on distinguer Esd. 7 – Néh. 13 de Chr. + Esd. 1-6), on doit les dater de 325-300 av. J.-C. Kapelrud semble avoir raison quand il les attribue à *chronicle circles*. Bien que le compilateur ait pris des libertés dans l'ordonnance des matériaux, les deux Livres ont une très grande valeur historique : les « mémoires » d'Esdras et de Néhémie sont contemporains des faits (notamment Esd. 7,27–9,15 + Néh. 8s doit être un rapport destiné aux autorités perses ou aux Juifs de Babylonie) ; et Meyer, Schaeder et Batten ont montré que les documents cités sont des rescrits authentiques. La « loi » d'Esdras n'est pas notre Pentateuque, mais plutôt une compilation de lois antérieures tombées dans l'oubli et de quelques lois nouvelles. Sans être exhaustif, le vol. contient tout ce qu'il importe de savoir.

D. R. REUL.

La Bíblia. Version d'après les textes originaux, avec introductions et commentaires, par les moines de Montserrat. VIII : *Tobie, Judith, Esther*, par M. M. Estradé et B. M. Girbau, — Montserrat, Abadia, 1960, 20,5×27,5, 295 p.

Comme les autres de la collection, ce vol. se présente sous une belle reliure bleue à filets et empreintes or. Introductions détaillées, suivies de la traduction catalane des textes originaux, avec le latin de la Vulgate ; commentaires occupant en moyenne la moitié de chacune des pages. Pour Tobie et Judith, traduction de M. M. E., commentaire de B. M. G.; pour Esther, tout de B. M. G. Les AA. reconnaissent qu'ils doivent beaucoup à A. Miller pour Tobie et Judith et à J. Schildenberger pour Esther. Les parties deutérocanoniques de ce dernier Livre sont traitées à part. Nous devons nous borner à quelques questions d'introduction. Tobie. Original certainement sémitique ; mais impossible de préciser s'il était hébreu ou araméen. Récit libre, à but didactique, situé dans un cadre historique, et s'appuyant sur une tradition provenant de la diaspora juive de l'Assyro-Babylonie. L'auteur vivait probablement dans la diaspora

orientale, à une époque tardive, mais avant les Macchabées. La légende d'Ahikar est antérieure ; les passages parallèles peuvent s'expliquer par une source commune. Quant au conte du Mort reconnaissant, s'il y a dépendance, c'est plutôt ce conte qui dépend de Tobie. JUDITH. Original sémitique, vraisemblablement hébreu. Se rapproche du genre apocalyptique, en se basant sur des données traditionnelles et peut-être un fait réel ; l'auteur (inconnu) a voulu écrire une théologie de l'histoire. De Palestine, vraisemblablement à l'époque grecque. La forme actuelle peut dater du temps d'Alexandre Jannée. ESTHER. Du texte original hébreu il faut distinguer une première version grecque, qui en diffère notablement et doit être l'œuvre d'un Juif helléniste d'Égypte vers 100 av. J.-C. Cette version, perdue, est à la base de la *Vetus latina*. Elle est un midrasch sur le texte hébreu, lequel présente aussi des caractères de midrasch. L'original hébreu doit être du temps des Macchabées. Des raisons qui nous sont inconnues ont déterminé son auteur à ne pas citer le nom de Dieu; mais la Providence divine se découvre partout derrière les faits. La fête des Purim semble être une adaptation juive d'une fête profane perse ; son sens biblique lui aurait été donné entre 150 et 114 av. J.-C. — Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails. D. R. REUL.

H. RENCKENS, S. J. **De Profeet van de nabijheid Gods. Schriftlezing uit Isaias I-XII**. — Tielt (Belgique), Lannoo, 1961, 13×20, 256 p., jaqu. ill. en coul. ; br. 80 fr. b. ; rel. 105 fr. b.

Doit son origine à une série de causeries radiophoniques sur Isaïe. Texte refondu et complété pour la publication. I-XII entièrement traduits ; cependant IX,7-X,4 pas commentés. Le P. R. se montre très au courant du sujet ; mais la nature de l'ouvrage ne lui a pas permis d'entrer dans des discussions trop savantes. Il s'étend longuement sur Emmanuel, une *toekomstfiguur* (une figure de l'avenir). Ézéchias a vraisemblablement été l'occasion de ces prophéties, qui ont commencé à se réaliser en lui, mais ne l'ont été parfaitement qu'en Jésus. La lecture du volume préparera utilement à l'étude approfondie d'Isaïe. D. R. REUL.

J. STEINMANN. **Le Livre de la Consolation d'Israël et les Prophètes du retour de l'exil** (Coll. « Lectio divina », 28). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, 14×23, 312 p., 15,30 fr. fr.

Ce n'est pas un commentaire complet, avec discussions approfondies, des écrits bibliques d'après l'exil. L'A., très au courant des études les plus récentes, se contente de donner la traduction et l'interprétation qui lui semblent les plus exactes, des principaux textes, en les replaçant dans un cadre historique détaillé. Il s'arrête notamment aux Lamentations. Le Deutéro-Isaïe est à distinguer de l'Isaïe du VIII^e s. : « Où vivait-il? Où mourut-il? Et quand? On l'ignore. » Le « Serviteur » du 1^er chant doit être Cyrus ; celui du 3^e (antérieur au 2^e) et du 2^e, l'auteur lui-même ; celui du 4^e, « un homme de souffrances, qui n'est pas Israël, mais qui symbolise le peuple prophétique, celui-ci pouvant se réincarner en un homme unique... ». Pas de Trito-Isaïe : « il ne s'agit pas de l'œuvre d'un prophète unique ». Aussi Aggée, Zacharie, Malachie, Néhémie, Ruth, Jonas, etc. On peut ne pas adopter toutes les vues de l'A. ; on doit reconnaître qu'il a fait un effort sérieux pour donner au grand public cultivé une explication solidement fondée des Livres en question. D. R. REUL.

Y. Kaufmann. **The Religion of Israel from Its Beginnings to the Babylonian Exile.** Trad. angl. abrégée des t. I-VII, par M. Greenberg. — Chicago, University Press, 1960, 15,5×23,5, xii-486 p., rel., jaqu. en coul. ; $ 7,50.

Les 8 premiers vol. de l'original hébreu ont paru de 1937 à 1956 à Tel-Aviv. Le 8e (jusqu'au début de la période hellénistique) n'a pas été résumé ici. L'A. admet la distinction JE, P, D. Cette dernière source, solennellement promulguée sous Josias, fut le premier noyau de la *Torah* officielle ; les autres éléments y furent ensuite ajoutés. Bien que P n'ait reçu sa forme définitive que plus tard, après Ézéchiel, les textes sacerdotaux, provenant de divers sanctuaires et parfois contradictoires, qui constituent cette source, sont bien antérieurs à D ; ce qui est prouvé par plusieurs arguments décisifs (mais l'explication de l'origine de la distinction entre prêtres et lévites ne nous paraît pas s'imposer avec une certitude absolue). Le monothéisme hébreu remonte à Moïse. Abraham est un personnage historique ; mais, comme les récits bibliques relatifs aux patriarches ne parlent pas de lutte contre le polythéisme, le monothéisme patriarcal n'est qu'une fiction. Moïse n'est redevable de son monothéisme ni à l'évolution des idées religieuses, ni à Babylone, ni à l'Égypte, ni aux Kénites ou Madianites (ce qui est démontré), ni à une révélation surnaturelle, mais à une *original, primary intuition*. Car l'A. exclut tout surnaturel. Il attribue certes aux récits bibliques (p. ex. à ceux de la conquête) une beaucoup plus grande valeur historique que M. Noth ; mais tout ce qui semble surnaturel n'est que légende. La distinction entre vrais et faux prophètes consiste seulement en ce que les premiers parlaient sincèrement selon leurs convictions (purement naturelles), tandis que les seconds se réglaient sur l'opportunité. Après Moïse, on peut encore découvrir dans les croyances et pratiques populaires quelques survivances du paganisme d'autrefois (superstitions, fétichisme, etc.) ; mais pas de mythologie ; et ce n'est que très rarement et d'une manière très limitée qu'il y eut culte des faux dieux (les récits de *Juges* et certains de *Rois* sont tendancieux: ils devaient justifier les châtiments divins; et, après la réforme de Josias, les accusations de Jérémie et d'Ézéchiel ne sont généralement fondées que sur des faits du temps de Manassé). Malgré le rationalisme de l'A., l'ouvrage est extrêmement intéressant. Nous ne partageons pas toutes ses vues, notamment en ce qui concerne l'exclusion du surnaturel et la religion d'Abraham ; mais certaines de ses analyses sont remarquables et obligeront de nombreux critiques modernes à reviser leurs positions. Dans l'épilogue, rappelant la destruction de Jérusalem par les Romains et la dispersion d'Israël, l'A. croit pouvoir affirmer: *And yet Jerusalem prevailed over her conquerors. Throughout the world wherever the Jewish people were dispersed, paganism was destined to die;* il y eut certes à Rome et il y a en beaucoup de lieux synagogues et prosélytes ; mais la grande conversion de l'empire et du monde au monothéisme n'est-elle pas plutôt l'œuvre du christianisme? D. R. REUL.

K. Baltzer. **Das Bundesformular** (Wissenschaftl. Monogr. zum A. u. N. T., 4). — Neukirchen (Kreis Moers), Erziehungsverein, 1960, 15,5×24, 215 p., DM. 17,45.

Israël a conçu sa relation avec Dieu comme une *Berith* (on n'est pas d'accord sur le sens exact de ce terme ; l'A. mentionne diverses opinions). Il y en eu sans doute d'autres intéressant Israël ; mais c'est de celle avec Dieu qu'il s'agit ici. La *Berith* est une *Gattung* fréquente en Orient, dont les exemples les plus

remarquables sont celles des rois hittites avec leurs vassaux. Dans la Bible, la *Berith* est ou conclue, ou restaurée, ou confirmée ; et le texte en était en outre lu parfois publiquement. La structure de la *Berith*, avec des variations plus ou moins nombreuses et un contenu approprié, peut être décelée aussi hors de la Bible : dans le *Manuel de Discipline* de Qumrân, le *Document de Damas*, l'*Épître de Barnabé*, la *Didachè ;* sous forme de « Testament », dans les *Jubilés*, les *Douze Patriarches ;* dans l'*Apocalypse* canonique ; etc. Comment expliquer la durée de cette *Gattung*? C'est que, dit l'A., elle avait sa place dans la liturgie et la prédication, tant dans l'Église primitive qu'en Israël. Plusieurs exemples sont cités. Ne pouvant nous étendre davantage ici, renvoyons à l'ouvrage.

D. R. REUL.

I Vangeli nella Critica Moderna. Éd. par B. MARIANI, O. F. M. — Turin, S. E. I., 1960, 17×24, III-243 p., couv. illustr. en coul. ; 1.300 lires.

Dix études, d'auteurs divers, tous O. F. M. En voici la liste : 1. *I manoscritti di Qumrân e S. Matteo* (O. Marini) ; 2. *I concetti di « luce-tenebre », « vita-morte » in San Giovanni e nei testi di Qumrân* (L. Capoferri) ; 3. *L'origine dei vangeli sinottici secondo L. Vaganay e V. Taylor* (B. Mariani) ; 4. *Genere letterario delle dispute tra Gesù e i farisei nei Sinottici* (B. Benassi) ; 5. *La questione giovannea, oggi* (E. Testa) ; 6. *L'amore in San Giovanni* (G. Calandra) ; 7. *I panni sepolcrali di Gesù* (T. Robertella) ; 8. *Ultime scoperte archeologiche in merito al Vangelo* (I Maistrello) ; 9. *La smitizzazione del Vangelo* (G. Gennaro) ; 10. *Propedeutica al Vangelo* (A. Sisti). — Datant déjà de quelque temps, ces études ne sont pas toujours parfaitement au point ; et quelques erreurs (typographiques?) seraient à corriger.

D. R. REUL.

Ph. CARRINGTON. **According to Mark. A Running Commentary on the Oldest Gospel.** — Cambridge, University Press, 1960, 14×21,5, XI-384 p., rel. 50/–.

L'A. ne discute pas les questions relatives à l'origine de notre deuxième évangile ; il suppose et affirme partout qu'il est bien de Marc et fut composé à Rome. La catéchèse de Pierre (lequel *had recently died as a martyr in Rome*) n'en fut pas la seule source ; au sujet des autres, l'A. émet des hypothèses, quand cela lui semble possible. Il insiste sur le fait que la tradition orale s'est formée dans un milieu qui, connaissant la vérité, n'en aurait pas toléré des altérations. Il s'élève plus d'une fois contre le *rationalist type of criticism*, les excès du *form-criticism*, les *rewritings of history* et les *iconoclastic reconstructions* des *more radical Protestant schools*. Il n'est guère disposé à reconnaître tel ou tel texte comme une *fabrication of the apostolic Church* ou de la *Gentile mission*. Nous pouvons nous fier à l'év. de Marc. Mais Marc n'a pas suivi un ordre strictement chronologique. Si, dans son évangile, la vie publique de Jésus ne semble avoir duré qu'une seule année, c'est que Marc l'a rédigé pour être lu en un an dans les assemblées liturgiques. L'A. reprend ici, en la corrigeant parfois, la thèse développée dans un précédent ouvrage (que nous ne connaissons pas), *The Primitive Christian Calendar*. Se basant sur l'analyse du texte et ses divisions dans les plus anciens mss, notamment le *Vaticanus*, il croit pouvoir affirmer que le nombre et l'ordre des péricopes de l'év. de Marc correspondent au nombre et à l'ordre de succession des dimanches et des fêtes de l'année, ainsi que, au moins dans une certaine mesure, à ceux des lectures qui se faisaient à la syna-

gogue aux époques correspondantes. Un appendice assez développé est consacré au calendrier. Tout cela est fort intéressant ; cependant quelques difficultés nous empêchent encore d'admettre sans réserve cette thèse de l'A. Quant au commentaire, il est sobre mais remarquable. Nous ne sommes cependant pas d'accord en tout, p. ex. quand l'A. explique (ou semble expliquer) les prophéties de Jésus par une simple perspicacité naturelle et parle des *misunderstandings or fears of his mother*. Mais, dans l'ensemble, excellent volume. D. R. REUL.

The New London Commentary on the New Testament : *The Gospel of Luke.* Introduction, traduction et commentaire, par J. N. GELDENHUYS. — Londres, Marshall Morgan and Scott, 1956, 13,5×21,5, 685 p. ; rel. 30/–.

L'A. étant ministre de l'Église Réformée Néerlandaise, on ne s'étonnera pas de ses vues protestantes ; mais on regrettera quelques attaques injustifiées contre l'Église Romaine. Ne nous y arrêtons pas ; relevons plutôt ce qu'il y a de bon dans ce volume, excellent pour le reste. Nous remarquons que l'A. connaît notre Revue. « La tradition... est entièrement d'accord, dit-il (nous traduisons), pour affirmer que Luc, le médecin, est l'auteur de Luc et des Actes. En conséquence on admet communément qu'il n'existe aucun motif de mettre en question ces témoignages des anciens écrivains » et « ce que disent les anciens Pères de l'Église au sujet de l'origine de Luc et des Actes concorde admirablement avec les données du Nouveau Testament » ; ce qu'il justifie ; et « aucun argument décisif n'a encore été proposé pour prouver que Luc n'a été écrit qu'après l'an 70. Cependant... on ne peut démontrer d'une manière absolument certaine qu'il est antérieur à cette date. Néanmoins les faits suivants semblent être favorables à cette dernière opinion... » ; et il fait sien ce que dit Ramsay (nous traduisons) : « Luc est un historien de premier ordre ; non seulement ce qu'il raconte... mérite d'être cru ; il possède le véritable sens de l'histoire... Le récit de Luc n'a pas été surpassé en ce qui concerne sa crédibilité ». L'A. reproduit le texte de la *Revised Version* de 1881 ; mais le commentaire est basé sur le grec. Chaque péricope est suivie d'explications détaillées et de notes. Quelques discussions, p. ex., *The Supernatural Elements in this Nativity Story, The Virgin Birth, The Resurrection of Jesus*, sont intercalées çà et là.

D. R. REUL.

W. M. RAMSAY. **St.Paul the Traveller and the Roman Citizen.** Réimpression. — Grand Rapids (Mich., U.S.A.), Baker Book House, 1960, 14×21,5, XXVIII-402 p. ; $ 2,59.

L'ouvrage n'a pas à être présenté : il est déjà connu, au moins de nom (il était devenu introuvable), des spécialistes du N. T. On a dit de l'A. qu'il était en son temps, la *greatest living authority on the historical, geographical and archaeological aspects of the life of the great Apostle Paul ;* et il est encore souvent cité. On sera donc content de voir réimprimée la dernière édition du présent volume. Certes, les études bibliques ont progressé ; ce livre est partiellement dépassé ; mais il n'a pas perdu toute valeur, et il reste utile de connaître les vues de M. R. relatives aux questions traitées (Livre des Actes ; origines de Paul ; Église d'Antioche ; voyages de Paul et Églises fondées par lui ; concile de Jérusalem ; Paul à Rome ; etc). L'ouvrage de l'A. *The Cities of St. Paul* a aussi été réimprimé par les mêmes éditeurs. D. R. REUL.

G. S. Glanzman et J. A. Fitzmyer, S. J. **An Introductory Bibliography for the Study of Scripture** (Woodstock Papers, 5). — Westminster (Maryland, U.S.A.), Newman Press, 1961, 14×21,5, xix-135 p. ; $ 1,50.

Veut fournir à ceux qui commencent des études théologiques ou bibliques sérieuses, avec de brèves appréciations, *a list of titles of reasonable lenght :* livres et revues avec lesquels ils feront bien de se familiariser, à défaut de pouvoir les lire tous en entier. Se divise en 21 sections : *Periodicals, Series, Introductions to the Biblical Texts and Ancient Versions, Biblical Texts and Ancient Versions, English Versions, Lexica, Grammars, Concordances, Introductions to the Bible, Commentaries in Series, Dictionaries, Biblical Theology, Biblical Archeology, Biblical Geography, History,* etc. Mais ne sont guère renseignées que des publications en anglais, latin, français et allemand. On complétera par celles en autres langues que nous présentons dans notre Revue. Et les noms et adresses complètes des éditeurs ne pourraient-ils pas être indiqués dans la prochaine édition? Ainsi, n. 192: *La Bible : L'Ancien Testament... under the editorship of É. Dhorme...* Comment deviner que c'est aux éd. « La Pléiade », rue Sébastien-Bottin 5, à Paris (VII)? D. R. REUL.

Judentum, Urchristentum, Kirche. Festschrift für Joachim Jeremias. Éd. par W. Eltester (Beih. zur Zeitschr. für die Neutest. Wiss., 26). — Berlin, Töpelmann, 1960, 16×24, ii-259 p., 1 portr. et 1 pl. h.-t. ; DM. 34.

J. Jeremias a atteint ses 60 ans le 20 septembre 1960. C'est à cette occasion que ses amis, disciples et collègues lui ont dedié le présent recueil. Celui-ci contient 17 études groupées sous les titres *Judentum, Urchristentum* et *Kirche.* Impossible, malheureusement, de les résumer et apprécier toutes ici. Nous ne pouvons que donner la liste des titres, avec les noms des auteurs. Cela en montrera d'ailleurs suffisamment le réel intérêt. **I. Judentum :** *Von Gott gezeugt,* par O. Michel et O. Betz ; *Giljonim und sifre minim,* par K. G. Kuhn ; *Der Siebenarmige Leuchter und der Titusbogen,* par W. Eltester. **II. Urchristentum :** *Jesu Worte über den Sabbat,* par E. Lohse ; *Er wird Nazoräer heissen (zu Mc. 1, 24 ; Mt. 2, 23),* par E. Schweizer ; *Quis et unde? An analysis of Mt. 1-2,* par K. Stendahl ; *Die Stadt der Mörder (Mt. 22, 7),* par K. H. Rengstorf ; *Bethsaida und Gennesar (Mc. 4-8),* par H. Hegermann ; *Marie-Madeleine et les disciples au tombeau selon Joh. 20, 1-18,* par P. Benoit (O. P., de l'École Biblique de Jérusalem) ; *Quellenanalyse und Kompositionsanalyse in Act 15,* par E. Haenchen ; *Gottesdienst im Alltag der Welt (zu Rm 12),* par E. Käsemann; *Zur Leib-Christi-Vorstellung im Epheserbrief,* par C. Colpe ; *Sohnschaft und Leiden,* par G. Bornkamm ; *Zum Aufbau des Hebräerbriefes,* par W. Nauck. **III. Kirche :** *Unbekannte Gleichnisse Jesu aus dem Thomas-Evangelium,* par C.-H. Hunzinger ; *Die Rücksicht auf die Reaktion der Nicht-Christen als Motiv in der altchristlichen Paränese,* par W. C. van Unnik ; *Die Beichte im alten Mönchtum,* par H. Dörries. — Nous unissons l'hommage de la *Revue Bénédictine* à celui de ces auteurs. Nous ne partageons certes pas toutes les vues de M. Jeremias ; mais cela ne nous empêche pas d'estimer, comme elle le mérite, sa haute compétence. D. R. REUL.

S. Wagner. **Die Essener in der wissenschaftlichen Diskussion vom Ausgang des 18. bis zum Beginn des 20. Jahrhunderts** (Beihefte zur Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft, 79). — Berlin, Töpelmann, 1960, in-8°, xii-288 p. ; DM. 36.

C'est une page de l'histoire de la pensée bien plus qu'une contribution à l'exégèse que nous offre l'auteur dans cette publication de sa « dissertation inaugurale », en partie modifiée et mise à jour. M. Wagner fait l'histoire des controverses autour des Esséniens depuis 1780 jusqu'à nous jours, ou plus exactement jusqu'aux récentes découvertes de Qumrân. Mais c'est davantage l'histoire de la pensée, de la philosophie religieuse qu'il élabore pour cette même période, après avoir résumé la période précédant 1780. A partir de documents peu nombreux et, pour cette raison, contestés et difficiles à interpréter, à partir aussi d'a priori ou plutôt d'hypothèses de travail d'allure philosophique, les historiens des religions et les exégètes s'exerçaient à reconstituer ce milieu si proche de celui qui avait vu naître le christianisme, si semblable au monachisme qui fleurirait un jour en son sein et dont les racines remontent bien plus haut qu'à l'époque constantinienne, milieu soumis, semblait-il, à des influences externes, iraniennes et autres. Dans l'imprécision des sources, beaucoup d'hypothèses restaient en soi tolérables, et pour d'autres raisons on ne se fit pas faute d'en profiter. Aujourd'hui, s'il faut encore se garder de rapprochements inconsidérés, s'il ne faut pas trop vite identifier essénisme et Qumrân, il est du moins incontestable que l'existence prouvée de l'un a rendu vraisemblable et pratiquement sûre l'existence de l'autre. La marge des hypothèses permises s'est restreint. En même temps que cet ouvrage permettra de récapituler la bibliographie ancienne sur l'essénisme, il pourra aider celui qui aujourd'hui s'efforce de trouver la place qu'eurent ce mouvement et d'autres semblables dans le milieu qui les vit naître. Il n'y a pas de doute que l'histoire des religions plus que toute autre a besoin de se critiquer elle-même et l'ouvrage du Dr Wgner est une contribution valable à cet effet. M. B.

Th. Maertens, O. S. B. **C'est fête en l'honneur de Jahvé** (Coll. « Thèmes bibliques »). — Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1961, in-16, 224 p. ; 90 fr. b.

Comme pour un « thème biblique », l'A. retrace l'évolution de chacune des fêtes juives : néoménies, nouvel-an, fête des Tentes, de Pâques, de la Pentecôte, sabbats, jubilés, etc... depuis leurs origines paiennes : astronomique, astrologique, agricole et nomade, jusqu'à leur mutation définitive commandée par l'accomplissement du temps par le Christ. Pour chaque fête et à chaque étape, l'A. nous donne une brève synthèse des principes théologiques qui doivent éclairer notre attitude spirituelle et pastorale ainsi que l'adaptation de notre liturgie aux cultures nouvelles. Utilisant des études de première main, cette excellente vulgarisation rendra les plus grands services à ceux qui possèdent déjà une certaine culture biblique. G. C.

J. Steinmann. **Richard Simon et les origines de l'exégèse biblique.** — Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1960, in-8°, 452 p., 12 ill. h.-t. ; 195 fr. b.

On avait bien fini par connaître les mérites du savant précurseur de la critique et de l'exégèse bibliques modernes. Mais de là à deviner tant de travaux divers, et cette vie si étonnamment agitée de débats et de contradictions, illustrée d'intuitions et d'anticipations en tant de domaines, il y avait loin. C'est ce monde, cet homme et cette vie que l'A. nous restitue au prix d'une recherche patiente de documents inédits ou enfouis sous la poussière d'illisibles in-folio. Anthologie remarquable de textes dont beaucoup gardent une surprenant actualité, qu'il s'agisse de la satire ou du combat pour une libre recherche de la vérité contre les oppositions et les intrigues du conformisme, ou qu'il s'agisse

du jugement critique sur les origines juives de la liturgie, sur la relativité historique de maintes positions scolastiques, sur l'autorité comparée des Pères, de l'Orient et de l'Occident, sur les différends qui opposent protestants et catholiques, sans parler de ce qu'on croyait savoir déjà : les fondements de la critique textuelle, littéraire, historique, doctrinale même de l'Ancien et du Nouveau Testaments. En tout cela, une liberté d'esprit, un souci d'objectivité scientifique, une pénétration dans l'usage du comparatisme, un dépistage des confusions entre sciences positives et foi (par. ex. quant au rapport entre inspiration divine et authenticité littéraire) dont la reconnaissance eût prévenu, plus de deux siècles à l'avance, les impasses du modernisme. Sans doute trop précoce, l'œuvre fut rejetée. Pour la sortir des oubliettes il fallait la plume, la verve, la conviction de l'A., et sans doute quelque esprit de famille avec son héros. On peut se demander dans quelle mesure il ne se projette pas sur lui, trop heureux de se retrouver et de s'expliquer en lui, au risque de forcer les traits. Le danger d'une pareille entreprise n'en diminue cependant pas l'intérêt, qui dépasse largement celui de la simple érudition. E. F.

LITTÉRATURES CHRÉTIENNES

Patrologiae Cursus Completus. Series Latina. Supplementum. Vol. II* et II**. Accurante A. Hamman. — Paris, Garnier, 1960, in-4°, col. 1-748.

En 1959, peu après la parution des premiers fascicules du *P.L.S.*, la Revue a longuement mis en lumière les buts précis de cette méritoire entreprise ainsi que la méthode empruntée et les services que l'on en peut attendre. Nous avons signalé aussi la parution du dernier fascicule du premier volume. A présent, voici les deux premiers fascicules du tome second, qui mènent le travail jusqu'au tome 39 de Migne. Les coups de sonde opérés çà et là donnent, ici encore, les meilleures garanties. Pour saint Jérôme, signalons spécialement les notices qui ont trait aux divers commentaires psalmiques, authentiques et non-authentiques : l'écheveau des *commentarioli*, des *tractatus*, du *breviarium*, etc., est fort adroitement démêlé. Il en va de même pour les sermons de saint Augustin, dont la mise à jour occupe le second fascicule dans son entier et se poursuivra bien avant dans le troisième. Rappelons que les textes découverts après Migne sont reproduits, mais sans apparat, dans le Supplément. L'Avant-propos annonce que les fascicules suivants paraîtront sans retard ; on ne peut qu'en féliciter d'ores et déjà ceux et celles à qui nous devons la conception et la réalisation de ce précieux instrument de travail. P. V.

L. Lohest et J. Aerts. **Auteurs chrétiens.** Choix de textes d'auteurs chrétiens latins et grecs. Notices et préparations. Cycle sypérieur de l'enseignement secondaire. — Liège, Dessain, 1961, in-8°, 384 p., nombr. ill.

Cette anthologie est destinée au cycle supérieur de l'enseignement secondaire. Les pages liminaires constituent un éloquent plaidoyer pour l'étude des lettres chrétiennes dans les humanités gréco-latines. Les Auteurs définissent, avec beaucoup de modération mais aussi de fermeté, la place nécessaire que doit occuper cette étude dans une formation qui se veut à la fois pleinement huma-

niste et pleinement chrétienne. Sur le plan pratique, ils font de pertinentes suggestions sur la manière de combiner l'enseignement proprement classique et l'étude des auteurs chrétiens. Les textes de l'anthologie sont empruntés tant aux Pères grecs qu'aux latins ; ils sont reproduits dans la langue originale et accompagnés de notes explicatives et d'un vocabulaire succinct ; chaque auteur a sa notice biographique et littéraire et fait l'objet d'une appréciation nuancée et très à la portée des élèves. Voici les auteurs retenus : pour les latins, Minucius Félix, Tertullien, saint Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Hilaire, saint Ambroise, Ausone, saint Paulin de Nole, Sulpice Sévère, Prudence, saint Jérôme, saint Augustin, Orose, Gaudence, Draconce, Sedulius, Claude Marius Victor, saint Léon, Salvien, Sidoine Apollinaire et Boèce ; pour les grecs, l'épître à Diognète, Eusèbe de Césarée, les trois grands Cappadociens et saint Jean Chrysostome. Une illustration documentaire appropriée ajoute à l'agrément du volume et contribue à rendre sensible le climat de l'âge patristique. Nous applaudissons de grand cœur à cette intelligente et même audacieuse entreprise, et nous souhaitons qu'elle contribue à dissiper bien des préjugés tenaces, et surtout à révéler à de jeunes esprits avides de vérité les richesses littéraires et humaines du patrimoine chrétien. P. V.

F. L. Cross. **The Early Christian Fathers** (Studies in Theology). — Londres, Duckworth, 1960, in-16, 218 p. ; 15/–.

Excellent connaisseur de l'histoire de l'Église ancienne et tout spécialement de sa production, le Rév. Professeur Cross s'est décidé à condenser en trois petits volumes l'essentiel de son savoir. Le premier volet de la trilogie vient de paraître ; il est consacré aux auteurs anténicéens. Leur groupement en treize chapitre relève de critères divers, tantôt chronologiques, tantôt géographiques, idéologiques ou linguistiques, selon les besoins de l'exposé. Chaque section débute par une bibliographie choisie. Il faut noter que l'éminent professeur d'Oxford s'adresse à ses étudiants : dans son travail, il se veut délibérément « classique » ; son ambition n'est autre que de mener progressivement à la lecture des textes anciens eux-mêmes. On admirera l'équilibre et la clarté dont fait preuve une fois de plus le Dr Cross ; les matières traitées étaient parfois bien embrouillées, telles celles qui touchent aux écrits gnostiques découverts récemment et à l'examen desquels l'A. a consacré un ouvrage remarqué. A relever également les pages très neuves autour du traité de Méliton sur la Pâque. En fin de volume, quelques notes pratiques sont appelées à rendre service dans la lecture des Pères : éditions accessibles, traductions actuelles, bibliographies courantes, etc. Les deux autres volumes promis seront consacrés respectivement aux Pères grecs et latins postérieurs à Nicée. P. V.

J. Quasten. **Patrology.** III. *The Golden Age of greek patristic Leterature.* — Utrecht, Spectrum, 1960, in-8°, XXVI-606 p.

Nos lecteurs connaissent déjà les deux premiers volumes de la *Patrologie* du Professeur Quasten. Le troisième, que nous présentons aujourd'hui, est consacré aux Pères grecs postérieurs à Nicée et antérieurs à Chalcédoine. Il embrasse donc ce que l'A. appelle justement l'âge d'or de l'activité patristique grecque. Une excellente Introduction recrée le climat historique et culturel, tout en parcourant les différents genres pratiqués par les écrivains. La paix constantinienne a permis, à la faveur d'ailleurs des hérésies comme des controverses et des conciles qu'elles ont provoqués, l'épanouissement de la science

théologique en matière trinitaire et christologique ; la théologie fut magnifiquement servie ici par la haute culture littéraire des principaux penseurs chrétiens. L'afflux des masses au sein de l'Église eut pour résultat de pousser les âmes d'élite vers un genre de vie plus austère : l'institution monastique donna lieu, elle aussi, à toute une littérature ascétique. Les deux grandes écoles théologiques, qui avaient pris cours au siècle précédent, continuent à se développer ; néanmoins, les Alexandrins cherchent ailleurs que dans la seule allégorie les principes de l'interprétation scripturaire, se rapprochant ainsi du courant « historico-grammatical » d'Antioche ; mais, tant à Antioche qu'à Alexandrie, on assiste à certaines déviations doctrinales qui aboutiront à des positions hérétiques. Classant les œuvres par genres, M. Quasten met en relief ceux qui jouirent à cette époque d'une faveur particulière : l'homélie, l'histoire ecclésiastique, la correspondance épistolaire, la production hymnique et liturgique. Dans le corps de l'ouvrage sont alors passés successivement en revue les auteurs d'Alexandrie et d'Égypte (ch. I), les fondateurs du monachisme égyptien (ch. II), les écrivains d'Asie mineure et les Cappadociens (ch. III), les Antiochiens et les Syriens (ch. IV). Rappelons l'heureuse disposition des notices : pour chaque Père étudié, le Prof. Quasten expose brièvement la biographie, retrace l'activité littéraire, et caractérise la position doctrinale. Souvent des extraits viennent donner une idée plus concrète des œuvres. Les références bibliographiques ne laissent rien à désirer et l'on peut s'en remettre en toute sécurité à l'érudition de l'A. On admirera encore le soin qui a présidé à la rédaction des Tables ; parmi celles-ci, le *General Index* surtout rendra de très précieux services. La présentation extérieure du volume est parfaite : typographie agréable et aérée, format classique, reliure solide. P. V.

TERTULLIANO. **Tre opere parenetiche** (Ad martyras, De patientia, De paenitentia). Étude et trad. de Fr. SCIUTO. — Catane, Centro di Studi sull' antico Cristianesimo, 1961, in-8°, 116 p. ; 2.000 lires.

Tel quel, le présent ouvrage est une reprise des deux premiers fascicules des *Miscellanea di studi di letteratura cristiana antica* de 1960. M. Sciuto a voulu présenter aux lecteurs une « interprétation éthico-littéraire » suivie d'une traduction italienne des trois œuvres de Tertullien. Le texte de base, reproduit sur la page de gauche sans l'apparat critique, est pour l'*Ad Martyras*, celui de Bulhart (trois retouches : II, 1 ; III, 2 ; III, 3), et, pour les deux autres ouvrages, celui de Borleffs (retouches au *De Patientia :* VII, 8 ; XI, 1 ; XI, 5 ; XII, 9 ; XIII, 1 ; XIII, 3 ; XVI, 1. Retouches au *De Paenitentia* : II, 7 ; V, 12 ; VI, 10 ; IX, 4 ; XI, 3). Pour chacun des livres, on trouvera une brève introduction concernant le caractère propre, la datation, etc., et des notes critiques tant au sujet du texte latin que de son interprétation exacte. La bibliographie est bien au point. Tout au long de son travail, l'A. fait preuve d'un souci primordial : rejoindre autant que possible la pensée-maîtresse et les préoccupations foncières de Tertullien lui-même. P. V.

EUSÈBE DE CÉSARÉE. **Histoire ecclésiastique.** IV. *Introduction* par G. BARDY. *Index* par P. PÉRICHON, S. J. (Sources Chrétiennes, 73). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-8°, 336 p. ; 24 fr. fr.

On se réjouit grandement de voir s'achever la belle édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe par ce quatrième volume entièrement consacré à l'introduction et aux tables. La centaine de pages rappelant l'essentiel de la carrière

et de l'œuvre maîtresse de l'ancien historien étaient préparées de longue date par le chanoine Bardy. C'est au Père Périchon que nous devons les sept index (index des personnes et des lieux, des *realia* et des doctrines, des citations bibliques, des auteurs anciens et de leurs œuvres, des mots grecs, des auteurs modernes). L'utilité des trois volumes précédents se trouve ainsi pour le moins décuplée et tous en sauront gré aux éditeurs. A parcourir ces pages, on reste stupéfait devant l'ampleur de la documentation qu'a su réunir au quatrième siècle l'évêque de Césarée, documentation qu'il transmet souvent telle quelle et dont son *Histoire* demeure en bien des cas l'unique témoin. P. V.

Ambroise de Milan. **Des Sacrements. Des Mystères. Explication du Symbole.** Nouv. éd. Texte établi, traduit et annoté par B. Botte, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 25bis). — Paris, Éd. du Cerf, 1961, in-8°, 232 p.

Dom Botte a profité de la mise au point d'une seconde édition de son volume consacré au *De sacramentis* et au *De mysteriis* de saint Ambroise pour adjoindre à ces deux ouvrages l'*Explanatio symboli*. Ce court texte illustre une *traditio symboli;* il n'y a plus à douter de son caractère ambrosien ; on peut situer la mise au net de ces notes entre 380 et 390. La tradition manuscrite de l'*Explanatio* étant pauvre, il a fallu recourir souvent à des conjectures. Dom Botte justifie en détail le choix qu'il a fait de certaines leçons contre celles qu'a adoptées le Père Faller ; des corrections doivent être apportées jusque dans le texte du symbole lui-même tel que le transmettent les trois témoins anciens de l'*Explanatio*, car ceux-ci ne concordent pas entre eux, encore que sur ce point dom Botte s'en tienne provisoirement au texte établi par le Père Faller. Quant au *De sacramentis* et au *De mysteriis*, ils ont fait l'objet, depuis la première édition dans *Sources chrétiennes*, d'une édition plus détaillée dans le *Corpus* de Vienne. Reconnaissant la haute qualité du travail du Père Faller, dom Botte a tenu à aligner autant que possible son propre texte sur celui du *Corpus*, justifiant par une note, le cas échéant, les rares variantes qu'il n'adoptait pas ; l'orthographe et la ponctuation ne sont pas en tous points identiques à celles de l'édition viennoise. P. V.

I. Hausherr, S. J. **Les leçons d'un contemplatif. Le Traité de l'Oraison d'Évagre le Pontique.** — Paris, Beauchesne, 1960, in-8°, 200 p. ; 9,90 fr. fr.

De la galerie impressionnante d'études que le P. H. consacre depuis une trentaine d'années à faire mieux connaître la tradition spirituelle et monastique d'Orient, cet ouvrage sera sans doute le plus précieux, le plus fondamental. C'est au P. H. que l'on doit l'identification du ps.-Nil du traité de l'Oraison avec Évagre (cfr *RAM.* 1933), identification déjà pressentie peu auparavant par le P. Viller (*ib.* 1930). Cette œuvre classique, l'A. s'employait peu après à en dégager la signification historique et doctrinale dans un commentaire qui méritait lui-même de devenir classique par l'abondance et l'à-propos des citations mises en œuvre : parallèles, sources et dépendances. On ne pouvait qu'en souhaiter l'édition en un ouvrage indépendant. Nous sommes à présent comblés. Cette réédition reproduit textuellement celle qui avait paru récemment dans *RAM.* 1959-1960. Elle reprend substantiellement le texte de 1934. Quelques rares modifications : renvoi de certaines précisions en notes au bas des pages, allègement de discussions techniques trop particulières, addition occasionnelle de textes parallèles. La préface a été écourtée, la conclusion sur

l'authenticité évagrienne de l'œuvre supprimée ; on renvoie à la livraison de 1934 pour la discussion au sujet de l'authenticité du prologue. Par contre, d'excellentes tables ont été ajoutées (termes grecs, citations scripturaires, index analytique). Elles achèvent de faire de ce livre une introduction indispensable à l'intelligence spirituelle de l'Orient chrétien et de la tradition contemplative. E. F.

Tyrannii Rufini opera. Recognovit Manlius Simonetti (Corpus Christianorum, series latina, XX), — Turnhout, Brepols, 1961, gr. in-8°, xx-348 p. ; br. 375 fr. ; rel. 450 fr.

M. Simonetti était admirablement préparé pour l'édition des œuvres de Rufin. Il avait déjà publié de nombreuses études préliminaires dans diverses revues, où sont notamment examinés en détail certains problèmes de critique textuelle. Une introduction générale retrace brièvement la vie et l'activité littéraire de Rufin. Relevons de suite la clarté et l'élégance d'expression, qui rendent facile et agréable la lecture de ces pages, comme aussi des préfaces particulières qui introduisent chacune des œuvres éditées dans ce beau volume. Celui-ci comprend deux parties. Dans la première ont pris place les cinq œuvres majeures de Rufin : *De adulteratione librorum Origenis, Apologia ad Anastasium Romanae urbis episcopum, Apologia (contra Hieronymum), Expositio Symboli, De benedictionibus Patriarcharum.* De chacune d'elles, M. Simonetti énumère les manuscrits et retrace avec grande maîtrise l'évolution du texte. L'édition proprement dite est extrêmement soignée. La deuxième partie comprend uniquement les préfaces que Rufin a placées en tête de ses diverses traductions. Plusieurs sont éditées ici pour la première fois conformément aux exigences critiques ; ce sont : le prologue à l'Apologie d'Origène par Pamphile, les préfaces aux Homélies et à la Règle de saint Basile, le prologue au commentaire d'Origène sur les Psaumes 36, 37 et 38, enfin la préface et l'épilogue au commentaire d'Origène sur l'Épître aux Romains. Quant aux autres préfaces, texte et apparat en ont été empruntés aux éditions modernes dues à divers auteurs. L'ouvrage de M. Simonetti se clôt sur trois index : Écriture, auteurs cités, particularités historiques et linguistiques. Signalons spécialement la bibliographie, qui, pour choisie qu'elle veuille être, n'en est pas moins copieuse ; elle est, de plus, clairement ordonnée. Ce volume est certainement l'un de ceux qui font le plus honneur au *Corpus Christianorum.*

P. V.

Aurelius Augustinus. **Die Grösse der Seele.** Erste deutsche Übertragung von C. J. Perl (Coll. « Deutsche Augustinusausgabe »). — Paderborn, F. Schöningh, 1960, in-8°, xxvii-134 p. ; DM. 9,40.

Le *De quantitate animae*, rédigé à Rome en 388, constitue l'un des dialogues philosophiques les plus pénétrants du jeune Augustin. M. Perl en livre ici la toute première traduction allemande, qu'il fait précéder d'une bonne introduction à la fois historique et doctrinale. Sous des dehors modestes, l'*Aurelius Augustinus in deutscher Sprache* rend certainement d'appréciables services outre-Rhin, d'autant plus que les ouvrages ainsi traduits comptent généralement parmi ceux que nous serions tentés de négliger trop facilement de par leur caractère philosophique. Nous souhaitons à la collection tout le succès qu'elle mérite. P. V.

M. Pellegrino. **Les Confessions de saint Augustin.** Guide de lecture. — Paris, Alsatia, 1961, in-8°, 328 p. ; 14,70 fr. fr.

Les *Confessions* sont l'œuvre de saint Augustin la plus admirée, et peut-être aussi la plus bienfaisante de celles que son génie a dispensées aux cœurs épris de vérité et d'amour de Dieu. Mais c'est aussi une œuvre dont le caractère profond est difficile à saisir. Mgr Pellegrino, professeur à l'Université de Turin, a voulu la rendre plus facilement accessible ; c'est ce qui l'a poussé à rédiger ces pages à la fois très denses et très lumineuses, écrites du reste avec une ferveur qui s'allie parfaitement avec l'objectivité. L'édition originale en italien est de l'année 1956 ; la présente traduction française semble bien avoir été effectuée par l'auteur lui-même. Dans la première partie, il cherche à dégager le sens fondamental des *Confessions*, qui sont à la fois louange à Dieu née de la contemplation de son œuvre et de l'expérience humaine, et aveu de la condition misérable du pécheur laissé à lui-même. Aussi le thème de la *conversio* est-il aussi central que celui de l'action de grâces : ils se compénètrent mutuellement. Cette constatation pourrait paraître banale, si elle ne reposait, dans le présent travail, sur une étude approfondie de l'histoire vécue d'Augustin et n'était illustrée par de multiples rapprochements avec les autres écrits. La seconde partie, de loin la plus développée, est celle qui répond directement au dessein de l'auteur : faciliter la simple lecture des *Confessions*. Elle s'attache principalement aux dix premiers livres. Pour chacun d'eux, Mgr P. suit pas à pas le récit, sans toutefois reproduire le texte même de l'ouvrage ; les divers épisodes forment chacun une section particulière, munie d'un sous-titre dont les termes sont empruntés le plus souvent à saint Augustin lui-même. Les trois derniers livres, qui consistent surtout en spéculations philosophiques, ont été traités plus rapidement, sans inconvénient d'ailleurs, car bien peu de lecteurs des *Confessions* s'aventurent dans ces pages ardues. Quant à la dernière partie, elle est consacrée à quelques questions particulières d'ordre historique et littéraire : tradition textuelle, date de composition, valeur historique, examen du style. En ce qui concerne le plus ancien manuscrit, le *Sessorianus*, il est regrettable qu'une malencontreuse faute d'impression (p. 235 et 236) assigne ce témoin au IVe siècle, alors qu'il est du VIe. On sait à quelles âpres discussions les *Confessions* ont donné lieu en ce qui concerne leur véracité historique ; en particulier le célèbre récit du *Tolle, lege* a été mis en cause. La comparaison instituée avec les Dialogues est garante de la sincérité et de l'objectivité de la narration des *Confessions*. Enfin, la question du style est d'une grande importance pour la saine appréciation des *Confessions*. Aussi le savant professeur de Turin n'a-t-il pas craint de discuter ce chapitre en détail : les procédés de rhétorique sont décrits avec finesse. Il est notable qu'Augustin, à cet égard, se montre sensible aussi bien à la beauté littéraire de la Bible qu'au prestige des rhéteurs païens. Il reste que sa forte personnalité transforme tous ces emprunts en une unité qui lui est rigoureusement propre et qui se manifeste en particulier par « le caractère concret, la vivacité dramatique, la variété de ton et de tournure ». Érudition riche et solide, pénétration psychologique, ferveur religieuse communicative, telles sont les qualités maîtresses de ce bel ouvrage, dont nous recommandons chaleureusement la lecture. P. VERBRAKEN.

Saint Augustin. **Commentaire de la première épître de S. Jean.** Texte latin, introd., trad. et notes par P. Agaësse, S. J. (Sources Chrétiennes, 75). — Paris, Éd. du Cerf, 1961, in-8°, 460 p. ; 18 fr. fr.

Ces dix sermons, prêchés presque tous durant l'octave de Pâques 415, sont parmi les plus brillants et les plus riches de saint Augustin. La valeur spirituelle de l'œuvre traduite suffisait à assurer l'intérêt de ce volume ; l'excellente introduction du P. Agaësse l'accroît encore. Après quelques indications historiques et littéraires, elles ramasse en 70 pages toute la doctrine du commentaire, nous donnant une admirable synthèse sur la théologie augustinienne de la charité. Nous introduisant en profondeur dans la pensée d'Augustin, peut-être la dépasse-t-elle même à l'occasion mais si exactement dans sa ligne qu'on s'en aperçoit à peine. Notons une petite inexactitude : selon Hultgren (*Le Commandement d'amour chez Augustin*), Augustin n'aurait jamais cité le « Deus dilectio est » (*I Jo.* IV, 8, 16) avant 400 (p. 37-38). Mais il l'a fait une fois cependant dans le *De fide et symbolo* 9, 19 (en 393). Nous n'avons d'ailleurs pas trouvé chez Hultgren une affirmation aussi catégorique. Il cite même notre texte p. 105, note 1. Terminons en remarquant combien la traduction rend agréablement la vivacité du style oratoire d'Augustin. Un sommaire précède chaque « Tractatus » et permet de suivre le développement de sa pensée.

J.-B. R.

Saint Augustin. **La Cité de Dieu.** V. *Livres XIX-XXII : Triomphe de la Cité céleste* (Bibliothèque Augustinienne, 5e série, 37). — Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1960, in-16, 972 p. ; 350 fr. b.

Nous avons déjà rendu compte des quatre premiers volumes (*Rev. Bénéd.*, LXX, 1960, p. 262 et 673). Ce cinquième volume clôt la série. Il se termine par une table analytique portant sur les vingt-deux livres. Il y aurait beaucoup d'inexactitudes, d'imprécisions et surtout de gaucherie à relever dans la traduction. Remarquons simplement que « verax » et « fallax » ne sont pas synonymes de « vera » et « falsa » et qu'on ne peut traduire adéquatement par *figure* le mot « effigies ». Il évoque en effet pour Augustin le « nummus » de l'Évangile (*Matth.* XXII, 19-22) qui est frappé à l'effigie de César comme l'homme l'est à l'effigie de Dieu (XX, 9, 3 ; p. 238-9). Si la traduction est trop peu soignée, l'ensemble de cette édition n'en est pas moins une très belle réussite, tant par sa présentation que par la valeur des notes érudites du regretté chanoine Bardy.

J.-B. R.

Orienzio. **Carme esortativo** (Commonitorium). Texte, introd. et traduction par C. A. Rapisarda. — Catane, Centro di Studi sull'antico Cristianesimo, 1960, in-8°, XII-68 p.

Le *Commonitorium* d'Orientius ne nous est conservé que dans deux manuscrits provenant l'un d'Anchin et l'autre de Saint-Martin de Tours. C. A. Rapisarda en a donné une nouvelle édition critique en 1958, qui retouchait en plus d'un point celles d'Ellis et de Bellanger. On trouvera ici une reprise du texte de 1958, avec cependant deux corrections (I, 12, praecipitet ; I, 545, comitur) et quelques retouches de ponctuation, ainsi qu'une première traduction italienne des deux Livres. L'essentiel de la bibliographie est également indiqué, mais on recourra toujours avec profit à la copieuse introduction et à la concordance qui accompagnaient l'édition critique.

P. V.

Léon le Grand. **Sermons.** III. Texte latin, trad. et notes de R. Dolle, O. S. B. (Coll. « Sources chrétiennes », 74). — Paris Éd. du Cerf, 1961, in-8°, 172 p. ; 15, 60 fr. fr.

Fidèle à la tâche entreprise, dom R. Dolle nous livre le troisième volume des sermons de saint Léon. On y trouve le texte latin des Ballerini et la traduction française des sermons LI à LXXVII, soit : un sermon sur la Transfiguration, dix-neuf sur la Passion, deux sur la Résurrection, deux sur l'Ascension et trois sur la Pentecôte. Il faut souligner à nouveau les grandes qualités de la traduction : l'impression d'ensemble qui se dégage de la lecture est bien celle de cet équilibre souverain si marqué chez saint Léon et que, dans la Préface, le traducteur s'essaie à analyser quelque peu. Les notes, au bas des pages, sont judicieuses ; elles ne sont pas nombreuses, mais il n'en faut pas davantage pour assurer une juste compréhension de ces exposés si magistralement clairs et qui semblent planer au-dessus des contingences de temps et de lieu. Il reste à attendre le quatrième volume de sermons, qui achèvera cet admirable et très utile travail. P. V.

Boezio. **Philosophiae Consolatio.** Texte, introd. et traduction par E. Rapisarda. — Catane, Centro di Studi sull'antico Cristianesimo, 1961, in-8°, xl-224 p. ; 2.500 lires.

En 1947, le professeur Rapisarda publiait un premier ouvrage consacré à l'étude de l'évolution spirituelle de Boèce ; prenant position dans la discussion touchant l'inspiration fondamentale de la *Consolatio Philosophiae*, l'auteur optait résolument pour une exégèse religieuse, voire expressément chrétienne, de l'œuvre. D'autres travaux suivirent, que couronne aujourd'hui la traduction italienne de la *Consolatio*. Dans une longue introduction, l'auteur reprend les thèmes majeures de ses publications antérieures, insistant particulièrement sur la nécessité qu'il y a à considérer l'ouvrage comme un tout si l'on veut pénétrer jusque dans l'âme si délicate de Boèce. Pour ce qui est du texte latin imprimé sur la page de gauche, l'auteur affirme qu'il a eu en vue « le più autorevoli edizioni ma in modo particolare la recente edizione di L. Bieler ». Qu'est-ce à dire, au juste? L'absence d'apparat critique et de toute autre note explicative ne permet pas de le dire exactement. Les index sont repris à l'édition de L. Bieler (un *index nominum* y a été ajouté). Mais, là encore, des précisions s'imposeraient, car la manière de citer la *Consolatio* est des plus compliquée et, pour comble de malheur, le système utilisé par le professeur Rapisarda n'est pas identique à celui des tables du *Corpus Christianorum*. Signalons que l'ouvrage s'orne de deux planches, parmi lesquelles figure une reproduction de l'admirable Boèce de Giovanni Santi. P. V.

Boezio. **Opuscoli teologici.** Texte, introd. et traduction par E. Rapisarda. 2e éd. revue. — Catane, Centro di Studi sull'antico Cristianesimo, 1960, in-8°, x-170 p. ; 1.200 lires.

L'Université de Catane possède, depuis 1945, un centre très vivant d'études du christianisme des premiers temps. Cet institut est dirigé par le Professeur E. Rapisarda. Déjà plusieurs travaux dus aux professeurs et aux élèves ont vu le jour. A présent, voici, de la plume du directeur lui-même, une édition et une traduction italienne de quatre *Opuscula sacra* de Boèce. La traduction avait été publiée une première fois dès 1947 par l'éminent professeur ; sa présente réédition est enrichie du texte latin, lequel est celui de Stewart (édition de 1953) avec trois retouches mineures seulement. L'éditeur donne également

le *De fide catholica*, encore que, contrairement à l'opinion répandue par Rand et dom Cappuyns, il n'admette pas que Boèce en soit l'auteur. Il y a une brève introduction et un bon index analytique. P. V.

Defensor de Ligugé. **Livre d'Étincelles.** I. Introd., texte, trad. et notes de H.-M. Rochais, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 77). — Paris, Éd. du Cerf, 1961, in-8°, 428 p. ; 18 fr. fr.

Dans l'étude contemporaine des écrits anciens, un mouvement se dessine qui tend à réhabiliter les florilèges et les compilations. Et, de fait, certaines de ces productions méritent qu'on s'y arrête. Le *Liber scintillarum* de Defensor est de ceux-là, non seulement à cause de l'influence considérable qu'il exerça au moyen âge, mais surtout parce qu'il est le témoin d'une époque, la fin du VII^e siècle, sur laquelle nous sommes très imparfaitement renseignés. On se souvient de la belle édition critique que, après de multiples travaux d'approche, dom Rochais donna en 1957 dans le *Corpus Christianorum*. Voici à présent, dans la série des *Textes monastiques* de *Sources chrétiennes*, le tome premier de la traduction française. Le texte latin est celui de 1957, mais normalisé selon la grammaire et l'orthographe dites classiques et, de plus, amélioré en une quarantaine d'endroits. L'apparat des variantes a été sensiblement allégé ; par ailleurs, deux nouveaux témoins ont été collationnés : Vatican Reg. lat. 143 et Louviers *Bibl. mun.* 3, tous deux du IX^e siècle. On se réjouit aussi de voir que plusieurs références laissées en blanc dans l'édition critique ont pu être identifiées. Félicitons dom Rochais d'avoir mis à la portée de tous cet ouvrage spirituel peu commun. Sa publication en langue française constitue un hommage de choix à la glorieuse abbaye de Ligugé, qui célèbre cette année même le XVI^e centenaire de sa fondation. P. V.

Bedae Venerabilis opera. II : *Opera exegetica.* 3 : *In Lucam Evangelium expositio. In Marci Evangelium expositio.* Cura et studio D. Horst, O.S.B. (Corpus Christianorum, series latina, CXX). – Turnhout, Brepols, 1960, gr. in-8°, VIII-684 p. ; br. 700 fr. ; rel. 775 fr.

L'authenticité des deux commentaires de Bède le Vénérable sur les évangiles de Luc et de Marc a pour garant le témoignage de Bède lui-même. Le premier ouvrage fut composé entre 709 et 715, le second entre 725 et 730. Les éditions anciennes laissaient beaucoup à désirer : notamment, elles n'avaient pas conservé les indications de Bède sur la provenance des extraits patristiques qui font de ces commentaires de véritables mosaïques. Pourtant, Bède avait pris soin de noter dans les marges de son manuscrit, à l'aide de sigles bien appropriés, quels Pères lui avaient servi de sources. En fait, il s'était presque exclusivement servi d'Ambroise, de Jérôme, d'Augustin et de Grégoire. Pour chacun d'eux, le début de l'emprunt était marqué par la lettre initiale de leur nom, et la fin par une des lettres suivantes ; on avait donc A-M, H-R, A-V et G-R. Les copistes n'ont pas toujours répondu à l'appel de Bède dans ses lettres dédicatoires à Acca, les suppliant de transmettre fidèlement ce système de références : ils les ont souvent négligées. Mais, grâce à la présente édition critique, il est à nouveau possible de circonscrire les sources du compilateur. Le volume a été préparé par dom Hurst, de Portsmouth en Amérique, qui a eu recours à de nombreux manuscrits, tous antérieurs au X^e siècle. Le

texte paraît avoir été établi avec tout le soin désirable. On nous permettra cependant de faire quelques remarques. La première concerne précisément l'indication des sigles marginaux. L'éditeur semble s'en être tenu trop servilement aux seuls sigles conservés par la majorité des manuscrits : lorsque les manuscrits sont peu nombreux, ou bien s'ils ne donnent que la première ou la seconde lettre, ces indications sont reléguées dans l'apparat. Il eût mieux valu, à notre avis, suppléer les lacunes dans la marge même, puisque nous sommes assurés par Bède qu'il y avait noté tous les sigles, et les omissions partielles sont sans aucun doute dues à la négligence des copistes. On regrette aussi que l'introduction soit si brève ; elle se borne pratiquement à donner la liste des manuscrits des deux commentaires édités. Aucune explication n'étant fournie sur l'histoire de la tradition et sur les relations éventuelles entre les divers témoins, le lecteur ignore quels principes a suivis l'éditeur dans l'établissement de son texte. Enfin, l'absence presque totale de ponctuation à l'intérieur des phrases rend la lecture passablement difficile.

Identifier les sources de Bède n'était pas tâche aisée. Le Père Hurst s'en est acquitté avec un soin extrême, et nous nous plaisons à souligner le grand mérite de son travail. Son utilité réelle aussi, car, en définitive, c'est principalement comme témoin indirect de la tradition des écrits des Pères que Bède nous intéresse : grâce à lui, nous connaissons à quels types de texte appartenaient les manuscrits de la bibliothèque constituée par Benoît Biscop et que Bède avait à sa disposition. Les index, très détaillés, rendront de précieux services ; le Père Hurst a eu la bonne idée d'y inscrire même les *loci incerti*, c'est-à-dire les passages que sa sagacité n'est pas parvenue à identifier, ou bien ceux qui proviendraient d'œuvres perdues. En résumé donc, un beau volume, et digne vraiment de la collection qui l'accueille. P. V.

Saint Anselme. **Textes choisis.** Traduits et présentés par M.-P. Dickson (Coll. « Les Écrits des Saints »). — Namur, Éd. du Soleil Levant, 1961, in-16, 192 p. ; 51 fr.

Des écrits de saint Anselme on ne connaît généralement que le *Proslogion*, où se trouve exposé le célèbre argument dit ontologique, et le *Cur Deus homo*, traité de la Rédemption axé sur la théorie légaliste du rachat satisfactoire. Il faut avouer que peu de nos contemporains trouveraient dans ces perspectives la réponse adéquate aux questions qui les tenaillent. Deux moniales-oblates du Bec s'attachent, dans le présent ouvrage, à ouvrir les esprits sur d'autres aspects de la riche personnalité de l'abbé et de l'archevêque. Très opportunément, en guise d'introduction, la biographie ancienne d'Eadmer est largement mise à contribution. Dans le corps du volume, diverses lettres et méditations d'Anselme sont mises pour la première fois à la portée du lecteur français. On lit, par exemple, avec beaucoup de sympathie les encouragements adressés au jeune Lanzon, novice à Cluny et hésitant sur sa vocation, ou l'Oraison de préparation à la réception de la sainte communion. La R. M. Dickson insiste sur la nécessité qu'il y a à saisir plus exactement qu'on ne le fait d'ordinaire le sens exact de *fides quaerens intellectum:* dans l'esprit d'Anselme, «il n'est nullement question d'établir la foi, ni même de la justifier rationnellement, mais au contraire de s'appuyer sur elle, de se fonder en elle, pour approfondir une contemplation que l'effort de l'intelligence vers son objet, dans sa déficience même, anime et nourrit sans cesse ». P. V.

AELRED DE RIEVAULX. **La vie de recluse. La prière pastorale.** Texte latin, introd., trad. et notes par Ch. DUMONT, O. C. S. O. (Sources Chrétiennes, 76; sér. Textes mon. d'Occident, VI). — Paris, Éd. du Cerf, 1961, in-8°, 224 p. ; 13,80 fr. fr.

C'est la première fois que sont mis en français ces deux opuscules de l'abbé de Rievaulx. Le premier est un traité qu'Aelred adressa à sa sœur recluse et dans lequel il lui donne, selon ses propres termes : « un règlement de vie, un directoire ascétique et un exemple de méditation. » Le second est la belle prière « O bone pastor Jhesu » spécialement destinée aux abbés.

Le texte latin du *De Institutione Inclusarum* est repris à l'édition qu'en a donnée C. H. Talbot dans les *Analecta S. O. C.*, VII (1951), p. 177-217, et qui était établie principalement sur le ms. du Brit. Mus. Cotton Nero A III. Parfois le P. Dumont s'est écarté du texte établi par Talbot mais dans ce cas il justifie la leçon adoptée. Quant au texte latin de l'*Oratio Pastoralis*, il a été repris tel que l'avait publié dom Wilmart dans la *Rev. Bénéd.* 37 (1925), p. 263-272, d'après l'unique ms. Jesus College de Cambridge, n° 34.

Ces deux opuscules sont sobrement présentés dans une introduction où l'on en donne l'analyse et la place dans l'histoire de la spiritualité. Trois index (citations bibliques, noms propres ainsi que mots et expressions) clôturent cette excellente publication. D. M.

LITURGIE

G. G. MEERSSEMAN, O. P. **Der Hymnos Akathistos im Abendland.** II. *Gruss-Psalter, Gruss-Orationen, Gaude-Andachten und Litaneien* (Spicilegium Friburgense, 3). — Fribourg (Suisse), Éditions Universitaires, 1960, gr. in-8°, XVI-390 p. ; 35 fr. s.

Ce volume achève l'œuvre entreprise par le Père Meersseman sur l'Hymne Acathiste. Il nous donne le texte critique de toutes les prières, litanies, etc., qui témoignent d'une dépendance littéraire par rapport à celui-ci. Ce second tome est donc un recueil qui éclaire ce que fut la piété mariale au moyen âge. L'auteur a tenu compte, dans son « Vorwort », des remarques faites par les recenseurs du premier volume. La partie la plus utile du travail est, sans conteste, le *Mariologisches Glossarium* (p. 276-387) auquel il faudra souvent recourir.

A propos de l'édition du texte de la prière d'Éphrem (p. 258-262), qu'on me permette de remarquer que le texte d'Assemani qui est ici reproduit, n'est qu'une reprise de celui de Vossius. Il eût été plus correct de prendre ce texte comme base, d'autant que les explications y sont plus étoffées et qu'il en ressort que l'éditeur avait devant les yeux le texte d'une ancienne version latine et celui de deux autres textes grecs. Il traduit ceux-ci à frais nouveau, indiquant en marge les variantes et signalant en note les particularités de l'ancienne version latine. En marge également, on trouve quelques fois le mot grec correspondant. Il était important de noter que cette version latine conservait le mot grec *poluommatis* au lieu du *multis oculis* de la 1.6 et qu'elle avait *acerra*

au lieu de *thuribulum* à la 1.14. Que cette remarque de détail ne fasse pas oublier la grande valeur et l'utilité de ce beau travail. Il est trop rare qu'on étudie les rapports des patristiques grecque et latine pour ne pas se réjouir d'une telle œuvre. M. B.

Liber regie capelle. A Manuscript in the Biblioteca Publica, Evora. Édité par W. Ullmann. Note sur la musique par D. H. Turner (Henry Bradshaw Society, XCII). — Londres, Henry Bradshaw Society, 1961, in-8°, x-122 p.

La Bibliothèque Publique d'Evora, au Portugal, possède une copie du xv^e^ siècle du *Liber regiae capellae* en usage à la cour royale d'Angleterre. Cette copie a été effectuée pour le roi du Portugal. Comme on ne connaît pas, même en Angleterre, d'autre exemplaire de ce livre liturgique, il était opportun de la faire connaître en entier. C'est ce texte qu'offre le présent volume exécuté avec un soin extrême par W. Ullmann. Une longue Introduction replace cet *ordo* dans le milieu pour lequel il a été composé. Une comparaison attentive a été instituée avec les rituels royaux plus anciens, dont certains éléments sont passés dans celui-ci. Ces rapprochements sont des plus instructifs, car ils révèlent une évolution déterminée notamment par les modifications constitutionnelles de la royauté en Angleterre. Le livre renferme des textes de deux sortes : les uns concernent l'organisation de la chapelle royale, les autres sont les rituels prévus pour les baptêmes princiers, les relevailles de la reine, le couronnement, les obsèques. L'édition est critique : elle tient compte des variantes fournies par les deux *ordines* plus anciens. L'épître de la messe du couronnement porte dans le manuscrit d'Evora : *siue regi quasi precellenti, siue ducibus tamquam a Deo missis ;* l'éditeur a substitué *ab eo* à *a Deo*, se conformant ainsi au texte des *ordines* anciens ; signalons toutefois que la leçon *a Deo* pourrait bien être primitive, car elle se rencontre dans d'anciennes versions latines de la *Prima Petri*. Le manuscrit comporte une dizaine de pièces de chant grégorien ; elles sont étudiées soigneusement par D. H. Turner. P. V.

Manuale ad usum percelebris ecclesie Sarisburiensis. Édition par A. J. Collins (Henry Bradshaw Society, XCI). — Londres, Henry Bradshaw Society, 1960, in-8°, xxxii-212 p.

Parmi les multiples vade-mecum liturgiques que publiaient anciennement diverses églises à l'usage de leur clergé paroissial, celui de Salisbury a retenu l'attention des éditeurs de la *Bradshaw Society*. Il semble, en effet, qu'en maint endroit les sources du *Manuale Sarum* remontent, à travers les coutumiers de la cathédrale, jusqu'au xiv^e^ siècle et même au début du xiii^e^, car on y décèle l'influence sinon la plume même de l'évêque Richard Poore. Vers 1300, le gros de l'ouvrage était constitué, mais constamment, au cours des xiv^e^ et xv^e^ siècles, des additions et des retouches y furent faites. Les manuscrits conservés (le plus ancien est l'Oxford *Bodl.* lat. liturg. f. 25, copié en 1330-1340, longtemps conservé à West Lavington Church dans le Wiltshire) témoignent de ces adaptations et développements successifs. Cependant, la présente édition est basée sur les textes imprimés, en premier lieu sur celui qui parut à Rouen, chez Nicolas Le Roux, en 1543 : de ce fait, le lecteur a sous les yeux le *Manuale* dans son état achevé, notamment pour ce qui concerne les rubriques, que les manuscrits ne livraient que parcimonieusement. Deux index facilitent la consultation de l'édition. On trouvera, en appendice, quatre exemples de notation musicale empruntés à l'édition parisienne de 1526. P. V.

THÉOLOGIE

Saint Thomas d'Aquin. **Somme théologique**. *L'eucharistie*, I. 3a, Questions 73-78. Trad. par A.-M. Roguet, O. P. — *La grâce*. 1a-2ae, Questions 109-114. Trad. par Ch.-V. Héris, O. P. — Paris, Éd. du Cerf, 1960 et 1961, 17×10, 444 et 432 p. ; 9,90 et 9,90 fr. fr.

La très utile traduction de la Somme s'enrichit par la parution de ces deux volumes consacrés à des traités importants. On attendait depuis longtemps celui sur l'Eucharistie. Le P. Roguet en présente, fort bien, la première partie (qu. 73-78). Traduction et commentaire article par article sont excellents. Les « notes doctrinales thomistes » sont très largement comprises et fournissent une information étendue, en prolongeant même certaines perspectives jusqu'à la théologie contemporaine. Deux passages de la préface nous semblent réclamer certaines réserves. Tout d'abord, p. 5, l'A. ne majore-t-il pas de façon excessive ce que le Père Gardeil appelait l'homogénéité de la théologie thomiste aux formules dogmatiques et au donné révélé? Le dialogue œcuménique nous a rendus prudents en ce genre d'assertions. De même, le renouveau de la pastorale liturgique permet-il encore de ranger la communion parmi les « facteurs extrinsèques » du sacrement de l'Eucharistie (p. 8) ?

Le P. Héris a entrepris de refaire entièrement (y compris la traduction), le volume du P. Mulard paru en 1929. C'est le traité de la grâce tel que saint Thomas l'a conçu avec sa précision et sa maîtrise coutumière, mais aussi, il faut bien le reconnaître, en le resserrant dans des perspectives assez étroites, en finale de la $I^a II^{ae}$, et en ne l'envisageant que comme principe *extrinsèque* de l'agir moral. On aurait souhaité que les notes, qui éclairent parfaitement le texte en lui-même, fassent aussi ressortir que la grande théologie thomiste de la grâce doit être cherchée en plusieurs endroits de la Somme où elle se trouve dispersée. En outre, la bibliographie nous paraît dater un peu. N'y pourrait-on faire utilement figurer la bonne esquisse historique du P. Rondet, « Gratia Christi », parue chez Beauchesne en 1948 ? G. GHYSENS.

Saint Thomas d'Aquin. **Somme théologique**. *Le monde des ressuscités*. Suppl., Questions 87-99. Texte latin, trad. et notes par Réginald-Omez, O. P. — Paris, Éd. du Cerf, 1961, 16×10, 518 p. ; 12,60 fr. fr.

Ce volume contient les dernières questions du *Supplément* rédigé par Réginald de Piperno. Le traducteur a brièvement situé dans leur cadre médiéval les détails du scénario eschatologique (lieu matériel du jugment dernier, dots, etc...), sans s'y attarder. Dans ses Notes doctrinales, il s'est efforcé de synthétiser l'argumentation des articles consacrés à la nature du jugement général, à la possibilité de la vision de l'essence divine et à la consiliation de l'enfer et de la miséricorde de Dieu. Quelques renvois aux textes majeurs de la *Somme* sur la vision de l'essence divine auraient été les bienvenus dans le commentaire. La traduction est aisée et claire. G. C.

H. Holstein, S. J. **La tradition dans l'Église.** — Paris, Grasset, 1960, in-16, 304 p. ; 9,60 fr. fr.

Deux parties, historique et systématique, se partagent cette présentation de la théologie catholique de la tradition à un public laïc cultivé. La première partie ne prétend pas embrasser toute l'histoire. Dans un ouvrage de vulgari-

sation on est pourant un peu saisi de passer brutalement de l'A. et du N. T., de saint Irénée et de Tertullien, à l'époque du concile de Trente, puis au XIXe siècle, sans un mot sur les Pères à partir d'Origène (sauf 4 pages sur saint Vincent de Lérins), et sur le moyen âge. La deuxième partie répartit la plupart des grandes questions posées au sujet de la tradition en fonction de ses principales coordonnées: histoire des religions (référence à M. Eliade), tradition apostolique et tradition patristique, Magistère, vie de foi (initiation, liturgie), Écriture enfin (et les questions connexes de la règle de foi et du canon, en référence à la thèse de Cullmann). On peut discuter et trouver un peu lâche l'organisation générale du plan. L'ensemble surtout donne le sentiment d'une description assez analytique de questions ou d'éléments insuffisamment intégrés. On eût aimé comprendre la tradition à même la vie vécue de la communauté croyante (l'Église en acte de fidélité à l'appel de Dieu, en acte de culte, de mission, de prise de conscience d'elle-même dans l'histoire et dans la structure de ses divers engagements) ; la réflexion théologique y eût gagné en qualité de pénétration et de cohérence, et l'effort de vulgarisation en simplicité. Ces réserves quant à la présentation n'enlèvent cependant rien au sérieux de l'information et à l'équilibre du jugement dont témoigne l'auteur. E. F.

Y. M.-J. Congar, O. P. **La Tradition et les traditions.** Essai historique. — Paris, Fayard, 1960, in-8°, 304 p. ; 25 fr. fr.

Il n'est pas souvent donné au théologien de bénéficier d'un instrument de travail et d'une synthèse historique de la qualité de cet ouvrage. « Essai historique » s'intitule-t-il modestement. « Première synthèse historique de la notion de tradition » annonce plus solennellement l'éditeur. Peut-être n'est-ce même pas assez dire. Synthèse historique, certes : De l'Ancien Testament à nos jours, l'histoire de la foi et de la théologie de la tradition est ressaisie dans ses articulations maîtresses, de façon étonnamment claire et dense. Mais tout d'abord, il s'agit de bien autre chose que d'une simple perspective cavalière. A tout moment abondent les notes, les suggestions, les précisions les plus éclairantes sur la genèse ou sur la tonalité historique des termes et des notions évoquées en un temps, en un milieu donnés. Une documentation bibliographique et théologique considérable est reléguée en notes, non seulement pour justifier la rigueur historique des perspectives dégagées, mais pour servir à des recherches ultérieures : études de vocabulaire, problématique, etc. Trois dossiers y invitent, quant à la suffisance des Écritures d'après les Pères et le moyen âge, — quant à la permanence de la *revelatio* et de l'*inspiratio* dans l'Église, — quant aux limites reconnues au pouvoir ecclésiastique et à son exercice. D'autre part, l'A. fait beaucoup mieux qu'étudier la genèse d'une simple notion. L'histoire de la théologie est saisie à même l'histoire de la prise de conscience progressive et concrètement située de la tradition, à partir et à l'intérieur de la vie de foi vécue d'Israël puis de l'Église, du N. T., des Pères, du moyen âge, de la Contre-Réforme, des Temps modernes. Aussi est-ce de l'intérieur de l'expérience de foi de l'Église, se découvrant et se structurant réflexivement dans l'acte même de sa fidélité au dessein de Dieu, que se dégage notre intelligence de la tradition. Étude historique, intelligence de la foi, et dégagement progressif des structures constitutives de la tradition par la réflexion théologique demeurent ainsi sans cesse intérieurs l'un à l'autre, s'éclairant mutuellement. Avant même de connaître la synthèse systématique qui doit faire suite à cette synthèse historique,

nous en pressentons déjà l'essentiel. Nous pouvons l'attendre comme une contribution de prix à la tâche actuelle de regroupement d'une théologie fondamentale, ainsi qu'au dialogue œcuménique. E. F.

Le Concile et les conciles. Contribution à l'histoire de la vie conciliaire de l'Église. En collaboration. — Éd. de Chevetogne (Belgique) ; Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-8°, xx-350 p.

Dans la perspective du prochain Concile, on s'efforce de mettre à la portée des fidèles ce qu'on entend par « concile œcuménique » et ce qu'on peut attendre du Concile futur. Le présent ouvrage se situe sur un autre plan, celui de la théologie historique technique. Il rassemble les différents rapports présentés aux journées annuelles d'études œcuméniques qui se sont tenues au monastère de Chevetogne en 1959. Tous les auteurs de ces communications sont catholiques, à l'exception d'un seul ; mais tous sont des œcuménistes, bien au courant des positions théologiques des milieux Orthodoxes, Anglicans et Réformés, et surtout sensibilisés par une attitude d'ouverture et de sympathie à la mentalité et à la problématique non catholiques. Le volume s'ouvre par une excellente introduction où dom O. Rousseau définit l'objet propre de cet ouvrage : « développement de l'ecclésiologie à travers l'histoire des conciles », et donne un utile relevé des nombreuses éditions des Actes des conciles publiés depuis le XVI^e siècle. Le corps de l'ouvrage se compose d'une série d'études bien documentées et enrichies de notes nombreuses. Ne pouvant les passer toutes en revue, force nous est de nous borner à une nomenclature. *La Collégialité dans le N. T. et chez les Pères Apostoliques*, par B. Botte, O. S. B. ; *Les conciles anténicéens*, par H. Marot, O. S. B. ; *Les conciles œcuméniques des IV^e et V^e siècles*, par Th. P. Camelot, O. P. et Y. Congar, O. P. ; *Les V^e, VI^e, VII^e et VIII^e conciles œcuméniques*, par H. S. Alivisatos (Orthodoxe grec) ; *Les conciles médiévaux*, par G. Fransen ; *Les conciles de Constance et de Bâle*, par P. de Vooght, O. S. B. ; *Le concile de Florence*, par J. Gill, S. J. ; *Le concile de Trente*, par A. Dupront ; *Le concile du Vatican*, par R. Aubert. Enfin les conclusions qui se dégagent de ces rapports sont tirées au clair en une synthèse remarquable du P. Congar sur « la théologie des conciles ou l'ecclésiologie engagée dans les réalités conciliaires ». Il y insiste surtout sur la note de collégialité qui s'étend à tout dans l'Église, même à l'exercice de l'autorité et du Magistère doctrinal, et dont l'importance dans le dialogue œcuménique ne pourrait être surestimée. Bref on trouvera dans ce solide et dense volume, non pas sans doute une somme complète de « conciliologie », qu'il ne prétend pas être, mais une contribution éclairée et utile à la préparation du Concile, autant qu'à la réflexion œcuménique. G. GHYSENS.

N. Afanassieff, N. Koulomzine, J. Meyendorff, A. Schmemann. **La primauté de Pierre dans l'Église orthodoxe.** — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1960, in-8°, 152 p.

Cette nouvelle *Bibliothèque Orthodoxe* s'ouvre par un important recueil sur une question capitale du dialogue œcuménique. Quatre théologiens russes de l'émigration en sont les auteurs. A vrai dire, le titre ne correspond qu'à deux de ces études : celle de N. Koulomzine sur la place de Pierre dans l'Église primitive (d'après le livre des Actes uniquement) et celle de J. Meyendorff sur la primauté de Pierre d'après les théologiens orthodoxes postérieurs à 1054. Les deux autres études, plus importantes à notre avis, dues à N. Afanassieff

et à A. Schmemann, traitent de la primauté romaine et, en général, du problème de la primauté dans l'Église. Elles se recouvrent d'ailleurs en bonne partie. On y voit s'opposer deux ecclésiologies. L'une, dite universelle, appartient non seulement à la théologie romaine où elle se cristallise en primauté de l'évêque de Rome sur l'ensemble de l'Église considérée comme un tout dont les églises locales ne seraient que des parties, mais aussi à la théologie byzantine courante, et s'affirme malencontreusement dans le statut des Églises autocéphales (ici les auteurs esquissent une large autocritique). Selon l'autre ecclésiologie, dite eucharistique, la célébration de l'Eucharistie fait de *chaque* communauté rassemblée autour d'un évêque l'Église-corps du Christ. La tradition orthodoxe reconnaît néanmoins, non pas une primauté de l'Église de Rome, mais une certaine priorité de celle-ci, dans l'ordre du témoignage. On trouvera donc ici, clairement exposée, la position des meilleurs représentants de la théologie orthodoxe contemporaine sur un point névralgique. La doctrine romaine y est d'ordinaire exactement présentée, à quelques exceptions près, comme par ex. p. 22, où l'on parle de la « suprématie de l'évêque de Rome sur le concile... Les conciles s'ils ont lieu, cessent d'être des conciles au vrai sens du mot et deviennent des organes consultatifs auprès de l'évêque de Rome. » De même nous pouvons dire à M. Schmemann que nous reconnaissons comme lui que la primauté doit être une *fonction dans* l'Église plutôt qu'un *pouvoir sur* l'Église (cfr p. 131). G. GHYSENS.

L'Ecclésiologie au XIX^e siècle. En collaboration (Coll. « Unam Sanctam », 34). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-8°, 396 p. ; 21,90 fr. fr.

Les Actes du Colloque d'Ecclésiologie de Strasbourg (novembre 1958) qui ont été publiés par la *Revue des Sciences Religieuses* de 1960 (n° 2-4) nous sont offerts aussi par la collection *Unam Sanctam* dans laquelle ils forment un très beau volume. Détaillons le contenu : Après une Introduction de Mgr Nédoncelle, viennent les communications de R. Aubert *(La géographie ecclésiologique au XIX^e s.)* et du P. Y. Congar *(L'ecclésiologie, de la Révolution française au Concile du Vatican, sous le signe de l'affirmation de l'autorité). L'enseignement du «De ecclesia» à St-Sulpice* fait l'objet d'une étude de J. Audinet. P. Evdokimov expose l'ecclésiologie orthodoxe et dom O. Rousseau les attitudes face à l'unité chrétienne en ce même siècle. Toute une série de communications est consacrée à la pensée des grands théologiens du siècle : *Möhler* (B. D. Dupuy et J. R. Geiselmann), *Scheeben* (W. Bartz), *Döllinger* (V. Conzemius), *Newman* (H. F. Davis). Enfin, l'infaillibilité de l'Église au Concile du Vatican (A. Chavasse) et les rapports de l'Église et l'État (A. Latreille et J. Lecler) complètent cette vaste fresque d'histoire de la théologie. Les titres des communications et l'autorité de leurs auteurs suffisent à recommander cet ouvrage. Il prépare l'œuvre du prochain concile en mettant en lumière tout le travail d'élaboration ecclésiologique du siècle passé, travail que le Concile du Vatican n'a pas eu le temps de consacrer aussi complètement qu'on eût pu le souhaiter. J.-B. R.

Gr. Baum, O. S. A. **L'unité chrétienne d'après la doctrine des papes, de Léon XIII à Pie XII.** Traduit de l'anglais (Coll. « Unam Sanctam », 35). — Paris, Éd. du Cerf, 1961, in-8°, 252 p. ; 12,60 fr. fr.

Il s'agit de tout autre chose que d'un répertoire plus ou moins systématique de textes pontificaux. L'A. entend dégager de ceux-ci une véritable synthèse

théologique, et il y réussit assurément. Un premier chapitre consacré à définir l'unité de l'Église comme Peuple de Dieu et comme Corps du Christ précise de façon nuancée la question délicate de l'appartenance à l'Église. Il ne semble malheureusement pas connaître l'étude que lui consacrait le P. K. Rahner, à propos de *Mystici Corporis ;* de récentes déclarations du cardinal Béa permettraient d'ailleurs un nouvel éclairage de la question. Le statut de chrétien dissident est ensuite défini dans ses éléments positifs et négatifs, de même que la nature des Églises séparées et leur rapport actuel à l'Église catholique. Enfin, deux chapitres permettent de conclure quant aux fondements et aux possibilités de mise en œuvre d'un œcuménisme catholique. On ne peut que se féliciter du sérieux et de l'honnêteté, ainsi que du respect dont cette étude témoigne, tant à l'égard des communautés dissidentes qu'à l'égard de ses sources. Pour qu'on puisse parler intégralement de théologie, on souhaiterait que cette exégèse du magistère romain soit plus expressément restituée dans l'ensemble de la tradition et par rapport à l'Écriture. E. F.

P. Charles, S. J. **L'Église, sacrement du monde** (Museum Lessianum, sect. théol., 35). — Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1960, in-8°, 264 p.; relié pleine toile, 140 fr. b.

Cette publication posthume rassemble une série d'articles et d'essais que l'auteur de *La Prière de toutes les heures* et des *Études missiologiques* avait déjà publiés pour la plupart, surtout dans la *N. R. Th.* On les a regroupés autour de quatre thèmes : Le monde de la foi (raisons de l'incroyance, scandale de la foi...), L'Église maternelle (...l'esprit catholique, l'intolérance cléricale), Magistère et ministère (théologie et pastorale du sermon, de la pénitence), Par la grace de Dieu (...méditation du Règne, les Béatitudes). On y retrouve, toujours vivante et présente, la pensée de l'A., assaisonnée de sa verve et de son art du paradoxe. E. F.

E. H. Schillebeeckx, O. P. **Le Christ, sacrement de la rencontre de Dieu.** Traduit du néerlandais par A. Kerkvoorde, O. S. B. (Coll. « Lex Orandi », 31). — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-16, 272 p. ; 10,50 fr. fr.

Le but de cet ouvrage est d'étudier la compréhension « intérieure » du sacramentalisme de l'Église. Dans cette perspective l'auteur a voulu situer cette synthèse sur les sacrements en général dans l'ensemble du mystère chrétien. Œuvre de synthèse donc, mais qui suppose une étude approfondie des sources et de l'histoire de la théologie. Il faut savoir gré à l'A. de nous donner dans le domaine des sacrements qu'il connaît remarquablement un bel exemple d'une théologie vivante, en confrontation inlassable avec les sources de la révélation et avec l'expérience humaine croissante. On notera pourtant que le style parfois compliqué ne facilite pas la lecture de ce livre qui se recommande par ses qualités intrinsèques. A. B.

B. Leeming, S. J. **Principes de théologie sacramentaire** (Coll. « In lumine fidei »). — Tours, Mame, 1961, in-16, lxxiv-942 p. ; 40 fr. fr.

Cette étude des sacrements en général est la traduction d'un ouvrage paru en Angleterre en 1956. Fortement structuré, muni d'une précision scolastique dans son exposition, ce livre est un nouveau manuel qui reprend les problèmes classiques du traité des sacrements en général. On lui saura gré de fournir une

histoire des différentes doctrines sacramentaires et une anthologie de textes pris tant chez les Pères que chez les théologiens de toutes les époques. La bibliographie est bien fournie. A. B.

Théologie du péché. En collaboration. (Bibliothèque de théologie, sér. II, VII). — Tournai-Paris, Desclée et Cie, 1960, in-8°, 532 p.

Le titre pourrait tromper certains : on ne trouvera pas ici une synthèse théologique, mais un ensemble d'études sur le problème. L'enquête biblique est trop brève. A. Gelin esquisse en 24 pages une synthèse sur le péché dans l'A. T. A. Descamps nous parle heureusement plus longuement du N. T. Il limite cependant son enquête à trois stades de la réflexion théologique du N. T. : la pensée de Jésus, la communauté primitive et la première synthèse paulinienne. L'apport le plus original est certainement l'étude sur « le péché chez les primitifs ». J. Goetz ne se contente pas seulement d'apporter le matériel ethnologique qu'il connaît bien, mais il réfléchit et sa méthode et les faits qu'il présente. A. Jagu résume les positions des grands courants de la philosophie grecque face au péché.

La première partie s'intitulait *Existence du péché*. La seconde partie, *Essence du péché*, est consacrée aux problèmes de la théologie scholastique : péchés originel, actuel, mortel, véniel, par Ch. Boyer et M. Huftier. Contrairement à ce que suggéraient les titres des deux parties du livre, la seconde partie n'est pas une réflexion sur le donné existentiel présenté dans la première partie, mais provient de la synthèse scholastique. L'unité du livre tient donc plus à la matière qu'à la méthode et à la progression d'une réflexion.

Deux contributions aideront à comprendre la position théologique de nos frères séparés : Vs. Palachkovsky présente la position orthodoxe, notamment la pratique sacramentaire, tandis que C. Vogel, catholique, présente la position protestante en dix pages, dont l'insuffisance vient sans doute de la brièveté.

Grâce à la clarté des exposés, ce recueil sera utile aux séminaires et à tous les étudiants en théologie. Il sera suivi d'une « pastorale du péché ». On ne peut pas, certes, augmenter indéfiniment un tel recueil, déjà imposant ; cependant nous trouverions intéressant non seulement d'étendre le champs de l'enquête historique, mais surtout de faire appel aux résultats et à la méthode phénoménologiques pour dégager le Mystère du péché. Les recherches dans cette direction deviennent de plus en plus une nécessité pour toute théologie qui se veut tant soit peu scientifique au sens actuel. S'il n'y a pas encore grand chose dans cette direction, les récents travaux de Paul Ricœur, avec sa *Symbolique du mal*, éclairent cependant la route. PL. R.

Ch. Journet. **Le mal.** Essai théologique (Textes et Études théologiques). — Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1961, in-8°, 336 p. ; 195 fr. b.

Une fois posé le problème du mal (ch. I), l'A. parle de sa nature (ch. II), puis de ses formes (ch. III). Vient alors la question centrale des rapports du mal avec un Dieu tout-puissant et infiniment bon (ch. IV) ; puis la considération des différentes formes du mal ; mal de la nature (ch. V) ; mal du péché, possible parce que toute créature libre est par nature peccable (ch. VI) ; mal des peines de l'enfer et du purgatoire (ch. VII) ; et des peines de la vie présente (ch. VIII). Le ch. IX esquisse le mal dans l'histoire, tandis que le ch. X cherche de quelle façon le croyant doit voir le mal, et commente à cet effet le *Notre Père*. Ce *De malo* rajeuni s'inspire, de l'aveu même de l'A., de saint Augustin et de saint

Thomas. Dans une certaine perspective, ces solutions restent valables. Il est a craindre cependant que nos contemporains, également aux prises avec le problème du mal, ne sachent pas tirer profit des solutions traditionnelles développées par l'A. ; pour eux, comme pour la Bible et la Théologie patristique, c'est le ch. IX de notre A., la description de l'histoire du Salut, qui est le point de départ et la référence toujours explicite de la réflexion sur le mal. PL. R.

Th. OHM, O. S. B. **Ex contemplatione loqui.** Gesammelte Aufsätze. — Munster, Aschendorff, 1961, in-8°, 472 p. ; DM. 48.

L'A. de ce beau recueil est moine de la grande abbaye missionnaire de Sainte-Ottile en Bavière. Il occupe la chaire de missiologie à l'Université de Munster et dirige diverses publications : les *Études et documents missionnaires*, les travaux de l'Institut de Missiologie de Munster, la *Zeitschrift für Missionswissenschaft und Religionswissenschaft*. Au cours de sa longue carrière, il a publié lui-même de nombreuses études sur des sujets variés mais se rattachant toujours à la science des missions. Il a accepté de les produire à nouveau suivant un plan systématique. Le titre donné à l'ensemble est emprunté à saint Thomas d'Aquin et il met bien en évidence l'esprit dans lequel l'A. a travaillé sans relâche. Peu de changements ont été introduits aux textes originaux, le Père Ohm estimant que tels quels ils conservent leur valeur et leur intérêt. En parcourant ces pages très denses, le lecteur s'aperçoit qu'aucun aspect de la missiologie n'a été négligé : c'est surtout à des préoccupations théologiques qu'elles entendent répondre, mais les références sont constantes à l'histoire des missions, l'histoire des religions, l'exégèse biblique, l'éthique, l'ethnologie, la liturgie, l'art. L'autorité qui s'attache au nom du Père Ohm est garante de l'excellence de ces études ; elles supposent une large information traitée d'une manière très judicieuse. P. V.

La maternité spirituelle de Marie. I. (Bull. de la Société Française d'Études mariales, XVI). — Paris, Lethielleux, 1960, gr. in-8°, 158 p. ; 16 fr. fr.

Après les séries d'études consacrées à l'Assomption, à Marie et l'Église et à la Nouvelle Ève, ce nouveau volume des Études Mariales ouvre le thème de la maternité spirituelle de Marie, objet des Journées mariales de Blois de 1959. Après sa présentation à la lumière des textes pontificaux par dom Frénaud (la première allusion remonte à Boniface IX, 1390, mais l'étude se limite à la période post-tridentine), M. De Goedt en définit les bases bibliques, structure et rapport entre Jn, II, 1-12 et Jn, XIX, 25-27 ; la finesse de son analyse littéraire et théologique permet d'y reconnaître des aspects nouveaux, dans une perspective d'inclusion. Passant ensuite en revue les témoins patristiques jusqu'au milieu du VIII^e siècle, Mgr Jouassard ne trouve à y relever que quelques allusions éparses, occasionnelles, et de portée théologique limitée. Il faut attendre le moyen âge, que présente H. Barré, pour voir se constituer une tradition cohérente, théologique et spirituelle, de la maternité miséricordieuse de Marie par rapport à l'Église et aux fidèles ; l'A. dresse dans un appendice d'une quinzaine de pages le répertoire chronologique des témoins. Enfin, Th. Koehler relève les principales interprétations traditionnelles de Jn, XIX, 25-27 pendant les douze premiers siècles et tente de dégager les raisons profondes du retard de la réflexion mariale sur ce thème de la maternité. Une prochain volume doit

poursuivre l'étude historique de la tradition. On sait tout le profit qu'une réflexion théologique exigeante peut tirer, en mariologie tout particulièrement, de ce genre de travaux. E. F.

St. Otto. **« Natura » und « dispositio ». Untersuchung zum Naturbegriff und zur Denkform Tertullians** (Münchener theologische Studien. II. Systematische Abteilung, 19). — Munich, Max Hüber Verlag, 1960, in-8°, 222 p. ; DM. 18.

Estimant que les récentes discussions théologiques sur l'ordre naturel et le surnaturel ne reposent pas sur des bases historiques suffisamment larges, l'A. du présent travail s'attache à scruter la signification exacte qu'un auteur chrétien antérieur à saint Augustin accorde à ces concepts. Il a arrêté son choix sur Tertullien. Un examen serré de sa problématique oblige à de sérieuses mises au point des conceptions habituellement reçues en la matière. En résumé, pour l'Africain l'homme est, de par sa nature d'homme, ordonné à la ressemblance avec Dieu et à l'entrée dans l'économie salvifique (c'est le thème de l'*anima naturaliter christiana*), encore que seul le croyant parvienne par son libre comportement à actualiser efficacement cette disposition de la nature. C'est là la seule vraie *natura :* elle est la *dispositio* radicale à chercher son accomplissement d'homme au-delà de sa nature d'homme, en Dieu-Sauveur. Et ce que la tradition postérieure nommera abusivement la *natura* n'est somme toute qu'une nature seconde, intruse *(altera natura, adultera natura, quodammodo natura) :* c'est l'état que nous expérimentons et qui est le lamentable fruit du péché. Le Dr Otto voit dans la *natura-dispositio* comprise au sens de Tertullien la clef, non seulement de la pensée de l'Africain, mais de toute la théologie occidentale. P. V.

G. F. D. Locher. — **Hoop, eeuwigheid en tijd in de prediking van Augustinus.** — Wageningen (Hollande), Veenman en Zonen, 1961, in-8°, 308 p. ; 17,25 fl.

Cet ouvrage est principalement un chapitre de philosophie religieuse augustinienne. L'A. a groupé autour des notions d'éternité et de temps les caractères essentiels de l'espérance chrétienne telle qu'elle apparaît dans la prédication d'Augustin. On nous permettra de ne pas nous étendre sur cet aspect pourtant fondamental de ce travail, puisqu'il ne rentre pas formellement dans le champ des études littéraires qui est le nôtre. Disons seulement que les philosophes et les théologiens y trouveront ample matière à réflexion. L'A. connaît bien les sermons de saint Augustin et on lui sait gré d'avoir réuni dans son livre tous les passages qui, de quelque manière que ce soit, expriment sa pensée sur l'espérance. Signalons parmi les tables, qui sont très riches, celles de caractère plus philologique sur l'emploi de *spes* et *sperare*, d'*exspectatio* et *exspectare*, de *praesumptio* et *praesumere*. C. L.

J. Pintard. **Le sacerdoce selon saint Augustin** (Coll. « In lumine fidei »). — Tours, Mame, 1960, in-16, 424 p. ; 23,55 fr. fr.

Le premier livre de cette nouvelle collection semble être une thèse de l'Institut Catholique de Paris. Il se divise en trois parties : l'exégèse augustinienne des figures sacerdotales de l'A. T., la théologie du sacerdoce dans les perspectives de la *Cité de Dieu*, enfin la situation des clercs au temps d'Augustin et sa propre expérience pastorale. Tout en travaillant de seconde main et sans avoir poussé

ses enquêtes systématiquement, l'A. nous offre une série de points de vues complémentaires sur le sacerdoce dans la pensée et la vie de l'évêque d'Hippone.

J.-B. R.

J.-L. Maier. **Les missions divines selon saint Augustin** (Coll. « Paradosis », XVI). — Fribourg (Suisse), Éd. Universitaires, 1960, in-8°, x-226 p. ; 18 fr. s.

Cette thèse peut être considérée comme faisant suite à celle du P. Gervais Aeby sur *Les missions divines de S. Justin à Origène*, parue dans la même collection en 1958. En effet près de la moitié du présent ouvrage est consacrée à la théologie des missions chez les auteurs postérieurs à Origène et qu'Augustin a pu connaître. Son mérite est de montrer le rôle prépondérant et décisif d'Augustin dans la formation de notre théologie occidentale des missions. Mais on peut regretter le point de vue trop dogmatique qui commande cette étude. La notion même de mission parût n'être que très occasionnelle chez Augustin. Sa théologie des théophanies représente-t-elle vraiment un progrès par rapport à la théologie « économique » des Pères grecs ? Signalons quelques imprécisions dans la chronologie des œuvres de saint Augustin. Un exemple suffira : le *Sermon* 7 a été daté par dom C. Lambot de la semaine de Pentecôte 397 (*Rev. Bénéd.* 47, 1937, p. 114-124). Cette datation eût permis de reculer de deux ans un tournant important de la pensée d'Augustin (p. 114, note 1). A part le chap. sur les missions invisibles où l'erreur de méthode est la plus néfaste, ce livre est toutefois un bon exposé de la théologie augustinienne des théophanies et des missions. Il rendra service à ce titre. J.-B. R.

H. Michaud. **Jésus selon le Coran** (Cahiers théologiques, 46). — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1960, in-8°, 102 p. ; 5,50 fr. s.

« Il n'est pas très facile de rassembler en un tableau cohérent les conclusions auxquelles nous a conduit notre enquête. Le Coran possède sur Jésus... d'admirables déclarations, mais il contient dans le même temps... de redoutables négations. Comment concilier les unes avec les autres ?... Comment allier ce que le Coran admet de Jésus selon les sources chrétiennes les plus authentiques, à savoir la conception virginale et l'élévation, avec ce qu'il pense de sa nature d'être créé, d'envoyé, de prophète miraculeux qui n'a pas connu la mort de la croix, ni une résurrection anticipée, quoiqu'il porte le titres de serviteur, de messie et de parole ? » Cette conclusion représentative de l'analyse qui précède s'achève sur une invitation à poursuivre le dialogue avec l'Islam par un retour aux sources scripturaire recomprises en deçà et par delà les hérésies qui en ont gauchi le sens et compromis le rayonnement dès avant l'Islam.

E. F.

DROIT CANONIQUE

A. Tabera, G. M. de Antoñana, G. Escudero, C. M. F. **Il Diritto dei Religiosi. Manuale teorico pratico su gli Stati di perfezione** Trad. de la 3e éd. espagnole par l'*Institutum Iuridicum Claretianum*. — Rome, « Commentarium pro Religiosis », 1961, 17×23, 640 p. ; 3.000 lires.

Ce *Manuale* est le plus complet et le mieux à jour que nous connaissions (nous n'avons pas reçu la dernière éd. de Creusen). Il n'explique pas seulement en détail les c. 487-672, mais il traite aussi, au moins sommairement, de ce qui intéresse les religieux dans les autres parties : *De locis et temporibus sacris*, *De cultu divino*, etc. Des chap. spéciaux sont consacrés aux Sociétés sans vœux publics, Instituts séculiers, Associations de fidèles. Les documents romains postérieurs à l'éd. espagnole sont mentionnés et commentés. Il est tenu compte partout de la jurisprudence du Saint-Siège, laquelle constitue un droit *praeter Codicem* de plus en plus complexe. Nombreux renvois au *Commentarium pro Religiosis* et aux meilleurs auteurs. Nous ne partageons pas toutes les opinions des AA. (nous croyons que l'esprit de la loi oblige le confesseur extraordinaire à aller spontanément trouver les religieuses incapables de se présenter à lui, même si la clôture est papale ; nous interprétons le c. 572, § 1, 4°, en fonction du c. 542, 1°, conformément au c. 18 ; etc.), mais nous reconnaissons qu'elles sont défendables. Malheureusement tout n'est pas parfait. Il est parfois difficile de comprendre le sens des phrases ; ce qui provient probablement en partie de ce que la traduction a été faite trop rapidement, mais aussi de la défectuosité de la ponctuation, de l'omission de mots et de la présence d'autres indus. Les erreurs typographiques abondent : *o* au lieu de *e*, ce qui modifie le texte des lois ; les trois premières lignes de la p. 530 sont compréhensibles ; c'est avec stupeur que nous lisons p. 340 que l'*esame di coscienza* doit se faire *ogni anno*. Nous ne pensons pas que l'Ordinaire qui fait usage du pouvoir que lui accorde le c. 2237, § 2, ait l'*obbligo di ricorrere a tenore dei cc. 2254 e 2290*, comme il est dit p. 90, le sens des mots *firmo praescripto can. 2254* et *2290* nous semblant tout autre. La traduction du latin n'est pas toujours fidèle : ainsi les mots *ne... citius quam una hora ante auroram* du c. 821, § 1, sont rendus *nè un'ora prima dell'aurora*, ce qui n'est pas la même chose. P. 169, note 2, nous ne comprenons pas les mots *interpretate autenticamente dagli autori* (cf. c. 17, § 1). Mais ces vices de détail, et d'autres que nous avons relevés, ne doivent pas faire perdre de vue la valeur d'ensemble de l'ouvrage. D. R. REUL.

C. CAPELLE. **Le vœu d'obéissance des origines au XII^e siècle.** Étude juridique (Bibl. d'Histoire du Droit et Droit romain, II). — Paris, L.G.D.J., 1959, gr. in-8°, 262 p., 1 tableau ; 32 fr. fr.

Cette thèse présentée pour l'obtention du doctorat en droit canonique à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, a été conduite selon les rigoureuses méthodes inaugurées par le Doyen Le Bras dans son enseignement à Paris et à Strasbourg. Il s'agit de replacer les Institutions de l'Église dans leur contexte historique et social, et de retrouver à partir des principes posés par la Révélation leur développement à travers l'histoire de l'Église. C'est dans cette perspective que, partant du droit oriental (Orient ancien, sémites, droit biblique et judaïque) et du droit romain et chrétien patristique, l'A. suit pas à pas l'engagement religieux dans le monachisme des cinq premiers siècles, les sources juridiques conciliaires et justiniennes, la « Règle bénédictine, créatrice de la relation juridique d'obéissance », pour en suivre ensuite l'acheminement vers le vœu juridique au sens propre, à travers les monachismes irlandais, espagnol, franc, ainsi que dans les premières collections canoniques (dont un tableau en appendice offre utilement les sources). Après avoir ainsi montré que le vœu d'obéissance, promesse à Dieu spécifiquement distincte du simple serment, est ignoré des sources non chrétiennes et monastiques anciennes,

qu'on ne le trouve pour la première fois formellement conçu qu'en 789, dans un capitulaire de Charlemagne, dans la perspective ouverte par l'engagement bénédictin et le pacte wisigothique, l'A. peut conclure, dans un dernier chapitre, sur l'influence, non constitutive, mais particulièrement favorable de la féodalité sur son institution et son extension. Une analyse sérieuse des textes compris à la lumière du milieu sociologique fait de ce travail une contribution utile à la compréhension des origines du droit religieux, comme, plus généralement encore, à une théologie de l'obéissance. E. F.

SPIRITUALITÉ

Abbé Huvelin. **Le regard du Christ.** Textes inédits réunis par M.-Th. Louis-Lefebvre, avec une préface de A. M. Carré, O. P. — Paris, Fayard, 1960, in-16, 192 p. ; 8,50 fr. fr.

En vue de ses multiples prédications, l'abbé Huvelin n'écrivait rien, mais, grâce à sa méditation incessante, à son érudition, à son expérience de confesseur, son enseignement verbal était riche de spiritualité chrétienne. Deux équipes féminines se formèrent pour recueillir avec ferveur les paroles du prêtre normalien et c'est dans ce trésor que furent choisis les extraits présentés ici. Ils sont de lecture facile, judicieux et bienfaisants. Puisque le regard du Christ est sur nous, pense l'abbé Huvelin, il faut que notre regard sur nous-mêmes, sur le monde et sur Dieu en soit transformé. I. R.

M.-A. Genevois, O. P. **Entre dans la joie.** Catéchèses sur l'au-delà. — Paris, Éd. du Cerf, 1960, in-16, 266 p. ; 9 fr. fr.

Ce volume reproduit les leçons doctrinales données par l'A. au Centre de culture religieuse pour adultes de Bordeaux sur ce qu'on appelle communément les fins dernières. Le titre est prometteur et le *leitmotiv* hautement optimiste : montrer partout et à travers tout que Dieu est amour. A mi-chemin entre la théologie technique et le catéchisme élémentaire, on a voulu faire œuvre didactique et on y a bien réussi : clarté, précision, méthode sont les qualités maîtresses de ce livre. Résolument thomiste, l'A. prend comme base le donné scripturaire et les définitions de l'Église. L'eschatologie est envisagée ici presque uniquement selon sa dimension individuelle ; sont étudiés successivement le jugement, l'immortalité de l'âme, le purgatoire, la prédestination, l'enfer, la résurrection de la chair, la vision béatifique, le nombre des élus, les enfants morts sans baptême et nos rapports avec l'au-delà. La concentration des notes à la fin du volume n'en facilite pas l'utilisation. G. GHYSENS.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Fr. van der Meer et Chr. Mohrmann. **Atlas de l'antiquité chrétienne.** Trad. du néerlandais. — Bruxelles-Paris, Sequoia, 1960, in-4°, 216 p., 614 ill., 42 cartes en couleurs ; 585 fr. b.

Peu d'ouvrages pourront, aussi bien que ce merveilleux atlas, illustrer un cours d'histoire de l'Église ancienne, de patristique ou de liturgie. On y trouve rassemblée dans les 614 illustrations qui le composent et qui sont d'excellente qualité, toute la documentation capable de susciter l'intérêt d'un non-spécialiste. Et le spécialiste lui-même trouverait dans ce livre un recueil commode. Les illustrations sont très intelligemment, quoique souvent brièvement, expliquées. Dans de nombreux cas, elles sont de plus commentées par un texte patristique, ou, s'il s'agit d'inscriptions, traduites en français. Les rapprochements entre textes et images sont des réussites de goût et de véritable sens chrétien : ainsi l'hymne final du Pédagogue faisant chanter la fresque du pasteur-docteur des illustrations 63 et 70. C'est donc dans toute une ambiance que ce livre nous fait entrer grâce à l'image et au texte. Les cartes, au nombre de quarante, sont aussi agréables à regarder que faciles à consulter. Dans certains cas, on aimerait une note critique plus accusée. Ainsi le coffret d'ivoire de Samagher ne représente pas indubitablement la *memoria* de saint Pierre au Vatican. C'est seulement probable. On aimerait plus de nuances. Il reste que chacun trouvera une joie spirituelle profonde à retremper sa foi dans ces témoignages d'éternité gravés sur la pierre, taillés dans le marbre, ou réunissant pierre et marbre en architectures ordonnées. M. B.

E. Kirschbaum, S. J. **Les Fouilles de Saint-Pierre de Rome.** Trad. de l'allem. par O. Roch et M. Duvoisin. — Paris, Plon, 1961, 14×20, iv-273 p., 60 plans ou croquis, 32 pl. h.-t., couv. ill. en coul. ; 18,50 fr. fr.

Tout en rendant hommage au travail de O. R. et M. D., nous soupçonnons que l'original (que nous n'avons pas) n'est pas toujours exactement rendu. Incorrections grammaticales. P. 168, D. Chiaramonti, O. S. B. (Pie VII) séjourna à St-Paul comme étudiant et professeur ; mais il avait reçu l'habit et fait profession à Cesena. Le P. K. a pris part aux fouilles, d'où l'intérêt de son ouvrage, qui précise et rectifie en plus d'un point le rapport *Esplorazioni* (1951) ; mais, les renvois aux plans manquant parfois de clarté, nous croyons que ceux qui ne connaissent pas personnellement les lieux, ne suivront que difficilement ses argumentations. Il décrit le terrain, raconte les recherches, résume les résultats, tire ses conclusions. Celles-ci nous semblent justes, au moins en ce qui concerne l'essentiel. Dans un chap. intitulé « Critique des critiques » il réfute ensuite les objections soulevées contre *Esplorazioni*, notamment par A. von Gerkan et Th. Klauser. Il est enfin question de la tombe de Paul, en sa Basilique, d'après les croquis de Vespignani, du transfert *in catacumbas* en 258 (les têtes seules, pense l'A.), du retour (la tête de Pierre dans le coffret du mur aux *graffiti* du Trophée), etc. ; mais ici il ne s'agit plus que d'hypothèses. Dans l'ensemble, excellent petit volume. D. R. Reul.

Marquise de Maillé. **Recherches sur les origines chrétiennes de Bordeaux.** — Paris, A. et J. Picard, 1960, in-4°, 382 p., 110 illustr., 1 plan dépliant.

On s'étonnera peut-être qu'une métropole ecclésiastique de l'importance de Bordeaux n'ait conservé de ses origines qu'un souvenir imprécis. Les vestiges archéologiques sont rares ; les documents littéraires sont loin d'être toujours exempts d'ambiguïté. Aussi est-ce fort à propos que la Marquise de Maillé a intitulé son ouvrage : *Recherches sur les origines chrétiennes de Bordeaux.* Recherches, assurément, et qui se sont avérées fructueuses. Dès l'abord, rendons hommage à l'érudition et à la sagacité de l'auteur.

Les huit premiers chapitres suivent l'ordre de la succession épiscopale. Celle-ci malheureusement n'est que très imparfaitement connue. On ne possède aucun catalogue ancien des évêques de Bordeaux. Si l'on tente d'en restituer la liste, il faut recourir presque exclusivement aux sources littéraires, principalement à Ausone et Paulin de Nole, à Sidoine Appolinaire et Fortunat ainsi qu'à Grégoire de Tours. De ces documents, Madame de Maillé a dégagé les données positives ; elles les a confrontées ensuite avec les résultats certains de l'archéologie. C'est ainsi que se succèdent, au fil des chapitres, les personnages d'Orientalis, le premier évêque connu (ch. I), de Delphin, l'ami et le correspondant de Paulin de Nole (ch. II), de son successeur Amand, témoin des invasions germaniques (ch. III), de l'énigmatique saint Seurin, devenu évêque par la fantaisie des hagiographes (ch. IV), de Gallicin, qui vit l'occupation wisigothique (ch. V), de Cyprien, d'Amelius et des deux Léonce (ch. VI), des pontifes de la fin du VI^e^ siècle, Bertechramnus et Gondégisile (ch. VII), enfin des seuls cinq évêques du VII^e^ au IX^e^ siècle dont la mémoire s'est conservée (ch. VIII).

Chemin faisant, l'auteur a rencontré bien des problèmes. Ils étaient souvent ardus et avaient déjà exercé l'ingéniosité des historiens. A plus d'un, Madame de Maillé apporte des solutions originales. Citons spécialement l'interprétation chrétienne qu'elle donne à la stèle de Domitia (morte en 258) et surtout la discussion sur les *Vitae Severini*. De celles-ci disons un mot. Fortunat écrivit une *Vie* de Seurin qu'il tenait pour évêque de Bordeaux. Grégoire de Tours, lui aussi et indépendamment de Fortunat, rédigea sur le personnage une notice que l'on connaît. La *Vie* de Fortunat, elle, disparut. Dom Quentin crut la retrouver dans un manuscrit de Reichenau. Tout le monde suivit le bénédictin, y compris Levison. Madame de Maillé n'accepte pas cette identification. Elle démontre que la *Vie* de Fortunat est bel et bien perdue et que le texte découvert par dom Quentin — appelons-le *Vita brevis* — fut composé à Bordeaux au VIII^e^ siècle à l'aide de la *Vie* de Fortunat et de la notice de Grégoire. Deux siècles plus tard, cette *Vita brevis* devait être exploitée à Cologne, dans une *Vie* d'un authentique évêque de cette ville, Severinus ; celui-ci, après avoir été évêque de Cologne, le serait devenu à Bordeaux ; il y serait mort et une partie de ses reliques aurait été rapatriée à Cologne. Pour revenir à la *Vie* de Fortunat, la Marquise de Maillé estime qu'elle fut vraisemblablement écrite à la requête de Bertechramnus ; celui-ci aurait créé le personnage, à la suite sans doute de découvertes archéologiques, en aurait fait abusivement un évêque de Bordeaux et, pour lancer son culte, aurait fait appel au talent de Fortunat.

Les chapitres IX à XIV concernent essentiellement les problèmes d'ordre archéologique. Au moment où le christianisme apparaît à Bordeaux, les limites de l'antique cité s'étaient considérablement rétrécies ; elle s'était confinée dans un quadrilatère entouré de murailles. Ce n'est pas à l'intérieur de l'enceinte qu'on trouva les plus anciens vestiges de la communauté chrétienne, mais *extra muros*, dans le site actuel de Saint-Seurin. On y a découvert une vaste nécropole du IV^e^ siècle et de l'époque mérovingienne, ainsi qu'un complexe cultuel, probablement celui de Saint-Étienne, la première résidence de l'évêque (ch. IX). C'est au VI^e^ siècle que l'évêque Amelius edifia *intra muros* une église épiscopale ; elle était de dimensions modestes. Léonce, successeur immédiat d'Amelius la remplaça par l'église, plus vaste, de Saint-Denis (ch. X). De nombreuses églises s'édifièrent alors à l'intérieur des murs ou dans les faubourgs, notamment celles de Saint-Pierre, Saint-Martin, Sainte-Eulalie qui fut un monastère de filles, et Saint-Croix une abbaye de moines. A cette époque

apparaissent aussi les premières paroisses de la ville (ch. XI). L'église Saint-Seurin méritait une étude plus particulière. L'auteur lui consacre les trois derniers chapitres. Elle l'étudie soit dans ses relations avec la cathédrale (ch. XII), soit dans son histoire propre (ch. XIII), soit dans la place insigne qu'y obtint le prétendu saint Fort (ch. XIV).

Les sujets traités, personne ne le niera, sont austères. Mais tous s'accorderont pour dire que la plume alerte de la Marquise de Maillé les a rendus accessibles et attachants. On se laisse d'autant plus facilement convaincre qu'elle apporte un art très subtil à sa démonstration. Celle-ci, du reste, a des assises solides dans les monuments archéologiques et littéraires et aucun d'entre eux n'a été passé sous silence. L'abondance de l'illustration et l'élégance de la présentation typographique ajoutent encore à l'attrait de ce volume. D. MISONNE.

Chr. IHM. **Die Programme der christlichen Apsismalerei vom vierten Jahrhundert bis zur Mitte des achten Jahrhunderts** (Forschungen zur Kunstgeschichte und christlichen Archäologie, IV). — Wiesbaden, Franz Steiner, 1960, 17×24, VIII-243 p., 27 ill., 27 pl. (56 sujets) h.-t. ; rel., jaqu. ill., DM. 42.

Bien que le titre ne mentionne que l'*Apsismalerei*, il est assez souvent parlé aussi d'arcs de triomphe, de sarcophages, des ampoulles de Bobbio et de Monza. Rien de conservé, se rapportant au sujet, n'est antérieur au IVe siècle ; au VIIIe siècle, c'est l'iconoclasme, puis le début de la Renaissance carolingienne ; d'où les limites que s'est assignées C. I. Diverses questions se posent : est-il possible de classifier selon quelques grands thèmes les décorations absidiales de la période susdite, encore existantes ou connues par des descriptions arrivées jusqu'à nous ? et, dans l'affirmative, peut-on retracer l'histoire (origine, influences subies, développement, évolution) de chacun de ces thèmes ? C. I. a beaucoup voyagé et consulté beaucoup d'ouvrages ; sa documentation semble complète. Dans la 2e partie du vol. sont énumérées et décrites, avec de nombreuses indications bibliographiques, les principales œuvres dont il doit être tenu compte : en Italie (Rome, Milan, Verceil, Ravenne, Naples, etc.), à Salonique, à Constantinople, dans l'île de Chypre, en Asie Mineure, en Palestine, au Sinaï, en Égypte, en Syrie, en Mésopotamie. Une étude approfondie permet à C. I. d'établir l'existence de ces huit thèmes principaux : I. *Der lehrende Christus und die himmlische Kirche ;* II. *Der kaiserliche Christus und das himmlische Reich ;* III. *Die liturgische Maiestas ;* IV. *Die Erscheinung des Herrn. Die Gottesmutter ;* V. *Die Verklärung Christi ;* VI. *Das Kreuz. Die Kreuzigung Christi ;* VII. *Die Himmelfahrt Christi. Die Ekklesia ;* VIII. *Der Titelheilige.* Et il en a certainement existé d'autres. Plusieurs se subdivisent; mais il nous est impossible de suivre ici C. I. dans le détail. Quant aux influences qui ont agi sur la naissance et l'évolution de ces thèmes, ce sont surtout celles de la Bible, des sacrements, des Pères, de la liturgie, du cérémonial de la cour, de l'iconographie impériale. Généralement, les divers thèmes sont nés et se sont développés davantage dans des contrées différentes ; ce que C. I. explique. L'ouvrage constitue un précieux répertoire. Que nous sachions, rien de tel n'existait encore. P. 104, n. 40, au lieu de *J. Morey* etc., lire : *G. Morin, Anecdota Maredsolana, III*, III, *1903, p. 30.* D. R. REUL.

St. HILPISCH, O. S. B. **Saint Benoît.** Trad. de l'allemand. Photographies de L. VON MATT. — Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1960, 17×24, 248 p., 198 ill. ; 240 fr. b.

Notre civilisation de plus en plus visuelle aime à vérifier par l'image la réalité que lui suggèrent les mots. La vie de saint Benoît et celle de l'institution qu'il fonda sont ici exposées par un disciple de dom Herwegen, dom St. Hilpisch, et admirablement illustrées. Le grand photographe L. von Matt a mis tout son talent à évoquer les paysages que Benoît connut : Nursie, Rome (celle qui bientôt tomberait aux mains des barbares), Subiaco et le Cassin, et à illustrer l'œuvre et les apôtres bénédictins, depuis la basilique Saint-Georges de Reichenau jusqu'à la maquette de la future église abbatiale St. John de Collegeville (U.S.A.), depuis Grégoire le Grand jusqu'à dom Lambert Beauduin. De ce beau livre, saint Benoît se dégage avec la majesté sereine d'un très grand patriarche.

F. P.

U. Berlière, O. S. B. **Monasticon Belge.** I. *Province de Namur et de Hainaut.* Ier fascicule. Reproduction anastatique de l'éd. de 1890. — Liège, Centre nat. de Recherches d'Histoire religieuse, 1961, in-4°, VIII-152 p.

Voilà plus de soixante-dix ans qu'a paru le premier fascicule du *Monasticon* de dom Berlière et le temps n'a rien enlevé de son utilité. Sans doute les travaux parus depuis ont-ils renouvelé de nombreuses questions et le *Monasticon* peut-il paraître dépassé. Mais il n'a pas été remplacé. Aussi le Centre national de Recherches d'Histoire religieuse a-t-il cru utile de donner une reproduction anastatique du premier fascicule paru en 1890 et depuis longtemps épuisé. On ne peut que l'en féliciter. Les historiens lui sauront gré de leur avoir facilité l'accès à cet instrument de travail, indispensable pour l'histoire religieuse en Belgique.

D. M.

Hugh the Cantor. **The History of the Church of York. 1066-1127.** Édit., trad. du latin et introd. par Ch. Johnson. (Nelson's Medieval Texts). — Édimbourg, Nelson, 1961, in-8°, 270 p. ; 42/-.

Hugues Sottewain († *ca* 1139), préchantre et archidiacre d'York, conseiller de son évêque, fut mêlé de très près aux événements politiques et religieux de son temps. De ceux-ci, il s'attache surtout, dans son récit, aux rivalités entre les sièges de Canterbury et d'York pour la primauté en Grande Bretagne, et aux efforts de l'Église d'Écosse pour échapper au contrôle de son métropolitain d'York et devenir ainsi une province séparée avec St. Andrews comme archevêché. Ce récit commence avec la conquête normande et s'arrête en 1127.

Le plus ancien texte ms. de cette œuvre se lit dans le grand cartulaire du monastère d'York, *Registrum Magnum Album* (XIVe s.), conservé à la bibliothèque capitulaire d'York. Il en existe une copie du XVIIe siècle dans le ms. Gale O. 10.35 à Trinity College de Cambridge. L'*Histoire* a été publiée pour la première fois, et fort bien, par le ch. J. Raine en 1866. La présente édition ne diffère guère de sa devancière si ce n'est par l'orthographe de certains mots dont on a maintenu la forme médiévale.

Selon les normes de la collection des « Medieval Texts », la traduction anglaise se lit en regard du texte latin et elle est très succinctement annotée. Une introduction nous rapporte brièvement ce que l'on doit savoir sur l'auteur et son œuvre ainsi que sur la tradition du texte. On trouve à la fin du volume un index des noms propres.

D. M.

Jacques de Vitry. **Lettres.** Édition critique par R. B. C. Huygens. — Leide, Brill, 1960, in-8°, VIII-166 p. ; 22 fl.

On a conservé seulement sept lettres de Jacques de Vitry († 1240) qui ont été écrites entre 1216 et 1221, c'est-à-dire durant son séjour en Orient. Elles sont d'un grand intérêt à plus d'un égard. R. Röhricht en avait déjà donné une édition à la fin du siècle dernier mais elle était défectueuse. Aussi M. Huygens a-t-il cru utile d'en entreprendre une nouvelle, ce dont on lui sera reconnaissant. Il a utilisé quatorze mss dont les plus importants sont ceux de Gand *Bibl. Univ.* 554, de Paris *Bibl. Nat.* lat. 5695 et *Ste-Geneviève* 3489. Il les décrit tous avec minutie, en établit le classement et tente de fixer l'histoire du texte. Les lettres sont éditées avec beaucoup de soin et annotées avec érudition. En appendice, on peut lire une lettre inédite d'Honorius III à Jacques de Vitry. Deux index, des termes importants et des noms propres, facilitent la consultation de cet élégant volume. D. M.

A. D'Haenens. **L'abbaye Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350.** Origines, évolution et dénouement d'une crise (Recueil de travaux d'histoire et de philologie, IV^e sér., 23). — Louvain, Université, 1961, gr. in-8°, 322 p., 5 pl. h.-t., 3 cartes ; 320 fr.

Rares sont les abbayes au sujet desquelles une documentation suffisante permet une étude d'histoire économique pour le bas moyen âge. A cet égard, Saint-Martin de Tournai se trouve dans une situation privilégiée. Cet établissement nous a laissé une masse considérable de pièces d'archives et, de plus, on a gardé d'un de ses abbés, le célèbre Gilles Li Muisis, de nombreux écrits qui illustrent à merveille les faits économiques du monastère à la fin du XIII^e et dans la première partie du XIV^e siècle. M. D'Haenens a su tirer parti de cette riche documentation. Son étude comprend la période qui s'étend de 1290 à 1350, au cours de laquelle la situation économique, d'abord des plus solides, s'est peu à peu détériorée jusqu'à devenir désastreuse puis, grâce précisément à Gilles Li Muisis, à se redresser pour redevenir normale. Notons cependant que M. D'Haenens, très sagement, n'a jamais dissocié l'économique du spirituel et qu'il a eu constamment le souci de marquer l'interférence des deux domaines.

Le travail s'ouvre sur la situation de Saint-Martin en 1290 : organisation conventuelle et structure économique. A ce moment, la communauté ne comporte pas moins de soixante-neuf religieux. Les moines n'exploitent plus directement leurs propriétés et c'est ainsi que leurs revenus s'amenuisent presque à leur insu. Cet état de choses amène une crise très grave qui sévit jusqu'à l'abbatiat de Gilles Li Muisis. Les trois abbés qui le précédèrent, loin d'enrayer la décadence, la précipitèrent par leur incurie et leur prodigalité. Pour comble, la guerre, la crise frumentaire de 1316-1317 et la fiscalité consommèrent la ruine. C'est alors que Gilles Li Muisis intervint. C'est une figure bien remarquable que ce personnage, auquel manifestement l'auteur a voué une vive sympathie. « Esprit pondéré, positif et droit, vivant une vocation religieuse sincère et murie pendant quarante années d'épreuves », Gilles a pour ainsi dire, à lui tout seul, le mérite d'avoir sauvé Saint-Martin tant au spirituel qu'au temporel. Il laissera à sa mort une situation financière assainie et un monastère restauré. Malheureusement la discipline et la ferveur ne devaient plus revenir au point où elles en étaient en 1290. La communauté est réduite en nombre de moitié, l'observance est fortement mitigée et la médiocrité s'installe précisément à la faveur des richesses récupérées. Cet état de choses devait se perpétuer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

L'étude de M. D'Haenens est très claire, elle est bien conduite et elle enrichit considérablement l'histoire de Saint-Martin. Elle dégage la grande figure de Gilles Li Muisis que l'on ne connaissait guère que comme historien ; il nous apparaît maintenant comme un prélat de grande classe. Faisant nôtre le souhait exprimé par l'auteur, nous espérons que des études similaires soient consacrées pour la même époque à d'autres grands monastères. Le présent travail leur servira utilement de modèle. D. MISONNE.

Meister Eckhart der Prediger. Festschrift zum Eckhart-Gedenkjahr. Herausg. von U. M. Nix, O. P., und R. Öchslin, O. P. — Fribourg-en-Br., Herder, 1960, in-8°, VIII-284 p.

Encore que nous ne connaissions pas l'année exacte de la naissance de Maître Eckart (autour de 1260, disent les spécialistes), les dominicains de la province allemande n'ont pas voulu laisser passer 1960 sans consacrer un mémorial à leur glorieux confrère d'antan. La personnalité et la doctrine du mystique rhénan, il faut le dire, se prêtent à des interprétations en sens divers. Les deux Pères chargés de recueillir les travaux en vue de la publication du présent ouvrage ont choisi pour thème central la prédication du Maître, mais à part cela toute liberté a été accordée aux collaborateurs. Après une introduction générale sur la vie et l'œuvre, la doctrine et l'influence d'Eckart, H. Fischer s'attache à dégager les thèmes majeurs des sermons allemands, dont R. Öchslin expose tout spécialement la doctrine du Dieu un et trine. Une étude de H. Piesch est consacrée à la montée de l'homme vers Dieu telle qu'elle ressort de l'un de ces sermons. J. Koch retrace le sens et l'agencement des commentaires scripturaires. Toujours à la lumière de la prédication d'Eckart, B. Dietsche scrute les profondeurs de l'âme humaine. Enfin, deux contributions dues à H. Kunisch et U. Plotzke mettent en évidence les traits saillants de la personnalité religieuse du Maître tels qu'ils se dessinent à travers sa prédication. L'ensemble du recueil rendra certes des services appréciables à ceux que touche l'histoire de la spiritualité chrétienne ; grâce à ces pages, l'attention est utilement attirée sur les relations existant chez Eckart entre sa mystique et sa prédication. P. V.

M. Michelet, C. R. **Le Rhin mystique.** De Maître Eckart à Thomas a Kempis. Textes choisis, traduits et annotés. — Paris, Fayard, 1960, in-16, 416 p. ; 17,50 fr. fr.

De Maître Eckart à Thomas a Kempis, un choix de textes spirituels a été mis ici à la portée du grand public. Leur traduction française est de lecture aisée. Nulle part ailleurs on ne trouvera réunie pareille collection d'emprunts facilitant la connaissance des mystiques allemands du XIV^e^ siècle et des maîtres de l'École de Windesheim : Gérard Groote, G. de Zutphen, Gerlac, Thomas a Kempis. On peut s'étonner que ces maîtres soient rangés sous la rubrique « Rhin mystique » ; en vérité, l'inspiration de leur spiritualité diffère profondément de celle des théologiens rhénans. Remarquons encore que les notices introduisant les textes choisis sont de qualité fort inégale, par exemple p. 376, et que l'A. semble ignorer ou méconnaître le magistral travail diplomatique de M. Delaissé sur le ms. de l'Imitation (Bruxelles *B. R.* 5855-61). I. R.

P. Blanchard. **Le Vénérable Libermann.** I. *Son expérience, sa doctrine.* II. *Sa personnalité, son action* (Études Carmélitaines). — Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1960, 2 vol. in-8°, 576, et 520 p. ; 480 fr. b.

Ces quelque mille pages nous apportent une sérieuse étude de psychologie religieuse, avec des mises au point biographiques et nombre de citations. Le talent de l'auteur, l'intérêt de l'exposé sont incontestables, mais, le travail tendant à être exhaustif, certains le jugeront tiré en longueur. Comprenons néanmoins que si complexe est la personnalité de ce fils d'Israël et si pénétrantes sont ses pensées que chacun des chapitres de l'œuvre méritera toujours, selon les circonstances, d'être consulté avec profit.

L'expérience du divin de ce converti, appelé comme saint Paul à devenir apôtre du Christ, est étudiée sous tous ses aspects. Parmi les mystiques, écrit l'A., « il est peut-être le plus grand du XIX^e siècle ». Missionnaire d'envergure, il fonde une importante congrégation. Ses vues sur l'apostolat africain tiennent du prophétisme. Dans la direction spirituelle, il s'adapte, crée le climat favorable, maintient l'équilibre. L'exposé de sa pensée sur le sacerdoce, sur la direction des consciences et l'emprise du Dieu vivant dans l'âme accédant à lui mérite toute attention. I. R.

HISTOIRE PROFANE

H. Bengtson. **Griechische Geschichte von den Anfängen bis in die römische Kaiserzeit** (Handbuch der Altertumswissenschaft, III, 4). — Munich, Beck'sche Verlag, 1960, gr. in-8°, xx-610 p., 11 cartes h.-t. ; DM. 48.

On a jadis recensé dans cette revue (t. LXII, 1952, p. 334-33) la première édition du livre magistral de H. Bengtson. Il n'a pas fallu dix ans pour qu'une réédition s'avérât nécessaire. Voilà donc entre nos mains, non proprement un nouveau livre, car l'aspect et l'ordonnance n'ont pas changé, mais un ouvrage parfaitement mis à jour. A l'intérieur d'un plan identique, beaucoup de détails ont été remaniés, la bibliographie complétée et équilibrée. L'esprit d'ensemble est resté le même. C'est celui de toute la collection dont ce livre fait partie. La clarté et la brièveté s'allient au souci scientifique de ne rien affirmer sans citer ses sources et de faire constamment l'état des questions. Malgré son ampleur, cet ouvrage reste, grâce à ces caractéristiques, un véritable manuel, facile à consulter et dont la mise à jour augmente l'utilité. M. B.

M. Sordi. **I rapporti romano-ceriti e l'origine della « civitas sine suffragio ».** — Rome, « L'Erma » di Bretschneider, 1960, in-8°, 188 p. ; 6.250 lires.

L'ouvrage de M. Sordi étudie l'histoire du rapprochement entre Rome et Cere, qui se produisit au IV^e siècle avant notre ère et aboutit à un accord conclu entre les deux cités, non pas en 353 av. J.-C., comme on l'admet généralement, mais, d'après l'auteur, en 386 av. J.-C. Les causes en sont lointaines ou immédiates : il faut citer parmi les premières les intérêts économiques et commerciaux de l'époque et du milieu. Parmi les secondes, la plus spectaculaire est la catastrophe gauloise du début du IV^e siècle ; mais la dissolution de la ligue latine et la politique expansionniste menée alors en Italie par Denys de Syracuse ont contribué plus encore à rapprocher les deux villes. Les conséquences de ce traité, où entra comme clause la concession mutuelle de la *civitas sine suffragio*, formule caractéristique en usage dans les conventions passées

en ce moment entre les puissances commerciales de l'Occident méditerranéen, furent excellentes pour le développement de Rome tant sur le plan intérieur que dans le domaine international. L. WANKENNE.

L. GENICOT. **Les lignes de faîte du moyen âge.** 3e édition revue. — Tournai, Casterman, 1961, in-8°, 400 p., 4 pl. h.-t. ; 165 fr.

Voici plus de dix ans paraissait la première édition de cet ouvrage auquel L. Halphen avait prédit un vif succès et un grand rayonnement. Et effectivement, il est devenu classique. Aussi cette troisième édition suscitera-t-elle un intérêt renouvelé.

Rappelons le caractère et la destination de ce livre. C'est un précis de l'histoire médiévale, mais centré sur les facteurs essentiels de civilisation. On y trouve évoqués les principaux éléments positifs qui ont contribuée à façonner le moyen âge dans le sens du progrès. Ne sont donc pas retenus par exemple les survivances caduques de l'Antiquité ni les prodromes de l'époque moderne. L'auteur vise moins les spécialistes que le public profane de langue française curieux des grands problèmes historiques.

La notoriété dont jouit cet ouvrage nous dispense d'en détailler le contenu. Nous nous bornerons à attirer l'attention sur les principales modifications apportées à la seconde édition (1952) qui elle-même avait été mise à jour. Dans le premier chapitre sont distinguées plus nettement les deux étapes qui ont placé l'Occident à l'écart de l'Orient byzantin puis de l'empire musulman ; ce qui a permis à l'auteur d'intégrer à sa vraie place ce qui doit être retenu de la théorie de Pirenne. Dans le deuxième chapitre, c'est surtout l'exposé de la structure politique des royaumes barbares qui a fait l'objet d'une révision ; de même les questions relatives aux origines de l'art barbare ont été plus abondamment traitées. Le chapitre cinquième insiste davantage sur les résultats durables de l'expension normande dans sa dernière phase ; l'ascension de la royauté française, à partir du milieu du XIe siècle, a fourni aussi matière à des considérations nouvelles. Au chapitre sixième, l'exposé sur les origines du mouvement grégorien a été refondu : la courbe d'évolution des idées théocratiques a été mieux mise en relief, compte tenu des travaux récents. Ce sont là les modifications majeures. En fait il est peu de pages qui n'aient été enrichies. La bibliographie a été mise à jour et amplifiée par les principaux ouvrages en langue étrangère. Cette bibliographie, rappelons-le, ne consiste pas en une simple suite d'ouvrages mais elle est raisonnée et accompagnée d'appréciations. Une nouveauté : des cartes, des croquis et des hors-texte viennent jalonner l'exposé.

Nous nous réjouissons de l'audience de plus en plus large qui a été accordée à cet ouvrage, et qu'atteste cette nouvelle édition. Ces pages si denses seront particulièrement bienvenues auprès de nos lecteurs. D. M.

P. LEHMANN. **Erforschung des Mittelalters.** III et IV. — Stuttgart, Hiersemann, 1960-61, 2 vol. in-8°, VIII-310 et 412 p. ; DM. 54 et 78.

On sait que plusieurs travaux de l'éminent professeur Lehmann ont été réunis en vue de paraître sous ferme de recueils. Nous avons déjà rendu compte des deux premiers tomes, soulignant les avantages et les mérites de l'entreprise (*Rev. Bénéd.* LXX, 1960, p. 696). Un troisième volume devait clore l'ensemble, mais voici que deux nouveaux tomes voient le jour et qu'un cinquième, le dernier, est annoncé pour le printemps de 1962. Réjouissons-nous de cette

heureuse extension de l'entreprise si soigneusement dirigée par les éditions Hiersemann. Le contenu et la présentation des troisième et quatrième volumes ne le cèdent en rien à ceux des deux premiers. C'est toujours avec grand profit que l'on reprend en mains les travaux d'un maître aussi éminent. Son activité scientifique, on le sait, se situe à l'intersection des diverses disciplines qui contribuent à ressusciter la civilisation médiévale. Elle apparaît, de ce fait, comme un maillon de haute qualité dans la chaîne prestigieuse des maîtres de Munich, puisqu'aussi bien le professeur Lehmann fut disciple de Traube et que sa propre chaire est occupée à présent par le savant professeur Bischoff, son élève de jadis.

P. V.

L. Bieler. **Irland, Wegbereiter des Mittelalters** (Stätten des Geistes). — Olten et Lausanne, Urs Graf-Verlag, 1961, 23×30, 155 p., 3 cartes, 86 ill. dont 8 en coul., 23 pl. h.-t. dont 11 en coul., rel., jaqu. ill. en coul.; 38 fr. s.

On ne doit pas exagérer ; mais on peut affirmer que la contribution de l'Irlande au développement religieux et intellectuel de l'Europe fut considérable. Le présent vol., bien documenté, quoique dépouillé de tout apparat scientifique, en donnera une juste idée. Les raisons qui poussèrent les moines irlandais sur le continent, dit l'A., furent diverses : zèle missionnaire, insécurité dans leur pays, et aussi, plus tard, passion pour les études. Ils tenaient obstinément à leurs traditions nationales (date de Pâques, tonsure, etc.) ; de là, bien des conflits avec les défenseurs des usages romains ; mais tout finit par s'arranger sans schisme. L'A. nous conduit des origines, enveloppées de bien des obscurités (Palladius, Patrick), du christianisme en Irlande jusqu'à l'époque carolingienne (Sedulius Scottus, Johannes Scottus, etc.), et même un peu au delà. Il nous fait notamment suivre Columba et Colomban dans leurs voyages, et s'étend sur les fondations de ce dernier ou se rattachant à lui. Aussi sur l'apostolat et les monastères continentaux des autres Irlandais. P. 105, Nivelles se trouve bien dans l'actuelle province de Brabant, mais Fosses dans celle de Namur, sans avoir jamais, que nous sachions, appartenu au *pagus Brabantiae*. Nombreuses citations de sources et d'auteurs du temps. P. 132, nous n'oserions pas appeler Gottschalk *häretiker ;* et nous sommes loin d'approuver tous les procédés de Raban Maur et de Hincmar. Aperçus intéressants sur l'influence irlandaise dans la liturgie et les arts, notamment l'art du livre. Superbes planches noires (monuments, évangéliaire de St-Chad, croix de Cong, etc.) ou en coul. (« Livres » de Durrow et de Kells ; évangéliaire de Lindisfarne, codex 51 de St-Gall). Très belle réalisation ; ensemble parfaitement réussi.

D. R. REUL.

P. Leuillot. **L'Alsace au début du XIX^e siècle.** I. *La vie politique.* II. *Les transformations économiques.* III. *Religions et culture* (Bibl. génér. de l'École pratique des Hautes Études). — Paris, S.E.V.P.E.N., 1959-60, 3 vol. in-8°, 536-508-534 p., 2 cartes ; 105 fr. fr.

La Restauration, qui forme le cadre chronologique du présent ouvrage, trouva l'Alsace dans une situation extrêmement trouble et complexe, séquelle de la Révolution et de l'Empire. Précisément en raison de cet état de choses, peu d'historiens avaient osé s'engager dans ce dédale. M. Leuilliot n'a pas reculé devant la tâche ardue qu'il s'était assignée voilà plus de trente ans. L'exploration méthodique des sources d'archives n'avait pas encore été entreprise ; en fait de travaux, il n'existait guère que des études partielles ou dénuées de l'impartialité et de la sérénité qu'exige le traitement scientifique. Pour que

l'histoire de cette province prît toute sa signification, il importait de la confronter constamment avec celle des régions voisines, France de l'Est, Suisse et Allemagne. C'est ce que l'auteur n'a pas manqué de faire. On trouvera ici un récit suivi très détaillé, organiquement distribué, des événements de toute nature qui s'entrecroisèrent en Alsace durant les quinze années de la Restauration.

Le premier volume est consacré à l'histoire politique. Après en avoir défini dans le détail le cadre administratif et social, l'auteur suit les événements dans leur développement chronologique : la « terreur blanche » (1815-1816) d'abord, le libéralisme constitutionnel (1816-1820) et les débuts de la réaction (1820-1821) qui provoquent conspirations et procès (1822), ensuite la guerre d'Espagne et les élections de 1824, la politique réactionnaire de Charles X enfin qui devait aboutir à la Révolution de 1830.

Le second volume, intitulé *Les transformations économiques*, traite une matière moins connue dans son ensemble. L'auteur passe en revue les différentes formes de l'activité économique : agriculture, industrie et commerce. Mais au préalable, il avait tracé un tableau du mouvement démographique, du paupérisme et de l'émigration. Il termine cette seconde partie par un chapitre très neuf sur le monde ouvrier où il passe en revue l'importance numérique de cette classe, le niveau des salaires, les conditions de vie et singulièrement le travail des enfants dans les manufactures.

Le dernier volume ressortit à l'histoire religieuse et culturelle. Les questions religieuses occupent une place si importante en Alsace que ce serait donner de l'histoire de ce pays une idée incomplète et même fausse que de n'en point tenir compte, surtout pour une période si fertile en conflits de cet ordre. Le premier chapitre concerne l'Église catholique. Le siège épiscopal de Strasbourg fut occupé par trois prélats bien différents de caractère, d'opinions politiques et de tendances doctrinales : le Prince de Croy (1820-1823), type achevé du prélat d'Ancien Régime, voué du reste à une brillante carrière, Tharin (1824-1827), ultramontain intransigeant et Le Pappe de Trevern, gallican endurci. Les congrégations furent nombreuses et elles contribuèrent beaucoup à façonner la religiosité alsacienne. Après les catholiques, les protestants. A vrai dire, le protestantisme n'est pas homogène en Alsace ; à côté des Luthériens se rencontrent les Réformés. La Faculté de théologie, définitivement organisée en 1819, joua un rôle très efficace dans la vitalité du protestantisme alsacien et du luthéranisme en particulier. La grande figure de pasteur Oberlin est évoquée avec une sympathie manifeste. Les Israélites, si nombreux en Alsace, et la franc-maçonnerie, restée très active, font l'objet d'un chapitre spécial. Pour terminer cette troisième partie, l'auteur passe en revue la situation linguistique et celle de l'enseignement ; celui-ci, surtout au niveau universitaire, a donné lieu à de nombreuses luttes politiques et à une rivalité entre catholiques et protestants ; quant à la langue, elle était une source de difficultés particulièrement au niveau de l'enseignement primaire.

Tels sont les quelques traits que nous avons dégagés de cette longue et minutieuse étude. Nous en avons laissé beaucoup dans l'ombre. Nous craignons bien que cette recension ne laisse pas deviner assez l'étonnante richesse des trois volumes de M. Leuilliot. Ce qu'il faut souligner surtout c'est l'extraordinaire information de l'auteur — sa bibliographie concernant les sources et les travaux couvre plus de 140 pages ! — et son entière objectivité. Érudition et probité, telles nous paraissent être les qualités majeures de ce très bel ouvrage.

D. M.

PHILOSOPHIE

P.-B. Grenet. **Histoire de la philosophie ancienne.** — Paris, Beauchesne, 1960, in-8°, 328 p. ; 15 fr. fr.

Utilisant les meilleurs travaux des spécialistes, le distingué professeur de l'Institut Catholique de Paris a voulu avant tout aider l'élève à prendre contact avec les textes. A cette fin, il propose : dans l'étude des Présocratiques, la traduction du plus grand nombre possible de fragments. — Dans l'étude de Platon et d'Aristote, l'analyse sommaire, mais parfois serrée, des œuvres elles-mêmes, en suivant autant que possible leur ordonnance interne et leur ordre chronologique. Il accorde 72 pages à Platon, mais 127 à Aristote, voulant insister sur l'originalité de cette philosophie que saint Thomas assumera, non sans l'assimiler au point de la transformer. — Dans l'étude des philosophies post-aristotéliciennes, le choix se restreint à des textes fragmentaires ; leur connaissance est jugée moins requise à la compréhension du thomisme. Une innovation que les élèves apprécieront : le bilan qui, à la fin de chaque chapitre ramène systématiquement tous les sujets abordés par les auteurs à six chefs principaux : la méthode, le devenir, l'être, l'âme, le divin, l'agir. On y trouve aussi de courtes introductions historiques, des cartes sommaires, des bibliographies judicieuses. Ouvrage dont la facture est originale et l'intérêt pédagogique certain. P. F.

O. Lottin, O. S. B. **Études de morale. Histoire et doctrine.** — Gembloux (Belgique), Duculot, 1961, 16,5×25, 365 p., 375 fr.

« On a rassemblé en ce volume, dit l'A., une quinzaine d'études de théologie morale parues, pour le plupart, au cours de ces dernières années et dispersées en différentes revues. Une première section comporte quatre études purement historique... Deux..., occasionnées par de récents travaux et restées inédites, s'efforcent de pénétrer la pensée de saint Thomas sur les vertus morales infuses et sur la quadruple bonté de l'acte humain. Les douze études qui suivent sont d'allure doctrinale. Quatre d'entre elles se rapportent à la morale générale... Après ces chapitres de morale générale, en voici huit qui intéressent la morale religieuse : ...enfin les rapports entre la liturgie et l'esprit liturgique (cette dernière étude est inédite) ». Nous ne pouvons, faute de place, donner la liste complète de ces études, qui sont au nombre de seize. Pour chacune est indiqué, s'il y a lieu, où et quand elle a déjà été publiée et si des changements y ont été apportés. En raison de la compétence et de l'autorité de l'A., ce vol. mérite de retenir l'attention. Nous signalons particulièrement les études *Morale pour chrétiens et morale pour confesseurs* (l'A. insiste sur la nécessité d'une morale basée, non seulement sur la Bible, mais avant tout sur le magistère de l'Église, et sur une solide philosophie), *Comment interpréter et utiliser saint Thomas d'Aquin ? La vie contemplative et la vie active, Le vœu de « conversatio morum » dans la Règle de saint Benoît, Liturgie et esprit liturgique.* D. R. REUL.

J. Lebacqz, S. J. **Libre arbitre et jugement** (Museum Lessianum, sect. philos., 47). — Bruges, Desclée De Brouwer, 1960, in-8°, 168 pp. 120 fr. b.

L'A. commence (chap. I) par examiner les différentes façons de rendre compte du libre arbitre ; l'évolution qu'il retrace semble aboutir à une identification du jugement (ultime) et de l'acte libre. Cette identification, cependant, est

incompatible avec la représentation habituelle de l'agir humain, tandis que la philosophie blondélienne, qui parle de « circumincession » entre la pensée et l'action, peut en rendre compte. Pour vérifier sa position, l'A examine (chap. II) la distinction entre les facultés d'intelligence et de volonté : il conclut que la distinction n'est pas *réelle*. Cette conclusion négative ne dispense pas l'A. de proposer un essai de solution (chap. III), qui appuie positivement sa thèse. L'A. situe « les trois stades de l'activité finie » : tendance foncière de tout l'être (vers un surcroît d'être), acte d'adaptation à une réalité particulière (connaissance), acte d'acquisition (volonté) ; trois stades nécessaires pour toute activité finie s'exerçant dans le spatio-temporel ; trois stades réellement distincts, mais d'une distinction d'ordre dynamique : on passe de l'un à l'autre dans une progression qui est à la fois dépassement (nouveauté) et implication du stade précédent (continuité). Dans cette représentation de l'agir humain, l'acte du libre arbitre, à la fois jugement (ultime) et acte libre, devient pleinement intelligible. Il faut louer la clarté du style et de la pensée dans ce problème complexe et central en philosophie. PL. R.

La crise de la raison dans la pensée contemporaine (Recherches de Philosophie, V). — Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1960, in-8°, 220 p. ; 150 fr. b.

Qu'est-ce qu'avoir raison ? se demande Edmond Barbotin dans la première étude. Analysant quelques expériences intimes sur le plan intersubjectif, il en dégage la portée métaphysique et répond dès lors aux questions suivantes : que représente, pour la personne, la conscience d'avoir tort ou raison ? Que signifie, entre personnes, accord et désaccord ? Quelle portée métaphysique faut-il reconnaître à ces situations subjectives ou intersubjectives ?

Jean Trouillard estime que la raison est normalement en crise et, après avoir orchestré ce thème par quelques touches plotiniennes, il conclut dialectiquement que « la négation est la consécration de la raison », car ce qui est dépassé n'est pas forcément dissous ni illusoire, mais intégré et affermi dans son ordre.

Roger Verneaux veut alléger la philosophie de ce poids mort qu'est le principe leibnizien de raison suffisante, car c'est une obligation vraiment absurde de trouver à tout une raison. Ne gardons ce nom que pour désigner trois propositions évidentes, l'une concernant le rapport des propriétés à l'essence, l'autre le rapport du jugement vrai à l'être, la troisième le rapport du jugement formellement vrai à une intuition de l'être. Ces trois propositions, n'étant que des déterminations du principe d'identité, ne méritent plus le nom de principes premiers. On bannira donc purement et simplement le principe de raison suffisante du langage philosophique.

La raison a aussi une histoire dont les différents états, du moins en ce qui concerne la pensée occidentale, sont décrits par Dominique Dubarle qui pose ensuite le problème actuel d'un statut de la raison en fonction de la philosophie contemporaine. Avec sagacité, il remarque que « le problème vient justement du fait que la raison n'est parmi nous qu'à l'état encore inadéquat sans qu'on puisse nulle part rencontrer un modèle défini de son inadéquation ». Quant au seul lieu humain possible pour la rencontre première de l'adéquation, ce ne peut être que l'individu.

La contribution de Stanislas Breton est la plus étendue ; elle couvre près d'une centaine de pages et inspire le titre de l'ouvrage : « Crise de la raison et pensée contemporaine ». De quelle crise s'agit-il ? La raison qui est ici en question, c'est ce cheminement de la pensée vers un absolu, sous la régulation de principes

premiers et nécessaires. On se posera donc le problème : comment se manifeste cette crise et quels en sont les aspects les plus saillants dans la philosophie contemporaine ? Recherchant ensuite les arrière-plans phénoménologiques de cette crise, on passera à sa compréhension. Il apparaîtra que c'est une dialectique de la liberté qui a mis en échec, dans le monde contemporain, la confiance traditionnelle dans la raison comme faculté des principes et de l'absolu. L'auteur termine son travail par des réflexions et des perspectives qu'il propose sur les deux problèmes qui se sont révélés au centre même de la crise : le problème des principes et le problème de l'Absolu.

La seule énumération des thèmes de ce volume V des *Recherches* suffit à montrer que le problème qui s'y trouve fouillé et réfléchi concerne les fondements mêmes de notre vie de pensée. P. F.

LIVRES REÇUS

P. Bailby. **Le curé et sa paroisse** (Coll. « Je sais, je crois », 83). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

R. M. Cancio. **Las Ordenes Terceras Seculares.** — Avila, Libr. de Sigirano Diaz, 1961, in-8°, 256 p.

J. Chabannes. **Saint Augustin.** — Paris, France-Empire, 1961, in-8°, 320 p.

R. Cluny. **La légende dorée de Martin des Gaules** (Bibl. Ecclesia, 65). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 150 p. ; 8,50 fr. fr.

Mgr Cristiani. **La vie d'intimité avec Jésus.** — Paris, France-Empire, 1961, in-8°, 320 p.

A. de Bovis, S. J. **L'Église et son mystère** (Coll. « Je sais, je crois », 48). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 142 p. ; 4 fr. fr.

W. Delius. **Texte zur Geschichte der Marienverehrung und Marienverkündigung in der Alten Kirche** (Kleine Texte für Vorlesungen und Übungen, 178). — Berlin, W. de Gruyter, 1956, 20×12,5, 34 p. ; DM. 3,80.

W. Delius et A. Kolping. **Texte zur Mariologie und Marienverehrung der mittelalterlichen Kirchen** (Kleine Texte für Vorlesungen und Übungen, 184). — Berlin, W. de Gruyter, 1961, 20×12,5, 64 p. ; DM. 7.

Fénelon ce méconnu. Textes choisis par M.-P. Chaintreuil. Préface de Daniel-Rops. — Paris, Fayard, 1961, in-16, 216 p. ; 10 fr. fr.

J.-J. Gavigan, O. E. S. A. **Vita monastica in Africa septentrionali desiitne cum invasione Wandelorum?** (Extrait de *Augustinianum* I, 1961, p. 7-49).

R. Guardini. **La Mère du Seigneur.** — Paris, Éd. du Cerf, 1961, in-16, 96 p. ; 3,90 fr. fr.

F. Hayward. **Les conciles œcuméniques** (Bibl. Ecclesia, 64). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 224 p. ; 19 fr. fr.

B. Hemelsoet. **De Bijbel over het paradijs.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1961, 19,5×11, 108 p. ; 48 fr.

A.-M. Henry, O. P. **Simone de Beauvoir ou l'échec d'une chrétienté** (Coll. « Le Signe »). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 160 p. ; 7,50 fr. fr.

J. N. Hillgarth. **Une biblioteca cistercience medieval : la Real (Mallorca).** (Extrait de *Analecta sacra Tarraconensia* XXXII, 1959, 104 p.).

A. Hus. **Les religions grecques et romaines** (Coll. « Je sais, je crois », 142). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

Mgr. P. Jobit. **L'évêque des pauvres : saint Thomas de Villeneuve** (Bibl. Ecclesia, 63). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 270 p., nombr. ill. ; 8,50 fr. fr.

M.-J. Le Guillou, O. P. **L'esprit de l'orthodoxie grecque et russe** (Coll. « Je sais je crois », 135). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

J. Lescrauwaet. **De Bijbel over de christelijke eenheid.** — Maaseik, Romen en Zonen, 1961, 19,5×11, 116 p. ; 48 fr.

E. A. Lowe. **An unedited Fragment of irish Exegesis in visigothic Script** (Extrait de *Celtica* V, 7 p., 5 pl. h.-t.).

Mgr M. Michaud. **Les livres liturgiques, des sacramentaires au missel** (Coll. « Je sais, je crois », 108). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 128 p. ; 4 fr. fr.

M. Oraison. **Amour, péché, souffrance** (Bibl. Ecclesia, 66). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 128 p. ; 6 fr. fr.

M. Pomilio. **L'oiseau pris sous les voûtes.** Roman (Coll. « Le Signe »). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 224 p. ; 10 fr. fr.

Retraite avec dom Delatte. Textes recueillis et présentés par un moine de Solesmes. — Tours, Mame, 1961, in-16, 94 p. ; 4 fr. fr.

M. Riquet, S. J. **La charité du Christ en action** (Coll. « Je sais, je crois », 104). Paris, Fayard, 1961, in-16, 160 p. ; 4 fr. fr.

Séparation du monde (La). (Coll. « Problèmes de la religieuse d'aujourd'hui »). — Paris, Éd. du Cerf, 1961, in-8°, 296 p. ; hors commerce.

R. F. Trevett. **Le sixième commandement** (Bibl. Ecclesia, 67). — Paris, Fayard, 1961, in-16, 208 p. ; 8,50 fr. fr.

O. Widding. **Nogle problemer omkring sagaen om Gudmung den Gode** (Extrait de *Maal og Minne*, 1960, 1-2, pp. 13-26).

——— *Il cardinale Ildefonso Schuster. Cenni biografici.* — Viboldone, Scuola tip. S. Benedetto, 1959, 8°, 230 p. [1299

——— Moioli (Gius.), *L'insegnamento del Cardinale Ildefonso Schuster sulla vita spirituale* (*Scuola cattolica* 88, 1960, p. 5-22). [1300

——— Schuster (I.). *Gli ultimi tempi di un regime.* — Milan, Daverio, 1960, 16°, 190 p. [1301

——— Prandoni (N.). *L'Arcivescovo benedettino* (*Ora et labora* 13, 1958, n. 3, p. 1-5). [1302

M. Inguanez. — Pantoni (A.). *Bibliografia generale di d. Mauro Inguanez* (*Benedictina* 10, 1956, p. 343-352). [1303

Dom Inguanez est mort le 17 octobre 1955, après une vie consacrée aux recherches historiques et archivistiques, principalement à celles qui concernent le Mont-Cassin. Il était malaisé de dresser sa bibliographie. On saura gré à son confrère, dom Pantoni, de nous l'avoir fournie (151 numéros).

Leod. Hunkeler. — *Abt Leodegar Hunkeler* (*Titlisgrüsse* 42, 1954, p. 25-30). Abbé d'Engelberg, mort en 1956. [1304

Reg. Sauter. — *Regintrudis Sauter, Abtissin von ... Eibingen, 1865-1957* (*Ben. Mon.* 33, 1957, p. 478-481 ; *Archiv für mittelrh. KG*, 1957, p. 297-299). [1305

U. Sérès. — Martimort (A. G.) dans *La Maison-Dieu* (1958, n° 54, p. 173-175) ; Combaluzier (F.) dans *Ephemerides Liturgicae* (72, 1958, p. 329-331) ; fr. Dominique dans *L'œuvre bénédictine* (1958, p. 114-121). [1306

Décédé le 7 avril 1958, ce moine de l'abbaye d'En-Calcat fut, toute sa vie, l'apôtre du chant d'église.

Jean de Hemptinne. — *Hommage jubilaire. Vingt-cinq ans d'épiscopat (1932-1957)* (*Cahiers de Saint-André* 14, 1957, p. 143-194). [1307

——— Décédé le 7 févr. 1958. Les numéros 52 et 53 des *Cahiers de Saint-André* 15, 1958, sont consacrés à sa mémoire. — *Sacro Speco*, 1958, p. 35-41. [1308

Cl. Lialine. — Rousseau (O.). *Dom Clément Lialine, 1901-1958* (*Irénikon* 31, 1958, p. 165-182). [1309

J. McCann. — *Abbot Justin McCann* (*Ampleforth Journal*, p. 129-133). [1310

L. Beauduin. — Dom Lambert Beauduin est décédé le 11 janvier 1960. Il représente une des figures les plus éminentes de l'Église contemporaine. Les dates principales de sa vie sont les suivantes : il naquit en 1873, fut ordonné prêtre en 1897 ; moine bénédictin en 1907 ; lança le mouvement liturgique en 1909 ; fonda le monastère de Chevetogne pour l'union des Églises en 1925. —

On trouvera les détails de cette vie si remplie dans :

Questions liturgiques et paroissiales, 1960, p. 111-126 (bibliographie).
La Vie spirituelle 104, 1961, p. 45-64.
Ephemerides liturgicae 74, 1960, p. 183-193.
Irenikon 33, 1960, p. 3-28.
Revue générale belge, avril 1960, p. 109-117.
American benedictine Review 10, 1959, p. 195-203.
Union, mai 1960, p. 9-14.
Erbe und Auftrag 36, 1960, p. 139-144.
R. dioc. de Namur 14, 1960, p. 197-203.
Choisir, 1960, avril, p. 19-20.
Feu Nouveau 4, 1961, p. 34-39.
Pax 50, 1960, p. 103-157.
Rivista liturgica 47, 1960, p. 46-47.
Rev. liturg. argentina 25, 1960, p. 35-39.
La Maison-Dieu, 1960, p. 7-17.
Herder-Korrespondenz 15, 1961, p. 185-190. [1311

E. Vitry. — Diekmann (Godfrey). *Dom Ermin Vitry* (*Worship* 34, 1960, p. 470-471). [1312

A. Dold. — Gordan (Paulus). *P. Alban Dold, zum Gedächtnis († am 27. september 1960)* (*Erbe und Auftrag* 36, 1960, p. 467-470). [1313

C. HISTOIRE DES MONASTÈRES

ALLEMAGNE

a) Généralités

——— Volk (Paulus). *Die Generalkapitels-Rezesse der Bursfelder Kongregation. III Bd. 1654-1780.* — Siegbourg, Respublica-Verlag, 1959, 8°, xix-423 p. [1314

Ce volume termine la publication des procès-verbaux des *Chapitres généraux de la Congrégation de Bursfeld* (*BHB* V, 3341 ; VI, 412), commencé en 1955. Le quatrième volume annoncé contiendra tous les index nécessaires.

Le tome que nous avons sous les yeux s'étend de 1654 à 1780, c.-à-d. aux dernières années du xviii^e siècle, qui virent la ruine de la congrégation. Cette période correspond à l'ardeur intense de la réforme catholique qui a suivi la guerre de Trente Ans, période où le monachisme a brillé par son zèle religieux et par son activité intellectuelle et architecturale. Elle se clôt malheureusement par la suppression des monastères situés sur la rive gauche du Rhin, suivie de la sécularisa-

sation quasi générale de 1802-1803. Le dernier chapitre général de Bursfeld se réunit en juin 1780 à Saint-Michel d'Hildesheim. Le chapitre suivant devait se tenir en 1785. Il n'eut pas lieu, car cinq ou six membres seulement du chapitre y comparurent : les autres abbés ne purent s'y rendre *ex defectu veniae quam Rmi Ordinarii denegarunt*. Le Président renvoya non sans tristesse ceux qui étaient venus, et donna rendez-vous aux absents *ad Capitulum generale in valle Josaphat.*

Remercions et félicitons le P. Volk de la contribution importante qu'il a donnée à l'histoire bénédictine par cette publication, où l'on trouve tant de renseignements utiles qu'un compte rendu ne peut que signaler en gros.

——— Dilworth (Mark). *Two Necrologies of Scottish Benedictine Abbeys in Germany* (*The Innes Review* 9, 1958, p. 173-203). [1315

Nécrologes du XVIII^e siècle de Saint-Jacques de Ratisbonne et de Saint-Jacques de Wurtzbourg. M. D. en a extrait les noms écossais, et les a entourés de notes.

——— Hammermayer (Ludwig). *Die Benediktiner und die Akademiebewegung im Katholischen Deutschland (1720-1770)* (*SMGBO* 70, 1959, p. 45-146). [1316

——— Reinhardt (Rudolf). *Ein Beitrag zur Verfassungsgeschichte der deutschen Benediktiner im 15. Jahrhundert. Die Steuerliste der Benediktinerabteien in der diözese Konstanz aus den Jahren 1477-78* (*Theolog. Quartalschr.* 138, 1958, p. 207-217). [1317

——— Heinemeier (Elfriede). *Die Pflege der Textilkunst in süddeutschen Benediktiner-Männerklöstern* (*SMGBO* 69, 1959, p. 139-142). [1318

——— Wirth (K. A.). *Studien zur Ikonographie ottonischer und salischer Steinskulptur in deutschen Benediktinerklöstern* (*SMGBO* 69, 1958, p. 71-89). [1319

b) Monastères

Andechs. — Reinhardt (Rudolf). *Die angebliche Reform des Klosters Andechs durch Weingarten im Jahre 1598* (*SMGBO* 70, 1959, p. 147-150). [1320

Benediktbeuern. — Bauerreis (Romuald). *Zur Persönlichkeit Giselas von Kochel in Oberbayern* (*SMGBO* 69, 1958, p. 60-64). [1321

Burtscheid. — Coels von der Brügghen (Luise von). *Die Bäche und Mühlen im Aachener Reich und im Gebiet der Reichsabtei Burtscheid* (*Z. des Aachener Geschichtsvereins* 70, 1958, p. 5-122). [1322

Cornelimünster. — Joris (André) et Despy (Georges). *Étude sur une charte privée, rédigée à Huy en 866, pour l'abbaye de Cornelimünster* (*Bull. de la Comm. royale d'histoire* 126, 1960, p. 103-134, 2 pl.). [1323

Ermenfrid et Guodila cèdent, avec réserve d'usufruit, à Cornelimünster leurs domaines de Ville-en-Hesbaye et d'Ohey. Original conservé à Léningrad, intérêt que la charte offre pour l'histoire de nos régions à l'époque carolingienne.

——— Kreusch (Felix). *Neue Beobachtungen an drei Heiligtümern des Aachener Domes und der ehemaligen Abteikirche in Kornelimünster* (*Z. des Aachener Geschichtsvereins* 71, 1959, p. 105-116). [1324

——— Despy (G.). *Henri IV et la fondation du chapitre de Sclayn*, dans *Mélanges F. Rousseau*, 1958, p. 221-236. [1325

Fondé par l'abbé de Cornelimünster, Wenric, en 1072 (?).

Corvey. — Esterhues (Fr. J.). *Zur Rekonstruktion der ersten Corveyer Klosterkirche* (*Westfäl. Z.* 108, 1958, p. 387-394). [1326

——— Rave (Wilhelm). *Corvey*. — Münster, Aschendorff, 1958, 116 p. [1327

L'église de Corvey prend rang parmi les plus célèbres églises anciennes d'Allemagne. Son « Westwerk » de l'époque carolingienne a été détruit lors de la dernière guerre. Sa restauration a été terminée en 1956. L'après-guerre a été marquée par des fouilles qui ont fourni bien des renseignements. D'après ces résultats l'auteur nous donne ici une description documentée de l'église de Corvey.

——— Meyer (R.). *Ein Buchdeckel aus Corvey im Landesmuseum zu Münster* (*Westfalen* 37, 1959, p. 70-91 et 13 fig). [1328

——— Lehmann (E.). *Zum Buche von Wilhelm Rave über Corvey* (*Ib.* 38, 1960, p. 12-35). [1329

Ellwangen. — Fischer (E. H.). *Zur Kirchlichen Verfassung des Ellwanger Stifts* (*Ellwanger Jahrbuch* 17, 1956-1957, p. 63-84). [1330

Après avoir examiné ce qu'est l'exemption et les degrés variés qu'elle comporte, l'auteur décrit comment Ellwangen parvint à la pleine exemption et mérita l'éloge de Pie VII : *praepositura vere nullius* (1821). Remarquons que l'abbaye fondée au VIII^e^ siècle, avait été sécularisée en 1460, conservant tous les privilèges déjà acquis. Le chapitre en acquerra encore de nouveaux, tels que celui d'avoir un séminaire propre.

Ettal. — Glasthanner (Placidus). *Alt-Ettal und die Bayrische Benediktiner-Kongregation* (*SMGBO* 70, 1959, p. 25-28). [1331

——— Glasthanner (Placidus). *Wahl und Weihe des Ettaler Abbas Leonhard Hülpolt (1590-1515)*. (*SMGBO* 69, 1958, p. 65-70). [1332

Fulda. — Semmler (J.). *Studien zum* Supplex Libellus *und zur anianischen Reform in Fulda* (*Z. für Kirchengeschichte* 69, 1958, p. 268-298). [1333

Le *Supplex Libellus* de Fulda est bien connu de tous ceux qui s'occupent d'histoire bénédictine. Le meilleur texte a été fourni par Dümmler dans les *MGH*,

Epist., IV, 548-551 ; l'édition donnée par Albers contient de graves erreurs. A. avait eu raison cependant de l'insérer dans ses *Consuetudines monasticae*. Elles offrent, en effet, de très nombreux renseignements sur l'observance monastique au début du IX^e^ siècle ; c'est donc d'un document historique d'importance qu'il s'agit. M. S. qui en prépare l'édition pour le *Corpus Consuetudinum Monasticarum* projeté par l'Institut monastique du Collège Saint-Anselme à Rome, nous présente ici l'introduction nécessaire à son travail.

Il analyse longuement le texte (p. 270-289), prenant les griefs un à un, et comparant les usages de Fulda à ceux du Mont-Cassin et des monastères germaniques de l'époque. — Cela fait, il examine cinq points connexes. Et d'abord il se demande quel est l'auteur du *Libellus*. Ce serait le moine Eigilus, qui, en 818, succédera comme abbé à Ratgar. Celui-ci avait remplacé l'abbé Baugulf en 802. Son gouvernement lui attira l'animosité de ses moines ; accusé par ceux-ci à deux reprises, il fut déposé et envoyé en exil par Louis le Pieux en 817. Le *Libellus* en appelle souvent à des usages anciens, à des *Instituta Bonifatii*, calqués, mais en partie seulement, sur l'observance du Mont-Cassin. La réforme de saint Benoît d'Aniane décrétée par le synode d'Aix-la-Chapelle ne put s'introduire à Fulda qu'après le départ de Ratgar (établissement d'un prieur) ; il lui fallut un an pour s'implanter. Peut-être Eginhard y a-t-il joué un rôle. — Le *Libellus* aurait été presenté deux fois au Souverain : en 812 et en 816-817, d'où deux rédactions. C'est la dernière que nous possédons.

——— Weber (Christoph). *Westwerke und Westchöre. Ratgars Westchor war der früheste* (*Fuldaer Geschichtsblätter* 33, 1957, p. 104-108). [1334

——— Metz (W.). *Bemerkungen zum Karolingischen Güterverzeichnis des Klosters Fulda* (*Fuldaer Geschichtsblätter* 32, 1956, p. 88-101). [1335

——— Stengel (Ed. E.) et Semmelmann (O.). *Fuldensia IV : Untersuchungen zur Frühgeschichte des Fuldaer Klosterarchivs* (*Archiv f. diplom.* 4, 1958, p. 120-128). [1336

——— Stengel (Ed. E.). *Urkundenbuch des Klosters Fulda*. T. I. *Die Zeit der Aebte Sturmi und Baugulf*. Fasc. 3. Titel, Vorw. Nachtr. und Reg. — Marbourg, Elwert, 1958, 8°, XV p. et p. 529-642. [1337

——— Bornewasser (J. A.). *Kirche und Staat in Fulda unter Wilhelm Friedrich von Oranien, 1802-1806*. — Fulda, Parzeller, 1956, 8°, XXIV-343 p. [1338

La principauté de Fulda échut en 1802 au prince protestant Guillaume-Frédéric d'Orange, devenu plus tard le premier roi de Hollande. M. B. examine ici tous les principaux aspects de son gouvernement absolutiste fondé sur les principes de l'Aufklärung ; mais il expose surtout les relations entre ce gouvernement et l'Église catholique, à laquelle appartenait presque toute la population. Ces relations étaient marquées au coin de la modération et de la tolérance, mais non pas de l'égalité parfaite.

——— Lübeck (K.). *Die « Bartbrüder » des Klosters Fulda* (*Archiv für Kathol. Kirchenrecht* 128, 1957-58, p. 91-98). [1339

——— Schnitzler (Hermann). *Fulda oder Reichenau?* (*Wallraf-Richartz Jahrb.* 19, 1957, p. 39-132, ill.). [1340

——— Stengel (Ed. E.). *Fuldensia III. Fragmente des verschollenen cartulare des Hrabanus Maurus* (*Archiv f. Diplom.* 2, 1956, p. 116-124). [1341

——— Büttner (H.). *Das Diplom Heinrichs III für Fulda von 1049 und die Anfänge der Stadt Fulda* (*Archiv. f. Diplom* 4, 1958, p. 207-215). [1342

——— Jörg (P. J.). *Würzburg und Fulda. Rechtsverhältnis zwischen Bistum und Abtei bis zum 11. Jahrhundert.* — Wurtzbourg, Schöningh, 1951, 8°, 152 p. [1343

L'auteur étudie l'exemption dont jouit Fulda et particulièrement les démêlés qu'eut l'abbaye, au XI^e siècle, avec Wurtzbourg et Mayence. Il met a profit abondamment toute la « littérature » du sujet.

Hasungen. — Heinemeyer (W.). *Die Urkundenfälschungen des Klosters Hasungen* (*Archiv für Diplomatik* 4, 1958, p. 225-263). [1344

L'auteur dégage les éléments authentiques qui se trouvent dans les quatre plus anciens diplômes de Hasungen, actes qui sont des faux datant des environs de 1090.

Hersfeld. — Meyer-Barkhausen (W.). *Probleme der Hersfelder « Stiftsruine »* (*Wallraf-Richartz Jb.* 19, 1957, p. 264-268). [1345

Herzebrock. — Flaskamp (Franz). *Der älteste Nekrolog von Herzebrock* (*Osnabrücker Mitteilungen* 68, 1959, p. 367-373). [1346

Fragment d'un nécrologe du XIII^e siècle ; les entrées ont été prolongées jusqu'au XV^e.

Hirsau. — Schmid (Karl). *Kloster Hirsau und seine Stifter* (*Forschungen zur oberrheinischen Landesgeschichte*, 9). — Fribourg-en-Br., Eberhard, 1959, 8°, 153 p. [1347

Il y avait à Hirsau, déjà avant la fondation de l'abbaye, une chapelle dédiée à saint Nazaire. En 830, on y transféra les reliques de saint Aurelius. Ce fut à cette occasion que l'abbaye fut fondée par Erlafrid, seigneur de Gülstein, et son fils Noting, évêque-impérial (Reichsbischof) de Verceil, de Vérone et de Brescia, en même temps qu'abbé de la « Cella aurea » à Pavie et fondateur de Santa Giulia à Brescia. Cette première histoire du monastère demeure très obscure. Aussi a-t-elle été négligée jusqu'aujourd'hui et c'est un des grands mérites de l'auteur de l'avoir peut-être un peu éclaircie ainsi que celle des fondateurs. Celui qui, au XI^e siècle, rétablit la vie monastique ruinée, Adalbert, comte de Calw, était

apparenté aux premiers fondateurs. C'est alors que commence le « mouvement d'Hirsau » avec l'abbé Guillaume. Il est étroitement lié aux données historiques locales.

Cet ouvrage fait le pont entre le nouvel Hirsau et l'ancien. Il se caractérise par l'emploi, je dirais l'exploitation très riche des sources. Il aboutit à de nombreux résultats inattendus, tant sur le monastère que sur la famille des fondateurs.

——— Falck (L.). *Hirsauische Einflüsse in thuringischen Zisterzienserurkunden Erzbischof Heinrichs I von Mainz* (*Archiv für Diplomatik* 4, 1958, p. 216-225). [1348

Kastl. — Tyroller (Franz). *Die Herkunft der Kastler Klostergründen* (*Verhandl. des hist. Vereins f. Oberpfalz u. Regensburg* 99, 1958, p. 77-163). [1349

Herman IV de Souabe, le beau-fils de Conrad II, est l'aïeul des trois fondateurs de Kastl.

Kitzingen. — Petzolt (H.). *Abtei Kitzingen. Wirtschaftsgeschichte und Klosterarchiv* (*Jahrb. f. fränkische Landesforschung* 16, 1956, p. 7-27). [1350

——— Petzolt (H.). *Abtei K. Besitzstand und archivalische Ueberlieferung* (*Ib.* 17, 1957, p. 87-126). [1351

Lorsch. — Metz (Wolfgang). *Beobachtung zum Lorscher Reichsurbar* (*DA.* 14, 1958, p. 471-481). [1352

Mayence. — Acht (P.). *Probleme der Mainzer Urkundenforschung, Ueberlieferung und Fälschung im Kloster St. Alban von Mainz* (*Archivalische Zeitschrift* 55, 1959, p. 51-116). [1353

Mondsee. — Rath (G.). *Die Traditionsbücher der ehemaligen Benediktinerabtei Mondsee,* dans *Mélanges offerts... à Ch. Braibant,* Bruxelles, 1959, p. 397-411. [1354

Münsterschwarzach. — Wendehorst (Alfred). *Zur Münsterschwarzacher Geschichtsschreibung im Mittelalter* (*DA.* 16, 1960, p. 224-226). [1355

Murbach. — Vogel (Cyrille). *L'hymnaire de Murbach contenu dans le manuscrit Junius 25 (Oxford, Bodleian 5137). Un témoin du cursus bénédictin ou cursus occidental ancien* (*Archives de l'Église d'Alsace* 9, 1958, p. 1-42). [1356

Neresheim. — Weissenberger (Paulus). *Die Abtei Neresheim und das Härtsfeld im Bauernkrieg* (*SMGBO* 70, 1959, p. 29-44). [1357

Oberpleis. — Beseler (H.). *Die ehemalige Benediktiner-Propstei in Oberpleis* (Rheinische Kunststätten). — Ceuss, 1957, 8°, 43 p. [1358

Ottobeuren. — Dertsch (R.). *Das Einwohnerbuch des Ottobeurer Klosterstaats vom J. 1564.* — Kempten, Allgäuer Heimatbücher, 1955, XI-155 p. [1359

Ratisbonne. — Hammermayer (L.). *Zur Geschichte der Schottenabtei St. Jakob in Regensburg* (*Z. für bayerische Landesgeschichte* 22, 1959, p. 42-76). [1360

——— Schlaich (H. W.). *Das Ende der Regensburger Reichsstifte St. Emmeran, Ober- und Niedermünster.* — Ratisbonne, 1954. [1361

Reichenau. — Ausstellung. *Die Reichenau in fünf Jahrhunderten abendländischer Kultur. 27 mai-15 sept. 1956.* — Reichenau, 1956, 8°, 34 p. ill. [1362

——— Manitius (Karl). *Gunzo, « Epistola ad Augienses », und Anselm von Besate, « Rhetorimachia »* (*MGH, Quellen... II*) — Weimar, Böhlaus Nachfolger, 1958, VII-215 p. [1363

Les deux pièces ici éditées n'ont pas grande importance. Dans la première, adressée au Xe siècle sous forme de lettre aux moines de Reichenau, Gunzo vise à se venger d'une satire qu'un religieux de Saint-Gall avait écrite pour se moquer d'un lapsus que Gunzo avait commis lors de son passage à Saint-Gall. — Gunzo était italien ; le fait qu'il ait cru devoir envoyer sa justification à l'abbaye de Reichenau, montre le rayonnement de celle-ci.

Rohr. — ***. *Erbe verpflichtet.* Festgabe zur Weihe den neuen Orgel 1958. — Passau, A. G. Passavia, [1959], 8°, 47 p. [1364

Rohr (Basse-Bavière) était un monastère d'Augustins. Les bénédictins tchèques, chassés de leur abbaye séculaire de Braunau, y ont trouvé asile récemment et s'apprêtent à y œuvrer, fidèles à leurs belles traditions littéraires et musicales, dont nous parle cette plaquette.

Saint-Blaise. — Wernet (K. F.). *St. Blasiens Versuche sich der Grafschaft Hauenstein pfandweise zu bemächtigen* (*Z. f. Geschichte des Oberrheins* 107, 1959, p. 161-182). [1365

St-Veit. — Hör (Helmut). *Die Urkunden des Klosters St. Veit 1121-1450* unter Mitarbeit und mit einem nachtrag von L. Morenz (Quellen... zur bayer. Geschichte, N. E. XV). — Munich, C. H. Beck, 1960, 8°, 36*-349 p. [1366

L'abbaye St-Veit a été fondée en 1121 à Elsenbach et transférée à St-Veit an der Rott en 1171. Ses archives sont conservées principalement à Munich et comptent, pour la période des origines au milieu du XVe siècle, plus de 50 originaux et plusieurs copies de documents disparus (imprimées dans le tome V des *Monumenta Boica*) et de nombreux regestes contenus dans un manuscrit du XVIe siècle. Mais, en plus, il restait une bonne partie de documents originaux inconnus, à la bibliothèque de l'université de Leipzig. C'est donc une heureuse idée qu'à eue la « Kommission fur bayerische Landesgeschichte » de publier tout ce qu'on possède d'actes sur St-Veit à Leipzig, à Munich et à Salzbourg. L'introduction nous expose en détail la tradition de ces diplômes et la question du scribe. La Commission a

confié l'édition de ces documents au Dr Hör qui les a donnés avec le plus grand soin, les reproduisant intégralement ou sous forme de régestes. Les tables (Orts- und Personenverzeichnis : Wort- un Sachverzeichnis) ont été particulièrement soignées.

Schäftlarn. — Weissthanner (Aloïs). *Die Traditionen des Klosters Schäftlarn, 760-1305.* — Munich, C. H. Beck, 1953, 8°, 39*-724 p. [1367

——— Weissthanner (Aloïs). *Die Urkunden und Urbare des Klosters Schäftlarn.* — Munich, C. H. Beck, 1957, 8°, 46*-585 p. [1368

Par ces deux volumineuses publications de textes (parues dans les *Quellen und Erörterungen zur Bayerischen Geschichte* de la *Kommission für bayerische Landesgeschichte* de l'Académie de Bavière, N. F. Bd. X), M. Weissthanner a jeté les bases solides d'une histoire économique de l'abbaye de Schäftlarn. Celle-ci n'appartient qu'en partie à notre Bulletin. Fondée vers 760 par le prêtre Waltrich sous la règle bénédictine, elle se transforma en collégiale au milieu du x^e^ siècle ; et fut donnée aux prémontrés en 1140 par l'évêque de Freising ; au siècle dernier elle fut rendue aux bénédictins en 1866. C'est donc l'ordre des chanoines prémontrés qui est le premier intéressé à cette édition de textes : il y trouvera un tas de renseignements sur l'histoire d'une de ses importantes maisons.

Le premier volume contient les 508 « Traditionen » de tout genre faites à Schäftlarn, des origines au xiv^e^ siècle. Douze de ces « notices » appartiennent au viii^e^ siècle ; seize au ix^e^ ; une quarantaine à la première moitié du x^e^ siècle, c'est-à-dire à la période bénédictine. Sous l'épiscopat d'Otton I^er^, le monastère était déjà passé aux chanoines réguliers. Dans l'introduction, A. W. nous décrit le manuscrit qu'il a suivi, nous renseigne sur les scribes du *Liber*, les dates de leur activité et leurs noms (plusieurs furent prévôts), sur les formulaires suivis et leur contenu juridique. Deux copieux index (p. 488-718), l'un des noms de lieux et de personnes, l'autre des mots techniques et des matières, rendront aisée la consultation de ce volume.

Quatre ans après cette précieuse publication, A. W. nous a donné le complément en nous fournissant le cartulaire et le terrier de Schäftlarn. Tous les actes reproduits ici (intégralement jusqu'à 1350 ; en régeste, après cette date) concernent la période norbertine de l'abbaye, de 1140 à 1400. Aux chartes de l'abbaye l'auteur a joint la liste des privilèges généraux accordés à l'ordre de Prémontré de 1092-99 à 1753, d'après la « tradition » de Schäftlarn, et de quelques autres abbayes du pays. Dans l'introduction, outre les études qui accompagnent généralement ce genre de recueils, on remarquera les listes des abbés et prévôts du monastère de 1140 à 1410. On ne connaît que trois noms de supérieurs de la période bénédictine et un seul de la collégiale. Des tables très détaillées (p. 388-579) rendent facile la consultation de ce volume, si riche pour l'histoire des Prémontrés et du pays. — Est-il besoin d'ajouter que A. W. a enrichi ces textes de notes et d'éclaircissements de tout genre?

Siegbourg. — Semmler (Joseph). *Die Klosterreform von Siegburg. Ihre Ausbreitung und ihre Reformprogramm in 11. und 12. Jahrhundert* (Rheinischer Archiv, 53). — Bonn, Röhrscheid, 1959, 8°, 398 p. [1369

L'abbaye de Siegbourg vit le jour aux environs de 1068. Les premiers moines venaient de Saint-Maximin de Trèves : ils durent presque aussitôt céder la place à douze moines de Fruttuaria. Ainsi le voulait Anno II, l'archevêque de Cologne qui avait résolu d'y introduire la réforme de Cluny et qui avait visité Fruttuaria, à son retour d'un voyage à Rome. On peut fixer à 1068 la date de cette réforme de Siegbourg. La semence grandit rapidement et devint un grand arbre. La réforme, en effet, s'étendit non seulement dans les neuf prieurés de l'abbaye mais gagna promptement de nombreuses abbayes indépendantes : Saalfeld (1070/71), Grafschaft (1072), Huisburg (1076/80), Iburg (1082), Sinsheim (1092/98), Deutz (ap. 1140), St-Paul d'Utrecht (av. 1118), Flechtdorff (av. 1120), Mondsee (1127), Waldsasen (1127-av. 1133), Weltenburg (1128), Ratisbonne, St-Emmeran (av. 1130), Seitenstetten (1140), etc. Ce groupe compte 21 monastères sans compter leurs prieurés. A côté, il faudrait encore citer le groupe de Cologne, celui de Brauweiler, celui de Gladbach et les treize maisons de moniales. — Après nous avoir exposé cette diffusion étonnante (p. 35-170), que des cartes en fin du volume nous rendent tangible, l'auteur nous renseigne (p. 170-332) sur la politique monastique des archevêques de Cologne, leurs fondations, le statut juridique de la *Libertas coloniensis*, leur influence sur la réforme de l'*Ordo Sigebergensis*, puis (p. 232-257) sur les relations et l'amicale collaboration entre Siegbourg et l'évêque diocésain en contraste étonnant avec l'attitude « anti-épiscopale » de Cluny et de Fruttuaria.

L'auteur recherche ensuite quelle fut l'attitude de l'ordre de Siegbourg dans la querelle des investitures (p. 258-266) : nous pourrions la désigner par le mot de « neutralité prudente », puis, ses rapports avec le ministère pastoral (p. 267-289), exercé dans les prieurés, mais à Siegbourg même, à partir seulement de la fin du XII^e^ siècle, sous l'influence de l'enseignement de Rupert de Deutz. — Importants sont les chapitres (p. 282-310) consacrés à l'avouerie dans la réforme de Siegbourg et à la ministérialité. L'avoué demeurait sous le contrôle étroit des autorités ecclésiastiques ; et sa charge n'était pas héréditaire. Le chapitre VIII (p. 312-321) traite des frères convers dans la réforme de Siegbourg. Celle-ci, vis-à-vis de la nouvelle institution, demeura plutôt fidèle à l'ancienne tradition et ne lui ouvrit pas largement les portes comme Hirsau et Saint-Blaise. Quant à la centralisation monastique (p. 322-343), l'observance de Siegbourg lui était favorable, du moins sous la forme des rapports de l'abbaye-mère vis-à-vis de ses fondations. Un dernier chapitre (p. 344-363) nous montre les différences qui existaient entre la réforme de Siegbourg et celles de Gorze, d'Hirsau, de Liège, de Cîteaux et des chanoines réguliers. — Parmi les sept appendices, je note spécialement celui sur le passage de Rupert de Deutz, qui quitta Saint-Laurent de Liège pour Siegbourg. Rupert aurait séjourné à Siegbourg, de 1113 au printemps 1117, et en 1119, cette fois définitivement jusqu'à son départ pour Deutz.

Cet ouvrage présente, on le voit, une contribution importante à l'histoire monastique. Jamais encore on n'avait étudié le rôle de Siegbourg dans la réforme des XI^e^ et XII^e^ siècles.

Tegernsee. — LANGOSCH (Karl). *Walthariu*s, *Ruodlieb, Märchepos.* Lateinische Epik des Mittelalters mit deutschen Versen. — Darmstadt, Wiss. Buchges., 1956, 385 p. [1370

——— ZEYDEL (E. H.). *Ruodlieb, the earliest courtly novel* (Univ. of. North Carolina Studies, 23). — Chapel-Hill, Univ. of N. Carolina Press, 1959, VIII-165 p. [1371

——— ZEYDEL (E. H.). *Die elf Epigramme der Münchner Ruodliebhandschrift* (*Deutsche Vierteljr. f. Lit.* 33, 1959, p. 257-268). [1372

——— GAMER (Helena M.). *Studien zum Ruodlieb* (*Z. f. deutsches Altert.* 88, 1957-58, p. 249-266). [1373

Trèves. — *Armaria Trevirensia. Beiträge zur Trierer Bibliotheksgeschichte.* Zum 50. deutschen Bibliothekartag in Trier, herausgegeben von Dr. Hubert Schiel. — Trèves. [1374

Sauf un article d'A. Teil sur la construction de la bibliothèque municipale de Trèves (p. 93-102), les études de ce volume concernent les bibliothèques monastiques que la ville a possédées dans le passé et leur contenu.

En voici le relevé :

LAUFNER (Richard). *Vom Bereich der Trierer Klosterbibliothek St. Maximin im Hochmittelalter* (p. 7-35).

On ne sait rien sur les origines de la bibliothèque de St-Maximin ; saint Jérôme et saint Athanase, qui ont résidé à Trèves, y ont trouvé des livres ; très probablement des monastères de St-Maximin. Les invasions normandes de 882, si elles ont causé l'incendie des bâtiments, n'ont pas détruit tous les livres. Au IX^e^ s., le scriptorium de l'abbaye fut un centre très actif *(Ada-gruppe).* La bibliothèque au moyen âge était bien fournie en patristique et tout particulièrement en œuvres de saint Augustin ; par contre on y trouvait peu d'œuvres philologiques. Des mss de Saint-Maximin se retrouvent dans beaucoup d'autres monastères au moyen âge et à l'époque moderne. Peut-être en faut-il voir la raison dans le fait que Saint-Maximin fut un centre de la réforme de Gorze.

BECKER (Petrus). *Notizen zur Bibliotheksgeschichte der Abtei St Eucharius* (p. 37-56).

En 1931, J. Montebaur publia le catalogue de la bibliothèque de St-Eucher, rédigé au XVI^e^ s. (cfr les remarques de dom De Bruyne dans *BHB* IV, 390). L'auteur reprend ici l'étude de ce précieux catalogue. Il donne quelques identifications proposées de mss, mais qui restent douteuses. L'auteur signale ensuite

les mss conservés à la Bibliothèque municipale ou au Séminaire de Trèves et qui ne figurent pas dans le catalogue du XVI^e s. ; ils sont plus de cent. Il dresse alors un tableau, très suggestif, des mss qui nous sont conservés, classés selon l'ordre chronologique. Près de la moitié sont du XV^e s. Dom Becker propose alors quelques remarques fort ingénieuses sur ces statistiques.

SCHIEL (Hubert.) *Die Auflösung der Trierer Kloster- und Stiftsbibliotheken und die Entfremdung von Trierer Handschriften durch Maugérard* (p. 57-81).

Jean-Baptiste Maugérard fut nommé en 1802 « commissaire du Gouvernement pour la recherche des sciences et arts dans les quatre départements du Rhin. » Il expédia à Paris, pour la Bibliothèque Nationale, 152 mss et 254 incunables. La liste de ces ouvrages, dressée par Maugérard, est éditée ici, d'après les originaux conservés au Staatsarchiv de Coblence (Section 276, n° 2810). Les mss provenaient de Prüm, Steinfeld, Eberhardskausen, Himmerod, Springiersbach, St-Maximin, St-Matthias, Saint-Siméon et Saint-Paulin de Trèves et des collégiales de Kyllburg et Pfalzel. Maugérard envoya aussi à Paris un lot important d'archives, notamment en provenance de St-Maximin, de St-Matthias et de Prüm. En 1815, une partie importante de ces pièces revint à Trèves.

SCHIEL (Hubert). *Handschriften aus Trier und aus Klöstern und Stiften des Trierer Raumes in Brüssel und Gent* (p. 83-92).

Liste des mss selon leur provenance : 1 ms. de Ste-Marie *ad Martyres* (Trèves) à Bruxelles ; 3 mss de St-Martin de Trèves à Gand ; 2 mss de St-Matthias de Trèves à Gand ; 29 mss de St-Maximin à Gand (sauf 3 à Bruxelles). D. M.

Weltenburg. — THIEL (Matthias). *Die Traditionen, Urkunden und Urbare des Klosters Weltenburg* (Quellen und Erörterungen zur bayerischen Geschichte, N. F. XIV). — Munich, Beck, 1958, 64-443 p. [1375

——— PARINGER (B.). *Das alte Weltenburger Nekrologium. Eine Studie zur Frühgeschichte der Abtei* (*Verhandlungen d. hist. vereins f. Niederbayern* 83, 1957, p. 39-59). [1376

Willebadessen. — WILDEMAN (D.). *Ehemaliges Benediktinerkloster in Willebadessen, Kreis Warburg. Restaurierung der Kirche und des östlichen Klosterflügels* (*Westfalen* 37, 1959, p. 104-114). [1377

AMÉRIQUE

——— NORDSIECK (M.) et KAPSNER (O. L.). *Mortality Experience of the American cassinese Congregation, 1952-56* (*The American Bened. R.* 10, 1959, p. 187. 194.) [1378

——— BECKMAN (Peter). *Kansas Monks. A History of St. Benedict's Abbey.* — Atchinson (Kansas), Abbey Student Press, [1957], 8°, 352 p. [1379

En exergue l'auteur a transcrit ces mots d'un ancien abbé d'Atchinson : ils indiquent l'impartialité du récit : A true history of Kansas Benedictines and Missions is a sad affair and good only for archives (Abbot Innocent Wolf, 1887).

——— Callaghan (Aug.) *The Story of Mount St. Benedict* (*The Ampleforth Journal* 53, 1958, p. 91-93). [1380

——— Gilbert (C.). *Italian Paintings at St. Meinrad Archabbey* (*Gazette des Beaux-Arts* 52, 1958, p. 355-368). [1381

ANGLETERRE

a) Généralités

——— Hadcock (Nevile). *Learscailiocht Eirean Map of Monastic Ireland.* — Dublin, Ordnance Survey, 1960, 79,5×66 cm. [1382

Après l'Angleterre et l'Écosse (*BHB* V, 2543 ; VI, 495), c'est l'Irlande qui reçoit sa carte monastique. Elle est très claire : des signes différents ont été utilisés pour indiquer les divers ordres religieux auxquels appartenaient les maisons. Les limites des diocèses (aux xv^e^-xvi^e^ siècles) sont marquées en rouge.

——— Musset (Lucien). *Recherches sur la consistance géographique des patrimoines monastiques normands : Iles Britanniques et continent (résumé)* (*Ann. de Normandie* 8, 1958, p. 185-186). [1383

——— Grosjean (Paul). *La date du colloque de Whitby* (*AB* 78, 1960, p. 233-255). [1384

« La première moitié de 664 semble la date la plus probable ». — Suivent sept appendices (p. 255-274).

——— John (Eric). *The King and the Monks in the Tenth-Century Reformation* (*Bull. of the John Rylands Library* 42, 1959, p. 61-87). [1385

Le déclin total du monachisme en Angleterre, au milieu du x^e^ siècle, est une réalité, mais il ne fut pas, comme on le dit, le fait de l'invasion des Vikings. Il est dû au *saecularium prioratus*, à la domination des laïques, comme s'exprime la *Regularis Concordia* (970), qui s'efforça de la supprimer. Elle n'y parvint qu'avec l'appui constant du roi Edgard, formé par Aethelwold, abbé d'Abingdon. Grâce au roi, l'abbatiat héréditaire dans certaines grandes familles put être aboli et la régularité rétablie dans les abbayes. D'où ces prières constantes pour le roi et la reine, et cette « théologie politique », nées de la reconnaissance des moines pour leur « libérateur ». La *Concordia* a remplacé le *saecularium prioratus* par le *dominium* royal (Eigenkirche). Il est patent combien la royauté y a gagné : chaque monastère devint un foyer de propagande royaliste.

——— John (E.). *Some latin charters of the Tenth Century-Reformation in England* (*Rev. Bénéd.* 70, 1960, p. 333-359). [1386

——— Laporte (J.). *Rapports de l'abbaye de Saint-Riquier avec l'Angleterre* (*RM* 49, 1959, p. 145-150). [1387

C'est de Grande-Bretagne qu'étaient originaires Caidoc et Frichor qui furent vers 600-610 à l'origine de la conversion de saint Riquier et aussi à celle de l'organisation monastique ultérieure de l'abbaye. La rédemption des captifs à laquelle se dévoua le fondateur eut pour terrain d'élection l'Angleterre. Le saint ramena avec lui de nombreux prisonniers libérés en sorte que sa paroise prit une teinte anglo-saxonne assez marquée. Il est probable que ces relations se maintinrent jusqu'au déclin du IXe siècle (invasions scandinaves). Elles reprirent au XIe, avec l'abbé saint Gervin qui montra le même zèle apostolique que le fondateur et passa en Angleterre entre 1042 et 1066. C'est alors que l'abbaye reçut des biens-fonds en ce pays. — Telles furent les principales relations de Saint-Riquier avec l'Angleterre.

——— Paul (J. E.). *The last Abbots of Reading and Colchester* (*Bull. of the Institute of Hist. Research* 33, 1950, p. 115-121). [1388

——— Giliard-Beer (R.). *Abbeys. An Introduction to the Religious Houses of England and Wales.* — Londres, H. M. S. O., 1958, 12°, v-89 p., ill. [1389

——— Knowles (David). *The religious orders in England.* Vol. III : *The Tudor Age.* — Cambridge Univ. Press, 1959, 8°, XIV-522 p. [1390

De très larges tranches de ce dernier volume de la vaste entreprise du savant professeur de Cambridge concernent l'ordre bénédictin. C'est dorénavant à cet ouvrage que quiconque voulant s'occuper du monachisme anglais à la fin du XVe siècle et au XVIe siècle devra recourir. Il est impossible d'énoncer ici tous les points particuliers touchant à l'histoire bénédictine. Épinglons seulement quelques titres : Activités monastiques sous le règne d'Henry VII : musique, chant, constructions, imprimerie ; Personnalités monastiques : William Selling, Richard Kidderminster, John Islip ; Humanisme à Evesham ; William More, prieur de Worcester ; les *Rites of Durham* ; Économie des monastères en 1535. Les appendices seront fort appréciés : Listes des maisons religieuses supprimées par Wolsey ; Maisons dont les revenus excédaient 1.000 £ ; Conflit de prééminence entre monastères ; Derniers abbés de Colchester, Reading et Glastonbury. Félicitons encore dom Knowles de sa vaillante entreprise et du succès que certainement elle rencontrera. D. M.

——— Waites (B.). *The Monasteries and the Medieval Development of North-east Yorkshire* (*Bull. of the Inst. of Hist. Research* 31, 1958, p. 231-234). [1391

——— Leask (H. G.). *Irish Churches and Monastic Buildings.* T. I. — Londres, Dundalgan Press, 1958, 4°, 178 p., ill. [1392

b) Monastères

Burwell. — Trabut-Cussac (J.-P.). *Les possessions anglaises de l'abbaye de La Sauve-Majeure. Le prieuré de Burwell (Lincolnshire)* (*Bull. philol. et histor. du Com. des travaux...*, 1957, p. 137-183). [1393

On sait combien nombreuses étaient en Angleterre les dépendances de monastères fixés sur le continent. Les relations de la Sauve-Majeure avec Burwell (fondé vers 1110) se bornaient d'un côté à la nomination du prieur, de l'autre au paiement d'une « pension ». Burwell parvint à se maintenir en Angleterre, grâce au fait que le souverain était en même temps duc d'Aquitaine et le prieur de Burwell toujours originaire de Gascogne. — Liste des prieurs.

Bury. — Gransden (Antonia). *The Reply of a Fourteenth Abbot of Bury St. Edmunds to a Man's Petition to be a Recluse* (*The English hist. Review* 75, 1960, p. 464-467). [1394

Durham. — Brentano (Robert). *York Metropolitan Jurisdiction and Papal Judges delegate (1279-1296)* (*University of California Publications in History*, 58). — Los Angeles, University of California Press, 1959, 8°, xv-293 p. [1395

L'histoire de l'Église en Angleterre à la fin du XIII^e^ siècle a été remplie du conflit entre le métropolitain d'York et l'évêque de Durham. Cette lutte, aux complications nombreuses, forme le noyau de cette histoire, dont on trouvera un compte rendu dans cette revue.

——— Offler (H. S.). *Medieval Historians of Durham.* — Durham, University, 1958, 8°, 24 p. [1396

Cette conférence met en relief l'importance — relative — des moines de Durham, qui furent historiens depuis le XII^e^ siècle jusqu'au XVI^e^, principalement de Siméon de Durham, auteur de l'*Historia Dunelmensis Ecclesiae* et peut-être de l'*Historia Regum*.

Ely. — Zarnecki (George). *The Early Sculpture of Ely Cathedral.* — Londres, Tiranti, 1958, 8°, 52 p., ill. [1397

Sculptures du XIV^e^ siècle, inspirées surtout de l'art anglo-saxon, en particulier de miniatures de l'école de Winchester.

——— Welldon Finn (R.). *The Inquisitio Eliensis Reconsidered* (*The English Hist. Review* 75, 1960, p. 385-409). [1398

——— Blake (E. O.). *The* Historia Eliensis *as a Source for 12th-century History* (*Bull. of the John Rylands Library* 41, 1959, p. 904-927). [1399

La chronique est intéressante surtout pour établir les rapports de l'évêque Nigel (XII^e^ s.) avec son prieuré-cathédral et connaître les possessions de celui-ci.

Glastonbury. — Ashe (Geoffrey). *King Arthur's Avalon, the Story of Glastonbury.* — Londres, Collins, 1957, 8°, 348 p. [1400

Markyate. - Talbot (C. H.). *The life of Christina of Markyate, a Twelfth Century Recluse*, ed. and translated. — Oxford, Clarendon Press, 1959, 8°, x-193 p. [1401

Christine (Theodora) avait été la première prieure de Markyate, dépendance de Saint Albans. L'édition est précédée d'une introduction (p. 1-33).

Much Wenlock. — Radford (C. A. R.). *Much Wenlock : the cluniac Priory of Saint Wilburge* (*Archaeol. Journ.* 113, 1956, p. 103-119). [1402

Norwich. — Dodwell (Barbara). *The Foundation of Norwich Cathedral* (*Transactions of the R. Historical Society* 7, 1957, p. 1-18). [1403

La cathédrale de Norwich doit le jour à Herbert de Losinga en réparation de la simonie avec laquelle il aurait brigué l'épiscopat. Les travaux débutèrent en 1095. Le prieuré-cathédral était fondé pour 60 moines, sous l'observance de Fécamp où Herbert avait été prieur.

Peterborough. — Gransden (A.). *The Peterborough Customary and Gilbert de Stanford* (*Rev. Bénéd.* 70, 1960, p. 625-638). [1404

——— Clark (Cecil). *The Peterborough Chronicle, 1070-1154.* — Oxford, Clarendon Press, 1958. [1405

Pluscarden. — Anson (Peter F.). *A Monastery in Moray. The Story of Pluscarden Priory, 1230-1948.* — Londres, S. P. C. K., 1959, 8°, xii-212 p. ill. [1406

P. F. Anson a écrit plusieurs fois sur Caldey, son fondateur et premier abbé, dom Carlysle ; cet ouvrage est comme un prolongement de l'activité des moines de Caldey, installés maintenant à Prinknash (Gloucester), qui ont restauré l'ancien prieuré de Pluscarden.

Le monastère fut fondé par le roi Alexandre II en 1230, au nord-est de l'Écosse, dans le comté de Moray, pour des moines venus de Bourgogne et appartenant à la Congrégation du Val-des-Choux (Vallis Caulium) nouvellement créée. Celle-ci posséda deux autres maisons en Écosse, Beauly et Ardchattan, établies à la même époque. Il est remarquable de voir combien Pluscarden s'est identifié à l'histoire de la nation au point qu'on ne la comprend qu'en se rappelant sans cesse les vicissitudes de celle-là. — La discipline du Val-des-Choux était basée sur la Règle de Saint-Benoît et les usages cartusiens. Très vite, les moines se relâchèrent de leur observance que nous décrit assez longuement l'auteur avant de nous rapporter l'histoire du monastère jusqu'à son union avec celui de Urqhardt en 1453-54, sous la règle bénédictine, et la dépendance de l'abbaye de Dunfermline. L'auteur expose la vie du prieuré durant cette période, vie assez différente de la vie monas-

tique telle que nous la concevons aujourd'hui. Après nous avoir parlé des prieurs de Pluscarden (qui résidaient rarement dans leur monastère) remplacés, à la mort d'Alexandre Dunbar, par des commendataires, le prieuré passa aux mains des laïques (1595-1945). Lord Colum Crigton-Stuart le donna aux bénédictins de Prinknash qui, après deux refus, acceptèrent de le restaurer en 1945-1948.

Le récit est vivant, intéressant et très documenté.

Shaftesbury. — Sydenham (Laura). *Shaftesbury and its Abbey.* — Lingfield, Surrey, Oakwood Press, 1959, 8°, vi-132, p. ill. [1407

La propriétaire des ruines de l'abbaye de Shaftesbury nous fait les honneurs de son bien, où fut enterré saint Édouard le Martyr et qui fut une importante maison de moniales.

Teignmouth-Dunkerque. — *A History of the Benedictine Nuns of Dunkirk, now at St. Scholastica's Abbey, Teignmouth, Devon,* ed. by the Community. — Londres, Burns et Oates, 1958, 8°, xvii-209 p. ill. [1408

Le monastère de Teignmouth fut fondé en 1662 à Dunkerque, possession anglaise à cette époque. Bientôt le roi Charles II vendit la place à Louis XIV, et la ville offrit toute sécurité aux jeunes anglaises désireuses de se consacrer à Dieu. Les bénédictines fondatrices provenaient du couvent anglais établi à Gand sous la conduite de Lady Knatchbull. La première prieure de Dunkerque fut Dame Mary Caryll. Les constructions commencèrent aussitôt en 1663 et, avec elles, l'observance régulière. La même année Dunkerque était élevé au rang d'abbaye, et dame Caryll élue abbesse. Elle mourut en 1712. Cinq abbesses lui succédèrent sous le régime desquelles, comme les peuples heureux, l'abbaye n'eut pas d'histoire, sauf la Révolution, à la suite de laquelle, sous l'abbatiat de Madeleine Prujean (1777-1812), la communauté émigra vers l'Angleterre. Alors s'ouvre le second volet de son histoire. Les moniales trouvèrent refuge à Hammersmith et l'école put se rouvrir et prospérer. Sous le long gouvernement de l'abbesse Placide Selby (1828-68) on se transféra à Teignmouth (Devon) grâce à la générosité d'une bienfaitrice la comtesse miss English ; l'église fut consacrée par l'ordinaire du lieu, Mgr Vaughan évêque de Plymouth. L'abbesse Romana Constable (1869-89) supprima l'école en 1875 et établit l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, à l'exemple de ce qui se pratiquait à Colwich (*BHB* III, 3247). Parmi les aumôniers de la communauté florissante (en 1955, 24 moniales, 13 converses), le plus illustre fut l'ancien archevêque de Bombay, Mgr A. Goodier, S. J., qui y mourut en 1939.

Thetford. — Robertson-Mackay (R.). *Recent Excavations at the Cluniac Priory of St Mary, Thetford, Norfolk* (*Mediaeval Archaeology* 1, 1957, p. 96-103). [1409

Westminster. — Harvey (Jos.). *The Masons of Westminster Abbey* (*Archaeol. Journ.* 113, 1956, p. 82-101). [1410

c) Congrégation anglaise

Belmont. — Whelan (Basil). *The History of Belmont Abbey.* — Londres, Bloomsbury, 1959, 8°, VIII-236 p. [1411

Pour célébrer le centenaire de son monastère, dom B. Whelan en a écrit l'histoire qui ne ressemble à celle d'aucune autre abbaye. Pendant le premier cinquantenaire, Belmont servit d'abord de maison d'études pour les jeunes clercs de la Congrégation. Ce qui évidemment compliqua la marche de la maison. Les difficultés augmentèrent quand il devint le noviciat commun des moines anglais et que l'église fut élevée au rang de pro-cathédrale du diocèse de Newport et Menevia avec un chapitre composé de bénédictins.

La communauté se composait de profès de différentes abbayes ; la situation financière fut toujours en déficit. Heureusement le premier évêque qui succéda au dernier vicaire apostolique (1881), Mgr Brown (de Downside), fut le célèbre Mgr Hedley, prédicateur de talent et écrivain de valeur. Il fit la réputation de Belmont. Il aurait mérité tout un chapitre. Il mourut en 1915.

Mais la situation de Belmont demeurait trop anormale pour un monastère bénédictin. Le chapitre général permit en 1901 une certaine indépendance (noviciat propre) ; en 1917 il la lui accorda complète ; en 1920 Belmont devint abbaye et cessa d'être cathédrale, noviciat commun et *studium generale*. Comme les autres abbayes de la Congrégation elle s'adjoignit une école en 1926 et se choisit un abbé à chaque vacance du siège.

——— Broin (L. O.). *Benedictine Dames in Dublin. Two foundations under James II* (*The Month* 22, 1959, p. 154-165). [1412

A. Baker. — McCann (Justin). *Ten more Baker mss* (*The Ampleforth Journal* 53, 1958, p. 77-83). [1413

——— Knowles (D.) *English Spiritual Writers.* I. *Father Augustine Baker* (*The Clergy Review* 43, 1958, p. 641-657). [1414

Ph. Powel. — Mowan (P. J.). *A Benedictine Martyr in the Westcountry* (*Buckfast Abbey Chronicle* 28, 1958, p. 158-164). [1415

ASIE

——— Stolz (Benedikt). *Benediktiner im heiligen Lande* (*Ben. Mon.* 34, 1958, p. 460-466). [1416

AUTRICHE

Admont. — Laurin (G.) *Admonter gothische Blinddruckstempeleinbände* (*Gutenberg-Jahrb.*, 1956, p. 299-309). [1417

Garsten. — HOLTER (K.). *Zum gothischen Bucheinband in Österreich. Bemalte Einbände aus Kloster Garsten* (*Gutenberg-Jahrb.*, 1956, p. 288-298). [1418

——— LENZENWEGER (J.). *Die Bestände des Klosterarchivs Garsten am Ausgang des Hochmittelalters*, dans *Festschrift K. Eder*, Innsbrück, 1959, p. 321-329. [1419

Göss. — PERST (Otto). *Gandersheim und Göss* (*Braunschweig. Jahrb.* 39, 1958, p. 45-54). [1420

Les chanoinesses de Gandersheim, fuyant de leur monastère en 1026, ne se sont pas rendues à Göss.

Innichen. — ZÖLLNER (Erich). *Der bayrische Adel und die Gründung von Innichen* (*Mitt. Inst. Österr. Geschichtsforschung* 68, 1960, p. 362-387). [1421

Les signatures des témoins montrent la part prise par la noblesse locale à la fondation d'Innichen en 769.

Kremsmünster. — KELLNER (A.). *Musikgeschichte des Stiftes Kremsmünster.* — Kassel, Bärenreiter-Verlag, 1956, 8°, 826 p., ill. [1422

Développement et vie de la musique à Kremsmünster des origines de l'abbaye jusqu'à nos jours, replacée dans l'histoire générale de la musique.

Lambach. — WIBIRAL (N.), WALLISER (F.) et REICHHART (B.). *Die Freilegungsarbeiten im ehemaligen Westchor der Stiftskirche von Lambach* (*Österreichische Z. für Kunst u. Denkmalpflege* 14, 1960, p. 1-24). [1423

Salzbourg. — HOLTER (K.). *Drei Evangelien-Hss der Salzburger Schreibschule des IX. Jhdts* (*Ib.* 12, 1958, p. 85-91). [1424

St-Paul. — *Festgabe zur 150. Jahr-Feier der Wiederhersiedlung der Benediktinerstiftes St. Paul in Lavanttal durch die Mönche von St. Blasien im Schwarzwald.* — Klagenfurt, Verlag des Geschichtsvereines f. Kärnten, 1959, 8°, 608 p. [1425

——— BRAUMÜLLER (H.). *Die Kulturelle Sendung des Benediktinerstiftes St. Paul i. L.* (*Carinthia* 149, 1959, p. 323-336). [1426

——— FRESACHER (W.). *Der Besitz des Klosters St. Paul in Kärnten* (*Carinthia* 149, 1959, p. 347-378). [1427

——— LAMPRECHT (O.). *Der mittelalterliche Besitzstand des Stiftes St. Paul im Lavanttal an der Pössnitz* (*Ib.*, p. 379-388). [1428

——— OBERSTEINER (J.). *Die Bittschrift des Altes Thomas Mur vom J. 1570 an den Landesfürsten. Ein zeitgeschichtl. Dokument zur wirtschaftl. Lage des Stiftes St. Paul im XVI. Jht.* (*Carinthia* 149, 1959, p. 459-463). [1429

——— PAGITZ-ROSCHER (M.). *Die Kanonistische Literatur in der Stiftsbibliothek St. Paul zu Ausgang des XVII. Jhrts* (*Carinthia* 149, 1959, p. 534-588). [1430

Vienne. — Lechner (Karl). *Ein unbekanntes Urbar des Wiener Schottenkloster aus dem Jahre 1322* (*Mitt. Inst. Österr. Geschichtsforschung* 68, 1960, p. 402-433). [1431

C'est le plus ancien terrier du Schottenkloster qui nous soit connu, concernant le plat pays. Il était demeuré inconnu.

BELGIQUE

a) Généralités

——— Huyghebaert (Nicolas). *Monasticon belge.* Tome III. *Province de la Flandre occidentale.* Premier fascicule. — Liège, Centre Nat. de Recherches d'hist. relig., Secrétariat, 41, rue du Péry, 1960, 4°, 316 p. [1432

Le « Centre National de Recherches d'Histoire Religieuse » poursuit avec succès et rapidité l'achèvement du *Monasticon Belge*, commencé il y a soixante-dix ans déjà par dom Ursmer Berlière. Pour sauvegarder l'unité de l'ouvrage, il a estimé nécessaire le maintien du plan établi par le regretté bénédictin. On ne peut que l'approuver. Une amélioration cependant a été faite, fort heureusement, dans la présentation des sources.

Voici le premier fascicule du tome III, consacré à la Flandre Occidentale. Il contient une vingtaine de monastères de l'Ordre de Saint-Benoît ; la suite comprendra les maisons de l'Ordre de Cîteaux (7), de Prémontré (5), des chanoines réguliers de Saint-Augustin (16), et des Chartreux (3). Cet imposant fascicule est dû tout entier (sauf trois notices partiellement) à la plume érudite de dom Nicolas Huyghebaert. Celui-ci, qui connaît comme personne le passé bénédictin de cette Province, a fait précéder cette publication d'une substantielle Introduction, où il résume l'histoire du développement monastique en Flandre belge et relève ses principales caractéristiques, telle la multiplicité des prieurés, et marque ses causes.

Le *Monasticon belge* constitue, est-il besoin de le redire, un instrument indispensable à qui veut étudier l'histoire monastique et ecclésiastique de la région. Il sera précieux également pour l'histoire politique, institutionnelle, sociale et familiale. Nous sommes donc bien autorisés à remercier chaudement dom Huyghebaert de nous l'avoir donné.

——— Van Uytven (R.). *Kloosterstichtingen en stedelijke Politiek van Godfried I van Leuven (1095-1139)* (*Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden* 13, 1959, p. 177-188). [1433

b) Monastères

Affligem. — Dereine (Ch.). *La spiritualité « apostolique » des premiers fondateurs d'Affligem (1083-1100)* (*RHÉ* 54, 1959, p. 41-65). [1434

——— Dereine (Ch.). *Le problème de la date de la fondation d'Afflighem* (*Cahiers Bruxellois* 3, p. 179-186). [1435

Retient l'année 1083, selon le témoignage des plus anciens manuscrits.

Aywières. — Hanon de Louvet (R.). *L'abbaye d'Aywières. Aux origines* (*Annales de la soc. archéol... de Nivelles* 17, 1957, p. 207-233). [1436

Déjà vers 1195 un groupe de pieuses femmes vivait en communauté à Awire (pays de Liège), berceau primitif de la future abbaye brabançonne d'Aywières. C'étaient sans doute des béguines. Grâce à Louis de Chiny, elles purent y bâtir une maison conventuelle pour y vivre sous la Règle de Saint-Benoît. Enfin, en 1210, elles furent affiliées à l'Ordre de Cîteaux. En 1211, elles s'installèrent à Lillois (Brabant), puis, en 1214, à Couture-Saint-Germain, en conservant toujours le nom d'Aywières.

Brogne. — Rousseau (Félix). *Les chartes de Brogne du fonds de Stassart* (*Bull. Comm. R. d'histoire* 125, 1959, p. 347-378). [1437

Chartes de 913 (Étienne VIII), 1131, 1154, 1182 (Lucius III), 1202 (Innocent III) — La première est un faux datant de la fin du XI^e^ ou du début du XII^e^ siècle.

Ename. — Leyman (A.). *Een confrerie of broederschap van onze Lieve Vrouw te Ename rond het jaar 1090* (*Handelingen van de Geschied. en Oudheidkundieg Kring van Oudenaarde*, 1956, p. 93-97). [1438

L'acte non daté (Piot, *Cartulaire*, n. 356) qui nous rapporte l'existence de la confrérie, doit avoir vu le jour sous l'abbatiat de saint Bertin (1083-1092).

Florennes. — François (Jacques). *L'abbaye de Florennes en 1746* (*Florinas* 2, 1957, p. 8). [1439

Gand. St-Bavon. — Verhulst (A.-E.). *De Sint-Baafsabdij te Gent en haar grondbezit (VII^e^-XIV^e^ eeuw). Bijdrage tot de kennis van de structuur en de uitbating van het grootgrondbezit in Vlaanderen tijdens de middeleeuwen* (Verhandel. v. d. Kon. Vl. Acad. van Wetens... Kl. der letteren, Fasc. 30). — Bruxelles, Palais des Acad. 1958 4° XXXIII-665 p. [1440

L'ouvrage de M. Verhulst traite du régime foncier de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, de ses origines au XIV^e^ siècle. Il l'envisage sous tous ses aspects : sa formation, sa structure si variée, son exploitation et les vicissitudes de celle-ci. Son intérêt dépasse largement les limites locales d'une monographie ; il embrasse l'histoire agraire de toute la Flandre, on peut même affirmer qu'il éclaire celle de toute grande abbaye de l'Occident, au moyen âge. C'est dire son extrême importance.

Avant de pénétrer au cœur du sujet particulier à ce livre, l'auteur rappelle quelques points relatifs aux origines de la grande abbaye gantoise, points longue-

ment exposés dans un travail paru en 1953 (*BHB* V, 3478). Le monastère (appelé Saint-Bavon depuis le début du IXe siècle) fut fondé par saint Amand en personne. Vers 630, certainement avant 639, le saint établit, en effet, au confluent de la Lys et de l'Escaut (Ganda) une *basilica* dédiée à saint Pierre et un *coenobium* pour *clerici*. Le fondateur lui préposa presque aussitôt pour premier abbé, Florbert, qui mourut peu après 650. Cette chronologie dûment établie remet au second rang l'autre abbaye gantoise dite du Mont-Blandin, et dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul. Ce monastère fut fondé après 650 et avant 674-75 par un disciple de saint Amand, Jean, peut-être comme *cella* dont il fut le premier *praepositus* ou *prior*, avant d'en devenir l'abbé vers 676 après la mort d'Amand, jusqu'après 687. — Il était opportun de redire ces conclusions qui contredisent celles qu'avaient adoptées généralement les historiens. — Il est intéressant de relever que l'abbaye bavonienne ne subit aucune interruption dans son existence au cours du VIIIe siècle : sont sort ne se confond pas avec celui du Mont-Blandin. Signalons aussi, pour le IXe siècle, l'heureuse utilisation par M. V. d'un passage du palimpseste munichois (Clm 6333), découvert par dom E. Munding et publié par lui en 1930 dans les *Texte u. Arbeiten*, 15-18, de Beuron, mais demeuré inconnu de l'historiographie gantoise, passage qui contient un fragment d'inventaire du *thesaurus*, des livres et des possessions de Saint-Bavon, inventaire dressé au IXe siècle.

Le patrimoine foncier de l'abbaye, dont nous parle maintenant M. V., s'était formé dès les origines avec saint Amand et Florbert ; il s'était développé ensuite au point que Saint-Bavon était au IXe siècle une des plus riches abbayes de Belgique, plus riche que Saint-Pierre. Son domaine se composait de biens très désséminés et de nature fort différente. L'auteur les analyse tous avec un soin méticuleux. Au milieu du XIe siècle l'avoir s'est stabilisé ; vers la fin du XIIe siècle les donations ont cessé presque complètement ; il n'est plus guère question que d'achats.

De ce grand domaine, M. V. nous décrit par le menu la structure et l'exploitation, puis sa décadence graduelle, marquée par la diminution de la réserve, l'abandon du faire-valoir direct et la réduction des corvées. Elle aboutit à des nouvelles formes d'exploitation, tenures à cens et surtout bail à ferme (causes diverses), qui lui assurèrent un nouvel équilibre au milieu du XIVe siècle, après les bouleversements des XIe-XIIIe siècles.

Tel est, en un pâle résumé, le contenu de ce livre qui défie tout compte rendu. Un index des noms de personnes et de lieux le termine et douze cartes l'illustrent.

Gand. St-Pierre. — Koch (A. C. F.). *De dateringen in het « Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis » van omstreeks 1035* (*Bull. de la Commission R. d'histoire* 123, 1958, p. 137-190). [1441

——— Sabbe (E.). *Étude sur le diplôme de Louis IV roi de France pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, dans *Mélanges offerts... à Ch. Braibant*, Bruxelles, 1959, p. 419-430. [1442

——— De Keyser (R.). *Ontstaan van het wegen- en waterwegennet ten noorden van Brugge. Invloed van de Gentse St.-Pietersabdij* (*Biekorf* 59, 1958, p. 305-308). [1443

L'auteur dresse (p. 307) la carte des domaines de Saint-Pierre au nord de Bruges, et des routes qui les reliaient à différents centres : il conclut à l'influence de l'abbaye sur le réseau des routes et des voies d'eau de Bruges.

Gistel. — Feverij (J.). *De Sint-Godelieveabdij « Ten Putte » te Gistel* (*De toerist* 36, 1957, p. 467-470). [1444

Meldert. — Vander Velpen (J.). *Een middeleeuws Klooster op Blotenberg bij Meldert-Hoegaarden* (*Eigenschoon en de Brabander* 41, 1958, p. 29-44). [1445

Courte histoire d'un couvent de femmes fondé sur le tombeau de sainte Ermelinde, et placé sous la dépendance de l'abbaye Saint-Bavon à Gand qui y avait établi quelques moines. Il disparut au x^e^ siècle.

Oudenbourg. — Devliegher (L.). *Oudheidkundig onderzoek van de St.-Pieterskerk te Oudenburg* (*Handel. van het genootschap voor geschiedenis Brugge* 95, 1958, p. 137-152). [1446

Saint-André. — Huyghebaert (Nicolas). *Les armoiries de Saint-André* (*Les Cahiers de Saint-André*, 1961, p. 4-10). [1447

De sable à un « buste » de lion lampassé de gueules et couronné d'or, portant au col une croix tréflée et pendante du même, accompagné de deux crosses d'argent tournées à dextre. Première représentation au xvi^e^ siècle. Devise? Anciennement, aucune ; à la restauration : *Posuerunt me custodem in sylvis ;* actuellement : *Spes mea Deus.*

Saint-Denis. — Leclercq (Félix). *Les derniers temps de l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroie* (*Mémoires et publications de la soc. des sciences... du Hainaut* 73, 1959, p. 9-38). [1448

Saint-Gérard. — Delforge (Thomas). *Les derniers moines de Saint-Gérard* (*Namurcum* 32, 1958, p. 18-25). [1449

Saint-Hubert. — Lassange (Willy). *Au fourneau St-Michel (St-Hubert). Un musée de la métallurgie ancienne du Luxembourg* (Parcs nationaux, Ardenne et Gaume 15, 1960, p. 39-50). [1450

La Fondation de dom Spirlet entre dans la voie de la résurrection par l'installation d'un musée de la métallurgie ancienne.

——— Delforge (Thomas). *Dom Robert Hickmann, moine et médecin de Saint-Hubert* (*Inst. archéol. du Luxembourg, Bulletin* 35, 1959, p. 73-83). [1451

Saint-Trond. — Claes (F.). *De voormalige abdij van Sint-Truiden en haar invloed tot het einde van de dertiende eeuw* (*Limburg* 38, 1959, p. 221-227 ; 245-259 ; 273-281). [1452

Stavelot-Malmedy. — Thirifays (Alfred). *L'immunité mérovingienne des monastères de Stavelot et de Malmedy* (*Bull. de la soc. verviétoise d'archéol. et d'histoire* 44, 1957, p. 159-166). [1453

——— Toussaint (François). *La réforme protestante à Malmedy* (*Almanach des « Nouvelles de Malmedy »*, 1958, p. 27-32). [1454

Développement du protestantisme, grâce aux nombreux rapports avec l'Allemagne qu'entretenaient beaucoup de bourgeois de Malmedy, tanneurs, drapiers et tisserands. C'est par leur intermédiaire que les idées subversives de Luther pénétrèrent dans la petite ville.

——— Toussaint (François). *Jean Godescalc ou de Gueuzaine, abbé de Stavelot et de Malmedy* (*Ib.* 1959, p. 27-40). [1455

Jean Godescalc fut abbé de 1417 à 1438. Les historiens l'ont toujours dénigré. En fait le gros point et même la seule cause de cette hostilité provient de la cession en engagère du château et du pays de Logne à Erard de la Marck. Le château devint le repaire de bandits qui, pendant l'espace de cinquante ans, dévastèrent tout le pays.

——— Leurs (S.). *Enkele nota's betreffende de abdijkerk te Stavelot* (*Meded. v. d. Kon. Vlaamse Acad. v. België* 20, 1958, 19 p.). [1456

——— Macours (F.). *L'école latine et le collège de Stavelot au XVIII^e siècle* (*Cahiers de Pédagogie et d'Orientat. profess.* 15, 1956, p. 74-86). [1457

Tournai. — Haenens (A. d'). *La crise des abbayes bénédictines au bas moyen âge. Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350* (*Le moyen âge* 65, 1959, p. 75-96). [1458

——— Haenens (A. d'). *Les mutations monétaires du XIV^e siècle et leur incidence sur les finances des abbayes bénédictines. Le budget de Saint-Martin de Tournai de 1331 à 1348* (*R. belge de philol. et d'histoire* 37, 1959, p. 317-342). [1459

——— Haenens (Albert d'). *Les emprunts de Thierry de Parc, abbé de Saint-Martin de Tournai (1326-1331).* (*Bull. de l'Institut historique belge de Rome* 31, 1958, p. 97-105). [1460

——— Haenens (Albert d'). *Les relations de l'abbaye Saint-Martin de Tournai avec la papauté au XIV^e siècle* (*Ib.* p. 107-152). [1461

LUXEMBOURG

Echternach. — Le n° 30 des *Cahiers Luxembourgeois*, daté de 1958, année qui fêta le 13e centenaire de la naissance de saint Willibrord, est consacré à Echternach. Citons : [1462

Sprunck (A.). *Histoire de l'abbaye St-Willibrord d'Echternach au XVIIIe siècle* (p. 39-112).

Spang (P.). *La Bibliothèque de l'abbaye d'Echternach* (p. 139-173).

Schumacher (R.). *L'enluminure d'Echternach. Art. européen* (p. 181-198).

——— *Willibrordus. Echternach Festschrift zur XII. Jahrhundertfeier des Todes des h. Willibrordus*, hrsgb. von Nic. Goetzinger, 2e édit. — Luxembourg, 1958, 4°, xxiii-420 p., 75 pl. [1463

——— Fisch (Jozef). *Die Besitzungen der Abtei Echternach zu Niederkirch* (*Thémecht* 12, 1959, p. 55-58). [1464

ESPAGNE

a) Généralités

——— Goni Gaztambide (J.). *Los estudios sobre los benedictinos y cistercienses en Navarra* (*Studia monastica* 1, 1959, p. 171-188). [1465

——— Orlandis (J.). *Los monasterios familiares en España durante la alta edad media* (*Anuar. hist. derecho esp.* 26, 1956, p. 5-46). [1466

——— Hofmeister (Philipp). *Die Verfassung der ehemaligen claustralen Benediktinerkongregation in Katalonien und Aragon* (*SMGBO* 70, 1959, p. 206-235). [1467

b) Monastères

Leyre. — Tyrell (E.). *Historia de la arquitectura románica del monasterio de S. Salvador de Leyre* (*Principe de Viana* 19, 1958, p. 305-335). [1468

Montserrat. — Allony (N.) et Figueras (A. M.). *Manuscritos hebraicos de la biblioteca de Montserrat* (*Sefarad* 19, 1959, p. 241-272). [1469

——— Mundo (Anscari). *Les collections de manuscrits en Catalogne et celle de Montserrat en particulier* (*Archives, bibliothèques et musées de Belgique* 30, 1959, p. 217-233). [1470

Ripoll. — Delcor (M.). *Un document inédit relatif à des possessions du monastère de Ripoll à Osséja (1er août 973)* (*Études roussillonnaises* 6, 1957, p. 289-291). [1471

Sahagun. — Beltrán de Heredia (V.). *El estudio del monasterio de Sahagún* (*Ciencia tomista* 85, 1958, p. 687-697). [1472

Au XVe siècle, le *studium* de Sahagun reçut plusieurs bulles pontificales, de Benoît XIII et Clément VII.

San Cugat. — Grièra (Mgr) et Roca Garriga (P.). *La toponomia en el cartulario de San Cugat del Vallès* (*Bolet. de dialectologia españ.* 35, 1959, p. 28-62). [1473

——— Richert (G.). *Der deutsche Meister Ange Bru, der Maler der Tafeln von Altawerk aus San Cugat des Valles* (*Gesamm. Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens* 13, 1958, p. 229-239). [1474

S. Millan de la Cogolla. — Vasquez de Parca (Luis). *El Pasionario hispanico de San Millan de la Cogolla* (*Intento de restitución*) (*Archivio paleografico italiano* 2-3, 1956-57, p. 367-377). [1475

——— Vives (José). *El suppuesto Pasionario hispanico de San Millan de la Cogolla* (*Hispania Sacra* 12, 1959, p. 445-453). [1476

M. J. V. reproduit le texte « reconstitué » par M. V. de P., et fait la critique de son travail.

Silos. — *Historia Silense*. Edición critica e introdución por dom Justo Peréz de Urbel, O. S. B., y Atilano Ruiz-Zorrilla. — Madrid, Escuela de estudios medievales (*C. S. I. C.*), 1959, 8°, 235 p. [1477

On identifie généralement le chroniqueur, moine de la *domus seminis* à un religieux de Silos.

——— Etaix (R.). *Homiliaires wisigothiques provenant de Silos à la Bibliothèque Nationale de Paris* (*Hispania Sacra* 12, 1959, p. 213-224). [1478

M. E. analyse minutieusement deux manuscrits wisigothiques du XIe siècle provenant de Silos (Paris, BN. n. a. l. 2176 ; 2177) ; ils se complètent l'un l'autre. Le premier est une copie du second, augmentée d'une vingtaine d'additions. Ces inventaires multipliés permettront de déterminer les différents types d'homiliaires en usage au moyen âge dans la péninsule ibérique.

Valladolid. — Colombás (G. M.). *La primera edición de las constituciones de la Congregación benedictina de Valladolid* (*Scripta et Documenta*, 12, *Monastica* 1, 1960, p. 193-200). [1479

Comme Cluny, Valladolid mit tout en œuvre pour établir solidement son autorité sur les monastères qui adoptaient son observance. Le chapitre général, tenu en 1500 à Valladolid même, en témoigne. Ce fut alors que furent promulguées les premières Constitutions complètes de la Congrégation, qui lui conférèrent ses

caractéristiques définitives. Les actes de ce chapitre ne nous sont pas parvenus en original, mais on conserve, à Silos, un *Libro becerro de las Constituciones* qui en contient une copie authentique, faite entre 1637 et 1641. — L'édition princeps des Constitutions parue à Burgos et datée de 1521, est d'une rareté extrême (deux exemplaires). Description de celui que possède Montserrat et qui provient de Sahagún.

Villacete. — Gutierrez del Arroyo (Consuelo). *Sobre un documento notable del monasterio de San Salvador de Villacete* (*Rev. de Archivos, Bibliotecas y Museos* 67, 1959, p. 7-20). [1480

Après un rapide aperçu sur l'histoire de San Salvador, l'auteur s'arrête à un document du XI^e^ siècle (donation) important surtout pour la riche miniature dont il est orné : transition du style mozarabe au style roman-espagnol.

FRANCE

a) Généralités

——— Lambert (Élie). *Les anciennes abbayes bénédictines de Bigorre et la cathédrale de Tarbes* (*Mém. soc. antiquaires de France. Recueil du cent cinquantenaire*, 1954, p. 172-179). [1481

——— Lambert (Élie). *Abbayes et cathédrales du Sud-Ouest.* — Toulouse, Privat-Didier, 1958, 8°, 289 p. [1482

En étudiant, avec la compétence qui est la sienne, les traditions architecturales préromanes, romanes et gothiques de la région du Sud-Ouest de la France, M. Élie Lambert a rencontré plusieurs abbayes bénédictines. Il s'arrête spécialement à celle de Saint-Pé de Générès, qui fut une des plus importantes maisons de l'ordre de Cluny et dont l'influence aux portes de la péninsule ibérique fut marquante. Elle fut dévastée pendant les guerres de religion ; les mauristes trouvèrent une abbaye complètement en ruines ; ils restaurèrent le magnifique édifice qu'était l'église, œuvre d'une exceptionnelle valeur au point de vue architectural. C'est de ce point de vue également que É. L. étudie les anciennes abbayes bénédictines de Bigorre : ce groupe d'églises romanes présentent entre elles une similitude qui prouve une inspiration commune : Saint-Savin de Lavedan, Saint-Orens de Lavedan et Saint-Sever de Rustan.

——— Bligny (Bernard). *L'Église et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e^ et XII^e^ siècles* (Coll. des Cahiers d'histoire). — Paris, Presses Univ., 1960, 8°, 535 p., 8 cartes. [1483

L'A. expose la transformation profonde qui se produisit dans le royaume de Bourgogne — le phénomène n'est pas particulier à ce pays mais il y présente des

caractères bien particuliers — au sein de l'Église, tant dans ses institutions que dans ses activités spirituelles. On ne s'attardera pas ici à ce que l'A. dit de la réforme de l'Église séculière ni, pour l'ordre monastique, des cisterciens, des chartreux, des hospitaliers, ni enfin des chanoines réguliers. On notera toutefois que le chapitre consacré aux chartreux nous paraît être une contribution vraiment neuve. Nous nous attacherons donc exclusivement au monachisme bénédictin.

Celui-ci est amplement représenté dans le royaume rodolphien par plusieurs congrégations, en tête desquelles Cluny naturellement. C'est surtout dans la région médiane du royaume que l'*ordo cluniacensis* était largement implanté. Les éléments utilisés par l'A. nous étaient déjà connus ; mais ils ont été mis en œuvre de manière à ce que se dégage l'action spirituelle des clunisiens. Cette manière d'envisager le sujet n'est pas tellement fréquente pour qu'elle ne soit pas hautement appréciée.

Une mention spéciale doit être faite aux pages consacrées à la congrégation de Chalais. Ce groupement présente une physionomie assez particulière par la part qu'il faisait, du moins à l'origine, à l'érémitisme et du point de vue économique par une sorte de spécialisation dans l'exploitation forestière. Du point de vue constitutionnel on constate des dispositions inspirées de l'ordre de Cîteaux. Cette congrégation, encore qu'elle ait deux siècles d'histoire, paraît avoir été assez fragile, soumise qu'elle était à la pression des cartusiens et des cisterciens. Au surplus on est très imparfaitement renseigné à son sujet et l'on sait gré à M. Bligny d'avoir habilement tiré tout le parti possible de la documentation existante.

La bibliographie, placée en fin de volume, est riche et parfaitement ordonnée. L'index est surabondant. Quant aux huit cartes placées en appendice, elles illustrent fort bien l'ampleur et la richesse du sujet traité. Félicitons et remercions M. Bligny de cet imposant travail au style brillant et originalement pensé. D. M.

——— Dubled (Henri) *L'avouerie des monastères en Alsace au moyen âge (VIII^e-XII^e s.)* (*Archives de l'Église d'Alsace* 10, 1959, p. 1-58). [1484

Étudie surtout les origines de l'avouerie.

——— Rey (Edmond). *L'art des cloîtres romans. Étude iconographique.* — Toulouse, Privat, 1955, 4°, 179 p. ill, [1485

——— Chevallier (Pierre). *Loménie de Brienne et l'Ordre monastique (1766-1789) (Biblioth. de la Soc. d'Hist. ecclés. de la France).* — Paris, Vrin, 1959, 8°, 392 p. [1486

En 1766, à la suite des délibérations de l'Assemblée du Clergé, Louis XV créa la Commission des Réguliers. Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, rapporteur de la dite Commission, fut véritablement le moteur de cet organisme. L'histoire de cette Commission a déjà été écrite par Ch. Gérin (*Revue des Quest. Histor.*, 1875-1877) et plus récemment par Mlle Lemaire (Paris, 1926). Ces deux travaux reposaient essentiellement sur le dépouillement de la série G-9 des Arch.

Nation. (qui a recueilli les papiers de la Commission). En 1931, les Arch. Nat. entraient en possession de la collection de Brienne formée de 111 registres in-folio, cotée 4 AP 1-111. Cette collection, source encore inexploitée et beaucoup plus riche que la série G-9, permet de retracer de façon beaucoup plus exacte l'histoire de la Commission.

Le présent travail, essentiellement basé sur la collection de Brienne, établit d'abord la réalité de la décadence monastique sur le témoignage des évêques, des clergés séculier et régulier et des laïques ; il examine ensuite la manière dont se posait le problème de la réforme : point de vue de l'épiscopat et position des religieux ; il aborde enfin l'œuvre de la Commission.

Pour ce qui concerne les Bénédictins, on remarquera que les abbayes artésiennes et flamandes sont restées ferventes, que les Exempts sont en général désavoués par les évêques, que l'Ancienne observance de Cluny est plus atteinte que L'Étroite, que la congrégation de St-Vanne est loin de la décadence, que St-Maur, trop riche et janséniste, a beaucoup perdu de sa ferveur primitive. Il est difficile de connaître exactement la position des moines vis-à-vis de la Commission, car peu d'entre eux ont exprimé leur opinion. On sait cependant par dom Sébastien Dieudonné, porte-parole de St-Vanne, que cette congrégation réclame la *reformatio in capite ;* les Mauristes, eux, se divisent sur la question du régime, les uns n'y voulant rien changer, les autres réclamant des adoucissements.

On sait les résultats auxquels aboutit la Commission des Réguliers à laquelle succédèrent la Commission des Unions (1780-1784) puis le Bureau des Réguliers (1784-1790). Le vote du 13 février 1790 à la Constituante mit un point final à cette politique. D. M.

b) Monastères

Ambronay. — Chagny (André). *Abbaye d'Ambronay.* — Lyon, Lescuyer, 1956, 16°, 39 p. [1487

Auxerre. — Parguez (Guy). *Le temporel de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre des origines jusqu'au milieu du XIII^e siècle* (*École Nat. des Chartes, Position des thèses,* 1959, p. 61-71). [1488

Beaulieu. — Denaix (Jean). *La liste des abbés de Beaulieu-en-Argonne de l'an 1100 à 1230* (*Annales de l'Est* 9, 1958, p. 69-76). [1489

——— Bautier (R.-H.). *Les diplômes carolingiens suspects de l'abbaye de Beaulieu-en-Limousin* (*Bull. philol. et hist. du Com. des travaux,* 1955-56, p. 375-398). [1490

Bec (le). — Foreville (R.). *L'école du Bec et le* studium *de Cantorbéry aux XI^e et XII^e siècles* (*Bull. philol et hist. du Com. des trav.,* 1955-1956, p. 357-374). [1491

——— Voir aussi 1182.

Belloc. — Darricau (Ildefonse). *Le Père Augustin Bastres (1832-1904), abbé fondateur de Belloc* (*Gude Herria*, 1958, p. 161-173 ; 233-248). [1492

Berzé. — Evans (Joan). *La date des peintures murales décorant la chapelle des moines* (*Annales de l'Acad. de Mâcon* 52, 1954-55, p. 88-89). [1493

Bèze. — Montenay (S. de). *L'Abbaye bénédictine Saint-Pierre de Bèze. Son Histoire au fil des jours.* — Dijon, Assoc. Bourg. des Soc. sav. (17, Bd. P. Doumer), 1960, 8°, 323 p. [1494

Au lieu d'écrire l'histoire organique de cet établissement monastique, l'auteur a adopté une méthode qui fait de son livre plutôt une chronique. Les événements sont rapportés années par années, sans que les documents mis en œuvre soient soumis à une critique rigoureuse. Peut-être celle-ci a-t-elle été faite préalablement, mais le lecteur n'est pas mis en mesure d'en apprécier la valeur. Néanmoins l'ouvrage est d'une lecture attrayante et ce sont les nombreuses vicissitudes d'une abbaye vénérable qui se déroulent sous nos yeux. D. M.

Cambrai. — Godding (Ph.). *Note sur le domaine de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai à Bruxelles au XII^e siècle* (*Cahiers Bruxellois* 2, 1957, p. 169-180). [1495

M. G. édite un censier de l'abbaye de Cambrai, daté du XII^e siècle, et le pourvoit d'un commentaire sur les possessions du Saint-Sépulcre, à Bruxelles.

Cluny. — Magnien (Émile). *Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle et l'expansion de l'ordre de Cluny* (*Bull. Centre intern. études romanes*, 1957, fasc. 3, p. 3-17). [1496

——— Constable (Giles). *Cluniac Tithes and the Controversy between Gigny and Le Miroir* (*Rev. Bénéd.* 70, 1960, p. 591-624). [1497

——— Conant (K. J.). *Études nouvelles sur l'abbaye de Cluny* (*Bull. de la soc. nat. des antiquaires de France*, 1957, p. 164-170). [1498

——— Hallinger (Kassius). *Klunys Bräuche zur Zeit Hugos des Grossen (1049-1109)* (*Z. der Savigny-Stiftung für R. G., Kan. Abt.* 45, p. 99-140). [1499

On sait combien est compliquée l'histoire des anciennes « consuetudines » de Cluny. En guise de prolegomènes à la nouvelle édition critique des Coutumes dites de Bernard et d'Ulrich, dom H. nous donne un relevé soigné de la tradition manuscrite de ces textes (15 mss environ dont plusieurs du XII^e siècle) et un aperçu des rapports qui les unissent. — En gros, il arrive à la conclusion que Bernard est antérieur à Ulrich : que sa première rédaction qui servit de base à Ulrich, (1083), doit dater des environs de 1075 et la seconde de 1084-1086.

——— Constable (Giles). *The Disputed Election at Langres in 1138* (*Traditio* 13, 1957, p. 119-152). [1500

Le siège de Langres revêtait, au XII^e siècle, une importance particulière. A la mort de l'évêque Guilencus en 1136-37, le choix du successeur fut disputé âprement. Un moine de Cluny fut élu et consacré. Fureur et menées de saint Bernard contre le parti de l'élu et contre Pierre le Vénérable. Guillaume de Sabran n'occupa son siège que peu de temps : un cistercien, Godefroid de la Roche-Vanneau lui fut substitué.

——— *Spiritualità cluniacense* (Convegni del Centro di studi sulla spiritualità medievale, II, 12-15 oct. 1958). — Todi, Accademia tudertina, 1960, 8°, 351 p. [1501

Le deuxième congrès de spiritualité médiévale de Todi a pris pour thème la spiritualité de Cluny. Il a entendu les six « lezioni » que voici :

Frugoni (Arsenio) — *Incontro con Cluny* . . . . . p. 9 - 29
Morghen (Raffaello) — *Riforma monastica e spiritualità cluniacense* p. 31 - 56
Vinay (Gustavo) — *Pietro il Venerabile* . . . . . p. 57 - 81
Schmitz (Philibert) — *La liturgie de Cluny* . . . . . p. 83 - 99
Leclercq (Jean) — *Spiritualité et culture à Cluny* . . . p. 101 - 151
Violante (Cinzio) — *Il monachesimo cluniacense di fronte al mondo politico ed ecclesiastico (secoli X e XI)* . . . . . p. 153 - 242

Elles étaient encadrées de « communications » variées :

Arnaldi (Girolamo) — *La* Vita Odonis *di Giovanni Romano e la spiritualità cluniacense* . . . . . p. 245 - 249
Capitani (Ovidio) — *Motivi di spiritualità cluniacense e realismo eucaristico in Odone di Cluny* . . . . . p. 250 - 257
Lamma (Paolo) — *Su alcuni temi di storiografia cluniacense* . . p. 258 - 273
Manaresi (Cesare) — *La fondazione del Monastero di S. Maiolo di Pavia* . . . . . p. 274 - 285
Mongelli (Giovanni) — *La spiritualità di S. Guglielmo da Vercelli di fronte a quella cluniacense* . . . . . p. 286 - 307
Pericoli (Mario) — *Il Concilio del 1001 a Todi* . . . . p. 308 - 311
Székely (György) — *Ungarns Stellung zwischen Kaiser, Papst und Byzanz zur Zeit der Kluniazenserreform* . . . . . p. 312 - 325
Tabacco (Giovanni) — *Eremo e cenobio* . . . . . p. 326 - 335
Manselli (Raoul) — *Epilogo* . . . . . p. 337 - 349

——— Aubourg (G.). *Une querelle de l'art sacré au XII^e siècle : Cluny et Cîteaux* (*Art de Basse-Normandie*, 1957, p. 26-28). [1502

——— Tellenbach (G.). *Zum Wesen der Cluniacenser. Skizzen und Versuche* (*Saeculum* 9, 1958, p. 370-378). [1503

——— Hourlier (J.). *Le bréviaire de Saint-Taurin. Un livre liturgique clunisien à l'usage de l'Échelle-Saint-Aurin* (*Études grégoriennes* III, 1959, p. 163-173). [1504

Il s'agit du ms. Paris *B. N.* lat. 12601, écrit à Cluny vers 1075 et amené de là au prieuré de Saint-Taurin, nouvellement fondé par l'abbaye bourguignonne, vers le milieu du XII^e^ siècle. Au cours du XIV^e^ siècle sans doute, le ms. passa dans la bibliothèque de Corbie et, de là, à Saint-Germain-des-Prés. Analyse détaillée du contenu. Trois fac-simile hors-texte. D. M.

——— Wollasch (J.), Mager (H. E.) et Diener (H.). *Neue Forschungen über Cluny und die cluniacenser*. — Fribourg-en-Br., Herder, 1959, 8°, 463 p. [1505

Dans l'impossibilité de signaler tous les résultats de ces « nouvelles recherches » sur Cluny, bornons-nous à donner les trois thèmes sous lesquels elles ont été groupées. M. Wollasch a traité de la situation politique dans laquelle se mouvait le Berry au X^e^ siècle, et particulièrement Cluny et Déols ; M. Mager a porté ses études sur les rapports des clunisiens avec l'« Eigenkirchenwesen » et l'avouerie ; il conclut que Cluny ne marque pas l'apogée de la lutte contre l'influence des laïques dans l'Église : Cluny tient une position plutôt d'attente ; M. Diener nous décrit les relations qu'entretint l'abbaye bourguignonne avec les évêques, spécialement sous l'abbatiat d'Hugues (1049-1109) ; il procède notamment par comparaison avec l'attitude d'autres grandes abbayes du royaume non-clunisiennes, ou avec d'autres époques. Il nous parle encore longuement des voyages de l'abbé Hugues et de leur but. — Plusieurs appendices enrichissent le volume, entre autres sur la signification des mots « tradere » et « dare in manu domni abbatis » dans les chartes clunisiennes.

——— Schieffer (Th.). *Cluny et la querelle des investitures* (*Rev. hist.* 225, 1961, p. 47-72). [1506

Le rôle de la grande abbaye avant et pendant la querelle est très complexe. Elle a contribué à la préparer inconsciemment. Elle a fini par en être la victime : elle avait ses racines, en effet, dans un ordre fondé sur l'unité du temporel et du spirituel, qui fut brisée.

——— Oursel (Raymond). *Les saints de Cluny* (Coll. « Les écrits des saints »). — Paris-Namur, Éd. du Soleil levant, 1961, 8°, 192 p. [1507

——— Charles (Jacques). *Les possessions de l'abbaye de Cluny dans le Mantois* (*Bull. de la Soc.* « *Les Amis du Mantois* » 10, 1959, p. 15-24). [1508

——— Charles (Jacques). *Les possessions de Cluny dans l'Orléanais* (*Bull. trim. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais* 1, 1959, p. 23-30). [1509

Combertault. — Colombet (A.) et Gras (P.). *L'église de Combertault* (*Mém. Comm. des Antiquités du dép. Côte d'Or* 24, 1951-1958, p. 141-158). [1510

Après avoir été une abbaye de chanoines, C. fut un prieuré de St-Étienne de Caen, puis de St-Bénigne de Dijon. Son église mérite d'être étudiée.

Compiègne. — Muller (H.). *La fin de l'abbaye de St-Corneille* (*Bull. de la Soc. hist. de Compiègne* 15, 1950, p. 74-99). [1511

Conques. — Bousquet (L.). *Authenticité du transfert des reliques de sainte Foy de Ayen à Conques* (*R. du Rouergue*, 1953, p. 1-30). [1512

Cuxa. — Viallet (Jean). *Le monastère de Saint-Michel-de-Cuxa.* — Prades, 1957, 8°, 69 p., ill. [1513

——— Ponsich (Pierre). *Les origines de Saint-Michel-de-Cuxa* (*Études roussillonnaises* 2, 1952, p. 7-20). [1514

——— Ponsich (Pierre). *Les problèmes de Saint-Michel-de-Cuxa d'après les textes et les fouilles* (*ib.*, 1952, p. 21-66). [1515

——— Ponsich (Pierre). *Le domaine foncier de Saint-Michel-de-Cuxa aux IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles* (*ib.*, p. 67-100). [1516

——— *Les Cahiers de Notre-Dame-del-Pessebre*, qui ont cessé de paraître en 1956, contiennent en 1950 et 1951 de nombreuses petites études sur Cuxa. [1517

Déols. — Hubert (Jean). *L'abbaye de Déols et les constructions monastiques de la fin de l'époque carolingienne* (*Cahiers archéol.* 9, 1957, p. 155-164). [1518

Domène. — Thal (H.-J.). *Le prieuré de Domène, ordre de Cluny* (*Procès-verbaux mensuels de la soc. dauphinoise...*, 1951, p. 19-24). [1519

Étival. — Georgel (E.). *L'abbaye d'Étival. Ses relations avec ses sujets* (*Bull. de la soc. philomatique vosgienne* 63, 1959, p. 5-51). [1520

Étude sur les chartes de 1310 et 1454.

Fécamp. — Bouard (Michel de). *L'abbaye bénédictine de Fécamp.* — Fécamp, Durand, 1959, 8°, 27 p. [1521

——— *L'abbaye bénédictine de Fécamp. Ouvrage scientifique du XIII^e^ centenaire, 658-1958.* 2 vol. — Fécamp, Durand, 1959-1960, 8°, xx-414, 390 p., ill. [1522

Voici l'analyse de cet ouvrage :

de Beaurepaire (M. F.). *Essai sur le pays de Caux au temps de la première abbaye de Fécamp* (p. 3-21).

Par la méthode de l'étude toponymique et par celle des dédicaces, on arrive à la conclusion que le pays de Caux entreprit aux siècles mérovingiens sa remise en culture et son repeuplement. L'Église fut présente à cette reconquête du sol ; la fondation de Fécamp vers 660 en est un témoignage.

Cousin (dom P.). *Le monastère de Fécamp des origines à la destruction par les Normands* (p. 23-25).

HERVAL (R.). *Un moine de l'an mille : Guillaume de Volpiano, 1er abbé de Fécamp (962-1031)* (p. 27-44).

Retrace la vie de Guillaume et insiste sur son activité à Fécamp dans le domaine des lettres, des sciences et des arts.

DOUGLAS (David). *The first ducal Charter for Fécamp* (p. 45-56).

Cette importante charte a été l'objet de bien des controverses. Le savant doyen de la Faculté des Arts à l'Univ. de Bristol examine ici trois points particuliers : 1) le donateur de la charte est bien le duc Richard Ier qui l'octroya en 990 ; 2) la clause d'exemption qu'on y lit et que M. Lemarignier considère comme une interpolation peut bien être contemporaine de la rédaction de l'acte ; 3) pour la composition de la charte, le rédacteur s'est servi d'un sacramentaire dont il a extrait des litanies. (Cet article a été traduit dans l'appendice.)

MUSSET (L.). *La contribution de Fécamp à la reconquête monastique de la Basse-Normandie (990-1066)* (p. 57-66).

Sous le règne de Richard Ier et de Richard II de Normandie, Fécamp prit une part importante à la restauration du patrimoine ecclésiastique dans le Bessin. Son action dans le Cotentin ne se marque qu'après 1040 et de façon plus réservée.

MUSSET (L.). *La vie économique de l'abbaye de Fécamp sous l'abbatiat de Jean de Ravenne (1028-1078)* (p. 67-79).

Jean de Ravenne (ou de Fécamp), le neveu de Guillaume de Volpiano, fit preuve de talent dans l'administration du patrimoine monastique et d'adaptation aux transformations économiques, sociales et religieuses de son temps.

DE BOUARD (M.). *Notes et hypothèses sur Maurille, moine de Fécamp, et son élection au siège métropolitain de Rouen* (p. 81-92).

Article très érudit et tout en nuances sur le peu que nous savons de Maurille, élève des écoles de Reims puis de Liège, écolâtre à Halberstadt, moine de Fécamp vers 1030, ermite en Italie (Toscane et Ombrie), abbé du monastère bénédictin de Sainte-Marie de Florence vers 1045, de retour à Fécamp après quelques années, promu archevêque de Rouen en 1055 à la requête pressante de Guillaume le Bâtard.

CHAPLAIS (P.). *Une charte originale de Guillaume le Conquérant pour l'abbaye de Fécamp : la donation de Steyning et de Bury (1085)* (p. 93-104).

La charte de 1085 n'est pas inconnue, mais l'auteur révèle ici que deux originaux, vrais ou supposés, de cet acte sont conservés aux Archives départementales de la Seine-Maritime (7 H 2151 et 7 H 12). 3 planches hors-texte.

HERVAL (R.). *En marge de la légende du Précieux-Sang : Lucques-Fécamp-Glastonbury* (p. 105-126).

CHIBNALL (Marjorie). *Fécamp and England* (p. 127-135).

Possession de Fécamp en Angleterre, son influence sur la culture anglo-normande, ses relations jusqu'au XVe siècle.

PLATELLE (H.). *La place de l'abbaye de Fécamp parmi les sociétés de prières de l'abbaye de Saint-Amand* (p. 137-141).

Cette association de prières, dont il est difficile de situer l'origine, est attestée dans un acte de 1270. Elle s'est maintenue certainement jusqu'à la fin du XV^e^ s.

DE FRONDEVILLE (Marquis). *L'abbaye et le port de Fécamp pendant la Guerre de Cent Ans* (p. 143-149).

La guerre sur mer et la défense des côtes du pays de Caux jusqu'à l'invasion anglaise de 1346 en Normandie. — La guerre en Haute-Normandie depuis l'invasion de 1346 jusqu'à l'élimination des Navarrais en 1378. — La guerre en Haute-Normandie depuis l'avènement de Charles VI en 1380 jusqu'à l'occupation anglaise en 1419. — L'occupation anglaise de 1419 à 1450.

CHENU (M.-D.), O. P. *Jean de la Grange, abbé de Fécamp (1357-1373), et saint Thomas d'Aquin* (p. 152-154).

DAOUST (J.). *Jean de Bouesgue et Gilles de Duremort, juges de Jeanne d'Arc (1431)* (p. 155-160).

Le premier, prieur claustral de Fécamp, le second, abbé dudit monastère, ont été les complices de l'archevêque Cauchon.

MOLLAT (M.) et NORTIER (M.). *Notes et Documents sur la pêche harenguière à Fécamp à la fin du XV^e^ siècle* (p. 161-179).

Commentaires de certains documents de la Bibl. Nat., ms. fr. 26343 et ms. fr. 2928.

DUBUC (A.). *La nouvelle règle intérieure établie à l'abbaye de Fécamp en 1618* (p. 181-188).

Publication et commentaire de ce règlement intérieur, qui fut en usage de 1618 à 1649, date de l'intégration de Fécamp dans la Congrégation de Saint-Maur, d'après une copie du registre capitulaire (1615-1620) aux Arch. départ. S.-Mar. (7 H 40).

DUBUC (A.). *Les conditions d'admission des novices à l'abbaye de Fécamp* (p. 189-191).

Publication d'un règlement inédit, retrouvé aux Arch. de la S.-Mar. (7 H 1205), en usage avant l'installation de la Congrégation de Saint-Maur.

DAOUST (J.). *La réforme mauriste à Fécamp (31 déc. 1649)* (p. 193-201).

Situation déplorable de Fécamp au XVI^e^ et début du XVII^e^ s. ; vaines tentatives de réforme sous l'abbatiat de Charles de Lorraine, celui de Louis II de Lorraine et d'Aymard de Chattes ; arrivée des Mauristes et difficultés que celle-ci suscite dans une fraction de la communauté.

DAOUST (J.). *Les Mauristes à Fécamp de 1650 au début du XVIII^e^ siècle* (p. 203-218).

Évocation rapide de quelques moines : Marc Bastide, Albert Marchand, Nicolas-Placide Roussel, François Anceaume, Jean-Étienne Badier, René Massuet, Guillaume Fillastre ; activités littéraires, artistiques, pastorales.

GAILLARD (dom L.). *L'origine géographique des prieurs mauristes de Fécamp au XVII^e siècle* (p. 219-228).

Martial des Forges et son successeur Marc Bastide sont de Saint-Augustin de Limoges ; Albert Marchand est de Verdun ; Nicolas-Placide Roussel limousin, profès de Saint-Vanne ; Benoît Coquelin est breton ; Jacques Remy, champenois ; Gabriel Dudan, premier prieur normand, est profès de Jumièges ; Innocent Bonnefoy est limousin et Martin Filland est de Saint-Benoît-sur-Loire. Raisons du choix de ces prieurs hors de Normandie.

DAOUST (J.). *Dom Filipe Le Cerf de la Viéville, critique et historien (1677-1748)* (p. 229-252).

Vie et œuvre de l'auteur de la « Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur » et de « l'Histoire de la Constitution Unigenitus en ce qui regarde la Congrégation de Saint-Maur ».

CHAUSSY (dom Y.). *Les derniers moines de Fécamp. Notes et documents* (p. 253-266).

Comportement des vingt-trois derniers moines sous la Révolution. « Malgré bien des faiblesses, le bilan semble être positif ».

EUDE (R.). *L'église de la Trinité de Fécamp et ses curés pendant la période concordataire (1804-1906)* (p. 267-297).

DE MATHAN (B.). *L'abbaye de Fécamp dans le registre des visites d'Eudes Rigaud* (p. 299-301).

DE MATHAN (B.). *L'abbaye de la Trinité et Saint-Étienne de Fécamp* (p. 303-306).

DAOUST (J.). *La chapelle de Miromesnil et les moines de Fécamp (XII^e-XVIII^e s.)* (p. 307-312). D. M.

MONTIER (J.). *L'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp au XVIII^e siècle* (t. II, p. 17-96).

Histoire des dernières décennies de la communauté fécampoise ; biographie des quatre derniers abbés commendataires, liste des prieurs, nombre des moines, état du temporel. En appendice, divers procès-verbaux relatifs aux inventaires des biens de l'abbaye et aux déclarations des religieux en 1790.

DUBUC (A.). *La régie de la manse abbatiale de Fécamp de 1761 à 1775* (p. 97-115).

DUBUC (A.). *L'expertise de la manse abbatiale de Fécamp en 1763* (p. 117-125).

DUBUC (A.). *Le dernier compte financier de l'abbaye de Fécamp en 1790* (p. 127-133).

RUBNER (H.). *Die Wälder und Forsten der Abtei Fécamp im Mittelalter* (p. 135-149).

DELHAYE (Ph.). *Un dossier eucharistique d'Anselme de Laon à l'abbaye de Fécamp au XII^e siècle* (p. 153-161).

Quatre fragments sous le titre « Optima sententia de corpore et sanguine Domini » dans le ms. Paris *B. N.* lat. 564 (XII^e s.) provenant de Fécamp, sont de l'école de Laon. Le premier *(Quoniam tota humana natura)* confirme l'attribution à Anselme de Laon du commentaire sur des passages de la *Ia Cor.* appelée autrefois « Lettre de S. Anselme sur la Cène ».

Fournée (J.). *L'abbaye de Fécamp et les origines du culte de l'Immaculée-Conception en Normandie* (p. 163-170).

Delaporte (Y.). *L'office fécampois de saint Taurin* (p. 171-189).

Le culte de saint Taurin fut inauguré à l'abbaye de Fécamp en 1035 lors du transfert de ses reliques. Les moines composèrent un office pour sa fête, fixée au 11 août. Principaux mss utilisés : Rouen *Bibl mun.* 205, 244, 245, 251 ; Paris *B. N.* lat. 989 et 10509 ; Évreux *Bibl. mun.* 12 et 123 ; Vernon *Bibl. cant.*, sans cote.

Lemaître (J.). *Dix siècles d'orgue et de musique à l'abbaye de Fécamp* (p. 193-217).

Nortier (G.). *La bibliothèque de Fécamp au moyen âge* (p. 221-243).

La vie spirituelle de l'abbaye se révèle dans l'évolution de sa bibliothèque du VIII^e au XVI^e s. : d'une prédominance de livres d'intérêt religieux on en vient à la prédominance des livres d'intérêt pratique, philosophique ou littéraire. Une table alphabétique des auteurs et des œuvres contenus dans cette bibliothèque au XVI^e s. complète cette étude.

Blanchet (F.). *Le chartrier de l'abbaye de Fécamp* (p. 241-243).

Nortier (G.). *Documents de la Bibliothèque Nationale de Paris relatifs à Fécamp* (p. 245-254).

Divers fonds du département des mss de la Bibl. Nat. renferment des documents précieux pour l'histoire de Fécamp. G. N. les groupe et les décrit ici : sources diplomatiques, sources narratives et documents divers, privilèges, reconnaissances de droits, donations, etc.

de Mathan (B.). *L'abbaye de Fécamp dans les cahiers de dom Lenoir* (p. 255-274).

Moine de Saint-Évroult, dom Lenoir (1721-1792) mourut à Saint-Germain-des-Prés. Il avait amassé quantité de documents relatifs à une « histoire générale de la province de Normandie », qu'il avait consigné dans 76 cahiers in-4°, dont les microfilms se trouvent aux Archives de France. L'auteur a tiré de ces cahiers ce qui pouvait intéresser Fécamp : bulles pontificales, documents épiscopaux, abbatiaux, royaux, seigneuriaux, etc.

Zurfluh (P.). *L'héraldique des Abbés de Fécamp* (p. 275-294).

Description des blasons et planche hors-texte.

Engel (R.-E.). *Le musée de la société Bénédictine et ses souvenirs abbatiaux* (p. 297-321).

Le musée, constitué en 1863, se compose principalement de sculptures, de tableaux, de mss liturgiques, de chartes (l'auteur en décrit 43 qui s'échelonnent de 1006 à 1548), de documents divers, manuscrits et imprimés. F. P.

Feldbach. — Dubled (Henri). *Études sur la fortune foncière de Feldbach (Haut-Rhin) depuis sa formation jusqu'à la fin du XV^e siècle* (*Annuaire de la soc. d'hist. sundgovienne*, 1958, p. 17-52). [1523

Flavigny. — Lambert (E.). *L'ancienne abbaye bourguignonne de Flavigny et le chevet de son église* (*Les monuments hist. de la France* 6, 1960, p. 1-8). [1524

——— Jouven (G.). *Fouilles des cryptes de l'abbatiale St-Pierre de Flavigny* (*ib.*, p. 9-28). [1525

Fleurey-sur-Ouche. — Colombet (A.). *Le prieuré Saint-Marcel de Fleurey-sur-Ouche* (*Mém. comm. antiquités du dép. Côte-d'Or* XXIV, 1951-1958, p. 159-164). [1526

Fontgombault. — Étoiles (Jacques des). *L'abbaye Notre-Dame de Fontgombault* (*Jardin des Arts*, 1957, n° 34, p. 588-596). [1527

Froville. — Choux (Jacques). *Le prieuré de Froville* (*Le Pays Lorrain* 38, 1957, p. 60-66). [1528

Germigny. — Totti (A.). *Une église carolingienne: Germigny-des-Prés* (*Jardin des Arts*, 1957, n° 38, p. 96-102). [1529

Grainetière (La). — Delhommeau (Louis). *Inventaire analytique des documents concernant l'abbaye de Notre-Dame de la Grainetière de l'Ordre de saint Benoît, diocèse de Luçon (Vendée) vers 1130-1806.* — Paris, R. Verzin, 1960, 158 p. [1530

Ham-en-Artois. — Bernard (H.). *Les chœurs successifs de l'ancienne abbaye d'Ham-en-Artois* (*Revue du Nord* 40, 1958, p. 437-452). [1531

Hamon. — Arnould (Maurice-A.). *Fragments d'un compte de l'abbaye Saint-Pierre d'Hamon (1492)* (*Bull. de la Comm. royale d'histoire* 126, 1959, p. 197-211). [1532

Issoire. — de Bussac (Georges). *L'église Saint-Austremoine d'Issoire.* — Clermont-Ferrand, 8°, 16 p., ill. [1533

Jumièges. — Lanfry (J.) *La période de construction de la grande église Notre-Dame de Jumièges au XI^e siècle* (*Rev. des soc. savantes de Haute-Normandie*, 1959, p. 49-58). [1534

Commencée en 1040, consacrée en 1057, elle est l'œuvre de l'abbé de Jumièges, Robert Champart, plus tard archevêque de Cantorbéry.

——— Laporte (J.). *L'état des biens de l'abbaye de Jumièges vers 1338 (Annales de Normandie*, 1959, p. 67-89). [1535

Kermaria. — Dubreuil (L.). *Le prieuré lannionnais de Kermaria au Draou* (*Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord, Bull. et Mém.* 86, 1957, p. 94-115). [1536

——— Dubreuil (L.). *Les prieurs de Kermaria au Draou* (*ib.* 87, 1958, p. 47-64). [1537

Landevenec. — Latouche (R.). *L'abbaye de Landevenec et la Cornouaille aux IX^e^ et X^e^ siècles* (*Le Moyen Age* 65, 1959, p. 1-26). [1538

M. R. Latouche s'est occupé de la Cornouaille depuis plus d'un demi-siècle. Il revient à l'objet de ses premières amours : la Basse-Bretagne. — Landevenec, situé dans le Finistère, vénère pour fondateur, saint Guénolé, moine cornouaillais dont M. L. ne croit plus l'existence contestable, quelle qu'incertitude que l'on ait sur les détails et l'époque même de sa vie. Il examine les premières biographies du saint, spécialement celle de l'abbé Gourdisten, dont l'abbatiat fut heureux et l'activité littéraire grande. Le début du x^e^ siècle fut une période tragique de par l'invasion des normands. Réfugiés à Montreuil jusqu'en 936, les moines avaient réintégré leur abbaye en 954, sur laquelle planera le silence pendant plusieurs siècles.

Lautenbach. — Haaby (Ch.). *Stift Lautenbach.* — Kevelaer, Butson et Bercker, 1958, 8°, 334 p., ill. [1539

——— Barth (Médard). *Das Stift Lautenbach in seiner Frühzeit* (*Archives de l'Église d'Alsace* 10, 1959, p. 255-259). [1540

Lavoûte. — Fournier (P. F.). *Histoire anonyme de la fonction du prieuré de Lavoûte-Chilhac par Odilon, abbé de Cluny* (*Bull. philol. et hist. du Com. des Trav.*, 1958, p. 103-125). [1541

Lectoure. — Clergeac (Mgr). *Le prieuré de Saint-Géry à Lectoure* (*Bull. soc. archéol. et hist. du Gers*, 1957, p. 90-104). [1542

Prieuré, fondé au IX^e^ siècle, passé à Cluny en 1074.

Lérins. — Viallon (A.). *Quelques aspects des luttes de l'abbaye de Lérins au XVIII^e^ siècle* (Univ. d'Aix-Marseille, Thèse de Doctorat). — Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, 1958, 4°, 242 p. ronéot. [1543

A l'aide des archives très riches et abondamment citées, l'A. retrace ici la longue lutte que l'abbaye mena pour se débarasser de la commende, particulièrement de celle de l'évêque de Grasse, qui voulait, de plus, faire passer l'abbaye sous sa juridiction. En 1756, la mense abbatiale étant passée aux mains de l'évêque de Digne qui souhaitait un redressement de la communauté, celle-ci put s'affilier à la congrégation de Cluny, ancienne observance. La prospérité qui s'en suivit ne

fut guère de longue durée. En 1788, l'abbaye était supprimée (elle ne comptait plus alors que quatre moines) et ses revenus partagés entre les évêchés de Grasse et de Senez. Ce travail (thèse pour le doctorat à l'Université d'Aix en-Provence) permet de mesurer ce qu'on appelle la « décadence » d'un monastère à la fin de l'Ancien Régime et d'en saisir les causes. D. M.

Lessay. — *L'abbaye de Lessay. Note préliminaire*, par. J. Verrier. *Aperçu historique*, par M. Lelégard. *Les dommages, les travaux, la mise en valeur, les fouilles et les découvertes*, par Y. M. Froideraux (*Monuments hist. de France* 4, 1958, p. 99-150). [1544

Ligugé. — Coquet (Jean). *Les fresques romanes de Ligugé et leur rôle dans la chronologie locale* (*RM* 48, 1958, p. 245-248). [1545

——— Coquet (J.). *Ligugé et le Bas-Poitou* (*R. du Bas-Poitou* 69, 1958, p. 95-105). [1546

——— Coquet (Jean). *Les carrelages vernissés du VII^e siècle à l'abbaye de Ligugé et les témoins étrangers au site* (*RM* 50, 1960, p. 100-144). [1547

Limoges. — Crocker (R. L.). *The Repertory of Proses at Saint Martial de Limoges in the 10th Century* (*Journal of the American Musicological Society* 11, 1958, p. 149-154). [1543

——— Chailley (J.). *Les anciens tropaires et séquentiaires de l'École Saint-Martial de Limoges, X^e-XI^e siècle* (*Études grégoriennes* 2, 1957, p. 163-188). [1549

——— Chailley (Jacques). *Le drame liturgique médiéval à Saint-Martial de Limoges* (*Rev. hist. théâtre* 7, 1957, p. 127-144). [1550

——— Combaluzier (Fernand). *Un gélasien de Saint-Martial de Limoges (IX^e siècle)* (*Ephem. Liturgicae* 73, 1959, p. 425-430). [1551

Fragment en deux folios (121 et 122) d'un gélasien du VIII^e siècle (ms. Paris *B. N.* lat. 2026), offrant 38 formules de Carême.

——— Vincent (Ernest). *Le château de Beauvais, résidence de campagne des abbés de Saint-Martial* (*Bull. soc. archéol. et hist. du Limousin* 86, 1947, p. 447-464). [1552

Longuay. — Grandmottet (Odile). *Le temporel de l'abbaye de Longuay, des origines à la fin du XIII^e siècle* (*Cahiers haut-marnais* 48, 1956, p. 14-18). [1553

Lons-le-Saunier. — Brelot (Jean) et Duhem (Gust.). *Histoire de Lons-le-Saunier*. — Lons-le-Saunier, 1957, 8°, 395 p. [1554

Luxeuil. — Vecchi (G.). *Il « planctus » di Gudino di Luxeuil: un ambiente scolastico, un ritmo, una melodia* (*Quadrivium* 1, 1956, p. 19-40). [1555

Planctus de Gudinus de Luxeuil sur la mort de son maître Constantius. Étude de la métrique.

Marchecoul. — Boucard (V.). *Le prieuré de St-Martin et le bourg St-Martin de Machecoul* (*Bull. de la soc. archéol... de Nantes* 96, 1957, p. 172-180). [1556

Magnat-l'Étrange. — Monasny (Abbé). *Histoire du prieuré Saint-Pardoux de Magnat-l'Étrange* (*Mém. soc. sciences natur. et archéol. de la Creuse* 32, 1954-56, p. 275-304). [1557

Maillezais. — Eygun (Fr.). *Trouvailles récentes à Maillezais* (*Rev. du Bas-Poitou* 70, 1959, p. 11-15). 1558

Manglieu. — Hubert (Jean). *Les églises et bâtiments monastiques de l'abbaye de Manglieu au début du VIII*e *siècle* (*Bull. de la soc. nat. des antiquaires de Fr.*, 1958, p. 91-96). [1559

Mans (Le). — Chédeville (A.). *Les restitutions d'églises en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Contribution à l'étude de la réforme grégorienne* (*Cahiers de civil. médiév.* 3, 1960, p. 209-217). [1560

Relevé des restitutions d'églises et de dîmes que firent les laïques conformément à la réforme grégorienne, telles qu'elles apparaissent dans les cartulaires de Saint-Vincent du Mans.

Commencé déjà dès 1040, ce mouvement s'accélère vers 1060 et se précipite entre 1080-1100 à la suite d'une visite, au Mans, d'Urbain II (première croisade) ; ceci prouve une fois de plus l'importance des contacts d'homme à homme dans la mentalité médiévale. Ces restitutions comportent bien des difficultés que nous expose l'auteur. Dans le Maine on peut estimer que Saint-Vincent possède au XIIIe siècle environ 65 églises. Cette propriété se traduit par le droit de nommer le desservant et entraîne la perception des différents revenus importants qui lui sont attachés (dîmes). En revanche l'abbaye a à sa charge diverses taxes épiscopales afférentes. En outre, elle cherche à améliorer le niveau spirituel des paroissiens et à embellir les édifices consacrés au culte : deux résultats qu'il fallait signaler, complémentaires à l'acquisition de nouveaux revenus. — A partir de 1140 environ, les donations se font plus rares et se portent vers des établissements nouveaux.

Excellent exemple entre des centaines de cas semblables.

Marmoutier. — Gantier (Odile). *Les possessions et les prieurés de l'abbaye de Marmoutier du X*e *au XIII*e *siècle* (*École nat. des Chartes, Positions des thèses*, 1959, p. 31-37). [1561

Fondé au IVe siècle, Marmoutier fut détruit par les normands en 853. Restauré avec le concours de *canonici* qui l'occupèrent jusqu'en 982, il fut alors confié à des clunisiens tout en gardant son indépendance. Il constitua l'un des plus

vastes patrimoines monastiques du moyen âge. Son domaine était près de deux fois plus vaste que celui de Saint-Martin de Tours. Des prieurés se créèrent aux XI^e^ et XII^e^ siècle, qui bénéficièrent d'une organisation méthodique de plus en plus poussée. Marmoutier profita grandement des restitutions d'églises faites par les laïcs dès le XI^e^ siècle. Pascal II étendit l'exemption de l'abbaye aux dépendances en 1100. La liste générale des prieurés à la fin du XII^e^ siècle, donnée en appendice à la thèse, doit nous dire le nombre de prieurés qui posséda alors Marmoutier.

——— LEMARIGNIER (J.-F.). *Le domaine de Villeberfol et le patrimoine de Marmoutier (XI^e^ s.)*, dans *Études d'histoire du droit privé offertes à Pierre Petot.* — Paris, 1959, p. 347-362. [1562

Marmoutier (Alsace). — *L'église abbatiale de Marmoutier.* — Saverne, Soc. d'histoire et d'archéologie de Saverne et environs, 1958, 4°, 20 p. [1563

Des collaborateurs qualifiés nous font connaître les richesses qu'offre l'église abbatiale de Marmoutier. A signaler surtout l'étude sur le type complexe du *Massif occidental (Westwerk) de l'abbatiale* (XII^e^ siècle) par M. Rumpler et celle sur *les boiseries du chœur* (XVIII^e^ siècle) par A. Wollbrett, accompagnée de nombreuses photographies M. Thomann nous fait connaître le *bel orgue Silbermann* (1710) pour lequel composait Bach. M. Rapp a projeté une *vue sur les siècles*, courte introduction historique.

Marœuil. — LESTOCQUOY (L.). *A propos d'inscriptions trouvées à Marœuil-en-Artois* (*Revue du Nord* 40, 1958, p. 453-458). [1564

——— BERTIN (P.). *L'évêque d'Arras, seigneur de Marœuil* (*Revue du Nord* 40, 1958, p. 171-181). [1565

Marseille. — BARATIER (Édouard). *Les prieurés sardes de Saint-Victor de Marseille* (*Marseille*, 1957, p. 3-8). [1566

——— DEVOS (J. Cl.). *L'abbaye de St-Victor et la famille vicomtale de Marseille* (*Bull. philol. et hist du Com. des Trav.*, 1958, p. 365-381). [1567

Metz. — GENNESON (L.). *Le plus ancien édifice religieux en France ? Saint-Pierre-aux-Nonnains à Metz* (*Le Pays Lorrain* 39, 1958, p. 137-150). [1568

Moissac. — ALAUZIER (L. D'). *Une possession oubliée de Moissac : l'église de Saint-Pierre-d'Elt* (*Annales du Midi* 72, 1960, p. 44-413). [1569

Montiéramey. — LECLERCQ (Jean). *Un missel de Montiéramey* (*Scriptorium* 13, 1960, p. 247-249). [1570

Calendrier des environs de 1235.

Mont-Saint-Michel. — ADAMS (Henri). *Mont-Saint-Michel and Chartres.* — Garden-City, Doubleday, 1959, XVI-455 p. [1571

Moyenmoutier. — Vernier (L.). *Les dernières années de l'abbaye bénédictine de Moyenmoutier* (*Bull. de la soc. philomatique vosgienne* 63, 1959, p. 52-93). [1572

Sous le dernier abbé, dom François Maillard (1771-1790) et ses dix-sept moines.

Munster. — Wilsdorf (Christian). *L'abbaye de Munster à travers les siècles* (*Annuaire de la Soc.... de Munster* 13, 1958, p. 47-67). [1573

——— Wilsdorf (Chr.). *Un prélat politique au temps de Louis le Pieux. Godefroy, abbé de Munster* (*Revue d'Alsace* 97, 1958, p. 7-20). [1574

Neuwiller. — *Les églises de Neuwiller-lès-Saverne.* — Saverne, Soc. d'histoire et d'archéologie, 1959, 4°, 32 p. [1575

Neuwiller fut un des plus ardents foyers de vie monastique entre Vosges et Rhin. L'église abbatiale, dédiée à saint Pierre et à saint Paul, est pour l'archéologue un véritable trésor, parce qu'elle lui offre une gamme ininterrompue de constructions du roman au baroque, constructions très adroitement harmonisées. La plaquette signalée nous en donne une description soignée due à l'architecte L. Bottlaender, suivie d'un petit catalogue critique et raisonné de la sculpture dans la même église dressé par V. Beyer. Dans des souvenirs d'ancien régime nous trouverons entre autres une description de l'orgue (Silbermann). En queue, une notice sur l'ancienne collégiale Saint-Adolphe, située à l'est de l'abbatiale. — La brochure est abondamment illustrée.

Noirlac. — Ranjard (Michel). *L'abbaye de Noirlac (Cher)* (*Les monuments hist. de France* 3, 1957, p. 95-104). [1576

Oriocourt. — Lyssandre (A.-M.). *Un siècle d'histoire monastique. L'abbaye bénédictine d'Oriocourt.* — Metz, Éd. Le Lorrain, 1961, 8°, 40 p. [1577

Paris. Saint-Germain. — *Mémorial du XIV^e^ centenaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Recueil de travaux sur le monastère et la congrégation de Saint-Maur.* — Paris, Vrin, 1959, 8°, x-350 p. [1578

La glorieuse abbaye de Saint-Germain-des-Prés a célébré son quatorzième centenaire en 1958. Les communications faites à cette occasion ont été réunies dans ce mémorial. M. Gabr. le Bras a préfacé ce recueil de quelques pages qui méritent l'attention (p. v-x). Nous indiquons ici les travaux qui concernent directement Saint-Germain et classons les autres à leur endroit respectif, notamment à « Congrégation de Saint-Maur ».

Leclercq (dom J.). *Saint-Germain-des-Prés au moyen âge. Variations sur le nécrologe* (p. 3-12).

Évocation de la société de l'abbaye à partir des notices de l'obituaire.

Laporte (dom J.). *Saint Germain, Childebert et saint Samson* (p. 31-34).

D'après un passage de la *Vita Samsonis*, des relations économiques auraient existé depuis le haut moyen âge entre Saint-Germain et l'abbaye de Dol.

La Motte-Collas (M. de). *Les possessions territoriales de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés du début du IX^e^ au début du XII^e^ siècle* (p. 49-80).

Le patrimoine foncier de Saint-Germain, à l'époque d'Irminon, se situe au sud de la Seine et de la Marne ; la plupart des fiscs sangermaniens sont desservis par des routes carolingiennes, et il s'établissait entre eux et l'abbaye un vaste mouvement d'échanges. Ce patrimoine très important se trouvera disloqué par les invasions normandes. Au début du XII^e^ siècle, l'abbaye n'a plus que quelques territoires disséminés. Outre les pillages et les ruines des Vikings, la cause de ce délabrement est à trouver dans la dislocation de l'empire carolingien (usurpations des capétiens et particulièrement de Hugues de Grand et de Robert II).

Hourlier (dom J.). *La vie monastique à Saint-Germain-des-Prés* (p. 81-100).

Synthèse de l'histoire de l'abbaye, depuis ses origines jusqu'à sa suppression. L'A. tente de retracer la vie de la communauté, sa vie liturgique, ses activités intellectuelles et artistiques. Beaucoup de notations intéressantes et suggestives comme celles-ci : St-Germain semble rester étranger au mouvement spirituel du XII^e^ siècle, comme au mouvement universitaire aux siècles suivants ; l'abbaye compte peu de théologiens marquants; à l'époque de l'humanisme, le groupe Briçonnet ne semble pas avoir eu quelque influence sur l'abbaye. Excellente esquisse.

Leclercq (dom J.). *Saint-Germain et les Bénédictines de Paris* (p. 223-230).

En 1654, un monastère de bénédictines fut fondé à la rue Cassette. Cette maison entretint avec Saint-Germain des relations très étroites ; les moines aidèrent leurs consœurs dans le gouvernement de leur communauté et exercèrent sur elles et sur toute la Congrégation des Bénédictines du Saint-Sacrement une grande influence sur son orientation spirituelle.

François (M.). *Pierre Dubrowsky et les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés à Léningrad* (p. 333-341).

En 1791, un important vol de manuscrits eut lieu dans la bibliothèque de Saint-Germain. Un bon nombre de ceux-ci provenaient de Corbie ou de la collection de Coislin. Presque tous les manuscrits volés aboutirent dans la collection de P. Dubrowsky, pour lors en séjour à Paris. Rentré en Russie, il vendit toute sa collection au gouvernement du tsar, en février 1805. Cette collection se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque publique d'État Saltykoff-Schédrine de Léningrad.

D. M.

——— *Les Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France* 9, 1957-58, ont donné elles aussi plusieurs travaux sur Saint-Germain-des-Prés : [1579

VERLET (Hélène). *Les bâtiments monastiques de l'abbaye de St-G.-des-P.* (p. 6-68).

VERDIER (Philippe). *La verrière de St-Vincent à St-G.-des-P.* (p. 69-87).

LAHOUX (Françoise). *La cour du monastère de St-G.-des-P. dans les premières années du XVIII^e s.* (p. 89-104).

WEIGERT (R.-A.). *Plans et vues de St-G.-des-P. au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale* (p. 105-137).

——— BARROUX (Robert). *Statue et légende d'Isis à Saint-Germain-des-Prés* (*Le Moyen Age* 65, 1959, p. 245-249). [1580

Saint-Germain-des-Prés abritait une statue (d'Isis?) qu'on appelait « l'idole Saint-Germain-des-Prés ». L'abbé Briçonnet la fit détruire, en 1514, et remplacer par un crucifix.

Poitiers. — CROZET (René). *Un portrait de Louise-Claude de Bourbon-Busset, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers* (*Bull. de la Soc. des antiq. de l'ouest* 3, 1956, p. 563-564). [1581

Abbesse de 1780 à 1788.

——— EYGUN (F.). *Fouilles de Sainte-Croix* (*ib.* 5, 1959, p. 339-430). [1582

Redon. — ***. *L'abbaye de Saint-Sauveur de Redon* (à suivre) (*Pax-Landévennec* 11, 1960, p. 66-70). [1583

Reims. — BERNARD (Claire). *Étude sur le diplôme de 968 par lequel Gerberge, veuve de Louis IV d'Outremer, donne à Saint-Remi de Reims son domaine de Meersen* (*Acad. R. de Belgique. Bull. de la C.R.H.* 123, 1958, p. 191-224). [1584

——— HOURLIER (Jacques). *L'inscription de Sigfaire au cloître de St-Remi de Reims* (*Mém. de la soc. d'agriculture... de la Marne* 74, 1959, p. 24-29). [1585

——— HUMANN (Nicole). *Les constructions mauristes à St-Remi de Reims* (*ib.*, p. 34-60 ; 75, 1960, p. 57-69) [1586

——— PAILLARD-PROCHE (A.). *St-Remi de Reims. Église de Pèlerinage* (*ib.*, p. 61-87). [1587

Réole (la). — L'année 1954 des *Cahiers Réolais* contient de nombreuses notes sur le monastère de la Réole. [1588

Riquer. — PONSICH (Pierre). *L'église S. M. de Riquer et son tympan peint. Les origines du prieuré de S. M. de Riquer et la réforme ecclésiastique en Conflent à la fin du XI^e siècle* (*Études Roussillonnaises* 5, 1956, p. 51-72). [1589

Saint-Amand. — Platelle (H.). *Deux chartes comtales relatives à Saint-Amand en date du 16 décembre 1116* (*Bull. de la Commission royale d'histoire* 126, 1960, p. 61-89). [1590

——— Lefranc (Paul). *Charte donnée en 1105 par l'abbé de Saint-Amand* (*Bull. philol. et hist. du Com. des Travaux*, 1955-56, p. 26-35). [1591

Saint-Amans. — Bouton (Jean de la Croix). *Le prieuré de Saint-Amans en Tricastin* (*Bull. soc. d'archéol... de la Drôme* 74, 1958, p. 25-39 ; 99-104). [1592

Saint-Benoît-sur-Loire. — Huygens (R. B. C.). *Poèmes inédits de Giraldus, moine de St-Benoît-sur-Loire* (*Latomus* 18, 1959, p. 433-458). [1593

——— Pellegrin (Élisabeth). *Membra disjecta Floriacensia* (*Bibl. de l'École des Chartes* 117, 1959, p. 5-56). [1594

L'auteur identifie un bon nombre de fragments dispersés de manuscrits ayant appartenu à Fleury. Ce travail de « remembrement » enrichit le catalogue de la célèbre bibliothèque. Il est accompagné de notes extrêmement intéressantes.

——— Jean-Marie (dom). *La communauté de l'abbaye de Fleury au cours des siècles* (*Renaissance de Fleury* 10, 1959, n° 32, p. 2-9). [1595

S'applique à fixer le nombre des moines durant la longue histoire de l'abbaye.

——— Jean-Marie (dom). *Les Prieurs de l'abbaye de Fleury du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle* (*Renaissance de Fleury* 10, 1959, mars, p. 22-25). [1596

——— Coens (M.). *Les Litanies bavaroises du « Libellus Precum » dit de Fleury* (*Anal. Boll.* 77, 1959, p. 373-391). [1597

Il s'agit du ms. Orléans 184 du IX^e^ siècle dont le contenu et les caractères paléographiques font situer sa composition dans la région de Salzbourg-Passau-Freising. Il aurait émigré très tôt à St-Benoît-sur-Loire, au plus tard au début du XI^e^ siècle. D. M.

Saint-Claude. — [Ligier (S.)]. *Saint Claude. Vie et présence*, par plusieurs auteurs. — Paris, Lethielleux, 1960, 12°, VIII-197 p. [1598

Nous signalons ici cette biographie de saint Claude qui fut abbé de Condat ou de Saint-Oyen, plus d'un siècle avant que l'illustre abbaye n'adoptât la Règle de saint Benoît. Cette vie pose aux historiens une série de problèmes difficiles : ils ont été éclaircis sur plus d'un point. Sur le monastère relevons l'histoire au sein de l'abbaye du culte du saint, de son pèlerinage séculaire, et de ses nombreux miracles ainsi que la nomenclature des œuvres d'art inspirées par lui et sa survie étonnante.

Saint-Denis. — Grodecki (Louis). *Une scène de la vie de saint Benoît provenant de Saint-Denis au Musée de Cluny* (*Revue des arts* 8, 1958, p. 161-171). [1599

——— J. Formigé. *L'abbaye royale de Saint-Denis.* Recherches nouvelles. Préface de P. Léon. — Paris, P. U. F., 1960, in-4°, XVI-194 p., 169 fig. [1600

M. Formigé est à la fois architecte, archéologue et historien. Aussi était-il qualifié plus que quiconque pour diriger les fouilles entreprises à Saint-Denis ces dernières années. Il a consigné dans un livre admirablement présenté et illustré le résultat de ses recherches et de ses observations. L'entreprise était hérissée de difficultés, vu le nombre des édifices qui d'âge en âge s'étaient superposés en cet endroit. Rappelons que sur le martyrium de saint Denis furent édifiées successivement cinq basiliques : d'abord une église construite en 475 à l'initiative de sainte Geneviève, puis l'église de Dagobert, celle de Pépin le Bref, la basilique vraiment monumentale et innovatrice de Suger, l'œuvre enfin de Pierre de Montreuil. De chacun de ces édifices, M. F. est parvenu à dégager la véritable physionomie qui avait été altérée et défigurée autant par des restaurations maladroites que par des transformations arbitraires. On nous permettra de nous attacher plus spécialement aux premières basiliques, car c'est à leur propos que le travail de M. Formigé offre le plus d'originalité.

D'abord en ce qui concerne l'emplacement et l'aspect du tombeau primitif, M. F. a découvert une vaste nécropole chrétienne datant du Ve au VIIIe siècle et des vestiges d'une chapelle-martyrium de dimensions modestes datant du IVe siècle et dans laquelle furent remployés des matériaux prélevés sur des édifices romains. Pour la basilique construite en 475, on croyait jusqu'ici qu'elle avait été simplement embellie par Dagobert ; en réalité, ce roi fit bâtir une nouvelle église de proportions plus vastes encore et comportant un narthex, un clocher-porche ; le chœur était surélevé, l'autel se trouvant juste au-dessus du martyrium. M. F. a recueilli beaucoup de débris provenant de la décoration de cette église, par exemple des chancels du chœur. Passons à l'édifice suivant, celui de Pépin le Bref. Le plan n'est guère modifié mais les matériaux furent renouvelés et améliorés. Il semble que M. F. ait dégagé la tombe de Pépin le Bref ; conformément à la volonté de celui-ci, elle se trouvait en dehors de l'église sous le seuil du porche occidental. Cette disposition insolite répondait à la volonté expresse du roi qui en expiation des fautes de son père avait voulu que ses restes fussent foulés par les fidèles.

Ce rapide aperçu donne déjà une idée de l'importance des découvertes de M. F. Ce livre est en réalité l'histoire monumentale de la basilique de Saint-Denis. L'illustration est particulièrement riche ; plans, dessins, estampes, photographies permettent de suivre presque pas à pas les recherches si fructueuses de l'éminent archéologue. D. MISONNE.

——— Barroux (Robert). *Recueil historique en français composé, transcrit et enluminé à Saint-Denis vers 1280,* dans *Mélanges... Frantz Calot.* — Paris, 1960. p. 15-34. [1601

Le scriptorium de l'abbaye de Saint-Denis n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble. Il le mériterait par sa durée, par la qualité et le nombre des manuscrits qui y furent exécutés. A divers titres, un recueil historique, transcrit vers 1280 mérite de retenir l'attention. C'est le ms. français 696 de la B. N. Il permet de prendre sur le vif le travail d'un copiste et la révision opérée par l'auteur. Il est enrichi d'une illustration qui offre un exemple utile des miniatures qu'exécutait l'atelier sandyonisien. Il se compose d'une vie de saint Denis et d'une chronique, toutes deux en français.

Saint-Gilles. — Hamann (R.). *Die abteikirche von St-Gilles und ihre Kunstlerische Nachfolge.* — Berlin. Akademie-Verlag, 1955, 435 p. [1602

Saint-Jouin. — Crozet (René). *Les sujets sculptés aux voûtes de l'église de Saint-Jouin-de-Marnes (Deux Sèvres)* (*BM* 118, 1960, p. 261-272). [1603

Saint-Lomer. — Lesueur (Frédéric). *La charte de fondation de Saint-Lomer* (*Mém. soc. sciences et lettres Loir-et-Cher* 32, 1958, p. 29-33). [1604

——— Lesueur (Frédéric). *Richer, abbé de Saint-Lomer de 1030 à 1058* (*ib.*, p. 67-68). [1605

Saint-Maixent. — Verdon (Jean). *Intérêt chronologique du* Chronicon sancti Maxentii (*Cahiers de civilisation médiévale* 3, 1960, p. 351-358). [1606

——— Crozet (René). *État des bâtiments conventuels de l'abbaye de Saint-Maixent au milieu du XVII^e siècle* (*Bull. soc. hist. et scient. des Deux-Sèvres*, 1956, p. 252-264). [1607

Saint-Michel-en-l'Herm. — Dillange (M.). *Essai sur les constructions successives de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm* (*Rev. du Bas-Poitou* 68, 1957, p. 439-444). [1608

Saint-Michel-en-Thiérache. — Michel (Paul). *L'ancienne abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache* (*Annales des amis belges du vieux Laon*, 1956, p. 12-17). [1609

Saint-Omer. — Rouillard (Ph.). *Un coutumier de Saint-Bertin au XV^e s.* (*Bull. trim. soc. antiquaires de la Morinie* 19, 1959, p. 225-240). [1610

—— Coolen (Chanoine). *Guntbert de Saint-Bertin ; chronique des temps carolingiens*, dans *Mélanges... R. Monier.* — Lille, 1958, p. 81-92. [1611

——— Huyghebaert (N.). *Le comte Baudouin II de Flandre et le « Custos » de Steneland* (*Rev. Bénéd.* 69, 1959, p. 49-67). [1612

Saint-Priest. — Bouin (Antoine). *L'église de Saint-Priest-les-Prugne* (*Bull. de la Diana* 35, 1957, p. 36-53). [1613

Prieuré de Saint-Michel de la Cluse.

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES

In Memoriam : Dom Bernard Capelle

ANTIN (P.) « Simple » et « simplicité » chez saint Jérôme 371

BARRÉ (H.) L'homiliaire carolingien de Mondsee 71

BOTTE (B.) A propos de la réforme du Psautier latin 366

CHEVALLIER (P.) Les sources de l'histoire des Bénédictins français, de 1766 à 1789 ... ... 138, 401

DEREINE (Ch.) La prétendue règle de Grégoire VII pour Chanoines réguliers 108

DE VOGÜÉ (A.) Le sens d'*antifana* et la longueur de l'office dans la *Regula Magistri* 119

» » Le rituel monastique chez saint Benoît et chez le Maître 233

FRANSEN (Ir.) Description de la Collection de Bède le Vénérable sur l'Apôtre 22

GAMBER (Kl.) Die Lesungen und Cantica an der Ostervigil in *Comes Parisinus* 125

GOFFART (W.) The Privilege of Nicolas I for St. Calais : A New Theory 287

MEYVAERT (P.) The Bede « Signature » in the Leningrad Colophon ... 274

MISONNE (D.) Les sources littéraires de la Vie de saint Éloque et les amplifications walciodoriennes de la Translation ... 338

MUNDÓ (A.) La nouvelle édition critique de la Règle de saint Benoît 381

SILVESTRE (H.) Note sur l'Épître de Gunzo de Novare 135

» » L'ultimatum de Popillius à Antiochus Épiphane relaté dans le *De novissimis* du ms. Bamberg CAN. 10 ... 399

VERBRAKEN (P.) Les deux sermons du prêtre Eraclius d'Hippone 3

WRIGHT (D.H.) The Date of the Leningrad Bede 265

A cette année est joint, avec pagination spéciale :

SCHMITZ (Ph.) Bulletin d'histoire bénédictine. Tome VI 169*-216*

II. COMPTES RENDUS

Acts of Malcolm IV (The) ... 224
Aelred de Rievaulx 442
Afanassieff N., etc. 446
Agterberg M. 205
Ambroise (S.) 435
Amédée de Lausanne 196
Andrén O. 204
Anselme (S.) 441
Antifonario visigotico mozarabe de la Catedral de Leon 199
Arundale R. L. 182
Atlas of the Classical World ... 224
Augustin (S.) 437, 438
Augustinus 436
Auzou G. 181, 424
Baltzer K. 427
Baum Gr. 447
Bayerns Kirche im Mittelalter ... 217
Bedae Ven. opera 440
Bengtson H. 461
Berlière U. 458
Biblia (La), VIII et IX ... 183, 425
Bieler L. 463
Blanchard P. 460
Bloch M. 225
Boeken van het Oude Testament (De) 425
Boezio 439
Bredero A. H. 215
Breton V.-M. 210
Bridlington Dialogue (The) ... 215
Bruin P., Giegel Ph. 190
Camelot Th. 203
Capelle B. 198
Capelle C. 453
Carrington Ph. 428
Casel O. 203
Chabannes J. 217
Charles P. 448
Chouraqui A. 226
Classen P. 216
Claudius Marius Victorius ... 191
Commentaar op het Nieuwe Testament 185
Commodianus 191
Concile et les conciles (Le) ... 446
Congar Y. M.-J. 445
Corbin S. 202
Cranz F. E. 219
Crise de la raison dans la pensée contemporaine (La) 466
Cross F. L. 433
Defensor de Ligugé 440
de Luz P. 211
de Maillé (Marquise) 455
Deutsches Dante-Jahrbuch 38 ... 228
de Vaux R. 182
D'Haenens A. 459
Dictionnaire encycl. de la Bible 178
Doresse J., Lanne E. 198
Ecclésiologie au XIX^e siècle (L') 447
Echter-Bibel 182
Eichenseer C. 204
Emser H. 219
Ephrem (Dict. de spiritualité) ... 193
Eusèbe de Césarée 434
Frutaz A. P. 212
Gathier E. 223
Genevois M.-A. 454
Genicot L. 462
Glanzman G. S., Fitzmyer J. A. 430
Graduel romain (Le) IV, 1 ... 201
Grégoire de Nazianze (S.) ... 194
Grenet P.-B. 465
Hausherr I. 435
Hesnard A. 227
Hilpisch St. 457
Holstein H. 444
Hoppenbrouwers H. 192
Hugh the Cantor 458
Hunermann G. 220
Hürlimann H. 200
Huvelin (abbé) 454
Ihm Chr. 457
Ironside H. A. 183
Isidore de Séville 195
Itinerarium Symonis Semeonis 216
Jacques de Vitry 458
James E. O. 222
Jemelo A. C. 220
Jérôme (S.) 194
Journet Ch. 449
Judentum, Urchristentum, Kirche 430
Jungmann J. A. 203
Kalt E. 423

KAUFMANN Y. 427
KEE H. C., YOUNG F. W. ... 184
KER N. R. 177
KIRSCHBAUM E. 455
KRAELING E. G. 180
KRAUS H.-J. 182
KRISTELLER P. O. 178
Layman's Bible Commentary (The) 187, 424
LEBACQZ J. 465
LEEMING B. 448
LEHMANN P. 462
LÉON LE GRAND (S.) 438
LEUILLOT P. 463
Liber regie capelle 443
Lightfoot R. H. 189
Liturgisch Woordenboek 3 ... 196
LOCHER G. F. D. 451
LOHEST L., AERTS J. 432
LOTTIN O. 207, 465
LOWE E. A. 176
MCCARTHY M. C. 195
MAERTENS TH. 431
MAIER J.-L. 452
Manuale ad usum percelebris ecclesie Sarisburiensis 443
MARIANI B. 428
MARIUS VICTORINUS 192
Maternité spirituelle de Marie (La) 450
MAYER R., REUSS J. 190
MEERSSEMAN G. G. 442
Meister Eckhart der Prediger ... 460
MICHAELI FR. 182
MICHAUD H. 452
MICHELET M. 460
Die mittelalterlichen Handschriften der Universitätsbibliothek Basel B,1 422
Mittellateinisches Wörterbuch ... 214
MŒLLER CH. 229
MOIX C. 227
MORANT P. 182
Navigatio S. Brendani 214
New London Comm. on the N.T. (The) 188, 429
OHM TH. 450
ORIENZIO 438
ORIGÈNE 193, 209
OTTO ST. 451
Patrologiae Latinae Supplementum II* et II** 432
PAULIN A. 199
Pèlerinages (Les) 223
PELLEGRINO M. 437
Pénitentiel de S. Colomban (Le) 199
PERI H. 228
PERLER O. 197
PINTARD J. 451
POINSENET M.-D. 209
POULET CH. 210
Présence du Bouddhisme 223
QUACQUARELLI A. 198
QUASTEN J. 433
RAHNER K. 206
RAMSAY W. M. 429
RENCKENS H. 426
RINGGREN H., STRÖM Å. V. ... 221
Rôle de la Religieuse dans l'Église (Le) 210
RONDET H. 207
Rufini opera 436
Sacra Pagina 180
SAMARAN CH., MARICHAL R. ... 175
SCHILLEBEECKX E. H. 448
SCHWARTZ ED. 212
SORDI M. 461
STEINMANN J. 426, 431
Studia Gratiana VI et VII ... 213
SUFFERT G. 227
TABERA A., DE ANTOÑANA G.M. 452
TERTULLIANO 434
Théologie du péché 449
THOBY P. 218
THOMAS R. 209
THOMAS D'AQUIN (S.) 444
TIMMERS J. J. M. 226
TRÉMEAU M. 208
VAN DEN BUSSCHE H. 189
VAN DER MEER FR., MOHRMANN CHR. 454
Vie des Saints et des Bienheureux XIII 211
VOILLAUME R. 209
VUILLEUMIER R. 184
WAGNER S. 430
WENTZLAFF-EGGEBERT F.-W. 217
WERNER E. 197
WILLAERT L. 220

« Les Presses Saint-Augustin », Bruges (Belgique). — 27728

Revue bénédictine

v.71
1961

DATE

v.71
1961

58474

THREE DAY
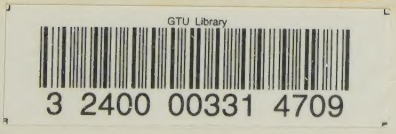
GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709